Secrétariat du Grand Conseil **PL 12176-A**

Date de dépôt : 8 décembre 2017

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat établissant le budget administratif de l'Etat de Genève pour l'exercice 2018 (LBu-2018) (D 3 70)

Annexes au rapport de majorité

Table des matières

1. **Synthèse des auditions en commission et rapports des sous-commissions (avec leurs annexes)**
2. **Réponses aux questions transversales**
3. **Listes des amendements déposés par le Conseil d'Etat pour le 2e débat**
4. **Tableau des amendements votés par la commission – état à la fin du second débat**

ATAR ROTO PRESSE – 100 ex. – 12.17

ANNEXE 1

Politique publique A (Formation)

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

Mme Anne Emery-Torracinta indique les priorités du Conseil d'Etat pour la politique publique A. En l'occurrence, il s'agit, en premier lieu, de faire face à la hausse démographique, ce qui se traduit par une hausse de 95 postes en particulier. La seconde priorité réside dans la volonté du Conseil d'Etat de mettre en œuvre la formation obligatoire jusqu'à 18 ans et, par corollaire, de mettre en place des mécanismes destinés tout particulièrement aux élèves mineurs qui décrochent, ceci dans l'optique d'éviter la sortie définitive de ces élèves du système éducatif.

Le troisième objectif tient dans le renforcement de l'école primaire alors que le quatrième objectif est l'ouverture d'un nouveau foyer pour les 0 à 5 ans, ceci pour pallier les problèmes récurrents de manque de places dans les foyers, mais aussi pour lutter contre les hospitalisations sociales.

Le rôle de Cap Formations est abordé par la commission notamment en lien avec le système dual et les entreprises. Le département précise que Cap Formations est destiné à devenir une sorte de guichet unique pour ceux qui ont décroché. En ce qui concerne l'IOSP, autre sujet abordé par la commission, la présidente du département précise qu'il n'y a pas de budget supplémentaire. Elle profite de l'occasion pour dire que le DIP va participer à la Cité de métiers.

La question de l'aide aux migrants est également abordée dans le contexte de la politique publique A ainsi que celle des élèves venant de France voisine et s'inscrivant à l'école à Genève. Il s'ensuit une discussion sur l'opportunité de demander une participation pour la scolarisation de ces enfants.

Enfin, la thématique de la grille horaire des enseignants est évoquée, ceci en comparaison avec certains cantons romands.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique A (Formation)

Département de l'instruction publique (DIP)

Composée de MM. Cyril Aellen et Jean Batou

Auditionnés :
- Mme EMERY-TORRACINTA Anne, Conseillère d'Etat
- M. MAFFIA Aldo, Directeur des subventions
- M. MARTIN Edouard, Directeur du budget et contrôle de gestion
- Mme SAWERSCHEL Marie-Claude, Secrétaire générale
- M. TISSOT Pascal, Directeur financier

Mme EMERY-TORRACINTA a expliqué qu'à la sortie du système scolaire, dans l'idéal, chaque jeune devrait être au bénéfice d'un certificat lui permettant soit de trouver un emploi, soit de poursuivre sa formation.

A Genève, il y a encore 10 à 15% des jeunes qui n'en ont pas. C'est pourquoi, ceci est devenu une priorité de la législature et une problématique pour l'ensemble du système scolaire (tous les degrés d'enseignements).

Au niveau du budget, l'impact est dû à la formation obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans et à l'augmentation du nombre d'élèves. Selon les dernières données obtenues, 550 élèves mineurs quittent le système chaque année : 220 élèves durant l'année scolaire et les autres entre juin et septembre, et cela en plus des 600 élèves qui sont « dans la nature », déscolarisés. Le DIP considère qu'il s'agit d'un décrochage lorsqu'un élève quitte l'établissement scolaire et ne revient pas lors de la rentrée.

Dès lors, la grande question pour la rentrée scolaire était de savoir comment réintégrer des jeunes qui sont sortis d'un système qui ne leur convient probablement pas. **Pour faire face à cela, le budget devrait s'accroitre** ; le DIP s'est fixé sur un encadrement de 400 élèves car parmi les 550 élèves. Il est probable que certains se dirigent vers le monde associatif par exemple.

Mme EMERY-TORRACINTA a expliqué que les jeunes décrocheurs sont de deux types. Ce sont soit des jeunes qui ont tout à coup une phobie scolaire ou des problèmes psychiques ; pour ceux-ci, le DIP compte mettre en place un suivi et des soins (même en dehors du DIP) pour monter avec eux un projet. Mais il s'agit aussi d'élèves qui rêveraient de rester dans le système mais qui ne trouvent pas de places d'apprentissage car ils sont trop éloignés du système.

La grande nouveauté de la rentrée 2018 est que le DIP va mettre en place des structures de pré-qualification les plus individualisées possibles afin de réinsérer les jeunes dans le cursus. A cette fin, il est prévu des stages dans des centres de formation professionnelle. Le détail du dispositif se mettra en place à partir du mois de novembre, jusqu'à la rentrée. Mme EMERY-TORRACINTA explique que c'est un changement de paradigme qui devrait permettre, à terme, de diminuer les jeunes sans certificats et donc de diminuer le nombre de jeunes au chômage et à l'aide sociale.

Pour estimer la proportion d'élèves « décrocheurs » au secondaire II, il faut considérer que cette tranche d'âge représente 24'900 élèves. Dès lors, 550 élèves représentent l'équivalent d'un bâtiment scolaire ou 2,2% desdits élèves.

L'idée du DIP est de travailler sur ces jeunes mais d'impliquer aussi les autres degrés (le cycle par exemple) afin de repérer les situations compliquées dès la 11e pour mettre en place des formations et des projets destinés à ces élèves fragiles.

Le système en silo est en plein changement et c'est donc la grande nouveauté de l'année impactant le budget 2018.

La mise en œuvre sera progressive car le but n'est pas uniquement de s'occuper des mineurs mais de mettre en place un système de levier afin d'éviter les décrochages. Cela signifie que pour ceux qui sont dans la nature, Cap Formations va jouer un rôle clé qui a déjà démarré en octobre 2013. En effet, pour l'essentiel ce sont des majeurs (environ 2000 / an) qui passent par ce dispositif et cela permet à 80% d'entre eux de revenir dans le système.

Mme EMERY-TORRACINTA a ajouté que le système scolaire doit être observé dans la durée : l'école primaire est le « parent pauvre », au sens financier, de l'école genevoise. C'est pourquoi une des priorités du DIP est de la renforcer. Ce renforcement a déjà débuté notamment par le renforcement des postes de soutien de lecture et continuera en 2018 par le soutien « pluridisciplinaire » avec des éducateurs, des logopédistes, etc. **Le budget devrait augmenter**.

La rentrée comptera donc 7 équipes supplémentaires afin de couvrir le besoin « pluridisciplinaire » de l'ensemble des établissements. Dans le budget, 4 éducateurs supplémentaires sont prévus, car l'ensemble des écoles, y compris celles qui ne sont pas en REP et celles des milieux privilégiés, font écho d'un besoin. Le DIP s'aperçoit que les enseignants ne sont pas outillés face à ces enfants qui ne reçoivent pas d'éducation à la maison. Dès lors, l'idée est d'accompagner les enseignants afin d'identifier les problèmes et les solutions qui adéquates pour que le problème ne perdure pas. En 2017, un foyer a été ouvert, toutefois c'est insuffisant. Elle ajoute que lorsqu'un problème est détecté à la maternité et que les foyers sont pleins, le bébé reste pendant des mois à l'hôpital.

Mme EMERY-TORRACINTA pense qu'il n'y a pas de miracles : la démographie augmente. Dès lors, les élèves en primaire augmentent et donc proportionnellement il faut des places. Elle ajoute qu'un autre facteur est sociétal : la précarité augmente et donc les difficultés aussi. Il semblerait qu'il y ait une « société à deux vitesses » à Genève, certains élèves ne mangent pas, les familles sont éclatées, etc. Le DIP constate que l'école, dont la première mission est l'instruction, devient souvent un lieu pour pallier ces problèmes. Elle donne l'exemple concret d'un enfant. Celui d'un enfant africain en provenance d'Argovie confié au SPMi. L'enfant est d'abord resté à l'Hôpital avant d'intégrer un foyer.

Au sujet des placements en famille, Mme EMERY-TORRACINTA a indiqué que le DIP organise souvent des campagnes afin de trouver de nouvelles familles, mais ce n'est pas simple. Finalement, elle ajoute que le placement se fait uniquement pour les situations lourdes, pour les autres situations, parfois l'assistance éducative en milieu ouvert suffit.

Dans les faits, le nombre de familles d'accueil a doublé depuis 2013 notamment grâce aux campagnes de promotion des familles d'accueil.

Le concept d'une famille d'accueil, a expliqué Mme EMERY-TORRACINTA consiste à élever l'enfant comme s'il s'agissait du sien. La rémunération couvre les frais, sans être un moyen d'enrichissement. Elle précisé qu'il y aurait sûrement plus de familles si la rémunération était plus importante, cependant l'idée du DIP n'est pas que les familles puissent s'enrichir mais qu'elles le fassent aussi volontairement, par altruisme.

Un commissaire (et non deux) indique ne pas partager complètement cette manière de voir. Il est possible d'être passionné sans être bénévole. Et si une rémunération plus élevée conduit à trouver plus de familles adéquates pourquoi s'en priver alors que les coûts seront toujours très inférieurs aux places dans les institutions.

Le DIP précise toutefois que dans les cantons urbains il y a plus de difficultés à trouver des familles d'accueil à cause des problèmes de logement.

L'autre commissaire craint des phénomènes de misère et que les enfants, mal protégés, soient exploités dans des familles qui cherchent à faire du profit.

Le premier commissaire pense que le placement en famille est, pour un certain nombre d'enfants, une bonne solution, et que l'Etat doit exercer une surveillance. Est-ce vraiment mal d'imaginer que certaines familles tirent un profit (salaire) de la situation.

Le deuxième commissaire estime qu'il s'agit d'une privatisation de l'accueil des enfants.

Mme EMERY-TORRACINTA considère que le but n'est pas de mettre sur pied une activité ayant un but lucratif.

Le placement d'un enfant en institution coûte environ la moitié du prix d'un placement en milieu hospitalier. Elle ajoute que la création d'un foyer est donc plus avantageuse que le placement en milieu hospitalier.

Les dispositifs de prise en charge de placement hors institution genevoise sont pris sur la rubrique « frais de placements ». Mme EMERY-TORRACINTA ajoute qu'il était en sous couverture ces dernières années. **Dès lors, il y a un crédit supplémentaire entre 4 et 5 millions**. Il y a toutefois des subventions fédérales.

En matière de subvention, l'effort demandé était une diminution d'environ 5 millions. Dès lors, le DIP a souhaité préserver les plus fragiles : l'éducation spécialisée et les écoles de musique nouvellement accréditées n'ont pas été touchées par les coupes.

En ce qui concerne les colonies de vacances il y a eu des transferts de subventions. Le DIP va présenter un PL à ce sujet.

L'Atelier X. a été transféré à l'Astural ; ce n'est pas une disparition.

Un commissaire se demande si certains parents ne devraient pas être mis à contribution financièrement lorsque leurs enfants doivent faire l'objet d'interventions de professionnels du DIP en cas de négligences éducatives des parents.

Mme EMERY-TORRACINTA répond que c'est une question qui s'est posée. Mme EMERY-TORRACINTA a demandé à l'OEJ si une prestation ne devrait pas être facturée aux parents, en fonction de leur revenu. Mais le problème est que cela ne couvrirait pas l'entier des coûts et qu'il est difficile de le mettre en place.

L'autre commissaire est d'avis qu'il faut d'abord protéger l'enfant. Il conçoit la possibilité de demander une aide financière aux parents mais estime que les familles aisées ne sont pas la majorité.

Le premier commissaire estime qu'il s'agit d'une question de justice sociale et d'une application du principe de la responsabilité.

Le deuxième commissaire est d'avis qu'il s'agit d'un problème éducatif ou culturel et non d'incitation financière.

Un commissaire s'est inquiété du coût d'un élève hors canton. Il demande si c'est possible d'obtenir le détail au moyen d'un tableau.

Celui-ci a été fourni (annexe).

Mme EMERY-TORRACINTA a précisé qu'il y a des distinctions à faire puisqu'il y a très peu d'élèves d'origine totalement française qui sont à l'école primaire en Suisse. Pour la plupart ce sont des personnes en apprentissage qui acceptent de travailler dans des domaines que les Suisses ne veulent pas.

De l'avis d'un commissaire, la règle est qu'en principe les enfants résidant en France doivent faire l'école en France et l'exception est une demande de scolarisation en Suisse. Toutefois, l'exception ne doit pas obligatoirement être gratuite.

Le DIP a précisé que des accords intercantonaux de facturation existent.

Mme EMERY-TORRACINTA a rappelé que les Vaudois et les autres Suisses ne paient pas d'impôts à Genève ; il s'agit de la principale différence. Elle ajoute que les accords ne concernent que des formations qui n'existent pas dans l'autre canton, plus rarement le placement d'enfants.

L'autre commissaire s'est demandé si en instaurant une facturation à charge des résidents français, cela n'aurait pas pour conséquence que la France demanderait une renégociation des impôts au vu du nombre de suisses qui vivent en France. Il se demande, statistiquement, qui sont les Suisses qui vivent en France.

Selon Mme EMERY-TORRACINTA, il s'agit de la classe moyenne.

Le second commissaire estime que payer car on se trouve de l'autre côté de la frontière n'est pas un critère socialement admissible lorsqu'il y a une crise du logement comme celle que connait Genève.

Le premier commissaire rappelle que les gens qui vivent en France font face à un coût de la vie plus faible. Il constate ensuite qu'il y a 196 postes au DIP et qu'il y a 1000 élèves de plus.

Mme EMERY-TORRACINTA répond qu'il y a 688 élèves supplémentaires en primaire et plus de 200 au cycle.

Un commissaire a demandé à avoir le détail des 196 postes supplémentaires (professeurs, professeurs d'appui, etc.).

Ce détail a été fourni (annexe).

Mme EMERY-TORRACINTA a expliqué qu'il y a une réorganisation du service dentaire scolaire (les gens paient en fonction de leur revenu) : il y a de longues listes d'attente et donc en engageant du personnel les listes d'attente vont se résorber et cela va rapporter de l'argent et répondre aux besoins de la population.

Par ailleurs, au SPMi, il va y avoir deux intervenants en protection de l'enfant en plus.

Le DIP a fait face à l'ouverture d'une nouvelle école, sans moyens supplémentaires pour l'administration.

Mme EMERY-TORRACINTA a expliqué qu'avec l'école supplémentaire cela devient compliqué de maintenir des coûts constants, notamment à cause de l'augmentation du nombre d'élèves dans les établissements scolaires. La gestion des dossiers devient compliquée.

Un commissaire a demandé à pouvoir disposer, pour les trois dernières années, de tous les engagements (postes fixes), afin de savoir où sont domiciliés les personnes et savoir si ce sont des suisses ou non.

Le Département a accepté de transmettre cela. Le détail a été fourni (annexe).

Un commissaire a demandé s'il existe des prestations dans la politique publique A qui ne sont pas absolument nécessaires au bon fonctionnement de l'état, et, le cas échéant, il souhaite savoir lesquelles.

Le DIP a répondu que chaque année le département se pose cette question.

Un commissaire a rappelé qu'en lisant le PFQ on peut observer que les recettes envisagées en 2014 étaient très largement supérieures (500 millions environ) que celles figurant au projet de budget 2018. Il a donc demandé à Mme EMERY-TORRACINTA quelles étaient les mesures mises sur pied pour faire face à cela.

Selon le DIP, c'est le Conseil d'Etat qui se positionnera sur l'évolution des recettes, le DIP n'a pas les informations permettant de répondre.

Un commissaire a demandé quelles sont les mesures structurelles qui seront envisagées.

Mme EMERY-TORRACINTA a refusé de répondre à cette question avant que le Conseil d'Etat ne tranche. Pour le PFQ, elle explique que ce n'est pas le DIP qui s'occupe des rentrées fiscales. Dès lors, elle ne peut pas répondre à cela. Sur les prestations non nécessaires, le DIP passe son temps à adapter les prestations : le DIP a notamment rationnalisé le transport dans les écoles spécialisées. Elle ajoute que le Parlement a du mal à toucher aux prestations. Elle donne l'exemple du passeport vacances.

Mme EMERY-TORRACINTA explique que les coûts du DIP sont essentiellement liés à des postes. Pour revenir sur les comparaisons intercantonales : à Genève, il n'y a pas les mêmes réalités dans les classes que dans les autres cantons.

Mme EMERY-TORRACINTA dit que le problème à Genève est la répartition des charges entre cantons et communes ; une question de fond doit se poser.

A la demande d'un commissaire, enfin, le rapport de l'IRDP du mois de novembre 2006 intitulé « Enseignantes et enseignants de Suisse Romande et du Tessin, temps de travail, mandat, statut formation et perfectionnement » est joint au présent rapport (annexe).

Elèves de l'enseignement public genevois (hors HES et Université) domicilés en France, par ordre d'enseignement fréquenté et nationalité en 2016 (en nombre)

	Primaire	Cycle d'orientation	Secondaire II	Total
Suisses	847	415	1'110	**2'372**
Français	67	56	486	**609**
Autres	69	48	123	**240**
Total	**983**	**519**	**1'719**	**3'221**

Situation au 31 décembre 2016 (source : SRED / nBDS)

Elèves de l'enseignement public genevois (hors HES et Université) domicilés en France, par ordre d'enseignement fréquenté et nationalité en 2016 (en % de l'effectif total)

	Primaire	Cycle d'orientation	Secondaire II	Total
Suisses	2.5%	3.1%	4.6%	**3.3%**
Français	0.2%	0.4%	2.0%	**0.8%**
Autres	0.2%	0.4%	0.5%	**0.3%**
Total	**2.9%**	**3.9%**	**7.1%**	**4.5%**

Situation au 31 décembre 2016 (source : SRED / nBDS)

Coût complet des élèves de l'enseignement public genevois (hors HES et Université) domicilés en France, par ordre d'enseignement fréquenté et nationalité en 2016 (en francs)

	Primaire	Cycle d'orientation	Secondaire II	Total
Suisses	13'501'180	10'661'350	23'733'176	**47'895'706**
Français	1'067'980	1'438'640	10'391'283	**12'897'903**
Autres	1'099'860	1'233'120	2'629'893	**4'962'873**
Total	**15'669'020**	**13'333'110**	**36'754'352**	**65'756'482**

Note : le calcul du coût complet englobe les principales contributions suivantes :
Personnel enseignant, autres charges de personnel, dépenses générales, bâtiments, intérêts, informatique

Nouveaux collaborateurs engagés en 2014 PPA

Nationalité	Lieu de résidence						Total	
	Canton de Genève		Autres Cantons		Hors Suisse			
Suisse	340	64.5%	33	6.3%	38	7.2%	411	78%
AELE + UE	61	11.6%	3	0.6%	40	7.6%	104	20%
Autres Pays	12	2.3%	0	0.0%	0	0.0%	12	2%
Total	413	78.4%	36	6.8%	78	14.8%	527	100%

Nouveaux collaborateurs engagés en 2015 PPA

Nationalité	Lieu de résidence						Total	
	Canton de Genève		Autres Cantons		Hors Suisse			
Suisse	152	70.7%	16	7.4%	10	4.7%	178	82.8%
AELE + UE	20	9.3%	4	1.9%	13	6.0%	37	17.2%
Autres Pays	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Total	172	80.0%	20	9.3%	23	10.7%	215	100.0%

Nouveaux collaborateurs engagés en 2016 PPA

Nationalité	Lieu de résidence						Total	
	Canton de Genève		Autres Cantons		Hors Suisse			
Suisse	138	71.1%	10	5.2%	11	5.7%	159	82.0%
AELE + UE	16	8.2%	0	0.0%	14	7.2%	30	15.5%
Autres Pays	2	1.0%	2	1.0%	1	0.5%	5	2.6%
Total	156	80.4%	12	6.2%	26	13.4%	194	100.0%

06.9
NOVEMBRE 2006

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

TEMPS DE TRAVAIL, MANDAT, STATUT, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Dossier préparé par Françoise Landry

irdp
Institut de recherche et de documentation pédagogique

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

TEMPS DE TRAVAIL, MANDAT, STATUT, FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Dossier préparé par Françoise Landry

IRDP
Faubourg de l'Hôpital 43
Case postale 556
CH-2002 Neuchâtel 7

Tél. (41) (0) 32 889 86 18
Fax (41) (0) 32 889 69 71

E-mail: documentation@irdp.ch
http://www.irdp.ch

Fiche bibliographique

LANDRY, Françoise. – Enseignantes et enseignants de Suisse romande et du Tessin : temps de travail, mandat, statut, formation et perfectionnement / Françoise Landry. - Neuchâtel : Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP), 2006. - 16 p. ; 30 cm. - (06.9)

CHF 10.00

Mots-clés: *Temps d'enseignement, Rôle de l'enseignant, Statut de l'enseignant, Formation des enseignants, Perfectionnement des enseignants, Législation scolaire, Education préscolaire, Enseignement primaire, Secondaire premier cycle, Suisse romande, Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais, Vaud*

Remerciements

Aux chefs de service de l'enseignement (CSE) de la CIIP qui ont pris le temps de vérifier et de compléter les données contenues dans cette publication.

Cette publication est également disponible sur le site IRDP:
http://www.irdp.ch

La reproduction totale ou partielle des publications de l'IRDP est en principe autorisée, à condition que leur(s) auteur(s) en ai(en)t été informé(s) au préalable et que les références soient mentionnées.

Photo de couverture : Maurice Bettex - IRDP

TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

HEURES PAR SEMAINE POUR UN POSTE À PLEIN TEMPS : TABLEAU COMPARATIF

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE : SUISSE ROMANDE ET TESSIN

	SEMAINES D'ENSEIGNEMENT PAR ANNÉE	PÉRIODES D'ENSEIGNEMENT PAR SEMAINE (= TEMPS PASSÉ À ENSEIGNER)	DURÉE D'UNE PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT EN MINUTES	HEURES (60 MINS) D'ENSEIGNEMENT PAR SEMAINE (= TEMPS PASSÉ À ENSEIGNER)	HEURES (60 MINS) DE TRAVAIL PAR SEMAINE EN PLUS DE L'ENSEIGNEMENT: PRÉSENCE EN DEHORS DES COURS PRÉPARATION DES LEÇONS CORRECTIONS DES TRAVAUX D'ÉLÈVES PRÉPARATION DES EXAMENS TRAVAUX ADMINISTRATIFS PARTICIPATION À DES SÉANCES CONTACT AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES	HEURES (60 MINS) DE COURS DE PERFECTIONNEMENT PRISES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL PAR SEMAINE	TEMPS TOTAL DE TRAVAIL PAR SEMAINE (HEURES DE 60 MINS)
BERNE	38	29	45 mins	21 h 75 (38 semaines) 17 h 89 (moyen. ann.)[1]	22 h 85[1]	1 h 26[1]	42 h 00[1]
BERNE	39	28	45 mins	21 h 00 (39 semaines) 17 h 724 (moyen. ann.)[1]	23 h 016[1]	1 h 26[1]	42 h 00[1]
FRIBOURG	38	20 22	50 mins	17 h 30 (38 semaines) 14 h 45 (moyen. ann)[2]	25 h 05 (moyenne annuelle)[2]	2 h 10 (moyenne annuelle)[2]	42 h 00 (moy. an.)[2]
GENÈVE	38 ½	28	45 à 50 mins	24 h 00[3]	16 h 00	4 jours par an sur le temps scolaire	40 h 00
JURA	39	28	45 mins	21 h 00[4]	non déterminées	non déterminées	-
NEUCHÂTEL	39	25	45 mins	18 h 45	non déterminées	non déterminées	-
TESSIN	36 ½	32	45 mins	24 h 00	non déterminées	non déterminées	-
VALAIS	38	18	60 mins	18 h 00	non déterminées	non déterminées	-
VAUD	38	23	45 mins	17 h 15	non déterminées	non déterminées	-

[1] Calculé sur la base annuelle de travail de 231 jours, soit 1940 heures.

Pour 38 semaines			**Pour 39 semaines**		
Enseignement (38 x 21,75)	826,5 h	= 42,6 %	Enseignement (39 x 21)	819 h	= 42,2 %
Perfectionnement	58,2 h	= 3 %	Perfectionnement	58,2 h	= 3 %
Autres mandats	1055,3 h	= 54,4 %	Autres mandats	1062,8 h	= 54,8 %

[2] Calculé sur la base annuelle de travail de 225 jours, soit 1890 heures.
[3] Y compris les récréations
[4] Y compris les récréations et les pauses

TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

HEURES PAR SEMAINE POUR UN POSTE À PLEIN TEMPS : TABLEAU COMPARATIF

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE : SUISSE ROMANDE ET TESSIN

	SEMAINES D'ENSEIGNEMENT PAR ANNÉE	PÉRIODES D'ENSEIGNEMENT PAR SEMAINE (= TEMPS PASSÉ À ENSEIGNER)	DURÉE D'UNE PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT EN MINUTES	HEURES (60 MINS) D'ENSEIGNEMENT PAR SEMAINE (= TEMPS PASSÉ À ENSEIGNER)	HEURES (60 MINS) DE TRAVAIL PAR SEMAINE EN PLUS DE L'ENSEIGNEMENT: PRÉSENCE EN DEHORS DES COURS PRÉPARATION DES LEÇONS CORRECTIONS DES TRAVAUX D'ÉLÈVES PRÉPARATION DES EXAMENS TRAVAUX ADMINISTRATIFS PARTICIPATION À DES SÉANCES CONTACT AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES	HEURES (60 MINS) DE COURS DE PERFECTIONNEMENT PRISES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL PAR SEMAINE	TEMPS TOTAL DE TRAVAIL PAR SEMAINE (HEURES DE 60 MINS)
BERNE	38	29	45 mins	21 h 75 (38 semaines) 17 h 89 (moyen. ann.)[1]	22 h 85[1]	1 h 26[1]	42 h 00[1]
BERNE	39	28	45 mins	21 h 00 (39 semaines) 17 h 724 (moyen. ann.)[1]	23 h 016[1]	1 h 26[1]	42 h 00[1]
FRIBOURG	38	28	50 mins	23 h 20 (38 semaines) 19 h 45 (moyen. ann.)[2]	20 h 05 (moyenne annuelle)[2]	2 h 10 (moyenne annuelle)[2]	42 h 00 (moy. an.)[2]
GENÈVE	38 ½	28	45 à 50 mins	24 h 00[3]	16 h 00	4 jours par an sur le temps scolaire	40 h 00
JURA	39	28	45 mins	21 h 00	non déterminées	non déterminées	-
NEUCHÂTEL	39	29	45 mins	21 h 45	non déterminées	non déterminées	-
TESSIN	36 ½	32	45 mins	24 h 00	non déterminées	non déterminées	-
VALAIS	38	27	60 mins	27 h 00	non déterminées	non déterminées	-
VAUD	38	28	45 mins	21 h 00	non déterminées	non déterminées	-

[1] Calculé sur la base annuelle de travail de 231 jours, soit 1940 heures.

Pour 38 semaines			**Pour 39 semaines**		
Enseignement (38 x 21,75)	826,5 h	= 42,6 %	Enseignement (39 x 21)	819 h	= 42,2 %
Perfectionnement	58,2 h	= 3 %	Perfectionnement	58,2 h	= 3 %
Autres mandats	1055,3 h	= 54,4 %	Autres mandats	1062,8 h	= 54,8 %

[2] Calculé sur la base annuelle de travail de 225 jours, soit 1890 heures.
[3] Y compris les récréations

TEMPS DE TRAVAIL DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

HEURES PAR SEMAINE POUR UN POSTE À PLEIN TEMPS : TABLEAU COMPARATIF

SECONDAIRE PREMIER CYCLE : SUISSE ROMANDE ET TESSIN

	SEMAINES D'ENSEIGNEMENT PAR ANNÉE	PÉRIODES D'ENSEIGNEMENT PAR SEMAINE (= TEMPS PASSÉ À ENSEIGNER)	DURÉE D'UNE PÉRIODE D'ENSEIGNEMENT EN MINUTES	HEURES (60 MINS) D'ENSEIGNEMENT PAR SEMAINE (= TEMPS PASSÉ À ENSEIGNER)	HEURES (60 MINS) DE TRAVAIL PAR SEMAINE EN PLUS DE L'ENSEIGNEMENT: PRÉSENCE EN DEHORS DES COURS PRÉPARATION DES LEÇONS CORRECTIONS DES TRAVAUX D'ÉLÈVES PRÉPARATION DES EXAMENS TRAVAUX ADMINISTRATIFS PARTICIPATION À DES SÉANCES CONTACT AVEC LES PARENTS D'ÉLÈVES	HEURES (60 MINS) DE COURS DE PERFECTIONNEMENT PRISES SUR LE TEMPS DE TRAVAIL PAR SEMAINE	TEMPS TOTAL DE TRAVAIL PAR SEMAINE (HEURES DE 60 MINS)
BERNE	39	28	45 mins	21 h 00 (39 semaines) 17 h 724 (moyen. ann.)[1]	23 h 016[1]	1 h 26[1]	42 h 00[1]
FRIBOURG	38	26 28[2]	50 mins	21 h 40 (38 semaines) 18 h 20 (moyen. ann.)[3]	21 h 30 (moyenne annuelle)[3]	2 h 10 (moyenne annuelle)[3]	42 h 00 (moy. an.)[3]
GENÈVE	38 ½	22[4]	45 mins	16 h 30	23 h 30	incluses dans la colonne précédente	40 h 00
JURA	39	28	45 mins	21 h 00	non déterminées	non déterminées	-
NEUCHÂTEL	39	28[5]	45 mins	21 h 00	non déterminées	non déterminées	-
NEUCHATEL	39	30[6]	45 mins	22 h 30	non déterminées	non déterminées	-
TESSIN	36 ½	25/28	50 mins	20 h 50/23 h 20	non déterminées	non déterminées	-
VALAIS	38	26	50 mins	21 h 40	non déterminées	non déterminées	-
VAUD	38	25[7]	45 mins	18 h 45	non déterminées	non déterminées	-
VAUD	38	28[8]	45 mins	21 h 00	non déterminées	non déterminées	-

[1] Calculé sur la base annuelle de travail de 231 jours, soit 1940 heures.

Pour 39 semaines

Enseignement (39 x 21)	819 h	= 42,2 %
Perfectionnement	58,2 h	= 3 %
Autres mandats	1026,8 h	= 54,8 %

[2] Maîtres d'éducation physique, musicale, activités créatrices et dessin
[3] Calculé sur la base annuelle de travail de 225 jours, soit 1890 heures.
[4] En moyenne sur une carrière
[5] Généralistes et maîtres ou maîtresses de branches littéraires et scientifiques
[6] Maîtres ou maîtresses d'éducation physique et sportive et des branches d'éveil
[7] Maîtres porteurs ou maîtresses porteuses d'une licence universitaire ou titulaires du brevet pour l'enseignement de la musique, du dessin et de l'éducation physique
[8] Maîtres non porteurs ou maîtresses non porteuses d'une licence universitaire

MANDAT DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

BERNE

http://www.sta.be.ch/belex/f/

- Loi sur le statut du personnel enseignant (LSE) du 20 janvier 1993 **430.250**
  Art. 17 : Mandat de l'enseignant

- Ordonnance sur le statut du personnel enseignant (OSE) du 21 décembre 1994 **430.251.0**
  IV : Mandat et degré d'occupation

- Ordonnance sur les jardins d'enfants (OJE) du 30 janvier 1985 [Teneur du 9. 5. 2001] **432.111**
  Art. 7 : Tâches de l'enseignant ou enseignante du jardin d'enfants

- Loi sur l'école obligatoire (LEO) du 19 mars 1992 **432.210**
  Art. 34 : Mandat des enseignants et enseignantes

FRIBOURG

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/41101v0009.pdf

- Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) du 23 mai 1985 **411.0.1**
  Art. 43 : Fonction du maître

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/411011v0007.pdf

- Règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS) du 16 décembre 1986 **411.0.11**
  Art. 72 : Tâches ordinaires du maître
  Art. 73 : Tâches particulières du maître

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/415011v0008.pdf

- Règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPens) du 6 juillet 2004 **415.0.11**
  Art. 16 : Mandat professionnel
  Art. 19 : Cahier des charges

GENÈVE

http://www.geneve.ch/LEGISLATION/

- Règlement fixant le statut des membres du corps enseignant du 12 juin 2002 **B 5 10.04**
  Art. 6 : Cahier des charges
  Art. 21 : Exécution du travail

- Règlement de l'enseignement primaire du 7 juillet 1993 **C 1 10.21**
  Art. 11 : Attributions du corps enseignant
  Art. 13 : Statut et cahier des charges

- Règlement de l'enseignement secondaire du 14 octobre 1998 **C 1 10.24**
  Art. 7 à 9 : Corps enseignant

- Règlement du cycle d'orientation du 10 octobre 2001 **C 1 10.27**
  Chapitre 3 (arts 6 à 12) : Corps enseignant

Diffusés par la direction générale de l'enseignement primaire genevois
http://www.geneve.ch/primaire/

- Charte et cahier des charges de l'enseignant primaire du 28 juin 2004

Diffusé par l'enseignement secondaire genevois
http://www.geneve.ch/co/

- Cahier des charges des maîtresses et maîtres de l'enseignement secondaire de septembre 1986

JURA

http://rsju.jura.ch/

- Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire (Loi scolaire) du 20 décembre 1990 **410.11**
  Art. 93 : Fonction de l'enseignant

- Ordonnance portant exécution de la loi scolaire (Ordonnance scolaire) du 29 juin 1993 **410.111**
  Chapitre 3 (arts 200 à 206) : Devoirs de l'enseignant

NEUCHÂTEL

http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2151

- Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement (RSten) du 21 décembre 2005 **152.513**
  Art. 15 : Personnel enseignant

- Loi sur l'organisation scolaire (LOS) du 28 mars 1984 **410.10**
  Arts 40 à 42 : C Devoirs du personnel enseignant

TESSIN

http://www.ti.ch/CAN/temi/rl/

• Legge della scuola del 1° febbraio 1990 **5.1.1.1**
Art. 37 : Compiti
Art. 45 : Definizione
Art. 46 : Libertà d' insegnamento e autonomia didattica

VALAIS

http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=4641

• Loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962 **400.1**
Art. 79 : Diligence requise

• Règlement concernant les conditions d'engagement du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires du 20 juin 1963 **405.200**
Art. 13 : Obligations du maître

• Loi concernant le traitement du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré du 12 novembre 1982 **405.3**
Art. premier : Obligations du personnel

Un projet de cahier des charges du personnel enseignant est en cours d'élaboration

VAUD

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.html

• Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers-VD) du 12 novembre 2001 (état: 30.09.2004) **172.31**
Art. 50 : Engagements et devoirs du collaborateur

• Loi scolaire du 12 juin 1984 (état: 01.04.2004) **400.01**
Art. 73. : Obligations professionnelles
Art 75a : Activité professionnelle

• Règlement d'application de la loi scolaire du 12 juin 1984 du 25 juin 1997 (état: 01.04.2004) **400.01.1**
Section 2 : Obligations des membres du corps enseignant

STATUT DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

BERNE

http://www.sta.be.ch/belex/f/

- Loi sur le statut du personnel enseignant (LSE) du 20 janvier 1993 **430.250**
- Décret sur le statut du personnel enseignant (DSE) du 8 septembre 1994 **430.250.1**
- Ordonnance sur le statut du personnel enseignant (OSE) du 21 décembre 1994 **430.251.0**
- Ordonnance de Direction sur le statut du personnel enseignant (ODSE) du 1er mars 2000 **430.251.1**

FRIBOURG

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf/en_vigueur/fra/122701v0008.doc

- Loi sur le personnel de l'Etat (LPers) du 17 octobre 2001 **122.70.1**

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf/en_vigueur/fra/1227011v0008.doc

- Règlement du personnel de l'Etat (RPers) du 17 décembre 2002 **122.70.11**

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/41101v0009.pdf

- Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) du 23 mai 1985
  Art. 44 à 52 **411.0.1**

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/415011v0008.pdf

- Règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPens) du 6 juillet 2004 **415.0.11**

GENÈVE

http://www.geneve.ch/LEGISLATION/

- Règlement fixant le statut des membres du corps enseignant du 12 juin 2002 **B 5 10.04**
- Règlement fixant le statut des membres du corps enseignant des écoles de professions de la santé et de la petite enfance du 24 août 1992 **B 5 10.12**
- Règlement fixant le statut du corps enseignant HES du 10 octobre 2001 **B 5 10.16**
- Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers du 21 décembre 1973 **B 5 15**

• Règlement d'application de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat et des établissements hospitaliers du 17 octobre 1979	**B 5 15.01**
• Règlement relatif au traitement des chargées et chargés d'enseignement, maîtresses et maîtres en formation de l'enseignement secondaire, et suppléantes et suppléants du 26 février 2003	**B 5 15.10**
• Règlement relatif aux indemnités du corps enseignant du 6 avril 2005	**B 5 15.13**
• Loi sur l'instruction publique (LIP) du 6 novembre 1940 Art. 120 à 132 Art. 135 à 142 Art. 153 à 156	**C 1 10**

JURA

http://rsju.jura.ch/

• Décret concernant le traitement des magistrats, fonctionnaires et employés de la République et Canton du Jura du 6 décembre 1978	**173.411**
• Décret concernant le versement d'un treizième mois de traitement aux magistrats et fonctionnaires de la République et Canton du Jura du 12 février 1981	**173.412**
• Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire (Loi scolaire) du 20 décembre 1990 Art. 84 à 104	**410.11**
• Ordonnance portant exécution de la loi scolaire (Ordonnance scolaire) du 29 juin 1993 Art. 179 à 213	**410.111**

NEUCHÂTEL

http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2151

• Loi sur le statut de la fonction publique (LSt) du 28 juin 1995	**152.510**
• Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique (RSt) du 15 janvier 1996	**152.511**
• Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement (RSten) du 21 décembre 2005	**152.513**
• Loi sur l'organisation scolaire (LOS) du 28 mars 1984 Art. 35 à 39	**410.10**

TESSIN

http://www.ti.ch/CAN/temi/rl/

- Legge sull' ordinamento degli impiegati dello Stato e dei docenti del 15 marzo 1995 **2.5.4.1.**
- Regolamento concernente l' onere d' insegnamento dei docenti del 20 agosto 1997 **5.1.4.3.3**
- Regolamento sul riconoscimento dei titoli di studio e sulle procedure d' assunzione nelle scuole medie, nelle scuole medie superiori e in altri gradi di scuole del 30 gennaio 1996 **5.1.4.3.4**
- Legge sulla scuola dell' infanzia e sulla scuola elementare del 7 febbraio 1996 Art. 7 à 13 **5.1.5.1**

VALAIS

http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=4597

- Loi fixant le statut des fonctionnaires et employés de l'Etat du Valais (loi sur le statut des fonctionnaires) du 11 mai 1983 **172.2**
- Règlement d'exécution de la loi sur le statut des fonctionnaires du 11 juillet 1984 **172.210**

http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=4641

- Règlement concernant les conditions d'engagement du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires du 20 juin 1963 **405.200**
- Loi concernant le traitement du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré du 12 novembre 1982 **405.3**
- Ordonnance concernant le traitement du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré du 30 septembre 1983 **405.301**

Un projet de cahier des charges du personnel enseignant est en cours d'élaboration

VAUD

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.html

- Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers-VD) du 12 novembre 2001 (état: 30.09.2004) **172.31**
- Règlement d'application de la loi du 12 novembre 2001 sur le personnel de l'Etat de Vaud (RLPers-VD) du 9 décembre 2002 (état: 30.09.2004) **172.31.1**

FORMATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

BERNE

http://www.sta.be.ch/belex/f/

- Arrêté du Grand Conseil fixant les principes de la conception globale de la formation des enseignants du 14 août 1990 **430.103.12**
- Loi sur la formation du personnel enseignant (LFPE) du 9 mai 1995 **430.210.1**
- Décret sur la durée des formations de base du personnel enseignant (DDFPE) du 17 novembre 1998 **430.210.11**
- Décret sur la formation du corps enseignant des écoles secondaires de la partie de langue française du canton de Berne du 19 novembre 1969 **430.213.121**
- Loi concernant l'adhésion du canton de Berne au concordat intercantonal créant une Haute Ecole Pédagogique commune aux cantons de Berne, Jura et Neuchâtel (HEP-BEJUNE) du 23 novembre 2000 **439.28**

FRIBOURG

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/41101v0009.pdf

- Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) du 23 mai 1985 **411.0.1**
  Art. 45, alinéa 3

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/411011v0007.pdf

- Règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS) du 16 décembre 1986 **411.0.11**
  Art. 74 : Formation

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/41221v0002.pdf

- Loi sur la Haute Ecole pédagogique (LHEP) du 4 octobre 1999 **412.2.1**

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/412213v0004.pdf

- Ordonnance concernant l'admission en formation initiale à la Haute Ecole Pédagogique du 13 mars 2006 **412.2.13**

GENÈVE

http://www.geneve.ch/LEGISLATION/

- Loi sur l'instruction publique (LIP) du 6 novembre 1940 — **C 1 10**
  Art. 134 : Engagement
  Art 153 à 156 : Titres et formations professionnelles

- Règlement concernant la formation des maîtresses et maîtres de disciplines spéciales de l'enseignement primaire du 9 février 1983 — **C 1 10.14**

- Règlement concernant la formation professionnelle initiale en emploi des maîtresses et maîtres de l'enseignement secondaire du 30 août 2000 — **C 1 10.16**

- Règlement de l'enseignement primaire du 7 juillet 1993 — **C 1 10.21**
  Art. 14 : Préparation professionnelle

http://www.unige.ch/fapse/etudes/

http://www.geneve.ch/primaire/corps_enseignant.html

JURA

http://rsju.jura.ch/

- Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977 — **101**
  Art. 35, alinéa [4] : Formation initiale

- Ordonnance portant exécution de la loi sur la formation du corps enseignant du 10 juillet 1984 — **410.210.11**

- Ordonnance sur la formation pédagogique des candidats à l'enseignement dans les écoles moyennes du 28 juin 1995 — **410.210.12**

NEUCHÂTEL

http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2151

- Règlement de l'Ecole normale du 16 août 1999 — **415.14**

- Arrêté concernant l'admission des candidats à l'Ecole normale cantonale du 11 septembre 1979 — **415.143**

- Règlement du séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire du 22 décembre 1986 — **415.310**

TESSIN

http://www.ti.ch/CAN/temi/rl/

- Legge della scuola del 1° febbraio 1990 **5.1.1.1**
Art. 47 à 51 : Abilitazione

- Regolamento dell' Istituto cantonale per l' abilitazione e l' aggiornamento dei docenti del 5 luglio 1994 **5.1.4.1**

- Legge sull' Alta scuola pedagogica del 19 febbraio 2002 **5.3.1.6**

- Regolamento della formazione pedagogica dei docenti di scuola media e dell'Alta scuola pedagogica del 3 maggio 2006 **5.3.1.6.3**

VALAIS

http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=4641

- Loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962 **400.1**
Art. 74 : Formation du personnel de l'école enfantine et de l'enseignement primaire
Art. 83 : Formation du personnel du secondaire 1er et 2e degrés

http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=4645

- Loi concernant la Haute école pédagogique (HEP) du 4 octobre 1996 **419.1**

- Ordonnance concernant l'admission et la formation initiale à la Haute école pédagogique (OHEP) du 14 août 2002 **419.101**

- Règlement concernant le plan d'étude de la formation initiale de la Haute école pédagogique du Valais (HEP) du 12 mars 2003 **419.105**

Un projet de cahier des charges du personnel enseignant est en cours d'élaboration

VAUD

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.html

- Loi sur la Haute Ecole Pédagogique (LHEP) du 8 mars 2000 (état: 01.04.2004) **419.11**

- Règlement de la Haute Ecole Pédagogique (RLHEP) du 2 juillet 2001 (état: 30.09.2004) **419.11.1**

PERFECTIONNEMENT DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE SUISSE ROMANDE ET DU TESSIN

BERNE

http://www.sta.be.ch/belex/f/

- Arrêté du Grand Conseil fixant les principes de la conception globale de la formation des enseignants du 14 août 1990 — **430.103.12**
  II/6 : Le perfectionnement

- Loi sur la formation du personnel enseignant (LFPE) du 9 mai 1995 — **430.210.1**
  Art. 9, alinéa 1e
  Art. 38 à 42 : Perfectionnement

- Ordonnance concernant le perfectionnement du corps enseignant du 20 décembre 1973 — **430.210.41**

- Loi sur le statut du personnel enseignant (LSE) du 20 janvier 1993 — **430.250**
  Art. 17, alinéa 25
  Art. 17a [Introduit le 9. 5. 1995] : Perfectionnement

- Ordonnance sur le statut du personnel enseignant (OSE) du 21 décembre 1994 — **430.251.0**
  Art. 22 : Perfectionnement
  Art. 42 : Congé de perfectionnement

- Loi sur l'école obligatoire (LEO) du 19 mars 1992 — **432.210**
  Art. 34, alinéa 4

FRIBOURG

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/41101v0009.pdf

- Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école du cycle d'orientation (loi scolaire) du 23 mai 1985 — **411.0.1**
  Art. 43, alinéa 4
  Art. 50 : Cours de perfectionnement

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/411011v0007.pdf

- Règlement d'exécution de la loi scolaire (RLS) du 16 décembre 1986 — **411.0.11**
  Arts. 75 à 79 : Cours de perfectionnement

http://www.fr.ch/v_ofl_bdlf_pdf/en_vigueur/fra/415011v0008.pdf

- Règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPens) du 6 juillet 2004 — **415.0.11**
  Art. 17, alinéa d)
  Art. 24 : Formation continue

GENÈVE

http://www.geneve.ch/LEGISLATION/

- Règlement fixant le statut des membres du corps enseignant du 12 juin 2002 **B 5 10.04**
  Art. 83 : Perfectionnement professionnel

- Loi sur l'instruction publique (LIP) du 6 novembre 1940 **C 1 10**
  Art. 6A : Recyclage et formation continue des enseignants

http://wwwedu.ge.ch/DIP/fc/

- Site de la formation continue

http://www.webpalette.ch/dyn/4203.htm

- Formation continue pour le corps enseignant : catalogue des cours

JURA

http://rsju.jura.ch/

- Constitution de la République et Canton du Jura du 20 mars 1977 **101**
  Art. 35, alinéa [4] : Formation permanente

- Loi sur l'école enfantine, l'école primaire et l'école secondaire (Loi scolaire) du 20 décembre 1990 **410.11**
  Art. 98 : Formation continue

- Ordonnance portant exécution de la loi scolaire (Ordonnance scolaire) du 29 juin 1993 **410.111**
  Art. 204 : Formation permanente

- Ordonnance portant exécution de la loi sur la formation du corps enseignant du 10 juillet 1984 **410.210.11**
  Art. 80 à 85 : Formation continue et perfectionnement
  Art. 86 à 90 : Planification et congés
  Art. 91à 95 : Congé de formation

- Directives concernant les honoraires, indemnités et autres prestations accordés dans le cadre des cours de perfectionnement et de formation continue du corps enseignant du 14 avril 1997 **410.210.16**

NEUCHÂTEL

http://www.ne.ch/neat/site/jsp/rubrique/rubrique.jsp?StyleType=bleu&CatId=2151

- Règlement général d'application de la loi sur le statut de la fonction publique dans l'enseignement (RSten) du 21 décembre 2005 — **152.513**
  Art. 24 : Formation continue

- Loi sur l'organisation scolaire (LOS) du 28 mars 1984 (Tiré à part de janvier 2001) — **410.10**
  Art. 44 : Perfectionnement professionnel

- Arrêté concernant la création d'un centre de perfectionnement du corps enseignant du 5 février 1990 — **415.105**

TESSIN

http://www.ti.ch/CAN/temi/rl/

- Legge sull' ordinamento degli impiegati dello Stato e dei docenti del 15 marzo 1995 — **2.5.4.1.**
  Art. 49 : Congedo per aggiornamento e perfezionamento
  Art. 50 : Congedi non pagati
  Art. 54 : Perfezionamento professionale

- Regolamento concernente la formazione permanente degli impiegati del 29 aprile 2003 — **2.5.4.1.6**

- Legge della scuola del 1° febbraio 1990 — **5.1.1.1**
  Art. 49 : Istituto cantonale per l' abilitazione e l' aggiornamento dei docenti

- Regolamento dell' Istituto cantonale per l' abilitazione e l' aggiornamento dei docenti del 5 luglio 1994 — **5.1.4.1**
  Art. 31 à 37 : Servizio per l'aggiornamento

- Legge concernente l' aggiornamento dei docenti del 19 giugno 1990 — **5.1.4.3**

- Regolamento concernente il finanziamento dei corsi di aggiornamento dei docenti del 15 aprile 1992 — **5.1.4.3.2**

- Legge sull' Alta scuola pedagogica del 19 febbraio 2002 — **5.3.1.6**

- Regolamento della formazione pedagogica dei docenti di scuola media e dell'Alta scuola pedagogica del 3 maggio 2006 — **5.3.1.6.3**

VALAIS

http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=4641

- Loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962 **400.1**
Art. 90 : Formation continue

- Règlement concernant les conditions d'engagement du personnel enseignant des écoles primaires et secondaires du 20 juin 1963 **405.200**
Art. 16 : Cours de formation

- Loi concernant le traitement du personnel enseignant des écoles primaires, du cycle d'orientation et des écoles secondaires du deuxième degré du 12 novembre 1982 **405.3**
Art. 2 bis : Activités de formation continue

http://www.vs.ch/navig/navig.asp?MenuID=4645

- Loi concernant la haute école pédagogique (HEP) du 4 octobre 1996 **419.1**
Art. 4 alinéas ^{2} et ^{3} : Formations complémentaire et continue
Art. 18 à 24 : Formations complémentaire et continue

Un projet de cahier des charges du personnel enseignant est en cours d'élaboration

VAUD

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.html

- Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud (LPers-VD) du 12 novembre 2001 (état: 30.09.2004) **172.31**
Art. 39 : Congé de formation

- Loi scolaire (LS) du 12 juin 1984 (état: 01.04.2004) **400.01**
Art. 87 : Perfectionnement
Art. 87a : Congés sabbatiques

- Règlement d'application de la loi scolaire (RLS) du 12 juin 1984 du 25 juin 1997 (état: 01.04.2004) **400.01.1**
Art. 137e Congés sabbatiques

- Règlement relatif aux congés sabbatiques du corps enseignant et à leur financement (RCSCE) du 19 février 2003 **405.31.2**

- Loi sur la Haute Ecole Pédagogique (LHEP) du 8 mars 2000 (état: 01.04.2004) **419.11**
Art. 30 à 34 : Formation continue

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction des finances

2 octobre 2017

PROJET DE BUDGET 2018 - PPA

AUDITION DE LA SOUS-COMMISSION DES FINANCES DU 6 octobre 2017

1. Synthèse du projet de budget 2018

1.1 Tableau synoptique du Projet de budget 2018 du DIP (PPA)

	PB 2018	B 2017	Ecarts 2018/2017	
Postes permanents	**8'125.961**	**7'928.988**	**196.973**	**+2.48%**
301 - Personnel administratif	*1'946.030*	*1'882.118*	*63.912*	*+3.40%*
302 - Personnel enseignant	*6'179.931*	*6'046.870*	*133.061*	*+2.20%*
Charges hors imputations internes	**2'072.97**	**2'037.07**	**+35.90**	**+1.76%**
30 - Charges de personnel	*1'232.95*	*1'212.62*	*+20.33*	*+1.68%*
31 - Charges de biens et services et autres charges	*53.70*	*54.03*	*-0.33*	*-0.61%*
33 - Amortissements du patrimoine administratif	*6.53*	*6.06*	*+0.48*	*+7.88%*
36 - Charges de transfert	*779.79*	*764.37*	*+15.42*	*+2.02%*
Revenus hors imputations internes	**83.43**	**84.01**	**-0.58**	**-0.69%**
Résultat net de fonctionnement	**-1'989.54**	**-1'953.06**	**-36.48**	**+1.87%**
Dépenses d'investissement	**34.04**	**48.15**	**-14.11**	**-29.31%**
Recettes d'investissement	**0.55**	**0.50**	**+0.05**	**+10.00%**
En million CHF et ETP permanents				

Le nombre de postes au projet de budget 2018 pour la politique publique A augmente de +194.113 ETP, soit + 196.973 ETP permanents et -2.86 ETP non permanents.

Le nombre de **postes permanents** au projet de budget 2018 est de **8'125.961 ETP**. Ils augmentent par rapport au budget 2017 de **196.973 ETP (+2.48%)**. Les charges hors imputations internes s'élèvent à **2'072.97 MCHF**, soit une augmentation de **+35.90 MCHF (+1.76%)**. Les revenus hors imputations internes s'élèvent à **83.43 MCHF** et sont en diminution de -**0.58 MCHF -0.69%)**.

Par ailleurs, les dépenses d'investissements se montent à **34.04 MCHF** et diminuent de **-14.11 MCHF (-29.31%)**. Les recettes d'investissements quant à elles s'élèvent à **0.55 MCHF** et augmentent de **+0.05 MCHF (+10%).**

1.2 Croissance des charges de +1.76%

En millions CHF	PB 2018	B 2017	Ecart 2018/2017		Décomp de la var. des charges de +1.76%
			CHF	%	*(%/ total des charges)*
3 Charges hors imputations internes	**2'072.97**	**2'037.07**	**+35.90**	***+1.76%***	**+1.76%**
30 Charges de personnel	**1'232.95**	**1'212.62**	**+20.33**	***+1.68%***	**+1.00%**
Annuité 2018 + Effet Noria 2018			*+6.96*	*+0.57%*	*+0.34%*
Besoins nouveaux, réallocations, transferts et économies			*+13.37*	*+1.10%*	*+0.66%*
31 Charges de biens et services et autres charges	**53.70**	**54.03**	**-0.33**	***-0.61%***	**-0.02%**
Besoins nouveaux, réallocations, transferts et économies			*-0.33*	*-0.61%*	*-0.02%*
33 Amortissements du patrimoine administratif	**6.53**	**6.06**	**+0.48**	***+7.88%***	**+0.02%**
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles					
36 Charges de transfert	**779.79**	**764.37**	**+15.42**	***+2.02%***	**+0.76%**
Annuité 2018			*+2.26*	*+0.30%*	*+0.11%*
Révision taux CPEG - Clair Bois			*+0.05*	*+0.01%*	*+0.00%*
Besoins nouveaux, réallocations, transferts et économies			*+8.78*	*+1.15%*	*+0.43%*
Amortissements subventions d'investissement			*+4.33*	*+0.57%*	*+0.21%*

En résumé, par grands chapitres, la croissance des charges de +1.76% s'explique par :

En résumé :		
- Annuité 2017 + Effet Noria 2016 et 2017	*+9.22*	*0.45%*
- Révision taux CPEG - Clair Bois	*+0.05*	*0.00%*
- Besoins nouveaux, réallocations, transferts et économies	***+21.82***	***1.07%***
- Eléments techniques (amortissements)	*+4.81*	*0.24%*
	+35.90	*1.76%*

La croissance des charges par rapport au budget 2017 est de +35.90 MCHF, soit +1.76%.

1. **Les besoins nouveaux, réallocations, transferts et économies représentent +21.82 MCHF, soit +1.07% de la croissance.**

   1.1. Les besoins nouveaux à hauteur de +32.27 MCHF, soit 1.58% de la croissance sont composés notamment de :

a. Effectifs d'élèves

R 2017
Impact des +87.295 ETP nécessaires à la R 2017 afin de garantir des taux d'encadrement stables (y compris la migration), soit +7 MCHF *(postes valorisés sur 12 mois en 2018)*.

Impact des +18.65 ETP nécessaires dans l'enseignement spécialisé à la rentrée 2017 et non prévue au budget 2017 afin de garantir des taux d'encadrement stables - prise en charge de +32 élèves supplémentaires à la rentrée 2017, soit +2.4 MCHF *(postes valorisés sur 12 mois en 2018)*.

R 2018
Impact des +71.01 ETP nécessaires à la R 2018 afin de garantir des taux d'encadrement stables dans l'enseignement régulier et spécialisé, soit +3.4 MCHF *(postes enseignants valorisés sur 4 mois en 2018)*.

b. Formation obligatoire jusqu'à 18 ans
Impact de la mise en œuvre de la norme constitutionnelle prévue dès la rentrée 2018 et qui engendrera une augmentation d'effectifs estimée à ce stade à près de 400 élèves à la rentrée 2018, soit +50.67 ETP et +2.7 MCHF.

c. Augmentation des infirmières au SSEJ
Augmentation des infirmières en proportion de croissance des effectifs scolaires, soit +2 ETP et +0.26 MCHF.

d. Extension du foyer Pré-Lauret
Augmentation de la capacité d'accueil du foyer de Pré-Lauret de 8 à 10 places, dès janvier 2017, +1.7 ETP et 0.23 MCHF.

e. Adaptation des postes Spmi
Adaptation des postes pour le SPMi afin d'absorber la charge de travail et se rapprocher du temps moyen/dossier cible mis en évidence par l'étude Voegel, soit +2 ETP et +0.26 MCHF.

f. Ecole de commerce R. Uldry
+0.6 ETP d'administrateur système et complément de coût de fonctionnement, soit +0.2 MCHF.

g. Ecole Inclusive
Déploiement des dispositifs faisant suite au vote de la motion 2247, soit +28.53 ETP et +1.4 MCHF.

h. Qualification+
Adaptation des besoins en postes de conseillers en formation pour traiter les dossiers des adultes désirant se former, +1 ETP et +0.1 MCHF.

i. Cité des métiers
Organisation de la 6e Cité des Métiers, l'exposition, à Palexpo, en novembre 2018. Le budget demandé pour couvrir la présence du DIP sur une douzaine de stands est restitué l'année suivante, +0.3 MCHF.

j. Optimisation du SDS
Optimisation des prestations du service dentaire scolaire (SDS) en résorbant les importantes listes d'attentes et en augmentant sensiblement les recettes, soit +3.8 ETP et +0.46 MCHF (+1 MCHF de recettes).

k. Augmentations/variations des charges de transfert (36) : +14.5 MCHF

Il s'agit en particulier de :

- Accords intercantonaux en matière d'écolages : AIU +0.4 MCHF et AHES +1.3 MCHF
- Qualification + : +0.22 MCHF
- Bourses d'études: +2.16 MCHF
- CEBIG : +0.42 MCHF
- Chèque annuel de formation : +0.25 MCHF
- FAS'e (accueil continu) : +0.08 MCHF
- Education spécialisée (+8 places pour accueil des 0-5 ans) : +2.04 MCHF
- Institutions d'éducation spécialisées : +1.23 MCHF
- HES : +1.5 MCHF
- UNI : +3.2 MCHF
- Institutions d'enseignement spécialisé : +0.51 MCHF
- SGIPA (pérennisation des +9 places ouvertes à la R 2015) : +0.41 MCHF
- Formation scolaire spéciale : +0.62 MCHF

1.2. Les économies présentées par le DIP qui s'élèvent à -8.9 MCHF, soit -0.44% de la croissance sont composés notamment de :

a. Mesures d'économies au titre du -5% sur le personnel, -3.7 MCHF.
b. Optimisation des transports à l'OMP, -0.5 MCHF
c. Mesures d'économies sur les subventions, -4.7 MCHF.

1.3. Les réallocations et transferts représentent -1.6 MCHF, soit -0.08% de la croissance.

2. Les éléments transversaux de traitement du personnel s'élèvent à +9.27 MCHF, soit +0.46% de la croissance.

Les éléments cités ci-dessous ont fait l'objet de décisions transversales du Conseil d'Etat.

En fonction de l'indice des prix à la consommation observé au moment de l'élaboration du projet de budget, **aucune indexation des traitements n'est intégrée à ce stade.**

Les éléments transversaux de traitement du personnel ont été introduits dans le projet de budget pour un montant de **+7 MCHF**. Il s'agit de l'impact en 2018 de l'annuité 2017 versée au personnel enseignant dès la rentrée scolaire 2017 pour un montant de +7.9 MCHF, du versement d'une prime équivalente à la moitié d'une annuité complète du personnel de l'Etat pour 2018 pour un montant de +3.6 MCHF et de l'effet Noria estimé pour 2018 (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire) pour un montant de -4.6MCHF.

En ce qui concerne les institutions subventionnées qui suivent les normes salariales de l'Etat, les éléments transversaux de traitement du personnel représentent **+2.3 MCHF**. Soit, l'impact en 2018 de l'annuité 2017 versée au personnel enseignant dès la rentrée scolaire 2017 pour un montant de +2.04 MCHF, le versement d'une prime équivalente à la moitié d'une annuité complète pour 2018 pour un montant de +2.03 MCHF et de l'effet Noria estimé pour 2018 (économie lors du réengagement d'un nouveau titulaire) pour un montant de -1.8 MCHF. Enfin, la révision du taux CPEG pour la Fondation Clair Bois induit une augmentation de +0.05 MCHF.

3. Enfin des éléments techniques (amortissements) sont en augmentation de +4.81 MCHF et contribuent à +0.24% de la croissance.

Politique publique A (Formation)

Université de Genève (UNIGE)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition de l'Université de Genève (UNIGE) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Yves Flückiger, recteur, mentionne les résultats en lien avec le classement sur l'innovation, qui sont une surprise très positive. Il rappelle qu'il y a une croissance constante du nombre d'étudiants, et 6 facultés sur 9 ont atteint leurs limites. Il conviendra de résoudre ce problème, en limitant le nombre d'étudiants ou en développant des solutions comme des cours en streaming, par exemple. En ce qui concerne la faculté de médecine, les personnes qui ont réussi, mais qui ne sont pas dans les 150 meilleurs peuvent continuer leurs études, notamment dans la nouvelle branche biomédicale, de plus en plus demandée dans l'économie de l'arc lémanique.

Sur une augmentation éventuelle des taxes universitaires, il indique qu'il s'était engagé, en tant que recteur, à ne pas les augmenter.

Il mentionne que la subvention fédérale a augmenté, ce qui s'explique par un meilleur classement de l'UNIGE et une augmentation générale de la subvention. Sur l'effet Noria, une transparence est souhaitée quant au calcul réalisé pour savoir si cela correspond à une économie effective. Il est précisé que c'est une économie et non une coupure et que, à terme, il ne devrait plus y avoir d'effet Noria.

La problématique de l'école de pharmacie Genève-Lausanne est abordée. C'est une franche réussite, mais le canton de Vaud ne souhaite pas poursuivre la subvention de 5 millions par année au-delà de 2019. La situation risque donc de devenir très difficile dès 2020.

En ce qui concerne le logement étudiant, des constructions supplémentaires sont planifiées et des rénovations d'anciens bâtiments sont à envisager. Pendant quelques mois, voire quelques années, la cité universitaire ne sera plus disponible, ce qui pose des problèmes.

Finalement, un nouvel outil d'achat a été mis en place pour l'émission de bons de commande avec l'enregistrement simultané de l'engagement budgétaire. Il s'agit d'une amélioration, mais il convient d'anticiper les engagements.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique A (Formation)

Université de Genève

Commissaires : M. Jean Batou, Député
M. Cyril Aellen, Député

UNIVERSITE DE GENEVE

Avec la participation de :
M. Yves Flückiger, Recteur
M. Raphaël Ferrillo. Directeur financier
Mme Julia Lambert, Responsable du budget

Procès-verbaliste : Mme Olivia Canel

Nous remercions infiniment le Recteur, le Directeur financier et la Responsable du budget de l'UNIGE pour leur disponibilité, pour la qualité de leurs présentations et pour la précision de leurs réponses à nos questions, dont la procès-verbaliste a rendu compte de façon très professionnelle.

Introduction de l'UNIGE

M. FLÜCKIGER mentionne la publication de l'indice d'innovation, qui a été établi sur la base de 36 années d'observation des brevets déposés à travers le monde. Chacun des brevets contient les références des articles de recherche fondamentale qui ont permis son dépôt. L'Université de Genève occupe la 21e place de ce classement mondial. Il rappelle que le financement de la recherche fondamentale repose pour l'essentiel sur des fonds publics.

Sur le plan financier, la subvention fédérale a été augmentée de 7 millions F. pour 2018. C'est que la position relative de l'UNIGE s'est améliorée – les critères utilisés favorisent les universités de recherche qui lèvent des fonds. Cela a représenté une réelle bouffée d'oxygène pour l'Université. De plus, l'allocation intercantonale pour étudiants entrants a été augmentée – elle revient à l'Université de Genève, alors que L'Etat assume les frais des étudiants sortants. Grâce à ces bonnes nouvelles confédérales, le fonds d'innovation et de développement (FID) a pu être sauvé, même si son niveau est nettement plus bas qu'il y a 5 ans. Ceci dit, l'UNIGE avait élaboré son budget en pensant que la subvention cantonale serait maintenue. Pourtant, une nouvelle coupe de -1% (3,5 millions F.) a été confirmée à la fin du mois d'août, qu'il a fallu intégrer. La convention d'objectifs prévoyait pourtant 2 millions F. de plus pour l'année 2018.

M. FERRILLO résume les points clés du budget 2018 : après le programme d'économies prévu en 2016 ; le budget a été gelé en 2017, un gel qui a été reconduit pour 2018. En plus de la coupe linéaire de -1% imposée par le canton, l'UNIGE doit toutefois réaliser une économie supplémentaire de CHF 1'000'000.- qui découle des mécanismes salariaux, dont une partie n'est pas financée par l'Etat. Il faut couvrir cette charge par des réallocations et des revenus supplémentaires (fédéraux, intercantonaux...). En raison des subventions extra-cantonales, L'UNIGE a réussi à transférer des charges financées par le FID vers le budget DIP (env. 4'000'000.-). Depuis 2 ans, aucun moyen supplémentaire n'avait été apporté par le canton pour respecter la convention d'objectifs. L'UNIGE avait donc dû puiser beaucoup trop dans ce fonds. L'exercice 2018 présente un déficit stable. Mais il n'y aura pas de nouvelle augmentation de la manne fédérale, et si l'Université est toujours soumise

aux mêmes mesures d'économie récurrentes, elle devra réduire le volume des activités prévues.

Discussion sur les enjeux budgétaires

Indemnité cantonale et subvention fédérale :

Un sous-commissaire note que les discussions en cours à la commission des finances montrent que sans recettes nouvelles, les coupes budgétaires vont se poursuivre, surtout si l'on tient compte de l'introduction prévue de PF17 en 2020. Cela ne signifie pas que l'UNIGE ne puisse pas bénéficier de réallocations prioritaires aux dépens d'autres politiques publiques. Mais à terme, il n'est pas possible que les subventions fédérales ou privées augmentent, alors que l'Etat cantonal se désengage. Il soutient M. FLÜCKIGER lorsqu'il craint que l'université n'entre dans « une spirale récessive » dont il serait difficile de s'extraire. Il estime qu'il faut mener une réflexion sérieuse concernant l'enjeu de recherche et de formation supérieure. Le nombre d'étudiants augmente de 2% par année, soit deux fois plus vite que celle la population cantonale.

Un sous-commissaire s'interroge sur la hausse de la subvention fédérale de CHF 7'000'000.- Est-elle acquise et sera-t-elle reconduite ? M. FERRILLO répond que cette augmentation est acquise, mais que son montant pourra varier en fonction de l'enveloppe globale en faveur des hautes écoles. Mme LAMBERT précise que celle-ci est à la baisse pour 2018 : pour Genève, le montant de la majoration sera dès lors plus proche de CHF 6'000'000.- que de CHF 7'000'000.-. Un autre sous-commissaire demande si le projet de budget intègre la coupe de -1%. M. FERRILLO répond par l'affirmative.

Quid de l'effet « noria » à l'UNIGE ?

Un sous-commissaire évoque l'effet « noria ». Tel que présenté par l'OPE, il s'agit d'une baisse de charges. Plus l'entité est grande, plus la moyenne est conforme ; sur la durée, l'effet devrait être neutre. M. FERRILLO précise que les règles des ressources humaines ont évolué et que, lors de l'engagement d'un nouveau collaborateur, la reconnaissance de l'expérience acquise est plus importante que par le passé. Il précise que lorsqu'un professeur ordinaire est nommé, il a généralement déjà travaillé 20 ans au sein d'une université. Dès lors, quand il s'en va, l'écart entre ses annuités et celles de son remplaçant n'est pas si grand. L'effet « noria » à l'UNIGE ne correspond pas à celui calculé par l'OPE. MME LAMBERT ajoute que l'Université n'a pas d'outil performant pour calculer l'effet « noria ».

S'ensuit une discussion sur les aspects spécifiques de l'effet « noria » à l'UNIGE qui ne semble pas comparable au reste de l'Etat. Il doit tenir compte des changements d'annuités, mais aussi de classes – plus fréquents qu'ailleurs –. Mme LAMBERT précise que l'effet « noria » annoncé par l'Etat était auparavant de - 0.44% ; désormais, il est d'environ - 0.34%, car certaines annuités n'ont pas été allouées. Elle estime que l'effet « noria » ne doit pas justifier l'engagement systématique de personnel plus jeune, au détriment de personnes d'une cinquantaine d'années, qui peinent à se réinsérer sur le marché du travail. Il s'agit d'une des missions d'un organisme subventionné. M. FLÜCKIGER pense que s'il est bénéfique d'engager des personnes en début de carrière, il ne faudrait pas engager uniquement des assistants pour faire des économies. Il souligne qu'après 6 ans, un collaborateur peut être promu, notamment au rang de professeur associé ou ordinaire. Il s'agit de sauts importants.

Peut-on parler de politique d'austérité à l'UNIGE ?

Un sous-commissaire revient sur l'évolution de l'indemnité cantonale. Il relève que les charges de l'Etat augmentent de 1.9%. Donc, si l'augmentation de l'indemnité cantonale est inférieure à ce montant-là, l'Université est moins bien traitée que la moyenne. Cette croissance étant de 0.4%, c'est le cas. Pour autant, il note que la subvention augmente, et qu'on on ne peut pas parler d'austérité. Mme LAMBERT rétorque qu'au vu de la moyenne des 5 dernières années, il y a eu une diminution. M. FERRILLO explique par exemple qu'en

2015, l'Etat a transféré la gestion des bâtiments à l'UNIGE, engendrant CHF 23'000'000.- de charges supplémentaires alors qu'un budget de CHF 20'000'000.- a été alloué. Dès lors, il y a bien une diminution de la subvention effective de 2012 à 2017.

Un autre sous-commissaire défend que l'austérité doit se mesurer en termes relatifs. Il faut au moins se demander si la subvention cantonale suit l'augmentation du nombre d'étudiants. Il n'est pas possible de garder les mêmes locaux et le même encadrement si tel n'est pas le cas. Si l'augmentation annuelle de la subvention cantonale est de 0.4% et que l'augmentation du nombre d'étudiants est de 2%, cela n'est pas viable. Si l'augmentation de la subvention n'est pas proportionnelle à l'augmentation du nombre d'étudiants, une réduction des prestations par tête est inévitable. M. FLÜCKIGER pense que l'UNIGE doit se demander quel nombre d'étudiants elle ne pourra pas dépasser sans que les moyens suivent. La question ne se pose pas de la même façon dans toutes les facultés. Mais à partir d'un certain nombre d'étudiants, les infrastructures ne seront plus suffisantes. Un sous-commissaire précise que l'Université de Genève est considérée par la Confédération comme une université qui garde peu longtemps ses étudiants. Dès lors, il y a peu de marge de gain à ce niveau-là.

Sur le Fonds d'innovation et de développement (FID) :

Un autre sous-commissaire demande quel mécanisme a été mis en place pour réalimenter le FID. M. FLÜCKIGER répond que le FID est toujours alimenté par les non exploités. En 2017, l'augmentation de la subvention fédérale de base n'ayant pas été anticipée, le résultat devrait être positif et le FID devrait augmenter de CHF 1'500'000.-. Il y a quelques années, il se montait à CHF 19'000'000.-. Récemment, il est tombé à CHF 2'000'000.-. Il a donc fallu limiter la ponction annuelle sur ce fonds à CHF 1'000'000.-. Ainsi, la manne allouée par la Confédération a été utilisée pour financer les postes imputés avant cela sur le FID. M. FLÜCKIGER précise que l'Université souhaite toujours avoir des fonds d'impulsion pour lancer des projets, mais se limitera à CHF 1'000'000.- par année.

M. FERRILLO explique qu'en termes de cash, il est indifférent pour l'Etat que les contrats soient imputés sur FID ou sur le budget DIP. Le FID est alimenté par les subventions antérieures, qui n'ont pas été dépensées. A chaque fois que l'Université dépense CHF 1.- sur le FID, elle demande CHF 1.- à l'Etat. Cet argent lui est dû car il correspond aux 75% du non dépensé qui reste accumulé au sein de l'Université. Pour CHF 100.- de bénéfice, l'Université rend CHF 25.- à l'Etat. Sur les 75% restants, 60% sont alloués au FID et 40% aux fonds propres libres, qui servent d'amortisseurs à l'intérieur d'une période de convention d'objectifs. À la fin de la période, l'entier des fonds propres libres est versé dans le FID. Il rappelle qu'il est important de rétablir un rythme de dépense soutenable. Les 3 années précédentes, l'Université a dépensé à une cadence trop rapide au vu de la capacité de régénération du FID. Dès lors, en 2017, il a dû être assaini. L'UNIGE ne pouvait plus assumer l'entier des dépenses.

Imprévisibilité des économies exigées par le canton :

M. FERRILLO revient sur les économies cantonales : lorsque le Conseil d'Etat annonce les mesures que la fonction publique doit mettre en œuvre, un programme peut être mis en place au sein de l'UNIGE. La partie centrale fait des coupes, en même temps qu'une discussion est engagée avec les facultés. La cible et le timing doivent être connus. Lorsque le budget 2017 a été élaboré, les facultés ont été informées que les coupures pourraient être définitives, et les lignes budgétaires ont été attentivement choisies. Pour le budget 2018, L'UNIGE n'a reçu aucune information, et n'a donc pas pu négocier des mesures pérennes avec les facultés. Si elles sont dûment informées, les facultés peuvent adopter des stratégies concernant le renouvellement des postes et la réallocation de moyens. Ce n'est pas possible si l'Université apprend à la fin de l'été qu'elle doit économiser 1% l'année suivante. Aujourd'hui, personne ne sait ce qu'il se passera en 2019. Un plan financier quadriennal devrait être publié cet automne. L'Université saura-t-elle ce qui l'attend ? Lorsque le dernier plan d'économies a été mis en place, les discussions ont démarré en 2012. Le programme a été tenu. Une économie de 3.75%, correspondant à CHF 18'000'000.-, a été opérée et s'est inscrite dans le temps.

Un sous-commissaire souligne que cela ramène la discussion à son point de départ. La commission des finances a demandé à ce que des indications sur le plan financier quadriennal lui soit communiquées le plus rapidement possible. Il pense toutefois qu'il ne sera sans doute pas possible d'avoir des indications précises immédiatement et qu'il faudra malheureusement attendre la prochaine législature, pour que le Conseil d'Etat arrête des options à moyen terme. M. FLÜCKIGER précise que CHF 5'000'000.- de dépenses ont à nouveau gelées en 2018. Cela pourrait, à terme, se transformer en réelle coupure. M. FERRILLO estime qu'il ne s'agit pas de mesures intelligentes, qui permettent de réallouer des moyens dans les structures qui en ont besoin.

Questions particulières

Faculté de médecine et numerus clausus :

Un sous-commissaire aborde la question de la faculté de médecine, qui a un numerus clausus à la sortie de la première année. En Suisse alémanique, le numerus clausus est appliqué avant le début de la première. Il demande s'il existe une grande différence, au niveau financier, entre ces deux solutions. Il se demande en effet s'il est opportun d'offrir une première année à plusieurs centaines d'étudiants, alors que seule une petite partie accédera à la deuxième année. Sur le plan pédagogique, il peut comprendre que le tri entre les étudiants est probablement mieux fait après que ces derniers ont suivi une année de cours. Cependant, au niveau de l'organisation de l'Université et des coûts engendrés, cette solution n'est peut-être pas la meilleure, d'autant plus que la pratique n'est pas uniforme dans le pays.

M. FLÜCKIGER rappelle que les politiques se sont clairement opposés à l'introduction d'un numerus clausus avant le début de la première année. La faculté de médecine, quant à elle, serait probablement favorable à cette solution. Une discussion avait été lancée avec M. Beer et un test indicatif, similaire au test d'entrée des cantons alémaniques, avait été mis en place avant la rentrée universitaire. Les étudiants avaient l'obligation de passer ce test mais pouvaient tout de même suivre la première année s'ils échouaient. L'idée était cependant de dissuader les étudiants qui avaient de très mauvais résultats, en leur expliquant qu'il existait une très forte probabilité qu'ils échouent, compte tenu de leur résultat au test d'entrée. Cependant, aucun étudiant n'a suivi cette indication. Cette manière de procéder a donc été abandonnée.

Personnellement, M. FLÜCKIGER a l'impression qu'une sélection à l'entrée, sur la base du QI, ne permet pas forcément de garder les meilleurs futurs médecins. La première année permet aux étudiants de développer d'autres compétences et de se former. Il explique ensuite qu'un changement a tout de même été opéré. Les 150 meilleurs étudiants peuvent toujours passer en deuxième année. Auparavant, les autres avaient échoué leur année. Désormais, les étudiants qui ont tout de même réussi leurs examens, mais qui ne font pas partie des 150 meilleurs, ont la possibilité de passer à un cursus biomédical, qui a été ouvert à la rentrée 2017. Il existe aussi des possibilités de passerelles vers d'autres facultés afin que les étudiants n'aient pas perdu une année. Il informe que 600 élèves suivent la première année de médecine, ce qui n'est pas idéal. Concernant l'aspect financier, il précise que la première année rapporte beaucoup d'allocations intercantonales. Puisqu'il existe un numerus clausus à l'entrée dans les cantons alémaniques, beaucoup d'étudiants viennent étudier à Genève, car ils sont sûrs de pouvoir intégrer la faculté.

Un sous-commissaire demande s'il existerait une grande différence, en termes de coûts, si seuls 300 étudiants suivaient la première année. Il serait en effet possible de sélectionner 300 étudiants avec un test d'entrée, puis d'en sélectionner 150 à la fin de l'année de la première. M. FLÜCKIGER rétorque qu'en première année, il y a beaucoup de cours *ex cathedra*. Dès lors, le nombre d'élèves n'a pas réellement d'impact sur les coûts, sauf si les cours doivent être dédoublés. C'est le cas actuellement, mais ce cours est rediffusé par vidéo, dans une seconde salle. La différence en termes de coûts serait plus importante si la

formation était déjà plus personnalisée en première année. M. FLÜCKIGER conclut que la question du numerus clausus sera abordée avec la faculté.

Bibliothèques et collaborations intercantonales :

Un sous-commissaire dit avoir été choqué de la décision vaudoise de rompre avec le système interbibliothèques RERO. Il demande s'il est possible de revenir sur cette décision absurde.

M. FLÜCKIGER répond que le système RERO avait ses défauts : il était dépassé et devait être modifié. Aujourd'hui, un système vaudois fonctionnel a été mis en place. De son côté, l'UNIGE est en train de développer un nouveau système – SLSP – avec 15 partenaires suisses, auquel le canton de Vaud devrait s'intégrer. Il ajoute qu'il existe de gros enjeux au niveau des bibliothèques. Le prochain défi sera la négociation avec les éditeurs scientifiques : l'Allemagne a déjà amorcé cette étape. M. FLÜCKIGER précise que la croissance des abonnements à des revues scientifiques est de 5% par an. L'idée est de pouvoir organiser une négociation au niveau suisse en s'alliant avec l'Allemagne, qui refuse déjà d'acheter les revues de certains éditeurs.

Un sous-commissaire souligne qu'il y a un réel problème à ce niveau, puisque des articles financés par des fonds publics sont publiés par des revues scientifiques qui sont des plateformes payantes. Les universités doivent donc payer pour accéder à des recherches qu'elles ont financées… Il demande ce qu'il en est de la recherche de synergies entre Genève et Lausanne. M. FLÜCKIGER répond que l'UNIL souhaite dorénavant se rapprocher de l'EPFL. Le Triangle Azur a moins d'importance pour elle.

PROJET DE BUDGET
2018

SOMMAIRE

	LE MOT DU RECTEUR	**5**
1.	**QUELQUES CHIFFRES-CLEFS**	**9**
1.1	Sources de financement	9
	Fonctionnement	9
	Investissement	9
	Évolution de l'indemnité cantonale	10
	Évolution de la subvention fédérale de base et des subventions des autres cantons	11
1.2	Postes financés par le budget État, le FNS et les autres fonds	13
1.3	Nombre total d'étudiants-es	15
	Nombre d'étudiants-es en formation de base et approfondie	15
	Taux d'encadrement	16
	Nombre d'étudiants-es en formation continue	17
2.	**INFORMATIONS BUDGETAIRES GENERALES**	**19**
2.1	Fonctionnement	19
	Charges de personnel (nature 30)	19
	Dépenses générales (nature 31)	20
	Amortissements (nature 33)	20
	Subventions accordées (nature 36)	20
	Imputations internes (nature 39)	20
	Taxes et revenus divers (nature 42)	21
	Revenus de transfert (subventions acquises) (nature 46)	21
	Imputations internes (nature 49)	22
2.2	Investissement	23
	Crédit de renouvellement	23
	Crédit d'ouvrage	23
3.	**PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »**	**25**
3.1	Faits marquants	25
3.2	Programme d'économies 2016 / 2019 et gel budgétaire 2018	26
3.3	Processus budgétaire	27
	Conventions d'objectifs 2016 / 2019 et assainissement du Fonds d'innovation et de développement	27
	Arbitrages	28
	Économies temporaires	29
	Effets décalés sur le budget 2019	29
3.4	Revenus de fonctionnement	30
	Taxes et revenus divers	30
	Revenus de transfert (subventions acquises)	31
	Imputations internes	34
	Total des revenus	34
3.5	Charges de fonctionnement	35
	Charges de personnel	35
	Dépenses générales	38
	Amortissements	39
	Subventions accordées	40
	Imputations internes	41
	Total des charges	41

Sommaire

3.6 Résultat net 41
3.7 Synthèse des charges et revenus État 42

4. PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT 43

4.1 Crédit de renouvellement 43
4.2 Crédits d'ouvrage 43

5. STATISTIQUES 45

5.1 Charges et revenus budget « État » et fonds de tiers 45
5.2 Aperçu des ressources budgétaires dans les facultés 46

LE MOT DU RECTEUR

Une université d'excellence : maillon essentiel de l'innovation

Dans la torpeur de l'été qui se termine, une nouvelle a suscité l'intérêt des médias : la publication, par la revue « Nature », du palmarès des universités établi sur la base d'un indice d'innovation. Notre université y occupe la 21ème place mondiale, la 3ème hors sol américain, la 1ère en Suisse, devant l'Université de Zürich (34ème), l'EPFL (41ème), l'ETHZ (57ème) et l'Université de Bâle (61ème). Ce résultat est absolument remarquable pour notre université, mais aussi pour l'ensemble du système universitaire suisse qui classe cinq des siennes parmi les cent premières universités. Certes, il faut prendre les rankings avec le recul qui s'impose. Les combiner les uns aux autres. Les analyser dans la durée pour en dégager des grandes tendances. Notre ambition est de nous maintenir dans le premier pourcent des meilleures universités au monde comme notre université le fait sur chacun d'entre eux depuis longtemps, malgré le fait que notre budget soit souvent bien inférieur à celui des établissements qui nous précèdent.

Pourtant, cet indice d'innovation est particulièrement intéressant, à plus d'un titre. Tout d'abord, parce qu'il est établi sur des données objectives, collectées auprès de tiers et non pas, comme parfois, par les universités elles-mêmes. En l'occurrence, il est calculé en identifiant, dans les brevets enregistrés auprès d'agences nationales de protection intellectuelle, les références aux publications scientifiques à l'origine de ces inventions. Cet indice ne traduit donc pas seulement l'efficacité du travail accompli par les services de transfert technologique, mais il évalue réellement la transférabilité des recherches fondamentales dans des innovations.

Ensuite, parce qu'il met en évidence qu'en amont de toute innovation majeure, il y a une recherche fondamentale qui s'inscrit dans un temps long permettant de découvrir de nouveaux phénomènes et d'inventer de nouveaux procédés avant que ces derniers ne puissent être transformés en innovations et appliqués dans une production à grande échelle. Dans ces circonstances, peu ou pas d'entreprises privées ne sont en mesure de financer des recherches dont les applications concrètes ne verront le jour que bien des années plus tard, sur une échelle de temps incompatible avec les exigences de rentabilité financière qui caractérisent les investissements dans le secteur privé. Dès lors, seul le secteur public est capable de financer de telles recherches qui alimentent non seulement les futures innovations mais aussi prioritairement les enseignements offerts à nos étudiants.

L'Université de Genève se doit de cultiver son excellence, dans tous les domaines. Non pas pour elle-même, mais bien pour apporter sa contribution sociétale essentielle, notamment pour le canton de Genève et sa région. Elle est le terreau fertile duquel naissent les transferts de technologie et de connaissances au bénéfice direct de la société dans laquelle elle s'inscrit. Genève et sa région ont des atouts exceptionnels. Au centre de l'Europe, riches d'un incroyable milieu international, elle peut nourrir et se nourrir d'une Université de renommée mondiale. Attirant les meilleurs talents de la planète entière, l'Université de Genève, par ses transferts de technologies et de connaissances aux étudiants qui y suivent leur formation, les rend naturellement au service de notre collectivité locale.

Pour continuer à jouer ce rôle, notre université a besoin de pouvoir s'appuyer sur un socle budgétaire cantonal qui lui permette de faire face à la croissance régulière de ses étudiants, près de 2 % en moyenne par an depuis une décennie et de répondre aux besoins de la Cité. Elle doit également pouvoir inscrire son développement dans un cadre financier prévisible à moyen terme. Malheureusement, depuis 2013, nous avons subi des économies cumulées de plus de 18 millions de la part des autorités cantonales, équivalentes, à titre de comparaison, aux dotations budgétaires totales de la Faculté de droit. De plus, nous vivons au jour le jour depuis que l'État de Genève a renoncé à inscrire ses décisions dans une planification financière pluriannuelle.

Jusqu'à présent, les conséquences de ces économies ont pu être limitées grâce à la progression des contributions fédérales, aux efforts de réallocations réalisées entre les Facultés, ainsi qu'à la mise à contribution du Fonds d'innovation et de développement (FID). Néanmoins, les subventions fédérales ne pourront pas croître éternellement à un rythme largement supérieur à celui de l'indemnité cantonale. De surcroît, les efforts de rationalisation et les mécanismes de réallocations internes seront de plus en plus difficiles à être mis en œuvre. Finalement, le FID ne sera plus doté de moyens aussi conséquents que ceux qui étaient les nôtres au cours des années passées. Si l'on y ajoute le fait qu'en 2020, l'Université de Genève devrait perdre la subvention de 5 millions qui lui était attribuée au titre de l'Ecole de Pharmacie Genève-Lausanne, on comprendra que, sans le soutien du canton, l'Université de Genève va au-devant de problèmes majeurs.

Ces perspectives m'inquiètent. Je sais d'expérience que les dynamiques récessives s'alimentent elles-mêmes et peuvent nous entraîner imperceptiblement au-delà d'un point de rupture. Retrouver ensuite le rang qui est actuellement le nôtre deviendrait alors un chemin long, difficile et surtout extrêmement coûteux en francs et en énergie.

Yves Flückiger

1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS

1.1 SOURCES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

L'Université bénéficie de trois types de ressources pour assurer le financement de ses activités, dont la répartition est la suivante pour les comptes 2016.

Collectivités publiques :

Le financement des prestations nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques. L'indemnité cantonale représente près de 46 % des sources de revenus de l'Université. La Confédération accorde une subvention de base en fonction du nombre d'étudiants, de diplômes et des fonds de recherche. L'Université obtient des subventions d'autres cantons qui, en vertu de l'accord intercantonal, indemnisent l'Université pour le coût des étudiants confédérés-es immatriculés-es à Genève. La Confédération et les autres cantons financent 18 % du total des ressources de l'Université. Les collectivités publiques représentent donc 64 % du financement total.

Ressources propres :

Les ressources propres comprennent notamment les taxes universitaires acquittées par les étudiants-es, les loyers des foyers estudiantins, la facturation de frais de gestion de fonds, et les produits des prestations de services et des ventes, dont les soins dentaires réalisés par la clinique universitaire de médecine dentaire. Elles représentent 4 % du financement total.

Fonds de tiers :

Les fonds de tiers sont alimentés par des mandats de recherche privés ou publics, des donations et des legs, qui sont généralement affectés à des buts précis. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) représente le bailleur de fonds le plus important pour l'Université avec 12 % de ses ressources totales. Cet apport témoigne de la qualité des projets de recherche de l'Université, puisque les demandes de subsides donnent systématiquement lieu à une expertise scientifique. De nombreux subsides sont accordés par l'Union européenne et par le Conseil européen de la recherche, aussi sur une base compétitive. Des mandats de recherche sont également confiés à l'Université par les organisations internationales et les milieux économiques et industriels. Globalement, les efforts déployés par les chercheurs de l'Université permettent de disposer d'un financement substantiel à hauteur de 30 % du total des ressources.

Investissement

L'État de Genève (ci-après l'État) accorde un crédit de renouvellement pour les équipements et des crédits d'ouvrage pour le développement de nouvelles infrastructures. Cela représente près de 3 % du financement. À relever que les investissements dans les bâtiments émargent au budget de l'État, propriétaire juridique des bâtiments universitaires, à l'exception du bâtiment Carl Vogt dont le propriétaire est l'Université.

Quelques chiffres-clefs

Le tableau et le graphique ci-dessous présentent la composition des sources de financement de l'Université avec les données des comptes 2016.

Comptes 2016 *en millions de francs*	Montant
Collectivités publiques	479
Ressources propres	29
FNS	91
Fonds européens	18
Autres fonds de tiers	111
Investissements Etat	19
Total des Ressources	**748**

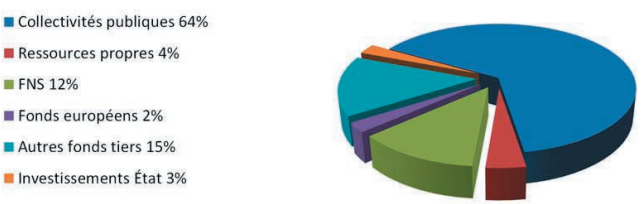

Source : Rapport financier - Comptes 2016 de l'Université de Genève

Évolution de l'indemnité cantonale

Sur la période de 2012 à 2017, l'évolution de l'indemnité cantonale montre une progression de 10.8 %, correspondant à un rythme annuel moyen de 2.1 %. Si l'on fait abstraction des transferts d'activité et des mécanismes liés à la progression des salaires et des charges sociales, l'indemnité cantonale a en fait diminué de 2.0 % depuis 2012. Le tableau ci-après présente schématiquement les différents facteurs expliquant cette évolution.

Variations de l'indemnité cantonale 2012 - 2017	%
Mécanismes salariaux & Caisse de pension	4.6 %
Convention d'objectifs	2.7 %
Transferts d'activités	8.2 %
Mesures d'économies cantonales	-4.7 %
Total	**10.8 %**

À noter que les indemnités cantonales ont été ajustées du montant des subventions dues au titre de l'Accord intercantonal universitaire pour les étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales. Ce montant a été transféré dans les livres du Canton dès 2014. Pour des raisons d'homogénéité des données également, le tableau exclut les indemnités cantonales non monétaires qui ont été supprimées en 2014.

Parmi les évènements liés à l'évolution des charges salariales, la part des mesures d'assainissement de la Caisse de pension des collaborateurs-trices de l'Université joue un rôle important. En effet, entre 2012 et 2017, plus de 45 % de la croissance en lien avec la masse salariale, soit KCHF 6'092, sont dus aux différentes mesures d'assainissement de la Caisse. En ce qui concerne la Convention d'objectifs (COB), la contribution cantonale, durant cette même période, représente près de 25 % de l'augmentation totale de l'indemnité cantonale, soit KCHF 8'000.

Enfin, depuis 2012, dans le cadre de l'austérité budgétaire imposée par l'État, l'Université a réalisé des efforts d'économies de KCHF 13'729.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en volume de l'indemnité cantonale sur la base des comptes des années 2012 à 2016 et du budget 2017, ainsi que la croissance annuelle.

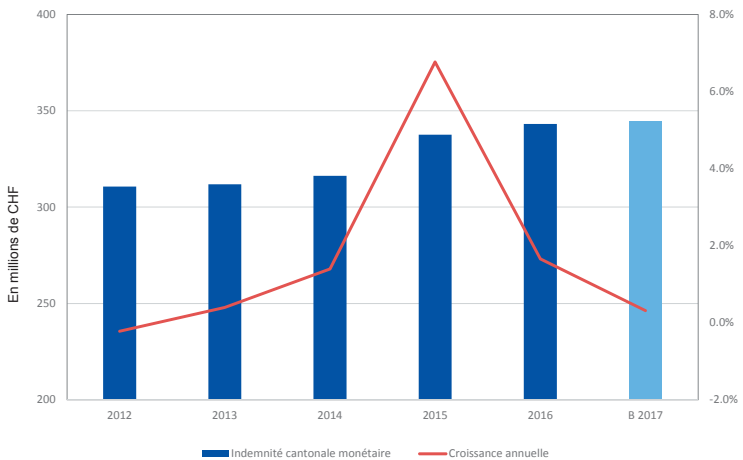

Évolution de la subvention fédérale de base et des subventions des autres cantons

Subvention fédérale de base (SEFRI)

La subvention fédérale de base est passée de KCHF 89'856 en 2012 à KCHF 105'077 en 2017 (estimation du SEFRI), soit une progression annuelle moyenne de 3.2 %. Dans le même laps de temps, la subvention accordée par la Confédération aux Hautes Écoles a augmenté de KCHF 88'956 et s'élève à KCHF 684'431 en 2017, soit une progression annuelle moyenne de 2.8 %. La part attribuée à l'Université de Genève croît ainsi à un rythme légèrement supérieur à l'enveloppe fédérale globale destinée aux universités cantonales et instituts universitaires. L'amélioration de la position relative de l'Université de Genève repose sur

l'évolution anticipée du montant 2017 de la subvention fédérale de base dont le mode de répartition semble être plus favorable. À relever que, pour l'instant, le montant 2017 correspond à une information communiquée par le SEFRI au printemps 2017 et devra être confirmé en octobre 2017 seulement lors de la décision d'allocation.

Accord intercantonal universitaire – contributions des cantons

Les contributions des autres cantons dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire sont calculées sur le nombre d'étudiants-es confédérés-es immatriculés-es à Genève et du forfait en fonction de leurs groupes facultaires. Entre 2012 et 2017, elles ont augmenté de KCHF 3'836, soit une croissance annuelle moyenne de 2.3 %. Cette croissance résulte de trois facteurs : un premier lié au montant du forfait, un deuxième lié au nombre d'étudiants-es et un dernier en lien avec l'évolution de la répartition des étudiants-es par domaine.

Sur la période observée, le montant du forfait par étudiant et par domaine a été adapté à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation induisant un effet de prix de plus de 5 %. Par domaine, on observe une baisse de 3 % des étudiants-es confédérés-es dans le domaine des « sciences humaines et sociales », représentant 78 % du nombre des étudiants-es confédérés-es immatriculés à Genève. Le nombre des étudiants-es progresse de 7 % dans le domaine des « sciences naturelles et exactes » et de près de 38 % dans celui de la « médecine clinique ». Globalement, le nombre d'étudiants-es confédérés-es est en hausse induisant sur le montant des subventions reçues un effet de volume à la hausse de 1 %. Enfin, la répartition des étudiants-es par domaine engendre une amélioration des subventions reçues des autres cantons de 6 % en raison d'un accroissement du nombre des étudiants-es des domaines « médecine clinique » et « sciences naturelles et exactes », dont les forfaits sont les plus élevés (respectivement CHF 25'700 et CHF 12'850 par étudiant-e et par semestre), plus important que la diminution du nombre des étudiants-es du domaine « sciences humaines et sociales » au bénéfice d'un forfait moins élevé (CHF 5'300 par étudiant-e et par semestre).

Quant au montant que le canton de Genève verse aux autres cantons universitaires au titre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, il augmente de KCHF 7'319, soit une croissance annuelle moyenne de 10.3 %. Cette dernière résulte principalement d'un effet de volume puisque le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales a crû de plus de 53 %. Cette tendance est très marquée dans le domaine des « sciences humaines et sociales » où le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans d'autres universités suisses croît de 55 % en lien principalement avec le transfert de l'institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport à Lausanne. Dans le domaine de la « médecine clinique », la croissance de 93 % doit être relativisée car elle porte sur un effectif assez restreint. Tous domaines confondus, cette évolution montre qu'un nombre croissant d'étudiants-es choisit, comme le système de Bologne entend le favoriser, de poursuivre leurs études de maîtrise dans d'autres universités. Elle témoigne également de la concurrence accrue exercée par les universités cantonales entre elles. Enfin, elle est la conséquence des rapprochements et des rationalisations entre les universités lémaniques et celles du Triangle Azur encouragées par les autorités politiques fédérales et cantonales, ainsi que le contexte d'austérité budgétaire imposé par le canton de Genève.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en volume de la subvention fédérale de base, des subventions entre les cantons au titre de l'Accord intercantonal universitaire sur la base des comptes des années 2012 à 2016 et des projections provisoires pour 2017.

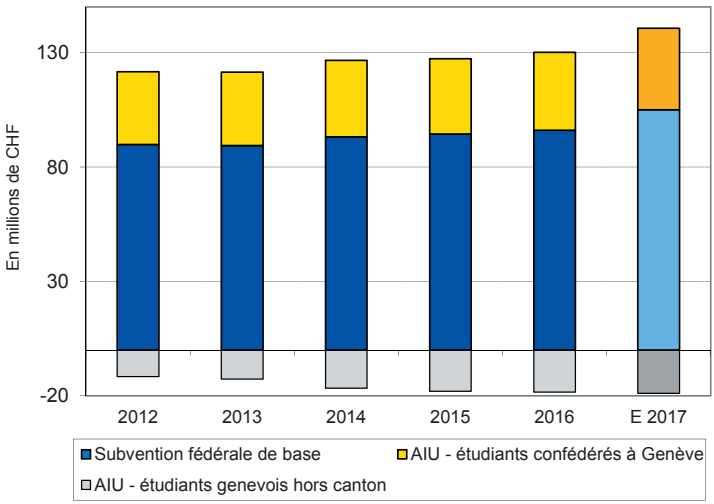

Source : Comptes de l'Université de Genève et de l'État de Genève

1.2 POSTES FINANCÉS PAR LE BUDGET ÉTAT, LE FNS ET LES AUTRES FONDS

En 2016, l'Université a employé 6'407 personnes qui ont occupé en moyenne annuelle 4'449 postes équivalent plein temps (ci-après EPT). Les fonds de tiers (FNS et autres fonds) ont assuré le financement de 1'460 postes EPT, complétant les 2'990 postes financés par le « Budget État ». Par catégorie de personnel, toutes sources de financement confondues, on observe que 64 % des collaborateurs-trices de l'Université entrent dans la catégorie du corps professoral et des collaborateurs-trices de l'enseignement.

La répartition par catégorie et par source de financement des postes occupés en moyenne annuelle 2016 est la suivante :

Nombre en EPT, moyenne annuelle	État	FNS	Autres fonds	Total
Corps professoral	470	24	27	521
Collaborateurs de l'enseignement	1'287	587	431	2'306
Personnel administratif et technique	1'232	60	330	1'623
Total	**2'990**	**672**	**788**	**4'449**

Quelques chiffres-clefs

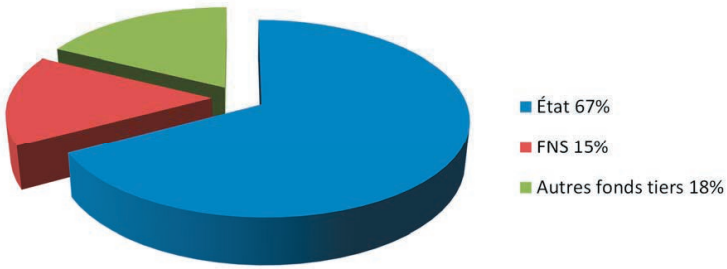

Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Entre 2012 et 2016, le nombre de postes financés par le FNS et par les autres fonds de tiers a crû de 17.4 %, tandis que celui financé par l'État a enregistré une croissance de 1.2 %. La proportion de personnel engagé sur fonds de l'État passe de 70 % à 67 %. Cela démontre le dynamisme de l'Université dans sa quête de financements alternatifs à ceux des collectivités publiques et témoigne de l'excellence des projets de recherche menés par l'Université. Cela induit une augmentation du nombre des contrats de travail de droit privé dont les durées sont souvent liées à celles des projets.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du ratio des postes par source de financement entre 2012 et 2016.

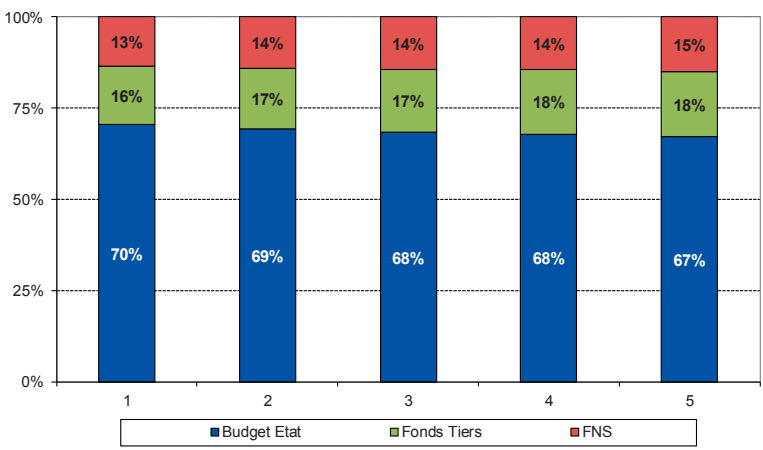

Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

1.3 NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS-ES

Nombre d'étudiants-es en formation de base et approfondie

À la rentrée universitaire d'automne 2016, le nombre d'étudiants-es était de 15'500 étudiants-es (sans instituts et MAS), en augmentation de 307 étudiants-es par rapport à la rentrée précédente. Depuis 2012, le nombre d'étudiants-es a crû en moyenne de 1.7 % par an. Sur cette période, on observe que le taux de croissance du nombre d'étudiants le plus élevé a été observé en 2015. Il était de 3.2 %. Selon les premières estimations pour la rentrée d'automne 2017, une augmentation de 2 % est attendue, portant le nombre d'étudiants-es à 15'808 étudiants-es. Enfin, en prenant également en considération les étudiants MAS de formation continue, le nombre d'étudiant attendu en septembre 2017 s'élève à environ 17'000, en croissance de 3 % par rapport à l'année dernière.

A titre de comparaison nationale, l'Université de Genève occupait en 2012 le troisième rang en termes de nombre d'étudiants-es (avec instituts et MAS), derrière l'Université de Zürich et de l'École polytechnique de Zürich. Elle a depuis conservé cette position en 2016. Enfin, l'Université de Genève a connu, entre 2012 et 2016, un taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants-es plus élevé (2.4 %) que la moyenne suisse des Hautes Écoles (1.7 %), ce qui la classe en troisième position des universités polyvalentes en terme de croissance, après l'Université de Lausanne et l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich qui montrent également une croissance supérieure à celle de la moyenne des universités suisses.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'étudiants-es entre 2012 et 2017 (hors IHEID).

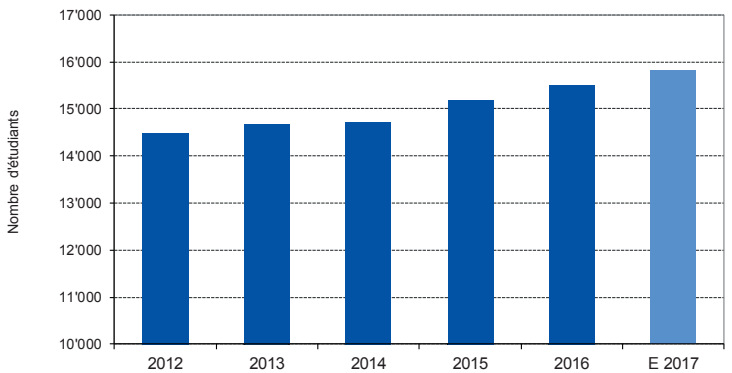

Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Pour construire le tableau ci-dessous, des retraitements statistiques ont été effectués en lien avec la création des deux facultés issues de la Faculté des sciences économiques et sociales (rentrée 2013 / 2014), ainsi qu'avec la création du Global Studies Institute (rentrée 2012 / 2013).

Durant la période de 2012 à 2016, la plus forte croissance du nombre d'étudiants-es est observée au sein du Global Studies Institute avec une croissance annuelle moyenne de 6.6 %, suivie de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, avec une croissance annuelle moyenne de 4.8 % et de la Faculté de médecine, avec une croissance annuelle moyenne de 3.4 %. Au cours de cette même période, l'Institut universitaire de formation des enseignants-es (IUFE) enregistre une forte décroissance s'expliquant par une baisse du nombre de stages de formation proposé par le DIP à l'attention des futurs-es enseignants-es.

À relever que, pour la Faculté d'économie et management, la croissance du nombre d'étudiant 2016 est très forte (10.7 %) et permet de repositionner la faculté dans une dynamique pluriannuelle de croissance après la baisse du nombre d'étudiant observé en 2013 et 2014.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'étudiants-es par faculté entre 2012 et 2016.

Nombre d'étudiants -es	2012	2015	2016	2016 %	Croissance annuelle moyenne
Sciences	2'383	2'614	2'574	-1.5%	1.9%
Médecine	1'740	1'926	1'992	3.4%	3.4%
Lettres	2'029	1'915	1'853	-3.2%	-2.2%
GSEM	1'204	1'136	1'258	10.7%	1.1%
SDS	1'088	1'142	1'167	2.2%	1.8%
Droit	1'706	1'814	1'804	-0.6%	1.4%
Théologie	174	162	160	-1.2%	-2.1%
FPSE	2'012	2'312	2'426	4.9%	4.8%
FTI	585	505	502	-0.6%	-3.8%
Centre interfacultaire des droits de l'enfant (CIDE)	-	60	77	28.3%	-
Centre universitaire d'informatique (CUI)	47	36	56	55.6%	4.5%
Global Studies Institute (GSI)	1'031	1'193	1'329	11.4%	6.6%
Institut d'architecture	12	-	-	-	-
Institut universitaire de formation des enseignant-es (IUFE)	470	378	302	-20.1%	-10.5%
Université	**14'481**	**15'193**	**15'500**	**2.0%**	**1.7%**

Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement se définit comme le rapport entre le nombre d'étudiants-es (sans instituts et MAS), et le nombre de postes budgétés « État » de professeurs-es ordinaires, professeurs-es associés-es, professeurs-es assistants-es et suppléances.

Ce calcul peut introduire un certain biais par rapport à la réalité du terrain. En effet, il omet d'intégrer, dans la notion d'encadrement, le rôle joué par les collaborateurs-trices de l'enseignement et les assistants-es. Faute de disposer d'un benchmark reconnu en Suisse, il permet néanmoins d'apprécier approximativement l'adéquation entre les ressources allouées et l'encadrement attendu.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du taux d'encadrement par faculté entre 2010 et 2016.

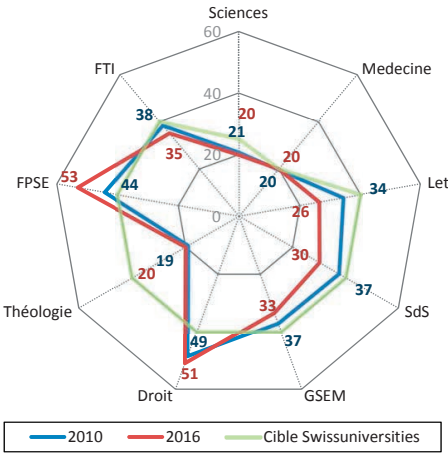

Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

En 2016, toutes les facultés, hormis la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation et la Faculté de droit, ont un taux d'encadrement qui respecte les recommandations émises par Swissuniversities.

Entre 2010 et 2016, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, la Faculté de droit ainsi que la Faculté de théologie ont vu leur taux d'encadrement se détériorer en raison de la croissance du nombre des étudiants-es plus importante que de celle du corps professoral. À contrario, la Faculté des sciences de la société améliore son taux d'encadrement grâce à une augmentation du corps professoral plus importante que le nombre de ses étudiants-es. La Faculté des lettres et la Faculté d'économie et de management améliorent également leur taux d'encadrement sur la période par une augmentation du corps professoral accompagnée d'une légère diminution du nombre d'étudiants. La Faculté de traduction et interprétation voit son taux d'encadrement s'améliorer par une baisse de croissance du nombre étudiants-tes supérieure à celle du corps professoral. Pour les autres facultés, le taux d'encadrement est resté stable ou s'est légèrement amélioré.

Nombre d'étudiants-es en formation continue

La formation continue a pour objectif de répondre à la demande du marché du travail où les niveaux d'exigences appellent à un renouvellement permanent des connaissances nécessaires à la mobilité professionnelle et indispensable pour accompagner et favoriser les innovations technologiques. En 2016, les programmes de formation continue ont accueilli 10'702 participants-es, soit une croissance annuelle moyenne de 0.4 % depuis 2012. On constate une évolution tendancielle entre 2012 et 2016 en hausse pour les formations diplômantes (CAS, DAS, MAS) de + 8.9 %, principalement la Faculté d'économie et de management, la Faculté de médecine, ainsi que la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, et en légère baisse pour les formations qualifiantes (sessions, journées, et conférences) de - 1.4 %.

Quelques chiffres-clefs

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du nombre d'étudiants-es en formation continue de 2012 à 2016.

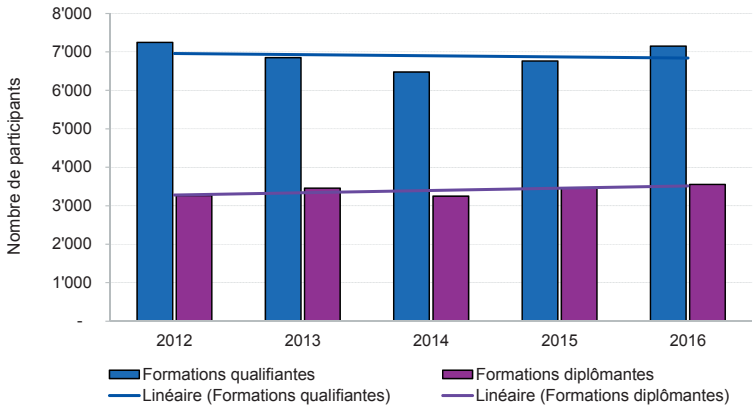

Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

2. INFORMATIONS BUDGETAIRES GENERALES

Le processus d'élaboration du budget se déroule sur la période de mai de l'année n-1 à janvier de l'année n. C'est au printemps que l'Université est informée des orientations budgétaires de l'État, son principal bailleur. Sur cette base, l'Université élabore une première version du budget et arrête la répartition de l'objectif de « non dépense » annuel. Les charges de personnel sont évaluées en fonction des effets des mécanismes salariaux arrêtés par le Conseil d'État et le Rectorat définit les directives budgétaires à l'intention des facultés. Ces directives sont transmises aux doyens-nes et à leurs administrateurs-trices. Pendant l'été, le Rectorat procède aux arbitrages budgétaires des besoins exprimés par les facultés selon les priorités et les possibilités de réallocations internes, notamment grâce au mécanisme d'économies temporaires. La marge de manœuvre est étroite et exige de concilier à la fois les efforts de rationalisation et d'économies imposées par l'État et le fait que tous les postes, hormis ceux des assistants-es ou maîtres-assistants-es, sont occupés à long terme et régis par la loi relative au personnel de l'administration cantonale.

La deuxième étape du processus budgétaire a lieu en automne. Elle consiste à établir un budget détaillé par centre financier avec l'objectif de se doter d'un outil de pilotage au plus proche de la réalité. Ce pilotage est indispensable aux responsables des centres financiers pour la gestion au quotidien du cadre budgétaire, aux administrateurs-trices pour la maîtrise de l'enveloppe par nature de charges allouée, ainsi qu'au Rectorat dans la conduite et l'optimisation de la politique financière de l'institution en cours d'exercice. Les rocades budgétaires permettent ainsi une redistribution des allocations budgétaires par centre financier et nature de charges dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée. Elles peuvent également être consécutives au souhait d'affiner le travail de suivi budgétaire en imputant le budget dans les centres financiers dans lesquels l'activité est effectivement réalisée et dans les natures appropriées de charges. Elles peuvent enfin être en lien avec des changements de structure. L'impact de ces rocades est en principe neutre sur le résultat mais peut faire varier les montants des différentes natures de charges.

Une fois le budget de l'État voté par le Grand Conseil, le budget de l'Université est finalisé en simulant, sur la base des contrats, la masse salariale de chaque structure. Le budget est enfin transféré dans les systèmes d'information financière pour assurer le respect et le suivi des moyens alloués à chaque structure.

2.1 FONCTIONNEMENT

Charges de personnel (nature 30)

La masse salariale est déterminée sur la base des contrats réels pour les postes occupés, et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Elle est calculée par groupe de fonctions (par exemple, professeur-e ordinaire, chargé-e de cours, assistant-e, collaborateur-trice scientifique, administrateur-trice, secrétaire, etc.), selon les postes EPT. Elle tient compte des décisions du Conseil d'État quant aux mécanismes salariaux accordés aux collaborateurs-trices de la fonction publique (annuités et renchérissement).

Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux légaux.

Dépenses générales (nature 31)

Les dépenses générales regroupent les charges liées aux biens, services et marchandises, ainsi que les charges d'exploitation, notamment les loyers, l'entretien courant et les dédommagements de frais professionnels. Selon les consignes arrêtées par le Conseil d'État, l'Université ne comptabilise ni le loyer des bâtiments mis à sa disposition par l'État, ni le service bureau pour la gestion des paies. Ces informations font toutefois l'objet d'une note annexe dans les états financiers consolidés.

Les dépenses générales sont évaluées sur la base des dépenses des exercices précédents et des demandes de réallocations entre les différentes natures comptables des subdivisions.

Amortissements (nature 33)

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements. Selon les catégories de biens, les durées d'amortissement oscillent entre 4 et 10 ans. Les équipements étant intégralement financés par des subventions d'investissement de l'État, les amortissements sur les équipements et les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement. Ils sont sans impact sur le résultat net.

Propriétaire du bâtiment Carl-Vogt affecté aux missions d'enseignement et de recherche, l'Université amortit linéairement chaque composante de cet objet selon les durées d'utilité prévues par les codes CFC. Les durées d'amortissement oscillent entre 25 et 70 ans avec une durée moyenne de 33 ans. Dans la mesure où son acquisition a été financée par les moyens de l'Université, les charges d'amortissement y relatives influencent le résultat net du budget « État ».

Enfin, bien qu'elles soient intégrées dans la nature 31 du plan comptable, les pertes sur débiteur sont présentées dans le budget de l'Université et dans ses états financiers avec les amortissements. Sur la base d'une balance âgée, l'Université suit une politique de provisionnement systématique permettant d'affecter les charges selon le principe de la comptabilité d'exercice. Sur la base d'actes de défaut de biens, les provisions sont utilisées. Si la perte est supérieure au montant de la provision, une charge additionnelle est enregistrée. Si elle est inférieure, l'excédent de provision est dissout.

Subventions accordées (nature 36)

Les subventions accordées regroupent toutes les aides financières octroyées à des personnes, notamment les bourses, ainsi qu'à des entités tierces et aux associations d'étudiants-es.

Imputations internes (nature 39)

Les charges d'imputations internes représentent les charges facturées par une structure de l'Université à une autre structure pour la mise à disposition de personnel, d'infrastructure (bâtiment, informatique) ou la fourniture d'une prestation. Ces opérations concernent toutes les sources de financement.

Taxes et revenus divers (nature 42)

Loyers des foyers estudiantins (nature 4240)

Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires. Le loyer mensuel dépend de l'objet mais oscille toujours dans une fourchette de prix allant de CHF 375 à CHF 650 par mois.

Taxes universitaires (nature 4231)

Les taxes d'écolage proviennent des taxes de cours acquittées par les étudiants-es. Il faut mentionner qu'environ 27 % des étudiants-es sont exonérés-ées de taxes universitaires, principalement pour des raisons statutaires. Le montant des taxes est fixé à CHF 500 par semestre et par étudiant-e, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes pour le financement des activités sociales et des associations d'étudiants-es, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es, et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE).

Soins dentaires (nature 4240)

Dans le cadre de la formation de ses étudiants-es, la clinique universitaire de médecine dentaire ouvre ses portes au public et assure des soins dentaires. Les soins sont facturés selon la politique de tarification arrêtée par le Rectorat.

Le solde des taxes et revenus divers inclut les taxes d'inscription aux cours d'été et aux activités culturelles et sportives, la participation des HES et IHEID en contrepartie des prestations octroyées par l'Université à leurs étudiants-es, les taxes auditeurs-trices, les émoluments, les dédommagements des assurances, ainsi que les produits des autres prestations de service et vente.

Revenus de transfert (subventions acquises) (nature 46)

Indemnité cantonale (nature 4631)

L'indemnité cantonale constitue la principale source de financement du budget « État ». Elle inclut non seulement une notion d'un « socle » budgétaire mais aussi le montant de la tranche annuelle prévue dans la COB entre l'Université et l'État et les effets des décisions budgétaires annuelles du Grand Conseil (progression salariale, mesures d'économies et transfert d'activités).

Le montant de l'indemnité est déterminé en fonction des éléments suivants :

	Indemnité (budget de l'année N-1)
-	Mesure d'économies imposées par l'État
+	Tranche annuelle prévue dans la COB
+	Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
+	Part des modifications de charges sociales prises en charge par l'État
+	Éventuels transferts d'activités ou de mode de financement
=	Indemnité (budget de l'année N)

Subvention fédérale de base (nature 4630)

Selon la LEHE (loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles), la subvention fédérale de base est répartie entre les universités cantonales à hauteur de 70 % en fonction des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre d'étudiants-es, proportion d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et 30 % selon des indicateurs liés à la recherche (montant des subsides du FNS, de l'UE, de la Commission pour la technologie et l'innovation, et des Fonds de tiers, durée des projets et de l'intensité de la recherche pour des fonds provenant du FNS et de l'UE). Le montant en faveur de l'Université dépend ainsi de l'enveloppe globale allouée par la Confédération et de sa position relative par rapport à celles des autres universités cantonales.

Contribution fédérale aux frais locatifs (nature 4630)

Selon la LEHE, la Confédération verse une participation aux frais locatifs pour des loyers annuels de KCHF 300 au moins, et dont les baux sont conclus pour cinq ans au moins. Le calcul forfaitaire est basé sur les coûts des surfaces et sur l'évolution du taux d'intérêt de référence de l'Office fédérale du logement. Le taux de contribution maximal des dépenses donnant droit à la contribution est fixé à 30 %.

Accord intercantonal universitaire (nature 4611)

L'AIU fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants-es poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord fixe les montants forfaitaires par étudiant-e et par année académique pour chaque domaine d'enseignement : médecine clinique (CHF 51'400), sciences naturelles et exactes (CHF 25'700) et sciences humaines et sociales (CHF 10'600). L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. Quant à la quote-part due pour des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, elle est prise en charge par le budget de l'État de Genève.

Subvention du canton de Vaud (nature 4611)

La subvention vaudoise est basée sur l'évaluation des charges transférées (personnel et crédits ordinaires) de l'Université de Lausanne à l'Université de Genève dans le cadre du regroupement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne sur le site de Genève. Elle est indexée en fonction de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation.

Subvention du canton du Valais et de la ville de Sion (nature 4634)

Les subventions valaisannes se réfèrent aux prestations définies dans une convention cadre tripartite relative à l'intégration des activités académiques dans le domaine des droits de l'enfant et de l'Inter- et Transdisciplinarité de l'Institut Kurt Bösch au sein de l'Université de Genève.

Imputations internes (nature 49)

Les produits d'imputations internes représentent les produits de facturation entre les structures de l'Université, toutes sources de financement confondues. À relever en particulier que dans le cadre de ses activités de recherche financées par des fonds provenant de l'extérieur, ainsi que pour les activités de formation continue, l'Université prélève un pourcentage de respectivement 9.0 % (recherche) et 7.5 % (formation continue) qui permet de couvrir les coûts

d'infrastructure imputés sur le budget « État ». Le montant de ce prélèvement est « restitué » au budget « État » dans le cadre du mécanisme des imputations internes.

2.2 INVESTISSEMENT

Crédit de renouvellement

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier) qui peut également être allouée à l'extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d'un tiers des dépenses annuelles. Le budget annuel correspond à la tranche annuelle du crédit de renouvellement accordé par l'État, complétée par le report budgétaire de l'année précédente. À la fin d'une période quinquennale d'un crédit de renouvellement, les soldes budgétaires sont annulés.

En fin d'année, les soldes budgétaires sont ajustés des commandes engagées auprès de chaque subdivision, et les montants restant disponibles sont mutualisés et réinjectés dans le processus d'arbitrages budgétaires de l'année suivante.

Crédit d'ouvrage

Lors de la construction ou l'acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d'État dépose un projet de loi pour le compte de l'Université. Une fois voté, le crédit d'ouvrage est mis à disposition par tranche annuelle. En fonction de l'état d'avancement des projets financés par un crédit d'ouvrage, le budget annuel peut différer du montant indiqué dans le plan financier accompagnant la requête, à condition que le montant de l'enveloppe pluriannuelle accordée par le Grand Conseil soit respecté.

3. PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »

3.1 FAITS MARQUANTS

En résumé, l'environnement budgétaire actuel est très incertain et est encore surtout marqué par une absence de visibilité à moyen terme sur les intentions des principaux contributeurs de l'Université. Dans ces conditions, fixer un cap pour la politique budgétaire de l'Université est une tâche ardue, voire impossible. C'est pourquoi le Rectorat privilégie une réponse au coup par coup aux mesures d'économies annoncées par le Conseil d'État et s'éloigne de sa politique de profilage institutionnel orientée vers un retour progressif à l'équilibre. Cela se traduit en pratique par deux décisions stratégiques pour 2018. La première est d'interrompre la mise en œuvre d'un nouveau train de mesures d'économies. La seconde est de reconduire le mécanisme de gel budgétaire sans en modifier le montant (KCHF 5'400). Globalement, les charges et les revenus croissent au même rythme (environ 1.5 %). Le projet de budget 2018 affiche un excédent de charges de KCHF 4'531, du même ordre que celui prévu en 2017.

Le cadre budgétaire cantonal s'inscrit une fois de plus dans un contexte d'austérité (voir 3.4 Revenus de fonctionnement, page 31). En vertu de la symétrie des efforts avec les services de l'État, le Conseil d'État a décidé de procéder à une réduction linéaire de 1 % de l'indemnité cantonale (KCHF 3'443) auquel vient s'ajouter la prise en considération d'un effet « noria » lié au rajeunissement de la pyramide des expériences des collaborateurs-trices (KCHF 970). Depuis 2013, les différentes mesures d'économies ont amputé le budget de l'Université d'un montant cumulé de KCHF 18'142. En proposant, par ailleurs, l'octroi d'une indemnité équivalant à une demi progression de l'annuité des collaborateurs-trices, le Conseil d'État induit une augmentation nette des charges de l'Université (KCHF 1'300). Enfin, la reprise du financement de la COB est une nouvelle réjouissante puisqu'elle permettra à l'Université de faire face à ses engagements vis-à-vis du FNS par rapport aux Pôles d'excellence, ainsi que d'injecter des moyens additionnels dans des développements prioritaires.

Le cadre budgétaire fédéral et intercantonal est beaucoup plus favorable (voir 3.4 Revenus de fonctionnement, page 32). La Confédération augmente son soutien en faveur des Hautes Écoles Universitaires (HEU). La mise en œuvre du nouveau du mode de répartition de la subvention fédérale de base combinée à l'augmentation de l'enveloppe globale laisse entrevoir une augmentation massive de la subvention fédérale de base versée à l'Université de Genève (KCHF 6'140). En considérant l'ajustement des contributions fédérales aux frais locatifs, des produits de l'AIU, ainsi que des subventions fédérales liées au Programme spécial de médecine humaine, les financements fédéraux et intercantonaux représentent une bouffée d'oxygène bienvenue au budget 2018. Cela renforce encore un peu davantage le processus de « fédéralisation » du financement de l'Université de Genève. Il faut toutefois souligner la grande incertitude autour du montant de la subvention fédérale de base et des contributions aux frais locatifs en 2018 puisque le SEFRI n'a pas encore communiqué les montants pour l'année 2017.

Dans le cadre des décisions budgétaires propres de l'Université, le Rectorat a procédé à un assainissement urgent du induisant un transfert budgétaire important des fonds institutionnels vers le budget « État » (KCHF 4'003) et la création de 27.80 EPT (voir 3.3 Processus budgétaire, page 27). Ce transfert est la conséquence logique d'un déséquilibre entre le rythme de dépenses du FID et son alimentation, s'expliquant par l'absence de financement de la COB pour les années 2016 et 2017, les mesures cumulées des économies cantonales, les engagements à moyen terme pris par l'Université vis-à-vis du FNS en faveur des Pôles d'excellence et les ajustements indispensables du socle institutionnel lié au développement de l'Université.

Enfin, le Rectorat a alloué, avec une grande parcimonie (un franc alloué sur sept demandé), des moyens additionnels (KCHF 1'926) aux facultés, aux centres interfacultaires et aux services communs (voir 3.3 Processus budgétaire, page 28).

Enfin, les perspectives à l'horizon 2020 sont moroses si les autorités cantonales poursuivent leur politique d'austérité budgétaire vis-à-vis de l'Université. Sans mesures drastiques prises par le Rectorat, le rythme de croissance des charges de l'Université observé ne pourra pas être soutenu sans une croissance similaire des revenus. A cela, il faut ajouter l'incertitude liée à la pérennisation du financement de la future École romande de Pharmacie.

3.2 Programme d'économies 2016 / 2019 et gel budgétaire 2018

À la présentation de son budget 2016 en septembre 2015, le canton de Genève annonçait la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures d'économies pour faire face au déséquilibre structurel des finances cantonales. Le Conseil d'État avait proposé de réduire de 5 % les charges de personnel à l'horizon 2018. Pour l'Université, cela signifiait une réduction proportionnelle de l'indemnité cantonale au prorata du taux de subventionnement. Depuis, cette annonce ne s'est traduite par aucune communication formelle de la part du Conseil d'État, ni en termes de cible d'économies à réaliser par l'Université, ni en termes de calendrier.

Dans le budget 2016, le Rectorat a néanmoins anticipé la mise en place d'un nouveau programme d'économies en procédant à des coupures (KCHF 1'433) au sein de ses propres services. Lors de la construction du budget 2017, les intentions du Conseil d'État manquant encore de clarté, le Rectorat a décidé de transformer la tranche d'économie prévue en 2017 (KCHF 5'076), équivalente à une réduction linéaire de 1.0 % des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions accordées allouées aux facultés et services communs, en gel budgétaire 2017. À relever que le gel budgétaire a été augmenté à la fin de la procédure budgétaire (KCHF 324) faisant supporter cet ajustement aux seuls services communs.

Toujours sans nouvelle du Conseil d'État, le Rectorat a renoncé à mettre en œuvre en 2018 les mesures complémentaires au Programme d'économies 2016 / 2019. En revanche, le Rectorat a décidé de reconduire, sans aucune variation, le gel budgétaire (KCHF 5'400). Enfin, quant à la reconnaissance du mécanisme de gel budgétaire comme contribuant au Programme d'économies 2016 / 2019 de l'Université, le Rectorat n'a pas pris de décision en attendant une feuille de route avec une vision pluriannuelle du Conseil d'État.

Les mesures inscrites à ce jour aux titres des économies budgétaires sont réparties de la manière suivante entre les facultés, les centres interfacultaires et les services communs :

Mesures d'économie *en milliers de francs*	**B2016** Programme d'économies	**B2017/18** Gel budgétaire	**TOTAL**	% *
Sciences	-	1'060	1'060	1.0%
Médecine	-	929	929	1.0%
Lettres	-	385	385	1.0%
GSEM	-	170	170	1.0%
SDS	-	165	165	1.0%
Droit	-	185	185	1.0%
Théologie	-	32	32	1.0%
FPSE	-	368	368	1.0%
FTI	-	98	98	1.0%
UNACI	1'433	2'008	3'441	2.0%
UNIGE	**1'433**	**5'400**	**6'833**	**1.3%**

** Le pourcentage est calculé sur la base du total des charges de personnel, dépenses générales et subventions accordées du B2016.*

3.3 PROCESSUS BUDGÉTAIRE

Conventions d'objectifs 2016 / 2019 et assainissement du Fonds d'innovation et de développement

Les conventions d'objectifs engagent l'Université à fournir des prestations publiques d'enseignement supérieur, de recherche et de service à la Cité et à les améliorer selon des objectifs stratégiques prioritaires. Parmi ces objectifs, le développement et le maintien de pôles d'excellence au sein de l'Université représentent un des axes prioritaires. En contrepartie, les conventions d'objectifs octroient un financement additionnel ciblé. La COB 2016 à 2019, prévoit un soutien avec des moyens supplémentaires de KCHF 4'000 à l'horizon 2019 contre KCHF 10'000 sur la période quadriennale précédente. Elle ne prévoit aucun financement additionnel sur les années 2016 et 2017 mais une tranche annuelle de KCHF 2'000 en 2018 et en 2019.

Le maintien et le développement des pôles d'excellence impliquent non seulement de financer les coûts directs additionnels liés aux projets mais aussi de participer aux coûts indirects liés à leur support. À cet égard, il faut relever que, depuis la mise en place des conventions d'objectifs, l'Université absorbe systématiquement toutes les augmentations des frais d'infrastructure, ainsi que l'ajustement des moyens en faveur des activités « socle » en affectant les augmentations des subventions fédérales et des autres cantons, en procédant à des réallocations au sein du budget « État » et en mobilisant notamment le FID. Compte tenu de l'absence de moyens pour les années 2016 / 2017, les engagements pris en faveur des pôles d'excellence au sens large et les ajustements budgétaires liés aux infrastructures institutionnelles et aux activités « socle » ont accentué le déséquilibre entre le rythme des dépenses et l'alimentation du FID de telle sorte que ce dernier s'est progressivement épuisé. Cette évolution a rendu nécessaire son assainissement urgent dans le courant de l'exercice budgétaire 2017. En procédant par priorité, le Rectorat a régularisé la situation des collaborateurs avec des contrats à durée indéterminée dont la fonction relève d'une mission pérenne, soit 18.30 EPT (KCHF 2'422). Par ailleurs, il a également décidé de transférer au budget « État » les postes des collaborateurs dédiés au développement des pôles d'excellence et soutien facultaire, soit 9.50 EPT (KCHF 1'581). Cette opération implique au total un transfert de charges vers le budget « État » (KCHF 4'003).

Le tableau ci-dessous présente par structure les effets de l'assainissement du FID :

Assainissement du FID *en milliers de francs*	EPT	KCHF
Centre universitaire d'informatique (CUI)	1.00	218
Institut d'études globales (GSI)	5.50	832
Institut des sciences de l'environnement (ISE)	1.30	160
Neurosciences (Laboratory of cognitive computational neuroscience)	1.00	284
Soutien facultaire	0.70	88
Pôles d'excellence	**9.50**	**1'581**
Rectorat & services rattachés	13.10	1'725
Divisions	5.20	697
Infrastructures institutionnelles	**18.30**	**2'422**
Allocations 2018	**27.80**	**4'003**

Arbitrages

Dans le cadre de la première étape de la procédure budgétaire, le Rectorat sollicite les facultés et structures afin qu'elles expriment leurs besoins supplémentaires, et qu'elles annoncent les variations de revenus projetées et les dotations budgétaires temporairement « libres ».

Lors des arbitrages relatifs aux besoins supplémentaires exprimés, le Rectorat retient les critères suivants :

- ✓ Existence d'une obligation légale ou réglementaire.
- ✓ Décision institutionnelle antérieure.
- ✓ Nature et pertinence relative de la demande.
- ✓ Identification de la source de financement.
- ✓ Contrainte budgétaire à court et moyen terme.

Sur cette base, le Rectorat a réalloué des moyens additionnels (KCHF 1'926), dont KCHF 130 sont sans impact sur le résultat net, et a ajusté à la hausse les revenus (KCHF 139). Cela induit la création de 14.20 EPT.

Le tableau ci-dessous présente par nature de charge les arbitrages budgétaires réalisés :

Arbitrages *en milliers de francs*	Demandes accordées		Revenus	Total	
	EPT	KCHF	KCHF	EPT	KCHF
Charges de personnel	14.20	2'037		14.20	2'037
Dépenses générales		79			79
Subventions accordées		-190			-190
Imputations internes		-			-
Revenus			139		139
Arbitrages 2018	**14.20**	**1'926**	**139**	**14.20**	**1'788**

Économies temporaires

Pour introduire de la flexibilité dans les dotations budgétaires, le Rectorat interpelle chaque année les facultés, les centres interfacultaires et les services communs pour connaître les moyens temporairement libres d'engagement. En contrepartie, il s'engage à restituer « automatiquement » ces dotations budgétaires lors de l'élaboration du budget de l'année suivante. Le tableau ci-dessous présente les contributions de chaque structure et les comparent avec le budget 2017 :

Économies temporaires *en milliers de francs*	Charges de personnel	Dépenses générales	Subventions accordées	Économies temporaires 2018	Économies temporaires 2017	Variation
Lettres	80			80		80
Théologie	31			31	54	-23
UNACI	1'282	2'522		3'804	3'807	-4
UNIGE	**1'393**	**2'522**	**-**	**3'914**	**3'861**	**54**

Effets décalés sur le budget 2019

Les arbitrages réalisés en 2018 engendrent parfois des effets décalés dont les impacts sont déjà connus pour le budget 2019. Il s'agit principalement des éléments suivants :

- ✓ Les effets décalés de l'indemnité correspondant à une demi-annuité pour le corps enseignant (KCHF 945).
- ✓ La restitution automatique des économies temporaires reconnues en 2018 sur l'exercice 2019 (KCHF 1'393) en faveur de la Faculté des lettres (KCHF 80), de la Faculté de théologie (KCHF 31) et UNACI (KCHF 1'282). À relever qu'en ce qui concerne l'économie temporaire liée à la maintenance et l'entretien des bâtiments neufs de Carl-Vogt et du CMU 5 / 6 (KCHF 2'522), la planification de sa restitution n'est pas encore définie.

3.4 Revenus de fonctionnement

Les revenus de l'Université se subdivisent en 2 catégories principales : les taxes et revenus divers et les revenus de transfert (subventions).

Taxes et revenus divers

Taxes universitaires

Le projet de budget 2018 table sur des taxes universitaires s'élevant à KCHF 12'224, en hausse de KCHF 463. Cela s'explique par une croissance de 2.0 % du nombre d'étudiants-es en 2018. A noter que le montant de taxes d'écolage est inchangé à CHF 1'000 par an et que le taux d'exonération est stable à 27 %.

Soins dentaires

Partant du principe que la politique tarifaire est inchangée, le projet de budget 2018 anticipe un volume d'activités lié aux soins dentaires fournis à la population genevoise semblable à celui prévu en 2017. Les recettes de la médecine dentaire sont néanmoins réduites (KCHF 427) suite au transfert des activités du département de radiologie aux HUG. Cette baisse est sans impact sur le résultat net de l'Université car elle est compensée par une réduction des charges et un transfert de subvention (voir la partie « Revenus de fonctionnement, Indemnité cantonale », page 31 et la partie « Charges de fonctionnement, Charges de personnel et Dépenses générales », pages 37 et 39).

Remboursements

Les indemnisations liées aux remboursements des assurances accidents sont très volatiles, et plutôt aléatoires. Sur une base historique, il apparait que le budget est supérieur aux remboursements enregistrés ces dernières années. Par prudence, il est donc ajusté à la baisse (KCHF 300) et s'élève à KCHF 2'312.

Autres prestations de service et les ventes

Le projet de budget 2018 enregistre une augmentation nette du montant des autres prestations de service et ventes (KCHF 264). À relever que, globalement, compte tenu de l'augmentation des charges liée à l'accroissement du chiffre d'affaires, l'impact sur le résultat est quasiment neutre (voir la partie « Charges de fonctionnement, dépenses générales », page 38). Les éléments suivants expliquent cette variation.

L'Université pilote pour la Suisse un projet à l'échelle mondiale (quarante-quatre pays concernés, plus trois mille bibliothèques, d'organismes de financement et centres de recherche) du CERN dans le domaine de la physique à haute énergie. Dans ce contexte, le CERN facture le coût national à l'Université, qui elle-même le refacture à son tour aux sept hautes écoles suisses impliquées dans le projet (KCHF 118). Ce montant avait été inclus dans le budget de l'Université par erreur car l'Université n'augmente pas réellement ses prestations. Cette baisse n'a pas d'impact sur le résultat net puisqu'elle implique une réduction correspondante des charges.

La Faculté de médecine facture des prestations au bénéfice d'entités tierces telles que l'Université de Lausanne, et les HUG (KCHF 261). Cette hausse est quasiment sans impact sur le résultat net (KCHF 8) puisqu'elle implique une augmentation similaire des charges de personnel (KCHF 253).

Dans le cadre d'une extension des services bibliothéconomiques mis à la disposition des collaborateurs-trices des HUG, une convention a été signée. La hausse des coûts d'abonnement estimée à 10 % (KCHF 26) est directement répercutée sur le montant facturé aux HUG. Cette hausse est sans impact sur le résultat net puisqu'elle implique une augmentation correspondante des charges.

Une convention a été signée entre l'Université et la HES-SO relative aux prestations fournies par le « Welcome Center ». Elle donne accès aux membres du corps enseignant et cadres supérieurs de la HES-SO nouvellement engagés et en provenance d'un pays étranger ou d'un autre canton suisse aux services destinés à faciliter leur installation dans la région, ainsi qu'à leur famille. La HES-SO participe au coût direct par le biais d'une contribution financière (KCHF 23) équivalent à un poste de secrétariat de 0.20 EPT. Ce montant est sans impact sur le résultat net car les charges sont augmentées de façon correspondante.

Au sein de la Division de la formation et des étudiants, le pôle santé social propose des prestations payantes aux étudiants, par exemple un suivi psychologique et psychothérapeutique. Le produit de ces prestations est en hausse (KCHF 27). Les revenus escomptés dégagés par les activités sportives, et plus particulièrement ceux provenant des camps de ski sont en diminution (KCHF 40), en raison d'une baisse de fréquentation. Les recettes 2017 budgétées pour la vente de billets pour la célébration du 50e anniversaire du chœur de l'Université ont été déduites (KCHF 5). Les gains attendus des ateliers à Uni-emploi sont moins importants que ceux budgétés et sont diminués (KCHF 10). Ces variations de revenus sont suivies d'un ajustement équivalent dans les dépenses générales et donc sont sans impact sur le résultat net.

L'Office fédéral de l'environnement redistribue annuellement le produit de la taxe CO2 aux employeurs par le biais des caisses cantonales de compensation. L'Office du personnel de l'État le rétrocède à l'Université. Le montant estimé sur la base des comptes provisoires 2017 est de KCHF 281, en hausse (KCHF 40) par rapport au budget 2017.

Lors des élections cantonales, l'Université participe au dépouillement des votes et facture cette prestation à la Chancellerie de l'État. L'année 2018 étant une année électorale, le budget enregistre une hausse des revenus (KCHF 60). Compte tenu des charges liées à cette activité, le résultat net est amélioré (KCHF 15).

Revenus de transfert (subventions acquises)

Indemnité cantonale

L'indemnité cantonale 2018 se monte à KCHF 345'493. Elle est en légère augmentation (KCHF 1'219) par rapport au budget 2017, soit 0.4 %. Cette variation s'explique par une combinaison de différents éléments :

- ✓ L'octroi de la tranche 2018 de la COB 2016 / 2019 (augmentation de KCHF 2'000).
- ✓ Le financement des mécanismes salariaux à hauteur du taux de subventionnement (augmentation de KCHF 2'228).
- ✓ Une mesure d'économies linéaire de 1 % (diminution de KCHF 3'443) correspondant aux efforts demandés à toutes les structures du « petit » État, ainsi qu'au secteur subventionné. Cette mesure d'économies est complétée par la prise en considération d'un effet « noria » lié au remplacement de collaborateurs-trices expérimentés-es par des collaborateurs-rices plus jeunes (diminution de KCHF 970).
- ✓ Le transfert final des moyens en lien avec les charges d'entretien du bâtiment du CMU 5 / 6 et de Sauverny (augmentation de KCHF 1'203).
- ✓ Le transfert de la radiologie dentaire aux HUG (augmentation de KCHF 202).

Pour mémoire, le taux de subventionnement est le ratio entre le montant de l'indemnité cantonale et les charges totales de l'année N-1. Il s'élève à 63.15 % pour l'année 2018.

En résumé, les éléments constitutifs de l'indemnité cantonale sont les suivants :

Indemnité cantonale *en milliers de francs, versus budget 2017*	Montant	
Budget 2017	344'274	
Mécanismes salariaux, part État	2'228	
Effet "noria"	-970	
COB, tranche 2018	2'000	
Mesures d'économies	-3'443	
Charges d'entretien des bâtiments CMU 5/6 et Sauverny	1'203	
Transfert de la radiologie	202	
Indemnité cantonale 2018	**345'493**	1'219
Croissance en %		*0.4 %*

Subvention fédérale de base

Le projet de budget 2018 prévoit un montant de KCHF 104'150 de subvention fédérale de base, en augmentation de KCHF 6'140 par rapport au budget 2017, soit une croissance annuelle de 6.3 %. La prévision 2018 table sur une légère diminution de l'enveloppe globale destinée aux HEU (KCHF 6'031) et le maintien de la position relative de l'Université de Genève. La forte hausse résulte d'une sous-estimation probable du budget 2017 suite à l'introduction du nouveau modèle de répartition prévu par la LEHE 2017 – 2020, soit un effet de base de 7.2 %. À relever que le montant de la subvention fédérale de base 2017 (base de la projection 2018) doit encore faire l'objet d'une confirmation du SEFRI dans le courant du mois d'octobre 2017.

Contribution fédérale aux frais locatifs

Avec l'introduction du volet financier de la LEHE, la Confédération soutient en priorité la construction ou la location des bâtiments universitaires. La prise en compte des frais de location induit une augmentation des contributions fédérales (KCHF 411) par rapport au budget 2017. À l'instar du calcul de la subvention fédérale de base, l'estimation est difficile, faute de repère sur les locations effectivement éligibles, sur la notion de coûts standard utile à la définition de l'assiette, ainsi que sur le pourcentage de subventionnement. À relever que le SEFRI ne communiquera le montant de la subvention 2017 que dans le courant du mois d'octobre 2017.

Accord intercantonal universitaire

Deux hypothèses sont retenues pour anticiper le montant de l'AIU. La première reflète l'évolution tendancielle du nombre des étudiants-es « confédérés-es » observée depuis le début de la décennie par groupe facultaire. Cette évolution est marquée par un rebond du nombre des étudiants-es « confédérés-es » en sciences humaines et sociales et par une croissance de ceux de médecine clinique et une légère baisse de ceux des sciences naturelles

et exactes. La seconde hypothèse concerne la stabilité des forfaits par étudiant et par groupe facultaire. Par rapport au budget 2017, cette méthodologie induit une augmentation du produit de l'AIU (KCHF 1'715). À noter que cet ajustement budgétaire inclut un effet de base lié à l'écart entre les projections pour l'exercice 2017 et le budget 2017 (KCHF 1'205), expliquant 70 % de la croissance budgétée.

Autres subventions acquises

Par rapport au budget 2017, les autres subventions acquises augmentent (KCHF 548). Cette variation s'explique par les éléments suivants.

La contribution annuelle du canton de Vaud au financement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) est en hausse (KCHF 38) par rapport au budget 2017. Cette estimation résulte à la fois de la différence entre le budget et les comptes provisoires 2017 et d'une hausse de l'indice suisse des prix à la consommation 2017 (+ 0.5 %), annoncée par l'Office fédéral de la statistique.

Dans le cadre de la convention tripartite « canton du Valais, ville de Sion et Université de Genève » liée au centre interfacultaire de droits de l'enfant (CIDE) localisé à Bramois en Valais, les collectivités publiques valaisannes augmentent leurs contributions (KCHF 25).

Le programme spécial en médecine humaine, coordonné par Swissuniversities, a pour défi d'accroître le nombre de médecins généralistes formés et alloue des subsides permettant de soutenir les projets des HEU. Deux enveloppes sont allouées à cet effet.

- ✓ La première dotée d'un montant de KCHF 30'000 sur la période 2018 / 2020 pour l'ensemble des HEU est consacrée à dédommager les HEU ayant accru le nombre de nouveaux diplômes délivrés de bachelor et de master durant les années 2017, 2018 et 2019 par rapport à l'année 2013. Dans ce cadre, le montant alloué à l'Université de Genève sera de KCHF 2'057 et la tranche 2018 KCHF 431.
- ✓ La seconde de KCHF 70'000 dont le versement est échelonné entre 2017 et 2020, est répartie entre les HEU en fonction du nombre de places supplémentaires de master en médecine humaine annoncées entre 2016 et 2021. L'Université de Genève prévoit la création de 8 places de masters supplémentaires d'ici 2021 grâce au projet Passerelle avec l'EPFL. Pour 2018, le subside attendu est estimé à KCHF 269, en augmentation (KCHF 79) par rapport au budget 2017.

Portant sur la célébration du 50ème anniversaire du chœur de l'Université, la subvention provenant de l'Association genevoise des chœurs d'oratorio (AEGCO) n'est pas reconduite (KCHF 35). Une nouvelle subvention pour le sport universitaire suisse (KCHF 10) est accordée pour développer et soutenir les activités sportives au sein de l'Université. Ces subventions sont suivies d'un ajustement équivalent dans les dépenses générales, et donc sans impact sur le résultat net.

Produits différés liés aux subventions d'investissement

Sans effet sur le résultat net, le projet de budget 2018 enregistre un ajustement à la baisse des produits différés liés aux subventions d'investissement (KCHF 2'096), basé sur les dépenses effectives d'investissement de 2016 et celles provisoires pour 2017. La baisse des produits différés est intégralement compensée par une diminution équivalente des amortissements sur les équipements acquis grâce aux crédits d'ouvrage et de renouvellement octroyés par l'État.

Imputations internes

En application du principe des « coûts complets », l'Université prélève un « overhead » sur les financements provenant de l'extérieur en matière de recherche et de formation continue évalué à KCHF 2'430, inchangé par rapport au budget 2017. Cet « overhead » tend à compenser l'institution pour les coûts indirects liés à ce type d'activités dont le financement est garanti par le budget « État ».

Par ailleurs, les produits d'imputations internes enregistrent d'autres facturations entre centres financiers du budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur évalués à KCHF 1'235. À noter que leur impact représente une amélioration du résultat net de KCHF 1'000, inchangée par rapport au budget 2017. Compte tenu du caractère imprévisible des revenus boursiers, le budget ne table sur aucun rendement du portefeuille de titres, hypothèse inchangée par rapport à l'année précédente.

Enfin, les produits d'imputations internes mettent en évidence des facturations de prestations internes entre différents centres financiers du budget « État ». Ces produits sont neutres en termes de résultat net. Ils progressent par rapport au budget 2017 (KCHF 3) et s'élèvent à KCHF 2'967.

Total des revenus

En partant du montant des revenus du budget 2017, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2018 :

Revenus *en milliers de francs, versus budget 2017*	Montant	
Budget 2017	540'997	
Taxes universitaires	463	
Recettes médecine dentaire	-427	
Remboursements	-300	
Autres prestations de service et ventes	264	
Indemnité cantonale	1'219	
Subvention fédérale de base	6'140	
Contribution fédérale aux frais locatifs	411	
AIU	1'715	
Autres subventions aquises	548	
Sous-total des revenus monétaires	551'030	10'033
Croissance en %		*1.9 %*
Produits différés liés aux subventions d'investissement	-2'096	
Imputations internes	3	
Total des revenus 2018	**548'936**	7'940
Croissance en %		*1.5 %*

Au total, les revenus de l'Université s'élèvent à KCHF 548'936, soit en hausse de KCHF 7'940 (+ 1.5 %) par rapport au budget 2017.

3.5 CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de l'Université se subdivisent en 5 catégories. Il s'agit des charges de personnel, des dépenses générales, des amortissements, des subventions accordées et des imputations internes.

Charges de personnel

Représentant 79 % du budget total, les charges de personnel (après les objectifs de « non dépense », les programmes d'économies et le gel budgétaire) s'élèvent à KCHF 436'337, en hausse de KCHF 9'630 par rapport au budget 2017, soit une croissance de 2.3 %. Les charges de personnel augmentent en fonction de décisions prises par les autorités cantonales (KCHF 3'527) et en raison des arbitrages institutionnels (KCHF 9'032). Pour contenir l'évolution de la masse salariale, l'Université réalise parallèlement d'importants efforts par l'adoption de différentes mesures d'économies dont les effets se montent à KCHF 2'929. Ces mesures dégagent ainsi un taux de couverture de 23 % des décisions cantonales et rectorales.

Les arbitrages réalisés en 2017 par le Grand Conseil et le Rectorat induisent des effets décalés sur le projet de budget 2018. Pour les charges de personnel, cela concerne les effets des mécanismes salariaux 2017 du personnel enseignant (KCHF 1'890), l'annualisation de certaines dotations budgétaires allouées par le Rectorat (KCHF 274), ainsi que la restitution automatique des économies temporaires 2017 (KCHF 839). Au total, cela représente une augmentation de charge de personnel de KCHF 3'003, soit 31 % du total.

Selon la proposition du Conseil d'État, le projet de budget prévoit une demi-annuité mais n'intègre aucune indexation des rémunérations. Techniquement, l'échelle des traitements ne sera pas modifiée par l'octroi d'une annuité. Il en découle une augmentation des charges de personnel (KCHF 1'637). Au total, les décisions prises en lien avec les mécanismes salariaux 2017 et 2018 augmentent les charges de personnel (KCHF 3'527) et induisent un coût net additionnel pour l'Université (KCHF 1'300). Pour mémoire, en principe, la progression des annuités est octroyée au personnel administratif et technique en début d'année, alors que, pour le personnel enseignant, la progression est enregistrée dès le mois d'août.

À l'instar de la mesure instaurée par l'État pour appréhender le « rajeunissement » des collaborateurs-trices, l'Université estime que l'impact de l'effet « noria » s'élève à KCHF 1'536. Pour mesurer cet effet, le calcul se fonde sur les postes effectivement occupés à une date donnée et valorise les charges de personnel y relatives. Pour les postes vacants, le calcul utilise le salaire moyen par catégorie de personnel et selon les lignes budgétaires et valorise les charges de personnel y relatives. La comparaison entre la masse salariale évaluée selon les données de l'Office du personnel de l'État et celles projetées sur la base des contrats de chaque collaborateur-trice détermine le volume de l'effet « noria ». À noter que cet effet diffère de l'objectif de non dépense lié au turnover du personnel qui appréhende, en principe, la durée de vacance de poste.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la COB 2016 / 2019, les charges de personnel sont augmentées (KCHF 1'800) selon le calendrier de déploiement des projets. L'augmentation des charges de personnel est à ce stade approximative et est évaluée sur la base d'une clé et non sur la base des besoins prévus pour chaque projet. Les dotations seront ajustées lors du bouclement du budget 2018.

Les charges liées au plan de retraite anticipée (rente-pont AVS) baissent (KCHF 300) en raison de la vague importante de départs anticipés à la retraite prévus en fin d'année 2017. Elles restent cependant bien inférieures à celles observées en 2013 et 2014 qui étaient caractérisées par des conditions d'octroi plus favorables et une accessibilité à un plus grand nombre de collaborateurs-trices.

Conformément au règlement de l'Université, 90 % de l'augmentation du produit des taxes d'encadrement sont affectés pour améliorer l'encadrement des étudiants-es. Cela permet l'engagement de 4.50 EPT d'assistants-es et induit une augmentation des charges de personnel (KCHF 399). Sur les 10 % restant qui sont reversés à la Bibliothèque de Genève, 4.5 %, soit une augmentation de KCHF 2, sont retenus à titre de frais administratifs de gestion. Globalement, la hausse des revenus des taxes universitaires augmente les charges de personnel (KCHF 401), sans impact sur le résultat net.

Dans le cadre du programme spécial en médecine humaine, coordonné par Swissuniversities, dont le défi est d'accroître le nombre de médecins généralistes formés, le développement du programme passerelle avec l'EPFL augmente les charges de personnel (KCHF 153).

Lors des élections cantonales et communales, l'Université participe au dépouillement des votes induisant une hausse des charges de personnel (KCHF 44). Compte tenu de la prise en considération des revenus liés à cette activité, le résultat net est amélioré (KCHF 15).

Le transfert des activités de la radiologie de la médecine dentaire aux HUG est accompagné par un transfert de personnel qui induit une baisse de 1.70 EPT et une réduction des charges de personnel (KCHF 219).

En procédant à l'assainissement du FID, le Rectorat a régularisé la situation des collaborateurs avec des contrats à durée indéterminée dont la fonction relève d'une mission pérenne, soit 18.30 EPT (KCHF 2'422) et celles des collaborateurs dédiés au développement des pôles d'excellence et soutien facultaire, soit 9.50 EPT (KCHF 1'581). Cette opération implique un transfert de charges vers le budget « État » pour un montant de KCHF 4'003.

Les demandes budgétaires accordées par le Rectorat augmentent les charges de personnel (KCHF 1'572). En y ajoutant l'annonce d'une hausse des charges de personnel (KCHF 465) consécutive à une baisse des subventions accordées (KCHF 190) et une augmentation des revenus (KCHF 275), sans impact sur le résultat net, les arbitrages 2018 augmentent les charges de personnel (KCHF 2'037). Cela induit la création de 14.20 EPT.

Pour introduire de la flexibilité dans les dotations budgétaires, le Rectorat interpelle chaque année les facultés, les centres interfacultaires et les services communs pour connaître les moyens temporairement libres d'engagement. En contrepartie, il s'engage à restituer « automatiquement » ces dotations budgétaires lors de l'élaboration du projet de budget de l'année suivante. Les économies temporaires annoncées dans le cadre de la procédure budgétaire 2018 s'élèvent à KCHF 1'393.

Lors de la mise en œuvre du Programme d'économies 2013 / 2015, certaines structures ont privilégié l'augmentation « volontaire » du montant de non dépense. Dans la mesure où ces efforts doivent être reproduits année après année, ce choix comporte un risque budgétaire. Chaque opportunité est saisie pour transformer ces augmentations « volontaires » du montant de non dépense en coupures « définitives ». À ce stade du processus budgétaire 2018, 2.47 EPT ont été coupés à ce titre représentant un montant de KCHF 419. Ces coupures n'ont pas d'impact sur le résultat net.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de postes par catégorie de personnel :

Nombre de postes *en équivalent plein temps, versus budget 2017*	Professeurs & Chargés d'enseignement	Assistants, Maître-assistants, Auxiliaires recherche	PAT	Total
Budget 2017	876.57	899.55	1'202.89	2'979.01
COB, tranche 2018	3.35	2.00	1.00	6.35
Assistants taxes		4.50		4.50
Transferts des charges et activités			-1.70	-1.70
Assainissement du FID	7.20		20.60	27.80
Arbitrages 2018	3.40	0.25	10.55	14.20
Sous-total, nombre EPT avant économies	890.52	906.30	1'233.34	3'030.16
Croissance en %	*1.6 %*	*0.8 %*	*2.5 %*	*1.7 %*
Programme d'économies 2013 / 2015	-1.00	-1.47		-2.47
Nombre de postes 2018	**889.52**	**904.83**	**1'233.34**	**3'027.69**
Variation nombre EPT	12.95	5.28	30.45	48.68
Croissance en %	*1.5 %*	*0.6 %*	*2.5 %*	*1.6 %*

L'objectif de « non dépense » reste inchangé (KCHF 7'601), montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

Le tableau reprend les éléments de variation des charges du personnel en 2018 :

Charges de personnel *en milliers de francs, versus budget 2017*	Montant	
Budget 2017	426'707	
Impacts B2017 sur 2018	1'113	
Impact annuité 2017	1'890	
Annuité 2018	1'637	
Effet "noria" sur le personnel universitaire	-1'536	
COB, tranche 2018	1'800	
Pont AVS	-300	
Taxes universitaires	401	
Projet passerelle EPFL	153	
Fonds Election	44	
Transfert de la radiologie	-219	
Assainissement du FID	4'003	
Arbitrages 2018	2'037	
Économies temporaires 2018	-1'393	
Charges de personnel 2018	**436'337**	9'630
Croissance en %		*2.3 %*

Dépenses générales

Par rapport au budget 2017, les dépenses générales augmentent (KCHF 350). Cette variation s'explique principalement par les effets décalés des arbitrages 2017 sur les dépenses générales (KCHF 70), la tranche 2018 de la COB 2016 / 2019 (KCHF 190) et les arbitrages 2018 (KCHF 79).

Concernant la mise en œuvre de la COB 2016 / 2019, l'augmentation des dépenses générales est à ce stade approximative et est évaluée sur la base d'une clé et non sur la base des besoins prévus pour chaque projet. Les dotations seront ajustées lors du bouclement du budget 2018.

Les demandes accordées augmentent globalement les dépenses générales (KCHF 224). Elles sont composées des éléments suivants : l'augmentation du coût des périodiques en lien avec la politique documentaire de la bibliothèque universitaire (KCHF 68), des frais de licences (KCHF 6) et l'effort consenti dans la mise à jour des contrats de maintenance du système informatique de l'Université (KCHF 151). Il faut également mentionner les éléments suivants qui diminuent les dépenses générales (KCHF 145), d'ailleurs sans impact sur le résultat net

(voir la partie « Revenu de fonctionnement, autres prestations de service et ventes »). Il s'agit de l'augmentation des coûts d'abonnement à des périodiques scientifiques pour les HUG (KCHF 26), la suppression des frais de participation au projet du CERN dans le domaine de la haute énergie en physique (KCHF 118) et la réduction des budgets en fonction des revenus alloués aux activités sociales, culturelles, sportives (KCHF 53).

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des dépenses générales en 2018 :

Dépenses générales *en milliers de francs, versus budget 2017*	Montant	
Budget 2017	72'333	
Impacts B2017 sur 2018	70	
COB, tranche 2018	190	
Transfert de la radiologie	-6	
Projet passerelle EPFL	16	
Fonds Election	1	
Arbitrages 2018	79	
Dépenses générales 2018	**72'683**	350
Croissance en %		*0.5 %*

Amortissements

Les amortissements « ordinaires » des équipements financés par l'État sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement. Ils sont donc sans effet sur le résultat net et s'élèvent à KCHF 20'581. Par rapport au budget 2017, ils sont en baisse (KCHF 2'096) pour tenir compte des dépenses effectives d'investissement de 2016 et celles prévues pour 2017 des crédits de renouvellement et d'ouvrage octroyés par l'État.

L'Université, en tant que propriétaire du bâtiment Carl-Vogt, assume seule les charges en amortissements. Sur la base du coût d'acquisition, en fonction des codes CFC et des durées d'utilité préconisées par l'État, les charges d'amortissement s'élèvent annuellement à KCHF 1'441. Par rapport au budget 2017, elles sont identiques.

Enfin, le montant des pertes sur débiteur reste inchangé par rapport au budget 2017.

Amortissements *en milliers de francs, versus budget 2017*	Montant	
Budget 2017	22'677	
Amortissements des biens existants	-2'096	
Bâtiment Carl-Vogt	-	
Sous-total des amortissements des équipements et bâtiment *Croissance en %*	20'581	-2'096 *-9.2 %*
Pertes sur débiteur	-	
Amortissements 2018 *Croissance en %*	**20'581**	-2'096 *-9.2 %*

Subventions accordées

Les subventions accordées augmentent (KCHF 382). Les éléments suivants expliquent cette hausse.

L'économie temporaire (KCHF 500) en lien avec le financement de la Fondation Campus Biotech a été restituée. La croissance du nombre d'étudiants-es augmente les revenus provenant des taxes d'encadrement. 10 % de ces revenus sont affectés aux subventions accordées à la Bibliothèque de Genève (KCHF 42). Elle augmente également les revenus liés aux taxes fixes et donc les subventions accordées aux associations d'étudiants-es (KCHF 20). À cela s'ajoute la mise en œuvre de la COB 2016 / 2019 (KCHF 10). Enfin, dans le cadre des arbitrages 2018, la subvention accordée à la Faculté de Théologie est réallouée dans les charges de personnel (KCHF 190).

Subventions accordées *en milliers de francs, versus budget 2016*	Montant	
Budget 2017	19'389	
Impacts B2017 sur 2018	500	
Bourses et subventions aux associations d'étudiants	20	
Bibliothèque de Genève	42	
COB, tranche 2018	10	
Arbitrages 2018	-190	
Subventions accordées 2018 *Croissance en %*	**19'771**	382 *2.0 %*

Imputations internes

Les charges d'imputations internes mettent en évidence des refacturations de prestations internes entre différents centres financiers du budget « État ». Ces charges sont neutres en termes de résultat net. Elles progressent par rapport au budget 2017 (KCHF 4), dont KCHF 1 découle des effets décalés des arbitrages 2017.

Total des charges

En partant du montant des charges du budget 2017, le tableau ci-après énumère les éléments de variation des charges 2018 :

Charges *en milliers de francs, versus budget 2017*	Montant	
Budget 2017	545'197	
Charges de personnel	9'630	
Dépenses générales	350	
Subventions accordées	382	
Sous-total des charges monétaires	555'559	10'362
Croissance en %		*1.9 %*
Amortissements	-2'096	
Imputations internes	4	
Total des charges 2018	**553'468**	8'270
Croissance en %		*1.5 %*

Au total, les charges de l'Université s'élèvent à KCHF 553'468, en hausse de KCHF 8'720 par rapport au budget 2017.

3.6 RÉSULTAT NET

Le budget de fonctionnement 2018 de l'Université prévoit un excédent de charges de KCHF 4'531, équivalent à 0.8 % des charges totales de l'Université, en augmentation par rapport au budget 2017 (KCHF 331).

En vertu des dispositions prévues dans la COB 2016 / 2019 en cours d'examen au Grand Conseil, les éventuelles pertes annuelles sont réparties entre l'Université et l'État à hauteur de 25 % et déduites de la dette « subvention non dépensée à restituer à l'échéance de la convention » jusqu'à concurrence du solde disponible. Sur la base des comptes 2016 et des projections de comptes 2017, l'indemnité cantonale devrait être augmentée (KCHF 1'133) et le résultat net après rétrocession amélioré d'un montant identique.

3.7 SYNTHÈSE DES CHARGES ET REVENUS ÉTAT

Nature et libellé En milliers de francs		C2016	B2017	PB2018	Variation versus B2017
4	**Revenus**	**533'852**	**540'997**	**548'936**	**7'940**
	Croissance en %				*1.5%*
42	**Taxes et revenus divers**	**29'075**	**30'185**	**30'185**	**-0**
	Émoluments	183	222	222	-
	Taxes universitaires	11'800	11'761	12'224	463
	Inscriptions aux cours d'été	963	925	925	-
	Recettes médecine dentaire	4'712	4'660	4'233	-427
	Remboursements	2'263	2'612	2'312	-300
	Autres prestations de service et ventes	9'155	10'005	10'269	264
43	**Recettes diverses**	**295**	**-**		**-**
46	**Subventions acquises**	**498'323**	**504'182**	**512'119**	**7'937**
	Indemnité cantonale	343'189	344'274	345'493	1'219
	Subvention fédérale de base	96'123	98'010	104'150	6'140
	Contribution fédérale aux frais locatifs	-	664	1'075	411
	AIU	34'054	34'461	36'176	1'715
	Produits différés liés aux investissements	18'857	21'096	19'000	-2'096
	Autres	6'100	5'677	6'225	548
49	**Imputations internes**	**6'159**	**6'629**	**6'632**	**3**
3	**Charges**	**532'357**	**545'197**	**553'468**	**8'270**
	Croissance en %				*1.5%*
30	**Charges de personnel**	**421'242**	**426'707**	**436'337**	**9'630**
	Personnel administratif	125'905	128'198	131'767	3'569
	Corps enseignant	215'921	216'272	220'777	4'505
	Allocations, indemnités	692	763	763	-
	Charges sociales	77'210	79'604	81'460	1'856
	Pont AVS	980	1'200	900	-300
	Autres	533	669	669	-
31	**Dépenses générales**	**67'159**	**72'333**	**72'683**	**350**
33	**Amortissements**	**20'971**	**22'677**	**20'581**	**-2'096**
36	**Subventions accordées**	**19'001**	**19'389**	**19'771**	**382**
39	**Imputations internes**	**3'985**	**4'091**	**4'095**	**4**
	Résultat net	**1'495**	**-4'200**	**-4'531**	**-331**

4. PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT

4.1 CRÉDIT DE RENOUVELLEMENT

La loi 11524 accordant un crédit de renouvellement 2015 / 2019 prévoit une subvention d'investissement de KCHF 59'950. Réparti sur 5 ans, le crédit de renouvellement est principalement destiné au remplacement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Il peut également servir à l'extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d'un tiers des dépenses annuelles. Le crédit de renouvellement étant un crédit pluriannuel, le report des soldes de fin d'année est autorisé.

En 2018, le budget disponible pour les dépenses d'investissement du crédit de renouvellement est constitué par la tranche de la loi à laquelle il faut ajouter la part des subventions fédérales encaissées en lien avec le crédit de programme 2011 / 2014, ainsi que le solde budgétaire reporté de l'année 2017. À ce stade, le budget 2017 devrait être entièrement consommé. Partant de ce constat, aucun report budgétaire 2017 sur 2018 n'est anticipé.

Le tableau ci-dessous indique la répartition annuelle prévue sur la période 2015 / 2019.

Crédit de renouvellement *en milliers de francs*	Tranche 2015	Tranche 2016	Tranche 2017	Tranche 2018	Tranche 2019	**Total**
Tranche selon la loi (L11524)	11'303	12'573	11'740	11'805	12'528	**59'950**
Subventions fédérales Crédit de programme 2011 / 2014	843	485	443	337	-	**2'108**
Subventions fédérales Crédit de renouvellement 2015 / 2019	371	-	-	-	-	**371**
Total	**12'517**	**13'058**	**12'183**	**12'142**	**12'528**	**62'429**

	Comptes 2015	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	**Total**
Solde budgétaire année n-1	-	1'191	1'378	-	-	-
Total	**9'949**	**14'249**	**13'561**	**12'142**	**12'528**	**62'429**

Les dépenses prévues se répartissent entre les investissements d'équipements (appareils scientifiques, mobilier, machines, véhicules, matériel audiovisuel, matériel de bureau) et les renouvellements des systèmes informatiques (équipements d'infrastructure, postes de travail et les logiciels). La répartition de l'enveloppe 2018 entre les structures universitaires n'a pas encore fait l'objet d'une décision du Rectorat.

4.2 CRÉDITS D'OUVRAGE

Les lois 9995 et 10822 ouvrent des crédits d'investissement en faveur de la construction du CMU 5 / 6. Elles comprennent un volet relatif à l'acquisition des équipements rattachés au bâtiment. Au total, les crédits ouverts en faveur des équipements s'élèvent à KCHF 15'596 pour la 5ème étape et KCHF 15'333 pour la 6ème étape. Ces crédits seront totalement utilisés d'ici 2020.

Projet de budget d'investissement

La loi 10875 pour la rénovation et l'agrandissement de l'Ancienne Ecole de médecine (AEM) ouvre un crédit d'investissement pour l'équipement de KCHF 2'184.

Le projet de loi 12146 ouvre un crédit au titre d'indemnité d'investissement de KCHF 15'546 pour financer l'évolution des infrastructures et services associés de calcul à haute performance et de stockage à long terme. Le projet de loi a été approuvé par le Conseil d'État et déposé au Grand Conseil en juin 2017. Si le projet de loi est approuvé à l'unanimité de la Commission des finances, il fera l'objet d'une procédure accélérée sans débat en plénum du Grand Conseil. Dans ce cas de figure, il est possible que les premières dépenses interviennent en 2018.

Sur la base des dépenses projetées pour l'année 2018, la répartition des subventions d'investissement est la suivante :

Crédit d'ouvrage *en milliers de francs*	Comptes 2015	Comptes 2016	Comptes 2017p	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Total
Loi 9995 CMU 5	793	3'379	4'227	5'000	1'000	1'197			15'596
Loi 10822 CMU 6	113	2'678	7'597	4'500	445	-			15'333
Loi 10875 AEM				1'000	1'184	-			2'184
Projet de loi 12146 HPC Data management				1'466	3'020	4'020	4'020	3'020	15'546
Total	**906**	**6'057**	**11'824**	**11'966**	**5'649**	**5'217**	**4'020**	**3'020**	**48'659**

5. STATISTIQUES

5.1 CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS

Nature et libellé *En milliers de francs*		BUDGET État *	FONDS DE TIERS		
			FNS **	Autres **	TOTAL
4	**Revenus**	**548'936**	**93'114**	**202'788**	**295'902**
42	**Taxes et revenus divers**	**30'185**	**809**	**57'901**	**58'710**
	dont taxes universitaires	12'224	-	-	-
46	**Subventions acquises**	**512'119**	**90'228**	**86'035**	**176'263**
	dont indemnité cantontale	345'493	-	-	-
49	**Imputations internes**	**6'632**	**2'077**	**58'852**	**60'929**
3	**Charges**	**553'468**	**93'114**	**207'667**	**300'781**
30	**Charges de personnel**	**436'337**	**67'365**	**91'037**	**158'401**
	Personnel administratif	131'767	5'722	33'171	38'892
	Corps enseignant	220'777	49'164	40'528	89'692
	Allocations, indemnités	763	14	45	59
	Charges sociales	81'460	12'465	17'097	29'562
	Autres	1'569	-	195	195
31	**Dépenses générales**	**72'683**	**15'200**	**36'623**	**51'824**
32	**Charges financières**	**-**	**-**	**5'505**	**5'505**
33	**Amortissements**	**20'581**	**3'584**	**8'783**	**12'368**
36	**Subventions accordées**	**19'771**	**1'417**	**8'164**	**9'580**
39	**Imputations internes**	**4'095**	**5'548**	**57'555**	**63'103**
	Résultat net	**-4'531**	**-**	**-4'879**	**-4'879**

** Données selon le projet de budget 2018*
*** Données selon les comptes 2016*

5.2 APERÇU DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES DANS LES FACULTÉS

Faculté des Sciences

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	32	1'682	435	
Formation avancée	23	892	159	
Total	55	2'574	594	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	FN (2016)	FP (2016)	Total
Corps professoral	128	8	3	139
Collaborateurs de l'enseignement	385	251	149	785
Sous-total corps enseignant	513	259	152	924
PAT	331	25	70	425
Total personnel	845	284	221	1'350
Taux d'encadrement ("État")*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF 118'207'542			
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF 42'868'149			
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF 40'344'223			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Médecine

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	7	1'580	336	
Formation avancée	8	412	67	
Total	15	1'992	403	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral	98	9	3	110
Collaborateurs de l'enseignement	232	147	148	528
Sous-total corps enseignant	330	156	151	638
PAT	285	31	104	421
Total personnel	616	187	256	1'059
Taux d'encadrement ("État")*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF 122'524'927			
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF 26'444'924			
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF 25'232'510			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté des Lettres

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	12	1'461	334	
Formation avancée	37	392	34	
Total	49	1'853	368	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral	70	3	2	76
Collaborateurs de l'enseignement	151	53	24	227
Sous-total corps enseignant	221	56	26	303
PAT	26	1	4	31
Total personnel	247	57	30	333
Taux d'encadrement ("État")*	26 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF 38'576'402			
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF 6'631'436			
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF 4'413'964			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Statistiques

Faculté d'Economie et de Management (GSEM)

Etudiants		Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base		10	1'161	219	
Formation avancée		8	97	21	
Total		18	1'258	240	
Collaborateurs (EPT taux moyen)		"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral		37	2	0	39
Collaborateurs de l'enseignement		57	30	13	100
Sous-total corps enseignant		94	32	13	138
PAT		17	1	3	20
Total personnel		110	32	16	158
Taux d'encadrement ("État")*		33 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF	17'061'412			
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF	667'850			
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF	11'476'015			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté des Sciences de la Société

Etudiants		Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base		19	969	294	
Formation avancée		12	198	62	
Total		31	1'167	356	
Collaborateurs (EPT taux moyen)		"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral		38	2	0	40
Collaborateurs de l'enseignement		60	30	15	105
Sous-total corps enseignant		98	32	15	144
PAT		17	1	3	20
Total personnel		114	33	18	165
Taux d'encadrement ("État")*		30 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF	17'345'830			
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF	2'606'137			
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF	2'463'790			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Droit

Etudiants		Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base		12	1'578	462	
Formation avancée		2	226	239	
Total		14	1'804	701	
Collaborateurs (EPT taux moyen)		"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral		48	1	1	50
Collaborateurs de l'enseignement		170	48	9	227
Sous-total corps enseignant		217	49	10	276
PAT		38	1	3	41
Total personnel		255	49	13	317
Taux d'encadrement ("État")*		51 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF	18'404'254			
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF	678'647			
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF	2'540'346			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Statistiques

Faculté de Psychologie & Science de l'éducation

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	18	2'145	557	
Formation avancée	7	281	71	
Total	25	2'426	628	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral	11	0	0	12
Collaborateurs de l'enseignement	42	3	3	47
Sous-total corps enseignant	53	3	3	59
PAT	8	0	1	9
Total personnel	61	3	4	68
Taux d'encadrement ("État")*	53 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF 37'450'099			
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF 5'054'622			
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF 1'774'871			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Traduction et Interprétation

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	6	476	151	
Formation avancée	5	26	4	
Total	11	502	155	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral	0	0	9	9
Collaborateurs de l'enseignement	12	2	1	14
Sous-total corps enseignant	12	2	10	24
PAT	2	0	0	3
Total personnel	14	2	11	26
Taux d'encadrement ("État")*	35 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF 9'498'305			
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF 325'193			
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF 951'007			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté autonome de Théologie protestante

Etudiants	Types (16/17)	Inscrits (16/17)	Diplômés (2016)	
Formation de base	5	112	28	
Formation avancée	5	48	10	
Total	10	160	38	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2016)	Inscrits (16/17)	FP (2016)	Total
Corps professoral	0	0	0	0
Collabotateurs de l'enseignement	0	0	0	0
Sous-total corps enseignant	0	0	0	0
PAT	0	0	0	0
Total personnel	0	0	0	0
Taux d'encadrement (FP)*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2016)	CHF 3'098'513			
Fonds FNS (Comptes 2016)	CHF 169'420			
Autres Fonds (Comptes 2016)	CHF 1'008'560			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

IMPRESSUM

Editeur
Rectorat de l'Université de Genève

Impression
Centre d'impression de l'Université de Genève

Photographie
Fabien Scotti

Tirage
60 exemplaires

© Université de Genève, septembre 2017

Politique publique B (Emploi)

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Mauro Poggia précise que le but des allocations d'initiation au travail est de permettre à un employeur qui engage une personne éloignée du marché du travail, et qui n'a donc pas la rentabilité voulue, d'encadrer et de former cette personne pour qu'elle puisse atteindre le niveau souhaitable. Il note également un non-dépensé de 10 millions de francs dans le domaine des mesures cantonales pour l'emploi qui s'explique par une meilleure utilisation des fonds cantonaux et une plus grande mise à contribution des fonds fédéraux, ceci avec un résultat égal ou meilleur.

La question de l'uberisation du travail est posée, notamment le double aspect de la concurrence déloyale et de lutte contre la fraude. Pour le premier aspect, le Conseil d'Etat note que cela relève de la compétence de l'OCIRT. Pour la seconde partie de la question, il rappelle que les mesures mises en place par le DEAS pour lutter contre la fraude ont été couronnées de succès.

Les synergies avec le département de la sécurité et de l'économie sont abordées dans plusieurs contextes, notamment dans le domaine des annonces de licenciements collectifs et de la délivrance des permis G. Il est relevé que les deux conseillers d'Etat sont informés des cas de licenciements collectifs et que le Conseil d'Etat reste très attentif à ce que les entreprises assument leurs obligations. M. Mauro Poggia relève une collaboration tout à fait efficace dans ce domaine entre les deux départements. Le constat est plus réservé pour la question des permis G, pour des raisons inhérentes à l'application du droit fédéral.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique B (Emploi)

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

Présents : M. Bene Jacques
Mme Schneider Hausser Lydia

Assistent : **DEAS**
M. Poggia Mauro, Conseiller d'Etat
M. Barbey Charles, Directeur général de l'OCE
M. Brunazzi Marc, Directeur administratif et financier
M. Clavel Michel, Directeur financier
Mme Matthey Gisèle, Secrétaire générale adjoint en charge de l'emploi

Procès-verbaliste : M. Gonczy Sacha

M. Poggia rappelle que depuis le début de la législature, les programmes B01 et B02 ont été séparés. La politique publique B01 est la politique de l'office de l'emploi en matière de chômage menée en exécution de loi fédérale sur le chômage et en matière de dispositions cantonales visant à améliorer la réinsertion des demandeurs d'emploi. Les demandeurs d'emploi comprennent également les demandeurs inscrits à l'office cantonal de l'emploi (pas uniquement les chômeurs indemnisés). Au niveau des chiffres, il s'agit d'une politique qui coûtera moins cher l'année prochaine, sans que les demandeurs soient moins soutenus pour autant.

Le plus grand constat est que l'AIT était sous-utilisée. Cette allocation est utilisée dans le délai cadre et payée par la Confédération. Elle était délaissée au profit de l'ARE, basée sur le même principe (compensation versée à l'employeur à condition qu'il garde l'employé avec un contrat minimum). Le contrat minimum pour l'AIT est de six mois pour les moins de 50 ans et 12 mois pour les plus de 50 ans (respectivement 12 et 24 mois pour l'ARE). Cela comprend 40% du salaire pour l'AIT et 50% pour l'ARE.

L'économie ne se fait pas sur le dos des demandeurs ; il y a une réorientation de cette dépense sur l'instrument de la Confédération. L'autre avantage est que plus rapidement on intervient, plus efficace on est. Attendre que quelqu'un ait épuisé ses indemnités journalières pour lui offrir les ARE, c'est attendre des mois, ce qui rend la personne plus vulnérable. Cela a permis de dégager des sommes de l'ordre de dix millions non dépensés en 2016, avec cet ordre d'idée en 2017, raison pour laquelle une baisse transitoire de 4 millions a été effectuée pour l'année 2018 (on passe de 53.740 à 49.750 millions - page 1). Cela ne sert à rien de mettre une somme qui ne va pas être dépensée dans la mesure où les instruments mis en place ne seront pas pleinement opérationnels.

Pour les moins de 50 ans, la personne est suivi après la période de mesure : il y a un bilan à la fin de l'AIT qui est transmis au département. Il est rédigé par l'employeur et par l'employé de manière séparée.

Le gros changement consiste donc en ces 4 millions.

- Il y a une baisse de 15.9 millions (page 1) correspondant au reclassement des prestations complémentaires maladie et du fonds qui les gérait qui se situent maintenant hors comptes d'Etat (comptes 2016). Il y a aussi une baisse de 13.7 millions de revenus à la page suivante. C'était presque équilibré (coût de 700 000 F pour l'opération). Ces chiffres n'apparaîtront plus dans les prochains budgets. Le problème est que le budget 2017 a été voté avant le bouclement des comptes 2016 ; il y a donc un décalage d'une année qui doit être corrigé dans le budget 2018.

- Il existe quelques incertitudes en ce qui concerne la circulaire du SECO liée à la mise en œuvre des mesures d'annonce obligatoire pour les secteurs particulièrement touchés par le chômage. Le SECO a déclaré qu'il fallait 270 collaborateurs ou plus au niveau suisse. Le recrutement a commencé à Genève qui, dans l'incertitude de ce qui va être demandé, a pris les devants. Ces salaires supplémentaires devraient être pris en charge par la Confédération. Cela représente une vingtaine de personnes à Genève et comprend uniquement le personnel administratif. L'information, le conseil et le travail supplémentaire au niveau de l'ORP n'ont pas été pris en compte. Tout cela n'est pas compris dans le chiffre du SECO. Genève a décidé d'anticiper et de monter en puissance ; les autres ORP de Suisse sont plutôt dans l'attente.

La réforme de l'imposition des entreprises n'a pas été acceptée au niveau fédéral. Or il y avait des mesures d'accompagnement parmi lesquelles un montant de 6 millions dont 2.5 millions pour l'engagement de 20-25 postes. L'idée était de créer une agence de placement indépendante de l'OCE qui serait une interface avec les entreprises qui doivent annoncer les postes. Le problème est que la tâche n'est pas facilitée, même pour entreprises qui jouent le jeu. Si ce sont des formulaires papier qui seront réalisés, qui devront être transmis à l'OCE puis entrés dans un programme, puis soumis à une sélection, le processus sera lourd. L'OCE voulait mettre en place des structures pour faciliter tout cela. Aujourd'hui, la réforme de l'imposition semble se trouver à l'horizon 2020, ce qui est loin. Sur les 6 millions, 3.5 étaient destinés à des allocations pour des personnes ayant besoin d'un effort supplémentaire. Certaines mesures vont être mises en place via des nouveaux PL.

La diminution de 700 000 F (page 1) n'est pas une baisse de la charge du personnel. Il s'agit d'une enveloppe fédérale du budget : ce budget fédéral est inscrit dans le budget cantonal. Les 700 000 F figure en moins en charges et en revenus. Le budget fédéral a été rééquilibré. Si le SECO venait mettre en œuvre la directive avec les 20 postes supplémentaires, la subvention fédérale viendrait compléter et il y aurait une demande dépassement de crédit neutre avec une adaptation du budget 2019. Il n'y a aucun impact sur le résultat ou sur le personnel.

- Concernant le travail de l'OCE, le SECO a mis en œuvre un audit au niveau des ORP de Genève. Le rapport est intéressant. Genève a été comparé au reste de la Suisse via 4 indicateurs (moyenne suisse /100 points). C'est la première fois depuis 2000 que Genève s'améliore deux années de suite et passe de 84, à 86 puis à 88 points (2014/15/16). Cette amélioration est saluée par le SECO. Au niveau des chiffres, on est à 0.54 entretiens par demandeur par mois, contre 0.63 au niveau Suisse. Entre l'inscription et le premier entretien, on est à 15 jours en Suisse et à 17.1 jours à Genève (un mois dans la législation cantonale). Entre l'inscription et l'entrée dans le marché du travail, il y a une dégradation au niveau suisse mais une amélioration au niveau genevois (137.6 jours à Genève contre 121.5 en Suisse). En outre, au niveau suisse, il y a presque 94 demandeurs sanctionnés sur 1000 alors que Genève est à 61.6. L'idée reçue que Genève s'en prend aux chômeurs et pas au chômage ne tient pas.

Il y a un certain nombre d'éléments exogènes qui sont pris en compte dont la part de Suisses/de frontaliers dans les demandeurs d'emploi. Il a été constaté qu'il était plus facile de retrouver un emploi pour un Suisse (notamment à cause de sa formation). La part des demandeurs d'emploi dans la construction ainsi que dans l'hôtellerie (deux domaines très difficiles) est prise en compte. Il y a enfin le taux cantonal d'entrée au chômage. Pour le canton de Genève, il y a moins de Suisses aux ORP que dans le reste de la Suisses (2 points supplémentaires). On a 8.4 points de bonus pour la construction, 5.2 points pour l'hébergement, 1.2 points en plus pour le taux cantonal d'entrée au chômage et 9.6 points pour la part de frontaliers. Sur ce dernier point, Bâle est en tête, Genève vient en deuxième position avant le Tessin, le Jura, Bâle campagne, Neuchâtel et Schaffhouse ; les autres cantons ont un facteur de correction négatif. Il est toujours difficile de mesurer si les frontaliers prennent les emplois des Suisses. Aucune donnée statistique satisfaisante montre combien de permis G sont actifs. Une personne qui a un permis G peut aussi changer d'employeur ; il serait intéressant d'avoir une obligation pour les permis G

d'annoncer leur changement d'employeur. Cela serait intéressant pour savoir si la délivrance de permis G peut entrer en corrélation avec de nouveaux demandeurs d'emploi. Il faudrait savoir si on a tendance, dans la restauration notamment, à engager des personnes avec des salaires moindres à cause de la pression dans ce domaine.

Les statistiques de l'OCSTAT sont en train d'être affinées pour différencier certaines choses. Dans le courant du 3e trimestre, par exemple, on a environ 1000 nouveaux permis G dans le domaine administratif (solde net dans le domaine administratif).

- Il y a une baisse de 0,5 ETP sur la part cantonale étant donné les 5% d'économies pour l'année 2018.

- La M 2332 donnait un « mandat » ; il est intéressant que des choses se mettent en place au niveau statistique, mais il faudrait aussi savoir quels sont les besoins de l'économie.

M. Poggia est le premier demandeur d'information qui est essentielle pour une telle politique publique. Le DIP et le DSE travaillent sur les besoins de l'économie. Il faut savoir si ce travail, dans le cas où il est fait, peut être communiqué (il y a aussi des questions de secret). Il faudrait au moins savoir dans quels secteurs (et avec quelles formations) les permis de frontaliers et les permis B (plus marginaux) sont délivrés. C'est pour cette raison que l'OCE travaille avec l'OCSTAT. Aujourd'hui ils reçoivent des données du SECO. L'OCE n'a pas de compétences en statistiques. Le taux de chômage moyen de l'année 2016 était de 5.5% et actuellement de 5.2%.

En ce qui concerne les directives cantonales, il remarque que la Confédération a pris des mesures insuffisantes. Annoncer les postes vacants est une bonne chose, mais le travail fait auprès de l'ORP pose problème. L'attente est suivie d'une désillusion. Les derniers chiffres montrent une certaine prise de conscience dans le privé. Des personnes sont attribuées à certains gros demandeurs d'emplois, le recrutement-même est fait pour eux. Ils reçoivent les personnes attribuées et issues d'une sélection pour juste faire le choix final. Pour le marché de l'emploi, l'engagement de demandeurs augmente de manière significative alors que le nombre de postes annoncés n'augmente pas d'autant. Cela signifie que le travail de l'OCE s'améliore. A l'Etat de Genève, une énorme augmentation est constatée en 2015 (70%) et une légère baisse en 2016 (65%) en termes de personnes engagées parmi les candidats présentés par l'OCE. C'est la preuve que les gens proposés ont les compétences nécessaires.

Aujourd'hui, un employeur ne voit pas « le chômeur » dans le dossier présenté. L'image a changé : l'OCE est plus vendeur. Le principal capital de l'office est la compétence des demandeurs d'emplois : la directive en a été une belle vitrine.

A Genève, on engage davantage que ce que les entités/entreprises annoncent (page 2 document). Les employeurs privés ont réalisé que les demandeurs avaient des compétences et se trouvaient en période transitoire. Il y a toujours eu des employeurs qui engageaient des demandeurs d'emploi. Mais en 2012-2013, il n'y avait qu'une directive interne sans véritable contrôle. A partir du moment où une véritable structure a été mise en place, il y a eu une amélioration. Mais il s'agit du secteur public ; dans le secteur privé, le gain réalisé se fait par la conviction.

Il y avait une méfiance face à ces règles il y a 5 ans ; beaucoup moins aujourd'hui. Les voisins français politiques ne voient pas d'un mauvais œil ce qui se met en place. Il est vrai que l'équilibre entre le respect du droit international et celui de la volonté populaire n'a pas forcément réussi au niveau fédéral. Un donnant-donnant aurait dû être mis en place. L'UE déclare actuellement que les chômeurs doivent recevoir leurs prestations sur le lieu où ils ont travaillé. Cela aurait pu être mis en balance avec une priorité à l'emploi qui est en train de s'insinuer au niveau international.

- Soit la stratégie est basée sur la directive (préférence cantonale), soit sur le « marketing ».

Pour M. Poggia cela doit être les deux ensembles. Au niveau fédéral, il n'y a pas de sanction, c'est un peu la faiblesse de ce système. Ce qui est imposé mais qui n'est pas perçu comme nécessaire est voué à l'échec. L'entreprise peut annoncer et ne pas suivre quoi que ce soit après ou ne pas annoncer du tout. Les moyens d'échapper à la règle sont trop grands.

- La critique principale est que les employeurs reçoivent des demandeurs qui ne correspondent pas à leurs besoins.

C'est précisément ce qu'il fallait changer. Plus de 80% des personnes ont leur place dans le marché genevois ; les personnes inscrites ont contribué et vont continuer de contribuer au développement de l'économie. Plus de 80% des personnes inscrites à l'OCE sont qualifiées.

M. Brunazzi avait trois postes à pourvoir en 2017. La qualité de la sélection a beaucoup changé. Les profils présentés étaient excellents. Il avait aussi fait un recrutement d'une archiviste il y a deux ans, mais il n'avait pas eu de profil correct à Genève. Il y a eu un grand changement dans la qualité des profils.

- Combien de personnes sont demandeurs d'emplois sur l'année ? Combien d'entre elles passent-elles à l'aide sociale ?

Le nombre moyen de demandeurs d'emploi est de 16 500 demandeurs d'emploi environ avec 24 000 situations traitées en totalité sur l'année. Il y a 36% des personnes qui arrivent en fin de droit (contre 24% au niveau suisse). Cela ne signifie pas forcément qu'ils vont à l'aide sociale. Seuls 10-20% des demandeurs passent à l'aide sociale.

L'OCE doit aussi se baser sur les indicateurs fédéraux pour pouvoir se comparer au niveau suisse en termes de résultats. Si nous voulons passer en-dessous de la barre des 5% de chômage, il faudrait au moins avoir une croissance du PIB de 1.5% à Genève.

Parmi les chômeurs, il y a 21% de chômeurs de longue durée (plus de 12 mois) au niveau suisse et 35% à Genève. Il y a respectivement 24% et 36.6% des chômeurs qui arrivent en fin de droit. Le risque à Genève d'arriver en fin de droit est donc plus important qu'au niveau suisse. Le taux de chômeurs de longue durée et de chômeurs en fin de droit est observé en rapport avec chaque conseiller en personnel. Sur une année, les typologies de personnes attribuées de manière aléatoire s'équilibrent. Cela permet de voir que certaines personnes aux ORP ont de meilleurs taux. Évidemment, cela ne plaît pas à tout le monde d'être comparé. Mais cette observation a été mise en place surtout pour permettre de comprendre ce qui a du succès ou pas (pas assez d'entretiens, délai avant le premier entretien trop long, etc.) Le but n'est pas de sanctionner les mauvais ; il est clair que si quelqu'un est mauvais sur deux ans, des questions seront posées.

Des mesures ont été prises pour être le plus efficace possible dans le parcours des 12 premiers mois.

Les perspectives de ce qui sera fait en 2018 (page 22) en matière de mesures cantonales :

- il y a une nouvelle ligne liée aux APE qui apparaît (4.6 millions). C'est une réponse au PL socialiste qui a été déposé sur les APE. Il s'agissait d'inciter les entreprises à donner une chance aux jeunes, qui affrontent une concurrence de personnes, notamment françaises, qui ont des années d'expériences en plus. Ainsi une allocation premier emploi est donné pour éviter de les mettre au chômage. Un jeune qui sort de ses études aujourd'hui doit attendre 6 mois puis il n'a que 4 mois d'indemnités de chômage. Cela fait 10 mois avant d'obtenir des allocations de retour à l'emploi. 10 mois d'écart c'est beaucoup trop pour un jeune, au niveau économique et au niveau humain. La perception de l'intégration du jeune dans le marché peut être sérieusement ébranlée s'il est hors du marché pendant 10 mois.

L'entreprise qui engage un jeune en premier emploi doit le former, c'est pour cela que l'Etat verse une partie du salaire. Cette allocation de premier emploi proposée au GC a précisément ce but. Une fois que le jeune est dans l'entreprise, il faut qu'il se fasse valoir et que l'entreprise le garde. L'allocation est plus modeste que ce que voulait le parti socialiste, qui voulait aller jusqu'à trois ans (dans ce cas il y a un risque de concurrence déloyale pour les personnes plus âgées). Le projet de loi du CE va arriver à ce sujet. Le CE s'était engagé à ne jamais déposer d'augmentation de charge tant que le PL n'était pas déposé. Or, il s'agit ici d'une diminution de charge. Le PL se substitue à la baisse des ARE. Les 4,6 millions auraient pu rester dans les ARE sans être sûr de leur utilisation. Mais le souhait du département est d'être transparent.

- Qu'en est-il de la question des stages ?

Il faut aussi être critique en ce qui concerne les stages. Il ne faudrait pas qu'ils deviennent une concurrence par rapport aux emplois stables. Les stages sont un plus pour l'employé et l'employeur, mais il faut être attentif à la manière dont ces stages sont utilisés.

C'est tout un travail d'engager des stagiaires pour l'entreprise. De l'autre côté, les personnes qui obtiennent un diplôme n'ont pas leur carrière toute tracée. Les stages sont favorisés parce qu'il est plus facile d'obtenir un emploi pendant ou après un stage. Ce qu'il faut éviter est le fait que les entreprises travaillent avec des stagiaires qui forment à chaque fois le suivant. L'écrasante majorité des entreprises sont sérieuses et clarifient les objectifs au début du stage. Il y a un encadrement et une réelle plus-value. Même parmi les stagiaires à qui il est dit qu'il n'y aura pas de poste après le stage, un tiers d'entre eux sont tout de même engagés. On généralise parfois sur la base de quelques situations qui se sont mal passées. Pour les entreprises, c'est comme un premier emploi : on doit former la personne sur le terrain.

- Horizon 2019, un projet d'allocation-pont concernant les personnes qui, trois ans avant l'âge légal de la retraite, épuisent leur droit aux indemnités de chômages et qui remplissent les conditions de l'aide sociale. Dans ce cas, au lieu de les faire passer à l'aide sociale, un pont est fait un pont de maximum trois ans jusqu'à l'AVS. Le montant maximum sera celui de l'assurance chômage avec un plafond qu'on peut imaginer à 4000 F maximum. C'est un PL qui est en consultation actuellement au sein des départements. Le but est d'éviter que les personnes doivent aller prouver qu'ils font des demandes d'emplois, etc.

- Quel serait l'intérêt de trouver un travail à partir de 60 ans avec cette allocation ? Et surtout pour une personne qui gagnait 5000 F par mois peut tout à fait décider de toucher 4 000 F sans travailler. Une personne de 60 ans qui sait qu'elle est en fin de droit dans deux ans est encore motivée à trouver un emploi. Mais si elle sait que de toute façon elle touchera l'aide sociale, elle n'aura pas la même motivation.

La personne ne va pas se contenter de gagner 4 000 F par mois. M. Barbey rappelle que les personnes de cet âge veulent absolument retrouver un travail. Elles sont très motivées. D'abord, parce qu'elles veulent terminer leur carrière sur une note positive. Ensuite pour des questions de caisse de pension. Il y a aussi une motivation économique. Des emplois sont trouvés souvent et surtout dans le domaine administratif. L'OCE peut proposer du personnel de qualité à tout moment avec de fortes compétences sans les coûts d'un long processus de recrutement.

La personne de 60 ans va devoir démontrer qu'elle cherchait un travail pendant ces 2 ans. Une des conditions pour cette rente est de ne pas avoir été sanctionné pendant le chômage. Le canton de Vaud a déjà une rente-pont bien plus importante ; ils n'ont pas constaté une explosion des cas, plutôt une revalorisation de la personne. Il existe, pour cette population, des injonctions contradictoires : l'âge de la retraite est en permanence repoussé alors que l'économie n'a pas forcément besoin de ces personnes âgées. L'économie montre qu'elle ne souhaite pas ces personnes. Il n'est pas normal de stigmatiser ces personnes en les

mettant à l'aide sociale. Beaucoup de personnes, notamment étrangères, sont venues sans qualification dans les années 60 alors qu'il y avait un besoin de main d'œuvre. Aujourd'hui, alors qu'elles ont travaillé très longtemps dans l'économie suisse, les entreprises ne veulent plus d'elles.

- Pour les 50 ans et plus, une modification de la loi cantonale sur le chômage sera proposée. Il s'agit de pouvoir accoler les ARE aux AIT. Aujourd'hui, les ARE ne peuvent pas être données à un demandeur d'emploi tant qu'il est dans le délai cadre avec des indemnités journalières. Or, il y a des situations (50 ans et plus) avec AIT (12 mois maximum) où l'employeur qui veut garder la personne a besoin de davantage de soutien. Il s'agit d'éviter d'obliger cette personne à épuiser ses 12 mois, à revenir au chômage, pour ensuite obtenir une ARE. Il n'y a pas d'automaticité : cela sera traité au cas par cas. Cela peut permettre à une personne de 50 ans et plus de se remettre à niveau en 18 mois par exemple, et de poursuivre avec cet emploi.

Un bilan de ces nouvelles mesures est prévu après deux ans de mise en route. Il ne faut pas que des employeurs puissent se débarrasser plus facilement des employés à 60 ans. Aujourd'hui, il y a des personnes qui n'ont pas de formation particulière et qui sont trop âgées. Dans les professions sans formation particulière, on préfère engager une personne de 25 ans en pleine forme qu'une personne de 60 ans qui est en fin de carrière. C'est malheureusement une réalité. Une personne en fin de droit à 62 ans a de forts risques de ne jamais retrouver d'emploi.

- *Perspectives concernant JobIn en 2018. La plateforme sera-t-elle plus performante ?*

Il y aura d'autres modules sur la plateforme. Jusqu'ici, le financement s'est fait par le budget fédéral. JobIn est un prestataire virtuel. L'OCE aimerait que cela soit un espace assuré pour les demandeurs d'emplois, avec d'autres fonctionnalités.

De nombreux regrets ont été exprimés car le demandeur d'emploi lambda n'a pas accès à JobIn. Mais le programme est payé par la Confédération. Il faudra, à terme, non pas le mettre à disposition de tout un chacun mais au moins de ceux qui sont inscrits aux e-démarches. Les modules sont faits de manière intelligente, pas infantilisante.

Concernant les demandeurs d'emploi qui ne sont pas inscrits au chômage, il est rappelé que tout demandeur d'emploi peut s'inscrire. Mais les gens ne peuvent pas être poussés à s'inscrire au chômage. A Genève, les personnes inscrite non-indemnisées (0.4%) sont prise aussi en compte dans le taux de chômage. En vérité, on est à 4.8% de taux de chômage. Il y a également 5 à 6 personnes frontalières inscrites et non-indemnisées.

Concernant JobIN, il y aura également un simulateur d'entretien et un coaching de deux heures sera également introduit à l'OCE pour préparer les personnes aux entretiens.

L'entretien d'embauche est un exercice intéressant pour le demandeur d'emploi : on se bat pour qu'ils aient cette chance. On peut répondre à toutes les annonces que l'on veut ; si l'entreiten n'est pas réussi, c'est inutile. On n'a pas la culture de la mise en avant en Suisse, alors que c'est important. Pour se faire engager, il faut donner envie.

Il y a aussi une responsabilité de l'employeur de dire ce qui n'a pas marché dans l'entretien. C'est un retour qui est toujours fortement apprécié.

- *Quel lien est-il entretenu entre le département et l'agence TRT ?*

Il s'agit d'un prestataire. Depuis le début de l'année, ils sont reconnus comme une agence de placement temporaire.

- Un des objectifs de la politique publique est de : « Consolider le pilotage de l'OCE en continuant de s'appuyer sur la culture du résultat au sein de toutes les unités ». Quels sont les indicateurs de performance par rapport aux conseillers en personnel ?

Il y en a quatre : l'entrée dans le chômage de longue durée (plus ou égal à 12 mois) est le centre. Pour arriver là, cela passe par une activité intense au début, une stratégie qui tienne la route. Au fond, les 80% de cet indicateur sont notamment liés à la qualité des entretiens conseils.

Dans le cadre de son analyse, le SECO a constaté que le nombre de dossiers par conseiller en personnel n'est pas supérieur à d'autres offices (contrairement à ce que certaines plaintes mettaient en évidence).

Il y a parfois des variations ; mais il n'y a pas particulièrement plus de dossier au sein des ORP. Au contraire, Genève est moins touché par l'effet saisonnier que d'autres cantons. L'OCE est aussi soucieux de diminuer l'administratif pour les conseillers au bénéfice des activités de conseil.

- Concernant les évolutions technologiques dans de nombreux métiers (caisses automatiques, etc.), le département et l'OCE suivent-ils et réfléchissent-ils à ces tendances ?

L'OCE ne se situe pas au stade de la formation, mais s'occupe de toute l'étape de l'après emploi. Il faut donc qu'il y ait une réflexion en amont, notamment au niveau de la formation professionnelle, en ce qui concerne les nouvelles technologies. A l'OCE, les tendances sont suivies, des alertes et les ressentis sont donnés car il est très proche du marché du travail, mais c'est à la formation que tout se joue.

L'OCE arrive en quelque sorte en fin de course. Si le travail est mal fait à la base, il sera difficile de rééquilibrer les compétences avec les besoins du marché. Pour que le chômage structurel diminue, toutes les lignes doivent bouger, en particulier celle de la formation. Dans le domaine bancaire, il est connu qu'il y a des centaines de postes qui disparaissent : cela va continuer (de même que pour le commerce du détail).

Tout le monde a sa responsabilité pour que la société fonctionne. De manière objective, les performances de l'OCE se sont améliorées dans ces dernières années. La perception a changé : les candidatures de chômeurs sont regardées activement. Le chômage peut arriver à n'importe qui aujourd'hui. Il faut simplement donner les moyens à une personne intelligente de se réinsérer dans le marché du travail en s'adaptant à de nouvelles exigences.

Le bon côté du mauvais est que le chômage touche de plus en plus de catégories de personnes et est de moins en moins stigmatisé.

Il y a 20 ans, celui qui avait fait 10 postes avant de postuler était méjugé. C'est le contraire aujourd'hui. La vision du monde du travail change ; chaque poste est vu comme une étape et le chômage n'est plus un souci s'il ne dure pas.

Résultats: directives cantonales

Marché de l'emploi***

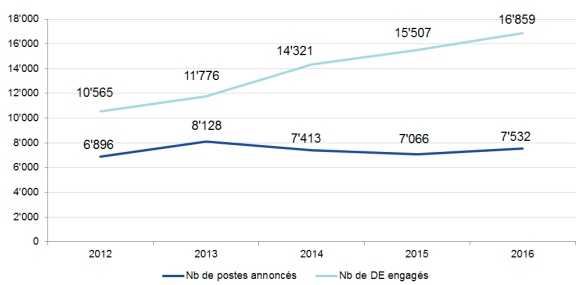

*** Etat de Genève, institutions de droit public, entités subventionnées et secteur privé

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Office cantonal de l'emploi

Etat de Genève

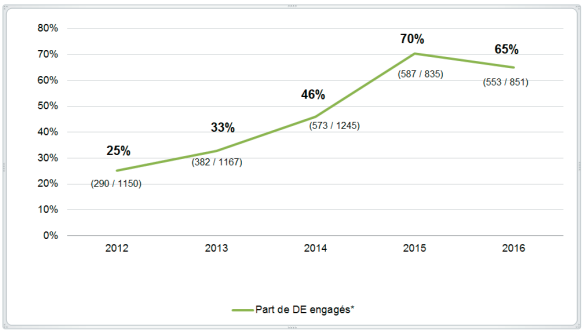

** Correspond à la part de DE engagés parmi le nombre total d'engagements au sein de l'Etat de Genève.*

Institutions de droit public et entités subventionnées

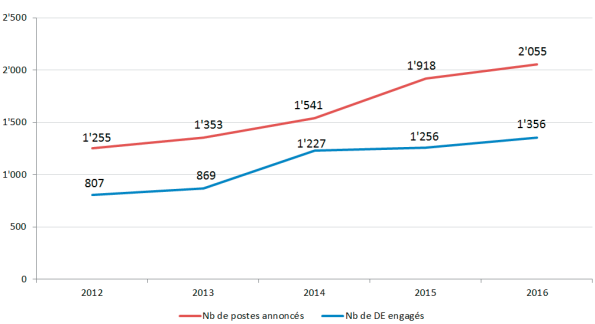

Nb de postes annoncés

	1er semestre 2016	1er semestre 2017	
Etat de Genève	411	639	(+55.47%)
Institutions de droit public et entités subventionnées	1'094	1'176	(+7.5%)

Politiques publiques C (Action sociale), D (Personnes âgées) et E (handicap)

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Mauro Poggia complète la présentation en attirant l'attention de la commission sur le fait que, pour les années 2015, 2016 et 2017, les assurés genevois ont obtenu un remboursement partiel sur ce qui a été versé en trop aux assurances-maladie entre 1996 et 2013. Il précise que, pour les personnes qui se font payer intégralement leur prime par le canton, les sommes remboursées ont été versées dans les caisses de l'Etat. Il souligne qu'ainsi, en 2017, il y a eu une réduction de l'augmentation des subsides d'assurance-maladie de 4,1 millions de francs grâce aux sommes récupérées.

Par ailleurs, il informe la commission qu'une prime cantonale de référence a été mise en place, ce qui participe également à la réduction de l'augmentation des subsides.

Le conseiller d'Etat aborde aussi la question du SPAD en expliquant que ce service est dans une situation difficile et qu'il convient de lui allouer des EPT supplémentaires.

A la question de la commission portant sur une éventuelle modification de la franchise permettant aux bénéficiaires des prestations de l'Hospice général de ne pas déclarer les revenus de petits emplois jusqu'à concurrence de 500F, le conseiller d'Etat souligne qu'il n'y pas eu de décision – de sa part – de la modifier.

En ce qui concerne les politiques publiques D et E « Personnes âgées » et « Handicap », et plus particulièrement le rôle des communes dans cette politique publique, le président du département explique qu'il attend – de la part de l'ACG – un programme de mise en œuvre de la prise en charge des personnes âgées sur le modèle du GIAP.

D'une manière incidente, le coût journalier des EMS est abordé ainsi que la question de l'externalisation des services hôteliers dans les EMS. M. Poggia précise que les contrats de prestations interdisent la sous-traitance dans les soins, mais que ce sont les EMS qui gèrent eux-mêmes les autres domaines. M. Poggia souligne toutefois qu'il restera très attentif à la qualité des prestations sous-traitées tant dans le domaine de la restauration que dans le domaine du nettoyage des chambres.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politiques publiques C (Action sociale), D (Personnes âgées) et E (handicap)

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

Député-e-s : M. Olivier Cerutti
Mme Lydia Schneider Hausser

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé :
M. Poggia Mauro, Conseiller d'Etat
M. Brunazzi Marc, Directeur administratif
M. Clavel Michel, Directeur financier
M. Bretton Jean-Christophe, Directeur général de l'action sociale
Mme Hislaire Christine, Secrétaire générale

Procès-verbaliste : M. Pasche Sébastien

M. Poggia confirme que de plus en plus de gens reçoivent des prestations et sont aussi plus pauvres qu'auparavant. Mais les proportions ne sont pas telles que l'on pourrait penser : pour les politiques C, D et E, l'accroissement est de 37,5 millions, à savoir une progression de 2,5% par rapport à 2017, ce qui reste faible par rapport à la masse des prestations existantes. Ce n'est donc pas l'action sociale qui fait exploser le budget de l'État. Ces trois PP sont souvent pointées du doigt ; elles doivent l'être non pas parce qu'elles coûtent cher, mais parce qu'elles sont le symptôme d'une évolution de la société qui est préoccupante. L'action sociale contient 5 sous-politiques. L'aide sociale voit une augmentation des charges de 26,7 millions et une augmentation des revenus de 828'000 F ; il s'agit d'un épiphénomène relatif aux prestations de la Confédération.

Programme C01 : Accès à l'assurance maladie

L'accès à l'assurance maladie comprend les subsides de l'assurance maladie. Il n'y aura pas de modification au budget sur ce poste, malgré les annonces faites entre-temps sur l'augmentation des primes d'assurance maladie. Un amendement neutre sera déposé (revenus supplémentaires provenant de l'office fédéral concerné). Le budget émane d'une option pessimiste relatif aux hausses des primes.

Les 22 millions supplémentaires correspondent aux charges liées aux subsides relatifs au nombre de gens entrant dans les critères. Ils comprennent déjà la décision de supprimer le subside de 30 F en 2018 (- 5 millions).

Concernant les subsides, il y a un décalage dans le temps. Le RDU est un montant socle calculé par l'administration fiscale cantonale ; tous les citoyens genevois reçoivent une information de l'administration fiscale donnant le revenu-socle, d'après le revenu et la fortune soumis à l'impôt. Cinq services d'Etat utilisent ce RDU, qui indique l'accès ou pas d'une personne à un droit (aide sociale, subsides, logement). Ces services travaillent maintenant sur les taxations fiscales de 2015 pour l'année 2017, mais la situation d'une personne a pu changer, ce qui crée une distorsion. L'administration fiscale essaye de raccourcir ce délai pour avoir une seule année de décalage.

Un citoyen peut en tout temps intervenir auprès de l'assurance, mais ceux qui ont intérêt à faire la démarche sont ceux dont la situation se dégrade. Beaucoup de personnes ne se rendaient même pas compte que l'Etat versait pour eux une somme à leur assurance-maladie. De fait, M. Poggia estime que la suppression de ces 30F est la moins douloureuse

de toutes les mesures. Il ne s'agit pas de faire des économies, mais de réorienter l'argent du contribuable vers les plus défavorisés, qui sont toujours plus nombreux et qui ont besoin de toujours plus, puisque la prime d'assurance-maladie moyenne augmente (584 F en 2018).

- A quoi l'augmentation des primes est-elle due ?

M. Poggia observe que c'est surtout la médecine ambulatoire qui augmente. Auparavant certaines opérations relevaient du stationnaire et les consultations antérieures et postérieures étaient partiellement prises en charge par le Canton, alors qu'aujourd'hui, en ambulatoire, elles sont prises entièrement en charge par l'assurance-maladie. Les installations de cabinets médicaux en ville augmentent, ce qui génère aussi une augmentation pour la médecine ambulatoire. Il est dit que l'Etat devrait payer une partie de l'ambulatoire car il paye moins pour le stationnaire ; il est en accord, mais seulement si en contrepartie, il a les moyens de dire « non » à des gens qui désireraient se faire opérer en clinique sans qu'il y ait un accord dans le cadre de la planification ou à ceux qui désirent aller se faire opérer dans d'autres cantons.

Les dernières statistiques connues sont celles du premier trimestre 2017 montrant une évolution de +8,4% de l'ambulatoire par rapport au premier trimestre 2016. Les laboratoires d'analyse augmentent aussi énormément. Davantage d'actes sont pratiqués. Plus des actes sont effectués, plus la rémunération est importante. La loi permet aujourd'hui d'envoyer tout le monde faire des analyses médicales complètes, sans contrôle sur l'efficience de ce qui est prescrit. Aujourd'hui, certaines opérations se font davantage en stationnaire en clinique privée qu'en hôpital public car la clinique privée a un intérêt à hospitaliser le patient. L'on ne peut donc pas laisser les médecins fixer leur rémunération par rapport au nombre d'actes qu'ils effectuent. Il faut responsabiliser à la fois les médecins et les patients. In fine la politique de la santé a une influence sur les subsides de l'assurance-maladie.

Les coûts de la santé à Genève sont chiffrés en plusieurs milliards, qui sont répercutés également au niveau des primes. La tarification de la prestation est fixée par le fédéral et la valeur du point est négociée entre partenaires (assureurs et prestataires de soins) et entérinée par le canton. Pour le moment, la distorsion n'a pas été choisie et le point pour l'ambulatoire a une même valeur pour l'ambulatoire hospitalier et l'ambulatoire de ville, mais il faudrait peut-être baisser le tarif du point à Genève car certains spécialistes sont trop rémunérés, alors qu'ils n'ont pas une formation plus approfondie qu'un généraliste.

Cela fait longtemps que les médecins ne font plus partie des professions libérales car ils sont rémunérés par l'État (droit de facturation à charge de la LAMal). Il y a certains médecins étrangers à qui ce droit n'est toutefois pas donné. Il y a de l'ordre à mettre dans cela et ce sera d'actualité prochainement.

- Il existe des cas problématiques en terme d'éthique : le médecin qui travaille comme un employé des HUG, qui fait des actes chirurgicaux dans l'une des cliniques de la place, qui est rémunéré par la SA de cette clinique, laquelle va payer un certains nombres d'impôts avec les réserves latentes qu'elle peut générer, ce qui va occasionner une diminution à l'AVS. Le citoyen est très déstabilisé par cela. Mais néanmoins, il y a des aspects bénéfiques en matière de santé, notamment vis-à-vis des cancers qui désormais se soignent et il y a un rallongement de l'espérance de vie pour beaucoup de personnes ; cela a un coût.

M. Poggia relève que la santé est un marché aux yeux de beaucoup ; il faut que l'accès à une médecine de qualité reste pour tous et que les excès ne conduisent pas à un rationnement des soins ou alors à une réduction des prestations à charge de l'assurance de base. Il faut en outre éviter qu'un rationnement occasionne, si l'on n'a pas les moyens de se payer une complémentaire, une attente plus longue pour se faire opérer. Pour l'instant, il n'y a pas un problème de qualité ou d'accès, mais un problème de financement. Il y a un problème de distorsion et le principe de solidarité, surtout intergénérationnelle, est

en train d'être touché. Les coûts liés au vieillissement sont-ils encore des coûts de la santé, faudrait-il les qualifier différemment car la perte d'autonomie engendre d'énormes coûts, notamment les soins à domicile. Des réflexions au niveau cantonal et national sont menées sur une assurance dépendance. Les 5 prochaines années vont être décisives au niveau politique pour réorienter le système de manière à avoir une vision claire de l'évolution des pratiques médicales, des écarts vis-à-vis des bonnes pratiques et à trouver les moyens d'intervenir. Un médecin bon marché est parfois un mauvais médecin car il délègue rapidement auprès de spécialistes ; le coût pour le patient est au final beaucoup plus élevé. Il existe un problème de statistiques : celles-ci sont détenues par les assureurs alors que le canton aurait tout de même intérêt à y avoir accès (observation des pratiques, comparaisons entre cantons, etc.). Aujourd'hui, l'on en vient à protéger les mauvaises pratiques, sous couvert du secret médical.

Mais même les assureurs n'ont pas les statistiques complètes car plus un patient a une franchise élevée, plus il paye de sa poche et n'envoie donc pas les factures à son assureur. Il faudrait avoir l'addition complète des factures médicales, raison pour laquelle les cantons auraient une légitimité à pouvoir gérer le système avec un regard pointu sur les activités des professionnels de la santé. L'installation de nouveaux cabinets doit être stoppée. La question de la caisse de compensation cantonale existe aussi car les frais administratifs doivent être stoppés lors de la circulation d'une caisse à l'autre. Il y a des combats pour la transparence du système et des combats pour maîtriser les coûts de la santé.

- Quel est le différentiel au niveau de la prime cantonale de référence ? Qu'en est-il des personnes captives de certaines assurances ?

En 2018, la prime cantonale de référence sera de 464 F, sachant que la prime moyenne sera de 584 F. Pour fixer la prime cantonale de référence, c'est la dixième caisse la plus chère parmi les 10 moins chères qui est prise. Cette prime cantonale de référence ne s'applique qu'aux bénéficiaires de l'aide sociale. Un panachage des offres (franchises plus élevées, médecin de famille, réseaux de soins) a été réalisé, mais les bénéficiaires de l'aide sociale ne sont pas prétérités car c'est l'aide sociale, le cas échéant, qui prend en charge la franchise. Pour rappel, les primes cantonales de référence ne peuvent s'appliquer que pour les bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans les faits, beaucoup de gens ont déjà pris des systèmes avec une franchise haute même s'ils ne sont souvent pas capables de prendre en charge le montant de la franchise. Le système fonctionne bien, il n'y a pas de résistance de la part des personnes concernées. L'assistance sociale évalue bien sûr la consommation médicale du bénéficiaire

Cela n'est pas applicable aux bénéficiaire des prestations complémentaires car le droit fédéral impose de prendre en considération la prime moyenne cantonale. Le droit fédéral permettrait de se faire de l'argent sur le dos de l'Etat, mais à Genève, cela n'est pas permis. Avec 340 millions de prestations, il est difficile de permettre cela.

Chaque fois qu'il y a un contentieux, la personne ne peut pas changer d'assurance. M. Poggia assure que la personne qui est coincée dans une assurance ne va toutefois pas être pénalisée.

Les coûts des primes d'assurance maladie sont un enjeu de société majeur. Certains foyers dépensent un tiers de leur revenu en primes d'assurances maladie, un tiers pour le loyer et seulement un tiers pour tout le reste.

Le peuple suisse aurait mieux fait d'accepter en 2007 une prime calculée selon le revenu, mais la réalité est allée plus vite que les pires épouvantails agités par les opposants à l'initiative.

En 2017, les assurances ont rétrocédé 112 F par assurés. Pour les personnes à l'aide sociale et aux prestations complémentaires cette rétrocession a été versée à l'État. En effet, pour une question d'équité, un assuré dont l'Etat paye entièrement la prime d'assurance maladie doit renoncer à ce remboursement en faveur de l'État.

En page 2 du document annexé, apparaissent les – 4,1 millions correspondant à la fin du versement du trop versé des primes (2015, 2016 et 2017), ces revenus exceptionnels n'auront plus lieu en 2018.

Programme C02 : Soutien à la famille

Les allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative augmentent de 3 millions ; cela découle du droit fédéral. L'État doit verser ces allocations, lorsqu'il n'y a pas un employeur pour le faire, lequel, à Genève, a l'obligation d'assumer intégralement ces allocations.

Les prestations complémentaires familiales n'augmentent plus.

Programme C03 : Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale

Cela concerne l'Hospice général (HG), avec à la fois les prestations et les frais de fonctionnement. L'augmentation est moins importante pour les prestations d'aide sociale qui se tassent un peu. Il y a néanmoins 3,8 millions de frais de fonctionnement. Jusqu'ici, l'HG a assumé ses frais de fonctionnement avec ses fonds propres, mais ces derniers arrivent à leur terme ; l'Etat prend le relais via une augmentation contrôlée. Les collaborateurs se plaignent régulièrement de l'augmentation des dossiers et ils ne sont pas dans l'aisance. Les sommes supplémentaires correspondent donc au minimum.

Par ailleurs, l'aide aux victimes et l'obligation de rattraper 2016 en 2017 ont donné lieu à une augmentation de 400'000 F pour les prestations. Des mesures de suivi de l'instance d'indemnisation LAVI ont été mises en place pour observer de manière plus attentive les prestations versées et comprendre la raison de ces augmentations. A l'origine le dépassement de crédit était de 600'000 F, mais les choses ont été prises en main par la DGAS pour arriver à 400'000 F. Cette différence semble s'expliquer par l'augmentation des frais d'avocat et de logement ; il n'est pas certain que cela ait un lien avec une prise en charge pas assez rapide de l'HG.

Programme C04 : Protection des personnes adultes sous curatelle

Concernant le Service de protection de l'adulte (Spad), il est intéressant de voir comment le nombre de dossiers a évolué, alors que le nombre de collaborateurs n'a pas augmenté en proportion. Le service a été repris dans un mauvais état, la Commission des finances en avait déjà entendu parlé lors d'une audition avec le SPMI. Il y a au total 8,1 ETP en plus pour 2018.

- Il conviendrait de les auditionner. Tous ceux qui ont besoin de près ou de loin d'un service du Spad se rendent compte que tout le monde court ; les professionnels n'arrivent pas à faire ce qu'ils ont à faire dans des délais adéquats.

M. Poggia précise qu'ils travaillent aussi pour voir dans quelle mesure certaines curatelles peuvent être supprimées. Il y a une tendance de la société à dénoncer les situations et une tendance de la famille à se déresponsabiliser, raison pour lesquelles le DEAS demande au TPAE d'être aussi plus attentif. Pour rappel, les personnes possédant plus de 50'000 F de fortune sont en principe adressées à un curateur privé. Le règlement est en révision afin de ne plus pouvoir juste épuiser la fortune de quelqu'un et ensuite de confier cette personne à l'Etat. En outre, il a été décidé de prévoir une facturation des activités du SPAd dans les cas où les moyens de payer existent. Il est espéré de générer ainsi des ressources pour de nouveaux postes. Même s'il y aussi une réorganisation au sein du SPad, il s'agit de rassembler le travail sur une seule personne plutôt que d'avoir un gestionnaire et un curateur. Mais il y a toujours de la souffrance à l'interne et qu'il n'est pas simple pour les cadres de mettre en place des réformes que les collaborateurs ne veulent pas.

- Il s'agit tout de même de suivre une population que plus personne ne veut.

M. Poggia relève qu'il suffit de passer devant le bâtiment le matin avant l'ouverture pour observer la population dont il s'agit. Il y a des tensions, de l'agressivité : il s'agit d'un service difficile pour les collaborateurs.

Programme C05 : Actions en matière d'asile et de migration

Au niveau des arrivées en Suisse, cela va mieux, une baisse est encore prévue. Il n'y a plus qu'un abri PC ouvert aujourd'hui, où sont envoyées des personnes qui ne se comportent pas bien dans les hébergements collectifs. L'avenir ne s'annonce pas très rayonnant car les projets d'ouverture de nouvelles structures voient beaucoup d'oppositions, notamment à Aïre, Onex, Bel-Idée et Veyrier. L'année prochaine, en 2018. Appia devra être fermé, les structure de Frank-Thomas et Tilleul à fin 2019 et Saconnex à l'été 2020 ; au total ce seront 870 places qui vont disparaître. Le seul abri en dur et définitif concerne les RMNA à Aïre, mais il y a des oppositions qui sont prêtes. Pourtant, la structure a déjà été redimensionnée, avec en outre 40 places supplémentaires pour les membres de familles ; les dimensions sont gérables mais les oppositions demeurent.

La politique migratoire coûte aussi dans le budget de la santé, ce qui fait grincer certains, mais si cette population a des maladies, cela concerne tout le monde.

- Concernant le rapport de la Cour des Comptes sur le domaine de l'asile à l'HG, il y a plusieurs remarques et recommandations au niveau structurel. Ces recommandations sont-elles suivies, travaillées ? Précédemment, l'HG était assez bien organisé dans ce domaine de l'asile. Tout s'est ensuite arrêté, dégradé suite à des prises de décisions fédérales durant une certaine période. L'HG a dû reconstruit dans l'urgence un dispositif dernièrement.

Le DEAS renvoie à l'HG pour plus de précisions. L'HG a dû faire face et gérer des situations difficiles et compliquées. De fait, certains éléments du rapport de la CdC sont un peu mal passés ; les compétences spécifiques nécessaires ont-elles été présentes chez les évaluateurs ?

Pour rappel le budget total de l'asile est de 100 millions à Genève dont seulement 50 millions proviennent de la Confédération. Des débats et discussions sont en cours pour obtenir des forfaits supplémentaires pour les centres urbains car ce n'est pas la même chose qu'en campagne. Pour exemple le canton de Nidwald gagne de l'argent avec la politique d'asile de la Confédération.

Il y a de très bons projets d'intégration, notamment les food trucks asile. Mais de manière générale, les cantons urbains ont beaucoup plus de peine à trouver des emplois pour ces personnes. Des expériences positives sont vécues dans certaines entreprises, notamment du bâtiment, avec des personnes issues de l'asile. Mais ici aussi il ne doit pas y avoir une opposition entre cette population et les demandeurs d'emplois genevois. Il faut aussi faire attention à de ne pas mettre les migrants dans des postes avec une rémunération moindre que ce que l'on donnerait à des citoyens du canton.

Par ailleurs, il y a un objet parlementaire en cours d'examen visant à pénaliser les chômeurs qui sont partis dans le marché du travail et qui ont eu la malchance de perdre leur travail, en les redescendant à l'aide minimale. Il pense qu'il faut faire attention à ce genre de démarche. Le Bureau de l'intégration des étrangers, qui ne dépend malheureusement pas du DEAS, a encore de l'espace pour des projets réactifs sur l'intégration des étrangers.

- Les personnes issues de l'asile et qui travaillent seront les Suisses de demain.

Cela est tout à fait vrai et, pour ceux qui n'ont pas la fibre humaniste, le simple aspect économique devrait être suffisamment motivant pour faire en sorte que tous les moyens

nécessaires soient mis en route pour que ces gens deviennent indépendants financièrement.

Programme D01 : Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées

Dans ce domaine des EMS, une augmentation relative à une progression de places (123 ouvertes en 2017 et 7 supplémentaires en 2018) est prévue. Depuis 2017, le domaine des EMS est passé à la Direction générale de la santé (DGAS) pour une question de cohérence.

Les EMS de Lancy vont créer une structure qui sera un peu moins chère qu'un EMS, elle ne bénéficiera pas du statut de l'EMS.

A partir de l'année prochaine, Genève devra payer la prise en charge des Genevois qui vont dans des EMS dans d'autres cantons. Jusqu'à maintenant, Genève a résisté aux autres cantons quant au fait de prendre en charge les coûts résiduels de ces situations. Mais à partir de 2018, la loi oblige Genève à prendre ces personnes en charge. Les implications de cette obligation sont inconnues. Si cela évite d'ouvrir des places à Genève parce que les gens vont ailleurs cela ira. Mais cela ne doit pas porter préjudice aux EMS genevois qui pourraient se retrouver avec un nombre de patients qui baisse et des coûts de fonctionnement qui augmentent. Le flux migratoire pour Genève est plutôt défavorable ; les gens aiment aller où il y a un climat plus favorable ou alors où ils ont de la famille.

- Qu'en est-il du tarif des soins ; dans certains cantons ils sont progressif en fonction des besoins de la personne.

A Genève, l'unité de mesure est la minute de soin, avec 12 classes différentes ; il y a néanmoins un prix standard pour le gîte et le couvert.

- Est-ce le même principe que la CIIS qui sera appliqué pour ces séjours extra-cantonaux ?

Normalement il y aura un autre processus de retroaction des coûts de séjours en EMS. La CIIS est une usine à gaz ; une personne est mobilisée administrativement à plein temps pour gérer 130 personnes qui se trouvent dans d'autres cantons.

- Les EMS ont-ils encore des réserves ?

Une mesure des réserve peut être les restitutions prévues à la fin du contrat de prestations en cours, à savoir que ce n'est que 25% qui revient à l'Etat de Genève (page 10 document annexe). Il s'agit environ de 4 millions/an de rétrocession qui reviendraient à l'État. Pour placer cette somme dans son contexte, il s'agit de 16 millions sur 4 ans par rapport à 520 millions (4 x 130 millions). A la fin du contrat de prestation précédent, la somme restituée à l'État était de presque de 40 millions.

Malgré cette marge laissée aux EMS, certains ont du mal à financer ce qui leur est demandé dans le contrat de prestations. Il reste peut-être une marge de progression dans la composition des équipes, notamment lorsqu'une infirmière est de garde la nuit, sachant que s'il y a un problème, un médecin sera de toute manière appelé.

L'important et la question essentielle sont de faire en sorte que le Canton n'aie pas ses charges qui augmentent constamment alors que la Confédération se désengage de toutes ces politiques.

Programme D02 : Soutien financier individuel aux personnes âgées

Ce programme est le pendant du précédent, mais pour les prestations à la personne (en âge AVS). Les prestations complémentaires AVS accusent une baisse de 4,7 millions. Cela s'explique par le fait que les femmes auparavant n'avaient pas cotisé à la prévoyance

professionnelle et elles avaient des prestations AVS plus faibles. Cela tend à se compenser aujourd'hui, ce qui était le but de la LPP. Les subventions fédérales augmentent aussi.

Programme E01 : Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées

Ce programme couvre les institutions offrant des prestations aux personnes handicapées. Genève était passablement en retard au niveau des places ; il existait des situations préoccupantes, avec des personnes handicapées vieillissantes et des proches-aidants vieillissants aussi. En 2018, il y aura 114 places supplémentaires en plus de l'annualisation des places ouvertes en 2017 (57). Un véritable effort dans ce domaine a été réalisé. Pour rappel, Genève avait l'habitude d'adresser des personnes handicapées mineures dans le canton de Vaud, mais ce canton doit maintenant aussi faire face à sa propre réalité de progression des demandes et donc Genève a l'obligation de répondre à ce besoin.

A l'instar des IEPA, Genève doit s'améliorer dans le domaine des IEPH, soit des structures pour les personnes qui ne peuvent pas vivre sans encadrement, même si elles n'ont pas besoin de vivre nécessairement en institution. Il y a un projet de logements sociaux, aux Pâquis, avec une partie dédiée à des personnes handicapées, il s'agit d'une quarantaine de studios avec une présence dans l'immeuble.

- A trop vouloir aplanir, minimiser le problème du handicap ; nous nous trompons ; par exemple au niveau des aménagements minimums dans les immeubles. Il ne faut pas partir trop vite sur des agencements trop poussés car les structures architecturales doivent pouvoir s'adapter à chaque handicap différent.

Les adaptations spécifiques au handicap de la personne sont possibles lors de l'emménagement, mais seulement si la largeur des portes sont suffisantes dès la construction.

Dans le cadre du contrat de prestations des fameux IEPH, il faudra bien parler de ce qui est tabou dans le monde du handicap : les budgets, les primes ou les coûts. Pour 1000 personnes en institution et 1600 personnes en foyer de jour, la politique du handicap est de 404 millions, c'est-à-dire 20'000 F par mois par personne. La décision d'institutionnaliser une personne est lourde de conséquence pour l'Etat et ce, sur 30, 40 ou parfois 50 ans. Il est donc nécessaire d'objectiver les questions de coûts et de montrer les disparités entre institutions. Nous devons absolument garder ce que nous avons, mais pas non plus aller dans une fuite en avant. Le réseau associatif est merveilleux, notamment celles qui accompagnent les personnes handicapées. Il ne faut néanmoins pas oublier qu'il y a des salaires, parfois conséquents, pour des directeurs, des cadres et des employés qui gèrent ces institutions un peu comme des entreprises. Il ne faut pas oublier que cette politique ne peut être viable que si elle est économiquement supportable.

Programme E02 : Soutien financier individuel aux personnes handicapées

Ce programme coûte 17,3 millions de prestations complémentaires pour personnes handicapées. Cela est partiellement dû au fait que les PC entrant dans cette rubrique pour la personne handicapée qui arrive à 65 ans reste dans les PC AI. Les personnes handicapées vivent de plus en plus âgées, même si l'on peut s'en féliciter, cela a un coût. Il avait été demandé que les prestations complémentaires supplémentaires données à une PC AI par rapport à une personne au PC AVS soient de même hauteur. Cette mesure a été refusée car il y a un tabou autour du handicap. Une personne en chaise roulante devenue invalide en raison de son âge touchera donc moins que la personne handicapée depuis toujours ; il y a une certaine injustice.

Dans les 17 millions, il y a également un rattrapage par rapport à 2017 dont le budget avait été sous-évalué.

Par ailleurs des personnes vieillissent en institution et il va donc falloir créer des EMS pour personnes handicapées. Il y a un ralentissement très léger de l'âge d'entrée en EMS, mais la durée en EMS reste la même. En revanche, il observe que les personnes handicapées grossissent encore le stock. En plus, il y a des personnes handicapées à qui des dérogations d'âge sont octroyées pour entrer en EMS.

L'EMS du Nant d'Avril va autoriser une dérogation d'âge pour des problèmes psychiques : ce sont des personnes qui ont moins de 65 ans et qui doivent rentrer dans une structure, ce qui peut mener des personnes à entrer en EMS dès 39 ans. Cela ne représente pas une surprise majeure ; il s'agit avant tout de trouver des réponses subtiles par rapport aux besoins. Avec la DGS, un travail est en cours sur un concept de maison de santé pouvant offrir des prestations sociales et de santé pour être beaucoup plus proche des populations, en matière de soins de proximité.

- *Quel est le rôle des communes dans ce domaine ? Est-ce possible d'avoir plus d'efficience qu'actuellement ?*

Les communes doivent se charger de l'aide pratique et administrative, l'ACG va bientôt venir avec une proposition. Néanmoins, lorsqu'une personne a besoin à la fois de soins et d'aide pratique, c'est l'IMAD qui doit évaluer, déterminer les besoins. La loi sur le réseau de soins et d'aide à domicile a été remaniée car il fallait qu'il y ait une loi permettant de travailler véritablement en réseau autour des personnes qui en ont besoin, en prenant aussi en compte les proches-aidants. Mais il ne s'agit néanmoins pas de créer de la législation et des prestations supplémentaires ; ces dernières existent déjà, mais elles doivent être mieux adaptées aux besoins des personnes.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Service de protection de l'adulte

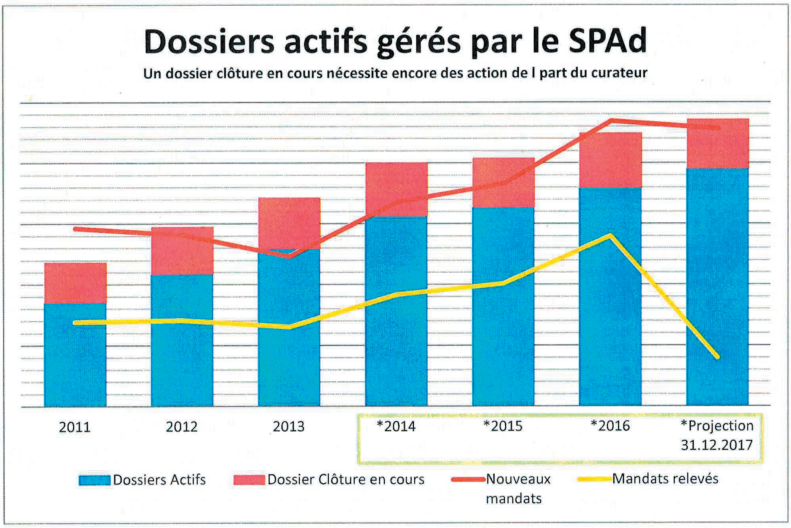

Année	Nouveaux cas	Relèves	Dossiers Actifs	Dossier Clôture en cours
2010			1'405	281
2011	316	206	1'605	325
2012	308	208	1'838	385
2013	283	200	2'045	419
***2014**	347	238	2'316	433
***2015**	369	251	2'387	401
***2016**	442	307	2'549	444
***Projection au 31.12.2017**	433	164	2'705	402

*Législature 2014-2018

DEAS • Service de protection de l'adulte • Bd Georges-Favon 28 • Case postale 5011 • 1204 Genève
Tél. +41 (0) 22 388 25 51 • Fax +41 (0) 22 388 25 50 • E-mail claudio.valente@etat.ge.ch • www.geneve.ch

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Service de protection de l'adulte

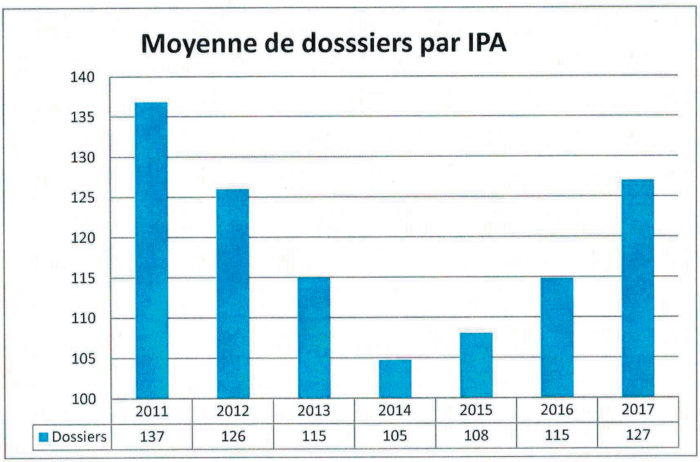

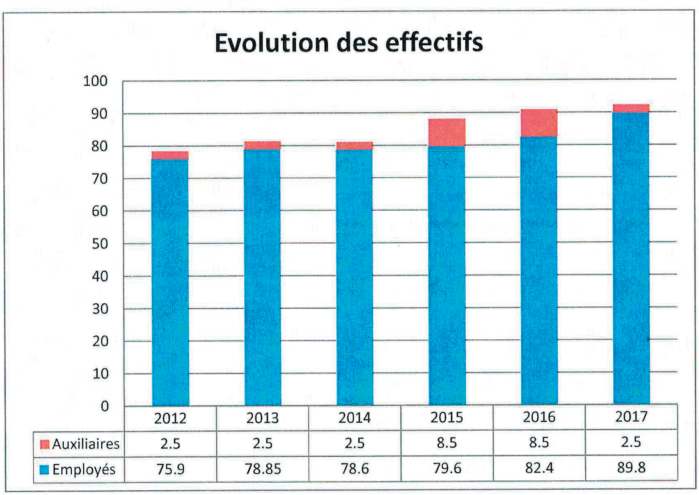

DEAS • Service de protection de l'adulte • Bd Georges-Favon 28 • Case postale 5011 • 1204 Genève
Tél. +41 (0) 22 388 25 51 • Fax +41 (0) 22 388 25 50 • E-mail claudio.valente@etat.ge.ch • www.geneve.ch

Politique publique C (Action sociale)

Hospice général (HG)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition de l'Hospice général (HG) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Pierre Martin-Achard, président du conseil d'administration, souligne qu'en ce qui concerne l'asile, il a été constaté une diminution du nombre de personnes prises en charge par l'HG. Il note toutefois que cette situation n'est que provisoire. Il remarque également que le budget de fonctionnement de l'Hospice général est stable depuis 10 ans et annonce que, en 2018, le dossier informatisé du bénéficiaire sera mis en place dans l'ensemble des CAS. Par ailleurs, il souligne l'existence d'un groupe interne de réflexions pour les mesures d'économies au sein de l'Hospice général.

A la question de la formation des bénéficiaires des aides de l'Hospice général, le directeur général répond qu'une politique est mise en œuvre par l'Hospice et qu'elle doit encore être développée.

La question des 500 F de revenus provenant d'un petit travail et qui n'étaient pas retranchés du revenu du bénéficiaire est abordée. A cette question, le directeur de l'Hospice général répond que ce revenu est effectivement retranché mais qu'une réflexion sur le sujet est menée.

La commission s'enquiert enfin de l'activité de l'Hospice général à l'égard des mineurs décrocheurs. Le directeur général précise que l'Hospice général fait partie d'un groupe de réflexion du département de l'instruction qui travaille sur la prise en charge des enfants de 16 à 18 ans, étant entendu qu'une bonne partie de ces personnes deviennent, après la majorité, des bénéficiaires de prestations de l'Hospice général. Il précise que cela est une préoccupation principale de l'HG.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique C (Action sociale)

Hospice général (HG)

Présent-e-s : M. Cerutti Olivier
Mme Schneider Hausser Lydia

Assistent : **Hospice Général**
M. Martin-Achard Pierre, Président du CA
M. Girod Christophe, Directeur général
M. Mathieu Rémy, Directeur des finances

Procès-verbaliste : M. Pasche Sébastien

Audition du 12 octobre 2017

M. Martin-Achard indique que durant les années 2015 et 2016, il y a eu une augmentation exponentielle du nombre de migrants à Genève. En 2017, il y a eu une diminution importante du nombre de migrants, lesquels sont confinés désormais en Turquie, en Grèce ou au sud de l'Italie. Cela a permis de fermer quasiment tous les abris PC et d'enregistrer une baisse des coûts liés à l'hébergement des migrants, lequel est très élevé, compte tenu des mesures de sécurité qui s'imposent. Il y aura une baisse du budget de 4 millions liée en partie à la fermeture des abris de PC. Mais il y a toujours une hausse à l'aide sociale ; le nombre de dossiers continue à s'accroître, dans une mesure un peu plus importante que l'augmentation du nombre de personnes à Genève. Cela est lié notamment à la révolution informatique qui cause la perte de nombreux emplois, par exemple toutes les caissières qui vont être remplacées par des machines. Ce sont typiquement des emplois peu qualifiés qui pourraient constituer des débouchés pour certaines personnes à l'aide sociale. Il y a donc +3 % des dossiers prévus à l'aide sociale pour 2018 (400 dossiers sur l'année), avec l'intégration des financements des centres d'action sociale (CAS) dans le cadre de la répartition des charges canton-communes. L'augmentation de la subvention est de 3,7 millions de francs. Concernant le fonctionnement de l'Hospice général (HG), il n'y a pas eu d'augmentation ces 10 dernières années malgré un accroissement énorme de l'activité déployée par les collaborateurs. L'HG a utilisé la réserve accumulée, mais elle va être épuisée dans le courant 2018 et donc il y aura besoin d'une rallonge d'un peu moins 3 millions de francs pour maintenir le nombre de postes actuels. Il y a donc des efforts importants au niveau de l'organisation de l'HG, ce qui permet d'avoir des chiffres rouges peu importants, par rapport notamment à ce qui est demandé aux collaborateurs.

M. Girod souligne que l'HG s'est lancé dans une grande réflexion sur la prise en charge de ses usagers, tant pour la migration qu'à l'aide sociale, au niveau de l'accueil, de l'accompagnement social, etc. A l'aide sociale, le travail administratif a été séparé du travail social, afin que les assistants sociaux se concentrent pleinement sur leur travail social ; auparavant ils faisaient aussi beaucoup d'administratif ; maintenant ils peuvent se consacrer entièrement à l'anamnèse de la situation de la personne qu'ils reçoivent. L'accueil dans les CAS est simplifié : aujourd'hui 5 heures d'entretien sont utilisés pour savoir si une personne va avoir le droit à l'aide sociale ou pas ; ils vont passer de nouveau à une heure, comme c'était le cas par le passé.

Il y avait eu la volonté d'introduire plus de contrôles, notamment pour maximum 3% de fraudeurs. Il y avait aussi l'idée que l'on allait avoir des secrétaires sociales qui orienteraient pour un premier tri, puis ensuite un deuxième tri et que ceux qui étaient évalués comme ayant droit iraient alors à une séance d'information collective, puis reviendraient pour un dernier calcul de leurs droits ; tout cela s'est alourdi au fil du temps et qu'il y a donc de l'efficience à avoir à ce niveau.

- Cette procédure, pour certaines situations pouvaient prendre jusqu'à 15 jours pour que la personne puisse avoir une réponse.

Il ne sera plus nécessaire de faire 5 évaluations des documents que la personne amène. Un travail va aussi commencer avec le e-dossier. En somme, le dossier sera numérisé avec tous les documents scannés et ou envoyés par mail par les bénéficiaires qui le peuvent, ce qui signifie que les dossiers s'autocontrôlent ; ce qui permet de rationaliser les contrôles.

Concernant l'accompagnement social lui-même, les assistants sociaux doivent pouvoir moduler leur accompagnement pour par exemple avoir la possibilité de voir quelqu'un jusqu'à 2 fois par mois, si l'on considère que la personne a un vrai problème, ou une fois tous les 3 mois dans le cas contraire. Cela se fait déjà actuellement mais sera ainsi formalisé.

Concernant les migrants, les assistants sociaux recevaient auparavant chaque migrant individuellement et mensuellement, cela n'était pas très efficient et il a été décidé de mettre sur pied des permanences. Les migrants sont maintenant ravis car cela permet d'avoir des réponses rapides à des questions souvent simples. Néanmoins cette réorganisation ne rattrapera jamais toute l'augmentation des dossiers. Ensuite, en matière de budget de fonctionnement, l'HG essaie chaque année de trouver des angles d'efficience. Par exemple, des rocades entre locaux se feront bientôt, ce qui devrait permettre de faire des économies de plusieurs centaines de milliers de francs.

- Est-ce que le remboursement exceptionnel par la France va se terminer à fin 2017 ?

La convention franco-suisse a été dénoncée en 2016 et elle s'arrête à la fin de 2017, le montant noté ici correspond aux créances des dix dernières années. C'est M. Poggia qui a repris ce dossier et les négociations récentes sont en passe de bien se terminer. L'ensemble de la refacturation aux cantons et à la France se termine cette année et donc chaque canton assume désormais ses propres charges.

Même la facturation du premier mois d'aide sociale en cas de déménagement d'un canton à l'autre est supprimé.

- Comment expliquer que, au niveau du fonctionnement de l'aide sociale, sur 8 postes supplémentaires il y a 3 postes de support ?

Depuis 2 ans et demi, un exercice de rationalisation a été réalisé ; une vingtaine de postes support ont été alloués sur le terrain. Avec la crise des migrants et la hausse continue des dossiers à l'aide sociale, les supports (finances et RH) commençaient à être submergés. De ce fait, il fallait redonner 2 postes au support ; il en est de même pour leur service immobilier, notamment avec les grands projets de construction des centres d'hébergement collectif.

Il s'agit bien de 8 ETP fixes ; les auxiliaires sont ensuite engagés en fixe s'ils donnent satisfaction.

- Qu'en est-il du nouveau contrat de prestations ?

Il devrait aboutir car il a été approuvé par le Conseil d'Etat. C'est un contrat annuel pour 2018 et non pas sur 4 ans. Le Conseil d'Etat actuel ne voulait pas prendre des engagements pour le prochain Conseil d'Etat.

Les députés trouvent qu'il devrait au moins assurer la première année de la prochaine législature.

- Y a-t-il une corrélation à faire entre le fait que l'OCE accuse une diminution des dossiers ; vont-ils aller vers l'HG ? Les gens coulissent-ils rapidement vers l'HG ?

Il y a 300 personnes par mois qui arrivent à l'aide sociale, dont environ 25% du chômage. Cela concerne beaucoup les petits jobs précaires qui ne permettent pas de totaliser suffisamment de mois pour toucher le chômage. Le challenge de l'HG est de faire augmenter en parallèle les sorties de l'aide sociale pour ne pas se faire submerger. Ils y a des retours, suite à une sortie, à l'HG ; il y a notamment les saisonniers. L'HG considère qu'il s'agit d'une sortie définitive si les personnes ne reviennent pas avant 6 mois. Les travaux saisonniers (construction, tourisme et agriculture) de l'été diminuent les entrées mais ces dernières augmentent à nouveau dès octobre ou novembre.

Il y a trois sortes principales de sorties : acquisition de gains, AI et AVS. Il reste encore des gens qui disparaissent et trouvent une autre solution que l'HG ne connaît pas. La proportion de dossiers rouverts est d'environ 30%.

- Si l'on pouvait tirer une courbe de la population, une autre avec les places de travail disponibles et une avec l'aide sociale ; quel serait le résultat ?

Le taux d'aide sociale à Genève (environ 5,5 % pour l'HG) est resté relativement stable au cours des dernières années : il suit plus ou moins la courbe démographique. Si on le compare à la courbe de chômage, cela devient plus compliqué car l'assurance chômage a vécu des changements majeurs, notamment le passage à 18 mois en 2008, ce qui a fait basculer à l'aide sociale les personnes qui avaient 18 mois ou plus. Cette modification et celle de la loi sur l'AI, laquelle est plus stricte au niveau des rentes, ont fait qu'il y a eu beaucoup de personnes qui ont basculé à l'aide sociale.

L'évaluation des dossiers à l'AI a aussi changée puisque désormais c'est d'abord l'incapacité de travail qui est évaluée, puis la rente ; cela prend désormais plus de temps. Le nombre de rentrées AI est inversement proportionnel à l'augmentation connue.

Il s'agit surtout de transferts de coûts fédéraux vers les cantons issus de décisions politiques.

- L'opération papyrus a porté ces fruits. Il y a tout de même trop de personnes qui utilisent du personnel de maison sans passer par le payement des charges. Ces pratiques de patrons pourris se remarquent-elles ?

Ce qui est remarqué est que, lorsqu'il y a une vague de chômage par exemple chez les banquiers, les premières dépenses qu'ils limitent sont les femmes de ménage, les jardiniers, chauffeurs, etc.

- L'intelligence artificielle a fait l'objet de conférences et de reportages. Il y a notamment une uberisation de beaucoup de métiers, par exemple des jardiniers, ces passages vont être complexes. Y a-t-il une réflexion à l'interne de l'institution à ce sujet ?

Ce problème concerne l'ensemble de la Terre et personne n'a encore trouvé une solution miracle. Les politiques français qui présentent un lendemain avec le plein emploi sont des menteurs. Même 50 % des avocats risquent d'être remplacés d'ici 5 ans et n'auront plus de

travail. Par ailleurs il y a des imprimantes 3D qui construisent des bâtiments en une nuit.

La paupérisation sur Genève se voit avec l'augmentation de l'aide sociale, mais aussi avec l'augmentation des colis du cœur, qui ont augmenté aussi de 20% l'année dernière et qui servent chaque mois 2600 repas, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques temps. L'HG doit avant tout répondre à la demande, mais il n'est pas évident de donner des solutions claires à cette problématique. Les prestations étatiques ne pourront pas être délivrer dans 10 ans comme aujourd'hui.

- Quel serait la projection des besoins pour 2019 ?

Ce montant figure dans le document en page 14. En 2018, l'HG touchera encore tout de même 7 millions du solde de sa réserve pour 2018. En conséquence il va manquer 5 millions en 2019 pour le même fonctionnement.

- En regard du rapport 118 de la CdC sur la migration, les recommandations préconisées raisonnent-elles à l'HG ? Les portes fermées de l'EU sont relativement fragiles par rapport aux migrants. Il y a un environnement politico-géographique qui reste un risque quant à l'arrivée de gens. D'autre part, des migrants logant dans des centres isolés disent vouloir participer plus à leur insertion.

L'HG doit réaliser un grand travail de socialisation et d'intégration des personnes migrantes issues de l'asile ; la CdC souligne des éléments justes, l'HG a des efforts à faire pour intégrer ces personnes, mais il doit le faire avec les moyens donnés. En cas de non-intégration, cela peut générer des problèmes plus généraux pour la société à Genève. En outre il est difficile de trouver du travail pour ces gens-là et il y a toute une question de formation, qui doit se faire en collaboration notamment avec le DIP.

Il y a une nette différence entre le public de l'aide sociale et celui de la migration. L'organisation entre l'aide aux migrants et l'aide sociale commence donc à différer sensiblement. Les migrants veulent travailler dès leur arrivée sur le canton, tandis que les usagers à l'aide sociale ont parfois des parcours qui les ont amenés à chuter et ont donc besoin d'un temps pour se relancer. Pour placer les migrants sur le marché du travail, il y a le réseau et la société civile. Il y a des actions de réseau à Bernex Accueil, Versoix Accueil, etc., cela marche bien et l'HG compte donc beaucoup sur le réseautage pour intégrer les migrants. Cela n'a néanmoins pas le même écho au sein de la population pour les gens à l'aide sociale. Il y a beaucoup d'ONG et d'associations d'étudiants qui travaillent très bien en collaboration avec l'HG.

- Il a été dit que l'approche faite par le CdC était une approche très juridique, sans nécessairement les connaissances du métier ; quel est leur point de vue à ce sujet ? La CdC fait avant tout un état des lieux, un constat et préconise des recommandations. Comment le personnel a-t-il perçu cela et cette tâche a-t-elle une réelle efficience ?

La CdC fait du bon boulot, mais que ce ne sont néanmoins pas des gens qui ont l'habitude de travailler avec des migrants, même s'il s'agit de personnes intelligentes qui posent sûrement les bonnes questions. Le but du Conseil d'administration est aussi parfois de sortir et d'avoir un regard externe, comme le fait la CdC ; leur travail est globalement positif.

Lorsque la CdC est venue, l'HG émergeait de la crise des migrants qui l'avait beaucoup bousculé. L'institution avait identifié un certain nombre de problèmes et elle a été très ouverte avec la CdC qui, au fond, ne leur a rien appris. L'HG prend ses recommandations comme une feuille de route, même s'il n'est pas d'accord avec l'ensemble des recommandations.

- Quels seraient les trois administrations avec qui l'HG pourrait le plus collaborer pour diminuer le nombre d'usagers ?

Deux tiers des 18-25 ans à l'aide sociale n'ont pas de formation ; si les personnes étaient formées ou mieux formées, l'on résoudrait un grand nombre de problèmes. Il est également positif d'être proche de l'OCE, notamment en termes de coordination pour les chômeurs en fin de droits pour lesquels l'HG gère une antenne au sein de l'OCE.

Au niveau de l'AI et de l'AVS, pour tout ce qui relève de la coopération interinstitutionnelle voulue par Berne, il y a encore du travail à faire. A la Rue des Gares, il y a une espèce de pôle de réinsertion qui est en train d'être mis en place, composé de l'OCE, de l'OCAS, de l'HG et de TRT. Cela crée des synergies très positives. Il est intéressant que l'emploi et l'action sociale reste dans le même département.

La task force mise en place par le Conseil d'Etat pour les migrants et particulièrement leur logement a permis d'avancer beaucoup plus vite car, dans ce cas, il y avait plusieurs départements concernés.

Hospice général

Hospice général - budget 2018

Social up week end – 7-9 avril 2017

Mieux vivre ensemble à Genève

Sous-commission des finances du Grand Conseil
12 octobre 2017

Projet de budget 2018

Résumé managérial
1. Subventions
2. Action sociale
3. Asile
4. Fonctionnement
Annexes

Scène Active – avril 2017 – mesure de réinsertion à travers l'art pour les jeunes

Points clé

En 2017, les arrivées de migrants ont été contenues aux portes de l'Europe. Le Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) a revu ses prévisions à la baisse; les centres fédéraux ne sont pas complets et les envois aux cantons ont été diminués.

Pour l'aide sociale, la hausse constatée au cours des dernières années du nombre de dossier ne s'est pas infléchie; la croissance est continue malgré les efforts d'insertion soutenus de l'institution.

2017 a été une année de préparation de grands changements organisationnels qui produiront leurs effets en 2018: réorganisation du travail social, dématérialisation et gestion électronique des dossiers des usagers, espaces partagés et mobilité des collaborateurs… Autant de chantiers pour un nouveau visage de l'aide sociale à Genève…

Le budget 2018 de l'Hospice général intègre les hypothèses de subvention du projet de budget du Conseil d'Etat :

⇒ Action sociale : hausse de 3% des dossiers (+400 sur l'année), hausse identique à celle projetée en 2017 et diminution de certaines prestations. Après intégration du financement des CAS, la subvention augmente de CHF 3.7 mios.

⇒ Asile : légère diminution du dispositif à 6'500 personnes conduisant à une hypothèse de subvention en baisse de CHF 4 mios (économies sur le dispositif hébergement suite à la fermeture des abris PCi). Il convient de suivre avec attention l'évolution des flux migratoires dans le contexte international toujours incertain.

⇒ Fonctionnement : fin 2018, l'Hg aura utilisé la totalité de sa réserve. L'Institution se voit octroyer une subvention fonctionnement en hausse de CHF 2.6 mios, après 10 années sans augmentation malgré un accroissement quasi exponentiel des dossiers.

1. Evolution des subventions de prestations 2018

En mios	BU 2017	EVOLUTIONS 2018 PFQ INITIAL	Amendement Asoc	Ajustements CE	Total Evolutions 2018	*PBU 2018*
PRESTATIONS ASOC	**296.8**	**11.8**	**0.0**	**-8.2**	**3.7**	**300.4**
Prestations brutes Asoc	335.4	**14.2**	**7.0**	**-8.2**	**13.1**	**348.4**
Nb Dossiers financiers moyens	*12'600*	*400*	*200*		*600*	*13'200*
Augmentation dossiers moyens (12600 --> 13.000)		11.5			*11.5*	
Augmentation supp dossiers (13.000 --> 13.200) suite 2017			7.0		*7.0*	
LRT Phase 2 (Reprise baux CAS)		2.7			*2.7*	
Suppression 100 Fr à ouverture CASI				-0.4	-0.4	
Suppression frais pour besoins exceptionnels				-1.8	-1.8	
Modifications RIASI (à venir)				-6.0	-6.0	
Recettes et remboursements Asoc	**-38.6**	**-2.4**	**-7.0**		**-9.4**	**-48.0**
Fin des refacturations intercantonales		1.0			*1.0*	
Amélioration recettes AI		-3.4			-3.4	
Intégration recettes rétro Convention Franco Suisse			-7.0		*-7.0*	
PRESTATIONS AMIG	**36.7**			**-4.0**	**-4.0**	**32.7**
Prestations brutes AMIG	**109.9**			**-4.3**	**-4.3**	**105.6**
Nb personnes dans le dispositif	*6'800*			*-300*	*-300*	*6'500*
Impact financier de la baisse du nombre de personnes				*-4.3*	*-4.3*	
Recettes (Confédération et Tiers)	**-73.2**			**0.3**	**0.3**	**-72.9**
Impact financier de la baisse du nombre de personnes				*0.3*	*0.3*	
TOTAL PRESTATIONS	**333.5**	**11.8**	**0.0**	**-12.2**	**-0.3**	**333.1**
		3.5%		*-3.7%*	*-0.1%*	

1. Evolution des subventions Etat 2018

Les évolutions de subventions 2018 de l'Hospice général sont les suivantes :

→ **Prestations Asoc : +CHF 3.6 mios** (voir page 8)→ **Subvention 2018= CHF 300.4 mios**

- PFQ initial (Hypothèse 13'000 dossiers) : **+CHF 11.8 mios**
- Amendement : suite à l'augmentation constatée en 2017 (+200 dossiers), la nouvelle hypothèse dossiers pour 2018 passe à 13'200, ce qui aurait dû amener à déposer un amendement au PFQ de +CHF 7 mios. L'intégration du remboursement potentiel par la France de la créance 2007-2017 (Convention franco-suisse de prise en charge des indigents), totalement provisionnée à hauteur de CHF 7 mios, permet d'assurer l'équilibre.
- Ajustements Conseil d'Etat: **-CHF 8.2 mios** (modifications RIASI : supplément 100 Fr à l'ouverture CASI, baisse frais exceptionnels, autres modifications à l'étude)

→ **Prestations AMIG : -CHF 4 mios** → **Subvention 2018= CHF 32.7 mios**

La baisse constatée du nombre de personnes en provenance des Centres d'Enregistrement fédéraux de Procédures (CEP) nous amène à projeter une diminution de 300 personnes dans le dispositif, impliquant des recalages importants par rapport au PFQ, notamment sur les frais d'hébergement.

→ **Fonctionnement : +CHF 2.6 mios** → **Subvention fonctionnement 2018= CHF 81.8 mios**

A l'augmentation attendue de CHF 2.4 mios et qui compense le manco généré par la consommation de la totalité de la réserve conjoncturelle, vient s'ajouter CHF 0.2 mio de financement des mécanismes salariaux (1/2 annuité – effets Noria)

2. Action sociale- contexte 2017-2018

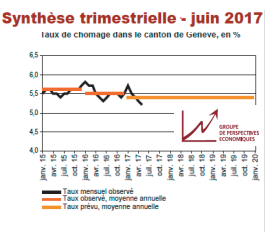

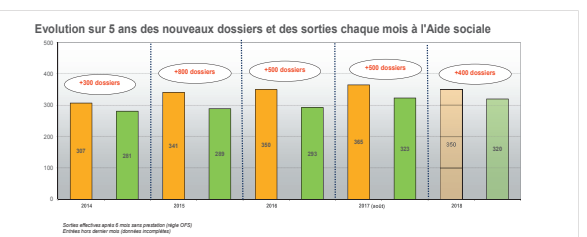

Hypothèse Action sociale : +3%

Le taux de **chômage a baissé** en 2017 et les prévisions sont à la stabilisation du nombre des chômeurs. Pourtant, le recours à l'**aide sociale continue d'augmenter**, attestant en cela la mutation qu'opère aujourd'hui le marché du travail, et en lien avec l'augmentation de la population du canton.

Pour 2018, sans péjoration attendue du contexte économique, seule une hausse conjoncturelle de +3% en moyenne annuelle (+400 dossiers sur l'année) est intégrée au projet de budget.

2. Action sociale- évolution des subventions annuelles

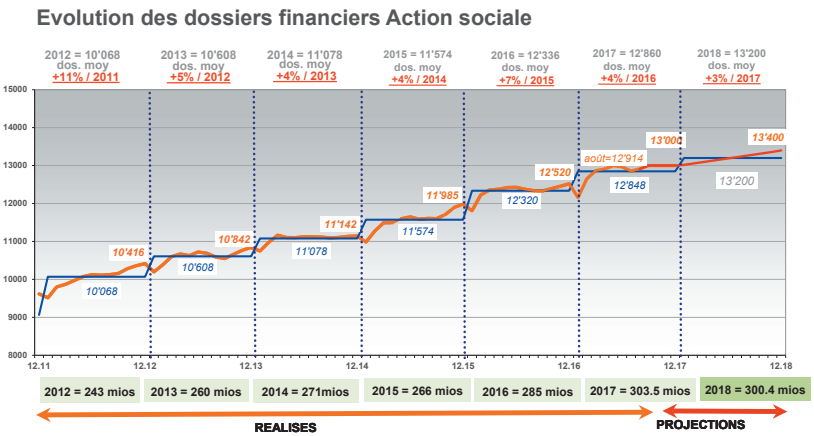

2. Action sociale- évolutions 2018 = +CHF 3.7 mios

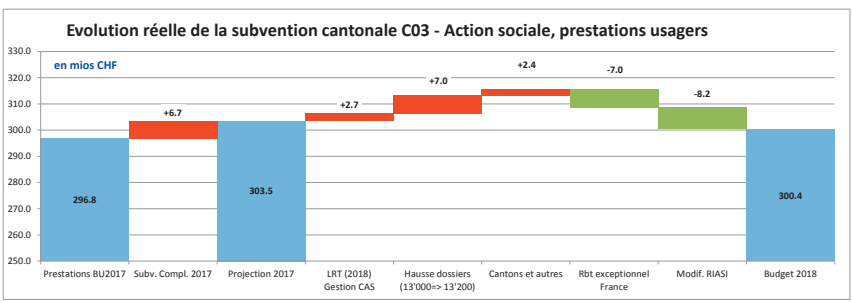

Par rapport à la projection 2017, l'Hg intègre à son budget:

- **L'augmentation de dossiers** : hausse de +3% par rapport à fin 2017, soit un passage de 13'000 dossiers au 31.12.2017 à 13'400 dossiers au 31.12.2018 (moyenne annuelle = 13'200 dossiers financiers).
- **Le remboursement exceptionnel** par la France (règlement définitif) de la créance de la Convention franco-suisse (dénoncée à fin 2017) => CHF 7 mios
- Les impacts estimés des **modifications du cadre réglementaire RIASI pour Genève** => - CHF 8.2 mios
- Le **financement des locaux CAS** dans le cadre de la LRT => +CHF 2.7 mios (Total= CHF 3.4 mios)

3. Asile - contexte 2017-2018

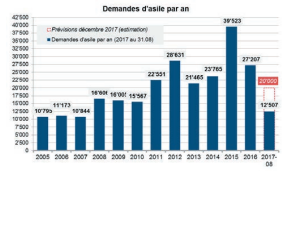

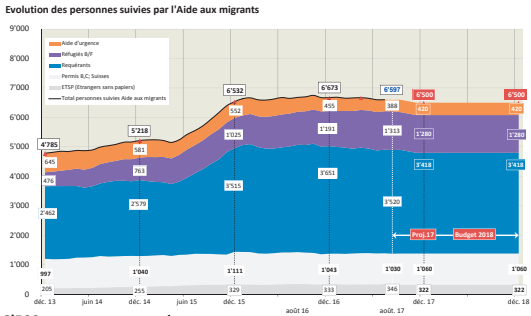

Hypothèse Asile : stabilité du dispositif à 6'500 personnes au total

→ Baisse des arrivées fédérales: révision des hypothèses fédérales sur le nombre total d'arrivées (20'000 en 2017 vs env. 40'000 en 2015); accélération des procédures dans les CEP (occupés à 50%) => à l'heure actuelle, à peine plus de la moitié des requérants d'asile dans les CEP sont dirigés vers les cantons.

→ Impact: baisse du nombre de personnes dans le dispositif HG

La conjonction de ces facteurs conjoncturels conduit l'Hg, en l'absence d'autres hypothèses formulées par le SEM, à considérer la stabilité du nombre de personnes dans son dispositif pour 2018 au niveau estimé fin 2017 soit 6'500 personnes

3. Asile – hypothèses d'hébergement

Capacités d'hébergement par typologie

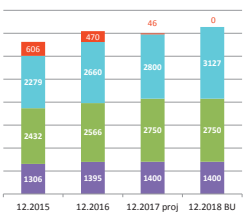

Dispositif hébergement en mutation

Les fermetures d'abris PCi ont pu être accélérées sur 2017 (1 seul abri reste ouvert à ce jour)

L'Hg poursuit le transfert vers un parc d'hébergement pérenne, à la faveur également du ralentissement marqué des arrivées.

Enjeux 2018 pour les Centres d'Hébergement Collectifs (CHC)

- construction et ouverture du CHC Chemin du Bac à Lancy → +80 places au printemps 2018
- construction et ouverture du CHC Parc Rigot en Ville de Genève → +370 places fin 2018
- fermeture du dernier abri Pci aux Coudriers → - 46 places
- fermeture du centre provisoire d'Appia début 2018 → -140 places

- suivi des autres projets de construction de la Task force hébergement instituée par le Conseil d'Etat pour un total de 1'360 places (projets qui n'induiront aucune place supplémentaire avant fin 2018) : Belle-Idée (Thônex, 370 places), Morillon-Parc (Onex, 170 places), Aïre (Vernier, 80 places RMNA, 40 places familles) et Veyrier (Beaux-Champs, 250 places) .

3. Asile : détail évolutions BU 2018/ BU 17 = -8.4 mios

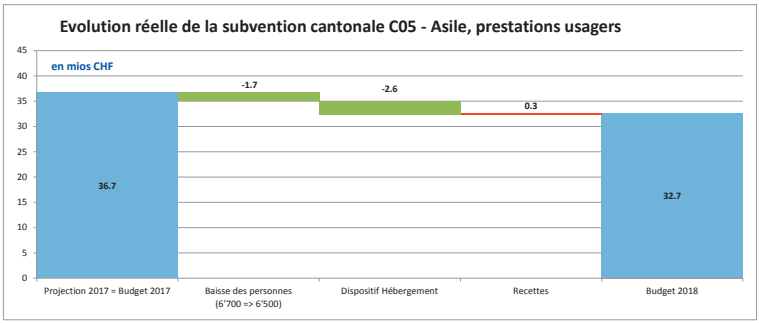

Par rapport à la projection 2017, l'Hg intègre à son budget:

- La baisse du nombre de personnes suivies selon la situation projetée fin 2017, soit 6'500 personnes
- La révision des prestations financières en lien => -CHF 1.7 mios
- La révision des charges d'hébergement en lien => - CHF 2.6 mios
- L'adaptation des forfaits Confédération et autres recettes aux nouvelles hypothèses => +CHF 0.3 mio.

4. Fonctionnement

Actions

Optimiser notre organisation

Le service design pour repenser l'accompagnement social des bénéficiaires ASOC/AMIG

– e-dossiers
– digitalisation

PartHg (espaces partagés, mobilité,...)

L'Hospice général se repense ; les grands projets menés en 2017 donneront un nouveau visage à l'institution en 2018.

4. Epuisement de la réserve Hg en 2018

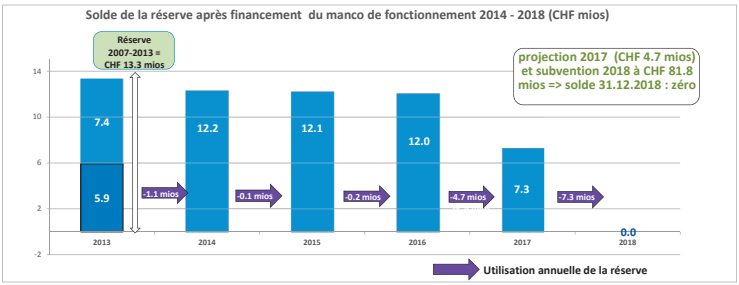

→ **Les hypothèses sous-tendant le budget 2018 induisent la complète consommation de la réserve à fin 2018.**

4. Adaptation de la subvention fonctionnement

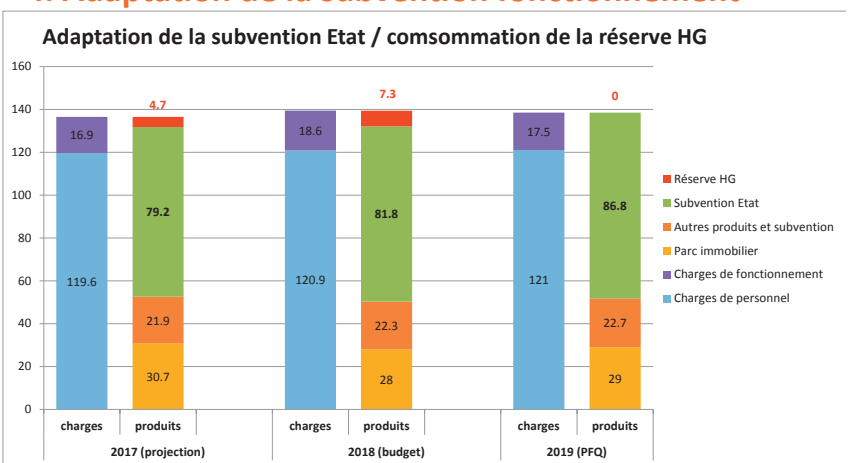

→ En 2018, la subvention de fonctionnement est augmentée de CHF +2.6 mios pour compenser l'utilisation complète de la réserve.

4. Fonctionnement : poursuite de la rationalisation

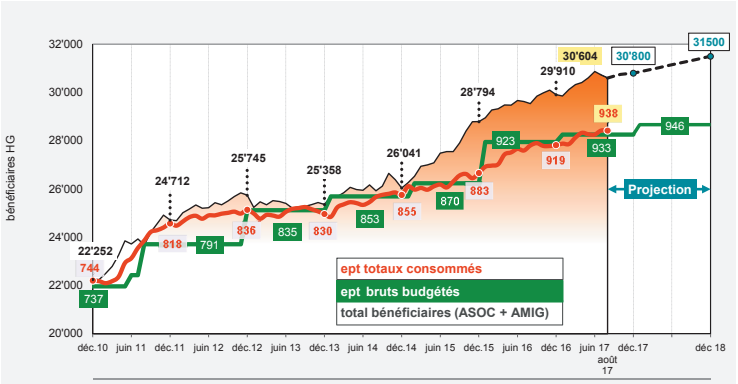

Conformément au PFQ 2018-2021, la dotation 2018 est **augmentée de 13 postes (946 ept bruts) :**

+8 ept ASOC
+3 ept Support
+2 ept intégration AMIG (financés)

Annexe : évolution comparée des prestations et du fonctionnement

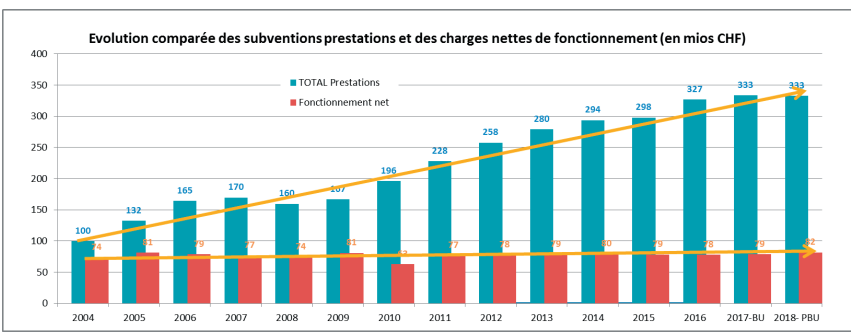

La subvention de fonctionnement de l'Hospice général reste globalement stable sur les 10 dernières années alors que le volume d'activité géré a été multiplié par 3.

Politique publique F (Environnement)

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Luc Barthassat indique que, en ce qui concerne cette politique publique, il y a 4 axes principaux, à savoir la protection de l'environnement, la gestion des eaux, la nature et le paysage ainsi que la politique agricole. Il fait part de sa satisfaction en ce qui concerne l'environnement, le programme de géothermie qui est dans sa phase d'exploration à moyenne profondeur. Le président du département est en revanche un peu plus mitigé concernant la politique de recyclage des déchets où l'objectif est d'arriver à un taux de recyclage de 50%. Il appelle d'ailleurs de ses vœux l'atteinte de cet objectif afin de pouvoir éviter la mise en œuvre de la taxe poubelle.

Il relève également la bonne avancée des projets touchant la rade et les plages. Tout comme les programmes liés à la biodiversité avec notamment la signature des contrats corridors, la politique agricole déploie ses effets, pour améliorer la capacité de production durable des entreprises agricoles et la valorisation des produits locaux.

Sur la question du gel dans le domaine agricole, le président du département relève qu'il travaille sur un projet d'assurance au niveau romand.

Enfin, M. Barthassat relève que le DETA est un département qui a respecté la règle des 5% et dit sa volonté de réduire la complexité administrative dans son département en rendant plus efficientes les démarches liées à son dicastère.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique F (Environnement)

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

Projet de budget 2016

Commissaires : M. AELLEN Cyril
M. LEYVRAZ Eric

Auditionnés : **DETA**

M. BARTHASSAT Luc, Conseiller d'Etat
M. MATTHEY Philippe, Secrétaire général
M. MOTTET Vincent, Directeur financier
Mme DURRER STAMBOLIC Emilie, Directrice RH

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, a débuté la séance en indiquant que les thèmes sont les mêmes qu'habituellement : principalement la protection de l'environnement, la gestion des eaux et la politique agricole.

En ce qui concerne le démarrage de **la géothermie et l'exploitation en moyenne profondeur**, le DETA a fait de la communication à la plaine de Plainpalais et, selon lui, cela a bien fonctionné.

En ce qui concerne **la gestion des eaux**, le DETA a plusieurs pôles d'actions, notamment, les bouées autour du Rhône qu'ils ont placées et les travaux pour la plage des Eaux-Vives qui ont démarré.

Pour la **valorisation de la rade**, le DETA a créé un groupe de travail avec la Ville de Genève afin d'avoir une vision globale de la rade. Le fait d'inclure la Ville de Genève à ce groupe de travail a permis de mettre à profit le concours que la Ville a organisé. La valorisation de la rade est un projet qui se concrétise bien.

Au niveau agricole, selon le DETA, les principaux objectifs ont presque été réalisés : principalement s'agissant de la valorisation des produits locaux et de la capacité à gérer durablement une entreprise.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, a rappelé que la **Motion sur le gel** a été votée à l'unanimité du Grand Conseil. A ce propos, le Fond Suisse pourrait apporter 15 millions de CHF ce qui n'est pas énorme au vu des 150 millions de dégâts qu'il y a en Suisse romande. De plus, la manière d'accéder à ces aides est restreinte.

Un commissaire a suggéré de regarder ce qui se fait dans les pays voisins. Les aides ponctuelles ne sont pas utiles : qui a accès aux aides ? Quelles sont les conditions ? En Autriche, l'Etat paie une partie de l'assurance gel aux agriculteurs et ainsi lorsqu'il y a un problème, cela coûte moins cher à l'Etat. Aussi ce même commissaire estime qu'il faudrait instaurer ce type d'aide en Suisse pour préserver les paysans. Il s'agirait donc d'une aide pour que les personnes s'assurent.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, souhaiterait que l'on puisse mettre en place un système romand (avec le Tessin peut-être) pour mettre sur pied une assurance propre.

A ce jour les personnes concernées par le gel et qui sont assurées sont au nombre de vingt sur 211 exploitation à Genève. A titre de comparaison, il y en a 6 dans le Valais.

Selon un commissaire, une assurance grêle coûte environ CHF 1'500.-/ hectare. S'il faut encore ajouter une assurance gel, c'est hors de portée des paysans

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, pense que si les producteurs cantonaux se regroupent, ils pourront aller voir les directeurs des cantons pour trouver une solution.

Sur un plan plus général et s'agissant **des dépenses du DETA**, lors de la dernière séance au Conseil d'Etat, le DETA a apporté un document mettant en exergue l'accomplissement des mesures d'économie par rapport au PFQ. M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, explique qu'il souhaite poursuivre les efforts et souhaite naturellement que tous les départements agissent dans le même sens.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, a demandé aux chefs de service de son département d'apporter des propositions d'économie. Le DETA a donc veillé à responsabiliser ses services.

Un commissaire est revenu sur le **rapport de gestion de la Cour des comptes sur le service de géologie, sols et déchets (GESDEC)** lequel indique que seul 9 recommandations ont été réalisées sur les 29 acceptées en février 2015.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, a pris connaissance de ce rapport. Il a contacté ses services. Il s'avère que ce qui figure dans le rapport n'est pas totalement correct ; certaines recommandations, notamment, ont été réalisées. Toutefois, il va approfondir cela à l'interne car su les points où le rapport dirait vrai, la situation serait inadmissible.

Le DETA ajoute qu'un sérieux suivi des recommandations est prévu. Il y aura un courrier de la Direction Générale de l'Environnement à la Cour des Comptes qui pourra être envoyé, en copie, aux députés. En définitive, selon le DETA, le résultat n'est pas flamboyant mais il n'est pas si calamiteux.

Un commissaire a dit avoir le sentiment que l'on met toujours en exergue les éventuelles déficiences recommandées par la Cour des Comptes, mais rarement les coûts, immenses, que **l'hyper-contrôle** implique, notamment la multiplication des directives, des contrôles etc. La bureaucratie gigantesque alors que le gain financier est parfois faible. Et cela se fait au détriment de la relation de confiance et du principe de responsabilité que l'on doit avoir avec les collaborateurs de l'Etat et ses cadres, en particulier.

Selon M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, ils sont tenus par la loi de rendre certains préavis. Toutefois, certains préavis sont par nature négatifs car l'agriculture ne peut pas faire autrement. M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, ne peut pas forcer ses services à aller à l'encontre de la loi. Dès lors, certains préavis voués à l'échec constituent une perte de temps. Il s'agit d'un problème bureaucratique. M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, souhaiterait qu'**un toilettage des lois** soit effectué car certaines se contredisent entre elles. Il souhaiterait aussi que certains services fusionnent pour éviter les contradictions.

Le DETA a rappelé au sujet du **contrôle interne** qu'au départ tout le monde disait qu'il fallait du contrôle interne car il n'y en avait pas, alors qu'il y en avait, mais qu'il n'était pas désigné comme tel. Le Grand Conseil a donc poussé cela de manière forte et cela a eu des mérites. Mais pas seulement. Les mérites sont que les mailles du filet qui étaient trop larges ont pu être resserrées et les risques de fraude atténués.

Genève est une société qui aime le contrôle. Certaines directives transversales ont pris le pas sur les directives départementales et certaines sont inutilement compliquées.

Des simplifications ont été introduites notamment dans la vérification des factures : les factures qui sont payées par le département des finances et qui sont de la compétence de la direction générale, ne sont plus contrôlées par le service des finances du département jusqu'au seuil de CHF 2'000.-, ce qui correspond à 65% - 70% des factures. Tout est toujours question d'équilibre.

Selon M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, on ne gère pas l'Etat comme une entreprise privée. Toutefois le problème est que l'Etat déresponsabilise tout le monde et les employés se cachent derrière des règlements. Dès lors, il faut motiver les troupes. La fusion des deux services a constitué un travail très important mais cela a porté ses fruits.

Un commissaire a regardé ce qui se passait dans le canton de Vaud au sujet des **gardes forestiers**. Dans ce canton un garde s'occupe d'environ 2'000 hectares de forêts. Il demande combien de gardes forestiers dès lors qu'il n'y a que 3'000 hectares de forêts à Genève.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, répond qu'il y en a une douzaine.

DETA précise toutefois que ce ne sont pas des gardes forestiers comme dans le canton de Vaud. Ils s'occupent de « tout territoire non bâti ».

Selon M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, à Genève, il y a plus de nuisances (chiens, vélos, jeunes qui font la fête, etc.). La ville se balade de plus en plus dans les forêts genevoises et donc il faut entourer cela. Les « Volontaires natures » sont des associations qui donnent des coups de main pour maintenir les forêts en l'état.

Un commissaire a demandé si c'était vraiment le rôle de l'Etat que de procéder à l'éducation des promeneurs.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, a répondu que l'Etat est obligé, même s'il préférerait ne pas devoir s'en occuper. Malheureusement, tout doit être surveillé. L'Etat fait de la prévention et a demandé à toutes les associations du bord du Rhône de l'aider.

Un commissaire a souhaité souligner que **le PFQ (2015-2018)** a été présenté le 5 novembre 2014, l'espérance de revenus effectuée par le Conseil d'Etat était d'environ 8.5 milliards alors que le PB 2018 ne prévoit plus « que » environ 8 milliards de rentrées. Dès lors, malgré (ou à cause) de l'augmentation des taxes et des impôts, c'est donc, en trois ans, 500 millions de CHF de moins que le Conseil d'Etat lui-même espère encaisser.

Au contraire, les dépenses prévues au budget 2018 sont plus importantes que celles inscrites dans le PFQ précité.

Un autre commissaire ajoute que la vision stratégique manque dans l'ensemble des départements. Selon lui, il faut prendre les devants.

Que compte donc faire le DETA pour faire face à cette réalité ?

Quelles prestations ne sont pas absolument nécessaires au fonctionnement du département et de l'Etat ?

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, répond que c'est un problème d'ensemble ; tous les départements doivent faire des réformes comparables au DETA.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, explique que dans son département, tous les trois mois, il fait le point de ce qui se passe avec son personnel.

Un commissaire rappelle que le **plan financier quadriennal (2017-2020)** annonçait des charges de 8,276 milliards signalant que 90 millions d'économies devaient encore être présentées pour améliorer la situation. 9 mois plus tard, le projet de budget envisage 8'293 de charges.

Aussi, quelles mesures doivent être prises ?

Pour cette même période (9 mois), l'espérance de rentrées étant d'environ 100 millions inférieures, un commissaire imagine que tous les départements devraient avoir d'avantage envie de faire des économies.

Aussi, il se demande quelles sont les mesures structurelles que les Conseillers d'Etat proposent.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, répond que, lui, souhaite le **regroupement des services de l'Etat** car cela permettra de faire des économies.

Un commissaire revient sur la problématique du groupement qui a été rendu impossible en raison d'une réglementation cantonale. Le regroupement envisagé n'ayant finalement pas été considéré comme possible dans une zone du PAV au motif que la réglementation réservait ledit terrain aux activités industrielles.

La loi n'est-elle pas trop rigide ?

Pourquoi le Conseil d'état, fort de cette constatation, ne change pas le régime strict de ces zones ? Cela ne constituerait-il pas une mesure structurelle adéquate conduisant à des économies ?

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, explique que c'est la même **problématique qui concerne les gravières** : l'Etat paie le prix fort aux privés alors qu'il possède des terrains qui sont sur des gravières. Pour quoi l'Etat n'utilise pas ses propres gravières ?

Un commissaire a relevé que la **communication concernant la géothermie** est peut-être trop rapide et trop optimiste. Selon lui, il faudrait temporiser.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, répond que les sondages sont bons et que le DETA est en avance sur le programme.

Un commissaire a rappelé **l'augmentation massive des taxes** lesquelles sont un impôt déguisé.

Un commissaire, constant que les finances des communes sont bonnes et celles du canton sont mauvaises, s'est demandé s'il était utile de maintenir CHF 50'000.- **de subvention aux Communes**.

Le DETA répond que certaines communes collaborent mieux que d'autres. Le DETA investit dans son périmètre mais si les communes ne suivent pas, alors les investissements du département deviennent obsolètes. Il s'agit donc d'une forme d'encouragement des communes à participer.

En ce qui concerne la gestion des eaux, un commissaire a demandé si le DETA discute avec les SIG et les services de la confédération pour connaitre **les débits du Rhône** suite à la disparition rapide du glacier qui l'alimente.

Selon M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, la gestion des débits est un travail dans laquelle la Suisse est pionnière. La gestion des débits peut faire mourir la moitié des poissons notamment. La gestion des eaux est donc l'un des gros soucis.

Il y a un rapport intercantonal qui doit être appliqué par le DETA. Mais c'est compliqué de faire en sorte que le lac ne soit pas trop plein. Il ajoute qu'il y a un accord franco-suisse sur la gestion des débits jusqu'à Lyon.

Un commissaire a déclaré que selon lui, le lac pourrait perdre rapidement du volume. C'est un problème fondamental qui risque d'arriver plus rapidement que l'on pense. Il faut s'y préparer.

Selon le DETA, pour vider le lac à l'heure actuelle il faudrait 50 ans.

Le commissaire précité estime qu'il faudrait plutôt théoriquement dix ans.

Un commissaire a souhaité revenir sur ce qui est indiqué comme étant un projet prioritaire, à savoir le *« renforcement des relations avec les communes dans le cadre de la mise à disposition d'un outil de gestion pour le suivi de l'inventaire cantonal des arbres (ICA) [qui] permettra de dynamiser la* ***gestion du patrimoine arboré*** ». Il a l'impression que cela risque de devenir un problème sans fin.

Le DETA explique que tenir une cartographie des arbres n'est plus d'actualité. Le fait de travailler avec les communes permet de laisser aux communes le soin d'inventorier les arbres de leurs territoires. Le but est la recherche d'efficience.

Un commissaire, très sensible à **la politique agricole** estime que des études stratégiques doivent être faites. Il a rappelé qu'une personne supplémentaire sur un territoire nécessite approximativement 400m^2 supplémentaires de routes, écoles, etc.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, a précisé que **la densification** est l'un des problèmes.

Les communes souhaitent faire des routes enterrées mais ne se rendent pas compte des coûts supplémentaires que cela engendre (sorties de secours à prévoir, etc.). Il proposait des routes semi-enterrées mais les communes ne veulent pas donc il leur a demandé de participer au financement.

Un commissaire a souhaité rappeler que Genève attire des personnes pour venir travailler. On peut tout d'abord se demander s'il faut continuer à attirer des personnes de l'extérieur.

D'autre part, la frontière qui sépare Genève de la France est poreuse ; on peut se demander s'il faut maintenir cette porosité.

La priorité cantonale, telle que défendue par le MCG et trop souvent reprise par le Conseil d'Etat accroit la pression sur la SDA. Le fait de devoir se passer des ressources humaines qui résident en France voisine, souvent de nationalité suisse ou résidentes dans la région depuis plusieurs générations, favorise à l'évidence une immigration de main d'œuvre plus lointaine sur le territoire cantonal. Cela n'a pas que des coûts sociaux. Cela a aussi une influence directe sur la réduction des espaces agricoles de notre Canton.

M. Luc BARTHASSAT, Conseiller d'Etat, rappelle que parfois « engager local » se fait effectivement au détriment de suisses qui vivent de l'autre côté de la frontière.

Un commissaire dit que c'est une situation qui ne s'était jamais vu auparavant dans l'histoire : la Confédération ne veut plus que la campagne soit repoussée à son détriment.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Direction générale de l'environnement

Direction générale de
l'environnement (DGE)
Chemin de la Gravière 6
1227 Les Acacias

Cour des comptes
Monsieur Stanislas Zuin
Président
Route de Chêne 54
1208 Genève

N/réf. : DCA/JMA/gke

Genève, le 17 octobre 2017

Concerne : Rapport annuel d'activité 2016/2017 de la Cour des comptes – Communiqué de presse du 29 septembre 2017

Monsieur le Président,

Votre communiqué de presse du 29 septembre 2017 met en évidence le rapport N° 86 relatif au dispositif de gestion des déchets. Seules 9 des 29 recommandations acceptées par les différents audités auraient été réalisées à ce jour. En conséquence, vous faites part de votre préoccupation au sujet du service de géologie, sols et déchets du DETA et de sa difficulté à finaliser sa réorganisation et à se doter des ressources nécessaires pour à la fois mener ses activités et mettre en œuvre vos recommandations en matière de procédures et de contrôles.

En réalité, la situation est la suivante. Sur les 29 recommandations acceptées (sur 32) :

- 7 recommandations ne concernent pas le GESDEC (8, 11, 21, 22, 24, 25, 28). Parmi elles, une est terminée (28) et trois voient leur délai initial non échu (22, 24, 25). La recommandation 8 (contrôles des chantiers) est à réaliser par la DGE. Elle est effectivement toujours en cours de traitement. Les raisons en ont été données au mois de mai de cette année et un nouveau délai proposé au 31 décembre 2018. Ni la DGE, ni le GESDEC ne peuvent être tenus responsables de la non réalisation à ce jour de la recommandation 11 (base de données DECHA) qui dépend entièrement de la DGSI. Quant à la recommandation 21 (tarification des Cheneviers), attribuée aux SIG, cette dernière s'inscrit dans les réflexions en cours autour de l'amortissement définitif de l'usine Cheneviers III et de la nouvelle usine Cheneviers IV.
- 4 recommandations supplémentaires relevant du GESDEC (1, 23, 26, 27) voient leur délai initial non échu.
- 8 recommandations ont été réalisées et documentées par le GESDEC (6, 7, 15, 19, 20, 29, 30, 31).
- 4 recommandations (5, 9, 13, 14) sont réalisées à ce jour, mais pas encore documentées pour la Cour des comptes. M. Venin qui s'était entretenu avec le GESDEC le 7 juillet 2017 était cependant au courant.
- La recommandation 16 (modification de la LGD en raison de la nouvelle OLED remplaçant l'OTD) est en cours de traitement. Le GESDEC avait prévenu la Cour des

Direction générale de l'environnement • Chemin de la Gravière 6 • 1227 Les Acacias
Tél. +41 (0) 22 388 80 00 • Fax +41 (0) 22 388 64 59 • www.ge.ch
Lignes TPG 11 arrêt Queue d'Arve - D arrêt François-Dussaud

comptes en mai 2017 que le travail était conséquent et prendrait un peu plus de temps que prévu initialement. A ce stade, nous prévoyons un passage au Conseil d'Etat au premier semestre 2018, le dossier ayant pris un peu de retard en raison d'un congé maternité au service juridique.

- 2 recommandations (2, 3 – concessions pour les installations de compostage) ne pourront être réalisées qu'après la mise en vigueur de la nouvelle LGD. L'analyse juridique est cependant terminée et des articles sont prévus dans cette dernière.
- Concernant la recommandation 4 (financement du fonds cantonal), le délai initial a certes été repoussé, mais le GESDEC en organisant différemment le dernier appel d'offre pour le gardiennage des ESREC et pour le transport et l'élimination des déchets a permis de dégager une économie annuelle substantielle. Ce résultat remarquable a pour conséquence de rendre moins urgente la réflexion de fond.
- Les recommandations 10 et 12 concernent l'organisation du GESDEC et la formalisation des contrôles. Leur délai initial est échu et elles sont effectivement encore en cours de traitement par le GESDEC. Pour autant, les travaux sont bien avancés.

Vous conviendrez volontiers à la lecture de ce récapitulatif qu'un peu plus de deux ans après la publication de votre rapport N° 86, la situation a évolué largement positivement. Le GESDEC a réalisé un travail conséquent d'organisation interne et de formalisation de ses procédures. Il a également empoigné avec succès les dossiers aux incidences financières importantes. Les travaux relatifs à la nouvelle LGD et au nouveau plan de gestion des déchets sont en passe d'aboutir. Ainsi, si tout n'est pas encore parfait, j'estime pour ma part que la situation est moins préoccupante qu'il y a deux ans.

Malheureusement pour le DETA et le GESDEC, tant l'éditorial que l'article de la Tribune de Genève du 30 septembre 2017 ne reflètent en rien cette vision objectivement positive de la situation.

C'est pour partager tout cela avec vous que mon Secrétaire général, et je me joins à lui, souhaite vous rencontrer pour faire le point.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations respectueuses.

Daniel Chambaz
Directeur général

Copie : M. Philippe Matthey, Secrétaire général du DETA

Politique publique G (Aménagement et logement)

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Antonio Hodgers relève que, globalement, cette politique publique fonctionne bien. Il indique, en ce qui concerne la subvention à la Cité universitaire, que les activités annexes rapportent plus qu'elles ne coûtent et, en ce sens, soutiennent le logement étudiant.

Le parking de Pont-Rouge est mentionné et le conseiller d'Etat expose que le nombre de places sera inférieur de plusieurs centaines d'unités à ce qui était initialement prévu dans le PLQ.

Au sujet des logements et des loyers y relatifs, il précise que le Conseil d'Etat est favorable au modèle HM, qui rompt avec la tradition HLM ou HBM. La concrétisation peut s'avérer complexe en raison des charges communes à partager, mais les quartiers mixtes sont à développer. Il ajoute que, si l'Etat finance la construction de logements subventionnés, il faut que ce soit du LUP, afin d'atteindre l'objectif de 20% qui a été fixé. Il déclare que la priorité doit être accordée à la construction de logements répondant aux besoins de la population résidente.

En ce qui concerne l'accès à la PPE, il reste encore plutôt réservé à la classe moyenne dite « haute » et le Conseil d'Etat souhaiterait qu'il s'étende à l'ensemble de la classe moyenne, qui gagne généralement trop pour accéder aux logements sociaux mais qui n'a pas suffisamment de fonds propres pour accéder à la PPE, notamment au regard des conditions bancaires.

Finalement, M. Hodgers aborde la problématique de « Airbnb » et explique que des négociations sont en cours avec la multinationale en question afin d'aboutir, si possible, à un accord encadrant ces sous-locations temporaires, qui devraient par ailleurs pouvoir être appréhendées fiscalement. La solution genevoise proposée fera prochainement l'objet d'une consultation des milieux concernés.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique G (Aménagement et logement)

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Rapport de MM. Roger Deneys et François Baertschi

Rapporteur : François Baertschi

Remerciements

Suite à l'audition du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), dans le cadre de l'examen de la politique publique G le 10 octobre 2017, les deux commissaires aux finances tiennent à remercier pour leur disponibilité M. Antonio HODGERS, conseiller d'Etat ; Mme Marie-Christine DULON, Directrice général (OCLPF) ; MM. Frédéric DEKONINCK, directeur financier, Sylvain FERRETTI, directeur général (OU), Christian GOUMAZ, secrétaire général, Antoine PRAPLAN, responsable financier (OCLPF) ; ainsi que le procès-verbaliste, M. Sacha GONCZY.

Présentation

Le budget de la politique publique G est tout à fait stable, voire baissier, selon la description de M. Antonio HODGERS. M. GOUMAZ ajoute que les charges sont en baisse de 0.9% (1.133 millions de francs). Les revenus seraient à la hausse si on n'avait pas une baisse de la participation de l'Etat de Genève aux bénéfices de la FTI (-8 millions).

S'ajoute également l'application des 5% d'économies sur l'ensemble des politiques publiques du département entre 2016 et 2018. Cela fait au total 3.8 millions de francs pour le département, soit 23.25 ETP (1.5 millions et 11.67 ETP pour le PB 2018). Pour la politique publique G, l'économie est de 2.1 millions au total, soit une réduction de 15.1 ETP (1.1 millions et 9.3 ETP pour le PB 2018).

Politique G01 (logement et planification foncière)

Au niveau des projets principaux, il faut mentionner le projet de loi (PL) 12093 pour redéfinir l'art. 4A LGZD, en cours de traitement par le Grand Conseil à propos de la politique cantonale en matière de logement, avec des travaux se poursuivant en 2018 sur ce PL et l'IN 161.

Dès le 1er janvier 2018, les demandes de logement seront assurées par le Secrétariat des Fondations immobilières de droit public (FID) ; l'OCLPF (Office cantonal du logement et de la planification foncière) accompagnera la FIDP dans cette simplification administrative qui offre plus de clarté et de sécurité aux citoyens demandeurs. De plus, sur le plan de la planification foncière, il est prévu de renforcer la collaboration entre les services de l'Etat en clarifiant les rôles entre l'Office des bâtiments et l'OCLPF.

Le dernier point est le rendement des logements contrôlés, avec une jurisprudence vaudoise qui a eu un impact. L'OCLPF a conclu au rejet de la vingtaine de réclamations reçues des locataires. Tout cela va repartir devant les juridictions. Le Département affirme qu'il vise à assurer une certaine stabilité des prix sur la durée, et d'éviter, comme le CO l'impose pour des logements privés, des fluctuations qui peuvent être très importantes en fonction du taux hypothécaire.

Pour la G01, on remarque une diminution des charges de personnel (3 millions soit 2.3 ETP fixes et 0.6 ETP auxiliaire) et des charges de transferts (300 000 francs). Cette dernière diminution est liée à la Cité universitaire : suite aux débats du Grand Conseil, il a été analysé ce qui relève de la fourniture de logement et des prestations annexes. Il s'avère qu'il n'y a pas de subvention croisée : au contraire, les prestations annexes permettent de soulager la partie logements. Cela étant, conformément aux souhaits de la commission des finances, on est parvenu à proposer une baisse de la subvention de 300 000 francs.

Sur les indicateurs, il est toujours obtenu que la proportion des locataires soumis à une surtaxe accrue reste très basse (moins de 1.5%). On a une lente progression de LUP (10.45%), mais on reste loin des 20% (raison de la modification de la LGZD). Concernant le fonds LUP, le Département veut toujours qu'il serve prioritairement à la réalisation de nouvelles opérations (90%).

G02 (Aménagement du territoire)

Le Département continue, selon le PDCn (plan directeur cantonal), l'intensification et la densification du renouvellement urbain en protégeant les ZA (zones agricoles) et en développant le maillage des espaces verts et publics. Les grands projets prioritaires sont poursuivis à Bernex-est, Cherpines, Grands-Esserts, Communaux d'Ambilly, Châtelaine, Meyrin et Vernier, Grand-Saconnex. Il y a en outre des études d'aménagements sur la rive gauche en lien avec la votation populaire sur l'IN 157 « Oui à la grande traversée du lac », mais aussi la réalisation d'espaces publics autour des gares du CEVA.

S'agissant des chiffres, il n'y a que des variations marginales : diminution de 400 000 francs dans les charges de personnel (soit 3.2 ETP) en raison des 5% d'économies et amortissements du patrimoine administratif (+100 000 francs). En revanche, on constate la diminution de 8 millions de francs dans les revenus, liée à la diminution de la rétrocession d'une partie des bénéfices de la FTI à l'Etat de Genève, suite à la vente pour 100 millions de francs de terrains par l'Etat à la FTI en 2015, pour qu'elle puisse assumer les charges financières supplémentaires pour ses investissements. La Convention d'objectifs a été signée en novembre 2015.

G03 (conformité des constructions et des chantiers)

Il y a poursuite en 2018 des efforts sur les nouveaux processus en matière d'autorisations de construire. Le but est, en ce qui concerne les APA, de garantir la délivrance de la prestation en 30 jours. A noter également la poursuite du projet de dématérialisation de la procédure APA (réponse anticipée à une motion du Grand Conseil), l'outil étant déployé en 2018. Le but à terme est que toutes les autorisations de construire soient dématérialisées, avec une possibilité de dépôt sous forme de maquette numérique selon le PL 12145 déposé par le Grand Conseil. Au niveau financier, il y a une diminution de 100 000 francs (5% d'économies) et une hausse de 500 000 francs étant donné la hausse des dossiers d'autorisations de construire suite à la mise en œuvre des réformes en la matière. Deux indicateurs sont pertinents : le taux de décisions d'APA rendues dans un délai de 30 jours (80%) et le nombre d'autorisations confirmées par les tribunaux (98%). Ces chiffres assurent le maintien d'une forte qualité des décisions prises.

G04 (géodonnées de référence et garantie des droits réels)

On assiste à la poursuite de la réduction des délais de traitement des réquisitions d'inscription des actes et demandes d'extraits et de plans. Il y a aussi la poursuite de l'adaptation des anciennes données au modèle actuellement en vigueur conformément à l'ordonnance sur la Mensuration officielle et à la convention de programme 2016-2019 signée avec la Confédération. On continue d'adapter le système d'information du registre foncier aux nouvelles exigences techniques, administratives et légales. Il faut aussi mentionner la nouvelle loi sur la géo-information : tenue à jour du cadastre des restrictions

de droit public ouvert en 2016, avec l'introduction de la 3D, dont la tenue fait l'objet d'une convention-programme avec la Confédération. Au niveau des chiffres, 100 000 francs sont liés aux 5% d'économies, et une diminution de 50 000 francs est prévue suite au passage à la FAO sous forme numérique.

G05 (protection du patrimoine bâti)

Les principaux projets sont la poursuite du programme de recensement architectural exhaustif, la reconduction des journées européennes du patrimoine et de la manifestation « l'art de bâtir » (qui a connu un franc succès) et la poursuite des fouilles dans le cadre de découvertes archéologiques exceptionnelles. Il faut aussi mentionner le développement de projets pour l'accueil du public suite à l'inscription de l'immeuble Clarté de Le Corbusier à l'UNESCO et la redéfinition des rôles de l'OPS et de la CMNS dans le cadre des préavis en matière d'autorisations de construire (approuvé par le Grand Conseil) qu'il va falloir mettre en place.

Investissements

L'élément le plus important reste les LUP (logements d'utilité publique), avec une enveloppe de 35 millions (8.5 millions d'acquisitions et 26.5 millions de dotation). Cela fait au total une augmentation de 2 millions par rapport au budget 2017. Il y a en outre les aménagements autour des interfaces du CEVA (6.1 millions). A noter également 2.6 millions liés au relogement des gens du voyage (parking à Bellevue), la contribution au fonds de développement urbain (pas d'écart) et la refonte du SIC des autorisations de construire (1.3 millions). Il convient aussi de mentionner les crédits de renouvellement 2015-2019 du DALE, de l'OBA et de la DGSI (-300 000 francs), les prêts aux coopératives et coopérateurs (-4 millions de francs) et les prêts hypothécaires (pas de demande depuis plusieurs années, soit une diminution d'un million de francs).

Personnel

Un commissaire, à propos du « -5% » s'interroge sur l'emploi au sein du DALE. S'il y a peu de collaborateurs au sein du Département, il s'agit de personnes très spécialisées et le commissaire se demande si cette diminution d'ETP ne se fait pas au détriment des jeunes qui arrivent sur le marché en ce moment. M. GOUMAZ répond qu'il y a un taux de rotation de 5% par année au DALE. Cela n'a donc pas un impact fort sur le marché de l'emploi et on fait un effort plus important dans le support et au Secrétariat général pour laisser le plus possible de forces au front. On n'empiète donc pas sur les ressources spécialisées. M. FERRETTI ajoute qu'au niveau de l'Office de l'urbanisme (OU), on a essayé d'optimiser les processus pour ne pas toucher au métier, mais plutôt au support. Toucher aux spécialistes, c'est prendre le risque que certains dossiers ne soient pas traités.

Un commissaire s'interroge sur les engagements faits dans le département, notamment de personnel frontalier (permis G). On lui avait dit à l'époque qu'on ne pouvait pas former des urbanistes à Genève ; il a appris depuis qu'il y a un institut universitaire de l'environnement qui pourrait former ce type de personnel. On lui a rapporté qu'il y avait une discrimination à l'embauche et un certain nombre de Genevois qui ont la bonne formation ne seraient pas engagés par le DALE. M. HODGERS demande des éléments concrets. Le commissaire lui répond qu'il les lui transmettra bien volontiers.

M. HODGERS précise qu'on a fait le constat commun que dans le cadre de l'OU, on avait eu le recrutement de plusieurs personnes hors du canton. On a fermé l'école d'architecture et on n'a pas de filière d'urbanisme. Entre le moment de la discussion et aujourd'hui, il y a une stabilisation du processus. Pour le recrutement actuel, la connaissance du tissu local est très importante. Il n'y a aucune logique de discrimination. Ce qu'il a pu constater, c'est qu'il n'y a pas tant de dossiers valides provenant du canton de Genève. En matière de

territoire, c'est important d'être du cru. Si quelqu'un d'ici n'est pas engagé, c'est parce qu'il y a de véritables faiblesses dans son dossier.

Un commissaire demande si ces mesures d'économies empêchent l'engagement d'apprentis ou de stagiaires. M. GOUMAZ répond que l'on a plutôt une augmentation des apprentis (deux supplémentaires). M. HODGERS précise qu'il y a eu une démarche du Conseil d'Etat pour augmenter le nombre d'apprentis au sein de l'Etat. Les stages, quant à eux, font l'objet de discussions notamment pour la rémunération. M. GOUMAZ rappelle que la plupart des professions du département sont accessibles à des universitaires et il est donc difficile d'avoir beaucoup d'apprentis. Mme DULON indique que l'OCLPF a accueilli un apprenti en septembre pour la première fois depuis vingt ans.

Le commissaire est d'avis que la réduction du personnel rend moins faisables ce genre de missions. M. HODGERS abonde en ce sens. Les exigences d'encadrement sont devenues très lourdes. A un commissaire qui demande si les apprentis figurent dans les ETP, M. GOUMAZ répond par la négative.

Un commissaire s'interroge sur l'augmentation des coûts d'état-major et demande comment le calcul se fait et ce qui a changé. M. DEKONINCK rappelle que ce calcul est réalisé par le Département des finances. Le DALE n'a pas son mot à dire.

Cité universitaire

Un commissaire se demande si la baisse de l'indemnité pour la Cité universitaire (G01) aura des conséquences sur les loyers. M. GOUMAZ répond par la négative. Il y a deux bâtiments qui sont très vétustes et on ne peut pas augmenter le loyer. Pour le reste, on doit appliquer la LDTR notamment.

M. HODGERS explique que la part cantonale était de moins de 10%. Le Département a constaté d'abord que les activités annexes tirent les chiffres vers le haut, contrairement à ce que supposait la Commission des finances. Il a été demandé à la Fondation de faire un effort, ce qui était assez facile parce qu'il y avait apparemment une petite marge et les loyers seront maintenus. On parle d'une baisse de 300 000 francs sur plus de 5 millions.

Quartier de l'Adret

Un commissaire s'intéresse au quartier de l'Adret. Il est souvent question de qualité des logements au sein du DALE ; or, ce quartier semble problématique de ce point de vue. Il était connu qu'il y aurait des efforts de sécurité en ce qui concerne le transport de matières dangereuses, avec notamment l'impossibilité d'ouvrir les fenêtres côté CFF. Le commissaire s'était déjà étonné du nombre de place près d'une gare. Certes, la FPLC a expliqué qu'elle avait fait de gros efforts pour avoir des logements de qualité.

M. HODGERS admet que ce projet illustre la contradiction de ce qui est demandé par Berne : il faut construire vers l'intérieur, mais nous devons tenir compte de normes de sécurité strictes qui rendent la densification problématique. Cette injonction contradictoire vient parfois du même département. L'Etat doit faire des arbitrages. L'une des grandes réussites est d'avoir fait sortir le chlore du périmètre. Les wagons ne passent plus par la Praille, ce qui doublait la probabilité d'accident mais il reste d'autres matières dangereuses. Ce quartier est un défi architectural. Mme DULON confirme qu'il s'agit de faire des appartements de qualité malgré ces restrictions et elle pourra ultérieurement donner des éléments architecturaux précis.

M. HODGERS rappelle que c'est déjà construit. Concernant les parkings, il est clair qu'il s'agissait d'un PLQ vieille école : il y avait trop de places prévues. Aujourd'hui, nous constatons qu'il y a 20-25% des places qui sont vides à Genève. Une négociation est en cours avec les CFF pour obtenir une baisse de 30-35% par rapport au nombre de places du PLQ. A terme, il faudra aussi savoir ce que l'on veut faire du P+R de l'Etoile.

A la question d'un commissaire sur le montant de l'étude concernant la traversée du lac, M. FERRETTI articule le chiffre de 500 000 francs qui est une prévision.

Problème des LUP

Un commissaire s'interroge sur les LUP (logements d'utilité publique), qui soulèvent deux problématiques. D'abord, il entend des plaintes nombreuses d'habitants et de voisins concernant les LUP construits à la route de Veyrier à Carouge, en termes de qualité. Avoir économisé sur les balcons notamment a eu l'effet de créer des « cages à pauvres ». Deuxièmement, il s'interroge sur l'absence de mixité sociale.

Mme DULON explique que c'est l'un des objectifs de l'art. 4A LGZD déposé en 2017. Le but est d'avoir des LUP distribués partout pour ne pas avoir de grosses poches à certains endroits (et ainsi ne pas avoir des quartiers défavorisés). Sur la qualité, il y a un énorme travail qui a été fait pour la définir et la revaloriser. On est à bout touchant : l'objectif est d'éviter la « prime à la petite pièce ». On va intégrer la valorisation des éléments d'habitats qui offrent des typologies plus intéressantes. L'objectif est de valoriser et de promouvoir la qualité des logements, sachant qu'ils durent très longtemps.

M. HODGERS admet que l'ensemble de Carouge n'est pas très esthétique. C'est surtout le choix du matériau qui pose problème : il fait l'effet d'une tôle. Cela étant, il ne le trouve pas si choquant que cela. L'objectif du 4A LGZD est justement d'accentuer la mixité. Le PL propose un taux identique pour tout le monde. On ne veut pas plus de LUP mais une meilleure répartition. Sur la qualité, on a fait toute une réforme pour définir des points qualités. Un promoteur privé a tout intérêt à faire le moins de dépenses possibles aujourd'hui, pour toucher la plus grande marge. Nous voulons que, si les promoteurs publics ou privés améliorent la qualité, ils obtiennent un bonus, en termes d'espace, etc. Ce système de qualité sera basé sur le système SEL (fédéral) qui pose de nombreuses questions (balcons, espaces communs, etc.). La commission d'architecture va s'intéresser aux projets pour les noter. On a déjà fait des dossiers tests cet été. Il faudra qu'on rode ce système avec les professionnels. L'objectif du Conseil d'Etat, qui est plus un idéal, est de ne pas pouvoir distinguer les LUP du locatif libre quand on se balade dans la rue, sans stigmatisation urbanistique. On ne devrait pas pouvoir savoir où sont les pauvres et les riches.

Un commissaire s'interroge sur ces plus-values liées à la qualité. Il demande si cela se fera au niveau du dossier d'autorisation de construire. Mme DULON répond par la positive. Le même commissaire remarque qu'à l'époque, pour le bonus de 10% lié à la Minergie, on n'avait aucun moyen de contrôle lors de la construction. M. HODGERS indique qu'on se trouve dans un cas différent. Les loyers sont validés par rapport à ce qui est construit. Il y a énormément de contrôles et il est très facile de corriger cela, puisque cela correspond aux plans financiers.

La FTI et les conflits d'intérêts

Un commissaire se pose la question de ce qui s'est passé avec la FTI (Fondation des terrains industriels). Nous avons appris que la FTI avait fait un effort pour éviter ces conflits d'intérêts. Il demande si, au niveau du département, il y a une règle de déontologie selon laquelle on sait que les fonctionnaires ne peuvent pas acquérir en premier dans la zone examinée, ou d'autres mesures de ce genre.

M. HODGERS indique qu'on n'a pas de règle spécifique : on se trouve dans le cadre de la charte de l'administration. Sur les PLQ, on se trouve dans des processus tellement larges que cela ne sert pas à grand-chose d'être au courant. On parlerait plutôt de corruption si la personne se voit promettre un appartement. Il arrive qu'au moment de la publication du projet, le promoteur privé a déjà tout promis. Mais dans ce cas c'est le problème du promoteur. On ne peut pas contraindre un promoteur à objectiver son choix. M. HODGERS en profite pour indiquer que la rumeur selon laquelle il n'y a pas assez de demandes en

logements subventionnés est fausse. Cette impression provient des privés. En effet, on ne leur donne que 5 noms sur les 8 000. Parfois, ces 5 personnes ne peuvent pas emménager pour une raison ou une autre. Ainsi, les privés ont l'impression qu'il n'y a pas assez de demandes pour les LUP.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas réglementer pour éviter des conflits d'intérêts. M. GOUMAZ rappelle que l'art. 15 LPA précise que l'on doit se récuser en cas de conflit d'intérêts.

M. HODGERS répète que les décisions du DALE sont très collectives et se font très en amont. Le rôle d'un collaborateur n'est pas décisif. Il serait toutefois intéressant de se poser la question.

M. GOUMAZ explique qu'au niveau des autorisations de construire, on pourrait imaginer que si un collaborateur faisait toute la chaîne, cela poserait problème.

M. HODGERS est d'avis qu'il s'agirait dans ce cas de corruption active.

Politique publique G (Aménagement et logement)

Fondation HBM Emile Dupont

La Commission des finances a choisi – dans ce cas particulier – de ne pas auditionner la Fondation HBM Emile Dupont et de se baser sur le rapport extrêmement complet de la sous-commission chargée de la politique publique concernée.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique G (Aménagement et logement)

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Fondation HBM EMILE-DUPONT

10 novembre 2017

Commissaires : MM. Sandro PISTIS et Roger DENEYS

En présence de Mme Rachèle SCORNAVACA, Responsable de la comptabilité du SFIDP et de MM. Ernest GREINER, Président de la Fondation Emile-Dupont et Michel PERIZZOLO, Directeur du SFIDP

Le procès-verbal de la séance a été tenu par Mme Vanessa AGRAMUNT, que nous remercions pour son travail.

Introduction

M. GREINER rappelle que les fondations immobilières cantonales sont au nombre de 5, soit :

- La fondation HBM Camille Martin
- La fondation HBM Emma Kamacher
- La fondation HBM Jean Dutoit
- La fondation HBM Emile Dupont
- La fondation René et Kate Block

Les 4 premières gèrent le parc immobilier HBM, pour les personnes à revenu modeste et la cinquième a pour vocation de gérer des Immeubles avec Encadrement pour Personnes Agées (IEPA) destinés aux personnes en âge d'AVS. M. GREINER présente un plan de situation (voir annexe) des secteurs dans lesquels se trouvent les immeubles de la Fondation Emile Dupont (FED), notamment Châtelaine et Onex. L'immeuble le plus connu de cette fondation est celui des Libellules qui vient d'être rénové. De nombreuses constructions sont prévues autour du périmètre de la Concorde et des nouvelles constructions ont été faites à Cressy entre 2000 et 2005, où les bâtiments ont 3 ou 4 étages car le quartier ne se prêtait légalement pas à des constructions plus hautes : il s'agit d'un quartier de villas et le plan localisé du quartier interdisait les hautes constructions.

La FED possède environ 1530 logements qui sont aujourd'hui très bien entretenus puisque les immeubles aux « Libellules », qui viennent d'être rénovés, comptent à eux-seuls 500 logements. Les immeubles rénovés répondent au standard Minergie et coûte donc un peu plus cher.

Projets

En ce qui concerne les projets, la fondation va notamment démolir trois anciens immeubles à Vernier afin de les reconstruire : le nombre de logements passera ainsi de 66 à 200. La fondation agira de la même manière au chemin des Ouches et au chemin des Sports et triplera le nombre de logements. A la rue Edmond Vaucher, une construction de 60 logements est prévue, une autre de 84 logements à Henri-Golay et une autre à l'avenue d'Aïre. La fondation démolit les vieux immeubles car ils ne sont plus intéressants tant d'un point de vue énergétique que d'un point de vue de la qualité de vie. Finalement, la fondation a également un projet de construction avec la Ville d'Onex aux Ormeaux.

Avec ces nouveaux projets, la fondation prévoit 500 à 600 logements supplémentaires dans les 5 à 8 ans à venir. Actuellement, ils sont en concours pour un projet en face des SIG pour un immeuble de 5 à 9 étages construit en bois ; cela montre qu'une telle construction est possible y compris pour les logements subventionnés. Au sein de la FED tout le monde a envie de construire ensemble, indépendamment des appartenances politiques. Quant à la construction prévue de 500-600 logements, l'Etat souhaite que la FED fasse des concours d'architectures SIA.

Gouvernance

La fondation Emile-Dupont est gérée par un conseil de 15 personnes : une personne par parti politique au Grand Conseil et les autres membres nommés par le Conseil d'Etat. A ce propos, cela pourrait changer avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, même si la date d'entrée en vigueur est encore inconnue.

La FED a deux commissions permanentes : la commission du logement et la commission de construction. Celle de construction gère les projets en parallèle au Secrétariat. La commission du logement attribue les logements ; de nouvelles règlementations sont en cours pour éviter notamment la problématique du copinage.

Budget 2018

La variation des produits « loyers et logements » n'est pas due à une hausse des loyers mais au fait que le bâtiment Henri-Golay va être mis à disposition en juin 2018, dès lors il y aura une entrée de 6 mois de loyers supplémentaires.

En ce qui concerne les charges d' «entretien d'immeubles », la hausse est due au fait qu'à Onex des travaux de rénovation des chaufferies sont à faire et cela durera 3 ans. Pendant les 3 ans à venir, ce poste des charges subira donc une hausse de CHF 150'000.-.

La stagnation des taux hypothécaires est une bonne chose car l'économie peut être consacrée à l'entretien des bâtiments. A ce propos, les fondations consacrent plus de budget que la moyenne à l'entretien de leurs immeubles et, de ce fait, le service d'audit a considéré que cela permet d'amortir les immeubles sur 100 ans au lieu de 50 ans.

S'agissant des frais de secrétariat, le budget du SFIDP est actuellement de 5 ou 6 millions mais une partie des prestations est refacturée aux immeubles concernés, le solde est refacturé au prorata du nombre de logements. Le montant 2018 est plus important de par la mission du Conseil d'Etat au sujet de l'unification des guichets qui engendre CHF 400'000.- supplémentaires par an en personnel, outils informatiques et mobilier.

Réponses aux questions des commissaires

Entreprises travaillant avec la FED

M. PERIZZOLO explique que les fondations sont soumises au marché public, dès lors toutes les procédures inhérentes aux nouvelles constructions et aux rénovations sont le fruit d'une procédure d'attribution de marché. A cet égard, il ajoute qu'ils avaient subi un audit de la Cour des Comptes qui avait souligné que le SFIDP et les fondations y répondaient positivement. Récemment, ils ont été confrontés à une entreprise qui ne payait pas les cotisations sociales des ouvriers ; dès que la FED en a eu connaissance elle a mis l'entreprise à la porte. Ils sont actuellement en justice avec cette entreprise.

Directive OCE (engagement de personnes en recherche d'emploi)

Le SFIDP y est soumis et, dès l'ouverture d'un poste, il respecte cette directive du Conseil d'Etat.

Taux d'occupation et taux d'effort

M. GREINER indique que tous les logements sont soumis aux règles relatives au taux d'occupation et au taux d'effort.

Le taux d'occupation se calcule en fonction du nombre d'occupants du logement + 1, ainsi, un couple ne pourra pas s'inscrire pour un logement supérieur à 3 pièces, sauf pour les cas particuliers d'un parent avec deux enfants par exemple.

Le taux d'effort dépend des salaires puisque c'est un pourcentage du salaire défini par la loi. En tant que logements HBM (habitations bon marché), ils constituent souvent le dernier recours des personnes qui ne trouvent pas de logements dans les régies notamment. Tout le monde peut s'inscrire ; actuellement il y a 7'300 logements à disposition dans l'ensemble des fondations et 8'400 demandeurs supplémentaires d'où l'intérêt pour les fondations de construire ce qui explique que les fondations ont besoin de terrains.

M. GREINER donne un exemple concret des variations des prix des logements HBM après une rénovation : aux Libellules, un appartement de 4 pièces se payait environ CHF 1'000.-/mois avant la rénovation et est passé à environ CHF 1'200.-/mois après la rénovation, et cela en accord avec l'Office du logement. Cette augmentation du loyer permet aussi une meilleure mixité sociale : pour avoir accès aux logements, il ne faut pas dépasser les barèmes mis en place, mais plus le loyer est cher, plus le barème est élevé. Si une famille dépasse le barème de sortie, elle doit quitter le logement, aucune dérogation n'est possible. Aux Libellules, comme il y avait de nombreux petits logements, le quartier a connu de nombreux départs car soit les personnes commençaient à travailler, soit elles avaient des enfants qui commençaient à travailler. Ainsi, un loyer plus cher permet de faire rentrer des personnes avec plus de revenu. La commission du logement a pour but de créer une mixité dans les immeubles : lors de nouvelles constructions, il ne faut pas faire que des immeubles avec des 2 pièces par exemple.

Honoraires sur loyers

M. PERIZZOLO explique que la charge « honoraires sur loyers » correspond aux honoraires des régies, qui gèrent l'encaissement du bail, l'encaissement des loyers et les petits travaux. Ils équivalent à 3.75% des loyers encaissés pour l'ensemble des Fondations.

Sélection des régies

M. PERIZZOLO explique que la sélection des régies dépend des immeubles : cela peut se faire de gré à gré, sur invitation ou selon une procédure ouverte. En ce qui concerne l'immeuble des « Libellules », le volume de son état locatif imposerait de faire une procédure ouverte alors que pour l'immeuble sis à Bois-Carrien, l'état locatif est supérieur à un million, et donc ils ont procédé sur invitation. En l'espèce, il a été attribué à la régie Naef.

Ils se sont donné une politique de rémunération des régies qu'ils estiment équitable avec le taux de 3.75% qui semble correctement adapté. Dès lors, ils se focalisent sur la qualité de la prestation qui s'évalue en fonction des collaborateurs, de l'organisation, de l'attachement environnemental, etc. Dès lors, des critères ont été définis.

Gestion de la demande de logements

M. PERIZZOLO confirme que la demande de logements est centralisée au niveau de l'ensemble des fondations, avec une base de données commune : la personne s'inscrit donc aussi aux autres fondations HBM. Ils travaillent également avec l'Office du logement. Les fondations enregistrent le 70% des demandeurs de logements et le reste s'inscrit au SFIDP. Sur demande du Conseil d'Etat, les guichets vont être centralisés dès le 1er janvier 2018. Lors de l'inscription, la personne peut sélectionner un quartier de préférence mais pas un appartement précis.

Dossiers d'inscription

Lors de l'inscription, les candidats doivent apporter un dossier complet qui doit être remis à jour tous les 6 mois ou en cas de changement.

A l'observation qu'il serait peut-être plus judicieux de ne demander le dossier complet que lorsque la personne est susceptible de se voir réellement attribuer un logement et que lors de l'inscription, un formulaire complété par une déclaration sur l'honneur, sans les pièces et un engagement à fournir tous les documents nécessaires en cas de future attribution pourraient suffire, M. GREINER explique que cette question divise les opinions. Pour certains, il faut le dossier complet à l'inscription, pour d'autres le dossier complet n'est pas nécessaire jusqu'à l'éligibilité de la personne. Ce qui est certain c'est que, lors de l'inscription, les documents à jour doivent être fournis.

Un député relève que cela mériterait peut être une réflexion pour faire des économies de procédure administrative, en particulier lorsqu'il s'agit de recueillir des attestations qui sont d'abord inutiles mais qui prennent du temps à être établies.

Typologie de logements dans les nouveaux immeubles

M. PERIZZOLO indique que dans les nouveaux immeubles, la typologie des logements (nombre de pièces) varie entre 3 à 6 pièces. 65% des nouvelles constructions doivent au moins avoir ces trois types d'appartements.

Conciergerie

S'agissant de l'entretien des immeubles et à la question de savoir si la Fondation travaille avec des concierges fixes ou avec des entreprises de nettoyage, M. GREINER répond que pour les postes à 100%, ce sont des concierges qui doivent habiter sur place. M. PERIZZOLO précise qu'ils encouragent les concierges à vivre sur place : ils leurs fournissent des formations (sensibilisation à l'économie d'énergie, dénouement de situations tendues, etc.) chaque année et ils organisent également un souper annuel des concierges. Une nouvelle directive qui octroie un cadeau au concierge après 10, 15 ou 20 ans d'emploi vient d'ailleurs d'être votée alors qu'avant cela se faisait à bien plaire.

Frais de contentieux

La gestion des « frais de contentieux » s'inscrit dans le cadre d'une politique développée depuis 2013 où ils ont débloqué deux postes d'encadrements sociaux. Ce sont des personnes en charge d'identifier les contentieux dès leur naissance. Ainsi, ils contactent les personnes pour les informer qu'en cas de besoins, ils sont là pour les aider et leur éviter des problèmes plus graves comme la résiliation de bail; cela commence à porter ses fruits.

Expulsions

M. PERIZZOLO indique que les expulsions sont marginales, soit environ 10 par année. M. GREINER précise que certaines évacuations sont des évacuations car le locataire n'est plus à Genève. Ainsi, elles sont chiffrées comme une évacuation alors qu'il s'agit d'une adaptation.

Airbnb

M. PERIZZOLO indique qu'ils ne sont pas confrontés au problème « Airbnb ».

Sous-locations

La sous-location à des étudiants est autorisée à condition d'être annoncée. A la question de savoir si des personnes ont sous-loué illégalement leur appartement, M. PERIZZOLO répond que le fardeau de la preuve est une démarche lourde à apporter. S'ils sollicitent des concierges pour identifier les sous-locations, ils le font de manière discrète pour ne pas les exposer.

Places de parking et macarons

S'agissant de la nouvelle pratique pour renouveler les macarons que la Fondation des Parkings délivre, où la personne doit montrer « patte blanche » en indiquant qu'elle ne loue pas de parking ou qu'elle n'est pas propriétaire de parking et à la question de savoir si la demande d'attestations a augmenté, M. GREINER répond que cette question devrait être posée aux régies.

S'agissant des places de parking, ils sont confrontés à des problèmes : à l'Av. d'Aïre, ils ont environ quarante places de parking et pourtant toutes ne sont pas occupées; le même problème se pose à Cressy car de nombreuses places sont en zone illimitée et leurs parkings sont vides. M. GREINER explique qu'il ne comprend pas pourquoi cela se passe comme ça, surtout à l'Av. d'Aïre. Il précise également que lors de la location d'un appartement, la location d'une place de parking est un choix du futur locataire et non une obligation. Aux Libellules, lorsqu'un nouveau locataire demande une place de parking, il doit montrer qu'il a un véhicule car le nombre de places est légèrement insuffisant. Le problème est donc variable.

Mme SCORNAVACA précises que les places vacantes ont bien été prises en compte dans les budgets.

Annexes :

1. Budget 2018
2. Plan immeuble Fondation Emile-Dupont 2012

FONDATION HBM EMILE DUPONT

BUDGET

CUMULE

-

	BUDGET 2018	BUDGET 2017	EFFECTIF 2016	EFFECTIF 2015
PRODUITS				
Loyers logement	15'783'756.25	15'355'322.00	15'437'430.13	14'264'289.20
Loyers parkings / garages	886'820.00	851'344.00	876'735.00	780'397.50
Buanderie	27'400.00	24'900.00	24'660.50	23'103.10
Subventions cantonales LGL	122'683.00	135'150.00	165'608.50	441'719.45
Subventions fédérales	-	-	-	-
Produits des intérêts	-	-	-	-
Autres recettes	21'600.00	19'600.00	23'300.00	33'987.00
Autres subventions	-	-	-	19'060.00
Total des produits	**16'842'259.25**	**16'386'316.00**	**16'527'734.13**	**15'562'556.25**
CHARGES				
Conciergerie	1'360'500.00	1'298'500.00	1'331'914.95	1'370'784.41
Frais de conciergerie	63'500.00	50'500.00	62'154.05	50'918.48
Entretien immeuble	1'391'950.00	1'260'700.00	1'239'242.95	788'443.40
Entretien appartements	1'045'500.00	1'063'000.00	928'348.95	954'867.72
Aménagement extérieur	222'250.00	220'500.00	92'107.30	171'227.01
Contrats d'entretien	627'350.00	644'300.00	621'722.20	542'908.55
Assurances	229'055.00	283'910.00	281'264.09	262'453.03
Eau	891'000.00	800'500.00	911'834.40	836'054.40
Electricité	169'500.00	175'300.00	152'216.35	169'661.90
Impôts	213'701.00	183'470.00	178'510.46	175'394.00
Honoraires sur loyers	810'585.00	783'775.00	768'851.35	736'482.05
Honoraires de révision	15'739.00	15'260.00	15'614.00	15'444.50
Honoraires divers	-	-	4'271.80	3'243.25
Frais de contentieux	130'200.00	114'400.00	181'304.70	132'839.70
Chauffage logements vacants	36'300.00	48'300.00	56'521.31	156'732.65
Frais divers	54'660.00	51'360.00	236'140.40	67'881.54
Sous-Total 1	**7'261'790.00**	**6'993'775.00**	**7'062'019.26**	**6'435'336.59**
AUTRES CHARGES				
Intérêts hypothécaires banques	4'300'885.20	4'377'778.00	4'370'242.27	4'300'132.09
Droit de superficie	688'264.00	688'274.00	688'260.00	688'260.00
Frais du secrétariat des fondations	809'904.00	729'346.00	670'284.45	656'747.75
Jetons de présence	250'000.00	250'000.00	237'487.15	236'885.70
Variation provision pour pertes loyers	-	-	59'368.65	-327.00
Sous-Total 2	**6'049'053.20**	**6'045'398.00**	**6'025'642.52**	**5'881'698.54**
TOTAL DES CHARGES	**13'310'843.20**	**13'039'173.00**	**13'087'661.78**	**12'317'035.13**
Résultat de l'exercice	**3'531'416.05**	**3'347'143.00**	**3'440'072.35**	**3'245'521.12**
Amortissements immeubles	3'346'669.00	3'327'395.00	3'056'046.33	2'802'077.19
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES AMORTISSEMENT	**184'747.05**	**19'748.00**	**384'026.02**	**443'443.93**

Budget validé par la Conseil du 02.11.2017

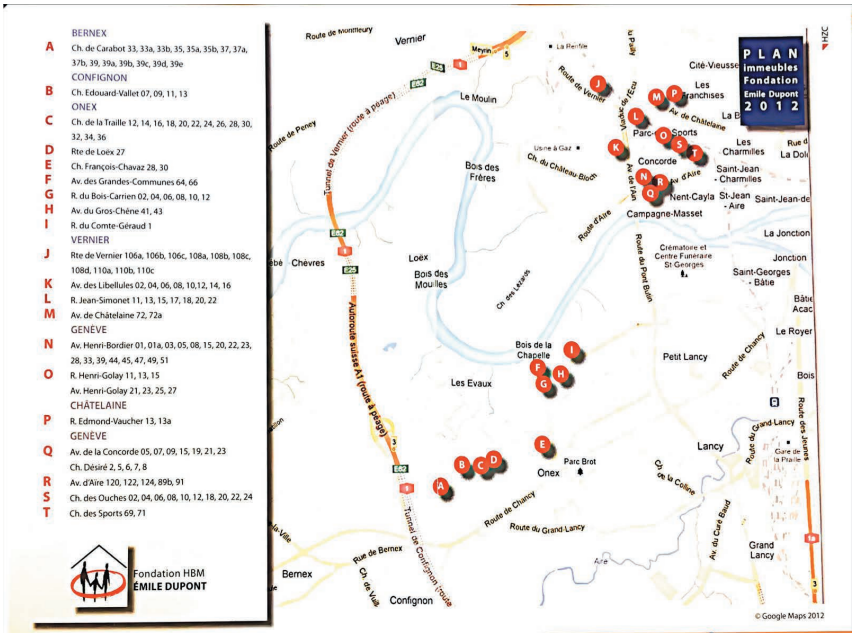
BERNEX
A Ch. de Carabot 33, 33a, 33b, 35, 35a, 35b, 37, 37a, 37b, 39, 39a, 39b, 39c, 39d, 39e
CONFIGNON
B Ch. Edouard-Vallet 07, 09, 11, 13
ONEX
C Ch. de la Traille 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36
D Rte de Loex 27
E Ch. François-Chavaz 28, 30
F Av. des Grandes-Communes 64, 66
G R. du Bois-Carrien 02, 04, 06, 08, 10, 12
H Av. du Gros-Chêne 41, 43
I R. du Comte-Géraud 1
VERNIER
J Rte de Vernier 106a, 106b, 106c, 108a, 108b, 108c, 108d, 110a, 110b, 110c
K Av. des Libellules 02, 04, 06, 08, 10,12, 14, 16
L R. Jean-Simonet 11, 13, 15, 17, 18, 20, 22
M Av. de Châtelaine 72, 72a
GENÈVE
N Av. Henri-Bordier 01, 01a, 03, 05, 08, 15, 20, 22, 23, 28, 33, 39, 44, 45, 47, 49, 51
O R. Henri-Golay 11, 13, 15
Av. Henri-Golay 21, 23, 25, 27
CHÂTELAINE
P R. Edmond-Vaucher 13, 13a
GENÈVE
Q Av. de la Concorde 05, 07, 09, 15, 19, 21, 23
Ch. Désiré 2, 5, 6, 7, 8
R Av. d'Aire 120, 122, 124, 89b, 91
S Ch. des Ouches 02, 04, 06, 08, 10, 12, 18, 20, 22, 24
T Ch. des Sports 69, 71
Fondation HBM ÉMILE DUPONT
PLAN immeubles Fondation Emile Dupont 2012
Route de Montfleury
Vernier
Meyrin
La Renfile
Le Moulin
Route de Vernier
Cité-Vieusse
Les Franchises
Av. de Châtelaine
Parc des Sports
Les Charmilles
Rue d La Dol
Usine à Gaz
Ch. du Château Bloch
Bois des Frères
Av. de l'Ain
Concorde
Av. d'Aire
Saint-Jean - Charmilles
Nent-Cayla
Campagne-Masset
St-Jean - Aire
Saint-Jean-de
Route d'Aire
La Jonction
Crématoire et Centre Funéraire St Georges
Route du Pont Butin
Jonction
Saint-Georges - Bâtie
Bâtie Acac
Le Royer
Chèvres
Loëx
Bois des Mouilles
Ch. des Lexeurs
Autoroute suisse A1 (route à péage)
Bois de la Chapelle
Petit Lancy
Route de Chancy
Les Evaux
Bois
Lancy
Route du Grand Lancy
Gare de la Praille
Route des Jeunes
Parc Brot
Onex
Ch. de la Colline
Route de Chancy
Route du Grand-Lancy
Av. du Curé Baud
Grand Lancy
Rue de Bernex
Ch. de Vully
Bernex
Confignon
Tunnel de Confignon (route)
© Google Maps 2012

Politique publique G (Aménagement et logement)

Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC)

La Commission des finances a choisi – dans ce cas particulier – de ne pas auditionner la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif et de se baser sur le rapport extrêmement complet de la sous-commission chargée de la politique publique concernée.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique G (Aménagement et logement)

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Audition de la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) – 10 octobre 2017

Par MM. Sandro Pistis et Roger Deneys

En présence de MM. Jan DORET, Président et Damien CLERC, Secrétaire général de la FPLC

Procès-verbal établi, avec nos remerciements, par M. Stefano GORGONE

Voir en annexe tableau de comparaison des budgets et comptes 2015 à 2018 et rapport de l'organe de révision (avec le bilan 2016).

M. CLERC précise que les investissements 2018 vont concerner l'Adret. Il s'agit d'un budget réaliste et pas politique. De plus, les dotations sont autoportantes pour la FPLC. Les revenus de la FPLC correspondent aux rentes de droit de superficie, aux revenus des villas qu'elle loue et aux immeubles de rendements historiques qui sont dans le parc de la fondation. De plus, la FPLC a vendu à la CPEG, à sa demande, une parcelle à la Chapelle.

Réponses aux questions des commissaires

Intégration des Rentes immobilières

M. DORET indique que la feuille de route est actuellement bloquée car elle définit de manière stricte la manière dont la fondation peut racheter des actions à des actionnaires minoritaires. Depuis l'audit, les minoritaires ont été pour la plupart rachetés. Actuellement, la FPLC a 99,8% des actions. Il reste 200 actions en main de deux actionnaires minoritaires qui ne sont pas vendeurs. S'ils étaient vendeurs, cela ne bloquerait pas la feuille de route donnée par la Conseil d'Etat. La valeur d'une action se situe actuellement entre 900 F et 1000 F. Les raisons pour lesquelles ils ne veulent pas vendre sont visiblement des raisons de principes. A la demande du Conseil d'Etat, la FPLC a donné instruction au Conseil de la RISA de changer les statuts. Suite à cela, il y a eu une levée de bouclier de la part des deux actionnaires minoritaires, donc tout a été suspendu.

Construction d'immeubles par la FPLC

A la question de savoir si la FPLC prévoit une construction d'immeuble pour les caisses de pensions publiques, M. DORET répond qu'en principe la fondation ne construit rien. La fondation a hérité de certains parcs immobiliers (notamment RISA) et le but était de répartir ces immeubles auprès de coopératives ou d'autres fondations immobilières de droit public.

Selon l'art. 10 LGL, la FPLC est un opérateur foncier. Lorsque la fondation acquiert des parcelles, elle doit les remettre le plus rapidement possible (même si cela peut prendre plusieurs années). Ensuite, les coopératives peuvent reprendre les parcelles ou la FPLC les revend à d'autres fondations de droit public ou fondations communales.

La FPLC peut construire à la demande d'une des fondations de droit public, ce qui n'arrive jamais. Concernant les coopératives participatives, elles peuvent mandater la FPLC pour leur livrer un immeuble qui leur convient. Autrement, la FPLC construit uniquement par ordre

du Conseil d'Etat. C'est le cas à Pont-Rouge (projet de l'Adret, parcelles qui longent les voies de chemin de fer vers la colline de Lancy), où une partie des parcelles a été répartie entre des privés comme les CFF et la FPLC. Il y aura d'ailleurs une part de PPE.

M. CLERC ajoute qu'un PL sera déposé prochainement, afin d'autoriser la FPLC à aliéner les 50 lots en PPE ordinaires

PPE en droit de superficie

Dans le quartier de l'Adret, il y a en effet un mixte : moitié PPE ordinaire et moitié PPE en droit de superficie de 99 ans. Concrètement, la FPLC va mettre à la vente des appartements sans la parcelle.

M. CLERC confirme que la pratique adoptée par la FPLC est déjà pratiquée ailleurs en Suisse. La Poste l'a déjà fait par exemple. Cela a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de la FPLC. Actuellement, il y a davantage d'inscriptions pour la PPE ordinaire, mais il y a aussi un intérêt certain pour la PPE en droit de superficie (dans le projet du PAV).

Quant à la situation dans 99 ans, pour les héritiers, M. DORET indique qu'il peut y avoir, avant l'expiration du délai de 99 ans, des actes notariés types pour éviter que la transmission soit problématique et les phénomènes de spéculation. Lorsque le superficiant signe un acte avec un nouveau propriétaire, il peut refaire un droit de superficie pour 99 ans. Cela peut se faire juridiquement, mais cela doit être très précis et bien fait. En effet, il y a eu des droits de superficie qui ont été accordés à des personnes qui n'exploitent plus rien et louent à des tiers pour aller habiter à l'étranger. Il faut tout faire éviter ce genre de situation. Le Conseil d'Etat a demandé à la FPLC de faire tout le pilotage du PAV.

Grands projets

Concernant les autres grands projets, la FPLC n'est pas active sur tous : elle ne l'est pas notamment à la caserne des Vernets, ni aux Cherpines pour le moment : ces projets sont au-delà de 2018. Pont-Rouge est le seul projet pour 2018. Le problème est qu'il n'y aura pas de déclassement de zones agricoles pour les années suivantes, car il y a une politique de sauvegarde de ces zones pour la production et l'autosuffisance du pays. Les zones où la FPLC pourra œuvrer sont les zones villas. En outre, la FPLC procédera à des échanges pour les parcelles du PAV. Il y aura la création d'une Fondation PAV. Selon le plan directeur, ce qui sera dévolu au logement et qui est actuellement dévolu à l'industrie passera par des échanges « public-public ».

A propos de la CPEG, la FPLC perdra sur certains secteurs. Il n'y a pas encore eu de demande de recapitalisation. L'art. 10 LGL parle des fondations immobilières de droits publics et d'autres institutions de droit public notamment.

Quartier de l'Adret et contraintes liées aux trains de marchandise transportant des matières dangereuses

A la question de savoir si les questions d'habitabilité limitée par rapport aux transports de matières dangereuses par les CFF ont changé, M. DORET répond que cela n'a pas changé. En travaillant avec les bureaux d'architecte, la FPLC s'est efforcée de faire ce projet malgré les contraintes et les normes PAM (par rapport à la dissolution du chlore). Toutefois, si les normes OPAM sont respectées à Genève, la Rue de Lausanne peut aussi être rasée par exemple, car les trains y passent à proximité immédiate. Bien entendu, il y a des précautions de gestion qui peuvent résoudre les problèmes. Toutes les façades qui sont exposées sont très protégées bien évidemment.

M. CLERC espère que la FPLC démontrera que la somme des contraintes liées aux normes OPAM peut aboutir sur des projets innovants. Des concours d'architectes ont été faits dans ce but-là notamment.

Masse salariale et ETP

A la question de savoir pourquoi la masse salariale augmente entre 2017 et 2018, M. CLERC répond qu'il y a 9 collaborateurs qui représentent 8 ETP à la FPLC. La hausse correspond à l'engagement d'une personne supplémentaire. Il y a le bon nombre de personnes par rapport aux missions de la fondation.

Ventilation du temps de travail par projet

M. CLERC indique que chaque collaborateur remplit le nombre d'heures qu'il passe pour chacun des projets. Le but est de savoir combien de temps est consacré sur chacun des projets, afin de facturer une quote-part sous forme d'honoraire de promotion. Le Conseil de fondation a souhaité que, lors du travail concernant des logements d'utilité publique, les heures passées soient quantifiées, mais pas facturées.

Provisions dans les comptes

M. CLERC indique qu'une réserve statutaire est prévue dans les comptes. La FPLC dispose de gros montants, mais de peu de revenus, donc la capacité d'autofinancement est assez faible. Le but n'est pas de faire du rendement, mais d'acheter et de remettre. Le fait que le parc augmente sans remettre suffisamment de terrain est un reproche souvent fait à la FPLC. Toutefois, en 2017, la FPLC a remis plus de terrain qu'elle en a acquis.

Gestion des conflits d'intérêts

Suite aux problèmes rencontrés à la FTI en lien avec des conflits d'intérêts et à la question de savoir ce que précisent les statuts de la FPLC sur ce sujet, M. CLERC répond que le Conseil de la FPLC détermine si un terrain sera plutôt destiné à du logement coopératif ou à du logement à destination d'une entité publique. Plusieurs critères sont pris en compte pour déterminer cela. Lorsque la décision est faite en faveur de logements coopératifs, il y a des dossiers qui font des propositions, puis le Conseil de fondation prend une décision. Tous les dossiers sont transmis aux coopératives membres du groupement.

Au sujet des acquisitions, il y a toujours un risque de collusions, mais cela ne s'est jamais produit. Il n'y a pas de promoteur immobilier dans les membres du Conseil. C'est un milieu où tout le monde se connaît donc cela serait très vite dénoncé. La FPLC travaille beaucoup sur la confiance.

M. DORET ajoute que si la FPLC décide d'acheter une parcelle, un membre du Conseil peut informer directement s'il est impliqué de près ou de loin. S'il y a une confusion, le membre concerné se retire et ne vote pas.

A l'observation que le délit "d'aubaine" de PPE nouvellement construites en zone de développement et achetées à un prix bas pour les revendre plus cher est possible, M. DORET explique qu'il n'y a plus la règle de la préférence communale qui avait été défendue par Lancy notamment. Pour la commercialisation de l'Adret, la FPLC a fait un appel pour déterminer qui s'en occuperait. La régie Brolliet a été choisie. Cette régie a proposé une grille pour que, dans l'éventualité d'une candidature d'une personne de la FPLC, elle soit traitée comme les autres. Cela est toujours difficile, car il y a 96 logements en PPE et 2600 personnes s'y sont intéressées.

M. CLERC ajoute que la commercialisation est liée à un PL, donc toutes les informations seront accessibles. Il y aura aussi les critères qui devront être respectés pour la protection des locataires.

Sélection des futurs habitants : critères vs tirage au sort

A l'observation que dans certaines PPE, toutes les personnes ayant la capacité d'y habiter ont été tirées au sort, M. DORET répond que pour une fondation d'utilité publique, ce n'est pas très correct, donc les critères sont privilégiés. S'il y a deux dossiers exactement les mêmes, un tirage au sort est toujours envisageable.

Préférence communale

M. DORET confirme que la FPLC ne privilégie plus les habitants d'une commune. Il y a une crise globale du logement à Genève, donc la préférence communale n'a plus de sens. D'autre part l'application de la préférence communale engendre une enquête sur les gens, ce qu'il n'aime pas.

Un député observe d'ailleurs que les gens cherchent parfois la proximité sans pour autant être dans la même commune que leurs proches.

M. CLERC indique que certains critères de distance du travail ont été ajoutés, mais ils ne pèsent pas beaucoup.

Annexe : FPLC – Budget + rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

avec COMPTES ANNUELS

du 31 décembre 2016

FONDATION POUR LA PROMOTION DU LOGEMENT BON MARCHE ET DE L'HABITAT COOPERATIF

Genève

UNIFID SA

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de la **FONDATION POUR LA PROMOTION DU LOGEMENT BON MARCHE ET DE L'HABITAT COOPERATIF**
Genève

Mesdames,
Messieurs,

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision au sens de l'article 26 des statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION POUR LA PROMOTION DU LOGEMENT BON MARCHE ET DE L'HABITAT COOPERATIF comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Selon l'article 19 alinéa 1 de la *Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève* (LGAF - D 1 05), «les normes IPSAS ainsi que les dérogations générales édictées par le Conseil d'Etat constituent le référentiel comptable principal applicable à la présentation des états financiers de l'Etat et des entités consolidées». Les dérogations aux normes IPSAS décidées par le Conseil d'Etat sont mentionnées dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF - D 1 05 15).

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

UNIFID S.A.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes aux dispositions légales de la République et Canton de Genève ainsi qu'au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) arrêté par le Conseil d'Etat en date du 10 décembre 2014.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code des obligations) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a alinéa 1 chiffre 3 du Code des obligations et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 22 février 2017

UNIFID S.A.

P. MONNERON
Expert-réviseur agréé (ASR)

C. BADI
Expert-réviseur agréé (ASR)
Responsable du mandat

Annexes :
Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Le tableau des flux de trésorerie
- Le tableau des variations des capitaux propres
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice
- Notes relatives aux états financiers

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Genève

Bilan au 31 décembre	Notes	**2016**	**2015**
En CHF			
Actif			
Liquidités et équivalents de liquidités	4	***25'142'952***	***22'415'758***
Débiteurs	5	808'734	755'723
Loyers à recevoir	6	67'789	61'025
Créances résultant de prestations de service		***876'523***	***816'748***
Autres créances à court terme	7	***3'061'898***	***1'743'061***
Actifs de régularisation	8	***1'396'153***	***1'334'145***
Total de l'actif circulant		**30'477'526**	**26'309'712**
Dépôt de garantie bancaire et parts sociales		29'330	29'127
Prêts	11	2'591'127	3'199'718
Actifs financiers affectés	12	424'075	424'075
Immobilisations financières		***3'044'532***	***3'652'920***
Participations	13	***29'076'975***	***29'076'975***
Terrains et immeubles	9	139'624'652	130'496'904
Terrains en droits de superficie	10	29'683'384	26'138'764
Immeubles de placement	10	8'200'000	6'820'000
Immeubles en cours d'acquisition	9	2'563'262	4'083'536
Promotions en cours	10	56'655'311	61'641'248
Autres immobilisations corporelles		28'000	22'000
Immobilisations corporelles		***236'754'609***	***229'202'452***
Total de l'actif immobilisé		**268'876'116**	**261'932'347**
Total de l'actif		**299'353'642**	**288'242'059**
Passif			
Comptes courants régies		53'462	23'673
Loyers reçus d'avance		19'895	26'246
Fournisseurs et autres créanciers		417'785	708'291
Part à court terme des dettes à long terme	14	245'990	245'990
Passifs de régularisation	15	1'199'316	998'753
Total des exigibles à court terme		**1'936'448**	**2'002'953**
Dettes à long terme portant intérêts	14	63'526'590	63'257'580
Réserves des travaux HLM affectées	12	424'075	424'075
Total des exigibles à long terme		**63'950'665**	**63'681'655**
Capital de la fondation		65'625'129	65'625'129
Capital dotation LUP		128'675'072	123'365'072
Réserve légale issue du bénéfice		3'932'000	3'479'000
Réserves facultatives issues du bénéfice		29'635'250	25'562'152
Résultat de l'exercice		5'599'078	4'526'098
Total des capitaux propres		**233'466'529**	**222'557'451**
Total du passif		**299'353'642**	**288'242'059**

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Genève

Comptes de résultat de l'exercice	Notes	**2016**	**2016**	**2015**
En CHF		Réalisé	Budget	Réalisé
Loyers logements	16	4'521'444	4'273'000	4'747'726
Loyers parkings	16	293'485	237'000	349'727
Loyers commerciaux	16	1'145'584	1'160'000	1'158'158
Rentes foncières	16	752'875	660'000	608'171
Autres recettes	18	164'749	71'000	113'504
Dissolution provisions	19	23'348	0	31'669
Subventions d'investissement	29	0	0	22'919
Plus-value sur immeubles de placement	10	1'380'000	0	0
Plus-value nette sur terrains en droit de superficie	10	0	0	2'018
Produit net sur cession d'actifs immobilisés	17	50'040	0	1'344'963
Produit net sur promotions en cours	10	25'461	0	1'206'769
Total des produits des immeubles		**8'356'986**	**6'401'000**	**9'585'624**
Entretien des immeubles	21	817'650	674'000	906'603
Conciergerie		208'714	186'000	238'897
Assurances		67'922	90'000	72'205
Eau, énergie et combustibles	29	295'144	261'000	321'635
Honoraires des régies		281'744	272'000	304'768
Autres charges diverses	22	468'082	122'000	316'341
Moins-value nette sur terrains en droit de superficie	10	67'261	0	0
Amortissements des immeubles	9	742'101	820'000	878'376
Charges d'intérêts sur emprunts	25	1'096'914	1'128'000	1'123'142
Total des charges des immeubles		**4'045'532**	**3'553'000**	**4'161'967**
Produits d'intérêts hypothécaires	11	32'907	40'000	27'944
Produits de participations	26	2'200'854	0	0
Honoraires de promotions et de commercialisation	27	796'306	409'000	586'330
Produits sur ventes de cédules hypothécaires		0	0	29'680
Produits d'intérêts financiers		3	1'000	61
Total des produits de gestion		**3'030'070**	**450'000**	**644'015**
Frais de personnel	20	1'059'918	1'188'000	1'022'589
Jetons de présences	20	181'090	175'000	164'601
Loyer bureau		71'317	75'000	70'972
Entretien bureau		8'115	8'000	8'274
Assurances		7'577	1'000	7'483
Honoraires de comptabilité et de révision	24	114'480	95'000	121'780
Fournitures et prestations diverses	24	279'233	101'000	131'319
Frais bancaires	25	2'762	2'000	2'231
Amortissements des actifs immobilisés		17'954	10'000	12'325
Total des charges de gestion		**1'742'446**	**1'655'000**	**1'541'574**
Résultat de l'exercice		**5'599'078**	**1'643'000**	**4'526'098**

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Genève

Tableau de flux de trésorerie	2016	2015
En CHF		
Résultat net de l'exercice	**5'599'078**	**4'526'098**
Amortissements et dépréciations d'actifs	760'055	890'701
Variation de provisions et correctifs d'actifs	182'152	25'331
Produits différés de subventions d'investissement	0	-22'919
Plus-value sur immeuble de placement	-1'380'000	0
Plus/Moins-value sur terrains DDP	67'261	-2'018
Produit sur cessions d'actifs immobilisés	-50'040	-1'344'963
Produit sur cessions de promotions	-25'461	-1'206'769
Résultat de l'exercice après ajustement des transactions non-monétaires	***5'153'045***	***2'865'461***
Variation des créances résultant de prestations de services	-36'426	-231'574
Variation des autres créances à court terme et des actifs de régularisation	-780'845	-610'140
Variation des fournisseurs et autres créanciers	-290'717	357'394
Variation des autres engagements à court terme	-11'288	176'429
Variation du fonds de roulement	***-1'119'276***	***-307'891***
Flux de liquidités provenant des activités opérationnelles	**4'033'769**	**2'557'570**
Activités d'investissement		
Acquisitions et investissements terrains, immeubles et promotions	-7'930'418	-18'942'115
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-23'955	-6'525
Cession d'immobilisation corporelles	1'060'400	15'263'005
Variation des prêts accordés à des tiers	608'591	-843'882
Variation des actifs financiers affectés	-203	-7
Flux de liquidités provenant des activités d'investissement	**-6'285'585**	**-4'529'524**
Activités de financement		
Variation des emprunts	269'010	-2'624'490
Variation du capital de dotation LUP	4'710'000	13'203'450
Flux de liquidités affectés aux activités de financement	**4'979'010**	**10'578'960**
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	**2'727'194**	**8'607'006**
Liquidités au début de l'exercice	22'415'758	13'808'752
Liquidités et équivalents de liquidités nets en fin d'exercice	**25'142'952**	**22'415'758**

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Genève

Tableau de variation des capitaux propres

En CHF	Capital	Capital dotation LUP	Réserve générale	Fonds libres	Total des capitaux propres
Capitaux propres IPSAS au 1er janvier 2015	**65'625'129**	**108'841'622**	**3'168'000**	**25'873'152**	**203'507'903**
Attribution à la réserve générale au 01.01.2015 selon statuts			311'000	-311'000	
Dotations LUP 2015 , Etat de Genève		15'453'000			
Dotations LUP 2014, encaissement 2015		539'450			
Remboursement dotation LUP 2009 , versement 2015		-1'469'000			
Résultat de l'exercice des états financiers IPSAS				***4'526'098***	
Capitaux propres IPSAS au 31 décembre 2015	**65'625'129**	**123'365'072**	**3'479'000**	**30'088'250**	**222'557'451**
Capitaux propres IPSAS au 1er janvier 2016	**65'625'129**	**123'365'072**	**3'479'000**	**30'088'250**	**222'557'451**
Attribution à la réserve générale au 01.01.2016 selon statuts			453'000	-453'000	
Dotations LUP 2016 , Etat de Genève		5'310'000			
Résultat de l'exercice des états financiers IPSAS				***5'599'078***	
Capitaux propres IPSAS au 31 décembre 2016	**65'625'129**	**128'675'072**	**3'932'000**	**35'234'328**	**233'466'529**

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Genève

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

En CHF

Réserves facultatives issues du bénéfice à disposition du Conseil de fondation	29'635'250
Résultat de l'exercice 2016	5'599'078
Réserves facultatives issues du bénéfice au 31 décembre 2016	35'234'328
Attribution à la réserve légale selon art. 29 des statuts	560'000
Réserves facultatives issues du bénéfice	**34'674'328**

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Notes relatives aux états financiers annuels 2016

Table des matières

1 Informations générales 2
2 Principales méthodes comptables 2
2.1 Référentiel comptable 2
2.2 Liquidités et équivalents de liquidités 3
2.3 Créances résultant de ventes et de prestations de service 3
2.4 Immobilisations corporelles 3
2.5 Immobilisations financières 4
2.6 Fournisseurs et engagements 4
2.7 Provisions 4
2.8 Appropriation des revenus 4
3 Informations sectorielles 4
4 Liquidités et équivalents de liquidités 5
5 Débiteurs 5
6 Loyers nets à recevoir 5
7 Autres créances à court terme 6
8 Actifs de régularisation 6
9 Immobilisations corporelles 7
10 Terrains en droits distincts et permanents de superficie (DDP) et immeubles de placement 8
11 Prêts 10
12 Actifs financiers affectés et réserves pour travaux HLM 10
13 Participations 10
14 Emprunts hypothécaires 11
15 Passifs de régularisation 11
16 Produits d'immeubles 12
17 Produits sur cession d'actifs immobilisés 12
18 Autres recettes 12
19 Dissolution et attribution aux provisions 13
20 Frais de personnel et jetons de présences 13
21 Entretien des immeubles 13
22 Autres charges diverses 13
23 Charges de copropriétés 13
24 Fournitures et prestations diverses 14
25 Charges financières 14
26 Produits de participations 14
27 Honoraires de promotion et de commercialisation 14
28 Subventions non monétaires accordées 15
29 Relations avec les parties liées 15
30 Instruments financiers 16
31 Engagements de prévoyance 16
32 Engagements conditionnels 17
33 Sûretés en faveur de tiers 17
34 Gestion des risques 17
35 Evénements postérieurs à la date de clôture 18

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Notes relatives aux états financiers annuels 2016

1 Informations générales

1.1 Présentation

La FPLC - Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif est une entité autonome de droit public créée par une loi du Grand de la République et Canton de Genève (ci-après le Canton) et inscrite au registre du commerce en date du 15 avril 2002.

Ses missions sont mentionnées aux articles 10 à 14 de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL - I 4 05). La FPLC a principalement pour buts :

1. d'acquérir ou recevoir des immeubles destinés pour l'essentiel à du logement d'utilité publique;
2. de préparer les immeubles à leur destination finale, notamment en apportant sa collaboration à l'étude et à la réalisation de plans d'aménagement de quartiers, à la création de l'équipement et des infrastructures nécessaires;
3. de vendre ses immeubles à des fondations immobilières de droit public ou à des coopératives d'habitation ou à des collectivités publiques garantissant la pérennité des loyers bon marché;
4. de mettre à disposition en droit de superficie ses immeubles à des coopératives d'habitation sans but lucratif, subsidiairement à d'autres organismes sans but lucratif;
5. de construire ou rénover, principalement pour le compte d'un des bénéficiaires énumérés sous chiffres 3 et 4 et à sa demande;
6. favoriser le développement de coopératives d'habitation;
7. assumer toute autre tâche en matière d'acquisition, d'exploitation ou de mise en valeur d'immeubles ou de constructions d'utilité publique que le Conseil d'Etat ou d'autres collectivités publiques lui confient;
8. de favoriser la réalisation d'un programme de logements pour les personnes en formation

La fortune de la FPLC a été constituée par des dotations successives du Canton. Ses ressources principales sont le produit de l'exploitation de ses immeubles ainsi que le produit découlant des droits de superficie (rentes foncières).

1.2 Organisation

L'administration de la FPLC est confiée à son Conseil de fondation qui délègue la gestion opérationnelle à son secrétariat, lequel agit sous la supervision de son Secrétaire général.

La FPLC dispose d'un organe de révision externe.

La gestion de la FPLC est placée sous la surveillance du Conseil d'Etat, lequel approuve son budget et ses comptes annuels. De plus, ces derniers sont également approuvés par le Grand Conseil.

2 Principales méthodes comptables

2.1 Référentiel comptable

Selon les dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, la FPLC est soumise aux normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après les normes IPSAS) et au Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) adopté fin 2010 et entré en vigueur de manière rétroactive le 1er janvier 2010. Suite à l'introduction de ce nouveau référentiel comptable, la FPLC a établi pour la première fois des comptes consolidés en 2010 et a également adopté la norme IPSAS relatives aux immobilisations corporelles.

La dernière version du REEF, entrée en vigueur le 18 janvier 2017, a été adoptée le 11 janvier 2017 par le Conseil d'Etat. Les nouveautés du REEF 2016 concernent les comptes de l'Etat de Genève et n'impactent pas les comptes de la FPLC.

2.2 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont évalués à leur valeur nominale et comprennent les avoirs en caisse, le compte courant "Caisse centralisée" avec le Canton, les comptes courants bancaires ainsi que les avoirs dus par les régies exigibles dans les trois mois.

2.3 Créances résultant de ventes et de prestations de service

Les débiteurs sont évalués à la juste valeur de manière individuelle suite à une appréciation avec la direction. Les corrections de valeur économiquement nécessaires sont présentées en diminution de la valeur nominale et compris dans le poste figurant à l'actif du bilan.

2.4 Immobilisations corporelles

2.4.1 Immeubles détenus en vue de fournir un service social

Les immeubles propriété de la FPLC entrant dans cette catégorie sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction, déduction faite du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon les durées d'utilisation estimées de chaque composant.

Les taux d'amortissements retenus sont les suivants :

Composants des immeubles	Part du composant	Taux d'amortissement	Durée d'utilisation
Terrain		0 %	n/a
Bâtiments			
Gros œuvre 1	50 %	1 %	100
Gros œuvre 2	15 %	2 %	50
Autres aménagements	35 %	3.33 %	33
Taux moyen appliqué sur le coût historique		**1.97%**	**51 ans**

Les dépenses ultérieures sont enregistrées en fonction des critères d'activation définis par la FPLC et amorties selon leur durée de vie économique.

Les modules provisoires propriété de la FPLC sont évalués à leur coût d'acquisition ou de construction, déduction faite du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilisation estimée, soit une période de 20 ans.

Lors de chaque clôture, la FPLC apprécie si un éventuel abattement permanent de valeur est nécessaire.

Les droits de superficie activés sont réévalués périodiquement de manière concomitante avec les critères d'indexation des rentes foncières perçues.

2.4.2 Immeubles de placements

Les immeubles de placement sont évalués à leur valeur de marché. Cette dernière est déterminée sur la base d'expertises indépendantes effectuées périodiquement.

2.4.3 Immeubles en construction et promotions en cours

Les immeubles en construction sont portés au bilan selon la méthode du degré d'achèvement (Percentage of Completion - POC) lorsque les critères suivants sont réunis :

- Le résultat final de l'opération peut être estimé de manière fiable
- Les coûts nécessaires à l'achèvement de la construction sont identifiables
- Le degré d'achèvement est mesurable.

Lorsque ces critères ne sont pas remplis, les immeubles en construction sont évalués à leur coût d'acquisition diminué d'un éventuel abattement permanent de valeur.

2.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières, comprenant des prêts et des créances affectées aux réserves HLM, sont évaluées au bilan à leur valeur nominale déduction faite d'un éventuel abattement de valeur économiquement nécessaire.

Les parts sociales ne sont pas considérées comme des immobilisations financières dans la mesure où elles ne sont pas détenues dans un but stratégique. En conséquence, elles sont considérées comme des actifs destinées à la vente et enregistrée à leur valeur nominale dans les actifs circulants.

La participation détenue dans une entité entrant dans le périmètre de consolidation est comptabilisée au coût historique déduction faite d'un éventuel abattement de valeur économiquement nécessaire.

2.6 Fournisseurs et engagements

Les fournisseurs et autres créanciers sont exigibles à court terme et sont évalués à leur valeur nominale.

Les emprunts et dettes à long terme ont été contractés avec des tiers aux conditions du marché et sont portés au bilan à leur valeur nominale.

2.7 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il y a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire.

2.8 Appropriation des revenus

2.8.1 Revenus locatifs

Les revenus locatifs provenant des immeubles sont enregistrés prorata temporis en fonction des baux à loyer.

2.8.2 Subventions publiques

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées en produit au moment de leur octroi par le Canton pour la période concernée.

Les subventions d'investissement sont initialement enregistrées au moment de leur octroi par le Canton comme produits différés au passif du bilan et amorties de manière concomitante avec l'immobilisation corporelle financée afin de neutraliser l'impact sur le compte de résultat.

3 Informations sectorielles

Les activités de la FPLC étant comprises dans une seule politique publique aucune information sectorielle n'est nécessaire.

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

4 Liquidités et équivalents de liquidités

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Caisse	1'958	103
Compte de virement	515'000	0
Canton de Genève, Caisse centralisée	23'517'313	21'390'336
Comptes courants bancaires	959'359	973'989
Comptes courants régies	149'322	51'330
Total des liquidités et équivalents de liquidités	**25'142'952**	**22'415'758**

Dès le 1er juin 2011, le Canton et la FPLC ont mis en place une procédure d'optimisation de la gestion de leur trésorerie sous la forme d'une "convention argent" permettant la centralisation des liquidités auprès de la Caisse centralisée du Canton. Ce compte ne porte pas à intérêts.

Les avoirs sur les comptes bancaires et postaux sont rémunérés à des taux variables aux taux du marché. Le taux moyen de rendement des disponibilités est inférieur à 0.1 %.

La FPLC a reçu un montant de CHF 515'000, date valeur 23 décembre 2016, relatif à l'hypothèque Semailles 24A de la banque Raiffeisen, crédité le 4 janvier 2017 sur le compte Caisse centralisée.

5 Débiteurs

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Droits de superficie - rentes	112'644	104'270
Autres prestations	695'000	650'000
Intérêts sur prêts accordés	1'090	1'453
Total des débiteurs	**808'734**	**755'723**

Les autres prestations concernent des honoraires de commercialisation ainsi qu'une indemnité de libération qui sera valorisée dans une future opération.

6 Loyers nets à recevoir

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Loyers à recevoir	186'339	202'923
./. Correction de valeur pour débiteurs douteux	-118'550	-141'898
Total des loyers à recevoir, nets	**67'789**	**61'025**

L'estimation du correctif de valeur est effectuée sur la base de l'échéancier des loyers à encaisser.
Durant l'exercice 2016, les pertes sur loyers effectives se sont montées à CHF 2'770 (2015 : CHF 34'777).

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

7 Autres créances à court terme

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Dotations LUP à recevoir	1'920'000	1'320'000
C/c société coopérative de construction et d'habitation les Fraisiers de Mategnin	341'387	363'344
Soultes suite échange chemin des Campanules 5, 5C	30'000	44'825
Impôt anticipé	770'510	212
Autres créances	0	14'680
Total du compte autres créances à court terme	**3'061'897**	**1'743'061**

Les dotations LUP à recevoir de CHF 1'920'000 ont été validées par le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) en date du 4 octobre et 6 décembre 2016 relatives aux parcelles 2469, 2484 (1/18ème) et 2441 (13/360ème) de Genève Petit-Saconnex et au 30 % des parcelles 553 et 554 de Lancy. Les montants de CHF 1'200'000 et CHF 720'000 respectivement ont étés créditées le 6 janvier 2017.

La dotation LUP d'un montant de CHF 1'320'000 a été validée en date du 22 décembre 2015 par le DALE pour la parcelle n°5185 de Lancy. Elle a été créditée le 14 janvier 2016.

Durant l'exercice 2015, la FPLC a vendu à la société coopérative de construction et d'habitation les Fraisiers de Mategnin le bâtiment sis sur la parcelle n°11568 de Meyrin (Avenue de Mategnin 59-61) pour un montant de CHF 7'405'589. Le résultat comptable de l'opération est détaillé à la note 17. Le C/c de la société coopérative de construction et d'habitation les Fraisiers de Mategnin représente essentiellement le solde à recevoir suite à la vente.

Dans le cadre de la promotion "chemin des Campanules", la FPLC a procédé à l'échange de 4 villas, dont des soultes résultent de ces opérations (➔ note 10).

La FPLC a durant l'exercice sous revue perçu un dividende de La Rente Immobilière SA (RISA) d'un montant brut de CHF 2'200'854, dont l'impôt anticipé figure à l'actif du bilan pour un montant de CHF 770'299.

8 Actifs de régularisation

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Charges payées d'avance	154'716	50'523
Concours PAV – Marbrerie 13	472'301	472'301
Honoraires de promotion – Semailles Rambossons	190'000	0
Avances rénovation Gaudy-le-Fort 28-Semailles Palettes	37'643	0
Autres produits à recevoir	0	8'500
Honoraires d'architectes et frais d'études :		
Parcelle n°10440 – Meyrin – Terroux 1-3-5 – Sapins	0	413'099
Parcelle n°13235 – Meyrin – Champs-Fréchets	124'285	60'154
Parcelle n°3413 – Genève – Plainpalais-Champel-Falaises	95'873	95'873
Parcelle n°5719 – Plan-les-Ouates – Chapelle-Les-Sciers	0	3'283
Parcelle n°2412 – Onex – Pralée	24'072	0
Parcelles n°3883-3884 – Chêne-Bourg - Peigne	45'803	0
Parcelle n°14878 – Meyrin – Sapins	6'449	0
Divers parcelles, frais à refacturer	245'011	230'412
Total du compte de régularisation actif	**1'396'153**	**1'334'145**

9 Immobilisations corporelles

En CHF	Terrains	Bâtiments et installations fixes	Immeubles en cours d'acquisition	Total
Valeurs brutes au 01.01.2015	97'146'525	44'819'728	767'910	142'734'163
Acquisitions et dépenses postérieures	13'999'719	919'974	5'276'036	20'195'729
Cessions d'actifs immobilisés	-7'876'056	-9'218'210		-17'094'266
Transferts internes (➔ note 10)	-2'414'914		-1'960'410	-4'375'324
Valeurs brutes au 31.12.2015	**100'855'274**	**36'521'492**	**4'083'536**	**141'460'302**
Fonds d'amortissement au 01.01.2015		-7'167'094		-7'167'094
Amortissements		-878'376		-878'376
Cessions d'actifs immobilisés		1'165'608		1'165'607
Fonds d'amortissement au 31.12.2015		**-6'879'862**		**-6'879'862**
Valeurs nettes au 31.12.2015	**100'855'274**	**29'641'630**	**4'083'536**	**134'580'440**
Valeurs brutes au 01.01.2016	100'855'274	36'521'492	4'083'536	141'460'302
Acquisitions et dépenses postérieures	9'143'796	2'669'763	1'158'256	12'971'815
Cessions d'actifs immobilisés	-1'010'359			-1'010'359
Transferts internes (➔ note 10)	-933'351		-2'678'530	-3'611'881
Valeurs brutes au 31.12.2016	**108'055'360**	**39'191'255**	**2'563'262**	**149'809'877**
Fonds d'amortissement au 01.01.2016		-6'879'862		-6'879'862
Amortissements		-742'101		-742'101
Fonds d'amortissement au 31.12.2016		**-7'621'963**		**-7'621'963**
Valeurs nettes au 31.12.2016	**108'055'360**	**31'569'292**	**2'563'262**	**142'187'914**

Durant l'exercice sous revue, la FPLC a acquis 10 parcelles (2015 : 10 parcelles), dont 5 sous forme d'échange. En outre, elle a conclu 2 promesses d'achat. Ces acquisitions ont été financées pour tout ou partie par le Canton sous forme de dotations LUP à hauteur de CHF 4'590'000.

La FPLC a vendu durant l'exercice 2016 la parcelle n°5719 de la commune de Plan-les-Ouates à la CPEG. Le résultat comptable de cette opération est détaillé à la note 17.

Les dépenses postérieures enregistrées dans la rubrique bâtiments et installations concernent l'achèvement de la rénovation des immeubles Boudines 1-13 ainsi que des honoraires pour la rénovation et surélévation de l'immeuble Ecu 17. Figurent également des dépenses pour la réalisation de modules provisoires sur la parcelle n°10832 de Meyrin ainsi que sur la parcelle n°4264 de Vernier. La mise en exploitation de ceux implantés sur cette dernière parcelle a eu lieu le 1er septembre 2016.

La FPLC a signé en date du 28 novembre 2016 un acte d'achat à terme pour l'acquisition à concurrence de 30 % des parcelles n°553 et n°554 de la commune de Lancy. Le versement de CHF 720'000 a été effectué en 2017.

La FPLC a signé en date du 16 décembre 2016 un acte d'achat à terme pour l'acquisition de la parcelle n°3520 de Chêne-Bourg pour un montant de CHF 2'270'000. Un montant de CHF 227'000 a d'ores et déjà été versé.

Enfin, la FPLC s'est acquittée du solde de CHF 920'000 de l'achat à terme pour l'acquisition de la parcelle n°3884 de la commune de Chêne-Bourg.

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Notes relatives aux états financiers annuels 2016

La FPLC a vendu durant l'exercice 2015 le bâtiment sis sur la parcelle n°11568 de Meyrin dont le terrain a été remis en droit de superficie. Elle a également procédé à l'échange d'un appartement sis Daniel-Ihly 7 contre la parcelle n°264 de la commune de Lancy. Les résultats comptables de ces opérations sont détaillés à la note 17.

10 Terrains en droits distincts et permanents de superficie (DDP) et immeubles de placement

En CHF	Terrains DDP	Immeubles de placement	Promotions en cours	Total
Valeurs brutes au 01.01.2015	21'761'422	6'820'000	60'802'139	89'383'561
Acquisitions et dépenses postérieures			3'667'164	3'667'164
Produit net sur promotions			1'206'769	1'206'769
Cession d'actifs immobilisés			-4'034'825	-4'034'825
Transfert internes (➔note 9)	4'375'324			4'375'324
Plus-value nette terrains DDP	2'018			2'018
Valeurs brutes au 31.12.2015	**26'138'764**	**6'820'000**	**61'641'247**	**94'600'011**
Valeurs brutes au 01.01.2016	26'138'764	6'820'000	61'641'247	94'600'011
Acquisitions et dépenses postérieures			3'303'727	3'303'727
Produit net sur promotions			25'461	25'461
Retour fonds propres et acpte s/bén.			-3'677'000	-3'677'000
Cession d'actifs immobilisés			-4'638'124	-4'638'124
Plus-value immeuble de placement		1'380'000		1'380'000
Transferts internes (➔note 9)	3'611'881			3'611'881
Moins-value nette terrains DDP	-67'261			-67'261
Valeurs brutes au 31.12.2016	**29'683'384**	**8'200'000**	**56'655'311**	**94'538'695**

La FPLC a remis durant l'exercice sous revue, un droit de superficie sur les parcelles n°2323, n°2416 et n°2321 de la commune d'Onex à la " Société coopérative d'habitation chemin Duret " pour un montant de CHF 1'366'022 ainsi que la parcelle n°1713 à la société " Les Ailes Société Coopérative " de la commune du Petit-Saconnex pour un montant de CHF 2'250'000.

Les valeurs comptables des terrains en droit de superficie concordent avec celles découlant des actes notariés et font l'objet d'une évaluation postérieure périodique lors de l'indexation des rentes selon l'ISPC.

Comme indiqué à la note 9, le terrain sis Mategnin 59-61 a été remis durant l'exercice 2015 en droit de superficie lors de la vente du bâtiment pour un montant de CHF 1'610'824.

En date du 23 juillet 2015, la FPLC a acquis la parcelle n°3321 de la commune de Carouge, remise en droit de superficie pour un montant de CHF 2'760'060 à la " Société coopérative pour l'habitat social - Tunnel".

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Réévaluations nettes valeurs comptables ➔ actes	4'141	-4'440
Réévaluation indexation ISPC	-71'402	6'458
Total	**-67'261**	**2'018**

Les valeurs de marché au 31 décembre 2016 des immeubles de placement ont été réévaluées à la suite d'une expertise indépendante effectuée durant l'exercice sous revue. Les conclusions de cette dernière ont donné lieu à la comptabilisation d'une plus-value nette de CHF 1'380'000.

En CHF	Valeur d'expertise	+/- values
Centre commercial Champs-Fréchets	6'500'000	1'300'000
Parking Richemont	1'700'000	80'000
Total	**8'200'000**	**1'380'000**

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Notes relatives aux états financiers annuels 2016

Les postes " Promotions et résultat net sur promotion en cours " se détaillent comme suit :

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Promotion " Adret Pont-Rouge "	54'317'218	52'656'786
Promotion " route de Meyrin "	586'682	4'255'680
Promotion " chemin des Campanules "	0	1'259'909
Promotion " Les Serves "	0	3'337'627
Promotion " Val d'Aire – Ch. Belle-Cour 24-26-28 "	1'592'057	74'944
Promotion " Marbriers 2 "	159'354	56'301
Total du compte promotions en cours	**56'655'311**	**61'641'247**

Par acte authentique du 9 décembre 2013 signé entre les CFF et la FPLC, cette dernière a acquis, en substitution du Canton pour un total de CHF 51'297'902, la parcelle n° 4819 de Lancy d'une surface de 62'572 m2. L'acte de vente a été approuvé le 15 janvier 2014 par un arrêté du Conseil d'Etat. En outre, le prix d'acquisition comprend une participation à la libération des installations ferroviaires en faveur du vendeur pour un montant total de CHF 17'280'000.

L'autorisation de construire pour la promotion "route de Meyrin" a été délivrée en date du 19 février 2014. Le montant au 31 décembre représente le solde du résultat net à recevoir selon l'avancement du chantier à la date de clôture déterminé par le pilote de l'opération (95 %). Le résultat prévisionnel est basé sur le plan financier approuvé par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière pondéré des promesses de ventes enregistrées. La problématique engendrée par les nuisances sonores du centre de détention de la route de Meyrin a conduit le Conseil de fondation à rectifier le résultat final de l'opération.

La promotion " Chemin des Campanules " a débuté durant l'exercice 2013 et concerne la construction de quatre villas. Ces dernières ont été proposées à l'échange contre des parcelles à développer.

Durant l'exercice sous revue, la FPLC a procédé à l'échange de la dernière villa.

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net Promotion "route de Meyrin"	0	930'000
Résultat net Promotion "chemin des Campanules"	25'461	276'769
Total produit net sur promotions en cours	**25'461**	**1'206'769**

La promotion " Les Serves " a débuté durant l'exercice 2014 et concerne la construction de deux villas. Ces dernières ont étés échangées durant l'exercice sous revue, au prix de revient, contre des parcelles à développer.

La promotion Val d'Aire – Chemin de Belle-Cour 24-26-28 a débuté durant l'exercice 2015 et concerne la construction de trois villas. Ces dernières seront échangées au prix de revient contre des parcelles à développer. En date du 30 juin 2016, la FPLC a acquis du Canton de Genève, les parcelles n°2436, n°2437 et n°2438 de la commune d'Onex pour un montant de CHF 1'229'600.

Quant à la promotion Marbriers 2 à Lancy, la requête en autorisation de construire a été déposée durant l'exercice sous revue.

Pour l'ensemble du parc immobilier, terrains et bâtiments, les gages immobiliers se résument comme suit :

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Cédules remises en gage	71'209'000	77'720'000
Cédules à libre disposition	266'214'500	265'751'000
Total des cédules hypothécaires	**337'423'500**	**343'471'000**

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

11 Prêts

Au 31 décembre 2016, les prêts se composent comme suit :

En CHF	Montant initial	Montant au 31.12.2016	Produits intérêts 2016	Cédules reçues en gage
Coopérative Les Tournesols	1'623'000	515'127	23'039	1'893'500
Fondation universitaire pour le logement des étudiants	800'000	590'000	590	800'000
Fondation immobilière des unions chrétiennes de Genève	180'000	54'000	162	180'000
CIGUE société coopérative	600'000	0	8'116	0
Bureau central d'aide sociale (BCAS)	480'000	432'000	0	480'000
Commune de Confignon	1'000'000	1'000'000	1'000	néant
Total des créances et prêts	**4'683'000**	**2'591'127**	**32'907**	**3'353'500**

12 Actifs financiers affectés et réserves pour travaux HLM

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Actifs financiers affectés	424'075	424'075

Les actifs financiers affectés représentent les liquidités non librement disponibles en lien avec la réserve HLM. Les modalités de constitution des réserves HLM sont fixées par l'Office cantonal du logement et de la planification foncière.

13 Participations

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Participation La Rente Immobilière SA (RISA)	29'076'975	29'076'975
En %		
Participation La Rente Immobilière SA (RISA) Droit de vote	99.85	99.85

Les comptes annuels de la RISA sont établis chaque année à la même date de clôture que ceux de la FPLC. Lors de chaque bouclement, la FPLC examine la valeur de cette participation et procède à un abattement de valeur si celui-ci s'avère nécessaire (Impairment test).

La valeur de la participation est maintenue au coût historique.

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

14 Emprunts hypothécaires

En CHF		Taux d'intérêt effectif	Echéance	31.12.2016	31.12.2015
BCGE	Adret Pont-Rouge	0.55%	29.01.2020	18'000'000	18'000'000
BCGE	Adret Pont-Rouge	0.60%	20.01.2022	10'000'000	10'000'000
BCGE - 1er rang	Acacias 70	2.85%	12.12.2018	1'657'500	1'657'500
BCGE - 2ème rang	Acacias 70	2.85%	12.12.2018	336'600	358'275
BCGE -1er rang	Acacias 72	2.85%	12.12.2018	1'937'000	1'937'000
BCGE - 2ème rang	Acacias 72	2.85%	12.12.2018	393'360	418'690
BCGE -1er rang	Acacias 74	2.85%	12.12.2018	1'963'000	1'963'000
BCGE - 2ème rang	Acacias 74	2.85%	12.12.2018	398'640	424'310
BCGE -1er rang	Boudines 1 à 13	3.78%	16.04.2018	6'600'000	6'600'000
BCGE	Boudines 1 à 13	0.50%	Variable 3M	5'000'000	5'000'000
BCGE -1er rang	Cardinal-Mermillod 13-15	0.85%	13.11.2021	2'086'500	2'086'500
BCGE - 2ème rang	Cardinal-Mermillod 13-15	0.85%	13.11.2021	423'720	451'005
BCGE -1er rang	Communes Réunies 26	0.55%	Variable 3M	240'000	240'000
BCGE -1er rang	Coulouvrenière 21	1.185%	18.12.2018	1'293'500	1'293'500
BCGE - 2ème rang	Coulouvrenière 21	1.185%	18.12.2018	262'680	279'595
BCGE -1er rang	De Grenus 6-8-10 / Rousseau 9	2.99%	30.11.2020	9'873'500	9'873'500
BCGE - 2ème rang	De Grenus 6-8-10 / Rousseau 9	2.99%	30.11.2020	2'005'080	2'134'195
Sous total emprunts BCGE				**62'471'080**	**62'717'070**
UBS SA - 1er rang	Edouard-Rod 8	1.75%	31.12.2018	610'000	610'000
UBS SA - 1er rang	Corbillettes 33	1.63%	28.02.2017	176'500	176'500
Sous total emprunts UBS				**786'500**	**786'500**
Raiffeisen - 1er rang	Semailles 24A	2.65%	12.12.2021	515'000	0
Sous total emprunts Raiffeisen				**515'000**	**0**
Total des emprunts hypothécaires				**63'772'580**	**63'503'570**
Part à court terme				245'990	245'990
Part à long terme				63'526'590	63'257'580
Total des emprunts hypothécaires				**63'772'580**	**63'503'570**

Les emprunts dont l'échéance est mentionnée 3 mois ont été considérés comme des dettes à long terme, dans la mesure où la FPLC n'a pas l'intention de les rembourser dans les 12 prochains mois.

15 Passifs de régularisation

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Indemnités compensatoires LUP négociées	828'867	828'867
Provisions charges à payer	162'500	157'000
Provision honoraires expertises - route de Meyrin	200'000	0
Intérêts dus	7'949	2'986
Honoraires de promotion reçus d'avance	0	9'900
Total du compte de régularisation passif	**1'199'316**	**998'753**

La FPLC détient des indemnités correspondant à des opérations de nature financière relatives à des promotions immobilières menées par des promoteurs privés, lesquels ont suppléé l'obligation légale de réaliser des logements d'utilité publique (LUP) par une compensation financière. Elles seront reversées, en accord avec l'Office cantonal du logement et de la planification foncière à des maîtres d'ouvrage qui réaliseront des LUP pour leur permettre d'abaisser leurs loyers.

Dans le cadre de la promotion de la route de Meyrin, une provision pour honoraires d'experts a été constituée.

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

16 Produits d'immeubles

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Loyers logements	4'521'444	4'747'726
Loyers parkings	293'485	349'727
Loyers surfaces commerciales	1'145'584	1'158'158
Rentes foncières	752'875	608'171
Autres recettes (→ note 18)	164'749	113'505
Dissolution provisions (→ note 19)	23'348	31'669
Subventions d'investissement (→ note 29)	0	22'919
Plus-value immeubles de placement (→ note 10)	1'380'000	0
Plus-value nette sur terrains (→ note 10)	0	2'018
Produits sur cession d'actifs immobilisés (→note 17)	50'040	1'344'962
Produit net sur promotions en cours (→ note 10)	25'461	1'206'769
Total des revenus liés au logement	**8'356'986**	**9'585'624**

17 Produits sur cession d'actifs immobilisés

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Prix de vente selon acte notarié du 13 août 2016	1'060'400	0
Terrain, valeur comptable nette	-1'010'360	0
Résultat parcelle n°5719 Plan-les-Ouates - Les-Sciers	**50'040**	**0**
Prix de vente selon acte notarié du 17 septembre 2015	0	7'405'589
Immeuble, valeur comptable nette	0	-7'125'094
Solde subvention d'investissement	0	1'079'837
Résultat sur vente Mategnin 59-61	**0**	**1'360'332**
Prix de vente selon acte notarié du 17 mars 2015	0	2'473'802
Terrain, valeur comptable nette	0	-2'465'628
Frais relatif à la vente	0	-3'328
Résultat parcelles n°2410 et n°2411 d'Onex - Pralée	**0**	**4'846**
Prix de vente selon acte notarié du 2 avril 2015	0	930'779
Immeuble, valeur comptable nette	0	-927'509
Résultat échange appartement Chemin Daniel-Ihly 7 - Marbiers 1A	**0**	**3'270**
Prix de vente selon acte notarié du 21 septembre 2015	0	5'386'942
Terrain, valeur comptable nette	0	-5'410'428
Résultat parcelles n°2217 et n°5503, Petit-Saconnex - Meyrin 1	**0**	**-23'486**
Total des produits sur cession d'actifs immobilisés	**50'040**	**1'344'962**

18 Autres recettes

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Réception satellite	7'319	21'096
Encaissements copropriétés	23'587	23'912
Remboursements des assurances	14'884	40'828
Autres recettes (buanderie, participation trav. locataires, divers)	58'116	23'263
Produits sur exercices antérieurs	60'843	4'405
Total des autres recettes	**164'749**	**113'504**

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Notes relatives aux états financiers annuels 2016

19 Dissolution et attribution aux provisions

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Attribution provision pertes sur loyers	-24'791	-42'311
Dissolution provision pertes sur loyers	48'139	73'980
Total dissolution et attribution aux provisions	**23'348**	**31'669**

Les provisions sur les loyers sont effectuées sur la base des impayés à plus de 3 mois.

20 Frais de personnel et jetons de présences

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Traitements	851'775	823'998
Charges sociales	208'143	198'591
Indemnités et jetons de présence des membres du Conseil de fondation	181'090	164'601
Total des frais de personnel	**1'241'008**	**1'187'190**

Au 31 décembre 2016, le nombre de collaborateurs se monte à 8 (2015 : 8).

Les rémunérations du Président, du Vice-président, des présidents de commissions et des membres du Conseil de fondation ont été fixées selon un arrêté du Conseil d'Etat du 7 mai 2014.

21 Entretien des immeubles

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Entretien des immeubles	214'405	310'182
Entretien des appartements	489'484	470'390
Contrats d'entretien	113'761	126'031
Total de l'entretien des immeubles	**817'650**	**906'603**

22 Autres charges diverses

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Charges de copropriétés (→ note 23)	64'721	50'923
Vacants, loyers et chauffages	91'612	108'249
Autres frais d'immeubles	35'381	41'224
Frais études de projets	12'426	13'150
Honoraires d'avocats, experts et architectes	233'449	26'206
Pertes sur loyers	2'270	34'777
Charges sur exercices antérieurs	28'223	41'812
Total des autres charges diverses	**468'082**	**316'341**

23 Charges de copropriétés

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Avenue de Mategnin 59-61	0	13'564
Chemin de l'Ecu 17	7'682	7'718
Promenade des Champs-Fréchets 13-15-17	36'311	14'378
Rue de la Calle 15B	11'251	9'795
Rue de la Coulouvrenière 21	9'477	3'741
Chemin Daniel-Ihly 7	0	5'139
Total des charges de copropriétés	**64'721**	**50'923**

24 Fournitures et prestations diverses

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Honoraires avocats, conseils	95'725	3'874
Frais de bureau, cotisations prof. et autres frais	77'551	51'653
Informatique et communication	80'268	32'758
Frais d'affranchissement, téléphones et fax	7'018	5'862
Frais de représentation	12'315	11'879
Frais de formation	6'356	6'346
Frais de publicité (Tivoli II)	0	18'947
Total des fournitures et prestations diverses	**279'233**	**131'319**

Durant l'exercice sous revue, la FPLC a versé un montant de CHF 23'760 (2015 : CHF 23'760) pour les prestations en matière de révision.

25 Charges financières

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur emprunts	1'096'914	1'123'142
Autres charges financières	2'762	2'231
Total des charges financières	**1'099'676**	**1'125'373**

26 Produits de participations

La Rente Immobilière RISA a distribué un dividende selon l'AGO du 20 juin 2016. Le dividende net a été encaissé en date du 15 juillet 2016.

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
CHF 17.00 par actions x 129'462 actions détenues	2'200'854	0
./. Impôt anticipé de 35%	-770'299	0
Dividende net	**1'430'555**	**0**

27 Honoraires de promotion et de commercialisation

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Honoraires de promotions	325'552	56'497
Honoraires de commercialisation	540'620	576'336
./. TVA nette	-69'866	-46'503
Total des honoraires de promotions et de commercialisations	**796'306**	**586'330**

Dans le cadre de la promotion "route de Meyrin", des honoraires de promotion et commercialisation ont été définis entre les partenaires de la société simple.

En outre, la FPLC a facturé en 2016 à la RISA des honoraires de commercialisation pour un montant de CHF 495'000 (2015 : CHF 450'000) en lien avec la vente des lots PPE de la promotion « Tivoli II ».

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

28 Subventions non monétaires accordées

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Mise à disposition de logements et de surfaces commerciales[1]	133'790	523'495
Rentes de droits de superficie gratuit[2]	27'423	104'183
Intérêts tacites sur prêts accordés	40'408	54'461
Intérêts non monétaires sur capitaux de dotation[3]	3'779'805	3'707'419
Total des subventions non monétaires accordées	**3'981'426**	**4'389'558**

A compter du 1er janvier 2014, les mises à disposition de moyens (anciennement subventions non monétaires) ne sont plus comptabilisées dans le compte de résultat conformément à l'article 44 de la Loi sur la Gestion Administrative et Financière (LGAF).

[1]La FPLC met à disposition, sans contreprestation monétaire, certaines villas toujours habitées par les anciens propriétaires jusqu'à la démolition du bien. Cette contreprestation est prise en compte dans le prix d'acquisition payé par la FPLC. En outre, la FPLC a conclu des prêts à usage pour des surfaces dans un bâtiment industriel actuellement démoli.

[2]Dans le cadre de la promotion du logement pour personnes en formation, la FPLC a accordé des dispenses de paiement de la rente de droit de superficie pour une durée initiale de cinq ans.

[3]Le capital de dotation porte intérêt annuellement au taux équivalent de la dette moyenne du Canton de Genève de 2 % pour 2016 (2015 : 2.125 %).

29 Relations avec les parties liées

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Services Industriels Genève		
Eau, électricité, combustibles	295'144	321'635
Aéroport International de Genève		
Produits différés de subventions d'investissement	0	21'925
Solde de produits différés subventions d'investissement – résultat sur vente immeuble	0	1'029'360
Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)		
Intérêts non monétaires sur capitaux de dotation	3'779'805	3'707'419
Capital dotation LUP (passif)	128'675'072	123'365'072
Acquisition parcelle n°2436, n°2437, n°2438 d'Onex	1'229'600	0
Acquisition parcelle n°3143 et n°3144 de Vernier	479'106	0

Les parties liées ont été déterminées selon les instructions de consolidation du Canton de Genève.

La FPLC a recours aux Services Industriels Genevois (SIG) pour la livraison de prestations de services en matière énergétiques, aux conditions du marché, dans le cadre de l'exploitation de son parc immobilier.

En date du 30 juin 2016, la FPLC a acquis du Canton de Genève, les parcelles n°2436, n°2437 et n°2438 de la commune d'Onex pour un montant de CHF 1'229'600 afin d'y construire trois villas qui seront échangées contre des parcelles à développer.

En date du 12 mai 2016, la FPLC a acquis du Canton de Genève, les parcelles n°3143 et n°3144 de la commune de Vernier pour un montant de CHF 479'106. Celle-ci a ensuite été échangée contre la parcelle n°5630 de la commune du Petit-Saconnex.

La FPLC a reçu de l'Aéroport International de Genève en date du 24 décembre 2012, une participation aux travaux de rénovation des immeubles Mategnin 59-61 pour un montant de CHF 1'111'081. Ce montant a été considéré comme une subvention d'investissement et a été dissous selon le principe des produits différés en lien avec la durée de l'actif immobilisé correspondant. L'immeuble ayant été vendu en 2015, la subvention a totalement été dissoute.

Par acte authentique du 21 septembre 2015, la FPLC a vendu les parcelles n°2217 et n°5503 de Genève-Petit-Saconnex (route de Meyrin 16-18) à la Fondation René et Kate Block (FRKB), dont le détail de l'opération figure à la note 17.

Par acte authentique du 17 mars 2015, la FPLC a vendu la parcelle n°2411 d'Onex (rue des Bossons 29-31) à la Fondation HBM Emile Dupont pour un montant de CHF 1'197'021.

Par acte authentique du 8 décembre 2014, la société simple en charge de la promotion "route de Meyrin" a signé une promesse de vente en faveur du Canton de Genève avec échéance au 30.06.2016 pour un montant de CHF 11'733'564 en vu de l'exploitation d'un nouveau poste de police.

Les membres des organes de la FPLC sont les suivants :

Conseil de fondation au 31 décembre 2016

Mathey-Doret dit Doret Jan	Président	Signature collective à deux+
Chappuis Jean-Pierre	Vice-président	Signature collective à deux+
Lewerer Jean-Pierre	Secrétaire	Signature collective à deux+
Andrié Christophe	Membre	Signature collective à deux**
Barro Florian	Membre	Signature collective à deux**
De Coulon Yves	Membre	Signature collective à deux**
Käser Guillaume	Membre	Signature collective à deux**
Kronneberg Jean-Jacques	Membre	Signature collective à deux**
Meissner Reyfer Christine	Membre	Signature collective à deux**
Perrella Francesco	Membre	Signature collective à deux**
Malnati Luc	Membre	Signature collective à deux**

Direction

Clerc Damien	Secrétaire général	Signature collective à deux**

+ ne signent pas entre eux
** signent avec le Président, le Vice-président, ou le secrétaire

La rémunération des membres du Conseil de fondation s'élève à CHF 168'758 (2015 : CHF 153'227).

30 Instruments financiers

Les actifs financiers comprennent les liquidités et équivalents de liquidités, les débiteurs locataires et les actifs financiers non courants. Les fournisseurs et autres créanciers et les emprunts hypothécaires composent les passifs financiers.

La FPLC n'a pas recours à des instruments financiers dérivés.

Juste valeur
Les actifs et passifs financiers sont portés au bilan à la valeur nominale.

31 Engagements de prévoyance

Conformément aux dispositions de l'article 8 du REEF relatives aux dérogations aux normes IPSAS, les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne doivent pas être comptabilisés dans les états financiers (IPSAS 25).

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Notes relatives aux états financiers annuels 2016

Le personnel de la FPLC est affilié à la caisse publique CPEG depuis le 1er janvier 2014. La CPEG présente un degré de couverture largement inférieur à 100 %. Le Canton de Genève garantissant le paiement des prestations statutaires et en application des dérogations du REEF, la constitution d'une provision pour les engagements de prévoyance n'est pas nécessaire au 31 décembre 2016 (idem 2015).

32 Engagements conditionnels

Par acte authentique du 9 juin 2015, la FPLC a signé deux actes d'achat à terme pour l'acquisition des parcelles n°3883 et n°3884 de Chêne-Bourg (Peigne) pour un montant de CHF 2'350'000. Un acompte de CHF 1'450'000 a déjà été versé, le solde a été payé en janvier 2017, date de signature de l'acte de vente.

Par acte authentique du 26 juin 2015, la FPLC s'est engagée à acquérir les parcelles n°10138 et n°10759 de Confignon (Cherpines) pour un montant de CHF 6'904'350. Un acompte de CHF 2'000'000 a déjà été versé, le solde sera payé au vendeur au jour de la signature de l'acte de vente.

Par acte authentique du 28 novembre 2016, la FPLC a signé un acte d'achat à terme pour l'acquisition à concurrence de 30 % des parcelles n°553 et n°554 de la commune de Lancy (Mouilles). Le versement de CHF 720'000 a été effectué en 2017.

La FPLC a signé en date du 16 décembre 2016 un acte d'achat à terme pour l'acquisition de la parcelle n°3520 de Chêne-Bourg (Seymaz sud) pour un montant de CHF 2'270'000. Un montant de CHF 227'000 a d'ores et déjà été versé.

33 Sûretés en faveur de tiers

En CHF	31.12.2016	31.12.2015
Cautionnements solidaires de l'Allianz Suisse pour la garantie d'ouvrage des villas, Chemin des Campanules	0	165'500
Total des sûretés constituées en faveur de tiers	**0**	**165'500**

34 Gestion des risques

La surveillance des activités est exercée par le Conseil de fondation.

La gestion courante des risques est déléguée à la direction dans le cadre du règlement d'organisation et de la cartographie des risques approuvée par le Conseil de fondation.

L'ensemble des risques fait l'objet d'un reporting régulier de la direction.

Risque de taux
La FPLC est sujette à un risque de taux important du fait du financement du parc immobilier par des emprunts hypothécaires. Ce risque est inhérent à la structure du bilan de la FPLC. La politique de la FPLC est d'adapter les échéances des emprunts hypothécaires aux objectifs poursuivis. Aucun produit dérivé sur taux d'intérêts n'est employé.

Risque de crédit
Le risque de crédit est principalement lié aux placements des liquidités et aux risques de défaillance des débiteurs.

Le risque de défaillance des débiteurs est étroitement suivi par la direction.

Risque de liquidité et de refinancement
La FPLC gère ses liquidités par le biais d'un reporting mensuel remis aux membres de la Commission financière.

La capacité à se financer est garantie par des cédules hypothécaires et le soutien du Canton de Genève à travers les dotations accordées.

Risque de change
L'entier des transactions de la FPLC est effectué en francs suisses.

Risque opérationnel sur la gestion du parc immobilier
La gestion courante du parc immobilier est sous traitée à des régies de renom de la place. La FPLC exerce une surveillance régulière sur les activités déléguées.

En fonction des besoins, l'évaluation des biens immobiliers est confiée à des experts indépendants.

35 Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant

Politique publique G (Aménagement et logement)

Fondation pour les terrains industriels (FTI)

La Commission des finances a choisi – dans ce cas particulier – de ne pas auditionner la Fondation pour les terrains industriels et de se baser sur le rapport extrêmement complet de la sous-commission chargée de la politique publique concernée.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique G (Aménagement et logement)

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Audition de la Fondation pour les terrains industriels (FTI)

Présents : M. DENEYS Roger
M. PISTIS Sandro

Représentants FTI : M. CRETEGNY Yves, Directeur général
M. GARDA Juan, Directeur financier
M. WALDER Nicolas, Président

Procès-verbaliste : Mme PAULI Noémie

Rapporteur : M. PISTIS Sandro

Audition du 12 octobre 2017

Présentation par le Directeur général

M. CRETEGNY rappelle qu'après 55 ans d'existence, la FTI a signé avec l'Etat une convention-cadre pour clarifier sa mission. Ce cadre stratégique fixe aussi les modalités financières entre l'Etat et la FTI, notamment le modèle de répartition des bénéfices. Auparavant, l'Etat demandait un montant fixé à l'avance. C'est le résultat de l'année en cours qui déterminera le montant à verser l'année suivante.

En 2010, la FTI et l'Etat ont réalisé une opération d'échange, l'Etat ayant récupéré les terrains du PAV. Un accord prévoyait que, tant que ces terrains restent affectés à des activités industrielles, les revenus des droits de superficie sont acquis à la FTI. Environ 40% du bénéfice de la FTI dépend encore des immeubles du PAV et sont donc appelés à sortir dans les années qui viennent. Ces revenus permettront de donner à ces entreprises de nouveaux terrains.

Pour le directeur général, il est très important que le montant du bénéfice versé à l'Etat ne prive pas la FTI de sa capacité d'investissement, car cela la mettrait financièrement en danger et l'empêcherait de réaliser sa mission. Pour cela, la convention d'objectifs reconnaît le principe de maintien de la capacité d'investissements de la FTI. Cette dernière a récupéré la mission de réalisation des équipements dans les milieux industriels. Elle le fait en utilisant la taxe d'équipement qu'elle récupère, mais surtout en contribuant elle-même à un montant qui alimente le fonds d'équipement.

Ecoparcs

La mission du déploiement des Ecoparcs est une nouvelle mission d'animation des zones industrielles. La fondation investit pour faciliter la coopération interentreprises et aider les entreprises dans leur quotidien.

Un commissaire demande si les écoquartiers dans les zones industrielles sont un copier-coller de ce qui se fait en France, M. CRETEGNY répond que cela représente un petit morceau de la stratégie EcoParcs. M. WALDER ajoute qu'il ne faut pas confondre

l'écoquartier, avec l'EcoParc, qui sert à accompagner la densification du quartier et améliorer la qualité de vie, à mutualiser des infrastructures telles que les parkings et les réseaux de chaleur.

M. CRETEGNY ajoute que la stratégie EcoParc est de faire travailler les entreprises ensemble dans le quartier. Aujourd'hui, le sol est mal utilisé et les problèmes de mobilité ne sont pas gérés. La seule manière pour améliorer la qualité de vie et réduire les impacts environnementaux dans les entreprises est de les amener à travailler ensemble. Il donne l'exemple d'une entreprise qui a construit un bâtiment et installé un grand parking. L'entreprise voisine n'avait pas assez de places et la première entreprise trop, ils ont ainsi pu mutualiser leurs besoins.

Présentation du budget 2018

M. GARDA indique que pour 2018 la FTI gère la quasi-totalité des activités (investissement ou fonctionnement) sous forme de projets, ce qui donne un certain dynamisme à son activité. Le budget montre une évolution positive du résultat, avec une bonne maîtrise des charges. Il leur est nécessaire d'avoir des liquidités pour saisir les opportunités d'achat, malgré le fait que les taux d'intérêt sont toujours à la baisse mais les conditions deviennent de plus en plus difficiles pour obtenir des lignes de crédit. 2018 est la première année sans distribution de dividendes sous forme de forfait. Le montant des dividendes était estimé à 12 millions de francs et sera réduit. La FTI reprend le fonds d'équipement.

En 2017 et 2018 se pose déjà le problème de la qualité des biens repris en 2015, notamment sur un bâtiment spécifique où les comptes finaux 2017 devront intégrer une provision qui pour le moment n'est pas encore déterminée. Un commissaire demande s'ils ont payé trop cher. M. CRETEGNY répond que ce n'est pas forcément le cas, mais que le bâtiment était dans un état moins bon qu'estimé.

Par ailleurs, M. WALDER ajoute que la reprise des fonds d'équipement signifie l'encaissement de la taxe d'équipement et un certain investissement de la FTI pour gérer et aménager les zones (toutes les voiries, avant d'être transférées aux communes).

M. CRETEGNY indique que pour réaliser les équipements dans les zones industrielles les vingt prochaines années, il faut investir entre 5 et 8 millions de francs par année. La taxe d'équipement couvre entre deux tiers et trois quarts, puis la FTI complète le fonds pour arriver au montant total.

M. CRETEGNY commente l'EBITDA, qui est de 25 millions pour le budget 2018. La clé de l'EBITDA est de permettre de réinvestir dans de nouveaux projets (acquisition des terrains).

En commentant le budget, M. GARDA estime que jusqu'en 2015 et 2016, l'évolution est assez stable. L'année de rupture est 2016 avec le rachat de 100 millions en fin 2015. À partir de 2017, on retombe sur l'évolution stable, mais positive. La particularité est que, sur les trois prochaines années, le solde de 60 millions du transfert de l'Etat se répartira entre 2018 et 2020, ce qui nécessitera de prolonger la promesse d'acquisition. À terme, une fois que toutes les acquisitions seront faites, ils arriveront à un ratio d'endettement de l'ordre de 40,24%, soit en dessous de la marge de 50% fixée par la convention d'objectifs. Le budget 2018 est fixé en détail : la progression des recettes locatives est issue pour deux tiers de la valorisation des terrains et pour un tiers de la valorisation des immeubles. Les charges de gérance sont assez stables et correspondent à 10% des recettes locatives. Ceci s'est confirmé dans le passé et les projections se basent sur des estimations de cet ordre, malgré le fait que, chaque année, ils essayent de décortiquer les travaux déjà connus et de les intégrer. Les charges de personnel augmentent et permettent de renforcer les équipes de l'aménagement et d'autres services, mais de manière plus ponctuelle. Ils préfèrent augmenter le taux d'activité du personnel déjà en place. Ils ont des soucis de surface, car ils n'ont plus de place où mettre le personnel. Cela fait 2 ETP (emplois temps plein) en plus auquel est inclue une marge pour octroyer des modifications de salaire suite à l'évaluation annuelle et à la capacité de suivre les décisions en termes d'annuité de l'Etat.

Personnel et système salarial

M. CRETEGNY indique que le système salarial est construit en 3 blocs. Le premier est la LPAC à laquelle la FTI ajoute un règlement propre pour les frais. Une petite partie permet d'octroyer des primes au cas par cas jusqu'à CHF 5'000 et au maximum deux fois. La FTI a fait le choix d'appliquer la LPAC intégralement, à laquelle elle n'est pas obligatoirement soumise. Le principe de ces primes est également présent dans la LPAC.

A un commissaire demandant s'ils sont impactés par SCORE, M. CRETEGNY répond qu'ils n'ont pas d'informations sur la manière dont SCORE sera appliqué, mais c'est un des projets prévus en 201. Le conseil de fondation, une fois les conséquences évaluées, devra voir s'ils appliquent SCORE ou un autre système.

Un commissaire demande si la FTI est autonome dans le financement de l'annuité. M. CRETEGNY répond que oui. Ils puisent dans leurs fonds. L'impact d'une annuité est d'environ CHF 50'000.

M. GARDA se réfère à la rubrique « charges de personnel ». Du personnel intérimaire est employé pour l'informatique. Ils vont également utiliser en 2018 une partie des frais de personnel intérimaire pour renforcer l'équipe de gérance de manière ponctuelle pour mieux valoriser les parcs de la FTI, notamment en trouvant des solutions pour certains vacants.

Un commissaire demande si la FTI est soumise à la directive du Conseil d'Etat pour favoriser l'accès à l'emploi pour les personnes inscrites à l'OCE dite de « préférence cantonale ». M. CRETEGNY répond qu'ils y sont soumis et qu'ils l'appliquent.

Un autre commissaire estime que la formulation « charges de personnel » ne donne pas l'impression que la FTI mandate des entreprises. M. CRETEGNY répond qu'ils attribuent des mandats qui sont complètement liés à des projets. Il s'agit dans ce cas d'un mandat pour la maintenance des services.

Locaux vides

Un commissaire veut en savoir plus sur les locaux vides. M. CRETEGNY répond que, dans le paquet d'échange avec l'Etat, ils ont récupéré 25 bâtiments et 70 terrains. Ils se sont rendu compte que certains de ces bâtiments n'étaient pas toujours bien entretenus. Il faut souvent les transformer, mettre des compteurs électriques, etc. La FTI n'avait pas la possibilité de faire en interne ce travail d'accompagnement technique. Ils prévoient de donner un mandat technico-commercial pour rendre ces bâtiments à nouveau louables et les remplir.

Un commissaire demande s'ils parlent bien du bâtiment à chemin des Batailles. M. WALDER répond qu'ils ont récupéré des bâtiments dans différentes zones pour 100 millions de francs.

M. CRETEGNY ajoute que le bâtiment au chemin des Batailles est composé de deux blocs. La partie des halles était occupée par trois utilisateurs : un club, yatouland et la halle 22 où des soirées d'entreprises étaient organisées. Ce bâtiment a été racheté le 1er janvier 2016. Quelques semaines après, ils ont fait des contrôles techniques. Des défauts majeurs d'entretien sont ressortis et ils ont dû procéder à la fermeture de ce bâtiment pour des questions de sécurité. Il était prévu qu'en 2023, à l'échéance des baux en cours, ce bâtiment soit rasé. L'entretien effectué par l'Etat pour maintenir le bâtiment aux normes, n'a pas permis de l'exploiter jusqu'en 2023. Les infiltrations qui venaient des fuites dans le toit ont engendré une dégradation des structures de béton, ce qui a mis en danger la stabilité du bâtiment.

Un député demande si la FTI est en litige pour avoir payé ce prix et devoir fermer ce bâtiment. M. CRETEGNY répond qu'ils sont en litige avec le locataire et qu'ils ont signalé le cas à l'Etat (qui leur a vendu le bâtiment). M. WALDER ajoute qu'ils ne sont pas en litige

devant la justice avec l'Etat, mais qu'ils estiment que tout ne leur avait pas été dit sur ce bâtiment.

Un député demande s'ils ont une matrice des risques et s'ils peuvent donner les surfaces inoccupées, en mètres carrés. M. CRETEGNY répond qu'ils ont un suivi du taux de vacance. L'analyse est compliquée. Il y a plusieurs catégories. La première est les terrains, certains étant vides par manque de planification. Sans droits à bâtir, ils ne peuvent rien faire. La deuxième catégorie est les bâtiments, certains étant louables et d'autres non. La FTI ne veut pas mettre tout de suite certains bâtiments sur le marché et préfère les garder vides pour une entreprise qui en aura besoin si elle déménage. Il faut louer à court terme pour le chiffre d'affaires, mais aussi garder du vide. Une partie de la vacance est volontaire.

Financements de la FTI

M. GARDA précise que les 25 millions d'EBITDA sont consommés par les charges financières qui vont en augmentant à cause de la progression des investissements, ce qui fait que la FTI devra chercher des fonds auprès des institutions bancaires (25 millions en 2018).

M. CRETEGNY ajoute que le total de la dette aujourd'hui sur les terrains et les bâtiments est de 250 millions de francs.

M. GARDA indique que la FTI perçoit la taxe d'équipement pour construire les équipements dans les zones industrielles. Une partie est financée directement par la FTI et le montant est fixé dans la convention d'objectifs.

Concernant l'emprunt, M. CRETEGNY indique qu'ils font des appels d'offres pour le financement. La stratégie est très longue. La dette est fixée à 90% avec une duration moyenne de 13,5 ans. La stratégie de financement est très longue et très fixe.

M. GARDA confirme la longue duration en expliquant que sur la planification à long terme, un seul remboursement bancaire de 10 millions aura lieu. Il s'effectuera en 2024. Le résultat net est estimé à 22,2 millions pour réaliser les investissements.

M. CRETEGNY ajoute que le gros du programme d'investissements de CHF 44'312'861 est composé des acquisitions foncières et immobilières. Pendant très longtemps, la FTI achetait beaucoup de terrains non bâtis pour pas très cher. Il suffisait qu'une parcelle en zone agricole se déclasse, mais, aujourd'hui, on n'est plus dans ce monde. Pour fabriquer du nouveau foncier, il faut acheter des dizaines de villas, les raser et fabriquer de l'industriel dessus, ce qui coûte plus cher. La question de la capacité à remettre des terrains bon marché aux gens qui développent des projets se pose. Si la FTI reporte ces coûts d'acquisition sur les suivants, elle ne réalise pas son action. La clé est la densité. C'est parce que, sur certaines parcelles acquises, ils auront des projets denses qu'ils pourront faire d'autres projets non-denses pour les petites entreprises sur d'autres parcelles. Il faut détruire de la valeur pour en créer de la nouvelle et vivre avec un foncier limité.

Concernant la planification financière à long terme, M. GARDA indique que le chiffre d'affaires progressera ces prochaines années.

M. CRETEGNY estime que le PAV est à la fois une menace et une opportunité pour la FTI. Comme tôt ou tard le PAV se fera, des entreprises vont sortir et s'installer dans les zones industrielles périphériques. Comme nous nous trouvons dans une réorganisation du territoire cantonal, les entreprises bougeront de manière relativement décorrélée de la conjoncture économique. La FTI pense que de plus en plus d'entreprises subsisteront dans les zones industrielles. Pour cette raison, ils pensent que prévoir une progression du chiffre d'affaires est raisonnable.

M. GARDA parle de la distribution des dividendes. Avant, ils étaient fixés de manière forfaitaire. Maintenant, ils devraient être de 5 à 6 millions par année. Le litige sur l'immeuble auquel il a été fait référence n'est pas encore provisionné, donc il y a un bémol sur 2018, où le montant à verser se calcule sur le bénéfice de 2017. Le but de cette manière de calculer

le montant à verser est de donner la capacité à la FTI d'investir et de réaliser sa mission. Ils ont encore trois années d'investissements importants. Elles serviront à réaliser les 60 millions restant entre l'Etat et la FTI. Il faudra négocier une prolongation d'échéance pour la date d'achat. Au niveau des levées de fonds, elles sont d'en moyenne 30 millions sur les 3 prochaines années et ensuite de 10 millions par année (sauf 2024, car il y a une échéance avec le remboursement de 9,4 millions). L'évolution du chiffre d'affaires sur les dix prochaines années est de l'ordre de 10,6 millions. Elle est de 4,7 millions pour les charges. En comparaison, les charges augmentent de l'ordre de 44% et le chiffre d'affaires de 29%. Le gros défi pour l'avenir sera de maintenir les charges plus serrées. Les charges financières et la dotation du fonds d'équipement viennent amputer la capacité d'investissements de la FTI.

M. CRETEGNY relève que la dotation du fonds d'équipement vient prélever des liquidités sur la FTI, mais que, d'un autre côté, c'est un investissement qui permet d'installer des entreprises. M. CRETEGNY ajoute que, s'ils n'avaient pas proposé à l'Etat de récupérer le financement de ces équipements, il y aurait eu une forme d'incertitude sur la capacité d'équiper ces zones.

M. GARDA prévoit que l'actif immobilisé augmente de l'ordre de 264 millions. Ils financeront ceci par des fonds étrangers de l'ordre de 129 millions et par des fonds propres de l'ordre de 144 millions. Ce qui est réellement important est la capacité de la FTI à investir, qui dépend du chiffre d'affaires et de la redistribution de dividendes. Ce ratio, sans cette modification de la loi et de la convention d'objectifs, ne pourrait pas être réalisé. M. CRETEGNY ajoute que ces 264 millions de francs iront directement dans l'économie genevoise, en créant des espaces pour l'installation des entreprises.

Parcs de véhicules d'occasion

Le député s'interroge sur un parc de voitures d'occasions à Satigny. Il demande s'il est toujours occupé par des véhicules d'occasion et s'il n'existe pas de possibilité de parking silo.

M. CRETEGNY répond que les véhicules d'occasion sont une vraie difficulté. Le problème est économique et non pas technique. Le cycle de la voiture se compose de trois étapes. La première est la voiture neuve, dont l'activité génère une marge suffisante pour payer le loyer. La seconde est la voiture d'occasion relativement en bon état qui permet de payer les loyers corrects. La troisième est la dernière vie de la voiture qui vaut entre CHF1'500 et 3'500. Elle est alors soit exportée sur un autre marché, soit déconstruite. Fabriquer une place de parking extérieur coûte CHF 5'000. Dans un parking silo, cela coûte enter CHF 15'000 et 20'000. Dans un parking souterrain, cela coûte entre CHF 40'000 et 60'000, voire plus. Les exploitants des voitures de troisième cycle n'ont pas la possibilité de payer un parking silo. Ils essayent de trouver des solutions en créant des bâtiments mixtes. Aujourd'hui, ils n'arrivent pas bien à faire des montages.

Entreprises en difficultés

Un député s'interroge sur l'accompagnement de la FTI en cas de difficulté de l'entreprise. M. CRETEGNY répond que, lorsque le locataire joue le jeu et dit qu'il a de la difficulté à payer, ils sont transparents et ouverts. Pour le reste, ils sont plus durs, sinon ils se font balader.

M. WALDER ajoute que le but de la FTI est aussi de mettre des espaces à disposition des entreprises, qui sont de plus en plus fragiles. Est-ce que la FTI doit préventivement demander plus de garanties ? Ce serait contraire à l'intérêt de l'économie genevoise et de ces entreprises.

Un commissaire estime qu'il faut que ces entreprises aient le réflexe d'appeler la FTI.

M. CRETEGNY explique que loyer est le deuxième poste de charges après les salaires. Ensuite, c'est l'énergie. Certains locaux sont surdimensionnés, car mal organisés. Les technologies ne sont plus à jour. L'accompagnement des entreprises à la transformation digitale occupera la FTI pour les années qui viennent.

« Hôtels » d'entreprises et locations

Un commissaire remarque que certains terrains industriels sont loués à un prix raisonnable en droit de superficie, mais, sur cette base, des promoteurs immobiliers construisent des hôtels d'entreprise en faisant d'intéressantes plus-values. Il demande si la FTI contrôle le montant de ces sous-locations.

M. CRETEGNY répond que, selon lui, ce n'est pas une sous-location. Il donne un exemple concret. Si la FTI fabrique un bâtiment qui coûte 100 millions, le prix du terrain constituera 15% de la valeur totale. Le promoteur investira 85% du montant et remplira son immeuble. La FTI octroiera un droit de superficie à un prix raisonnable pour réaliser le projet. Il est prévu que chaque année le superficiaire rende à la FTI un état locatif pour voir qui utilise quels locaux et à quel prix l'objet est loué. La FTI s'assure que ces loyers correspondent aux besoins des entreprises. La grande crainte avec la densification n'était pas le fait que les loyers soient trop chers, mais surtout qu'en maintenant des loyers trop élevés, la FTI fasse venir des entreprises qui ne sont pas industrielles. Aujourd'hui, ils contrôlent ceci par la demande de l'état locatif, les droits de superficie et connaissent le loyer payé. Le développement est porté par le superficiaire, mais pas par la FTI. Le moment critique est celui de la vente. Le bâtiment passe souvent du promoteur à une caisse de pension. Cette transaction est celle que la FTI observe aujourd'hui. Ce n'est pas forcément que la vente du bâtiment est trop chère, mais que la FTI ne gagne pas assez par rapport à la valeur créée car tous les anciens contrats de superficie de la FTI ont été construits avec des rentes fixes. Les plus-values sont très importantes et la FTI n'en prélève pas assez dans son modèle actuel. La FTI est en train de changer ce système et d'ajuster le prix des terrains pour que celui qui réalise un bâtiment d'un seul niveau ne paye pas le même prix que celui qui réalise un bâtiment de 5 niveaux. Ceci afin de rééquilibrer les valeurs entre le superficiare et le superficiant. En fait, les taux d'intérêts très bas ont fait exploser la valeur des immeubles. Les taux de capitalisation ont baissé, ce qui a augmenté la valeur des immeubles. L'absurdité est que la FTI ne gagne pas assez dans cette opération et que le gain tombe dans les mains du développeur. Au contraire, les taux d'intérêt font baisser le montant des rentes de superficie. La FTI doit mettre fin à ce mécanisme et elle l'a déjà adapté dans le cadre des nouveaux contrats. Dans le cas où le promoteur réalise une plus-value liée à taux d'intérêt bas, il devra restituer au superficiant (la FTI) une partie de cette plus-value (le droit au gain).

M. WALDER indique que la révision de la politique des prix et des contrats est à l'ordre du jour de la séance du conseil de fondation en décembre. Ce sont des dossiers extrêmement lourds, car il y a autant de cas que de parcelles. M. CRETEGNY ajoute qu'ils ont plus de 300 contrats anciens.

M. WALDER fait remarquer que, s'il y a abus ou spéculation grossière, la FTI a un droit de préemption. Si le gain est lié au marché, ces contrats ne permettent pas d'exiger une part et la FTI ne peut pas faire usage de son droit de préemption, car elle ne peut pas tout porter.

Un commissaire demande si la FTI peut intervenir si les loyers sont loués trop cher.

M. CRETEGNY répond que, lors du dépôt des autorisations de construire, les entreprises doivent décrire le type d'objets qu'elles vont fabriquer. Dans les zones industrielles, la FTI a 25% des terrains qui sont développés en droit de superficie. 75% des projets sont privés. Quand la FTI développe des projets en droit de superficie, ils utilisent le cahier des charges parcellaires pour fixer au futur superficiaire les conditions dans lesquelles il devra réaliser objet. La FTI oriente sur des loyers raisonnables (entre CHF 150 et 250 le m^2). Si le superificiare ne respecte pas le cahier des charges, cela pourrait déclencher des droits de retour anticipé pour non-respect des conditions. Mais cet outil est lourd à activer.

M. WALDER rappelle que l'intérêt des promoteurs immobiliers pour la zone industrielle est très récent. La question des taux d'intérêt et de l'omniprésence des capitaux se pose. Il y a quelques années, des projets n'étaient pas finançables. Beaucoup sont maintenant intéressés à investir.

M. CRETEGNY précise que le contrat de superficie n'est pas un contrat de droit privé où l'on met n'importe quoi, mais est régi par le CC/CO et protège beaucoup l'investisseur, soit le superficiare, car, sur un objet immobilier, il y a de la dette. La FTI n'a donc pas toujours de prise sur l'ensemble des éléments. Le contrat de bail est un contrat de nature complètement différente. Le contrat de superficie protège le superficiaire de son investissement, car c'est lui qui porte le risque.

Conflits d'intérêts

Un commissaire estime que le cas de l'ancien président du conseil de la fondation démontre que des conflits d'intérêts sont possibles et demande ce que fait la FTI en matière de contrôle interne pour empêcher ceci.

M. WALDER répond que, dans les statuts actuels, il existe la notion d'incompatibilité, mais pas de récusation. L'affaire qui a donné lieu à la motion où M. SPIERER était concerné n'était pas un cas d'incompatibilité selon les statuts de la FTI.

Même si certains pensent que M. SPIERER aurait dû mentionner le fait qu'il était un intermédiaire dans une vente, ce n'était pas un cas d'incompatibilité selon les statuts. Il n'y a pas eu de cas d'enrichissement ou de gain particulier pour la société venderesse et pas de conséquence financière pour la FTI. Cette dernière a maintenant mis en place des déclarations d'intérêt (que ce soit dans des conseils de fondation ou d'entreprise) qui doivent être remplies chaque année par les membres du conseil d'administration. La responsabilité d'annonce leur incombe, mais, lorsque des objets sont soumis au vote par le conseil de fondation, il est mentionné, à la connaissance de la direction, toutes les entreprises touchées de prêt ou de loin par des transactions. Lors du dernier conseil, M. WALDER s'est par exemple récusé sur une vente à la Ville de Carouge. M. PAGANI s'est récusé pour une vente aux SIG. Il y a incompatibilité s'ils sont directement bénéficiaires d'un droit de superficie. Il faut alors démissionner.

facilitateur d'implantation

Sous-commission Finances

12 octobre 2017

Contexte budgétaire

- Cadre stratégique et financier fixé par la convention d'objectifs (2015-2019)
- Sortie programmée des immeubles du PAV
- Maintien de la capacité d'investissement de la FTI pour soutenir le relogement des entreprises
- Élargissement des missions :
  - Équipements
  - Ecoparcs

Budget 2018 - Enjeux

- Gestion de l'activité par projets – dynamisme
- Evolution positive du résultat demandant une maîtrise des charges
- Gestion des besoins de liquidité pour saisir les opportunités
- Fin de la redistribution du bénéfice sous forme de forfait
- Reprise du fonds d'équipement
- Qualité des biens repris à EGE : Yatouland / MOA
- Continuité des travaux EcoParcs

3

Budget 2018 dans le temps

en milliers de CHF	C2013	C2014	C2015	C2016	Atterrissage 2017	Budget 2018	Projections 2019	2020	2021	2022	Variation sur 10
Compte de résultat											
Revenus locatifs	29 120	29 342	30 618	34 235	35 519	36 001	36 424	37 301	38 819	40 441	**38.9%**
Autres revenus	601	2 739	580	389	-	-	100	100	100	100	
Charges de fonctionnement	-5 777	-6 527	-7 745	-9 473	-9 479	-10 663	-11 198	-11 621	-12 123	-12 652	**119.0%**
EBITDA	**23 945**	**25 555**	**23 453**	**25 151**	**26 040**	**25 338**	**25 326**	**25 780**	**26 796**	**27 889**	**16.5%**
Résultat financier	-276	-318	-656	-1 839	-1 957	-2 096	-2 600	-3 117	-3 482	-3 702	**1240.7%**
Résultat net après résultat financier	**23 669**	**25 237**	**22 797**	**23 312**	**24 083**	**23 242**	**22 725**	**22 664**	**23 315**	**24 188**	**2.2%**
Free Cash Flow											
Résultat net après résultat financier	**23 669**	**25 237**	**22 797**	**23 312**	**24 083**	**23 242**	**22 725**	**22 664**	**23 315**	**24 188**	
Dotation au fonds d'équipement					-2 500	-2 500	-2 500	-2 500	-2 500	-2 500	
Distribution du bénéfice à l'Etat	-13 000	-12 000	-12 000	-12 000	-12 000	-5 396	-5 185	-5 056	-5 041	-5 204	
Free Cash Flow après distributions obligatoires	**10 669**	**13 237**	**10 797**	**11 312**	**9 583**	**15 346**	**15 040**	**15 107**	**15 774**	**16 484**	
Eléments du bilan											
Liquidités	11 485	16 105	23 102	26 092	7 025	2 915	4 593	3 317	2 706	-294	
Immeubles de placement	**319 124**	**361 936**	**490 076**	**507 210**	**531 529**	**575 842**	**622 242**	**666 942**	**691 642**	**716 342**	**397 218**
Engagements bancaires	22 030	58 090	182 970	202 780	199 020	223 860	258 700	288 540	298 380	305 120	**283 090**
Total - Bilan	**353 592**	**401 750**	**542 315**	**579 510**	**583 154**	**622 814**	**672 416**	**717 088**	**742 428**	**765 382**	
ratio d'endettement bancaire	6.23%	14.46%	33.74%	34.99%	34.13%	35.94%	38.47%	40.24%	40.19%	39.87%	
Eléments de trésorerie											
Flux en provenance de l'exploitation	9 720	8 307	16 517	10 076	11 512	23 259	22 719	22 657	23 307	24 180	
Flux liés aux activités d'investissements	1 761	-39 747	-134 399	-26 897	-26 819	-44 313	-48 195	-46 217	-26 217	-26 217	
Flux liés aux activités de financement	-20 520	36 060	124 880	19 810	-3 760	24 840	34 840	29 840	9 840	6 740	
Variation nette de trésorerie	-9 039	4 620	6 997	2 989	-19 067	3 786	9 363	6 280	6 931	4 704	
Trésorerie en fin d'exercice	**11 485**	**16 105**	**23 102**	**26 092**	**7 025**	**2 915**	**4 593**	**3 317**	**2 706**	**-294**	

4

Budget 2018

en milliers de CHF	B2018	B2017	Att 2017	R2016	Ecart B2018 vs B2017	Ecart B2018 vs Att2017
Chiffre d'affaires						
Recettes locatives	35 972.9	34 364.9	35 298.9	33 740.6	4.7%	1.9%
Honoraires de gestion	28.4	3.9	3.9	55.6	628.2%	628.2%
Autres recettes d'exploitation	-	350.0	216.1	828.3		-100.0%
Total - Chiffre d'affaires	**36 001.3**	**34 718.8**	**35 518.8**	**34 624.5**	**3.7%**	**1.4%**
Charges de gérance						
Entretien courant	1 569.7	1 493.7	1 454.9	1 139.4	5.1%	7.9%
Energies	118.4	117.7	122.9	357.1	0.6%	-3.7%
Assurances	228.5	195.8	224.9	195.9	16.7%	1.6%
Loyers payés	802.4	787.2	802.4	888.8	1.9%	0.0%
Charges d'immeubles sous gestion	577.0	568.3	568.3	669.5		1.5%
Autres charges de gérance	29.8	155.9	62.8	304.0	-80.9%	-52.5%
Pertes sur débiteurs	101.5	100.0	172.8	615.1		-41.3%
Total - Charges de gérance	**3 427.3**	**3 418.6**	**3 409.0**	**4 169.9**	**0.3%**	**0.5%**
Marge brute sur gérance immobilière	**32 574.0**	**31 300.2**	**32 109.9**	**30 454.5**	**4.1%**	**1.4%**
Charges de personnel						
Salaires et traitements	3 870.1	3 460.9	3 491.2	3 065.9	11.8%	10.9%
Charges sociales	959.9	841.1	862.4	1 086.3	14.1%	11.3%
Autres frais de personnel	322.1	230.7	262.7	151.2	39.6%	22.6%
Total - Charges de personnel	**5 152.0**	**4 532.7**	**4 616.4**	**4 303.3**	**13.7%**	**11.6%**
Frais de fonctionnement						
Locaux administratifs FTI	163.5	154.5	155.9	153.7	5.8%	4.9%
Charges d'équipement	13.5	15.0	6.6	10.6	-10.0%	104.7%
Frais généraux	635.1	368.7	371.1	378.3	72.3%	71.1%
Honoraires et prestations de services	1 015.5	312.3	280.7	336.7	225.2%	261.8%
Honoraires de sous-traitance liés aux projets	-	655.0	452.7	-	-100.0%	-100.0%
Communication et marketing	256.0	282.4	186.4	120.9	-9.3%	37.3%
Total - frais de fonctionnement	**2 083.6**	**1 787.9**	**1 453.5**	**1 000.2**	**16.5%**	**43.4%**
EBITDA	**25 338.3**	**24 979.6**	**26 040.0**	**25 151.0**	**1.4%**	**-2.7%**

Budget 2018

en milliers de CHF	B2018	B2017	Att 2017	R2016	Ecart B2018 vs B2017	Ecart B2018 vs Att2017
EBITDA	**25 338.3**	**24 979.6**	**26 040.0**	**25 151.0**	**1.4%**	**-2.7%**
Produits financiers	65.0	65.0	65.0	64.8	-0.1%	0.0%
Charges financières	-2 161.4	-2 411.5	-2 022.2	-1 903.8	-10.4%	6.9%
Résultat avant dotation spéciales	**23 241.9**	**22 633.1**	**24 082.7**	**23 312.0**	**2.7%**	**-3.5%**
Dotation au fonds d'équipement	-2 500.0	-2 500.0	-2 500.0	-		0.0%
Résulttat après dotation aux fonds	**20 741.9**	**20 133.1**	**21 582.7**	**23 312.0**	**3.0%**	**-3.9%**
Amortissements des immobilisations corporelles	-380.5	-239.9	-214.7	-346.6	58.6%	77.2%
Amortissements des immobilisations incorporelles	-162.4	-146.4	-173.0	-162.0		
Variation de la juste valeur selon IAS 40	-	-	-	7 099.6		
Couverture des engagements de prévoyance selon IAS 19	-	-	-	-1 465.0		
Couverture des instruments financiers selon IAS 39	-	-	-	-1 206.7		
Résultat net	**20 199.0**	**19 746.8**	**21 195.0**	**27 231.2**	**2.3%**	**-4.7%**

Projets d'investissement

Projets par type d'activités	Montant
Projets d'acquisitions	32 010 000
Projets de développement immobilier	8 390 000
Projets de développement d'infrastructures	1 490 000
Projets Ecoparcs	95 000
Projets planification territoriale	355 000
Projets de valorisation immobilière et foncière	1 105 000
Projets d'entretien	420 000
Projets de productivité	297 861
Projets d'intelligence territoriale	150 000
Total projets d'investissements	**44 312 861**

Planification financière 2018-2027

En millions de CHF		Budget 2018	Proj. 2019	Proj. 2020	Proj. 2021	Proj. 2022	Proj. 2023	Proj. 2024	Proj. 2025	Proj. 2026	Proj. 2027
Compte de résultat	Chiffre d'affaires total	36.00	36.52	37.40	38.92	40.54	42.15	43.20	44.30	45.43	46.60
	Charges	-10.66	-11.20	-11.62	-12.12	-12.65	-13.20	-13.70	-14.23	-14.78	-15.36
	EBITDA	**25.34**	**25.33**	**25.78**	**26.80**	**27.89**	**28.96**	**29.50**	**30.07**	**30.65**	**31.24**
	Résultat financier	-2.10	-2.60	-3.12	-3.48	-3.70	-3.88	-4.28	-4.66	-4.94	-5.10
	Dotation au fonds TE	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50
	Résultat distribuable	**20.74**	**20.23**	**20.16**	**20.81**	**21.69**	**22.57**	**22.72**	**22.91**	**23.20**	**23.64**
Tableau de flux de trésorerie	Activités d'exploitation	23.26	22.72	22.66	23.31	24.18	25.06	25.21	25.40	25.69	26.13
	Dotation au fonds TE	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50
	Distribution bénéfice	-5.40	-5.19	-5.06	-5.04	-5.20	-5.42	-5.64	-5.68	-5.73	-5.80
	Investissements	-44.31	-48.20	-46.22	-26.22	-26.22	-26.22	-26.22	-26.22	-26.22	-26.22
	Financement	24.84	34.84	29.84	9.84	6.74	9.92	10.56	10.00	10.00	5.00
	Variation nette de trésorerie	**-4.11**	**1.68**	**-1.28**	**-0.61**	**-3.00**	**0.85**	**1.41**	**1.00**	**1.25**	**-3.39**
	Liquidités au 01.01	7.03	2.92	4.59	3.32	2.71	-0.29	0.55	1.97	2.97	4.22
	Liquidités au 31.12	**2.92**	**4.59**	**3.32**	**2.71**	**-0.29**	**0.55**	**1.97**	**2.97**	**4.22**	**0.83**
Bilan	Actif immobilisé	575.84	622.24	666.94	691.64	716.34	741.04	765.74	790.44	815.14	839.84
	Actif circulant	44.06	45.58	46.83	48.08	49.33	50.59	51.85	53.11	54.38	55.64
	Liquidités	2.92	4.59	3.32	2.71	-0.29	0.55	1.97	2.97	4.22	0.83
	Total - Actif	**622.81**	**672.42**	**717.09**	**742.43**	**765.38**	**792.18**	**819.56**	**846.52**	**873.74**	**896.32**
	Capitaux propres	372.49	387.02	401.62	416.87	432.84	449.47	466.03	482.73	499.68	516.99
	Capitaux étrangers	250.32	285.39	315.47	325.55	332.54	342.71	353.53	363.79	374.06	379.33
	Total - Passif	**622.81**	**672.42**	**717.09**	**742.43**	**765.38**	**792.18**	**819.56**	**846.52**	**873.74**	**896.32**
	Ratio d'endettement	40.19%	42.44%	43.99%	43.85%	43.45%	43.26%	43.14%	42.97%	42.81%	42.32%

Planification financière 2018-2027

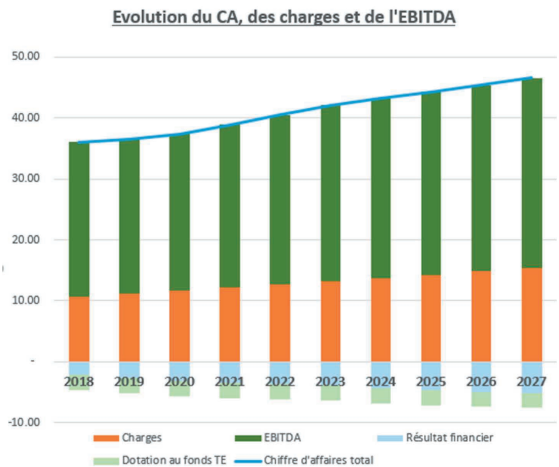

Planification financière 2018-2027

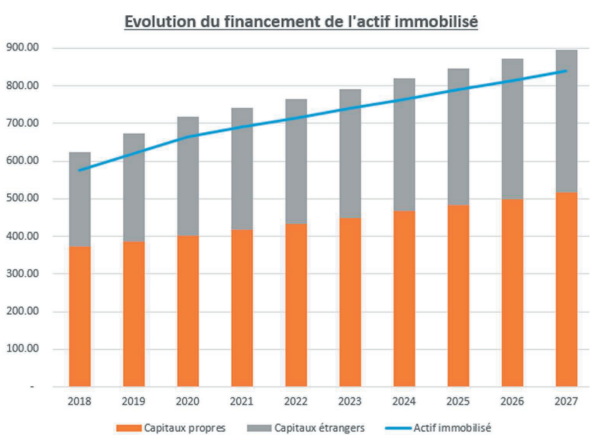

Politique publique H (Sécurité et population)

Département de la sécurité et de l'économie (DSE)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de la sécurité et de l'économie (DSE) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Pierre Maudet annonce qu'il y a une augmentation de 66,2 ETP au DSE, dont 64,5 sont autofinancés. La part la plus importante de l'augmentation des ETP est à la police (H02). Ces ETP sont essentiellement financés par la Confédération, l'Aéroport et la taxe sur les taxis. Il est précisé que les effectifs au DETA sont en baisse de 2,3 ETP (H05) et ceux au DF en baisse de 8,1 ETP (H06). Le personnel enseignant, policier et pénitentiaire est à extraire de la mesure des –5%.

Sur la prison des Dardelles, il est indiqué que le ratio de 0,6 gardien par détenu ainsi que la fermeture de petits établissements et le redéploiement des gardiens permettront de mettre en œuvre un dispositif suffisant à l'ouverture. Pour un fonctionnement à plein des Dardelles et de Champ-Dollon, des effectifs supplémentaires à hauteur de 100 ETP seront nécessaires, à terme. Il est précisé que l'élément le plus important pour une meilleure réinsertion réside dans les ateliers proposés et non dans la taille de la structure. La question du coût journalier par détenu est abordée. Ce coût défie toute concurrence à Champ-Dollon, mais cela s'explique par la surpopulation et le ratio de gardien par détenu. Par ailleurs, le conseiller d'Etat indique que le nombre d'expulsions a triplé en trois ans, il y en a près de 1300 par année.

L'évaluation du volume de policiers pour les manifestations est abordée. Elle se fait le plus en amont possible. Les organisateurs sont incités à prendre en charge des mesures de sécurité. Le coût de l'installation de blocs de béton leur est par exemple facturé. Certaines dépenses sont absorbées par l'effectif policier ordinaire tandis que d'autres, liées à des événements imprévisibles, engendrent des coûts supplémentaires. En ce qui concerne le stationnement, environ 8000 amendes sont infligées annuellement. Certaines infractions plus graves que d'autres sont jugées prioritaires, mais il n'y a pas pour autant une tolérance de l'Etat vis-à-vis du parcage des deux-roues motorisés sur les trottoirs.

Finalement, la situation de l'office des poursuites est mentionnée. Ses charges ont baissé, car les débours sont à présent dissociés des émoluments. Il y a également eu une baisse de 8 ETP répartie entre l'office des poursuites et celui des faillites.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

POLITIQUE PUBLIQUE H (Sécurité et population)

Département de la sécurité et de l'économie (DSE)

Présents : M. CERUTTI Olivier
M. DENEYS Roger

Assistent : Département de la sécurité et de l'économie (DSE)
M. MAUDET Pierre, *Conseiller d'Etat en charge du DSE*
M. DUFEY Philippe, *Préposé à l'Office des poursuites*
M. LEIBZIG Didier, *Directeur général de la Direction générale des véhicules*
M. POMMAZ Christophe, *Préposé – directeur général de l'Office des faillites*
M. RITTER Dominique, *Directeur financier, DSE*

Procès-verbaliste : Mme MORO Virginie

Synthèse des travaux

Les deux commissaires susmentionnés ont procédé à l'examen de la publique H dans le cadre de l'examen du projet de budget 2018 par la commission des finances.

La politique publique H correspond à 632 millions de francs soit, 7.62% du budget. La part de la politique publique H au budget 2018 est en baisse par rapport aux années précédentes.

Les commissaires attirent l'attention de leurs collègues sur les éléments suivants :

L'ensemble de la politique publique H prévoit une augmentation en termes d'ETP, soit 54,2 supplémentaires, correspondant à une augmentation de 1,5%. Ces postes sont essentiellement alloués à la police alors que les politiques publiques H01, H05, H06, H07 et H09 voient leur effectif ETP baisser afin de répondre aux objectifs du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne le détail des politiques publiques regroupées sous la catégorie H, il est à noter divers éléments ressortis des auditions :

La politique publique H02 (sécurité publique) a fait l'objet d'une attention particulière des commissaires étant donné son importance budgétaire et les efforts supplémentaires en termes de postes qu'elle demande dans l'exercice budgétaire 2018. Il ressort tout d'abord que Genève reste dans la moyenne des cantons quant au ratio du nombre de policiers par rapport au nombre d'habitants. Nous sommes aujourd'hui à 30 policiers pour 10'000 habitants ce qui nous situe inférieurement à Bâle-Ville mais supérieurement à Zurich. Cependant, il est à noter que le Canton de Bâle-Ville possède une répartition des compétences totalement différente, puisque ce dernier n'a pas de police municipale au vu de la situation particulière du Canton.

La politique publique H06 (Exécution des poursuites et faillites) ne fait pas l'objet de remarques particulières. Les mesures de réduction des coûts ainsi que une meilleure efficience des offices a permis de faire des économies non négligeables ainsi que de procéder à une baisse des ETP sans remettre en cause la qualité des prestations, à l'exception des temps d'attente aux guichets considérés comme toujours importants.

La politique publique H07 (Privation de liberté et mesures d'encadrement) a surtout fait l'objet de questions concernant le redimensionnement du projet de prison des Dardelles. Le Conseil d'Etat a pris soin de rappeler des éléments concernant le futur fonctionnement de

celle-ci, notamment en lien avec Champ-Dollon, mais peu d'éléments ont été apportés sur le dimensionnement du projet.

Présentation du Département de la sécurité et de l'économie

Programme H : Sécurité et population

La politique publique traitée représente 632 millions CHF, soit 7,62% du budget. Il informe qu'il y a une progression en termes d'ETP, essentiellement au niveau de la police, autofinancée. Il indique que, en chiffres nets, il y a 54.2 ETP en plus, soit 1,5%.

- **Politique H05**

Poursuite du développement du guichet virtuel et des prestations de la Direction général des véhicules en ligne, et le travail sur la délocalisation et la relocalisation de celle-ci. Il mentionne qu'il y a une diminution d'ETP, qui entre dans les – 5%.

- **Politique H06**

Pour l'Office des poursuites, il y a un élargissement des offres de prestations en ligne afin de servir plus efficacement ses usagers grâce au nouvel outil informatique, soit le logiciel OPUS qui remonte à avril 2016; une amélioration de la gestion et du flux des processus afin d'atteindre les objectifs de temps de traitement moyen des dossiers; la poursuite des programmes de formations internes et externes; et la poursuite de la révision du contrôle interne.

Pour l'Office des faillites, l'enjeu de la mutualisation des ressources informatiques avec d'autres cantons permettant de réduire les coûts de maintenance; la réduction des délais de traitement des dossiers et l'interaction avec la justice; et la poursuite de la réflexion consistant à améliorer le bien-être au travail et sa culture d'entreprise.

Au niveau de la nature 30, une variation des charges de personnel reflétant la réduction progressive des effectifs dans le cadre de l'objectif du Conseil d'Etat de réduire de 5% les charges de personnel, correspondant à une diminution de 6 ETP, ainsi que les transferts internes au Département des finances ou d'autres départements et les mécanismes salariaux.

Pour la nature 31, il y a un impact sur la diminution des charges et des produits en regard avec la mise en service d'OPUS et l'introduction des nouveaux schémas comptables. Il précise à cet égard que les débours et leurs refacturations aux créanciers ne sont plus comptabilisés dans les comptes de l'Etat mais dans un module comptable auxiliaire.

Pour la nature 49, il y a une diminution de l'activité de contentieux du service des contraventions passant directement au contentieux centralisé. Il indique que la gestion du contentieux se fait directement au DF chez M. VONLANTHEN.

- **Politique H01**

Avancement des projets déjà connus et qui progressent dans le domaine de l'asile en lien avec la création d'un centre fédéral de départ de 250 places. Mise en œuvre des dispositions d'application de l'initiative sur le renvoi des criminels étrangers; l'établissement d'une clarification des rôles entre le canton et les communes en matière de procédure de naturalisation; et la poursuite des actions pour optimiser les prestations de l'OCPM et permettre la numérisation des diverses informations. Poursuite de la mise en œuvre du projet pilote Papyrus, ainsi que la mise en œuvre du nouveau plan d'intégration cantonal pour la période de 2018 à 2012 et rappelle qu'il y a de gros enjeux dans le domaine des

naturalisations pour 2018, liés notamment à la mise en œuvre dès janvier de la nouvelle loi fédérale sur la nationalité. Diminution des émoluments des émoluments et une accessibilité plus grande à la naturalisation.

Impact de la mesure de réduction de 5% du Conseil d'Etat représente -10 ETP pour la nature 30.

Pour la nature 36, baisse de la restitution à la Confédération de la part des émoluments perçus sur les documents d'identités. En lien avec les taxes de la nature 42, il y a une diminution du montant des émoluments relatifs aux naturalisations et une diminution du volume des documents d'identité délivrés, en lien avec la diminution de la nature 36.

En lien avec la H 02, la poursuite du plan de relève dans le cadre de l'accord Amba Centro, la dernière tranche représentant 24 ASP 3, et rappelant que la Confédération paie pour l'essentiel des derniers ASP 3 engagés dans ce cadre. Le département souligne le renforcement dans les missions de sécurité diplomatique et dans le périmètre aéroportuaire représentant 24,5 ETP supplémentaires, étant précisé que l'aéroport en finance 12. Il mentionne l'application de la politique criminelle commune pour 2016 à 2018 avec l'ajout d'un nouvel axe relatif à la sécurité de la mobilité, qui devrait se concrétiser en 2018. Il mentionne que Genève aimerait déposer un projet de loi sur les radars en 2018 avec des éléments répressifs mais également préventifs. Il rappelle qu'il n'y a pas de crédit en vigueur sur les radars actuellement. Il évoque le renforcement de la lutte contre la cybercriminalité et la criminalité informatique grâce aux moyens supplémentaires accordés par la loi 11788 et le crédit de CHF 1'200'000.- voté il y a 1 an et demi, et qui commence à présent à déployer ses effets. Il indique ensuite les points forts suivants : la mise en œuvre de la réorganisation de la centrale d'engagement, de coordination et d'alarme, la CECAL, suite aux recommandations de la Cour des comptes, précisant qu'une visite a été faite par les députés récemment; la poursuite des travaux concernant la politique de proximité avec la définition d'un concept d'engagement opérationnel des agents de police municipale (APM) et la poursuite de la signature du contrat local de sécurité pour le renforcement de la sécurité en partenariat avec les APM; la mise en œuvre de l'adaptation de la L 12040 votant un crédit de CHF 5'573'000.- pour les moyens de protection et de l'armement; et la mise en œuvre de la modernisation des systèmes d'informations de la police en lien avec le PL 12127 octroyant un crédit de CHF 4'160'000.- voté par la commission mais pas encore par le Grand Conseil.

- **Politique H02**

Le département relève, pour la justification des écarts de la H 02, en lien avec les charges du personnel (nature 30), une augmentation de la dotation pour Amba Centro, soit + 24 ETP, financée à hauteur de 90% par la Confédération; une augmentation de la dotation pour la sécurité internationale, soit + 12,5 ETP, intégralement financée par la Confédération; une augmentation de la dotation pour la police de l'aéroport, soit + 12 ETP, intégralement fiancée par l'Aéroport de Genève; une augmentation de la dotation (+ 7 ETP) pour le contrôle du respect de la LTVTC intégralement financée par la taxe annuelle, soit les fameux CHF 1'400.- ; et l'augmentation de la dotation pour les deux centrales d'alarme (CECAL-COPI) de 8 ETP suite au rapport de la Cour des comptes. Il relève que les coûts induits des postes 2017 sont semblables à ceux du DIP mais avec des engagements moins importants. Il souligne, pour la nature 31, une diminution des provisions pour débiteurs douteux du Service des contraventions grâce à l'amélioration de son fonctionnement, et une diminution des frais de surveillance des ambassades par des privés suite à l'engagement de nouveaux policiers. Il constate, pour la nature 36, une diminution de l'indemnité monétaire en faveur de la Fondation des parkings conformément à la loi 11923, précisant que cela est impacté au DSE mais touche en réalité un autre département. Il relève une diminution des frais de poursuites du Service des contraventions pour la nature 39. En lien avec la nature 42 et les taxes pour les ETP supplémentaires, par ailleurs, le département souligne le financement par l'aéroport de Genève de 12 ETP supplémentaires et la couverture financière par le nouveau fonds LTVTC pour 7 ETP supplémentaires. Enfin, le département relève le

financement de la Confédération à hauteur de 90% de 24 ETP supplémentaires pour les missions de garde d'ambassade, et le financement intégral de la Confédération de 12,5 ETP supplémentaires pour la sécurité liée à la Genève internationale, pour la nature 46.

- **Politique H07**

Finalisation de l'étude pour le nouvel établissement Les Dardelles en 2018 et la présentation du crédit de l'ouvrage et la modification de zone au Grand Conseil. Il souligne l'élaboration d'un nouveau concept pour la réinsertion applicable dès 2018 ; la mise en œuvre des réformes suite au vote de la loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaire (LOPP) avec une unification des statuts et des grades en lien avec la nouvelle gouvernance de l'Office cantonal de la détention ; le développement du service des mesures institutionnelles crée en 2017 en collaboration avec les HUG ; et la poursuite du rattrapage des plans d'exécution de la sanction pénale. Il renvoie à la présentation en annexe pour la justification des écarts, soulignant le financement intégral de l'effectif supplémentaire au SAPEM par des revenus supplémentaires, soit des mécanismes salariaux et une application stricte des jours-amendes convertis par la suite. Il relève en nature 31 des économies et la suppression du budget de l'établissement de Montfleury, l'activité ayant été reprise par le Vallon. Il constate en nature 36 une augmentation du coût du centre de formation selon la décision du concordat romand et l'aide financière à l'aumônerie des prisons, sous réserve du vote de la loi sur la laïcité. Il constate en nature 42 une augmentation des revenus du SAPEM, perçus déjà sur 2017 et en nature 46 un ajustement des revenus.

- **Politique H09**

Poursuite des travaux liés à la libération par l'armée du site des Vernets en lien avec les deux projets de loi d'ouvrage pour Epeisses et Aire-la-Ville, qui ont été votés et ne sont pas contestés par référendum. Il indique qu'il va donc y avoir le début des chantiers en 2018, ce qui permettra de libérer les Vernets. Il mentionne la mise en œuvre de la réforme de l'organisation du dispositif de défense incendie et canton et constate qu'il y a une grosse réforme avec la mise en place d'un nouvel état-major de conduite en remplacement du dispositif OSIRIS.

Le département mentionne, pour la justification des écarts, qu'il y a une diminution des charges du personnel liée à la mesure du Conseil d'Etat de réduction de 5%, soit une diminution de 3 ETP à l'OCPM et à l'OCPAM, indique que cela est anticipé avec des transferts internes entre les programmes du DSE. Il souligne pour la nature 44 le transfert à l'Office des bâtiments pour la gestion de la caserne des Vernets.

Il y a pour 15 millions CHF de renouvellements d'actifs et pour 61 millions de nouveaux crédits prévus.

Questions des Commissaires

H05 – Admission à la circulation routière et à la navigation

Un commissaire constate, en lien avec la réduction de personnel, qu'il est curieux de faire référence dans divers documents à la réduction de -5% du Conseil d'Etat, pensant que ce n'est pas une bonne façon de lancer des travaux budgétaires en faisant référence à cette mesure, et rappelant que cette proposition était contradictoire avec ce qui était prévu à l'époque par la CPEG, soit une augmentation de 1% des effectifs par année pour respecter le plan de croissance. Il pense que ce n'est pas la mesure la plus opportune mais en prend acte et indique que se pose la question du maintien et de la qualité des prestations. Il demande si le même niveau de prestations peut être assuré malgré la réduction de l'effectif et s'il n'y a pas de problèmes particuliers qui y sont liés.

M. LEIBZIG répond que ce n'est pas le cas puisque s'il a du personnel en moins, il a des recettes en moins. Il souligne que la mesure n'est pas forcément positive pour le budget. Il constate que la qualité de la prestation et du service à la clientèle est assurée. Il mentionne toutefois qu'il va falloir prendre à quelque part et relève qu'il y aura par exemple plus d'attente. Il constate n'avoir aucune inquiétude tant sur la qualité que sur la prestation.

Un commissaire demande quelle est leur capacité à avoir des apprentis.

Une réponse écrite figurant en annexe a été apportée à cette question.

H 06 – Exécution des poursuites et faillites

Un commissaire informe avoir eu des petits échos de problèmes liés aux actes de défaut de biens à l'Office des faillites. Il demande si aujourd'hui il y a quelque chose de sujet à amélioration au niveau des actes de défaut de biens aujourd'hui.

M. POMMAZ répond qu'il n'y a pas de registre des actes de défaut de biens après faillite. Il souligne que lorsque les créanciers ne peuvent pas être payés, des actes de défaut de biens sont délivrés et mentionne que, si par la suite, le débiteur souhaite payer son dû, il s'adresse directement au créancier, qui remet ensuite l'acte de défaut à l'Office. Il mentionne qu'un processus est en place et constate ne pas avoir eu de retours indiquant un problème à ce niveau-là. Il indique se pencher volontiers sur ce problème s'il a un exemple de cas concret.

Un commissaire remarque informe que les objectifs indicateurs arrivent à trouver un trend qui leur paraît correct alors que la dévolution des coûts montre des diminutions de revenus relativement importantes et demande une explication.

M. DUFEY répond que, avec un nouvel outil, ils peuvent maintenant dissocier les débours des émoluments dans le cadre d'une procédure. Il constate qu'ils ont sortis les 2,4 millions CHF de débours, ce qui permet d'avoir une vision plus claire et ne sont plus impliqués dans les comptes de l'Etat. Il mentionne que, dans les chiffres, il y a pratiquement une symétrie entre la 31 et la 42. Il précise qu'avant ils encaissaient tout et facturaient tout, ce qui n'était pas une réalité économique, et mentionne donc que cela est sorti, étant précisé que cela n'est pas un artifice pour cacher quelque chose mais permet de montrer quels sont les coûts effectivement supportés par l'Etat. Il souligne que cela explique donc la baisse qui se mesure par un outil permettant de distinguer les débours et les émoluments.

H01 – Population, droit de cité et migration

M. MAUDET indique que, en chiffres, il y a une baisse d'environ 2% à l'OCPM, essentiellement pour les ETP en moins.

Un commissaire demande sur quoi sont les chiffres supprimés.

M. MAUDET répond qu'il y a 10 postes supprimés et 1 poste de plus. Il indique qu'il y a 3,6 postes d'auxiliaires, qui étaient utilisés comme variable d'ajustement, et 5,4 postes de fixes.

M. RITTER répond qu'il y a -2,15 à l'asile, - 2,7 pour les séjours et établissements et -0.45 en nature.

Un commissaire constate que cela est à priori sans augmentation considérable des délais de traitement des demandes.

M. MAUDET répond qu'il y a moins dans le domaine d'asile mais que cela peut être absorbé. Il souligne que, dans le domaine des naturalisations, il pense qu'ils sont sur la pente descendante puisqu'ils ont absorbés les gros pics. Il constate que le fait qu'il y ait la nouvelle loi qui sera plus restrictive implique qu'ils pensent qu'il y aura d'ici la fin de l'année un petit pic de dossiers déposés, qu'ils pensent pouvoir absorbés. Il mentionne que les permis B ont jusqu'au 31 décembre pour déposer leurs dossiers, ce qui n'est pas négligeable. Il mentionne que, dans le service suisse, ils sont toujours très tributaires demandes.

M. RITTER indique que rien n'a été enlevé sur les passeports.

M. MAUDET observe que c'est sur le service étranger que cela est le plus critique car il y a des délais longs et mentionne que cela est là-dessus qu'ils tablent pour 2019, soit l'amélioration des procédures en lien avec les 2,3 millions CHF qui ont été votés par le Grand Conseil pour crédit informatique. Il indique que le service étranger est très tributaire des variations. Il constate qu'en 2014, il y a eu en solde net 8'000 personnes de plus qui se sont établies à Genève sous l'angle migratoire, ce qui est énorme à gérer, l'année suivante 4'000 personnes et cette année le chiffre est relativement stable aussi.

Un commissaire indique avoir entendu des remarques par rapport au renouvellement et pas forcément avec l'obtention au début, qui suit manifestement un rythme.

M. MAUDET informe que dans l'ensemble cela va et qu'il y a une variable d'ajustement possible. Il souligne fonder un gros espoir pour fin 2018-2019 sur les 2,3 millions CHF investis sur la numérisation des processus. Il constate qu'aujourd'hui, l'OCPM a 99% de satisfaction sur les services suisses et souligne qu'il souhaiterait faire la même chose pour le système étranger. Il mentionne qu'ils ont essayé de développer la biométrie pour les étrangers en collaboration avec la Ville de Genève, ce qu'elle n'a pas voulu. Il constate que l'Etat devra donc créer des centres de prises biométriques pour faciliter l'accès. Il souligne que sinon il n'y a pas beaucoup d'enjeux et que cela est un budget en baisse.

H 02 - Sécurité publique

M. MAUDET indique que cela concerne la police et constate qu'il y a un enjeu sur les postes supplémentaires prévus. Il constate qu'il y a 1,3% d'augmentation de charges, qui sont essentiellement es nouveaux engagés, représentant un peu moins de 5 millions CHF de variation.

Un commissaire demande quel est le ratio de policiers par habitant et si on est dans la fourchette haute ou basse par rapport à des cantons similaires.

M. MAUDET répond penser que cela est d'environ 30 policiers pour 10'000 habitants, ce qui est un peu inférieur à Bâle qui est le leader mais un peu supérieur à Zurich. Il constate qu'il faut comparer ce qui est comparable en fonction de la population urbaine et de l'arrière-pays. Il remarque qu'en Finlande il y a 17 policiers pour 10'000 habitants et en Serbie 46 policiers pour 30'000 habitants, qui sont les deux extrêmes en Europe.

Un commissaire demande à combien est Bâle.

M. MAUDET répond croire que c'est à 36 policiers pour 10'000 habitants.

M. MAUDET indique que l'effectif aujourd'hui est de 1441 policiers à Genève. Il souligne que la police fait environ 2000 personnes puisqu'il faut ajouter à ce chiffre 250 ASP 3 et environ 350 administratifs.

Un commissaire demande quelle est la stratégie et la volonté en lien avec la police de proximité pour éventuellement l'absorber au niveau du canton. Il demande s'il y a un transfert de charges ou de compétences. Il mentionne que les APM de la Rive gauche sont souvent considérés comme inutiles.

M. MAUDET répond qu'ils ne sont pas inutiles puisque leurs compétences ont été élargies à des compétences de police judiciaire en 2013, avec un changement législatif qui déploie ses effets depuis 2016. Il indique donc qu'ils peuvent maintenant pratiquement intervenir sur des questions de la loi sur les étrangers, de la LStup, etc. Il mentionne qu'il y a 380 APM environ sur l'ensemble du canton, dont 200 à la Ville de Genève, et constate que typiquement sur des questions de stupéfiants, une bonne interaction est faite avec la police cantonale. Il observe qu'il n'y a pas de volonté à ce stade pour le canton de récupérer les APM puisque cela voudrait dire récupérer à sa charge environ 400 salaires et que le canton n'en a pas les moyens.

Un commissaire indique se poser la question de savoir si c'est bien d'avoir ce niveau communal dans un canton ville comme Genève. Il relève ne pas voir de différence entre un policier municipal d'Onex et un de Confignon.

M. MAUDET relève que certaines communes font des efforts en lien avec une police de proximité et des axes particuliers. Il informer trouver bien qu'une commune, si elle conçoit un bon système, déploie ses effets sur celle-ci. Il mentionne par exemple que Carouge veut faire une politique plus répressive sur les terrasses et le bruit généré, ce qui n'est pas une priorité du canton mais souligne que c'est donc bien que la commune fasse cela. Il mentionne toutefois qu'il faut que cela soit bien coordonné et souligne qu'il y a des contrats locaux de sécurité, permettant que les magistrats se mettent d'accord tous les 6 mois sur les axes prioritaires donnés, ce qui évite de superposer cantonal et municipal. Il donne l'exemple de Carouge qui a introduit des nouvelles zones 30 et avec qui ils se sont coordonnés pour que les APM fassent de la prévention et la police cantonale de la répression, ce qui a parfaitement fonctionné. Il donne ensuite l'exemple de Veyrier et indique être dubitatif sur les priorités données par le Conseil administratif, notamment les tailles de haies.

Un commissaire demande d'avoir une ventilation des amendes sur les téléphones au volant, sur l'alcool au volant et les chiens dangereux (loi sur les chiens), pour la H 02.

Une réponse écrite figurant en annexe a été transmise.

H 07 – Privation de liberté et mesures d'encadrement

M. MAUDET constate qu'il y a 800'000 de plus, une progression de 0.5%, avec essentiellement une augmentation de postes, sachant qu'une partie de ceux-ci sont financées. Il mentionne que la vraie augmentation nette concerne celle du plan d'exécution de sanctions à hauteur de 3,5 ETP.

Un commissaire demande à avoir un coût de détention par détenu par établissement, basé sur les chiffres 2016 sauf s'il y a une projection possible.

M. MAUDET répond que Champ-Dollon coûte grosso modo 50 millions CHF par année avec en moyenne 600 détenus.

Un commissaire demande, sur Curabilis, dont ils ont pu mesurer les progrès importants en termes de fonctionnement à la CVO, ce qu'il en est du pavillon inoccupé aujourd'hui.

M. MAUDET informe qu'il entrera en fonction d'ici la fin de l'année et indique qu'il est déjà dans le budget pour la politique H. Il mentionne qu'il y a environ 72 ETP pour Curabilis, qui peut fonctionner à plein.

Un commissaire constate que le projet de loi pour le crédit de bouclement de Curabilis n'est toujours pas déposé. Il demande pourquoi.

M. MAUDET informe que cela est le fait que l'informatique ne soit pas bouclé et qui fait retarder le projet. Il souligne que le système informatique de Curabilis est important notamment en termes de vidéosurveillance.

Un commissaire demande, si dans le trend des investissements dans le milieu carcéral, il va y avoir la mise à jour de Champ Dollon qui va arriver. Il demande ce que cela représente.

M. MAUDET répond que le coût de rénovation de Champ-Dollon coûte 190 millions CHF, selon estimation. Il souligne que cela est pour l'horizon 21-22.

Un commissaire demande combien a Champ-Dollon.

M. MAUDET indique que cela fait 40 ans cette année et constate que la durée de vie était de 50 ans mais avec un vieillissement prématuré dû à l'utilisation accrue. Il constate que la rénovation concerne la partie centrale et la partie administrative. Il relève qu'il serait envisageable de raser pour reconstruire mais remarque que cela posera le problème du déplacement des détenus pendant cette période.

Un commissaire constate qu'il y a des statistiques de détenus qui sont renvoyés de Curabilis à Champ-Dollon. Il indique avoir été étonné d'apprendre que cela se faisait puisque, s'ils sont en mesure, ils ne devraient pas pouvoir passer à Champ-Dollon.

M. MAUDET informe qu'il y a peut-être une méprise sur ce point-là puisqu'à Curabilis il y a aussi un pavillon médical. Il demande si le député pense à celui-là ou à une unité de mesure. Il propose de poser la question à M. BERTSCHY.

Un commissaire remarque que, sur les Dardelles, il n'y a pas pour le moment de réflexion au niveau du Conseil d'Etat pour redimensionner le projet, compte tenu du déficit prévu pour 2018.

M. MAUDET répond qu'il va y avoir le dépôt du projet de loi de l'ouvrage d'ici le printemps prochain, moment où le Conseil d'Etat va évaluer, sachant que c'est un projet modulaire. Il remarque que le projet n'a pas été remis en cause sur le principe en lui-même et indique qu'il n'a pas d'impact en budget de fonctionnement sur le PFQ car le jour où les Dardelles sont construites les détenus de Champ-Dollon seront transférés (ainsi que les gardiens). Il constate que ce n'est que le jour où Champ-Dollon sera rénové que les Dardelles fonctionneront à plein régime et qu'il y aurait à ce moment-là l'activation des quelques 100 places de gardiens nécessaires. Il indique que les coûts de fonctionnement supplémentaires pour les Dardelles nécessaires quand Champ-Dollon sera rénové sont d'environ 12'000'000 CHF, et que cela n'arrivera pas avant 2025. Il mentionne que le taux de gardiens est de 0,6 à Champ-Dollon alors qu'il devrait être à 0,5, ce qui implique qu'il y a déjà aujourd'hui du personnel surnuméraire. Il souligne que l'impact de fonctionnement n'est en tout cas pas sur le PFQ, il serait plutôt à horizon 2025. Il mentionne que l'impact sur le fonctionnement et sur les tranches d'amortissement pourrait exister mais remarque qu'il n'y aura pas d'impact avec 2022-23.

Un commissaire indique ne pas avoir été rassuré par la présentation faite à la commission fiscale sur les moyens dont disposent le canton.

M. MAUDET rappelle qu'il n'y a aucun impact sur le PFQ et sur le budget 2018.

Un commissaire demande, sur la question du service qui va s'occuper des formations dans les établissements, si cela est au budget 2018.

M. MAUDET répond que oui et indique que cela est l'école à Fribourg. Il mentionne qu'il y a le service RH qui existe déjà, qui peut être géré avec les ressources internes, sachant qu'une partie des formations est gérée au niveau romand.

H09 – Sécurité civile et armée

M. MAUDET rappelle l'application de nouveau de la diminution de 0.5%. Il mentionne que cela est un petit budget mais qu'il y a la continuité de la diminution en termes d'ETP. Il indique qu'il y a actuellement 79 ETP fixes. Il souligne que le gros élément est la suppression de la caserne aux Vernets.

Conclusion :

Les commissaires remercient le Chef du Département ainsi que l'ensemble des collaborateurs pour leur présentation ainsi que les réponses apportées aux questions.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de la sécurité et de l'économie
Le Conseiller d'Etat

DSE
Case postale 3962
1211 Genève 3

407015-2017

Messieurs les députés

Roger Deneys
Avenue du Millénaire 13
1228 Plan-les-Ouates

Olivier Cerutti
Chemin des Sansonnets 3
1222 Vésenaz

Genève, le 13 octobre 2017

Concerne : audition du 10 octobre 2017 de la politique publique H "Sécurité et population" par la Commission des finances

Messieurs les Députés, chers Messieurs,

Pour faire suite à l'audition du 10 octobre 2017, je vous prie de bien vouloir trouver les éléments de réponse aux questions posées :

1. **Nombre d'apprentis par programme de la politique H :**

H01 Population, droit de cité et migration :	5
H02 Sécurité publique	10
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	4
H06 Exécution des poursuites et faillites	4
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	20
H09 Sécurité civile et armée	9
Total	52

2. **Ventilation par classe de fonction des postes supprimés dans le cadre de la mesure du Conseil d'Etat de diminution de -5 %**

Classes	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	Total
H01	-	-	4.0	2.3	1.2	1.0	1.0	0.3	-	-	0.2	10.0
H05			0.1	0.5	0.2	0.2	0.4	0.3	-	0.1	-	2.8
H06									1.0	-	1.0	6.0
H09	0.5	1.0	-	-	1.5	-	-	-	-	-		3.0

Pour le programme H05, 1 poste supprimé n'est actuellement pas attribué. Concernant le programme H06, 4 postes supprimés ne sont actuellement pas encore définis quant à la classe de fonction.

3. Programme H02 "Sécurité publique" – statistique des amendes

La statistique du nombre d'amendes est la suivante :

Utilisation de téléphone au volant sans dispositif mains libres	
Année 2015	2491
Année 2016	2965
Année 2017 (au 10 octobre 2017)	1712
Alcool au volant	
Année 2015	190
Année 2016	337
Année 2017 (au 10 octobre 2017)	169
Infractions liées aux chiens dangereux (compétence SCAV)	
Année 2015	19
Année 2016	14
Année 2017 (au 10 octobre 2017)	8

4. Données relatives à la CP

Le taux technique a passé de 3,25 % en 2015 à 3,00 % en 2016. Le comité de la caisse a décidé de baisser progressivement le taux technique à 2,5 % sur un horizon temps de 7 ans.

Le taux de couverture a passé de 103,1 % au 31 décembre 2015 à 105,3 % au 31 décembre 2016 lors du passage du taux technique de 3,25 % à 3,00 %. Si le taux avait été fixé à 2,5 % à fin 2016, le taux de couverture aurait été de 98 % en lieu et place de 105,3 %.

Pour l'année 2017, la performance de la caisse était de 3,5 % au 30 juin 2017 et estimée à 5,6 % au 30 septembre 2017. Si cette performance devait se maintenir, une diminution du taux technique d'un quart de point à fin 2017 pourrait être envisagée sans que le degré de couverture ne baisse en dessous de 100 %.

Les risques spécifiques n'ont pas évolué et restent toujours liés à la typologie du métier, notamment la pénibilité des tâches (levées de corps, situations humaines complexes,...), l'irrégularité des horaires, les violences faites à l'encontre du personnel et les risques plus élevés d'accidents professionnels.

5. Programme H07 "Privation de liberté et mesures d'encadrement" – coût de détention par établissement

Le coût par jour et par détenu selon les établissements est le suivant :

Prison de Champ-Dollon	282 F
Etablissement de Favra	525 F
Etablissement de Villars	424 F
Etablissement de Montfleury	515 F
Etablissement Le Vallon	636 F
Centre de La Clairière	681 F
Etablissement La Brenaz	397 F
Etablissement Curabilis	682 F

Il convient de préciser que ces chiffres représentent exclusivement le coût pour la partie pénitentiaire, les coûts supplémentaires liés à l'encadrement médical et aux prestations des Hôpitaux universitaires de Genève ne sont pas pris en compte.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Messieurs les Députés, chers Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

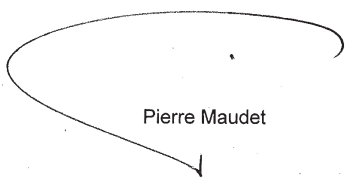

Pierre Maudet

Politique publique I (Justice)

Pouvoir judiciaire (PJ)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du pouvoir judiciaire (PJ) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Olivier Jornot, procureur général, annonce une baisse de revenus de 12%, due à une baisse de recettes des confiscations pénales à hauteur de 21 millions de francs et à une hausse de taxes de 4 millions de francs. A cet égard, il précise que les recettes pénales d'amendes ou de peines pécuniaires sont plus régulières que celles des confiscations pénales.

La question de la publication des décisions de justice est abordée. Le procureur général considère qu'il y a encore du chemin à faire à Genève dans le sens où la filière de droit public publie l'intégralité de ses décisions, mais ce n'est pas encore le cas des filières civile et pénale. Une publication transparente nécessite évidemment des ressources. Idéalement, comme les décisions du Tribunal fédéral, les jurisprudences genevoises devraient toutes être disponibles gratuitement sur internet.

La possibilité d'une Chambre de justice pour gérer les affaires complexes est évoquée sachant qu'elle figure dans le PFQ 2018-2021. L'idée serait d'avoir une chambre spécialisée dotée de compétences particulières pour appuyer les magistrats. Cela suppose cependant des moyens.

M. Jornot aborde ensuite la situation du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant pour lequel 7 postes supplémentaires sont demandés. Ces postes permettraient d'améliorer le fonctionnement de cette autorité dans le domaine des enfants. La 10e Chambre qui existe aujourd'hui ne sera peut-être pas pérennisée et il convient d'engager des collaborateurs, sachant qu'un magistrat seul ne suffit pas. Cette autorité a toute son importance et réalise un travail colossal en lien avec le SPMi, les familles, les protégés ainsi que le secrétariat général du pouvoir judiciaire et la direction générale des greffes.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique I (Justice)

Pouvoir judiciaire (PJ)

Commissaires : Mme FLAMAND-LEW Emilie
Mme SAPIN Françoise

Assistent : **Pouvoir judiciaire**
M. JORNOT Olivier, Procureur Général
M. BECKER Patrick, Secrétaire général
M. MAZAMAY Thierry, Directeur des finances
Mme THORENS-ALADJEM Sophie, Membre de la commission de gestion

Le budget 2018 a fait l'objet de plusieurs discussions entre le Conseil d'Etat et le Pouvoir judiciaire et finalement les négociations ont abouti.

Ce budget permet de remplir les objectifs principaux du PJ.

Les principaux points à relever sont les suivants :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Charges de personnel

Elles augmentent de 2,2% par rapport au budget 2017 et s'élèvent donc à CHF 133 mios. En ETP cela représente 776,15 ETP soit **20,5 EPT** en plus.

Ceci s'explique plus précisément par :

- l'impact net de l'évolution des mécanismes transversaux, notamment salariaux (francs);
- l'entrée en vigueur des deux lois dans la filière pénale (loi 12094 renforçant la dotation du Tribunal pénal et loi 11620 en lien avec l'exécution des décisions pénales) (**1 magistrat 5 greffiers et 1 juriste**);
- le renforcement du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (**7 ETP**).

Sur ce dernier point, il s'agit pour l'essentiel de stabiliser la 10e chambre créée pour faire face à la surcharge chronique de l'autorité de protection des mineurs, cinq ans après sa création.

La Commission de gestion a revu l'allocation des ressources, de sorte que l'augmentation des postes apparaissant au projet de budget 2018 est en grande partie compensée par la réduction des moyens sollicités dans d'autres domaines.

Charges de biens et services et autres charges

Elles diminuent légèrement de 0,7% pour se monter à CHF 50,2 mios.

Afin de stabiliser les charges non monétaires en lien avec le recouvrement des créances, les directions des finances du pouvoir judiciaire et du DES travaillent à l'amélioration du suivi et de leur évaluation.

REVENUS

D'une manière générale, les revenus augmentent d'environ 12% à 65 mios. Mais dans le détail, les taxes passent de CHF 41,5 mios à 45 mios (+8,4%) au contraire des revenus divers qui diminuent de 31,9 mios à 19,2 mios (./. CHF 40%). Cela s'explique principalement par les confiscations pénales./. 12,7 mios. Dans le budget 2017 il y avait un élément extraordinaire de 31 mios.

Mais le taux de couverture des charges de fonctionnement reste élevé 35%.

CHARGES D'INVESTISSEMENT

Crédits de renouvellement

2 mios ont été portés au budget 2018 couvrant la tranche annuelle du crédit de renouvellement voté par le Grand Conseil pour les années 2015 à 2019 pour financer la maintenance et le développement des systèmes d'information des autorités judiciaires, en particulier des applications de gestion électronique des procédures judiciaires (DM-WEB).

8 mios ont été prévus pour l'entretien des locaux actuellement occupés par les autorités judiciaires sur 8 sites et 15 bâtiments distincts (assainissement des bâtiments classés en Vieille-Ville).

Les déménagements interviendront durant le premier semestre 2018 et les travaux démarrer au début 2019. Il est prévu un retour à l'Athénée, ce bâtiment n'ayant jamais été reloué !

0,5 mios de la tranche annuelle du crédit sera pour l'aménagement des surfaces supplémentaires dont l'acquisition est nécessaire au relogement des juridictions durant les travaux d'assainissement précités et pour améliorer le niveau de sécurité des bâtiments et salles d'audience.

Crédits d'ouvrage

CHF 300'000.— sont prévus pour une première tranche d'un crédit d'ouvrage devant financer une étude portant sur la gestion électronique des documents judiciaires en vue d'une dématérialisation partielle du dossier judiciaire et du développement de la communication électronique entre autorités judiciaires, les parties et leurs conseils.

Le pouvoir judiciaire travaille actuellement avec les autres ordres judiciaires cantonaux et avec le Tribunal fédéral à la mise en place d'une structure permettant de développer de manière conjointe des premiers éléments d'une gestion électronique des documents judiciaires. La nécessité de solliciter un crédit d'ouvrage pour participer financièrement au projet commun sera réexaminé courant 2018.

L'étude de faisabilité et d'implantation du futur nouveau palais de justice a pris quelques mois de retard. Le rapport final est prévu pour fin 2017. Le crédit d'étude est planifié pour 2019. Le nouveau palais quant à lui devrait voir le jour entre 2028-2030.

A noter que la situation actuelle du pouvoir judiciaire en matière de locaux reste encore et toujours comme critique. Tout retard du projet met en péril le bon fonctionnement des autorités judiciaires.

PLAN FINANCIER QUADRIENNAL 2018-2021

Ce plan est réexaminé actuellement par la commission de gestion. En l'état, il y a lieu de prévoir 17 ETP en plus pour 2019 notamment pour la gestion des affaires complexes (création de la chambre idoine) soit 1,5 mios pour notamment 2 magistrats, 2 greffiers, 3 juristes et 1 analyste financier.

Entre 2020 et 2021 il y aura à nouveau 17 ETP en plus pour le renforcement des présidences.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE

Exposé des motifs à l'appui du

PROJET DE BUDGET 2018 DU POUVOIR JUDICIAIRE

en vue de l'audition en sous-commission des finances le 13 octobre 2017

Secrétariat général du pouvoir judiciaire
10 octobre 2017

1. En bref

Au terme des discussions intervenues durant l'été 2017, la Commission de gestion du pouvoir judiciaire présente un projet de budget 2018 auquel le Conseil d'Etat a adhéré.

Si l'on exclut les mécanismes transversaux (prise en compte de l'annuité, augmentation des amortissements), les charges de fonctionnement de la justice augmentent d'un peu plus de 1%. Les revenus, qui ont régulièrement augmenté durant les derniers exercices au gré de la stabilisation du fonctionnement des juridictions, atteignent un taux de couverture de 35%, la baisse par rapport au budget 2017 s'expliquant par le montant exceptionnel porté au budget de l'exercice précédent en matière de confiscations pénales.

L'augmentation des charges de personnel doit en substance permettre de financer les mécanismes transversaux (annuité 2018, amortissements), l'impact de l'entrée en vigueur de deux lois dans la filière pénale et le renforcement du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.

Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation sont pour leur part en très légère baisse.

Charges		**B 2017**	**PB2018**
Etat	CHF	8 190.5	8 347.6
PJ	**CHF**	**183.8**	**186.5**
En % de l'Etat	%	2.2%	2.2%
Revenus			
Etat	CHF	8 111.0	8 086.2
PJ	**CHF**	**74.3**	**65.1**
En % de l'Etat	%	0.9%	0.8%
Taux de couverture	**%**	**40%**	**35%**

2. Les charges de fonctionnement

2.1. Les charges de personnel

En matière de charges de personnel, l'écart entre le projet de budget 2018 et le budget 2017 s'explique plus précisément par :

- l'impact net de l'évolution des mécanismes transversaux, notamment salariaux;
- l'entrée en vigueur des deux lois dans la filière pénale (loi 12094 renforçant la dotation du Tribunal pénal et loi 11620 en lien avec l'exécution des décisions pénales);
- le renforcement du Tribunal de protection de l'adulte et des mineurs.

Sur ce dernier point, il s'agit pour l'essentiel de stabiliser la 10ème chambre créée pour faire face à la surcharge chronique de l'autorité de protection des mineurs, cinq ans après sa création.

La Commission de gestion a revu l'allocation des ressources, de sorte que l'augmentation des postes apparaissant au projet de budget 2018 est en grande partie compensée par la réduction des moyens sollicités dans d'autres domaines.

Le renforcement du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant est ainsi partiellement réalisé :

- en réallouant des ressources affectées au Tribunal administratif de première instance, l'évolution de la charge de cette juridiction en matière de mesures de contrainte s'étant en l'état stabilisée ;
- en réduisant, en compensation, les enveloppes destinées aux magistrats non titulaires et au personnel auxiliaire.

L'augmentation de l'effectif de la direction des systèmes d'information du pouvoir judiciaire est par ailleurs entièrement compensée par la réduction identique et simultanée de l'enveloppe destinée à la location de services. Le pouvoir judiciaire poursuit ainsi progressivement l'internalisation de l'équipe pérenne d'analystes et de développeurs en charge de la maintenance des systèmes d'information des juridictions, pour des raisons de fiabilités de ces derniers, de sécurité des données, d'efficience et de conformité au statut de la fonction publique.

2.2. Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La Commission de gestion rappelle à toutes fins utiles que l'évolution des charges non monétaires en lien avec le recouvrement des créances de la filière pénale, exécuté par le service des contraventions (DSE), est encore incertaine. Les directions des finances du pouvoir judiciaire et du DSE travaillent toujours à l'amélioration du suivi et de l'évaluation de ces charges, de manière à fiabiliser les chiffres portés au projet de budget des exercices à venir.

3. Les revenus

Les revenus ont régulièrement augmenté durant les derniers exercices, au gré de la normalisation du fonctionnement des juridictions civiles et pénales depuis l'entrée en vigueur des nouveaux droits de procédure. En cause, tant l'évolution des revenus plus ou moins réguliers, en particulier les émoluments des autorités judiciaires civiles et administratives, que celle des revenus par définition aléatoires, à l'instar des confiscations pénales.

Les revenus portés au projet de budget 2018 sont élevés et le taux de couverture des charges de fonctionnement du pouvoir judiciaire reste très satisfaisant en comparaison avec le passé (35% au lieu des 20% à 25% usuels). L'écart entre le projet de budget 2018 et le budget 2017 s'explique exclusivement par le montant exceptionnellement élevé porté à ce dernier en raison des montants confisqués dans plusieures procédures pénales.

4. Les charges d'investissement

4.1. Crédit de renouvellement

4.1.1. Systèmes d'information et de communication

Un montant de fr. 2 millions a été porté au projet de budget 2018, représentant la tranche annuelle du crédit de renouvellement voté par le Grand Conseil pour les années 2015 à 2019. Il permettra de financer la maintenance et le développement des systèmes d'information des autorités judiciaires, en particulier des applications de gestion électronique des procédures judiciaires (DM-WEB).

4.1.2. Bâtiments et construction

L'office des bâtiments (département des finances) a prévu un montant de fr. 8 millions devant permettre l'entretien des locaux actuellement occupés par les autorités judiciaires sur 8 sites et 15 bâtiments distincts. Cette tranche du crédit de renouvellement devra principalement permettre à l'office précité de débuter l'assainissement des bâtiments classés sis dans le périmètre Vieille-ville, travaux considérés comme nécessaires et urgents pour préserver la substance de l'actuel Palais de justice, dont l'état est considéré comme critique selon une expertise externe ayant porté sur le patrimoine immobilier de l'Etat. Les premiers déménagements interviendront durant le premier semestre 2018, les travaux devant pour leur part vraiment débuter au début de l'année 2019.

4.1.3. Equipement

Le pouvoir judiciaire affectera la tranche annuelle 2018 du crédit de renouvellement 2015-2019, de fr. 0.5 million, à l'aménagement des surfaces supplémentaires, dont l'acquisition est nécessaire au relogement des juridictions durant les travaux d'assainissement précités ou répond aux besoins supplémentaires des juridictions. Le montant devra également permettre d'améliorer le niveau de sécurité des bâtiments et des salles d'audience, respectivement la circulation des différents publics, notamment par l'acquisition d'outils de contrôle. Il financera enfin l'équipement de locaux d'archives.

4.2. Crédits d'ouvrage

4.3.1. Systèmes d'information et de communication

Lors de l'élaboration de son plan décennal d'investissements, le pouvoir judiciaire avait prévu l'inscription d'une première tranche (fr. 300'000) d'un crédit d'ouvrage devant financer une étude portant sur la gestion électronique des documents judiciaires, en vue d'une dématérialisation partielle du dossier judiciaire et du développement de la communication électronique entre autorités judiciaires, respectivement entre ces dernières et les parties ou leurs conseils. Le pouvoir judiciaire travaille actuellement avec les autres ordres judiciaires cantonaux et avec le Tribunal fédéral à la mise en place d'une structure permettant de développer de manière conjointe les premiers éléments d'une gestion électronique des documents judiciaires. La nécessité de solliciter un crédit d'ouvrage pour participer financièrement au projet commun sera réexaminée courant 2018.

4.3.2. Bâtiments et construction : projet de nouveau palais de justice (NPJ)

L'étude de faisabilité et d'implantation du futur palais de justice a pris quelques mois de retard. Elle devrait aboutir à un rapport final d'ici la fin de l'année 2017, susceptible d'être soumis à la Commission de gestion du pouvoir judiciaire et au Conseil d'Etat au début de l'année 2018. Le crédit d'étude est en l'état planifié pour 2019.

La situation actuelle du pouvoir judiciaire en matière de locaux reste encore et toujours considérée comme critique par l'ensemble des acteurs concernés et les autorités politiques. La Cour des comptes l'a également relevé dans son rapport n. 54 en juin 2012, ainsi que dans ses observations publiées en 2013 et 2014 formulées lors du suivi des recommandations. Tout retard du projet met en péril le bon fonctionnement des autorités judiciaires, qui se péjorera progressivement dans les années à venir. Il faut en outre rappeler que la livraison du Palais de justice débouchera sur des économies de fonctionnement touchant tant le pouvoir judiciaire que le département de la sécurité et de l'économie, pour des montants estimés entre fr. 10 et fr. 15 millions par an. Elle évitera en outre les investissements importants générés par la transformation et l'adaptation de locaux acquis à titre temporaire, pour faire face en urgence à l'évolution des besoins de la justice.

5. Le plan financier quadriennal 2018-2021

La Commission de gestion réexamine actuellement son plan financier quadriennal 2018-2021. Il est présenté dans le tableau ci-dessous dans son état actuel.

Libellé	Nat.	BU 2017	Variation	PF 2018	Variation	PF 2019	Variation	PF 2020	Variation	PF 2021
E.T.P		**755.65**	**20.50**	**776.15**	**21.00**	**797.15**	**5.00**	**802.15**	**5.00**	**807.15**
Magistrats		146.00	1.00	147.00	1.00	148.00	-	148.00	1.00	149.00
Collaborateurs fixes		586.65	19.50	606.15	20.00	626.15	5.00	631.15	4.00	635.15
Agents spécialisés		1.00	-	1.00	-	1.00	-	1.00	-	1.00
Auxiliaires		22.00	-	22.00	-	22.00	-	22.00	-	22.00
Charges (mio Fr.)										
Charges de personnel	30	130.2	2.77	133.0	3.1	136.1	0.8	136.9	0.8	137.7
Charges de biens et services et autres ch.	31	50.6	0.96	51.5	0.5	52.0	0.2	52.2	-	52.2
Amortissements du patrimoine administratif	33	2.3	-	2.3	-	2.3	-	2.3	-	2.3
Charges financières	34	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0	-	0.0
Facturations internes (CH)	39	0.7	-	0.7	-	0.7	-	0.7	-	0.7
Total Charges	**3**	**183.8**	**3.7**	**187.6**	**3.6**	**191.2**	**1.0**	**192.1**	**0.8**	**193.0**
Revenus (mio Fr.)										
Taxes	42	41.5	2.1	43.6	-	43.6	-	43.6	-	43.6
Revenus divers	43	31.9	-20.5	11.4	-	11.4	-	11.4	-	11.4
Facturations internes (PR)	49	0.8	-	0.8	-	0.8	-	0.8	-	0.8
Total Revenus	**4**	**74.3**	**-18.4**	**55.9**	**-**	**55.9**	**-**	**55.9**	**-**	**55.9**

Les écarts s'expliquent en substance par :

- la création de chambres des affaires complexes au sein du Tribunal civil, en conformité avec l'art. 87 de la loi sur l'organisation judiciaire (impact en 2019 pour environ fr. 1.5 million);
- l'amélioration de la conduite des juridictions avec le renforcement des présidences (impact en 2021 pour environ fr. 1.9 million);
- la poursuite du renforcement de la filière pénale (impact pluriannuel);
- l'augmentation de la dotation aux provisions pour les débiteurs douteux (impact pluriannuel selon les estimations en cours par les directions des finances du pouvoir judiciaire et du service des contraventions).

* * *

Annexe 1

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Direction des finances

Projet de budget 2018

		Projet de budget 2018	Variation en ETP/CHF	Variation en %	Budget 2017	Comptes 2016
30 Charges de personnel	**E.T.P**	**776.15**	**20.50**	**2.7%**	**755.65**	**743.29**
300000 Traitements des magistrats et des juges	E.T.P	147.00	1.00	0.7%	146.00	143.00
301000 Traitement du personnel administratif	E.T.P	606.15	19.50	3.3%	586.65	558.79
301032 Traitement des agents spécialisés	E.T.P	1.00	-	0.0%	1.00	1.00
301030 Traitement auxiliaires et suppléants (mensualisés)	E.T.P	22.00	-	0.0%	22.00	40.50
3 Charges	**Francs**	**186 546 603**	**2 723 218**	**1.5%**	**183 823 385**	**171 645 912**
30 Charges de personnel	**Francs**	**133 138 741**	**2 893 737**	**2.2%**	**130 245 004**	**124 223 917**
300 Autorités, commissions et juges	Francs	39 023 286	231 477	0.6%	38 791 809	37 181 622
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	Francs	68 249 418	2 057 122	3.1%	66 192 296	63 920 306
304 Allocations	Francs	282 605	5 675	2.0%	276 930	136 558
305 Cotisations patronales	Francs	24 751 233	599 463	2.5%	24 151 770	22 539 073
306 Prestations de l'employeur	Francs	187 000	-	0.0%	187 000	-
309 Autres charges de personnel	Francs	645 199	-	0.0%	645 199	446 357
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Francs	**50 205 404**	**-346 000**	**-0.7%**	**50 551 404**	**44 649 487**
310 Charges de matières et de marchandises	Francs	904 455	-87 000	-8.8%	991 455	743 650
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	Francs	65 000	50 000	333.3%	15 000	87 069
313 Prestations de service et honoraires	Francs	15 978 800	-290 500	-1.8%	16 269 300	14 480 522
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporell	Francs	29 000	15 000	107.1%	14 000	38 356
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	Francs	256 000	10 000	4.1%	246 000	250 473
317 Dédommagements	Francs	90 649	-135 000	-59.8%	225 649	88 759
318 Réévaluations sur créances	Francs	15 300 000	-	0.0%	15 300 000	11 837 307
319 Diverses charges d'exploitation	Francs	17 581 500	91 500	0.5%	17 490 000	17 123 351
33 Amortissements du patrimoine administratif	Francs	**2 508 458**	**175 481**	**7.5%**	**2 332 977**	**2 068 458**
330 Immobilisations corporelles du PA	Francs	320 102	16 000	5.3%	304 102	260 833
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	Francs	2 188 356	159 481	7.9%	2 028 875	1 807 625
34 Charges financières	Francs	**5 000**	**-**	**0.0%**	**5 000**	**-330**
340 Charges d'intérêt	Francs	5 000	-	0.0%	5 000	-
39 Facturations internes	Francs	**689 000**	**-**	**0.0%**	**689 000**	**704 379**
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	Francs	4 000	-	0.0%	4 000	741
391 Prestations de service	Francs	685 000	-	0.0%	685 000	703 638
4 Revenus	**Francs**	**65 083 402**	**-9 184 794**	**-12.4%**	**74 268 196**	**72 175 574**
42 Taxes	**Francs**	**44 991 752**	**3 503 256**	**8.4%**	**41 488 496**	**44 291 446**
421 Emoluments pour actes administratifs	Francs	18 000 000	3 000 000	20.0%	15 000 000	15 906 459
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	Francs	4 300	-	0.0%	4 300	711
425 Recette sur ventes	Francs	544 000	238 195	77.9%	305 805	618 419
426 Remboursements	Francs	13 943 452	265 061	1.9%	13 678 391	14 610 253
427 Amendes	Francs	12 500 000	-	0.0%	12 500 000	13 155 626
43 Revenus divers	**Francs**	**19 240 000**	**-12 700 000**	**-39.8%**	**31 940 000**	**27 150 031**
430 Revenus d'exploitation divers	Francs	17 800 000	-12 700 000	-41.6%	30 500 000	25 870 331
431 Activation des prestations propres	Francs	740 000	-	0.0%	740 000	361 988
439 Autres revenus	Francs	700 000	-	0.0%	700 000	917 713
49 Facturations internes	**Francs**	**851 650**	**11 950**	**1.4%**	**839 700**	**734 098**
491 Prestations de service	Francs	851 650	11 950	1.4%	839 700	734 098

Annexe 2

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Direction des finances

Projet de budget 2018 par prestations

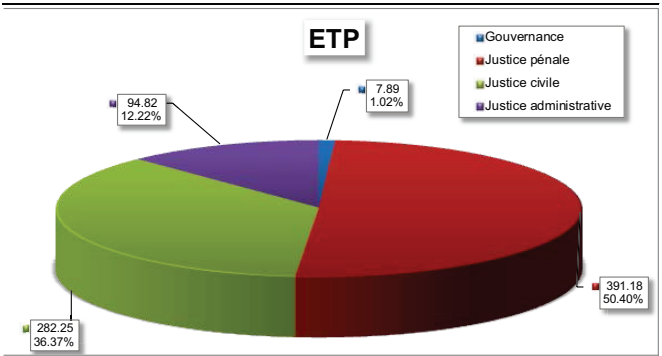

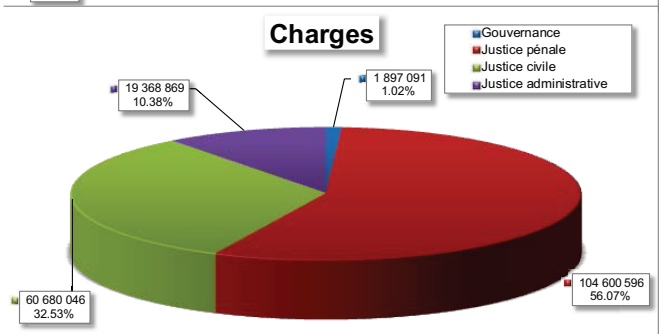

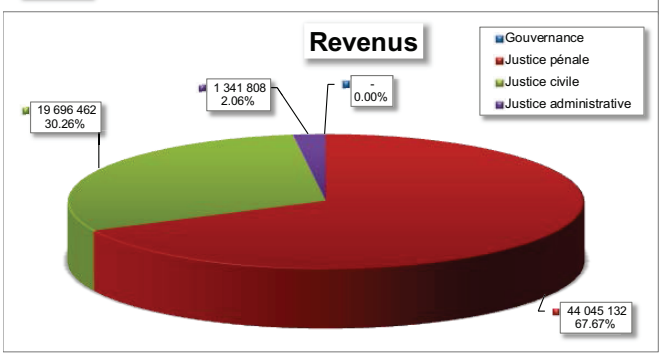

Politique publique J (Mobilité)

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Luc Barthassat indique en préambule que la mobilité se fait maintenant par le biais de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée et que cela se traduit par le fait de renvoyer le trafic sur les grands axes afin de libérer les quartiers du trafic de transit. Il annonce que le prochain défi dans la mise en œuvre de cette loi réside dans la création de la centrale régionale du trafic qui servira de tour de contrôle pour les services liés à la mobilité (par exemple, les TPG, les taxis, les pompiers et les ambulanciers). Il note encore les résultats encourageants des ondes vertes et des feux clignotants durant la nuit. Il relève par ailleurs le projet de création d'une route de contournement (Soral notamment) et la levée des recours pour la route des nations.

En ce qui concerne la mobilité douce, le président du DETA relève la création d'une piste cyclable sur le pont du Mont-Blanc. La question des TPG est abordée notamment par le biais de la problématique des tarifs. Il est relevé que les effets de la loi votée par le Grand Conseil sur les TPG impliquent un surcoût de 30 millions.

Concernant le domaine ferroviaire, le sujet de l'axe Cornavin-La Plaine est également abordé, et il dit sa volonté d'avoir des trains à une fréquence d'un quart d'heure.

Enfin, la mise en œuvre du TOSA sur la ligne 23 est abordée en tant que projet important lié à la mobilité.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique J (Mobilité)

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

Députées : Mme Sapin Françoise, Mme Schneider Hausser Lydia

Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture - DETA
M. Bartahassat Luc, Conseiller d'Etat
Mme Durrer Stambolic Emilie, Directrice RH
M. Favre David, Directeur général des transports
M. Joseph Cédric, Directeur du génie civil
M. Matthey Philippe, Secrétaire général
M. Mottet Vincent, Directeur financier

Procès-verbaliste : Mme Pauli Noémie

M. Barthassat rappelle que la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) a été votée le 5 juin 2016. En 2018, les actions de fluidification des modes de transports selon le cadre défini par la LMCE se poursuivront avec la mise en œuvre par étape de la moyenne ceinture routière destinée à canaliser le trafic transitant actuellement par le centre de Genève et les travaux d'amélioration de la vitesse commerciale des TPG (avec notamment l'optimisation des transbordements dans certaines stations, la systématisation des arrêts à la demande sur le réseau de bus et de trolleybus, ainsi que la pose de balisettes visant à faire respecter les voies de bus existantes).

Ces mesures seront coordonnées avec le renouvellement de la signalisation lumineuse obsolète, notamment sur les grands axes, en améliorant la programmation des feux, la mise en place d'ondes vertes, plus particulièrement sur le U Lacustre et de feux à l'orange clignotant étendus aux dimanches. Grâce à la centrale régionale de gestion du trafic, regroupant dès fin 2017, la police, les TPG et la Direction générale des transports, les premières améliorations de la gestion du réseau en situations perturbées pourront voir le jour en 2018. De plus, certaines actions de priorisation de la mobilité douce et des transports publics dans le centre et l'hyper-centre seront progressivement mises en œuvre.

Le développement de l'offre des TPG sera limité en 2018, suite au statu quo des tarifs Unireso voté par le peuple genevois en mai 2017. Tant que le Conseil d'Etat n'a pas de budget, il fera avec ce qu'il a. Le projet pionnier Trolleybus Optimisation Système Alimentation (TOSA) sera mis en service commercial intégral sur la ligne 23 entre les Tours de Carouge et le P+R 47 de l'aéroport.

Dans le domaine ferroviaire, les études d'avant-projet continueront pour la nouvelle gare souterraine de Cornavin. Afin d'augmenter la longueur des trains, actuellement saturés aux heures de pointe, les travaux d'allongement et mise aux normes des quais entre Genève et La Plaine devraient commencer dans le courant de l'année, une fois l'autorisation de construire reçue. Les travaux des points de croisement de Mies et Chambésy se termineront mi-2018 et permettront dès juin l'introduction de la cadence au quart d'heure entre les gares de Lancy-Pont-Rouge et Coppet aux heures de pointe.

Les travaux pour la route des Nations commencés au deuxième semestre 2017 trouveront en 2018 leur rythme de croisière. Les études des nouvelles liaisons appelées infrastructures routières de "Genève-Sud" entre la route de Saconnex-d'Arve et de Pierre-Grand vont se poursuivre jusqu'au stade de l'autorisation de construire une fois le projet de loi ouvrant un crédit de réalisation voté. Le chantier du barreau routier "Mon-Idée Communaux-d'Ambilly"

(MICA) et ses mesures d'accompagnement démarreront aussitôt les autorisations obtenues.

Concernant les routes nationales de la région genevoise, les études de projet général relatives à l'élargissement de l'autoroute existante, pilotées par l'Office fédéral des routes, se poursuivront en y intégrant les enjeux relatifs à la mise en œuvre de la jonction autoroutière de Vernier-Canada et du barreau de Montfleury ainsi qu'à la desserte de l'Aéroport International de Genève. Fort de la votation populaire du 5 juin 2016, l'instruction du projet de la Traversée du lac et du contournement Est de Genève se poursuivra selon la planification arrêtée par le Conseil d'Etat, notamment à l'appui du crédit d'études déposé en juillet 2017 au Grand Conseil.

En termes de réalisations, 2018 verra la poursuite des travaux de plusieurs mesures du Projet d'agglomération de 1re génération, en particulier ceux liés au prolongement du tramway vers Bernex Vailly et aux espaces publics des interfaces des gares du Léman Express, ainsi que les projets de développement urbain liés.

Les principaux écarts budgétaires :

Charges :

- une légère diminution des charges de personnel de CHF 177'021 est à mettre en lien avec le – 5%. Ce – 5% baisse le budget de CHF 800'000, qui sont compensés en partie par l'engagement de deux agents spécialisés en lien avec la traversée du lac, en vue d'accompagner le projet posé à la commission des travaux. Des transferts neutres ont été effectués au sein du département. Le Conseil d'Etat s'était engagé à faire cette réduction de 5% entre le budget 2015 et le budget 2018. Le DETA a fait cette diminution en francs et en ETP : cela correspond à un effort de CHF 4'256'000. L'effort porte sur l'ensemble du département ; la réduction de 5% n'a pas été faite linéairement par politique publique (PP). Le département a travaillé intelligemment.

- les charges de biens et services et autres charges d'exploitation est de CHF 1'015'735 (budget 2017 versus budget 2018). Pour arriver à l'objectif du Conseil d'État de ne pas augmenter globalement les charges de plus de 10%, passablement de coupes sur les honoraires des mandataires, les frais d'entretien et les dépenses d'exploitation ont du être faites. Les projets se réalisent, mais peuvent être redimensionnés. Le but est d'assurer la sécurité et l'entretien au niveau du génie civil. L'ensemble des dépenses a été passé au crible.

- les amortissements sont plus élevés car l'assiette à prendre en charge a globalement évoluée sur cette année

- les charges de transfert ont subi un certain nombre de changements. Par rapport au Plan directeur des transports collectifs, l'objectif fixé par le Conseil d'Etat de -5% se traduit par -5 millions. L'indemnité des CFF a augmenté de 4,9 millions, ce qui compense cette diminution.

- l'engagement vis-à-vis de la Ville pour l'entretien des artères municipales pour 2 millions de CHF.

Recettes :

- les baisses des revenus sont en particuliers dues aux adaptations qui font que l'on se rapproche du principe de sincérité.

- les + CHF 500'000 sur le droit de sillon sont dus à un changement d'assujettissement du service des infrastructures de transport public (mesure 49 du CE – optimisation de la TVA). En assujettissant ce service, le DETA a réussi à gagner 10 millions de récupération de TVA et une certaine espérance de gains pour les années à venir. La contrepartie est CHF 500'000 sur le calcul du droit de sillon, revenu de la facturation liée à l'utilisation de

l'infrastructure ferroviaire, qui revient à l'Etat. Ce droit est calculé en fonction de différents critères, tels l'usure de la voie.

- l'adaptation du forfait pour la Fondation des Parkings était prévue. À l'époque, un PL avait été déposé pour augmenter les tarifs et les rapprocher de ceux des TPG. Comme ce PL a été refusé, il n'y a pas eu l'augmentation prévue.

- sur les charges de personnel du DETA (p.62), certains postes sont facturés en vertu par exemple de conventions avec la Confédération. L'équivalent de 78,82 ETP est refacturé. Cela représente 10 à 13% de la masse salariale.

- les frais activés autofinancés découlent des lois d'investissement votées par le Grand Conseil et qui apportent leur enveloppe propre dans les comptes du département. Un revenu a été inscrit pour neutraliser la charge de personnel de la rubrique 30.

Discussion :

- Les changements de la signalisation ne vont pas diminuer les frais d'entretien tout de suite, il faudra attendre quelques années pour en voir des effets. Par contre le changement d'ampoules pour les feux a occasionné une différence. Mais il est signalé qu'il y aura aussi davantage d'infrastructures et qu'il faudra les entretenir.

- TPG : l'objectif de 5% d'économie (sur deux exercices), équivalent en charge de personnel pour l'année prochaine à un peu moins de 2 millions de CHF et la diminution de 3 millions de CHF liée à ce qui était prévu dans le contrat de prestation expliquent les -5 millions de CHF (page 9 document). Les TPG doivent faire cet effort, mais ils ne sont pas obligés de la faire sur le personnel, c'est ce qu'ils ont d'ailleurs choisi.

Suite à la votation de la loi (PL 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) – compensation des baisses de tarifs) adoptée par le Grand Conseil, le but est de retrouver le niveau en place/km du réseau existant avant fin 2014. Il ne s'agit pas de revenir aux mêmes prestations, mais faire quelque chose d'intelligent. Compte tenu du coût moyen pour le nombre de places/km fait, cela coûtera environ 26 millions par an en année pleine. Il faut ajouter l'obligation de compenser les opérateurs pour la non-augmentation des tarifs sur le plan national pour 4,5 millions de CHF. La somme est donc de 30 millions de CHF (rapport avec les 200 mios de km). Pour l'instant, la loi n'est pas encore entrée en force et il faudrait que ces surcoûts soient votés dans le cadre du budget, mais visiblement elle n'aura pas d'effet sur l'année 2017 en matière d'offres. En revanche, la loi devant entrée en force à la fin de l'année, la part due à l'indemnité au sens du droit fédéral (4,2 millions de CHF) opérera le résultat des comptes 2017.

En termes budgétaire, il faudrait faire un amendement – soit c'est le Conseil d'État qui le pose, soit il faudra prendre ailleurs pour couvrir ces charges. Suivant l'entrée en force du PL 12128, un crédit extraordinaire devra peut-être être posé pour 2017.

Un changement d'horaire aura lieu au mois de décembre en application du contrat actuel. Vu que la situation est compliquée, car l'Etat perd toujours des recettes par rapport à l'IN 146, quelques petites améliorations sont compensées par des optimisations. Un exemple d'amélioration est la mise en œuvre de projet TOSA sur la ligne 23. Il y aussi quelques améliorations du côté de Vernier. Tous les arrêts de Trolleybus seront maintenant à la demande pour garantir une meilleure stabilité de l'horaire.

En matière de compensation due pour 2017, la partie CFF est déjà inclue dans le projet de budget et la partie TPG sera inclue à travers un amendement prochainement.

La prolongation du tram 14 à Bernex va bientôt démarrer. Mais il y a un référendum dans la commune contre les constructions du nouveau quartier (UDC + PLR). Si ce nouveau quartier ne se construit pas, il n'est pas sûr que le tram se construise.

- Ferroviaire : une première mise en œuvre de la cadence quart d'heure dès mi-2018 aux heures de pointes entre les gares de Coppet et Lancy-Pont-Rouge sera instaurée, ce qui a un coût. La compensation tarifaire pour les CFF est de moins de CHF 400'000.

L'ensemble représente une augmentation de 4,9 millions d'indemnités versées aux CFF. À la fin de l'année 2018, donc dès 2019, la cadence quart d'heure aura lieu toute la journée. Les CFF ont pris du retard sur les points de croisement de Mies et Chambésy, qui seront terminés pour mi-2018.

Le canton doit payer car c'est lui qui commande ces prestations s'agissant du trafic régional. La Confédération participe à moins de 20% et le canton paye le reste. Que ce soit avec les mouettes, les liens du GLCT, les TPG ou les CFF, aucun de ces trafics n'étant rentables, ce ne sont pas les opérateurs qui assument les déficits, mais bien les autorités. Le canton est co-commanditaire de l'offre avec la Confédération, qui peut décider des cadences. Si le canton veut plus de cadences, la Confédération ne payera pas l'ensemble de l'enveloppe. Si le canton ne répond pas aux taux de couverture, la Confédération peut décider d'arrêter de lui verser de l'argent.

Pour le trafic ferroviaire régional, la Confédération verse une petite part car le canton de Genève est riche par rapport aux autres. S'agissant des lignes TPG régionales, dites de campagne, la Confédération verse aussi une part. Pour le reste, c'est tout le canton qui paye.

De plus, si Genève n'augmente pas ses tarifs, la Confédération ne voudra pas donner plus de subventions. Les autres cantons font pression sur la Confédération pour qu'elle arrête de verser de l'argent au canton de Genève car il ne fait pas d'effort en matière tarifaire.

Les 4,9 millions d'augmentation des CFF ne sont que la cadence quart d'heure en demi-année aux heures de pointe à Lancy-Pont-Rouge. Quand ce sera pour toute l'année en heure pleine sur l'ensemble des liaisons jusqu'à Annemasse, les montants seront beaucoup plus élevés. Le fait que le taux de couverture des prestations ferroviaires stagne, voire diminue, a pour conséquence que la Confédération ne veut pas continuer à payer 20% de la facture sur l'ensemble du déficit.

- Ferroviaire : rallongement des quais. Au début, le département pensait devoir financer les quais à travers le programme de développement stratégique (PRODES) 2025. Ils ont réussi à insérer cela dans la convention des prestations des CFF sur les infrastructures. Les CFF devront remettre à 150 m et aux normes handicapées toutes les gares entre Genève et la Plaine. Le projet élevé en coût a été scindé en deux parties. Cela permettra au canton dès CEVA en 2025 d'avoir des doubles rames sur la ligne de la Plaine en attendant la cadence de 15 minutes, pour laquelle le DETA se bat dans le cadre de PRODES 2030-2035. La Confédération, dans son message, a parlé de cette ligne, considérant qu'il y a encore des études en cours pour optimiser le rapport qualité-prix. L'Etat a donc plus de chances d'obtenir les 130 millions de CHF pour la ligne de la Plaine et passer à l'horizon 2031 avec l'ouverture de la gare Cornavin au quart d'heure. Cela permettrait de financer la halte de Châtelaine, avec une partie qui serait remboursée si la cadence du quart d'heure est approuvée. La mesure d'extension des quais doit démarrer l'année prochaine et c'est la seule possibilité que le canton a dans un premier temps d'augmenter les prestations sur la ligne.

- Le procès entre la Ville et l'État continue par rapport au parking horodateurs. Il serait bien de créer un fond qui pourrait être reversé aux transports au général. La discussion sera lancée lorsque la Ville aura répondu à la consultation. Ici dans ce budget et plus particulièrement dans les revenus, il est possible de voir le lien entre les recettes d'horodateur et la PP J. Si cet argent quitte l'Etat, il faudra combler un trou de 10 millions de CHF.

- Concernant le CEVA, le budget est contrôlé. Il y a entre 50 et 60 millions de dépassement et une part de risques de 200 millions, qui est en baisse. La creuse sur la partie génie civil est terminée et ce ne sont plus que des risques de procédure. Ce sont les éventuels nouveaux recours qui risquent de bloquer. Normalement, le CEVA sera terminé en fin 2019 ou début 2020. Il reste tout de même un ou deux tronçons qui risquent de faire perdre un an ou un an et demi s'il y a des recours.

La dalle flottante est partout. Nous sommes à 20% en-dessus des normes et il a bon espoir que ces dalles flottantes permettent d'atténuer un maximum de bruit. Ce sont toujours les mêmes personnes qui recourent depuis le départ. De fait, il y a des oppositions à des endroits où l'Etat fait le maximum possible. Ces recours font perdre du temps et de l'argent à l'État.

A l'époque, lorsque le Tribunal fédéral a levé les derniers recours, il a donné à travers des procédures d'approbations complémentaires une dernière chance sur les vibrations, sachant que les dalles flottantes ne peuvent pas être mises en place tant que le gros-œuvre n'est pas terminé. Le Tribunal fédéral a validé une méthode de calcul et a imposé de refaire des procédures complémentaires pour chaque endroit. Les risques sont chiffrés à 78 millions de CHF.

Dans le pire des cas, le dépassement au budget sera de 130 millions de CHF dont moins de 50% seraient à charge de Genève.

Le budget de base 2018 prévoyait CHF 1,567 milliard de CHF et ici au budget 2018, la prévision des coûts finaux est de 1,621 milliard de CHF, soit 53 millions de différence. Il s'agit d'une prévision et les risques devraient aller en diminuant. Pour rappel, la gestion du chantier avait économisé entre 35 et 40 millions sur les marges qui restaient au canton. Deux mois après, les CFF ont informé avoir mal calculé le taux de renchérissement. Si les CFF changent les bases de calcul, cela change les chiffres prévisionnels.

- Traversée du lac : il existe un groupe de travail sur ce sujet. Un PL a été déposé devant le Grand Conseil pour une étude d'avant-projet pour un montant à 6,5 millions de CHF. Si le Grand Conseil ne vote pas ce crédit d'étude, tout s'arrête.

Au niveau de la Confédération, il est espéré que la traversée soit notée dans PRODES. Le plan d'action vise la réalisation du projet entre 2025 et 2030. Dans PRODES 2030, 3 milliards de CHF sont prévus pour l'élargissement autoroutier et dans PRODES 2040 il y aurait la possibilité de mettre cette traversée du lac. Les zurichois ont aussi un projet de traversée du lac ;ils ont déjà plus ou moins les raccordements. La différence est qu'il faudrait faire une nouvelle infrastructure à Genève alors qu'une route existe déjà à Zurich.

Le projet total coûterait 3 milliards de CHF. Rien que la traversée coûterait 1 milliard.

Dans le projet de budget en page 8, CHF 300'000 représentent trois postes ETP et ne font que deux postes d'agents spécialisés pour la traversée. Des postes étaient déjà prévus l'année précédente. Il s'agit de 6 postes (4 postes + 2 postes). Ils ne sont pas engagés car il n'y a pas les moyens. Le coût des postes est standardisé. C'est un coût moyen pour l'ensemble de l'Etat.

Le crédit d'investissement dépendant du PL présenté au GC, a presque été tout activé (5,3 millions sur 6,3 millions) en 2018, l'idée est de faire cette étude sur deux ans.

- Concernant le suivi de l'autorisation de stationnement des véhicules à moteur deux roues sur les trottoirs, M. Barthassat dit que, quand il est arrivé, ils ont ouvert la rue de l'Ecole-de-Médecine. Les places de parking pour les motos ont été mises en bas du trottoir et les places motos sont devenues des places pour les vélos. Ils ont fait en sorte d'augmenter au maximum les places pour les motos. Il y a 55'000 deux-roues à Genève. Dans le cadre de GE-RESPECT, ils ont rappelé les bonnes manières. La tolérance de parkage des deux roues motorisés sur les trottoir a été acceptée et signée par le CE en 2013. L'OFROU a confirmé par écrit que cette manière de faire était possible. D'un côté, il y a une pétition pour enlever les motos des trottoirs et de l'autre le TCS récolte des signatures pour continuer la tolérance.

Il n'y a presque pas d'accident avec les scooters sur les trottoirs. Ils regardent avec la Ville pour faire 1'300 places de plus. Plein de projets sont en cours (par exemple enlever 70 places de voiture à Chambésy pour faire une piste cyclable).

Il y aura aussi des projets de vélos-stations. Le département souhaiterait que les communes soient un peu plus actives à ce sujet. Dès le 15 octobre, une piste cyclable sera utilisable sur le pont du Mont-Blanc.

Il s’agit aussi maintenant de proposer des places pour motos payantes dans les parkings souterrains. Si on fait des belles infrastructures, à un moment, il faudra peut-être que les gens paient. Il y aura aussi des scooters électriques en libre-service qui permettront de ne plus utiliser la voiture. L’idée est également pouvoir installer bientôt des Vélib’ dans toutes les communes.

Politique publique J (Mobilité)

Fondation des parkings (FdP)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition de la Fondation des parkings (FdP) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Jean-Yves Goumaz, directeur général de FdP, précise que dans le projet de budget 2018 il y a 2 millions de moins que dans le budget 2017 en termes de recettes, et que cette baisse de bénéfice est expliquée par la mise en œuvre du nouveau règlement sur l'attribution des macarons qui induit une baisse de 25% de la distribution de macarons par la FdP.

L'audition se poursuit sur le P+R Sécheron, car la commission souhaite savoir qui peut décider de la réaffectation de ce parking qui est actuellement peu utilisé. M. Antoine de Raemy, président de la FdP, répond que c'est le département qui en a les compétences et que d'ailleurs des autorisations provisoires ont été accordées.

La commission s'enquiert de la mise en œuvre du nouveau règlement sur l'attribution des macarons et comprend que sa mise en place est un peu compliquée.

Pour terminer, la commission demande le taux d'absentéisme de la FdP et qui en assume les coûts inhérents.

Il est répondu que le taux d'absentéisme est normal, à l'exception du service du stationnement où il est de 17%, ceci dû notamment à de la fatigue et de l'usure. La commission apprend également que la FdP dispose d'une couverture, mais que celle-ci ne couvre pas la totalité des frais. Dès lors, c'est à la FdP de prendre en charge une partie de ces frais.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique J (Mobilité)

Fondation des parkings

Présents :

Mme Lydia Schneider Hausser, députée
Mme Françoise Sapin, députée

Fondation des Parkings :

M. Jean-Yves Goumaz, directeur général
M. Stéphane Bertossa, directeur administratif et financier

Procès-verbaliste : Mme Morgane Desboeufs

- ***Les parkings***

En 2018, la grande partie de l'investissement de la Fondation sera allouée au parking du CEVA à Chêne-Bourg. D'autres projets tels que celui du parking mutualisé à Bachet-Gui (P+R/habitants) ; dans la même région celui de la patinoire Trèfle-blanc, un parking de plus de 1000 places ainsi que la vélo station de Lancy devant passer prochainement devant le Grand Conseil. La Fondation est également en discussion concernant le parking de Lancy dans le cadre de l'extension du tram aux Palettes. En parallèle, il y a la rénovation et l'entretien de certains parkings. Depuis quelques années il s'agit surtout de transformations énergétiques avec le remplacement des éclairages par les nouveaux systèmes à LED. La Fondation pourrait également être amenée à faire des travaux plus profonds comme il a été dernièrement fait pour le parking David-Dufour.

Concernant les parkings publics c'est un résultat stationnaire par rapport aux projections, quand bien même il y a un nouveau parking avec celui du Vengeron, créé en urgence, cet été, sous la bretelle de l'autoroute.

Tous les parkings font l'objet d'un compte d'exploitation ad hoc et la Fondation amortit ses équipements avec des prestations hors canton.

Pour ce qui est des parkings habitants il y a une réduction par rapport au budget 2017. C'est à cause de la mise en service du parking des Gazomètres pour lequel il y a une prise en compte de perte d'exploitation d'environ CHF 330'000 pour 2018, ce qui baisse le résultat global des différents parkings habitants. Cette perte était connue avant la construction ; déjà lors du montage, la Fondation connaissait la perte récurrente qui devait être couverte, notamment, par le subventionnement du macaron venant équilibrer les comptes. Il n'y a pas d'allocation des recettes nettes de l'exploitation de la gestion des macarons. C'est la vision actuelle du budget ; il n'y a pas d'historique, car le parking a été ouvert au mois d'avril. Au 30 juin, on peut déjà voir les parts représentatives. Les autres se portent plutôt bien.

Ce parking concerne le centre-ville et la Jonction et tout le monde ne connaît pas encore son existence. C'est aussi la raison pour laquelle l'enveloppe de la communication est à la hausse au niveau des besoins, en particulier des actions sont prévues pour ce parking.

Le parking de Saint-Antoine et celui des Alpes sont importants en termes de revenus.

- ***Les P+R***

Selon les estimations, les P+R progresseront encore de CHF 500'000.- pour arriver à 10 millions. Cela représente une augmentation de 4,5%. L'augmentation provient de plusieurs paramètres dont l'exploitation ; le remplissage des parkings ; le choix des tarifs en

fonction des sites et également les combinaisons de produits déclinées dans le temps avec les TPG. Ainsi, cela devient des recettes horaires. En 2017, c'est un poste qui progresse beaucoup à la différence des parkings publics pour lesquels il a été constaté une baisse de fréquentation. En conclusion, les P+R ont un grand succès, mais le niveau maximal a probablement été atteint, lui aussi, par rapport à l'offre de parking. Les grands parkings sont pleins notamment le parking de Sous-Moulin, le parking de l'Etoile et le parking de Genève-Plage. Le parking de l'avenue de France est un contre-exemple. Ce dernier n'aurait pas dû être un P+R, car il se trouve trop dans la ville.

Quelques P+R demandent une attention particulière : les plus importants et les plus récents sont celui de Sécheron et celui de Versoix qui n'ont pas encore des taux d'abonnés et d'utilisations satisfaisants. Il est prévu, dans le budget 2018, de réduire la catégorie tarifaire du P+R Versoix à un niveau intermédiaire. Le stationnement coûtera, par mois, environ CHF 20.- et l'abonnement TPG CHF 70.-.

- La Fondation pense-elle à requalifier certains P+R en parking ? Y a-t-il l'intention de proposer des places illimitées en parking ?

Pour le P+R Sécheron la sonnette d'alarme a déjà été tirée lors de l'analyse des risques. Le Département l'a autorisé à libérer un quota à cet effet. Il y a aujourd'hui 100-150 abonnements à destination de JT International. L'idée est de continuer à les utiliser intelligemment, car il y a des besoins au niveau des organismes internationaux.

Le modèle de places illimitées est appliqué au parking des Gazomètres. Il a été construit pour remplacer des places en surface afin de faire passer le tram au boulevard Saint-Georges. Ainsi, le soir, on peut se parquer en bénéficiant d'un tarif réduit. La place est reconnue par la technologie mise en place et un tarif adapté d'un franc pour deux heures est appliqué.

- Cela peut être intéressant dans les quartiers de la ville où beaucoup de gens travaillent, mais où il y a également des immeubles. Les parkings sont, de cette manière, utilisés jour et nuit.

M. Goumaz concède qu'avoir un parking avec un tarif tel qu'appliqué au parking des Gazomètres n'est pas très rentable. C'est une politique d'Etat, mais il faut, par conséquent, les financer d'une autre manière. Genève va vers une suppression des places en surface, remplacées par des parkings. Il faudra donc en partie financer ces derniers et les P+R deviendront des parkings citadins de nuit.

Concernant le P+R de Genève-Plage, il y a une baisse des parcages (cf. page 30 du budget). Ce parking, historiquement, est né déficitaire. Mais précisément, grâce au désendettement aujourd'hui, il n'y aura plus d'emprunt au mois de décembre 2017 ce qui va fortement le soulager. Toutefois le coût de construction était tel qu'il a eu des amortissements considérables au regard d'autres parkings. En termes de recettes, le P+R fonctionne bien. Au niveau des investissements, il y a eu des travaux et tout l'éclairage a été changé. Il parait anormal, pour un parking qui a été ouvert dans les années 2003 ou 2004, de voir qu'il n'y a plus d'emprunt. C'est ce qui fausse un peu le tableau ; constater qu'un P+ R rapporte de l'argent a des tarifs en dessous du tarif minimum pour amortir un parking.

Là également, la subvention macaron, même si elle n'est pas allouée aux P+R, sert à rembourser en termes de trésorerie mais aussi à équilibrer les comptes de la Fondation.

L'intérêt de Genève-Plage est d'être le parking mixte idéal, P+ R et public. En été, il est toujours plein le week-end et le montant des recettes horaires est de CHF 650'000.- Sur les 2.3 millions, il a donc entre un tiers et un quart de recettes qui ne proviennent pas du P+R. L'occupation du parking est variable, non seulement en fonction du temps, mais des événements qui peuvent avoir lieu à proximité.

- ***Les macarons***

Concernant les macarons, une extension perdure dans les communes. Plus en plus d'entre elles sont en demande, car la problématique des zones bleues s'étend à l'extérieur. Actuellement, la mise en œuvre du nouveau règlement des macarons est également un grand sujet traité. Ce dernier, entré en vigueur au 1er septembre, limite leur accès pour les personnes ayant déjà une place de parc dans leur immeuble ou leur maison. Septembre n'est que le 1er mois d'application et la Fondation rencontre encore beaucoup de cas particuliers.

Ce système a été mis en place parce qu'il y a trop de macarons par rapport aux places en surface. La politique de la mobilité souhaite diminuer l'octroi du macaron en partant du principe qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont des places de parc, mais qui les utilisent pour d'autres motifs ou les sous-loue. Il est possible, pour un ménage de deux personnes ayant une place de parc, de prendre un macaron.

La baisse nette liée au macaron s'élève à 1,6 million. Cet écart se décompose par la progression des recettes des macarons à gratter et la baisse brut des nouveaux critères macarons estimée à 1,9 million. C'est un produit en fort développement depuis son introduction. Les recettes y afférentes sont donc encore en progression pour l'année 2018. Toutefois, il a été constaté, en janvier 2017, que le point de vente maximal par les usagers avait été atteint.

Néanmoins, ce sont des chiffres à prendre avec des pincettes, car c'est un début. Mais pour un budget, le décaissement, le manque à gagner serait environ de 1,9 million. Le critère d'être locataire ou non d'une place est important, mais il y aurait également l'obligation d'avoir des plaques genevoises pour prétendre à une place de stationnement.

Pour rappel, la ressource principale de financement des grands projets de la fondation est le macaron. Cette question est, par conséquent, suivie attentivement. Les macarons vendus versus les places disponibles se situent, en ville de Genève à 140%; cela devient inconfortable.

Le différentiel se joue principalement sur ces nouveaux critères car l'introduction des macarons dans les nouvelles communes – relativement petites – ont des impacts peu importants.

- Les macarons à gratter sont-ils principalement destinés aux zones industrielles ?

Ils peuvent être utilisés en centre-ville ; c'est un produit qui convient très bien aux artisans et aux différentes entreprises venant faire des interventions à la journée ou à la mi-journée. En l'achetant CHF 10.- ou CHF 20.- ils l'utilisent en zone bleue et blanche pour le temps souhaité. Ces macarons sont valables partout où le régime macaron existe ; le système était d'abord pensé pour le centre-ville, mais de plus en plus de communes s'y sont intéressé. Ces derniers temps, Confignon, Cressy et Versoix l'ont adopté. La commune de Bardonnex a également récemment fait une demande. L'adoption de ce système par les communes a un impact financier, mais il reste modeste pour la Fondation.

- ***Les horodateurs***

En 2017, la Fondation a terminé le renouvellement de tous les horodateurs, en ville de Genève. Il s'agit de près de 350 horodateurs, tous modernes et maintenant connectés. Ces travaux seront utiles pour la dématérialisation consistant à remplacer tout ce qui est papier (tickets horodateur, macarons papier) par des droits de stationnement virtuels, inscrits dans une base de données centralisée, développée par la Fondation, l'année dernière. Chaque fois qu'une personne paiera son stationnement par téléphone ou horodateur, ou si la personne a un macaron habitant, la base de données inscrira ce droit. Par la suite, cette dernière pourra être interrogée afin de vérifier si le droit de stationnement existe. Cela implique un énorme travail en sous-marin au niveau de la technologie et de la

communication des systèmes. Il a déjà commencé, il y a quelques années et continuera à se développer.

Tout sera centralisé au niveau d'un centre de contrôle. Par ailleurs, la Fondation est en train de mettre en place un portail client qui permettra au client de s'inscrire automatiquement et de, par exemple, renouveler son macaron.

- Le système est-il vraiment sécurisé car s'il faut introduire tous ses numéros de carte et son code pour télécharger une application ?

La Fondation a travaillé avec tous les standards européens en matière de sécurité informatique. Rien n'est garanti en absolu et pour le futur en termes de sécurité informatique, mais pour le moment il n'y a pas eu de problèmes.

- Les nouvelles technologies excluront-elles de plus en plus la monnaie ?

La Fondation les a tous remplacés à Genève, ils sont donc tous nouveaux et ne seront pas supprimés. Ils sont connectés et les personnes peuvent s'y identifier avec un numéro de plaque. Elles peuvent dès lors payer avec une carte de crédit ou de la monnaie. Il y a, cependant, une tendance à supprimer les règlements par la monnaie. M. Goumaz ajoute que certaines villes suppriment les horodateurs. Un horodateur coûte CHF 10'000.-. Les politiques de mobilité pourraient prévoir de ne pas renouveler les horodateurs et de forcer l'obligation de paiement par téléphone. Néanmoins, il restera toujours une petite partie de la population sans smartphone. D'autres solutions seront, à cet effet, mises en place telles que des cartes à gratter en vente en magasin. Genève n'a pas encore choisi cette option, car elle vient de renouveler tous ces horodateurs. Ils seront donc encore utilisés au moins 10 ans.

L'activité d'entretien et de gestion des horodateurs pour le compte du canton, sur le territoire de la ville, est déficitaire de plus de 2 millions pour l'année 2018. La progression trop lente des recettes par rapport à l'engagement que la Fondation a envers le canton est l'effet supplémentaire, en 2018. En appliquant cette tendance d'encaissement en légère baisse sur 2018, il y aura un malus de CHF 300'000.- en plus des charges et frais de fonctionnement et de l'amortissement des 350 horodateurs. Cela fait partie du risque de l'entreprise mais la Fondation doit alerter sur le fait que l'offre est en réduction et qu'il y a certains paramètres sur lesquels personne n'a de prise. Pour rappel, la Fondation est liée par la convention jusqu'en 2019. Cette dernière prévoit un transfert forfaitaire à l'Etat selon convention : en 2017 de 10,1 millions, en 2018, 10,3 millions et en 2009 10,5 millions. Ces chiffres ont été fixés dans l'idée que les recettes allaient augmenter grâce à l'effet vertueux de l'introduction du paiement par téléphone ainsi que par cartes de crédit. Il a donc, par la suite, été suggéré à la Fondation de mieux faire ces contrôles et de mettre en service les scan cars. Néanmoins, l'autre élément jouant en défaveur se trouve être la diminution des places en surface ainsi que celle des gens ne venant plus avec leur voiture en ville.

Aujourd'hui, seulement 30% à 40% des personnes paient leur place de stationnement ; il n'y a donc pas assez de contrôles. Avec les scan cars, il y aura un contrôle permanent et les gens seront incités à payer. Une scan car peut faire jusqu'à 1'000 contrôles à l'heure. En revanche, elle ne met pas l'amende et il faut envoyer une personne sur place. La Fondation en discutera avec l'Etat car s'est finalement la convention sur les horodateurs qui est en question dans le litige Ville-Commune.

Bien que la Fondation ait une convention avec son organe de tutelle, il n'est pas exclu qu'elle soit résiliée avant l'échéance car toutes les conditions ne sont plus remplies.

M. Goumaz relève qu'au mois de mai avec les premiers résultats de la Scan car, la Fondation aura peut-être des bons chiffres. La scan car lit les plaques et interroge la base de données centralisées afin de savoir si la voiture à un droit de stationnement ou non. Si ce n'est pas le cas, un agent est envoyé. Les personnes peuvent payer cash car tous les horodateurs sont connectés.

- ***L'électromobilité***

En début d'année, la Fondation a installé plus de 100 bornes électriques dans ses parkings. Elle en possède maintenant 130. Pour l'instant, le plan de l'Etat concernant l'électromobilité veut que dans les parkings de la Fondation, l'électricité soit gratuite. En revanche, ce n'est pas nécessairement le cas dans les parkings privés tels que celui de Plainpalais et, à terme, cela deviendra payant partout. La Fondation se prépare donc à cela.

- ***Les motos et les vélos***

Bien que la Fondation n'ait pas de projets particuliers pour l'année 2018, la gestion des motos et des vélos est un sujet sur lequel elle travaille. Cela préoccupe tout le monde, mais il faut attendre les résultats du bras de fer entre l'Etat et le pouvoir juridique. Pour le moment, la Fondation construit régulièrement des places motos dans ses parkings. Il est, néanmoins, important de relever que les motards ne semblent pas encore à 100% prêts à descendre dans un parking et à payer une place.

Avec 8'000 places pour 55'000 immatriculations, soit les motos sont tolérées sur les trottoirs, soit elles y sont interdites. Des centaines de places ont été créées, mais cela ne marche pas très bien comme au parking Saint-Antoine. La location d'une place est de CHF 44.- par an et un abonnement multi parking a été introduit.

Concernant les vélos, une carte est mise en place qui permettra de gérer les accès aux vélos stations. Elle sera développée avec le SwissPass des CFF. Une application smartphone sera également mise à disposition des utilisateurs afin d'acheter des droits de stationnement. Une fois que la personne aura réservé son droit, elle pourra aller à la station et s'identifier avec le SwissPass. C'est en développement, mais cela sera quelque chose de très intéressant mis en service dans la gare et les futures gares.

- ***Technologie, informatisation, dématérialisation***

En termes de dématérialisation, toutes les données créées seront très sollicitées ; la prochaine étape sera donc consacrée à leurs utilisations. La Fondation compte développer son contrôle du stationnement par scan cars avec la lecture des plaques automatique. Cela sera mis en application en début d'année prochaine. Ces contrôles ne sont pas en lien avec la police.

Toutes ces activités demandent beaucoup de connaissances au niveau de la technologie, de l'informatique et en gestion de projet. La Fondation a décidé de créer un nouveau département des systèmes d'informations afin de faire face à ces nouvelles technologies. C'est un savoir particulier et il faut le développer. Au niveau des ressources, des postes seront ouverts à des informaticiens, un directeur de département qui couvrira les aspects informatiques et les projets. Plus précisément, les postes créés concernent une place de webdesigner et un poste de cartographe numérique destiné à un géomaticien, un directeur du système d'information et un informaticien junior (p. 4). Ces avaient déjà été mis au budget des années antérieures sans être pourvus. Ils apparaissent séparément car le Conseil s'est déjà prononcé à leur propos.

Le souhait de la Fondation est de développer toutes ces applications et systèmes dans les communes. Aujourd'hui, les activités s'arrêtent au stationnement et au contrôle de certains horodateurs. Il n'y a malheureusement pas de paiement par téléphone ou de base centralisée, ni d'horodateurs connectés. Tout est à faire. La Fondation des Parkings est prête à informatiser et gérer cela dans les communes.

Le problème est qu'il reste les deux litiges juridiques occupant l'Etat et la Ville depuis un certain temps. De ce fait, tout est bloqué concernant la question des recettes des horodateurs et leur propriété. L'Etat considère que si une commune installe le paiement par téléphone, il s'agit d'un nouvel horodateur devant lui apporter une recette. L'autre litige concerne la Ville qui a fait recours contre la décision du Grand Conseil concernant le contrat

de prestation. Elle désire, en effet, recevoir les sommes liées au contrôle du stationnement de la même manière que cela était fait sous l'ancienne convention qui prévoyait un partage des amendes. La Fondation se trouve, par conséquent, entre le marteau et l'enclume bien que l'argent ne lui revienne pas de toute manière.

- La Ville aimerait-elle revenir à l'ancienne situation ?

M. Goumaz ne veut pas répondre au nom de la Ville mais la Fondation discutait, au début, avec cette dernière jusqu'au jour où l'Etat a repris le sujet. Il a imposé sa vision et la Fondation contrôle, depuis, le stationnement sur la Ville de Genève par le biais d'un mandat donné par l'Etat. Ce contrat de prestation est remis en question par la Ville.

- Cela empêcherait-il la Fondation d'impulser l'évolution des nouvelles technologies ?

M. Goumas trouve effectivement toute cette situation dommageable car les technologies sont complexes et il ne faudrait pas laisser les communes développer leur propre système pour des raisons d'homogénéité. Un canton comme Genève devrait avoir un système centralisé. En Hollande, par exemple, il existe un seul système centralisé pour tout le pays. Genève est déjà en avance par rapport à la Suisse, mais cela serait dommage d'avoir un système en ville et d'autres dans les communes. En conclusion, tout le monde est intéressé, mais politiquement cela coince. Les problèmes financiers doivent être réglés.

- La Fondation travaille-t-elle avec le Service de protection des données de l'Etat.

Elle n'en est pas encore à cette étape, n'ayant, pour le moment, pas commencé à les collecter. Néanmoins, avec les scan cars, la Fondation travaille déjà en concertation avec le Service de protections des données.

- ***Données financières générales***

Les diagrammes figurant dans le fascicule présentent la tendance de ces dernières années :

- Les produits 2018 s'élèvent à 41 millions et sont, par conséquent, en légère baisse de 4,4% par rapport au budget 2017 (horodateurs, diminutions place de parking en surface, indemnité contrôle stationnement, etc).

- Les recettes de l'exercice 2018 progressent grâce aux parkings P+R qui fonctionnent très bien (+ 500'000) pour arriver à 10 millions. Cela représente une augmentation de 4,5%.

- Les charges de la Fondation en 2018 sont stables dans l'ensemble, en particulier en ce qui concerne les frais d'exploitation s'élevant à 29 millions. C'est à peu près le même niveau que l'exercice 2017. Cela s'explique par une maîtrise des coûts quand bien même le volume des parkings et des mandats sont en progression.

- Les frais administratifs augmentent de 500'000.- (7%) à 6,9 millions. Cette augmentation concerne la masse salariale avec les postes évoqués précédemment mais aussi l'outillage informatique et le coût des licences supplémentaires. En matière de communication, l'enveloppe a également été rehaussée pour soutenir les projets.

- Le résultat budgété, résultat net de la Fondation des Parkings, s'élève à 5,7 millions, soit près de 2 millions de moins que le budget 2017. Cela concerne essentiellement la baisse de la recette déjà évoqués. La variation des charges est relativement petite, mais en prenant en compte la diminution du chiffre d'affaires, il y a une baisse du résultat (qui reste cependant positif)

- Les recettes liées à la surveillance des parkings en Valais notamment à Sion, allant dans celles des parkings publics de la Fondation. Elles viennent en contribution aux frais de fonctionnement du centre de contrôle. La Fondation s'occupe, en effet, de deux grands parkings publics. Cela réduit donc les charges allouées aux différents parkings de la Fondation ou de ses tiers. Mais cela n'apparaît pas dans le segment de parking public car il ne s'agit que d'une télégestion.

- Hormis le succès des parkings, en particuliers des parkings P+R qui accusent une progression très marquée dans le temps, il n'a pas été évoquée la baisse des charges financières qui a un impact conséquent.

Depuis quelques années, la Fondation a la chance d'être dans un cercle vertueux, ceci dû au timing d'un certain nombre d'ouvrages. En effet, elle a eu suffisamment de liquidités pour rembourser un certain nombre d'emprunts ce qui allège et permet de réduire d'autres emprunts. La Fondation est dans une situation d'endettement qui est pratiquement nul. Cela changera avec le projet conséquent de Chêne-Bourg, l'année prochaine où il y aura besoin de financement mais celui des Gazomètres a été financé à ce jour avec sa propre trésorerie. Dès l'ouverture du parking, la dette récurrente est déjà moins importante que ce qui avait été prévu initialement dans le projet de loi.

Dans les budgets antérieurs, il était prévu, selon le plan de financement, de contracter un emprunt à la fin de la construction du parking des Gazomètres mais la situation était telle qu'il n'a pas fallu le faire.

- M. Bertossa commente l'évolution du désendettement. La Fondation va arriver à moins de 10 millions l'année prochaine alors qu'elle n'était pas loin des 100 millions il y a dix ans. En revanche, en 2019, avec la mise en service du parking de Chêne-Bourg, la dette devrait remonter. La Fondation n'a pas la gestion du parking des Eaux-Vives qui incombera aux CFF. Quant à Lancy Pont-Rouge et Bachet, elle assurera l'exploitation des vélo-stations-

- Le rapport entre le total des emprunts et le total des fonds propres était de 140% en 2008. Il y avait à l'époque 100 millions de fonds propres et 140 millions de dette. Actuellement, ce pourcentage est complètement inversé. Au budget 2018, on voit un montant de fonds propres d'environ 140 millions, pour une dizaine de millions d'emprunts.

Cet assainissement est dû en grande partie au subventionnement des macarons mais également à une bonne gestion et à un développement des activités ; un cercle vertueux qui a renforcé les fonds propres et permis le désendettement.

- ***Personnel***

M. Bertossa fait remarquer qu'en termes d'effectif, la Fondation reste relativement stable. La situation la plus marquée est celle du domaine informatique et projet qui voit son effectif augmenter de +7 postes.

Il y a encore du travail au service du stationnement, même avec les scancar. A chaque ouverture de poste, essentiellement de renouvellement de personnel, il y a discussion avec l'Office cantonal de l'emploi. L'OCE a une personne de contact qui connaît bien la Fondation.

- ***Perspectives***

Au plan des perspectives, il s'agit de créer plus de 6'000 places jusqu'en 2027, ce qui représente environ 250 millions. Les gros investissements sont ceux de l'année 2019 avec la gare de Chêne-Bourg (21.8 millions). En 2020, il y a la création de deux gros parkings : Bachet Gui – phase 1 (parking P+R et habitants de 547 places) à hauteur de 24 millions et Bachet Trèfle Blanc, (parking P+R de 1214 places) à hauteur de 74 millions.

Le projet qui tient à cœur de la Fondation, c'est le remplacement du parking des Alpes qui est vétuste et qui serait remplacé par des logements. Il y aurait alors la construction d'un parking souterrain sous la place des Alpes ou sous la place d'Orsières. Il y aurait même une option qui consisterait à réaliser la gare routière, actuellement en surface, en sous-terrain. Cela permettrait de revaloriser ces places et d'utiliser la surface en voirie, que cela soit sur les quais ou à l'intérieur des Pâquis.

En 2023, il y aura l'arrivée du tram de Perly avec certainement un parking P +R. Il y aura également la fin de la phase 1 du projet Bachet et le départ du projet P + R Les Tuileries,

s'il est accepté, au bord de la nouvelle bretelle d'autoroute arrivant de Lausanne pour permettre de prendre le CEVA.

M. Goumaz rappelle également la jonction avec Ferney-Voltaire. Pour l'instant, le projet de parking est en surface mais il est devenu beaucoup plus ambitieux puisqu'il y aura le tram jusqu'à Ferney-Voltaire. L'idée serait de faire, sur le P+R P47, une gare pour le tram et un plus grand parking P+R avec accès depuis l'autoroute. En principe cela devrait être opérationnel à la fin de l'année.

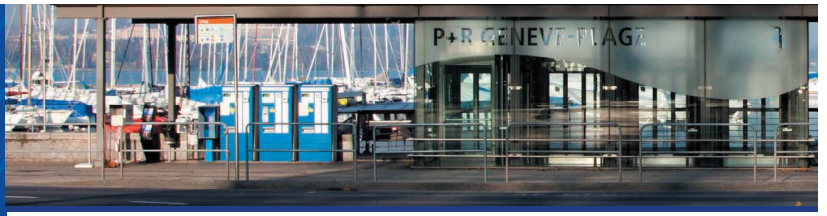

Présentation du budget 2018

Sous-commission des finances du Grand Conseil

10 octobre 2017

FONDATION DES PARKINGS

Produits de la fondation – budget 2018

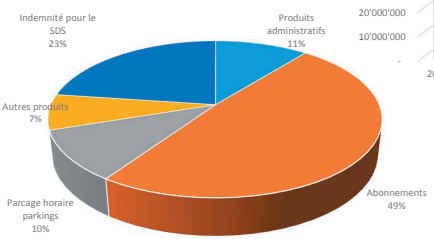

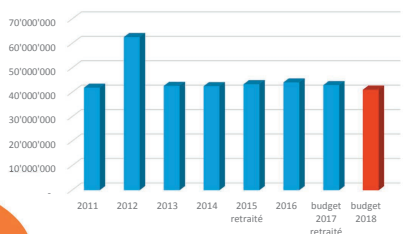

Source : Rapport Budget et investissements 2018, v2

FONDATION DES PARKINGS

Evolution des recettes des P+R – budget 2018

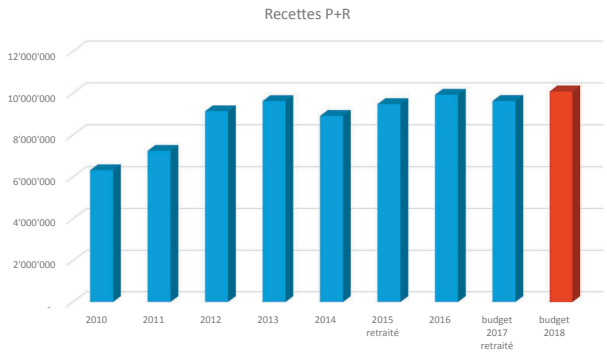

Source : Rapport Budget et investissements 2018, v2

FONDATION DES PARKINGS

Evolution des recettes des macarons – budget 2018

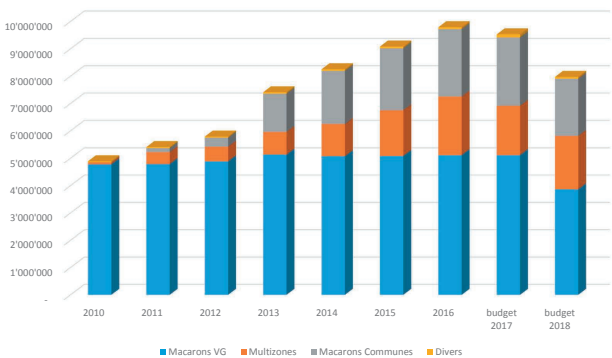

Source : Rapport Budget et investissements 2018, v2

FONDATION DES PARKINGS

Evolution des recettes du Service du stationnement

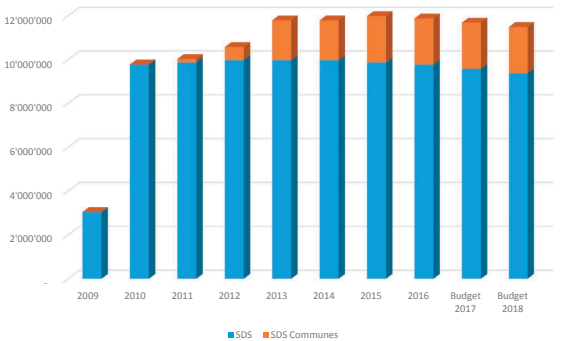

Source : Rapport Budget et investissements 2018, v2

FONDATION DES PARKINGS

Charges de la fondation – budget 2018

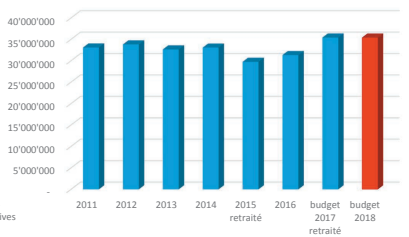

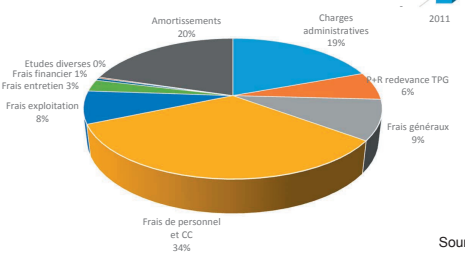

Source : Rapport Budget et investissements 2018, v2

FONDATION DES PARKINGS

Evolution du résultat de la fondation – budget 2018

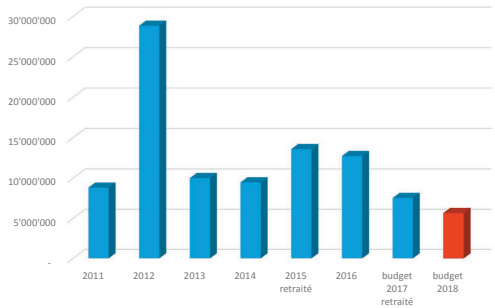

Remarque : Recettes extraordinaires de vente du parking P26 en 2012 pour 20.6 mios et du P49 en 2011 pour 2.7 mios CHF

Source : Rapport Budget et investissements 2018, v2

FONDATION DES PARKINGS

Evolution du résultat des parkings publics – budget 2018

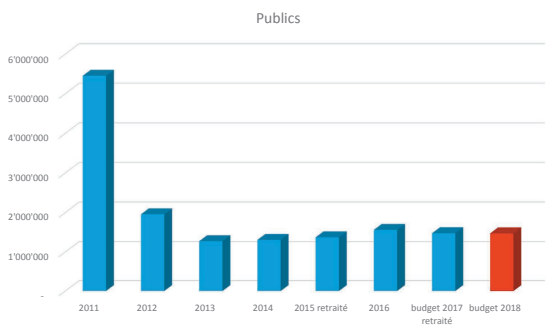

Remarque : Ventes du parking du P49 en 2011 et du P26 en 2012

Source : Rapport Budget et investissements 2018, v2

FONDATION DES PARKINGS

Evolution du résultat des parkings habitants - budget 2018

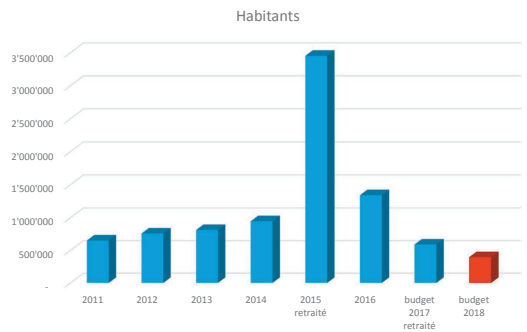

Remarque : Réévaluation des dettes du parking du Prieuré en 2015 et 2016
Source : Rapport Budget et investissements 2018, v2

FONDATION DES PARKINGS

Evolution du résultat des parkings P+R – budget 2018

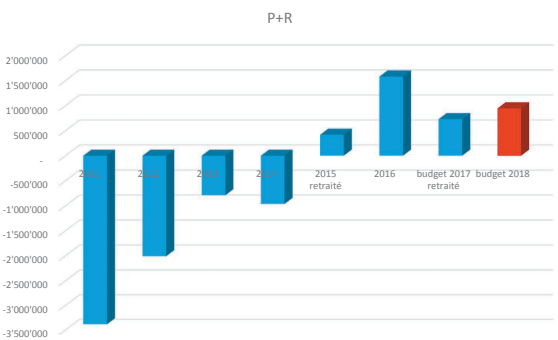

Source : Rapport Budget et investissements 2018, v2

FONDATION DES PARKINGS

Evolution du résultat des macarons – budget 2018

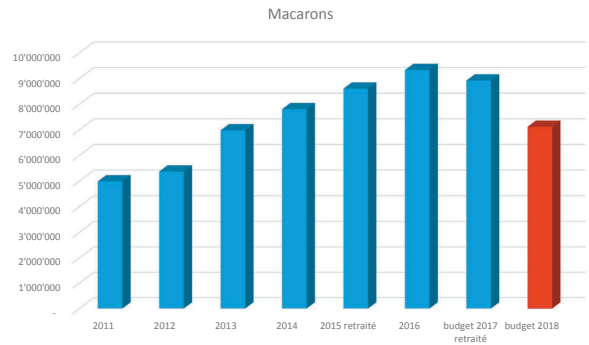

Source : Rapport Budget et investissements 2018, v2

FONDATION DES PARKINGS

Evolution de la dette (1/2) – budget 2018

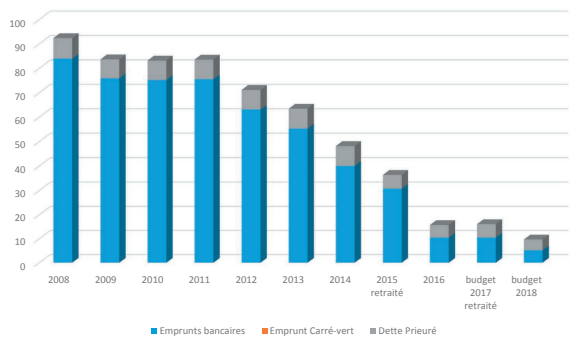

Remarque : montants en millions de CHF

FONDATION DES PARKINGS

Evolution de la dette (2/2) – budget 2018

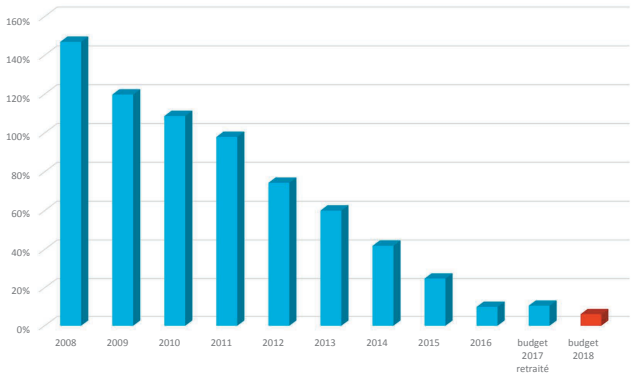

Remarque : taux d'endettement = (somme des emprunts et dettes) / total des capitaux propres au 31.12

FONDATION DES PARKINGS

Evolution de l'effectif en nombre de postes – budget 2018

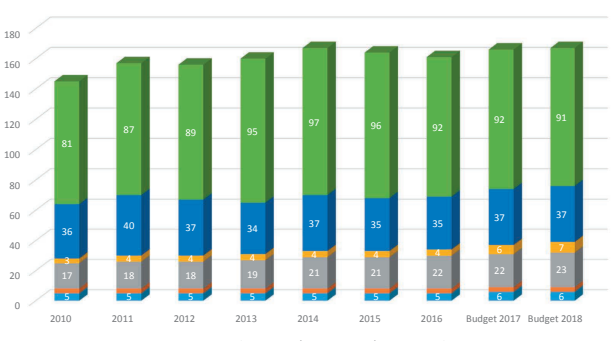

FONDATION DES PARKINGS

Evolution du nombre de permis frontaliers – budget 2018

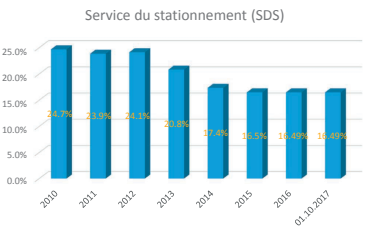

FONDATION DES PARKINGS

Construction des parkings 2018 – 2028 (1/3)

Mise en service	Ouvrage	Usage	Construction	Places	Coût en mios	Total Places
2019	**Gare Chêne-Bourg**	Multi	S/Terrain	505	**21.6**	1'005
	Bernex amont (provisoire)	P+R	Surface	300	**2.6**	
	Jonction Ferney	P+R	Surface	200	**1.8**	
2020	**Vandoeuvre-Cologny**	P+R	Surface	80	**0.7**	330
	MICA	P+R	Surface	250	**2.2**	

FONDATION DES PARKINGS

Construction des parkings 2018 – 2028 (2/3)

Mise en service	Ouvrage	Usage	Construction	Places	Coût en mios	Total Places
2020	**Bachet Gui Phase 1**	P+R et Habitants	S/Terrain	647	**24.8**	1'861
	Bachet-Trèfle Blanc	P+R	S/Terrain	1'214	**74.8**	
2021	**Alpes**	Multi	S/Terrain	500	**26.5**	500
2022	**Pallanterie**	P+R	Surface	150	**1.4**	150
2023	**Perly Est**	P+R	Elevation	800	**28.4**	800
2025	**Bernex aval – Goutte St-Mathieu**	P+R	S/Terrain	250	**9.2**	250

FONDATION DES PARKINGS

Construction des parkings 2018 – 2028 (3/3)

Mise en service	Ouvrage	Usage	Construction	Places	Coût en mios	Total Places
2025	**Bachet Gui Phase 2**	Habitants	S/Terrain	136	**3.3**	936
	Tuilleries	P+R	Elevation	800	**30.0**	
2027	**Bernex amont** (définitif)	P+R	S/Terrain	400	**23.3**	400
				6'232	**250.6**	**6'232**
2019	**Lancy-Pont-Rouge**	Vélostation	S/Terrain	1'250	**3.9**	1'500
	Eaux-Vives Sud	Vélostation	S/Terrain	250	**1.0**	
				1'500	**4.9**	**1'500**

FONDATION DES PARKINGS

Evénements particuliers

- Introduction de nouveaux critères macaron, - 1.8 mios CHF
- Perte sur les honoraires du contrat de gestion des horodateurs en Ville de Genève, - 2 mios CHF
- Nouveau parking du Vengeron
- Nouveau produit Multiparkings moto
- Dématérialisation

FONDATION DES PARKINGS

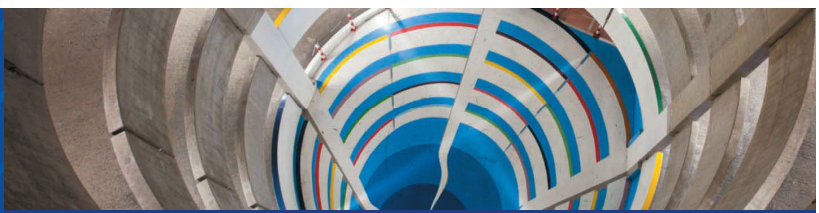

Merci de votre attention !

FONDATION DES PARKINGS

Politique publique J (Mobilité)

Transports publics genevois (TPG)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition des Transports publics genevois (TPG) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

La question de l'absentéisme au sein des TPG est abordée tout particulièrement par la commission, car elle constate que son taux au sein des TPG est proche des 9% alors que la moyenne suisse est de 7%. Relativisant ces chiffres, Mme Anne Hornung-Soukup, présidente du conseil d'administration des TPG, relève qu'il est égal à celui des transports publics bâlois. Elle note qu'un groupe de conducteurs de réserve est mis sur pied afin d'éviter que les bus et les trams ne soient immobilisés faute de conducteur. Elle explique par ailleurs que la loi est très restrictive en matière de conduite et de sécurité, en ce sens que le moindre doute sur la vigilance des chauffeurs induit – par mesure de précaution – qu'ils ne prennent pas le volant.

Dans le même temps, la présidente du conseil d'administration explique qu'un plan de santé au travail très complet a été mis en œuvre pour essayer de réduire le taux d'absentéisme au sein des TPG. Selon la présidente, le dispositif ne produit malheureusement pas encore les résultats attendus. Dans un domaine connexe, Mme Hornung-Soukup relève que les TPG souhaitent mettre en œuvre un code de comportement, ceci dans l'idée d'éviter certains comportements préjudiciables et d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs. Elle note également qu'une analyse des retards des lignes est effectuée pour essayer de régler les difficultés rencontrées, ceci également dans l'objectif d'amélioration des conditions de travail.

A la question de la couverture du coût de l'absentéisme, la présidente relève que les TPG font de l'autoassurance.

Enfin, la commission aborde la Saga des Géants et les impacts de cette manifestation pour les TPG.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique J (Mobilité)

Transports publics genevois (TPG)

Présents : Mme SAPIN Françoise, députée
Mme SCHNEIDER HAUSSER Lydia, députée

Assistent : **TPG**
M. BERDOZ Denis, Directeur général
M. DUMONT Jérôme, Responsable du contrôle de gestion
Mme HERTAULT MALHERBE Sophie, Directrice Finance et Gestion
Mme HORNUNG-SOUKUP, Présidente du Conseil d'administration

Procès-verbaliste : Mme PAULI Noémie

Budget 2018

Généralités

Le budget 2018 présente un résultat légèrement meilleur que le budget 2017 soit un résultat net de l'exercice de – CHF 7'048 contre – CHF 7'181 en 2017.

Les revenus sont légèrement supérieurs, soit CHF 427 mios en 2018 contre CHF 415 mios au budget précédent. Ce sont les revenus des transports, la contribution de l'Etat de Genève et celle des communes qui font la différence.

Pour les charges, également légèrement supérieures, soit CHF 421 mios contre CHF 408 mios en 2017. Ce sont les charges de personnel et la sous-traitance de transport qui augmentent. La sous-traitance se montant à 9,4% alors que le plafond est fixé à 10%.

En ce qui concerne la répartition des produits, selon le tableau à la page 3 de la présentation, il en ressort une grande stabilité !!

Il en est de même à la page 4 de ce même fascicule pour les charges.

Frais de personnels

L'augmentation des frais de personnel provient essentiellement de l'augmentation des ETP soit 172 ETP de plus qu'au PFP 2018 et 41,3 ETP de plus qu'au budget 2017.

La grande différence par rapport au PFP 2018 provient essentiellement du fait qu'un protocole d'accord a été signé à fin 2014 avec les syndicats, suite aux grèves, accord qui ne prévoit aucun licenciement durant la période du contrat de prestations 2014-2018.

Par contre, le taux d'absentéisme est élevé, soit 9% alors que la moyenne suisse dans ce genre d'entreprise est de 7%. Les TPG ont mis en place un plan SAT (santé au travail) et espère pouvoir faire baisser ce taux ces prochaines années.

Pour les remplacements, il existe un groupe dit « DE RESERVE », pour palier chaque jour aux absences. Il s'agit d'un certain nombre de chauffeurs qui prennent chaque jour leur service dans être affecté à une ligne et s'ils n'ont pas de remplacements à faire, ils restent sur place et sont payés. Cela revient meilleur marché que de faire appel à des sociétés extérieures.

Investissements

En ce qui concerne les investissements, ils sont légèrement inférieurs au PFP (- 402 mios) pour les terrains et bâtiments. Par contre, les équipements et machines sont supérieurs de 1,203 mios et les véhicules de + 2,303 mios, toujours par rapport au PFP 2018.

Le premier bus TOSA sera mis en service en décembre sur la ligne 23.

Entre décembre et avril 2018, ce sont 12 bus TOSA supplémentaires qui seront livrés, toujours pour la ligne 23 ! Au fur et à mesure des réceptions des véhicules électriques, les TPG retirent des véhicules diesel.

Si ce système fonctionne bien, les TPG réfléchiront ensuite à utiliser cette même technologie sur d'autres lignes.

En ce qui concerne EN CHARDON, ce projet fait l'objet d'une loi spécifique et d'un suivi spécifique. Pr conséquent, il n'est pas lié à la loi du contrat de prestations.

Le montant hors taxe s'élève à CHF 310 mios.

Normes comptables

Les normes comptables appliquées sont les normes IPSAS (application du règlement sur les établissements des états financiers REEF). Les dérogations sont les mêmes que pour les comptes de l'Etat de Genève notamment pour la caisse de pension.

Votation du Grand Conseil pour les 30 millions supplémentaires

Ce montant supplémentaire voté lors du dernier Grand conseil permettra de redéployer l'offre et de retrouver l'équivalent de 2014, soit renforcement des cadences, mise en service de lignes de bus supplémentaires, en décembre (2e dimanche de décembre) avec le changement des horaires pour la ligne 23 et d'autres lignes en 2018.

Votations sur la baisse des tarifs

Les votations sur la baisse des tarifs n'ont pas eu l'effet escompté, soit l'augmentation de la fréquentation, ni en 2015 et ni en 2016.

Ceci est dû en partie au fait que cette baisse des tarifs avait prévu une baisse du prix de l'abonnement annuel et du ticket individuel, mais pas du prix de l'abonnement mensuel.

Conclusion, les usagers qui prenaient des abonnements mensuels auparavant prennent maintenant des abonnements annuels qui ont passé de CHF 700.— à CHF 500.--.

BUDGET 2018

COMPTE DE RESULTAT - BUDGET 2018

En kchf	Réel 31.12.2016	Budget 2017	PFP 2018	Budget 2018	Variations Budget 2018 vs Réel 2016	Variations Budget 2018 vs Budget 2017	Variations Budget 2018 vs PFP 2018
Revenus de transport	145'300	147'050	150'246	152'663	5.1%	3.8%	1.6%
dont revenus de transport UNIRESO	*128'298*	*129'704*	*132'976*	*134'299*	*4.7%*	*3.5%*	*1.0%*
Contribution de l'Etat de Genève	223'754	227'119	226'133	231'272	3.4%	1.8%	2.3%
dont droit du sillon	*13'759*	*13'759*	*13'759*	*13'759*	*0.0%*	*0.0%*	*0.0%*
Contribution de la Confédération	10'708	10'714	10'200	10'384	-3.0%	-3.1%	1.8%
Contribution des communes et des tiers	8'372	9'828	12'477	11'815	41.1%	20.2%	-5.3%
Produits d'exploitation divers	17'394	20'601	16'404	21'271	22.3%	3.3%	29.7%
Total Produits d'Exploitation	**405'527**	**415'312**	**415'459**	**427'404**	**5.4%**	**2.9%**	**2.9%**
Frais de personnel	232'138	236'839	229'589	244'141	5.2%	3.1%	6.3%
Frais de véhicules	32'382	33'157	31'388	31'101	-4.0%	-6.2%	-0.9%
Frais de bâtiments et installations fixes	20'216	20'202	20'636	20762	2.7%	2.8%	0.6%
dont droit du sillon	*13'773*	*13'773*	*13'759*	*13'860*	*0.6%*	*0.6%*	*0.7%*
Sous-traitance de transport	44'551	43'303	41'375	50'275	12.8%	16.1%	21.5%
Charges d'exploitation diverses	25'721	26'230	26'811	27'232	5.9%	3.8%	1.6%
Dotations aux amortissements	42'658	45'658	47'415	45'401	6.4%	-0.6%	-4.2%
Pertes sur constats et débiteurs	3'046	2'970	3'260	2'677	-12.1%	-9.9%	-17.9%
Total Charges d'Exploitation	**400'712**	**408'360**	**400'475**	**421'589**	**5.2%**	**3.2%**	**5.3%**
Résultat Exploitation	**4'815**	**6'953**	**14'985**	**5'815**	**20.8%**	**-16.4%**	**-61.2%**
Produits financiers	1'880	1'007	632	946	-49.7%	-6.1%	49.7%
Charges financières	14'594	15'140	15'870	13'809	-5.4%	-8.8%	-13.0%
Résultat financier	**-12'714**	**-14'133**	**-15'238**	**-12'863**	**1.2%**	**-9.0%**	**-15.6%**
Quote part des sociétés associées	282						
Résultat de l'Exercice	**-7'617**	**-7'181**	**-253**	**-7'048**	**-7.5%**	**-1.9%**	**2683.0%**

tpg

REPARTITION DES PRODUITS EN %

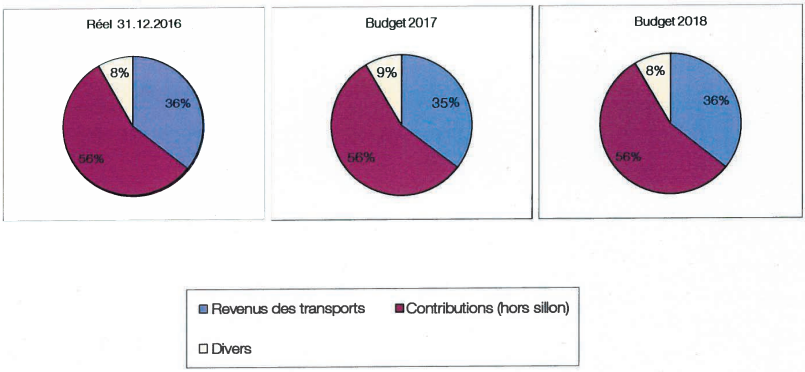

Divers: y compris contributions pour sillon.

tpg

REPARTITION DES CHARGES EN %

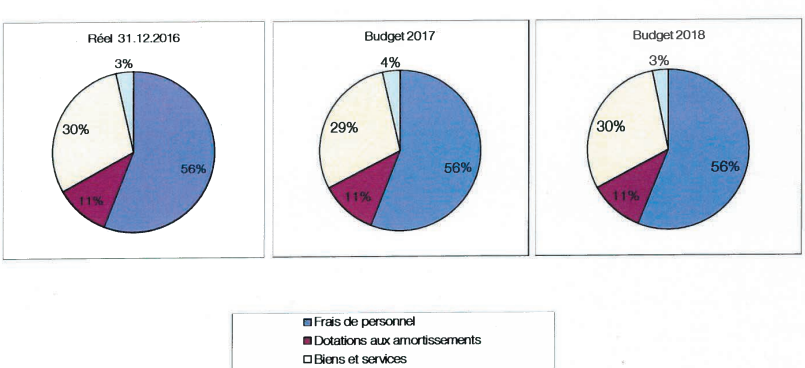

Biens et services: y compris droit du sillon.

DETAIL DES PRODUITS

PRODUITS DU TRANSPORT COMPTABILISES EVOLUTION 2014 - 2018

En kchf	Réel 31.12.2014	Réel 31.12.2015	Réel 31.12.2016	Budget 2017	PFP 2018	Budget 2018	Variations Budget 2018 vs Réel 2016	Budget 2018 vs Budget 2017	Budget 2018 vs PFP 2018
Billets	44'851	41'851	44'817	46'248	45'424	47'954	7.0%	3.7%	5.6%
dont cartes journalières	9'239	8'211	8'137	8'297	10'268	8'404	3.3%	1.3%	-18.2%
Abonnements annuels	45'136	43'924	43'641	44'273	45'807	48'370	10.8%	9.3%	5.6%
Abonnements mensuels	40'475	32'760	30'571	30'500	31'486	29'170	-4.6%	-4.4%	-7.4%
Abonnements hebdomadaires	331	314	291	294	327	376	29.2%	27.9%	15.0%
Autres titres de transport	12'788	12'870	13'378	12'763	13'381	12'925	-3.4%	1.3%	-3.4%
Rabais et Bonus	-7'309	-5'305	-4'400	-4'375	-3'449	-4'496	2.2%	2.8%	30.4%
Total revenus de Transports Unireso	**136'271**	**126'413**	**128'298**	**129'704**	**132'976**	**134'299**	**4.7%**	**3.5%**	**1.0%**
Revenus de Transports TPG	11'517	10'418	11'014	10'756	10'255	11'663	5.9%	8.4%	13.7%
Autres produits du transport (CTT, ...)	5'893	5'754	5'988	6'590	7'015	6'700	11.9%	1.7%	-4.5%
Total Revenus de Transports	**153'681**	**142'586**	**145'300**	**147'050**	**150'246**	**152'663**	**5.1%**	**3.8%**	**1.6%**

tpg

DETAIL DES CHARGES

tpg

DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

En kchf	Réel 31.12.2014	Réel 31.12.2015	Réel 31.12.2016	Budget 2017	PFP 2018	Budget 2018	Variations Budget 2018 vs Réel 2016	Variations Budget 2018 vs Budget 2017	Variations Budget 2018 vs PFP 2018
Frais de Personnel	**207'933**	**229'877**	**232'138**	**236'839**	**229'589**	**244'141**	**5.2%**	**3.1%**	**6.3%**
Frais de Véhicules	**34'025**	**33'712**	**32'382**	**33'157**	**31'388**	**31'101**	**-4.0%**	**-6.2%**	**-0.9%**
Frais de Bâtiments & Installations Fixes	**8'431**	**20'999**	**20'216**	**20'202**	**20'636**	**20'762**	**2.7%**	**2.8%**	**0.6%**
(dont droit du sillon)	0	14'044	13'773	13'773	13'759	13'860	0.6%	0.6%	0.7%
Sous-Traitance de Transport	**43'707**	**44'966**	**44'551**	**43'303**	**41'375**	**50'275**	**12.8%**	**16.1%**	**21.5%**
Sous-traitance de transport	30'901	33'238	32'627	32'045	27'927	35'473	8.7%	10.7%	27.0%
Sous-traitance GLCT	12'806	11'728	11'925	11'258	13'448	14'802	24.1%	31.5%	10.1%
Charges d'Exploitation Diverses	**29'330**	**21'713**	**25'721**	**26'230**	**26'811**	**27'232**	**5.9%**	**3.8%**	**1.6%**
Assurances & Franchises	2'228	2'449	2'417	2'333	2'316	2'184	-9.6%	-6.4%	-5.7%
Etudes & Mandats	1'934	2'165	1'803	1'920	1'915	1'759	-2.4%	-8.4%	-8.1%
Commissions et Frais de Ventes	4'216	3'620	4'283	7'010	4'912	7'151	67.0%	2.0%	45.6%
Communication & Marketing	2'553	2'052	2'980	2'583	3'218	3'240	8.7%	25.4%	0.7%
Entretien, maintenance, locations	5'156	5'258	5'199	5'718	6'142	5'483	5.5%	-4.1%	-10.7%
Frais Administratifs	3'574	2'745	3'079	3'132	3'549	3'236	5.1%	3.3%	-8.8%
Cotisations impôts et taxes	2'445	943	3'308	517	350	369	-88.8%	-28.6%	5.4%
Autres Charges	7'223	2'480	2'653	3'017	4'409	3'809	43.6%	26.3%	-13.6%
Dotations aux amortissements	**41'255**	**44'054**	**42'658**	**45'658**	**47'415**	**45'401**	**6.4%**	**-0.6%**	**-4.2%**
Pertes sur constats et débiteurs	**2'502**	**2'602**	**3'046**	**2'970**	**3'260**	**2'677**	**-12.1%**	**-9.9%**	**-17.9%**
Total charges d'exploitation	367'183	397'923	400'712	408'360	400'475	421'589	5.2%	3.2%	5.3%

Données consolidées. 2014 retraité

tpg

EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL 2014 - 2018

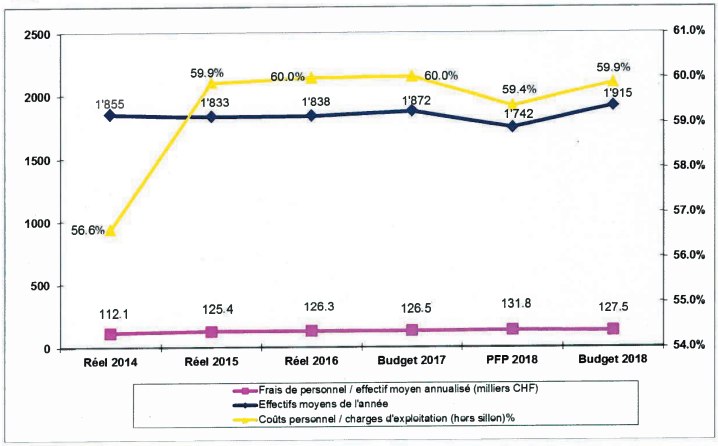

Données consolidées. 2014 retraité

tpg

EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES 2014 - 2018

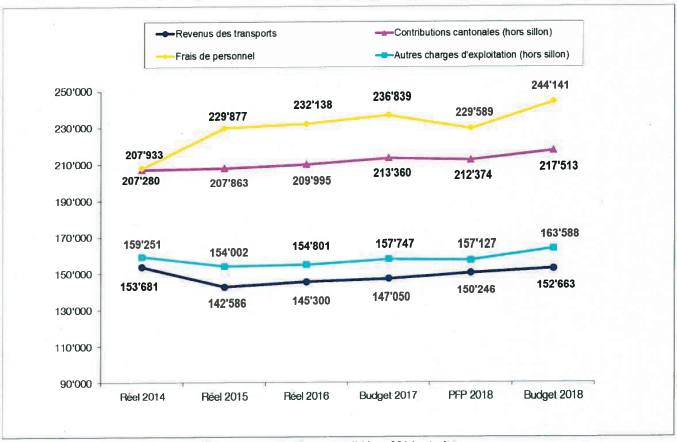

Hors subventions pour droit du sillon/coût du sillon. Données consolidées. 2014 retraité.

INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS

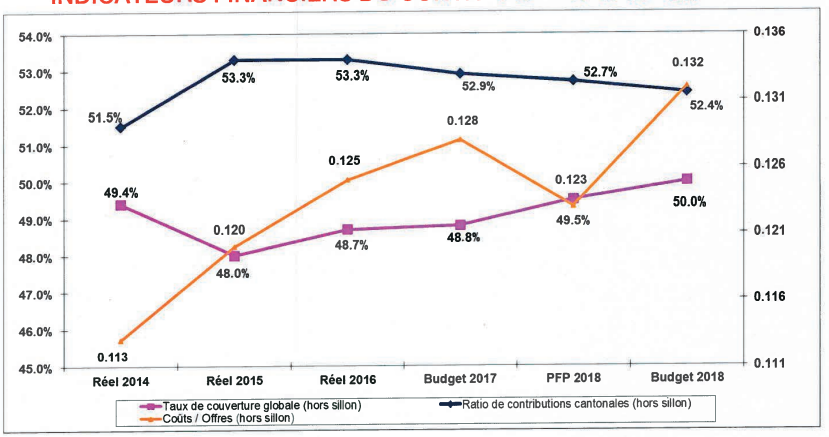

Données consolidées.

EVOLUTION DES PLACES X KM 2014 -2018

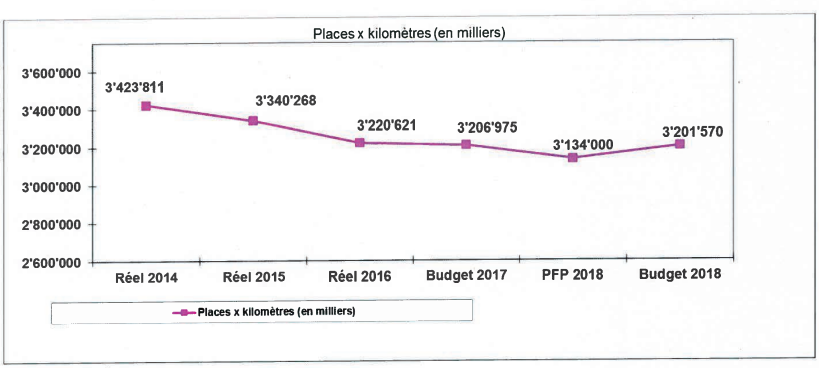

Places kilomètres totales, y compris France

tpg

SUIVI DES INVESTISSEMENTS

En CHF

Catégories IPSAS	PFP 2015-2018 (yc TOSA)	Budget 2015-2018	*Ecart à fin 2018*
Bâtiments	26'585'000	26'096'077	-488'923
Installations Fixes	6'750'000	6'836'380	86'380
Terrains, Bâtiments & Installations Fixes	**33'335'000**	**32'932'457**	**-402'543**
Bureautique & Mobilier	230'000	482'027	252'027
Instal. & Matériel Informatique & Télécommunications	12'977'000	15'590'228	2'613'228
Outillages, Machines & Installations Autres	5'222'000	3'560'126	-1'661'874
Equipements, Machines & Autres Immobilisations	**18'429'000**	**19'632'381**	**1'203'381**
Autobus	14'465'000	15'825'812	1'360'812
Tramways	0	510'000	510'000
Trolleybus	13'000'000	12'856'125	-143'875
Equipements Embarqués	28'500'000	30'090'693	1'590'693
Véhicules de Service	4'735'000	3'719'443	-1'015'557
Véhicules & leurs équipements	**60'700'000**	**63'002'073**	**2'302'073**
Systèmes d'Informations & Télécommunications	19'744'000	16'373'449	-3'370'551
Immobilisations Incorporelles	**19'744'000**	**16'373'449**	**-3'370'551**
TOTAL investissements PFP	132'208'000	131'940'360	-267'640

tpg

Détail de la consolidation Budget 2018

En kCHF	Budget brut 2018 des entités(*)		Impact des inter-compagnies		Budget 2018
	TPG (Suisse)	TPG Publicité SA	Débit	Crédit	TPG Consolidé
REVENUS DE TRANSPORTS	152'663	0	0	0	152'663
CONTRIBUTIONS DE L'ETAT DE GENEVE	231'272	0	0	0	231'272
CONTRIBUTIONS DE LA CONFEDERATION	10'384	0	0	0	10'384
CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET TIERS	11'815	0	0	0	11'815
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	14'371	12'700	5'800	0	21'271
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	420'504	12'700	5'800	0	427'404
FRAIS DE PERSONNEL	242'143	1'998	0	0	244'141
FRAIS DE VEHICULES	31'075	25	0	0	31'101
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	20'709	93	0	40	20'762
SOUS-TRAITANCE DE TRANSPORT	50'275	0	0	0	50'275
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	22'795	10'198	0	5'760	27'232
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	45'271	130	0	0	45'401
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	2'627	50	0	0	2'677
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	414'895	12'494	0	5'800	421'589
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	5'610	206	5'800	-5'800	5'815
RESULTAT FINANCIER	-12'865	2	0	0	-12'863
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-7'255	208	5'800	-5'800	-7'048

Politique publique K (Santé)

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Mauro Poggia se dit satisfait du système genevois de la santé fonctionnant avec des hôpitaux universitaires qui restent au centre du dispositif sanitaire. Il souligne que le secteur privé a sa place dans le système sanitaire, mais il relève que les hôpitaux universitaires ont une tâche de formation et de recherche très importante qu'il convient de maintenir.

Il remarque que l'ouverture des nouveaux bâtiments des Hôpitaux universitaires de Genève (ci-après HUG) implique des frais supplémentaires qui se retrouvent dans le projet du budget 2018. La question de la non-application de la loi sur le travail par les HUG est abordée par la commission. Le conseiller d'Etat note que c'est aux HUG de trouver une solution à leur propre budget et que le Conseil d'Etat persistera dans cette optique, même si les HUG ont déposé un projet de budget déficitaire.

En ce qui concerne les filières de formation notamment d'infirmières, le président du département explique qu'un groupe de suivi de la pénurie a été mis en œuvre en collaboration avec le département de l'instruction publique. Il dit sa volonté d'améliorer la situation.

La question des équipements lourds (tels que les IRM) est également abordée, le conseiller d'Etat note qu'il répugne à vouloir réglementer leur installation, mais que, s'il constate que le secteur privé n'est pas capable de s'autoréguler, il interviendra dans ce domaine.

La Commission des finances s'enquiert de la suppression des 30 F de subsides pour l'assurance-maladie décidée par le Conseil d'Etat. Le conseiller d'Etat note que ce n'est pas une décision populaire, ni idéale, mais que cela permettrait de contenir la hausse de ces subsides. Il précise toutefois que cette suppression ne touche ni les personnes à l'aide sociale ni celles qui touchent des prestations complémentaires.

La commission exprime son souhait de plus de transparence dans la subvention aux HUG et constate des lacunes dans les indicateurs liés à ce contrat de prestations ainsi qu'un manque de capacité des HUG pour détecter certains problèmes. Le conseiller d'Etat répond que la détection des incidents devrait être en effet une priorité.

Enfin la thématique de la coexistence du domaine pénitentiaire et de celui de la santé est survolée, ceci par le biais de Curabilis. Concernant ces questions, le conseiller d'Etat note qu'il y a des adaptations régulières qui sont faites pour faciliter la gestion de cette prison particulière.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique K (Santé)

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)

MM. Alberto Velasco et Patrick Lussi

Assistent : Pour le **DEAS :**
M. POGGIA Mauro, Conseiller d'Etat
M. BRON Adrien, Directeur général de la santé
Mme CODOUREY Stéphanie, Secrétaire générale adjointe en charge de la santé.
M. BRUNAZZI Marc, Directeur administratif et financier
M. CLAVEL Michel, Directeur financier
Mme GUERY Estelle, Directrice administrative et financière

Procès-verbaliste : M. PAULI Noémie

En préambule, M. POGGIA explique que la politique publique K est subdivisée en 3 sous-politiques (K01, K02 et K03).

Celle qui impacte le plus le budget est les HUG et l'IMAD et, globalement, le budget présenté est déficitaire.

En ce qui concerne la politique de la santé, tout le monde est conscient que nous avons un défi à relever avec le vieillissement de la population, surtout avec la nécessité de renforcer les alternatives à l'hospitalisation, qui se sont révélées efficaces. Globalement, l'augmentation nette est de 22 millions de F. Elle n'impliquerait pas de déficit si les rentrées fiscales connaissaient l'évolution qu'elles ont connue ces dernières années. Cela fait partie de l'augmentation à la fois globale et ciblée pour les personnes vieillissantes.

L'augmentation est contenue, car les besoins ne se limitent pas aux sommes réclamées et ils sont conscients qu'il faudrait davantage investir dans d'autres stratégies. Malheureusement, ils sont obligés de s'en tenir au strict minimum. Par conséquent, le budget présenté permet d'améliorer la situation et de faire face aux besoins impératifs qui sont liés à l'ouverture de nouveaux bâtiments et l'implication de les faire fonctionner.

Par ailleurs, les urgences gériatriques se trouvent depuis l'année passée aux Trois-Chênes. Enfin, quand on parle d'augmentation du personnel, M. Poggia relève qu'il ne faut pas oublier que, si l'on doit engager une infirmière, il en faut pratiquement quatre étant donné l'activité 24h/24h, plus tournus et repos.

Politique K01.

M. Pogia indique que les grosses augmentations sont sur les HUG et l'IMAD et les explications se trouvent en page 2 du document et sont plus précises à la page 11.

Concernant les HUG, l'augmentation des subventions est d'environ 11,5 millions de F, qui sont liés :

- à la mise en exploitation de la maternité (3,750 millions de F),
- au bâtiment des lits 2 Gustave Julliard (7,750 millions de F),
- à la salle d'opération hybride avec imagerie IRM (800'000 F),

- à l'adaptation des ressources en matière de réadaptation et de gériatre (872'000 F),

et :

- en matière de soins aigus (1,2 million de F),
- en matière de de capacité d'accueil aux urgences adultes (1,125 million de F)
- et en matière de prise en charge des migrants (300'000 F).

Ce travail sera fait surtout au moyen des fonds propres des HUG, L'Etat de Genève participant un peu à l'investissement.

Questions des commissaires

En réponse à la question d'un commissaire qui demande si les HUG ont déjà commencé à entamer leurs fonds propres l'année passée, le département répond que les fonds propres sont réservés ou affectés à des missions particulières et que les HUG ont encore pas mal de fonds propres. Entre la direction générale de la santé (DGS) et l'Office des bâtiments (OBA), ils réfléchissent à comment mieux répartir la situation immobilière pour qu'ils puissent utiliser leurs fonds propres à bon escient.

HUG, droit de superficie et investissement

Le Président du département indique que la situation des HUG est assez compliquée dans l'imbrication des terrains et droits de superficie. Des terrains appartiennent à l'Etat et s'imbriquent dans des terrains qui appartiennent aux HUG, avec des bâtiments qui appartiennent à l'Etat. Le but est de mettre de l'ordre pour que les HUG puissent prendre un crédit sur leurs propres biens pour faire des investissements.

Le département explique que les HUG ne peuvent pas investir aujourd'hui leurs fonds propres sur les immeubles de l'Etat. Le but est de faire en sorte qu'ils puissent utiliser ces fonds propres.

A la suite de quoi, le Président du département ajoute qu'actuellement l'argent peut s'emprunter à des taux favorables. Le bâtiment n° 1 des HUG est vétuste. Les conditions de travail et d'hospitalisation sont extrêmement différentes d'un bâtiment à l'autre et il s'agit de remettre à niveau progressivement le bâtiment n° 1. Progressivement, ils espèrent que le stationnaire sera moins mis sous pression que par le passé et que les chambres seront moins mises à contribution, même si la population augmente et vieillit. Les augmentations peuvent être contenues ou atténuées.

En réponse à un commissaire qui demande si la stratégie est la même que pour comme les SIG, c'est-à-dire rendre l'institution propriétaire de tous ces biens par des transferts, le département répond que, dans le cadre du plan de mesures 2005-2009, le Conseil d'Etat avait déterminé quels objets devaient être transférés. Les SIG, les TPG et l'AIG ont fait l'objet de votations populaires qui ont réussi. Par contre, quand le Conseil d'Etat, avec les expertes de l'OBA et du DARES, avait étudié la possibilité de faire le transfert d'actifs des HUG, ils avaient renoncé en raison de la complexité de la construction et le Parlement avait été informé. Depuis lors, ils ont commencé à travailler sur des objets spécifiques avec la DGS et l'OBA et ils vont proposer une solution au Conseil d'Etat, afin notamment de déterminer les responsabilités et les capacités d'investissement.

Prise en charge des Migrants

Le Président du département indique que la somme de prise en charge des migrants (300'000 F) correspond au crédit obtenu en 2016 et qu'il faut être conscient que la Confédération se retire dans ses obligations. Avant, une radiographie était faite pour les personnes qui entraient en Suisse, notamment pour détecter la tuberculose. La

Confédération ne le fait plus, mais Genève continue à le faire. Beaucoup de personnes sont présentes sur le territoire genevois, légalement ou illégalement. Ne pas leur donner de soins fait courir un risque à la population. Il est préférable de répondre aux besoins sanitaires pour éviter que population résidente doive en payer les coûts.

Ensuite, suite à la question d'un commissaire qui demande si l'augmentation de 20% correspond aux réelles nécessités, le Président répond que c'est insuffisant. Car pour répondre véritablement à l'ensemble des besoins, les HUG ont demandé 16,8 millions de plus que ce que le Conseil d'Etat leur accorde. Le département dit qu'un certain nombre d'hypothèses ont été faites, comme les modifications TARMED. Ces hypothèses ont été retenues lors de la construction du budget.

Demande supplémentaire, car baisse de tarifs TARMED et prestations en ambulatoire seront moins rétribuées par la Confédération

Le Président du département explique que les HUG demandaient 14 millions de F supplémentaires pour compenser la baisse des tarifs TARMED. Il indique que le Conseil d'Etat a pris des décisions à partir de 2018 pour faire des économies dans le domaine de la santé. Les prestations en ambulatoire seront moins rétribuées par la Confédération, donc il en résulte un manque de revenus pour les HUG. Ces derniers avaient estimé leur manque d'entrée à 14 millions de F, lorsque le Conseil fédéral estimait devoir réduire de globalement de 700 millions de F pour la Suisse. Finalement, il a réduit de 470 millions de F. Les HUG estiment le manque de revenus en 2018 de 10 millions de F. Cette somme n'a pas été compensée par le Conseil d'Etat, qui considère que les HUG doivent faire des efforts. Il est paradoxal de vouloir combattre la hausse des coûts de la santé et donner aux HUG une compensation pour ce qu'ils n'encaissent pas dans leurs prestations. Le Conseil d'Etat estime qu'à terme les HUG doivent prendre les mesures nécessaires aussi pour faire en sorte que leurs coûts soient pris en charge. Dans l'ambulatoire, il y a passablement d'interventions chirurgicales qui se faisaient en stationnaire et aujourd'hui se font en ambulatoire. Pour tout ce qui est stationnaire, le canton doit intervenir à 55% du tarif SwissDRG par rapport au tarif TARDMED pour l'ambulatoire. Le total (55% le canton et 45% les assurances-maladie) ne couvre pas entièrement les frais. Un hôpital universitaire coûte plus cher qu'un hôpital non universitaire. En ce qui concerne la prise en charge des coûts, certains cas sont plus lourds que dans les cliniques privées. Le tarif tel que défini au niveau suisse sur la base d'une moyenne des coûts est systématiquement dépassé par les hôpitaux universitaires. Les cliniques privées peuvent appeler des tarifs plus favorables.

En réponse à un commissaire qui relève qu'il est notoire que, dans une clinique privée ou un hôpital, s'il y a incident grave, l'ambulance se rende directement aux HUG et demande s'il y a un complément de tarif ou bien si le prix est assujetti au tarif TARMED usuel, le département répond que la facturation n'est pas favorable pour la clinique qui envoie la personne. À priori, c'est plutôt celui qui fera la facture finale qui facturera le SwissDRG. Il n'en résulte aucun manque à gagner des HUG. Ce sont plutôt des conflits avec les cliniques qui aimeraient récupérer une partie du SwissDRG.

Le président du département relève que ces distinctions ne compensent pas suffisamment, car il est clair que le canton ne paye pas les 55% à sa charge lorsque la personne arrive en ambulatoire, qui sont intégralement à charge de la LAMal. Ainsi, le canton a intérêt à ce que les opérations se fassent en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire. Pour un assureur, il est moins intéressant que le client soit opéré en ambulatoire plutôt qu'en stationnaire. Aujourd'hui, ils réfléchissent à faire en sorte que les cantons participent aussi à l'ambulatoire.

Subsides d'assurance-maladie

Le président du département indique que si on arrive à maitriser les coûts, il y a aura certainement moins de subsides d'assurance-maladie. Si la personne est à l'aide sociale ou bénéficiaire des prestations complémentaires, alors l'intégralité des primes est payée. Une

augmentation de 20 millions de F aux subsides est prévue cette année, **que le Conseil d'Etat a ramenée à 15 millions pour la suppression des 30 F.**

Economie de 1% et demie- annuité

Il poursuit en indiquant que les HUG sont toujours soumis à la mesure d'économie générale de 1% par année et que par ailleurs, le Conseil d'Etat a prévu une demi-annuité, qui sera prise en charge à hauteur de la part de la subvention prise en charge par l'Etat. Si une indemnité totale est donnée, le déficit s'aggravera. Et suite a la remarque d'un commissaire il indique que la majorité du Conseil d'Etat n'est pas favorable à proposer une compensation totale des mécanismes salariaux. Les députés ayant refusé d'entrer en matière sur un PL qui a été déposé dans ce sens. L'entrée en matière ayant été refusée (7 contre 7), mais par contre, que la motion sur l'effet noria a été acceptée. Cette problématique étant valable dans la santé, mais aussi dans l'action sociale. Les EMS sont attribués à partir de cette année à la santé plutôt qu'à la direction générale action sociale et l'effort demandé n'est pas négligeable.

S'agissant du montant de 4,7 millions de F correspondant à la demi-annuité, le département explique cette somme sera doublée si une annuité entière est accordée. Si le Grand Conseil décide d'octroyer une annuité complète, il faut trouver une économie équivalente. Il ajoute que ce qui est important est l'effort que cela représente chez les subventionnés. Car lorsque la LIAF a été créée, cela a été la conséquence de beaucoup d'entités subventionnées qui capitalisaient et faisaient des réserves. Le Conseil d'Etat a décidé de financier une partie des réserves. Aujourd'hui, les entités n'ont plus de fonds et plus de possibilité de le faire (sauf exception). Elles sont obligées de renoncer à des prestations pour pouvoir financer les mécanismes salariaux, ce qui est totalement le contraire de l'objectif recherché par le Conseil d'Etat et le Parlement.

Il ajoute qu'il est difficile à l'Etat de dire à une entité qu'elle doit assumer des charges et qu'elle n'a pas son mot à dire. Le président du département ajoute que la conjoncture n'est pas très favorable pour se demander sereinement si l'Etat ne doit pas assumer intégralement les conséquences de ses propres décisions.

IMAD

Au sujet de la situation délicate de l'IMAD que relève un commissaire, le président du département répond qu'en ce qui concerne cette entité, des sommes importantes sont mises à disposition. Une partie de la marge de 2018 a déjà été utilisée en 2017. L'IMAD a par contre été dispensée de l'effort de 1%. Le Conseil d'Etat a fait un effort qui est salutaire en n'imposant pas cette réduction de 1%. Il informe qu'il y a un rattrapage d'indemnités de 4,8 millions de F par rapport à 2017 et une augmentation pour 2018 de 4,7 millions de F.

Au sujet du critère de décision pour une limite au domicile elle est fixée à 40h de soin par mois selon les indicateurs. Mais chaque décision doit être prise pour elle-même. Les assureurs ont un regard sur ce type de question et n'acceptent pas automatiquement de coûts supplémentaires à une institutionnalisation. Enfin le dept. indique que la loi sur l'organisation des soins à domicile est en train d'être revue.

LRT (Loi sur la répartition des tâches)

En réponse à la demande d'un commissaire au sujet si la LRT commence à faire effet, le président du département répond positivement. Ils attendent beaucoup la prise en charge des pratiques des personnes âgées. Un des points forts de ce désenchevêtrement est d'attribuer une tâche pour les communes en ce qui concerne l'aide pratiquée directement aux communiés, notamment aux personnes âgées. Les communes devraient avoir des services sociaux pour encadrer ces personnes et donner la première assistance. Si

l'assistance est liée à des soins, ils souhaitent que le canton ait la main, ne serait-ce que pour garantir une uniformité des soins.

Réseau de soin

En ce qui concerne le réseau de soins, les objectifs se trouvent en page 10. La LSDom a pour but d'organiser l'ensemble des acteurs. Il y a du travail à faire pour soulager les proches aidants. Il ne s'agit pas de les rémunérer, mais il faut leur permettre de souffler. Les unités de répit sont importantes et doivent être améliorées, surtout leur connaissance, car le taux d'occupation n'est pas à son maximum. Concernant les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), 120 logements supplémentaires sont prévus en 2018 avec 3 immeubles. Ils servent à compléter la panoplie de réponse à la perte d'autonomie progressive de la personne âgée et à ce qu'elle puisse rester chez elle en puissant faire tout le temps appel à une personne extérieure. L'IMAD comptabilise 300'000 heures de déplacement qui ne sont pas prises en charge par l'assurance-maladie. À partir d'une perte d'autonomie plus importante, il est bon que ces personnes puissent être placées dans des endroits où l'IMAD peut avoir son lieu de départ dans l'immeuble à disposition, avec souvent aussi à proximité un EMS. Les synergies avec les EMS doivent encore être améliorées et bien définies au niveau des flux financiers. Le personnel d'un EMS ne peut pas intervenir sans autre dans des IEPA. Si l'IMAD reçoit des subventions supplémentaires, c'est pour pouvoir faire face à la charge, qui est la sienne, d'assumer la prise en charge en IEPA des personnes qui résident. En totalité, on a aura 734 logements de plus. En ce qui concerne cette politique, on a 25'000 patients et 150 médecins. C'est un plus ou niveau du plan de soins partagés pour les personnes qui souffrent de maladies chroniques et complexes. Tout le monde reconnaît que le fait que cette information puisse être partagée est un plus, mais il y a encore une réticence face à l'idée d'avoir un code pour avoir accès au dossier. Il faut que cela entre dans les mœurs. La violation du secret médical est pourtant beaucoup plus fréquente qu'on ne le pense avec les dossiers classiques (p.ex. information donnée par le médecin à l'assureur sans le consentement du patient). L'IMAD va augmenter son efficacité.

Le département précise que l'Etat met sur pied une collaboration large au niveau romand, mais l'utilisation prend du temps à rentrer dans les mœurs. Les deux outils que sont le plan de soin partagé et le plan de médication partagée apportent une fluidité. Ce sont des outils de diffusion au sein des professionnels qui sont très puissants.

Enfin, le département explique que la K01 est un peu déséquilibrée à cause des allocations de ressources pour les institutions de soin (HUG et IMAD) et qu'il faut s'adapter à l'évolution des besoins. La feuille de route du Conseil d'Etat est suivie et la marge de manœuvre est d'améliorer les structures intermédiaires ainsi que l'interaction entre ces différentes structures. Plus on a de documentation, plus cela permet d'avoir une action ciblée et évidente pour que les acteurs travaillent mieux ensemble. L'objectif en 2018 (et déjà à la fin de l'année) est de remettre sur pied un monitoring régulier qui sera un versant « pilotage » de l'administration publique et aura un aspect « grand public », car l'idée est de faire un état de situation deux fois par an.

En réponse à un commissaire, le département relève que trois paramètres interviennent dans le coût des structures, et qui sont: l'augmentation de la population, l'augmentation de l'âge et des moyens techniques, le président du département répond que l'économie des coûts de la santé est une réalité, mais que son importance n'est pas une fatalité. Il faudrait davantage de possibilités de contrôle au niveau cantonal. Ils font un travail de lobbying à Berne pour sensibiliser les parlementaires sur la nécessité de donner au canton et de ne pas retirer des prérogatives, mais en donner davantage pour véritablement piloter le système des soins. Nous sommes toujours à l'affût d'un dysfonctionnement du système. Il existe beaucoup de possibilités pour les acteurs d'avoir des liens de compérage qui sont contre-productifs. Au niveau du privé, il ne voit pas pourquoi des instituts de radiologie peuvent fleurir partout. Inciter les gens à faire des contrôles, surtout s'ils sont est proches d'un institut de radiologie, est un fait qui existe. Idem pour les laboratoires d'analyse. Il y a des enquêtes pour savoir quels types d'accord peuvent exister entre les cabinets médicaux

et les laboratoires d'analyse. Il s'agit de responsabiliser tous les acteurs, mais il ne faut pas seulement compter sur le sens des responsabilités. Sans la peur du gendarme, les vides sont vite remplis. Dans les hôpitaux privés, on fait davantage d'opérations de certains types. Certaines interventions, comme l'arthroscopie du genou, n'ont pas forcément d'effet bénéfique. Entre l'hospitalier et l'ambulatoire, cette opération ne fait pas de différence. La multiplication des salles d'opération privée est un facteur d'augmentation des coûts. Les frais généraux doivent être pris en charge. Il ne sert en effet à rien d'avoir du matériel et de ne pas l'utiliser.

Plan cantonal Alzheimer

Au sujet de ce plan, le département explique qu'il vise à améliorer la collaboration dans un certain nombre de domaines. Il a été présenté cette année et déploiera ses effets l'année prochaine avec toute une série d'actions pour améliorer le diagnostic précoce et la prise en charge précoce. Un cadre national est aussi donné dans ce domaine et indique une ligne directrice au canton. Ce sont souvent des problèmes liés à des troubles cognitifs. Un accent particulier est mis sur la coordination et le soutien aux structures pour prendre en charge tous ces malades. Le Programme cantonal de soutien aux proches aidants va aussi déployer ses effets. Toute une série d'actions sera communiquée prochainement pour permettre de maintenir en activité les proches actifs pour garder à domicile les malades. Les besoins principaux sont: avoir un répit et ne pas se sentir seul. Une ligne permettant de ne pas être seul face à cette situation sera mise en place.

En réponse à la question d'un commissaire qui demande si cela se traduit par une augmentation du budget, le département répond positivement et indique que des capacités de prise en charge qui existent déjà sont mobilisées.

Considérant que la tendance à la maladie est progressive, que la société évolue et que des nouvelles maladies apparaissent, un commissaire demande quel est l'impact budgétaire de tout cela ?

Le département répond dit qu'il existe une rubrique gériatrie dans les HUG. L'augmentation de l'intensité des heures de soins nécessaires auprès des clients de l'IMAD se reflète par la surpondération mise dans cette institution. L'Etat a la nécessité d'avoir une capacité de coordination autour d'un programme donné. Ces éléments impactent assez fortement les institutions de santé.

Assurance EMS et prise en charge financière

Un commissaire considérant que peu de personnes peuvent payer 8'000 F par mois pour une place en EMS, se demande s'il ne fallait pas créer une assurance ?

Le président du département répond qu'une assurance perte d'autonomie paraît indispensable. La question de la mise en œuvre se pose : faut-il que Genève fasse cavalier seul, avec un coût qui est important ? Il faut la rendre obligatoire si on veut répartir le risque sur l'ensemble de la population. Il n'est pas motivant pour la population de payer quelque chose que l'Etat offre actuellement. Par ailleurs, le droit fédéral oblige à déplafonner les prestations complémentaires pour les personnes qui s'y trouvent. 75% des personnes qui sont aujourd'hui en EMS bénéficient des prestations complémentaires. Tout ce que la personne ne peut pas payer elle-même doit être payé par l'Etat, qui peut seulement contenir le coût des EMS. À Genève, il n'y a que 10% de chambres à 2 lits alors qu'il y en a 90% dans le canton de Vaud. La qualité des prestations est exceptionnelle à Genève et a un coût. Sur le principe, on est obligé de prendre en charge. Selon M. POGGIA, créer une assurance perte d'autonomie doit se faire au niveau fédéral. C'est une charge qui sera imposée à l'ensemble de la population et que les jeunes devront payer plus tôt. Les personnes plus proches de la retraite n'auront rien payé et bénéficieront de toute façon des prestations. Il s'agit simplement d'un transfert de charge entre la collectivité et le particulier.

Le département précise que lorsque la personne entre au service des prestations complémentaires, ses comptes sont épluchés jusqu'à 10 ans en arrière et toutes les sommes qu'elle aurait données à ses enfants sont récupérées. Entrer un EMS n'est pas un acte volontaire. Si quelqu'un entre avec une fortune qui aurait dû faire l'objet d'impôt sur les successions, la succession disparaît. Ainsi, quelque part, la contribution des enfants est faite en anticipation par la disparition de la fortune accumulée.

Politique K02. (voir page 4 à 15)

Le département indique que cette politique publique concerne la régularisation des hospitalisions et des activités de police sanitaire (autorisation, contrôle, etc). Ce sont des prestations opérationnelles avec une évolution de la délivrance des droits de pratique, car des modifications permettront de mieux contrôler a posteriori toutes les professions de la santé. Ceci va dans le sens de la nouvelle loi fédérale sur les professions médicales universitaires qui demande aux cantons de n'autoriser que ceux qui sont professionnellement actifs à titre indépendant et sous leur propre responsabilité. Il ajoute que tous les EMS sont contrôlés. C'était le cas en 2016 et sera le cas en 2017 et il est important que ces établissements soient inspectés.

Au sujet de la maltraitance, le département indique que l'Etat de Genève surveille beaucoup et effectue chaque année de façon inopinée des contrôles. À la moindre alerte, l'Etat est présent et très réactif. Il suffit d'un soupçon. Il informe qu'il existe à Genève l'APAF, qui est une association d'aide et d'accompagnement des personnes âgées en EMS. Elle est subventionnée à hauteur de 48'515 F (cf. page 58). Elle s'inscrit dans la politique publique D, qui, dans la nouvelle législature, devra passer sous la politique publique K.

En réponse à un commissaire qui remarque que l'augmentation des ETP sur la K02 est moindre. La variation est de 0,39, le département répond que la DGS comprend plusieurs entités, qui sont réparties sur plusieurs politiques publiques. Globalement, entre 2017 et 2018, la DGS a une variation positive 0,3 ETP fixe (cf. tableau en page 62). Par ailleurs, la K02 regroupe plusieurs services.

Planification sanitaire

Un commissaire souligne que cette politique est importante, mais que le problème est que les députés n'ont aucune vision de ce qui se passera dans le futur. A cet effet ils devraient avoir le budget relatif à la planification.

Le président du département répond que la planification sanitaire est une projection de ce qui va se passer et que la première planification était juste, donc les critères d'appréciation se sont révélés conformes objectivement à la réalité. La planification est faite sur des bases objectives. Le département relève que la question de planification sanitaire est à double tranchant. Il y a des investissements hospitaliers pour renouveler l'outil de fonctionnement, une surpondération du maintien à domicile, des structures intermédiaires et un effort accru dans la prévention de la santé. Tout ceci se traduit dans le projet de budget 2018. S'il faut se mettre d'accord pour chiffrer la planification, le budget ne sera jamais adopté. Il ne consiste pas en une garantie de dépenses, mais en une orientation stratégique. Les éléments plus précis sont dans les contrats de prestation qui découlent de la planification. Ces contrats prévoient des sommes qui sont très rarement octroyées. Par ailleurs, le contrat de prestation fixe des obligations pour l'institution, qui a des tâches qui lui sont confiées par l'Etat avec l'évaluation du coût de ces tâches, et ensuite la possibilité du Conseil d'Etat de proposer moins. Ce contrat est un peu léonin. L'Etat sait ce qu'il attend d'eux et ce qu'ils doivent faire, mais il se réserve le droit de leur donner les moyens de faire ce qu'il exige d'eux. Cette manière de faire est inégale, mais il ne voit pas de quelle autre manière le faire. La dénomination de « contrat » est exagérée. Il s'agit plutôt d'une « feuille de route ». Quant à savoir si l'état a les moyens de ses ambitions, le président du département répond que l'on n'a pas les moyens à hauteur de nos besoins, mais que ce besoin est adaptable.

Certaines sociétés vivent avec des personnes qui ont des problèmes psychiques et n'ont pas nos structures, sans pour autant parler de maltraitance. Ce n'est pas l'idéal. Si on ne fait pas cet exercice de vision d'avenir, on raisonnera uniquement en besoin en fonction des moyens. C'est insuffisant. Il faut prendre nos responsabilités : voilà ce qui est idéal, mais voilà ce que l'Etat impose de faire. Il le fait avec conscience et volonté et le choix politique doit être clair pour tout le monde.

Politique K03

Le département indique qu'en 2018, une campagne de dépistage du cancer du côlon sera lancée, car la progression de cette maladie peut être évitée par un dépistage précoce. Idem avec le cancer du sein. L'association pour le dépistage du cancer du sein a enlevé « du sein » pour être le partenaire de l'Etat. Grâce à cette association, il est possible de faire des économies importantes dans le cadre de cette campagne de dépistage.

A la suite de quoi, un commissaire se demande dans quelle mesure il n'y a pas une ségrégation face aux hommes ?

Le président du département répond que beaucoup d'analyses ont été faites sur des hommes décédés qui avaient un cancer de la prostate dont ils n'avaient pas conscience. Le calcul du taux de PSA, qui est un des signaux, est parfois inquiétant. Parfois, le médecin crée une crainte chez le patient alors que l'abstention est tout aussi efficace que l'intervention. S'agissant de la prévention, il répond que la prévention du cancer de la prostate est le taux de PSA. Souvent, il y a des faux positifs, c'est-à-dire des personnes dont on craint la maladie et qui, en réalité, ne s'avèrent pas. Il faut peut-être alerter tout le monde sur les symptômes qu'il s'agit de vérifier. Il se réfère ensuite à la page 61.

Par ailleurs, le département informe que l'Etat a de gros partenaires subventionnés pour des activités de prévention et qu'il a adopté des contrats de prestation, avec des diminutions pour certains, ainsi qu'une refonte profonde des prestations attendue des entités. En 2018, on poursuivra l'effort de réorientation des activités des partenaires et de recalibrage de leurs allocations de ressources. Il y a une augmentation de la capacité d'action de l'Etat en termes de promotion et prévention pour permettre le lancement du Plan cantonal d'action. Cette augmentation est effectuée majoritairement pas des réallocations internes au sein du budget de la DGS.

En réponse au commissaire qui remarque que le PL 12122 doit encore être voté au Grand Conseil, le président du département précise que la Fondation genevoise pour le dépistage du cancer du sein a changé de nom. C'est cette fondation qui a obtenu le mandat pour faire la campagne de dépistage pour le cancer du côlon. 100'000 F a été enlevé au Groupe sida – Genève.

S'agissant de la destination du programme de prévention des accidents par morsure, le département répond qu'il s'insère dans le cadre d'application de la loi sur les chiens. Une association fait des cours dans les écoles et explique l'attitude à avoir avec les chiens. Il explique qu'un travail constant de réexamen se fait sur l'allocation des subventions et que régulièrement, des séances se tiennent pour savoir quelles sont les priorités. Une des règles est de réexaminer systématiquement le bien-fondé des subventions en fonction des tâches et de leur accomplissement. Certaines associations ne remplissent malheureusement pas totalement les tâches confiées. De ce fait, une partie de la subvention à Carrefour Addictions a été supprimée pour des campagnes de publicité qui ne semblaient pas toujours adaptées. C'était déjà le cas en 2017, si bien qu'on ne voit pas la différence en 2018.

Le département ajoute que la DGS a appliqué de manière beaucoup plus pointue la diminution de 1% qui avait été décidée par le Conseil d'Etat. Elle ne l'a pas fait de manière linéaire, mais elle a respecté le 1% en faisant des choix stratégiques.

Formation des infirmiers.

Le président du département se réfère à la page 11 et il indique que l'Etat a participé à la mise en place d'OrTra santé social. L'effort de l'Etat est de faire en sorte qu'il y ait suffisamment de places de stage pour que les professionnels de la santé puissent arriver en fin de formation. En ce qui concerne le nombre d'ouvertures des classes, le DEAS n'est pas compétent. Les HES sont indépendantes, mais il n'est pas convaincu que la HES ait fait tous les efforts voulus pour augmenter le nombre de classes pour 2017. Ce sera en revanche le cas pour 2018. Une année a été perdue pour une raison de manque de locaux, car il faut en effet des lieux de formation adaptés. L'important est qu'il n'y ait aucun jeune domicilié sur le territoire qui veuille entrer dans cette formation et en a capacité et à qui on dit qu'il doit revenir l'année prochaine par manque de places. On se plaint du chômage des jeunes. Si on ne les fait pas rentrer dans des filières qui offrent des débouchés à la clé, on rate une coche.

Politique publique K (Santé)

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition des Hôpitaux universitaire de Genève (HUG) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Nicolas Levrat, directeur général des HUG, confirme à la commission que les HUG sont sous pression en termes financiers. Il précise que le budget présenté à la commission est un budget structurellement déficitaire bien que les HUG pourront, à la fin de 2018, équilibrer leurs comptes. Il est annoncé un déficit de 11,4 millions de francs.

La mise en conformité partielle des HUG avec les demandes de l'OCIRT est abordée. La commission constate que cette mise en conformité va générer 5 millions de coûts supplémentaires, et elle souhaite connaître le montant d'une mise en conformité globale. A cette question, le directeur général des HUG répond qu'il faut compter une somme d'environ 20 millions.

Enfin, la commission se penche sur les indicateurs de qualité de Curabilis. Aux questionnements de la commission, M. Levrat précise qu'il existe deux types d'indicateurs de qualité, le premier type provenant de l'administration fédérale, le second provenant des sociétés savantes, et il remarque que l'évaluation de Curabilis est un exercice très complexe.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique K (Santé)

Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)

Audition du 17 octobre 2017

Présents : M. LUSSI Patrick
M. VELASCO Alberto

Assistent : **HUG**
M. LEVRAT Bertrand, Directeur général
Mme RORIVE FEYTMANS Brigitte, Directrice des finances

Procès-verbaliste : Mme MORO Virginie

Programme K : Santé

En préambule, M. Levrat constate que le projet de budget 2018 des HUG a été débattu par le Conseil d'administration des HUG hier, ce qui explique qu'il y avait des variantes à l'attention de ce dernier dans les documents reçus par les députés. Il indique que le Conseil d'administration devait faire des choix en lien avec la loi sur le travail et constate que le choix du Conseil d'administration hier a été d'intégrer la mise en conformité partielle à l'OCIRT au budget, ce qui va aggraver un déficit de l'ordre de 5 millions CHF supplémentaires par rapport au projet de budget.

Ensuite la direction financière indique, sur le contexte global de la construction du budget, qu'il y a une augmentation de la demande en soins, mais également une modification de ceux-ci, liée au vieillissement de la population, mais également à la hausse des maladies chroniques, notamment les problématiques autour du diabète et de l'obésité. Elle mentionne que l'on voit également apparaître une hausse des dépendances fonctionnelles, notamment de tout ce qui est d'origine des démences, troubles psychiatriques, etc., y compris chez des personnes venant pour des problématiques de soins somatiques aigus, ce qui alourdit excessivement la charge. Elle observe qu'il y a également une augmentation de l'offre en lien avec les nouvelles techniques thérapeutiques et diagnostiques et une amélioration de l'offre en 2018 puisqu'ils auront une année d'exploitation complète des nouveaux bâtiments, BdL2 et Mat.3.3 avec des standards de prise en charge très élevés. Elle constate, du côté des ressources, qu'elles ne croissent pas en fonction de l'activité puisqu'il y a plutôt des tarifs à la baisse et d'autre part des économies demandées par l'Etat. Elle souligne que cela signifie qu'ils **sont dans un contexte de gestion de la croissance, de la demande et de l'offre, mais avec des ressources limitées**. Elle constate donc qu'ils essaient donc d'allouer au mieux les ressources du budget et qu'ils font des réallocations internes quand cela est possible et qu'ils ont démarré des mesures structurelles, soit des mesures d'amélioration qui devraient avoir des impacts structurels.

Le directeur informe, sur les tarifs à la baisse, que contrairement à une activité libérale où on pourrait choisir de renoncer à faire certaines choses qui ne sont plus rentables, les HUG sont l'hôpital de dernier recours et de référence et le fait d'avoir des tarifs à la baisse correspond à une activité qui reste égale en croissance et est moins rémunérée que par le passé, ce qui signifie que pour faire la même chose ils sont moins payés alors que, finalement, la manière de réguler cela dans l'extérieur d'un hôpital public consisterait à

renoncer à l'activité ou la modifier si elle ne rapporte plus. Il remarque alors qu'il y a aussi le risque, dans les baisses de tarifs, en 2018 que certaines activités non rémunératrices (ou moins) voient augmenter en volume à l'hôpital parce que finalement la médecine de ville va moins le faire puisque cela paie moins. Il souligne donc le côté double peine.

Mesures structurelles pour faire face à la baisse du budget

En réponse à un commissaire qui relève, selon l'exposé des motifs, le fait qu'il y a une diminution des prestations à faire, et demande dans quel domaine les prestations vont être limitées, la direction répond que, si des prestations doivent être supprimées, ce sera sur des prestations qui ne sont pas cœur de métier. Elle souligne que des réflexions se font partout sur ce qui est le cœur du métier et ce qui pourrait éventuellement être laissé à d'autres, ainsi que sur une éventuelle meilleure répartition des activités sur les différents prestataires sur l'ensemble du canton. Concernant les tarifs à la baisse, il y a une certaine stabilité, voire une baisse dans certains secteurs, des patients chirurgicaux, car la chirurgie est mieux rémunérée par les tarifs que la médecine. Elle constate donc que les cliniques privées augmentent leur capacité d'accueil et captent une patientèle chirurgicale, d'autant plus qu'ils ont des contrats de prestation de l'Etat essentiellement dans ce domaine, et qu'elles ne prennent pas les patients avec une problématique plutôt médicale ou plus complexe. Et de donner comme exemple que, en chirurgie obstétrique, même si les mandats sont donnés à des privés, ils ne les prennent pas, car cela n'est pas assez rémunérateur.

Un commissaire relève que dans les mesures structurelles il est question d'abandonner les activités obsolètes et demande à quoi cela correspond dans le domaine hospitalier ? Et s'il est possible de diminuer le budget tout en maintenant les prestations ?

La direction constate qu'il faut prendre en compte le côté temporel et elle indique que le travail entamé sur les mesures structurelles est dans une optique de long terme sur les 5 prochaines années. Elle relève que chaque année les députés vont entendre la même chose : augmentation de la demande, augmentation de l'offre et pression sur les ressources. Par ailleurs, la grosse difficulté à laquelle ils font face pour 2018 est qu'ils font face à deux pressions en même temps, soit la diminution de l'indemnité de l'Etat puisqu'ils sont en économies de 1% et le TARMED.

Evolution de l'activité étant la croissance

Ensuite, la direction financière présente le graphique de l'évolution de l'activité due à la croissance. Elle indique qu'ils atteignent maintenant 1 million de prises en charge ambulatoire et constate qu'il y a un effet d'augmentation de l'activité ambulatoire, liée à des changements de prises en charge à l'hôpital, d'une part parce qu'ils ont fait le virage ambulatoire et qu'il continue. Elle souligne que les varices et les cataractes par exemple sont essentiellement faites en ambulatoire à présent, de même que des interventions de médecine, par exemple en gastroentérologie ou en cardiologie, alors celles-ci étaient auparavant faites avec une hospitalisation. Elle observe qu'ils pratiquent de plus en plus le « Same Day Surgery », cela signifie qu'avant ils hospitalisaient le patient 2 ou 3 jours avant l'intervention, alors qu'à présent le patient est opéré le jour où il entre à l'hôpital et les examens préalables sont organisés avant à la polyclinique de chirurgie en ambulatoire. Elle constate que cela est une volonté du canton de favoriser ce virage ambulatoire depuis de nombreuses années.

Les cas hospitaliers concernent le patient qui passe une nuit à l'hôpital. La durée moyenne d'une hospitalisation étant de 6,5 jours à l'hôpital, c'est moins élevé qu'il y a 10 ans, mais que cela reste des cas lourds puisque le principe est que tout ce qui peut se faire en ambulatoire se fasse en ambulatoire.

Impact des Cliniques de Jolimont et Montana

La direction remarque qu'il y a un impact à partir de 2017 sur le nombre d'hospitalisations, en lien avec les Cliniques de Jolimont et Montana, mais qu'il y a une progression de l'activité hospitalière qui correspond à la planification cantonale. Elle constate qu'il y a plus de 64'000 cas d'hospitalisations sur tous les sites des HUG sur une année. Elle mentionne que la page 6 de leur présentation représente d'autres indicateurs de l'activité et remarque qu'il y a une augmentation de 5% du nombre d'interventions chirurgicales depuis les 5 dernières années, une très forte augmentation de l'activité aux urgences, ce qui amène à un grand projet d'agrandissement des urgences et de modification profonde de l'organisation des flux d'accueil des patients aux urgences, ainsi qu'une progression également sur le nombre de naissances puisqu'il y a 7,4% de naissances en plus, malgré la perte des patients frontaliers. Elle observe que cette perte a donc été largement compensée par des Genevoises qui font recours aux HUG pour accoucher.

Par ailleurs, elle relève qu'il y avait environ 4'000 naissances par année et maintenant on approche des 4500 dont 1500 sont des naissances à risque et pour lesquelles il y a tout le dispositif activé.

Données statistiques

A la suite des questions des commissaires concernant le taux de renouvellement de la population, la direction indique que :.

- L'écart entre les naissances et les décès est positif
- Le nombre de décès est 3 /jour
- 95% des suisses aimeraient mourir à domicile et que 95% des suisses décèdent à l'hôpital.
- La population croit d'environ 1% par année à Genève.

Interventions chirurgicales et nouvelles technologies

Au sujet de la hausse de 4,8% des interventions chirurgicales, un commissaire s'interroge sur l'implication des nouvelles technologies, telles que les robots et demande si elles favorisent les interventions supplémentaires ?

La direction confirme que des patients qui n'auraient pas été opérés avant le sont aujourd'hui grâce à ces nouvelles possibilités qu'offrent les nouvelles technologies. Par contre l'augmentation l'impact des technologies est plutôt marginale sur le nombre des opérations puisque cela est de la médecine hautement spécialisée et que cela représente environ 10 cas par année. Et de citer l'exemple d'une technique très spécifique pulmonaire où des patients peuvent être opérés alors qu'aucun médicament ne fonctionne. Elle mentionne que ce sont des cas très particuliers pour lesquels ils arrivent à poser des stents dans les poumons aidant à retrouver une capacité respiratoire, alors que ce sont des patients qui ne pouvaient pas être traités avant. Elle souligne donc que les nouvelles technologies permettent de traiter des patients qui ne pouvaient pas l'être avant.

Alourdissement de la patientèle

La direction informe, sur l'alourdissement de la patientèle, qu'il y a un moteur de calcul de la charge en soins permettant de dire combien de minutes les soignants passent auprès des patients par jour en moyenne aux HUG. Elle constate que cela est calculé depuis plusieurs années et que l'on peut y voir la hausse, passant de 315 minutes en 2013 à 345 en 2018. Elle indique que cela est dû au vieillissement de la population, à la polymorbitié et à la dépendance fonctionnelle. Elle souligne qu'il y a une prise en charge tarifaire pour les

personnes ayant une dépendance fonctionnelle, demandant une prise en charge plus lourde pour les aider à s'habiller, manger, etc.

S'agissant du personnel différent qui serait nécessaire pour s'occuper de ces minutes supplémentaires, la direction informe qu'une des autres conséquences de cela est qu'ils sont un hôpital de soins aigus ayant diminué les durées de séjour, ce qui signifie que les personnes hospitalisées sont celles qui ont des besoins de médico-soignants très élevés puisque, dès que l'instant où ils peuvent rentrer à la maison, la prise en charge à domicile est grandement favorisée. Il constate donc que les patients aux HUG sont des cas plus lourds, qui restent moins longtemps, mais qui nécessitent des soins très aigus, ce qui implique une réflexion sur les types de professions qui doivent s'en occuper et quelle est la capacité que les HUG auraient à ne pas avoir une infirmière, mais une aide-soignante par exemple. Il mentionne que la difficulté de l'hôpital universitaire réside sur des populations qui peuvent être extrêmement différentes d'un lieu à l'autre donnant l'exemple de la différence à l'hôpital des Trois-Chêne. Il rappelle que cela implique des réflexions et que c'est l'hôpital qui doit avoir les soins les plus aigus puisque c'est leur mission, ce qui alourdit donc les minutes en soins qualifiés puisque le paradigme qui est pris est que si quelqu'un qui a besoin de « nursing » plus que de soins aigus, il ne doit pas être hospitalisé. Il constate que partout où cela est possible de remplacer par du personnel d'accompagnement, cela est fait, mais qu'en revanche, la complexité des soins et les actes médicaux délégués ou déléguables et ceux qui ne le sont pas font que le niveau de compétences pour les HUG est assez élevé.

Par ailleurs, la direction constate que l'autre indicateur regardé est l'âge moyen des patients, se concentrant sur les adultes et enlevant les enfants, et remarque que pendant longtemps la principale catégorie d'âge de patients des HUG était entre 30 et 40 ans, alors qu'à partir de 2012, il y a une inversion où les patients de plus de 80 ans deviennent la catégorie d'âge la plus fréquente, étant précisé qu'en 2016, les HUG se retrouvent avec une partie importante de leurs patients qui ont plus de 80 ans, ce qui explique en partie les minutes en soin puisque dans les soins sont comptées également la prévention des escarres, la prévention des chutes, etc., qui sont des mesures qu'il y aura beaucoup plus avec des personnes très âgées qu'avec des personnes plutôt jeunes. Elle mentionne donc que, lorsqu'ils parlent de modification de la demande, cela signifie que la demande va évoluer sur un plan purement quantitatif, mais également sur un plan qualitatif puisqu'il y a des patients demandant une prise en charge plus lourde, pas nécessairement sur le plan médical, mais autour.

Bdl 2 et Mat. 3.3

La direction observe que, en 2018, il y aura une année complète de l'exploitation de Gustave Julliard, précisant que ce sont des chambres à 1 ou 2 lits, qu'il y a 6 salles opératoires de dernière génération permettant d'avoir une capacité d'accueil plus importante notamment pour les urgences, et précisant que ce sont des salles qui ne s'ajoutent pas aux blocs actuels puisque 4 salles viennent d'être fermées étant donné qu'ils entrent dans un projet de rénovation et amélioration, et qu'il y a un agrandissement des soins intensifs et des soins intermédiaires.

S'agissant des maladies nosocomiales, la direction indique que le nouveau bâtiment devrait limiter la contagion de maladies, en étant 2 par chambre plutôt 5 ou 6 et constate que, sur les maladies nosocomiales aux blocs opératoires, des progrès spectaculaires ne sont plus attendus par rapport à cela. Il remarque toutefois qu'ils souhaitent faire des travaux et que la spécificité d'un hôpital est qu'il ne peut pas être fermé durant cette période, ce qui implique une réorganisation. Il indique, en termes budgétaires, que le Conseil d'Etat a suivi les HUG sur l'exploitation toute l'année de BdL2 et Mat. 3.3 et précise qu'il y a une augmentation de la subvention pour cela, ne correspondant pas à une augmentation d'un volume, mais à l'exploitation toute l'année d'un bâtiment qui n'a été ouvert que quelques mois durant l'année

2017. Il mentionne donc que ces nouveaux bâtiments impliquent de nouvelles charges, notamment en termes de personnel.

Poursuivant, la direction indique que la Mat. 3.3 a le même niveau de confort avec des chambres à 1 ou 2 lits, étant précisé que dans l'ancienne maternité, c'était des chambres à 3 lits, mais qu'il arrivait de pousser les lits pour rajouter une 4e personne quand il y avait beaucoup d'accouchements. Elle souligne qu'il y a un agrandissement de la néonatalogie, avec seulement deux lits de plus, mais permettant un agrandissement spectaculaire puisque le bébé peut être seul dans une chambre avec les parents à côté (chambres avec une seule couveuse par bébé). Elle précise qu'auparavant il y avait deux bébés par chambre, ce qui était compliqué pour prodiguer les soins. Elle ajoute qu'il y a 4 salles d'accouchement supplémentaires, qui ne vont pas être mises en service tout de suite, mais seront une réserve et s'ouvriront au fur et à mesure de l'augmentation de l'activité. Elle constate que l'offre a également été augmentée du côté des plateaux techniques, précisant qu'un dispositif est construit pour bénéficier d'une salle hybride avec un IRM peropératoire, soit une salle IRM avec d'un côté une salle d'opération pour de la neurochirurgie et de l'autre côté une salle interventionnelle pour de la cardiologie par exemple. Elle précise que l'IRM est très particulière, car il bouge et se déplace entre les salles. Elle mentionne qu'ils ont également été soutenus par l'Etat pour ce dispositif très particulier, une partie d'investissement étant financée par un crédit d'ouvrage et l'autre partie par les HUG, et sur le fonctionnement, puisqu'il faut des techniciens assez spécialisés pour faire fonctionner ces machines-là. Elle indique que ce dispositif existe en Suisse uniquement à Zurich, ce qui permet à Genève d'être à la pointe de la technologie.

Par ailleurs, au niveau de la rationalisation, cela n'est pas réellement sur l'activité chirurgicale, mais constate que, comme il y a un nombre limité de cas pouvant bénéficier de cette technologie-là, le dispositif tel que conçu permet de faire des IRM « normales » à des patients. Elle mentionne donc que lorsqu'il n'y a pas d'opération programme, l'idée du département de radiologie est d'utiliser cet IRM comme un IRM normale, ce qui rentabilisera l'équipement de cette façon-là, en faisant en sorte que cet outil ne soit pas non utilisé.

Au sujet si les fenêtres d'urgences doivent tout de même toujours être conservées, la direction confirme. Il observe qu'un bloc est dédié aux urgences et rappelle qu'il y a une urgence toutes les 6 minutes dont la plupart sont des vraies grosses urgences. Elle observe que, pour les plateaux techniques, il y a également l'acquisition, financée par l'Etat, d'un PET-CT de dernière génération numérique permettant de remplacer les technologies obsolètes, notamment deux salles de scintigraphie. Elle constate qu'il est dédié à la cardiologie, mais qu'il pourra être utilisé par d'autres services qui en ont besoin s'il est disponible. Elle remarque que, depuis près d'une décennie, chaque service n'a pas son outil, mais qu'il y a une mutualisation des équipements, ce qu'ils souhaitent poursuivre.

Ressources financières et Tarifs

La direction informe qu'il y a une évolution qui ne leur est pas très favorable s'agissant des tarifs, surtout au niveau de l'ambulatoire, puisque le Conseil fédéral a utilisé sa compétence subsidiaire constatant que les partenaires tarifaires n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur une révision qui était attendue depuis plusieurs années du tarif médical. Elle constate donc que le Conseil fédéral est intervenu de manière unilatérale en baissant le prix de certaines prestations. Elle mentionne que **cela représente une perte des recettes qui a été estimée à peu près 5% pour les hôpitaux universitaires suisses (HUS), soit 20 millions CHF pour les HUG**. Elle constate qu'ils estiment une perte entre 10 et 20 millions CHF, considérant les écarts entre une vision optimiste des choses, parce qu'ils pensent qu'ils peuvent encore gagner un peu en exhaustivité de facturation, et une vision pessimiste. Elle précise que, entre le moment où les HUG ont construit leur budget et maintenant, M. BERSET est revenu en arrière sur certaines des mesures qui étaient prévues pour

baisser les prix et observe qu'ils n'ont pas encore reçu le nouveau catalogue des prestations avec les prix à jour, ce qui n'a pas permis de refaire des estimations.

Le directeur constate que cela est une des difficultés d'élaboration du budget, soit que les exceptions notamment sur la consultation de 20 minutes (pas de remboursement pour une consultation au-delà de 20 minutes alors qu'ils ont les cas les plus complexes et difficiles), et les catégories de patients ne sont pas encore définies par Berne, qui renvoie aux assureurs pour demander à négocier des groupes. Il remarque que cela est la difficulté d'évaluer entre 10 et 20 millions CHF puisqu'à la fois ce sont des montants importants et à la fois les HUG sont face à des inconnues qui ne sont pas livrées par Berne aujourd'hui et qui les empêchent de faire des calculs plus précis. Ces mesures sont annoncées pour le 18 octobre.

La direction constate qu'il reste également la façon dont les HUG vont réussir à négocier des exceptions avec les assureurs puisque les consultations générales ne pourront pas dépasser 20 minutes, sauf pour des catégories de patients avec accord des assureurs. Elle donne l'exemple des patients handicapés, des patients très âgés, des enfants, des patients ne parlant pas français, etc. qui prennent plus de temps automatiquement. Elle souligne que la négociation des exceptions avec les assureurs pourra donc faire varier la perte dans un sens ou l'autre. Elle mentionne donc qu'il est certain qu'ils auront une perte de facturation sur TARMED, qu'ils ont encore un peu de peine à évaluer la perte, mais qu'au niveau du budget ils sont restés sur une version optimiste en intégrant 10 millions CHF de perte tarifaire TARMED dans le budget 2018.

Elle confirme que cela a été entériné par le Conseil d'administration hier et constate donc qu'ils sont sur la version de 10 millions CHF d'impact de la diminution de TARMED sur le budget des HUG. Elle mentionne qu'ils avaient demandé une aide de l'Etat pour faire face à cela, mais que cela n'a finalement pas été retenu au plan financier quadriennal de l'Etat.

La direction informe ensuite sur TARPSY, qui est une nouvelle tarification pour la psychiatrie, passant d'un système de facturation journalier à un système forfaitaire qui ressemble un petit peu au DRG. Elle mentionne que leur objectif est de négocier avec les assureurs de façon à ce que cela soit neutre, c'est-à-dire que les HUG obtiennent par les forfaits par séjours le même financement que dans le système actuel, étant précisé que ces nouvelles tarifications permettent de faire du benchmark et que ceux qui sont sortis montrent que, dans l'ensemble de la Suisse, les coûts sont inférieurs à ceux des HUG, ce qui implique qu'ils s'attendent à une pression des assureurs pour baisser les tarifs.

Un commissaire constate qu'ils disent que cette nouvelle structure tarifaire TARPSY n'est pas adaptée parce qu'ils ont des interventions plus pointues et plus concentrées, impliquant un taux de couverture que de 89%. Il demande s'ils le confirment actuellement.

La direction répond que, pour ces structures, dès qu'ils passent dans un système de forfait ou de DRG, cela donne des points. Elle constate que ce sont des structures qui donnent des points et qu'il faut ensuite négocier le prix d'un point avec les assureurs, étant précisé qu'un point correspond au coût moyen d'une prise en charge dans toute la Suisse. Elle remarque donc que si on est avec un point pour ce séjour-là, cela signifie que l'on est dans la moyenne suisse. Elle observe que lorsque les HUG ont fait leurs simulations sur TARPSY, ils se sont rendu compte que la moyenne de points pour tous leurs patients est à peine au-dessus de 1, ce qui est la même chose pour tous les autres hôpitaux de Suisse, y compris des petites cliniques psychiatriques qui n'ont pas les patients très aigus qu'ont les HUG. Elle indique donc qu'ils ont remonté cela à SwissDRG et à H+ qui ont dit qu'il y avait un problème de qualité, ce qu'ils savaient, ne permettant pas à la structure de donner assez de points à ceux qui ont des patients très lourds et trop de points à ceux qui ont des patients légers. Par ailleurs, elle mentionne que cela est relativement frustrant que ce soit le système DRG ou TARPSY qui s'applique puisque c'est une boite noire. Il relève que la formule de calcul pour dire que c'est cela le point est géré et déterminé par une société anonyme, alors que certaines procédures sont très pointilleuses.

Différence entre TARMED et DRG.

A titre d'information la direction indique que TARMED s'applique pour les consultations ambulatoires, remboursées par les assureurs. Alors que le point DRG concerne l'hospitalier, étant précisé que le canton finance 55% du séjour et l'assureur 45%. Elle relève que c'est pour cette raison, soit leur financement, que le canton doit approuver les tarifs négociés avec les assureurs. Ce qui fait du sens avec les DRG est que l'on cherche à dire qu'une prothèse de hanche correspond à X jours à l'hôpital par exemple, et que X jours seront remboursés pour ce groupe et rien de plus.

Un commissaire relève, concernant Tarmed, qu'à terme on conseillera au patient de ne pas aller en ambulatoire, mais en hospitalier puisque cela rapporte plus financièrement parlant. Ce que confirme la direction qui indique que l'on est dans une optique où on a tendance à faire plus d'actes. Nous sommes incités à consommer pour équilibrer les budgets. Il informe que l'on n'est pas dans un système qui fait de la promotion de la santé, mais dans un système où l'on rembourse des actes médicaux par rapport à la maladie, ce qui se joue au niveau national, étant précisé que les HUG ressentent certains effets pervers du système.

Un commissaire revient, en référence à la page 8 de l'exposé des motifs, sur le point des soins aigus somatiques SwissDRG et la couverture des coûts des soins des hôpitaux universitaires à 92% et à 103% de ceux des cliniques et hôpitaux non spécialisés. Il demande, si les HUG avaient ces 8% supplémentaires, quelle influence cela aurait sur le budget présenté cette année.

La direction répond qu'ils facturent en DRG pour environ 400 millions CHF par année, ce qui signifie que 1% représente environ 4 millions, et donc que 8% correspondraient à 32 millions CHF (dont 15 millions sont à la charge de l'assurance maladie). Elle indique que cela met le doigt sur quelque chose d'étonnant dans le système puisque le système des DRG a 10 ans d'avance d'implémentation en Allemagne, où ils se rendus compte que faire des médianes ou des moyennes ne joue pas pour les hôpitaux universitaires qui recueillent les cas complexes et ne peut jamais jouer. Il constate donc qu'il y a des exceptions prévues pour les hôpitaux universitaires par rapport à la néonatologie par exemple, le temps de prise en charge étant différent pour un bébé de 600 grammes ou 3,6 kg.

Il constate que les allemands ont réglé ce problème, ce que la Suisse n'a toujours pas fait. Il constate donc que cette dernière prend la moyenne suisse et ignore le fait que les patients dont ils s'occupent ne sont pas couverts financièrement, ce qui implique que plus ils travaillent, plus ils perdent de l'argent.

La direction mentionne que le système DRG est un système qui distribue des points, en distribuant trop aux hôpitaux non spécialisés et pas assez aux hôpitaux universitaires prenant en charge des patients très spécifiques comme le prématuré ou des cas très compliqués comme la personne très âgée et très polymorbide. Elle souligne qu'ils n'arrivent pas à bien rémunérer ces patients-là et constate que tous les systèmes autour de nous ont essayé d'améliorer le système DRG qui ne marche pas bien pour le médecin universitaire et ont trouvé d'autres solutions. Elle mentionne que SwissDRG est extrêmement lente à prendre en compte les prestations annexes par exemple, car c'est une société dans laquelle il y a les assureurs, les cantons et les prestataires qui impliquent des compromis.

Par ailleurs, la dernière version, mise en vigueur pour 2018, a été refusée par les HUS (soit les 5 hôpitaux universitaires suisses), ce qui n'a pas été pris en compte. Elle précise toutefois qu'ils ont reçu une injonction de l'OFSP de monter de 5% la couverture des hôpitaux universitaires, étant précisé que l'OFSP n'a pas donné de délai. Elle constate donc que cela est toujours compliqué. Elle mentionne que ce qui est paradoxal est que tous les acteurs sont d'accord de dire que les hôpitaux universitaires sont sous-payés et que plus ils travaillent, plus ils perdent de l'argent. Elle demande qui a l'autorité pour dire qu'ils prennent une décision, qui la règlemente au niveau national et souligne que, au niveau national, le constat est fait, mais qu'il n'y a pas d'évolution à un moment donné visant à dire que ce sera

comme ça. Il rappelle que le pilotage de la santé en Suisse est géré par la Confédération, les cantons, par des discussions avec les assureurs et par cette structure SwissDRG SA, qui est très helvétique, soit le fruit d'un compromis qui n'est pas la manière de piloter. Elle donne l'exemple du cas d'Ebola et constate que cela a coûté 200'000 CHF, alors qu'en DRG, cela aurait représenté 10'650 CHF. Si le patient DRG était suisse, les HUG perdaient 190'000 CHF. Il souligne qu'en l'espèce, le patient était Cubain et envoyé par l'OMS, ce qui a permis d'être payé. Il mentionne que Mme RORIVE FEYTMANS est très active à UNIFIN, qui est la conférence des Directeurs financiers des hôpitaux universitaires, et qu'il préside lui-même pour les 5 prochaines années, l'association des 5 hôpitaux universitaires suisses, qui essaie d'avoir ce type de dialogue avec le Conseil fédéral.

Annuités et effet Noria

La direction précise que les décisions d'augmentation d'annuités complètes ou de demi-annuités sont à la charge des HUG pour 45%. Elle indique qu'une annuité complète aux HUG représente 13 millions CHF, pris en charge à hauteur de 7,5 millions CHF par l'Etat et à 5,5 millions CHF par les HUG. Elle poursuit en mentionnant qu'il y a également une augmentation des cotisations à la CPEG où il y a, là aussi, une partie financée par l'Etat et une partie financée par les HUG. Elle constate que cela représentait l'évolution positive de l'indemnité de l'Etat. Pour les moins, elle relève que l'Etat leur a surtout demandé une économie de 1% de leur indemnité, soit 8,5 millions CHF environ.

Sur l'effet Noria, la direction indique que l'Etat calcule l'effet noria des HUG, puis l'enlève de leur indemnité. Elle constate que les gens qui partent en PLEND coûtent plus cher et rappelle que cela est amplifié par l'effet du PLEND. Il mentionne qu'il y a cette économie de 8,5 millions CHF et souligne que le paradoxe ici est qu'ils voient les effets des économies fédérales (à travers TARMED par exemple) qui sont absolument pas prises en compte dans la logique du canton de Genève, qui veut que l'on fasse une économie de 1% sur les subventionnés, HUG compris, peu importe si dans leur environnement ils vivent d'économies supplémentaires demandées par d'autres.

En réponse à un commissaire qui demande sur quoi ces économies ont été faites, la direction répond que cela a été fait sur les mesures structurelles.

Recommandation de l'OCIRT

Concernant les recommandations auprès de l'OCIRT la direction indique qu'ils avaient demandé à l'Etat 5 millions F afin de mettre en application les projets acceptés par l'OCIRT concernant la mise en conformité dans des secteurs de l'horaire de travail. Il indique que dans le budget le Conseil d'Etat a décidé de ne pas retenir cette demande-là. Elle mentionne qu'il aurait été possible de dire que le Conseil d'Etat ne retirait pas les 2,5 millions CHF de l'effet Noria et qu'ils les laissaient aux HUG pour se mettre en conformité avec l'OCIRT.

La direction constate qu'il y a deux choses différentes, soit de savoir si les recommandations de l'OCIRT vont être mises en œuvre l'année prochaine, ce qu'il confirme, mais remarque que, en les mettant en œuvre, ces recommandations auront un impact financier. Il constate que le raisonnement du Conseil d'Etat est « vous avez 1,4 milliard de masse salariale, vous vous débrouillez ». Il souligne que les HUG ont des gains d'efficience possibles et que le comité de direction a décidé de ne pas faire apparaître au budget ces 5 millions CHF en estimant qu'ils allaient y arriver, même si cela était difficile. Par ailleurs, le comité de direction a donné son choix au Conseil d'administration qui a, lui, pris la décision hier de faire apparaître au budget ces 5 millions CHF correspondant au coût de la mise en œuvre de la mesure, étant précisé que le budget des HUG est déficitaire et donc que cela creuse le déficit. Elle constate que le débat est politique et budgétaire puisque, à un moment donné,

il y a la différence entre le budget et les comptes et que la mise en œuvre de la mesure ne peut pas ne pas être faite par respect du travail effectué notamment.

En réponse à un commissaire constate qu'il est de leur devoir de respecter la loi la direction informe que les HUG vont la respecter, car il n'y a pas de doute sur cette injonction-là. Elle constate toutefois que, pour les conséquences financières sur la mise en œuvre de cette loi, le Conseil d'administration a souhaité hier qu'elles figurent dès 2018 au budget.

La direction constate que le point de vue du comité de direction n'était pas le même que celui du Conseil d'administration, mais que cela figurera donc de manière visible au budget 2018 avec 5 millions F en plus. Avec l'espoir que ces 5 millions CHF supplémentaires impliquent moins d'heures supplémentaires. Par conséquent, les auditionnés informent qu'ils enverront donc le correctif aux députés.

La direction observe que l'espoir est qu'il y ait moins d'heures supplémentaires et constate qu'à priori le respect de la loi sur le travail est là pour garantir aux travailleurs des conditions-cadres qui font en sorte qu'ils s'épuisent moins au travail. Elle souligne que même si la loi sur le travail n'est pas faite pour des institutions qui travaillent 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, étant précisé que tous les hôpitaux de suisse sans exception ont de la peine à appliquer la loi sur le travail. Elle donne des exemples et souligne qu'il y a un vrai problème de compatibilité de la loi sur le travail et des hôpitaux.

Pratique du temps partiel

En réponse à un commissaire qui indique que certaines femmes souhaitent travailler à 50%, mais que les directives des HUG n'aillent pas dans ce sens-là, la direction observe que partout où ils peuvent favoriser le temps partiel ils le font, mais constate qu'il est vrai que certaines activités se prêtent difficilement au temps partiel. Il donne l'exemple des blocs de chirurgie. Il mentionne donc qu'il y a certains secteurs dans lesquels il est plus difficile d'implémenter le temps partiel que d'autres, mais que, en revanche, la féminisation du métier et les évolutions du travailleur par rapport à l'employeur font en sorte que, non seulement ils souhaitent, mais qu'ils doivent s'adapter comme employeur et favoriser le temps partiel. Elle rappelle que 70% des nouveaux médecins issus de la faculté de médecine aujourd'hui sont des femmes et que ce changement de paradigme majeur fait en sorte qu'ils doivent aussi s'habituer au fait que beaucoup de femmes tombent enceintes dans les premières années professionnelles comme médecins internes et veulent ensuite revenir avec des temps partiels de médecins, ce qui pose toute la question de l'hôpital universitaire et la compatibilité entre faire de la recherche, publier, faire de l'enseignement, soigner des malades et être une femme avec des enfants à charge. La direction indique donc que la réponse est nuancée et souligne que partout où du temps partiel peut être fait, il est favorisé jusqu'à un certain plancher, car, à l'inverse, des taux trop bas sont contre-productifs (tant pour les employés que pour les patients) et risquent de mettre en danger les patients. Il donne l'exemple d'un 30% qui n'est pas compatible avec une activité à l'hôpital et mentionne que les chirurgiens par exemple n'arrivent pas non plus à faire un temps partiel. Il constate qu'il faut effectivement favoriser le temps partiel pour répondre à un marché du travail qui évolue et se féminise beaucoup.

14e Salaire

La direction relève l'existence d'un projet de loi extrêmement important pour l'hôpital qui est en cours de débat, soit celui sur le 14e salaire des médecins. Elle constate que les médecins sont le cœur du moteur et indique vouloir dire que pour les HUG aujourd'hui les salaires des médecins adjoints sont défavorables par rapport au marché de l'emploi. Elle donne l'exemple de la Clinique genevoise de Montana pour laquelle ils n'arrivent pas à recruter des médecins, ces derniers étant plus payés en Valais.

Un commissaire mentionne que, lors du vote de la suppression du 14e, une exception avait été faite pour les médecins avec l'attente de Score selon un amendement fait à la loi. Il constate que SCORE ne venait pas et donc qu'un projet de loi a été déposé par le MCG, mais remarque que SCORE a également été déposé et souligne que la question qui se pose maintenant à la commission ad hoc du personnel de l'Etat est de savoir s'ils votent le projet de loi ou si cela est mis dans SCORE.

La direction indique ne pas souhaiter que l'on joue à la roulette russe avec l'hôpital qu'il dirige puisque si on descend les salaires des médecins, alors qu'ils sont déjà moins bien payés que dans le privé ou les cantons voisins, il va en perdre beaucoup. Elle observe que malgré la logique politique qui se pose en lien avec SCORE, il faut voir l'intérêt vital et majeur pour la santé des citoyens qui est que cet hôpital continue à des talents qui puissent perdurer, et pour qu'ils restent là, une partie des gens qui travaillent les jours, les nuits et les week-ends, diminuent leur salaire alors qu'il est déjà plus bas. Elle souligne réellement que cela serait une mauvaise idée de diminuer le salaire des médecins-cadres et constate qu'il est possible de prolonger éventuellement l'exception une année ou de trouver une formulation ensemble, mais rappelle qu'il ne faut pas baisser le salaire des médecins, ce qui revient à mettre à mal et les patients derrière.

Par ailleurs, la direction indique qu'il y a une partie des médecins qui sont sur des contrats de droit privé, principalement pour des contrats avec des fonds de recherche par exemple. Il mentionne toutefois que cet axe revient à rendre plus autonome les HUG sur la gestion de leur personnel et de dire qu'il faut sortir du système LPAC-LTrait, ce qui est le cas dans d'autres hôpitaux où il y a des conventions collectives de travail, et constate que là, le système serait grandement simplifié et permettrait de payer plus les médecins, mais poserait des tas de questions philosophiques et de débats politiques. Il observe que le plaidoyer est très important pour lui et relève qu'il le fera lors de son audition, mais relève une nouvelle fois que baisser le salaire des cadres était déjà une erreur, mais que baisser le salaire des médecins est une erreur grave.

Evolution de l'indemnité

L'audition se poursuit avec l'évolution de l'indemnité avec le constat que le périmètre constant signifie que, si les HUG faisaient en 2018 la même chose que ce qui était fait en 2013, ils auraient eu 44.1 millions F de moins, car les augmentations de l'indemnité sont liées à la mise en place de nouveaux bâtiments, à Curabilis, aux mécanismes salariaux et au fait que leur activité augmente, mais comme il y a une économie de 1% à faire, cela diminue. Elle mentionne que ce qui est très difficile en 2018, et continuera certainement à l'être, c'est que les HUG ont une pression du canton, mais également une pression de la Confédération pour faire baisser les coûts de la santé avec des systèmes très contraignants. Selon la direction la diminution émane de l'effet Noria.

Un commissaire remarque que l'on parle de baisser les coûts, mais se demande si les coûts de la médecine, qui sont divisés pratiquement par 3 en passant la frontière, sont réellement incompressibles et si cela tient uniquement à notre niveau de vie.

La direction répond que tout est plus cher en Suisse dans tous les cas et constate qu'il y a déjà un effet de cherté lié au système et à la structure du pays. Elle indique que TARMED est une structure assez ancienne, datant des années 90, mises en place sur dires d'experts, ce qui signifie que l'on n'a pas réellement regardé ce que cela coûtait. Elle mentionne que ce qui est très particulier dans cette structure c'est qu'il y a des choses trop rémunérées, mais également des choses pas assez rémunérées. Elle constate que lorsque les gens comparent, ils comparent uniquement ce qui est plus cher et elle mentionne que globalement cela coûte plus cher, mais qu'il y a un système de tarifs qui n'a jamais été revu et pense qu'il faudrait un mécanisme de régulation, ce qui n'existe pas aujourd'hui. Elle souligne que « plus on fait d'actes, plus on est payés » alors qu'il faudrait des systèmes

avec des guidelines prévoyant quand cela est utile de faire tel examen, et que, dans ce cas, il serait payé correctement. Elle constate que les assureurs savent qu'ils ne vont rien économiser sur la baisse de TARMED puisque les médecins feront plus. Elle mentionne que la meilleure façon de travailler sur les coûts de la santé est de travailler sur le gaspillage, sur ce qui est inutile, sur les pratiques obsolètes, etc.

Mesures structurelles

La direction constate que, pour répondre à un besoin croissant en soins de la population, une pression sur les tarifs et la situation économique du canton, les HUG ont commencé à travailler sur des mesures structurelles, qui vont se mettre en place sur plusieurs années. Elle mentionne qu'il y en a certaines qui peuvent être activées dès 2018, ce qui permet de déjà faire des économies. Elle indique que l'idée de ces mesures structurelles est, tout d'abord, de renforcer la qualité, soit de faire ce qui est juste et utile, d'optimiser la qualité des processus cliniques (notamment réduire les délais et temps d'attente), administratifs (par exemple tenir à jour la base de données des patients pour la facturation) et logistiques (soit la diminution des stocks et l'amélioration de la gestion de ceux-ci), et **recentrer les HUG sur leur cœur métier**. Elle constate donc que l'idée était d'identifier des mesures afin d'avoir un effet structurel, pérenne et durable, et que cela permet aussi de se recentrer sur le cœur de métier.

En réponse à la demande s'il y a une liste exploratoire de ces mesures structurelles établie, la direction répond qu'ils ont commencé et en donne quelques exemples. Elle indique qu'ils voudraient mettre en place les importations parallèles, une loi fédérale prévoyant de le faire, sauf sur les médicaments. Elle indique qu'il y a aujourd'hui une particularité en Suisse, c'est-à-dire que, si un équipement est acheté en Suisse par l'intermédiaire d'importateurs suisses, il sera payé parfois 50% voire même 70% plus chers que le même équipement en France. Elle indique donc que l'idée des importations parallèles est de pouvoir importer en se joignant à des plates-formes d'achats françaises, allemandes ou anglaises, qui groupent beaucoup d'hôpitaux et qui importe directement du fournisseur sans passer par des intermédiaires. Elle précise que cela va nécessiter un soutien politique très fort, qu'ils ont actuellement de MM. MAILLARD et POGGIA. Elle indique que cela peut leur faire économiser 10 millions CHF. **Elle mentionne donc qu'il n'y a pas de mesures qui vont demander un changement de loi, mais certaines vont demander un soutien politique.**

Quant à la question d'une possible collision avec les AIMP la direction informe que ce n'est pas le cas, car les marchés publics seront respectés, mais elle indique qu'ils vont pouvoir ouvrir cela à l'Europe.

La direction indique remarque qu'il y a la mise en service d'une cuisine unique à Belle-Idée dans le cadre des mesures structurelles 2018, permettant d'économiser à terme 12 postes.Il s'agit de plus de 10'000 repas par jour sur l'ensemble de la journée.

Optimisation des charges

La direction informe qu'ils ont beaucoup travaillé pour 2018 sur l'optimisation de leurs charges. Elle indique que beaucoup de primes d'assurance sont payées sur 1 année aux HUG et mentionne qu'ils travaillent sur une civile renégociation de la prime responsabilité et des assurances. Elle constate que, dans les grandes structures, il faut rediscuter constamment les marchés et mentionne ensuite la renégociation des baux du parc locatif. Elle informe qu'ils travaillent sur une amélioration des processus administratifs avec la poursuite des efforts d'efficience du processus de recouvrement des débiteurs qui va faire passer de 3% à 2% les pertes sur débiteurs représentant quelques millions d'économies, la mutualisation de fonctions administratives notamment dans le cadre de la fusion avec Jolimont et Montana, et l'amélioration du traitement de la facturation s'assurant que tout est

exhaustif. Elle constate que, pour l'optimisation des processus cliniques, il y a deux mesures phares pour 2018, soit la réorganisation de la pédopsychiatrie en anticipant l'ouverture de la maison de l'enfant et de l'adolescent d'une part, regroupant par exemple ce qui existe déjà, et la diminution des lits de chirurgie suite au virage ambulatoire et à la durée de séjour qui diminue avec un redéploiement de l'effectif.

Projets informatiques

La direction indique qu'ils pensent pouvoir améliorer le ROI sur leurs projets informatiques, mais constate qu'actuellement la DSI, par rapport à tous leurs projets informatiques, n'a pas beaucoup de ressources et est mal dimensionnée. Le comité de direction a alors décidé de ne pas demander pour l'instant des efforts pour diminuer les effectifs informatiques puisque, au contraire, ils ont besoin d'eux pour s'améliorer. Elle indique que de manière générale, cela fonctionne pour l'informatique.

Enfin, la direction constate que toutes ces mesures structurelles sur 2018 permettent d'économiser 17,4 millions F. Elle souligne que cela est récurrent par année, car l'effort est fait sur 2018, mais, en reconstruisant le budget 2019, le point de départ sera avec les – 17,4 millions F. Toutefois il faudra en retrouver pour les années suivantes. Elle souligne que certaines mesures se retrouvent sur plusieurs années, par exemple les importations parallèles ou la mesure sur les médicaments génériques.

Variantes budgétaires soumises au CA

La direction rappelle que, s'agissant du budget, il a été dit aux députés que plusieurs variantes avaient été soumises au Conseil d'administration puisqu'il y avait une incertitude sur la tarification TARMED. Elle indique que le Conseil d'administration a gardé l'hypothèse de la direction des HUG, soit plutôt une budgétisation d'un risque correct autour de 10 millions F. Elle mentionne que le Conseil d'administration a toutefois demandé à ce que les 5 millions F de déficit en plus soient inscrits au budget, soit ce qui monte **le budget déficitaire à 11,4 millions F**. Elle observe que, malgré le fait qu'il fasse 17,4 millions CHF d'économies et avec le fait qu'il y a une baisse de tarifs, une demande de l'Etat d'une économie, la retenue de l'effet Noria et la prise en compte de la conformité à l'OCIRT, cela amène à un budget déficitaire.

Fonds propres

Au sujet de l'existence de fonds propres aux HUG, la direction souligne que l'année passée il y avait un déficit de 5.5 millions CHF puisés dans la réserve quadriennale, soit les fonds propres, pour combler le déficit. Elle ajoute qu'ici, ils vont quand même soumettre à l'Etat un projet déficitaire, car il faut que l'Etat commence à comprendre que cela devient difficile pour les HUG et que les fonds propres ont des limites. Elle observe qu'aujourd'hui une grosse partie de leurs fonds propres sont sur des projets d'investissements, ce qui a été détaillé en annexe de la documentation reçue par les députés.

Variation des ETP

La direction relève que, sur la répartition de la variation des ETP, ils ont une variation de l'effectif essentiellement liée à la mise en exploitation complète de BDL2 et Mat 3.3, à des ETP liés à l'augmentation de l'indemnité de l'Etat. Très peu de postes, par rapport aux autres budgets, créés par les HUG notamment dans le domaine ambulatoire, et à la suppression de 50 postes en lien avec les mesures structurelles. Elle mentionne que le net de l'augmentation de l'effectif des HUG entre 2017 et 2018 est de 166 postes.

A la demande comment cela a été financé, la direction répond que cela l'a été par de l'augmentation de recettes en ambulatoire.

Le commissaire constate alors que ce sont des postes nécessaires à l'augmentation des recettes et de l'activité des HUG. Il souligne donc que ce sont des postes productifs produisant un supplément de recettes.

Rapport du SAI sur les crédits de renouvellement

Un commissaire fait d'un rapport du SAI et des recommandations qui sont inscrites et demande, si les recommandations évoquées sont en voie d'évolution.

La direction répond qu'ils sont effectivement en train de mettre en œuvre les recommandations et de formaliser un peu plus les règles mises en place et observées, selon la constatation du Service d'audit interne. Elle précise qu'il n'y a pas de grosse problématique relevée.

Le commissaire demande, concernant les crédits de programmes et faisant référence à la recommandation, ce que cela signifie que « la marge de manœuvre du Conseil d'Etat est pratiquement inexistante ».

La direction indique que les recommandations vont non seulement aux HUG, mais également à l'Etat de Genève. Elle souligne d'ailleurs que la première recommandation concerne la Direction générale des finances, l'audit ayant constaté qu'il y a une incohérence entre la loi sur le financement et le règlement sur les financements et la gestion des investissements. Elle constate que cela les affecte quand même, bien que la recommandation soit à l'attention de l'Etat, et qu'ils aimeraient que ce soit le règlement qui soit mis dans la loi, sans quoi ils seront bloqués ensuite.

La direction constate que pour les HUG ce qui est très important est qu'ils puissent acquérir des éléments de nouvelles technologies, mais précise que les auditeurs ont simplement remarqué qu'un article du règlement n'allait pas avec un article de la loi.

Le commissaire relève que le crédit de renouvellement est un équipement qui est obsolète et pas forcément renouvelé au même type.

La direction mentionne que cela est vraiment pour acheter des équipements qui n'existaient pas avant, tel que les robots. Il souligne que le robot est nouveau et donne des possibilités nouvelles, puisque c'est un nouvel équipement qui remplace l'humain et pas l'obsolète. Elle constate que la loi ne prévoit pas ce cas de figure puisqu'elle dit que cela est du renouvellement, étant précisé que c'est dans le règlement que cela est indiqué avec un pourcentage de crédit de renouvellement qu'il ne faut pas dépasser avec un nouvel équipement. Elle mentionne donc que la proposition des auditeurs est de dire que la loi le précise.

Conclusion

Les commissaires constatent, en synthèse, qu'au niveau des patients, la demande des HUG croit et les moyens qui permettent d'accomplir cette tâche diminuent, ce qui est un problème. Par conséquent ceci provoque un différentiel, soit un déficit au niveau du budget de fonctionnement, et qu'il est dangereux de compter constamment sur les fonds propres des HUG qui sont utilisés notamment pour des investissements.

PROJET DE BUDGET 2018 - HUG

Sous-commissions des finances
17 octobre 2017

CONTEXTE GLOBAL

Augmentation /modification de la demande

- Vieillissement de la population
- Forte hausse des maladies chroniques et des dépendances fonctionnelles

Augmentation/amélioration de l'offre

- Amélioration des standards de prise en charge avec BdL2 et Mat3.3
- Nouvelles techniques thérapeutiques et diagnostiques

Pression sur les ressources

- Tarifs à la baisse
- Economies demandées par l'Etat

Le PB 2018 s'inscrit dans un contexte de gestion de la croissance à ressources limitées. Il vise la meilleure allocation de ressources possible

LA CROISSANCE

Hôpitaux Universitaires Genève

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

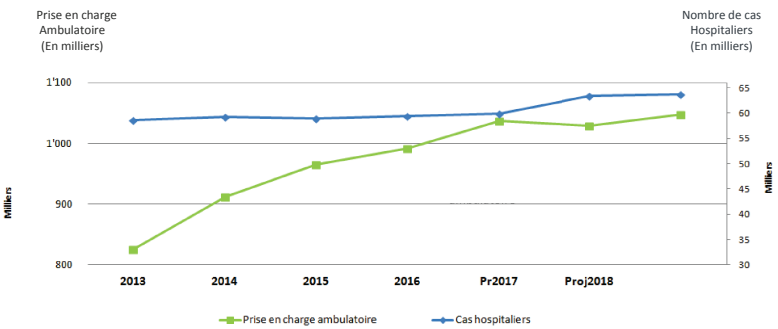

64'000 cas hospitaliers

1 million de visites ambulatoires

Hôpitaux Universitaires Genève

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ SUR LES 6 DERNIÈRES ANNÉES

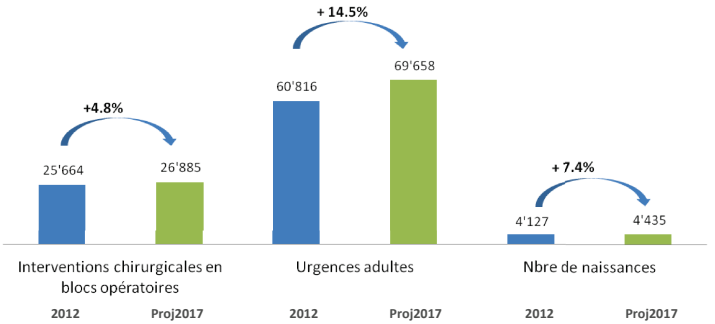

26'885 interventions chirurgicales

69'658 entrées urgences adultes

4'435 naissances

Hôpitaux Universitaires Genève

ALOURDISSEMENT DE LA PATIENTÈLE

Nb de minutes de soins par patient en forte hausse

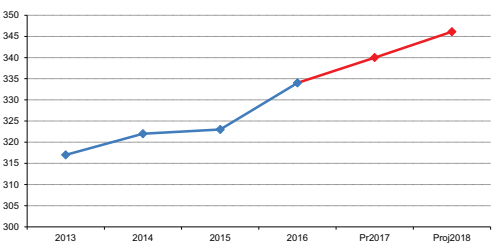

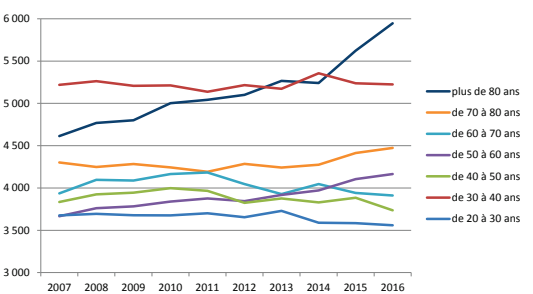

Des patients de plus en plus âgés

AUGMENTATION / AMÉLIORATION DE L'OFFRE

- **BdL2**
  - Chambre à 1 ou 2 lits
  - 6 salles opératoires de dernière génération
  - Agrandissement des soins intensifs et des soins intermédiaires
- **Mat 3.3**
  - Chambre à 1 ou 2 lits
  - Agrandissement de la néonatologie
  - 4 salles d'accouchement supplémentaires
- **Plateaux techniques**
  - Salle hybride IRM peri-opératoire
  - PET-CT pour la cardiologie

LES RESSOURCES

EVOLUTION DES TARIFS

TARMED

- Usage de la compétence subsidiaire du Conseil Fédéral pour la révision du tarif médical
- Baisse des recettes de 5% pour les HUS (estimation de H+), entre 10 & 20 MCHF pour les HUG

TARPSY

- Négociation avec les assureurs pour obtenir la neutralité et préserver le financement de la psychiatrie
- Benchmark suisse inférieur aux coûts des HUG

DRG

- Maintien de la valeur de point à 10'650
- Evolution du catalogue défavorable aux HUS

EVOLUTION DE L'INDEMNITÉ

	Montant accordé
BdL2	7'750'000
Mat 3.3	3'750'000
Planification sanitaire	3'197'000
Autres besoins HUG (médecine catastrophe, salle opération hybride…)	1'100'000
Autres (demi-annuité, CPEG….)	6'811'330
Effet Noria	-2'521'105
Recommandation de l'OCIRT de mise aux normes Ltr	-
Modification de la structure tarifaire TARMED	-
Economie	-8'655'845
Total	**11'431'380**

L'indemnité augmente de 11.4 MCHF entre 2017 et 2018 mais elle baisse à périmètre constant (11.2 MCHF d'économies)

EVOLUTION DE L'INDEMNITÉ À PÉRIMÈTRE CONSTANT

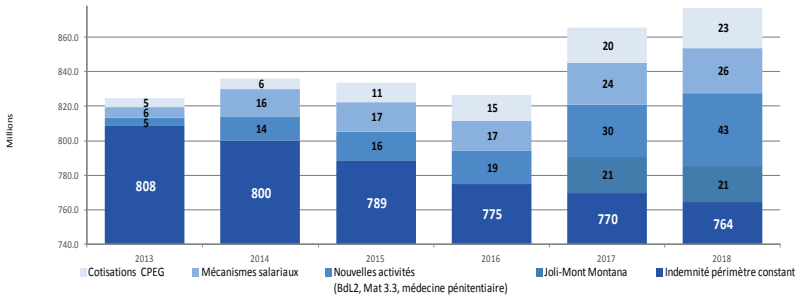

Depuis 2013, hausse de la subvention de 53 MCHF, mais baisse de 44.1 MCHF de l'indemnité à périmètre constant

ENJEUX POUR LES HUG

BESOIN CROISSANT EN SOINS DE LA POPULATION

+

PRESSION SUR LES TARIFS

+

SITUATION ECONOMIQUE DU CANTON

⇒ **NECESSITE DE METTRE EN PLACE DES MESURES STRUCTURELLES SUR PLUSIEURS ANNÉES**

- **Renforcer la qualité => faire ce qui est juste et utile**
- **Optimiser la qualité des processus cliniques, administratifs & logistiques**
- **Recentrer les HUG sur leur cœur métier**

PROJET DE BUDGET 2018

LE PROJET DE BUDGET 2018

Le PB 2018 comprend des événements liés :

- Au contexte économique
- Aux priorités institutionnelles
- À l'évolution de l'activité
- Aux mesures structurelles

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

- Valeur de point DRG à 10‘650 CHF pour les patients LAMal
- Demi-annuité
- Augmentation des cotisations à la caisse de pension
- Baisse du tarif TARMED
- Introduction de TARPSY
- Economies demandées par l’Etat
- Effet Noria

PRIORITÉS INSTITUTIONNELLES

- **Amélioration de l’offre de soins**
  - Exploitation du nouveau Bâtiment des Lits, Gustave Julliard
  - Exploitation de la phase 3 de la nouvelle maternité
  - Pérennisation de l’activité du Cyclotron
- **Amélioration de la satisfaction au travail**
  - Renforcement de la sécurité
  - Poursuite de la suppression des horaires coupés

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ

- **Besoins liés à la planification sanitaire cantonale**
  - Prise en compte des besoins liés aux évolutions démographiques de la planification cantonale 2016-2019
  - Ajustement des activités en oncologie, soins intermédiaires de cardiologie, anesthésie hors blocs…
  - Adaptation de la prise en charge en urgence ambulatoire
  - Renforcement des équipes pour faire face au vieillissement de la population (nouvelle endoscopie aux Trois-Chêne, phase 1 du centre de la mémoire)
- **Autres besoins**
  - Renforcement des effectifs pour la préservation de la médecine de pointe
  - Mise en place du plan de médecine de catastrophe
  - Amélioration des prises en charge (PET-CT cardiaque, salle hybride IRM peri-opératoire, développement des consultations d'endométriose, ménopause et de PMA…)
- **Intégration des cliniques de Joli-Mont et Montana**
  - Adaptation des ressources pour une mise aux standards HUG à Joli-Mont
  - Renforcement des équipes de nuit à Montana

MESURES STRUCTURELLES 2018

- **Optimisation des charges :**
  - Mise en place d'importations parallèles
  - Favorisation des médicaments génériques
  - Mise en service d'une cuisine unique à Belle-Idée
  - Renégociation de la prime RC et assurances
  - Diminution du budget de la communication
  - Renégociation des baux du parc locatif
- **Amélioration des processus administratifs :**
  - Poursuite des efforts d'efficience du processus de recouvrement des débiteurs
  - Mutualisation de fonctions administratives
  - Amélioration de la facturation
- **Optimisation des processus cliniques :**
  - Réorganisation de la pédopsychiatrie en anticipation de l'ouverture de la Maison de l'enfant et de l'adolescent
  - Diminution des lits de chirurgie suite au virage ambulatoire

HYPOTHÈSES SUJETTES À VARIATION

Baisse du tarif TARMED : risque entre 10 MCHF et 20 MCHF

- **Hypothèse de base: baisse de recettes de 10 MCHF**
- Variante 1 : ne pas budgéter le risque
- Variante 2 : budgéter une perte de 20 MCHF

Mise en œuvre des projets pilotes LTR

- **Hypothèse de base: mise en œuvre non budgétée**
- Variante 1 : budgéter 5 MCHF pour la mise en place des projets pilotes LTR

SCENARII

Scénario 1

- Ne pas budgéter le risque TARMED
- Aucun ajustement lié aux projets pilotes LTR

⇒ Budget bénéficiaire de **3.6 MCHF**

Scénario 2 présenté par la direction

- Le risque TARMED est budgété par moitié
- Aucun ajustement lié aux projets pilotes LTR

⇒ Budget déficitaire de **6.4 MCHF**

Scénario 3

- Le risque TARMED est budgété par moitié
- Ajustement lié aux projets pilotes LTR

⇒ Budget déficitaire de **11.4 MCHF**

Scénario 4

- Le risque TARMED est budgété avec une perte de 20 MCHF
- Aucun ajustement lié aux projets pilotes LTR

⇒ Budget déficitaire de **16.4 MCHF**

Scénario 5

- Le risque TARMED est budgété avec une perte de 20 MCHF
- Ajustement lié aux projets pilotes LTR

⇒ Budget déficitaire de **21.4 MCHF**

PROJET DE BUDGET 2018 - CHF 1.891 MILLIARD
SCENARIO PRÉSENTÉ PAR LA DIRECTION

En MCHF	Produits	Indemnité	Personnel	Autres charges	Résultat
BUDGET 2017	**999.8**	**865.6**	**1'453.7**	**417.2**	**-5.5**
1/ Contexte économique	-5.9	-3.9	4.3	-	-14.1
2/ Priorités HUG	3.2	11.5	14.2	1.9	-1.4
3/ Evolution de l'activité	11.9	3.7	16.3	2.1	-2.8
4/ Mesures struturelles	5.1	-	-5.9	-6.5	17.4
PROJET DE BUDGET 2018	**1014.1**	**876.9**	**1'482.6**	**414.8**	**-6.4**
Variations CHF	14.3	11.3	28.9	-2.4	
Variations %	1.4%	1.3%	2.0%	-0.6%	

Compte tenu du contexte tarifaire et des économies demandées par l'Etat, le projet de budget des HUG ne peut être équilibré malgré les mesures structurelles.

Il présente un déficit structurel de 6.4 MCHF.

Hôpitaux Universitaires Genève

NOTE :
- impact négatif, besoin en financement
+ impact positif, montant à disposition

21

VARIATION DE L'EFFECTIF 2018

Hôpitaux Universitaires Genève

22

RÉPARTITION DE LA VARIATION DES ETP

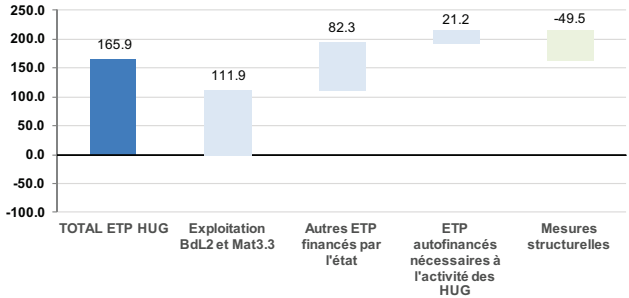

Hôpitaux Universitaires Genève

VARIATION DES ETP DU PROJET DE BUDGET 2018

ETP financés par l'état	**194.2**
Planification sanitaire	75.4
Exploitation de BdL2 : complément de financement pour 2018	60.0
Ouverture de l'étape 3.3 de la maternité: complément de financement pour 2018	51.9
GIBOR : mise en exploitation IRM peri-opératoire aux blocs neuro et cardio	5.4
Mise en place du plan Médecine de Catastophe	1.5
ETP autofinancés nécessaires à l'activité des HUG	**21.2**
Renforcement de la sécurité	7.0
Hausse de l'activité des laboratoires	4.8
Suppression des horaires coupés des infimières de Bellerive	4.5
Autres activités (banque de cornées, cyclotron..)	4.9
Mesures structurelles	**-49.5**
Redimensionnement des unités de soins de chirurgie	-18.7
Mise en service de la cuisine unique de Belle Idée (CUBI)	-12.0
Redimensionnement des unités de soins de la division privée	-11.7
Regroupement des unités d'hospitalisation à la psychiatrie pédiatrique	-6.1
Amélioration des processus administratifs	-3.3
Autres mesures structurelles	2.3
TOTAL ETP HUG	**165.9**

Hôpitaux Universitaires Genève

Hôpitaux Universitaires Genève

BUDGET 2018

HUG

Version selon directives du DEAS
du 31 août 2017

Table des matières

CONTENU ***PAGE***

- ***Budget de fonctionnement des Hôpitaux Universitaires de Genève***
  - Budget de fonctionnement des HUG 1
- ***Budget d'investissements des Hôpitaux Universitaires de Genève***
  - Indemnités d'investissements des HUG 2

Hôpitaux Universitaires Genève

BUDGET
DE FONCTIONNEMENT 2018

HUG

	COMPTE DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE	BUDGET 2018 CHF	BUDGET 2017 CHF	ECARTS CHF	ECARTS %	COMPTES 2016 CHF
	PRODUITS					
60	Produits prestations médicales, infirmières et thérapeutiques patients	585'402'000	574'242'000	11'160'000	1.9%	564'441'547
61	Prestations unitaires médicales	105'679'000	106'074'000	(395'000)	(0.4)%	105'598'775
62	Autres prestations unitaires	240'314'000	235'229'000	5'085'000	2.2%	240'083'181
	Recettes médicales	**931'395'000**	**915'545'000**	**15'850'000**	**1.7%**	**910'123'503**
65	Autres produits de prestations aux patients	4'598'000	4'598'000	0	0.0%	5'425'089
66	Produits financiers	7'789'000	9'379'000	(1'590'000)	(17.0)%	8'668'263
68	Prestations au personnel et à des tiers	42'411'000	40'768'000	1'643'000	4.0%	77'365'010
	Autres recettes	**54'798'000**	**54'745'000**	**53'000**	**0.1%**	**91'458'362**
695	Indemnité de fonctionnement monétaire	876'885'634	865'584'440	11'301'194	1.3%	836'254'604
	Indemnité crédit supplémentaire Curabilis	0	0	0	ns	947'268
	Indemnité crédit supplémentaire Migrants	0	0	0	ns	945'000
	Indemnité de fonctionnement à restituer	0	0	0	ns	(7'122'778)
	Indemnité de fonctionnement non monétaire	0	0	0	ns	0
	Produits différés de subvention d'investissements	26'120'000	28'167'333	(2'047'333)	(7.3)%	29'846'052
	Autres subventions et dotations internes	0	5'500'000	(5'500'000)	(100.0)%	192'750
	Autres contributions	1'780'000	1'380'000	400'000	29.0%	2'069'734
	TOTAL DES PRODUITS	**1'890'978'634**	**1'870'921'773**	**20'056'861**	**1.1%**	**1'864'714'494**
	CHARGES					
3	**Frais de personnel**	**1'482'548'000**	**1'453'726'440**	**28'821'560**	**2.0%**	**1'417'487'582**
40	Materiel médical d'exploitation	191'664'000	190'741'000	923'000	0.5%	191'640'989
41	Charges de produits alimentaires	23'222'000	23'493'000	(271'000)	(1.2)%	21'646'142
42	Charges de ménage	15'213'000	15'203'000	10'000	0.1%	15'378'054
43	Entretien et réparations	29'533'000	28'647'000	886'000	3.1%	29'481'082
44	Charges d'utilisation des immobilisations	65'880'634	67'683'333	(1'802'699)	(2.7)%	72'304'017
	Part monétaire	*39'760'634*	*39'516'000*	*244'634*	*0.6%*	*63'904'154*
	Part non monétaire	*26'120'000*	*28'167'333*	*(2'047'333)*	*(7.3)%*	*8'399'863*
45	Charges d'énergie et eau	18'552'000	18'198'000	354'000	1.9%	15'759'371
46	Charges financières	1'503'000	1'651'000	(148'000)	(9.0)%	1'375'384
	Part monétaire	*1'503'000*	*1'651'000*	*(148'000)*	*(9.0)%*	*1'375'384*
	Part non monétaire	*0*	*0*	*0*	*ns*	*0*
47	Charges de l'administration et de l'informatique	26'601'000	26'361'000	240'000	0.9%	32'342'949
48	Autres charges liées aux patients	8'970'000	8'597'000	373'000	4.3%	10'656'251
49	Autres charges non liées aux patients	33'692'000	36'621'000	(2'929'000)	(8.0)%	35'274'340
4	**Total autres charges de fonctionnement**	**414'830'634**	**417'195'333**	**(2'364'699)**	**(0.6)%**	**425'858'578**
	TOTAL DES CHARGES	**1'897'378'634**	**1'870'921'773**	**26'456'861**	**1.4%**	**1'843'346'160**
	Résultat de fonctionnement	**(6'400'000)**	**0**			**21'368'334**

Hôpitaux Universitaires Genève

BUDGET D'INVESTISSEMENTS 2018

HUG

Hôpitaux Universitaires Genève

INVESTISSEMENTS

Tranches annuelles d'investissement pour la période 2016 à 2019 de loi 11957, votée le 2 juin 2017

Crédit de renouvellement

Crédit de renouvellement tel que proposé par le Conseil d'Etat pour la tranche 2018	CHF	31'560'000.00

Crédit d'ouvrage

Système d'automation de la microbiologie (CHF 5'500'000.00) 2ème tranche sur 2	CHF	3'200'000.00

Tranches annuelles sur les projets de loi votés

Crédits d'ouvrage

Loi 9422 pour la construction et l'équipement des étapes 3.1 et 3.2 (phase 3) de la maternité (CHF 86'931'000)		
Construction	CHF	1'855'725.00
Loi 10667 pour la construction et l'équipement de l'étape 3.3 (phase 3) de la maternité (CHF 73'726'000.00) 5ème tranche		
Construction	CHF	4'799'000.00
Equipement	CHF	5'138'000.00
Loi 10703 pour la construction et l'équipement du nouveau bâtiment des lits (CHF 253'687'000.00) 5ème tranche		
Construction	CHF	6'440'000.00
Equipement	CHF	4'970'000.00

Tranches annuelles sur les projets de loi en cours

Crédit d'ouvrage

Solution d'archivage neutre	CHF	2'700'000.00
Equipement d'automation et d'assistance aux gestes techniques	CHF	2'000'000.00
Rénovation partielle des pavillons 3A de l'Hôpital de Loëx	CHF	400'000.00
Rénovation et agrandissement des blocs opératoires	CHF	1'000'000.00

Hôpitaux
Universitaires
Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Direction générale

Direction des finances

PROJET DE BUDGET HUG 2018

Exposé des motifs
du 2 octobre 2017

Dossier géré par Mme Brigitte Rorive Feytmans
Tél. direct : 022 / 372.60.05

Projet de budget de fonctionnement HUG 2018 (2 octobre 2017)

1. Contexte 4

1.1 Base contractuelle 4
1.1.1 Investissements prévus au contrat de prestations 2016 - 2019 5
1.1.1.1 Crédits d'ouvrage 5
1.1.1.2 Crédits de renouvellement 6
1.2 Evolutions tarifaires 7
1.2.1 Soins aigus somatiques - SwissDRG 7
1.2.2 Soins subaigus et de réadaptation médicale 9
1.2.3 Soins psychiatriques - TARPSY 10
1.2.4 Soins ambulatoires - TARMED 10
1.3 Mesures structurelles 11

2. Evolution de l'activité et des ressources aux HUG 13

2.1 Planification sanitaire cantonale 13
2.2 Evolution de l'activité aux HUG 17
2.2.1 Evolution de l'activité stationnaire 17
2.2.1.1 Soins aigus 19
2.2.1.2 Soins de réhabilitation et gériatrie 20
2.2.1.3 Soins psychiatriques 22
2.2.1.4 Activité chirurgicale 23
2.2.1.5 Médecine universitaire 23
2.2.1.6 Activité de la maternité 24
2.2.2 Evolution de l'activité ambulatoire 25
2.2.3 Evolution des prises en charge aux urgences 27

3. Evolution des données financières HUG entre les comptes 2013 et le projet de budget 2018 29

3.1 Principales évolutions 2013 - 2018 29
3.2 Analyse des produits 31
3.3 Analyse des charges 32

4. Eléments majeurs du projet de budget 2018 33

4.1 Instructions budgétaires 2018 33
4.2 Synthèse des événements budgétaires 2018 34
4.3 Eléments budgétaire liés au contexte économique 34
4.4 Les priorités institutionnelles des HUG 35
4.5 Les évolutions de l'activité 37
4.6 Les mesures structurelles 37

5. Commentaires détaillés du projet de budget de fonctionnement 2018 39

5.1 Introduction 39
5.2 Produits 39
5.2.1 Produits liés à l'activité 40
5.2.1.1 Recettes liées à la facturation des prestations médicales (groupes 60 à 62) 40
5.2.1.2 Autres recettes (groupes 65 à 68) 42
5.2.2 Indemnités de fonctionnement et autres financements 43
5.3 Charges 44
5.3.1 Frais de personnel 45
5.3.2 Autres charges de fonctionnement (classe 4) 48
5.3.3 Matériel médical d'exploitation (groupe 40) 50
5.3.4 Autres charges de fonctionnement (groupes 41 à 49) 52

Annexes :
Planification sanitaire
Plan stratégique 2015-2020
Contenu des comptes
Programme investissements HUG 2018-2027

Projet de budget de fonctionnement HUG 2018 (2 octobre 2017)

Introduction

L'année 2018 est marquée par un environnement médico-économique en tension. D'un côté, les pressions sur le financement hospitalier se durcissent avec les réformes tarifaires fédérales et les économies demandées par l'Etat de Genève. D'un autre côté, l'activité continue à croître, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif, et les standards de prise en charge s'améliorent fortement avec la mise en exploitation du nouveau Bâtiment des Lits (Gustave Julliard) et de l'étape 3 de la nouvelle maternité (Mat 3.3).

Les HUG doivent donc faire face à un besoin croissant de la population, et cela dans un contexte tarifaire en mutation. En effet, des modifications majeures auront lieu en 2018 dans les structures tarifaires, dont la plus importante pour les HUG est la modification de la structure tarifaire ambulatoire TARMED, imposée par l'Office Fédéral de la Santé Publique, afin de limiter l'augmentation des coûts de la santé.

Dans un tel contexte, les HUG se sont engagés dans une revue de leur catalogue de prestations, des modèles de prise en charge et des modes de fonctionnement, de façon à identifier et mettre en œuvre des mesures structurelles destinées à répondre au défi de la gestion de la croissance à ressources limitées. Introduites dès le budget 2018, ces mesures structurelles sont nées d'une réflexion collégiale et d'un dialogue avec les départements et les services des HUG et porteront sur plusieurs années. Elles visent à renforcer la qualité à travers tout l'hôpital et ainsi à améliorer la structure des coûts, notamment en réduisant les gaspillages inhérents aux grandes institutions hospitalières. Elles consistent aussi à optimiser les processus aussi bien cliniques qu'administratifs et logistiques et à recentrer les HUG sur leur cœur de métier.

Malgré ces efforts, les HUG se trouvent dans l'impossibilité de compenser à la fois l'économie demandée par l'Etat et l'impact de la modification de la structure TARMED et présentent un budget légèrement déficitaire.

1. Contexte

Le contexte économique et institutionnel dans lequel évoluent les HUG présente des tendances lourdes, observées depuis plusieurs années : croissance trop importante des coûts de la santé, pression sur les prix et sur les coûts de la part des assureurs et de l'autorité fédérale, situation d'endettement du canton de Genève, évolutions démographiques et épidémiologiques. A ces tendances, s'ajoutent l'augmentation incontournable des charges contraintes, principalement de personnel, ainsi que l'exploitation de nouveaux bâtiments et l'intégration des cliniques de Joli-Mont et Montana. La concrétisation des deux projets prioritaires pour les HUG que sont le nouveau Bâtiment des Lits (Gustave Julliard) et Mat 3.3, n'aurait pu se faire sans l'aide importante de l'Etat tant au niveau de l'investissement que des budgets de fonctionnement. Grâce à cette aide, les HUG peuvent mieux répondre aux besoins de la population du canton de Genève en privilégiant la qualité et la sécurité des soins avec une attention particulière au confort du patient et des collaborateurs.

1.1 Base contractuelle

Le projet de budget 2018 est fondé sur le contrat de prestations et sur le plan financier quadriennal de l'Etat, lui-même issu de la planification sanitaire du canton de Genève et du programme décennal d'investissement.
Concrètement, l'établissement du budget s'appuie sur trois documents que sont le contrat de prestations liant les HUG à l'Etat de Genève, le plan stratégique adopté par les HUG ainsi que la lettre de cadrage budgétaire adressée par l'Etat chaque année aux HUG.

Le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil, le 25 août 2016, le contrat de prestations entre l'Etat et les Hôpitaux universitaires de Genève pour la période 2016 - 2019. Le contrat fixe les crédits d'investissement ainsi que les indemnités de fonctionnement pour des prestations portant sur trois domaines : les soins, les missions d'intérêt général, la formation et la recherche.
Par ailleurs, le plan stratégique 2015 - 2020 des HUG, intitulé « Vision 20/20 », a été approuvé en date du 11 mai 2015 par le Conseil d'administration et les impacts de ses différents projets ont été intégrés aux budgets des exercices 2016 à 2019 *(cf. annexe 2)*.

Enfin, les instructions du département de tutelle (DEAS) ont été transmises par courrier aux HUG en date du 31 aout 2017. Elles ont conduit les HUG à modifier une part importante de leurs hypothèses budgétaires, et à intégrer à leur budget : une économie de 1% sur la subvention 2017, le versement d'une demi-annuité et les économies réalisées du fait de « l'effet Noria » sur les charges de personnel.

1.1.1 Investissements prévus au contrat de prestations 2016 - 2019

1.1.1.1 Crédits d'ouvrage

Les crédits d'ouvrage liés aux équipements biomédicaux et à l'informatique font partie contrat de prestations. Les crédits d'ouvrage liés aux bâtiments sont gérés en direct par l'OBA (Office des Bâtiments) et font l'objet de projets de loi distincts, selon la planification retenue dans le plan décennal des investissements du canton de Genève.

Les crédits d'ouvrage intégrés dans le projet de loi accordant l'indemnité annuelle de fonctionnement et d'investissement des HUG pour les années 2016 – 2019, sont les suivants :

- développement des équipements d'imagerie aux blocs opératoires, 8'800'000 CHF sur la période 2016 - 2019, pour un montant total de 13'000'000 CHF ;
- système d'automation de la microbiologie, pour un montant de 5'500'000 CHF.

Les montants prévus par l'Etat pour financer les deux objets retenus pour les prochains exercices sont les suivants :

- Année 2018 : 3'200'000 CHF
- Année 2019 : 4'500'000 CHF

Le solde restant se répartit entre l'exercice 2020 (4'300'000 CHF) et 2021 (4'200'000 CHF).

Par ailleurs, dans le cadre du plan décennal des investissements 2018 - 2027 (PDI), le HUG ont identifié un certain nombre d'ouvrages qui devraient donner lieu à des crédits d'ouvrage dans les prochaines années aussi bien dans le domaine des bâtiments que du biomédical ou de l'informatique. Sur toutes les demandes inscrites et remontées au niveau du canton de Genève, le Conseil d'Etat a préavisé positivement de nouveaux crédits d'ouvrage qui concernent le biomédical et l'informatique pour un total de 21.5 MCHF. Il s'agit des projets suivants :

- le changement technologique du réseau et GSM, pour un montant total de 7'000'000 CHF ;
- la solution d'archive neutre pour 7'500'000 CHF ;
- l'équipement d'automation et assistance aux gestes techniques pour 7'000'000 CHF.

Les montants prévus par l'Etat pour financer les deux objets retenus pour les prochains exercices sont les suivants :

- Année 2018 : 4'700'000 CHF
- Année 2019 : 2'400'000 CHF

Le solde restant se répartit entre les exercices 2020 (6'500'000 CHF), 2021 (4'900'000 CHF) et 2022 (3'000'000 CHF).

Concernant les projets de développement immobilier, le Conseil d'Etat a retenu quatre demandes prioritaires pour les HUG pour 145.8 MCHF. Il s'agit des projets suivants :

- la réorganisation des activités ambulatoires sur le site Cluse-Roseraie (projet BATambu) : 48'900'000 CHF ;
- la rénovation partielle des 3 pavillons de Loëx (Aire, Allondon et Arve) : 31'000'000 CHF ;
- la rénovation et l'agrandissement des blocs opératoires – phase 2 : 31'000'000 CHF ;
- la 4ème et dernière étape de l'agrandissement de la maternité : 34'900'000 CHF ;

Les montants prévus par l'Etat pour financer les deux objets retenus pour les prochains exercices sont les suivants :

- Année 2018 : 1'400'000 CHF
- Année 2019 : 7'100'000 CHF

Le solde restant se répartit entre les exercices 2020 et 2026.

Les projets dont l'allocation des premières tranches des crédits démarre en 2018 feront l'objet d'un dépôt de projet de loi au Grand Conseil d'ici la fin de l'année 2017. Les autres projets seront soumis au Grand Conseil durant l'année 2018.

1.1.1.2 Crédits de renouvellement

Les HUG définissent chaque année, sur base du montant effectivement mis à disposition par l'Etat, la liste des travaux ou objets remplacés au titre des crédits de renouvellement. L'utilisation des ressources est donc calquée sur les moyens disponibles et il n'y a pas de risque particulier de mauvais usage de ces crédits, puisque les moyens mis à disposition sont historiquement inférieurs aux besoins effectifs de renouvellement. Par contre, cette situation induit un ralentissement des renouvellements d'équipements, parfois difficile à gérer, ayant pour conséquence l'impossibilité de renouveler les équipements informatiques et biomédicaux selon les normes d'obsolescence et manque chronique d'investissement pour les bâtiments exploités par les HUG. Ils nécessitent des rénovations dont certaines deviennent urgentes pour le maintien des activités hospitalières et la sécurité des patients et des collaborateurs. Cette situation a conduit les HUG à utiliser les réserves quadriennales des précédents contrats de prestations pour augmenter la capacité d'investissement dans les trois domaines. Les projets financés par la réserve quadriennale selon le programme d'investissement à ce jour sont notamment des investissements de renouvellement pour les équipements et le parc informatique non couverts, le projet de datacenter, l'extension des blocs centraux et la Maison de l'Enfant et l'Adolescent. Les HUG ont ainsi adopté dès 2015, puis actualisé chaque année, un programme d'investissement qui va au-delà du plan décennal retenu par l'Etat (annexe 4).

Il est utile de rappeler que les HUG avaient demandé, lors de l'établissement du plan décennal des investissements (PDI) 2016 - 2025, des montants compris annuellement entre 55 MCHF et 72 MCHF pour les crédits de renouvellement. Ces montants ont été calculés sur base d'une étude des parcs immobiliers, informatique et d'équipement et se répartissent comme suit par année :

- Année 2016 : 55'000'000 CHF
- Année 2017 : 66'000'000 CHF
- Année 2018 : 72'000'000 CHF
- Année 2019 : 71'000'000 CHF

Toutefois, sur base de la décision du Conseil d'Etat concernant les crédits de renouvellement 2016 - 2019, les montants dévolus in fine aux HUG sont nettement inférieurs aux besoins réels, puisque prévus comme suit :

- Année 2016 : 26'400'000 CHF
- Année 2017 : 32'760'000 CHF
- Année 2018 : 31'160'000 CHF
- Année 2019 : 31'160'000 CHF

Ainsi, l'écart sur la période de planification 2016 - 2019 entre les besoins exprimés par les HUG et les montants figurant dans le contrat de prestations s'élève à environ 145 MCHF alors que, par ailleurs, les HUG doivent rembourser à l'Etat la part d'investissement comprise dans les tarifs, mais non financée par les assureurs, soit plus de 80 MCHF sur la période de planification financière.

Sur base de la décision du Conseil d'Etat concernant les crédits de renouvellement du contrat de prestations 2016 - 2019, le montant dévolu aux HUG pour la tranche 2018 des crédits de renouvellement est de 31.2 MCHF. Ce montant étant nettement inférieur aux besoins estimés par les HUG (de l'ordre de 72.0 MCHF environ pour l'exercice 2018), les commissions de gouvernance des investissements, que sont la commission des équipements, la commission du système d'information et la commission études et construction, ont effectué un important travail de priorisation des besoins et d'identification des investissements indispensables afin que les plans de travaux rentrent dans l'enveloppe reçue.
Enfin, conscient de ces difficultés, le Conseil d'Etat a accordé un crédit de renouvellement supplémentaire pour la rénovation imposée par les normes légales de la plateforme hélicoptère, d'une montant de 7.6 MCHF pour les années 2018 (0.4 MCHF) et 2019 (7.2 MCHF).

1.2 Evolutions tarifaires

1.2.1 Soins aigus somatiques - SwissDRG

Entre 2012 et 2015, la valeur du point DRG a baissé de 10'800 à 10'400CHF. L'année 2016 a été marquée par une augmentation des tarifs négociés. En effet, grâce à l'action conjointe de trois hôpitaux universitaires (HUG, CHUV et USB) et des Conseillers d'Etat genevois et vaudois, des conventions ont été conclues avec un tarif DRG à 10'650 CHF. La valeur de point est ainsi identique à celle négociée par le CHUV, selon accord pris par les deux cantons. L'harmonie tarifaire entre les deux hôpitaux universitaires romands permet une accessibilité facilitée aux ressortissants vaudois et genevois à l'un ou l'autre hôpital universitaire, sans conséquence financière négative.

Cette valeur de point de 10'650 CHF ayant été fixée à durée indéterminée, et en l'absence de dénonciation de la part de l'une ou l'autre des parties, elle s'appliquera encore au1er janvier 2018.

Le tarif, stable depuis 2016, est cependant loin de couvrir les coûts de production d'un point DRG aux HUG, tout comme dans les HUS des cantons de Bâle et de Vaud. Une des raisons à cette situation est la structure tarifaire, SwissDRG, non aboutie et ne valorisant pas correctement les prestations des centres universitaires. Selon des données fournies par le case mix office SwissDRG, les tarifs DRG couvrent à 92% les coûts des soins des hôpitaux universitaires alors qu'ils couvrent à hauteur de 103% ceux des cliniques et hôpitaux non spécialisés. Cette différence est connue des partenaires tarifaires, et de H+ qui encourage les HUS à négocier des tarifs plus élevés que les établissements non universitaires pour tenter de rétablir l'équilibre.

Les données fournies par Spitalbenchmark, le benchmark organisé et réalisé par les hôpitaux suisses sous l'égide de H+, montrent que les HUG ne sont pas le seul hôpital à avoir un déficit de couverture de son activité de soins aigus.

La figure 1 montre les taux de couverture pour les patients LAMal assurance de base. Pour ces patients, la moyenne suisse se situe à 92.9% et la médiane à 94.6%. Les HUG se situent à 90.9 %

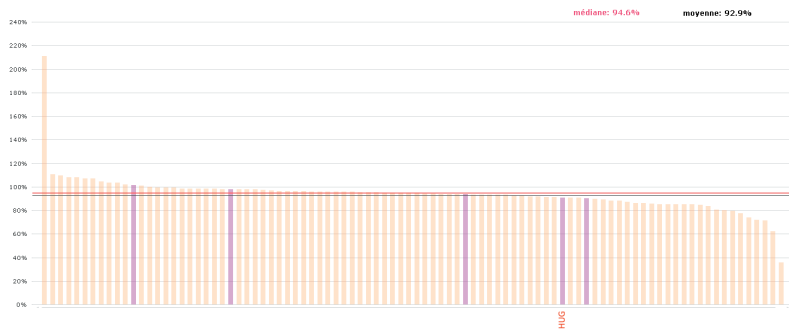

Figure 1. Benchmark suisse des taux de couverture des patients LAMal assurance de base (source Spitalbenchmark)

Rappelons par ailleurs que ce tarif intègre la participation des assureurs aux investissements que les HUG remboursent à l'Etat (environ 20 MCHF par an selon les montants de facturation toutes zone de soins confondues). Malgré une demande exprimée par les HUG, l'obligation de rembourser ces montants reste inscrite au contrat de prestations 2016 - 2019.

Tarifs budgétés – SwissDRG

Les hypothèses retenues pour la zone de soins aigus en 2018 sont basées sur les conventions actuellement en vigueur et ne prévoient pas de baisse ni de hausse des tarifs, quels que soient le régime (LAMal ou SCTM) ou le type d'assurance (obligatoire ou complémentaire). Les tarifs budgétés sont repris ci-dessous

Valeur de point LAMal - AOS	10'650
Valeur de point LAMal – privé	12'104
Valeur de point SCTM[1]	10'900

1.2.2 Soins subaigus et de réadaptation médicale

Les prestations des zones de soins subaigus et de réadaptation médicale sont facturées en forfaits journaliers jusqu'à l'introduction de la nouvelle structure tarifaire ST-Reha prévue pour 2020. Dans ce secteur, la situation est différente selon les zones de soins et le groupe d'assureurs concerné.

Pour la zone de soins subaigus, les HUG ont conclu avec tarifsuisse (TAS) une convention tarifaire de durée indéterminée, avec un tarif de 765 CHF / jour.

Pour ce qui est de HSK, cette faîtière n'a pas accepté de conclure une convention pour les soins subaigus et la facturation se fait sur la base d'un arrêté du Conseil d'Etat au tarif de 765 CHF / jour.

Pour la zone de réadaptation médicale, des conventions ont été signées avec tous les groupes d'assureurs avec un forfait à 647 CHF / jour. Pour les assureurs membres de HSK la convention porte sur une période limitée allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2019, tandis que pour les assureurs représentés par tarifsuisse, la convention porte sur une période indéterminée, avec des tarifs stables sur toute la période.

Les tarifs journaliers ne couvrent pas les coûts de production pour ces zones de soins. Selon les données de 2016, le coût journalier pour la réadaptation médicale s'élève à 928 CHF / jour et celui des soins subaigus à 1'078 CHF / jour, part d'investissements rétrocédée à l'Etat de Genève par les HUG inclue.

Concernant spécifiquement les cliniques de Joli-Mont et Montana, les conventions ont été résiliées à fin 2017 afin de négocier une augmentation pour la Clinique de Montana (de 620 CHF / jour à 630 CHF / jour) pour le tarif 2018. Cette proposition est en cours de validation auprès de la CSS et en cours de négociation avec les autres assureurs. Notons qu'une augmentation tarifaire a été obtenue pour Joli-Mont lors des négociations de la valeur 2017. Elle a permis de porter le forfait de 620 CHF / jour à 665 CHF / jour. Malgré cette augmentation, la couverture des coûts n'est pas optimale pour les services de Joli-Mont et Montana, les coûts journaliers étant respectivement de 788 CHF / jour et 690 CHF / jour.

1.3.3 Soins palliatifs

Jusqu'en 2015, tous les épisodes stationnaires en soins palliatifs étaient facturés en forfait journalier. Depuis 2016, les HUG ont commencé à facturer les soins palliatifs en SwissDRG, ceci afin de se conformer aux évolutions tarifaires décidées pour ce type de soins. Tout en suivant une logique de qualité et de sécurité des soins, la création d'une zone aigue en médecine palliative améliore sensiblement le taux de couverture dans ce domaine d'activité, notamment avec l'utilisation d'un code complexe CHOP pour les traitements

[1] La valeur du point SCTM (Service central des tarifs médicaux LAA) est de 10'980 CHF pour 2017. Cette valeur sera adaptée en fonction de la nouvelle version du catalogue SwissDRG en vigueur dès le 1er janvier 2018. Une baisse de la valeur du point en 2018 est probable.

complexes de soins palliatifs. L'utilisation du code complexe DRG de soins palliatifs permet une meilleure valorisation de certaines prestations.

Si en 2018 il est encore possible d'utiliser les forfaits journaliers convenus avec les différents groupes d'assureurs (HSK, tarifsuisse, …) pour facturer les patients ne relevant pas de soins aigus, dès 2019, l'ensemble de l'activité de médecine palliative stationnaire spécialisée devrait être facturé selon le système DRG. Une réflexion devra donc être menée sur le financement et sur la trajectoire des patients ne répondant pas aux critères de facturation DRG.

1.2.3 Soins psychiatriques - TARPSY

Pour ce qui est de la psychiatrie, la nouvelle structure tarifaire (TARPSY) entrera en vigueur au 1er janvier 2018. Il s'agit de la mise en place par le législateur d'une tarification uniforme au niveau national basée sur l'intensité et la nature des prestations.

Cette nouvelle structure tarifaire est très est peu différenciée et le manque de dégressivité des costweight journaliers pénalise les hôpitaux universitaires qui, comme les HUG, ont des prises en charge courtes, intensives et souvent complexes. Le taux de couverture pour 2017 est de 89%.

Les Conseils d'administration de SwissDRG SA, auquel participe H+, considèrent la structure comme non aboutie et invite Swiss DRG SA à poursuivre le développement de la structure tarifaire dans l'esprit d'un système apprenant.

Les négociations tarifaires, qui débuteront au troisième trimestre 2017, viseront à préserver le financement de la psychiatrie par des tarifs négociés différenciés pour les années 2018 et 2019.

1.2.4 Soins ambulatoires - TARMED

Tous les partenaires tarifaires s'entendent sur la nécessité d'une révision du tarif médical TARMED. Cependant, en l'absence d'un accord de l'ensemble des partenaires sur une proposition de refonte complète de la structure tarifaire, le Conseil fédéral a fait usage de sa compétence subsidiaire pour adapter certaines prestations de la structure tarifaire actuelle. En d'autres termes, face à l'échec des négociations entre partenaires, la structure tarifaire adaptée par le Conseil fédéral est fixée uniformément sur le plan suisse pour 2018.

L'intervention du Conseil fédéral, comprend principalement les mesures suivantes :

1. la suppression des dignités ;
2. l'augmentation de la productivité des unités fonctionnelles opératoires ;
3. la création d'une prestation médicale distincte pouvant être facturée par le médecin si sa présence se révèle indispensable pour les examens d'IRM et CT ;
4. la limitation dans les temps pour les consultations, les prestations «en l'absence du patient» et le minutage pour certaines positions tarifaires. Ces limitations ont été assouplies pour certains groupes de patients, par exemple les enfants de moins de 6 ans et les personnes âgées de plus de 75 ans ;
5. la suppression du supplément de facturation de 10% sur le matériel médical.

Le projet de budget 2018 des HUG tient compte des modifications du catalogue des prestations TARMED. Cependant, en l'absence du nouveau catalogue et des outils de facturation à jour, les pertes TARMED budgétées ne peuvent pas être considérées comme définitives. En effet, l'ordonnance fédérale fixant les modifications de la structure tarifaire ne sera disponible qu'à la mi-automne 2017.

Concernant la valeur du point TARMED est confirmée à 0.96 CHF, depuis la décision du Tribunal Administratif Fédéral du 20 novembre 2014. La communauté tarifaire TARMED genevoise (HUG, médecins de ville et cliniques privées) maintient une stratégie commune dans la détermination de la valeur du point tarifaire TARMED et a décidé de ne pas rouvrir de négociations tarifaires avec les assureurs.

Ainsi, compte-tenu des informations connues à ce jour, la valeur du point TARMED est maintenue à 0.96 CHF pour le projet de budget 2018.

En conclusion, le contexte tarifaire global reste volatile à moyen terme, au vu des modifications importantes qui entreront en vigueur dans les prochaines années. Pour répondre à cette incertitude et aux autres contraintes économiques, les HUG poursuivent les efforts d'exhaustivité de la documentation clinique, des relevés de prestations et du codage, afin de favoriser une progression de la facturation médicale tant en médecine stationnaire qu'ambulatoire.

1.3 Mesures structurelles

A court et moyen terme, l'évolution de l'environnement économique, institutionnel et tarifaire conduit les HUG à revoir leurs modèles de prise en charge, afin de mieux les adapter à leurs missions. A long terme, c'est la pérennité du système de santé, son accessibilité et sa qualité qui sont en jeu. Conscients qu'avec la progression actuelle des coûts de la santé, la charge pour les jeunes générations risque de devenir insoutenable, les HUG ont entrepris une réflexion globale sur le fonctionnement de leur dispositif de soins. Elle consiste à faire du management par la qualité, et au travers de cette démarche, à améliorer la structure de coûts par une meilleure allocation des ressources dont dispose l'hôpital.

Cette démarche vise à atteindre les objectifs prioritaires suivants :

- redéfinir les activités de l'hôpital : se concentrer sur le cœur business, abandonner les activités obsolètes, mieux gérer les activités en décroissance, etc. ;
- revoir les processus permettant de délivrer les prestations : smarter médicine, démarches lean , evidence based medecine, diminution de la sur-qualité, etc. ;
- réduire les gaspillages : harmoniser le matériel chirurgical, mutualiser les équipements, réduire les déplacements inutiles, étudier les doublons, etc. ;
- mieux utiliser les ressources : investir les ressources au plus près des patients, déléguer des tâches, améliorer la motivation des collaborateurs, développer les modèles d'itinéraire patient, etc.

Un travail de screening des activités est en cours afin de recentrer les HUG sur leur cœur de métier et optimiser les processus aussi bien cliniques qu'administratifs et logistiques. Ainsi les HUG proposent un ensemble de mesures phares à moyen terme :

- pour le domaine clinique : diminution des journées d'hospitalisation inappropriées et redimensionnement de certaines unités pour les soins aigus, amélioration des taux d'occupation et de l'exhaustivité de la facturation pour la zone de soins palliatifs, amélioration de l'efficience de certaines consultations ambulatoires en hospitalisation du jour et optimisation de l'organisation des plateaux techniques ;
- pour le domaine support : mise en place des importations parallèles, révision de la liste des médicaments pour favoriser les génériques, automatisation de certaines prestations, renégociation des baux du parc locatif au fur et à mesure des échéances, optimisation des processus administratifs et de gestion de projets.

Des mesures d'accompagnement sont également prévues afin de réguler les renouvellements des postes, d'inciter à la mise en œuvre des différents projets et d'atteindre les objectifs.

Une attention particulière est portée à la diminution des coûts cachés de la non qualité afin d'améliorer les prestations auprès des patients et de diminuer les gaspillages inhérents aux grosses structures hospitalières. Dans cette optique, les HUG se sont engagés dans une démarche de « Less is more », et ont été acceptés par le Comité de l'Association « Smarter Medicine – Choosing wisely Switzerland » comme le premier hôpital partenaire. Ce partenariat va permettre la mise en œuvre des actions à travers un dialogue constructif entre les médecins et les patients, en encourageant la réduction des tests, des prescriptions ou des procédures médicales inutiles. Ces actions favoriseront, à long terme, une meilleure qualité de soins et une diminution des coûts.

Le projet de budget 2018 comprend des premières mesures structurelles avec une mise en œuvre rapide et un haut degré de faisabilité, telles que la réorganisation de certaines fonctions avec la mutualisation de postes administratifs, la réorganisation et le redimensionnement de certaines unités de soins, ainsi que différentes mesures d'optimisation des achats (contrats d'assurances, baux du parc locatif, renouvellement des PC, recours plus étendu aux médicaments générique, importations parallèles, etc.).

A noter que cette démarche s'inscrit aussi dans la stratégie proposée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) qui a publié[2] en 2017 un rapport sur le gaspillage dans les systèmes de santé. Ce rapport en identifie trois types :

- dans les soins cliniques : erreurs médicales, soins inadéquats à la pathologie, aléas médicaux (ex: une complication), soins non nécessaires ou à faible valeur ajouté ;
- dans l'opérationnel : soin qui aurait pu être prodigué avec moins de ressources, prescription d'un antibiotique au dépend d'un générique qui aurait eu le même effet, surexploitation des urgences;
- dans la mauvaise allocation des ressources : ressources nécessaires non orientées directement vers le patient en raison de procédures administratives lourdes, détournements de ressources.

[2] https://www.oecd.org/fr/els/systemes-sante/Lutter-contre-le-gaspillage-dans-les-syst%C3%A8mes-de-sant%C3%A9-Synth%C3%A8se.pdf

2. Evolution de l'activité et des ressources aux HUG

2.1 Planification sanitaire cantonale

Le contrat de prestations prévoit pour la période 2016 - 2019 une augmentation de 5% des cas d'hospitalisation en soins aigus, de 4% des cas de psychiatrie (avec un effort sur les soins ambulatoires) et de 16% des cas de gériatrie et de réhabilitation. Il inclut également de nouvelles missions d'intérêt général dans les soins aux détenus (Curabilis), ainsi que la constitution d'un fonds de soutien aux projets de réseau. Ce fonds a vocation de soutenir les projets de prises en charge coordonnées des patients, entre les différents intervenants d'une chaîne de soins de façon à mieux répondre à l'augmentation des maladies chroniques.

Projections d'activité en hausse dans toutes les zones de soins

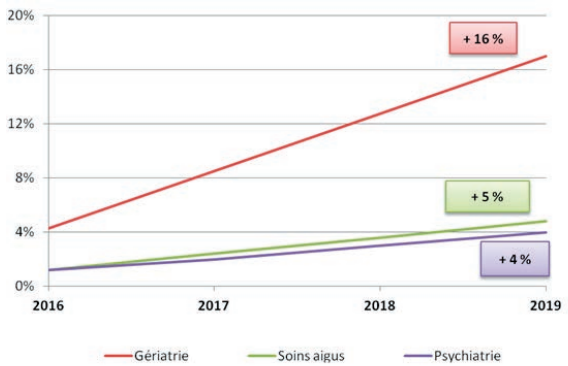

Figure 2. Projections d'évolution d'activité par zones de soins pour la période 2016-2019

La démarche de planification tient compte de l'évolution des besoins de la population du canton et des orientations stratégiques cantonales dans trois zones d'activité : les soins aigus, la psychiatrie et la réhabilitation /gériatrie. Selon le scénario démographique retenu par le canton de Genève pour son exercice de planification, la population devrait augmenter en moyenne de 0.8% - 0.9% par année, jusqu'en 2020.

Augmentation de la population du canton de Genève de 40'000 en 10 ans

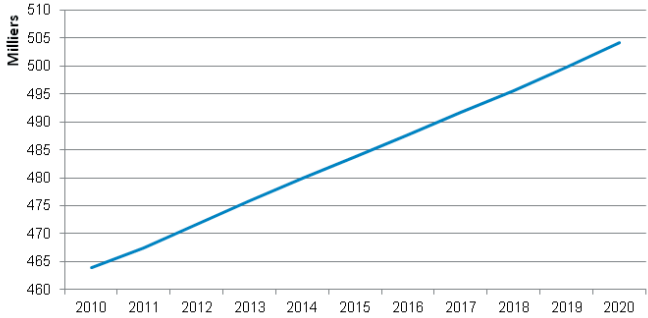

Figure 3. Evolution de la population du canton de Genève *(Source : Office Cantonal de la Statistique)*

Au-delà de l'augmentation quantitative de la demande en soins, la nature des soins offerts est aussi sujette à évolution. D'une part, grâce aux nouvelles avancées technologiques, la médecine devient « personnalisée » afin d'apporter le traitement le mieux adapté au patient et a recours à des équipements de plus en plus sophistiqués. Cette médecine dite aussi de précision requiert une évolution rapide de nos plateaux techniques (notamment de radiologie et de laboratoire) et de notre système d'information afin de pouvoir capter et traiter les nombreuses données sur lesquelles elle repose.

D'autre part, le vieillissement de la population, ainsi que l'augmentation importante des maladies chroniques s'accompagnent d'un changement de paradigme dans la prise en charge du patient : le patient nécessite une approche de plus en plus pluridisciplinaire et holistique et non plus uniquement disciplinaire et spécialisée.

Rappelons que sur une population totale résidante de 470'512 personnes dans le canton de Genève en 2012, le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus s'élevait à 76'415, soit 16% de la population. Il atteindra 21% en 2030 alors le nombre des plus de 80 ans auront plus que doublé d'ici 2030. Le besoin de soins adaptés pour les segments les plus fragiles et vulnérables de la population âgée se fera sentir non seulement dans le domaine de la réhabilitation / gériatrie, mais aussi dans les soins aigus et psychiatriques.

Un nombre croissant de patients de plus de 70 ans

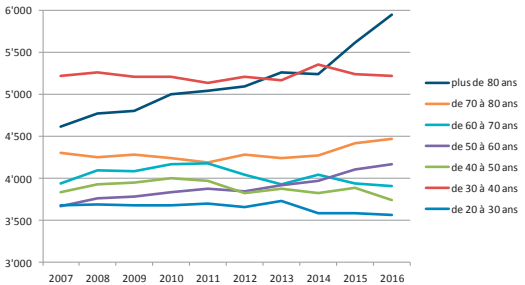

Figure 4. Evolution de l'âge des patients

L'évolution démographique, mais également les changements de modèles de prise en charge (soins à domicile, virage ambulatoire, hôpital de jour) ont pour conséquence une augmentation de la lourdeur et de la complexité des patients hospitalisés. Cet alourdissement est visible au travers de l'évolution de l'indice de case mix, le costweight[3] moyen facturé, mais également au travers des minutes de soins par patient ou encore du pourcentage de patients avec un score de complexité élevé (PCCL de 4).

Hausse de 6.7% du case mix moyen

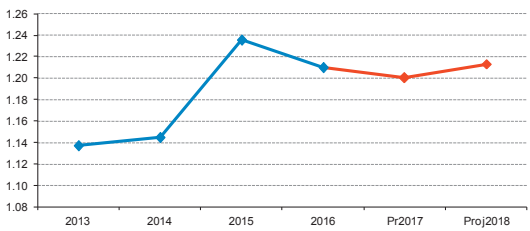

Figure 5. Evolution du costweight moyen facturé entre 2013 et le projet de budget 2018

La progression du costweight entre 2013 et 2018 (+6.7%, soit de 1.14 points à une projection de 1.21 points) est un indicateur de l'alourdissement des cas pris en charge, lié en grande partie au vieillissement des patients et à l'augmentation des polymorbidités.

[3] Le costweight est un ratio entre le nombre total des points DRG et le nombre total de patients et reflète la complexité et le coût des prises en charge. Il indique donc le poids moyen en consommation des ressources des patients.

Hausse de 9.2% du nombre de minutes de soins par patient

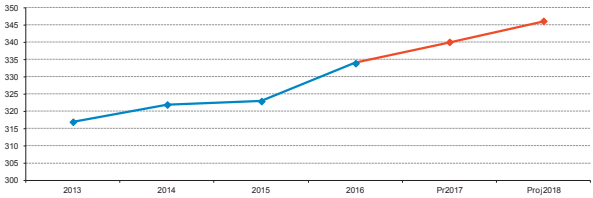

Figure 6. Evolution du nombre de minutes de soins par patient (soins aigus) entre 2013 et le projet de budget 2018

Le nombre de minutes de soins que requiert en moyenne par jour un patient de soins aigus progresse et confirme l'évolution des prises en charge vers plus de complexité. Cet indice a progressé de +5.4% sur la période 2013 - 2016 passant de 317 à 334 minutes. Le projet de budget 2018 s'inscrit dans la même tendance, d'une prise en charge de patients de plus en plus complexe, avec une valeur de 346 minutes de soins par patient, soit une augmentation de 9.2% par rapport à 2013.

Les prévisions de l'activité des HUG prennent en compte également la planification des besoins des cantons romands. En effet, dans le but de conserver leur position de référence, les HUG ont répondu aux appels d'offre des cantons romands. Ils figurent ainsi sur les listes hospitalières des cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud et ont reçu des mandats de prestations des services de santé publique de ces cantons.

Ces mandats s'appliquent aux traitements hospitaliers hors canton relevant de la LAMal, dispensés par les HUG à des patients assurés dans les cantons en question.

Le principe du libre choix de l'hôpital a introduit une incertitude supplémentaire en matière de prévisions, puisque tout patient est susceptible de choisir un hôpital situé hors de son canton, pour autant que cet hôpital figure sur la liste hospitalière du canton où il est situé. Prédire l'évolution des flux extra-cantonaux dans les prochaines années constitue un exercice difficile. Les HUG suivent et analysent cette tendance grâce aux données du benchmark des hôpitaux romands et sur cette base, les HUG ont fait l'hypothèse d'une stabilité dans le temps de la patientèle extra-cantonale, laquelle représente en moyenne entre 2007 et 2016, 3'000 séjours par année. Le graphique ci-dessous illustre la progression de la patientèle extra-cantonale depuis 2007. Le tassement constaté en 2015 était est lié à des restrictions d'octroi de garanties de prise en charge par le canton de Vaud qui ont été levées récemment, sur intervention des HUG. Sur les six premiers mois de l'année 2017, le nombre de séjours extra-cantonaux est stable par rapport à l'année précédente.

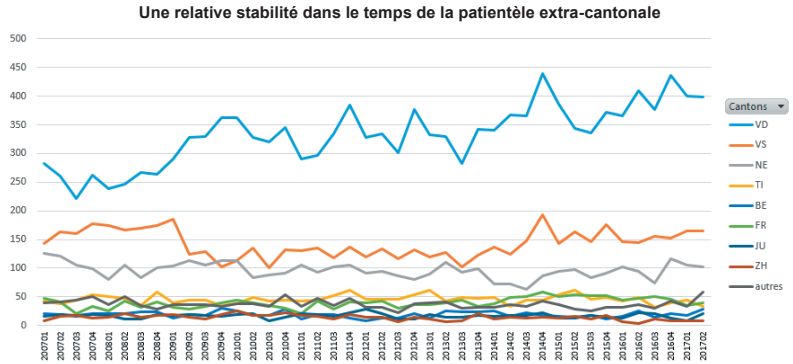

Figure 7. Nombre de séjours extra-cantonaux par trimestre

Pour les patients frontaliers, depuis le changement de législation française, l'activité liée à ces patients a diminué de 27.6% en hospitalier (-950 séjours) et de 8.9% en ambulatoire (-4'845 visites). En chiffre d'affaires, la diminution est beaucoup moins importante puisque les HUG ont perdu 19% (9.2 MCHF) du chiffre d'affaires stationnaire et seulement 1.3% du chiffre d'affaire ambulatoire (0.2 MCHF). Pour rappel, les hypothèses budgétaires des HUG en 2016 et 2017 tablaient sur une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 11.1 MCHF.

2.2 Evolution de l'activité aux HUG

Le projet de budget 2018 s'appuie, pour sa construction, sur la finalisation de la mise en exploitation de BdL2 et de la Mat 3.3, l'évolution des tendances constatées les années précédentes, les premiers constats d'activité de l'année en cours, ainsi que sur une prise en compte des besoins liés aux évolutions démographiques et à la planification cantonale 2016 - 2019. L'évolution de l'activité jusqu'en 2016 est donnée ici comme rappel de ce contexte et est complétée d'informations relatives aux projections d'activité à fin 2017 ainsi que pour 2018.

Les patients soignés aux HUG peuvent être répertoriés en fonction de l'activité les concernant : l'activité stationnaire (mesurée en nombre de séjours hospitaliers, journées d'hospitalisation, de durée moyenne de séjour et de taux d'occupation) et l'activité ambulatoire (mesurée en nombre de prises en charge, visites ou hospitalisations de jour).

2.2.1 Evolution de l'activité stationnaire

La progression de l'activité stationnaire est régulière depuis 2014 en raison notamment de l'augmentation et du vieillissement de la population du canton de Genève. Cette tendance se poursuit en 2017 et en 2018, avec une hausse particulièrement plus marquée en 2017, du fait de l'intégration des cliniques de Joli-Mont et

de Montana[4] dès le second semestre de 2016. Cette intégration permet d'assurer la pérennité des prestations à la population et d'améliorer les flux patient des soins aigus vers les soins de suite. Bien que cette intégration n'augmente pas le nombre de lits de réhabilitation sur le canton, la capacité d'accueil des patients aux HUG s'est vue augmentée entre 2016 et 2017, notamment grâce à une amélioration des taux d'occupation de ces deux établissements.

Selon les prévisions 2018, la hausse de l'activité stationnaire, toutes zones confondues, se poursuit (+400 cas hospitaliers attendus par rapport à 2017, soit +0.8%). Notons que les HUG bénéficieront de la mise en exploitation complète des nouveaux bâtiments prévoyant le renfort de certaines zones d'accueil : lits kangourous au nouveau bâtiment de la Maternité, soins intermédiaires et soins intensifs au bâtiment Gustave Juliard.

L'année 2018 s'inscrit dans la tendance haussière historique

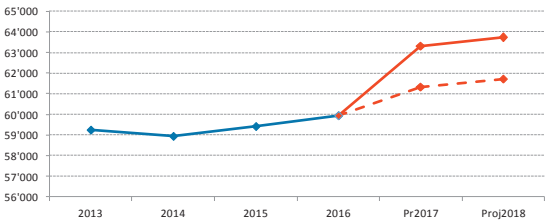

- - - Evolution HUG hors cliniques de Joli-Mont et Montana

Figure 8. Evolution du nombre de cas hospitaliers

L'activité stationnaire des HUG se décompose en trois zones de soins qui sont les soins aigus, les soins de réhabilitation et de gériatrie, incluant la réadaptation et les soins palliatifs, et enfin la psychiatrie.
La répartition détaillée est fournie ci-dessous.

[4] : Le premier établissement propose des soins médicaux pour des traitements de médecine interne, de médecine psychosomatique et de réadaptation. Le second, dans le canton de Genève, s'occupe de réadaptation.

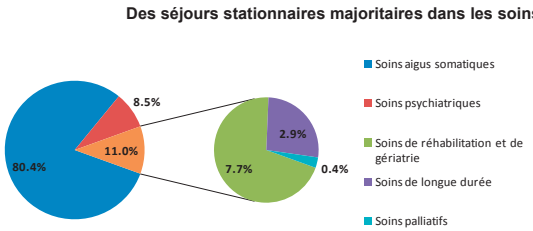

Figure 9. Répartition des séjours stationnaires par zones de soins en 2016

2.2.1.1 Soins aigus

Afin de garantir une meilleure prise en charge et un financement plus adapté des soins gériatriques et palliatifs, les HUG poursuivent en 2017 le transfert d'activité des soins subaigus vers les soins aigus. Cette adaptation se traduit naturellement par une croissance d'activité aigüe notamment aux Trois-Chêne et à Bellerive.

Ainsi la hausse prévisionnelle 2017 (+2.8%) est supérieure à l'augmentation annuelle moyenne prévue pour les soins somatiques aigus dans le rapport de planification sanitaire du canton de Genève (+1.26%).

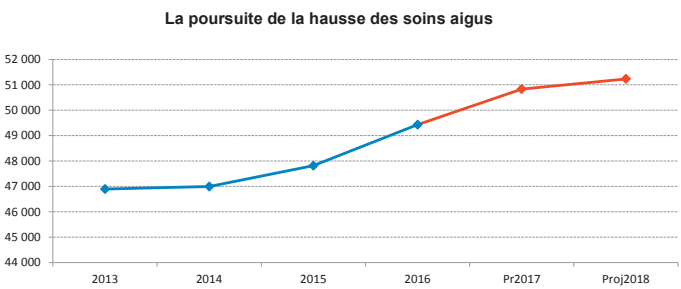

Figure 10. Evolution du nombre de cas hospitalier en soins aigus

Le projet de budget 2018 s'inscrit dans la stratégie des HUG : gérer la croissance de la demande de soins tout en optimisant les ressources de l'hôpital. Parmi les projets répondant aux besoins de la planification cantonale et à l'amélioration de la qualité de prise en charge, figurent :

- l'exploitation des bâtiments Gustave Julliard et Mat 3.3 ;
- l'agrandissement des soins intermédiaires de cardiologie ;
- l'augmentation de la capacité d'accueil pour les maladies neuro-vasculaires ;
- l'augmentation d'activités d'oncohématologie pédiatrique ;

- le déploiement des activités d'oncologie adultes ;
- le renforcement des urgences, notamment adultes et ORL.

2.2.1.2 Soins de réhabilitation et gériatrie

Les soins de réhabilitation et gériatrie comprennent les soins subaigus (rééducation spécialisée et médecine interne de réhabilitation et gériatrie), les soins de réadaptation médicale (soins de longue durée) et les soins palliatifs de longue durée. L'intégration des cliniques de Joli-Mont et Montana influence la courbe d'évolution de l'activité, de même que le transfert d'une partie importante des lits des Trois-Chêne et de Bellerive vers les soins aigus.

Relative stabilité des cas de subaigus depuis 2016 à périmètre constant

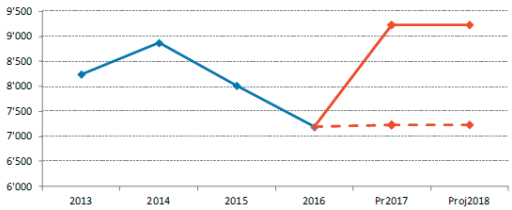

- - - Evolution HUG hors cliniques de Joli-Mont et Montana

Figure 11. Evolution du nombre de cas hospitaliers en soins de réhabilitation et gériatrie

Entre 2014 et 2016, le nombre de cas hospitaliers en soins subaigus a accusé une baisse de près de 30% avec la transformation d'un nombre important de lits aux Trois-Chêne. Ceux-ci sont passés de la zone de soins subaigus vers la zone de soins aigus, afin d'assurer une meilleure adéquation avec les besoins du patient et les évolutions tarifaires (prise en compte de la réhabilitation précoce et de la gériatrie complexe dans la structure tarifaire SwissDRG).
En 2017, la fusion avec les cliniques de Joli-Mont et de Montana entraîne une hausse « artificielle » du nombre de cas hospitaliers en soins subaigus de +2'000 hospitalisations.

Alors que les séjours en soins subaigus diminuent du fait d'un transfert d'activité vers la zone aigüe, les séjours en soins de réadaptation médicale augmentent fortement grâce à une amélioration sensible des prises en charge entraînant une diminution des durées de séjour.

Des soins de réadaptation médicale en augmentation continue

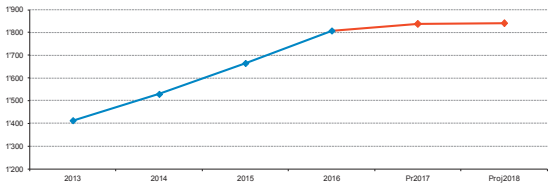

Figure 12. Evolution du nombre de cas hospitaliers en réadaptation médicale

Enfin, l'évolution du financement des soins palliatifs voulue par le Conseil d'administration de SwissDRG modifie fortement les statistiques de cette zone. Depuis 2016, les séjours de soins palliatifs intensifs et spécialisés doivent être facturés en DRG tandis que les séjours de longue durée peuvent encore être facturés en forfait journalier. A partir de 2019, seule la tarification SwissDRG pourra financer les soins palliatifs. Les HUG se préparent à ce changement tarifaire qui a pour conséquence une meilleure valorisation des soins palliatifs.

L'activité en soins palliatifs se tasse à partir de 2016

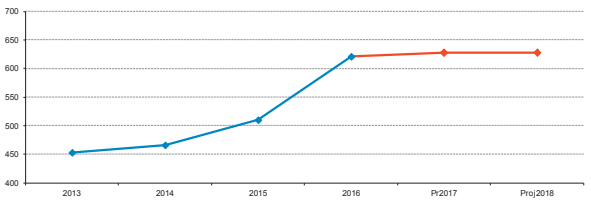

Figure 13. Evolution du nombre de cas hospitaliers en soins palliatifs

Le nombre de patients en attente de placement, notamment en EMS reste très problématique. A fin 2016, le nombre de patients en attente de placement, soit 224, excède largement les lits dédiés (112).

Le projet de budget 2018 inclut différents projets répondant à l'évolution des besoins dans ces zones de soins et à la planification cantonale, parmi lesquels figurent notamment la mise en adéquation des cliniques de Joli-Mont et de Montana avec les standards HUG de prise en charge, et le développement du centre de la mémoire (phase I).

2.2.1.3 Soins psychiatriques

Un changement de pratique judiciaire dans le canton de Genève a contribué à une hausse des patients sous mesures juridiques dans les soins psychiatriques avec une diminution importante de leur sortie. Le nombre des patients sous mesures juridiques en attente de placement s'est alors fortement accru (environ 40 en moyenne à fin 2016) menant à une sur occupation chronique de certaines unités de soins.

Pour pallier à cette sur occupation, l'offre de soin du service de psychiatrie adulte a été revue depuis le 1er novembre 2016 avec une meilleure articulation entre l'activité hospitalière (ouverture d'une unité de moyen séjour supplémentaire à Belle-Idée) et ambulatoire (CAPPI des Eaux-Vives, Jonction, et Servette) et la mise en place d'un case management de transition. Les bénéfices de cette nouvelle organisation se constatent dès 2017 puisque les taux d'occupation ont baissé et se rapprochent de 100%.

La durée moyenne de séjour maintient un niveau élevé depuis 2016 et explique donc la baisse du nombre de cas mais la hausse du nombre des journées d'hospitalisation.

Les effets de ces efforts déjà en partie déployés sont attendus pour 2018 avec une stabilisation du nombre de cas hospitaliers et de journées.

Une hausse de la durée moyenne de séjour entraine :

une baisse des cas hospitaliers en soins de psychiatrie…

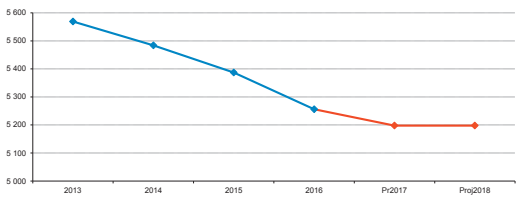

Figure 14. Evolution du nombre de cas hospitaliers en psychiatrie

…et une hausse des journées d'hospitalisations

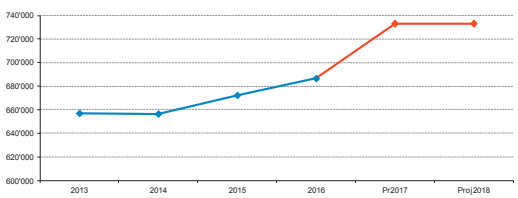

Figure 15. Evolution du nombre de journées en psychiatrie

2.2.1.4 Activité chirurgicale

Le nombre d'interventions chirurgicales ambulatoires et hospitalières n'a cessé de croître depuis 2013 (+919 cas, soit +3.6%), mis à part en 2015.

La hausse du volume d'activité prévu à fin 2017 découle d'efforts entrepris en 2016 afin d'allouer les ressources nécessaires à l'extension des plages opératoires.

La prévision pour 2018 affiche pour l'instant une stabilité par rapport à 2017. Des réflexions sont en cours sur l'avenir des blocs opératoires afin d'améliorer le flux patients, et augmenter le niveau de sécurité des interventions dans le cadre du nouveau bâtiment Gustave Julliard. A noter que ce dernier est équipé de 6 salles opératoires ouvertes en septembre 2017. L'ouverture de ces salles permet d'une part le transfert et le regroupement des activités opératoires par spécialité, et d'autre part la disponibilité de 2 salles supplémentaires pour les urgences différées. Les salles dont l'activité a été transférée sur Gustave Julliard seront fermées permettant ainsi la rénovation du bloc des urgences.

Une stabilisation du nombre d'interventions chirurgicales prévue en 2018

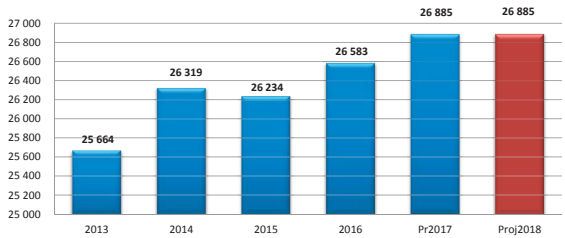

Figure 16. Evolution du nombre d'interventions chirurgicales

2.2.1.5 Médecine universitaire

Les activités universitaires liées à la médecine complexe et hautement spécialisée sont également en croissance depuis 2012. Un exemple de médecine complexe est le projet « Donneurs à Cœur Arrêté » (DCA) Maastricht III qui a démarré en 2016. Son objectif était de permettre une augmentation des cas de transplantations de reins en Suisse, par un prélèvement d'organes aux HUG chez des donneurs à cœur arrêté. Ce projet revêt un caractère majeur dans un contexte où la demande en organes à transplanter est plus élevée que l'offre. Les HUG sont ainsi les premiers en Suisse romande et le 3ème hôpital en Suisse à développer cette activité, après Zurich et Saint-Gall. Ainsi, dix patients répartis dans toute la Suisse ont pu recevoir les reins issus du programme DCA en 2016 et se portent bien.

Les prochaines étapes du projet visent à étendre le programme DCA aux prélèvements de foie (programme DCA III) ainsi qu'aux patients pédiatriques. Une collaboration sera mise en place au sein du PLDO Programme Latin du Don d'Organe pour permettre d'étendre le programme DCA III aux hôpitaux non universitaires. Les HUG et le CHUV accueilleront des patients des hôpitaux de Fribourg et de Sion puis des autres hôpitaux du PLDO.

Le programme DCA II du service des urgences, qui a été récemment interrompu, sera réorganisé et relancé à la fin 2017. Ce programme, qui concerne des patients en arrêt cardiaque à domicile, impliquera la mise en place d'une formation spécifique du personnel du SMUR. Les patients donneurs seront directement amenés aux soins intensifs par l'équipe du SMUR sans passer par le service des urgences. La procédure de don aura lieu aux soins intensifs.

Notons que depuis 2013, on constate une hausse de l'activité strictement universitaire et mesurée par le nombre de DRG codés uniquement dans les hôpitaux universitaires.

Un nombre de cas universitaires pris en charge de nouveau élevé

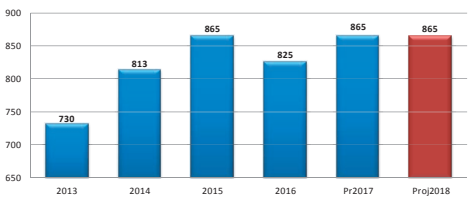

Figure 17. Nombre de cas universitaires pris en charge aux HUG

2.2.1.6 Activité de la maternité

La maternité des HUG accueille environ 65% des naissances du canton. Elle est également la plus grande de Suisse, en volume d'activité et accueille toutes les femmes de la région, quelles que soient leurs conditions socio-économiques. Elle est aussi le centre de référence de la région pour les grossesses à haut risques. Elle abrite également l'unité de néonatologie du service de néonatologie et soins intensifs pédiatriques de l'Hôpital des enfants, un centre périnatal de référence de niveau III (sur les neuf en Suisse), classifié dans la médecine hautement spécialisée. La Maternité compte plusieurs centres et consultations spécialisés tels que le Centre d'Endométriose (2016), le Centre du sein (2011), l'unité de médecine de la reproduction, la consultation pour mutilations sexuelles, l'unité de médecine fœtale et échographies, l'unité de périnatalité ou les consultations pour femmes enceintes en surpoids, avec diabète ou hypertension.

Selon le modèle de planification cantonale hospitalière, l'activité de la gynécologie et l'obstétrique devrait augmenter de 4% entre 2014 et 2020. Le département de gynécologie et d'obstétrique présente une croissance faible mais constante de son activité. Le projet Mat 3.3, dimensionné pour les 20 ans à venir, table sur une activité à terme de 4'200 naissances. Nous sommes déjà à 4'101 naissances à fin 2016, avec une prévision de 4'435 naissances à fin 2018 lié notamment à la mise en place de lits kangourous et à l'ouverture de 4 nouvelles salles d'accouchements au nouveau bâtiment de la Maternité, permettant une amélioration du flux des patients.

Un nombre de naissance en légère hausse grâce au projet Mat 3.3

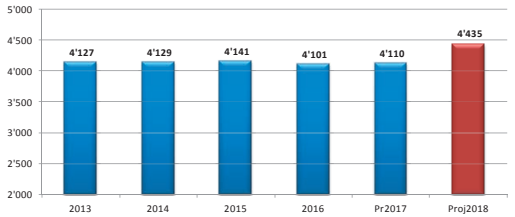

Figure 18. Evolution des naissances

Les HUG déploient une forte activité de néonatologie avec un taux de prématurés de 11% du total des naissances alors qu'il avoisine les 6 à 7% dans le canton de Genève. A noter que la néonatologie des HUG est de niveau 3, et peut ainsi prendre en charge des cas extrêmement critiques. Malgré l'ouverture de deux nouveaux lits, le nombre total des lits sur le canton reste insuffisant.

2.2.2 Evolution de l'activité ambulatoire

L'activité ambulatoire ne fait pas l'objet de planification sanitaire au niveau cantonal. Néanmoins, une projection de l'activité pour les années 2016 - 2019 a été effectuée par les HUG.

Depuis un certain nombre d'années, les HUG ont engagé un virage ambulatoire conduisant à une augmentation progressive et importante de cette activité. En effet, entre 2010 et 2016, le nombre de prises en charge (PEC) ambulatoires est en constante progression, et augmente de +340'246, soit +49%, correspondant à une augmentation annuelle moyenne de 7%. Cette augmentation est liée à la stratégie des HUG mais également à l'évolution des techniques et pratiques médicales notamment du one day surgery et de l'hospitalisation de jour en médecine des spécialités.

Pour l'année 2016, l'activité ambulatoire s'élève à 1'037'470 prises en charge dont 88% de visites, soit 922'786 et 12% d'hospitalisations de jour, soit 114'684. Le volume d'activité dépasse de 3.7% l'objectif budgétaire fixé à 1'000'000 de prises en charge et progresse de 9.5% par rapport en 2015. En revanche, l'analyse des huit premiers mois de l'année 2017 tend à montrer un ralentissement de cette tendance haussière, et donc une relative stabilité par rapport à 2016.

Fléchissement de la hausse de l'activité ambulatoire à partir de 2017

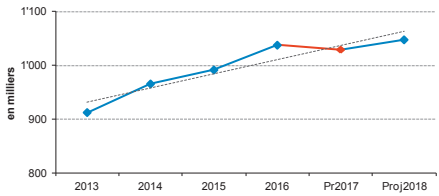

Figure 19. Evolution du nombre de prises en charge ambulatoires

Le projet de budget 2018 intègre une hausse modérée de l'activité ambulatoire, dans la poursuite de la tendance 2017, et compte tenu des incertitudes sur la nouvelle structure tarifaire TARMED. Ainsi les principaux projets intégrés au budget 2018 se limitent à :

- développement de la prise en charge ambulatoire pour la PMA, l'endométriose et la ménopause ;
- augmentation des activités telles que la consultation de l'obésité ;
- centre de la mémoire – phase 1.

La moitié de l'activité ambulatoire se concentre sur trois départements médicaux

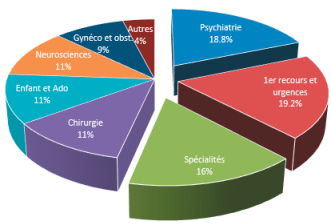

Figure 20. Evolution du nombre de prises en charge ambulatoires

Les principaux départements générant de l'activité ambulatoires sont :

- le département de médecine communautaire et de premier recours, dont 54% pour la médecine de premier recours et 15% pour les urgences;
- le département de santé mentale et psychiatrie, dont 44% pour la psychiatrie générale et 34% pour l'addictologie;
- le département des spécialités de médecine, notamment en dermatologie pour 20% et en oncologie pour 20% également.

2.2.3 Evolution des prises en charge aux urgences

En 2016, le nombre total des cas accueillis dans les différents services d'urgence des HUG est en progression substantielle, puisqu'il s'élève à 95'036, soit une augmentation de 3'462 cas (+3%) par rapport à 2015. Une proportion de 70% des cas des adultes (66'688 patients) contre 30% d'enfants (28'348 patients).

Ouverture des urgences gériatriques à l'hôpital des Trois-Chêne

Le vieillissement de la population (45'000 personnes de 80 ans et plus prévues à Genève en 2040, contre 25'000 aujourd'hui) est une réalité qui nécessite l'adaptation de la prise en charge hospitalière de ces personnes.

Pour faire face à cette problématique, les HUG ont ouvert le 1er novembre 2016 les urgences Trois-Chêne : cette structure, ouverte 7 jours sur 7, de 8h à 19h, est destinée aux patients de 75 ans et plus dont le pronostic vital n'est pas engagé. En plus d'une contribution à la diminution des surcharges du service des urgences adultes, l'objectif premier est l'amélioration qualitative de la prise en charge d'urgence des personnes âgées, en offrant à cette population des soins rapides, des aménagements spécifiques pour le meilleur accueil possible, un plateau radiologique de pointe et des équipements spécialisés en gériatrie.

Augmentation continue des prestations d'urgence adultes comme pédiatriques et gériatriques

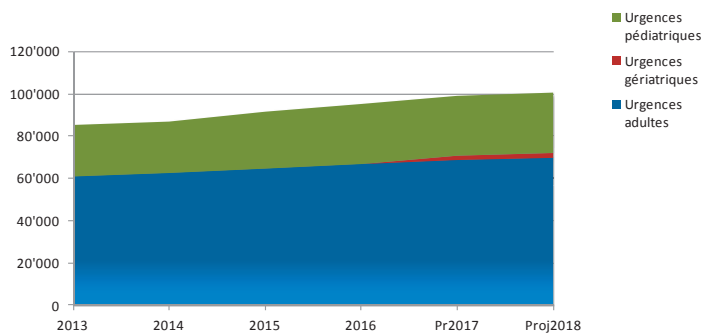

Figure 21. Evolution du nombre de prises en charge aux urgences

Le nombre d'entrées aux **urgences adultes** s'élève à 66'688 en 2016 contre 60'816 en 2013, soit une hausse de +9.7% sur 4 ans. Cette augmentation est en partie en lien avec les consultations des migrants (+93% depuis 2010). Ce phénomène est à mettre en regard de la hausse des demandeurs d'asile sur le canton de Genève. La capacité d'accueil du service des urgences (60'000 entrées) est dépassée depuis plusieurs années et 2016 ne déroge pas à ce constat +11.1%. C'est la raison pour laquelle les HUG ont lancé un important programme de rénovation et agrandissement des urgences adultes dont les premiers travaux sont prévus en 2018.

Par ailleurs, la situation est toujours critique pour les urgences de niveau 1 (situation vitale avec installation immédiate) et 2 (situation urgente avec délai d'installation de 20 minutes), qui augmentent plus rapidement que l'ensemble et représentent 37.1% de l'activité du service. La stabilisation des urgences 3 se poursuit en 2016, et provient d'une part, du bon fonctionnement du Réseau Urgences Genève (RUG) et d'autre part des mesures déployées par le HUG depuis plusieurs années pour diminuer les délais de prise en charge au service des urgences adultes. Ces mesures ont été renforcées en 2016 et 2017 avec l'élargissement des horaires des plateaux d'imagerie, l'ajout de boxes supplémentaires de consultation, l'amélioration des transferts des patients dans les étages, l'enregistrement et le tri infirmier plus rapide (introduction de la feuille de tri informatisée), et l'ouverture nocturne de l'unité d'urgences ambulatoires. Ces mesures portent leurs fruits : le taux de patients séjournant plus de 24h aux urgences accuse une forte baisse entre 2013 (10.4%) et 2016 (7.3%), qui se poursuit en 2017, avec des temps d'attente en réduction (-5.2% à fin juillet 2017). Notons que le projet de budget 2018 intègre la pérennisation des ressources allouées à l'ouverture nocturne des unités d'urgences ambulatoires.

Depuis l'ouverture des **urgences gériatriques,** on constate une amélioration des nouvelles prises en charge urgentes pour les patients de 75 ans et plus. L'objectif de répondre aux besoins d'une population vieillissante est atteint. De plus ce renfort des urgences avec des spécialistes en gériatrie contribue à contenir la hausse des entrées aux urgences adultes et des délais d'attente grâce à une prise en charge spécialisée pour les personnes de 75 ans et plus. Le projet de budget 2018 pérennise les allocations de ressources pour ces urgences gériatriques.

Pour les **urgences pédiatriques**, l'activité est également en constante progression. Ainsi entre 2013 et 2016, la hausse du nombre d'entrées est de +16.5%, soit +4'019 entrées et notamment entre 2015 et 2016 : +5.5%, soit +1'483 patients vus aux urgences. Cette augmentation est due à deux phénomènes : d'une part, le recours aux urgences le soir, les week-ends et vacances par une population qui n'a pas forcément de pédiatre de référence et des parents qui attendent de consulter après leurs horaires de travail et n'obtiennent pas de rendez-vous en ville ; d'autre part, la bonne gestion de la file d'attente des urgences via un tri efficace, l'application Infokids pour smartphone, des rappels par SMS participent à l'amélioration de la perception de la qualité chez les parents et augmentent le recours aux urgences.

Entre 2015 et 2016, les **urgences obstétricales** ont également augmenté atteignant 16'610 entrées. Le renforcement des équipes pour les urgences en salles d'accouchement afin d'améliorer les prises en charge des patientes fait partie des mesures inscrites au budget 2018.

3. Evolution des données financières HUG entre les comptes 2013 et le projet de budget 2018

3.1 Principales évolutions 2013 - 2018

Le tableau ci-après présente les évolutions sur la période 2013 à 2018 des principaux groupes de postes de produits et de charges :

HUG	Réalisé				Budgets		Variation 2013-2018	
	2013	2014	2015	2016	B2017	PB2018	montant	%
(MCHF)								
60/62-Recettes médicales	762.5	853.3	873.2	910.1	915.5	931.4	168.9	22.2%
65/68-Autres recettes	51.9	52.1	56.1	91.5	54.7	54.8	2.9	5.6%
Total Recettes	**814.4**	**905.4**	**929.3**	**1001.6**	**970.3**	**986.2**	171.8	21.1%
Indemnité monétaire de fonctionnement Etat	824.9	836.3	833.6	836.3	865.6	876.9	52.0	6.3%
Indemnité à restituer (contrat prestation)	-0.1	-17.3	-2.8	-7.1	0.0	0.0	0.1	0.0%
Indéminité compl. Curabilis	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0%
Indéminité compl. Migrants	0.0	0.0	0.0	0.9	0.0	0.0	0.0	0.0%
Indemnité non monétaire	85.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-85.1	-100.0%
Produits différés de subventions d'investissement	33.5	32.3	29.9	29.8	28.2	26.1	-7.4	-22.0%
Indemnités complémentaires (incl. centrale 144)	0.5	0.7	0.6	0.2	0.0	0.0	-0.5	-100.0%
695-Total Subvention Etat	**943.8**	**852.1**	**861.2**	**861.1**	**893.8**	**903.0**	-40.8	-4.3%
Subvention fédérale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0%
Autres Subventions et dotations internes	1.5	1.4	1.8	2.0	1.4	1.8	0.3	19.3%
69-Total Subventions	**945.3**	**853.5**	**863.0**	**863.1**	**895.1**	**904.8**	-40.5	-4.3%
Financement par résultat anticipé	0.0	0.0	0.0	0.0	5.5	0.0	0.0	0.0%
Total des Produits	**1'759.7**	**1'758.9**	**1'792.3**	**1'864.7**	**1'870.9**	**1'891.0**	**131.3**	**7.5%**
3-Charges de personnel	**1'291.4**	**1'288.6**	**1'351.4**	**1'417.5**	**1'453.7**	**1'482.5**	**191.1**	**14.8%**
40-Matériel médical d'exploitation	169.8	180.4	187.8	191.6	190.7	191.7	21.8	12.8%
41-Charges de produits alimentaires	19.6	20.6	20.2	21.6	23.5	23.2	3.6	18.3%
42-Charges de ménage	15.4	16.8	15.8	15.4	15.2	15.2	-0.2	-1.4%
43-Entretien et réparations	25.3	28.8	31.3	29.5	28.6	29.5	4.2	16.8%
44-Charges d'utilisation des immobilisations	92.7	44.7	62.1	63.9	39.5	39.8	-53.0	-57.1%
44-Investissements liés aux PL activés	33.5	32.3	8.1	8.4	28.2	26.1	-7.4	-22.0%
45-Charges d'énergie et eau	17.4	17.6	17.6	15.8	18.2	18.6	1.2	6.9%
46-Charges financières (part monétaire)	1.0	0.9	2.1	1.4	1.7	1.5	0.5	54.8%
46-Charges financières (part non monétaire)	24.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-24.2	-100.0%
47-Charges de l'administration et de l'informatique	25.6	28.0	31.6	32.4	26.4	26.6	1.0	4.0%
48-Autres charges liées aux patients	8.6	8.9	9.7	10.7	8.6	9.0	0.3	3.9%
49-Autres charges non liées aux patients	34.7	39.2	46.3	35.3	36.6	33.7	-1.0	-2.9%
4-Charges de matériel, de marchandises, de services de tiers et autres charges d'exploitation	**467.9**	**418.3**	**432.5**	**425.9**	**417.2**	**414.8**	**-53.0**	**-11.3%**
Total des Charges	**1'759.3**	**1'706.8**	**1'783.9**	**1'843.4**	**1'870.9**	**1'897.4**	**138.1**	**7.8%**
Résultat de fonctionnement	0.4	52.0	8.4	21.4	0.0	-6.4		
Part du produit exceptionnel		44.5	0.0	0.0				
Résultat ordinaire selon budget		7.5	8.4	21.4				

Figure 22. Evolution du compte de fonctionnement

Les principaux points d'attention sont :

Indemnité non monétaire de fonctionnement

Compte tenu de l'introduction du nouveau manuel comptable « MCH2 » à l'Etat de Genève à partir de l'exercice comptable 2014, la comptabilisation des locations-financement est supprimée dans les comptes de l'Etat de Genève. Par conséquent, ce montant ne figure plus dans le compte de fonctionnement HUG tant dans les produits (Indemnité non monétaire) que dans les charges de classe 4 (Charges d'utilisation des immobilisations et Charges financières – part non monétaire). Toutefois, l'information est indiquée dans une note en annexe aux états financiers annuels. Cette modification rend difficile la lecture de l'évolution des produits et des charges entre 2013 et 2018. Dans les faits, si on neutralise le flux non monétaire les produits augmentent de 12.9% soit 216.4 MCHF et les charges ne diminuent pas de 11.3%, mais augmentent de 8.4% soit 32.1 MCHF, ce qui est conforme aux conséquences de la planification cantonale des besoins.

Equipements financés par des lois d'investissement

Pour être en conformité avec la norme IPSAS no.17 relative aux immobilisations corporelles, depuis 2011, les équipements financés par les comptes d'investissements, sur la base de lois d'investissements, sont portés au bilan et amortis sur leur durée de vie économique. Pour les projets de loi, l'Etat impose l'activation et l'amortissement dans les comptes des HUG des dépenses d'équipements et informatiques, selon leur propre calcul (taux et date de mise en service). Les charges non monétaires ainsi induites sont compensées par des produits différés de subventions d'investissement d'un même montant. Le résultat global n'est donc pas affecté. Le montant porté au projet de budget 2018 s'élève à 26.1 MCHF, en diminution par rapport au montant figurant au budget 2017, soit 28.2 MCHF.

A noter qu'un certain nombre de projets demandés par les HUG dans le cadre du PDI 2016 - 2025 n'ont pas été retenus. Compte-tenu du niveau de vétusté de certains bâtiments ou équipements, les HUG devront trouver d'autres moyens de financement.

Indemnité monétaire de fonctionnement

L'indemnité monétaire de fonctionnement du projet de budget 2018 s'élève à 876.9 MCHF et augmente de 11.4 MCHF par rapport à 2017, principalement pour soutenir l'exploitation des nouveaux bâtiments et réponde aux besoins de la planification sanitaire cantonale. A périmètre constant, elle diminue cependant de 44.1 MCHF entre 2013 et 2018, comme le montre le schéma suivant.

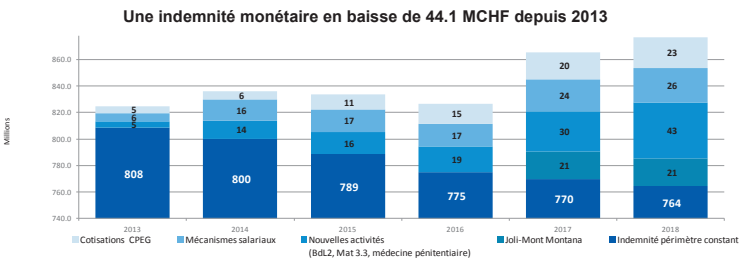

Figure 23. Evolution de l'indemnité de l'Etat

Les nouveaux éléments du projet de budget 2018 sont couverts à 30% par l'évolution de l'indemnité de l'Etat. Le reste est assumé par les HUG, par une augmentation de l'activité et de ses produits, ainsi qu'une optimisation des recettes (25%) et par des mesures structurelles (45%), destinées à pouvoir gérer la croissance avec la meilleure allocation possible des ressources.

Des efforts d'efficience et des mesures structurelles permettent de gérer la croissance en maîtrisant les coûts

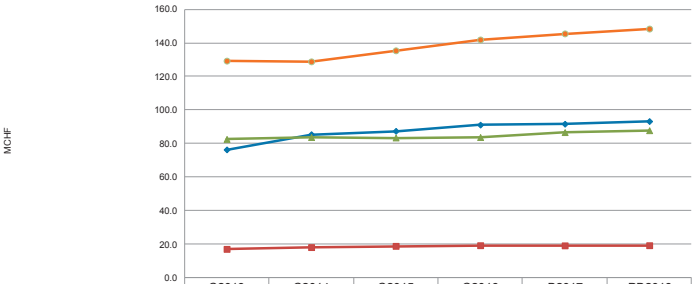

	C2013	C2014	C2015	C2016	B2017	PB2018
Recettes médicales	762.5	853.3	873.2	910.1	915.5	931.4
Indemnité monétaire de fonctionnement	824.9	836.3	833.6	836.3	865.6	876.9
Frais de personnel	1'291.4	1'287.1	1'352.9	1'417.5	1'453.7	1'482.5
Matériel médical d'exploitation	169.8	180.4	187.8	191.6	190.7	191.7

Figure 24. Evolution des principaux postes de produits et de charges

3.2 Analyse des produits

Le schéma qui suit donne un aperçu plus détaillé des variations constatées sur la période 2013 à 2018, pour ce qui touche aux produits.

Depuis 2014, on observe un renversement dans la structure de revenus des HUG. En effet, les produits hors indemnité (médicaux et non médicaux) dépassent l'indemnité monétaire de fonctionnement dans les revenus des HUG. A noter que cette tendance est atténuée en 2017 et 2018 du fait de l'indemnité accordée pour BdL2 et la Mat 3.3. Elle reflète toutefois la diminution des moyens financiers mis à disposition par l'Etat et les efforts réels fournis par les HUG pour augmenter leur capacité de rendement.

Des recettes médicales supérieures à l'indemnité depuis 2014

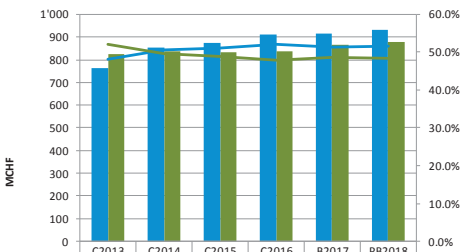

	C2013	C2014	C2015	C2016	B2017	PB2018
Recettes médicales	762.5	853.3	873.1	910.1	915.5	931.4
Indemnité monétaire nette	824.9	836.3	833.6	836.3	865.6	876.9
Recettes médicales	48.0%	50.5%	51.2%	52.1%	51.4%	51.5%
Indemnité monétaire nette	52.0%	49.5%	48.8%	47.9%	48.6%	48.5%

Figure 25. Evolution des recettes par rapport à l'indemnité de fonctionnement

3.3 Analyse des charges

Les charges de personnel représentent 78% des charges des HUG

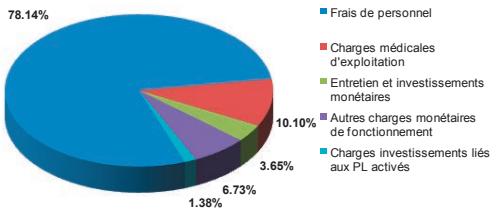

Figure 26. Contribution des principaux groupes de charges au projet de budget 2018

Les principaux facteurs d'évolution de coûts des HUG sont :

- Au niveau des charges de personnel :
  - les mécanismes salariaux (annuité et charges sociales) ;
  - l'exploitation de nouveaux bâtiments nécessitant des effectifs supplémentaires ;
  - l'évolution de l'activité y compris la planification financière.
- Au niveau des charges de matériel médical d'exploitation : l'augmentation de l'activité hospitalière et ambulatoire, la complexification des traitements et des situations de prise en charge.
- Au niveau des autres charges de fonctionnement : l'inflation (augmentation des prix des fournisseurs), les besoins en maintenance liés à l'âge des bâtiments et de certains équipements, la mise en service des nouveaux bâtiments, BdL2 et Mat 3.3.

Une relative stabilité des charges, malgré les grands projets HUG et de nouvelles activités

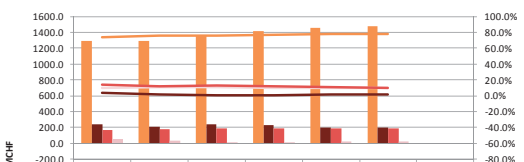

	C2013	C2014	C2015	C2016	B2017	PB2018	Variation 2013 - 2018
Frais de personnel	1291.4	1288.6	1351.4	1417.5	1453.7	1482.5	191.1
Autres charges monétaires	240.3	205.5	236.6	225.8	198.3	197.1	-43.2
Matériel médical d'exploitation	169.8	180.4	187.8	191.6	190.7	191.7	21.8
Autres charges non monératraires	57.7	32.3	8.1	8.4	28.2	26.1	-31.6
Frais de personnel	73.4%	75.5%	75.8%	76.9%	77.7%	78.1%	14.8%
Matériel médical d'exploitation	9.7%	10.6%	10.5%	10.4%	10.2%	10.1%	12.9%
Autres charges monétaires	13.7%	12.0%	13.3%	12.3%	10.6%	10.4%	-18.0%
Autres charges non monétaires	3.3%	1.9%	0.5%	0.5%	1.5%	1.4%	-54.7%

Figure 27.Evolution des principaux groupes de charges

4. Eléments majeurs du projet de budget 2018

Le processus budgétaire tient compte de la structure décentralisée des HUG et de la responsabilité budgétaire des départements qui la compose. Il se base sur le budget précédent, sur les réalisés (activité et francs) observés en cours d'exercice ainsi que sur les prévisions de résultats. A ce budget de référence ont été appliquées diverses hypothèses, qui sont précisées ci-après et qui tiennent compte des instructions de l'Etat reçues à ce jour.

4.1 Instructions budgétaires 2018

Les informations relatives aux éléments constitutifs du projet de budget 2018 tels que présentés par le Conseil d'Etat nous sont parvenues du DEAS le 31 août 2017.

Le montant global de l'indemnité cantonale inscrite au projet de budget 2018 pour les HUG, provisoire jusqu'à son adoption par le Grand Conseil, s'élève à 877'034'225 CHF.

L'indemnité cantonale se répartit de la manière suivante :

Indemnités	Montants
Indemnité de soins	544'728'754
Indemnité recherche et enseignement	188'066'469
Indemnité missions d'intérêt général	144'239'002
Total	**877'034'225**

Figure 28. Répartition de l'indemnité cantonale au projet de budget 2018

L'indemnité monétaire de fonctionnement prévue pour 2018 varie de +11.4 MCHF par rapport à celle du budget 2017.

La variation 2017-2018 provient des éléments suivants :

- la baisse linéaire de 1.0% décidée par le Conseil d'Etat (-8.7 MCHF) ;
- la réduction concernant la prise en compte de l'effet NORIA (-2.5 MCHF) ;
- le complément de financement lié à l'ouverture du nouveau bâtiment des lits (BdL2) (7.8 MCHF) et de la nouvelle étape de la rénovation de la maternité (Mat 3.3) (3.8 MCHF) ;
- la couverture partielle du coût d'une demi-annuité supplémentaire pour le personnel (4.2 MCHF);
- la couverture partielle de l'augmentation des cotisations de la caisse de pension CPEG (3.0 MCHF);
- la prise en compte de l'adaptation des ressources à la planification cantonale en matière de gériatrie, réadaptation et longs séjours (0.9 MCHF), soins aigus (1.2 MCHF) et augmentation de l'activité des urgences (1.1 MCHF) ;
- l'ouverture de la salle d'opération hybride avec imagerie IRM per opératoire (0.8 MCHF) ;
- les moyens supplémentaires pour la mise en place du plan de la médecine de catastrophe (0.3 MCHF) ;
- le transfert de la stomatologie (-0.2 MCHF) ;
- un ajustement des ressources allouées pour la Méridienne (-0.2 MCHF).

Pour 2018 l'Etat a pris en considération une partie des demandes présentées par les HUG dans le cadre de la planification financière quadriennale 2016 – 2019. Les moyens supplémentaires demandés concernant la

recommandation de l'OCIRT pour le respect de la loi sur le travail, la modification de la structure tarifaire TARMED et la planification sanitaire pour la psychiatrie n'ont pas pu être accordés.

	Montant accordé
BdL2	7'750'000
Mat 3.3	3'750'000
Planification sanitaire	3'197'000
Autres besoins HUG (médecine catastrophe, salle opération hybride…)	1'100'000
Autres (demi-annuité, CPEG….)	6'811'330
Effet Noria	-2'521'105
Recommandation de l'OCIRT de mise aux normes Ltr	-
Modification de la structure tarifaire TARMED	-
Economie	-8'655'845
Total	**11'431'380**

Figure 29. Ecart entre les besoins et l'indemnité accordée

4.2 Synthèse des événements budgétaires 2018

Tous les événements, pris en compte pour l'établissement du projet de budget 2018 sont synthétisés dans le tableau suivant[5] :

En MCHF	Produits	Indemnité	Personnel	Autres charges	Résultat
BUDGET 2017	**999.8**	**865.6**	**1'453.7**	**417.2**	**-5.5**
1/ Contexte économique	-5.9	-3.9	4.3	-	-14.1
2/ Priorités HUG	3.2	11.5	14.2	1.9	-1.4
3/ Evolution de l'activité	11.9	3.7	16.3	2.1	-2.8
4/ Mesures struturelles	5.1	-	-5.9	-6.5	17.4
PROJET DE BUDGET 2018	**1014.1**	**876.9**	**1'482.6**	**414.8**	**-6.4**
Variations CHF	14.3	11.3	28.9	-2.4	
Variations %	1.4%	1.3%	2.0%	-0.6%	

Figure 30. Synthèse du projet de budget 2018

Rappelons que le budget 2017 a nécessité le recours à un financement par le résultat anticipé de 2016 à hauteur de 5.5 MCHF, budgété dans les comptes de produits. Ce financement n'étant pas pérenne, son besoin se reporte sur le projet de budget 2018. En 2018, malgré les efforts d'optimisation des produits et des charges et l'identification de mesures structurelles à court terme, les HUG ne peuvent à la fois financer l'économie demandée par l'Etat (11.2 MCHF) et l'impact de la modification de la structure tarifaire TARMED (entre 10 et 20 MCHF). Dans l'état actuel, le projet de budget ne peut pas être équilibré, et cela à hauteur de 6.4 MCHF.

4.3 Eléments budgétaire liés au contexte économique

Les événements intégrés au projet de budget 2018 au titre du contexte économique concernent des décisions tarifaires, des variations d'indemnités et des charges contraignantes.

[5] Certains totaux peuvent ne pas correspondre aux valeurs des tableaux présentés précédemment en raison d'arrondis opérés lors de l'extraction des données en provenance du système d'élaboration budgétaire intégrée (SEBI).

Concrètement, le projet de budget 2018 comprend les hypothèses et décisions suivantes :

- les valeurs de point DRG stables à 10'650 CHF pour les patients LAMal;
- une demi-annuité complète;
- l'augmentation des cotisations à la caisse de pension CPEG;
- l'impact de la nouvelle version du catalogue SwissDRG ;
- l'impact de la modification de la structure tarifaire TARMED : l'estimation de l'impact de l'adaptation décidée par le Conseil fédéral représente une perte de 470 MCHF en Suisse après prise en compte des avis des prestataires.
  En l'absence de données formelles et fiables sur l'évolution du catalogue au moment de la finalisation du projet de budget, la prise en compte de la baisse des recettes liées à TARMED est non-définitive. Sur la base des hypothèses transmises par le Conseil fédéral l'impact pour les HUG est valorisé dans le projet de budget 2018 à -10 MCHF.

Au total, ces événements qui sont couverts à hauteur de 7.3 MCHF par une augmentation de l'indemnité, nécessitent un besoin de financement de 14.1 MCHF de la part des HUG.

4.4 Les priorités institutionnelles des HUG

Le projet de budget 2018 répond aux priorités suivantes :

- améliorer la qualité des prises en charges et le confort patient par la mise en service complète du nouveau Bâtiment des Lits (BdL2), et de l'étape 3 du projet d'agrandissement de la Maternité ;
- renforcer la satisfaction au travail par le renforcement de la sécurité et la poursuite de la suppression des horaires.

Ces événements font l'objet d'une variation positive de l'indemnité de 11.5 MCHF, dont 7.8 MCHF pour la mise en service de BdL2 et 3.8 MCHF pour celle de la Mat 3.3, et d'un besoin en financement par les HUG de 1.4 MCHF pour les autres mesures.

Ouverture de la nouvelle maternité (Mat 3.3)

Le chantier débuté en août 2013 a permis la mise en exploitation des locaux en septembre 2017.

Le projet de budget 2018 intègre le complément de financement de 3.8 MCHF pour couvrir une année entière de fonctionnement et l'engagement des 51.9 postes supplémentaires pour le personnel médical et soignant des nouvelles unités, ainsi que pour l'entretien et le nettoyage.

Dernière étape d'un processus d'agrandissement et de rénovation qui a duré 15 ans, le projet Mat 3.3 n'a pas pour vocation première d'augmenter la capacité d'accueil mais bien d'améliorer le confort des patientes en supprimant les chambres avec trois lits, en proposant des chambres «kangourou» ainsi que des chambres privées. A l'issue des rénovations et aménagements prévus, ce bâtiment comprendra 117 lits dont 82 en obstétrique et 35 en gynécologie, 12 salles d'accouchement, 4 blocs opératoires et 2 salles de césarienne, 5 places en réanimation néonatale, ainsi qu'une extension de l'unité de néonatologie. Des armoires à pharmacie semi-automatisées, des pouponnières sécurisées par étage et des espaces de simulation pour renforcer la formation sont également prévus. Les travaux ont été financés par l'Etat et se sont montés à 73.7 MCHF.

Ainsi agrandie et modernisée, la maternité pourra mieux relever les défis futurs d'augmentation de la population et du nombre de naissances, d'accroissement des grossesses à risque ou de prise en charge toujours plus pointue des cancers de la femme.

Pour le projet de budget 2018, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- l'ouverture de 22 nouveaux lits répartis entre les unités post-partum, la nouvelle unité mère-enfant pour les nouveau-nés nécessitant de soins médicaux (unité kangourous) et les soins intermédiaires ;
- le regroupement des lits privés dans une unité.

Le complément de financement de l'Etat pour 2018 ainsi que les recettes prévues par une augmentation de l'activité en lien avec l'ouverture de nouveaux lits et l'agrandissement du plateau ambulatoire vont assurer la mise à disposition des ressources nécessaires. Le projet de budget 2018 prend en compte une prévision de développement de trois pôles ambulatoires de consultation de gynécologie, soit l'endométriose, la consultation de ménopause et la procréation médicalement assistée (PMA) dont la croissance a déjà été constatée pour l'exercice 2016.

Ouverture du Bâtiment des lits Gustave Julliard (BdL2)

Les HUG ont mis en service leur nouveau bâtiment d'hospitalisation en avril 2017.

Le projet de budget 2018 intègre le complément de financement de 7.8 MCHF pour couvrir une année entière de fonctionnement et l'engagement des 60 postes supplémentaires pour les blocs opératoires, l'entretien et le nettoyage, les transports patient ainsi que l'accueil et l'admission.

Le nouveau bâtiment répond aux objectifs d'améliorer la prise en charge et le confort des patients, en supprimant les chambres communes, et de répondre à un accroissement des besoins, notamment au niveau des blocs opératoires en lien avec l'augmentation des interventions chirurgicales.

L'édifice comprend 16 étages dont sept abritent des chambres d'hospitalisation à deux lits – 188 au total – réparties dans 15 unités de soins. Des nouveaux blocs opératoires avec six salles d'opération de dernière génération dont deux dédiées à la chirurgie robotique sont reliées aux salles de réveil et à un espace commun d'anesthésie dans le but d'améliorer la sécurité des soins et de faciliter les synergies de ressources.

Les chambres à deux lits équipées de douches, toilettes, télévision, wifi et d'une large baie vitrée améliorent grandement le confort des patients. Les surfaces communes ainsi que des salons et des loggias sont aussi aménagées sur les différents étages d'hospitalisation offrant aux patients la possibilité de s'aérer sans sortir du bâtiment ou de recevoir leurs visiteurs en toute discrétion.

Le matériel de soins de nouvelle génération tels que les armoires à pharmacie automatisées dans chaque unité, l'accès au dossier informatisé du patient grâce à des chariots informatisés pouvant se déplacer au lit du patient et les nouveaux charriots de réanimation, contribuent à améliorer la sécurité du patient.

Le bâtiment a également été pensé, en termes ergonomiques, pour faciliter et optimiser le travail des collaborateurs et augmenter la sécurité du processus de soins et le temps passé auprès des patients.

L'aménagement des espaces et la centralisation des dispositifs permettent d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles. Les bureaux des soignants et médecins, la pharmacie, les stocks et autres locaux communs sont placés au cœur de l'unité, proches les uns des autres, pour améliorer la coordination des soins et réduire les trajets inutiles. Toutes les chambres sont dotées d'interphonie, ce qui réduit les déplacements inutiles des soignants.

4.5 Les évolutions de l'activité

Le projet de budget 2018 tient compte notamment des besoins suivants :

- Adaptation de l'offre pour mieux répondre aux besoins directement liés à la planification sanitaire:
  - ajustement des activités selon les nouveaux besoins en soins aigus (oncologie, soins intermédiaires de cardiologie, anesthésie hors blocs, etc.) ;
  - adaptation de la prise en charge en urgence, notamment en ambulatoire ;
  - renforcement des équipes pour faire face à la hausse d'activité liée au vieillissement de la population (projet de centre de la mémoire (phase 1), nouvelle endoscopie aux Trois-Chêne).

  Concernant la psychiatrie, l'augmentation d'indemnité au titre de planification sanitaire n'a pas été accordée pour 2018, notamment parce que les patients relevant de la LAMal n'augmentent pas alors que les patients sous mesure augmentent. En conséquence, le développement du suivi intensif dans le milieu (SIM) en addictologie devra être réalisé grâce à des mesures d'amélioration de l'exhaustivité de la facturation et grâce à la poursuite du projet de redimensionnement de la psychiatrie adulte.
- Augmentation de l'offre pour s'adapter à la demande :
  - renforcement des effectifs pour la préservation de la médecine de pointe ;
  - mise en place du plan de médecine de catastrophe ;
  - amélioration de la prise en charge de la radiologie (PET-CT cardiaque) ;
  - renforcement du centre de chirurgie bariatrique pour les consultations de l'obésité ;
- Poursuite de l'intégration de cliniques de Joli-Mont et Montana avec l'adaptation des ressources pour une mise aux standards HUG.

Au total, ces mesures sont couvertes à hauteur de 3.7 MCHF par l'augmentation de l'indemnité et, à hauteur de 2.8 MCHF, par les recettes propres des HUG

4.6 Les mesures structurelles

Les HUG se sont engagés dans une démarche de mise en place de mesures structurelles, visant à renforcer la qualité à travers tout l'hôpital, à optimiser les processus aussi bien cliniques qu'administratifs et logistiques et à recentrer les HUG sur leur cœur de métier. Ces mesures inscrites dans la durée devraient avoir un impact positif sur la structure de coûts des HUG

Le projet de budget 2018 intègre la première étape de ces mesures pluriannuelles :

Optimisation des charges :

- mise en place d'importations parallèles ;
- favorisation des médicaments génériques ;
- mise en service d'une cuisine unique à Belle Idée ;
- renégociation de la prime RC et assurances ;
- rationalisation du budget de la communication ;
- renégociation des baux du parc locatif.

Amélioration des processus administratifs et logistiques :

- poursuite des efforts d'efficience du processus de recouvrement des débiteurs ;
- mutualisation de certaines fonctions administratives;
- amélioration de la facturation (notamment de l'activité de laboratoire et oncologie).

Optimisation des processus cliniques :

- réorganisation de la pédopsychiatrie de crise en anticipation de l'ouverture de la Maison des enfants et adolescents ;
- redimensionnement d'unités de soins de chirurgie suite au virage ambulatoire, et à la réduction des durées de séjour.

Ces mesures représentent un effort financier de 17.4 MCHF.

5. Commentaires détaillés du projet de budget de fonctionnement 2018

5.1 Introduction

Produit	MCHF
Recettes pour prestations médicales	931.4
Indémnité monétaire de fonctionnement	876.9
Autres recettes	82.7
Total	**1'891.0**
Charges	
Frais de personnel	1'482.5
Charges médicales d'exploitation	191.7
Charges d'entretien et d'investissement	95.4
Autres charges courantes de fonctionnement	127.8
Total	**1'897.4**
Résultat de fonctionnement	**-6.4**

Figure 31. Décomposition du projet de budget 2018 par principaux postes

Le projet de budget 2018 repose sur une augmentation de produits de 20.1 MCHF et de charges de 26.5 MCHF par rapport au budget 2017. L'augmentation des produits ne tient pas compte du recours au financement par le résultat anticipé pour équilibrer le budget 2017, à hauteur de 5.5 MCHF.

5.2 Produits

	Montants en CHF	Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
60-62	Recettes médicales	931'395'000	915'545'000	15'850'000	1.7%	910'123'503
65-68	Autres recettes	54'798'000	54'745'000	53'000	0.1%	91'458'362
695011	Indemnité monétaire de fonctionnement	876'885'634	865'584'440	11'301'194	1.3%	836'254'604
695015	Indemnité supplémentaire pour Curabilis	-	-	-	-	947'268
695017	Indémnité supplémentaire Migrants	-	-	-	-	945'000
6953	Autres subventions	-	-	-	-	192'750
6954	Financement par résultat anticipé 2016	-	5'500'000	-5'500'000	-	-
696011	Subvention fédérale	-	-	-	-	29'000
697	Contributions fondations	1'780'000	1'380'000	400'000	29.0%	2'040'734
	Total des produits non monétaires (yc produits différés de subventions d'investissement)	26'120'000	28'167'333	-	-	29'846'052
	Total des produits avant distribution résultat	**1'890'978'634**	1'870'921'773	20'056'861	1.1%	1'871'837'272
	Part de l'indemnité de fonctionnement à restituer	-	-	-	-	-7'122'778
6	**Total des produits après distribution résultat**	**1'890'978'634**	**1'870'921'773**	**20'056'861**	**1.1%**	**1'864'714'494**

Figure 32. Décomposition des produits

L'augmentation de l'indemnité permet l'exploitation des nouveaux bâtiments et la réponse, partielle, aux besoins liés à la planification sanitaire. Rappelons que l'indemnité baisse à périmètre constant puisque sa variation par rapport à 2017 comprend 11.2 MCHF d'économies demandées aux HUG.

Le contexte économique défavorable et la pression sur les tarifs ont nécessité la mise en place de mesures structurelles permettant malgré tout l'augmentation des recettes.

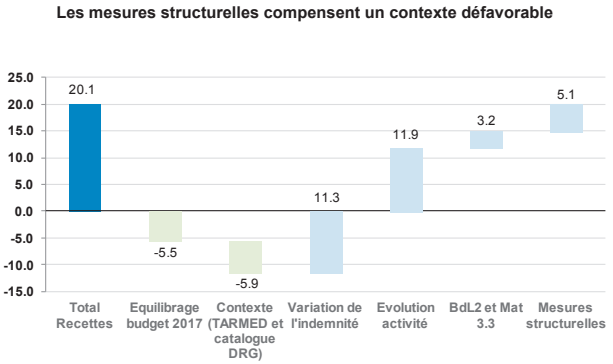

Figure 33. Répartition de l'évolution des produits entre le projet de budget 2018 et le budget 2017

5.2.1 Produits liés à l'activité

La valeur de point pour les patients LAMal a été conservée à 10'650 CHF en 2017. Cette même valeur de point a été prise en compte pour le projet de budget 2018 car elle n'a pas été dénoncée par les assureurs.

Pour ce qui est des recettes ambulatoires (TARMED), elles sont valorisées en fonction de l'activité prévue avec une valeur de point à 0.96 CHF, valeur facturée jusqu'à présent et confirmée par la décision du Tribunal administratif fédéral de novembre 2014. Des adaptations ont également eu lieu pour prendre en compte les variations d'activité et intégrer les impacts prévisibles de la réforme du catalogue des tarifs médicaux décidée par le Conseil fédéral.

5.2.1.1 Recettes liées à la facturation des prestations médicales (groupes 60 à 62)

Montants en CHF		Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
060	**Recettes hospitalières**	**619'678'000**	**610'301'000**	**9'377'000**	**1.5%**	**585'867'330**
	Recettes soins aigus	**468'910'000**	459'898'000	9'012'000	2.0%	439'707'160
	Recettes soins non aigus	**150'768'000**	150'403'000	365'000	0.2%	146'160'170
061	**Recettes ambulatoires**	**333'571'000**	**330'612'000**	**2'959'000**	**0.9%**	**333'564'275**
609	**Déductions sur le produit des prestations aux patients**	**-21'854'000**	**-25'368'000**	**3'514'000**	**-13.9%**	**-9'308'102**
60-62	**Total recettes médicales**	**931'395'000**	**915'545'000**	**15'850'000**	**1.7%**	**910'123'503**

Figure 34. Evolution des recettes médicales

L'évolution positive des recettes médicales des HUG de +15.8 MCHF se compose de +9.4 MCHF pour l'activité hospitalière, +3.0 MCHF pour l'activité l'ambulatoire, et de +3.5 MCHF lié à la baisse de déduction de produits au titre des débiteurs douteux qui passe de 2.4% à 2.0% suite à l'amélioration du processus de recouvrement.

Concernant les **recettes hospitalières**, entre le budget 2017 et le projet de budget 2018, elles varient de +9.4 MCHF et se répartissent comme suit :

Montants en CHF		Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
600	Forfaits DRG d'hospitalisation	417'006'000	410'579'000	6'427'000	1.6%	386'610'130
603	Autres forfaits d'hospitalisation	15'558'000	13'765'000	1'793'000	13.0%	15'787'855
604	Participation du canton GE au privé	2'389'000	2'339'000	50'000	2.1%	2'635'614
610	Prestations unitaires med. clientèle hosp.division privée	33'957'000	33'215'000	742'000	2.2%	34'673'562
	Recettes soins aigus	**468'910'000**	**459'898'000**	**9'012'000**	**2.0%**	**439'707'160**
601	Forfaits journaliers d'hospitalisation	150'768'000	150'403'000	365'000	0.2%	146'160'170
	Recettes soins non aigus	**150'768'000**	**150'403'000**	**365'000**	**0.2%**	**146'160'170**
060	**Recettes hospitalières**	**619'678'000**	**610'301'000**	**9'377'000**	**1.5%**	**585'867'330**

Figure 35. Evolution des recettes hospitalières

Les éléments prioritaires suivants expliquent cette évolution :

- **Evolution d'activité des soins aigus (+4.3 MCHF)** grâce à des mesures d'efficience et d'extension de l'activité concernant :
  - l'agrandissement des soins intermédiaire de cardiologie (6 lits) au bâtiment Gustave Julliard ;
  - le déploiement des activités d'oncologie adultes et pédiatriques ;
  - le renforcement de la prise en charge des maladies neurovasculaires : l'objectif de ce projet est d'améliorer la demande de prise en charge croissante des patients atteints en particulier d'accidents vasculaires cérébraux (AVC). Les besoins sont liés au nombre croissant de patients et aux exigences des organismes d'accréditation (FMH, stroke center, soins intermédiaires) qui entraînent une hausse des recettes.
- **Complément pour la mise en service de l'étape 3.3 du bâtiment de Maternité (+2.5 MCHF) :** L'ouverture des lits supplémentaires en néonatologie dans le cadre de l'étape 3.3 du projet Maternité génère des recettes supplémentaires.
- **Vieillissement de la population (+2.7 MCHF).** Les principaux projets répondant à cette demande sont :
  - la mise en adéquation des cliniques de Joli-Mont et Montana avec les standards des HUG
  - une hausse de la capacité d'hébergement par l'optimisation des taux d'occupation et des durées de séjour;
  - le développement de la phase I du centre de la mémoire qui se fait avec le soutien de l'Association Suisse de la Recherche sur Alzheimer.
- **Amélioration de la facturation (+3.4 MCHF)**. Contribuent à cette mesure l'application de la nouvelle version du catalogue DRG pour les soins aigus, l'amélioration des honoraires privés pour le secteur de l'anesthésie et l'élargissement de la zone de soins aigus en médecine palliative. Cette mesure permet d'assurer une meilleure adéquation avec les besoins du patient et de générer des recettes supplémentaires.
- **Complément pour la mise en service du bâtiment Gustave Julliard (+0.7 MCHF) :** L'augmentation de la capacité d'accueil en soins intensifs et intermédiaires génère une hausse de recettes.

Les **recettes ambulatoires** varient de + 3.0 MCHF entre le budget 2017 et le projet de budget 2018, et se répartissent comme suit :

	Montants en CHF	Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
602	Forfaits ambulatoires	21'535'000	22'524'000	-989'000	-4.4%	22'555'881
611	Prestations unitaires med. clientèle ambul. non privée	61'554'000	62'813'000	-1'259'000	-2.0%	58'337'810
612	Prestations unitaires med. clientèle privée ambulatoire	9'108'000	8'972'000	136'000	1.5%	11'113'203
613	Certificats, rapports et expertises	1'060'000	1'074'000	-14'000	-0.013	1'474'200
620	Prestations techniques TARMED	124'959'000	124'905'000	54'000	0.0%	123'656'775
621	Prestations techniques non TARMED	115'355'000	110'324'000	5'031'000	4.6%	116'426'406
061	**Recettes ambulatoires**	**333'571'000**	**330'612'000**	**2'959'000**	**0.9%**	**333'564'275**

Figure 36. Evolution des recettes ambulatoires

Les éléments principaux suivants expliquent cette variation :

- **L'évolution de l'activité ambulatoire : +6.1 MCHF** en lien avec les projets suivants :
  - l'ouverture de la maternité (Mat 3.3) permet le renforcement des équipes de gynécologie ambulatoire avec comme objectif le développement des activités liées à la PMA, la ménopause et l'endométriose (+0.9 MCHF) ;
  - le PET-CT cardiaque pour la détection et la quantification de l'ischémie dans le cadre des maladies coronariennes remplaçant avantageusement les scintigraphies cardiaques et l'IRM aux blocs opératoires pour les interventions de neurochirurgie et de cardiologie (+3.0 MCHF) ;
  - le renforcement des prises en charges dans certaines disciplines spécifiques telles que les maladies neuro-vasculaires, l'oncologie, les urgences ORL (+1.4 MCHF) ;
  - les consultation de l'obésité, de développement et croissance, et la radiologie de médecine dentaire (+0.8 MCHF).
- **L'amélioration des prises en charge aux urgences et en médecine de premier recours : +0.5 MCHF** de recettes permettant la la pérennisation des postes de médecins cadres nécessaires pour absorber la croissance d'activité et l'ouverture d'une Unité d'Urgence Ambulatoire (UUA) fonctionnant de nuit.
- **L'amélioration de la facturation des prestations techniques: +6.4 MCHF** en lien avec l'augmentation croissante de l'activité des laboratoires s'accompagnant par une hausse des analyses de laboratoires facturables et le contrôle médico-économique des prestations favorisant l'optimisation de la facturation.
- **Les modifications tarifaires estimées : -10 MCHF** sur certaines prestations du catalogue TARMED (-8.8 MCHF) et sur le matériel médical (-1.2 MCHF).

5.2.1.2 Autres recettes (groupes 65 à 68)

	Montants en CHF	Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
65	Autres produits de prestations aux patients	4'598'000	4'598'000	-	-	5'425'089
66	Produits financiers	7'789'000	9'379'000	-1'590'000	-17.0%	8'668'263
68	Produits prestations au personnel et à des tiers	42'411'000	40'768'000	1'643'000	4.0%	77'365'010
65-68	**Total autres recettes**	**54'798'000**	**54'745'000**	**53'000**	**0.1%**	**91'458'362**

Figure 37. Evolution des autres recettes

Ces recettes sont stables par rapport au budget 2017. La baisse des loyers à percevoir, notamment de la part du CMU, est compensée par une hausse des recettes de restauration pour la brasserie Gustave Julliard et les distributeurs de boissons, ainsi que de la rétrocession du courtage d'assurances.

5.2.2 Indemnités de fonctionnement et autres financements

	Montants en CHF	Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
695	Contributions du canton	903'005'634	899'251'773	3'753'861	0.4%	861'062'896
	Indemnité monétaire de fonctionnement	876'885'634	865'584'440	11'301'194	1.3%	836'254'604
	Indemnité supplémentaire pour Curabilis	-	-	-	-	947'268
	Produits différés de subventions d'investissement	26'120'000	28'167'333	-2'047'333	-7.3%	29'846'052
	Indemnité de fonctionnement à restituer	-	-	-	-	-7'122'778
	Financement par résultat anticipé 2016	-	5'500'000	-5'500'000	-	-
	Autres subventions	-	-	-	-	192'750
696	Subvention fédérale	-	-	-	-	29'000
697	Contributions de corporations, de fondations et de privée	1'780'000	1'380'000	400'000	29.0%	2'040'734
69	**Total indémnités monétaires**	**904'785'634**	**900'631'773**	**4'153'861**	**0.5%**	**863'132'630**

Figure 38. Vue d'ensemble des indemnités de fonctionnement et autres financements

Entre le budget 2017 et le projet de budget 2018, le total des indemnités monétaires augmente de +4.2 MCHF et est le résultat des évolutions suivantes :

- Hausse de l'indemnité monétaire de fonctionnement de +11.3 MCHF (+1.3%). Cette hausse est le résultat des deux éléments suivants :
  - +11.4 MCHF de hausse au titre de l'indemnité de fonctionnement accordée par l'Etat dans la lettre de cadrage du 01/09/2017 (877.0 MCHF) ;
  - -0.1 MCHF de restitution d'une partie de l'indemnité au titre de l'intégration de l'unité de radiologie de la clinique dentaire au service de radiologie des HUG.
- Impact du financement du déficit budgétaire 2017 par le recours au résultat anticipé 2016, à hauteur de -5.5 MCHF.
- Ajustement annuel du budget des produits différés de subventions d'investissement de -2.0 MCHF. Pour mémoire, les produits différés liés à l'activation des équipements financés par des lois d'investissement ont été introduits dans les comptes dès l'exercice 2011.
- Hausse des contributions non versées par l'Etat, à hauteur de +0.4 MCHF au titre de la subvention de la Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue (FFPC) perçue par le centre de formation des HUG.

L'indemnité monétaire de fonctionnement est en augmentation par rapport à 2017 et comprend trois enveloppes :

- **L'indemnité pour les soins** : elle couvre le financement cantonal des prestations de soins données aux patients, soit la part cantonale prévue par la LAMal, lors des traitements stationnaires. Cette indemnité comprend notamment +7.7 MCHF pour BdL2 et +3.8 MCHF pour Mat 3.3, en complément du financement accordé en 2017.
- **L'indemnité de recherche et enseignement** : elle couvre les prestations, entièrement à charge du canton selon la LAMal, du domaine de la recherche et de la formation, avant tout médicale. Il s'agit en particulier des prestations de formation pré-grade (formation donnée et formation reçue), de formation

post-grade (formation donnée et formation reçue) et de recherche (recherche centrée sujet et recherche translationnelle).

- **L'indemnité des missions d'intérêt général** : elle couvre des prestations non prévues par l'AOS de même que des prestations non facturables (patients précaires, prestations d'attente comme la disponibilité 24h/24 et 7j/7 des plateaux techniques, etc.). Les types de missions sont détaillés dans le contrat de prestations et se répartissent notamment dans les catégories suivantes :
  - prises en charge spécifiques (p.ex. programme Santé migrants, patients précarisés non assurés, hospitalisations à but social, centre de traitement intensif ambulatoire et prévention du suicide, équipes mobiles, etc.). Elle comprend en 2017 une indemnité supplémentaire de 0.9 MCHF pour la prise en charge des migrants;
  - produits d'origine humaine (p.ex. centre de transfusion-produits sanguins, activités pour la transplantation, thérapie cellulaire et tissulaire, etc.);
  - soins aux détenus (p.ex. Curabilis, La Brenaz, etc.);
  - urgences (p.ex. disponibilité des spécialistes et plateaux techniques 24h/24 et 7j/7, centrale 144, cardiomobile, etc.);
  - veille (p.ex. vigilance, veille épidémiologique et veille sanitaire, coordination de la lutte contre les infections nosocomiales, etc.).

5.3 Charges

	Montants en CHF	Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
3	Charges de personnel	1'482'548'000	1'453'726'440	28'821'560	2.0%	1'417'487'582
	Charges matériel médical et médicaments	191'664'000	190'741'000	923'000	0.5%	191'640'989
	Autres charges monétaires de fonctionnement	184'293'000	186'965'000	-2'672'000	-1.4%	194'423'130
	Amortissements d'équipements liées aux PL	38'873'634	39'489'333	-615'699	-1.6%	39'794'459
	Total charges	**1'897'378'634**	**1'870'921'773**	**26'456'861**	**1.4%**	**1'843'346'160**

Figure 39. Evolution des charges

L'augmentation des charges de personnel et des autres charges de fonctionnement entre le budget 2017 et le projet de budget 2018 se décompose comme suit :

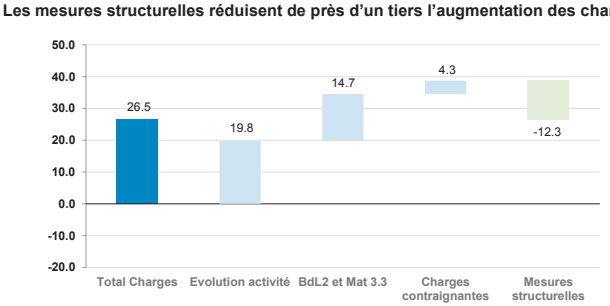

Figure 40. Répartition de l'évolution des charges entre le projet de budget 2018 et le budget 2017

L'augmentation des charges de personnel et des autres charges de fonctionnement est expliquée pour moitié par une évolution de l'activité générant des recettes supplémentaires, et par l'exploitation des nouveaux bâtiments (Gustave Julliard et Mat 3.3).

5.3.1 Frais de personnel

Montants en CHF		Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
3	Frais de personnel	1'482'548'000	1'453'726'440	28'821'560	2.0%	1'417'487'582

Figure 41.Evolution des charges de personnel

La variation des frais de personnel entre le budget 2017 et le projet de budget 2018 est de +2% soit 28.8 MCHF, dont 34.6 MCHF d'augmentation de charges et 5.9 MCHF de diminution en lien avec les mesures structurelles. L'augmentation des charges s'explique essentiellement par l'exploitation des nouveaux bâtiments (38% de l'augmentation) et les charges contraintes (35.5% de l'augmentation) et dans une moindre mesure par l'évolution des activités (27%). Elle se décompose comme suit :

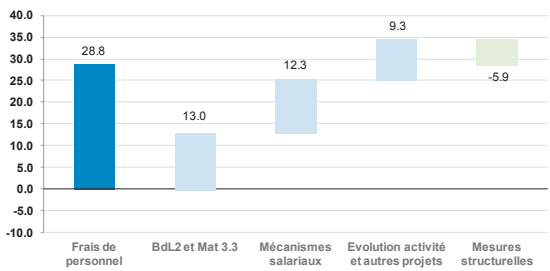

Figure 42. Répartition de l'évolution des frais de personnel entre le projet de budget 2018 et le budget 2017

Les principaux événements budgétaires conduisant à la variation des charges de personnel sont repris ci-dessous :

- une augmentation des effectifs en lien avec les grands projets HUG (+13 MCHF) et l'évolution de l'activité (+9.3 MCHF);
- une demi-annuité supplémentaire : elle génère un besoin en financement de 6.5 MCHF, financé à hauteur de 4.2 MCHF par l'Etat. Le montant net à financer par les HUG est donc de 2.3 MCHF ;
- l'augmentation du taux de cotisation de la CPEG de 25.0 % à 26.0 %. Cette augmentation génère un supplément de charge équivalent à 5.7 MCHF, financé à hauteur de 3.0 MCHF par l'Etat. Le montant effectif incombant aux HUG est donc de 2.7 MCHF. A noter que le taux de cotisation relatif aux allocations familiales ainsi que les autres taux de calcul pour les cotisations patronales relatives aux charges sociales restent constants par rapport à 2017.
- les mesures structurelles menant à une réduction de 49.5 ETP (-5.9 MCHF), réalisée par le non remplacement de départs volontaires et des réallocations internes.

La hausse des effectifs de ces dernières années fléchit avec le projet de budget 2018, d'une part en raison d'une volonté de restreindre le développement de nouvelles activités, notamment ambulatoires et donc de concentrer les efforts sur l'intégration et la stabilisation des nouveaux projets. D'autre part, grâce à la mise en place de mesures structurelles qui limitent l'augmentation de postes en favorisant les synergies internes et l'optimisation des processus.

Ainsi, le projet de budget 2018 des HUG intègre d'une part une augmentation des effectifs de 215.4 ETP pour la mise en exploitation complète des nouveaux bâtiments et les évolutions d'activité, principalement en lien avec la planification sanitaire cantonale, et, d'autre part, une baisse de 49.5 ETP liée aux mesures structurelles dont les principales sont le redimensionnement d'unités de soins et la mutualisation de fonctions administratives. Cette hausse se décompose comme suit :

ETP financés par l'état	**194.2**
Planification sanitaire	75.4
Exploitation de BdL2 : complément de financement pour 2018	60.0
Ouverture de l'étape 3.3 de la maternité: complément de financement pour 2018	51.9
GIBOR : mise en exploitation IRM peri-opératoire aux blocs neuro et cardio	5.4
Mise en place du plan Médecine de Catastophe	1.5
ETP autofinancés nécessaires à l'activité des HUG	**21.2**
Renforcement de la sécurité	7.0
Hausse de l'activité des laboratoires	4.8
Suppression des horaires coupés des infimières de Bellerive	4.5
Autres activités (banque de cornées, cyclotron..)	4.9
Mesures structurelles	**-49.5**
Redimensionnement des unités de soins de chirurgie	-18.7
Mise en service de la cuisine unique de Belle Idée (CUBI)	-12.0
Redimensionnement des unités de soins de la division privée	-11.7
Regroupement des unités d'hospitalisation à la psychiatrie pédiatrique	-6.1
Amélioration des processus administratifs	-3.3
Autres mesures structurelles	2.3
TOTAL ETP HUG	**165.9**

Figure 43.Décomposition détaillée de l'évolution ETP des effectifs HUG

Par fonction budgétaire, l'évolution des postes se répartit comme suit :

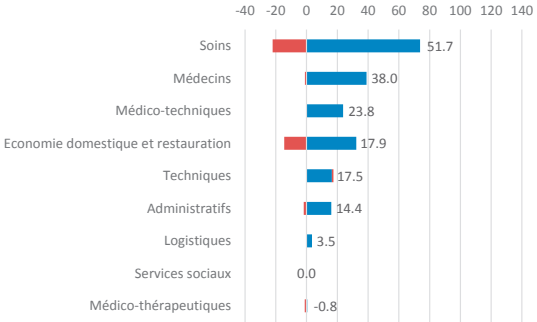

Figure 44. Décomposition de l'évolution ETP des effectifs par profession

5.3.2 Autres charges de fonctionnement (classe 4)

Les autres charges de fonctionnement (hors frais de personnel) baissent de 2.4MCHF (0.6%) entre 2017 et 2018, du fait des mesures structurelles (-6.5 MCHF). Cette variation prend en compte des augmentations liées à l'évolution de l'activité (2.4 MCHF) et l'exploitation des nouveaux bâtiments (1.7 MCHF).

Les mesures structurelles permettent d'absorber les hausses des autres charges de fonctionnement

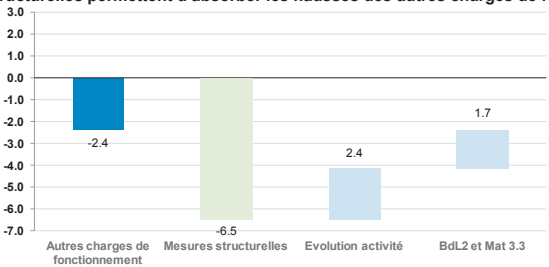

Figure 45. Décomposition de l'évolution des autres charges de fonctionnement entre le budget 2017 et le projet de budget 2018

Au projet de budget 2018, 16 mesures structurelles permettent de réaliser une économie de 6.5 MCHF sur cet ensemble de charges:

Optimisation des charges	**-5.1**
Mise en place du projet d'importation parallèles	-2.5
Variation des primes RC et assurances	-1.1
Favoriser les médicaments génériques	-1.0
Economie sur les charges d'énergie	-0.3
Rationalisation du budget de la communication	-0.3
Suppression de la navette intersite pour les collaborateurs	-0.2
Suppression de la facturation de transport de JM aux HUG	-0.2
Renégociation des baux du parc locatif et optimisation des taux d'occupation des bâtimen	-0.2
Brasserie Gustave Julliard : ajustement budgétaire	0.1
Mise en service de CUBI - ajustements budgétaires 2018	0.7
Optimisation des processus administratifs	**-0.4**
Optimistion de l'utilisation des PC	-0.4
Optimisation des processus cliniques	**-1.0**
Redimensionnement du nombre de lits à la Division Privée (-11 lits)	-0.5
Redimensionnement de la psychiatrie adulte	-0.5
Adaptation des ressources de TRM de neuromonitoring	-0.1
Regroupement des unités d'hospitalisation au SPEA	-0.01
Développement d'activités génératrices de recettes et engagement du personnel nécessai	0.03
TOTAL	**-6.5**

Figure 46. Mesures structurelles incluses dans le projet de budget 2018 – en MCHF

Au projet de budget 2018, les charges de fonctionnement représentent 22% du total des charges, et s'élèvent à 414.8 MCHF. Les principaux écarts positifs résultent de la mise en exploitation des nouveaux bâtiments et des besoins liés aux nouvelles activités.

	Montants en CHF	Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
40	Matériel médical d'exploitation	191 664 000	190 741 000	923 000	0.5%	191 640 989
41	Charges de produits alimentaires	23 222 000	23 493 000	-271 000	-1.2%	21 646 142
42	Charges de ménage	15 213 000	15 203 000	10 000	0.1%	15 378 054
43	Entretien et réparations	29 533 000	28 647 000	886 000	3.1%	29 481 082
44	Charges d'utilisation des immobilisations	65 880 634	67 683 333	-1 802 699	-2.7%	72 304 017
45	Charges d'énergie et eau	18 552 000	18 198 000	354 000	1.9%	15 759 371
46	Charges financières	1 503 000	1 651 000	-148 000	-9.0%	1 375 384
47	Charges de l'administration et de l'informatique	26 601 000	26 361 000	240 000	0.9%	32 342 948
48	Autres charges liées aux patients	8 970 000	8 597 000	373 000	4.3%	10 656 251
49	Autres charges non liées aux patients	33 692 000	36 621 000	-2 929 000	-8.0%	35 274 340
	Total charges de fonctionnement	**414 830 634**	**417 195 333**	**-2 364 699**	**-0.6%**	**425 858 577**

Figure 47. Evolution des charges de fonctionnement

5.3.3 Matériel médical d'exploitation (groupe 40)

	Montants en CHF	Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
400	Médicaments	75'866'000	76'465'000	-599'000	-0.8%	76'777'153
401	Matériel, instruments,ustensiles et textiles	80'415'000	82'559'000	-2'144'000	-2.6%	82'656'652
403	Films et matériel photos	176'000	186'000	-10'000	-5.4%	80'781
404	Produits chimiques,réactifs-diagnostiques	25'575'000	21'869'000	3'706'000	16.9%	22'894'428
405	Prestations médicales thérapies tiers	9'094'000	9'134'000	-40'000	-0.4%	8'579'322
409	Autre matériel médical	538'000	528'000	10'000	1.9%	652'654
40	**Total matériel médical d'exploitation**	**191'664'000**	**190'741'000**	**923'000**	**0.5%**	**191'640'989**

Figure 48. Evolution des charges de matériel médical d'exploitation

Il s'agit des charges liées au matériel médical d'usage courant ainsi qu'aux prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques de tiers. Notons qu'une partie des charges sont refacturées aux assurances ou aux patients et sont donc directement couvertes par des recettes supplémentaires.

Ces charges ont progressé de manière significative entre 2013 et 2017 (+14.2%), et par rapport à 2017, le projet de budget 2018 prévoit une augmentation très faible, de +0.5% soit +0.9 MCHF.

La poursuite de l'optimisation du processus des achats (renégociation des prix) permet en effet de contenir la progression de ces charges en 2018. Par ailleurs, un projet d'importation directe des consommables (importations parallèles) a également débuté et devrait générer dès 2018 une économie de 2.5 MCHF.

Notons également qu'à l'automne 2018, une plateforme commune aux HUG et au CHUV ouvrira ses portes à Bussigny, ce qui permettra des économies de volume dans la gestion des stocks en plus d'un partage des coûts.

Enfin, le partenariat avec l'association « Smarter Medecine – Choosing wisely Switzerland » va permettre de mettre en œuvre des actions de type « less is more » à travers un dialogue constructif entre les médecins et les patients. En encourageant la réduction des tests, prescriptions ou procédures médicales inutiles, ces actions devraient favoriser, à long terme, une meilleure qualité de soins et une diminution des coûts.

Charge de médicaments (poste 400)

	Montants en CHF	Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
4000	Médicaments	67'258'262	67'789'300	-531'038	-0.8%	68'066'036
4001	Sang	7'694'240	7'754'990	-60'750	-0.8%	7'786'648
4002	Produits diététiques	913'498	920'710	-7'213	-0.8%	924'469
400	**Total médicaments**	**75'866'000**	**76'465'000**	**-599'000**	**-0.8%**	**76'777'153**

Figure 49. Evolution des charges des médicaments

Avec un budget annuel de 75.9 MCHF le poste 400 représente 40% du budget total du compte 40 « matériel médical d'exploitation ». La variation entre le budget 2017 et le projet de budget 2018 est de -0.6 MCHF, contre +1.8 MCHF entre 2017 et 2016.

L'optimisation du processus des achats, liée à une meilleure négociation des prix, aide à contenir cette progression des charges en 2018. Une mesure structurelle prévoit également la révision de la liste de

médicaments afin de favoriser les médicaments génériques, elle permet de prévoir une économie de 1.0 MCHF au projet de budget 2018, et se poursuivra en 2019.

Charges de matériel, instruments, ustensiles, textiles (poste 401)

Montants en CHF		Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
4010	Matériel de pansement	3'693'743	3'792'225	-98'481	-2.6%	3'796'710
4011	Matériel de suture	3'516'684	3'610'444	-93'761	-2.6%	3'614'715
4012	Matériel d'implantation	30'708'803	31'527'552	-818'749	-2.6%	31'564'843
4014	Instruments chirurgicaux	13'003'783	13'350'486	-346'703	-2.6%	13'366'277
4015	Matériel de laboratoire	3'409'152	3'500'045	-90'894	-2.6%	3'504'185
4016	Textiles à usage unique	2'867'073	2'943'514	-76'441	-2.6%	2'946'996
4017	Matériel à usage unique	23'215'762	23'834'734	-618'972	-2.6%	23'862'926
401	**Total matériel, instruments,ustensiles et textiles**	**80'415'000**	**82'559'000**	**-2'144'000**	**-2.6%**	**82'656'652**

Figure 50. Evolution des charges de matériel, instruments, ustensiles et textiles

Ce poste consigne principalement les charges des consommables liées au matériel de pansement, de suture, d'implantation ainsi que d'instruments chirurgicaux. Il comprend également le matériel de laboratoire, les textiles à usage unique, le matériel à usage unique, et le matériel jetable lié à l'incontinence. Notons qu'une partie des charges sont refacturées et sont donc directement couvertes par des recettes supplémentaires.

Avec un budget annuel de 80.4 MCHF, le poste 401 représente 42% du budget total du compte 40 « matériel médical d'exploitation », et diminue de -2.6 % soit -2.1 MCHF par rapport à 2017.

En effet, un projet de mise en place d'importations parallèles a débuté et devrait permettre d'économiser 2.5 MCHF dès 2018. Les possibilités d'économies potentielles permises par les importations directes de matériels sont vastes et pourraient très vraisemblablement perdurer les années suivantes avec des montants similaires.

Charges de produits chimiques, réactifs et agents diagnostics (poste 404)

Au projet de budget 2018, ce poste est impacté (+3.7 MCHF) par les évènements suivants :

- la mise en exploitation d'une salle hybride IRM péri-opératoire (+ 2.3 MCHF) ;
- la mise en exploitation d'un PET CT cardiaque +0.8 MCHF, compensée par des recettes supplémentaires ;
- des reclassements budgétaires (neutres au niveau global des charges de fonctionnement) +0.7 MCHF.

5.3.4 Autres charges de fonctionnement (groupes 41 à 49)

Il s'agit de toutes les charges de fonctionnement, hors frais de personnel, qui ne relèvent pas des charges relatives au matériel médical d'exploitation.

	Montants en CHF	Projet de budget 2018	Budget 2017	Ecart PB18/B17		Comptes 2016
41	Charges de produits alimentaires	23'222'000	23'493'000	-271'000	-1.2%	21'646'142
42	Charges de ménage	15'213'000	15'203'000	10'000	0.1%	15'378'054
43	Entretien et réparations	29'533'000	28'647'000	886'000	3.1%	29'481'082
44	Charges d'utilisation des immobilisations	65'880'634	67'683'333	-1'802'699	-2.7%	72'304'017
45	Charges d'énergie et eau	18'552'000	18'198'000	354'000	1.9%	15'759'371
46	Charges financières	1'503'000	1'651'000	-148'000	-9.0%	1'375'384
47	Charges de l'administration et de l'informatique	26'601'000	26'361'000	240'000	0.9%	32'342'948
48	Autres charges liées aux patients	8'970'000	8'597'000	373'000	4.3%	10'656'251
49	Autres charges non liées aux patients	33'692'000	36'621'000	-2'929'000	-8.0%	35'274'340
	Total autres charges de fonctionnement	**223'166'634**	**226'454'333**	**-3'287'699**	**-1.5%**	**234'217'588**

Figure 51.Evolution des autres charges de fonctionnement, hors matériel médical d'exploitation

En 2017, la mise en exploitation partielle du nouveau bâtiment Gustave Julliard ainsi que la fusion avec les cliniques de Joli-Mont et Montana ont conduit à une augmentation de 4% du budget des autres charges de fonctionnement. En 2018, ces charges diminuent de -1.5% soit -3.3 MCHF par rapport à 2017. Cette diminution est liée à des efforts d'optimisation et à une diminution importante des charges d'utilisation des immobilisations (cf. groupe 44), suite à leur réévaluation courant 2017.

Charges Produits alimentaires (groupe 41) :

La variation entre le budget 2017 et projet de budget 2018 s'élève à -1.2% soit -0.3 MCHF et provient de l'optimisation de charges liée aux efforts de négociation de prix.

Charges de ménages (groupe 42) :

Après une baisse en 2017 suite à l'automatisation d'une partie des prestations de ménage, ce poste reste quasiment stable en 2018, avec une très légère hausse de +0.1% soit +0.01 MCHF.

Charges d'entretien et réparation (groupe 43) :

Ce groupe est fortement impacté par la mise en exploitation des nouveaux bâtiments (Gustave Julliard et Mat 3.3) et affiche une hausse entre le budget 2017 et projet de budget 2018 de +3.1% soit +0.9 MCHF. Ces nouvelles charges sont cependant compensées en partie par la renégociation des contrats et les efforts d'optimisation des charges.

Charges d'utilisation des immobilisations (groupe 44) :

Ce groupe affiche une variation nette de -2.7% soit -1.8 MCHF entre le budget 2017 et projet de budget 2018, expliquée principalement par une réévaluation complète du montant des amortissements (-7.3 % soit -2.0 MCHF). En effet, des amortissements importants (notamment d'investissements informatiques) ont été terminés au cours de ces deux dernières années.

Cette baisse s'explique également par le lancement d'un vaste chantier de renégociation des baux du parc locatif et de l'optimisation des taux d'occupation des bâtiments (-0.6 MCHF). Ce projet encore en cours continuera à porter ses fruits ces prochaines années, au fur et à mesures des échéances des baux. On retrouve aussi une mesure d'optimisation de l'utilisation des PC au sein des HUG, qui permet une économie de -0.4 MCHF.

A noter également la mise en service de CUBI, nouvelle cuisine à l'hôpital des Trois-Chêne, qui impacte ce poste pour +0.7 MCHF, hausse entièrement compensée par des synergies d'effectifs obtenues par le regroupement des activités de restauration sur un seul site entièrement modernisé. Enfin, la mise en exploitation d'un nouveau PET-CT cardiaque impacte ce groupe pour +0.8 MCHF, hausse totalement équilibrée grâce à des recettes supplémentaires.

Charges d'énergie et d'eau (groupe 45) :

La fourniture des énergies pour les nouveaux bâtiments Gustave Julliard et Mat 3.3 impacte ce groupe de charges, en augmentation de +1.9% soit +0.4 MCHF entre le budget 2017 et projet de budget 2018. Malgré ces surfaces supplémentaires, ce poste présente une hausse modérée grâce à l'efficacité énergétique des nouveaux bâtiments.

Concernant Gustave Julliard, les bénéfices pour l'environnement sont remarquables car le concept énergétique adopté pour le bâtiment comprend une part d'énergie renouvelable de 40%. La récupération d'énergie permet de couvrir 56% des besoins en chaleur du bâtiment. Citons en exemple la surface solaire thermique haute température posée sur la toiture qui produit de la vapeur à 140°C utilisée pour la stérilisation d'équipements médicaux, une cuve au sous-sol qui permet de récupérer l'eau de pluie pour alimenter les réservoirs des WC de l'ensemble du bâtiment et d'arroser ses 600 m^2 de toiture végétalisée, la qualité de l'isolation du bâtiment, et l'installation de LED.

Charges de l'administration et de l'informatique (groupe 47) :

Ce poste reste stable par rapport à 2017 (hausse très modérée de 0.9% soit +0.2 MCHF), grâce notamment à la diminution d'achats de prestations externes de communication (-0.3 MCHF). On notera également sur ce poste l'internalisation de prestations afin d'assurer le déploiement des PC et d'assurer le service DESK informatique, pour un montant de -1.4 MCHF (évènement neutre au niveau HUG). Enfin, ce poste est également impacté par un reclassement budgétaire (participation des HUG aux abonnements TPG des collaborateurs : -1.6 MCHF au groupe 49, réalloués au groupe 47 +1.6 MCHF).

Autres charges liées aux patients (groupe 48) :

La hausse de +4.3% soit +0.4 MCHF entre le budget 2017 et projet de budget 2018 provient des frais aux patients précaires, détenus, et migrants qui augmentent fortement ces dernières années, notamment les charges d'interprétariat avec l'augmentation de besoins pour des idiomes comme le tigrigna, le farsi ou le tamoul.

Autres charges non liées aux patients (groupe 49) :

La variation de -8.0% soit -2.9 MCHF entre le budget 2017 et le projet de budget 2018 provient des évènements suivants :

- la diminution effective des primes d'assurances «responsabilité civile et protection juridique » réalisée courant 2017, qui permet une économie de 1.1 MCHF au projet de budget 2018 ;
- la suppression de la navette collaborateurs entre les sites de Trois-Chêne, Belle-idée et Cluse-Roseraie (-0.2 MCHF) ;
- une baisse des coûts de recouvrement (-0.3 MCHF) ;
- un reclassement budgétaire neutre de la participation des HUG aux abonnements TPG des collaborateurs (-1.6 MCHF au groupe 49, réalloués +1.6 MCHF au groupe 47).

Conclusion

Malgré l'importance des mesures structurelles identifiées pour 2018 et les efforts qui les sous-tendent, le projet de budget 2018 ne peut être équilibré, compte tenu des pressions sur le financement hospitalier et de l'activité qui continue à croitre. Cette situation est accentuée par les économies demandées par l'Etat qui sont compréhensibles mais s'ajoutent aux impacts négatifs des réformes tarifaires. Afin de faire face, les HUG se sont engagés dans des mesures visant à revoir leurs prestations ainsi que leurs modes de prises en charge et de fonctionnement. Les premiers effets de ces mesures sont perceptibles en 2018 mais ne suffisent pas à compenser la diminution du financement hospitalier.

Malgré les contraintes économiques, les HUG présentent un projet de budget qui assure la juste allocation des ressources et permet de répondre aux besoins et aux attentes de la population. Le projet de budget permet également de soutenir les objectifs stratégiques des HUG : se préparer pour le futur avec la mise en service des bâtiments, donner du sens à l'engagement des collaborateurs, mieux travailler ensemble et soutenir la médecine de pointe.

Brigitte Rorive Feytmans	Bertrand Levrat
Directrice des Finances	Président du Comité de direction

Annexes :
Planification sanitaire
Plan stratégique 2015-2020
Contenu des comptes
Programme investissements HUG 2018-2027

Annexe 1

La planification sanitaire comme fondement

Le contrat de prestations est établi en fonction des priorités du Conseil d'Etat en termes de politique publique de santé. Il est soutenu par le plan stratégique des HUG et répond aux besoins de la population tels que les définit la planification sanitaire cantonale. Il tient notamment compte de la mise en service de nouveaux bâtiments hospitaliers, du vieillissement de la population, de la progression démographique et de l'évolution des prises en charge dans le domaine de la réadaptation et de la psychiatrie.
Sa base est constituée principalement des éléments ressortant de la nouvelle planification sanitaire genevoise pour la période 2016 – 2019 dont les principaux éléments sont détaillés ci-après.

Pour satisfaire aux exigences de la Loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) relatives à la planification des institutions de soins stationnaires, ainsi qu'aux prescriptions de la Loi cantonale sur la santé (LS), le canton de Genève a actualisé sa planification médico-sociale et sanitaire pour la période 2016 - 2019.

Cette démarche de planification tient compte de l'évolution des besoins de la population et des orientations stratégiques cantonales dans trois zones d'activité : les soins aigus, la psychiatrie et la réadaptation et gériatrie.
Selon le scénario démographique retenu par le canton de Genève pour son exercice de planification, la population devrait augmenter en moyenne de 0.8% - 0.9% par année, jusqu'en 2020.

Planification en soins aigus

L'année de référence pour établir les projections est l'année 2015, année la plus récente pour laquelle des données médicales validées par l'OFS étaient disponibles au moment où les calculs ont été effectués par l'Etat.

Entre 2015 et 2019, on observe une augmentation de 1'373 cas soit 5.0%. Ce pourcentage correspond à une augmentation annuelle moyenne du total des cas de 1.25%. Cet accroissement moyen est pratiquement identique au résultat obtenu pour la période de planification précédente. En effet, l'augmentation prévue pour les années 2012 - 2015 était de 1,3% annuellement. Aux HUG, l'augmentation réellement observée du nombre de cas AOS des patients domiciliés à Genève en 2015 s'élève à +7.8% par rapport à 2012.

Selon les données de la planification cantonale, le Plan Financier Quadriennal (PFQ) des HUG intègre une hypothèse d'augmentation de la patientèle genevoise de 1.25% par an dans les soins aigus somatiques, soit 5% sur l'ensemble de la période. Cette hypothèse est reprise dans le projet de budget 2018.

Planification en psychiatrie

Selon les projections démographiques du canton, le besoin d'hospitalisations en psychiatrie va augmenter de 4% sur la période, soit 1% par année. Le nombre de lits supplémentaires nécessaires pour

résoudre la suroccupation et pour absorber la croissance démographique est estimé à +35/40 lits d'ici à 2019 (16 lits pour la croissance démographique et 20/25 lits pour résoudre la suroccupation actuelle).

Planification en soins de réadaptation et gériatrie

Une première estimation des besoins hospitaliers pour la période 2016 - 2019 a été effectuée en se basant uniquement sur les prévisions démographiques. Le résultat est une augmentation de 16% des séjours hospitaliers dans la zone concernée par rapport à l'année de référence.

La planification a pu être affinée en définissant des collectifs de patients correspondant à différents types de réadaptation et en distinguant les longs séjours. Ces calculs ont mis en évidence un besoin de 161 lits hospitaliers supplémentaires à l'horizon 2019, si aucune offre alternative n'est proposée dans le réseau des soins.

Par ailleurs, environ 210 lits sont actuellement occupés chaque jour aux HUG par des patients pour lesquels la prise en charge pour soins hospitaliers est terminée, et qui sont en attente soit d'un retour à domicile, soit d'un transfert en établissement spécialisé. Seule une augmentation de l'accueil dans des structures d'aval, tout particulièrement en EMS, mais aussi dans des institutions pour patients spécifiques (Alzheimer, fortement dépendants, etc.) ou ayant moins de 65 ans, permettrait de revoir le besoin en lits à la baisse et de poursuivre la diminution des durées de séjour.

En l'absence de mesures concrètes et planifiées pour développer l'offre d'aval et les alternatives à l'hospitalisation, le projet de budget 2018 des HUG repose sur l'hypothèse d'une augmentation de 4% des séjours en réadaptation et gériatrie. A noter par ailleurs, l'ouverture d'une zone de soins aigus aux Trois-Chêne a généré la transformation de 120 lits non aigus en lits aigus facturés en DRG. Ce glissement d'activité vers les soins aigus se répercute logiquement sur les hypothèses définies lors de l'établissement de la planification sanitaire. En conséquence, l'augmentation prévue de 4% des séjours est maintenue globalement mais se répartit entre la réadaptation et les soins aigus.

Annexe 2

Plan stratégique 2015 - 2020

Le plan stratégique 2015 - 2020, approuvé par le Conseil d'administration des HUG le 11 mai 2015, décrit les objectifs stratégiques poursuivis à moyen terme. Ce nouveau plan stratégique, baptisé Vision 20/20, s'inscrit dans la continuité des précédents et se fixe pour objectif de dessiner une institution toujours plus performante, accueillante et efficiente. Il est le fruit de l'intelligence collective des HUG puisqu'il prend appui sur une réflexion participative qui s'est déroulée de façon élargie au sein de l'hôpital avec plus de 500 collaborateurs impliqués. Pour faire face aux enjeux majeurs de ces cinq prochaines années, la vision des HUG a été formulée sous la forme de cinq axes stratégiques :

- exceller pour le patient;
- donner du sens à l'engagement des collaborateurs;
- mieux travailler ensemble;
- affirmer la place des HUG dans le réseau de santé lémanique et suisse;
- se préparer pour le futur.

Ces axes définis servent de fondation au plan stratégique qui se décline en neuf projets stratégiques énumérés ci-dessous, chacun d'entre eux se déclinant en actions concrètes :

- patients partenaires;
- collaborateurs acteurs;
- excellence clinique et qualité;
- itinéraires des patients dans le réseau de santé;
- nos valeurs au quotidien;
- plus de temps pour les patients;
- médecine universitaire lémanique nationale et internationale;
- parcours personnalisé du collaborateur;
- responsabilité sociale et environnementale.

Ces projets stratégiques reflètent une forte volonté d'adapter les HUG au contexte prévisible de ces prochaines années en se concentrant sur l'amélioration de la culture de l'hôpital et les valeurs humaines.

Une allocation annuelle d'un montant de 2.5 MCHF est inscrite au projet de budget 2018 afin de soutenir la mise en œuvre concrète du plan stratégique. Par la suite, son intégration dans les budgets annuels sera reconsidérée à chaque exercice en fonction notamment des disponibilités et des contraintes financières.

Annexe 3

Contenu des comptes (groupes/postes)

Plan comptable REKOLE

Il faut rappeler que depuis le 1er janvier 2012, les HUG présentent leurs budgets et comptes selon le plan comptable REKOLE qui a été introduit sous la conduite de H+(Les Hôpitaux de Suisse). Cette dénomination vient de l'allemand (REvision der KOstenrechnung und der LEistungserfassung), qui peut se traduire en français par «révision du calcul des coûts et de la saisie des prestations ». Ce plan comptable est basé sur le cadre comptable des petites et moyennes entreprises dans la production, le commerce et les services (plan comptable PME). La mise en œuvre graduelle dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux doit permettre une harmonisation de la présentation des comptes au niveau suisse, et servir de base pour l'établissement de la comptabilité de gestion (comptabilité analytique), pour laquelle la certification a été obtenue.

Recettes médicales (groupe 60 à 62) :

- produits de prestations médicales, infirmières et thérapeutiques aux patients,
- prestations unitaires médicales,
- autres prestations unitaires hospitalières,
- abattement pour juste valeur des débiteurs, provisions pour risques tarifaires (poste 609).

Prestations médicales, infirmières et thérapeutiques aux patients (groupe 60) :

- forfaits liés au diagnostic (facturation en SwissDRG),
- forfaits journaliers d'hospitalisation (zones non DRG),
- forfaits d'hospitalisation de jour,
- autres forfaits (humanitaires, transplantations),
- abattement pour juste valeur des débiteurs, provisions pour risques tarifaires (poste 609).

Prestations unitaires médicales (groupe 61) :

- prestations médicales aux patients selon TARMED (les parts techniques sont enregistrées sous « autres prestations unitaires hospitalières »),
- honoraires des médecins ayants-droit pour les parts relevant de leur patientèle hospitalisée,
- honoraires liés à des prestations de type certificats, rapports, expertises et de prestations non facturées selon la nomenclature TARMED.

Annexe 3

Autres prestations unitaires hospitalières (groupe 62) :

- prestations techniques TARMED (points techniques qui complètent les points médicaux),
- prestations relevant des tarifs paramédicaux (logopédie, ergothérapie, physiothérapie, etc.) ou d'autres tarifs,
- produits des prestations de laboratoire,
- produits liés aux médicaments et au matériel.

Autres produits de prestations aux patients (groupe 65) :

- transports de patients,
- cardiomobile ainsi que prestations non couvertes par les assurances (p.ex. contributions du patient ou des parents pour certaines prises en charge comme les repas, le téléphone, le pressing, etc.).

Produits financiers (groupe 66) :

- loyers des parkings,
- loyers provenant de location au personnel et à des tiers,
- intérêts créditeurs sur comptes courants,
- gains de change,
- escomptes obtenus sur les factures fournisseurs.

Prestations au personnel et à des tiers (groupe 68) :

- ventes aux kiosques,
- autres ventes au personnel et à des tiers,
- prestations liées aux repas servis aux restaurants et à l'extérieur,
- crèches,
- récupération de l'impôt à la source.

Salaires et indemnités professions médicales et de soins (postes 3001 à 3005) :

- salaires des professions médicales,
- salaires des professions de soins,
- salaires des professions médico-techniques,
- salaires des professions médico-thérapeutiques,
- salaires des professions des services sociaux.

Annexe 3

Salaires et indemnités professions d'exploitation (postes 3006 – 3008) :

- salaires des professions de l'économie domestique,
- salaires des professions de la restauration,
- salaires des professions techniques,
- salaires des professions logistiques.

Salaires et indemnités professions administratives (poste 3009) :

- salaires de toutes les professions administratives.

Dotation complémentaire

- salaires complémentaires de toutes les professions confondues.

Charges sociales (groupe 37) :

- dépenses au titre des charges sociales (AVS, AI, APG, AC, AF, AM, prévoyance professionnelle, assurances accidents et maladie, PLEND), à charge des HUG.

Honoraires de médecins (groupe 38) :

- part des honoraires privés pour des prestations stationnaires et ambulatoires dues aux médecins. Ces honoraires ne sont effectivement versés aux médecins qu'au moment de l'encaissement des factures. Néanmoins, la charge relative aux honoraires à payer est comptabilisée durant le même mois que la facturation au patient (groupe 61). De ce fait, le décalage temporel entre le moment de l'édition de la facture et de son encaissement n'a pas d'influence sur le résultat comptable.

Autres charges de personnel (groupe 39) :

- frais de recrutement,
- frais de formation/congrès.

Matériel médical d'exploitation (groupe 40) :

- matériel d'usage courant ainsi que les prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques de tiers,
    - ne sont pas comptabilisés dans ce groupe les achats d'appareils médicaux ainsi que les charges d'entretien et de réparation d'appareils et instruments médicaux (enregistrés dans les groupes 43 & 44).

Annexe 3

Médicaments (poste 400) :

- médicaments,
- produits sanguins,
- produits diététiques.

Matériel, instruments, ustensiles, textiles (poste 401) :

- matériel de pansement, de suture, d'implantation ainsi que les instruments chirurgicaux,
- matériel de laboratoire,
- textiles à usage unique,
- matériel à usage unique,
- matériel jetable lié à l'incontinence.

Films et matériel de photographie (poste 403) :

- matériel nécessaire à la réalisation de films radiologiques,
- matériel de développement.

Produits chimiques, réactifs et agents diagnostiques (poste 404) :

- produits chimiques,
- produits radioactifs,
- gaz médicaux et produits de dialyse,
- systèmes réactifs.

Prestations médicales, diagnostiques et thérapeutiques fournies par des tiers (poste 405) :

- prestations demandées à l'extérieur, comme des analyses de laboratoire que les HUG ne pratiquent pas,
- prestations médicales externes,
- travaux dentaires.

Autre matériel médical (poste 409) :

- petit matériel d'hygiène nécessaire quotidiennement aux patients durant leur séjour (produits pour soins corporels, mousse à raser, dentifrice, brosses à dents, peignes, savons, shampoing, etc.),
- animaux de laboratoire.

Annexe 3

Charges de produits alimentaires (groupe 41) :

- produits alimentaires (viande, charcuterie, poissons, pain, articles de boulangerie, produits laitiers, œufs, riz, céréales, pâtes alimentaires, fruits, légumes),
- graisses et huiles végétales et animales,
- repas fournis par des tiers et autres produits alimentaires
- boissons.

Charges de ménage (groupe 42) :

- textiles et articles de ménage,
- lessive et produits de nettoyage,
- nettoyage effectué par des tiers.

Entretien et réparations (groupe 43) :

- charges d'entretien et de réparation, comprennent la petite maintenance des immeubles, du matériel biomédical et de l'équipement informatique de moins de 50 KCHF, des véhicules, du mobilier (patients et collaborateurs) ou d'autres installations et matériels.

Charges d'utilisation des immobilisations (groupe 44) :

- investissements non activés (installations de courte durée et installations médico-technique),
- amortissements,
- loyers et leasing opérationnel.

Charges d'énergie et eau (groupe 45) :

- électricité, gaz, eau et combustibles liquides.

Charges financières (groupe 46) :

- intérêts débiteurs,
- intérêts d'emprunts,
- frais postaux et bancaires,
- pertes de change.

Annexe 3

Charges de l'administration et de l'informatique (groupe 47) :

- matériel de bureau, imprimés, photocopies, frais de publications (poste 470),
- frais téléphoniques, affranchissements, internet (poste 471),
- journaux, livres, frais documents (poste 472),
- mandat révision comptes (poste 473),
- frais de représentation et déplacements (poste 474),
- conseil d'entreprise, mandats avocats conseils, études diverses, formateurs externes (poste 475),
- publicité et relations publiques (poste 477),
- redevances/licences informatiques, travaux informatiques par tiers, autres frais (poste 478),
- autres frais administratifs (poste 479).

Autres charges liées aux patients (groupe 48) :

- charges liées au transport de patients par des tiers,
- frais d'interprètes, frais d'animation, autres débours, aides aux malades,
- entretien des véhicules,
- transport d'analyses et d'organes,
- transport de corps.

Autres charges non liées aux patients (groupe 49) :

- primes d'assurances,
- cotisations et taxes,
- charges de véhicules et de transport du personnel,
- frais de surveillance,
- évacuation des déchets,
- frais de recouvrement des débiteurs,
- contrepartie de la part facturée aux assureurs (cf. groupe de comptes 60 dans les recettes médicales) pour financer les investissements, montant qui doit être ristourné annuellement à l'Etat sur la base des encaissements effectués. Avec les mêmes montants dans les produits, il n'y a aucun impact sur le résultat.

Annexe 4

Programme d'investissement des HUG - 2018-2027

NOM PROJET		Dépenses d'investissement										
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Projets retenus au PDI de l'Etat en crédits d'ouvrage 2018-2027		**6.1**	**9.5**	**34.0**	**46.4**	**33.5**	**15.5**	**15.5**	**11.4**	**5.4**		**177.3**
HUG - Réorganisation des activités ambulatoires sur le site Cluse-Roseraie	BAT		1.5	2.5	10.0	10.0	10.0	10.0	4.9			**48.9**
HUG- Hôpital de Loëx rénovation partielle des pavillons (3A)	BAT	0.4	1.6	8.0	12.0	9.0						**31.0**
HUG - Changement technologique réseau et GSM	SI			2.0	2.0	3.0						**7.0**
HUG - Rénovation et agrandissement des blocs opératoires	BAT	1.0	1.0	12.0	12.0	5.0						**31.0**
HUG - Solution d'archive neutre (VNA - Vendor Neutral Archive)	SI	2.7	0.9	3.0	0.9							**7.5**
HUG - Maternité 4ème étape	BAT		1.0	1.0	4.5	5.5	5.5	5.5	6.5	5.4		**34.9**
HUG - Rénovation bâtiment du personnel Joli-Mont	BAT		2.0	4.0	3.0	1.0						**10.0**
HUG - équipement d'automation et assistance aux gestes techniques	EQ	2.0	1.5	1.5	2.0							**7.0**
Crédits d'ouvrage inscrits au CDP 2016-2019		**3.2**	**4.5**	**4.3**	**4.2**							**16.2**
Développement des équipements d'imagerie aux blocs - crédit d'ouvrage	EQ		4.5	4.3	4.2							**13.0**
Système d'automation de la microbiologie - crédit d'ouvrage	EQ	3.2										**3.2**
Crédits de renouvellement inscrits au CDP 2016-2019 et crédits complémentaires		**31.6**	**38.4**	**34.3**	**34.3**	**34.3**	**34.3**	**34.3**	**34.3**	**34.3**	**34.3**	**344.4**
Crédits de renouvellement BÂTIMENT		**19.3**	**31.9**	**23.4**	**20.5**	**16.9**	**16.9**	**16.9**	**16.9**	**16.9**	**16.9**	***196.5***
Agrandissement/rénovation des urgences adultes		*3.8*	*8.6*	*6.5*	*3.6*							***22.5***
Extension et surélévation bâtiment d'accueil en lien avec projet urgences		*1.3*	*2.3*									***3.6***
Construction de la nouvelle plateforme hélicoptère Crédits supplémentaires		*0.4*	*7.2*									***7.6***
Autres projets de maintenance et rénovation du parc immobilier		*13.8*	*13.8*	*16.9*	*16.9*	*16.9*	*16.9*	*16.9*	*16.9*	*16.9*	*16.9*	***162.8***
Crédits de renouvellement INFORMATIQUE					**1.2**	**4.0**	**4.0**	**4.0**	**4.0**	**4.0**	**4.0**	**25.2**
Crédits de renouvellement EQUIPEMENTS BIO-MEDICAUX		**12.3**	**6.5**	**10.9**	**12.6**	**13.4**	**13.4**	**13.4**	**13.4**	**13.4**	**13.4**	**122.7**
Agrandissement/rénovation des urgences adultes		*1.4*	*3.8*	*3.8*	*1.4*							***10.4***
Autres équipements		*10.9*	*2.7*	*7.1*	*11.2*	*13.4*	*13.4*	*13.4*	*13.4*	*13.4*	*13.4*	***112.3***
Projets d'investissement financés par les HUG (fonds propres)		**33.8**	**23.4**	**16.2**	**2.4**							**75.8**
Investissements de renouvellement Besoins non couverts pour le renouvellement des équipements		3.0	11.5	7.2								**21.7**
Investissements de renouvellement Besoins non couverts pour le renouvellement du parcs informatique		4.0	4.0	4.0	2.4							**14.4**
Datacenter sale 1 - Projet EDEN (suite 2017, budget total de 5.0 MCHF)		0.6	0.4									**1.0**
Datacenter salle 2 - Opéra				5.0								**5.0**
Salles hybrides - projet GIBOR (phase 2)		7.8										**7.8**
Extension des blocs centraux - Projet EXTOP		10.0	7.5									**17.5**
Maison enfants et adolescents - compensation droit de superficie		6.9										**6.9**
Centre de prélèvement		1.5										**1.5**
Centre de chirurgie ambulatoire (selon modèle retenu)												
Projets d'investissement financés par des fonds privés		**3.2**	**19.5**	**18.9**	**3.4**							**45.0**
Maison enfants et adolescents - part privée (nouvelle estimation)		3.2	19.5	18.9	3.4							**45.0**

Annexe 4

NOM PROJET		Dépenses d'investissement										
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
Projets d'investissement à financer par le marché des capitaux		**7.5**	**32.5**	**46.4**	**67.3**	**50.7**	**26.3**	**59.4**	**1.5**			**291.6**
Maison enfants et adolescents - part HUG (nouvelle estimation)					15.7	15.3						**31.0**
Plateforme logistique VD-GE PLEXUS - (selon estimation initiale)		4.0										**4.0**
Rénovation du BDL1		3.5	32.5	46.4	51.6	35.4	26.3	59.4	1.5			**256.6**
Total programme d'investissement HUG		**85.4**	**127.8**	**154.1**	**158.0**	**118.5**	**76.1**	**109.2**	**47.2**	**39.7**	**34.3**	**950.3**

Politique publique K (Santé)

Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

Mme Marie Da Roxa, directrice générale de l'IMAD, relève que l'institution est sous le régime du contrat de prestations 2016-2019 et que les objectifs sont systématiquement atteints. Elle précise également que les comptes de l'IMAD sont alignés au budget bien que l'IMAD connaît un fort accroissement des heures supplémentaires en son sein.

Pour 2018, la directrice générale annonce une demande d'augmentation de 14 millions de l'indemnité.

La question de l'aide pratique donnée à certains bénéficiaires est abordée par la commission, les représentants de l'IMAD précisent que l'aide pratique est donnée uniquement suite à une évaluation stricte.

Les synergies, notamment avec les HUG, sont évoquées, d'autant que celles-ci ne sont pas fluides. A cette question, la directrice répond que des contacts ont été noués pour clarifier les choses. Dans le même ordre d'idée, la commission s'enquiert des collaborations avec les communes, notamment dans le domaine de la prise en charge sociale de proximité des bénéficiaires de l'IMAD. Bien que les relations avec les communes et l'association des communes genevoises soient bonnes, il est remarqué qu'il y a beaucoup d'enjeux spécifiques qui n'appartiennent pas directement à l'IMAD et que l'institution ne peut maîtriser.

Enfin, en ce qui concerne l'interface entre l'hôpital et la médecine de ville, ceci sous l'angle du maintien à domicile, il conviendrait de mettre en œuvre de nouvelles collaborations ainsi que de nouveaux outils notamment par le biais de la digitalisation et de la numérisation.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique K (Santé)

Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)

Commissaires : M. Patrick Lussi; M. Alberto Velasco

Assistent : IMAD
Mme Da Roxa Marie Directrice
M. Alain Decosterd Directeur administratif et financier

Procès-verbaliste : M. Stefano Gorgone

En préambule un commissaire relève la qualité des documents reçus notamment la synthèse qui décrit parfaitement les enjeux auxquelles l'IMAD doit faire face. C'est aussi un révélateur pour le Grand Conseil qui se doit de prendre ses responsabilités eu égard aux prestations que vous devez assurer et qui vous sont imposées par un contrat de prestation.

A la suite la direction procède à la présentation du budget de l'IMAD sous trois aspects :

- le vieillissement démographique
- le financement de l'IMAD
- la structure budgétaire de l'IMAD

Vieillissement démographique

La direction relève qu'il est prévu, entre 2015 et 2020, une augmentation de plus de 15% des personnes ayant plus de 80 ans. Par ailleurs, l'IMAD suit à l'heure actuelle une personne sur trois de plus de 80 ans et une personne sur deux de plus de 90 ans. Cela donne une idée de la situation que doit et devra affronter l'Imad compte tenu du fait que les personnes âgées suivies représentent plus de 49%. Et que par ailleurs, 51% des personnes suivies ne sont pas des personnes âgées de plus de 80 ans. S'agissant des causes qui suscitent l'intervention de l'IMAD ce sont l'explosion des maladies chroniques comme le diabète, les cancers, les scléroses en plaques. De plus, il y a le virage ambulatoire qui vient aussi renforcer les soins à domicile. Par exemple, les soins de plaies suite à une opération se font de plus en plus à domicile. Un autre exemple est la prothèse totale de hanche qui est passée de 20 jours de convalescence en milieu hospitalier il y a quelques années, à 2 jours aujourd'hui (avec le projet de le faire en un jour). La direction indique qu'il y a une diminution de la durée moyenne de séjour dans les hôpitaux qui est un objectif donné par la planification sanitaire, mais si les gens sortent plus vite de l'hôpital, ils auront plus de soins à domicile. Tout en sachant que les soins à domicile coûtent moins cher, étant donné qu'il y a les proches aidants par exemple qui peuvent aider la personne. Structure de proches aidants qu'il s'agit aussi de soutenir étant donné la charge que cela représente pour certaines familles. Car sans les proches aidants, il n'y aurait pas de soins à domicile possibles. En en effet, certaines personnes ne se rendent pas compte qu'elles sont proches-aidants et qu'en ayant ce rôle, elles peuvent se fatiguer. C'est pourquoi il faut sensibiliser les gens au statut de proche aidant.

S'agissant des coûts de la santé au niveau suisse, ceux-ci vont tripler d'ici à 2045, et ce pour plusieurs raisons comme les progrès de la médecine notamment.

Suite à la question d'un commissaire qui demande si l'enveloppe globale financière est similaire dans le cas où une personne fait 6 jours d'hôpital au lieu de 2, la direction répond que l'enveloppe globale est moindre si la durée moyenne de séjour est diminuée. Il y a des principes généraux et la question de la spécificité de chacun. Pour une prothèse totale de hanche, le principe est de 3 jours à l'hôpital, mais s'il y a une complication, cela peut durer plus bien entendu.

S'agissant du ratio de 47,7 places en EMS pour mille habitants, contre celui 63,1 correspondant à la moyenne nationale, la direction répond que ce n'est pas que grâce à l'IMAD, mais grâce à tout le dispositif qui est mis en place que l'on assumer ce différentiel. Une politique qui privilégie les soins à domicile et qui permet de retarder les placements en EMS. La vraie limite est les troubles cognitifs où la personne peut être dangereuse pour elle, la famille et les collaborateurs.

Quant à savoir si la limite de 3 heures de soins par jour avant parlementent EMS pertinente, la direction indique répond que cette limite est arbitraire. Elle prend l'exemple d'une jeune mère qui a une sclérose en plaques et qui a deux enfants en bas âge. Si elle dépasse d'une heure de soins par jour la limite fixée, cela ne veut pas dire qu'il faut l'institutionnaliser, car elle serait privée de voir ses enfants. Dans les jugements qui ont eu lieu, la question de la qualité de vie de la personne est prise en compte.

Financement de l'IMAD

La direction explique que les hôpitaux sont payés par forfaits et financés avec des points DRG et par conséquent s'ils dépassent un certain nombre de jours ou s'ils diminuent des jours, ils sont gagnants ou perdants. Par ailleurs, l'IMAD n'est pas payé au forfait, donc il facturera seulement les heures prescrites par le médecin (de jour, de nuit, le samedi, dimanche, férié).

Concernant le financement des soins à domicile, en 2011 le Conseil fédéral a dit qu'il prendrait un certain montant au niveau de la LAMal et tout le reste serait à la charge des cantons. Cela s'appelle le financement résiduel. Donc tout ce qui n'est pas payé par la LAMal est pris en charge par le canton. Depuis 2011, ce qui est pris en charge par la LAMal n'a pas varié, alors que les salaires, les loyers, les prises en charge ont augmenté.

Un autre élément à considérer c'est la modification du TARMED pour les médecins en ville en 2018. Les prestations de coordination du médecin, hors présence du patient vont diminuer à 30 minutes tous les trois mois, sauf si le patient à plus de 70 ans (si c'est le cas, il faut demander une dérogation à l'assureur). Considérant que pour l'IMAD, la coordination sur des patients de plus de 70 ans est régulière si l'IMAD veut contacter le médecin pour parler d'un patient sans la présence de ce dernier, le médecin ne sera plus rémunéré. Si le patient a plus de 70 ans, il faudra demander une dérogation à l'assureur pour la rémunération du médecin. L'assureur devra répondre et souvent il ne le fait pas rapidement. Pendant ce temps, l'IMAD est mise en difficulté. Ensuite, les assureurs finissent par payer.

Structure budgétaire de l'IMAD

La structure des coûts au projet de budget 2018 est la suivante :

- Frais de personnel (y compris charges sociales) 89%
- Charges en lien avec la délivrance de prestations 6%
- Charges des locaux 3%
- Entretien, réparations et amort. 1% Autres

5.1 Produits de la facturation

Evolution des produits de la facturation sur la dernière décennie (en millions)

Les produits sont principalement composés des produits facturés en lien avec les prestations délivrées par l'institution.

	Comptes 2016	**Budget 2017**	**P. Budget 2018**
Prestations LAMal1)	47'664'953,-	49'817'874,-	52'419'048,-
Aide pratique 2)	10'620'568,-	11'726'224,-	11'216'262,-
Repas à domicile	6'953'462,-	6'999'100,-	7'196'345,-
Sécurité à domicile	1'940'416,-	1'991'455,-	2'056'239,-
Autres prod. facturés 3)	2'271'439,-	2'294'462,-	2'397'424,-
Produits de la facturation	**69'450'839,-**	**72'829'114,-**	**75'285'318,-**

La direction indique que les objectifs d'heures que l'Imad s'est fixés pour 2017 (et qui est respecté) se chiffrent à 690 000 heures. Pour 2018, c'est 728 000 heures qui sont budgétisées. Ces objectifs sont fixés par la planification sanitaire quantitative du canton, puis soumis au Grand Conseil, et retranscrits dans le contrat de prestations qui fait l'objet d'un projet de loi qui est voté au Grand Conseil. Depuis 2012, les objectifs ont toujours été atteints et dépassés.

Du côté du financement, 26 millions qui n'ont pas été payés entre 2012 et 2015 :

- 16 millions qui correspondent au delta de ce qui avait été convenu dans le cadre du contrat de prestation et ce qui a réellement été payé (lié aux arbitrages financiers à cause des problèmes de budgets du canton) ;
- 10 millions qui sont les augmentations de charges salariales qui ne sont financées que partiellement par le canton.

En réponse à un commissaire qui note que contrairement à l'hôpital, l'IMAD est financée à 70% par l'Etat et que par conséquent les mécanismes salariaux devraient être les mêmes, la direction indique que les mécanismes salariaux n'ont pas le même impact, car 90% de la structure budgétaire de l'IMAD sont des salaires. Donc lorsque les mécanismes salariaux sont insuffisamment rémunérés et quand ils sont appliqués dans 50 ou 60% de la structure financière, cela n'a pas le même impact que lorsqu'ils sont appliqués sur 90%. En l'occurrence, les effets de levier sont bien plus massifs.

Le commissaire relève que l'entité subventionnée l'assume en proportion de son subventionnement pour ce qui est des mécanismes salariaux. Pour l'IMAD, l'Etat assume 70% des mécanismes salariaux et l'IMAD en assume 30%.

La direction explique que l'IMAD devrait en assumer 30%, mais les tarifs LAMAL étant bloqués depuis 2011, 90% des coûts étant régis par la LPAC et les mécanismes salariaux, dans ces conditions l'IMAD ne peut pas agir sur ces chiffres, tout en ayant besoin de plus de collaborateurs pour faire plus de prestations. L'IMAD n'est pas dans la même problématique que l'hôpital. De 2012 à 2015, l'IMAD a absorbé 26 millions de manques de financement (le contrat de prestation prévoyait un financement à hauteur de 16 millions, mais cela n'a pas été respecté à cause des arbitrages budgétaires). Fin 2015, l'IMAD a eu un déficit de 800 000 francs et avec le nouveau contrat de prestations allant de 2016 à 2019, les objectifs sont à la hausse. A peine le contrat de prestation voté par le Parlement, on a été confronté à une insuffisance budgétaire. A la suite de quoi, au mois de juin 2016, la

commission des finances a dû voter un crédit extraordinaire qui a permis à l'IMAD de débloquer des postes. In fine, les heures fixées par le contrat de prestations ont été faites en surchargeant les collaborateurs, ce qui a eu comme d'augmenter les absences et diminue la qualité des prestations. La direction tire la sonnette d'alarme, car ce processus est dangereux. En effet, les comptes 2016 de l'IMAD ont affiché 3,4 millions de déficit et en 2017, il annonce un déficit de 4,8 millions avec un budget et une subvention amputée d'un certain montant par rapport à ce qui était prévu dans le contrat de prestations. A la fin de l'année 2017, le déficit prévu sera d'environ 4 millions. Ce qui fait dire à la direction que les budgets annoncent des déficits qui correspondent à une réalité et qui sont significatifs d'une situation à laquelle l'IMAD doit faire face..

En réponse à l'observation d'un commissaire qui note qu'un million supplémentaire a été voté lors du débat du budget 2017, la direction acquiesce, mais indique que cela concerner les IEPA, ou il avait été question que l'IMAD en ouvre des nouveaux sans avoir les postes et leurs financements, c'est la raison pour laquelle un amendement de 1 million a été voté lors du budget 2017.

Un commissaire, relavant que l'IMAD est sous contrat de prestation LIAF, informe la direction qu'une loi a été votée au Grand Conseil et qui revient sur la RTL opérée par le CE en toute illégalité, car les sommes ne peuvent être imputées sans modification de la loi qui établit ce contrat de prestation entre les parties. Le vote du Grand Conseil demande de ce fait que, d'ici la fin de l'année, les institutions ayant subis cette réduction puissent bénéficier de a somme amputée.

A la suite de quoi, la direction indique qu'en 2017, le budget affichait un déficit de 4,8 millions, car ils avaient tenu compte des 8 millions de réduction technique linéaire sur les salaires (l'IMAD n'ayant pas pu recruter que tard dans l'année 2016). Aujourd'hui, des personnes ont été engagées, donc il n'est plus possible pour l'IMAD d'appliquer cette réduction technique linéaire de 8 millions, et que, de ce fait, une réduction technique linéaire de 4,2 millions était la somme appropriée pour 2018. Par conséquent il y a un différentiel de 3,8 millions sans que celui-ci permette le financement de postes supplémentaires.

Ensuite, la direction indique que l'année 2018 est une année charnière, car il faudrait fonctionner avec un budget supportable.

Les 14 millions d'indemnité supplémentaire demandée pour 2018, se composent de :

- 2,6 millions qui sont neutres pour l'Etat, étant donné la répartition des tâches entre le canton et les communes pour les locaux de l'IMAD. En effet, ils seront transférés des communes à l'Etat et ce dernier les versera à l'IMAD.
- une demi-annuité et l'augmentation des cotisations de la CPEG qui représentent 2,6 millions à la charge de l'IMAD. Sur ces 2,6 millions, l'Etat verse 1,5 million, mais retire 500 000 francs d'effet noria.

Par conséquent, il incombe à l'Imad, pour 2018, de financer 1,6 million de mécanismes salariaux ! Somme qu'elle doit financer, mais ce n'est pas possible, car elle est soumise à la LPAC et les tarifs LAMAL sont inchangés depuis 2011.

Conclusion, sur les 14 millions demandés en plus il y a :

- les 2,6 millions liés aux locaux, les mécanismes salariaux
- les 5,4 millions d'augmentations de prestation de soin.
- Le reste étant juste de la remise à niveau par rapport à toutes les subventions non versées en 2016 et en 2017.

Enfin, la direction indique que l'IMAD est en déficit depuis 2015.

Effet Noria

Un commissaire relève qu'en principe, eu égard à l'esprit de sa conception, l'IMAD doit être gagnante grâce à l'effet noria. Car les personnes qui sont engagées remplacent des anciens employés avec des couts salariaux plus élevés.

La direction répond que lorsqu'une infirmière est embauchée à l'IMAD, elle a souvent des années d'expérience dans les hôpitaux, donc elle coûtera plus cher qu'une infirmière sans expérience.

A la suite de quoi le commissaire conclut que l'effet noria, contrairement à ce que l'on pourrait prétendre, a un coût pour l'IMAD ! Notamment par le fait que les personnes qui sont engagées ne sont pas forcément des jeunes, mais souvent des personnes avec une certaine expérience.

A la demande d'un commissaire, la direction indique que l'âge moyen des employés de l'IMAD est de 45 ans.

Réduction linéaire et réduction technique linéaire

A la suite de la remarque d'un commissaire qui comprend que ce non-versement correspond aux réductions linéaires qui ont été imposées, la direction explique que le non-versement correspond à deux éléments:

- aux arbitrages budgétaires qui ont été imposés par rapport au contrat de prestation;
- aux mécanismes salariaux et aux charges supplémentaires qui ne sont financés que partiellement.

Ce qui fait dire à un commissaire que l'indemnité de l'IMAD ne cesse de baisser, alors que les charges augmentent toujours plus.

La direction répond que le contrat de prestation prévoit une augmentation annuelle de 4,5% que l'IMAD assume et pour lesquels les postes sont prévus, mais pour lesquels l'indemnité n'est pas celle prévue à cause des arbitrages qui se font.

En réponse à un commissaire qui relève que les arbitrages représentent la réduction linéaire qui est appliquée à tout le monde, la direction précise que la réduction technique linéaire de 8 millions est faite par l'IMAD pour tenir compte de l'échelonnement des engagements sur l'année, mais les réductions linéaires sont encore autre chose. Ce qui est évoqué par le commissaire est la réduction linéaire de 1% sur les indemnités (imposée en 2016 et 2017) qui est différente de la réduction technique linéaire de 8 millions de l'IMAD (qui est à 4,2 millions pour 2018). ***Pour 2018, l'IMAD n'est pas soumise aux 1%, tout comme l'Hospice général.***

Par ailleurs, les 14 millions semblent beaucoup, mais lorsqu'ils sont décomposés, cela n'est que logique. Si la subvention ne peut pas compenser le déficit, l'IMAD bouclera avec un déficit.

Le commissaire relève que bien que la réduction linéaire s'applique à tous les départements, il demande si la réduction technique linéaire est propre à l'IMAD ?

La direction répond par l'affirmative en indiquant que c'est une réduction technique linéaire qui est appliquée à l'IMAD, car il n'y a jamais 100% des postes qui sont utilisés dans une année. Cette réduction est appliquée chaque année et correspond à une sous-consommation de poste.

Le commissaire relève qu'il faudra bien distinguer la réduction linéaire de la réduction technique linéaire, et qu'il serait opportun d'utiliser un autre terme afin d'éviter toute confusion.

Fonds Propres

La direction indique que les fonds propres de l'IMAD s'élèvent à 12,1 millions au 31 décembre 2016, mais qu'il leur faudra absorber le déficit de 2017 d'environ 4 millions, en plus des 3,7 millions qui faudra amortir l'année prochaine, et ceci mis à part les 14 millions sont accordés. Bien que l'IMAD ait un peu de fonds propres, mais vu les déficits à amortir ils commencent à avoir des difficultés.

Sur l'origine et composition de ces fonds propres, la direction répond que les fonds propres correspondent aux non dépensés qui ont été consolidés suite contrats de prestation 2008 à 2011 et, pour partie, 2012 à 2015. Mais, depuis 2015, l'IMAD pioche dans ses fonds pour équilibrer ses comptes.

Un commissaire soulève les cas où ces fonds propres viennent à être liquidés, et le fait que dans cette éventualité il faille soit revoir le contrat de prestations ou alimenter attribuer le fond propre à l'IMAD.

La direction indique que l'IMAD, selon le contrat de prestation, a une obligation d'admettre ! Mais cette obligation n'est pas suivie d'une obligation de financement de la part de l'état. S'agissant si l'IMAD bénéficie du centime additionnel accepté en votation populaire, la direction indique que celui-ci n'est pas affecté, mais versée dans la masse fiscale complète.

Réseaux de soins

Au sujet du fonctionnement réseau de soins, la direction indique qu'elle a bon espoir sur son fonctionnement bien qu'il y ait encore des améliorations à faire. Des moyens permettant de mettre en place une synergie sont appliqués, par exemple, notamment, la prise en charge conjointe entre l'hôpital et l'IMAD pour les enfants malades. L'Idée de l'IMAD est d'anticiper les problématiques afin d'éviter d'être confronté à la crise pour gérer le problème. C'est mieux pour l'IMAD, la famille de la personne, les médecins traitants et l'hôpital. Actuellement, le temps de gestion pour l'anticipation des situations de crises n'est pas financé, car l'IMAD n'est payée pour les prestations de coordination que lors de situation de crise. Une infirmière qui prend une heure pour faire de la coordination, elle sera payée par l'IMAD, mais cette dernière ne pourra pas envoyer la facture à l'assurance.

S'agissant des situations où l'IMAD est alerté pour intervenir, la direction répond que lorsque l'IMAD est alertée, elle regarde ensuite avec le médecin traitant pour voir ce qu'il faut faire sur la base de l'évaluation de l'IMAD. La moitié des prises en charge nouvelles viennent directement depuis la ville et l'autre moitié depuis l'hôpital.

Trésorerie

Un commissaire relève le problème de trésorerie qui est indiqué la page 18. A la suite de quoi la direction répond qu'il n'y aura pas que des problèmes de trésorerie, mais ils pourraient arriver dès l'année prochaine si l'indemnité supplémentaire de 14 millions de francs n'était pas retenue.

Suite à cette réponse, le commissaire interroge la direction sur les mesures que l'IMAD devrait adopter au cas suite à un manque de trésorerie, et a l'impossibilité de le combler.

La direction répond que dans ce cas l'Etat devra prendre en charge la trésorerie de l'IMAD au-delà de ce qui est prévu dans le cash pooling, car il va falloir payer les salaires. Ensuite, il faudra se poser la question de supprimer certaines prestations. Toutefois, la majorité des 728 000 heures sont les obligations d'admettre qui sont dans le contrat de prestation, donc il ne sera pas facile de supprimer encore des prestations.

En réponse au commissaire qui note que vu que l'IMAD n'a pas de garantie de déficit institutionnel et demande si l'IMAD pourrait arriver à supprimer certaines prestations, par exemple ne pas répondre à des appels, la répond que lorsque l'IMAD est appelée, il faut qu'elle réponde, car c'est dans le contrat de prestation. Par ailleurs, elle explique que le conseil d'administration s'est penché sur la question de la responsabilité par rapport au déficit récurrent. L'avis de droit rendu a conclu qu'il n'y avait pas de telle responsabilité et que c'était la responsabilité institutionnelle de l'Etat. Pour l'instant, l'IMAD n'a pas refusé des prises en charge de prestation, mais les déficits se cumulent année après année, et il s'agira de procéder au plutôt à son équilibre. Enfin la direction tient à indiquer sur le fait que les dépenses sont réalisées à juste titre et que l'IMAD a tiré sur la corde depuis un moment.

Taux d'absentéisme

Au sujet du problème d'absence presque chronique à l'IMAD, la direction explique qu'en 2011 toute une série de mesures a été prise pour diminuer le taux d'absence ayant permis de réduire l'absence. Malheureusement, ces deux dernières années le retard dans les engagements suite au blocage budgétaire 2016 ont engendré de la surcharge, générant elle-même de l'absence. Cela devient un cercle vicieux et la direction essaie de casser ce cercle.

Questions sur l'exposé concernant le budget

Concernant le point 3.1.2 où figure l'augmentation démographique, un commissaire demande s' il s'agit plus d'une évolution démographique et pas d'une augmentation ?

La direction répond que c'est le baby-boom qui arrive à l'âge de la retraite, donc il s'agit bien d'une évolution démographique, car ce sont des gens qui habitent à Genève et qui passent à l'âge où ils ont besoin de soins.

Au sujet des l'explication figurant à la page 17-18, indiquant si les IEPA doivent être ouverts encore, la direction indique que 3 IEPA ont ouvert cette année et 3 doivent ouvrir l'année prochaine et ainsi de suite. Par ailleurs, les IEPA servent pour les personnes qui ne peuvent plus rester chez eux, mais n'ont pas besoin d'être en EMS non plus. Ces IEPA permettent de retarder l'entrée en EMS et cela permet de faire des économies pour l'Etat. Il s'agit d'un moins dépensé et le réseau de soins y gagne, de même que la communauté.

Un commissaire se réfère à la page 22 où figure le résultat de l'exercice avant répartition, il demande ce que veut dire « avant répartition ».

La direction répond que c'est une ligne résiduelle qui date des comptes précédents. Du fait de comptes bénéficiaires, il y avait une répartition. Ce qui est important à voir, c'est que durant le contrat de prestation 2012-2015, les années 2012, 2013, 2014 ont été des exercices bénéficiaires où il y avait une répartition du non dépensé entre l'Etat et l'IMAD. 2015 a été une année déficitaire et il y a eu aussi une répartition du déficit. En l'occurrence, cette ligne figure, car le contrat de prestation 2016-2019 débute en déficit, donc il n'y a pas de répartition et 100% du déficit est à la charge de l'institution.

Un commissaire propose d'insérer une explication sur le document pour que cela soit très clair pour tous et demande dans quel sens le terme « client » est utilisé dans le document. La direction indique que lorsque l'IMAD livre un repas à une personne, cette dernière est cliente, car elle paie son repas. Soit, mais le commissaire précise qu'utiliser le terme « client » n'est pas adéquat, car en l'occurrence les prestataires non pas le choix et par ailleurs les personnes recevant les prestations de l'IMAD sont subventionnées.

Un commissaire se référant à la page 17 du document remis où figure une augmentation de l'indemnité, demande pour quelle raison les 17,7 millions n'ont pas fait l'objet d'une demande de la part de l'IMAD.

La direction répond que le contrat de prestation stipule que 3,7 millions doivent être assumés par l'IMAD, car il a des fonds propres. C'est pourquoi 14 millions sont demandés et pas 17,7 millions.

Le commissaire demande si dans le contrat de prestation il est bien mentionné que ces 3,7 millions doivent être assumés par l'IMAD. La direction répond par l'affirmative.

M. LUSSI note que le système du contrat de prestation ne fonctionne plus, car avoir un déficit d'année en année à assumer n'est pas viable.

Un commissaire précise que si le montant figurant sur le contrat de prestation est modifié, il faut procéder à présenter un nouveau contrat de prestation de la part de l'Etat. Et, concernant la page 21, point 4.5, il ne comprend pas pourquoi les tranches annuelles d'investissements de 8 millions sur 5 ans ont été réduites à 1,6 million.

La direction répond que les 8 millions correspondent à 1,6 million sur 5 ans. Mais au départ, 12,5 millions étaient prévus avec 2,5 millions sur 5 ans. Elle ajoute qu'une économie a été faite en louant du matériel à obsolescence rapide. Mais ce n'est pas quelque chose qui peut être reproduit. Il y a beaucoup d'équipements pour lesquels il faut faire des renouvellements, comme l'informatique, et pour lesquels il faudra un crédit supplémentaire. Ce sont des amortissements usuels, avec les mêmes durées de l'Etat. L'IMAD essaie de tenir une obsolescence de 8 ans pour les appareils de sécurité, mais ce n'est plus possible d'y arriver. Avec le transfert de l'analogique au numérique, ce n'est plus possible de le faire, car il faut revenir à un renouvellement de 4 ou 5 ans.

Le commissaire comprend que lorsqu'il s'agit d'outils de sécurité, ils sont remplacés, car la probabilité de tomber en panne est telle qu'il faut les changer. La direction relève que ce qui est annoncé par l'IMAD pour les investissements devra peut-être faire l'objet d'un crédit supplémentaire, car l'IMAD ne peut se permettre de ne pas tenir ses obligations. Il y a un décalage avec ce qui est alloué à l'IMAD et leur nécessité en la matière.

Enfin, le commissaire reprend la page 21 et demande si c'est toujours en rapport avec le crédit d'investissement. A la suite de quoi la direction répond par l'affirmative.

imad
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Projet de budget 2018

Adopté par le Conseil d'administration le 11 octobre 2017

Table des matières

1. Eléments principaux 3

2. Missions de imad 6

3. Les défis de imad 7

3.1 Politiques publiques et contexte démographique 7

3.2 Le train de mesures face aux défis des soins de longue durée 9

3.3 Santé des collaborateurs et gestion des absences 14

3.4 Le désenchevêtrement canton-communes 15

4. Elaboration du projet de budget 2018 17

4.1 Cadre budgétaire général 17

4.2 Hypothèses d'activité 18

4.3 Hypothèses de tarifs 19

4.4 Hypothèses concernant les charges de personnel 20

4.5 Hypothèses concernant les investissements 21

5. Projet de budget 2018 détaillé 22

5.1 Produits de la facturation 23

5.2 Indemnité 24

5.3 Charges de personnel 27

5.4 Autres charges d'exploitation 28

6. Résultat 29

Annexe 1 : projet de budget 2018 30

Annexe 2 : catégories de prestations 31

Annexe 3 : lettre de cadrage du DEAS du 31 août 2017 32

1. Eléments principaux

imad déploie des efforts d'efficience importants depuis plusieurs années. Ainsi, sur la durée du contrat de prestations 2012-2015, ces pistes d'efficience lui ont permis d'assumer non seulement les réductions successives de la progression de l'indemnité annuelle mais également le sous-financement de l'octroi des mécanismes salariaux, des augmentations de taux de cotisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève ou encore des augmentations du taux d'allocation familiale. Rapportés au total d'indemnité prévue dans le contrat de prestations voté, ces efforts ont représenté près de 5% d'économies, tout en respectant les objectifs fixés en termes de prestations à délivrer.

Malgré ces efforts, **imad** présente des budgets déficitaires depuis 2015 qui se confirment lors de la clôture des comptes[1]. Ce ne sont ainsi pas moins de 4,6 millions de francs de déficits cumulés qui ont ainsi été enregistrés sur deux ans, sans compter le déficit budgété en 2017 et qui porterait ce montant à 9,4 millions de francs. Ces déficits viennent grever les fonds propres de l'institution[2]. Corollaire de ces déficits et des difficultés financières étatiques (arbitrages, budget en douzième provisionnel), les postes octroyés sont recrutés tardivement engendrant une surcharge chronique ayant notamment pour conséquence une augmentation de l'absence et une péjoration des conditions de santé et de sécurité au travail ainsi que de qualité de délivrance des prestations.

Le projet de budget 2018 présente la particularité d'un rattrapage d'indemnité de 14 millions de francs par rapport au budget 2017 motivée par les raisons suivantes.

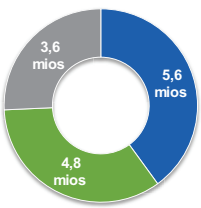

- l'engagement des ressources nécessaires pour faire face aux enjeux sociodémographiques ainsi qu'à l'exploitation des nouveaux immeubles avec encadrement pour personnes âgées (ci-après IEPA) ;
- une remise à niveau des indemnités octroyées permettant de combler le déficit budgété en 2017 ;
- des augmentations mécaniques résultant de l'application de bases légales :
  - résultant du transfert des baux inclut dans le premier train de loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton ;
  - pour le financement partiel du versement d'une demi-annuité ainsi que l'augmentation du taux de cotisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).

[1] Les écarts entre le budget et les comptes sont très faibles puisqu'ils sont de F 582'074,- pour 2015 (soit 0,3% du total des charges d'exploitation) et de F 454'861,- pour 2016 (tenant compte du crédit supplémentaire octroyé, soit 0,2% du total des charges d'exploitation).

[2] Pour rappel les fonds propres sont de 12,1 millions de francs au 31 décembre 2016.

En outre, il convient de rappeler que **imad**, suite aux reports de recrutements dus notamment à l'absence de budget 2016[3] au niveau de l'Etat, avait introduit une réduction technique linéaire (ci-après RTL) d'un montant de 8 millions de francs au budget 2017. Les recrutements étant réalisés ou en cours, celle-ci ne peut être maintenue au même niveau au projet de budget 2018, et doit être revue à la baisse. Cet effet technique induit une augmentation des charges sans qu'aucun poste supplémentaire ne puisse être inscrit. Elle justifie la présentation d'un budget déficitaire de 3,7 millions de francs.

Concernant les hypothèses de croissance des prestations de soins, cœur de mission de **imad**, elles sont fondées sur les conséquences du vieillissement démographique mais également sur l'augmentation des maladies chroniques ou encore la poursuite des efforts soutenus par la Confédération pour le transfert d'interventions en ambulatoire[4] ayant des conséquences sur la prise en charge domiciliaire. Les objectifs fixés tant au niveau cantonal que national (cf. point 3.2 ainsi que le rapport du Conseil fédéral[5] sur les soins de longue durée) se concrétisent dans le cadre du projet de budget 2018 par :

- les impacts des plans cantonaux en matière de prise en charge domiciliaire et, notamment, les enjeux de prévention (dénutrition, prévention des chutes que ce soit à domicile ou en IEPA) ou encore ceux liés à la diminution des durées de séjours hospitaliers selon deux axes principaux :
    - l'évitement d'hospitalisations inutiles par la mise en place de mesures à l'admission permettant la réorientation des patients ;
    - la coordination (y compris anticipation des mesures avant hospitalisation) permettant une prise en charge anticipée et de qualité au sortir d'hospitalisations ou d'intervention ambulatoire ;
- le développement de collaborations avec ses partenaires et notamment :
    - les médecins de ville et hospitaliers dans le cadre de l'optimisation de la coordination des prises en charge clientèle ;
    - les pharmaciens dans le cadre de la gestion des médicaments et du matériel de soins ;
    - les HUG pour la continuité des soins dans le cadre de la prise en charge de la patientèle ou encore de prises en charge domiciliaires permettant d'éviter des hospitalisations ;

[3] Le vote d'un crédit supplémentaire en faveur de **imad** n'avait pu avoir lieu qu'en toute fin du premier semestre 2016 bloquant les engagements au sein de l'institution.

[4] Cf. stratégie dans le cadre de Santé2020 et, plus récemment, le principe de « l'ambulatoire avant l'hospitalier » présenté dans le cadre de la communication du Conseil fédéral : « La Confédération et les cantons discutent des mesures visant à maîtriser les coûts de la santé » du 25 août 2017.

[5] Cf. « Etat des lieux et perspectives dans le secteur des soins de longue durée » du 25 mai 2016.

  - les communes dans le cadre des interfaces social-santé à mettre en œuvre ;
- des solutions à trouver, développer et mettre en œuvre pour faire face à la pénurie de certains professionnels dans le secteur de la santé.

Enfin, dans une vision à plus long terme, **imad** a engagé une démarche stratégique en trois phases afin d'élaborer son plan stratégique à horizon 2022 :

- une analyse stratégique des prestations actuellement réalisées par l'institution lui permettant d'identifier les prestations devant évoluer sur la période ;
- l'établissement d'un plan stratégique permettant de poser le contexte et les enjeux pour l'institution et ainsi définir les axes stratégiques **imad** 2022 ;
- la déclinaison du plan stratégique en plans d'actions concrets et le suivi de l'exécution de ces actions et des effets sur la mise en œuvre de la stratégie.

2. Missions de imad

Selon le contrat de prestations avec l'Etat de Genève, les prestations de **imad** sont regroupées en quatre types : les prestations de base, les prestations d'intérêt général, les prestations de formation et les prestations liées à la mise en œuvre des politiques sociales. Le rappel de la définition de ces catégories est fourni en annexe 2. Les missions du maintien, de l'aide et des soins à domicile sont également explicitées dans le cadre de la loi sur l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (K 1 07, LIMAD).

L'ensemble de ces éléments matérialisent le rôle-clé de **imad** dans la mise en œuvre de la politique de maintien, d'aide et de soins à domicile et d'organisation du réseau de soins consacrée par la loi sur le réseau de soins et le maintien à domicile (K 1 06, LSDom).

En 2016, ce sont plus de 2'200 collaboratrices et collaborateurs qui ont assuré la délivrance des principales prestations suivantes à près de 17'000 clients :

- près d'un million d'heures de soins et d'aide représentant une moyenne de 6'500 prestations délivrées par jour ;
- près de 473'000 repas livrés ;
- des prestations d'encadrement auprès de 1'302 locataires dans 19 IEPA sous gestion ;
- environ 4'200 clients bénéficiant d'abonnements d'appareils de sécurité.

3. Les défis de imad

3.1 Politiques publiques et contexte démographique

3.1.1 Les soins à domicile, acteur privilégié du réseau de soins

Depuis plusieurs années, le Grand Conseil et le Conseil d'Etat poursuivent une politique volontariste de maintien à domicile permettant de faire face à l'augmentation des besoins en soins de la population genevoise mais également la poursuite des mesures d'efficience dans le cadre du réseau de soins.

Le maintien à domicile des personnes âgées est notamment placé au centre du dispositif du réseau de soins promouvant des mesures alternatives à leur institutionnalisation en établissement médico-social (ci-après EMS) ou à leur hospitalisation. A l'instar de nombreux pays, cette orientation stratégique répond à un réel plébiscite de la population - qui en devient un modèle de société - souhaitant pouvoir être soignée aussi longtemps que possible dans son propre environnement. Cette volonté politique a été réaffirmée en décembre 2012 par le Conseil d'Etat qui a fondé sa politique publique en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie[6] sur 5 axes stratégiques complémentaires[7]. Outre le fait que ces axes fassent l'objet de rapports réguliers au Grand Conseil[8], ils trouvent leur concrétisation dans le déploiement de plans et programmes cantonaux en cohérence avec les objectifs fixés dans la planification sanitaire cantonale.

En outre, l'augmentation des maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, diabète, cancers, etc.), principale cause de décès dans le monde[9], se répercute également sur la quantité ainsi que sur la technicité des soins devant être réalisés à domicile. Au-delà de leur prise en charge, les enjeux de promotion et de prévention de la santé permettant de réduire les quatre principaux facteurs de risques comportementaux (mauvaise alimentation, exercice physique insuffisant, tabagisme et usage nocif de l'alcool[9]) sont importants et concernent tous les acteurs de la santé, et en particulier **imad**.

Enfin, le développement des techniques de soins et des interventions en ambulatoire (virage ambulatoire) continue et continuera à augmenter la pression sur les volumes

---

[6] Rapport du Conseil d'Etat du 31 octobre 2012 sur la politique publique cantonale en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie.

[7] Prévenir pour vieillir en santé ; Bien vieillir chez soi ; Bien vieillir en EMS ; Garantir l'autodétermination et la dignité en fin de vie ; Renforcer la continuité des prises en charge.

[8] RD 952 cité ; RD 875 « *Rapport sur la planification sanitaire du canton de Genève 2012-2015* ».

[9] Rapport sur la situation mondiale des maladies non transmissibles 2010, OMS : « *Sur les 57 millions de décès qui se sont produits dans le monde en 2008, 36 millions, soit près des deux tiers, ont été dus aux MNT, principalement les maladies cardiovasculaires, les cancers, le diabète et les pneumopathies chroniques.* ».

devant être absorbés dans le cadre des prestations de soins à domicile et, corollairement, sur les évolutions des budgets relatifs à l'ambulatoire et à la prise en charge domiciliaire par rapport à ceux du secteur dit stationnaire .

3.1.2 Conséquences de l'évolution démographique

imad est au cœur d'un contexte d'évolution démographique engendrant des impacts concrets en besoins et attentes de la population. Les hausses annoncées se confirment avec une augmentation entre 2015 et 2020 de près de 15% des personnes de plus de 80 ans[10]. Sur la même période il est prévu une augmentation de 50% du nombre de centenaires (de 994 à 1'487). Par ailleurs, comme le mentionne le rapport de l'office cantonal des statistiques, cette forte progression des personnes de plus de 80 ans s'intensifiera fortement jusqu'en 2022.

A l'appui de cette tendance, le rapport du Conseil fédéral sur les soins de longue durée[11] alerte sur la forte augmentation de la demande en soins notamment consécutive à l'évolution de l'espérance de vie. Les dépenses publiques suisses consacrées aux soins de longue durée devraient ainsi tripler d'ici à 2045 pour atteindre 18 milliards de francs. Aussi ce ne seront pas moins de 17'000 nouveaux postes à plein-temps qui devraient être créés en suisse d'ici à 2020. Dans ce cadre, la prévention[12] devrait jouer un rôle essentiel puisqu'elle permettra de retarder le plus longtemps possible la demande en soins. Au-delà de l'augmentation mécanique de l'effectif mentionnée ci-avant, la mise en œuvre ou encore le renforcement de filières de formation, dont les coûts s'avèrent entièrement à charge de la fiscalité, sont cruciaux afin de mettre à disposition des institutions concernées les professionnels adéquats. Ayant obtenu l'ouverture d'une classe supplémentaire d'assistants en soins et santé communautaire (ci-après ASSC) en 2016, **imad** s'y emploie en assurant la relève de ses effectifs.

Par ailleurs, les mesures prises par le Conseil d'Etat genevois en matière de maintien à domicile, en cohérence avec celles des autres acteurs du réseau de soins, ont et auront des effets sur la diminution des durées de séjours hospitaliers ou encore la contention du nombre de lits en EMS[13]. Sur ce dernier point, Genève peut se prévaloir d'être pionnier puisque le canton présente aujourd'hui le taux le plus bas par rapport aux autres cantons avec 47,7 places pour 1'000 habitants de plus de 65 ans contre 63,1 pour la moyenne

---

[10] Source : OCSTAT, « Projections démographiques pour le canton de Genève - population résidante de 2016 à 2040 » de juillet 2016, scénario III.

[11] « Etat des lieux et perspectives dans le secteur des soins de longue durée », rapport du Conseil fédéral du 25 mai 2016.

[12] Cf. point 3.2.1, Prévention de la dépendance aux soins.

[13] Cf. « Rapport de planification sanitaire du canton de Genève 2016-2019 ».

suisse. Cet écart à la moyenne représente près de 1'240 places en EMS sur un total de 3'842[14] lits disponibles.

Enfin, pour faire face aux défis d'évolution des prestations, **imad** doit développer les services numériques tant à destination de ses clients (clients directs mais également proches-aidants ou encore médecins prescripteurs) que de ses partenaires (échanges de données entre professionnels, coordination des situations, etc.). Par ailleurs, la poursuite de la transition numérique de **imad** devrait permettre de poursuivre les recherches d'efficience par l'optimisation de certains processus (par exemple validations électroniques).

3.2 Le train de mesures face aux défis des soins de longue durée

Les axes poursuivis par l'Etat de Genève dans le domaine des soins de longue durée sont cohérents avec les mesures figurant dans le rapport du Conseil fédéral sur l'état des lieux et les perspectives dans le secteur des soins de longue durée. Les mesures prises par **imad** (en cours ou à venir) dans ce cadre sont ainsi présentées selon les sept domaines d'action définis.

3.2.1 Prévention de la dépendance aux soins

Dans le rapport du Conseil fédéral, un accent fort est mis sur les mesures de prévention à réaliser dans le cadre des soins. Celles-ci permettent de retarder le besoin d'accès aux soins et donc de limiter l'augmentation des coûts de la santé sur la durée. Les exemples de mesures citées dans le rapport dans le cadre de la prévention en faveur des personnes âgées et les actions entreprises par **imad** sont notamment les suivantes :

- Promotion de la santé : **imad** œuvre, depuis une quinzaine d'années en partenariat avec l'association à but non lucratif Gymnastique Seniors Genève. Des cours de gymnastique sont ainsi proposés au sein de tous les IEPA. Par ailleurs, des cours individuels sont également réalisés directement au domicile des clients en IEPA.
- Prévention des chutes : les prestations de **imad** participant à la mobilisation du client (déplacements à l'extérieur du domicile pour faire les courses par exemple) ainsi que les mesures d'ergothérapie (installation de moyens matériels adéquats afin de sécuriser au mieux le domicile des clients) font également partie des mesures de prévention.
- Prévention de la dénutrition et de la malnutrition : en fonction des besoins, des diététiciennes se rendent au domicile afin de conseiller les clients en matière d'alimentation. Elles œuvrent également, dans le cadre du partenariat de **imad**

[14] Communiqué de l'OCSTAT « Les établissements pour personnes handicapées ont accueilli 1 124 personnes en 2015 à Genève ».

avec les HUG, pour la confection de repas équilibrés et diversifiés, livrés à domicile ou proposés en collectivité (salles à manger en IEPA et en unité d'accueil temporaire et de répit (ci-après UATR)). En cas de maladie dégénérative (sclérose latérale amyotrophique, Alzheimer, etc.), elles accompagnent les patients et leurs proches-aidants à tous les stades de la maladie afin qu'ils puissent continuer à s'alimenter.

Enfin, le développement de collaborations, notamment avec les communes, pour une interface social-santé optimisée devrait permettre également la mise en place de mesures sous l'angle de la prévention.

3.2.2 Mesures pour décharger les proches-aidants

imad œuvre auprès des proches-aidants en proposant plusieurs prestations dont notamment l'hébergement de personnes âgées en UATR ou encore la délivrance de prestations de répit en faveur des familles avec un enfant gravement malade. Cette prestation rejoignait par ailleurs les préoccupations de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national qui a approuvé à l'intention de son Conseil un projet visant à alléger la charge pesant sur les familles qui prennent soin, à la maison, d'enfants gravement malades ou lourdement handicapés[15].

Par ailleurs, les structures intermédiaires (IEPA), qui bénéficient d'une exploitation par **imad** offrant une réponse 24/24 ainsi que des services tels les repas en salle à manger ou encore des aides de proximité, participent également au soulagement des proches-aidants. Dans ce domaine, des défis importants sont à relever ces prochaines années pour faire face à l'exploitation des futurs immeubles, en garantissant une gestion optimisée des ressources tout en faisant face aux besoins identifiés de la clientèle. Dans ce cadre, **imad** mène un projet d'analyse et d'harmonisation des prestations délivrées et se dote des outils nécessaires pour en assurer le pilotage. Enfin, en amont de la mise en exploitation des IEPA, **imad** accompagne les propriétaires ou les communes afin que les nouvelles structures répondent aux critères légaux et architecturaux.

3.2.3 Garantir les ressources en personnel et les qualifications

Face à la pénurie des professionnels de la santé, **imad** applique une politique volontariste dans le cadre du développement de la formation des adultes en emploi et des places d'apprentissage, principalement centrée sur la formation des assistants en soins et santé communautaire (ASSC). Ces efforts ont été salués l'année passée au travers de la remise du prix 2016 « entreprise formatrice, pôle santé-social » par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) récompensant les entreprises genevoises

[15] Communiqué du 12 juillet 2016 « Pour un allégement de la charge pesant sur les familles qui s'occupent d'enfants nécessitant des soins ».

ayant développé une politique particulièrement remarquable dans le domaine de la formation professionnelle.

Il est à relever que la fonction d'ASSC est essentielle dans le dispositif d'aide et de soins de **imad** et répond aux besoins du secteur de disposer de professionnels formés[16]. En effet, la possibilité pour une infirmière référente de déléguer, sous sa responsabilité, la réalisation d'un certain nombre de prestations par les ASSC permet :

- de délivrer une plus grande palette de prestations (des prestations médico-techniques jusqu'aux prestations d'aide pratique) par une seule personne (diminution du tournus des intervenants) ;
- d'améliorer le niveau de qualité des soins et d'augmenter l'efficience dans le cadre de la délivrance des soins et dans l'organisation des visites (prise en charge des situations dites complexes par les infirmières et délégation aux ASSC formés des situations en adéquation avec leur niveau de formation et leur cahier des charges).

Dans ce contexte et afin de garantir un effectif suffisant à son bon fonctionnement, l'institution a fourni des efforts importants sur deux axes :

- la validation des acquis par l'expérience (VAE) dont ont pu bénéficier plus de 270 collaborateurs depuis 2011. Ceux-ci ont été formés par l'institution et certifiés ASSC ;
- la gestion de la relève au travers de l'engagement d'apprentis ASSC. **imad** a ainsi formé 47 apprentis en formation duale en 2016 dans la filière ASSC et prévoit de poursuivre cet effort pour en former plus de 80 à l'horizon de l'année scolaire 2018 - 2019, l'objectif étant de pouvoir engager ces jeunes professionnels au sein de l'institution à l'issue de leur formation.

Une réflexion portant sur la gestion de la période de transition que traverse l'institution est en cours, en ce sens que la pénurie des professionnels « ASSC » oblige **imad** à s'interroger sur le périmètre d'activité des autres professionnels de ses équipes pluridisciplinaires. En effet, si par manque d'ASSC, la délégation ne peut se faire, la question se pose de l'ouverture du recrutement ou de la formation d'autres fonctions qui permettraient, avec le concours du médecin cantonal, d'ouvrir la délégation de certains actes de soins de manière plus large. Une analyse approfondie de ces options est engagée car elles conditionnent l'organisation de la délivrance des prestations.

[16] Cf. « Veiller à disposer de professionnels de la santé qualifiés et en nombre suffisant », rapport du Conseil fédéral sur « Etat des lieux et perspectives dans le secteur des soins de longue durée » du 25 mai 2016.

Pour ce qui est du personnel infirmier, **imad** a réussi jusqu'à présent à recruter les professionnels nécessaires à son fonctionnement mais essentiellement en France voisine. La pénurie de ces professionnels se situe donc au niveau du marché genevois et romand.

Par ailleurs, **imad** poursuivra son effort important de formation comme il a pu le faire par le passé (plus de 200 stagiaires issus de cursus cantonaux ont été accueillis par l'institution ces 2 dernières années). La formation continue est également un axe important pour **imad** qui a mis en œuvre des actions d'envergure liées aux besoins des soignants. A cet effet, dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la HedS, elle a prévu, tout d'abord, de former 100 infirmières durant les cinq prochaines années à travers le CAS « démence et troubles psychiques de la personne âgée », ceci en sus des autres formations post-grades déjà utilisées jusqu'à présent. Enfin, **imad** poursuit la formation en soins palliatifs de ses collaborateurs, celle-ci faisant partie des programmes cantonaux mis en œuvre depuis plusieurs années maintenant.

3.2.4 Garantir l'approvisionnement en soins

La coordination entre les acteurs du réseau de soins est primordiale pour garantir l'approvisionnement en soins notamment dans les cas de multimorbidité chez les personnes âgées. Par exemple, la collaboration dans le cadre des sorties d'hôpital, ordinaires ou anticipées, participe à l'amélioration de la coordination des soins. Par ailleurs, sous la responsabilité de la direction générale de la santé (DGS), **imad** œuvre à ce que les temps de coordination soient reconnus, valorisés et pris en charge par les assureurs. En effet, la tenue de séances de coordination avec les acteurs impliqués, à savoir le patient, son proche-aidant, le médecin et l'infirmière, permettent d'assurer le continuum des soins tout en s'assurant de la bonne adéquation entre besoins et prise en charge à domicile.

En outre, au vu des nombreux médicaments ingérés par les personnes âgées[17] et des risques en découlant pour leur santé, la réconciliation médicamenteuse devient essentielle dans le cadre des prises en charge de clients suivis par un ou plusieurs médecins ou encore en lien avec des structures hospitalières. Pour ce faire, **imad** travaille en collaboration avec les médecins et les pharmaciens du canton, acteurs clefs, dans la pratique des soins domiciliaires. Par ailleurs, **imad** participe activement à la réflexion autour d'un projet de plan de médication partagé entre les acteurs concernés du réseau de soins et ce afin de sécuriser le suivi du traitement des personnes par un partage d'informations commun et une gestion améliorée de la médication des personnes fragiles. Concrètement, **imad** assure la réalisation des semainiers au domicile des clients pour lesquels un suivi clinique de l'innocuité et de l'efficacité des traitements est requis par un

[17] Selon les données des évaluations réalisées par **imad**, il est constaté qu'un client âgé ingère en moyenne sept molécules médicamenteuses différentes quotidiennement alors que les études cliniques démontrent la survenance de risques significatifs sur la santé au-delà de la prise de quatre molécules différentes.

professionnel de santé directement au domicile des personnes. Ce travail permet dans le cadre du maintien à domicile de favoriser la bonne compréhension et l'adhésion des clients à leur traitement pour éviter une décompensation ou une « non-compliance » aux traitements. Les semainiers ne nécessitant pas de surveillance clinique sont réalisés par les pharmacies de quartier dans le cadre de la convention de partenariat passée avec Pharma Genève.

Enfin, les transferts de charge entre les différents acteurs du réseau de soins résultant du traitement des maladies chroniques ainsi que du virage ambulatoire tels qu'évoqués au point 3.1.1 ci-avant doivent également être pris en compte dans le cadre de la garantie de l'approvisionnement et de la continuité de prise en charge. En effet, ces dernières années, **imad** a enregistré des progressions importantes du volume de prestations de soins résultant notamment de ces évolutions ayant des impacts en termes de ressources pour l'institution.

3.2.5 Amélioration de la qualité de la fourniture des prestations

Depuis plusieurs années, **imad** a mis en œuvre une organisation interne permettant d'assurer la qualité de ses prestations. Il s'agit autant de structures qualité que d'un organe d'audit interne tout en passant par la mise sur pied d'un conseil d'éthique. **imad** est consciente des attentes croissantes de ses clients et de ses partenaires (organisation des prestations, type de prestations proposées, etc.).

Outre une démarche importante de mesures de satisfaction clientèle par des enquêtes successives auprès de la clientèle (en cours de prestations ou à la fin de celles-ci), l'institution développe ainsi des indicateurs de suivi lui permettant de prendre les mesures adéquates dans un but d'amélioration globale de la qualité.

3.2.6 Amélioration de l'efficacité de la fourniture des prestations

Depuis 2012, **imad** a procédé à l'informatisation des dossiers administratifs et cliniques de ses clients. Elle a doté ses collaborateurs sur le terrain de smartphones et de PC portables lui permettant d'avoir accès aux données clientèle actualisées en tout temps et tout lieu. Durant l'année 2016, les PC portables ont été remplacés par des tablettes, plus ergonomiques et plus rapides permettant de saisir les données des clients à leur domicile, avec leur concours. Les données étant saisies directement lors de la prestation, la précision et la fiabilité des observations ainsi que la complétude du dossier client s'en trouve améliorée.

Par ailleurs, **imad** souhaite déposer auprès du Conseil d'Etat un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement pour mettre à niveau son système d'information afin d'améliorer et simplifier la communication entre ses collaborateurs, avec ses clients ou encore entre les partenaires du réseau de soins. En effet, malgré le déploiement du dossier patient

informatisé, une partie des documents utiles à la mission de **imad** sont encore gérés sur support papier, parfois pour des raisons médico-légales, et la validation de l'information entre les acteurs du réseau s'avère chronophage pour la gestion d'une tâche à faible valeur ajoutée. Le système actuel atteint ses limites et complique les échanges tant en interne qu'avec les clients et partenaires de **imad**.

Aussi, **imad** doit également poursuivre son processus de numérisation permettant de répondre en tout temps, de façon immédiate et sécurisée, tant aux besoins des partenaires, qu'à ceux des clients et des collaborateurs. Ces évolutions seront réalisées en cohérence avec les orientations stratégiques cantonales en matière développement de portails dans le domaine de la santé numérique et seront menées en tenant compte des développements prévus par les autres acteurs du réseau de soins et, plus particulièrement, les HUG.

3.2.7 Monitorage des besoins en soins

Les exigences croissantes de fourniture de données, de statistiques ou encore de suivi d'indicateurs dans le cadre du secteur de la santé ainsi que les besoins internes en termes de pilotage institutionnel militent pour un développement accru du système d'information de **imad**. Les travaux sont entrepris en 2017 sur la revue des données fournies périodiquement à la DGS dans un but de développement d'indicateurs de pilotage et de statistiques utiles au pilotage du réseau de soins.

3.3 Santé des collaborateurs et gestion des absences

Les effets de surcharge ont engendré depuis 2015 une augmentation de l'absence malgré les mesures d'organisation et de gestion mises en place ces dernières années. La situation est préoccupante et l'institution a positionné cette problématique complexe à un niveau stratégique. Les enjeux sont importants, qu'il s'agisse de réduire les interférences opérationnelles induites par la réorganisation de l'équipe et de la tournée suite à des absences perlées, de réduire la surcharge provoquée par les absences de courtes durée ou d'évaluer la capacité de reprise des collaborateurs absents dans la durée. Les contraintes du secteur des soins à domicile sont fortes car le retour au travail avec des limitations fonctionnelles n'est pas possible, les collaborateurs se rendant seuls au domicile des clients.

Un certain nombre de mesures supplémentaires très concrètes ont été prises depuis 2015 permettant une prise en charge renforcée des collaborateurs absents :

- coordination mensuelle entre la direction des ressources humaines et les assureurs maladie et accident pour suivi et déclenchement d'expertises médicales lorsque nécessaire ;

- prise de contact systématique du médecin du travail avec les médecins traitants des collaborateurs concernés ;
- mise en place d'un partenariat renforcé avec l'assurance invalidité permettant de traiter rapidement les situations où le retour en poste au sein de **imad** n'est pas possible ;
- alerte psychosociale (alerte par le médecin du travail sur toute situation critique individuelle et collective) ;
- mise en place au 1er janvier 2017 du pool centralisé de longue durée prenant en charge les absences maternité (comprenant pré-maternité et éventuel congé parental).

Grâce au recrutement d'un « chef de projet absence », une analyse approfondie des chiffres, de la situation et des problématiques rencontrées est en cours. Elle a d'ores et déjà permis de mettre en lumière le fait qu'un nombre significatif de collaborateurs montrent des absences dites perlées. Cette chronicité préoccupante est un indicateur important pour prévenir de futures absences de longue durée. Ainsi, un processus ciblé de gestion des absences répétitives va être redéfini et communiqué afin de réduire le risque de développer de nouvelles absences longues. Autres axes de développement, celui, d'une part, du renforcement du rôle tenu par le responsable hiérarchique dans la gestion des absences et le maintien du lien avec le collaborateur absent et, d'autre part, celui de la fonction support RH dans l'accompagnement et la mise à disposition d'outils pour cette prise en charge.

3.4 Le désenchevêtrement canton-communes

La répartition des tâches entre le canton et les communes a produit ses premiers effets pour **imad** lors de la mise en œuvre du 1er train de loi[18]. Pour **imad**, ce train de loi traite plus particulièrement du financement des locaux de l'institution ainsi que de la répartition des compétences en matière de prestations de maintien à domicile.

3.4.1 La maîtrise des baux

Au niveau des locaux, la mise en œuvre de ces dispositions s'est concrétisée, avec succès, par un premier transfert de baux au 1er janvier 2017. Les locaux pour lesquels aucun bail n'était disponible (propriété des communes) ou pour lesquels des expertises étaient encore nécessaires, sont en cours de transfert et l'ensemble des locaux seront sous responsabilité de l'institution au 1er janvier 2018.

[18] Loi n°11761 « Loi sur la répartition des tâches entre les communes te le canton (1er train) ».

Ce transfert est une réelle opportunité pour l'institution devenant ainsi maître de la localisation de ses équipes. Dès 2018, **imad** sera responsable d'utiliser cette marge de manœuvre afin de développer au maximum les pistes d'efficience liées à la localisation (diminution des durées de déplacement principalement qui sont pour mémoire non facturables) et au développement de sa clientèle telles que mentionnées supra.

Enfin, il convient de relever que ce transfert impacte l'augmentation de l'indemnité 2018 à hauteur de 2,6 millions financés dans le cadre de la péréquation canton-communes.

3.4.2 Répartition des compétences en matière de prestations de maintien à domicile

L'évaluation stricte des besoins en prestations d'aide pratique continue à produire ces effets sur les derniers exercices et les clients de **imad**, bénéficiant d'aide pratique uniquement sont en constante régression depuis 2010, affichant une diminution de près de 3% en 2016. Sur 16 ans, le nombre de clients bénéficiant uniquement de prestations d'aide pratique a diminué de 42% permettant un recentrage de **imad** sur la clientèle à risque nécessitant une prise en charge dans une vision de prévention et de promotion de la santé. Les autres situations sont réorientées vers les partenaires de **imad** (EcoDom'Services, Fondation Trajets) ou simplement prises en charges par les organisations privées d'aide à domicile.

Enfin, la mise en œuvre des prestations sociales de proximité (éventuellement y compris certaines prestations d'aide pratique non prises en charge par **imad** comme évoqué ci-avant) nécessite une définition claire de son périmètre par les communes afin que les acteurs concernés par le maintien à domicile puissent coordonner leurs efforts de manière efficiente. En effet, la segmentation santé-social présente un risque non négligeable de prise en charge inadéquate (besoins en soins non identifiés et non relayés par exemple), inefficace (acteurs non ou mal formés pour la prestation effectuée) ou encore inefficiente (multiplicité des types de prises en charge, nombres d'acteurs, etc.).

4. Elaboration du projet de budget 2018

4.1 Cadre budgétaire général

Outre les éléments usuels de volumétrie présentés ci-après, le cadre budgétaire 2018 de **imad** présente la particularité d'une augmentation d'indemnité de 10,4 millions de francs par rapport au budget 2017. Cette augmentation est motivée par les raisons suivantes :

- un montant de 4,7 millions de francs pour faire face aux enjeux sociodémographiques en engageant les ressources nécessaires (cf. points 4.2.1 et 4.4) ;
- un montant de 0,9 million de francs permettant de couvrir les charges pour faire face à l'exploitation des IEPA à ouvrir en 2018 (cf. point 4.2.3) ;
- un montant de 4,8 millions de francs permettant de combler le déficit budgété en 2017.

Viennent s'ajouter à cette augmentation d'indemnité, 3,6 millions de francs d'augmentations résultant de l'application de bases légales :

- un montant net de 1,0 million de francs pour le financement partiel du versement d'une demi-annuité ainsi que l'augmentation du taux de cotisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) ;
- 2,6 millions de francs résultant du transfert des baux résultant de la mise en œuvre du premier train de loi sur le désenchevêtrement canton-communes[19].

Malgré ces augmentations d'indemnité, le budget ne peut pas être équilibré et présente un déficit de 3,7 millions de francs. En effet, la RTL ne pouvant être maintenue au niveau de celle prévue au budget 2017[20], elle est réduite de 3,8 millions de francs d'un exercice sur l'autre (de 8,0 millions de francs en 2017 à 4,2 millions de francs en 2018) induisant mécaniquement une hausse des charges de personnel sans qu'aucun poste supplémentaire ne soit inscrit au budget.

[19] Ce montant de subvention doit permettre à **imad** d'assumer financièrement les loyers résultants des baux qui lui auront été transférés. Au niveau de l'Etat, l'augmentation de l'indemnité au bénéfice de **imad** est entièrement compensée par un financement équivalent assumé par les communes (cf. point 3.5.1).

[20] Un montant de 8 millions de francs avait été prévu au budget 2017 et était motivé par une sous-consommation des postes consécutive notamment au blocage de ceux-ci suite à l'application des douzièmes provisionnels en 2016.

La problématique du sous-financement sur la durée[21] reste entière, **imad** ne pouvant pas boucler ses comptes structurellement sur des déficits sans engendrer, à terme, des problèmes de trésorerie.

Enfin, il convient de rappeler que les ETP en lien avec la délivrance de prestations de soins - ainsi que leur financement - sont régis par un mécanisme de régulation permettant d'en adapter le nombre[22], à la hausse comme à la baisse, en fonction de la volumétrie réelle des heures prestées de soins.

4.2 Hypothèses d'activité

4.2.1 Les prestations de soins de longue durée

Les heures facturées 2016 ont connu une progression conforme à la planification sanitaire cantonale. Elles affichent 4,2% de progression par rapport à l'année précédente. Selon les premières projections, l'exercice 2017 devrait atteindre les objectifs prévus au contrat de prestations, voire les dépasser légèrement, soit un peu plus de 4,5% d'accroissement. En outre, cette évolution 2016 par rapport à 2015 est marquée par un accroissement de 4,2% de la patientèle bénéficiant de prestations de soins 6 ou 7 jours sur 7.

Ainsi, au niveau des soins, les objectifs en heures facturées sont les suivants :

	Comptes 2016	Budget 2017	P. Budget 2018
Heures facturées	659'744	690'000	728'000

L'objectif de 728'000 heures facturées au projet de budget 2018 se situe au-delà des 4,5% d'accroissement prévu dans le cadre de la planification sanitaire notamment en lien avec l'augmentation constatée sur le premier semestre 2017.

4.2.2 Les prestations d'aide pratique

Concernant l'aide[23], les objectifs en heures sont les suivants :

	Comptes 2016	Budget 2017	P. Budget 2018
Heures facturées	368'290	386'000	369'000

[21] Déficits de 1,3 million de francs aux comptes 2015 (avant déduction de la part étatique), de 3,4 millions de francs aux comptes 2016 et de 4,8 millions de francs au budget 2017. En prenant en compte le projet de budget 2018, le montant des déficits cumulés depuis 2015 s'élève à 13,2 millions de francs.

[22] Cf. article 6 et annexe 3 du contrat de prestations 2016-2019 entre l'Etat de Genève et **imad**.

[23] Comprenant l'aide pratique, la suppléance parentale et les veilles.

Comme lors des précédents exercices, les objectifs d'heures d'aide pratique sont mis en lien avec le contexte de prise en charge pluridisciplinaire à savoir en limitant la délivrance de prestations d'aide pratique seule. Après une période de baisse du volume de prestations, il est prévu que celles-ci restent au niveau des heures facturées 2016.

4.2.3 Les autres prestations

Les repas à domicile suivent une progression de 1% sur l'exercice. Concernant les UATR, dans le cadre des objectifs fixés dans le contrat de prestations 2016-2019, un taux d'occupation pour la facturation de l'hébergement et des soins de 70% a été retenu. Ce taux ne doit pas être confondu avec le taux de réservation (objectif de 82% pour 2018) calculé avant annulation éventuelle.

Enfin, il était prévu l'ouverture et l'exploitation de six IEPA lors de l'élaboration du budget 2017 nécessitant 16,7 ETP et un budget de fonctionnement d'environ F 950'000,- (incluant une RTL pour la moitié des postes). Etant donné que trois établissements se sont ouverts en 2017, seuls 9,8 ETP sont nécessaires pour leur exploitation. Les autres IEPA sont reportés soit en 2018 soit en 2019. Ainsi, pour 2018, le solde des postes déjà alloués en 2017 est suffisant pour l'ouverture prévue de trois IEPA. Toutefois, les postes doivent être entièrement financés (suppression de la RTL), c'est pourquoi une indemnité supplémentaire de F 926'000,- est allouée à **imad** en 2018.

4.3 Hypothèses de tarifs

Le Conseil fédéral n'entend pas revoir en 2018 les tarifs de soins de longue durée LAMal (inchangés depuis 2011) ; par conséquent, ils ne sont pas modifiables par rapport à l'année précédente. Toutefois, il a entrepris une évaluation du nouveau régime de financement des soins dont il s'agira de suivre les orientations et conclusions, notamment au niveau des tarifs fédéraux. Fixés par un règlement tarifaire genevois[24], les tarifs des soins aigus et de transition LAMal ne sont pas non plus modifiés par rapport à l'année précédente.

Le montant de la contribution personnelle à charge du client au sens de l'article 25a LAMal demeure fixé par le Conseil d'Etat à 10% du tarif maximal fédéral, à savoir F 8,- par jour au maximum, dégressif en fonction du revenu déterminant unifié (RDU).

Pour les prestations d'ergothérapie, les tarifs sont fondés sur la convention nationale suisse conclue entre l'association suisse d'ergothérapie, la Croix-Rouge suisse et

[24] Règlement fixant le tarif-cadre des prestations fournies par la FSASD et Sitex SA en matière de soins aigus et de transitions (RTCADom), J 3 05.20.

santésuisse, que **imad** applique par analogie. Des négociations sont en cours et auront probablement un impact sur le projet de budget 2019.

Concernant les tarifs de prestations non à charge de la LAMal, il est d'usage d'en lier l'adaptation en cohérence avec celle concernant la rente AVS. Le Conseil fédéral ayant décidé de ne pas indexer les rentes AVS, aucune proposition d'augmentation de tarif n'est faite.

4.4 Hypothèses concernant les charges de personnel

La dotation autorisée de 2018 est en augmentation de 40 ETP par rapport à la dotation autorisée 2017. Elle permet de tenir compte des objectifs fixés au contrat de prestations 2016-2019.

L'évolution du nombre d'ETP se détaille de la manière suivante :

	Dotation 2017	Dotation 2018
Personnel soignant et d'exploitation	90,6%	90,6%
Personnel administratif	9,4%	9,4%
Total	**100,0%**	**100,0%**

En outre, les éléments suivants sont à relever dans le cadre du projet de budget 2018 :

- Une demi-annuité est prévue pour 2018. Cela représente une charge d'environ 1,3 million de francs dont F 878'354,- sont pris en charge par l'Etat de Genève. Aucune indexation n'est prévue ;
- le montant d'augmentation des cotisations à la caisse de prévoyance pris en charge par l'Etat de Genève est de F 624'566,- (en tenant compte du taux de subventionnement des prestations). Or, l'impact estimé de l'augmentation pour **imad** s'élève à environ 1,3 million de francs.

Afin de contribuer à la construction du projet de budget 2018, une RTL de 4,2 millions de francs a été introduite sur la masse salariale. Il convient de rappeler ici que la RTL inscrite au budget 2017 se montait à 8 millions de francs motivée par une sous-consommation des postes consécutive notamment au blocage de ceux-ci suite à l'application des douzièmes provisionnels en 2016. Le vote d'un crédit supplémentaire en juin 2016 a permis ensuite de débloquer les postes nécessaires mais a retardé l'engagement de ceux-ci produisant des effets encore sur 2017.

Enfin, la réduction de 3,8 millions de francs de la RTL d'un exercice sur l'autre induit mécaniquement une hausse des charges de personnel du même montant sans qu'aucun

poste nouveau ne soit inscrit au budget. Cet effet financier impacte directement la demande d'augmentation d'indemnité pour 2018.

4.5 Hypothèses concernant les investissements

Sur proposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a voté une loi ouvrant un crédit de renouvellement de 8 millions de francs pour les exercices 2015 à 2019[25]. Les tranches annuelles d'investissement initialement prévues à 2,5 millions de francs ont été réduites à 1,6 million. Afin de faire face à cette réduction, une stratégie de location concernant les équipements mobiles ainsi que les outils bureautiques est mise en place à **imad**, impactant d'autant le budget de fonctionnement. Néanmoins, le solde résiduel à disposition n'est pas suffisant pour les besoins de l'institution. En effet, les dépenses cumulées au 31 décembre 2016 ont enregistré un dépassement de quelque F 440'000,-. Il est ainsi probable qu'un crédit complémentaire doive être déposé pour faire face à des évolutions importantes et rapides en termes d'investissement dans les nouvelles technologies.

Enfin, comme mentionné au point 3.2.6, **imad** souhaite déposer auprès du Conseil d'Etat une demande de crédit d'investissement permettant de mettre à niveau son système d'information pour améliorer et simplifier la communication entre ses collaborateurs, avec ses clients ou encore entre les partenaires du réseau de soins.

[25] Loi 11527 du 18 décembre 2014.

5. Projet de budget 2018 détaillé

en CHF	Comptes 2016	Budget 2017	P. Budget 2018
Dotation autorisée	1'665,2	1'789,4	1'829,4
Produits de la facturation et autres produits	69'943'294,-	73'287'114,-	75'316'805,-
Indemnité monétaire	153'255'964,-	159'932'161,-	173'888'837,-
Produits différés d'indemnités d'investissement	2'183'165,-	1'750'827,-	1'722'352,-
Total des produits	**225'382'423,-**	**234'970'102,-**	**250'927'994,-**
Frais de personnel	205'899'066,-	215'350'835,-	226'774'181,-
Autres charges d'exploitation	23'322'607,-	24'419'005,-	27'893'808,-
Total des charges	**229'221'672,-**	**239'769'840,-**	**254'667'989,-**
Résultat d'exploitation	**- 3'839'249**,-	**- 4'799'738**,-	**- 3'739'995,-**
Résultat hors exploitation	447'339,-		
Résultat de l'exercice avant répartition	**- 3'391'910**,-	**- 4'799'738**,-	**- 3'739'995,-**
Part revenant à l'Etat			
Résultat de l'exercice	**- 3'391'910,-**		

La structure des coûts au projet de budget 2018 est la suivante :

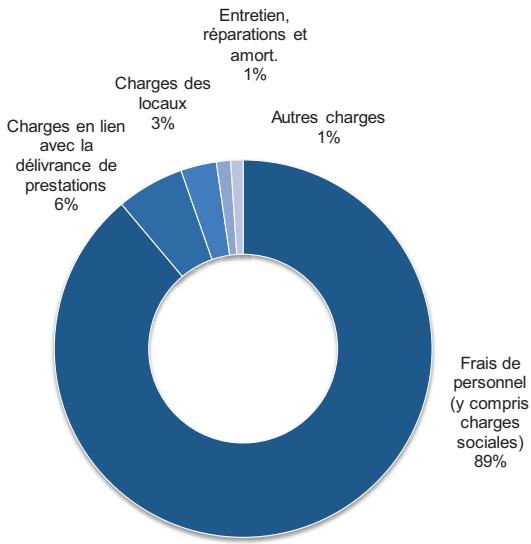

5.1 Produits de la facturation

Evolution des produits de la facturation sur la dernière décennie (en millions)

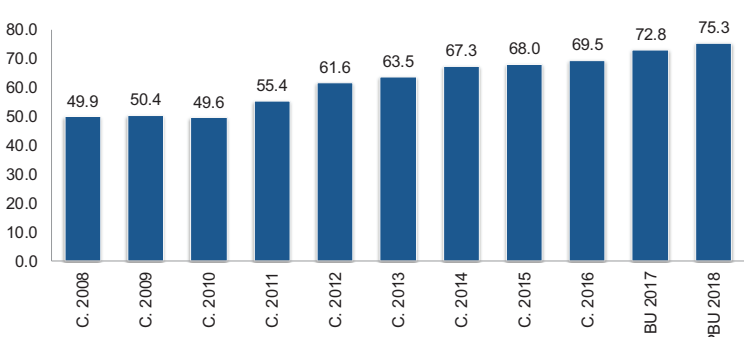

Les produits sont principalement composés des produits facturés en lien avec les prestations délivrées par l'institution.

en CHF	Comptes 2016	Budget 2017	P. Budget 2018
Prestations LAMal [1)]	47'664'953,-	49'817'874,-	52'419'048,-
Aide pratique [2)]	10'620'568,-	11'726'224,-	11'216'262,-
Repas à domicile	6'953'462,-	6'999'100,-	7'196'345,-
Sécurité à domicile	1'940'416,-	1'991'455,-	2'056'239,-
Autres produits facturés [3)]	2'271'439,-	2'294'462,-	2'397'424,-
Produits de la facturation	**69'450'839,-**	**72'829'114,-**	**75'285'318,-**

[1)] comprend les prestations de soins (y inclus ergothérapie et matériel) et la contribution personnelle.

[2)] comprend l'aide pratique chrono et forfait, la suppléance parentale et les veilles.

[3)] comprend les prestations en lien avec les UATR (y inclus les soins et la contribution personnelle) et les IEPA ainsi que les rendez-vous non décommandés.

Comme mentionné dans la planification sanitaire, les produits de la facturation en lien avec les prestations de soins tiennent compte d'un accroissement de 4,5%. Cet objectif avait été fixé en considérant les facteurs suivants :

- une évolution démographique annuelle estimée à 2,5% ;
- des efforts d'efficience dans le réseau de soins ayant pour but de diminuer les besoins en soins hospitaliers par une prise en charge à domicile optimisée (1%) ;
- la mise en œuvre de programmes cantonaux de santé publics dans le cadre des soins palliatifs, d'Alzheimer ou encore des proches aidants (1%).

5.2 Indemnité

Le cadre du contrat de prestations 2016 - 2019 met en évidence quatre catégories de prestations[26] dont l'impact financier a été calculé. Le montant d'indemnité alloué permet de prendre en compte les besoins de l'institution pour faire face aux défis du maintien à domicile.

[26] Cf. Annexe 2 : « Catégories de prestations ».

Comme expliqué dans le cadre budgétaire général, l'écart d'indemnité entre 2017 et 2018 est notamment expliqué par les raisons suivantes :

- un montant de 4,7 millions de francs pour faire face aux enjeux sociodémographiques en engageant les ressources nécessaires (cf. points 4.2.1 et 4.4) ;
- un montant de 0,9 million de francs permettant de couvrir les charges pour faire face à l'exploitation des IEPA à ouvrir en 2018 (cf. point 4.2.3) ;
- un montant de 4,8 millions de francs permettant de compenser :
    - la réduction de la RTL de 3,8 millions de francs induisant mécaniquement une hausse des charges de personnel du même montant (cf. point 4.4) ;
    - de combler, pour 1,0 million de francs, une partie du déficit prévu au budget 2017 ;
- un montant net de 1,0 million de francs pour le financement partiel du versement d'une demi-annuité ainsi que l'augmentation du taux de cotisation de la caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG).
- le transfert des baux impacte également le montant d'indemnité de 2,6 millions de francs sans effet sur les comptes de l'Etat, l'indemnité étant compensée par l'alimentation d'un fonds de régulation par les communes.

	Comptes 2016	Budget 2017	P. Budget 2018
Indemnité cantonale monétaire	153'255'964,-	159'932'161,-[27]	173'888'837,-

L'indemnité monétaire 2018 augmente de 14,0 millions de francs et se compose de :

Indemnité au budget 2017	159'932'161,-
Augmentation en lien avec le vieillissement de la population	4'700'000,-
Exploitation des IEPA à ouvrir en 2018	926'000,-
Compensation diminution et partie du déficit 2017	4'800'000,-
Financement des impacts du désenchevêtrement (locaux)	2'610'733,-
Couverture partielle de l'augmentation des cotisations CPEG	624'566,-
Couverture partielle des mécanismes salariaux (demi-annuité)	878'354,-
Effet de noria	- 522'527,-
Variation couverture de la charge d'apprentis supplémentaire	- 60'450,-
Total de l'indemnité monétaire	**173'888'837,-**
Produits différés d'indemnité d'investissement (non-monétaire)	1'722'352,-
Total de l'indemnité	**175'611'189,-**

[27] Pour des raisons de commodité de lecture, l'indemnité 2017 comprend un montant de F 475'350,- d'indemnité supplémentaire allouée pour l'engagement d'apprentis ASSC supplémentaires précédemment présentés séparément dans le cadre du projet de budget et budget 2017.

5.3 Charges de personnel

De manière détaillée les charges de personnel au projet de budget 2018 sont les suivantes :

en CHF	Comptes 2016	Budget 2017	P. Budget 2018
Charges salariales	158'828'554,-	173'368'470,-	178'187'677,-
Charges sociales	40'289'743,-	44'508'995,-	47'386'904,-
Réduction technique linéaire	0,-	-8'000'000,-	-4'200'000,-
Total	**199'118'297,-**	**209'877'466,-**	**221'374'581,-**

L'augmentation des charges salariales par rapport au budget 2017 est expliquée par l'augmentation de la dotation de 40 ETP ainsi que par l'octroi d'une demi-annuité.

L'augmentation des charges sociales est, quant à elle, principalement motivée par une augmentation des taux de cotisations CPEG de 4%[28] ainsi qu'une augmentation des cotisations pour les assurances pertes de gains.

Enfin, il convient d'être également attentif à la réduction de la RTL d'un montant de 3,8 millions de francs (qui passe de 8,0 à 4,2 millions) venant mécaniquement impacter les charges de personnel sans financer des postes supplémentaires (représente 33% de l'augmentation totale des charges de personnel entre le projet de budget 2018 et le budget 2017).

Les autres charges de personnel sont les suivantes :

en CHF	Comptes 2016	Budget 2017	P. Budget 2018
Autres charges de personnel	6'780'769,-	5'473'370,-	5'399'600,-

Les autres charges de personnel intègrent notamment les frais de formation, les frais de

[28] En référence à l'article 67 de la loi instituant la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève pour les cotisants antérieurement assuré à la CEH.

(LCPEG - B 5 22), le taux de cotisation de l'ancienne caisse de pension CEH augmente de 25% à 26%.

déplacement des collaborateurs, les frais de recrutement ainsi que les charges liées à l'application de la loi sur la rente-pont AVS[29].

5.4 Autres charges d'exploitation

en CHF	Comptes 2016	Budget 2017	P. Budget 2018
Autres charges d'exploitation	23'322'607,-	24'419'005,-	27'893'808,-

Les autres charges d'exploitation regroupent les charges liées aux prestations, le matériel, l'entretien, les amortissements, les charges liées à l'utilisation des locaux, les charges de l'administration et les assurances, taxes, impôts et autres charges.

Les deux tiers de l'augmentation proviennent des 2,6 millions de francs supplémentaires faisant suite au transfert des baux à **imad** (cf. point 3.4.1 « La maîtrise des baux ») et sont compensés par une augmentation de l'indemnité. Les augmentations résiduelles sont principalement dues à une augmentation des moyens de mobilité mis à disposition des collaborateurs ou encore aux besoins croissant de maintenance logicielle.

[29] B 5 20

6. Résultat

Malgré une hausse du montant de l'indemnité, le résultat n'a pu être équilibré. Il présente ainsi un déficit de 3,7 millions de francs. Ce résultat est conforme au résultat budgété dans le cadre du contrat de prestations 2016-2019. La problématique du sous-financement sur la durée reste entière, **imad** ne pouvant pas boucler ses comptes structurellement sur des déficits sans engendrer, à terme, des problèmes de trésorerie.

Par ailleurs, le financement des investissements au travers du vote d'un projet de loi à présenter reste un objectif fort pour **imad** afin que le développement des services aux clients et partenaires puisse être assuré.

Annexe 1 : projet de budget 2018

	Comptes 2016	Budget 2017	Projet de budget 2018	*Ecart PBU2018 vs BU2017*	*%*
Dotation autorisée	1'665.2	1'789.4	1'829.4	*40.0*	
Produits d'exploitation					
Produits de la facturation	69'450'839	72'829'114	75'285'318	*2'456'204*	*3.4%*
Pertes sur débiteurs	-461'681	-500'000	-500'000	*0*	*0.0%*
Indemnités	155'439'129	161'682'988	175'611'189	*13'928'201*	*8.6%*
Autres produits	954'136	958'000	531'486	*-426'514*	*-44.5%*
Total des produits d'exploitation	**225'382'423**	**234'970'102**	**250'927'994**	***15'957'891***	***6.8%***
Charges d'exploitation					
Salaires et charges sociales	199'118'297	217'877'466	225'574'581	*7'697'115*	*3.5%*
Réduction technique linéaire	0	-8'000'000	-4'200'000	*3'800'000*	*-47.5%*
Autres charges de personnel	6'780'769	5'473'370	5'399'600	*-73'770*	*-1.3%*
Total des charges de personnel	**205'899'066**	**215'350'836**	**226'774'181**	***11'423'345***	***5.3%***
Charges en lien avec les prestations	13'613'856	14'042'108	14'545'730	*503'622*	*3.6%*
Matériel et entretien	1'044'177	1'008'300	1'236'500	*228'200*	*22.6%*
Amortissements	2'367'528	2'003'812	1'850'654	*-153'158*	*-7.6%*
Charges des locaux	3'810'417	4'591'721	7'579'682	*2'987'961*	*65.1%*
Charges de l'administration	2'189'097	2'446'064	2'324'242	*-121'822*	*-5.0%*
Assurances, taxes, impôts et autres charges	297'532	327'000	357'000	*30'000*	*9.2%*
Total des autres charges	**23'322'607**	**24'419'005**	**27'893'808**	***3'474'803***	***14.2%***
Total des charges d'exploitation	**229'221'672**	**239'769'840**	**254'667'989**	***14'898'148***	***6.2%***
Résultat d'exploitation	**-3'839'249**	**-4'799'738**	**-3'739'995**	***1'059'743***	
Résultat hors exploitation	447'339			*0*	
Résultat de l'exercice avant répartition	**-3'391'910**	**-4'799'738**	**-3'739'995**	***1'059'743***	
./. Part revenant à l'Etat					
Résultat de l'exercice	**-3'391'910**	**-4'799'738**	**-3'739'995**	***1'059'743***	

Annexe 2 : catégories de prestations

Pour rappel, selon le contrat de prestations 2016-2019 avec l'Etat de Genève, les prestations de **imad** sont regroupées en quatre types :

- les prestations de base qui représentent l'ensemble des prestations inhérentes à la mission de **imad** au sens des législations en vigueur, notamment dans le domaine des assurances sociales. Elles sont constituées de prestations de soins au sens de la LAMal et de prestations de maintien à domicile. Elles sont en règle générale facturables et facturées ;
- les prestations ou missions d'intérêt général qui, tout en ne ressortant pas du cadre des prestations inhérentes à la mission de **imad**, participent au maintien à domicile ainsi qu'à la promotion et la prévention de la santé. En règle générale, elles sont accomplies par **imad** au bénéfice de la population sans facturation auprès des bénéficiaires, dans le cadre du mandat du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) ;
- les prestations de formation et de développement qui concernent l'ensemble des prestations inhérentes à la mission de **imad** au sens de son statut d'institution formatrice pour les professions soignantes, para-soignantes et hors soins. Elles s'inscrivent dans le cadre de la politique de l'Etat en matière de formation et de développement continu et de lutte contre la pénurie de professionnels de la santé ;
- la prestation liée à la mise en œuvre de politiques sociales, impactant directement sur les recettes de **imad** et qui met en évidence le manque à gagner subséquent. Il faut citer la fixation du montant de la contribution du client (article 25a al. 5 LAMal) et la politique de tarification selon le revenu déterminant unifié (RDU).

Annexe 3 : lettre de cadrage du DEAS du 31 août 2017

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Le Conseiller d'Etat

DEAS
Case postale 3952
1211 Genève 3

Institution genevoise de maintien à domicile
Monsieur Moreno Sella
Président
Avenue Cardinal-Mermillod 36
1227 Carouge

N/réf. : MAP/fmcl 701454-2016
V/réf. :

Genève, le 31 août 2017

Concerne : projet de budget 2018

Monsieur le Président,

Suite aux dernières décisions prises par le Conseil d'Etat dans le cadre du processus budgétaire, je vous prie de trouver ci-après les montants prévus au projet de budget 2018 pour votre institution :

A. FONCTIONNEMENT

Subvention de fonctionnement	**F**	**173'473'937**

Par rapport au montant inscrit au budget 2017, ce montant évolue de la manière suivante :

Subvention 2017 :	**F**	**159'456'811**
Demie annuité 2018	F	878'354
Effet Noria	F	-522'527
Augmentation en lien avec la CPEG	F	624'566
Augmentation des moyens en lien avec le vieillissement	F	4'700'000
Augmentation des moyens en lien avec l'ouverture d'IEPA	F	926'000
Mise à niveau de la subvention	F	4'800'000
Couverture financière liée au transfert des baux (L .11761)	F	2'610'733
Subvention au PB 2018 :	**F**	**173'473'937**

B. INVESTISSEMENT

Le projet de budget 2018 des investissements prévoit les tranches de paiement suivantes en lien avec les lois concernant votre établissement :

- Crédits d'ouvrage :

Projet de loi - Equipement des IEPA et informatique (L 12039)	F	1'237'000
Projet de loi - Evolution des systèmes informatiques	F	1'275'000

- Crédit de renouvellement :

IMAD – Crédit de renouvellement 2016-2019 (L 11527)	F	1'645'000

Je vous prie de bien vouloir tenir compte des éléments figurant sous les points A et B, lors de l'élaboration de votre projet de budget 2018 de fonctionnement et d'investissement.

Je vous remercie de bien vouloir adresser à la direction administrative et financière de mon département une copie des documents susmentionnés ainsi que de toute la documentation que vous établirez à l'occasion de votre audition par la commission des finances du Grand Conseil.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.

Mauro Poggia

Copie : Monsieur Adrien Bron, directeur général de la santé
Monsieur Marc, Brunazzi, directeur administratif et financier
Monsieur Michel Clavel, directeur financier

Politique publique L (Economie)

Département de la sécurité et de l'économie (DSE)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de la sécurité (DSE) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

Le conseiller d'Etat indique que la FAE fait un excellent travail dans le cadre de la promotion économique et du soutien de petites structures. Son taux de recouvrement est exemplaire et elle pourrait même être un peu plus audacieuse dans ses choix. Le souhait d'un fonds pour l'innovation, envisagé avec RIE III et repris dans PF17, est mentionné. Au niveau du programme L03, il est précisé que 4 ETP supplémentaires sont financés intégralement par la taxe dans le cadre de la mise en œuvre de la LTVTC.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique L (Economie)

Département de la Sécurité et de l'Economie (DSE)

Projet de budget 2016

Rapporteur : MM. Jean Batou et François Baertschi

Rapport de M. François Baertschi

Remerciements

Suite à l'audition du Département de la sécurité et de l'économie (DSE), dans le cadre de l'examen de la politique publique L le 10 octobre 2017, les deux commissaires aux finances tiennent à remercier pour leur disponibilité MM. Pierre MAUDET, conseiller d'Etat, Bruno GIOVANOLA, secrétaire général, Nicolas NIGGLI, directeur général du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI, Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation), Dominique RITTER, directeur financier ; ainsi que la procès-verbaliste Noémie PAULI.

Présentation

Pour la politique N, la somme de 39 millions de francs est prévue pour 2018 (0,47% du budget de l'Etat). Le programme L02 concerne au niveau financier exclusivement l'AIG, mais regroupe aussi les Ports Francs et Palexpo. Le programme L03 est développé par l'Office du commerce et la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN), qui est l'ancien service du commerce (Scom).

L'augmentation totale des charges est de CHF 1'523'552 par rapport à une augmentation totale de revenus de CHF 900'550. La politique N compte 143,7 ETP fixes (+4,1 ETP)

Les dépenses d'investissement sont prévues à 2,2 millions (0,27 du total de l'Etat). Ils sont liés à la poursuite de la réalisation du système d'information du commerce, à la finalisation de la refonte du répertoire des entreprises et aux crédits de renouvellement DSE-OBA-DGSI.

M. MAUDET constate que la politique publique L représente moins de 0,5% du budget de l'Etat, c'est-à-dire une problématique très restreinte en termes quantitatifs, si l'on ne tient pas compte des 40 millions financés par l'Aéroport international de Genève. Les deux derniers programmes L03 et L04 représentent une charge symbolique forte avec l'introduction de l'Inspection paritaire des entreprises (IPE) et donc l'amélioration du dispositif de contrôle.

Contrôle des entreprises

Un commissaire demande s'ils ont déjà un premier retour du contrôle renforcé des entreprises et ce qu'il a permis de résoudre en termes de dumping salarial et de conditions de travail.

M. MAUDET répond avoir un premier retour incomplet. Cela date de mai 2017 et porte sur 2016, qui était l'année constitutive pour l'Inspection paritaire des entreprises (IPE), d'autant plus que, comme il n'y avait pas de budget en 2016, il a fallu demander l'octroi d'un crédit supplémentaire à la commission des finances. L'IPE est un dispositif tripartite de 24 postes qui fonctionnent par une rémunération sur la base de jetons de présence (figurant dans la nature 30 mais pas sous la forme d'ETP, pour un montant de 1,5 millions pour 2018). Les

inspecteurs se rendent dans les entreprises. À la base, l'approche est triple dans le contrôle des entreprises. Les commissions paritaires fonctionnent bien dans les domaines couverts par une CCT, mais ne s'appliquent pas à d'autres secteurs. Des contrats de prestation ont été établis, notamment pour pouvoir exiger des résultats quantitatifs en termes de nombre de contrôles de la part des commissions partiaires.

Le conseiller d'Etat indique que l'IPE a pu agir là où précisément les commissions partiaires ne faisaient pas ce travail. Les résultats sont inégaux, avec certains secteurs où cela a bien fonctionné. A chaque fois, une paire d'inspecteurs se rend sur place (un syndical et un patronal). Sur les 24 inspecteurs nommés au 1er mai 2016, il y a déjà eu un certain tournus. La commission partiaire est la première couche, la deuxième est l'IPE et la troisième l'OCIRT (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail). Celui-ci a de nouveau brillé au niveau suisse par la quantité des contrôles effectués. Genève, comparée à d'autres cantons, est excellente, mais n'en fait quand même pas assez. Le dumping dans l'hôtellerie-restauration et l'esthétique a été ciblé et des campagnes ont été refaites dans ces secteurs pour que les employeurs comprennent que l'OCIRT vérifie. Des cas choquants ont été trouvés.

M. MAUDET estime que si Genève n'a pas à rougir, des cas de dumping graves ont encore été relevés. Le dispositif entre la commission paritaire, l'IPE et l'OCIRT doit encore gagner en coordination. Dans une approche stratégique, il faut contrôler là où existent des cas avérés de problèmes de dumping salarial et non pas où tout va bien.

Promotion économique

Un commissaire revient sur la promotion économique, se souvenant d'une discussion l'année dernière où il était dit que les ressources sont limitées. Le commissaire relève que M. MAUDET lui avait répondu qu'il ne servait à rien d'aider les entreprises qui ne pouvaient pas s'aider elles-mêmes et que l'aspect sélectif de cette politique publique était justifié. Il demande s'il y a eu une évolution à ce niveau-là.

M. MAUDET revient sur le soutien aux entreprises, qui est un poste fortement doté en termes de subvention annuelle. M. RITTER précise que la subvention est de 10 millions de francs, dont plus de 5 millions pour la FAE (Fondation d'aide aux entreprises).

M. MAUDET ajoute que le gros morceau est la FAE. Le taux de remboursement est extrêmement élevé (94%), ce qui montre que cette fondation est très conservatrice et prudente. Le conseiller d'Etat a donné comme consigne à la FAE de prendre plus de risques. 10% de pertes ou de non-remboursement ne le dérangerait pas. Dans une période économique tendue, il n'exige pas de rentabilité immédiate, notamment de la part d'entreprises qui vivent de plein fouet les fluctuations liées aux taux de change.

Le conseiller d'Etat indique que, pour 2018, le souci concerne moins les petites entreprises soutenues par la FAE que les grandes. La société ABB en est un bon exemple. Avec le projet TOSA, elle a décidé d'investir 15 millions de francs pour un projet expérimental qui permet de développer les transports publics via des trolleybus. ABB est un grand groupe industriel rentable qui table sur l'innovation. Malheureusement, son maintien sur le territoire suisse est en jeu, du fait des coûts que représentent les chaînes industrielles sur le canton. S'agissant du projet TOSA, le prototype réalisé pour la ligne 23 vient d'être retenu par la ville de Nantes pour équiper ses propres trolleybus, ce qui montre que c'était un bon investissement. Si ABB se délocalise en Pologne alors que l'on est sur le point de réussir avec l'argent public, ce serait un gros problème par rapport au soutien aux entreprises et à l'innovation. Néanmoins, cela ne se retrouve pas dans le budget 2018 car il ne s'agit pas de subventionner ABB.

Papyrus

A la question d'un commissaire, M. MAUDET évoque l'opération Papyrus, qui a commencé il y a 5 ans. Elle a connu une intensification voilà deux ans et une dimension publique depuis

février de cette année. En février, 600 personnes ont été reconnues par le SEM comme régularisables et ont été régularisées dans l'intervalle. Depuis 8 mois, il est possible d'observer les effets de la publicité réservée à cette opération qui a déclenché un véritable espoir auprès d'un nombre important de sans-papiers. Le chiffre de 13'000 sans-papiers était sans doute assez réel. Un grand nombre d'entre eux ne rentraient pas dans le critère du SEM, notamment celui des années de résidences, et posait un vrai problème par rapport au marché du travail. Ces personnes sans passé pénal ont, pour la plupart, des employeurs qui paient les cotisations sociales, mais représentent une économie un peu souterraine et, à terme, un coût important pour la société car elles n'ont pas de retraite légale et seront à charge de l'Etat. L'opération Papyrus a davantage consisté à suivre les premiers cas régularisés pour avoir véritablement des gens qui émargent à l'AVS et soient indépendants à la retraite. Pour M. MAUDET, il n'y a pas plus libéral que cette opération, dans le sens où elle permet à ces personnes d'exister par elles-mêmes, d'avoir une dignité et de ne pas ensuite d'être à charge de l'Etat. Les rattrapages sur les impôts ne sont pas non plus énormes et se font en lien avec la caisse fédérale de compensation. Le travail a été fait sur les « bons » cas et beaucoup aussi sur les familles.

Comme la Confédération est très attentive à ce projet, l'étude minutieuse des dossiers a mis beaucoup de temps car le SEM a regardé chaque dossier, relève M. MAUDET. Il ne s'agit pas d'une régularisation de masse, mais d'une régularisation individuelle en grand nombre. Aujourd'hui, nous avons à peu près 800 dossiers au total. La barre des 1'000 sera dépassée à la fin de l'année. En février 2018, un premier bilan sera fait sur la base du mandat donné à l'Université, en répondant à deux questions :

- La première est de savoir s'il y a un effet d'appel air, en isolant et identifiant les places de travail. On regarde, quand une personne prend sa retraite, ce que devient sa place de travail et si elle est versée dans la bourse à l'emploi, qui travaille aussi avec l'OSEO (Organisation suisse d'entraide ouvrière). L'idée est qu'une personne peu qualifiée puisse aussi prendre ce travail.
- La deuxième est de savoir quand ces personnes sont régularisées, si elles vont à l'aide sociale. 100 personnes par année ont été régularisées dans les 10 ans et moins de 6% a basculé à l'aide sociale. Dans la plupart des cas, les gens sont contents d'être régularisés et continuent leur travail. Ce fait peut être confirmé aujourd'hui. Parmi les 800 personnes régularisées, quasiment aucune ne disparaît de la circulation ou émarge à l'aide social. Un bilan complet sera fait en 2018, mais, à ce stade, les hypothèses annoncées se vérifient.

Un commissaire demande si rattraper 10 ans de cotisations et d'impôts représente pour l'employeur et le salarié des sommes difficiles à trouver immédiatement.

M. MAUDET répond que des arrangements sont possibles, mais ce qui est difficile est la dimension pénale. Il cite l'exemple d'une personne très âgée qui emploie un Philippin depuis des années rémunéré CHF 400 par mois avec gîte et couvert. D'un point de vue objectif, c'est une forme d'esclavage qui tombe dans le pénal, quand bien même le Philippin est content et la personne âgée ne voit pas le problème. Dans ce cas-ci, le rattrapage est monstrueux et la question d'une sanction pénale peut se poser. Même sans intention d'exploiter, c'est ce qui se passe dans les faits : les gens viennent se dénoncer et ne voient pas où est le problème. À l'inverse, il peut y avoir un patron avec des dizaines de cas de dumping, mais légèrement en-dessous des salaires, où le rattrapage est assez colossal, même si en même temps il bénéficie de l'opération. L'intérêt de cette démarche est de d'abord faire sortir tous les bons cas. Un dosage est à effectuer sur le plan du rattrapage fiscal et des assurances sociales (des arrangements sont possibles), mais aussi sur plan pénal. Jusqu'à présent, il y avait une forme de consentement car, si un sans-papier s'annonçait, l'employeur était au courant. Maintenant, le sans-papier peut annoncer une situation d'exploitation sans que l'employeur soit au courant. Ces cas sont complexes car la personne risque de perdre son emploi. Pour assainir le marché du travail et lutter contre le travail au noir, il faut agir. Certaines personnes ne se considèrent pas comme employeur dans l'économie domestique alors qu'elles le sont.

Un commissaire demande comment la Confédération réagit et si d'autres cantons s'intéressent à ce projet. Le nombre de 13'000 sans-papiers est important.

M. MAUDET répond que leur nombre est estimé à 28'000 à Zurich, qui considère qu'il n'y a pas de sans-papiers. Ce projet a mis quatre ans à être monté. Sans un accord fort entre le syndicat, l'Etat et le patronat, cela ne pourrait pas marcher. En effet, il faut que la Confédération ait confiance. Bâle est intéressée, de même que Neuchâtel. La question des expulsions se pose aussi. Dans certains cas, il faudra aussi expulser les personnes et Genève s'est engagé à le faire vis-à-vis de la Confédération. Ce projet oblige à sortie de l'hypocrisie qui est un véritable poison sur le marché du travail au niveau de la concurrence déloyale. Ce n'est que comme cela que l'on peut convaincre le reste des entrepreneurs à faire correctement leur travail. Les Chambres fédérales viennent de décider qu'il n'est plus nécessaire d'annoncer dans le premier mois de travail le nouvel employé à l'AVS, ce qui est problématique car c'était un excellent moyen de contrôler le travail au noir.

Dépanneurs

Un commissaire évoque le problème des dépanneurs, dont certains sont aux limites de la loi, et s'interroge sur le contrôle.

M. MAUDET répond que suite à une motion du Grand Conseil à laquelle le Conseil d'Etat avait répondu il y a deux ans, la loi a été changée pour ne plus infliger des amendes pécuniaires, mais introduire des amendes administratives qui consistent en la fermeture du commerce Il est possible de fermer un établissement un mois.

Des contrôles plus réguliers, notamment sur la vente de boissons alcoolisées en dehors des horaires, ont produit leur effet. Si l'activité du dépanneur engendre des nuisances et contrevient à trop de lois, le commerce peut fermer, même avec des poses de scellés. Il y a beaucoup moins de plaintes vis-à-vis des dépanneurs. À sa connaissance aujourd'hui, les dépanneurs ne sont plus un fort élément de nuisance et criminogène, donc ne sont plus un problème.

M. GIOVANOLA ajoute que l'on bénéficie de l'effet de la fusion du SCom avec le service du travail au noir de l'OCIRT. Autrefois, le secteur du travail au noir constatait les infractions, notamment à la LETr, et la sanction la plus grave que l'OCIRT pouvait prononcer était l'exclusion des marchés publics. Maintenant, en jouant sur les compétences des deux services, on peut arriver à ces fermetures qui sont beaucoup plus dissuasives.

Projet de budget 2018

Politique publique L

10 octobre 2017

Projet de budget 2018

- 39 millions de francs soit 0,47 % du budget de l'Etat

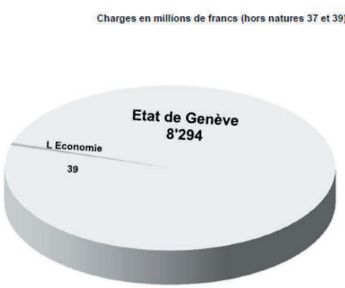

Projet de budget 2018

Répartition et évolution des charges par programmes en francs					
Programmes	**Descriptions**	**PB2018**	**B2017**	**Var. en F**	**Var. en %**
L01	Développement et soutien à l'économie	17'397'859	17'114'587	+283'272	+1.7%
L02	Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques	0	0	0	0.0%
L03	Régulation du commerce	9'039'330	8'639'049	+400'281	+4.6%
L04	Surveillance du marché du travail	12'263'172	11'423'173	+839'999	+7.4%
Totaux		**38'700'361**	**37'176'809**	**+1'523'552**	**+4.1 %**

Répartition et évolution des revenus par programmes en francs					
Programmes	**Descriptions**	**PB2018**	**B2017**	**Var. en F**	**Var. en %**
L01	Développement et soutien à l'économie	869'061	868'977	+84	0.0%
L02	Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques	40'000'000	40'000'000	0	0.0%
L03	Régulation du commerce	11'638'309	10'737'057	+901'252	+8.8%
L04	Surveillance du marché du travail	2'911'881	2'912'667	-786	0.0%
Totaux		**55'419'251**	**54'518'701**	**+900'550**	**+1,7 %**

Projet de budget 2018

Structure des charges

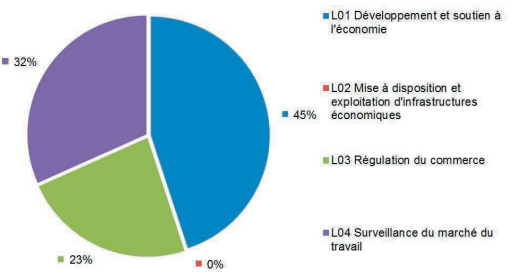

Projet de budget 2018

Structure des charges par nature

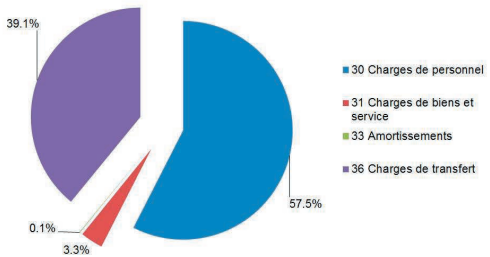

Projet de budget 2018

Répartition par programmes en ETP fixes					
Programmes	**Descriptions**	**PB2018**	**B2017**	**Var. en ETP**	**Var. en %**
L01	Développement et soutien à l'économie	13.80	13.10	+0.70	+5.3%
L02	Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques	0.00	0.00	0.00	0.0%
L03	Régulation du commerce	59.30	56.30	+3.00	+5.3%
L04	Surveillance du marché du travail	70.60	70.20	+0.40	+0.5%
Totaux		**143.70**	**139.60**	**+4.10**	**+2.9%**

Transfert interne en faveur de la DG DERI	+0.7 ETP
Transfert interne en faveur de la PCTN	+0.5 ETP
Transfert interne en faveur de l'OCIRT	+1.0 ETP
Mise en œuvre de la LTVTC (intégralement financés)	+4.0 ETP
Réduction dans le cadre de la décision de -5 %	-2.1 ETP
Variation entre 2017 et 2018	+4.1 ETP

L01 – Développement et soutien à l'économie

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**17'397'859**	**283'272**	**1.7%**	**17'114'587**	**18'536'822**
30 Charges de personnel	2'460'680	124'104	5.3%	2'336'576	2'256'232
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	587'079	230'000	64.4%	357'079	1'481'848
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'303	-46	-2.0%	2'349	2'376
36 Charges de transfert	14'347'797	-69'936	-0.5%	14'417'733	14'796'039
39 Imputations internes	-	-850	-100.0%	850	327
REVENUS	**869'061**	**84**	**0.0%**	**868'977**	**1'560'499**
42 Taxes	548'981	84	0.0%	548'897	400'216
43 Revenus divers	320'080	0	0.0%	320'080	1'160'283
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-16'528'798**	**-283'188**	**1.7%**	**-16'245'610**	**-16'976'323**
Coût d'état-major	*-23'320*	*-343*	*1.5%*	*-22'977*	*-20'354*
Coût des prestations de moyens	*-510'454*	*-66'943*	*15.1%*	*-443'511*	*-382'869*
COÛT COMPLET	***-17'062'572***	***-350'474***	***2.1%***	***-16'712'098***	***-17'379'546***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***14.25***	***0.70***	***5.17%***	***13.55***	***11.90***
ETP fixes	*13.80*	*0.70*	*5.34%*	*13.10*	*11.90*
ETP auxiliaires	*0.45*	*0.00*	*0.00%*	*0.45*	-

L01 – Développement et soutien à l'économie

Points forts

- Création d'une cartographie de l'innovation.
- Renforcement des instruments de coopération entre les organismes et les programmes de soutien aux entreprises genevoises.
- Renforcement des liens entre les acteurs économiques et le monde académique en matière d'innovation.
- Mise en œuvre des plans d'actions liés aux objectifs de la stratégie économique cantonale.
- Poursuite du renforcement des liens avec le Greater Geneva Bern area (GGBa), le Switzerland Global Enterprise (S-GE) et le programme intercantonal de mise en œuvre (PMO) de la nouvelle politique régionale (NPR).

Justifications des écarts

Nature 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

- Augmentation (+230'000 F) pour le financement des nouveaux projets d'importance stratégique menés par la DG DERI en matière de développement économique et d'innovation. Cette augmentation est intégralement compensée par des économies au sein du département.

L02 – Mise à disposition et exploitation d'infrastructures économiques

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
REVENUS	**40'000'000**	**0**	**0.0%**	**40'000'000**	**40'400'670**
44 Revenus financiers	40'000'000	0	0.0%	40'000'000	40'400'670
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**40'000'000**	**0**	**0.0%**	**40'000'000**	**40'400'670**
COÛT COMPLET	***40'000'000***	***0***	***0.0%***	***40'000'000***	***40'400'670***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		

Le montant du programme L02 concerne exclusivement l'AIG (audition séparée).

L03 – Régulation du commerce

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**9'039'330**	**400'281**	**4.6%**	**8'639'049**	**8'856'475**
30 Charges de personnel	8'106'960	395'403	5.1%	7'711'557	6'496'295
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	324'417	6'834	2.2%	317'583	1'709'830
33 Amortissements du patrimoine administratif	26'653	-6'656	-20.0%	33'309	25'641
36 Charges de transfert	549'000	0	0.0%	549'000	588'089
39 Imputations internes	32'300	4'700	17.0%	27'600	36'620
REVENUS	**11'638'309**	**901'252**	**8.4%**	**10'737'057**	**10'380'623**
42 Taxes	11'115'709	901'652	8.8%	10'214'057	10'235'345
43 Revenus divers	28'000	0	0.0%	28'000	144'056
46 Revenus de transferts	494'000	0	0.0%	494'000	-
49 Imputations internes	600	-400	-40.0%	1'000	1'223
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**2'598'979**	**500'971**	**23.9%**	**2'098'008**	**1'524'148**
Coût d'état-major	*-76'829*	*-997*	*1.3%*	*-75'832*	*-58'604*
Coût des prestations de moyens	*-2'002'694*	*-147'790*	*8.0%*	*-1'854'904*	*-1'916'163*
COÛT COMPLET	***519'456***	***352'184***	***210.5%***	***167'272***	***-450'619***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***61.55***	***3.00***	***5.12%***	***58.55***	***50.20***
ETP fixes	*59.30*	*3.00*	*5.33%*	*56.30*	*47.20*
ETP auxiliaires	*2.25*	*0.00*	*0.00%*	*2.25*	*3.00*

L03 – Régulation du commerce

Points forts

- Entrée en vigueur au 1er juillet 2017 de la loi sur les taxis et véhicules de transport avec chauffeur (LTVTC).
- Projet de blockchain au Registre du commerce.

Justifications des écarts

Nature 30 Charges de personnel

- Augmentation de +4 ETP entièrement financés par la taxe annuelle découlant de la LTVTC.
- Augmentation de +0,5 ETP par le biais d'un transfert interne.
- Réduction de -1,5 ETP dans le cadre de l'application de la mesure du -5 %.

Nature 42 Taxes

- Augmentation du volume des émoluments du Registre du commerce.
- Financement intégral de 4 ETP par la taxe annuelle découlant de la LTVTC.

L04 – Surveillance du marché du travail

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**12'263'172**	**839'999**	**7.4%**	**11'423'173**	**10'520'169**
30 Charges de personnel	11'666'692	809'033	7.5%	10'857'659	10'019'875
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	369'191	0	0.0%	369'191	494'044
33 Amortissements du patrimoine administratif	6'184	2'461	66.1%	3'723	3'723
36 Charges de transfert	215'705	28'505	15.2%	187'200	-
39 Imputations internes	5'400	0	0.0%	5'400	2'528
REVENUS	**2'911'881**	**-786**	**-0.0%**	**2'912'667**	**2'848'688**
42 Taxes	1'406'723	114	0.0%	1'406'609	1'254'192
43 Revenus divers	-	-	-	-	872
46 Revenus de transferts	1'505'158	0	0.0%	1'505'158	1'589'299
49 Imputations internes	-	-900	-100.0%	900	4'325
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-9'351'291**	**-840'785**	**9.9%**	**-8'510'506**	**-7'671'482**
Coût d'état-major	*-110'564*	*-3'795*	*3.6%*	*-106'769*	*-90'391*
Coût des prestations de moyens	*-1'939'833*	*-43'377*	*2.3%*	*-1'896'456*	*-1'663'118*
COÛT COMPLET	***-11'401'689***	***-887'958***	***8.4%***	***-10'513'731***	***-9'424'991***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***72.10***	***0.40***	***0.56%***	***71.70***	***66.50***
ETP fixes	*70.60*	*0.40*	*0.57%*	*70.20*	*66.00*
ETP auxiliaires	*1.50*	*0.00*	*0.00%*	*1.50*	*0.50*

L04 – Surveillance du marché du travail

Points forts

- Renforcement du dispositif de surveillance du marché du travail avec campagne de contrôle dans le secteur de l'économie domestique.
- Finalisation de la mise en place de l'IPE (inspection paritaire des entreprises).

Justifications des écarts

Nature 30 Charges de personnel

- Coûts induits des postes 2017 et mécanismes salariaux 2018.
- Contreprojet à l'IN151 (financement des jetons de présence de l'IPE).

Projet de budget 2018

Répartition des investissements par catégorie
Dépenses totales 2018 : 2.2 millions

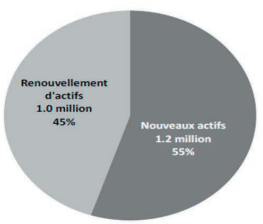

2,2 millions soit 0.27 % du total des dépenses d'investissement 2018 de l'Etat

- Poursuite de la réalisation du système d'information du commerce.
- Finalisation de la refonte du répertoire des entreprises.
- Crédits de renouvellement DSE-OBA-DGSI

Politique publique L (Economie)

Genève Aéroport

La Commission des finances a choisi – dans ce cas particulier – de ne pas auditionner Genève Aéroport et de se baser sur le rapport extrêmement complet de la sous-commission chargée de la politique publique concernée.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique L (Economie)

Genève Aéroport

Commissaires : M. BAERTSCHI François
M. BATOU Jean

Genève Aéroport Mme MOINAT Corine, Présidente du Conseil d'administration
Avec la participation de : M. SCHNEIDER André, Directeur général
Mme VAGLIO Aline, Directrice des finances

Procès-verbaliste : M. GONCZY Sacha

Nous remercions infiniment les représentants de l'aéroport pour leur disponibilité, pour la qualité de leurs présentations et pour la précision de leurs réponses à nos questions, dont le procès-verbaliste a rendu compte de façon circonstanciée.

Présentation de Genève Aéroport

Mme MOINAT souligne que le résultat estimé du PB2018 est un peu moins élevé que celui de 2017. Pour quelles raisons ? La baisse des revenus des commerces liée aux travaux prévus et une croissance de 3% des passagers, toujours sous-évaluée par l'étude Intraplan (commandée par la Confédération). Le résultat net pour le PB2018 est ainsi de 74.3 millions, en recul par rapport aux années précédentes. Le résultat 2017 a cependant été meilleur qu'estimé, ce qui sera probablement le cas pour 2018, mais on préfère se baser sur des prévisions prudentes.

Mme VAGLIO rappelle que le PB2018 est réalisé sur la base de ce qu'on sait. On part du résultat 2017, auquel on applique des hypothèses. C'est pour cela qu'on a déjà l'estimation du résultat 2017, soit 83 millions (pour un budget d'un peu plus de 65 millions). Il s'agit d'une estimation faite à la fin août, et des choses peuvent encore changer d'ici la fin de l'année. Cet écart entre budget et résultat 2017 est lié à de meilleurs revenus que prévus : croissance du trafic de 5% (contre 3% budgétés, cf. Intraplan) ; meilleurs performances non aéronautiques (notamment dans la restauration) ; parking P26, dont les travaux ont été repoussés à 2018 ; changements de plan CPEG (la hausse de l'âge pivot dégage un produit exceptionnel de 7,4 millions).

Les charges d'exploitation sont maintenues, d'où un résultat net évalué à 74,3 millions pour le PB2018. Cela ne prend pas en compte les changements de plan de la CPEG, qui pourraient avoir de gros impacts. Les prestations assurées pourraient diminuer, ce qui permettrait d'améliorer la position de l'employeur : 5% de diminution des prestations, c'est 15 millions d'économies pour Genève Aéroport – des produits exceptionnels non monétaires qui augmentent « artificiellement » les bénéfices.

Pour 2018, on a repris l'hypothèse de 3% de croissance du trafic, qui se traduit par une élévation de 4.7% du résultat, liée aussi aux hausses des taxes aéroportuaires : la taxe de sûreté et la taxe bruit (suppression de la gratuité pour les avions de classe V). De plus, des augmentations des tarifs des parkings publics, des abonnements et de la facturation du passage des navettes en gare routière sont prévues.

Concernant les revenus non aéronautiques, notre estimation est très conservatrice : diminution de 1% en raison de l'impact des travaux d'aménagement du terminal (« T1 boosted » – deux lignes supplémentaires de sûreté) et du changement du concessionnaire

Duty Free. Il y aurait donc une baisse à prévoir de 83 à 74.3 millions. Il faut aussi être attentif à l'évolution de la marge sur EBITDA (profitabilité hors amortissement) qui diminue, parce que la profitabilité est en baisse compte tenu de la forte augmentation de la masse salariale liée à notre croissance. Cette marge devrait se stabiliser à 30%, ce qui reste très bon. En réalité, le virage pris par l'aéroport pour s'adapter à une demande en hausse se reflète dans ces indicateurs financiers.

M. SCHNEIDER est d'avis qu'on arrive au bout des infrastructures actuelles. On essaie de régler ce problème avec de grands travaux jusqu'en 2025. Actuellement, il faut augmenter le nombre de personnes par ligne de contrôle de sûreté pour éviter un débit trop faible, parce que nous manquons de place et que les niveaux des contrôles augmentent chaque année. Par exemple, le contrôle de substances explosives implique de frotter les mains des personnes avec un chiffon et de le mettre dans une machine, etc. Fin 2016, on a connu un arrêt de la file d'attente à cause de cette nouvelle mesure. On a donc dû mettre une personne de plus pour ce contrôle. On doit traiter au minimum une personne sur dix, ainsi que toutes les personnes « qui sonnent ». De plus, comme on peine à exécuter nos projets d'investissement dans les délais, il faut plus de personnel. Mme VAGLIO signale que l'aéroport ne veut pas augmenter sa masse salariale de plus de 5% par an. Or, sans embauche, cette augmentation est de 3% (mécanismes salariaux). On doit donc limiter l'embauche à 2% de cette masse.

En termes d'investissements, on poursuit la planification : les investissements vont atteindre 170 millions, avec une marge de +/- 15% – afin d'absorber les aléas de la construction. Pour cela aussi, il faut embaucher. En ce qui concerne l'endettement, pour la première fois l'aéroport a émis un emprunt obligataire de 175 millions, fin août, avec des conditions excellentes. À partir de l'année prochaine, les *cash flow* générés par l'activité ne permettront plus de couvrir les dépenses, d'où une augmentation de la dette brute, sans compter la recapitalisation possible de la CPEG – jusqu'à 90 millions de francs.

Questions sur le budget

Un commissaire comprend que la moitié du bénéfice de l'aéroport est attribuée au budget de l'Etat. On va donc arriver à un transfert de 41.5 millions environ pour 2017. M. SCHNEIDER rappelle qu'il s'agit d'une première estimation réalisée en août. Un autre commissaire demande si on a plus d'indications depuis août. Mme VAGLIO indique qu'on sera largement au-dessus du budget. Mais on va vendre nos *swaps* dans le cadre de la restructuration de la dette, et cela va générer une perte. La question est de savoir si on étale cette perte sur la durée théorique des contrats ou si on la comptabilise intégralement en 2017. Dans tous les cas, on sera au-dessus du budget, même si l'objectif pronostiqué en août n'est pas certain. Il faut mentionner la prime du personnel (en cours d'approbation) qui n'est pas totalement budgétée. Dans ce résultat prévu en août, de 83 millions, il y a aussi 7,4 millions d'effet-CPEG non matériel.

Un commissaire se demande si ces 40 millions ont déjà été intégrés au budget de l'Etat. M. SCHNEIDER explique que c'est sans doute le cas. Un autre commissaire s'interroge sur l'écart entre le budget et les comptes. Il sait qu'on a toujours tendance à être prudent sur le budget ; il demande s'il n'y aurait pas moyen de diminuer tout de même cet écart de l'ordre de 25%. Mme VAGLIO répond qu'on va avoir une énorme volatilité en 2018 à cause de la CPEG : intégrer les changements ou ne pas les intégrer serait tout aussi arbitraire. M. SCHNEIDER indique que si on retranche la CPEG des comptes 2017, on est à la moitié de l'écart. L'autre moitié est liée aux difficultés de prévoir la croissance des passagers : on se doit de prendre la donnée d'Intraplan, pourtant trop basse ces dernières années. Il serait en effet dangereux de partir du principe que l'augmentation plus forte constatée va se maintenir. Par ailleurs, un attentat terroriste ou un Brexit difficile entraînerait une forte diminution du trafic. On retient donc cette prévision conservatrice de 3% de croissance.

Incertitudes relatives à la CPEG

Une hausse de l'âge pivot d'une année dégage un produit exceptionnel de 7,4 millions, et pour 2018, on parle de changements beaucoup plus importants. Or, il ne s'agit que d'un jeu comptable : ces produits ne résultent pas de notre activité. Un commissaire entend que l'augmentation de l'âge pivot a entraîné un produit exceptionnel de 7,4 millions. Mais n'y a-t-il pas eu, en même temps que la hausse de l'âge pivot, la baisse du taux technique ? M. SCHNEIDER indique que cela avait déjà été intégré. Les IFRS demandant qu'on intègre le changement une fois décidé, pas une fois mis en œuvre.

Le même commissaire demande quel sera l'impact sur l'aéroport du plan du CE, s'il est adopté (recapitalisation de 4.7 milliards). M. SCHNEIDER répond qu'il en coûterait plus de 90 millions. Mme VAGLIO ajoute que la recapitalisation a un « effet cash ». La question est de savoir envers qui on a la dette : nos employés ou une banque. Du coup, on diminuerait l'engagement de retraite et on augmenterait la dette bancaire (on n'a pas ces 90 millions). La recapitalisation redirige la dette : il n'y a pas d'effet sur le compte de résultat. On aurait en revanche un effet positif sur le résultat si les autres mesures (changement de la répartition, diminution des prestations, etc.) étaient confirmées. Les propositions du Conseil d'État, qui vont dans le sens d'une réduction des prestations aux assurés, diminuent la dette envers les employés, ce qui dégage en contrepartie un produit.

Le même commissaire demande encore si l'aéroport emprunterait 90 millions sur les marchés financiers à des taux plus élevés que l'Etat de Genève, à un taux de 1% par exemple. L'amortissement de cette dette et la baisse de la cotisation à la CPEG s'équilibreraient-ils ? Mme VAGLIO indique qu'on manque des éléments nécessaires pour simuler cela. M. SCHNEIDER explique qu'on va suivre le mouvement. Mme VAGLIO rappelle que la question est de savoir quand la décision sera prise. Les SIG ont dû recapitaliser avec un prêt de leur caisse de pension. Ils ont étalé les versements. On ne sait pas si cela sera le cas. M. SCHNEIDER est d'avis que tout va se négocier. On ne peut pas sortir 90 millions comme ça. Avec nos investissements récents (emprunt obligataire), on est surveillé de plus près par les marchés financiers. Il faut éviter.es mouvements abrupts qui nuiraient à la cote de l'aéroport. Les incertitudes actuelles sur la CPEG donnent l'impression qu'on est dans une volatilité totale. Il va falloir éviter un impact négatif sur le *rating* ou le taux d'intérêt de l'endettement de Genève Aéroport.

Sur le secteur français de l'aéroport…

Un commissaire demande quelle est la réaction de l'aéroport à la proposition récente de M. STAUFFER. M. SCHNEIDER a déjà réagi sur ce point sur Radio Lac. Le secteur français a été créé dans les années 50. À l'époque, les accords de Schengen n'existaient pas et il faisait sens d'avoir un aéroport dans l'aéroport. Aujourd'hui, cela n'a plus la même portée. On est en discussion avec nos partenaires français depuis longtemps pour réévaluer la situation. Mais tout dépend d'un contrat interétatique ; le canton n'a pas voix au chapitre. On a de bonnes relations avec nos partenaires français, qu'on souhaite garder. L'aéroport est entouré par la France. Sans de bonnes relations avec elle, on devrait fermer l'aéroport : elle pourrait tout simplement refuser que les avions survolent son territoire, etc. Tout cela se passe bien aujourd'hui : on ne peut qu'espérer que le projet de M. STAUFFER soit balayé. Tout cela ne donne pas une bonne image de Genève. L'aéroport est un véritable moteur du développement économique de la région.

GENÈVE AÉROPORT

Projet de Budget 2018

Sous-Commission des finances du Grand Conseil
1 novembre 2017

Contexte

GENÈVE AÉROPORT

Le présent document a pour objectif de présenter à la Sous-Commission des finances du Grand-Conseil le projet de budget 2018 qui a été soumis à l'approbation du Conseil d'administration de Genève Aéroport le 31 octobre 2017.

Estimation du résultat 2017 :

L'objectif de résultat budgété pour 2017 (65.7 MCHF) sera dépassé (83 MCHF estimés à fin août 2017 sous réserve de l'évolution de l'activité et des hypothèses retenues)

- Recettes aéronautiques supérieures aux prévisions en raison d'un taux de croissance proche de 5% contre 3% prévus au budget.
- Prise en compte d'un produit exceptionnel non monétaire de +7.4MCHF lié au changement de plan décidé par le comité de la CPEG qui prévoit de relever l'âge pivot de départ à la retraite de 1 an.
- Charges d'exploitation globalement maîtrisées

Budget 2018 :

Résultat net de 74.3 MCHF en baisse par rapport aux 3 années précédentes.

Estimation qui ne tient pas compte de l'effet des changements de plan de pension CPEG actuellement à l'étude.

Chiffres clefs B 2018 (1/3)

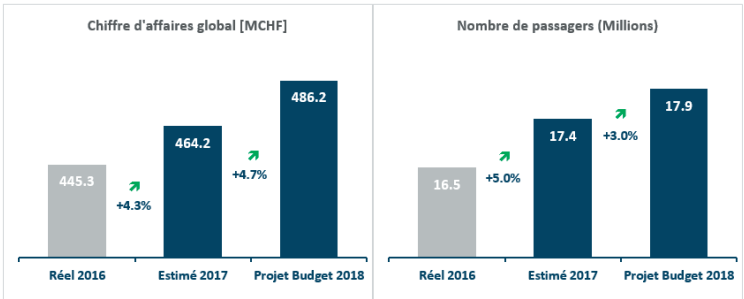

- Croissance forte des revenus tirée essentiellement par:
  - la croissance du trafic + 3%
  - les augmentations de taxes aéroportuaires au 1.01.2018 (taxe sureté +0.75 CHF/PAX au 1.01.2018 et redevance environnement avec la suppression de la gratuité sur la classe V)
  - Hausse des tarifs des parkings publics, des abonnements et facturation du passage des navettes en gare routière.
- Estimation des revenus commerciaux très conservatrice (-1%) en raison de l'impact estimé des travaux d'aménagement du terminal (T1 boosted) et du changement du concessionnaire Duty Free.

Chiffres clefs B 2018 (2/3)

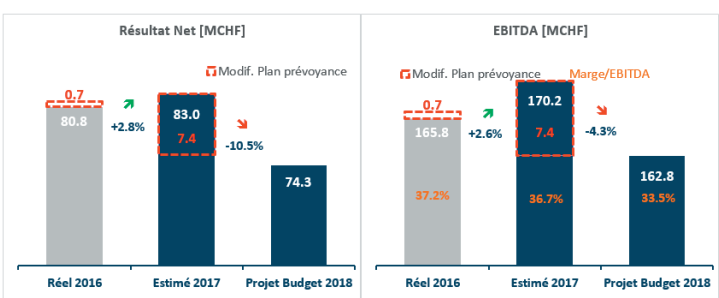

- Niveau de Résultat Net élevé et supérieur au niveau minimum attendu de 65 MCHF
- Dégradation de la profitabilité de GA avec une marge sur EBITDA qui baisse et ne profite pas pleinement de l'effet de l'augmentation des tarifs aéronautiques :
  - forte augmentation de la masse salariale (32 EPT supplémentaires + augmentation mécanique de la masse salariale liée à l'application des règles satutaires)
  - diminution des redevances commerciales en dépit de la croissance du traffic (-0.9%), due au travaux du T1 boosted et au changement du concessionnaire Duty Free
  - augmentation des charges de fonctionnement (nouvelle taxe d'épuration, projet BioFuel,…)

Chiffres clefs B 2018 (3/3)

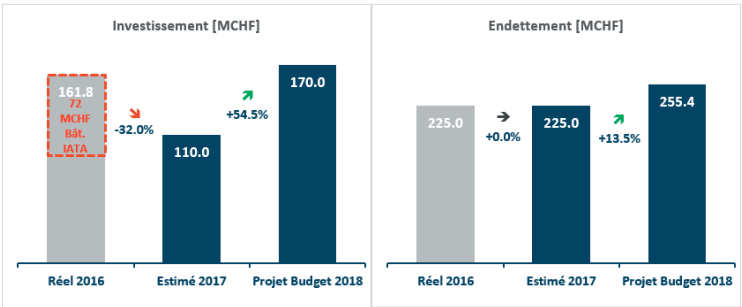

- Niveau d'investissement budgété «record» avec une marge de +/-15% [144.5-195.5]
- Les cash flows générés par l'activité ne permettent pas de couvrir les dépenses d'où une augmentation de la dette brute.
- Pas d'hypothèse de recapitalisation de la CPEG retenue pour le budget. Risque jusqu'à 90 MCHF

Chiffres clefs – PP

MCHF	Réel 2016	Budget 2017	Estimation 2017	*Est. 2017 / Budget 2017*	Projet Budget 2018	*Budget 2018 / Est. 2017*
Chiffre d'affaires	**445.3**	**455.5**	**464.2**	***1.9%***	**486.2**	***4.7%***
Recettes aéronautiques	248.9	255.4	259.7	*1.7%*	278.5	*7.2%*
Recettes non aéronautiques	196.4	200.1	204.6	*2.2%*	207.8	*1.6%*
Part des redevances non aéronautiques	*44.1%*	*43.9%*	*44.1%*	*0.1%*	*42.7%*	*-1.3%*
Charges d'exploitation	**279.0**	**305.1**	**295.6**	***-3.1%***	**322.9**	***9.2%***
Charges de personnel	144.5	156.2	145.4	*-6.9%*	161.2	*10.9%*
effet changement de plan	*0.7*	-	*-7.4*	*100.0%*	-	*-100.0%*
Charges de personnel hors effet changement de plan	143.8	156.2	152.8	*-2.2%*	161.2	*5.5%*
Dépenses de fonctionnement (hors fds envir.)	131.5	143.5	145.0	*1.0%*	154.8	*6.7%*
*dont études grands projets **	*8.5*	*8.6*	*9.5*	*11%*	*8.6*	*-9.6%*
EBITDA hors effet changement de plan	166.5	152.8	162.8	*6.5%*	162.8	*0.0%*
EBITDA	**165.8**	**152.8**	**170.2**	***11.4%***	**162.8**	***-4.3%***
Amortissements	77.6	80.4	80.6	*0.3%*	82.0	*1.8%*
Charges et produits d'intérêts	7.4	6.8	6.5	*-3.2%*	6.4	*-1.5%*
Résultat net, hors effet changement de plan	81.5	65.7	75.7	*15.2%*	74.3	*-1.8%*
Résultat net	**80.8**	**65.7**	**83.0**	***26.5%***	**74.3**	***-10.5%***
Part du bénéfice net revenant à l'Etat	40.4	32.8	41.5	26.5%	37.2	-10.5%
Investissements opérationnels	161.8**	133.0	110.0	-17.3%	170.0***	54.5%
Effectifs	944.4	1'004.7	1'011.5	0.7%	1'043.5	3.2%
Trafic en nombre de passagers	16'533	17'029	17'359	1.9%	17'880	3.0%
Marge sur EBITDA (hors effet changement de plan)	37.4%	33.5%	35.1%	1.5%	33.5%	-1.6%
Marge sur EBITDA	**37.2%**	**33.5%**	**36.7%**	**3.1%**	**33.5%**	**-3.2%**
Charge de personnel (hors prévoyance) / Chiffre d'affaires	*26.8%*	*27.9%*	*26.9%*	*-1.0%*	*27.4%*	*0.5%*
Dépenses de fonctionnement (hors fds envir. et hors études grands projets) / Chiffre d'affaires	*27.6%*	*29.6%*	*29.2%*	*-0.4%*	*30.1%*	*0.9%*

* impact de la modification du plan de prévoyance en 2016: - 0.7 MCHF, en 2017: + 7.4 MCHF
** études grands projets (jusqu'à SIA 31 incluse) estimé 2017 : 9.1 MCHF dont 5 MCHF Axe Stratégique Réseau (ASR) et 2.5 MCHF études BLC. Budget 2018 : 8.2 MCHF dont 5 MCHF ASR.
*** dont 72 MCHF Centre Swissair soit 89.8 MCHF hors Centre Swissair
**** pour 2018 : 170.0 '+/-15% [144.5;195.5]

Evolution des Investissements

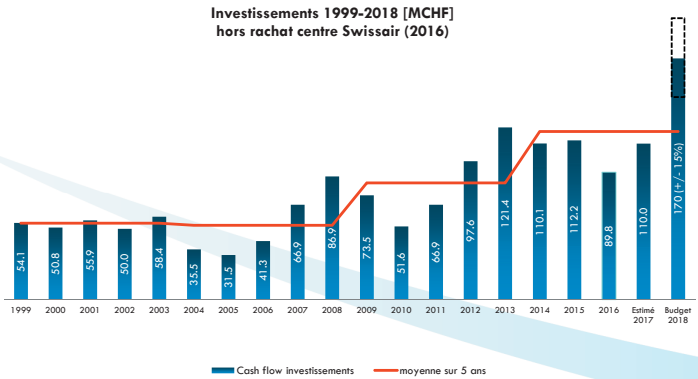

Le budget d'investissement 2018 prévoit un niveau cible avec une marge de +/-15%

Evolution : endettement bancaire

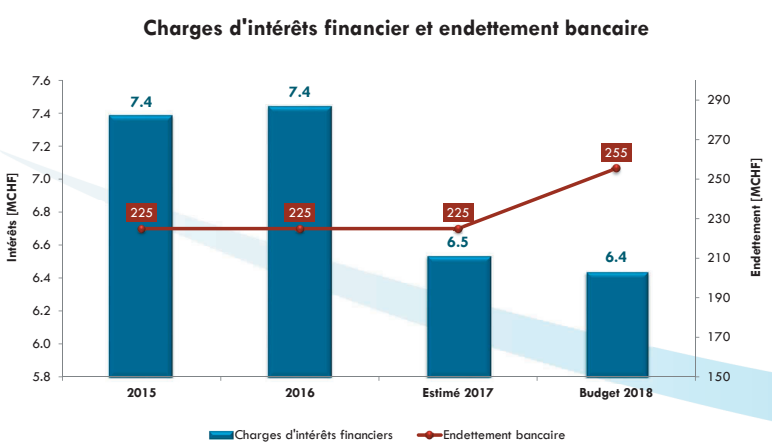

Politique publique L (Economie)

Ports Francs et Entrepôts de Genève SA

La Commission des finances a choisi – dans ce cas particulier – de ne pas auditionner les Ports francs et Entrepôts de Genève SA et de se baser sur le rapport extrêmement complet de la sous-commission chargée de la politique publique concernée.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique L (Economie)

Ports Francs et Entrepôts de Genève SA

Présents : M. Jean BATOU
M. Sandro PISTIS

Assistent : M. David HILER, président des Ports Francs
M. Alain DECRAUSAZ, directeur des Ports Francs

Audition du 17 octobre 2017

Procès-verbaliste : Mme Olivia CANEL

Présentation

M. HILER commence par une présentation générale des enjeux financiers de la société. Il souhaiterait sensibiliser les commissaires à un certain nombre d'éléments de contrainte. En effet, depuis le transfert d'actifs, la société est endettée à hauteur de **CHF 158'000'000.-.**

Les avoirs sont supérieurs à ce chiffre, mais la contrainte demeure forte et il sera nécessaire de procéder à une réduction du bilan ces prochaines années. Les avoirs perdent chaque année de la valeur, de par les amortissements comptables.

Il aborde ensuite le second enjeu du transfert d'actifs. Les locaux se trouvent en zone industrielle artisanale. Le *business model* est plus rentable que d'habitude dans ces zones mais le prix fixé à l'époque est de CHF 532.- le m^2, ce qui signifie que la pression est relativement forte. Le prêt voté par le Grand Conseil s'étend sur 90 ans. La société le rembourse par annuités, ce qui signifie que, pour le moment, elle paie CHF 2'300'000.- d'intérêts par année et rembourse CHF 279'000.-

Chaque année, le montant du remboursement augmente et celui des intérêts diminue. Cependant, dans 10 ans, la société n'aura pas remboursé une grande partie du prêt. Seule la partie bancaire aura été remboursée. Des échéances ont été fixées et CHF 10'000'000.- devront être remboursés en 2019. Pour cela, la société doit thésauriser de l'argent. Il en va de même pour faire des investissements. En effet, la société devra investir dans ses bâtiments, qui exigent des interventions puisqu'ils ont été construits dans les années 60.

M. HILER se réfère ensuite aux chiffres transmis. Le poste 53, qui concerne les dotations d'amortissements, s'élève à CHF 4'275'000.-. Ce chiffre démontre une perte de valeur, qui doit être au moins utilisée pour investir, augmenter le bilan ou pour rembourser la dette. L'objectif général est de toujours maintenir environ CHF 5'000'000.- entre les amortissements et le résultat bénéficiaire.

Cette somme, augmentée des amortissements, permettra de faire face aux obligations de la société et de maintenir un patrimoine en bon état. M. HILER remarque ensuite, concernant les dernières lignes, que les taux bancaires sont élevés, en raison de leur période de calcul. Le remboursement qui est prévu en 2019 soulagera la société. Le taux est de 4%.

Le taux payé à l'Etat, pour 10 ans, est de 2.5%. Celui-ci est supérieur au taux du marché. Selon M. HILER, ces éléments sont importants. La société a en effet une obligation de résultat. Malgré tout, dans la situation actuelle, le *break-even* correspond à un taux d'utilisation assez élevé.

Si ce dernier passe en dessous de 90%, la société ne sera plus bénéficiaire. Traditionnellement, le taux d'utilisation est de 97 ou 98%. Il est actuellement de 95% et M. HILER espère que ce taux pourra être maintenu.

Cependant, le mandat confié au Conseil d'administration est de refuser des clients. Dès lors, le remplissage n'est plus automatique, ni immédiat. De tous temps, des clients ont été refusés mais, désormais, les critères sont de plus en plus restrictifs, également pour les locaux hors douane. Si la société perd quelques clients transitaires, elle ne pourra plus s'acquitter de ses obligations. Il est dans l'intérêt de tous que la société se trouve dans une bonne situation financière. En effet, si tel n'est pas le cas, l'Etat devra postposer sa créance.

Un commissaire s'enquiert de la raison du plafonnement du taux de remplissage à 95 %. M. DECRAUSAZ répond que la baisse est due à la grande sévérité de la société avec certains clients, notamment dans le domaine des diamants. Auparavant, le taux d'occupation à l'aéroport était de 100%. Aujourd'hui, 11% des locaux sont vides. Cela a fait passer le taux d'utilisation général de 98 à 95%.

Un commissaire demande pourquoi cette baisse est recherchée par la société. M. DECRAUSAZ répond que la baisse n'est en aucun cas recherchée. Il s'agit de la conséquence de la dureté de la société concernant certaines affaires. M. DECRAUSAZ ajoute que la société souhaite garder certaines surfaces vides afin de répondre à des demandes urgentes, provenant notamment de l'Etat. En effet, la société est très proche de l'Etat et souhaite être au service de la communauté. Ainsi, les critères d'attribution des locaux ne peuvent pas être uniquement commerciaux.

Nouvelles concurrences

M. HILER ajoute que l'objectif est d'atteindre à nouveau le taux de remplissage de 98% qui existait il y a trois ans. Actuellement, le taux est de 95% et M. HILER espère qu'il remontera à 96%. Il a réalisé, après avoir fait des simulations, qu'en passant en dessous du taux de 90%, la société ne serait plus du tout à l'aise financièrement. Elle ne gagnerait en effet plus assez. Il faut aussi prendre en considération les amortissements de CHF 4'000'000.-. Partant, il est possible que la société se retrouve en surendettement dans quelques années. Selon M. HILER, outre des exigences légales plus élevées, le marché est devenu sensiblement plus concurrentiel au niveau international. Un port franc a été ouvert à Singapour. Cependant, il concerne principalement le marché asiatique et est déjà plein. Le port franc du Luxembourg est un concurrent plus direct, car il a été fortement touché par l'affaire Bouvier. En effet, M. Bouvier était le propriétaire des installations, ce qui a engendré de nombreux problèmes. Ce port franc a encore des surfaces disponibles. M. HILER prend ensuite l'exemple du vin. Actuellement, les vins propriété de Chinois se trouvent dans les locaux de la société. Cependant, Hong-Kong est une zone franche et, à terme, il est possible que les vins soient stockés dans cette ville. De plus, les pratiques en matière d'entrepôt ouvert ou de ports francs deviendront probablement plus agressives dans le futur, comme conséquence du Brexit. Les installations britanniques ne sont pas les mêmes mais, ce que l'Angleterre perdra suite au Brexit, devra être compensé par des gains dans des secteurs dans lesquels aucunes normes européennes ne doivent être respectées. M. HILER rappelle toutefois que le budget est bon. Il souhaitait simplement soulever la variation de curseur concernant le taux de remplissage.

M. DECRAUSAZ précise que l'Angleterre devient en effet le principal concurrent de la société. En Suisse, les objets d'art exposés ont été dédouanés. En Angleterre, il est possible d'exposer des objets d'art sans les dédouaner.

Tant qu'une pièce est exposée dans une galerie et n'en sort pas, les taxes sont suspendues. Ceci est un enjeu très important, qui nuit beaucoup aux deux sociétés d'entreposage suisse et luxembourgeoise.

M. HILER ajoute que les voitures vont également directement dans un entrepôt ouvert, géré par la société qui vend les voitures, sans passer par un port franc. Tant que la vente n'a pas eu lieu, la TVA n'est pas payée. En Suisse, ce fonctionnement ne s'applique pas à des marchandises sensibles, telles que les tableaux. En Angleterre, cette possibilité a été prévue dans la loi. La TVA et d'autres taxes ne sont payées qu'au moment de la vente définitive de l'objet. Ceci a des impacts très importants dans le marché de l'art, où des nombreuses années peuvent passer avant qu'une vente ne soit conclue.

Amortissements

Un commissaire a une question concernant les dotations aux amortissements, qui représentent le tiers des charges d'exploitation. Il s'enquiert de la composition des CHF 4'300'000.-.

M. HILER répond que plus de la moitié des amortissements ont été transférés. La société possède le reste. Il s'agit des bâtiments MIPSA-sud et MIPSA-nord, qui accueillent la douane, la poste et l'administration. Avant le transfert d'actifs, ces bâtiments appartenaient au port franc. Puisque ces bâtiments sont neufs, les amortissements sont importants. A l'opposé, un grand hangar a aussi été transféré. Aucuns amortissements ou réserves ne concernent ce bâtiment, qui rapporte cependant CHF 800'000.- nets par année. Puisque ce bâtiment doit être détruit, cette somme ne sera plus perçue dès 2020. M. HILER précise que les amortissements ont été calculés par l'Etat. Les valeurs sont correctes.

Pour les bâtiments luxueux, il est nécessaire d'amortir à 40 ou 50 ans et pas à 100 ans. En effet, il faut être attentif au fait que l'autorisation d'exploiter un port franc n'est désormais donnée que pour une période de 10 ans. Si les archives étaient stockées dans ces bâtiments, ces derniers auraient moins de valeur. M. HILER souhaite préciser que les marges respectives de la société et des transitaires ne sont pas extraordinaires. Les marges des marchands d'art ne correspondent pas à celles des transitaires. D'ailleurs, il est compliqué et risqué de déplacer des œuvres d'art sans les abimer. Les marges de la société demeurent confortables. Cependant, il est d'usage de penser que, puisque des œuvres d'art d'une grande valeur sont entreposées au port franc, la société a un chiffre d'affaire très élevé. Cela n'est pas le cas. Le chiffre d'affaires est celui d'un propriétaire d'immeubles.

M. HILER conclut qu'un peu plus de la moitié des amortissements concernent des bâtiments de l'Etat. Le reste concerne les deux bâtiments neufs, qui rapportent une importante partie du chiffre d'affaire. Finalement, la société loue les locaux situés à l'aéroport. M. DECRAUSAZ précise que la surface louée à l'aéroport est de 6'478 m^2.

A la question d'un commissaire, M. HILER indique que les remboursements ne figurent pas à cet endroit car la société a un compte d'exploitation. Il fera parvenir un bilan aux commissaires. La société doit rembourser CHF 10'000'000.- en 2019, CHF 6'000'000.- en 2022, CHF 5'000'000.- en 2024 et CHF 12'000'000.- en 2026. Selon la doctrine du Conseil d'administration, la société doit disposer du montant 2 ans en avance.

De plus, des travaux en lien avec un projet énergétique devraient être menés à bien en 2020. Actuellement, la trésorerie s'élève à CHF 3'000'000.-. A court terme, un minimum de CHF 15'000'000.- devrait être thésaurisé pour faire face aux échéances.

Un commissaire s'enquiert de la méthode de thésaurisation privilégiée. M. HILER répond que la somme sera thésaurisée en liquidités. La société est soumise au contrôle ordinaire et une analyse des risques est réalisée. Actuellement, il serait insensé de placer de l'argent.

Cela ne rapporterait rien et la société prendrait le risque, entre autres, de devoir payer un intérêt négatif. L'argent est donc réparti dans différentes banques. Cette méthode permettra de pallier des problèmes qui pourraient intervenir l'année d'un remboursement. En effet, si un gros client s'en va, la société ne réalisera plus de bénéfices le temps de relouer les locaux et il est très difficile de relouer rapidement.

Diversification et agrandissement envisagé

M. DECRAUSAZ explique que le principal pan de la stratégie commerciale est de trouver de nouveaux produits. Actuellement, la société est la plus grande cave du monde, avec 350'000 m^2 de bouteilles appartenant à 25 bouteillers. Une réflexion est actuellement menée concernant les médicaments. La société se demande ce qu'il devrait advenir si un client libère ses locaux et si, le cas échéant, la société devrait devenir transitaire à sa place, par exemple.

M. HILER ajoute que les exigences du droit international sont complexes. La gestion de l'entreprise doit être prévue sur 5 ou 10 ans. Il est impossible d'agir rapidement.

Un commissaire rappelle que, lors de leur dernière rencontre, les participants avaient discuté d'une potentielle diversification, en stockant par exemple des archives.

M. HILER répond que cette possibilité est toujours à l'étude. Il explique qu'il existe deux marchés : le hors douane et le sous douane. Concernant le hors douane, le terrain constructible qui a été transféré est mal utilisé. Il serait en effet possible de disposer d'autres bâtiments afin de s'axer également sur des business plus tranquilles, tels que les archives. La société se demande si elle devrait construire les bâtiments elle-même.

La valeur au bilan serait augmentée mais il faut s'assurer que les nouveaux locaux pourront tous être loués. Il serait alternativement possible de passer des accords avec des acteurs institutionnels, à la réputation irréprochable, et prévoir un droit de superficie. Ceci allégerait la charge qui reviendrait à la société. Le prix du terrain est supportable et il serait possible de construire un minimum de 4 bâtiments.

Cependant, la société ne peut pas investir CHF 80'000'000.- dans les 20 prochaines années. La décision n'a pas été prise pour le moment et elle dépendra des clients. M. HILER explique ensuite que, si l'entreposage sous douane se résorbait un peu à cause de la concurrence, les entrepôts pourraient être transformés. Par exemple, les entrepôts plus anciens pourraient être dévolus à des affaires plus courantes. La marchandise plus précieuse pourrait être stockée dans le dernier bâtiment. Il existe donc une possibilité de s'adapter à d'éventuels changements qui pourraient intervenir dans le monde.

Le problème principal est que les surfaces à louer font plusieurs milliers de m^2 et la relocation prend du temps. La société doit garder un certain confort au niveau des avoirs. Selon M. HILER, l'endettement, d'ici 15 ans, devrait être de CHF 120'000'000.-. Actuellement, les remboursements sont moindres mais il en ira différemment lors de la seconde décennie. Le bilan, ainsi que le risque, continueront donc à diminuer. Pour le moment, la société doit éviter d'orienter le stockage sur les marchandises sensibles, sous douane. Cependant, il n'est pas possible de stocker des tracteurs non plus. M. HILER relève ensuite que l'entreposage ordinaire actuel, qui se situe dans le PAV, va disparaître. Il n'y aura presque plus aucune zone dévolue à cela en centre-ville. Il est cependant intéressant, pour différentes raisons, qu'une partie de l'entreposage soit en ville. Il existe donc des perspectives. Les discussions sont toutefois longues et M. HILER espère au moins voir les fondations d'un nouveau bâtiment avant la fin de son mandat.

Un commissaire s'enquiert de la surface totale des entrepôts hors douane.

M. DECRAUSAZ explique que la surface totale d'entreposage de la société est de 100'000 m^2. 47'000 m^2 sont en sous douane et 53'000 m^2 sont en hors douane. Le grand hangar a une surface de 9'000 m^2. Un terrain est également disponible du côté de Tivoli. Il serait possible d'y construire 4 ou 5 bâtiments de 10'000 à 12'000 m^2. Le potentiel est grand.

M. DECRAUSAZ conclut que la société doit s'axer sur l'entreposage hors douane. La surface dédiée à l'entreposage sous douane va diminuer. De nouvelles normes vont en effet être édictées concernant le marché de l'art.

La problématique des « ports francs »

Un commissaire remarque que la société n'est plus tout à fait un port franc. M. DECRAUSAZ acquiesce. Le choix du nom est une erreur stratégique de communication qui a été faite dans les années 1915. La potentielle clientèle pense souvent que la totalité de l'entreposage est sous douane, ce qui est faux.

M. HILER ajoute que la dimension port franc de la société ne va pas disparaître, notamment à cause de la problématique de la TVA. Pour un marchand d'art, la taxe est payée même quand il n'y a pas d'ajout de valeur. Lors d'une transaction, il faut s'affranchir de la TVA. La vente d'un tableau à plusieurs millions de francs peut prendre des décennies. Le port franc permet de payer la TVA uniquement au moment de la vente. Cela est très important car des trésoreries gigantesques seraient nécessaires pour payer la TVA sur une période si longue. M. HILER précise qu'il existe 150 zones franches dans le monde. Dès qu'un hangar est construit sur une zone franche, il devient automatiquement un port franc. En Chine, il existe des chaines de ports francs.

Un commissaire demande qui gère le contrôle hors douane. Lorsque la marchandise est stockée sous contrôle douanier, les douaniers en ont probablement la responsabilité.

M. HILER explique qu'aucun contrôle n'est réalisé pour la marchandise hors douane. Des formalités doivent cependant être respectées. La société est bailleur. Elle s'enquiert du type de marchandise qui sera stockée et, pour des questions de confort, de l'ayant-droit économique. En effet, la marchandise n'appartient pas forcément à la personne qui loue une surface. Une fois que les surfaces sont louées, le droit du bail empêche la société de réaliser des contrôles. La société ne peut pas aller dans les locaux loués, même pour s'assurer que la marchandise correspond à ce qui a été annoncé. La seule marge de manœuvre réside dans le choix des clients. Par rapport à des entreprises privées, la société a peut-être des demandes plus élevées. Cependant, ses installations ne correspondent pas forcément à celles de privés.

Un commissaire demande ce que la société peut faire si elle a des soupçons concernant un locataire indélicat ou si une dénonciation lui parvient.

M. HILER explique que, dans de telles situations, une dénonciation doit être faite.

M. DECRAUSAZ ajoute que cet état de fait s'est réalisé récemment.

M. HILER précise que la traçabilité de l'ayant droit économique était parfaite. Au final, la société est un régisseur ordinaire. Aux dires de M. HILER, une de ses connaissances, consultant dans une régie, avait une fois été confrontée à un locataire qui faisait pousser de la marijuana dans les locaux qu'il louait à ladite régie. Cela se voyait d'ailleurs dans la consommation d'électricité. Le réflexe commercial est de détourner le regard. Cependant, au vu des surfaces louées, M. HILER pense qu'il est plus opportun de dénoncer. Il existera cependant toujours un risque. Le problème est surtout le fait que le public pense que la totalité des locaux sont en sous douane, ce qui n'est pas le cas. Il avait d'ailleurs été question de séparer la société en deux et d'en créer une qui gère spécifiquement les Entrepôts de Genève. En effet, la clientèle et les objets concernés ne sont pas les mêmes pour le sous douane et pour le hors douane. Le seul point commun est qu'il s'agit dans les deux cas de locations de surfaces. M. HILER ajoute qu'un risque spécifique concerne le hors douane. Il faut faire attention à ce qui y est développé. Par exemple, M. HILER est hostile à la location de chambres fortes.

Stockages sensibles

M. DECRAUSAZ précise qu'une trentaine de clients, qui avaient sorti leur argent de banques et cherchaient un abri, ont été refusés.

M. HILER prend l'exemple de l'affaire Holzmann. Lorsque des affaires sont conclues avec des personnalités de pays émergeants, le pouvoir que ces dernières ont ne protège pas la société. C'est un réel problème. Un dépôt du canton de Vaud, qui louait à plusieurs acteurs

d'organisations internationales, a dû fermer ses portes. M. HILER pense qu'une réflexion doit être menée par rapport à cela. Il serait envisageable de dresser des listes de PEP et de ne pas nouer de relations contractuelles avec eux, comme les banques le font souvent. M. HILER rappelle que la corruption est très importante dans les pays émergeants. Visiblement, tout le parlement a participé à l'affaire précitée. Il est cependant compliqué de refuser de faire affaire avec des présidents nationaux, en invoquant leur potentielle dangerosité. Cela devra peut-être être fait et des normes verront peut-être le jour. M. HILER est également dubitatif concernant le stockage de matières précieuses.

Un commissaire demande si le commerce physique de l'or, très important en Suisse, passe par les banques.

M. DECRAUSAZ rétorque que l'or n'est soumis à aucune taxe et n'est donc jamais stocké sous douane, contrairement à la croyance populaire. Des journalistes ont déjà demandé à M. DECRAUSAZ si de l'or était fondu au sein de la société. M. DECRAUSAZ précise toutefois que quelques banques entreposent leur stock d'or dans les locaux de la société, afin de l'éparpiller, pour plus de sécurité.

M. HILER ajoute que, pour la bijouterie et la joaillerie, le problème de la matière ouvrée existe. Le problème du diamant de sang est également réel. Le risque est amoindri en travaillant avec des courtiers en diamant de premier plan. Cependant, le monde du diamant n'est pas connu pour son extrême honnêteté. En cas de faux certificats, le risque est partagé avec la société. De plus, les marges de la société sont plus petites que celles d'une banque. Il faut donc analyser jusqu'à quel stade il est intéressant de continuer à accepter de stocker des matières précieuses. Il n'est possible d'accepter ces clients qu'en faisant du *compliance* et cela a un coût non négligeable. M. HILER explique ensuite que les conséquences et le risque inhérents respectivement à l'or, au hors douane et à l'archéologie ne sont pas les mêmes. Il est bénéfique de se diversifier mais il faut également prendre en compte les différents contrôles qui doivent être effectués.

M. DECRAUSAZ explique qu'il est question d'interdire les antiquités du site tellement la vérification est onéreuse. En général, son travail a changé. La stratégie occupe désormais une place prépondérante. Davantage de temps est consacré à analyser comment faire barrage à des produits néfastes plutôt qu'à se développer sur des produits fastes.

Affaire Bouvier et notoriété de la société

Un commissaire évoque l'affaire Bouvier. Il demande si l'affaire sera réglée devant la justice monégasque.

M. HILER répond que l'affaire pénale reste pendante à Monaco. Le milliardaire russe a essayé d'amener l'affaire à Singapour. Cependant, Singapour a refusé car les ventes auraient eu lieu à Genève, le cas échéant. M. Bouvier a perdu beaucoup d'argent suite à la campagne médiatique menée contre lui. Il se retourne aujourd'hui contre le milliardaire russe afin de récupérer quelque chose. L'affaire civile se déroulera à Genève. M. Bouvier est actionnaire de la société Ports Francs et Entrepôts de Genève SA. La société ne connaît cependant pas les affaires personnelles de M. Bouvier.

Il n'est d'ailleurs pas directement client. Il est propriétaire de plusieurs sociétés de commerce d'art. La société Ports Francs et Entrepôts de Genève SA traite avec la société transitaire ELC. Ce locataire pose peu de problème.

M. DECRAUSAZ précise que la douane la prend en exemple pour la gestion des stocks.

M. HILER ajoute que, paradoxalement, la société est en effet celle qui a le plus de mesures de contrôle. Elle est cependant propriété de M. Bouvier, qui a un certain goût de l'argent et est également actif dans le marché de l'art. M. HILER informe que, quand M. Bouvier se sera retiré ou quand l'affaire sera terminée, le problème de confusion de nom sera réglé. Hormis cela, l'affaire Bouvier n'est pas réellement problématique pour la société Ports Francs et Entrepôts de Genève SA.

M. DECRAUSAZ souligne que M. Bouvier a tout de même été présenté, notamment par les médias, comme le roi de la société. Cependant, celui-ci n'a que 7% des actions.

M. HILER précise que M. Bouvier ne connaît que la marchandise qui se trouve dans ses propres locaux. Il n'a accès à rien d'autre.

M. DECRAUSAZ ajoute que l'impact sur la notoriété de la société a été très mauvais pendant un certain temps. Les potentiels clients posaient toujours la question et M. DECRAUSAZ devait leur montrer le registre du commerce. Désormais, tout le monde s'est rendu compte que M. Bouvier n'était propriétaire que du port franc de Singapour et que les ventes douteuses avaient probablement eu lieu là-bas.

M. HILER explique que ces problèmes sont à la source de son arrivée dans la société.

Un commissaire demande si les charges d'exploitation des surfaces sous douane sont effectivement plus élevées que celle du hors douane.

M. DECRAUSAZ acquiesce. Les charges liées au sous douane représentent 60% des charges totales. Cela s'explique par le fait que la sécurité est plus grande pour ces surfaces. De plus, les bâtiments sont neufs et coûtent plus cher.

Locaux hors douane

Un commissaire conclut donc que les locaux sous douane sont plus chers au m^2 que les locaux hors douane. Les produits d'exploitation sont plus élevés pour les surfaces sous douane car le système du hors douane n'a pas été optimalisé. Cependant, à terme, il serait possible que ledit système entraîne des résultats intéressants.

M. DECRAUSAZ acquiesce. A terme, le hors douane prendra le dessus au niveau de la rentabilité.

M. HILER ajoute qu'il est possible de construire 4 ou 5 bâtiments afin de proposer de nouveaux locaux pour le hors douane.

Un commissaire demande si la société a les moyens de le faire elle-même.

M. HILER explique qu'il est possible de trouver des partenaires. Des autorisations de la part de l'Etat seront cependant nécessaires. La stratégie devra être élaborée sur 30 ans. Dans l'immédiat, M. HILER aurait souhaité pouvoir construire un premier bâtiment, afin de générer des revenus. M. HILER explique ensuite qu'il serait très intéressant pour la société de disposer de surfaces supplémentaires. En effet, comme cela a été soulevé précédemment, certains bâtiments sont vétustes et devront faire l'objet de lourdes rénovations. En période de travaux, il faudra se séparer de certains clients s'il n'est pas possible de les reloger.

En effet, les risques pour la marchandise seraient trop élevés. La société doit donc trouver un moyen de mieux gérer ses sols. Une partie ne sera pas prise en charge par la société, qui se contentera d'un droit de superficie. Cependant, M. HILER souhaiterait que la construction de 3 bâtiments soit prise en charge par la société. Pour cela, il est indispensable de générer des recettes. Actuellement, les recettes se montent à CHF 6'000'000.-. Les deux tiers sont utilisés pour rembourser le prêt. Il reste donc peu de marge pour investir. Le Conseil d'administration ne souhaite pas réemprunter. En effet, il est difficile d'anticiper les revenus qui résulteront des futures constructions. Ces derniers dépendent de l'économie genevoise dans son ensemble, particulièrement pour le hors douane. Pour le moment, la situation est stable mais personne ne sait ce qu'il en adviendra dans le futur. M. HILER conclut que, pour l'entreposage ordinaire tel qu'Amazon, de la superficie est nécessaire.

M. DECRAUSAZ précise que le critère pour l'exploitation des bâtiments est le positionnement des assurances. Lorsqu'un assureur décide qu'un bâtiment ne peut plus être couvert de façon optimale, aucun produit cher n'est stocké dedans. M. DECRAUSAZ rejoint ensuite les propos de son préopinant. Des rénovations sont indispensables et il faut qu'une décision soit prise. Si un nouveau bâtiment est construit, il serait possible de vider

un ancien bâtiment pendant 2 ans, de transférer les locataires puis de trouver des locataires supplémentaires deux ans plus tard.

M. HILER précise que, lorsqu'un locataire sous douane quitte une société, il ne revient pas. Il faut être attentif à cela. M. HILER informe ensuite que, si la société est à nouveau convoquée pour présenter les comptes, elle pourra faire part de sa stratégie commerciale pour les 10 prochaines années. Actuellement, cette stratégie est connue mais pas formalisée. M. HILER précise finalement que la situation actuelle dicte 90% des décisions qui sont prises. La marge de manœuvre est très limitée.

Politique publique M (Finance et impôts)

Département des finances (DF)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département des finances (DF) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Serge Dal Busco précise d'emblée une amélioration des recettes due à une amélioration de la situation des personnes morales qui annoncent de meilleurs résultats. Il mitige rapidement cette annonce en expliquant qu'il faut compter sur une réduction de 16 millions de francs du côté des recettes en lien avec la décision de la Cour constitutionnelle concernant la transmission des certificats de salaires. Du point de vue des charges, le conseiller d'Etat note des besoins supplémentaires des TPG suite à la décision récente du Grand Conseil.

Il remarque incidemment l'annonce faite par le canton de Vaud de sa décision de mettre en application les décisions liées à la RIE III votée au niveau cantonal. Il précise notamment que la décision du Conseil d'Etat genevois est de poursuivre sa feuille de route prévue pour le PF17.

Il annonce encore l'émission d'obligations vertes par l'Etat de Genève et informe la commission des premiers succès de cette décision. Il précise que l'Etat de Genève est le premier en Suisse à se profiler sur ce type de marché.

La question de la RPT est soulevée par la commission. M. Dal Busco note que la RPT est un facteur explicatif de l'augmentation des charges du canton. Il souligne également sa volonté de suivre avec attention les évolutions de la RPT, plus particulièrement en agissant après que le rapport d'efficacité de la RPT, dans lequel se trouveront des propositions des cantons destinées à modifier ce système spécifique, sera transmis au Conseil fédéral. Le conseiller d'Etat note également que non seulement le canton assume la totalité des charges à caractère dynamique à Genève mais que, en plus, il assume en totalité les effets de la RPT. Il remarque un problème de répartition des charges entre le canton et les communes et dit la volonté du Conseil d'Etat de changer cet état de fait.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique M (Finance et impôts)

Département des finances (DF)

MM. François Baertschi et Jacques Béné

Remerciements

Suite à l'audition du Département des finances dans le cadre de l'examen de la politique publique M le 17 octobre 2017, les deux commissaires aux finances remercient M. Serge DAL BUSCO, Conseiller d'Etat, Mme Coralie APFFEL, Directrice finances et comptabilité DGFE, Mme Marie BARBEY, Cheffe de cabinet, Mme Stéfanie BARTOLOMEI, Directrice financière, M. Pierre BEGUET, Directeur général DGFE, M. Pierre-Antoine GOBET, Secrétaire général, M. Daniel HODEL, Directeur général de l'AFC, Mme Adrianne JOST, Directrice de la trésorerie générale, M. David MICELI, Economètre de l'AFC ; ainsi que la procès-verbaliste, Mme Noémie PAULI.

Présentation

Le déficit du projet de budget 2018, indique le conseiller d'Etat, provient d'un tassement, voire même d'une légère régression, de certains types de revenus. Au moment de l'audition de la sous-commission le 17 octobre, M. Serge DAL BUSCO a indiqué que le Conseil d'Etat pourra prochainement adopter des amendements au projet de budget s'agissant des revenus, puisque celui-ci a été construit sur les estimations connues au mois de juin.

Le budget que le Parlement adoptera se basera sur ces éléments qui ont, entre-temps, été présentés à la Commission des finances, mais aussi sur des éléments correctifs que le Conseil d'Etat pourra apporter lors d'amendements en novembre.

Projets en cours

S'agissant des impôts et des projets qui sont aujourd'hui toujours à l'étude au sein du département, il y a la réforme fiscale des entreprises (PF 17) qui est en cours au niveau fédéral, tout à fait compatible avec le projet genevois qui est maintenu par le Conseil d'Etat avec peut-être quelques ajustements.

Pour l'instant, le projet déposé au Parlement genevois est gelé dans les travaux de la commission fiscale et garde tout son sens, selon M. DAL BUSCO. Un redémarrage sur certains aspects du projet cantonal ou de l'examen de celui-ci aura probablement lieu au printemps lorsque nous y verrons plus clair avec le message qui sera déposé en mars aux Chambres fédérales. Bien évidemment, le projet genevois ne sera pas voté dans le courant de cette législature, puisque le vote fédéral surviendra au plus tôt à la session d'été 2018, c'est-à-dire au mois de juin.

Le dossier de la ré-estimation du parc immobilier non locatif, c'est-à-dire des immeubles occupés par leur propriétaire, arrive bientôt à maturité. Les impacts (pas seulement globaux) ont pu être évalués. Au sein du Conseil d'Etat et du Département des finances est examinée la conséquence de cette ré-estimation, en particulier au niveau des contribuables eux-mêmes. Il est rappelé que la dernière estimation complète de ces valeurs date de 1964, avec, dans les années ou décennies suivantes, des prorogations avec des majorations de 10 ou 20%. Fondamentalement, la base est restée la même, sauf pour les objets qui ont été concernés par une aliénation (succession ou vente) où ce sont les valeurs vénales qui ont été introduites. Une disparité a été observée entre contribuables qui ont des taxations différentes alors qu'ils occupent des biens similaires ou identiques. Il convient de noter que ceux qui seraient le plus impactés par une application brute et sans discernement de ces nouvelles valeurs sont les personnes qui occupent des biens depuis très longtemps (personnes âgées). Dans ces catégories de contribuables ont été relevées un certain

nombre de problématiques qui pourraient conduire à un supplément d'imposition fiscale qui mettrait en péril leur existence économique. Actuellement, il est étudié des mesures transitoires pour trouver des solutions adaptées à la mise en œuvre de ce projet. A noter que ce projet de loi devrait venir devant le Parlement à la fin 2018.

Sur d'autres dossiers qui ont fait l'objet de décisions du Grand Conseil, deux ont été contestés devant les tribunaux, notamment la déduction des frais de déplacement. Le Tribunal fédéral a refusé l'effet suspensif et dès lors on attend le jugement sur le fond sans aucune idée de la détermination du tribunal, mais le Département mise sur l'application de la disposition pour l'exercice 2017.

Le deuxième dossier en lien avec la fiscalité des personnes physiques est la production obligatoire par l'employeur du certificat de salaire. Un recours est pendant devant la Cour et la décision est attendue prochainement.

M. HODEL ajoute que la révision de l'imposition à la source, au niveau fédéral, est dans la dernière ligne droite, l'ordonnance fédérale étant en consultation jusqu'au mois de novembre. Ensuite, il faudra réécrire la loi cantonale et son règlement qui l'accompagne.

Politiques publiques

Pour les quatre programmes de cette politique publique, il convient de se référer à la présentation du Département des finances qui annexée à ce rapport. Voici quelques éléments complémentaires.

Programme M02 (gestion des actifs et passifs des patrimoines financiers et administratifs) - M. BEGUET indique que la dette est légèrement en-dessous du même niveau l'année passée à la même époque (fin septembre). Si on reprend l'évolution sur les trois dernières années, **globalement la dette devrait atteindre un niveau inférieur à celui de l'année dernière (12,35 milliards au 31 décembre 2017). Quant à la dette moyenne, elle passerait de 12,1 à 11,9 milliards de francs.** Bien évidemment, il s'agit de projections et tout dépend des encaissements de trésorerie d'ici la fin de l'année. La tendance observée précédemment devrait à nouveau se reproduire cette année. L'objectif pour le projet de budget 2018 devrait être cohérent avec les estimations pour calculer les intérêts de la dette.

Mme JOST ajoute que les intérêts de la dette sont en recul essentiellement en raison des taux d'intérêts bas. Ils arrivent à refinancer la nouvelle dette à des niveaux inférieurs par rapport à la dette qui vient à échéance. L'Etat peut se faire rémunérer pour les emprunts qui sont à court terme (les banques paient l'Etat pour les emprunts qui sont faits jusqu'à 12 mois). Ceci rapporte plusieurs millions.

Mme APFFEL relève que le Conseil d'Etat avait pris une mesure P48 qui était la centralisation du contentieux et a pris son envol en 2016. Les revenus des recouvrements de créances qui restaient jusque-là impayés augmentent. A été également augmenté le montant mis au budget sur les successions en déshérence, pour lesquelles ils ont la même problématique que pour la prévision des successions sur les impôts. Ils ont augmenté le budget de 1,1 million à 1,6 million de francs, sachant que, dans la pratique, depuis plusieurs années ils reçoivent entre 2,5 et 3 millions au titre des successions en déshérence.

Programme M03 (péréquation financière inter-cantonale) - M. DAL BUSCO constate que le canton de Genève est l'un des sept cantons contributeurs à la péréquation des ressources. La quarantaine de millions supplémentaires provient de l'entrée dans le radar de l'événement fiscal (420 millions d'impôt cantonal et 120 millions d'impôt communal) qui a amélioré les comptes 2014. La péréquation porte sur la moyenne des 3 ans à partir de N-4 (donc 2014 pour 2018). La commune d'Anières a reçu 120 millions de cette opération qui coûte 43,9 millions au canton et c'est le canton seul qui paie cette contribution d'après les règles actuelles. Le Conseil d'Etat constate une forme d'anomalie car la richesse générée

touche dans une proportion encore plus grande les communes. Dès lors, il faut se demander s'il appartient au canton tout seul d'assumer ce surcroit de contribution de péréquation. La réponse du Conseil d'Etat est clairement non et il fera des propositions dans ce domaine.

Pour M. DAL BUSCO l'année 2015 a aussi connu un épisode qui risque d'impacter le projet de budget 2019, mais il n'est pas sûr que cet impact sera le même car il existe avec le système actuel une solidarité entre les cantons donateurs. En effet, le montant qu'ils seront amenés à payer dépend de l'augmentation de notre richesse intrinsèque, mais aussi de notre richesse relative par rapport aux autres cantons donateurs.

Concernant cette répartition inter-cantonale (RPT), le Conseil d'Etat a travaillé sur un modèle alternatif en espérant qu'il trouvera grâce aux yeux du Parlement fédéral dès lors qu'il devrait impacter favorablement le canton de Genève à partir de 2022. Normalement, si ce projet aboutit, il devrait conduire le canton de Genève à une diminution allant jusqu'à une centaine de millions de francs.

Aujourd'hui, les 43 millions de francs supplémentaires portent la péréquation des ressources à 400 millions au total. Comme le Parlement fédéral a concédé un montant compensatoire pour les charges excessives en termes sociodémographiques, le canton de Genève reçoit une centaine de millions de francs. La péréquation nette est ainsi de l'ordre de 300 millions (399 millions est la contribution brute).

Programme M04 (production et perception des impôts) - M. HODEL explique qu'ils ont fini d'engager les taxateurs qui ont été octroyés par la commission des finances. En effet, 15 ont été engagés cette année, les derniers arrivant au 1er décembre 2017. Il est prévu d'en engager encore 5 à partir du mois de janvier 2018. À la fin de la semaine passée, le nombre de dénonciations spontanées était de 8'200. Le flux ne baisse pas et il sera presque de 10'000 à la fin de cette année, ce qui fait un gros potentiel à traiter. A l'intérieur de cette priorité, l'AFC intervient sur les cas les plus importants et ceux qui pourraient souffrir d'une prescription. Dans le cadre de la réorganisation, un service spécifique est créé avec, à terme, 25 personnes. Un noyau minimum de 5 contrôleurs encadrera les autres employés qui sont des taxateurs venus d'autres services. Ainsi il est prévu d'arriver aux objectifs 2018 qui avaient été avancés auprès de la commission des finances pour obtenir ces postes. En 2019, tous les cas à traités ne seront pas terminés.

Par ailleurs, M. HODEL indique que proposer de nouveaux services dans le cadre des e-démarches, utilisées par de plus en plus de personnes dans le cadre des impôts (par exemple des demandes de délais) est en constant développement. L'AFC étudie également la fusion des acomptes ICC-IFD, ce qui limitera les taxes postales et facilitera la vie des contribuables. Quant à l'échange automatique d'informations, ce sont les banques étrangères qui vont fournir à l'administration fédérale les noms et coordonnées des personnes qui résident en Suisse et ont un compte dans une banque étrangère. Tout cela se fera dans le courant de l'année 2018 avec une concrétisation en septembre 2018. Dès lors, les administrations fiscales cantonales pourront accéder à la base de données fédérale pour rechercher les contribuables genevois concernés par des comptes à l'étranger.

L'échange spontané d'information est inverse. C'est l'Administration cantonale qui transmettra tous les « rulings » signés avec des sociétés à l'Administration fédérale qui les transmettra aux autres administrations de pays tiers. Ils recevront aussi de ces mêmes pays des informations pour les « rulings » signés avec des entreprises situées en Suisse mais qui ont une filiale à l'étranger. Il faudra voir si certains bénéfices qui auraient dû être taxés en Suisse ne l'ont pas été ; mais, cela se passera aussi dans l'autre sens et se concrétisera en tout début de l'année 2018.

Rétrocession aux autres collectivités publiques

Un commissaire constate que le programme M01 intègre les rétrocessions aux autres collectivités publiques (Confédération, communes genevoises, communes frontalières

françaises). Il s'étonne que le programme M03 s'occupe également de la péréquation des ressources et demande s'il y a une erreur.

M. BEGUET répond que, sur le programme M01, c'est uniquement la part qui reste au canton et qui est la substance fiscale du canton. Maintenant, la part aux communes françaises est comptabilisée en diminution des recettes. Là, on parle uniquement de la part du canton. Ce changement a été apporté en 2015 au début de la législature. Dans les comptes et les budgets de l'Etat de Genève, cette partie de rétrocession à la France est comptabilisée en moins des revenus dans le programme M01.

M. HODEL ajoute que, s'agissant des revenus fiscaux, l'impôt fédéral direct est redistribué à la Confédération. Cette partie est importante.

M. BEGUET indique que les 2,3 milliards de francs sont prélevés par l'administration fiscale auprès des contribuables. Le canton en garde 395 millions (=17%) et le reste va à la Confédération.

M. HODEL relève que l'impôt communal est aussi intégré dans l'impôt cantonal communal qui fait l'objet de rétrocession une fois que les calculs sont faits.

IFD et péréquation inter-cantonale

Un commissaire remarque que l'impôt fédéral direct (IFD) est en baisse (18,4 millions) alors que, dans le même temps, le canton augmente sa part à la péréquation inter-cantonale, qui est elle-même calculée en fonction de ce même IFD.

M. BEGUET répond que les années 2012, 2013 et 2014 sont utilisées pour la péréquation ; ainsi, on prend la moyenne de la progression de l'assiette sur ces trois années. Les estimations d'impôts baissent à la fois pour les personnes morales et physiques. Dans la réalité, si on restitue les correctifs aux bonnes années, les impôts continuent à croître. Les 17,5 millions en moins proviennent du fait que vraisemblablement les estimations faites pour les années 2015, 2016, voire 2017, étaient légèrement surestimées.

M. MICELI ajoute que, dans la RPT, on attend suffisamment d'années pour avoir une idée plus fiable des assiettes fiscales pour la période considérée. Pour 2018, il faut prendre 2012, 2013 et 2014. Dans le projet de budget, ce sont vraiment des estimations. Au niveau du budget, il ajoute que la comparaison établie dans la plupart des documents officiels se fait entre le budget 2017 et le projet de budget 2018. En effet, le budget 2017 a été établi sur la base des connaissances qu'ils avaient de l'évaluation des recettes fiscales. Par rapport à l'évaluation faite en octobre 2016, on est aujourd'hui en-dessous. C'est ce qui donne cette impression de baisse. Dans la réalité, les impôts continuent de progresser, mais la référence n'est pas tout à fait la même quand on se réfère au budget de l'année précédente.

Potentiel fiscal du canton

Un commissaire devine la volonté du Conseil d'Etat d'essayer de trouver des recettes supplémentaires. Il demande comment cela se justifie par rapport à l'exploitation du potentiel fiscal de Genève qui est déjà le plus élevé de toute la Suisse et, depuis 2009, quand cet indice a été créé. Le canton de Genève est le numéro un depuis 2009. Une partie du Parlement va s'en offusquer déjà par rapport à la valorisation des biens immobiliers en lien avec l'impôt sur la fortune, mais surtout de par le fait que le potentiel fiscal des contribuables genevois est déjà le plus exploité de toute la Suisse.

M. MICELI répond que, pour l'indice d'exploitation du potentiel des ressources, on prend comme référence le potentiel de ressources tel qu'il est communiqué à la Confédération. Ce qui est mis au numérateur est l'ensemble des impôts tels qu'ils ressortent des comptes de l'Etat. Il peut y avoir des effets trompeurs, en particulier pour les années où l'on a eu beaucoup de correctifs dans les comptes. C'était le cas jusqu'à 2012. À Genève, sont inscrits dans les comptes les montants d'impôt qui concernent l'année fiscale en cours, mais également tous les correctifs, ce qui impacte l'indice d'exploitation de ressources. D'autres

phénomènes sont liés au type d'impôts que perçoivent les différents cantons. D'autres impôts, comme les successions, entrent aussi dans le calcul de l'indice d'exploitation et ne sont peut-être pas tout à fait les mêmes dans les autres cantons.

Le commissaire ajoute que l'intérêt c'est que justement l'ensemble des impôts est pris en compte. Depuis que cet indice existe, le canton de Genève est en permanence numéro un.

M. DAL BUSCO répond du point de vue politique. Les barèmes d'impôts sur les revenus des personnes physiques sont en moyenne les plus élevés de Suisse. Tel n'est pas le cas par catégorie de population. Globalement, Genève a l'imposition, autant pour les personnes physiques que morales, qui est la plus lourde de Suisse. Sur certaines catégories de contribuables, comme les personnes morales, la réforme PF17 prévoit d'alléger les charges de manière spectaculaire. S'agissant des personnes physiques, l'impôt sur la fortune pose un problème. Dans un monde idéal, il faudrait un impôt sur la fortune plus modéré et l'absence de bouclier fiscal. Pour ce faire, il est prévu d'utiliser une partie de l'augmentation de l'assiette de l'imposition des immeubles pour corriger l'impôt sur la fortune. La fortune immobilière étant un élément de fortune, il est possible de le corriger par ce biais-là. Les modifications de la LIPP n'ont pas porté ces dernières années sur les barèmes. Selon M. DAL BUSCO, il faut éviter d'aggraver l'imposition fiscale au niveau des barèmes. Le conseiller d'Etat observe qu'avec certaines déductions (assurance-maladie, frais de déplacement) on vient aggraver des situations qui sont aujourd'hui critiquables. Il prend l'exemple du tiers des contribuables qui ne paient pas d'impôts. Il a été démontré que si l'on avait accepté de limiter la déductibilité des primes d'assurance-maladie à une fois la prime moyenne cantonale, l'Etat aurait fait payer des impôts à 2'000 personnes supplémentaires. Pour le reste, les modifications porteront toujours sur l'élimination des niches fiscales, mais il n'est pas question d'aggraver les barèmes.

Seuils de matérialité

Un commissaire se demande si les seuils de matérialité ne sont pas trop hauts, ce qui représente une perte pour l'Etat.

M. HODEL répond que ces seuils sont leur bouée de sauvetage quand il n'est pas possible de faire autrement. L'AFC aspire à des recettes supplémentaires, mais en baissant les seuils de matérialité de par les 20 taxateurs accordés par le Parlement qui permettront de ramener les seuils de matérialité au niveau de 2015 (ils avaient été rehaussés en 2016). Par ces mesures, l'AFC veut faire appliquer les lois et directives actuelles sans aucune mesure d'aggravation des barèmes. Il en est de même pour les certificats de salaire qui doivent être obligatoirement fournis par l'employeur Il y a des tricheurs qui n'ont pas de raison d'être et l'Etat doit les combattre, sans pénaliser les autres. Relevons que le canton de Vaud récolte 40 millions de francs par année car certains ne déclarent pas un deuxième revenu.

M. HODEL ajoute qu'il y a 6'000 ou 8'000 personnes de plus chaque année à Genève et son service doit subir la réduction du nombre de collaborateurs. Ils sont arrivés au bout de l'exercice d'informatisation et de rationalisation. Son action consiste à faire appliquer les règles de la meilleure des manières possibles.

M. DAL BUSCO a demandé à l'ensemble du Département de faire aussi bien avec moins. Le DF a appliqué la mesure des -5% du personnel, ce qui impacte lourdement l'AFC. M. HODEL a essayé d'améliorer les processus, en mettant des prestations en ligne et en gérant mieux la téléphonie. En parallèle, le volume de travail a augmenté. Il était extrêmement satisfait de constater que la commission des finances a été sensible aux arguments qu'ils ont pu faire valoir ; cela n'équivaut certainement pas à dire qu'il y a une pression accrue sur le contribuable, car elle a objectivement diminué. Pour cela, ils ont engagé des taxateurs et non pas des contrôleurs.

Problèmes de la RPT

Un commissaire s'interroge sur la péréquation inter-cantonale. Le canton peut se battre, mais sur 8,5 milliards de budget, cela ne va pas changer grand-chose. On gagnera au maximum entre 40 et 60 millions de francs, ce qui ne permettra pas de réduire le déficit et rembourser la dette. Il demande comment cela se passe dans les autres cantons et s'ils ont des éléments qui permettraient de dire que la péréquation inter-cantonale est aussi assumée par les communes.

M. BEGUET répond que 6 autres cantons sont donateurs. Un canton fait aujourd'hui participer les communes et un autre parmi les cantons donateurs l'envisage ; par ailleurs, il n'a pas d'autres éléments. Le canton qui fait participer les communes lui a fourni la base légale qu'il applique. On notera que la pression devient de plus en plus forte pour les finances publiques dans tous les cantons. Ce système pose maintenant des problèmes à tous les cantons donateurs qui se partagent la contribution à l'intérieur d'un système de solidarité, avec une indexation chaque année de l'enveloppe. Il se retrouve face à une moindre croissance des estimations fiscales et à des charges dynamiques qui augmentent très vite. À long terme, c'est un enjeu pour les finances publiques. À court terme, les cantons pensent faire participer les communes, notamment ceux où elles financent peu de charges dynamiques.

M. DAL BUSCO relève qu'il est possible d'imaginer que certains cantons n'envisagent pas de faire participer leurs communes à la RPT car lesdites communes assument déjà les charges dynamiques, ce qui n'est pas le cas à Genève. Si on regarde la progression des charges dans les communes (les riches comme les pauvres), les taux d'augmentation sont nettement supérieurs aux taux d'augmentation des charges de l'Etat. Les budgets augmentent quand bien même les communes n'ont pas de charges dynamiques à assumer. En 2006, 40% des charges dynamiques sur le canton de Vaud sont assumées par les communes.

Un commissaire est conscient qu'il y a un problème de répartition des charges entre les communes et l'Etat, mais ce n'est pas la RPT qui règlemente cela. Il y a un problème sur la répartition intercommunale. Par exemple, Bernex et Plan-les-Ouates ont le même nombre d'habitants ; le budget passe du simple au double pour Bernex qui connaît des développements très difficiles à assumer. Certaines communes se cherchent des projets pour augmenter les charges au niveau des finances communales. Il est dur de voir pour les communes ce qu'adviendront leurs finances d'ici 5 à 10 ans.

M. DAL BUSCO répond qu'il a été discuté pendant trois ans non pas d'un transfert de charges, mais d'une répartition des tâches. Dans le cas d'Anières, les 120 millions sont rentrés dans la péréquation intercommunale. Anières est devenue infiniment plus riche que n'importe quelle autre commune en 2014 ou 2015. Les autres communes ont toutes paru pauvres à côté d'Anières alors qu'elles ont reçu de l'argent. Cet argent reçu aurait pu être la contribution d'Anières à la RPT car elle n'en a pas besoin.

Croissance des charges

M. BEGUET revient sur les comparaisons inter-cantonales présentées en commission des finances il y a un an et demi en matière de croissance des charges des cantons et des communes. Globalement, la croissance des charges des communes était supérieure à celle du canton alors qu'elles ne supportent pas de charges dynamiques. Tous les cantons équilibrent chaque année globalement ce qu'ils ont comme revenus fiscaux et comme charges. Depuis 2005, le canton de Genève est l'un de ceux qui a la croissance des charges la plus faible. Lorsque l'on prenait la comparaison des revenus et des charges, le canton de Genève avait, il y a 10 ans, véritablement un grand écart avec les autres cantons. Aujourd'hui, cela s'écrase car la croissance des charges a été depuis 2005 l'une des plus faibles. Le canton de Vaud a connu une croissance des charges et des revenus beaucoup plus importante qu'à Genève. La situation se normalise progressivement. Les charges de la Confédération augmentent pour 2018 de 2,5%. Celles du canton de Vaud de 2,5% et celles

du canton du Valais de 3,3%. **Le canton de Genève a eu une augmentation de la RPT qui explique pratiquement 0,5% de la croissance des charges sur les 1,9%** (en comparaison le canton de Vaud qui a eu une baisse de la RPT).

Un commissaire remarque que les dernières statistiques fédérales en matière de charges par habitant sur le BADAC datent de 2007.

M. BEGUET répond qu'il se réfère aux statistiques de l'Administration fédérale des finances. Tous les cantons et les communes transmettent à cette Administration leurs statistiques, qui sont ensuite assemblées. Globalement, ils partent d'une situation à Genève où depuis 2005, avec cette croissance des charges inférieures à la moyenne des autres cantons, on assiste à une certaine normalisation. Le canton de Genève apparaît en comparaison inter-cantonale (charges ou revenus par habitant) encore dans les numéros un. Il est le plus élevé avec le canton de Bâle-Ville. Comme la croissance des charges est inférieure à celle des autres cantons, il faut imaginer ce que cela était à la fin des années 2000 et au début des années 1990. L'exploitation des revenus et des charges par habitant devait être phénoménale par rapport aux autres cantons.

Le commissaire se réfère aux chiffres sur badac.ch. C'est 50% de plus de que les cantons de Vaud et Zurich et le double de Fribourg et Valais. Ces chiffres datent de 2007. Ces écarts se sont effectivement réduits, mais le canton de Genève part de très loin.

M. BEGUET répond qu'il faut plusieurs décennies pour retrouver une situation comparable. Globalement, depuis une décennie, une manœuvre est en marche à Genève pour combler cet écart.

Le commissaire compare 2007 à aujourd'hui. Les charges de l'Etat augmentent plus que la population, même sur les dix dernières années.

M. BEGUET répond que les graphes des cantons ont la même forme sur les dix dernières années. Cela signifie que tout le monde cherche à équilibrer les charges et les revenus. Pour faire les budgets, ils regardent les « plus » sur les revenus. Jusqu'à présent, la progression des revenus était de 1,5 fois le PIB. Ainsi, il y a avait de la place pour l'augmentation des charges. Maintenant, il y a moins de place. Ceci est valable pour tous les cantons. À l'époque, la progression des revenus était supérieure au PIB avec le tissu économique tel qu'il était. Le PIB était également supérieur à la démographie. Ainsi, il y a effectivement eu une augmentation des charges par rapport à la démographie.

Un commissaire est très choqué de voir que les revenus n'augmentent pas alors que la population augmente. L'Etat de Genève est ainsi vite amené à dépenser plus. En revanche, le commissaire est très surpris qu'il n'y ait pas de hausse des revenus.

M. DAL BUSCO répond qu'ils évaluent les perspectives de recettes de l'année 2018. Ils en auront des contours plus précis lorsqu'ils commerceront à taxer l'année 2018. Ils anticipent selon les modèles qu'ils ont. Ce sont des estimations sur la base d'éléments et de modèles éprouvés. Les années 2015 et 2016 se sont traduites par une diminution du taux d'accroissement du PIB.

M. MICELI ajoute qu'ils n'ont pas énormément de certitude sur ces questions. Il paraît raisonnable qu'une partie des contribuables supplémentaires ne rapporteront pas beaucoup. Au début des années 2000, quand le PIB augmentait d'un point de pourcentage, l'effet multiplicateur était plus important. Les recettes fiscales augmentaient de plus de 1%. Depuis 2010, ils n'ont plus cet effet démultiplicateur aussi marqué, voire presque plus du tout. Une des raisons tient à l'introduction, avec la nouvelle loi, du « spliting » intégral pour les couples qui freine la progressivité de l'impôt. Il y a certainement d'autres raisons, mais qui sont difficiles à analyser. Il est probable que des éléments de revenus ne suivent pas l'évolution du PIB (p.ex. des revenus immobiliers ou des revenus exceptionnels dans le cadre de l'activité indépendante).

Un commissaire demande comment les nouveaux taxateurs ont été embauchés.

M. HODEL répond que c'est très divers. Il y a des personnes qui terminaient leur apprentissage, d'autres proviennent du chômage. Un seuil de formation est exigé, qui est le CFC d'employé de commerce ; quant à la formation interne, elle est donnée ensuite, mais ces candidats doivent avoir des bases. Une partie des taxateurs à l'interne est partie comme taxateur pour le service de la régularisation. Environ 400 personnes se sont annoncées ; ensuite, ils ont fait passer un test à 140 personnes et ont choisi une partie d'entre eux qu'ils ont interviewés. Maintenant, les engagements doivent être terminés.

Relations avec les contribuables en difficultés

Un commissaire s'interroge sur le problème des contribuables qui ont des dettes. L'administration fiscale est pourvoyeuse de difficultés pour ces personnes. À une certaine époque, il existait un partenariat avec CARITAS et le CSP, qui a été annulé ou réduit.

M. BEGUET répond qu'ils n'agissent pas uniquement par voie contentieuse, mais accordent des dizaines de milliers de délais par année pour le paiement. Ce partenariat avec l'action sociale, l'office des poursuites et le CSP existe toujours. Les bons pour une consultation ne se font plus car ce groupe de travail a estimé que cela n'avait pas beaucoup de succès. Il n'empêche que ces organismes peuvent accéder assez rapidement à la personne en charge du dossier. Ils accordent des délais à toutes les personnes pour qui ils le peuvent et font aussi des arrangements ou des remises.

M. DAL BUSCO ajoute que, dans le même ordre d'idées, le nouveau certificat ou l'attestation de poursuite correspond maintenant aux normes fédérales. Le code 05 maintient pendant 5 ans toutes les poursuites, y compris celles qui ont été soldées. La règle dans ce cas d'espèce est que lorsque le débiteur veut demander la radiation de cette poursuite soldée, il doit s'adresser au créancier, qui en général s'exécute et demande à l'office des poursuites la radiation. Ils ont introduit récemment avec l'administration fiscale le fait que, lorsque les personnes ont soldé leurs dettes fiscales, le code 05 est effacé et les anciennes poursuites de l'AFC ne figurent plus dans l'attestation. Cette décision est très récente et date d'un ou deux mois.

Projet de budget 2018
Fonctionnement

Politique Publique M
Finance et Impôts

Audition du 17 octobre 2018

M01 Impôts, taxes et droits

Projets prioritaires :

- Projet fiscal 2017 (PF17)
- Ré-estimation du parc immobilier non locatif

M01 Impôts, taxes et droits

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**84'550'000**	**1'600'000**	**1.9%**	**82'950'000**	**87'978'634**
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	84'550'000	1'600'000	1.9%	82'950'000	87'978'634
REVENUS	**6'590'937'000**	**-13'764'420**	**-0.2%**	**6'604'701'420**	**6'588'315'321**
40 Revenus fiscaux	6'145'245'000	4'729'580	0.1%	6'140'515'420	6'127'252'548
42 Taxes	50'650'000	-1'000'000	-1.9%	51'650'000	50'552'401
43 Revenus divers	-	-	-	-	9'539'790
46 Revenus de transferts	395'042'000	-17'494'000	-4.2%	412'536'000	400'970'582
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**6'506'387'000**	**-15'364'420**	**-0.2%**	**6'521'751'420**	**6'500'336'687**
COÛT COMPLET	***6'506'387'000***	***-15'364'420***	***-0.2%***	***6'521'751'420***	***6'500'336'687***

M01 Impôts, taxes et droits

Explication des écarts principaux :

- Charges de biens et services et autres ch. d'exploit. (nat 31) : +1.6 M (+1.9%)

Cette augmentation est relative aux créances irrécouvrables.

- Revenus fiscaux (nat 40) : +4.7 M (+0.1%)

Les revenus fiscaux sont stables par rapport au B2017 (explications fournies dans le cadre des thèmes transversaux). Le PB2018 intègre 4 mesures du Conseil d'Etat (frais de déplacement, certificats de salaire, taxateurs supplémentaires et création d'un service de régularisation).

- Revenus de transferts (nat 46) : -17.5 M (-4.2%)

Cette rubrique regroupe la part cantonale à l'impôt fédéral direct (-18.4 M) et la part à l'impôt anticipé (+1.3 M).

M02 Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif

Projet prioritaire :

- Maîtrise de la dette

M02 Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**182'961'410**	**-8'200'000**	**-4.3%**	**191'161'410**	**264'434'128**
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	-	-	-	-	37'729'417
34 Charges financières	182'961'410	-8'200'000	-4.3%	191'161'410	224'389'600
36 Charges de transfert	-	-	-	-	2'315'110
REVENUS	**210'269'431**	**-1'044'060**	**-0.5%**	**211'313'491**	**258'229'896**
41 Patentes et concessions	50'803'891	-70'000	-0.1%	50'873'891	50'438'307
42 Taxes	14'270'000	-2'350'000	-14.1%	16'620'000	13'685'745
43 Revenus divers	5'602'409	2'187'409	64.1%	3'415'000	8'100'950
44 Revenus financiers	139'593'131	-811'469	-0.6%	140'404'600	186'004'894
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**27'308'021**	**7'155'940**	**35.5%**	**20'152'081**	**-6'204'232**
COÛT COMPLET	***27'308'021***	***7'155'940***	***35.5%***	***20'152'081***	***-6'204'232***

M02 Gestion des actifs et passifs des patrimoines financier et administratif

Explication des écarts principaux :

- Charges financières (nat 34) : -8.2 M (-4.3%)

Les intérêts de la dette diminuent de 8 millions selon les hypothèses de niveaux de dette et de taux d'intérêts retenus pour 2018.

- Taxes (nat 42) : -2.4 M (-14.1%)

Les revenus du contentieux fiscal diminuent de 1.5 million pour tenir compte de la tendance à la baisse constatée dans les comptes 2016 et 2017.

Le solde des écarts s'explique par une réallocation au profit de la nature 43 (-0.8 million).

- Revenus divers (nat 43) : +2.2 M (+64.1%)

- Les revenus provenant des successions en déshérence augmentent de 0.5 million.
- Un revenu de 0.9 million provenant des consignations en devises a été inscrit.
- La réallocation de 0.8 million en provenance de la nature 42.

M03 péréquation financière intercantonale

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**399'129'222**	**43'398'517**	**12.2%**	**355'730'705**	**352'915'701**
36 Charges de transfert	399'129'222	43'398'517	12.2%	355'730'705	352'915'701
REVENUS	**101'971'827**	**4'669'032**	**4.8%**	**97'302'795**	**107'387'526**
42 Taxes	-	0	-	0	-
46 Revenus de transferts	101'971'827	4'669'032	4.8%	97'302'795	107'387'526
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-297'157'395**	**-38'729'485**	**15.0%**	**-258'427'910**	**-245'528'175**
COÛT COMPLET	***-297'157'395***	***-38'729'485***	***15.0%***	***-258'427'910***	***-245'528'175***

M03 péréquation financière intercantonale

Explication des écarts :

Nature 36 :

• Péréquation des ressources : +43.9 M

• Compensation des cas de rigueur : -0.5 M

Nature 46 :

• Compensation de charges excessives : +4.7 M

M04 production et perception des impôts

Projets prioritaires :

- Traiter les cas de dénonciations spontanées.
- Engager des taxateurs supplémentaires permettant de traiter correctement les déclarations des contribuables supplémentaires (en moyenne 7'500 par an) et d'accroître la plus-value découlant de l'analyse des déclarations.
- Offrir de nouveaux services dans le cadre des e-démarches.
- Démarrer les travaux en lien avec l'échange automatique d'information prévu en 2018.

M04 production et perception des impôts

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**81'742'637**	**4'559'012**	**5.9%**	**77'183'625**	**73'025'884**
30 Charges de personnel	69'868'053	4'504'500	6.9%	65'363'553	63'147'875
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	5'091'020	40'653	0.8%	5'050'367	5'246'463
33 Amortissements du patrimoine administratif	82'564	12'859	18.4%	69'705	65'359
39 Imputations internes	6'701'000	1'000	0.0%	6'700'000	4'566'187
REVENUS	**13'299'016**	**1'503'690**	**12.7%**	**11'795'326**	**13'344'479**
42 Taxes	13'299'016	1'603'690	13.7%	11'695'326	13'333'752
43 Revenus divers	-	-	-	-	10'728
49 Imputations internes	-	-100'000	-100.0%	100'000	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-68'443'621**	**-3'055'322**	**4.7%**	**-65'388'299**	**-59'681'404**
Coût d'état-major	*-1'395'047*	*43'640*	*-3.0%*	*-1'438'687*	*-1'407'030*
Coût des prestations de moyens	*-13'315'381*	*-438'202*	*3.4%*	*-12'877'179*	*-12'723'759*
COÛT COMPLET	***-83'154'048***	***-3'449'883***	***4.3%***	***-79'704'165***	***-73'812'193***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***561.59***	***41.69***	***8.02%***	***519.90***	***492.04***
ETP fixes	*557.09*	*41.69*	*8.09%*	*515.40*	*490.44*
ETP auxiliaires	*4.50*	*0.00*	*0.00%*	*4.50*	*1.60*

M04 production et perception des impôts

Explication des écarts principaux:

- Charges de personnel (nat 30): +4.5 M (+6.9%), + 41.7 ETP

Le PB2018 intègre:

1) L'octroi d'effectifs supplémentaires dans le cadre de deux mesures du Conseil d'Etat:

- création d'un service spécialisé dans la régularisation des dossiers fiscaux suite à une dénonciation spontanée (+20 ETP).
- taxateurs supplémentaires (+27 ETP) afin d'absorber la progression du nombre de contribuables et accroitre la plus-value découlant de l'analyse des déclarations.

2) Les mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction des charges de personnel sur la période 2016-2018) équivalent à -5 ETP en 2018.

- Taxes (nat 42) : +1.6 M (+13.7%)

Le budget des remboursements des frais postaux est revu à la hausse de 1.3 million.

Les remboursements d'assurances et de frais de poursuites et faillites sont alignés sur les comptes 2016 et augmentent de 0.3 million.

Projet de budget 2018
Investissements

Politique Publique M
Finance et Impôts

Investissement Politique Publique M

Répartition des investissements par catégorie
Dépenses totales 2018 : 6.6 millions

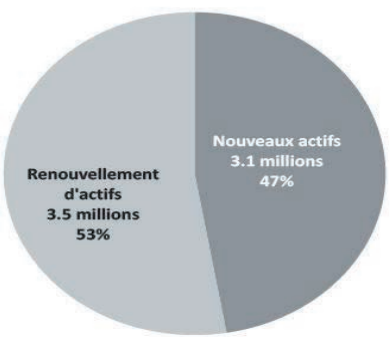

Investissement Politique Publique M

Libellé		Crédit total	Comptes au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit	Variation 2018-2017
M FINANCE ET IMPÔTS							
5 Dépenses d'investissement		**36.414.322**	5.396.130,66	8.373.919	**6.550.000**	18%	-1.823.919
	Investissements Nets	***36.414.322***	*5.396.130,66*	*8.373.919*	***6.550.000***	*18%*	*-1.823.919*
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1							
5 Dépenses d'investissement		**11.520.000**	1.210.151,27	2.880.000	**3.100.000**	27%	220.000
	Investissements Nets	***11.520.000***	*1.210.151,27*	*2.880.000*	***3.100.000***	*27%*	*220.000*
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2							
5 Dépenses d'investissement		**24.894.322**	4.185.979,39	5.493.919	**3.450.000**	14%	-2.043.919
	Investissements Nets	***24.894.322***	*4.185.979,39*	*5.493.919*	***3.450.000***	*14%*	*-2.043.919*
02 - FINANCES							
5 Dépenses d'investissement		**12.090.137**	93.398,60	2.986.123	**350.000**	3%	-2.636.123
	Investissements Nets	***12.090.137***	*93.398,60*	*2.986.123*	***350.000***	*3%*	*-2.636.123*
04 - SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE							
5 Dépenses d'investissement		**24.324.185**	5.302.732,06	5.387.796	**6.200.000**	25%	812.204
	Investissements Nets	***24.324.185***	*5.302.732,06*	*5.387.796*	***6.200.000***	*25%*	*812.204*

Investissements Politique Publique M

Principaux projets et priorités pour 2018

a) Bâtiments et constructions

Effectuer des travaux de rénovation et de transformation dans l'hôtel des finances.

b) Systèmes d'information et de communication

Poursuivre l'amélioration du système d'information fiscale : intégrer le certificat de salaire comme nouvelle source d'information, permettre aux personnes morales de saisir leur déclaration en monnaie étrangère, améliorer des échanges avec le registre des entreprises genevoises et avec l'office cantonal de la population et des migrations.

Assurer le renouvellement et les évolutions des actifs du patrimoine administratif relatifs aux systèmes d'information et de communication (SIC) de l'Etat de Genève. L'actuelle gouvernance des SIC permet la priorisation des projets liés à la présente politique publique.

c) Equipements

Renouveler le mobilier, les bureaux, les chaises de travail, les tables auxiliaires, les éclairages sur pied et les armoires de l'administration fiscale cantonale.

Merci pour votre attention

Politique publique N (Culture, sports et loisirs)

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

Mme Anne Emery-Torracinta remarque que, comme elle s'y était engagée, il n'y a pas d'augmentation du budget notamment en ce qui concerne la Maison de Rousseau et de la littérature. En ce qui concerne le domaine du sport, elle souligne qu'il convient de bien réfléchir avant de reprendre certaines tâches dans ce domaine en particulier. Aux remarques de la commission lui reprochant le peu de moyens investis dans le sport, elle relève qu'il existe un fonds cantonal d'aide au sport financé par la Loterie romande et géré par le canton, et elle rappelle qu'historiquement le canton ne s'est jamais occupé du sport. Elle souligne que la politique cantonale du sport est récente. Il s'ensuit alors une discussion sur l'opportunité – pour le canton – de s'investir plus fortement dans le sport, en réallouant éventuellement une partie des moyens initialement attribués à la culture.

Enfin, la Cité de la musique est abordée par la commission qui fait part à la présidente du DIP de ses questionnements sur les coûts de fonctionnement de ladite Cité. La conseillère d'Etat répond qu'une étude sur les coûts va prochainement être réalisée. Même si elle pense que les coûts seront plus importants que dans la situation actuelle, elle relève que globalement cette cité devrait permettre d'économiser sur la construction d'un nouveau bâtiment pour la haute école de musique qui rencontre actuellement des problèmes de locaux.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique N (Culture, sports et loisirs)

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Rapporteur : MM. Jacques Béné et François Baertschi

Rapport de M. François Baertschi

Remerciements

Suite à l'audition du Département de l'instruction publique (DIP), dans le cadre de l'examen de la politique publique N le 2 octobre 2017, les deux commissaires aux finances tiennent à remercier pour leur disponibilité Mme Anne EMERY-TORRACINTA, conseillère d'Etat ; M. Aldo MAFFIA, directeur des Subventions ; M. Edouard MARTIN, directeur du Budget et Contrôle de gestion ; M. Pascal TISSOT, directeur des Finances ; Mme Marie-Claude SAWERSCHEL, secrétaire générale du département ; ainsi que le procès-verbaliste M. Sacha GONCZY.

Eléments marquants

Les principales différences avec le budget précédent sont :

- l'aide financière à la Maison Rousseau et de la littérature (les 120'000 francs sont pris dans les dépenses générales de la politique N avec une réallocation) ; les 235'000 francs de subvention cantonale comprennent les 115'000 francs déjà alloués et ces nouveaux 120'000 francs (ce dossier est lié à la répartition des tâches Ville de Genève-canton) ;
- L'harmonisation des conditions-cadres pour les écoles de musique avec la question des différences salariales entre enseignants avec la même formation entre les grands conservatoires et les autres établissements. L'objectif est de se diriger tranquillement vers un équilibre. L'augmentation est de 480'000 francs.
- Le transfert entre le Conservatoire de musique et la HEM (HES-SO) (page 99 du budget sur la A04). Ces 652 000 F proviennent de la HEM en raison des rénovations du bâtiment de la place de Neuve, qui sera vidé à partir de juillet 2018. Des loyers qui étaient honorés par la HEM ne le seront plus ; cela va durer le temps des travaux, environ 2 ans. M. MAFFIA remarque qu'il y a une différence de 775 000 F d'augmentation nette, avec effectivement d'autres éléments qui entrent en compte.. Ces détails sont donnés par écrit.
- Le budget est impacté par des mesures transversales, comme celle de l'annuité ; les enseignants ont vu leur annuité décalée (8 mois de 2017 sont décalés sur 2018). A contrario, il y a l'effet Noria (départ des anciens collaborateurs remplacés par des collaborateurs plus jeunes) qui fait diminuer la masse salariale.
- On termine l'effort des –5%. Après une première partie en 2017, c'est au tour d'une seconde en 2018.
- Les activités de loisirs (mercredi après-midi) qui se faisaient dans le cadre de l'OJ sont transférées en N02 avec un effet neutre.

Grand Théâtre

Un commissaire s'interroge sur la subvention de 3 millions pour le Grand Théâtre et demande si cela est lié aux transferts cantons-commune. La conseillère d'Etat répond par la négative. Cela serait le cas si on renonçait au Grand Théâtre. La question actuelle étant de savoir si ces 3 millions sont pérennes.

Concernant la vision à long terme pour le Grand Théâtre, Mme EMERY-TORRACINTA indique que cela se ferait lors du vote du projet de loi pour 2018, qui alloue 3 millions à l'institution. Celui-ci va prendre du temps, avec l'obtention des accords de toutes les parties, délais internes, préavis techniques et départementaux, renvoi en commission notamment. Ce qui prendra 4 à 5 mois. Mme EMERY-TORRACINTA rappelle qu'il faut réengager toute la procédure due à un projet de loi (PL) annuel. Elle remarque que la Commission des finances peut toutefois auditionner le Grand Théâtre ou la Ville de Genève avant le dépôt du PL.

Mme EMERY-TORRACINTA indique que tous les acteurs ont intérêt à aller vite. Les procédures sont ce qu'elles sont. Il faut aussi prendre en compte les discussions avec la Ville: il faut qu'une décision politique soit prise. Les exécutifs doivent se mettre d'accord sur un scénario, ce qui doit se faire en parallèle.

Subventions et bascule fiscale

Un commissaire demande des détails sur la liste des entités bénéficiaires, qui a été présentée lors des comptes 2016. M. MAFFIA précise que pour le budget, on a des lignes que l'on connaît d'avance et d'autres pas, avec moins de degré de détail que pour les comptes. Le commissaire s'interroge sur ces listes très longues d'entités subventionnées et se demande si elles sont justifiées notamment pour les petits montants. L'Etat ne donne-t-il pas trop facilement ? M. MAFFIA répond que seules 30% des demandes sont honorées et non à la hauteur des requêtes. Une commission de préavis choisit les dossiers les plus pertinents d'un point de vue culturel.

Le commissaire remarque que cet aspect est incontrôlable pour le Grand Conseil et se demande s'il y a une possibilité de les diminuer. Les montants de l'aide à la culture restent constants au fil des ans et, jusqu'à présent, il n'y a pas eu de diminution touchant spécifiquement la culture (le 1% vise tous les départements).

Mme EMERY-TORRACINTA rappelle qu'il y a dans la culture les institutions « pérennes » subventionnées (comme le Grand Théâtre) et les projets ponctuels. Pour le deuxième point, on ne pourra pas dire à l'avance les montants. C'est inhérent à cette politique publique. Il n'est pas possible de faire autrement. Le commissaire est d'avis qu'on peut décider de donner un peu moins globalement.

Mme EMERY-TORRACINTA explique que, dans ce cas, on touchera forcément les petites entités, celles qui disposent justement de budgets moindres.

M. MAFFIA précise qu'une fois que la bascule fiscale prévue dans le dispositif de répartition des tâches (canton-communes) interviendra, les compétences s'exerceront pleinement.

Le commissaire constate que tout le monde a intérêt à ce que cela traîne, ce qu'il affirme en tenant compte du déficit de 260 millions de francs. Mme EMERY-TORRACINTA explique qu'on arrive au bout de l'exercice de la répartition des tâches et il serait possible d'agir avec ce qui est déjà figé.

Un commissaire s'inquiète du fait que la Ville de Genève oblige les associations ou les clubs à puiser dans leurs fonds propres avant de leur allouer une subvention. Concernant la

culture, il se demande si l'on regarde la fortune de l'association ou de la maison d'édition qui présente un projet.

M. MAFFIA rappelle que le Département n'a fait que reprendre les contrats, pour les maisons d'édition, dans le cadre du transfert canton-commune. Ce sont des soutiens à des projets, par exemple l'édition d'un livre, il n'est pas question de subventionner la maison d'édition en elle-même. Pour les autres institutions, il y a bien entendu une vérification financière

Un commissaire est d'avis que la thésaurisation excessive n'est pas souhaitable, mais le fait que de petites associations n'aient même pas 3 ou 6 mois de réserve est inquiétant. M. MAFFIA remarque qu'il avait été proposé au Grand Conseil de prévoir un volant de trésorerie de 3 mois de charges de fonctionnement. Cela a été complètement balayé en son temps.

Un commissaire remarque qu'il est dit qu'on ne peut rien faire sur les grosses institutions. Il faudrait donc peut-être s'intéresser aux plus petites. Les grosses institutions sont soumises aux mêmes règles d'économies de l'Etat. Une mesure d'1% est aussi importante pour une petite association que pour une grande institution.

M. MAFFIA indique que les 1% s'accumulent au fil des ans, de même que la prise en charge partielle des mécanismes salariaux. Tout cela se cumule dans le temps. Certaines institutions arrivent à l'assumer, mais pas d'autres.

Sport, loteries

Mme EMERY-TORRACINTA rappelle que le Grand Conseil a voté récemment sur la répartition des tâches à propos du sport. Ainsi, le canton reprend l'élite individuelle et la relève de l'élite, sans s'occuper des associations. Deuxièmement, il y a le fonds cantonal d'aide au sport (plus de 4 millions), avec des règles qui dépendent de la Loterie romande et une marge de manœuvre limitée par ce cadre.

Un commissaire s'interroge sur la place du sport qui reçoit à peine 2,8 millions de francs, c'est-à-dire moins que la subvention du Grand Théâtre. De plus, ce montant est essentiellement consacré au Stade de Genève et à Genève Plage.

La conseillère d'Etat rappelle qu'il y a eu pendant longtemps presqu'aucune politique du sport au niveau cantonal, les communes faisant la plus grande majorité du travail.

M. MAFFIA, concernant Genève-Plage, remarque qu'il y a un projet de loi qui va être traité par le Grand Conseil pour le renouvellement du contrat de prestation. Le site a fait l'objet de discussions canton-commune : pas tant au niveau du fonctionnement (qui est neutre) que pour le transfert du patrimoine (une trentaine de millions). La commune de Cologny analyse en ce moment l'opportunité de procéder à ce rachat. Tant qu'il n'y a pas de transfert, la subvention demeure. A noter qu'une grande partie des coûts, à mettre en corrélation avec le nombre d'usagers, est liée à l'entretien de l'infrastructure technique. La commune serait intéressée, pour autant qu'elle puisse construire, à terme, une piscine fermée sur le site (infrastructure qui manque dans les environs en particulier pour le public scolaire).

Un commissaire s'interroge sur le fait que 15% des bénéfices de la Loterie romande sont versés au sport, alors qu'en Suisse alémanique il s'agit de 30%. Il demande si on pourrait se rapprocher de ce dernier pourcentage. Il lui sera répondu ultérieurement.

Mme EMERY-TORRACINTA remarque que le sport ne manque pas forcément de moyens.

Un commissaire rappelle que les communes en font beaucoup. Quand la Ville de Genève demande aux associations d'épuiser leurs fonds propre avant de pouvoir obtenir une subvention, elle fait selon lui une prime à la mauvaise gestion. Il ne dit pas qu'il manque de l'argent, mais qu'il pourrait y avoir un effort supplémentaire, notamment en ce qui concerne les associations cantonales. Selon le commissaire, certaines sont étranglées, notamment à cause de l'arrêt du financement de la Ville de Genève et elles risquent de disparaître à terme. Il demande si les associations cantonales vont revenir dans le giron de l'Etat.

Mme EMERY-TORRACINTA indique que ce n'est pas prévu et qu'il n'y a pas eu d'accord sur ce point, notamment à cause des locaux. La décision a été de porter au niveau cantonal l'élite, en lien avec le sport-études, notamment. Mais la Ville de Genève ne voulait pas se séparer des associations cantonales et aucun accord n'a pu être obtenu.

Un commissaire s'interroge sur les aides exceptionnelles. L'année dernière, on avait eu un tableau sur le fonds cantonal d'aide au sport. Il y figurait un montant de 784 000 F de réserve pour le Conseil d'Etat. Cela représente le sixième de la somme versée par la Loterie romande.

Mme EMERY-TORRACINTA indique que l'on s'est posé la question du soutien aux grandes manifestations sportives, pour lesquelles nous avons des obligations. En particulier, il existe un projet de la Fédération internationale de tennis pour obtenir les phases finales de la coupe Davis dans un lieu centralisé qui serait Genève. Ce serait un coût supplémentaire, mais cela implique de grandes retombées en termes économiques et en termes d'image.

Un commissaire s'interroge à propos de la future loi sur les loteries. Elle vient d'être votée la semaine dernière mais un référendum est d'ores et déjà annoncé et il conviendra ensuite de veiller à son application aux niveaux intercantonal et cantonal. A noter qu'une défiscalisation des gains jusqu'à 1 million est prévue.

SUBVENTIONS 2018 : lignes génériques

Entités bénéficiaires connues à ce jour (rubriques marquées +)

Dept	LIBELLÉ	PB2018
F04 Nature et paysage		
DETA	Fonds forestier divers	53'300
	Associations de propriétaires forestiers	53'300
F05 Politique Agricole		
DETA	Promotion de l'agriculture	7'524
	Syndicat d'élevage du menu bétail de Genève	2'574
	Plateforme pour une agriculture socialement durable	4'950
DETA	Viticulture	34'650
	Interprofession du vignoble et des vins de Genève	34'650
DETA	Vulgarisation divers	190'000
	Association des maraîchers du Genevois (AMDG)	152'000
	Groupement technique horticole (GTH)	7'600
	Union fruitière lémanique (UFL)	25'650
	Association genevoise pour la culture biologique (Bio Genève)	4'750
H09 Sécurité civile et armée		
DETA	PC divers	4'400
	Association genevoise des organisations de protection civile	1'150
	Union genevoise des partenaires de la sécurité (UGPS)	1'150
	Société suisse pour chiens de recherche et sauvetage (REDOG)	1'100
	Spéléo secours suisse	1'000
J01 Transports et mobilité		
DETA	Transports collectifs - subventions diverses	103'000
	GAPP Pedibus	30'000
	Suisse Mobile	21'000
	Divers non connus à ce jour	52'000
N01 Culture		
DIP	Soutien au livre et à l'écrit	869'700
	Atrabile (convention 2015-2018)	25'000
	Heros-Limite (convention 2015-2018)	20'000
	Labor & Fides (convention 2015-2018)	60'000
	La Joie de Lire (convention 2015-2018)	60'000
	Metis Press (convention 2015-2018)	30'000
	Editions Olizan (convention 2015-2018)	60'000
	Editions Zoé (convention 2015-2018)	60'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus à ce jour	
N02 Sport et loisirs		
DIP	Sport - soutien aux mouvements juniors	330'939
	L'Académie de Volleyball de Genève (convention 2016-2018)	37'000
	L'Institut du Tennis de Table Genevois (convention 2016-2018)	17'000
	L'Association Genève Education Football (convention 2016-2018)	176'000
	Les autres bénéficiaires ne sont pas connus à ce jour	

FONDS CANTONAL DE L'AIDE AU SPORT

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

FONDS DU SPORT

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

LOTERIE ROMANDE

SOMMAIRE

Points forts de l'année 2016 4

Organisation 5

Contributions 2016 – Aides ordinaires 6-28

1. Sport associatif 6
1.1 Associations cantonales 6
1.2 Clubs – Sports individuels 7
1.3 Clubs – Sports d'équipe 14

2. Promotion de la relève 18
2.1 Relève – Sportifs individuels et de team 18

3. Sport d'élite 22
3.1 Elite – Sportifs individuels 22
3.2 Elite – Equipes 25

4. Manifestations sportives 26

5. Projets liés au sport 27

Contributions 2016 – Aides exceptionnelles 28

Tour de Romandie 28

Comptes annuels 29-31

POINTS FORTS DE L'ANNÉE 2016

En 2016, à travers le Fonds cantonal de l'aide au sport, le Conseil d'Etat a attribué CHF 5'257'857 de soutiens financiers aux acteurs du sport genevois, issus de 60 disciplines sportives différentes.

Avec 61% des aides ordinaires attribuées, les associations cantonales et les clubs sportifs constituent le domaine le plus soutenu. Suivent ensuite les manifestations sportives (20%), le sport d'élite (13%), la promotion de la relève (5%) et les projets liés au sport (1%).

DOMAINES	MONTANTS 2016	RÉPARTITION 2016
1. Sport associatif	**2'592'500**	**61%**
1.1 Associations cantonales	844'510	
1.2 Clubs – Sport individuel	846'710	
1.3 Clubs – Sport d'équipe	901'280	
2. Promotion de la relève	**195'000**	**5%**
2.1 Relève – Sportifs individuels et de team	195'000	
3. Sport d'élite	**573'350**	**13%**
3.1 Elite – Sportifs individuels	260'000	
3.2 Elite – Equipe	313'350	
4. Manifestations sportives	**870'750**	**20%**
5. Projets liés au sport	**43'650**	**1%**
Total contributions ordinaires	**4'275'250**	**100%**
Tour de Romandie	198'607	
Aides exceptionnelles	784'000	
Total contributions 2016	**5'257'857**	

ORGANISATION

Le Conseil d'Etat décide des attributions du Fonds cantonal de l'aide au sport. Il se fonde, pour les aides ordinaires, sur les propositions de la commission cantonale d'aide au sport.

En 2016, la commission cantonale d'aide au sport a tenu 13 séances plénières.

En 2016, la composition de la commission a été la suivante :

Président	OLIVIER MUTTER
Vice-président	CHRISTOPHE BARMAN
Membres	XAVIER BLANC JEAN-PIERRE COLOMBO LAURENCE FEHLMANN RIELLE BRUNO FRIES CHRISTIANE JOLISSAINT YVES NOPPER ISABELLE ROCH-PENTUCCI LAURENT SEYDOUX
Administratrice	CARMEN BASSET-ROMANO
Secrétariat	MARIE PESSE

L'office cantonal de la culture et du sport assure le rôle de surveillance du Fonds cantonal de l'aide au sport pour le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

CONTRIBUTIONS 2016 – AIDES ORDINAIRES

L'attribution des aides ordinaires est décidée par le Conseil d'Etat sur la base des propositions de la commission cantonale d'aide au sport.

Le montant de CHF 2'592'500 attribué en 2016 au sport associatif se répartit entre les associations cantonales (CHF 844'510) et les clubs sportifs (CHF 1'747'990 dont CHF 846'710 pour les sports individuels et CHF 901'280 pour les sports d'équipe).

1. SPORT ASSOCIATIF	**2'592'500**
1.1 Associations cantonales	**844'510**
Association Cantonale Genevoise Football (ACGF)	131'940
Association Genevoise de Gymnastique (AGG)	122'859
Association Genevoise de Gymnastique (AGG) - Bois-des-Frères	40'000
Association Régionale Genève Tennis (ARGT)	68'988
Association Genevoise de Volleyball (AGVB)	56'926
Association Cantonale Genevoise de Basketball Amateur (ACGBA)	54'000
Genève Snowsports	41'532
Association Genevoise de Handball (AGH)	39'258
Association Cantonale de Judo et Ju-Jitsu (ACGJJ)	33'600
Association Genevoise d'Athlétisme (AGA)	30'825
Association Genevoise des Sports (AGS)	30'000
Association Genevoise de Ski Nautique et Wakeboard (AGSW)	27'918
Association Cantonale Genevoise Badminton	26'550
Association Genevoise de Tennis de Table (AGTT)	26'114
Union Vélocipédique Genevoise (UVG)	20'745
Association Sportive Genevoise du Tir (ASGT)	14'877
Fédération Genevoise Equestre (FGE)	12'688
Association Cantonale Genevoise Rugby (ACGR)	12'038
Fédération Genevoise des Clubs de Voile	9'227
Association Cantonale Genevoise Hockey sur Glace	8'802
Fédération Genevoise Echecs (FGE)	8'400
Association Genevoise de Tchoukball (AGTB)	7'551
Association des Archers Genevois (ADAGE)	4'185
Association Genevoise Hockey sur Gazon (AGHG)	4'080
Association Cantonale Genevoise de Karaté-do	3'294
Association Genevoise de Natation (AGN)	3'120
Association cantonale genevoise de gym et de sports SATUS	1'737
Genève-Lutte (Lutte Olympique)	1'688
Association cantonale genevoise de lutte suisse	1'568

1.2 Clubs - Sports individuels **846'710**

ALPINISME

Section Genevoise du Club Alpin Suisse	4'040
Club Alpin Suisse - section carougeoise	3'000
Amis Montagnards Genève	2'500

ARTS MARTIAUX

Shung Do Kwan Budo	4'300
Association Genevoise de Vietvodao (AGV)	3'600
Judo Kwai Lancy	3'550
Bushido Club Versoix Genève	3'480
Shinbudo Martial Arts Academy Onex	1'810

ATHLETISME

Stade Genève Athlétisme	12'320
Versoix Athlétisme	3'300
Centre Athlétique de Genève C.A.G.	2'210
Athlétisme Viseu Genève	1'950
Satus Athlétisme Genève	1'040

AVIRON-CANOË

Société Nautique de Genève Section Aviron	10'950
Club d'Aviron Vésenaz	9'010

BADMINTON

Badminton Club Genève	4'180
Badminton Club Rousseau	3'650
Badminton Club Chênois	2'710
Badminton club Perly-Certoux	2'680
Versoix Badminton Club	2'590
Badminton Club Mandement	2'070
Batho Club de badminton Thônex	870
Badminton Troinex	760

Amicale de Badminton de Confignon et des Environs - ABCDE	680
Badminton Club Onex	680
BC B.A.D.	680
BILLARD	
Sport Billard Club de Genève	1'450
BOXE	
Massar Gym	1'620
CANOË-KAYAK	
Canoe Club de Genève	6'150
CHEERLEADING	
Geneva Rising Stars Cheerleading Club	1'800
COURSE D'ORIENTATION	
Club d'Orientation CERN	2'100
CURLING	
Curling Club de Genève	8'850
CYCLISME	
Bicross Club Genève	8'820
Commission du Vélodrome de Genève	6'240
Vélo-Club Lancy	3'690
Pédale des Eaux-Vives Genève	1'630
Bikeinlove cycling	1'210
Sprinter Club Lignon	940
Club Genevois de Monocycle	880
ECHECS	
Ecole d'Echecs de Genève	4'370
Club d'Echecs de Genève	3'190
Echecs Club Bois-Gentil	1'580
Club des Amateurs d'Echecs de Genève (CAEG)	730
Club d'échecs de la Ville de Genève	500
EQUITATION	
Poney Club Presinge Sàrl	3'180
Club Hippique l'Eperon	3'090
Passion Pony Games Sézenove	2'910
Mounted Games Association Switzerland	2'570

ESCALADE SPORTIVE

GenèvEscalade	3'640

ESCRIME

Société d'escrime de Genève	12'000
Escrime Florimont Lancy	10'770
CHC Escrime	1'890

GYMNASTIQUE

Chêne Gymnastique Genève	12'470
FSG Lancy	12'460
Club de Gymnastique d'Onex	9'090
FSG Collonge-Bellerive	8'440
FSG Bernex-Confignon	7'840
FSG Aïre-Le Lignon	7'310
Gym Mandement Genève	6'570
Société de gymnastique Carouge	6'370
ACRO Genève	6'180
Société féminine de gymnastique des Eaux-Vives	5'410
FSG Perly-Certoux	5'230
FSG Eaux-Vives Gymnastique Club Genève	4'950
FSG Chambésy-Jeunesse	4'780
Ecole de Gymnastique Artistique Genève (EGAG)	4'530
Société Gymnastique Féminine de Meyrin	3'830
FSG Geisendorf Genève	2'970
Société de Gymnastique de Jussy	2'520
FSG Troinex	2'320
Fédération suisse de gymnastique Genève-Grottes	2'020
SATUS Plainpalais	1'920
FSG Petit-Saconnex	1'870
SATUS Vives	1'380
FSG Compesières	1'140
Société de Gymnastique St-Jean-Cayla	690
Union Sportive de Carouge Gym Dames SATUS	680

JUDO

Judo Club Carouge	7'000
Union Sportive de Cointrin	5'930
Judo Club Meyrin	5'180
Budo Club Trois Chênes	4'540
Judo Club Eaux-Vives	3'330
Judo Ju Jitsu Collex-Bossy	3'260
Budo Club Satigny	2'640

Dojo Lancy Palettes	2'340
Judo Club de Champel	1'330
Judo Club Avully	960

JUJITSU

JJJC Compesières	4'650
Goshinjutsu-Kwai Dardagny	1'220

KARATE

Ippon Karaté Club Tivoli	4'300
Budo-Club Grottes Section Karatedo Gojuryu Kenkyukai	3'720

MULTISPORTS

Groupement Sportif de Chancy	5'120

NATATION

Genève Natation 1885	27'820
Lancy-Natation	25'500
Natation Sportive Genève	19'940
Carouge Natation	11'720
Club de natation de Plan-les-Ouates	11'040
Avully Natation	5'480
Meyrin Natation	3'780

NATATION SYNCHRONISEE

Genève Synchro Onex	9'090
Dauphins Synchro Vernier	5'280

PADDLE

Association SUP Genève	2'100

PATINAGE ARTISTIQUE

Club des Patineurs Trois-Chêne	10'400

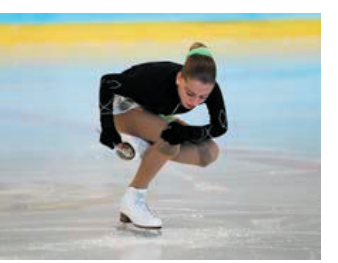

PLONGEE

Club Subaquatique d'Onex	2'820

ROCK'N'ROLL ACROBATIQUE

BC Swing	5'660
Rock Dance Company	4'730

SATUS

Satus Grütli féminine	500

SKI ALPIN

Ski Club Meinier	4'780
Bernex Ski Club	4'440
Ski Club Onex	4'320
Ski-Club de Genève	4'000
Snownex Ski and Snowboard School	3'960
Ski Club International de Genève	2'700
Ski Club de Lancy	2'440
SAS Genève	2'340
Les Amis des Carroz	2'260
Glisse Puissance 3	2'220
Ski Evasion Genève	2'090
Club Montagnard Ouvrier	1'930
Ski Club Satus Genève-Groupe compétition	1'220
Ski-club FMG Fédération Montagnarde Genevoise	1'020

SKI DE FOND

Club Ski Nordique Stella Alpina Genève	1'530

SPORTS MOTORISES

Ecurie La Meute	1'870

TAEKWONDO

Association Taekwondo et Jiu-Jitsu Brésilien Académie Genève	1'760

SKI NAUTIQUE

SNG Section Hélice & Ski Nautique Cologny	6'750
Club Nautique de Versoix - Section Ski nautique	6'200

TENNIS

TC Drizia Miremont	21'560
Tennis-club Collonge-Bellerive	17'280
Club de tennis Veyrier Grand-Donzel	13'690
Geneva Country Club	10'360

Tennis Club de Carouge	9'000
Bernex Tennis Club	8'690
Tennis Club Versoix	7'920
Tennis Club Vernier	7'600
Tennis Club 3 Chêne	6'600
Tennis Club Lancy-Fraisiers	6'410
Joto Tennis Sàrl	5'890
Lancy Tennis Club	5'190
TC Genthod	4'860
Tennis Club Onex	3'320
Tennis Club de Troinex	3'080
Tennis club d'Anières	3'070
Tennis Club des Services industriels de Genève	2'890
Tennis Club de Confignon	2'720
Avully Tennis Club	1'800
Club de Tennis de Soral	1'670

TENNIS DE TABLE

CTT UGS Chênois	5'850
CTT ZZ-Lancy	4'760
Club de tennis de table Veyrier	4'480
Silver-Star CTT	4'390
Carouge TTC	4'140
Meyrin CTT	3'820
CTT BERNEX	3'790
CTT Châtelaine	3'250
Club de Tennis de Table de Versoix	2'150
CTT Mandement	2'090
CTT Vernier	1'760
CTT Puplinge	1'660
CTT Grand-Saconnex	930
CTT Onex	850

TIR A L'ARC

Arc Club Jussy	6'280
Sagittaire-Genève	2'280
Les Robins - club de tir-à-l'arc	730

TIR SPORTIF

Société de tir de Versoix	4'290
Société de tir des Sous-Officiers et Soldats	1'460
Société de Tir La Chênoise	1'170
Section de Tir des Carabiniers Genevois	900

TRIATHLON

Triathlon Club Genève	4'010

VOILE

Ecole de voile SNG	25'970
Club nautique de Versoix	14'020
Yacht Club de Genève	7'790
CNBC club nautique de la baie de Corsier	2'530
Club Nautique d'Hermance	2'060

VOL À VOILE

Groupe Genevois de Vol à Voile	2'920

WAKEBOARD

Wake Sport Society	9'890
Twin'S Club Versoix	6'300

1.3 Clubs - Sports d'équipe **901'280**

BASKETBALL

Meyrin Basket	15'480
Grand-Saconnex Basketball Club	14'770
Bernex Basket	13'920
Lancy Plan-les-Ouates Basket	12'100
Etoile Sportive Vernier basket	7'740
Versoix Basket	7'520
Chêne Basketball Club	6'950
Genève Basket Pâquis-Seujet	5'440
Lions Carouge Basket	5'060
Champel Genève Basket	5'060
UGS Basketball	4'580
Collonge Basket Club	4'350
St-Jean Basket	4'050
Veyrier Salève Basket Club	3'940
Stade Français Féminin	1'070
International BBC	680
Basket Club Latino Carouge	620

CRICKET

Geneva International Cricket Club	2'310

FOOTBALL

Lancy FC	34'810
Meyrin FC	31'470
Servette Football Club	26'090
Etoile Carouge FC	24'310
FC Champel	22'240
FC Vernier	21'410
Olympique de Genève FC	20'970
FC Onex	20'160
FC Versoix	16'480
Club Sportif Chênois	16'370
Club Sportif Italien FC	16'340
FC Signal Bernex-Confignon	16'340
FC Aire - Le Lignon	15'370
FC Veyrier-Sports	15'300
FC Plan-les-Ouates	14'230
FC City	13'900
CS INTERSTAR	10'290
UGS FC	9'550
Compesières FC	9'450
FC Collex-Bossy	9'200
FC Perly-Certoux	9'020
US Meinier	8'100
FC Donzelle	7'790
FC Puplinge	7'480
FC Etoile Laconnex	6'840
Football Club Satigny	6'470
FC Coheran	6'000
FC Saint-Paul	5'850
Avanchet-Sport FC	5'180
Football Féminin Chênois Genève	4'520
FC Geneva	4'190
FC Choulex	4'050
Sport Genève Benfica	2'600
FC Rhexia-Vessy	2'320
US Genève-Poste	1'500
Sporting Futebol Clube	1'250
FC Famalicão de Genève	1'200
US Colorado	1'200
US Genève-Ville	1'200

USI AZZURRI	900
Organisation Sportive Africa-Suisse (O.S.A.S.)	870
Etoile Espagnole FC	680
Hispania FC	650

FOOTBALL AMERICAIN

Geneva Seahawks american football team	3'900
Geneva Whoppers de Plan-les-Ouates	2'280

HANDBALL

CS Chênois Genève Handball	12'860
Servette Handball Club	8'970
Genève Eaux-Vives Handball Club	8'660
Lancy Handball Club	7'690
HBC Plan-Les-Ouates	3'900
Troinex Handball Club	2'600
Corsier Handball Club	2'030
Bernex Handball Club	610

HOCKEY SUR GAZON

Servette Hockey sur Gazon	21'770
Black Boys Hockey Club Genève	11'850
Urania Genève Sport Hockey sur Gazon (UGSHC)	3'780

HOCKEY SUR GLACE

Association Genève-Servette Hockey Club	22'500
Club des patineurs de Meyrin	17'760
HC 3 Chêne Club de hockey sur glace	12'830
Hockey Club de Plan-les-Ouates	6'780

RINK HOCKEY

Genève Rink Hockey	25'320
JET Roller Club Genève	660

RUGBY

Hermance Région Rugby Club	12'150
Rugby Club Genève Plan-les-Ouates	12'150
Ecole de rugby Cern Meyrin Saint-Genis	9'300
Servette Rugby Club Genève	5'850
Rugby Club Avusy	4'800
Switzers Geneva Rugby	900

TCHOUKBALL

Tchoukball Club Genève	14'190
Tchoukball Club Carouge	5'390
Tchoukball Club Meyrin	1'580

UNIHOCKEY

UHC Genève	9'140
Grand-Saconnex Unihockey Club	3'600

VOLLEYBALL

Genève Volley	17'700
Chênois Genève Volley	15'850
VBC Etoile-Genève	12'060
SSO VBC	9'980
Lancy VBC	4'680
Meyrin Volleyball Club	4'500
PEPS Versoix VBC	4'440
Avully VBC	3'040
Veyrier Volleyball Club	1'700
Vernier Volley	1'250
SATUS Genève-Ville	500

2. PROMOTION DE LA RELÈVE 195'000

2.1 Relève - Sportifs individuels et de team 195'000

ATHLETISME

HORNER Thayna	2'000	DÄLLENBACH Keanu	1'000
JÄGER Joaquim	2'000	SVENSSON Felix	1'000
PORRAS Simon	2'000		

AVIRON

HUEHN Valentin	2'000	VAN DE GRAAF Hugo	2'000

BADMINTON

FILLIETTAZ Quentin	2'000	LATELLA Cléo	1'000
GIL Benjamin	1'000	NOBILE Elliot	1'000
GIL Thomas	1'000	NOBILE Evan	1'000

BIATHLON

PERINI Elisa	2'000	FAVRE Robin	1'000

CURLING

EMMENEGGER Leny	1'000

CYCLISME

SCHNEEBERGER Eléa	2'000	HENRY Leila	1'000
BOSCARDIN Céline	1'000	HOLDENER Cyprien	1'000
BURNIER Cédric	1'000	LAWTON Henry	1'000
FORTIS Damien	1'000	SCHWEIZER Adrien	1'000

CONTRIBUTIONS 2016 – AIDES ORDINAIRES / PROMOTION DE LA RELÈVE

ECHECS

LU Hanqi	1'000	PECORINI Angie	1'000

EQUITATION

SCHMITZ Edouard	2'000	SCHMITZ Olivia	2'000

ESCALADE SPORTIVE

SCHENKEL Lena	1'000

ESCRIME

BONFERRONI Gabriel	2'000	GIGLI Morella	1'000
BUU-HOANG Allana	1'000		

GOLF

VALENZUELA Alexis	2'000	WEBER Meva	1'000
WEBER Falia	1'000		

GYMNASTIQUE

DELORME Lamine	2'000	ONOMOR Ewan	2'000
EZAHR Théo	2'000	STEFFEN Lou	2'000
LACHAVANNE Sébastien	2'000	LA GRECA Gael	1'000
LO CONTE Max	2'000	WOLFISBERG Janni	1'000

HANDBALL

LEYSS Laura	2'000

JUDO

STOYA Sid	3'000	BONFERRONI Aurélien	1'000
DE GREGORIO Charlotte	2'000	MAGISTRO Talya	1'000
MAGISTRO Leana	2'000	PAPA Luca	1'000
PAPA Marco	2'000	SANCHEZ Lucas	1'000
RONCHI Paul	2'000	WOLFISBERG Emma	1'000
SANCHEZ Andres	2'000		

LUTTE OLYMPIQUE

CHARDONNENS Logan	1'000

NATATION

FISCHLER Dilan	2'000	LIPPUNER Luca	1'000
MITYUKOV Roman	2'000	LIU Ruiming	1'000
AUFFRET Maelle	1'000	LUTZELSCHWAB Joséphine	1'000
CARBONI Alexandre	1'000	MITEV Boris	1'000
CLAUS Saya	1'000	OSWALD Morgane	1'000
DA COSTA CRUZ Elisa	1'000	PRONGUE Quentin	1'000
ERDEM Arnas	1'000	PRONGUE Tanguy	1'000
FACCIO Axel	1'000	RADO Mirko	1'000
FROISSART Alexandra	1'000	RODRIGUEZ Ryan	1'000
GARCIA POUSADA Adrian	1'000	VIGEN Halldis	1'000
GREGORI Aurélien	1'000		

NATATION PLONGEON

BOTTA Amy	2'000	SCHAFER Pierrick	2'000
HERCULANO Morganen	2'000	PURRO Marwan	1'000
MAGNANI Leena	2'000		

NATATION SYNCHRONISEE

MELLO-HÉRITIER Paloma	3'000	SEMON Alicia	2'000
BERGONZI Clara	2'000	MOVTCHAN Valentina	1'000
CHOBAZ Vanessa	2'000	PFENNINGER Debora	1'000
ECKSTEIN Fanny	2'000	SEMON Fanny	1'000
FAGANELLO Eva	2'000		

PATINAGE ARTISTIQUE

DE ALMEIDA GOUVEIA David	2'000	ZERRAIA-GMUR Chiara	2'000
POLETTI Soraya	2'000	GOWRIÉ Sabella	1'000

ROCK'N'ROLL ACROBATIQUE

BINGGELI Antonin	2'000	BINGGELI Tessa	2'000

SKI ALPIN

NEF Tanguy	2'000	DUMONT Margaux	1'000
BONAVOLTA Maé	1'000	MONNIER Léo	1'000
BRÉGOU Tiphaine	1'000	SCHNEEBERGER Apolline	1'000
BUEHLER Arnaud	1'000		

SKI FREERIDE

BURRI Loïc	2'000	BURRI Thibaud	1'000

SKI NAUTIQUE

BARENGHI Jean	2'000	PATUREL Lena	2'000
COGNE Alexis	2'000	WOLFISBERG Emma	2'000
COGNE Tancredi	2'000	WOLFISBERG Kirsi	2'000

TENNIS

PONT Dariush	2'000	VALLAT Sandy	2'000
PONT Melvin	2'000	GIMENEZ Baltazar	1'000
SCILIPOTI Sebastianna	2'000		

TENNIS DE TABLE

GIROD Dorian	2'000	COSTA Kimmy	1'000
KROON Mireille	2'000	HURTADO Yardel	1'000
TAFFÉ Yanick	2'000	STOLL Loïc	1'000
VEPA SIDDHARTH Kumar	2'000	STUDER Emie	1'000
ANIVARRO ZABALA Alejandro	1'000	VAN ES Miguel	1'000
BURY Olbryan	1'000	VEPA Chaitanya	1'000

VOLLEYBALL

KAESER Evolena	1'000	KAESER Nicolas	1'000

WAKEBOARD

KURSUN Leyli	2'000	URBEN Blaise	2'000

3. SPORT D'ÉLITE **573'350**

3.1 Elite - Sportifs individuels **260'000**

ATHLETISME

ABRAHAM Tadesse	10'000	LYON Julien	3'000
BELLO Yanier	6'000	WEHRLI Lydia	3'000
WANDERS Julien	5'000		

AVIRON

TOLLARDO Damien	5'000	DELACROIX Pauline	3'000

BEACHVOLLEY

MÉTRAL Quentin	5'000

BIATHLON

FINELLO Jeremy	5'000

CANOË KAYAK

DOUGOUD Martin	5'000	KOECHLIN Thomas	3'000
TRAVOSTINO Benjamin	3'000		

CURLING

DE CRUZ Peter	12'000	SCHWARZ Benoît	12'000
TANNER Valentin	12'000		

CYCLISME BMX

BLANC Renaud	3'000

CYCLISME DESCENTE

CHAPUIS Maxime	3'000

CYCLISME PISTE

PERIZZOLO Loïc	3'000	POINTET Virginie	3'000

EQUITATION

MAGNIN Marjorie	3'000	VAN TILL Celine	3'000

CONTRIBUTIONS 2016 – AIDES ORDINAIRES / SPORT D'ÉLITE

ESCRIME

PIREK Valentin	3'000

GOLF

VALENZUELA Albane	5'000

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE

STEFANUTTO Valérie	3'000

JUDO

ROBRA Juliane	10'000	FLURY Céline	3'000

KARATE

FRANZOSI Marion	3'000

MOTOCROSS

VALENTE Christopher	3'000

NATATION

DESPLANCHES Jérémy	5'000	FEBO Jean-Baptiste	3'000
HALDEMANN Alexandre	5'000	GIRARDET Noémi	3'000
LIESS Nils	5'000	VAN DOOREN Erik	3'000

NATATION PLONGEON

SUCKOW Jonathan	5'000

ROCK'N'ROLL ACROBATIQUE

BELLUZZO Romain	3'000	PROBST Viviane	3'000
CERUTTI Richard	3'000	SANCOSME Morgane	3'000
GALVEZ Amélie	3'000	SANTONJA Thibaut	3'000

SKI DE VITESSE

MEICHTRY Gregory	3'000	TOURNIER Kilian	3'000

SKI FREESTYLE

HOEFFLIN Sarah	5'000

SKI NAUTIQUE

COGNE Tatiana	3'000	GROBET Pernelle	3'000
COLLOT Jérémie	3'000	PATUREL Alizée	3'000
DUPANLOUP Anna	3'000	STADLBAUR Vincent	3'000
DURISCH Yannis	3'000		

TENNIS

NIKLES Johan	5'000	OTTOMANO Sarah	3'000
ALEXEEV Antoine-Michel	3'000		

TENNIS DE TABLE

MORET Rachel	6'000	FAUVEL Amanda	3'000
CHAMPOD Nicolas	3'000	VENDÉ Gaël	3'000

TIR À L'ARC

COMTE Magali	3'000	DE GIULI Valentine	3'000
DE GIULI Clémentine	3'000		

VOILE

GIROD Guillaume	3'000	SCHNEITER Sébastien	3'000

3.2 Elite - Equipes	**313'350**
BASKETBALL	
Lions de Genève – H	80'000
Lancy Plan-les-Ouates Basket – F	40'000
FOOTBALL AMERICAIN	
Geneva Seahawks american football team – H	3'340
HANDBALL	
CS Chênois Genève Handball – H	20'000
HOCKEY SUR GAZON	
Servette Hockey sur Gazon – H	30'000
Black Boys Hockey Club Genève – F	5'000
RINKHOCKEY	
Genève Rink Hockey – H	20'000
RUGBY	
Hermance Région Rugby Club – H	6'670
Rugby Club Avusy – H	6'670
TCHOUKBALL	
Tchoukball Club Genève	1'670
VOLLEYBALL	
Chênois Genève Volley – H	80'000
Genève Volley – F	20'000

4.1 MANIFESTATIONS SPORTIVES	**870'750**
Association GE2018 - Jeux nationaux Special Olympics - Genève 2018	300'000
Concours Hippique International de Genève - CHI 2016	100'000
Geneva Trophy Promotion Sàrl - Banque Eric Sturdza Geneva Open 2016	100'000
Association Genève Marathon - Genève Marathon 2016	50'000
Association Swiss Open - Swiss Open Tennis en fauteuil roulant 2016	30'000
Association Genevoise de Tchoukball - Tchoukball Geneva Indoors 2016	28'000
Stade Genève Athlétisme - Championnats Suisses Elites d'Athlétisme 2016	28'000
Association Sant"e"scalade - Programme Sant"e"scalade	24'500
Centre Athlétique de Genève C.A.G. - Memorial Georges Caillat 2016	24'500
Association des Jeux du Grand Genève - Jeux du Grand Genève 2016	18'000
Association Genevoise de Volleyball - Coop Beachtour Genève	15'000
Association Sfair Management - Geneva Cup 2016	15'000
Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle - Openaire Streetbasket festival 2016	15'000
Genève Natation 1885 - 78ème Coupe de Noël 2016	15'000
Genève Natation 1885 - 40ème Rencontres Genevoises 2016	12'000
Commission du Vélodrome de Genève - 3 Jours de Genève 2016	10'000
CSI Talent Cup - La CSI Talent Cup 2016	10'000
Genève Natation 1885 - 49ème challenge international de Genève 2016	10'000
Arc Club Jussy - TopArcher 2016 - Championnats Suisses Field 2016	9'800
Association Urban Project - Basket 3X3 2016	7'500
Fédération Vovinam Viet Vo Dao Suisse - 4th EVVF European Vovinam Championship Geneva	6'000
Club des Ecuries de la Chaumaz - Championnat Suisse Dressage 2016	5'000
Association La Classique Genevoise - La Classique genevoise 19ème édition	4'000
Lancy-Natation - Championnat Suisse d'été de natation 2016	4'000
Dauphins Synchro Vernier - Swiss Youth Competition & Swiss Open 2016	2'500
La Pétanque Genevoise - Hivernal Jeunes de la Pétanque Genevoise 2016	2'500
Association cantonale genevoise de gym et de sports SATUS - Vivicittà SATUS Genève 2016	2'000
Association GE-PADDLE - GE-Paddle Race 2016	2'000
Club d'Orientation CERN - O-Weekend Haut-Jura 2016	2'000
Fédération Genevoise Echecs (FGE) - Semaine de la francophonie autour du jeu d'échecs 2016	2'000
FSG Aïre-Le Lignon - Championnats suisses de Gymnastique Rythmique 2016	2'000
GenèvEscalade - Climbmania Genève 2016	2'000
Pétanque du Camp - Championnat suisse de pétanque en triplettes 2016	2'000
Sprinter Club Lignon - Prix du 125e anniversaire de l'UVG	2'000
Vélo-Club Lancy - Grand Prix du Vélo-Club Lancy 2016	2'000
Vélo-Club Lancy - Omnium Genevois de Cyclo-Cross et VTT 2016	2'000
Genève Rink Hockey - Tournoi Marcante 2016	1'950
Ligue genevoise de fléchettes (GDL) Geneva Darts League - Geneva Open 2016	1'500
Escrime Florimont Lancy - Geneva Flo Fencing Ladies 2015	1'000

5.1 PROJETS LIES AU SPORT	**43'650**
Club Alpin Suisse, section carougeoise - Grimpe au Stamm, Mur d'escalade	10'000
Roura Alan - Vendée Globe 2016	10'000
Servette Hockey sur Gazon - Recrutement Juniors	10'000
Twin'S Club Versoix - Construction d'un ponton flottant	9'000
Mettraux Elodie-Jane - Team Magenta 32	3'000
Club d'Orientation CERN - Course d'orientation pour les écoles primaires	1'650

CONTRIBUTIONS 2016 – AIDES EXCEPTIONNELLES

L'attribution des aides exceptionnelles est décidée par le Conseil d'Etat.

AIDES EXCEPTIONNELLES	**784'000**
Fondation du Stade de Genève	600'000
Association des Jeux du Grand Genève	57'000
Lions de Genève, basketball	50'000
Team Genève 2016 - 25 athlètes	77'000
TOUR DE ROMANDIE 2016	**198'607**
TOTAL GLOBAL	**5'257'857**
TOTAL AIDES ORDINAIRES (hors aides exceptionnelles et Tour de Romandie)	**4'275'250**

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31.12.2016

FONDS DE L'AIDE AU SPORT

	31.12.2015	31.12.2016
PRODUITS		
Produit de la Loterie Romande	4'995'524.64	5'789'174.00
Loterie Romande – Dons sport handicap élite	44'500.00	38'000.00
TOTAL PRODUITS	**5'040'024.64**	**5'827'174.00**
CHARGES		
Charges d'exploitation		
Attributions ordinaires	4'077'815.00	4'275'250.00
Participation au Tour de Romandie	197'357.57	198'607.00
Attributions exceptionnelles	261'000.00	784'000.00
Total attributions	4'536'172.57	5'257'857.00
Frais administratifs		
Délégation de personnel (DIP)	45'395.85	45'629.60
Jetons de présence	53'195.00	47'725.00
Fournitures et équipements	362.30	153.80
Frais de port	879.45	1'429.90
Frais de déplacement		68.00
Frais de repas et de logement	104.80	732.70
Frais de représentation	613.10	
Débours divers	804.00	712.80
Honoraires et prestations de service	204'332.65	134'662.20
Loyers et charges	7'680.00	7'680.00
Frais informatiques	30'000	
Systèmes d'information		
Honoraires et prestations de service		85'069.00
Frais informatiques		20'101.30
Communication		
Frais d'évènement		1'799.35
Débours divers		513.00
Honoraires et prestations de service		9'003.20
Total frais administratifs	343'367.15	355'279.60
TOTAL CHARGES	**4'879'539.72**	**5'613'136.85**

COMPTE DE RÉSULTATS AU 31.12.2016

	31.12.2015	31.12.2016
RESULTAT ANNUEL 1	**160'484.92**	**214'037.15**
Charges/Produits d'exercices antérieurs	101'052.35	
RESULTAT ANNUEL 2	**261'537.27**	**214'037.15**
Utilisation réserve aides exceptionnelles	261'000.00	784'000.00
Attribution réserve aides exceptionnelles	-479'770.98	-547'189.42
Variation réserve aides exceptionnelles	-218'770.98	236'810.58
RESULTAT ANNUEL 3	**42'766.29**	**450'847.73**

BILAN AU 31.12.2016

	31.12.2015	31.12.2016
ACTIFS		
Comptes courants Etat de Genève	1'723'236.78	2'109'298.98
Actif transitoire – charge payée d'avance	10'000.00	29'487.80
Actif transitoire – produit à recevoir	44'500.00	38'000.00
TOTAL ACTIFS	**1'777'736.78**	**2'176'786.78**
PASSIFS		
Fonds étrangers à court terme		
Aides financières – subventions à verser		129'000.00
Aides financières – garanties de déficit	13'545.65	15'000.00
Passifs transitoires	146'557.90	163'176.40
Fonds étrangers à long terme		
Aides financières – subventions à verser	52'060.00	100'000.00
Aides financières – garanties de déficit	10'000.00	
Total fonds étrangers	222'163.55	407'176.40
Capital de l'organisation		
Capital libre	492'549.90	535'316.19
Capital lié généré – réserve aides exceptionnelles dans le domaine du sport	1'020'257.04	783'446.46
Résultat de l'exercice	42'766.29	450'847.73
Total fonds propres	1'555'573.23	1'769'610.38
TOTAL PASSIF	**1'777'736.78**	**2'176'786.78**

CONTACT
Commission cantonale d'aide au sport
Chemin de Conches 4
1231 Conches
administration@aideausport.ch
+ 41 (0) 22 327 94 60

IMPRESSUM
© 2017 by Commission cantonale d'aide au sport

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), Canton de Genève

Editeurs responsables : Olivier Mutter, Christophe Barman
Réalisation : Carmen Basset-Romano, Emilie Nussbaumer
Graphisme : Graf Miville Sàrl
Photos : Pierre Albouy

Hes·SO GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Budget 2018 de la HES-SO Genève
Exposé des motifs

Version octobre 2017

Services communs de la HES-SO Genève

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

TABLE DES MATIÈRES

1. CONDENSÉ ... 3
1.1 Au niveau de la HES-SO ... 3
1.1.1 Contribution cantonale et cible budgétaire 2018 ... 3
1.1.2 Subventions accordées par la HES-SO aux hautes écoles pour la formation de base ... 3
1.2 Au niveau de la HES-SO Genève ... 3
1.3 Au niveau du canton ... 4
1.4 Budget 2018 - autres éléments importants ... 5
1.4.1 Infrastructures ... 5
1.4.2 Mesures d'économies ... 6
1.4.3 Règlement interne sur le personnel de la HES-SO Genève ... 6
1.4.4 Projet de réorganisation des services communs ... 6
2. Cadre légal ... 7
2.1 Au niveau fédéral ... 7
2.2 Au niveau intercantonal ... 7
2.3 Au niveau cantonal ... 10
3. Cadre décisionnel ... 12
4. Cadre financier ... 14
4.1 Contexte ... 14
4.2 Règlement financier de la HES-SO 2017-2020 ... 14
4.3 Détermination des montants versés aux hautes écoles ... 15
4.4 Budget 2018 de la HES-SO ... 16
5. Système financier de la HES-SO ... 22
5.1 Financement de la HES-SO par les cantons ... 22
5.2 Financement de l'établissement HES genevois et de ses écoles par la HES-SO ... 22
6. Étapes de l'établissement du budget de la HES-SO Genève ... 25
7. Objectifs budgétaires ... 26
8. Établissement du budget 2018 de la HES-SO Genève ... 27
8.1 Contribution 2018 du canton de Genève à la HES-SO ... 27
8.1.1 Évolution du clearing financier (budget 2018 selon la HES-SO – 01.06.2017) ... 28
8.1.2 Répartition du montant à charge des cantons partenaires (budget 2018 selon la HES-SO – 01.06.2017) ... 29
8.2 Budget 2018 de la HES-SO Genève ... 31
8.3 Projet de budget 2018 du canton de Genève pour la HES-SO Genève ... 33
8.4 Etat des fonds, réserves et capitaux propres de la HES-SO Genève au 31.12.2016 ... 35
9. Annexes ... 36
9.1 Prévision des effectifs d'étudiant-e-s 2018 par canton de domicile ... 37
9.2 Évolution des étudiant-e-s par filière de 1999 à 2018 (visages) ... 38
9.3 Évolutions des contributions financières et des effectifs d'étudiant-e-s ... 40

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

1. CONDENSÉ

1.1 Au niveau de la HES-SO

Pour mémoire, le Comité stratégique de la HES-SO a introduit au budget 2017 un changement de paradigme par l'adoption d'un système de financement dit « par enveloppes » (voir décision CG 2016/2/5). La pierre angulaire de la construction budgétaire n'est dès lors plus dictée par le calcul des subventions dues aux cantons partenaires, ce qui induisait des augmentations importantes du niveau global des contributions cantonales. Dorénavant, le Comité stratégique fixe le montant global des contributions cantonales, ce qui limite le montant des subventions versées en retour aux cantons (forfaits études et loyers).

Les avantages du système retenu sont caractérisés en particulier par sa simplicité, par la maîtrise indirecte des contributions cantonales totales et par la prévisibilité financière pour les hautes écoles. Toutefois, avec une faible croissance des contributions cantonales, la pression financière repose dès lors pour l'essentiel sur les hautes écoles.

1.1.1 Contribution cantonale et cible budgétaire 2018

Le Comité stratégique de la HES-SO a fixé le montant global des contributions cantonales des cantons à CHF 373.3 millions pour 2018, contre CHF 370.2 millions en 2017, ce qui représente une augmentation de CHF 3.1 millions (+0.84%).

1.1.2 Subventions accordées par la HES-SO aux hautes écoles pour la formation de base

Le montant des subventions 2018 accordé aux hautes écoles pour la formation de base (forfaits études et loyers) correspond à la somme prévue au budget 2017 augmentée de 0.97%. Cette dernière passe ainsi de CHF 465.7 à 470.2 millions.

Ce montant est complété par un financement de CHF 1.5 million pour les nouvelles filières masters en Ostéopathie et en Sciences de la Santé. Le financement de ces nouvelles filières est assuré d'une part par le prélèvement d'un montant de CHF 1'078'259.- sur le Fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement et par le prélèvement d'un montant de CHF 382'743.- sur la Réserve stratégique.

Le montant ainsi calculé des subventions accordées permet de respecter la cible budgétaire fixée par le Comité gouvernemental.

1.2 Au niveau de la HES-SO Genève

Le total des charges du compte de Pertes et profits de la HES-SO Genève augmente de CHF 5.5 millions de 2017 à 2018 pour s'établir à près de CHF 211 millions (+2.67%).

L'augmentation des charges de personnel de 2.9 millions (+1.82%) comprend un montant de CHF 0.8 million équivalent à une demi-annuité accordée par le Conseil d'Etat pour 2018, déduction faite de l'effet Noria (soit CHF 1.3 million moins 0.5 million). Sans cet élément, l'augmentation de la masse salariale n'aurait été que de 1.34%. En outre, le nouveau règlement interne sur le personnel de la HES-SO Genève prévoit la mise en place dès le 1er septembre 2017 d'une nouvelle typologie des fonctions qui induit des changements de classes et d'annuités pour certaines catégories de personnel. Le présent budget 2018 tient compte des conséquences financières liées à l'introduction de cette nouvelle typologie des fonctions.

On notera également que l'augmentation des charges d'infrastructures est essentiellement due à la variation à la hausse de CHF 0.95 million du montant dû à l'Office des bâtiments (OBA). Ce dernier provient d'un changement d'interprétation de l'alinéa 2 de l'article 2 de la convention du 28 janvier 2016 qui nous lie à cet office.

Sans les deux derniers éléments susmentionnés, l'augmentation des charges n'aurait été que de CHF 3.8 millions (+1.83%).

Le total des produits s'élève quant à lui à près de CHF 210 millions. Il est en augmentation de CHF 4.4 millions (+2.17%). On relèvera notamment sur ce point l'augmentation des subventions de la HES-SO relative au financement de la formation de base de CHF 1.3 millions (+0.99%), ou encore celle de la subvention cantonale accordée au titre du financement des conditions locales particulières (CLP) et des financements spécifiques (CHF 0.76 millions ou +4.4 %). Les autres subventions (il s'agit en quasi-totalité des fonds de tiers pour la recherche et développement) ainsi que le montant prévu au titre des mandats et autres prestations de services sont en forte hausse avec 1.71 million (+14.92%), respectivement CHF 0.74 million (+10.23%) supplémentaire.

Le projet de budget déposé par la HES-SO Genève ayant été revu à la baisse par le Conseil d'Etat, le service commun finance (SC finance) a inscrit dans le compte de Pertes et profits un montant de près de CHF 1 million correspondant à des « économies à réaliser » ou à un « prélèvement sur la réserve ». Ainsi, si de telles économies devaient être répercutées sur les services communs (SC) ou encore les écoles de la HES-SO Genève, l'augmentation des charges ne serait plus que de 2.16%.

1.3 Au niveau du canton

Le tableau ci-après montre une faible augmentation de CHF 0.3 million (+0.32%) de la contribution cantonale due à la HES-SO. Cette dernière est à mettre en regard avec l'augmentation des subventions de la HES-SO relative au financement de la formation de base de CHF 1.3 millions dont bénéficiera la HES-SO Genève.

	HES-GE B 2018	Ecart % PB18/B17	HES-GE B 2017	HES-GE C 2016
363100 Contribution intercantonale à la HESSO	100'600'855	0.32%	100'277'832	99'377'491
363400 HES-SO Genève Conditions locales particulières	18'005'302	4.40%	17'246'946	15'546'423
363700 HES-SO Genève Indemnités de stages	2'786'321	0.00%	2'786'321	2'538'780
Bouclement n-1				-466'240
Total enveloppe HES-GE DIP	**121'392'478**	0.90%	**120'311'099**	**116'996'454**
42711524 Recette non monétaire mise à disposition locaux HES	0	0.00%	0	
4 - Montant à restituer au DF (OBA) pour locaux	-2'864'590	49.85%	-1'911'589	-2'848'713
Total enveloppe HES-GE Etat	**118'527'888**	0.11%	**118'399'510**	**114'147'741**

Le montant dû par le canton à la HES-SO Genève au titre des conditions locales particulières et des financements spécifiques augmente de 4.4%, soit de CHF 758'356.-. Hors montant équivalent à une demi-annuité prévue au projet de budget 2018, déduction faite de l'effet Noria (CHF 777'356.-), et de l'augmentation du montant dû à l'OBA (CHF 953'001.-), ce poste aurait été en baisse de CHF 972'000.- (- 5.6%).

Ainsi, l'enveloppe DIP relative à la HES-SO Genève se monte à CHF 121.39 millions au projet de budget 2018, en augmentation de 0.9% (CHF 1.08 million) par rapport au budget 2017.

Au final, l'enveloppe du canton de Genève pour la HES-SO Genève augmente de seulement 0.11% par rapport au budget 2017, soit de CHF 128'378.-.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour vous informer que les CHF 18 millions de Conditions locales particulières et de financements spécifiques (nature 363400) indiquées dans le tableau ci-dessus sont en réalité constituées de plusieurs montants comme suit :

- CHF 14.34 millions de Conditions locales particulières au sens de l'art. 53, al. 3 point a) de la convention intercantonale (C 1 27) ;
- CHF 2.49 millions permettant le financement des modules complémentaires de l'année préparatoire de la HEDS (filière non-HES) ;
- CHF 125'000.- pour le financement du « Creativity center » et ;
- CHF 1.05 million pour le financement de l'immeuble Pré-Jérôme.

Ainsi, seuls les CHF 14.34 millions servent en réalité à financer des Conditions locales particulières, les montants restants correspondant à des financements spécifiques.

Or le financement des Conditions locales particulières est expressément mentionné au point 3 a) de l'article 53 de la convention intercantonale sur la haute école spécialisée de Suisse occidentale (C 1 27) (CHES-SO C 1 27). Il stipule que « les cantons/régions financent directement les hautes écoles qui ne couvrent pas leurs charges … en raison des Conditions locales particulières ».

Sont notamment admises comme Conditions locales particulières :

- Coûts salariaux
  - Selon le coût de la vie des cantons membres de la HES-SO
  - Selon la pyramide des âges du personnel
- Coûts de l'électricité
- Coûts dus au bilinguisme
- Coûts des loyers
- Etc.

Les salaires de la HES-SO Genève représentant près de 77% de ses coûts totaux, la HES-SO Genève a mené, fin 2016, une étude comparative des salaires 2015 au sein des établissements de la HES-SO. Cette dernière conclut à des coûts salariaux genevois supérieurs de 10.38% (12.89% en 2012) à la moyenne des coûts des autres cantons.

Ramené au total des charges salariales du B 2018, qui se montent à CHF 162,6 millions, on en déduit que la HES-SO Genève paie un surplus de CHF 15.3 millions par rapport à la moyenne des autres cantons de la HES-SO. Ce montant reflète les Conditions locale particulières que la HES-SO Genève devrait percevoir au seul titre des salaires pour rester compétitive face à ses partenaires, néanmoins concurrents, de la HES-SO. Ce chiffre est à mettre en regard des CHF 14.34 millions proposés au B 2018.

En outre, on rappellera que certaines activités, telle que la recherche appliquée et le développement (Ra&D), sont par essence même déficitaires. Elles devraient par conséquent faire l'objet d'un financement additionnel.

1.4 Budget 2018 - autres éléments importants

1.4.1 Infrastructures

Nouveau campus pour la HEAD

Grâce à la fondation Hans Wilsdorf, la HEAD dispose depuis 2017 de trois nouveaux bâtiments industriels historiques lui permettant de réunir l'ensemble de ses filières sur un site principal dans le quartier des Charmilles.

Les premiers travaux d'aménagement sont terminés, ce qui a permis aux étudiant-e-s des filières Communication visuelle et Architecture d'intérieur d'investir partiellement ces nouvelles infrastructures pour la rentrée académique 2017-2018.

Les travaux d'agrandissement et d'adaptation de ces nouveaux locaux se poursuivront jusqu'en 2020 au moins. C'est la raison pour laquelle une demande de financement est en cours de dépôt auprès du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et qu'un projet de loi d'investissement est en cours d'élaboration. Ce dernier sera déposé auprès du département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) dans les prochaines semaines.

Par ailleurs, si le B 2018 intègre déjà les coûts de maintenance courante pour ces nouvelles infrastructures, des discussions avec le DIP et l'office des bâtiments (OBA) vont être initiées pour

déterminer les modalités du financement sur le long terme des investissements nécessaires à l'entretien « lourd » des bâtiments propriété de la HES-SO Genève.

Déménagement de la HEM

La HEM occupe aujourd'hui presque en totalité le bâtiment du Conservatoire de musique de Genève (CMG), sis Place-de-Neuve. Le CMG ayant décidé d'entreprendre des travaux de restauration dudit bâtiment, la HEM se voit dans l'obligation de redéployer temporairement ses activités sur d'autres sites. En effet, la HEM devrait disposer dès 2021 de nouveaux locaux dans le cadre du projet de la « Cité de la musique » qu'elle mène conjointement avec l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR).

Le financement des coûts additionnels générés par cette situation sont d'ores et déjà partiellement couverts par l'obtention d'un montant de CHF 815'000.- résultant de l'excédent réalisé par la HES-SO Genève aux comptes 2015. Il sera principalement utilisé pour couvrir des dépenses non récurrentes (installation, aménagement etc.).

Le présent B 2018 tient compte par ailleurs des baisses de loyers que permettra l'utilisation de la totalité du bâtiment de la rue Petitot qui, dès la rentrée académique 2017, est mis à disposition de la HEM par l'OBA. Il tient compte en outre de la location de 500 m2 supplémentaires nécessaires au bon fonctionnement de la HEM pour un montant de près de CHF 270'000.-.

Des financements complémentaires sont actuellement activement recherchés, notamment pour financer l'acquisition d'instruments de musique que la HEM ne pourra désormais plus partager avec le CMG.

Au final, les coûts additionnels récurrents restants pourront être absorbés en 2018 par la HES-SO Genève, car ils n'apparaîtront qu'en cours d'année. En revanche, ils devront être intégrés au B 2019.

*Déménagement des services communs de la HES-SO Gen*ève

Après des années d'exil au Lignon, les services communs de la HES-SO Genève vont enfin réintégrer leurs locaux historiques sur le campus de Batelle qu'ils partageront avec la HEG. Cette réintégration est rendue possible par la mise à disposition par l'OBA d'un nouveau bâtiment additionnel pour la HEG. Les coûts du déménagement, prévu début 2018, seront pris en charge sur le budget courant.

1.4.2 Mesures d'économies

Le présent B 2018 tient compte de mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat pour un montant s'élevant à près de CHF 1 million. Elles ne sont à ce stade pas encore répercutées sur les services communs ou les écoles de la HES-SO Genève. Des coupes additionnelles pourraient être décidées par le Grand Conseil lors du vote du budget 2018 du canton de Genève.

1.4.3 Règlement interne sur le personnel de la HES-SO Genève

Le nouveau règlement interne sur le personnel de la HES-SO Genève prévoit la mise en place dès le 1er septembre 2017 d'une nouvelle typologie des fonctions qui induira des changements de classes et d'annuités pour certaines catégories de personnel. Le présent budget 2018 tient compte des conséquences financières liées à l'introduction de cette nouvelle typologie des fonctions.

1.4.4 Projet de réorganisation des services communs

Un important projet de réorganisation des services communs est en cours. Il découle d'une part de l'introduction de la nouvelle loi C 1 26 sur la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale – Genève (HES-SO Genève) et d'autre part, de la nécessité d'adapter nos outils de gestion après 15 années de forte croissance, période pendant laquelle la taille de la HES-SO Genève a été multipliée par 5.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

2. CADRE LÉGAL

2.1 Au niveau fédéral

La loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) fixe les principes et les conditions de financement des hautes écoles, et en particulier les conditions d'octroi des contributions fédérales, les principes de calcul de ces contributions, ainsi que des règles pour l'établissement des coûts de référence.

La LEHE prévoit que les contributions de base soient calculées selon un modèle de répartition. Les plafonds de dépenses ouverts par les Chambres fédérales doivent être répartis par l'application de critères fondés essentiellement sur les performances. Chaque haute école est donc comparée et mise en concurrence avec ses homologues de même type.

Par opposition, la loi du 6 octobre 1995 sur les hautes écoles spécialisées (LHES) était fondée essentiellement sur un modèle de prix en prévoyant que la Confédération verse une contribution déterminée par étudiant-e. Avec l'entrée en vigueur de la LEHE, les modalités des contributions fédérales ont donc très sensiblement changé pour les HES.

En l'état, la combinaison et la pondération des critères de calcul régissant la répartition de l'enveloppe dédiée aux contributions de base des HES font encore formellement l'objet de travaux préparatoires. Il est toutefois acquis que les critères suivants seront pris en considération pour le calcul des contributions pour l'enseignement :

- Le nombre d'étudiant-e-s (décompté par ECTS inscrits et pondéré par groupes de filières);
- Le nombre de diplômes;
- Le nombre d'étudiant-e-s étrangers (pondéré par groupes de filières).

Le nombre de groupes de filières (14) ne sera sans doute pas modifié dans une première phase, mais pour mémoire les regroupements des filières HES-SO diffèrent sensiblement de la classification du SEFRI. A noter en outre que le décompte du nombre d'étudiant-e-s continuera à se faire, selon toute vraisemblance, selon le nombre d'ECTS inscrits effectifs. Par contre il se fera dans une fourchette de 180-210 crédits ECTS pour le niveau Bachelor. Cela signifie que la rémunération des ECTS dits « complémentaires » jusqu'à hauteur de 200 crédits ECTS ne prévaudra plus.

2.2 Au niveau intercantonal

La nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CHES-SO C 1 27) constitue la base légale de son dispositif financier. Cette dernière a été présentée par le Conseil d'Etat le 20 octobre 2011 sous la forme d'un projet de loi (PL 10882) autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CHES-SO C 1 27). Le projet de loi 10882 a été adopté le 15 mars 2012 par le Grand-Conseil et a été publié dans la Feuille d'avis officielle (FAO) du 23 mars 2012.

Tous les cantons partis ayant ratifié la convention, celle-ci est entrée en vigueur le 1er janvier 2013.

Selon l'article 5, les cantons concluent avec la HES-SO une convention d'objectifs quadriennale qui définit les missions HES. Elle est signée par le Comité gouvernemental au nom des cantons, et par la Rectrice ou le Recteur au nom de la HES-SO. La convention d'objectifs est déclinée en mandats de prestations entre le Rectorat, les Responsables de domaine et les Directions générales des hautes écoles ainsi que les organes responsables des hautes écoles bénéficiant d'une convention particulière. Tant la première convention d'objectifs que les premiers mandats de prestations ont être mis en place pour les années 2017-2020.

L'article 6 stipule que les contributions des cantons au budget de la HES-SO sont soumises à l'approbation des cantons partenaires conformément à la procédure budgétaire de chaque canton (al. 2).

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

L'article 10 charge la Commission interparlementaire du contrôle parlementaire coordonné de la HES-SO qui porte notamment sur le budget annuel de l'institution (al. 2 let c).

L'article 19 attribue au Comité gouvernemental, entre autres compétences, la charge d'adopter les budgets (let. b), de proposer aux Conseils d'Etat des cantons partenaires les règles de droit importantes, notamment le règlement sur les finances (let. c), d'arrêter le montant des taxes d'études (let. l).

L'article 24 attribue au Rectorat, entre autres, la compétence de proposer les budgets (let. e) et de fixer le montant du fonds de recherche et d'impulsions dans le cadre du budget (let. n).

En conformité avec l'article 40, lettre j), les hautes écoles ont notamment les compétences de prévoir, proposer et gérer sur le plan administratif et financier les budgets attribués ainsi que les ressources humaines, équipements et infrastructures placés sous leur responsabilité.

En application de l'article 52 alinéa 2 de la convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CHES-SO C 1 27), qui prévoit que le montant des contributions financières des cantons, fixé par le Comité gouvernemental dans le cadre du plan financier quadriennal et sous réserve des compétences budgétaires des parlements cantonaux, est composé de trois parts :

- Droit de co-décision : contribution forfaitaire, représentant 5% du total, versée par les cantons/régions contractants ;
- Bien public : contribution de 50% versée par chaque canton/région contractant proportionnellement au nombre de ses étudiant-e-s dans la HES-SO ;
- Avantage de site : contribution de 45% versée par les cantons/régions sièges contractants proportionnellement au nombre d'étudiant-e-s qu'ils accueillent dans les hautes écoles sis dans le canton ou établissements et aux flux financiers encaissés.

L'alinéa 3 précise que les règles de répartition des contributions cantonales font l'objet d'un règlement détaillé, intégré à la convention d'objectifs quadriennale.

Par ailleurs, le Comité gouvernemental applique un plafond de financement du bien public des étudiant-e-s étranger-ère-s non-résident-e-s. Il est de 50% par filière-site reconnue au-delà duquel le bien-public est à charge du canton/région concerné-e.

L'article 53 énumère les ressources des hautes écoles qui sont les suivantes :

- Taxes d'études et contributions aux frais d'études, payées par les étudiant-e-s ;
- Revenus des travaux de recherche et autres prestations à des tiers privés ou publics ;
- Dons et legs ;
- Autres produits de mécénat et sponsoring, régis par un règlement établi par la HES-SO ;
- Montants liés au nombre d'étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'études et les cycles de formation ;
- Autres montants liés aux missions HES ;
- Les cantons/régions financent directement les hautes écoles qui ne couvrent pas leurs charges avec les produits susmentionnés en raison des Conditions locales particulières. La liste exhaustive des Conditions locales particulières et de leur mesure est établie et intégrée à la convention d'objectifs quadriennale. Ces montants sont annoncés aux budgets ;
- Les cantons/régions peuvent financer directement les hautes écoles pour les activités de recherche et autres missions relevant de la stratégie cantonale. Ces montants sont annoncés aux budgets ;
- Les cantons/régions peuvent autoriser leurs hautes écoles à créer des réserves.

L'alinéa 4 précise que les règles de détermination des montants liés au nombre d'étudiant-e-s, différenciés selon les filières d'études et les cycles de formation versés aux hautes écoles font l'objet d'un règlement.

Selon l'article 55 de la convention intercantonale, le fonds de recherche et d'impulsions est financé dans le cadre des procédures budgétaires conformément aux dispositions édictées par le Comité gouvernemental. Le fonds est plafonné annuellement à 10% des charges totales de la HES-SO. Les montants non engagés peuvent être reportés sur les exercices suivants.

L'article 56 de la nouvelle convention intercantonale traite du fonds de formation pratique. Il stipule que :

- Le financement de la formation pratique est destiné à l'indemnisation appropriée des charges encourues pour le fonctionnement des stages et assurer la qualité de l'encadrement sur les lieux de stage ;
- La formation pratique est financée dans le cadre de la procédure budgétaire. Les montants non engagés peuvent être reportés sur les exercices suivants ;
- L'utilisation du fonds de formation pratique est régie par voie réglementaire.

Le règlement du fonds de formation pratique dispose notamment que :

- Le fonds est alimenté annuellement par les cantons signataires de la convention en fonction des clés de répartition applicables aux comptes de la HES-SO ;
- Le fonds finance les coûts liés à la formation pratique des étudiant-e-s suivant la formation en vue d'obtenir un diplôme HES ;
- Le fonds prend en charge les charges de coordination générale du dispositif et des périodes de formation pratique, ainsi que de gestion du fonds ;
- Les conditions d'indemnisation pour les prestations de formation des praticiens formateurs sont fixées par le Comité gouvernemental, qui peut décider une indemnisation partielle en fonction des contraintes budgétaires.

En vertu de l'Art. 62, alinéa 1, la législation d'exécution du Concordat intercantonal du 9 janvier 1997 créant une Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et de la Convention intercantonale du 6 juillet 2001 créant la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande (HES-S2) est intégralement reprise. De plus, l'alinéa 2 stipule qu'il en va de même des droits et obligations contractés sous l'empire du Concordat SO et de la Convention S2. L'alinéa 3 précise que le cas échéant, les modifications nécessaires de la législation d'exécution seront édictées au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de la convention par les organes compétents, selon la présente convention.

À titre d'information non-exhaustive, les principaux règlements financiers repris sont (noms actuels):

- Règlement de la réserve stratégique et du fonds stratégique de développement de la Haute école spécialisée santé-social de Suisse romande ;
- Règlement du fonds stratégique de développement relatif aux domaines Musique et Arts de la scène et Arts visuels du 18 septembre 2008 ;
- Règlement du fonds de formation pratique de la Haute école spécialisée de Suisse romande ;
- Règlement relatif aux taxes à la HES-SO.

Conformément aux décisions prises et accords conclus entre les cantons, le site décentralisé de Neuchâtel est rattaché au Conservatoire de Genève et les sites décentralisés de Fribourg et Sion sont rattachés au Conservatoire de Lausanne. Les avantages de site correspondants sont à la charge des cantons de Genève et Vaud. Les avantages de bien public sont à la charge des cantons d'origine des étudiant-e-s.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Comme recommandé par l'IDHEAP, le budget 2018 de la HES-SO tient compte des flux financiers perçus par les cantons membres (forfaits études et loyers, taxes d'études) pour le calcul de l'avantage de site.

En 2018, six écoles de la Haute école de Genève (HES-SO Genève) sont intégrées dans le système financier HES-SO :

- La Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA)
- La Haute école de gestion (HEG)
- La Haute école d'art et de design (HEAD)
- La Haute école de travail social (HETS)
- La Haute école de santé (HEDS)
- La Haute école de musique (HEM)

2.3 Au niveau cantonal

Le projet de révision totale de la loi sur la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale – Genève (LHES-SO Genève C 1 26) a été adopté par le Grand conseil en date du 29 août 2013 pour une entrée en vigueur au 1er avril 2014. Le conseil de direction, la directrice générale ou le directeur général et la direction des écoles exercent les compétences prévues par la nouvelle loi dès l'entrée en vigueur de celle-ci. Les autres organes institués par la présente loi sont mis en place au plus tard 12 mois après l'entrée en vigueur de cette dernière, conformément au règlement d'organisation approuvé par le Conseil d'Etat.

Sur une base pluriannuelle, en principe quadriennale, et en adéquation avec la convention d'objectifs de la HES-SO, l'Etat et la HES-SO Genève définissent la part destinée à la couverture des Conditions locales particulières, établies conformément à la convention intercantonale, négocient les objectifs assignés à la HES-SO Genève pour les activités de recherche et autres missions relevant de la stratégie cantonale et déterminent les autres engagements à la charge de l'Etat. Ils fixent les modalités que la HES-SO Genève entend mettre en œuvre pour atteindre les objectifs relevant de la stratégie cantonale, les méthodes et les critères permettant de déterminer si ces objectifs ont été atteints. Ces éléments sont consignés dans un contrat de prestations, en principe quadriennal, qui comprend un plan financier regroupant l'ensemble des ressources financières de la HES-SO Genève. Le contrat de prestations et ses avenants éventuels sont soumis à la procédure prévue par la loi sur les indemnités et aides financières du 15 décembre 2005. Les éléments définis dans la convention d'objectifs adoptée par la HES-SO sont réservés, de même que ceux définis dans le mandat de prestations établi entre le rectorat de la HES-SO et la HES-SO Genève (Art. 12 alinéas 1 à 4). Ainsi, un premier contrat de prestation pour les années 2017-2020 est en cours d'élaboration sur la base de la convention d'objectifs de la HES-SO et sa déclinaison en mandat de prestations.

Sous réserve des compétences attribuées aux organes de la HES-SO et aux autorités cantonales, le Conseil de direction de la HES-SO Genève a la compétence « d'élaborer et d'adopter le budget » (Art. 26 lettre e) dans le cadre du budget général décidé par le Comité gouvernemental de la HES-SO. Le présent budget sera ainsi adopté par le Conseil de direction de la HES-SO Genève dans sa séance des 3 et 4 octobre 2017.

Il est à noter que la nouvelle loi genevoise a eu un impact dès 2016 sur le budget de la HES-SO Genève. En effet, les loyers ainsi que les charges d'entretien courant des bâtiments assumées jusqu'alors par l'office des Bâtiment (OBA) ont été transférés vers la HES-SO Genève au 1er janvier 2016. Il en a été de même pour les charges de la Direction générale des systèmes d'information(DGSI) en faveur de la HES-SO Genève.

Selon deux arrêtés du Conseil d'État du canton de Genève du 25 juin 2001 et du 23 juillet 2003, les étudiant-e-s des filières du domaine de la santé, à l'exception de la filière psychomotricité, sont rémunéré-e-s pour les stages qu'ils ou elles effectuent durant leurs quatre années d'études (année préparatoire et 3 années d'études bachelor). La rémunération est fixée à CHF 400.- par mois par étudiant-e, soit CHF 4'800.- par année. Le canton de Genève prend en charge directement la

différence entre le montant total versé aux étudiant-e-s par la HEDS et le montant versé à la HEDS par les institutions d'accueil pour les stages effectués (CHF 40.- par jour de stage et par étudiant-e). Néanmoins, et suite à la sortie de l'année préparatoire du système financier de la HES-SO Genève, les étudiant-e-s de cette dernière ne sont plus rémunéré-e-s pour les stages qu'ils ou elles effectuent.

Sous la rubrique budgétaire HES du canton de Genève, il figure un autre financement mais qui n'est pas de la responsabilité de la HES-SO Genève au sens de la loi genevoise sur la Haute école spécialisée de Suisse Occidentale – Genève (LHES-SO Genève C 1 26). Il s'agit de la contribution du canton de Genève aux autres cantons pour les résident-e-s genevois étudiant dans une HES autre que la HES-SO, conformément à l'accord intercantonal HES (accord AHES, loi cantonale C 1 21.0).

Cet accord prévoit un montant forfaitaire annuel par étudiant-e, qui doit couvrir 85% des frais de formation. Par rapport à une couverture totale des coûts (100 %), ce taux doit permettre en premier lieu de tenir compte de l'avantage de site dont bénéficie le canton siège. Les forfaits sont fixés par groupe, à l'image des forfaits fédéraux.

L'accord AHES fait actuellement l'objet de discussions en vue d'une révision, mais selon toute vraisemblance le principe du financement forfaitaire par étudiant-e sera maintenu.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

3. CADRE DÉCISIONNEL

Dans sa séance du 4 avril 2003 et par le protocole de décision no 5-2003, le Comité stratégique de la HES-SO a arrêté les principes relatifs à l'indemnisation des étudiant-e-s HES dans les domaines santé et social. L'indemnisation des étudiant-e-s est dissociée des exigences relatives à la formation proprement dite, y compris les périodes de formation pratique. Les indemnités aux étudiant-e-s HES ne sont par conséquent financées ni au moyen du système financier de base de la HES-S2 Santé / Social ni par le fonds de formation pratique HES-S2 Santé / Social. Leur financement relève de la compétence des cantons.

Le protocole de décision n° 12/1/2010 du Comité stratégique HES-S2 du 28 mai 2010 stipule qu'il n'y a plus d'année préparatoire en santé dès la rentrée 2011-2012. En conséquence, dès l'année civile 2012, les budgets de la HES-SO n'intègrent aucun coût y relatif.

Dès 2012, conformément aux décisions ci-dessus, par analogie au financement de la maturité spécialisée, le financement des modules complémentaires (équivalents à une année de pratique professionnelle avant l'entrée en bachelor pour les détenteurs et détentrices de la maturité académique et autres titres concernés) est de la compétence des cantons et à la charge de chacun d'eux.

Il en résulte, toute chose restant égale par ailleurs, une baisse des contributions cantonales au budget de la HES-SO. L'estimation des coûts réalisée par le domaine Santé en collaboration avec le service financier du Siège montre que le coût de production par étudiant-e se monte à CHF 18'300.- y compris l'indemnisation des institutions socio-sanitaires pour leur charge d'encadrement lors des huit semaines de stages. En revanche, le montant de CHF 18'300.- ne comprend pas la rémunération des étudiant-e-s de l'année préparatoire pour les stages qu'ils ou qu'elles effectuent. Cette rémunération est supprimée pour les étudiant-e-s de l'année préparatoire dès la rentrée académique 2011-2012.

Les premiers éléments financiers relatifs au coût de l'année préparatoire sur les quatre derniers mois de l'année 2011 nous ont incité à baisser nos prévisions de coûts à CHF 17'000.- par étudiant-e dès 2013.

Nos prévisions de coûts de l'année préparatoire pour l'année 2016 ont une fois encore été revues à la baisse ; ils passent ainsi à CHF 15'500.- par étudiant-e. Le présent budget 2018 maintient le montant du budget 2016.

A noter, que pour des raisons de contrôle ou d'efficience administrative, les cantons gardent la possibilité de demander à leurs écoles de suivre ces filières au sein du système administratif HES-SO en tant que filières non HES.

Les chiffres relatifs au budget 2018 contenus dans le présent document tiennent compte de ces décisions.

Le 23 septembre 2008, la direction des ressources humaines du Département de l'instruction publique a transmis à la HES-SO Genève un courrier daté du 9 septembre 2008 de l'Office du personnel de l'Etat (OPE) nous informant de la prise en charge par la HES-SO Genève des coûts relatifs aux mesures d'encouragement à la retraite anticipée (Plend) rétroactivement au 1er janvier 2008. On notera que le Plend a été remplacé dès le 1er janvier 2014 par la rente-pont AVS (loi B 5 20). C'est pourquoi, ces coûts sont intégrés dans le budget 2018.

Les masters non gérés par la HES-SO//Master sont traités financièrement (forfaits pour charges courantes ainsi que loyers supplétifs) de la même manière au sein de la HES-SO que les bachelors. Le modèle financier complet de la HES-SO (répartition entre les cantons partenaires et financement des écoles) est également appliqué à ces masters.

Les masters gérés par la HES-SO//Master sont financés conformément aux décisions des Comités stratégiques (protocole de décision 11/3/2009) qui prévoient un regroupement des coûts au niveau de HES-SO//Master et un financement par le modèle financier de la HES-SO.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

L'examen du projet de budget 2018 par le Comité gouvernemental de la HES-SO se déroule en principe au cours des 2 étapes suivantes : 1) avant-budget le 9 mars 2017 et 2) budget définitif le 22 juin 2017. Au final, le budget 2018 a été adopté le 22 juin 2017.

Le 26 avril 2002, le Comité stratégique de la HES-SO a uniformisé la taxe d'études à CHF 1'000.- par étudiant-e et par année, moyennant le respect des droits acquis (protocole de décision N° 2-2002).

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

4. CADRE FINANCIER

4.1 Contexte

Créée à la fin des années 90, la HES-SO, qui regroupait initialement les formations des domaines économie, ingénierie et design, a vu son champ d'activité s'élargir avec les adjonctions successives des domaines santé, social, arts visuels, musique et des arts de la scène. Parallèlement à cet élargissement, la visibilité accrue des formations désormais HES et leur positionnement au niveau tertiaire supérieur a provoqué un engouement important des jeunes romands, entraînant une croissance très rapide de la HES-SO. Dès la fin des années 2000, celle-ci a en outre développé son offre de formation vers le haut, avec la création de masters.

Le système de financement aligné sur les principes AHES à l'étudiant-e a permis d'accompagner la croissance, moyennant des efforts financiers conséquents des cantons partenaires, quand bien même une grande partie des forfaits unitaires ont été réduits à de nombreuses reprises (le forfait de la filière économie d'entreprise est passé de CHF 18'902.- en 2005 à CHF 15'330.- en 2014 par exemple).

A l'heure où les finances cantonales de certains cantons partenaires imposent des restrictions importantes et où les principes même d'alignement de l'évolution budgétaire avec l'évolution estudiantine sont interrogés, le Comité gouvernemental a chargé le Rectorat de faire des propositions en vue d'une évolution sensible du modèle financier de la HES-SO, dans le but de maîtriser les contributions financières des cantons partenaires tout en permettant à la HES-SO de continuer son développement.

4.2 Règlement financier de la HES-SO 2017-2020

Lors de sa séance du 9 juin 2016, le Comité gouvernemental a adopté l'avant-budget 2017, accompagné des éléments principaux d'un nouveau modèle financier intitulé « modèle par enveloppes » (voir décision CG 2016/2/5). Le règlement financier de la HES-SO pour les années 2017-2020 a été adopté par le Comité gouvernemental lors de sa séance du 22 septembre 2016 (GC 2016/3/9). Il formalise et codifie ce nouveau modèle.

Pour rappel, les caractéristiques principales du modèle sont les suivantes :

- Avec le modèle « par enveloppes », la HES-SO passe d'un modèle « de prix » (dans lequel les subventions sont le produit d'un « prix » par étudiant-e par le nombre d'étudiant-e-s) à un modèle d'enveloppes prédéfinies, dont la pierre angulaire de calcul est la somme totale des contributions des cantons partenaires que le Comité gouvernemental décide d'allouer dans le cadre du budget. Cette dernière est fonction d'un taux de croissance qui peut varier d'année en année. En le fixant, le Comité gouvernemental tient compte notamment de l'évolution des effectifs estudiantins ;
- Le mode de calcul des contributions cantonales est inchangé par rapport à la période précédente. Il reste basé sur le système dit « des trois piliers » ancré dans la Convention intercantonale sur la HES-SO ;
- La répartition entre cantons continue à être sujette à fluctuation entre le budget et les comptes, mais de manière moins marquée que par le passé, dans la mesure où la variable « étudiants » n'intervient que par le biais de la provenance dans la répartition de l'avantage de bien public ;
- A noter que le nombre d'étudiant-e-s continuera à être décompté par têtes (nombre d'équivalents plein temps) ;
- Les subventions pour la formation de base sont accordées aux hautes écoles sous la forme d'enveloppes par filières-sites. La croissance du financement total à disposition est répartie entre les hautes écoles selon une clé de répartition invariable, sous réserve de fortes distorsions par rapport aux projections estudiantines contenues dans le plan financier et de

développement 2017-2020. En revanche, la répartition tient compte des résultats de l'analyse comparative des coûts analytiques des filières HES-SO par rapport aux autres HES suisses. Les nouvelles filières font l'objet d'un financement complémentaire fixé lors de la décision d'ouverture ;

- Le modèle est pensé pour une période transitoire de 4 ans, à même d'offrir à la HES-SO un climat de stabilité permettant de réfléchir et d'élaborer un nouveau modèle financier pour les périodes ultérieures (dès 2021) ;
- Avec une faible croissance des contributions cantonales, la pression financière repose dès lors pour l'essentiel sur les hautes écoles qui, en contrepartie, bénéficient d'une bonne prévisibilité de leurs ressources, pour autant que les incertitudes financières liées à la mise en œuvre du cadre légal fédéral soient supportées par les cantons partenaires.

4.3 Détermination des montants versés aux hautes écoles

Jusqu'en 2016, le financement accordé aux hautes écoles était déterminé sur la base d'un modèle de « prix ». Les hautes écoles recevaient un forfait (différencié selon la discipline) pour chaque étudiant-e présent-e. Le montant définitif n'était connu qu'aux comptes, en fonction du relevé des étudiant-e-s au 15.10.NN.

Le règlement financier 2017-2020 prévoit que les hautes écoles reçoivent une enveloppe fixe, arrêtée au budget et ne faisant pas l'objet d'un recalcul aux comptes.

Pour le premier exercice 2017, les enveloppes sont calculées sur la base de la dernière réalité connue. Chaque filière-site reçoit un montant équivalent à la moyenne arithmétique entre le montant reçu au bouclement 2015 et le montant prévu pour 2016. Les filières-sites se partagent en outre un éventuel surplus lié au financement fédéral ; celui-ci est réparti proportionnellement au montant reçu par chaque filière-site selon la moyenne arithmétique susmentionnée.

Dès 2018, les enveloppes dédiées à la formation de base croissent selon un taux unique en fonction de la hausse des contributions cantonales décidée par le Comité gouvernemental. Les hautes écoles se répartissent ce financement selon leur poids respectif dans le budget 2017 ; la clé de répartition est donc figée pour l'ensemble de la période de quatre ans, sous réserve toutefois de fortes distorsions par rapport aux projections estudiantines contenues dans le plan financier et de développement 2017-2020. Dans ce cas de figure, le Comité gouvernemental se réserve le droit de modifier la clé de répartition, sur proposition d'un membre du Comité gouvernemental ou du Rectorat.

Les enveloppes dédiées aux infrastructures sont, quant à elles, figées pour toute la période 2017-2020. Les hautes écoles connaissent ainsi précisément à l'avance le financement qui leur sera accordé.

Le système financier prévoit toutefois deux exceptions aux principes évoqués ci-dessus :

- Les filières qui présentent un écart de coûts supérieur à 5% par rapport à la moyenne des coûts des mêmes filières en Suisse à effectifs comparables se voient appliquer une réduction de -1% en 2017. Dès 2018, les filières-sites concernées voient leur financement gelé par rapport à l'année précédente.

  En effet, dans le cadre des travaux d'élaboration du modèle financier pour la période 2017-2020, il a été constaté que plusieurs filières de la HES-SO affichent des coûts analytiques significativement plus élevés que les mêmes filières dans d'autres HES de Suisse, même en tenant compte des coûts liés à la structure décentralisée de la HES-SO qui permet plus difficilement de faire des économies d'échelle. D'autres filières se situent au contraire en-dessous de la moyenne des coûts en comparaison suisse malgré cette structure décentralisée. Au vu de ces résultats, le Comité gouvernemental a souhaité introduire un incitatif à l'efficience pour les filières se situant clairement au-delà du benchmark national.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

A noter que l'écart à la moyenne des coûts est recalculé chaque année ; il est donc tout à fait possible que le statut d'une filière évolue d'une année à l'autre.

- Les filières récemment autorisées par le Comité gouvernemental, dont on considère qu'elles n'ont pas encore atteint la pleine « maturité », reçoivent un financement complémentaire pour leur permettre de terminer leur développement.

4.4 Budget 2018 de la HES-SO

La décision d'adoption du budget 2018 de la HES-SO (CG 2017/2/8) par le Comité gouvernemental est complétée par les documents suivants :

- La convention d'objectifs quadriennale 2017 à 2020 et son annexe ;
- Les mandats de prestations pour la période 2017-2020 ;
- Le règlement financier relatif aux exercices 2017-2020 et son annexe ;
- Le budget 2018 – version du 01.06.2017.

La contribution ordinaire des cantons partenaires a été fixée par le Comité gouvernemental pour le budget final 2018 à CHF 373'301'233.-, soit une progression de 0.84% par rapport au budget 2017.

Evolution des contributions des cantons partenaires de la HES-SO [CHF mios]

	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Contributions cantonales	365.58	370.18	373.30

Les dispositions d'application relatives à la fixation des forfaits pour la formation de base et les infrastructures versés aux hautes écoles de la HES-SO ont été complètement revues en 2017. Elles ne se basent en effet plus sur les coûts analytiques réels des quatre dernières années disponibles.

Les subventions pour la formation de base sont dès cette date déterminées sur la base du calcul, par filière-site, d'une moyenne arithmétique entre le montant alloué aux comptes 2015 et le montant estimé dans le cadre de la première prévision 2016.

Dès 2018, les enveloppes dédiées à la formation de base croissent selon un taux unique en fonction de la hausse des contributions cantonales décidée par le Comité gouvernemental.

En principe, les subventions pour la formation de base sont prédéterminées sur la base des subventions filières-sites adoptées au budget 2017 augmentées de la hausse retenue du montant des contributions cantonales en respectant la clé de répartition selon le poids des hautes écoles arrêtées au budget 2017.

Les subventions pour la formation de base accordées par la HES-SO pour 2018 s'élèvent à CHF 427'797'551.- et celles relatives au financement des infrastructures à CHF 42'441436.-. Au final, le montant total se monte à CHF 470'238'987.-, en augmentation de 0.97% par rapport à 2017.

Aux enveloppes dédiées à la formation de base vient s'ajouter le financement complémentaire pour les nouvelles filières masters en Ostéopathie et en Sciences de la Santé pour un montant total de CHF 1'496'115.-. L'adoption des nouvelles filières a fait l'objet de décisions postérieures au PFD 2017-20201[1].

Le financement des nouvelles filières est assuré d'une part par le prélèvement d'un montant de CHF 1'078'259.- sur le Fonds de compensation pour le soutien à l'enseignement et par le prélèvement d'un montant de CHF 382'743.- sur la Réserve stratégique.

[1] Voir décisions d'autorisation d'ouverture des filières (CG 2016/4/12 et CG 2016/4/13) postérieures à l'adoption du PFD 2017-2020 et du budget 2017.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Toutefois, les subventions aux filières-sites sont gelées par rapport au budget 2017 si le groupe de forfaits de la filière présente un écart supérieur à 5% par rapport à la moyenne des coûts analytiques des HES suisses à effectifs comparables pour les quatre années précédentes dudit groupe de forfait.

L'actualisation du benchmark national des coûts analytiques montre qu'aucune filière de la HES-SO qui présentait un écart supérieur à 5% en 2017 ne s'est suffisamment améliorée pour passer sous cette barre. En revanche, un groupe supplémentaire (génie électrique et télécommunications) affiche une dégradation de son résultat qui le porte au-delà de la barre de 5%. Les filières-sites concernées voient donc leur enveloppe gelée par rapport au montant accordé en 2017. Pour la HES-SO Genève, les filières bachelors en Architecture, Architecture du paysage, Génie civil, Technique des bâtiments, Génie mécanique, Informatique de gestion, Information documentaire et Travail social sont concernées par cette mesure, soit les mêmes qu'en 2017.

Font exception les filières-sites « non-matures » qui font l'objet d'un traitement différencié afin de permettre aux hautes écoles concernées de finaliser le développement de ces filières-sites. Le montant alloué est le produit de la moyenne arithmétique des forfaits 2015 et 2016 par les prévisions d'effectifs annoncées au projet de budget 2018. A Genève, Il n'y a plus de filières non-matures dès 2018.

Reste réservé le droit de réévaluer la clé de répartition des montants entre hautes écoles en cas de fortes distorsions par rapport aux projections estudiantines contenues dans le PFD 2017-2020. L'analyse des écarts des effectifs estudiantins entre les prévisions du PFD et les prévisions 2018 ne démontre pas de fortes distorsions au niveau des hautes écoles sites. Le Comité gouvernemental ne fait pas usage de son droit de réévaluation.

Mode de mesure des étudiant-e-s pour la répartition du bien public (art. 12, al. 5 du règlement financier)

L'article 12, al. 5 du règlement financier prévoit que le Comité gouvernemental arrête le mode de mesure du nombre d'étudiant-e-s dès 2018. Pour rappel, ce mode de mesure affecte uniquement la répartition entre cantons de l'avantage de bien public. Il n'a aucun impact sur les enveloppes attribuées aux hautes écoles, ni sur la répartition de l'avantage de site.

Actuellement, le décompte des étudiant-e-s se fait sur la base du nombre de têtes calculé en équivalent plein temps (EPT 2-6-4). Ce mode de calcul est propre à la HES-SO. Au niveau fédéral et dans les autres HES de Suisse, les prestations d'enseignement sont décomptées en ECTS inscrits. Un relevé des ECTS inscrits est ainsi effectué chaque semestre depuis de nombreuses années pour le SEFRI et pour les financements AHES.

Dans le cadre des travaux sur le modèle financier 2017-2020, le Comité gouvernemental avait estimé qu'un décompte des étudiant-e-s par ECTS inscrit était en principe préférable. Toutefois, il avait renoncé à prendre une décision dans ce sens en 2017, estimant que les décomptes par ECTS inscrits manquaient de fiabilité. Sachant que le Rectorat avait prévu des travaux de fiabilisation courant 2017, le Comité gouvernemental a reporté sa décision à 2018.

Lors de sa séance de mars 2017, le Comité gouvernemental a débattu de la pertinence d'une clé de répartition du bien public basée sur la valeur ECTS. Les travaux de fiabilisation n'ont pas permis de tirer des conclusions définitives. Le Rectorat recommande donc au Comité gouvernemental de ne pas changer la clé de répartition du bien public pour le budget 2018, et de se donner une année supplémentaire pour explorer et expérimenter le modèle ECTS.

La répartition du bien public dans le présent budget final s'effectue donc sur la base des clés EPT.

L'actualisation de la prévision estudiantine lancée à réception du relevé des étudiant-e-s au 15.04.2017 renseigne un effectif total de 18'197 en équivalents plein temps (EPT), ce qui correspond à une variation de 515 EPT par rapport au budget 2017 (+2.9%). La population estudiantine SO envoyée dans le réseau des hautes écoles HES-SO représente une masse de 14'609 EPT, donnée de base pour la clé de répartition du bien public.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Quotas concernant les filières à régulation

Suite au protocole de décision n°9/2/2009 des Comités stratégiques du 2 avril 2009, les quotas des filières régulées doivent être avalisés pour chaque année académique par le Comité gouvernemental. Les quotas proposés pour l'année académique 2017-2018 se trouvent dans la décision d'adoption du projet de budget 2018. Ils ont été élaborés en concertation avec les domaines.

Pour les filières suivantes, le nombre de places à la rentrée 2018-2019 reste le même qu'à la rentrée précédente :

- Filières Bachelor et Master dans les Arts visuels : 481 étudiant-e-s en formation, soit :
  - HEAD – Genève : 325 étudiant-e-s en formation
  - ECAL : 74 étudiant-e-s en formation
  - ECAV : 82 étudiant-e-s en formation
- Bachelor of Science HES-SO en Tourisme : 380 étudiant-e-s en formation
- Bachelor of Sciences HES-SO en Ostéopathie : 90 étudiant-e-s en formation
- Master of Science HES-SO en Integrated Innovation for Product and Business Development – Innokick: 36 étudiant-e-s en formation

Pour les filières suivantes, le nombre de places à la rentrée 2018-2019 est adapté par rapport à la rentrée précédente :

- Bachelor of Science HES-SO en Nutrition et Diététique : 106 (+2) étudiant-e-s en formation
- Bachelor of Science HES-SO en Ergothérapie : 158 (+3) étudiant-e-s en formation
- Bachelor of Science HES-SO de Sage-femme : 153 (+4) étudiant-e-s en formation, soit :
  - HEdS-GE : 96 (+4) étudiant-e-s en formation
  - HESAV : 57 étudiant-e-s en formation
- Bachelor of Science HES-SO en Physiothérapie : 382 (+11) étudiant-e-s en formation, soit :
  - HEdS-GE : 106 (-1) étudiant-e-s en formation
  - HEdS-VS : 126 (+6) étudiant-e-s en formation
  - HESAV : 150 (+6) étudiant-e-s en formation
- Master of Sciences HES-SO en Ostéopathie : 30 étudiant-e-s en en première année
- Bachelor of Arts HES-SO en Travail social : 665 étudiant-e-s admis-e-s en 1ère année, soit:
  - HETS-FR : 120 (+5) étudiant-e-s
  - HETS-GE : 180 étudiant-e-s
  - HETS-VS : 160 étudiant-e-s
  - EESP : 205 étudiant-e-s
- Bachelor of Science HES-SO en Psychomotricité : 83 (+14) étudiant-e-s en formation. En fonction de l'avancement du projet d'ouverture en septembre 2018 d'une filière master en lieu et place de la filière bachelor, la régulation sera précisée dans la décision d'ouverture.
- Filières Bachelor et Master des HEM et des sites décentralisés : 1'135 étudiant-e-s en formation, soit :
  - HEM-Genève : 615 (-15) étudiant-e-s dont 100 sur le site de Neuchâtel
  - HEMU : 520 étudiant-e-s dont 70 sur le site de Fribourg et 60 sur le site de Sion

- Filières Bachelor et Master en Arts de la scène à la Manufacture : 82 (+2) étudiant-e-s en formation (pas de demande de financement complémentaire).

La proportion de 50% des étudiant-e-s « non AHES » à l'admission de la filière Bachelor of Science HES-SO en Architecture du paysage est confirmée.

Les filières masters

Les prévisions d'étudiant-e-s pour les masters ont été prises en compte selon les prévisions effectuées par les domaines en ce qui concerne les masters gérés par HES-SO//Master et par les établissements pour les autres masters.

Les étudiant-e-s HES-SO//Master ne sont pas pris-e-s en compte dans le calcul de la clé de répartition de l'avantage de site.

L'intégralité des montants relatifs aux masters sert à financer le fonctionnement de l'enseignement des masters en collaboration, gérés par HES-SO//Master. Aucun manco de financement n'a été pris en compte à ce stade pour ces masters.

Le budget 2018 précise en outre les points suivants :

Financement fédéral

Dans le cadre des simulations 2016 menées par le SEFRI concernant le modèle de financement fédéral dit « 85/15 », la HES-SO s'est vue créditer d'un poids total d'env. 30%. Les données sont tirées d'une moyenne des années 2013 et 2014 neutralisée des versements relatifs aux crédits ECTS complémentaires. Partant des arrêtés fédéraux sur le domaine FRI 2017-2020, le Rectorat a retenu pour l'élaboration du PFD le taux de 29.5%, soit l'indice le plus bas de la fourchette entrant dans le taux arrondi de 30%.

En décembre 2016, au terme d'un exercice pilote destiné à estimer le financement fédéral 2017 au moyen des données 2015, le SEFRI a établi un tableau de simulation des subventions de base 2017 dans lequel la HES-SO est créditée d'une part relative globale de 30.3%. Cet exercice a fait l'objet d'une mise à jour à fin mars 2017 avec les données 2016. La nouvelle estimation du financement fédéral 2017, communiquée sous statut strictement provisoire par le SEFRI, crédite la HES-SO d'une part de 30.4%.

En considérant les mesures d'économie envisagées au niveau fédéral et en considérant l'incertitude encore importante liée au nouveau modèle de financement fédéral, le Rectorat propose d'observer toute la prudence nécessaire pour le budget 2018 et de maintenir les prévisions ancrées dans le plan financier 2017-2020 pour le calcul du financement fédéral. Le Rectorat a toutefois été chargé par le Comité gouvernemental d'effectuer un bilan intermédiaire en 2018 sur l'application du modèle fédéral, en vue d'actualiser, cas échéant, les prévisions dès le budget 2019.

Contributions de base de la Confédération en faveur de la HES-SO, 2016-2018 [CHF mios]

	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Enseignement	141.30	138.45	140.24
Recherche	11.61	19.70	19.95
Total	*152.91*	*158.15*	*160.19*

Financement de la Ra&D et des impulsions

Les financements fédéraux octroyés pour les prestations de recherche seront entièrement reversés au financement de la Ra&D au sein de la HES-SO.

Vu l'augmentation du financement fédéral attribué à la recherche, cela signifie que la contribution des cantons au financement de la recherche et des impulsions (ligne budgétaire Fonds de recherche et d'impulsions – FRI) pourra être réduite en faveur du financement de la formation de base.

Fonds de recherche et d'impulsions, 2016-2018 [CHF mios]

	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Financement fédéral de la recherche	11.61	19.70	19.95
Allocation des cantons	31.07	21.93	22.26
Total	*42.68*	*41.63*	*42.21*

Le montant alloué par les cantons au FRI respecte le plafond fixé à 10% conformément à l'article 55 al. 1 de la Convention intercantonale.

Formation pratique

Le financement de la formation pratique est estimé sur la base des prévisions des effectifs d'étudiant-e-s, des normes d'indemnisation en vigueur et des données statistiques disponibles. Cette activité concerne les filières des domaines Santé et Travail social.

S'appuyant sur un financement journalier constant, le coût de la formation pratique suit la prévision des étudiant-e-s et l'évolution des jours de stage selon le programme d'études. La rubrique « autres coûts » englobe les charges relatives aux formations des praticiens formateurs ainsi que les frais de gestion et de coordination.

Coûts de la formation pratique, 2016-2018 [CHF]

	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Effectif étudiant-e-s	5'082	5'309	5'375
Coûts FP Santé	10'506'399	11'273'716	11'382'742
Coûts FP Travail social	3'961'036	4'395'351	4'449'944
Autres coûts	1'513'516	1'600'000	1'600'000
Total	15'980'951	17'269'068	17'432'687

Charges communes, services centraux, domaines et Rectorat

En 2017, le montant dédié aux charges communes était égal au budget 2016 (gel du montant). Dès 2018, ce montant évolue sur la base d'un paramètre d'évolution déterminé politiquement (+1.0%), en cohérence avec l'évolution des contributions cantonales et du financement des hautes écoles. Les montants sont conformes au plan financier et de développement 2017-2020.

Charges communes, 2016-2018 [CHF]

	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Total	15'798'887	15'800'000	15'958'000

Le montant consacré aux investissements est maintenu invariable à la même hauteur que le montant fixé depuis 2013, à savoir CHF 300'000 par an. Ils sont majoritairement liés aux systèmes d'information.

Financement des hautes écoles conventionnées

Les principes de financement des hautes écoles liées à la HES-SO par une convention particulière au sens de l'article 2 de la Convention intercantonale sont ancrés dans des conventions particulières récemment renouvelées.

Les hautes écoles conventionnées continueront de faire l'objet d'un financement par enveloppe globale. A l'exception de l'Ecole hôtelière de Lausanne, les subventions accordées s'articulent sur le même principe directeur de détermination que pour les filières-sites des hautes écoles cantonales. L'enveloppe 2018 progresse selon le taux donné.

Ecole hôtelière de Lausanne (EHL)

Pour l'EHL, le financement est fixé à un montant forfaitaire de CHF 21'500'000 par an.

Enveloppe pour l'EHL, 2016-2018 [CHF]

	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Total	21'500'000	21'500'000	21'500'000

La Manufacture (HETSR)

Conformément au PFD, un financement complémentaire des infrastructures est prévu dès 2018 pour compenser la perte de subvention communale (CHF 40'000).

Enveloppe pour la Manufacture, 2016-2018 [CHF]

	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Subvention accordée pour la formation de base	4'573'892	4'964'139	5'051'919
Subvention accordée pour l'infrastructure	126'108	142'450	182'450
Total	4'700'000	5'106'589	5'234'369

Haute école de viticulture et œnologie – Changins

Conformément aux principes décrits au chap. II.2, l'enveloppe 2017 allouée à la formation de base correspond à la moyenne arithmétique entre les comptes 2015 et la prévision 2016. La subvention complémentaire liée aux infrastructures se base sur les engagements précédents du Comité gouvernemental, et tient compte d'une compensation de la perte de subvention fédérale et du loyer supplémentaire pour la cave.

Enveloppe pour Changins, 2016-2018 [CHF]

	Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Subvention accordée pour la formation de base	3'930'167	4'016'985	4'088'016
Subvention accordée pour l'infrastructure	528'833	607'075	607'075
Total	4'459'000	4'624'060	4'695'091

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

5. SYSTÈME FINANCIER DE LA HES-SO

Élaboré par l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP), le système financier de la HES-SO s'articule selon deux principes :

1. le budget de fonctionnement de la HES-SO est financé par les cantons et la Confédération ;
2. la HES-SO finance ses établissements cantonaux, régionaux et privés.

Il n'y a donc pas de flux de financement qui vont directement des cantons aux établissements cantonaux, à l'exception toutefois des financements qui sont opérés au titre des Conditions locales particulières. Les différences de financement peuvent apparaître entre les produits des établissements cantonaux et leurs charges. Une différence négative correspond à une insuffisance de financement qui est comblée par un financement complémentaire direct de la part du canton responsable de l'établissement. Ce financement complémentaire direct correspond à ce qu'on appelle les Conditions locales particulières qui s'appliquent à l'ensemble des prix et des quantités des ressources consommées.

Ce modèle repose sur la notion d'équité et de proportionnalité entre les cantons partenaires. Il est orienté vers un financement ciblé sur l'extrant (output) puisqu'il repose sur un financement par étudiant-e.

Le principe d'équivalence est appliqué, à savoir une corrélation entre ce que paie un canton (financeur) ainsi que les avantages qu'il en retire (utilisateur) et son pouvoir de co-décision (décideur).

5.1 Financement de la HES-SO par les cantons

Les ressources destinées à la couverture des charges de l'ensemble des écoles et de l'administration centrale de la HES-SO, ainsi qu'à l'approvisionnement de la réserve stratégique sont essentiellement constituées des contributions cantonales et des subventions fédérales.

Ces versements cantonaux sont composés de trois montants correspondant aux critères de contribution retenus, dont l'incidence respective a été fixée en pourcentage du montant total des contributions :

- Un montant forfaitaire identique pour tous les cantons correspondant au droit de co-décision **[1]**[2];
- Un montant proportionnel au nombre d'étudiant-e-s originaires du canton scolarisé-e-s dans la HES-SO **[2]** ;
- Un montant proportionnel au nombre d'étudiant-e-s HES accueilli-e-s dans le canton et des flux financiers ainsi générés **[3]**.

Le montant des contributions cantonales inscrites au budget est inférieur au montant des charges des écoles du canton, du fait que « la caisse commune » HES-SO reçoit les contributions de la Confédération **[4]** et des autres cantons non membres de la HES-SO **[5]** (selon les dispositions de l'accord AHES).

5.2 Financement de l'établissement HES genevois et de ses écoles par la HES-SO

La principale source de financement des écoles est constituée des montants forfaitaires par étudiant-e **[6]**, différenciés selon les filières d'étude, qui leur sont versés par la HES-SO.

Dès 2017, les subventions pour la formation de base sont déterminées sur la base du calcul, par filière-site, d'une moyenne arithmétique entre le montant alloué aux comptes 2015 et le montant estimé dans le cadre de la première prévision 2016. Dès 2018, les enveloppes dédiées à la formation

[2] Voir chiffre correspondant dans le schéma intitulé « système financier de la HES-SO », page 24.

de base croissent selon un taux unique en fonction de la hausse des contributions cantonales décidée par le Comité gouvernemental.

Toutefois, il est tenu compte des résultats de l'analyse comparative des coûts analytiques des filières HES-SO par rapport aux autres HES suisses dans le cadre d'une mesure d'ajustement : lorsque la filière présente un écart supérieur à 5% par rapport à la moyenne des HES suisses à effectifs comparables, une réduction de 1% de la moyenne arithmétique est appliquée aux filières-sites concernées. Pour la HES-SO Genève, les filières bachelor en Architecture, Architecture du paysage, Génie civil, Technique des bâtiments, Génie mécanique, Informatique de gestion, Information documentaire et Travail social sont concernées par cette mesure.

Font exception les filières-sites « non-matures » qui font l'objet d'un traitement différencié afin de permettre aux hautes écoles concernées de finaliser le développement de ces filières-sites.

Elles bénéficient aussi des écolages perçus auprès des étudiant-e-s **[7]**.

Les nouvelles missions liées à la recherche appliquée et aux transferts de technologies sont financées par la réserve stratégique de la HES-SO **[8]**, par des mandataires privés, par des institutions fédérales (Commission fédérale des technologies et de l'innovation, Office fédéral des assurances sociales, etc.) ou européennes (programmes de financement de la recherche) **[9]**.

Le fonds stratégique représente au maximum 10% du budget de la HES-SO. Ces fonds sont principalement destinés au développement de la recherche appliquée.

Les écoles reçoivent de la part des entreprises et institutions, des montants correspondant aux mandats et prestations à des tiers qu'elles réalisent **[10]**.

Enfin, pour la couverture des charges supplémentaires liées aux Conditions locales particulières (cf. supra), les cantons versent directement leur contribution à l'établissement HES cantonal [**11]**. Ces Conditions locales particulières peuvent être liées à plusieurs facteurs : coûts salariaux et coûts immobiliers plus élevés, taux d'encadrement plus élevés, activités de recherche non financées par des fonds de tiers, inefficience, etc.

Schéma : Système financier de la HES-SO

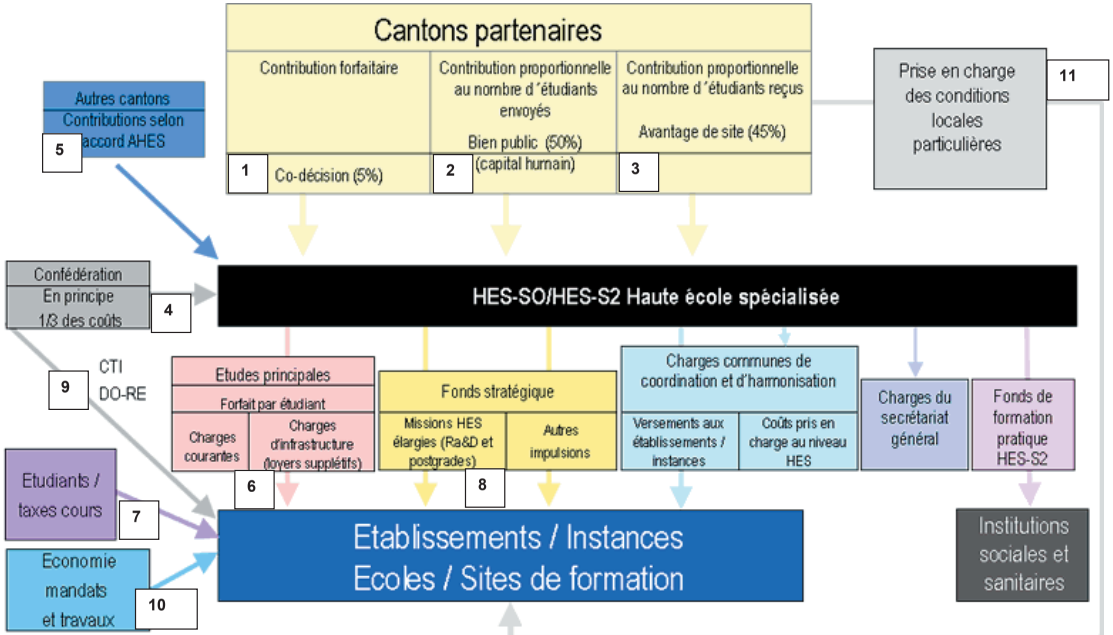

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

6. ÉTAPES DE L'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET DE LA HES-SO GENÈVE

Le budget de la HES-SO Genève est établi selon les 3 étapes suivantes :

Étape 1 : Détermination de la contribution du canton de Genève à la HES-SO

Le Comité gouvernemental fixe la somme totale des contributions des cantons partenaires. Cette dernière est fonction d'un taux de croissance qui peut varier d'année en année. En le fixant, le Comité gouvernemental tient compte notamment de l'évolution des effectifs estudiantins.

Le mode de calcul de cette contribution est fixé par la nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CHES-SO C 1 27).

Étape 2 : Détermination du budget de l'établissement HES-SO Genève

Le budget de fonctionnement de l'établissement genevois est établi en tenant compte des charges et des recettes de chacune des écoles et des services communs. Les recettes sont essentiellement composées des subventions reçues de la HES-SO au titre des études principales ainsi que des subventions cantonales au titre des Conditions locales particulières et des financements spécifiques. En pied de bilan sont indiquées les subventions non monétaires pour les infrastructures et les BSM.

Étape 3 : Détermination du budget du canton de Genève pour l'établissement HES-SO Genève

Le budget du canton de Genève au titre de la HES-SO Genève est constitué de 3 lignes. Il s'agit :

- De la contribution cantonale due à la HES-SO ;
- Des conditions particulières et autres financements spécifiques ;
- Des indemnités de stage versées aux étudiant-e-s pour leurs prestations fournies aux institutions dans le cadre de leurs stages pratiques effectués durant leurs études à la HEDS.

Ces données proviennent des tableaux des étapes 1 et 2.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

7. OBJECTIFS BUDGÉTAIRES

Les objectifs budgétaires 2018 sont les suivants :

a. Allocation des ressources :

- Doter les écoles des moyens financiers nécessaires à la production efficiente des prestations requises en quantité et en qualité, en référence aux exigences des différentes missions HES.
- Doter la HES-SO Genève des moyens financiers nécessaires à sa réussite et à la réalisation des objectifs, conformément à la nouvelle convention intercantonale sur la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (CHES-SO C 1 27) et aux exigences HES.
- Dégager des synergies au niveau des écoles de la HES-SO Genève.
- Optimiser l'allocation des ressources entre les services communs et les écoles de la HES-SO Genève.

b. Financement des ressources :

- Respecter le cadre financier qui a été annoncé aux autorités cantonales.
- Maîtriser les contributions financières des cantons partenaires à la HES-SO par rapport au budget 2017.
- Limiter structurellement les Conditions locales particulières qui sont à la charge du canton dans toute la mesure du possible.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

8. ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2018 DE LA HES-SO GENÈVE

8.1 Contribution 2018 du canton de Genève à la HES-SO

Partie I - données selon PB 2018 de la HES-SO	B 2018	Ecart % PB18/B17	B 2017	C 2016
Droit de co-décision	3'733'012	0.84%	3'701'829	3'670'762
Forfait	*12'510*	-1.03%	*12'640*	*12'981*
Etudiants (envoyés dans le réseau HES-SO)	*3'853*	1.00%	*3'815*	*3'676*
Avantage de bien public	48'202'552	-0.04%	48'224'061	47'710'935
Forfait	*10'318*	1.42%	*10'173*	*10'400*
Etudiants (accueillis à Genève)	*4'881*	-0.68%	*4'914*	*4'771*
Avantage de site	50'355'291	0.72%	49'994'545	49'620'953
Forfait				
Etudiants (accueillis à Genève)	*-97.5*	-2.01%	*-100*	*-94*
Avantage de site NE payé par Genève	-1'005'959	-0.63%	-1'012'303	-981'066
Avantage de bien public au-delà du 50% NE payé par Genève	-384'042	-1.68%	-330'300	-343'990
Total Neuchâtel	-1'390'000	-1.02%	-1'342'603	-1'325'056
Mesure d'atténuation	-300'000	0.00%	-300'000	-300'000
Contribution cantonale HES-SO Genève (yc facturation NE)	**100'600'855**	**0.32%**	**100'277'832**	**99'377'491**
Contribution cantonale HES-SO Genève (selon doc HES-SO siège)	101'990'856	**0.36%**	101'620'435	100'702'547

Le tableau ci-dessus montre l'évolution de la contribution cantonale à la HES-SO de 2016 à 2018 pour l'ensemble des écoles de la HES-SO Genève (HEPIA, HEG, HEAD, HEDS, HETS, HEM).

Selon les données fournies par le siège de la HES-SO dans le cadre du budget 2018 (version du 22 juin 2017), la contribution du canton de Genève au pot commun s'élèverait à quelques CHF 101.99 millions en 2018. Dans le tableau ci-dessus, les montants payés par la HES-SO Genève au titre de la HEM Neuchâtel ont été retranchés. Ils sont en effet refacturés au canton de Neuchâtel. De plus, une faible compensation de KCHF 300, a été négociée avec la Haute école ARC. Ces opérations ramènent la contribution du canton de Genève à la HES-SO à près de CHF 100.6 mios.

L'augmentation de la contribution cantonale entre 2017 et 2018 atteint CHF 323'000.- (+0.32)%.

Les annexes 9.1 et 9.2 détaillent les effectifs d'étudiant-e-s par canton de domicile, respectivement l'évolution des effectifs d'étudiant-e-s moyens par écoles et par filières de 1999 à 2018.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

8.1.1 Évolution du clearing financier (budget 2018 selon la HES-SO – 01.06.2017)

		Etudiant-e-s accueilli-e-s (EPT 2/6/4)	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Financement de la HES-SO (accordé aux hautes écoles)	Contributions financières des cantons (à charge des cantons)	Impact net cantonal/régional	Dont Formation pratique à charge des cantons/régions
	Comptes 2012	1'691	1'484	50'405'035	40'342'641	10'062'394	1'822'484
	Comptes 2013	1'797	1'560	52'822'260	44'425'944	8'396'316	1'844'810
	Comptes 2014	1'889	1'634	56'071'715	44'924'594	11'147'121	1'899'773
	Comptes 2015	1'999	1'730	58'259'897	47'660'343	10'599'554	2'109'682
	Bouclement final 2016	2'088	1'801	58'404'645	48'097'703	10'306'941	2'102'516
	Budget 2017	2'220	1'937	59'317'715	49'545'587	9'772'128	2'311'306
FR	**Budget 2018**	**2'371**	**2'001**	**60'437'242**	**50'497'406**	**9'939'836**	**2'358'164**
	Comptes 2012	4'124	2'857	122'883'351	88'881'577	34'001'774	3'179'288
	Comptes 2013	4'329	3'107	128'761'384	93'752'039	35'009'345	3'893'102
	Comptes 2014	4'494	3'333	133'444'276	94'844'290	38'599'986	4'010'780
	Comptes 2015	4'625	3'514	135'619'031	99'395'377	36'223'654	4'399'730
	Bouclement final 2016	4'771	3'676	135'215'451	100'288'019	34'927'433	4'383'934
	Budget 2017	4'914	3'815	137'867'947	101'620'435	36'247'512	4'740'603
GE	**Budget 2018**	**4'881**	**3'853**	**139'400'993**	**101'990'856**	**37'410'137**	**4'762'842**
	Comptes 2012	1'167	2'130	33'980'427	48'672'452	-14'692'026	1'958'516
	Comptes 2013	1'269	2'191	36'372'224	47'734'313	-11'362'089	1'982'192
	Comptes 2014	1'343	2'268	38'007'258	47'521'090	-9'513'831	2'009'574
	Comptes 2015	1'411	2'355	39'202'173	49'618'745	-10'416'571	2'196'370
	Bouclement final 2016	1'442	2'397	38'942'451	49'203'537	-10'261'086	2'150'856
	Budget 2017	1'530	2'483	40'380'761	50'080'162	-9'699'401	2'336'244
Arc	**Budget 2018**	**1'520**	**2'516**	**40'795'330**	**50'289'224**	**-9'493'894**	**2'348'442**
	Comptes 2012	3'957	3'614	116'677'120	108'668'433	8'008'687	4'441'529
	Comptes 2013	4'128	3'887	120'488'423	115'712'023	4'776'400	4'805'002
	Comptes 2014	4'207	4'090	123'281'660	115'882'674	7'398'986	4'900'452
	Comptes 2015	4'264	4'261	124'770'723	120'659'281	4'111'442	5'340'975
	Bouclement final 2016	4'303	4'400	123'089'661	120'821'664	2'267'997	5'281'531
	Budget 2017	4'396	4'513	125'883'737	121'722'626	4'161'111	5'678'372
VD	**Budget 2018**	**4'401**	**4'610**	**127'211'368**	**122'872'010**	**4'339'359**	**5'737'965**
	Comptes 2012	1'738	1'532	46'923'500	41'114'148	5'809'351	2'260'433
	Comptes 2013	1'821	1'613	48'309'702	43'974'066	4'335'635	1'826'046
	Comptes 2014	1'953	1'706	51'499'773	44'738'172	6'761'601	1'891'890
	Comptes 2015	2'019	1'784	52'835'359	46'872'877	5'962'483	2'074'825
	Bouclement final 2016	2'041	1'868	52'265'672	47'173'436	5'092'236	2'062'113
	Budget 2017	2'060	1'895	53'237'816	47'214'086	6'023'730	2'202'542
VS	**Budget 2018**	**2'040**	**1'941**	**53'659'371**	**47'651'737**	**6'007'634**	**2'225'275**
	Comptes 2012	313		10'078'143		*10'078'143*	
	Comptes 2013	337		10'831'756		*10'831'756*	
	Comptes 2014	372		11'203'087		*11'203'087*	
	Comptes 2015	461		15'320'701		*15'320'701*	
	Bouclement final 2016	534		17'343'901		*17'343'901*	
	Budget 2017	652		17'795'527		*17'795'527*	
HES-SO Master	**Budget 2018**	**596**		**18'801'337**		***18'801'337***	
	Comptes 2012	1'291		26'075'000		*26'075'000*	
	Comptes 2013	1'347		26'724'000		*26'724'000*	
	Comptes 2014	1'553		29'187'000		*29'187'000*	
	Comptes 2015	1'761		30'086'000		*30'086'000*	
	Bouclement final 2016	1'987		30'659'000		*30'659'000*	
	Budget 2017	1'911		31'230'649		*31'230'649*	
HE conventionnées	**Budget 2018**	**2'389**		**31'429'460**		***31'429'460***	
	Comptes 2012	14'282	11'616	407'022'575	327'679'251	79'343'324	13'662'251
	Comptes 2013	15'029	12'359	424'309'748	345'598'385	78'711'364	14'351'152
	Comptes 2014	15'811	13'031	442'694'769	347'910'820	94'783'949	14'712'469
	Comptes 2015	16'539	13'644	456'093'884	364'206'623	91'887'262	16'121'581
	Bouclement final 2016	17'166	14'141	455'920'781	365'584'359	90'336'423	15'980'951
	Budget 2017	17'682	14'644	465'714'153	370'182'897	95'531'256	17'269'068
Total	**Budget 2018**	**18'197**	**14'921**	**471'735'101**	**373'301'233**	**98'433'868**	**17'432'687**

Hes·SO GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

8.1.2 Répartition du montant à charge des cantons partenaires (budget 2018 selon la HES-SO – 01.06.2017)

	Comptes 2015	Bouclement final 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2018 /. Budget 2017	Variation en %
Nombre d'étudiant-e-s (EPT 2/64)	*16'539*	*17'166*	*17'682*	*18'197*	*515*	+ 2.9%
Financement fédéral pour études principales (forfaits SEFRI)	142'222'597	141'307'635	138'445'898	140'234'940	*1'789'042*	+ 1.3%
Financement fédéral Ra&D	9'957'288	11'607'792	19'701'401	19'955'989	*254'588*	+ 1.3%
Financement AHES	11'994'021	12'219'298	12'381'401	12'685'588	*304'187*	+ 2.5%
Contributions des cantons partenaires	364'206'623	365'584'359	370'182'897	373'301'233	*3'118'336*	+ 0.8%
Contributions des cantons partenaires (nouvelles filières)	-	-	-	-	-	-
Produits financiers	-9'038	-22'881	-	-	-	-
Prélèvements fonds et provisions (financement nouvelles filières)	-	-	-	1'078'259	*1'078'259*	-
Prélèvement réserve stratégique				382'743	*382'743*	-
Corrections sur exercices antérieurs (en faveur de la HES-SO)	447'685	-	-	-	-	-
Total des sources	**528'819'176**	**530'696'203**	**540'711'597**	**547'638'752**	***6'927'155***	**+ 1.3%**
Financement net pour formation de base accordé par la HES-SO	414'585'133	410'516'744	423'312'717	427'797'551	*4'484'833*	+ 1.1%
Diminution de financement	-2'173'000				-	
Financement net pour infrastructure accordé par la HES-SO	43'681'752	45'404'037	42'401'436	42'441'436	*40'000*	+ 0.1%
Financement ad hoc nouvelles filières *				1'496'115	*1'496'115*	
Subventions charges courantes complémentaires HES-SO Master	172'866		-	-	-	-
Subvention charges courantes complémentaire écoles conventionnées	-		-	-	-	-
Financement net supplémentaire pour infrastructure	-		-	-	-	-
Forfaits alloués à l'école d'Ingénieur-e-s de Burgdorf (master en Architecture)	277'374	222'325	-	-	-	-
Total des enveloppes nettes	***456'544'124***	***456'143'106***	***465'714'153***	***471'735'101***	***6'020'948***	***+ 1.3%***
Résultat net HES-SO//Master	-794'470	-371'385	-	-	-	-
Financement de la recherche et impulsions	31'300'000	31'068'582	21'926'975	22'256'975	*330'000*	+ 1.5%
Financement Ra&D externe acquis à la HES-SO	9'957'288	11'607'792	19'701'401	19'955'989	*254'588*	+ 1.3%
Financement de la formation pratique	16'121'581	15'980'951	17'269'068	17'432'687	*163'619*	+ 0.9%
Rétrocessions exceptionnelles aux cantons partenaires	-		-	-	-	-
Alimentations fonds et provisions	-	231'418	-	-	-	-
Corrections sur exercices antérieurs (à charge de la HES-SO)	20'446		-	-	-	-
Charges communes de fonctionnement	15'458'090	15'798'887	15'800'000	15'958'000	*158'000*	+ 1.0%
Amortissements	212'115	236'852	300'000	300'000	-	-
Total des utilisations	**528'819'175**	**530'696'203**	**540'711'597**	**547'638'752**	***6'927'155***	**+ 1.3%**
Variation sur les fonds propres	-40'833	-54'478			-	
Investissements	193'189	300'000	300'000	300'000	-	-

**Selon décision ad hoc du CG relative à l'ouverture des nouvelles filières*

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Montant à répartir: 373'301'233

	Codécision	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Bien public	Clé de pondération de l'avantage de site	Avantage de site	Total	"Mesures pérennes d'atténuation"	Montants à charge des cantons	Quotes-parts globales	*Montants (Budget final 2017)*	*Ecart B2018 /. B2017*	Dont formation pratique incluse dans les montants à charge des cantons
	5%		***50%***		***45%***							
FR	3'733'012	2'001	25'026'788	13.1%	21'937'606	50'697'406	-200'000	**50'497'406**	13.53%	***49'545'587***	*951'819*	2'358'164
GE	3'733'012	3'853	48'202'552	30.0%	50'355'291	102'290'856	-300'000	**101'990'856**	27.32%	***101'620'435***	*370'420*	4'762'842
ARC	3'733'012	2'516	31'474'213	8.8%	14'781'999	49'989'224	300'000	**50'289'224**	13.47%	***50'080'162***	*209'063*	2'348'442
VD	3'733'012	4'610	57'667'593	36.6%	61'471'405	122'872'010	-	**122'872'010**	32.91%	***121'722'626***	*1'149'383*	5'737'965
VS	3'733'012	1'941	24'279'471	11.6%	19'439'254	47'451'737	200'000	**47'651'737**	12.76%	***47'214'086***	*437'651*	2'225'275
TOTAL	**18'665'062**	**14'921**	**186'650'616**	**100.0%**	**167'985'555**	**373'301'233**	**-**	**373'301'233**	**100.00%**	***370'182'897***	***3'118'336***	**17'432'687**
		Coût par étudiant-e-s	12'510									

Etudiant-e-s envoyé-e-s - détail

	Etudiant-e-s envoyé-e-s (EPT 2/6/4)	Etrangers et étrangères > 50%	Total envoyé-e-s	
FR	2'001	-	**2'001**	13.4%
GE	3'658	195	**3'853**	25.8%
ARC	2'516	-	**2'516**	16.9%
VD	4'493	117	**4'610**	30.9%
VS	1'941	-	**1'941**	13.0%
	14'609	**312**	**14'921**	**100.0%**

Clé de pondération de l'avantage de site - détail

	B2018 Financement formation de base	B2018 Financement infrastructures	B2018 Taxes totales	Total	Clé de pondération de l'avantage de site
FR	53'717'472	6'719'771	2'501'167	62'938'409	13.1%
GE	127'070'390	12'330'603	5'067'000	144'467'993	30.0%
ARC	36'559'834	4'235'496	1'613'833	42'409'163	8.8%
VD	146'318'838	12'321'991	17'719'000	176'359'829	36.6%
VS	48'879'858	4'779'513	2'111'333	55'770'704	11.6%
	412'546'391	**40'387'374**	**29'012'333**	**481'946'098**	**100.0%**

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

8.2 Budget 2018 de la HES-SO Genève

Le budget ci-dessous n'est plus établi en coûts complets. Les charges supplétives d'infrastructures et de BSM sont dorénavant indiquées en pied de bilan.

Partie II	B 2018	Ecart % PB18/B17	B 2017	C 2016
Charges	Francs		Francs	
Masse salariale	*161'788'382*	*1.34%*	*159'656'493*	*153'171'566*
Augmentation part employeur cotisation LPP	*0*	*0.00%*		
Mécanismes salariaux(annuité)	*777'356*	*0.00%*		
Frais de formation	*0*	*0.00%*		*1'311'190*
Charges de personnel	162'565'738	1.82%	159'656'493	154'482'756
Charges de biens, services et marchandises	25'043'605	6.16%	23'589'787	22'073'674
CERCCO	50'000	0.00%	50'000	49'000
Part des charges communes HES-SO Genève	150'000	0.00%	150'000	150'000
Indemnité de stage	3'928'000	0.00%	3'928'000	3'256'400
Charges d'infrastrctures	14'259'802	4.35%	13'664'853	12'102'767
Frais financiers	123'000	-61.72%	321'333	383'853
Amortissements	4'213'152	0.81%	4'179'152	5'373'815
Mobilité, Geloge (36) et subventions distribuées	*700'000*	0.00%		3'057'869
Total des charges	**211'033'297**	**2.67%**	**205'539'618**	**200'930'134**
Produits	Francs		Francs	
Subventions reçues de la HES-SO (financement formation de base - étudiants)	127'834'123	0.99%	126'579'876	125'391'235
Subventions reçues de la HES-SO (financement infrastructure - loyers)	12'330'604	0.00%	12'330'604	12'595'181
Subventions des fonds stratégique HES-SO	7'447'477	-5.10%	7'847'583	7'558'797
Subvention cantonale - CLP/financements spécifiques	18'005'302	4.40%	17'246'946	15'546'423
Subvention cantonale - Indemnités de stages (APP)	2'786'321	0.00%	2'786'321	2'538'780
Autre subventions reçues	13'194'285	14.92%	11'481'325	9'497'838
Produits différés - subventions Crédit de renouvellement	3'341'525	0.00%	3'341'525	3'856'619
Produits différés - subventions Centre de simulation	65'465	0.00%	65'465	96'920
Sous-total	**185'005'102**	**1.83%**	**181'679'645**	**177'081'793**
Ecolages	10'709'953	-5.03%	11'277'532	10'050'689
Mandats et prestations de services	8'023'000	10.23%	7'278'600	6'296'069
Contributions de stage	1'141'679	0.00%	1'141'679	1'009'620
Refacturation des charges communes HES-SO Genève	150'000	0.00%	150'000	150'000
Produits financiers	165'000	-34.00%	250'000	280'173
Autres produits	3'585'000	10.14%	3'255'000	6'072'036
Sous-total	**23'774'632**	**1.81%**	**23'352'811**	**23'858'587**
Prélèvement sur fonds	0	-100.00%		1'356'595
Mobilité, Geloge (46) et subventions distribuées (47)	700'000	-70.20%		2'348'925
Total des produits	**209'479'734**	**2.17%**	**205'032'457**	**204'645'900**
Excédent de (charges) / produits de l'exercice avant effet IPSAS	**-1'553'563**	**206.33%**	**-507'162**	**3'715'766**
Impact amortissement IPSAS	507'162	0.00%	507'162	521'930
Excédent de (charges) / produits de l'exercice après effet IPSAS	**-1'046'401**	**0.00%**	**0**	**4'237'696**
Economies à réaliser ou prélèvement sur la réserve	1'046'401	0.00%		0
Résultat 2016				4'237'696
Excédent de (charges) / produits de l'exercice après ajustements	**0**	**0.00%**	**0**	**0**

Le budget 2018 de la HES-SO Genève résulte de l'agrégation des budgets de chacune des écoles que sont l'HEPIA, la HEG, la HEAD, la HEDS, la HETS et la HEM, auxquels sont ajoutés les charges et les produits relatifs aux services communs ainsi que ceux du crédit de renouvellement.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Le total des charges du compte de Pertes et profits de la HES-SO Genève augmente de CHF 5.5 millions de 2017 à 2018 pour s'établir à près de CHF 211 millions (+2.67%).

L'augmentation des charges de personnel de 2.9 millions (+1.82%) comprend un montant de CHF 0.8 million équivalent à une demi-annuité accordée par le Conseil d'Etat pour 2018, déduction faite de l'effet Noria (soit CHF 1.3 million moins 0.5 million). Sans cet élément, l'augmentation de la masse salariale n'aurait été que de 1.34%. En outre, le nouveau règlement interne sur le personnel de la HES-SO Genève prévoit la mise en place dès le 1er septembre 2017 d'une nouvelle typologie des fonctions qui induit des changements de classes et d'annuités pour certaines catégories de personnel. Le présent budget 2018 tient compte des conséquences financières liées à l'introduction de cette nouvelle typologie des fonctions.

On notera également que l'augmentation des charges d'infrastructures est essentiellement due à la variation à la hausse de CHF 0.95 million du montant dû à l'Office des bâtiments (OBA). Ce dernier provient d'un changement d'interprétation de l'alinéa 2 de l'article 2 de la convention du 28 janvier 2016 qui nous lie à cet office.

Sans les deux derniers éléments susmentionnés, l'augmentation des charges n'aurait été que de CHF 3.8 millions (+1.83%).

Le total des produits s'élève quant à lui à près de CHF 210 millions. Il est en augmentation de CHF 4.4 millions (+2.17%). On relèvera notamment sur ce point l'augmentation des subventions de la HES-SO relative au financement de la formation de base de CHF 1.3 millions (+0.99%), ou encore celle de la subvention cantonale accordée au titre du financement des conditions locales particulières (CLP) et des financements spécifiques (CHF 0.76 millions ou +4.4 %). Les autres subventions (il s'agit en quasi-totalité des fonds de tiers pour la recherche et développement) ainsi que le montant prévu au titre des mandats et autres prestations de services sont en forte hausse avec 1.71 million (+14.92%), respectivement CHF 0.74 million (+10.23%) supplémentaire.

Le projet de budget déposé par la HES-SO Genève ayant été revu à la baisse par le Conseil d'Etat, le service commun finance (SC finance) a inscrit dans le compte de Pertes et profits un montant de près de CHF 1 million correspondant à des « économies à réaliser » ou à un « prélèvement sur la réserve ». Ainsi, si de telles économies devaient être répercutées sur les services communs (SC) ou encore les écoles de la HES-SO Genève, l'augmentation des charges ne serait plus que de 2.16%.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

8.3 Projet de budget 2018 du canton de Genève pour la HES-SO Genève

	HES-GE PB 2018	Ecart % PB18/B17	HES-GE B 2017	HES-GE C 2016
363100 Contribution intercantonale à la HESSO	100'600'855	0.32%	100'277'832	99'377'491
363400 HES-SO Genève Conditions locales particulières	18'005'302	4.40%	17'246'946	15'546'423
363700 HES-SO Genève Indemnités de stages	2'786'321	0.00%	2'786'321	2'538'780
Bouclement n-1				-466'240
Total enveloppe HES-GE DIP	**121'392'478**	0.90%	**120'311'099**	**116'996'454**
42711524 Recette non monétaire mise à disposition locaux HES	0	0.00%	0	
4 - Montant à restituer au DF (OBA) pour locaux	-2'864'590	49.85%	-1'911'589	-2'848'713
Total enveloppe HES-GE Etat	**118'527'888**	0.11%	**118'399'510**	**114'147'741**

La contribution cantonale due à la HES-SO augmente au budget 2018 de quelque 0.32% par rapport au budget 2017, soit de CHF 323'023.-.

Le montant dû par le canton de Genève au titre des conditions locales particulières et des financements spécifiques augmente de 4.4%, soit de CHF 758'356.-. Hors montant équivalent à une demi-annuité prévue au projet de budget 2018 (CHF 777'356.-), déduction faite de l'effet Noria, et de l'augmentation du bail dû à l'OBA (CHF 953'001.-), ce poste aurait été en baisse de CHF 972'000.- (- 5.6%).

Ainsi, l'enveloppe DIP relative à la HES-SO Genève se monte à CHF 121.39 millions au projet de budget 2018, en augmentation de 0.9% (CHF 1.08 million) par rapport au B 2017.

Au final, l'enveloppe du canton de Genève pour la HES-SO Genève augmente de seulement 0.11% par rapport au budget 2017, soit de CHF 128'378.-

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour vous informer que les CHF 18 millions de Conditions locales particulières (nature 363400) indiquées dans le tableau ci-dessus sont en réalité constituées de plusieurs montants comme suit :

- CHF 14.34 millions de Conditions locales particulières ;
- CHF 2.49 millions permettant le financement des modules complémentaires de l'année préparatoire de la HEDS (filière non-HES) ;
- CHF 125'000.- pour le financement du « Creativity Center » et ;
- CHF 1.05 million pour le financement de l'immeuble Pré-Jérôme.

Ainsi, seuls les CHF 14.34 millions servent en réalité à financer des Conditions locales particulières, les montants restants correspondant à des financements spécifiques.

Or le financement des Conditions locales particulières est expressément mentionné au point 3 a) de l'article 53 de la convention intercantonale sur la haute école spécialisée de Suisse occidentale (CHES-SO C 1 27). Il stipule que « les cantons/régions financent directement les hautes écoles qui ne couvrent pas leurs charges … en raison des Conditions locales particulières ».

Sont notamment admises comme Conditions locales particulières les :

- Coûts salariaux
  - Selon le coût de la vie des cantons membres de la HES-SO
  - Selon la pyramide des âges du personnel
- Coûts de l'électricité
- Coûts dus au bilinguisme
- Coûts des loyers
- Etc.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Les salaires de la HES-SO Genève représentant près de 77% de ses coûts totaux, la HES-SO Genève a mené, fin 2016, une étude comparative des salaires 2015 au sein des établissements de la HES-SO. Cette dernière conclut à des coûts salariaux genevois supérieurs de 10.38% (12.89% en 2012) à la moyenne des coûts des autres cantons.

Ramené au total des charges salariales du budget 2018, qui se montent à CHF 162,6 millions, on en déduit que la HES-SO Genève paie un surplus de CHF 15.3 millions par rapport à la moyenne des autres cantons de la HES-SO. Ce montant reflète les Conditions locale particulières que la HES-SO Genève devrait percevoir au seul titre des salaires pour rester compétitive face à ses partenaires, néanmoins concurrents, de la HES-SO. Ce chiffre est à mettre en regard des CHF 14.34 millions proposés au budget 2018.

En outre, on rappellera que certaines activités, telle que la recherche appliquée et le développement (Ra&D), sont par essence même déficitaires. Elles devraient par conséquent faire l'objet d'un financement additionnel.

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

8.4 Etat des fonds, réserves et capitaux propres de la HES-SO Genève au 31.12.2016

		2016
2910012-Fond aide humanitaire à l'Albanie		-77'503.09
2910013-Fond restreint HEdS		-4'247'457.00
2910017-Fonds d'innovation		-1'379'618.14
291-Fonds		**-5'704'578.23**
2920010-Réserves	0-n/ s	-473'745.00
2920010-Réserves	G00ARCHIPEL-Fds spéciaux -Archipel- repenser l'organisation des services communs	-128'784.00
2920010-Réserves	G00BIOINGEN-SC - réserve projet bio-ingénierie	-50'000.00
2920010-Réserves	G00BIOTECH-Fds spéciaux Projet implémentation centre bio-ingénierie campus Bio T	-5'347.00
2920010-Réserves	G00DARES-Projet recherche chef de projet	-25'587.00
2920010-Réserves	G00EGALITE-Fds spéciaux Projet Egalité des chances	-142'288.00
2920010-Réserves	G00EVENEMENT-Fds spéciaux Projet Info-com Evenement	-137'958.00
2920010-Réserves	G00FDTECHNO-SC - Fond Transfert de technologie	-99'897.00
2920010-Réserves	G00INTERDISC-SC - réserve Projets stratégique dvpt HES-SO Genève interdisciplina	-170'000.00
2920010-Réserves	G00IRAE-SC - réserve Projets stratégique dvpt HES-SO Genève Institut recherche e	-100'000.00
2920010-Réserves	G00MESSAGERI-Fds spéciaux -Projet informatique liés au transfert de la messageri	-147'852.00
2920010-Réserves	G00MOOC-SC - réserve Projets stratégiques dvpt HES-SO Genève MOOCS	-145'936.00
2920010-Réserves	G00SCTRANSVE-SC - réserve projets transversaux	-200'000.00
2920010-Réserves	G00SICLI-Fds spéciaux Projet de développement pour bâtiment SICLI	-151'500.00
2920010-Réserves	G20FDDURABLE-HEG - Fond DAS en management durable	-10'000.00
2920010-Réserves	G20IREG-HEG - réserve Institut de Recheche en Economie appliquée de Genève	-50'000.00
2920010-Réserves	G70CISEXPL01-CIS - Exploitation réserves	-441'286.00
2920010-Réserves	G70CISLOYERS-CIS - Loyers Roseraie	-126'315.00
2920010-Réserves	G75FDCORNAZ-HETS - Fond Comaz	-4'338.42
2920010-Réserves	G75FDHONNEUR-HETS - Fond Prêt d'honneur	-22'687.30
2920010-Réserves	G75RA&D-HETS - réserve Recherche appliquée	-242'876.00
2920010-Réserves	G75RELPSYCHO-HETS - réserve Projet relance de filière psychomotricité	-6'174.00
292-Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire		**-2'882'570.72**
2940010-reserve conjoncturelle	0-n/ s	-10'020'118.19
2940011-Fond de réserves IPSAS	0-n/ s	-3'884'767.68
294-Réserves		**-13'904'885.87**
2980010-Capital	0-n/ s	-1'563'099.54
2980011-Prêt permanent Etat de Genève	0-n/ s	-2'750'000.00
298-Autres capitaux propres		**-4'313'099.54**
29-Capitaux propres		**-26'805'134.36**

* Les chiffres présentés en 2013 & 2014 comprennent la HES-SO, S2 et S2 Nouveaux Domaines

Hes·SO GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

9. ANNEXES

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

9.1 Prévision des effectifs d'étudiant-e-s 2018 par canton de domicile

Effectifs en EPT

Si l'on ajoute 195 étudiant-e-s étranger-e-s au-delà du 50% autorisé, on obtient 3'853 étudiant-e-s envoyé-e-s par le canton de Genève (3'853 = 3'658 + 195), chiffre utilisé pour calculer l'avantage de bien public.

Haute Ecole	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	Total accueilli-e-s issu-e-s de la HES-SO (EPT)	AHES	Etrangers et étrangères	Total accueilli-e-s (EPT)
HE-Arc	42	27	269	210	728	120	26	1'420	12	88	1'520
HES-SO Fribourg	1'327	36	130	68	157	337	146	2'202	151	18	2'371
HES-SO Genève	95	2'881	45	39	99	614	108	3'883	73	925	4'881
Hautes écoles Vaud	277	235	88	93	216	2'477	216	3'601	91	709	4'401
HES-SO Master	79	143	23	16	38	146	59	504	19	73	596
HE Conventionnées	51	265	63	11	48	531	66	1'035	293	1'060	2'389
HES-SO Valais-Wallis	129	71	64	56	55	268	1'320	1'964	43	34	2'040
Total	2'001	3'658	682	494	1'340	4'493	1'941	14'609	681	2'907	18'197

	FR	GE	ARC	VD	VS
Exporté-e-s	673	777	1'310	2'017	621
Importé-e-s	1'044	2'000	314	1'925	721

Haute Ecole	FR	GE	BE	JU	NE	VD	VS	Somme de Accueilli-e-s issu-e-s de la HES-SO (EPT)	AHES	Etrangers et étrangères	Total accueilli-e-s (EPT)
HE-Arc	42	27	269	210	728	120	26	1'420	12	88	1'520
Haute Ecole Arc Ingénierie	10	6	79	50	232	24	11	412	4	58	474
Haute Ecole Arc Santé	3	1	40	57	138	3	-	242	2	3	247
Haute école de gestion Arc	25	17	143	102	347	78	15	727	3	11	741
Haute Ecole Arc Conservation-restauration	3	2	6	1	10	16	-	39	3	16	58
HES-SO Fribourg	1'327	36	130	68	157	337	146	2'202	151	18	2'371
Haute école de gestion de Fribourg	373	-	41	3	3	89	9	518	14	1	533
Haute école de santé Fribourg - Hochschule für Gesundheit Freiburg	350	8	26	5	20	52	18	478	35	3	515
Haute école d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute Ecole d'ingénierie et d'architecture de Fribourg	235	20	29	24	48	134	81	570	31	7	608
Haute Ecole de gestion de Fribourg	152	5	4	3	1	33	26	224	65	3	292
Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg	77	1	1	2	1	3	10	96	4	2	103
Haute Ecole de travail social Fribourg	141	2	29	31	85	27	2	317	2	2	321
HES-SO Genève	95	2'881	45	39	99	614	108	3'883	73	925	4'881
Haute école de gestion de Genève	15	886	11	5	19	225	32	1'193	17	24	1'235
Haute école de musique de Genève	5	73	1	1	6	29	5	121	3	482	606
Haute école de santé Genève	14	663	2	13	25	63	21	799	5	18	822
Haute école de travail social Genève	8	463	3	1	10	58	11	554	3	25	582
Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève	25	551	14	12	13	132	25	772	21	175	968
HEAD - Genève	29	244	14	7	27	108	14	443	24	201	668
Hautes écoles Vaud	277	235	88	93	216	2'477	216	3'601	91	709	4'401
ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne	17	39	5	4	20	124	10	219	31	194	444
Haute Ecole de Musique de Lausanne	16	42	6	7	4	65	11	152	16	348	516
Haute école de travail social et de la santé | EESP | Lausanne	66	13	30	40	70	472	25	715	4	7	726
Haute Ecole d'ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud	78	58	25	22	56	961	58	1'258	18	115	1'391
HESAV - Haute Ecole de Santé Vaud	85	47	18	15	52	451	76	743	16	39	799
Institut et Haute Ecole de la Santé La Source Lausanne	15	36	5	6	14	403	35	513	6	7	526
HES-SO Master	79	143	23	16	38	146	59	504	19	73	596
HES-SO Master	79	143	23	16	38	146	59	504	19	73	596
HE Conventionnées	51	265	63	11	48	531	66	1'035	293	1'060	2'389
Changins - Haute école de viticulture et oenologie	2	7	2	-	6	23	10	51	8	34	93
Ecole hôtelière de Lausanne - EHL	44	253	60	8	40	492	52	950	282	987	2'218
Manufacture Haute école des arts de la scène	5	5	1	3	1	16	4	35	3	39	77
HES-SO Valais-Wallis	129	71	64	56	55	268	1'320	1'964	43	34	2'040
Ecole cantonale d'art du Valais	5	7	1	3	1	27	16	60	2	15	77
HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Gestion & Tourisme	50	27	32	8	13	137	455	722	23	9	754
HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé	27	2	14	10	14	15	332	414	6	1	421
HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Travail social	21	22	15	19	20	31	315	444	5	1	450
HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole d'Ingénierie	26	13	2	16	6	59	202	324	7	7	338
Total	2'001	3'658	682	494	1'340	4'493	1'941	14'609	681	2'907	18'197

Hes·so GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

9.2 Évolution des étudiant-e-s par filière de 1999 à 2018 (visages)

Filières d'études	1=PT 2=EE 3=TP	Effectifs 1999	Effectifs 2003	Effectifs 2004	Effectifs 2005	Effectifs 2006	Effectifs 2007	Effectifs 2008	Effectifs 2009	Effectifs 2010	Effectifs 2011	Effectifs 2012	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Effectifs 2016	B 2017	B 2018
		Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Architecture	1	101.25	81.75	77.25	84.50	92.00	96.25	112.50	126.67	142.17	157.17	183.17	204.67	201.00	207.83	206.67	212.67	213.33
Architecture	2	10.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00							
Master en Architecture	1	0.00	0.00	0.00	0.50	3.00	8.25	18.33	24.50	28.50	28.00	34.83	34.17	28.17				
Génie civil	1	55.50	30.25	39.25	49.75	53.00	47.75	50.17	60.00	76.83	85.50	85.50	84.00	84.50	88.50	94.00	96.17	81.33
Microtechniques	1	116.25	114.25	121.25	111.00	97.75	86.75	78.83	81.67	85.17	77.50	78.00	77.00	75.83	84.00	95.33	93.33	96.33
Informatique	1	46.50	72.25	75.00	77.00	68.25	52.75	51.00	55.83	59.00	31.67	14.83						
Génie mécanique	1	95.50	102.00	110.25	110.00	93.25	81.25	56.17	57.67	62.83	61.00	58.17	66.50	68.17	63.00	66.00	73.02	81.67
Télécommunications	1	64.00	87.00	79.50	68.00	60.50	51.50	40.67	33.17	31.67	20.50	9.33						
Génie Electrique EE	2	35.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00								
Technique des bâtiments TP	3									0.00	0.00	9.33	30.00	43.17	59.83	67.83	55.99	49.67
Ing des TI (jour)	1									8.00	32.83	63.33	90.50	103.33	112.83	118.00	113.00	116.50
Ing des TI (soir) TP	3									9.33	30.33	39.17	45.00	43.17	38.83	40.83	43.17	42.00
Agronomie	1	33.00	65.25	63.00	58.50	45.50	32.25	30.00	38.00	43.00	51.17	59.00	73.83	77.17	80.50	90.17	88.32	88.33
Gestion de la nature	1	50.50	109.00	125.50	136.50	128.75	119.00	103.17	91.67	86.83	84.17	86.83	90.00	95.33	90.17	87.33	75.67	83.50
Architecture du paysage	1	51.50	103.75	141.75	183.75	200.00	192.75	165.33	148.17	149.67	165.83	176.00	167.33	160.00	149.50	143.33	152.83	138.67
Total HEPIA		**659.00**	**765.50**	**832.75**	**879.50**	**842.00**	**768.50**	**706.17**	**717.33**	**783.00**	**825.67**	**897.50**	**963.00**	**979.83**	**975.00**	**1'009.50**	**1'004.15**	**991.33**
Economie d'entreprise	1	24.25	109.50	148.50	197.75	233.25	275.00	301.83	320.67	330.17	375.50	425.33	460.67	481.33	488.83	515.17	557.51	533.83
Economie d'entreprise EE	2	68.00	125.50	136.25	160.50	173.25	184.50	203.67	211.67	213.50	224.67	244.33	260.50	260.33	245.83	215.67	200.16	175.50
International Buisiness Management	1		0.00	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	14.67	59.17	103.83	139.67	173.67	152.83
International Buisiness Management TP	3		0.00	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	10.33	43.00	79.83	119.68	147.00
Triamplus																		
Information documentaire	1	77.00	128.00	118.75	128.75	130.25	126.50	109.50	95.67	101.50	106.17	101.17	96.50	101.00	92.67	94.33	97.84	98.67
Information documentaire TP	3		0.00	0.00		0.00	0.50	2.67	6.00	9.67	17.50	25.50	34.83	41.67	47.33	46.00	44.67	45.33
Informatique de gestion	1	24.00	94.25	87.00	87.75	86.25	94.50	86.33	94.17	112.33	110.00	99.67	94.50	98.33	111.50	115.33	130.84	114.67
Informatique de gestion TP	3	0.00	0.00	1.75	7.00	11.25	16.50	17.17	20.33	27.67	34.83	40.83	43.33	45.17	45.17	42.67	47.51	53.33
Master en Information et documentation	1		0.00	0.00		0.00		2.33	9.67	12.33	4.67	9.67	16.33					
Master en Science de l'information TP	3												7.67	24.00	23.17	23.67	27.34	24.83
Total HEG		**193.25**	**457.25**	**492.25**	**581.75**	**634.25**	**697.50**	**723.50**	**758.17**	**807.17**	**873.33**	**946.50**	**1'029.00**	**1'121.33**	**1'201.33**	**1'272.33**	**1'399.21**	**1'346.00**
Architecture d'intérieur	1	43.00	44.25	52.00	60.25	68.50	70.25	73.67	74.00	79.50	76.50	74.00	67.67	72.67	76.83	72.50	69.34	74.83
Design industriel et de produits	1	52.25	72.75	78.25	77.00	76.00	75.75	77.17	74.83	84.33	96.83	99.67	93.50	95.00	106.50	110.33	106.99	108.00
Communication visuelle	1	27.25	61.00	80.00	93.50	106.00	104.25	107.33	117.67	116.50	120.50	121.50	115.67	104.33	106.00	108.83	105.32	112.00
Master en design	1								9.00	31.50	44.50							
Master en design TP	3											56.33	68.17	67.83	73.33	76.17	71.48	88.67
Arts visuels	1					265.75	264.00	251.83	235.50	220.67	215.33	209.17	204.50	204.33	204.33	208.83	204.66	195.33
Master en arts visuels	1							10.67	52.67	101.67	115.83	106.50	100.50	100.50	109.83	118.83	103.00	106.17
Master en Architecture d'intérieur	1													0.00	0.00	0.00	4.00	5.00
Total HEAD		**122.50**	**178.00**	**210.25**	**230.75**	**516.25**	**514.25**	**520.67**	**563.67**	**634.17**	**669.50**	**667.17**	**650.00**	**644.67**	**676.83**	**695.50**	**664.79**	**690.00**

Hes·SO GENÈVE
Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Filières d'études	1=PT 2=TP 3=EE	Effectifs 1999	Effectifs 2003	Effectifs 2004	Effectifs 2005	Effectifs 2006	Effectifs 2007	Effectifs 2008	Effectifs 2009	Effectifs 2010	Effectifs 2011	Effectifs 2012	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Effectifs 2016	B 2017	B 2018
		Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
Soins infirmiers - AP									95.00	96.17	67.67	0.00	0.00	0.00				
Soins infirmiers sans AP									247.50	248.67	245.33	278.00	323.00	363.50	389.17	396.50	426.51	429.33
Total Soins infirmiers	1		180.00	201.50	233.50	279.75	316.75	323.33	342.50	344.83	313.00	278.00	323.00	363.50	389.17	396.50	426.51	429.33
Sages-femmes - AP									22.00	22.50	16.67	0.00	0.00	0.00				
Sages-femmes sans AP									63.00	64.83	65.50	74.17	82.33	91.33	91.00	86.67	87.34	93.33
Total Sages-femmes	1		85.50	88.50	87.25	86.00	80.75	82.83	85.00	87.33	82.17	74.17	82.33	91.33	91.00	86.67	87.34	93.33
Physiothérapie - AP									28.00	28.50	19.67	0.00	0.00	0.00				
Physiothérapie sans AP									66.50	70.33	72.83	79.67	87.17	90.67	90.00	93.67	100.34	103.33
Total Physiothérapie	1		79.50	77.00	81.00	83.75	87.50	90.50	94.50	98.83	92.50	79.67	87.17	90.67	90.00	93.67	100.34	103.33
Diététique et nutrition - AP									27.00	27.33	17.17	0.00	0.00	0.00				
Diététique et nutrition - sans AP									61.50	64.83	68.17	73.50	81.67	89.33	93.17	101.00	103.16	104.17
Total Diététique et nutrition	1		51.00	58.25	67.75	86.25	90.50	87.33	88.50	92.17	85.33	73.50	81.67	89.33	93.17	101.00	103.16	104.17
Technicien en radiologie médicale - AP									33.00	33.17	23.33	0.00	0.00	0.00				
Technicien en radiologie médicale - sans AP									56.33	57.33	73.33	88.00	94.50	92.50	83.67	83.50	97.65	92.17
Total Technicien en radiologie médicale	1		40.25	43.00	46.25	67.25	83.50	80.67	89.33	100.50	96.67	88.00	94.50	92.50	83.67	83.50	97.65	92.17
Total Année préparatoire																		
Total HEdS			**436.25**	**468.25**	**515.75**	**603.00**	**659.00**	**664.67**	**699.83**	**723.67**	**669.67**	**593.33**	**668.67**	**727.33**	**747.00**	**761.33**	**814.99**	**822.33**
Travail social (PT)	1		181.75	204.00	234.00	256.25	272.25	294.83	314.33	344.67	378.17	393.67	403.00	415.00	419.50	430.83	422.00	453.50
Travail social (EE)	2		121.50	136.50	124.25	103.00	94.25	87.33	85.17	77.83	64.33	62.67	57.50	60.50	66.67	67.50	68.00	52.00
Travail social (TP)	3		58.25	70.50	69.50	63.25	69.75	65.67	61.17	64.33	63.00	59.00	51.50	49.67	54.17	53.00	56.00	30.17
Thérapie psychomotrice	1		36.75	41.00	48.75	59.25	60.25	61.00	63.67	62.83	59.67	63.17	66.00	67.33	66.83	67.50	67.99	59.50
MSc en Psychomotricité	1																	11.67
Total HETS			**398.25**	**452.00**	**476.50**	**481.75**	**496.50**	**508.83**	**524.33**	**549.67**	**565.17**	**578.50**	**578.00**	**592.50**	**607.17**	**618.83**	**613.99**	**606.84**
Musique Genève	1					495.75	492.50	463.50	359.00	270.33	227.83	224.17	219.50	199.67	184.33	187.67	187.17	183.67
Musique et mouvement	1							7.67	23.00	21.67	18.00	17.33	19.67	18.67	19.67	23.83	23.00	30.00
Master en Pédagogie musicale	1							7.67	36.00	74.17	97.17	90.33	71.33	82.00	100.00	99.33	104.00	94.67
Master en Pédagogie musicale TP	3										0.67	2.33	2.67	1.33				
Master en Interprétation musicale	1							20.00	79.17	113.50	107.00	114.33	135.67	145.00	141.67	135.83	134.17	135.50
Master en Interprétation musicale TP	3									1.17	0.83	0.33	1.50	1.17		0.67		2.00
Master en Interprétation musicale spécialisée	1							8.00	32.67	49.17	48.83	31.50	25.50	31.17	39.83	36.33	38.00	32.00
Master en Interprétation musicale spécialisée EE	2							1.00	2.00	0.00	0.00	0.00						
Master en Interprétation musicale spécialisée TP	3								2.67	10.33	11.33	13.00	13.33	8.50	9.00	12.00	11.00	13.00
Master en Composition et théorie musicale	1							3.33	10.83	14.17	15.67	16.67	20.50	17.83	13.17	13.00	11.00	15.33
Master en ethnomusicologie	1															1.00	4.33	6.83
Total HEM Genève						**495.75**	**492.50**	**511.17**	**545.33**	**554.50**	**527.33**	**510.00**	**509.67**	**505.33**	**507.67**	**509.67**	**512.67**	**513.00**
Musique Neuchâtel	1							23.67	64.00	49.33	55.50	61.17	61.50	54.33	45.17	50.67	58.17	60.17
Musique TP	3								0.67	0.33	0.00	0.00						
Master en Pédagogie musicale	1							0.67	3.33	7.00	9.00	11.33	17.00	20.33	23.00	21.33	21.67	18.00
Master en Interprétation musicale	1							1.67	10.67	23.00	22.50	20.67	17.67	19.83	25.67	21.67	18.33	19.33
Master en Interprétation musicale spécialisée	1								0.33	2.67	5.67	3.67	1.33	1.50	1.67	0.67	1.33	0.00
Total HEM Neuchâtel								**26**	**79**	**82**	**92.67**	**96.83**	**97.50**	**96.00**	**95.50**	**94.33**	**99.50**	**97.50**
Total HEM						**495.75**	**492.50**	**537.17**	**624.33**	**636.83**	**620.00**	**606.83**	**607.17**	**601.33**	**603.17**	**604.00**	**612.17**	**610.50**
Total HES-SO Genève		**974.75**	**2'235.25**	**2'455.50**	**2'684.25**	**3'573.00**	**3'628.25**	**3'661.00**	**3'887.67**	**4'134.50**	**4'223.33**	**4'289.83**	**4'495.83**	**4'667.00**	**4'810.50**	**4'961.50**	**5'109.31**	**5'067.00**
Modules complémentaires / Maturité spécialisée santé*											**114.33**	**339.67**	**329.00**	**349.17**	**376.83**	**369.83**	**337.50**	**360.00**

***l'HEdS compte 343 étudiants en modules complémetaires au 15.10.2011 soit 343*4/12=114.33 (moyenne pondérée). Ces étudiants ne sont pas pris en compte au 15.10.2011.**

Source : HES-SO et HES-SO Genève

9.3 Évolutions des contributions financières et des effectifs d'étudiant-e-s

Le tableau ci-après n'a malheureusement pas été mis à jour par la HES-SO. Il ne comporte par conséquent pas les chiffres relatifs aux B 2018.

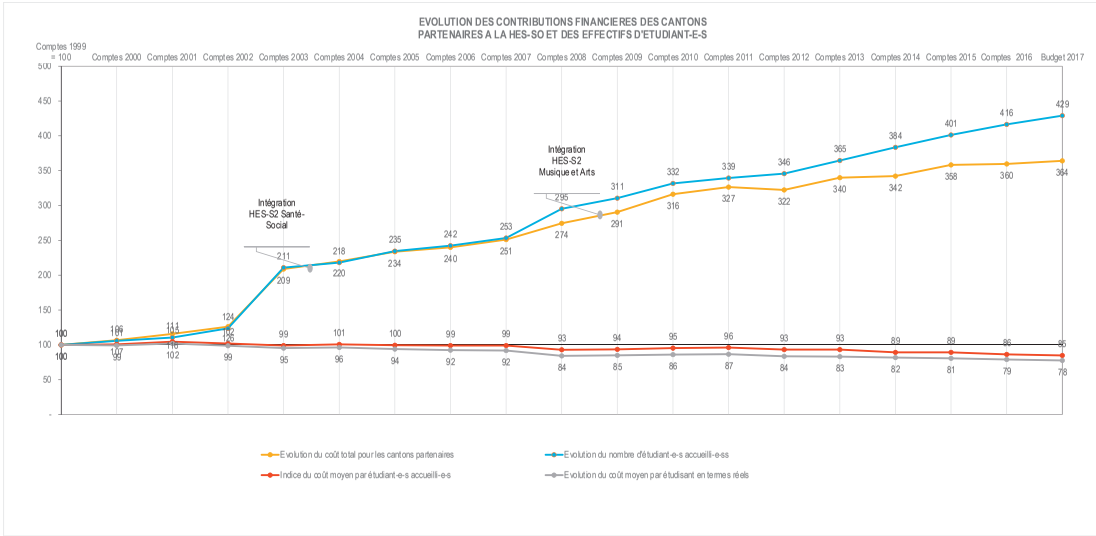

Les indices historiques avant 2012 ont été recalculés avec les données de base en agrégeant les budgets SO, S2 Santé-Social, S2 Musique et Arts et HETSR.
L'année de référence a été modifiée afin de prendre la première année d'activité de la HES-SO (les indices anciennement publiés se référaient à la planification IDHEAP).

Politique publique O (Autorité et gouvernance)

Département présidentiel et Chancellerie d'Etat

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département présidentiel débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. François Longchamp remarque que la particularité de l'année 2018 sera l'organisation de 3 élections importantes (Grand Conseil, Conseil d'Etat et Cour des comptes), ceci en plus des votations habituelles, et que par conséquent le budget s'en ressent.

La question de la réserve pour le Conseil d'Etat (une ligne spécifique est dédiée à cet effet dans le projet de budget) est abordée. Le président du département explique que cette ligne n'a jamais été utilisée, mais qu'il est important pour le Conseil d'Etat de pouvoir disposer d'un montant mobilisable en cas d'urgence.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique O (Autorité et gouvernance)

Département présidentiel et Chancellerie d'Etat

Présents : M. LUSSI Patrick (rapporteur)
M. VELASCO Alberto

Assistent : M. LONGCHAMP François, Président du Conseil d'Etat
Mme BUSSIEN Malika, Cheffe du service des finances

Procès-verbaliste : M. PASCHE Sébastien

Programme O : Autorité et gouvernance

Introduction

M. LONGCHAMP explique que la PP O n'a que des variations faibles ou banales. Il précise qu'il convient tout de même de signaler que l'on avait comme éléments centraux la FAO qui est désormais numérique et gratuite depuis le début de cette année et donc qui génère une baisse de revenu liée à l'absence d'abonnements. Il ajoute qu'à l'inverse, il y a des baisses de charges, dans d'autres programmes, qui ont été isolées et transmises à la commission des finances, notamment en ce qui concerne le Registre foncier, l'Office des poursuites et le Pouvoir Judiciaire.

O03 Conseil d'Etat

M. LONGCHAMP ajoute ensuite qu'ils ont diminué de 200'000.- la rubrique destinée à faire face aux situations d'urgences, rubrique qu'ils n'ont par ailleurs jamais utilisée au cours de ces 4 dernières années. (O03.01 ; compte 3636).

Un commissaire demande ce qu'est au fond cette ligne dédiée aux urgences ?

M. LONGCHAMP précise qu'il s'agit de la ligne d'urgence du Conseil d'Etat pour un certain nombre d'éléments imprévus et imprévisibles. Il pense que la dernière fois que l'on a utilisé cette rubrique était lors du conflit libyen. Il explique qu'il avait donc estimé que l'on pouvait réduire ce budget de 350'000.- à 200'000.-. Il considère toutefois qu'il convient de maintenir une telle rubrique pour faire face le cas échéant à des circonstances exceptionnelles.

O06 Exercice des droits politique

M. LONGCHAMP précise tout d'abord que le budget n'a qu'une seule particularité l'année prochaine, à savoir les opérations électorales ; il précise qu'ils ont supprimé en tout et pour tout 1,2 poste (- 2,7 postes avec les auxiliaires et + 1,5 postes pour le vote électronique).

Il relève que le seul point saillant concerne les opérations électorales importantes : l'élection du Grand Conseil, celle de la Cour des Comptes ainsi que les premiers et seconds tours de celle du Conseil d'Etat, sans compter les opérations électorales fédérales et cantonales, qu'ils regroupent pour des questions financières.

Il rappelle que les élections municipales sont prises en charges par les communes. Il s'agit donc d'opérations qui se montent à 5 millions de plus que l'année dernière, mais il souligne que ces 5 millions disparaîtront tout aussi soudainement en 2019.

Il précise qu'ils ont pris toutes les dispositions pour que cet exercice soit fiable sur le plan financier. Il rappelle que le Grand Conseil a voté une modification de la loi sur les droits politiques qui prévoit qu'il n'y ait plus qu'un seul bulletin pour les élections majoritaires, ce qui simplifie considérablement le processus administratif d'envoi et diminue drastiquement le coût, le délai et la non-fiabilité du dépouillement. Il précise que les résultats du Conseil d'Etat viendront donc à 12h15, sur la base de tous les bulletins de vote donnés par voie électronique et par correspondance. Il relève que l'on arrive désormais à dépouiller à la fois les élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, mais il souligne que le dépouillement du Grand Conseil est particulièrement compliqué à dépouiller, compte tenu de certains cas de figure, notamment des bulletins remplis à la main.

Un commissaire souhaite un complément. Il observe que la justification des écarts par rapport au budget 2017 est bien marquée et que la différence correspond donc aux jurés nécessaires. Par ailleurs, il relève que le bulletin de vote pour l'élection du Conseil d'Etat va donc permettre un dépouillement entièrement électronique (contrairement à l'élection du Grand Conseil) et donc que l'augmentation est due au dépouillement du Grand Conseil ?

M. BUSSIEN observe qu'il faut quand même quelques jurés pour faire la lecture optique, mais que cela reste incomparable par rapport au nombre de jurés nécessaires pour le dépouillement fait à la main pour le Grand Conseil.

Un commissaire s'assure qu'il n'y a plus de dépouillement dans les bureaux de vote ?

M. LONGCHAMP lui répond que c'est correct, qu'il y a aujourd'hui une centralisation et il relève qu'il ne reste qu'un infime pourcentage d'écart entre les résultats publiés à 12h et les résultats finaux.

Un commissaire demande si la lecture optique concernera aussi la Cour des Comptes (CdC). ?

M. LONGCHAMP lui répond par l'affirmative, mais ajoute que la participation est néanmoins beaucoup plus faible pour la CdC. Il souligne qu'il y aura des bulletins pour le Conseil d'Etat, par liste, et que les gens pourront y mettre des croix (entre 0 et 7). Il souligne qu'environ 25 personnes se sont inscrites pour les élections au Conseil d'Etat. Il précise que certains candidats ne font pourtant que 500 voix.

Un commissaire demande s'il faut payer quelque chose pour s'inscrire ?

M. LONGCHAMP souligne que les candidats devaient déposer un montant pour les impressions de bulletins, lequel leur est remboursé s'ils atteignent un certain nombre de voix. Il ajoute que cela n'a jamais empêché, ni découragé un candidat.

Un Commissaire indique que l'on peut penser que l'on fait des économies avec le vote électronique, mais que lorsqu'il voit la complexité du bulletin de vote, il se demande si l'on est quand même véritablement gagnant par rapport aux coûts.

M. LONGCHAMP souligne que l'économie principale que cela génère concerne les retours des votes par correspondance, qui sont normalement pris en charge par l'Etat. Il précise que les bulletins de vote coûtent néanmoins plus cher car ils sont plus techniques. Il relève que, si tout le monde renvoyait le bulletin, l'on serait dans une opération bénéficiaire, mais il précise que l'on n'est seulement actuellement à environ 30%. Il ajoute qu'ils ont actuellement une réflexion autour du paiement du timbre de retour, qu'ils trouvent de moins en moins justifiable, car l'on offre par ailleurs une autre possibilité de voter gratuitement.

Un commissaire demande s'ils ont fait une statistique sur l'utilisation des cartes de vote électroniques, par rapport aux cartes de vote traditionnelles ?

M. LONGCHAMP souligne qu'il s'est lui-même inscrit au vote électronique et qu'il l'utilise parfois et parfois pas.

Un commissaire s'étonne que le code de son bulletin électronique se trouve sur la carte de vote ; il se demande si cette technique est fiable ?

M. LONGCHAMP relève qu'il y a toujours des petits malins qui cherchent à contrer cela, mais que la manière classique de voter n'est pas plus sûre.

Un commissaire observe que, dans le projet de budget, le nombre des cantons partenaires au système genevois de vote électronique reste égal à 6 ; il se demande si cela signifie qu'il y a moins de candidats que prévus ?

M. LONGCHAMP souligne que l'on a perdu le canton de Bâle, mais que l'on a gagné les cantons de Vaud et du Valais qui rejoindront le système en 2018.

Un commissaire demande si le système genevois est toujours aussi crédible ou si chacun veut aujourd'hui faire le sien ?

M. LONGCHAMP souligne qu'il n'y a que 2 systèmes : celui de Genève et celui de la Poste, car les systèmes des autres cantons n'ont pas été validés. Il ajoute qu'il y a en définitive plus de cantons qui rejoignent Genève que de cantons qui partent.

O07 Affaires extérieures

M. LONGCHAMP relève par ailleurs que, pour tous les projets votés sur la Genève internationale, les questions liées au crédit FIPOI, pour l'ONU, l'OMS et le BIT, sont aujourd'hui votées et que les chantiers ont commencé. Il relève en outre que le premier projet d'agglomération et le deuxième ont déjà bien été entamés, que le troisième est en cours d'examen et que le quatrième est en préparation. Par ailleurs, il relève que les financements des rubriques régulières de la Genève internationale sont assurés, notamment le CAGI, le Club de la Presse, le programme de solidarité internationale, ainsi que le financement INTERREG.

Un commissaire relève qu'il y a une diminution sur le Club de la Presse ?

M. BUSSIEN précise qu'il ne s'agit que d'une rectification puisque le contrat qui a été signé correspond au montant qui figure dans le budget.

M. LONGCHAMP observe qu'il y a une adaptation de 4000.- pour le Téléphérique du Salève car ils travaillent là-bas en euros et que l'euro coûte désormais plus cher qu'auparavant. Il précise qu'ils ont en outre augmenté le budget de soutien aux loyers des ONG qui s'installent à Genève. Il explique que le Canton prend en charge le loyer, pendant la première ou les deux premières années, lors de l'installation des ONG. Il relève que ces dernières années, certaines ONG leur sont passées sous le nez, ce qui a donc engendré cette adaptation.

Un commissaire demande à quoi correspondent les 75'000.- de plus pour les loyers des ONG (O07.01 ; compte 3638) ?

M. LONGCHAMP précise qu'il s'agit d'une somme en plus pour la prise en charge d'une partie des loyers des ONG qui s'installent. Il précise qu'ils ont dû cette année dire non à certains pour dire oui à d'autres, ce qu'il n'a pas trouvé très opportun. Il rappelle qu'il n'y a jamais eu autant de diplomates et d'ONG qu'aujourd'hui.

O09 Intérieur

M. LONGCHAMP indique que le nouveau directeur de l'OCSTAT va rentrer en fonction le premier décembre prochain ; il précise ensuite qu'ils vont présenter le 6 octobre prochain les premiers éléments du concours d'architecture concernant les Archives.

Subventions accordées de 2016 à 2018 par programme

M. LONGCHAMP signale que l'onglet 8 parle des subventions, avec tout le détail.

Un commissaire observe qu'il y a une réduction pour la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - Foyer Le Pertuis.

M. LONGCHAMP précise que cela correspond au -1% qui n'a pas été opéré jusqu'ici, alors que les autres l'on déjà eu.

M. BUSSIEN souligne que cela a été pris en compte dans le cadre du renouvellement du contrat de prestation.

M. LONGCHAMP ajoute qu'ils avaient fait -1% sur les associations féminines, principalement en ce qui concerne l'Association Face-à-Face, suite à une expertise demandée au Service d'Audit interne.

Un commissaire relève que, lorsque l'on regarde la rubrique O09, il y a beaucoup de subventions, notamment en ce qui concerne diverses associations autour des violences faites aux femmes. Il se demande s'il est justifié qu'il y ait autant d'associations soutenues concernant ce sujet, même s'il ne remet pas en cause l'utilité-même des activités de ces associations ?

M. LONGCHAMP rappelle qu'il y a eu un débat à ce sujet, à l'occasion de la loi 11960 ; il relève que toutes les associations qui se trouvaient dans ce PL ont été votées pour une durée de 4 ans, sauf Arabelle qui ne l'a été que pour un an, en attendant que l'on fasse un rapport sur l'année. Il observe que le débat qui avait eu lieu avait bien démontré qu'il y avait quand même assez peu de doublons. Il souligne qu'Arabelle accueille des femmes victimes de violences, au milieu de la nuit, qui viennent parfois avec des enfants. Il ajoute que Viol Secours est un service psychologique pour les victimes de viols, dont l'auteur est parfois connu, parfois inconnu. Il observe que ce n'est donc pas le même métier qu'exercent ces différentes associations.

M. LONGCHAMP estime que le seul endroit où l'on pourrait imaginer éventuellement quelque chose se situe entre Arabelle et SOS Femmes qui ont une mission similaire, encore que cela soit quelque peu tiré par les cheveux. Il rappelle en outre que le Grand Conseil avait été unanime sur ce débat et ajoute qu'il avait proposé des PL groupés afin que le débat puisse être lui-même regroupé.

<u>Répartition des tâches cantons communes (tome 1 pagres 487 à 490)</u>

M. LONGCHAMP souligne que ce sont toutes des lois votées et toutes des sommes qui ont été transférées, soit du Canton aux Communes (colonne de gauche), soit des Communes au Canton (colonne de droite). Il relève que tout le volet culture notamment a été voté par le Grand Conseil avec des montants qui vont dans un sens et des montants qui vont dans l'autre.

Il relève que le Canton doit donc 4'203'638.- nets, lesquels sont mis dans le fonds de régulation. Il ajoute que, l'année prochaine, l'on fera le prochain train et ainsi de suite, pour autant qu'il y en ait. Il relève ensuite que, si l'opération s'arrêtait maintenant, l'on diminuerait alors le centime additionnel cantonal d'une valeur équivalente à 4'203'638.- et l'on irait les donner aux communes qui sont impactées. Il précise qu'il y en a qui sont plus impactées que d'autres, notamment Carouge qui est impactée principalement par le Théâtre de Carouge. Il précise que la moitié de la subvention concerne ce théâtre et que cela correspond à la subvention que l'Etat donnait au Théâtre et qui est maintenant donnée à Carouge, qui la donne à son tour au Théâtre.

Un commissaire demande si l'ACG va recevoir quelque chose ?

M. LONGCHAMP lui répond par la négative ; il ajoute que c'est chaque commune qui reçoit conformément à ce que l'on lui doit et qu'une fois que l'opération est finie, l'on va liquider tous les comptes et l'on va jouer sur les centimes additionnels en plus et en moins de chacune des communes.

Il rappelle que la loi votée en septembre passé disait que le système devait être neutre vis-à-vis des communes. Il relève que la Ville de Genève pourtant considère que l'on doit en profiter pour en faire de la péréquation, ce qu'il juge incorrect car il estime qu'il n'y a pas de rapports. Il ajoute qu'il a toujours indiqué que l'introduction d'un mécanisme péréquatif serait

contraire à la loi votée. Il précise en outre que la Ville de Carouge n'est pas d'accord non plus avec cela. Il observe que chaque commune va recevoir exactement ce que l'on lui doit, ni plus, ni moins, qu'il s'agisse d'une commune riche ou pauvre.

Un commissaire comprend que le jour où l'on fait la bascule, il s'agira donc d'un transfert de centimes additionnels ?

M. LONGCHAMP lui répond par l'affirmative et ajoute que cela se décidera par une loi cantonale votée par le Grand Conseil. Il précise en outre que ce sera la CdC qui tranchera, au cas où les communes ne sont pas d'accord avec ce principe.

Un commissaire comprend donc que le Canton perçoit des centimes et les reverse ensuite.

M. LONGCHAMP lui répond par l'affirmative et ajoute que la Ville de Carouge, par exemple, ne sera ni plus riche, ni plus pauvre, mais que Carouge pourra percevoir plus d'impôts. Il estime que la façon dont la bascule fiscale a été comprise par la Ville de Carouge est tout à fait correcte, contrairement à la façon dont veut la présenter la Ville de Genève.

Un commissaire observe que Carouge disait qu'il fallait attendre la fin de l'exercice.

M. LONGCHAMP lui répond que c'est correct et rappelle par ailleurs que l'on peut faire des bascules fiscales provisoires, mais ajoute que l'on va de toute façon garder le dispositif car, ainsi, le système de fonds de régulation devient très simple et que sinon, le système de troc est impossible à réaliser. Il évoque un système qu'ils avaient mis en place en 2007 avec les subventions sociales, principalement avec la Ville de Genève. Il explique qu'il n'y avait alors pas de système de bascules fiscales et que ce que l'on devait reprendre devait être très proche de ce que l'on devait donner car sinon, il y avait un perdant au bout de la ligne.

Un commissaire se demande si la Ville n'a pas compris le système mis aujourd'hui en place.

M. LONGCHAMP estime qu'elle a très bien compris de quoi l'on parlait. Il relève que c'est surtout à cause du Grand Théâtre que la Ville agit ainsi. Il ajoute qu'ils disent qu'ils veulent savoir comment l'on va faire la bascule fiscale pour le Grand Théâtre alors qu'ils l'ont votée il y a deux ans.

Un commissaire relève que le Grand Conseil vient encore de voter une somme ce vendredi pour le Grand Théâtre.

M. LONGCHAMP précise qu'il n'y avait pas d'accord, tout comme pour l'Orchestre de la Suisse romande et la Bibliothèque de Genève (anciennement la BPU) ; il précise que le Canton a été d'accord de reprendre cette dernière mais qu'il n'est pas non plus chargé de reprendre les bateaux ayant un trou dans la coque (en se référant à la Bibliothèque et à ses problèmes actuels de personnel). Il relève que les seules propositions que la Ville a faites, au niveau de la répartition des tâches canton communes, concernent les autorisations de construire (qu'ils voulaient pour les communes, mais sans toute l'instruction de l'autorisation, ni celle des recours), et par ailleurs la nomenclature des rues, ce qui pose d'une part techniquement problème par rapport aux normes fédérales, mais surtout reste insignifiant en termes de charge de travail. Il considère qu'au fond, ils ne veulent rien de nouveau.

Un commissaire observe que 3 millions pour certaines associations de musique par exemple, c'est une somme énorme, mais que pour le Grand Théâtre, ce n'est rien.

M. LONGCHAMP estime que le Grand Conseil aurait dû surtout poser la question de l'état des comptes du Grand Théâtre au 30 juin dernier. Il relève que les membres du Conseil de Fondation ne les ont pas encore reçus.

Il souligne que ses collaborateurs pensent que les comptes 2017 (qui sont bouclés au 30 juin) sont catastrophiques. Il précise que l'on est en septembre et que même après une lettre recommandée, ils n'ont toujours rien reçu.

Il pense qu'ils ont donc un déficit supérieur à la subvention de l'Etat de 3 millions. Il ajoute qu'il pense que le Conseil administratif a demandé que le Grand Théâtre prenne lui-même des emprunts bancaires. Il précise qu'ils n'ont reçu qu'une réponse expliquant qu'ils n'étaient pas d'accord avec l'analyse, qu'ils estimaient qu'une collectivité publique ne pouvait pas s'endetter et qu'ils ont consulté un juriste qui leur avait dit que le Grand Théâtre avait néanmoins le droit de s'endetter. M. LONGCHAMP en conclut que cela signifie au final qu'ils se sont endettés. Il observe que la Ville considère que le Grand Théâtre n'est pas astreint à cette interdiction d'endettement, ce qui est pourtant totalement incorrect.

Un commissaire relève par ailleurs qu'un gendarme qui part travailler à la Ville est plus payé en tant qu'agent de sécurité. Il ajoute qu'un cadre de l'Hôtel des finances qui va à la Ville, sera également payé plus, et, selon lui, encore plus s'il va aux TPG. Il trouve cela inadmissible.

M. LONGCHAMP observe qu'il y a par exemple une pénurie générale d'urbanistes en Suisse (même si aujourd'hui elle tend à se résorber) ; il relève que, lorsqu'il était lui-même au département de l'aménagement, il en manquait aussi car ils partaient à la Ville ou dans d'autres communes pour être mieux payés et faire un travail avec moins de responsabilités. Il évoque le cas d'une commune où il y avait 6 urbanistes qui ne faisaient que de préparer les préavis d'urbanisme, alors que le Canton n'a pas une équipe pareille.

Caisse de retraite des Magistrats

Un commissaire demande des précisions au sujet de la caisse de retraite des magistrats et des conseillers d'Etat car le sujet est revenu sur la table à l'occasion ce matin de l'audition de la CdC. Il indique qu'il va a priori y avoir un PL à ce sujet et il se demande si cela aura des incidences sur le budget 2018 ?

M. LONGCHAMP souligne qu'ils déposent ce PL le 4 octobre, qu'il y aura des incidences sur le budget, mais par sur cette rubrique.

Le commissaire demande s'ils ont fait des provisions particulières à cet effet ?

M. BUSSIEN précise que c'est l'OPE qui gère ces questions, avec l'expert actuariel, et qui leur impute chaque année des provisions en fonction des différentes hypothèses.

M. LONGCHAMP souligne qu'il s'agit de deux PL distincts, mais avec un lien indirect.

Un commissaire observe qu'il faudrait aussi qu'il y ait une présentation du PL sur la demi-annuité.

M. LONGCHAMP lui répond qu'il s'agit d'une prime permanente qui se discutera dans le cadre de la discussion sur le budget. Il précise que c'est une prime équivalente à une demi-annuité.

Plan quadriennal

M. LONGCHAMP indique que cela est en train d'être fait.

Un commissaire relève que l'on a annoncé des mesures structurelles et que beaucoup imaginaient que l'on aurait peut-être des mesures adoucissantes diminuant le montant important du déficit annoncé dans les mesures structurelles. Il relève que M. DAL BUSCO a dit pourtant que le plan quadriennal financier ne fera que montrer comment l'on reviendra à un équilibre dans les prochaines années.

M. LONGCHAMP souligne qu'ils présenteront un certain nombre de mesures avec honnêteté et volonté, mais il rappelle qu'ils en ont déjà proposées et qu'elles ont eu des succès divers devant le Parlement. Il souligne que l'on demandera peut-être cette fois de rendre les retours des enveloppes de vote payants, mais il évoque le cas d'une députée qui lui disait, à ce propos, que l'on ne pouvait pas demander à un jeune d'aller à la poste acheter un timbre pour voter car il n'était pas habituer à cela. Il trouve cela ridicule, lorsque l'on sait

qu'en Afrique du Sud, il y a eu des gens qui ont fait la queue pendant 36 heures pour pouvoir voter lorsque Nelson Mandela s'est présenté aux élections.

M. BUSSIEN observe que, fondamentalement, ce n'est pas le coût du timbre qui empêchera les gens de voter.

Le commissaire pense qu'il s'agirait tout de même d'une économie d'environ 500'000.- par année. Il se demande par ailleurs ce qu'il va en être des votations qui ont été annulées dimanche passé.

M. LONGCHAMP souligne que, si l'on fait une votation unique, cela a un coût de 750'000.- et que cela concerne en l'occurrence un vote sur une économie de 2,5 millions, ce qu'il juge tout de même difficilement défendable.

Il estime que cela ne peut plus se faire cette année car c'est contraire à la Loi et il pense donc que ce vote risque d'avoir lieu le 4 mars 2018. Il indique avoir lu dans la *Tribune de Genève* que les communes n'étaient pas un organe de l'Etat et il souligne qu'évidemment elles ne le sont pas et qu'elles sont majeures et vaccinées pour organiser une votation comme il se doit.

Il rappelle en outre que le Grand Conseil a voté un PL aux extraits pour faire en sorte que les intitulés soient toujours les mêmes, afin que les intitulés des objets communaux ne soient pas orientés. Il ajoute qu'il est compliqué de faire les brochures pour les votations et explique qu'ils avaient une fois testé un exemplaire concernant les subsides auprès des gens ; il précise qu'il n'y en avait pas un qui savait ce qu'était un subside. Il ajoute enfin que ces brochures sont tout de même très importantes car, pour beaucoup de sujets qui ne sont pas politiquement très exposés, il s'agit d'un véritable canal d'information déterminant.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service des finances

POLITIQUE PUBLIQUE "O" / AUTORITES ET GOUVERNANCE

Projet de budget 2018

1. **Liste des programmes et prestations**
2. **Synthèse des priorités et natures par politique publique et programme à 2 positions**
3. **Programme O03 / Conseil d'Etat**
4. **Programme O04 / Surveillance de l'Etat**
   - **O04.06 / Surveillance de la bonne application de la LIPAD**
   - **O04.09 / Assurance de la protection de la personnalité**
5. **Programme O06 / Exercice des droits politiques**
6. **Programme O07 / Affaires extérieures**
7. **Programme O09 / Intérieur**
8. **Liste des subventions**

Genève, septembre 2017

PB 2018 / "O" Autorités et Gouvernance

O01 Grand Conseil / GC

O01.01 Grand Conseil

O03 Conseil d'Etat / PRE

O03.01 Conseil d'Etat

O04 Surveillance de l'Etat / Divers

O04.01 Audits et évaluations de la Cour des Comptes / CDC

O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD / PRE

O04.08 Audits et expertises du SAI / DF

O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève / PRE

O06 Exercice des droits politiques / PRE

O06.01 Exercice des droits politiques

O07 Affaires extérieures / PRE

O07.01 Genève internationale

O07.02 Solidarité internationale

O07.03 Affaires extérieures et fédérales

O09 Intérieur / PRE

O09.01 Mise à disposition d'informations statistiques publiques

O09.02 Contrôle de la conformité des décisions communales

O09.03 Développement durable

O09.04 Promotion de l'égalité H/F et lutte contre les violences domestiques

O09.05 Archives d'Etat

Septembre 2017

O Autorité et Gouvernance

Synthèse des priorités

La politique publique intitulée « autorités et gouvernance » doit contribuer à la réalisation de ses objectifs grâce à ses programmes – en particulier le Grand Conseil, Conseil d'Etat, exercice des droits politiques, Affaires extérieures, Intérieur - ainsi qu'aux prestations qui leur sont rattachées.

Afin de mener à bien les réformes institutionnelles adaptées à des défis en constante évolution et de répondre aux attentes du public, les autorités doivent pouvoir compter sur la performance des services généraux qui leur apportent leurs compétences et leur concours par leurs activités d'expertise, de contrôle et de surveillance.

En 2018, ce programme verra la poursuite de trois dossiers identifiés comme prioritaires dans le programme de législature, à savoir la construction de la région, le renforcement de la Genève internationale et la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton.

En matière de développement de la politique régionale, 2018 verra en effet le démarrage ou la poursuite de chantiers significatifs prévus dans le cadre du projet d'agglomération de 1ère génération, pour lesquels la Confédération a prévu une participation importante, comme la Route des Nations ou le tram des Cherpines, tandis que la décision fédérale devrait tomber en 2018 aussi sur le projet d'agglomération de 3e génération Sur le plan de la Genève internationale, Genève se trouvera au cœur du développement de chantiers titanesques, comme la rénovation du Palais des Nations, celle de l'Organisation internationale du travail, l'achèvement du nouveau bâtiment de la Fédération de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge et la mise en service du Campus santé. Enfin, la réforme de la répartition des tâches entre les communes et le canton, entrée dans sa phase de concrétisation en 2017, verra l'entrée en vigueur des dispositions sur le sport et l'aboutissement de la concertation en matière d'art lyrique, mais aussi en matière de mobilité et de transport.

Sur le plan des votations et élections, l'année 2018 sera marquée par plusieurs opérations dont notamment les élections pour renouveler les autorités de notre canton pour la prochaine législature.

Récapitulation
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	*197,300 ETP*		*0,300 ETP*	*0,2%*	*197,000 ETP*	*187,850 ETP*
3 Charges	**88.664.199**		**3.657.313**	**4,3**	**85.006.886**	**79.524.610,71**
4 Revenus		**1.633.297**	**-36.604**	**-2,2**	**1.669.901**	**2.842.209,44**
Couverture en F	**-87.030.902**		**-3.693.917**		**-83.336.985**	**-76.682.401,27**
Couverture en %	**-98,16%**			**0,1**	**-98,04%**	**-96,43%**
30 Charges de personnel	47.941.615		-34.026	-0,1	47.975.641	46.131.386,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	16.323.480		3.784.083	30,2	12.539.397	10.451.596,56
33 Amortissements du patrimoine administratif	197.068		-12.216	-5,8	209.284	190.297,89
34 Charges financières	571.956		11.303	2,0	560.653	577.816,70
36 Charges de transfert	23.556.330		-96.631	-0,4	23.652.961	22.104.477,41
39 Facturations internes	73.750		4.800	7,0	68.950	69.035,50
41 Patentes et concessions		0	-280.000	-100,0	280.000	287.917,42
42 Taxes		1.020.786	110.432	12,1	910.354	1.878.304,60
43 Revenus divers		442.491	77.964	21,4	364.527	434.902,20
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
46 Revenus de transferts		170.000	55.000	47,8	115.000	237.974,00
49 Facturations internes				ND		3.111,22

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
Postes fixes	*197,300 ETP*		*0,300 ETP*	*0,2%*	*197,000 ETP*	*187,850 ETP*
3 Charges	**88.664.199**		**3.657.313**	**4,3**	**85.006.886**	**79.524.610,71**
4 Revenus		**1.633.297**	**-36.604**	**-2,2**	**1.669.901**	**2.842.209,44**
Couverture en F	**-87.030.902**		**-3.693.917**		**-83.336.985**	**-76.682.401,27**
Couverture en %	**-98,16%**			**0,1**	**-98,04%**	**-96,43%**
O01 - GRAND CONSEIL..						
Postes fixes	*24,300 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*24,300 ETP*	*22,800 ETP*
3 Charges	**12.889.840**		**-7.290**	**-0,1**	**12.897.130**	**12.369.847,64**
4 Revenus		**56.769**	**17**	**0,0**	**56.752**	**64.796,30**
Couverture en F	**-12.833.071**		**7.307**		**-12.840.378**	**-12.305.051,34**
Couverture en %	**-99,56%**			**0,0**	**-99,56%**	**-99,48%**
30 Charges de personnel	9.168.994		39.679	0,4	9.129.315	9.122.350,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.344.007		-32.000	-0,9	3.376.007	3.073.352,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	171.439		-16.969	-9,0	188.408	169.508,99
34 Charges financières				ND		1.299,70
36 Charges de transfert	200.000		0	0,0	200.000	
39 Facturations internes	5.400		2.000	58,8	3.400	3.336,00
42 Taxes		17.242	17	0,1	17.225	25.360,35
43 Revenus divers		39.527	0	0,0	39.527	39.435,95
O03 - CONSEIL D'ETAT						
Postes fixes	*46,400 ETP*		*-0,300 ETP*	*-0,6%*	*46,700 ETP*	*45,500 ETP*
3 Charges	**13.549.313**		**7.511**	**0,1**	**13.541.702**	**14.537.230,79**
4 Revenus		**646.184**	**-170.873**	**-20,9**	**817.057**	**1.736.469,24**
Couverture en F	**-12.903.129**		**-178.484**		**-12.724.645**	**-12.800.761,55**
Couverture en %	**-95,23%**			**1,3**	**-93,97%**	**-88,06%**
30 Charges de personnel	10.313.447		271.187	2,7	10.042.260	11.882.025,93
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.201.033		-98.989	-4,3	2.300.022	1.889.365,57
34 Charges financières	559.087		9.413	1,7	549.674	567.410,00
36 Charges de transfert	414.746		-180.000	-30,3	594.746	134.441,79
39 Facturations internes	61.000		6.000	10,9	55.000	63.987,50
41 Patentes et concessions		0	-280.000	-100,0	280.000	287.917,42
42 Taxes		646.164	109.127	20,3	537.037	1.405.110,60
43 Revenus divers				ND		40.330,00
44 Revenus financiers		20	0	0,0	20	
49 Facturations internes				ND		3.111,22

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O04.01 - AUDITS ET ÉVALUATIONS DE LA COUR DES COMPTES						
Postes fixes	*3,000 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*3,000 ETP*	*3,000 ETP*
3 Charges	**5.821.272**		**-1.425.369**	**-19,7**	**7.246.641**	**4.656.979,91**
4 Revenus		**53.543**	**287**	**0,5**	**53.256**	**7.477,45**
Couverture en F	**-5.767.729**		**1.425.656**		**-7.193.385**	**-4.649.502,46**
Couverture en %	**-99,08%**			**-0,2**	**-99,27%**	**-99,84%**
30 Charges de personnel	5.538.331		-1.432.012	-20,5	6.970.343	4.324.518,18
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	257.288		0	0,0	257.288	314.641,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	12.784		4.753	59,2	8.031	8.713,22
34 Charges financières	12.869		1.890	17,2	10.979	9.107,00
42 Taxes		53.543	287	0,5	53.256	7.477,45
O04.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD						
Postes fixes	*0,800 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*0,800 ETP*	*0,800 ETP*
3 Charges	**658.528**		**-5.201**	**-0,8**	**663.729**	**598.887,99**
4 Revenus		**452**	**0**	**0,0**	**452**	**417,90**
Couverture en F	**-658.076**		**5.201**		**-663.277**	**-598.470,09**
Couverture en %	**-99,93%**			**0,0**	**-99,93%**	**-99,93%**
30 Charges de personnel	568.417		154	0,0	568.263	528.014,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	90.111		-5.355	-5,6	95.466	70.873,79
42 Taxes		452	0	0,0	452	417,90
O04.08 - AUDITS ET EXPERTISES DU SAI						
Postes fixes	*20,900 ETP*		*-0,400 ETP*	*-1,9%*	*21,300 ETP*	*20,450 ETP*
3 Charges	**3.779.043**		**25.202**	**0,7**	**3.753.841**	**3.844.658,80**
4 Revenus		**8.511**	**21**	**0,2**	**8.490**	**42.500,15**
Couverture en F	**-3.770.532**		**-25.181**		**-3.745.351**	**-3.802.158,65**
Couverture en %	**-99,77%**			**0,0**	**-99,77%**	**-98,89%**
30 Charges de personnel	3.716.115		25.195	0,7	3.690.920	3.798.616,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	60.155		7	0,0	60.148	44.038,56
33 Amortissements du patrimoine administratif	2.773		0	0,0	2.773	2.003,44
42 Taxes		8.511	21	0,2	8.490	42.500,15
O04.09 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE						
Postes fixes	*6,300 ETP*		*0,300 ETP*	*5,0%*	*6,000 ETP*	*6,000 ETP*
3 Charges	**1.202.698**		**37.109**	**3,2**	**1.165.589**	**1.118.140,85**
4 Revenus		**203.094**	**40**	**0,0**	**203.054**	**258.673,20**
Couverture en F	**-999.604**		**-37.069**		**-962.535**	**-859.467,65**
Couverture en %	**-83,11%**			**0,6**	**-82,58%**	**-76,87%**
30 Charges de personnel	1.149.892		48.874	4,4	1.101.018	1.100.018,25
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	50.806		-11.765	-18,8	62.571	17.822,60

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
39 Facturations internes	2.000		0	0,0	2.000	300,00
42 Taxes		203.094	40	0,0	203.054	258.673,20
O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES						
Postes fixes	*15,300 ETP*		*1,500 ETP*	*10,9%*	*13,800 ETP*	*12,800 ETP*
3 Charges	**12.194.665**		**5.426.810**	**80,2**	**6.767.855**	**5.766.704,27**
4 Revenus		**101.855**	**79.119**	**348,0**	**22.736**	**133.265,33**
Couverture en F	**-12.092.810**		**-5.347.691**		**-6.745.119**	**-5.633.438,94**
Couverture en %	**-99,16%**			**-0,5**	**-99,66%**	**-97,69%**
30 Charges de personnel	4.655.474		1.290.214	38,3	3.365.260	2.726.195,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7.449.191		4.086.596	121,5	3.362.595	3.030.508,77
36 Charges de transfert	90.000		50.000	125,0	40.000	10.000,00
42 Taxes		3.891	1.155	42,2	2.736	20.214,00
43 Revenus divers		97.964	77.964	389,8	20.000	113.051,33
O07 - AFFAIRES EXTÉRIEURES						
Postes fixes	*20,600 ETP*		*-0,600 ETP*	*-2,8%*	*21,200 ETP*	*19,700 ETP*
3 Charges	**23.916.664**		**-241.569**	**-1,0**	**24.158.233**	**22.500.298,62**
4 Revenus		**272.940**	**-130**	**0,0**	**273.070**	**414.332,70**
Couverture en F	**-23.643.724**		**241.439**		**-23.885.163**	**-22.085.965,92**
Couverture en %	**-98,86%**			**0,0**	**-98,87%**	**-98,16%**
30 Charges de personnel	3.816.442		-154.107	-3,9	3.970.549	3.842.645,75
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.518.895		-141.148	-8,5	1.660.043	1.005.027,42
33 Amortissements du patrimoine administratif	125		0	0,0	125	124,92
36 Charges de transfert	18.576.852		56.886	0,3	18.519.966	17.651.731,63
39 Facturations internes	4.350		-3.200	-42,4	7.550	768,90
42 Taxes		2.940	-130	-4,2	3.070	30.351,05
43 Revenus divers		270.000	0	0,0	270.000	209.507,65
46 Revenus de transferts				ND		174.474,00
O09 - INTÉRIEUR						
Postes fixes	*59,700 ETP*		*-0,200 ETP*	*-0,3%*	*59,900 ETP*	*56,800 ETP*
3 Charges	**14.652.176**		**-159.990**	**-1,1**	**14.812.166**	**14.131.861,84**
4 Revenus		**289.949**	**54.915**	**23,4**	**235.034**	**184.277,17**
Couverture en F	**-14.362.227**		**214.905**		**-14.577.132**	**-13.947.584,67**
Couverture en %	**-98,02%**			**-0,4**	**-98,41%**	**-98,70%**
30 Charges de personnel	9.014.503		-123.210	-1,3	9.137.713	8.807.001,24
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1.351.994		-13.263	-1,0	1.365.257	1.005.966,19
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.947		0	0,0	9.947	9.947,32

O - AUTORITÉS ET GOUVERNANCE

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
36 Charges de transfert	4.274.732		-23.517	-0,5	4.298.249	4.308.303,99
39 Facturations internes	1.000		0	0,0	1.000	643,10
42 Taxes		84.949	-85	-0,1	85.034	88.199,90
43 Revenus divers		35.000	0	0,0	35.000	32.577,27
46 Revenus de transferts		170.000	55.000	47,8	115.000	63.500,00

O03 Conseil d'Etat

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**13'549'313**	**7'611**	**0.1%**	**13'541'702**	**14'537'231**
30 Charges de personnel	10'313'447	271'187	2.7%	10'042'260	11'882'026
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'201'033	-98'989	-4.3%	2'300'022	1'889'366
34 Charges financières	559'087	9'413	1.7%	549'674	567'410
36 Charges de transfert	414'746	-180'000	-30.3%	594'746	134'442
39 Imputations internes	61'000	6'000	10.9%	55'000	63'988
REVENUS	**646'184**	**-170'873**	**-20.9%**	**817'057**	**1'736'469**
41 Patentes et concessions	0	-280'000	-100.0%	280'000	287'917
42 Taxes	646'164	109'127	20.3%	537'037	1'405'111
43 Revenus divers	-	-	-	-	40'330
44 Revenus financiers	20	0	0.0%	20	-
49 Imputations internes	-	-	-	-	3'111
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-12'903'129**	**-178'484**	**1.4%**	**-12'724'645**	**-12'800'762**
Coût d'état-major	*-785'990*	*42'783*	*-5.2%*	*-828'773*	*-761'446*
Coût des prestations de moyens	*-2'587'561*	*-28'977*	*1.1%*	*-2'558'584*	*-1'903'742*
COÛT COMPLET	***-16'276'681***	***-164'680***	***1.0%***	***-16'112'001***	***-15'465'949***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***46.40***	***-0.30***	***-0.64%***	***46.70***	***46.50***
ETP fixes	*46.40*	*-0.30*	*-0.64%*	*46.70*	*45.50*
ETP auxiliaires	-	-	-	-	*1.00*

Descriptif du programme

Le Conseil d'Etat exerce le pouvoir exécutif. Il assure la haute direction de l'Etat. Il oriente politiquement l'action de l'administration et la contrôle.

Le Conseil d'Etat promulgue les lois; il est chargé de leur exécution et prend, à cet effet, les règlements et arrêtés nécessaires. Il élabore le budget des recettes et des dépenses de l'Etat qu'il présente au Grand Conseil. Il rend compte, chaque année, de l'administration des finances et de la gestion de l'Etat et des établissements rattachés.

Le Conseil d'Etat règle les attributions et l'organisation des départements, nomme et révoque les fonctionnaires et fixe leurs traitements dans le cadre du budget annuel.

Le Conseil d'Etat surveille et dirige les autorités inférieures. Il nomme les personnes chargées de le représenter dans les commissions officielles.

Le Conseil d'Etat édicte les règlements de police dont il ordonne et surveille l'exécution.

Le Conseil d'Etat est chargé des relations extérieures et préavise dans les cas où le Grand Conseil est appelé à statuer dans ce domaine.

Les services généraux de la Chancellerie d'Etat sont chargés des activités en lien avec le fonctionnement du Conseil d'Etat.

Celles-ci comprennent, notamment, la préparation des séances du gouvernement, leur bon déroulement et leur suivi, mais aussi le conseil juridique et le traitement des recours au Conseil d'Etat, l'organisation des tâches de représentation, ainsi que la préparation de la communication du Conseil d'Etat.

O03 Conseil d'Etat (suite)

Le programme "Conseil d'Etat" couvre ainsi l'ensemble des fonctions institutionnelles de soutien au gouvernement, assurées par la Chancellerie d'Etat et le département Présidentiel, qui sont indispensables à l'accomplissement des prérogatives du gouvernement.

Ce programme contient la prestation suivante :

O03.01 Conseil d'Etat.

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Les priorités du Conseil d'Etat figurent dans le programme de législature 2014-2018 publié sur le site internet de l'Etat.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

La diminution de 0.3 ETP correspond à la suppression de 0.8 ETP en lien avec l'objectif de réduction des charges de 5% d'ici à 2018 fixé par le Conseil d'Etat et à un transfert neutre de + 0.5 ETP (diminution équivalente sur le programme P01).

L'augmentation d'environ 270'000 F est en lien avec la provision pour la caisse de pension, sur la base des dernières hypothèses actuarielles.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Un montant de 100'000 F, en lien avec le site internet de l'Etat, a été transféré du programme O03 au programme P05 (transfert neutre).

36 Charges de transferts

La variation de 180'000 F correspond à :

- une diminution de 200'000 F de la rubrique à disposition du Conseil d'Etat pour faire face aux situations urgentes et exceptionnelles;
- un transfert de + 20'000 F provenant de la rubrique 31 et destiné au fonds de régulation dans le cadre du transfert des tâches canton/communes.

4 Revenus

La diminution de revenus de 280'000 F sur la rubrique *41 Patentes et concessions* correspond à la suppression de la redevance perçue auprès d'ATAR suite à l'abandon de la FAO papier au profit de la FAO numérique.

En parallèle, la FAO numérique a permis de :

- générer sur le programme O03 des revenus estimés à environ 110'000 F sur la rubrique *42 Taxes* (facturation des avis auprès des tiers externes à l'administration);
- diminuer les charges et augmenter les revenus de l'office des faillites (respectivement de 40'000 F et 80'000 F sur le programme H06);
- diminuer les charges de 50'000 F du registre foncier (programme G04);
- économiser environ 300'000 F au Pouvoir judiciaire (programme I).

O03 Conseil d'Etat (suite)

Objectifs et indicateurs

Les objectifs et les indicateurs du Conseil d'Etat sont déclinés dans le programme de législature et sont suivis dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

O03 - CONSEIL D'ETAT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O03 - CONSEIL D'ETAT						
Postes fixes	*46,400 ETP*		*-0,300 ETP*	*-0,6%*	*46,700 ETP*	*45,500 ETP*
3 Charges	**13.549.313**		**7.611**	**0,1**	**13.541.702**	**14.537.230,79**
4 Revenus		**646.184**	**-170.873**	**-20,9**	**817.057**	**1.736.469,24**
Couverture en F	**-12.903.129**		**-178.484**		**-12.724.645**	**-12.800.761,55**
Couverture en %	**-95,23%**			**1,3**	**-93,97%**	**-88,06%**
O03.01 - CONSEIL D'ETAT.						
Postes fixes	*46,400 ETP*		*-0,300 ETP*	*-0,6%*	*46,700 ETP*	*45,500 ETP*
3 Charges	**13.549.313**		**7.611**	**0,1**	**13.541.702**	**14.537.230,79**
4 Revenus		**646.184**	**-170.873**	**-20,9**	**817.057**	**1.736.469,24**
Couverture en F	**-12.903.129**		**-178.484**		**-12.724.645**	**-12.800.761,55**
Couverture en %	**-95,23%**			**1,3**	**-93,97%**	**-88,06%**
30 Charges de personnel	**10.313.447**		**271.187**	**2,7**	**10.042.260**	**11.882.025,93**
300 Autorités, commissions et juges	2.097.496		0	0,0	2.097.496	2.106.023,40
3000 Salaires des autorités et juges	2.076.206		0	0,0	2.076.206	2.090.106,60
3001 Paiements aux autorités et juges	21.290		0	0,0	21.290	15.916,80
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.709.326		-15.762	-0,3	4.725.088	4.752.528,58
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4.696.838		-28.250	-0,6	4.725.088	4.752.528,58
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	12.488		12.488	ND		
304 Allocations	13.374		-32	-0,2	13.406	1.758,00
3049 Autres indemnités	13.374		-32	-0,2	13.406	1.758,00
305 Cotisations patronales	1.273.822		-1.182	-0,1	1.275.004	1.269.789,30
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	439.358		-1.016	-0,2	440.374	434.203,20
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	652.366		253	0,0	652.113	657.807,20
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	15.002		-34	-0,2	15.036	10.010,35
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	167.096		-385	-0,2	167.481	167.768,55
306 Prestations de l'employeur	1.922.729		285.363	17,4	1.637.366	3.470.722,45
3060 Pensions	1.922.729		285.363	17,4	1.637.366	3.470.722,45
309 Autres charges de personnel	296.700		2.800	1,0	293.900	281.204,20
3090 Formation et perfectionnement du personnel	6.000		6.000	ND		5.730,00
3099 Autres charges de personnel	290.700		-3.200	-1,1	293.900	275.474,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**2.201.033**		**-98.989**	**-4,3**	**2.300.022**	**1.889.365,57**
310 Charges de matières et de marchandises	175.783		-112.952	-39,1	288.735	124.047,31
3100 Matériel de bureau	18.686		-2.700	-12,6	21.386	14.045,84

O03 - CONSEIL D'ETAT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O03.01 - CONSEIL D'ETAT.						
3101 Matériel d'exploitation, fournitures				ND		358,99
3102 Imprimés, publications	133.177		-110.252	-45,3	243.429	88.267,54
3103 Littérature spécialisée, magazines	23.920		0	0,0	23.920	21.374,94
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	0		-991	-100,0	991	746,70
3110 Meubles et appareils de bureau				ND		562,65
3113 Matériel informatique				ND		150,55
3119 Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif	0		-991	-100,0	991	33,50
313 Prestations de service et honoraires	1.922.084		-360.258	-15,8	2.282.342	1.677.826,79
3130 Prestations de services de tiers	1.632.084		-45.258	-2,7	1.677.342	1.124.548,59
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	240.000		-10.000	-4,0	250.000	233.278,20
3133 Charges d'utilisations informatiques	50.000		-305.000	-85,9	355.000	320.000,00
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1.287		-495	-27,8	1.782	249,60
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	495		0	0,0	495	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	792		-495	-38,5	1.287	249,60
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	36.810		20.342	123,5	16.468	29.839,05
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	36.810		20.342	123,5	16.468	29.839,05
317 Dédommagements	65.069		355.365	-122,4	-290.296	52.608,12
3170 Frais de déplacements et autres frais	70.068		5.786	9,0	64.282	52.608,12
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-4.999		349.579	-98,6	-354.578	
319 Diverses charges d'exploitation				ND		4.048,00
3199 Autres charges d'exploitation				ND		4.048,00
34 Charges financières	**559.087**		**9.413**	**1,7**	**549.674**	**567.410,00**
349 Différentes charges financières	559.087		9.413	1,7	549.674	567.410,00
3499 Autres charges financières	559.087		9.413	1,7	549.674	567.410,00
36 Charges de transfert	**414.746**		**-180.000**	**-30,3**	**594.746**	**134.441,79**
362 Péréquation financière et compensation des charges	20.000		20.000	ND		
3622 RPT aux communes et associations intercommunales	20.000		20.000	ND		
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	394.746		-200.000	-33,6	594.746	134.441,79
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	394.746		-200.000	-33,6	594.746	134.441,79
39 Facturations internes	**61.000**		**6.000**	**10,9**	**55.000**	**63.987,50**

O03 - CONSEIL D'ETAT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O03.01 - CONSEIL D'ETAT.						
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	60.000		7.000	13,2	53.000	63.619,50
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	60.000		7.000	13,2	53.000	63.619,50
391 Prestations de service	1.000		-1.000	-50,0	2.000	368,00
3910 Prestations de service facturées en interne	1.000		-1.000	-50,0	2.000	368,00
41 Patentes et concessions		**0**	**-280.000**	**-100,0**	**280.000**	**287.917,42**
412 Concessions		0	-280.000	-100,0	280.000	287.917,42
4120 Concessions		0	-280.000	-100,0	280.000	287.917,42
42 Taxes		**646.164**	**109.127**	**20,3**	**537.037**	**1.405.110,60**
421 Emoluments pour actes administratifs		118.510	110.000	NS	8.510	1.128.040,00
4210 Emoluments pour actes administratifs		118.510	110.000	NS	8.510	1.128.040,00
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		10.000	0	0,0	10.000	15.654,25
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		10.000	0	0,0	10.000	15.654,25
425 Recette sur ventes		369.033	-857	-0,2	369.890	224.063,20
4250 Ventes		369.033	-857	-0,2	369.890	224.063,20
426 Remboursements		148.621	-16	0,0	148.637	37.353,15
4260 Remboursements et participations de tiers		148.621	-16	0,0	148.637	37.353,15
43 Revenus divers				ND		**40.330,00**
430 Revenus d'exploitation divers				ND		40.330,00
4309 Autres revenus d'exploitation				ND		40.330,00
44 Revenus financiers		**20**	**0**	**0,0**	**20**	
440 Revenus des intérêts		20	0	0,0	20	
4401 Intérêts des créances et comptes courants		20	0	0,0	20	
49 Facturations internes				ND		**3.111,22**
491 Prestations de service				ND		3.111,22
4910 Prestations de services				ND		3.111,22

O04 Surveillance de l'Etat

O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**658'528**	**-5'201**	**-0.8%**	**663'729**	**598'888**
30 Charges de personnel	568'417	154	0.0%	568'263	528'014
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	90'111	-5'355	-5.6%	95'466	70'874
REVENUS	**452**	**0**	**0.0%**	**452**	**418**
42 Taxes	452	0	0.0%	452	418
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-658'076**	**5'201**	**-0.8%**	**-663'277**	**-598'470**
Coût d'état-major	*-43'319*	*3'579*	*-7.6%*	*-46'898*	*-33'837*
Coût des prestations de moyens	*-119'964*	*2'417*	*-2.0%*	*-122'381*	*-119'885*
COÛT COMPLET	***-821'359***	***11'197***	***-1.3%***	***-832'556***	***-752'192***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***2.30***	***0.00***	***0.00%***	***2.30***	***2.30***
ETP fixes	*0.80*	*0.00*	*0.00%*	*0.80*	*0.80*
ETP agents spécialisés	*1.50*	*0.00*	*0.00%*	*1.50*	*1.50*

Descriptif de la prestation

Depuis le 1er janvier 2010, le canton de Genève s'est doté d'une autorité indépendante de surveillance de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT).

Le préposé cantonal et la préposée adjointe, élus à cette fonction, ont pour mission de surveiller la bonne application de la LIPAD, qui met en œuvre deux droits constitutionnels : le droit à l'information du public (art. 16 al. 3 Cst-GE) et le respect de la protection des données personnelles (art. 13 al. 2 Cst-GE) par les institutions publiques cantonales et communales genevoises.

Pour une mise en œuvre efficiente et coordonnée de la loi par les institutions publiques, le PPDT offre information, services et conseils à toute personne ou entreprise privée, ainsi qu'aux entités soumises au champ d'application de la loi. Dans ce contexte, il assure des médiations entre institutions publiques et requérants en cas de litiges relatifs à des demandes d'accès à des documents. Le cas échéant, il rédige des recommandations à l'attention de l'autorité concernée. Il veille par ailleurs à se déterminer sur toute question relative à la protection des données personnelles ou à la transparence.

Dans l'optique d'une application coordonnée de la LIPAD avec la loi sur les archives publiques, le PPDT a par ailleurs un devoir de concertation avec l'archiviste d'Etat.

Parmi ses missions, le PPDT est chargé de dresser et de mettre à jour un catalogue des fichiers de données personnelles tenu par les institutions soumises à la loi (Catfich). L'objectif poursuivi est de permettre à toute personne de pouvoir prendre contact avec le responsable du fichier concerné pour exercer son droit d'information, de rectification, voire de radiation des données personnelles non pertinentes ou désuètes.

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importances stratégiques

En 2017, le préposé cantonal, observant que de nombreuses entités publiques n'avaient pas encore déclaré de fichiers de données personnelles, a mené des contacts intenses pour sensibiliser ces dernières à leurs obligations légales et les aider dans le processus de déclaration. Il rappelle que cette obligation existe depuis plus de sept ans. Il importe que le secteur public cantonal et communal identifie les traitements de données personnelles qu'il effectue, s'assure que ces traitements sont bien en lien avec la mission des institutions et sensibilise son personnel aux mesures de protection.

Dans le contexte et sous son impulsion, le préposé cantonal relève par ailleurs qu'un changement important du RIPAD est intervenu, s'agissant de la sous-traitance de données personnelles qui n'était pas envisagée par la loi, bien que très courante. Un nouvel art. 13A, entré en vigueur début 2017, encadre désormais la pratique de la responsabilité des institutions. Chaque entité doit veiller au respect de ce cadre et avoir conscience qu'elle reste responsable des données personnelles quand bien même elle sous-traite celles-ci à une entité privée.

2018 sera une année marquée par trois enjeux fondamentaux :

1. L'intégration de la nouvelle préposée adjointe.
2. L'accomplissement d'une éventuelle mission supplémentaire en matière de médiation administrative.
3. Les adaptations de la LIPAD pour tenir compte du droit supérieur (Convention du Conseil de l'Europe STE 108 et droit européen).

Le préposé cantonal a mis en place une vision stratégique claire de sa mission qu'il poursuivra également en 2018 :

1. En matière de contrôle : organiser vingt visites par année dans des entités soumises à la loi.
2. En matière de formation :
   - une manifestation au printemps ayant pour but de présenter un bilan de l'action menée pendant la législature et de remettre aux responsables LIPAD des institutions publiques un exemplaire de la bande dessinée réalisée durant les quatre années écoulées;
   - deux séminaires, l'un portant sur la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de protection des données (mars), l'autre ayant pour objet les risques d'atteintes à la sphère privée par les drones (octobre).
3. En matière de sensibilisation : réaliser trois fiches informatives sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données (les commissions officielles, les réseaux sociaux et la protection de la sphère privée, l'information active).

Justification des écarts par rapport au budget 2017

Aucun écart significatif n'est à relever. La diminution d'environ 5'000 F sur la rubrique 31 correspond aux mesures d'économies décidées par le CE et appliquées à l'ensemble des programmes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Veiller à la bonne application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) dans les institutions soumises à la loi						
1.1 Nombre d'avis, de recommandations et de préavis en matière de protection des données et de transparence par an	Qualité	20	20	26	20	2020

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1.2 Nombre d'interventions en rapport avec le catalogue des fichiers de données personnelles	Qualité	50	45	N/D	50	2020
2. Assister et conseiller les particuliers en matière de transparence et de protection des données personnelles						
2.1 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 15 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2020
2.2 Nombre de bulletins d'information publiés	Efficacité	4	4	N/D	4	2020
2.3 Nombre de fiches informatives publiées	Efficacité	3	3	N/D	3	2020
2.4 Nombre de visites dans les institutions soumises au champ d'application de la LIPAD	Efficacité	20	20	N/D	20	2020

Commentaires

Indicateur 1.1 : Le PPDT est fréquemment mis à contribution par les institutions ou le public pour qu'il se prononce sur les questions de transparence et de protection des données personnelles. Les avis et les recommandations concernent la transparence et la protection des données personnelles. Les préavis concernent quant à eux uniquement ce dernier domaine.

Indicateur 1.2 : conformément à l'art. 43 al. 1 LIPAD qui requiert la mise sur pied d'un catalogue des fichiers, le préposé cantonal a réalisé une base de données qui permet, depuis 2011, de recenser les fichiers des institutions genevoises contenant des données personnelles et de donner des informations sur les catégories de données traitées. L'objectif poursuivi par la loi est de permettre aux citoyennes et citoyens de savoir quelles données personnelles sont traitées par les institutions publiques, le cas échéant pour faire valoir leurs droits en matière d'information, de modification, voire de radiation de données non pertinentes.

Indicateur 2.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du PPDT. Le PPDT tente de traiter les dossiers dans un délai maximum de 15 jours. Il ne s'agit pas de clore le dossier dans ces 15 jours mais d'assurer son avancement rapide.

Indicateur 2.2 : le Préposé cantonal s'est donné pour objectif de publier quatre bulletins d'information par année (mars/juin/septembre/décembre). Destiné aux responsables LIPAD, aux systèmes d'information et à toute autre personne intéressée au sein des institutions publiques et parapubliques du canton, le bulletin d'information expose les activités par la mise en ligne des avis, préavis, recommandations, fiches, présentations, questions des citoyens et des institutions, et comprend également plusieurs rubriques sur la législation, la jurisprudence, les publications, les formations et les collaborations en réseau du Préposé cantonal.

Indicateur 2.3 : en matière de sensibilisation, le Préposé cantonal entend réaliser trois fiches sur des thèmes d'actualité, des domaines spécifiques ou techniques en lien avec la transparence et la protection des données, lesquelles font l'objet de fréquentes mises à jour.

Indicateur 2.4 : considérant que la volonté du législateur réside aussi dans une surveillance sur le terrain, le préposé cantonal a comme objectif d'organiser 20 visites par année dans des entités soumises à la loi. Ces visites font l'objet de rapports.

O04 - SURVEILLANCE DE L'ETAT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O04.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD						
Postes fixes	*0,800 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*0,800 ETP*	*0,800 ETP*
3 Charges	658.528		-5.201	-0,8	663.729	598.887,99
4 Revenus		452	0	0,0	452	417,90
Couverture en F	-658.076		5.201		-663.277	-598.470,09
Couverture en %	-99,93%			0,0	-99,93%	-99,93%
30 Charges de personnel	568.417		154	0,0	568.263	528.014,20
300 Autorités, commissions et juges	10.000		0	0,0	10.000	7.795,00
3001 Paiements aux autorités et juges	10.000		0	0,0	10.000	7.795,00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	451.234		125	0,0	451.109	416.788,50
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	451.009		-100	0,0	451.109	416.788,50
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	225		225	ND		
304 Allocations	1.216		0	0,0	1.216	
3049 Autres indemnités	1.216		0	0,0	1.216	
305 Cotisations patronales	103.767		29	0,0	103.738	100.442,00
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	29.792		8	0,0	29.784	26.813,45
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	61.628		18	0,0	61.610	62.668,80
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	1.017		0	0,0	1.017	661,40
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	11.330		3	0,0	11.327	10.298,35
309 Autres charges de personnel	2.200		0	0,0	2.200	2.988,70
3090 Formation et perfectionnement du personnel				ND		1.664,20
3099 Autres charges de personnel	2.200		0	0,0	2.200	1.324,50
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	90.111		-5.355	-5,6	95.466	70.873,79
310 Charges de matières et de marchandises	12.892		-377	-2,8	13.269	8.176,88
3100 Matériel de bureau	1.000		-377	-27,4	1.377	745,90
3102 Imprimés, publications	981		0	0,0	981	
3103 Littérature spécialisée, magazines	10.911		0	0,0	10.911	7.430,98
313 Prestations de service et honoraires	70.626		0	0,0	70.626	56.805,82
3130 Prestations de services de tiers	7.453		0	0,0	7.453	5.656,62
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	63.173		0	0,0	63.173	51.149,20

O04 - SURVEILLANCE DE L'ETAT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O04.06 - SURVEILLANCE DE LA BONNE APPLICATION DE LA LIPAD						
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	500		0	0,0	500	
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	500		0	0,0	500	
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	1.667		0	0,0	1.667	2.228,91
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.667		0	0,0	1.667	958,91
3169 Autres loyers et frais d'utilisation				ND		1.270,00
317 Dédommagements	4.426		-4.978	-52,9	9.404	3.662,18
3170 Frais de déplacements et autres frais	4.600		-4.978	-52,0	9.578	3.662,18
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-174		0	0,0	-174	
42 Taxes		452	0	0,0	452	417,90
426 Remboursements		452	0	0,0	452	417,90
4260 Remboursements et participations de tiers		452	0	0,0	452	417,90

O04 Surveillance de l'Etat

O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**1'202'698**	**37'109**	**3.2%**	**1'165'589**	**1'118'141**
30 Charges de personnel	1'149'892	48'874	4.4%	1'101'018	1'100'018
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	50'806	-11'765	-18.8%	62'571	17'823
39 Imputations internes	2'000	0	0.0%	2'000	300
REVENUS	**203'094**	**40**	**0.0%**	**203'054**	**258'673**
42 Taxes	203'094	40	0.0%	203'054	258'673
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-999'604**	**-37'069**	**3.9%**	**-962'535**	**-859'468**
Coût d'état-major	*-87'634*	*3'231*	*-3.6%*	*-90'865*	*-70'493*
Coût des prestations de moyens	*-251'160*	*-49'062*	*24.3%*	*-202'098*	*-183'823*
COÛT COMPLET	***-1'338'398***	***-82'899***	***6.6%***	***-1'255'499***	***-1'113'784***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***6.30***	***0.30***	***5.00%***	***6.00***	***6.00***
ETP fixes	*6.30*	*0.30*	*5.00%*	*6.00*	*6.00*

Descriptif de la prestation

Cette prestation est mise en œuvre par le Groupe de confiance, rattaché fonctionnellement au Président du Conseil d'Etat. La mission du Groupe de confiance consiste à recevoir les membres du service public qui font appel à lui en vue de contribuer à gérer des conflits ou à faire cesser des atteintes à la personnalité, notamment à travers la médiation, la formulation de recommandations ou la conduite d'investigations.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

Les principaux projets du Groupe de confiance (ci-après GDC) pour l'année 2018 sont :

- mettre en œuvre les modifications du règlement relatif à la protection de la personnalité de l'Etat de Genève (RPPers) relatives à la possibilité de proposer une conciliation;
- poursuivre l'élargissement aux communes du champ d'intervention du GDC;
- poursuivre le suivi de l'éventuelle prise en compte par le GDC de la protection des lanceurs d'alerte;
- développer le projet sur les incivilités au travail et préparer une campagne sur le respect au travail au sein du groupe de travail GDC-RH.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

L'augmentation de 0,3 ETP et respectivement d'environ 50'000 F est neutre dans la mesure où elle est absorbée par

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.09 Assurance de la protection de la personnalité à l'Etat de Genève

une diminution équivalente sur d'autres programmes du département présidentiel.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution d'environ 12'000 F sur la rubrique 31 correspond aux mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat et appliquées à l'ensemble des programmes.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Traiter adéquatement et dans les meilleurs délais les demandes du personnel en matière de conflits relationnels au travail ou d'atteintes à la personnalité						
1.1 Taux de satisfaction des usagers, l'intervention du GDC étant perçue comme une ressource	Qualité	70%	70%	76%	70%	2021
1.2 Pourcentage des demandes dont le délai de traitement est égal ou inférieur à 7 jours pour le premier rendez-vous proposé suite à l'appel au GDC	Efficacité	85%	85%	99%	85%	2021
2. Informer les personnes chargées de définir et promouvoir la politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel						
2.1 Nombre d'interactions avec les partenaires chargés de la prévention et de la mise en œuvre de la politique de protection de la personnalité	Qualité	30	30	36	30	2021
2.2 Présentation systématique de la thématique et des prestations du GDC aux séances d'accueil des nouveaux collaborateurs	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
2.3 Nombre de publications annuelles d'une lettre d'information	Efficacité	3	3	3	3	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de mesurer le degré de satisfaction global des usagers. Dans le domaine d'action du GDC un taux de satisfaction assez moyen est normal.

Indicateur 1.2 : cet indicateur mesure la réactivité et la capacité du GDC à rapidement fixer un rendez-vous.

Indicateur 2.1 : il s'agit de répertorier le nombre d'échanges d'information avec les partenaires chargés de la prévention.

Indicateur 2.2 : il s'agit de maintenir un niveau d'information constant sur l'existence de la structure. A noter que cette mission est prévue à l'article 5 al. 2 du règlement relatif à la protection de la personnalité à l'Etat de Genève (RPPers.).

Indicateur 2.3 : ces publications présentent des jurisprudences et des éclairages psycho-sociaux sur les thèmes du conflit et de l'atteinte à la personnalité au travail. Elles sont mises en ligne sur le site internet du GDC.

O04 - SURVEILLANCE DE L'ETAT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O04.09 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE						
Postes fixes	*6,300 ETP*		*0,300 ETP*	*5,0%*	*6,000 ETP*	*6,000 ETP*
3 Charges	**1.202.698**		**37.109**	**3,2**	**1.165.589**	**1.118.140,85**
4 Revenus		**203.094**	**40**	**0,0**	**203.054**	**258.673,20**
Couverture en F	**-999.604**		**-37.069**		**-962.535**	**-859.467,65**
Couverture en %	**-83,11%**			**0,6**	**-82,58%**	**-76,87%**
30 Charges de personnel	**1.149.892**		**48.874**	**4,4**	**1.101.018**	**1.100.018,25**
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	931.142		39.589	4,4	891.553	888.399,60
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	928.650		37.097	4,2	891.553	888.399,60
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	2.492		2.492	ND		
304 Allocations	2.583		103	4,2	2.480	320,00
3049 Autres indemnités	2.583		103	4,2	2.480	320,00
305 Cotisations patronales	214.167		9.182	4,5	204.985	208.248,65
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	60.150		2.557	4,4	57.593	57.153,70
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	129.088		5.566	4,5	123.522	127.825,20
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	2.053		87	4,4	1.966	1.506,90
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	22.876		972	4,4	21.904	21.762,85
309 Autres charges de personnel	2.000		0	0,0	2.000	3.050,00
3090 Formation et perfectionnement du personnel				ND		3.050,00
3099 Autres charges de personnel	2.000		0	0,0	2.000	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**50.806**		**-11.765**	**-18,8**	**62.571**	**17.822,60**
310 Charges de matières et de marchandises	6.439		-2.529	-28,2	8.968	3.758,89
3100 Matériel de bureau	3.000		-2.529	-45,7	5.529	1.277,16
3101 Matériel d'exploitation, fournitures				ND		47,89
3102 Imprimés, publications	2.267		0	0,0	2.267	1.510,90
3103 Littérature spécialisée, magazines	1.172		0	0,0	1.172	808,90
3104 Matériel didactique				ND		114,04
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif				ND		98,57
3110 Meubles et appareils de bureau				ND		42,10
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif				ND		56,47
313 Prestations de service et honoraires	40.800		-8.254	-16,8	49.054	11.704,67
3130 Prestations de services de tiers	800		0	0,0	800	806,99
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	40.000		-8.254	-17,1	48.254	10.897,68
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles				ND		37,80
3159 Entretien d'autres biens meubles				ND		37,80
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	1.700		0	0,0	1.700	1.800,67
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	1.700		0	0,0	1.700	1.800,67
317 Dédommagements	1.867		-982	-34,5	2.849	422,00
3170 Frais de déplacements et autres frais	1.991		-982	-33,0	2.973	422,00

O04 - SURVEILLANCE DE L'ETAT

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2(
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O04.09 - ASSURANCE DE LA PROTECTION DE LA PERSONNALITÉ À L'ETAT DE GENÈVE						
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-124		0	0,0	-124	
39 Facturations internes	2.000		0	0,0	2.000	3
391 Prestations de service	2.000		0	0,0	2.000	3
3910 Prestations de service facturées en interne	2.000		0	0,0	2.000	3
42 Taxes		203.094	40	0,0	203.054	258.6
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		202.160	0	0,0	202.160	255.8
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		202.160	0	0,0	202.160	255.8
426 Remboursements		934	40	4,5	894	2.8
4260 Remboursements et participations de tiers		934	40	4,5	894	2.8

O06 Exercice des droits politiques

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**12'194'665**	**5'426'810**	**80.2%**	**6'767'855**	**5'766'704**
30 Charges de personnel	4'655'474	1'290'214	38.3%	3'365'260	2'726'196
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	7'449'191	4'086'596	121.5%	3'362'595	3'030'509
36 Charges de transfert	90'000	50'000	125.0%	40'000	10'000
REVENUS	**101'855**	**79'119**	**348.0%**	**22'736**	**133'265**
42 Taxes	3'891	1'155	42.2%	2'736	20'214
43 Revenus divers	97'964	77'964	389.8%	20'000	113'051
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-12'092'810**	**-5'347'691**	**79.3%**	**-6'745'119**	**-5'633'439**
Coût d'état-major	*-354'795*	*-77'065*	*27.7%*	*-277'730*	*-174'705*
Coût des prestations de moyens	*-662'139*	*-55'770*	*9.2%*	*-606'369*	*-586'291*
COÛT COMPLET	***-13'109'743***	***-5'480'525***	***71.8%***	***-7'629'218***	***-6'394'435***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***15.30***	***1.50***	***10.87%***	***13.80***	***13.80***
ETP fixes	*15.30*	*1.50*	*10.87%*	*13.80*	*12.80*
ETP auxiliaires	-	-	-	-	*1.00*

Descriptif du programme

Ce programme vise à permettre et à favoriser la participation active ou passive de chacun à la vie politique du canton. Cela passe par l'organisation et le dépouillement de l'ensemble des scrutins officiels, ainsi que par la gestion des dossiers complets d'une initiative ou d'un référendum.

Ce programme contient la prestation suivante :

O06.01 Exercices de droits politiques.

Projets prioritaires et justification des écarts

Projets d'importance stratégique

En 2018, la Chancellerie d'Etat devra organiser les quatre votations fédérales prévues, auxquelles des objets cantonaux et communaux pourraient s'ajouter. De plus, elle devra organiser l'élection du Grand Conseil conjointement à celle du Conseil d'Etat, le second tour de l'élection du Conseil d'Etat ainsi que l'élection de la Cour des comptes et son second tour.

Comme en 2015, les élections majoritaires feront l'objet d'un dépouillement par lecture optique. S'agissant de l'élection du Grand conseil, la Chancellerie mettra en place, avec l'aide de la DGSI, la numérisation des bulletins qui permettra de simplifier et d'alléger significativement le dépouillement centralisé. Ces deux mesures permettront de réaliser des économies substantielles puisque le dépouillement des élections en 2018 sera réalisé plus rapidement avec un besoin en jurés sensiblement réduit.

O06 Exercice des droits politiques (suite)

S'ajouteront à ces opérations électorales les élections des établissements publics autonomes (TPG – SIG – Genève Aéroport – HUG – HG et Maison de Vessy)

S'agissant du vote électronique, le canton de Genève poursuivra ses efforts avec ses partenaires cantonaux, sous la conduite de la Confédération, pour aboutir à la mise en œuvre complète des dispositions fédérales relatives au vote électronique de deuxième génération, en s'appuyant sur les moyens prévus dans la loi 11867 votée par le Grand Conseil le 1er septembre 2016. Sur cette base, le canton de Genève continuera la promotion de son système auprès d'autres cantons en vue d'augmenter le nombre de partenaires utilisant la plateforme genevoise. A noter qu'en 2017, les cantons d'Argovie et de Saint-Gall ont rejoint le système genevois et que 2018 devrait être marquée par l'arrivée des cantons de Vaud et du Valais. D'autres cantons ont indiqué qu'ils pourraient prendre la décision de rejoindre un système de vote électronique courant 2018.

Dans le cadre de la loi 11701 entrée en vigueur le 30 mars 2016, qui vise à augmenter sur 3 ans la transparence du vote électronique, le canton de Genève poursuivra les travaux, débutés en 2016 et étoffés en 2017, de publication du code source du vote électronique genevois ainsi que de la documentation qui l'accompagne.

Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat continuera, dans le cadre de sa mission de supervision des droits politiques, à promouvoir le vote et notamment celui des jeunes, via la poursuite des programmes ci-dessous.

Institutions 3D : ce programme sera reconduit pour la première partie de l'année 2018, avec des visites de classes, des visites de personnes en situation de handicap et des visites ouvertes aux citoyens les jours de votations. En raison des travaux prévus à l'Hôtel de Ville dès juin 2018, des solutions de remplacement sont à l'étude, comme la réalisation d'un film vidéo et des visites dans d'autres lieux du canton, notamment en collaboration avec les communes.

CinéCivic : en 2017, CinéCivic a poursuivi son extension car, après qu'il s'est étendu aux cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Berne, le canton du Valais a rejoint l'édition 2017-18. CinéCivic est destiné à encourager l'engagement politique des jeunes à travers un concours de mini-films et d'affiches destinés à encourager les jeunes à se rendre aux urnes. L'édition 2018 sera à nouveau proposée par les 6 mêmes cantons que 2017 et pourrait même accueillir le canton du Jura.

Semaine de la démocratie : cette semaine s'articule autour d'une série d'évènements en rapport avec la démocratie et la participation en général. Etant donné l'engouement des nombreux partenaires (plus de cinquante événements en 2017) et l'accueil positif de la population, une quatrième édition est prévue en 2018.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

L'augmentation d'environ 1,3 million correspond :

- aux jurés nécessaires pour l'organisation et le dépouillement des 4 élections et des 4 votations en 2018 (soit 1,1 million), dont un dépouillement centralisé à Uni-mail, mobilisant à lui seul plusieurs centaines de jurés;
- à une dotation de 1,5 ETP à la direction du support et des opérations de vote pour étendre et développer le vote électronique aux autres cantons (+ 255'000 F).

Grâce à la lecture optique introduite pour les élections majoritaires et le nouveau projet de numérisation des bulletins qui verra le jour lors de l'élection du Grand Conseil, l'augmentation de charges a pu être considérablement contenue puisque ces deux projets cumulés permettent une économie estimée à environ 2 millions de francs pour la seule année 2018.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

Tandis que les années 2016 et 2017 ne comptaient que 4 votations, en 2018, il faudra organiser 8 opérations électorales, générant de ce fait des besoins financiers supplémentaires pour couvrir les frais relatifs à l'élaboration du matériel électoral, l'affranchissement, l'affichage, etc.

Le budget présenté tient aussi compte des besoins nécessaires à offrir, lors des élections du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, le vote par internet à 100% des électeurs genevois, sachant que cette possibilité n'existe que pour les élections cantonales (le taux étant limité à 30% pour les votations et élections fédérales).

36 Charges de transferts et 43 Revenus divers

O06 Exercice des droits politiques (suite)

Ces rubriques sont également en augmentation en lien avec les opérations électorales à organiser en 2018.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Permettre à l'ensemble des électeurs et électrices de voter et assurer le dépouillement de l'ensemble des bulletins dans le respect des délais légaux						
1.1 Nombre de recours fondés	Qualité	0	0	0	0	2020
2. Maintenir un contrôle rapide et efficace des signatures à l'appui des initiatives et référendum						
2.1 Sur le plan fédéral : nombre de réclamations de la chancellerie fédérale ou des comités	Qualité	0	0	0	0	2020
2.2 Sur le plan cantonal : nombre de recours fondés et de réclamations sur les délais ou la validation des signatures	Qualité	0	0	0	0	2020
2.3 Sur le plan communal : nombre de recours fondés et/ou d'interpellations des communes au Conseil d'Etat	Qualité	0	0	0	0	2020
3. Développer la rentabilité du vote par internet en hébergeant les électeurs d'autres cantons						
3.1 Nombre des cantons partenaires	Efficience	6	6	5	8	2020

Commentaires

Indicateur 1.1, 2.2 et 2.3 : par recours fondé, on entend un recours admis par la chambre constitutionnelle de la Cour de justice. Ces indicateurs prennent en compte les recours fondés en matière de droits politiques imputables à l'administration et non pas uniquement au service des votations et élections.

Indicateur 2.1 : cet indicateur permet de déceler d'éventuels dysfonctionnements quant au contrôle des signatures à l'appui des initiatives et référendum.

Indicateur 3.1 : dans un souci d'accroître l'accessibilité du vote électronique, cet indicateur rend compte du nombre de cantons partenaires.

O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES						
Postes fixes	*15,300 ETP*		*1,500 ETP*	*10,9%*	*13,800 ETP*	*12,800 ETP*
3 Charges	**12.194.665**		**5.426.810**	**80,2**	**6.767.855**	**5.766.704,27**
4 Revenus		**101.855**	**79.119**	**348,0**	**22.736**	**133.265,33**
Couverture en F	**-12.092.810**		**-5.347.691**		**-6.745.119**	**-5.633.438,94**
Couverture en %	**-99,16%**			**-0,5**	**-99,66%**	**-97,69%**
O06.01 - EXERCICES DE DROITS POLITIQUES.						
Postes fixes	*15,300 ETP*		*1,500 ETP*	*10,9%*	*13,800 ETP*	*12,800 ETP*
3 Charges	**12.194.665**		**5.426.810**	**80,2**	**6.767.855**	**5.766.704,27**
4 Revenus		**101.855**	**79.119**	**348,0**	**22.736**	**133.265,33**
Couverture en F	**-12.092.810**		**-5.347.691**		**-6.745.119**	**-5.633.438,94**
Couverture en %	**-99,16%**			**-0,5**	**-99,66%**	**-97,69%**
30 Charges de personnel	**4.655.474**		**1.290.214**	**38,3**	**3.365.260**	**2.726.195,50**
300 Autorités, commissions et juges	68.679		0	0,0	68.679	10.975,00
3001 Paiements aux autorités et juges	68.679		0	0,0	68.679	10.975,00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3.880.562		1.151.205	42,2	2.729.357	2.218.647,25
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3.875.591		1.146.234	42,0	2.729.357	2.218.647,25
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	4.971		4.971	ND		
304 Allocations	10.021		2.949	41,7	7.072	80,00
3049 Autres indemnités	10.021		2.949	41,7	7.072	80,00
305 Cotisations patronales	691.012		136.060	24,5	554.952	491.393,25
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	255.055		74.350	41,1	180.705	141.928,20
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	330.246		30.895	10,3	299.351	291.611,20
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	8.710		2.539	41,1	6.171	3.766,10
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	97.001		28.276	41,1	68.725	54.087,75
309 Autres charges de personnel	5.200		0	0,0	5.200	5.100,00
3099 Autres charges de personnel	5.200		0	0,0	5.200	5.100,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**7.449.191**		**4.086.596**	**121,5**	**3.362.595**	**3.030.508,77**
310 Charges de matières et de marchandises	1.890.546		1.210.500	178,0	680.046	780.882,19
3100 Matériel de bureau	135.492		48.000	54,9	87.492	208.583,54
3101 Matériel d'exploitation, fournitures				ND		71,61
3102 Imprimés, publications	1.753.472		1.162.500	196,7	590.972	571.493,54
3103 Littérature spécialisée, magazines	1.582		0	0,0	1.582	733,50
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	8.991		0	0,0	8.991	

O06 - EXERCICES DES DROITS POLITIQUES

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O06.01 - EXERCICES DE DROITS POLITIQUES.						
3110 Meubles et appareils de bureau	991		0	0,0	991	
3111 Machines, appareils et véhicules	3.000		0	0,0	3.000	
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	5.000		0	0,0	5.000	
313 Prestations de service et honoraires	5.473.021		2.834.096	107,4	2.638.925	2.212.195,01
3130 Prestations de services de tiers	5.320.299		2.831.374	113,8	2.488.925	2.202.663,71
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	152.722		2.722	1,8	150.000	9.531,30
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	21.486		0	0,0	21.486	9.716,80
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	991		0	0,0	991	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	20.000		0	0,0	20.000	9.716,80
3159 Entretien d'autres biens meubles	495		0	0,0	495	
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	46.326		35.000	309,0	11.326	4.837,84
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	46.326		35.000	309,0	11.326	4.837,84
317 Dédommagements	8.821		7.000	384,4	1.821	18.840,90
3170 Frais de déplacements et autres frais	17.757		7.000	65,1	10.757	18.840,90
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-8.936		0	0,0	-8.936	
318 Réévaluations sur créances				ND		4.036,03
3180 Réévaluations sur créances				ND		4.036,00
3181 Pertes sur créance effectives				ND		0,03
36 Charges de transfert	**90.000**		**50.000**	**125,0**	**40.000**	**10.000,00**
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	90.000		50.000	125,0	40.000	10.000,00
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	90.000		50.000	125,0	40.000	10.000,00
42 Taxes		**3.891**	**1.155**	**42,2**	**2.736**	**20.214,00**
421 Emoluments pour actes administratifs				ND		2.080,00
4210 Emoluments pour actes administratifs				ND		2.080,00
426 Remboursements		3.891	1.155	42,2	2.736	18.134,00
4260 Remboursements et participations de tiers		3.891	1.155	42,2	2.736	18.134,00
43 Revenus divers		**97.964**	**77.964**	**389,8**	**20.000**	**113.051,33**
430 Revenus d'exploitation divers		97.964	77.964	389,8	20.000	113.051,33
4309 Autres revenus d'exploitation		97.964	77.964	389,8	20.000	113.051,33

O07 Affaires extérieures

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**23'916'664**	**-241'569**	**-1.0%**	**24'158'233**	**22'500'299**
30 Charges de personnel	3'816'442	-154'107	-3.9%	3'970'549	3'842'646
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'518'895	-141'148	-8.5%	1'660'043	1'005'027
33 Amortissements du patrimoine administratif	125	0	0.0%	125	125
36 Charges de transfert	18'576'852	56'886	0.3%	18'519'966	17'651'732
39 Imputations internes	4'350	-3'200	-42.4%	7'550	769
REVENUS	**272'940**	**-130**	**-0.0%**	**273'070**	**414'333**
42 Taxes	2'940	-130	-4.2%	3'070	30'351
43 Revenus divers	270'000	0	0.0%	270'000	209'508
46 Revenus de transferts	-	-	-	-	174'474
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-23'643'724**	**241'439**	**-1.0%**	**-23'885'163**	**-22'085'966**
Coût d'état-major	*-290'852*	*36'832*	*-11.2%*	*-327'684*	*-246'252*
Coût des prestations de moyens	*-2'898'463*	*767'910*	*-20.9%*	*-3'666'373*	*-3'660'316*
COÛT COMPLET	***-26'833'039***	***1'046'180***	***-3.8%***	***-27'879'219***	***-25'992'533***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***21.10***	***-0.60***	***-2.76%***	***21.70***	***21.80***
ETP fixes	*20.60*	*-0.60*	*-2.83%*	*21.20*	*19.70*
ETP auxiliaires	-	-	-	-	*1.60*
ETP agents spécialisés	*0.50*	*0.00*	*0.00%*	*0.50*	*0.50*

Descriptif du programme

Ce programme rassemble les prestations de l'Etat mises en œuvre pour pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale, assurer un développement harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français et défendre les intérêts du canton sur le plan fédéral, intercantonal et régional.

Il vise également à mener une politique active en faveur du respect des droits humains par l'action du service de la solidarité internationale.

Ce programme est mise en œuvre par le service de la Genève internationale (SGI), le service de la solidarité internationale (SSI) et le service des affaires extérieures et fédérales (SAEF).

Ce programme contient les prestations suivantes :

O07.01 Genève internationale.
O07.02 Solidarité internationale
O07.03 Affaires extérieures et fédérales

O07 Affaires extérieures (suite)

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Comme l'y a invité le Grand Conseil dans sa résolution 820 du 24 février 2017, le Conseil d'Etat continuera à mettre en œuvre les mesures prévues dans son rapport du 9 mars 2016 sur la Genève internationale (RD 1137). Tel sera notamment le cas pour les mesures qui figurent au programme de législature dans les domaines de l'immobilier, de l'accueil et de la promotion. Il poursuivra aussi son soutien à la Geneva Internet Platform.

Le Conseil d'Etat poursuivra ses efforts pour assurer un développement pérenne et harmonieux de notre région avec les partenaires vaudois et français, de manière à préserver et à renforcer la qualité de vie et la prospérité de notre canton. Dans cette perspective, il a déposé le projet d'agglomération de 3ème génération en décembre 2016 auprès de la Confédération, dont il suivra de près l'évaluation en 2018, afin de continuer de bénéficier de l'important soutien fédéral dans le financement des infrastructures du Grand Genève.

Parmi les projets inscrits dans le projet d'agglomération de 1ère génération (2007) figurent en 2018 les réalisations suivantes : la transformation de la route suisse à Versoix, l'aménagement de la route des Nations, l'extension du tram d'Annemasse ainsi que le premier tronçon transfrontalier de la Voie Verte, qui permettra de traverser le Grand Genève en modes doux. Parmi les dossiers environnementaux emblématiques figurent Pact'Air, programme d'action pour le climat dans l'agglomération et l'accueil par le Grand Genève, en janvier 2018, des Assises de la transition énergétique, manifestation d'envergure organisée dans les villes de Bordeaux et Dunkerque jusqu'à présent. Ces Assises offriront une opportunité inégalable de démontrer, au niveau régional et international, le dynamisme et les capacités d'innovation du bassin franco-valdo-genevois, aussi bien dans les transports, dans la protection de la nature et du climat que dans les technologies industrielles ou dans la gestion des flux d'information.

En matière de politique fédérale, le Conseil d'Etat veillera à défendre et à préserver les intérêts du canton dans les dossiers d'importance majeure, dont la mise en œuvre de l'article 121a de la Constitution fédérale, l'élaboration du PF17 ayant succédé à RIEIII ainsi que les questions de coûts de la santé. Sur les questions européennes, le Conseil d'Etat suivra très attentivement l'évolution du cadre institutionnel bilatéral et veillera au maintien des conditions cadre de la prospérité économique du canton.

Autres projets d'importance stratégique

Genève internationale (SGI)

Le canton continuera à soutenir les services d'accueil offerts par le CAGI en général et son service ONG en particulier. Il appuiera aussi des acteurs contribuant à la mise en œuvre des objectifs du développement durable depuis Genève. Aux côtés de la Confédération, il orientera les projets immobiliers des organisations internationales et s'assurera du bon usage des 89,6 millions de francs votés sous forme de prêt par le Grand Conseil en 2016 (L 11864). Il poursuivra sa collaboration aux mesures dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisme et de l'énergie afin d'accompagner les organisations internationales dans la réalisation de leurs objectifs.

Les recherches pour identifier un nouveau partenaire susceptible de porter le projet de centre pour la coopération mondiale ont avancé. Les montants anticipés restent donc réservés dans le cadre du budget 2018.

Solidarité internationale (SSI)

Une évaluation faite dans le cadre d'un Master universitaire va présenter les engagements internationaux du canton de Genève dans le domaine de l'environnement pour la période 2013-2016 et proposer des pistes pour la suite des engagements spécifiques dans ce domaine dans le cadre des ODD (objectifs du développement durable).

Affaires extérieures et fédérales (SAEF)

Le SAEF veillera en 2018 à une mise en œuvre efficace des recommandations de l'audit de la gouvernance interne du projet d'agglomération franco-valdo-genevois, effectué par le service d'audit interne. Ces dernières devront faciliter la gestion transversale des mesures d'urbanisation, de mobilité et de protection de l'environnement du Grand Genève, en collaboration avec le département de l'environnement, des transports et de l'agriculture et le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Par ailleurs, le programme de coopération transfrontalière INTERREG V France-Suisse continuera à se déployer en 2018. Une trentaine de projets concernant le canton de Genève, sur un total de 56, ont été lancés depuis le début du

O07 Affaires extérieures (suite)

programme en 2015. Ce dernier bénéficie de financements européens à hauteur de 66 millions d'euros et de financements fédéraux à hauteur de 15 millions de francs suisses.

2018 verra également démarrer les travaux de renouvellement du contrat d'exploitation du Groupement local de coopération transfrontalière du Téléphérique du Salève (GLCT TS), qui aboutiront en 2019.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

La diminution de 0,6 ETP et d'environ 150'000 F provient de la suppression de 0,4 ETP ainsi que de la réduction des budgets auxiliaires dans le cadre de l'économie de 5% devant être réalisée d'ici à 2018. Le solde de 0,2 ETP s'explique par des transferts internes au sein du département.

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation

La diminution de 141'000 F opérée sur cette rubrique correspond à :

- un transfert neutre sur la rubrique 36 du service de la Genève internationale (voir ci-dessous) de 56'000 F;
- diverses mesures d'économies sur les différentes rubriques relatives aux mandats.

36 Charges de transferts

Conformément à la mesure 13 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les mesures cantonales de soutien à la Genève internationale, le budget de soutien aux loyers des ONG est augmenté de 75'000 F. Cette augmentation provient d'un transfert neutre des rubriques 31 et 36 de ce même programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Pérenniser et renforcer le rôle de la Genève internationale						
1.1 Nombre d'Etats représentés par une mission permanente à Genève	Efficacité	177	176	175	180	2023
1.2 Nombre de participants aux conférences et rencontres internationales se déroulant sur sol genevois	Efficacité	190'000	190'000	203'391	195'000	2023
1.3 Nombre d'employés d'OI et de missions permanentes à Genève	Efficacité	28'000	28'000	28'639	28'000	2023
1.4 Montant des investissements immobiliers des OI, ONG et missions permanentes	Efficacité	200 mio	N/D	N/D	500 mio	2022
1.5 Pourcentage de surfaces rénovées et nouvelles surfaces construites par les OI, ONG et missions permanentes par rapport au total des surfaces à rénover/construire	Efficacité	10%	N/D	N/D	50%	2022
1.6 Taux de participation des OI aux groupes de travail thématiques sur la mobilité et l'énergie	Efficacité	60%	N/D	N/D	80%	2022
2. Garantir et assurer le processus d'attribution et de suivi de financement des projets de solidarité internationale financés par le canton de Genève						
2.1 Pourcentage de projets acceptés par rapport aux demandes de financement traitées annuellement par le service la solidarité internationale	Efficience	75%	75%	80%	70%	2020

O07 Affaires extérieures (suite)

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
3. Renforcer la politique de solidarité internationale dans le domaine de l'environnement						
3.1 Part des subventions allouées à des projets liés aux conséquences du changement climatique par rapport au budget disponible	Efficacité	10%	15%	13%	10%	2020
4. Mettre en valeurs la politique de la solidarité internationale et les engagements internationaux du canton de Genève à travers des activités de communication et de sensibilisation						
4.1 Nombre de citoyens sensibilisés à l'action du canton dans les projets de solidarité internationale	Efficience	2'000	2'000	2'000	2'000	2020
5. Favoriser la présence à Genève des missions diplomatiques des pays les moins avancés						
5.1 Nombre de missions financées	Efficience	42	42	40	45	2020
6. Défendre et promouvoir les intérêts du canton sur le plan fédéral						
6.1 Nombre de dossiers fédéraux qui font l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat	Efficacité	6	8	16	6	2022
6.2 Nombre de dossiers faisant l'objet d'une veille	Efficacité	15	20	20	15	2022
7. Soutenir les acteurs publics et privés genevois dans leurs projets transfrontaliers						
7.1 Pourcentage des projets Interreg concernant Genève par rapport au nombre total de projets adoptés par le programme France-Suisse	Efficacité	50%	>=30%	51%	>=30%	2020
8. Assurer le suivi des mesures inscrites dans les projets d'agglomération 1ère et 2ème génération						
8.1 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure du projet d'agglomération de 1ère génération en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	91%	>=85%	89%	100%	2024
8.2 Pourcentage des mesures cofinancées par le fonds d'infrastructure du projet d'agglomération de 2ème génération en cours de travaux et en cours d'étude	Efficacité	25%	N/D	N/D	100%	2026

Commentaires

Indicateur 1.1 : cet indicateur permet de rendre compte de l'attractivité de Genève en tant que centre de gouvernance mondiale.

Indicateur 1.2 et 1.3 : ces indicateurs permettent de surveiller l'attrait de Genève pour les organisations internationales (OI), et les missions permanentes. En effet, il s'agit d'offrir les meilleures conditions de travail en vue de pérenniser le rôle de la Genève internationale.

Les indicateurs 1.4, 1.5 et 1.6 sont nouveaux, raison pour laquelle aucune valeur historique n'y figure.

Indicateur 1.4 : l'intérêt de cet indicateur est de disposer d'un chiffre indicatif permettant de recenser l'ensemble des projets de construction et de rénovation relevant de la Genève internationale pour des projets d'envergure, qu'ils s'agisse des organisations internationales, des ONG, des missions permanentes et des fondations immobilières.

Indicateur 1.5 : cet indicateur permet de mesurer le taux de réalisation des projets immobiliers des entités internationales, calculé en pourcentage de réalisation de surface brute de plancher (m^2 SBP), sur la base des projets d'envergure connus à ce jour. Ce renouvellement du parc immobilier participe à l'amélioration des conditions-cadres de leurs activités, considérée comme une priorité par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat.

Indicateur 1.6 :cet indicateur reflète le taux de participation des OI (en fonction du nombre d'employés) aux groupes de travail pilotés conjointement par l'Etat et la Confédération sur les thématiques de l'amélioration de la

O07 Affaires extérieures (suite)

mobilité ainsi que de l'efficacité énergétique. Ces deux problématiques sont considérées comme centrales pour l'amélioration des conditions-cadres de la Genève internationale.

Indicateur 2.1 : dans un premier temps, toutes les demandes de financement reçues par le SSI sont instruites; il s'agit de déterminer si les projets entrent dans les critères de financement du SSI. Seuls ceux respectant les critères sont discutés en commission. En 2018, un pourcentage de 75% des projets acceptés par rapport aux demandes de financement reçues est envisagé. Ces dernières étant traitées de manière plus sélective.

Indicateur 3.1 : un montant de 1'000'000F est destiné aux projets du domaine de l'environnement. Le pourcentage est calculé sur le montant total des subventions hors subventions CICR, FGC et soutien aux missions des PMA.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer l'amplitude des actions de sensibilisation mise en œuvre par le SSI. Cet indicateur est mesuré via le nombre de personnes inscrites et présentes à un événement de sensibilisation.

Indicateur 5.1 : cet indicateur vise le même objectif que l'indicateur 1.1. et permet aux pays les moins avancés d'être présents à Genève malgré la cherté du lieu.

Indicateur 6.1 : cet indicateur rend compte du nombre de dossiers nécessitant une intervention active des attachées aux questions fédérales et intercantonales [AQFI] pour lesquels le Conseil d'Etat établi un ordre de mission.

Indicateur 6.2 : cet indicateur comptabilise le nombre de dossiers fédéraux en cours suivis quotidiennement ne faisant pas l'objet d'un ordre de mission du Conseil d'Etat. Les AQFI transmettent régulièrement des informations importantes aux différents départements de l'administration cantonale genevoise et personnes impactées.

Indicateur 7.1 : cet indicateur permet de mesurer le pourcentage des projets Interreg adoptés concernant Genève par rapport au nombre total de projets du programme France-Suisse.

Indicateurs 8.1 et 8.2 : ces indicateurs calculent le pourcentage des mesures inscrites dans les deux générations du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (PA1 et PA2) au bénéfice d'un cofinancement de la Confédération en cours d'étude ou en cours de travaux. La notion de génération s'applique aux projets d'agglomération qui, en règle générale, sont soumis tous les quatre ans à la Confédération. Le nombre ordinal de la génération correspond à celui du cycle de remise de projets.

O07 - AFFAIRES EXTÉRIEURES

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O07 - AFFAIRES EXTÉRIEURES						
Postes fixes	*20,600 ETP*		*-0,600 ETP*	*-2,8%*	*21,200 ETP*	*19,700 ETP*
3 Charges	**23.916.664**		**-241.569**	**-1,0**	**24.158.233**	**22.500.298,62**
4 Revenus		**272.940**	**-130**	**0,0**	**273.070**	**414.332,70**
Couverture en F	**-23.643.724**		**241.439**		**-23.885.163**	**-22.085.965,92**
Couverture en %	**-98,86%**			**0,0**	**-98,87%**	**-98,16%**
O07.01 - GENÈVE INTERNATIONALE.						
Postes fixes	*4,000 ETP*		*-0,500 ETP*	*-11,1%*	*4,500 ETP*	*4,000 ETP*
3 Charges	**2.031.623**		**-18.579**	**-0,9**	**2.050.202**	**1.688.832,78**
4 Revenus		**587**	**-55**	**-8,6**	**642**	**85.135,25**
Couverture en F	**-2.031.036**		**18.524**		**-2.049.560**	**-1.603.697,53**
Couverture en %	**-99,97%**			**0,0**	**-99,97%**	**-94,96%**
30 Charges de personnel	**879.947**		**-67.694**	**-7,1**	**947.641**	**876.117,10**
300 Autorités, commissions et juges	108.197		0	0,0	108.197	108.000,00
3001 Paiements aux autorités et juges	108.197		0	0,0	108.197	108.000,00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	585.944		-54.833	-8,6	640.777	588.050,30
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	584.486		-56.291	-8,8	640.777	588.050,30
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	1.458		1.458	ND		
304 Allocations	1.534		-143	-8,5	1.677	80,00
3049 Autres indemnités	1.534		-143	-8,5	1.677	80,00
305 Cotisations patronales	145.072		-12.718	-8,1	157.790	142.574,20
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	44.817		-3.541	-7,3	48.358	42.041,20
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	81.680		-7.710	-8,6	89.390	83.374,80
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	1.531		-120	-7,3	1.651	931,10
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	17.044		-1.347	-7,3	18.391	16.227,10
309 Autres charges de personnel	39.200		0	0,0	39.200	37.412,60
3099 Autres charges de personnel	39.200		0	0,0	39.200	37.412,60
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**62.959**		**-7.865**	**-11,1**	**70.824**	**40.163,48**
310 Charges de matières et de marchandises	11.000		-5.969	-35,2	16.969	4.452,09
3100 Matériel de bureau	2.000		-1.573	-44,0	3.573	686,46
3101 Matériel d'exploitation, fournitures				ND		34,16
3102 Imprimés, publications	6.000		-4.396	-42,3	10.396	2.170,27
3103 Littérature spécialisée, magazines	3.000		0	0,0	3.000	1.556,75
3104 Matériel didactique				ND		4,45

O07 - AFFAIRES EXTÉRIEURES

RUBRIQUE	BUDGET 2018 CHARGES	BUDGET 2018 REVENUS	VARIATION 2018 - 2017 en F/Postes	VARIATION 2018 - 2017 en %	BUDGET 2017	COMPTE 2016
)07.01 - GENÈVE INTERNATIONALE.						
11 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1.000		-1.500	-60,0	2.500	291,60
1110 Meubles et appareils de bureau	1.000		-1.500	-60,0	2.500	291,60
13 Prestations de service et honoraires	37.994		-396	-1,0	38.390	26.627,57
1130 Prestations de services de tiers	2.469		-396	-13,8	2.865	9.078,00
1132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	35.525		0	0,0	35.525	17.549,57
15 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1.400		0	0,0	1.400	759,05
1150 Entretien de meubles et appareils de bureau	500		0	0,0	500	259,05
1151 Entretien de machines, appareils, véhicules	500		0	0,0	500	
1159 Entretien d'autres biens meubles	400		0	0,0	400	500,00
16 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	3.500		0	0,0	3.500	2.703,35
1161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	3.500		0	0,0	3.500	2.703,35
17 Dédommagements	8.065		0	0,0	8.065	5.329,82
1170 Frais de déplacements et autres frais	8.200		0	0,0	8.200	5.329,82
1179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-135		0	0,0	-135	
33 Amortissements du patrimoine administratif	**125**		**0**	**0,0**	**125**	**124,92**
330 Immobilisations corporelles du PA	125		0	0,0	125	124,92
3300 Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	125		0	0,0	125	124,92
36 Charges de transfert	**1.088.592**		**56.980**	**5,5**	**1.031.612**	**772.427,28**
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	1.088.592		56.980	5,5	1.031.612	772.427,28
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	863.592		-18.020	-2,0	881.612	653.412,18
3638 Subventions à redistribuer à l'étranger	225.000		75.000	50,0	150.000	119.015,10
42 Taxes		**587**	**-55**	**-8,6**	**642**	**849,25**
426 Remboursements		587	-55	-8,6	642	849,25
4260 Remboursements et participations de tiers		587	-55	-8,6	642	849,25
46 Revenus de transferts				ND		**84.286,00**
469 Différents revenus de transferts				ND		84.286,00
4690 Autres revenus de transferts				ND		84.286,00
O07.02 - SOLIDARITÉ INTERNATIONALE						
Postes fixes	*5,300 ETP*		*0,100 ETP*	*1,9%*	*5,200 ETP*	*5,200 ETP*
3 Charges	**17.576.579**		**-21.785**	**-0,1**	**17.598.364**	**17.107.525,83**
4 Revenus		**270.634**	**-11**	**0,0**	**270.645**	**299.986,35**
Couverture en F	**-17.305.945**		**21.774**		**-17.327.719**	**-16.807.539,48**

O07 - AFFAIRES EXTÉRIEURES

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O07,02 - SOLIDARITÉ INTERNATIONALE						
Couverture en %	-98,46%			0,0	-98,46%	-98,25%
30 Charges de personnel	790.285		-13.204	-1,6	803.489	821.042,30
300 Autorités, commissions et juges	8.700		-1.300	-13,0	10.000	6.370,00
3001 Paiements aux autorités et juges	8.700		-1.300	-13,0	10.000	6.370,00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	632.422		-10.777	-1,7	643.199	660.335,75
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	630.713		-12.486	-1,9	643.199	660.335,75
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	1.709		1.709	ND		
304 Allocations	1.663		-34	-2,0	1.697	2.000,00
3049 Autres indemnités	1.663		-34	-2,0	1.697	2.000,00
305 Cotisations patronales	147.100		507	0,3	146.593	151.843,15
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	41.407		-781	-1,9	42.188	42.714,95
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	88.531		1.612	1,9	86.919	91.755,80
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	1.414		-27	-1,9	1.441	1.124,85
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	15.748		-297	-1,9	16.045	16.247,55
309 Autres charges de personnel	400		-1.600	-80,0	2.000	493,40
3099 Autres charges de personnel	400		-1.600	-80,0	2.000	493,40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	87.944		-8.581	-8,9	96.525	46.279,58
310 Charges de matières et de marchandises	5.260		-880	-14,3	6.140	3.272,72
3100 Matériel de bureau	1.629		-880	-35,1	2.509	803,87
3102 Imprimés, publications	2.631		0	0,0	2.631	1.972,05
3103 Littérature spécialisée, magazines	1.000		0	0,0	1.000	496,80
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1.000		-620	-38,3	1.620	13,20
3110 Meubles et appareils de bureau	1.000		-620	-38,3	1.620	
3113 Matériel informatique				ND		13,20
313 Prestations de service et honoraires	52.933		-2.835	-5,1	55.768	19.502,09
3130 Prestations de services de tiers	6.933		0	0,0	6.933	6.809,49
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	46.000		-2.835	-5,8	48.835	12.692,60
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles				ND		1.364,55
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		864,55
3159 Entretien d'autres biens meubles				ND		500,00

O07 - AFFAIRES EXTÉRIEURES

RUBRIQUE	BUDGET 2018 CHARGES	BUDGET 2018 REVENUS	VARIATION 2018 - 2017 en F/Postes	VARIATION 2018 - 2017 en %	BUDGET 2017	COMPTE 2016
O07.02 - SOLIDARITÉ INTERNATIONALE						
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	2.457		0	0,0	2.457	2.309,62
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.457		0	0,0	2.457	2.309,62
317 Dédommagements	26.294		-4.246	-13,9	30.540	19.817,40
3170 Frais de déplacements et autres frais	26.476		-4.246	-13,8	30.722	19.817,40
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-182		0	0,0	-182	
36 Charges de transfert	**16.698.000**		**0**	**0,0**	**16.698.000**	**16.239.856,10**
362 Péréquation financière et compensation des charges	230.000		0	0,0	230.000	
3622 RPT aux communes et associations intercommunales	230.000		0	0,0	230.000	
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	16.468.000		0	0,0	16.468.000	16.239.856,10
3638 Subventions à redistribuer à l'étranger	16.468.000		0	0,0	16.468.000	16.239.856,10
39 Facturations internes	**350**		**0**	**0,0**	**350**	**347,85**
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	350		0	0,0	350	347,85
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	350		0	0,0	350	347,85
42 Taxes		**634**	**-11**	**-1,7**	**645**	**809,70**
426 Remboursements		634	-11	-1,7	645	809,70
4260 Remboursements et participations de tiers		634	-11	-1,7	645	809,70
43 Revenus divers		**270.000**	**0**	**0,0**	**270.000**	**208.988,65**
430 Revenus d'exploitation divers		270.000	0	0,0	270.000	208.988,65
4309 Autres revenus d'exploitation		270.000	0	0,0	270.000	208.988,65
46 Revenus de transferts				**ND**		**90.188,00**
469 Différents revenus de transferts				ND		90.188,00
4690 Autres revenus de transferts				ND		90.188,00
O07.03 - AFFAIRES EXTÉRIEURES ET FÉDÉRALES						
Postes fixes	*11,300 ETP*		*-0,200 ETP*	*-1,7%*	*11,500 ETP*	*10,500 ETP*
3 Charges	**4.308.462**		**-201.205**	**-4,5**	**4.509.667**	**3.703.940,01**
4 Revenus		**1.719**	**-64**	**-3,6**	**1.783**	**29.211,10**
Couverture en F	**-4.306.743**		**201.141**		**-4.507.884**	**-3.674.728,91**
Couverture en %	**-99,96%**			**0,0**	**-99,96%**	**-99,21%**
30 Charges de personnel	**2.146.210**		**-73.209**	**-3,3**	**2.219.419**	**2.145.486,35**
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.714.837		-64.044	-3,6	1.778.881	1.725.693,45
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.710.261		-68.620	-3,9	1.778.881	1.725.693,45
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	4.576		4.576	ND		

O07 - AFFAIRES EXTÉRIEURES

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O07.03 - AFFAIRES EXTÉRIEURES ET FÉDÉRALES						
304 Allocations	4.450		-165	-3,6	4.615	2.740,00
3049 Autres indemnités	4.450		-165	-3,6	4.615	2.740,00
305 Cotisations patronales	393.489		-9.000	-2,2	402.489	401.452,90
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	110.757		-4.135	-3,6	114.892	109.703,90
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	236.827		-3.150	-1,3	239.977	246.981,05
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	3.782		-142	-3,6	3.924	2.630,05
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	42.123		-1.573	-3,6	43.696	42.137,90
309 Autres charges de personnel	33.434		0	0,0	33.434	15.600,00
3090 Formation et perfectionnement du personnel	1.000		0	0,0	1.000	1.280,00
3099 Autres charges de personnel	32.434		0	0,0	32.434	14.320,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**1.367.992**		**-124.702**	**-8,4**	**1.492.694**	**918.584,36**
310 Charges de matières et de marchandises	17.656		3.678	26,3	13.978	18.226,94
3100 Matériel de bureau	4.556		878	23,9	3.678	4.040,28
3101 Matériel d'exploitation, fournitures				ND		37,33
3102 Imprimés, publications	6.200		3.200	106,7	3.000	9.531,78
3103 Littérature spécialisée, magazines	6.900		-400	-5,5	7.300	4.617,55
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	0		-478	-100,0	478	
3119 Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif	0		-478	-100,0	478	
313 Prestations de service et honoraires	1.293.400		-128.502	-9,0	1.421.902	842.836,87
3130 Prestations de services de tiers	413.400		-3.800	-0,9	417.200	408.830,67
3131 Planifications et projections de tiers	850.000		-124.702	-12,8	974.702	398.966,35
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	30.000		0	0,0	30.000	35.039,85
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles				ND		884,15
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules				ND		884,15
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	6.500		0	0,0	6.500	6.442,79
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4.500		0	0,0	4.500	4.468,79
3169 Autres loyers et frais d'utilisation	2.000		0	0,0	2.000	1.974,00
317 Dédommagements	50.436		600	1,2	49.836	50.193,61
3170 Frais de déplacements et autres frais	53.410		600	1,1	52.810	50.193,61
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-2.974		0	0,0	-2.974	

O07 - AFFAIRES EXTÉRIEURES

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O07.03 - AFFAIRES EXTÉRIEURES ET FÉDÉRALES						
36 Charges de transfert	790.260		-94	0,0	790.354	639.448,25
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	540.260		-94	0,0	540.354	409.674,25
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	540.260		-94	0,0	540.354	409.674,25
369 Différentes charges de transfert	250.000		0	0,0	250.000	229.774,00
3690 Autres charges de transfert	250.000		0	0,0	250.000	229.774,00
39 Facturations internes	4.000		-3.200	-44,4	7.200	421,05
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1.000		-1.200	-54,5	2.200	421,05
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1.000		-1.200	-54,5	2.200	421,05
391 Prestations de service	3.000		-2.000	-40,0	5.000	
3910 Prestations de service facturées en interne	3.000		-2.000	-40,0	5.000	
42 Taxes		1.719	-64	-3,6	1.783	28.692,10
424 Taxes d'utilisation et prestations de service				ND		500,00
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service				ND		500,00
426 Remboursements		1.719	-64	-3,6	1.783	28.192,10
4260 Remboursements et participations de tiers		1.719	-64	-3,6	1.783	28.192,10
43 Revenus divers				ND		519,00
439 Autres revenus				ND		519,00
4390 Autres revenus				ND		519,00

O09 Intérieur

Département responsable : PRE

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**14'652'176**	**-159'990**	**-1.1%**	**14'812'166**	**14'131'862**
30 Charges de personnel	9'014'503	-123'210	-1.3%	9'137'713	8'807'001
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'351'994	-13'263	-1.0%	1'365'257	1'005'966
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'947	0	0.0%	9'947	9'947
36 Charges de transfert	4'274'732	-23'517	-0.5%	4'298'249	4'308'304
39 Imputations internes	1'000	0	0.0%	1'000	643
REVENUS	**289'949**	**54'915**	**23.4%**	**235'034**	**184'277**
42 Taxes	84'949	-85	-0.1%	85'034	88'200
43 Revenus divers	35'000	0	0.0%	35'000	32'577
46 Revenus de transferts	170'000	55'000	47.8%	115'000	63'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-14'362'227**	**214'905**	**-1.5%**	**-14'577'132**	**-13'947'585**
Coût d'état-major	*-686'998*	*67'124*	*-8.9%*	*-754'122*	*-564'387*
Coût des prestations de moyens	*-4'570'046*	*148'327*	*-3.1%*	*-4'718'373*	*-4'607'497*
COÛT COMPLET	***-19'619'271***	***430'356***	***-2.1%***	***-20'049'627***	***-19'119'468***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***60.90***	***-1.20***	***-1.93%***	***62.10***	***58.50***
ETP fixes	*59.70*	*-0.20*	*-0.33%*	*59.90*	*56.80*
ETP auxiliaires	*1.20*	*-1.00*	*-45.45%*	*2.20*	*1.70*

Descriptif du programme

Les services responsables des prestations du programme *O09 Intérieur* sont regroupés au sein de la direction générale de l'intérieur (DGI). Les prestations et missions de ces services sont à la fois destinées au public, à l'administration cantonale et aux communes. Dans ce cadre, ils assurent la mise à disposition d'un large éventail de ressources et d'expertise au public et à leurs partenaires internes et externes. La DGI assure et facilite la coordination interdépartementale nécessaire à la mise en œuvre de ces prestations. En outre, elle coordonne, au niveau de l'administration cantonale, les travaux techniques portant sur la réforme de la répartition des tâches entre le canton et les communes.

L'office cantonal de la statistique (OCSTAT) assure la gestion de la fonction statistique cantonale. Il coordonne la statistique cantonale et entretient les relations nécessaires aux niveaux fédéral et régional, réalise les principales enquêtes statistiques dans le canton, gère, stocke et documente les informations statistiques cantonales et en assure la diffusion.

Le service de surveillance des communes (SSCO) veille à l'application des lois par les communes. Afin de réaliser cette mission, le SSCO conseille, appuie et renseigne les communes dans le cadre de leur gestion, notamment du point de vue juridique.

Le service cantonal du développement durable (SCDD) pilote et coordonne la mise en œuvre de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable A 2 60 (Agenda 21). Dans ce contexte, il assure la mise à disposition d'outils pratiques, d'expertise, d'accompagnement et de soutien destinés aux autorités, administrations, entreprises et au public.

Le bureau de promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) a été institué par le Conseil d'Etat à la suite d'une mise en consultation auprès des milieux concernés, en septembre 2015, prônant la réunion des thématiques des violences domestiques et de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes au sein d'une seule et même entité. Cette nouvelle structure se rapproche des

O09 Intérieur (suite)

modèles existants tant au niveau international et fédéral qu'à celui des autres cantons romands. Elle permettra d'œuvrer de façon plus cohérente et homogène à la promotion de l'égalité et à la prévention des violences qu'elles soient domestiques, liées au sexe, à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

Enfin, **les Archives d'Etat de Genève (AEG)** assurent l'archivage des documents des institutions publiques qui ont une valeur juridique, politique, économique, sociale ou culturelle. Ainsi, il s'agit non seulement de constituer et de conserver les archives de l'Etat, mais également de gérer des fonds d'archives de provenances privées, de rédiger des outils de recherche et de mettre à disposition d'un large public des sources historiques, dans le respect de la législation liée à la protection des données personnelles.

Ce programme contient les prestations suivantes :

O09.01	Mise à disposition d'informations statistiques publiques
O09.02	Contrôle de la conformité des décisions communales
O09.03	Développement durable
O09.04	Promotion de l'égalité H/F et lutte contre les violences domestiques
O09.05	Archives d'Etat

Projets prioritaires et justification des écarts

Réalisation du programme de législature

Après l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT) du 24 septembre 2015, l'année 2017 a vu l'entrée en vigueur des deux premiers trains de lois adoptés en 2016, qui concernaient le parascolaire, l'aide sociale, l'aide aux personnes âgées, les locaux décentralisés de l'Hospice général et de l'imad, certains aspects de la signalisation routière ainsi que le soutien à la culture. Ces éléments sont budgétairement pérennisés via le fonds de régulation dans l'attente d'une bascule fiscale.

Le Grand Conseil devrait encore adopter en 2017 le 3e train, relatif à la répartition des tâches en matière de sport, et le comité de pilotage ACG-Conseil d'Etat, qui accompagne les efforts de concertation dans ce dossier, a poursuivi ses travaux sur les thématiques de l'entretien des routes, de l'aide aux sans-abris, de la gestion des bâtiments de la scolarité obligatoire et des infrastructures culturelles d'importance stratégique. Ces sujets n'entraîneront pas de modification dans le cadre du projet de budget 2018, car ils ne pourront entrer en vigueur avant 2019 (sauf, peut-être, le PL sur le sport). Toutefois, le canton et les communes ont achevé en 2017 la concertation sur la mise en œuvre du premier train de lois, avec la finalisation, au 1er janvier 2018, du transfert de compétences au canton de la mise à disposition des locaux décentralisés de l'imad et de l'Hospice général. L'impact budgétaire de ces transferts est neutralisé par le fonds de régulation, qui assure les transferts de ressources entre canton et communes conformément au règlement A 2 04.03 adopté le 24 août 2016. Toutefois, le projet de loi sur le sport entraînera, lors de son entrrée en vigueur, une perte de revenus de 270'000 F au budget de l'office des bâtiments en raison de la gratuité pour la mise à disposition des salles de sport (amendement au projet de loi initial).

Les versements du canton aux communes ou des communes au canton au titre de la LRT sont inscrits dans les programmes concernés. Un tableau récapitulatif est présenté dans les annexes du projet de budget de l'Etat de Genève, conformément au règlement sur le fonds de régulation.

Autres projets d'importance stratégique

Statistique cantonale

Les différents projets pour 2018 seront les suivants :

- poursuivre la mise en œuvre de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires (OAC, OCEN, DMO et OCPM);

O09 Intérieur (suite)

- diffuser les nouvelles projections de ménages et de logements à l'horizon 2040, pour le canton, l'Espace transfrontalier et le Grand Genève (dans le prolongement des projections de population publiées par l'OCSTAT en juillet 2016);
- fournir la vue la plus complète possible sur les revenus des ménages résidant dans le canton, en mobilisant les données de source fiscale (contribuables imposés au barème ordinaire et contribuables imposés à la source), celles du SI RDU et celles du relevé structurel.

Surveillance des communes

Le corpus législatif permettant l'introduction du modèle de compte harmonisé (MCH2) dans les communes a été adopté par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Après une année 2017 consacrée aux formations et au suivi de la mise en place des outils informatiques nécessaires aux communes, l'année 2018 verra l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions avec l'accompagnement nécessaire par le service de surveillance des communes afin de permettre un passage dans les meilleures conditions possibles.

Développement durable

Les actions de réductions des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique du volet 2 du plan climat cantonal seront progressivement mises en oeuvre. Le plan d'actions du concept cantonal du développement durable 2030 sera élaboré. Ce plan quinquennal a pour objectif de traduire les objectifs stratégiques du concept en actions concrètes.

L'accompagnement et les formations dans les domaines des achats professionnels responsables et de l'alimentation durable dans la restauration collective se poursuivront.

L'organisation du concours en vue d'attribuer la bourse, le prix et la distinction cantonaux du développement durable sera reconduite en 2018. Il a pour objectifs de soutenir et d'encourager les actions de la société civile à Genève et dans la région transfrontalière.

Les "rencontres du management durable", les "rencontres communales pour un développement durable" ainsi que les "rencontres avec les établissements publics autonomes" se poursuivront afin de soutenir les entreprises, les autorités communales et les entités parapubliques dans leur volonté d'intégrer au quotidien les principes du développement durable.

Egalité entre femmes et hommes et prévention des violences domestiques

Les actions prévues en 2018 seront les suivantes :

- poursuite de la mise en œuvre du plan d'action de l'égalité au sein de l'administration cantonale;
- poursuite de la promotion de l'égalité dans les petites et moyennes entreprises genevoises, par la promotion de la conciliation des vies professionnelle et privée (projet PME Check), la prévention du harcèlement sexuel et psychologique (projet PME Action +), le contrôle de l'égalité salariale et l'organisation régulière de conférences;
- organisation d'une formation pour les élues;
- poursuite des campagnes de sensibilisation concernant les violences domestiques et publication du document "La violence domestique en chiffres, année 2017", issu de l'Observatoire genevois des violences domestiques;
- poursuite de la prévention des discriminations en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre, conformément à la modification du règlement du BPEV en 2016.

Archives d'Etat

Le Grand Conseil a adopté le 4 novembre 2016 la loi ouvrant un crédit d'étude de 3'689'000 F en vue de la construction d'un bâtiment à l'Arsenal, rue de l'Ecole-de-Médecine, pour les Archives d'Etat et la rénovation du bâtiment. En 2018, il s'agira donc de poursuivre le pilotage de ce projet en étroite collaboration avec le département des finances. Rappelons que le projet global sera financé pour moitié par une fondation privée genevoise.

Les 30 kilomètres linéaires d'archives sont actuellement dispersés sur 7 sites. Le programme de récolement systématique et de reconditionnement des fonds d'archives se poursuivra dans ce but.

La dématérialisation des données et des documents entraîne de nouveaux enjeux majeurs dans la gestion de l'information. Les Archives d'Etat poursuivront leur collaboration avec la DGSI pour la conception d'une véritable gouvernance de l'information.

Le programme de numérisation qui permet la diffusion d'archives numérisées via internet, mais aussi la préservation

O09 Intérieur (suite)

des documents originaux, se poursuivra. Les séries les plus consultées seront traitées, comme les registres du Conseil du XIXe siècle, ceux de l'état civil ou encore les cartes et plans.

Le programme de restauration des documents en danger se poursuivra, préservant ainsi un riche patrimoine des attaques du temps, des mauvaises conditions de conservation et des risques liés à leur manipulation.

En vue du redéploiement des Archives d'Etat sur un site dédié, un programme d'analyse des fonds, de récolement et de reconditionnement est en cours et se poursuivra sur 3 ans.

Justification des écarts par rapport au budget 2017

30 Charges de personnel

La diminution d'environ 120'000 F correspond à la suppression d'un ETP auxiliaire et de 0,2 ETP fixe et intervient dans le cadre de la diminution de 5% devant être réalisée d'ici à 2018.

31 Charges de biens et services autres charges d'exploitation

Cette rubrique comprend une augmentation de charges de 55'000 F pour la réalisation de projets spécifiques au bureau de l'égalité entre hommes et femmes et la prévention des violences domestiques. Ces projets sont entièrement financés par la Confédération (voir augmentation équivalente sur la rubrique 46).

Parallèlement à cela, des mesures d'économies décidées par le Conseil d'Etat ont été opérées sur les différentes rubriques des services intégrant le programme O09, conduisant à une variation négative sur cette rubrique.

36 Charges de transferts

La réduction d'environ 23'000 F correspond à la décision de réduire de 1% les aides financières de l'ensemble de l'Etat et à un transfert neutre de la rubrique 36 à la rubrique 31 du même programme.

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Réaliser le programme de production et de diffusion des résultats statistiques tel que planifié						
1.1 Taux de réalisation du programme	Efficacité	95%	95%	95%	95%	2021
2. Veiller à l'application de la loi par les communes						
2.1 Nombre de recours gagnés par les communes ou des tiers concernant les décisions du Conseil d'Etat fondées sur la LAC	Qualité	0	0	0	0	2021
3. Promouvoir l'intégration au quotidien du développement durable auprès des institutions publiques, des entreprises et des citoyens (nes) afin de favoriser un développement équilibré et durable de Genève et de la région						
3.1 Nombre d'interactions dans le cadre de l'Agenda 21 impliquant une collaboration avec des services de l'Etat ou des communes	Efficacité	25	20	26	30	2020

O09 Intérieur (suite)

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
3.2 Pourcentage de réalisation des projets ayant obtenu la bourse (cumulé depuis 2002)	Efficience	80%	80%	86%	80%	2020
4. Veiller à l'intégration du principe d'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail, la formation et la représentation politique						
4.1 Ecart de salaires entre femmes et hommes (en %)	Efficacité	5%	7%	7.9%	3%	2020
4.2 Pourcentage de femmes au sein des classes cadres supérieurs (23 et plus) à l'Etat	Efficacité	42%	40%	38%	45%	2020
4.3 Pourcentage des femmes élues au Grand Conseil et dans les conseils municipaux	Efficacité	35%	34%	30%	40%	2020
5. Améliorer la lutte contre la violence domestique						
5.1 Nombre d'infractions au Code pénal suisse concernant les violences domestiques	Efficacité	1700 (+/-10%)	1'500 (+/-10%)	1'765	1500 (+/-10%)	2020
5.2 Nombre de personnes prises en charge par l'une des 15 institutions membre de l'Observatoire genevois des violences domestiques	Efficacité	7000 (+/-10%)	7'000 (+/-10%)	6'414	7000 (+/-10%)	2020
6. Satisfaire les demandes de copies d'actes						
6.1 Pourcentage des demandes traitées dans un délai de 15 jours	Efficacité	100%	100%	100%	100%	2021
7. Assurer la protection des archives d'Etat par le programme de numérisation						
7.1 Nombre de prises de vues numériques	Efficacité	52'000	50'000	22'300	50'000	2021
8. S'assurer de la bonne tenue des archives communales						
8.1 Nombre de visites d'archives communales par an	Qualité	6	6	7	6	2021

Commentaires

Indicateur 1.1 : il s'agit de rendre compte du pourcentage de résultats statistiques diffusés par rapport aux résultats prévus dans le programme élaboré par l'OCSTAT.

Indicateur 2.1 : la LAC correspond à la loi sur l'administration des communes (B 6 05).

Indicateur 3.1 : cet indicateur permet de mesurer l'activité du SCDD dans le cadre de sa participation aux projets en lien avec l'Agenda 21 impliquant des services de l'Etat ou des communes.

Indicateur 3.2 : cet indicateur permet de mesurer sur le long terme le taux de réalisation des projets ayant obtenu la bourse cantonale du développement durable. La bourse est attribuée chaque année à un ou plusieurs projets émanant des milieux privés ou associatifs.

Indicateur 4.1 : il s'agit de mesurer l'écart de salaire du secteur privé à Genève. Cette statistique est mise à jour tous les deux ans.

Indicateur 4.2 : il s'agit de mesurer la sous-représentation des femmes aux postes à responsabilité et l'évolution de celle-ci.

Indicateur 4.3 : il s'agit d'évaluer la sous-représentation féminine au sein des autorités.

Indicateur 5.1 : cet indicateur se base sur les données statistiques relevées par l'office fédéral de la statistique concernant les infractions au code pénal suisse qui ont lieu sur le territoire genevois.

O09 Intérieur (suite)

Indicateur 5.2. : cet indicateur se base sur le nombre de personnes, victimes ou auteurs de violences domestiques prisent en charge par une institution membre de l'observatoire genevois des violences domestiques.

Indicateur 6.1 : il s'agit de mesurer la réactivité du service des archives dans ses réponses aux particuliers et aux administrations

Indicateur 7.1 : le programme de numérisation a pour objectifs de : 1) préserver les fonds d'archives originaux, 2) faciliter l'accès aux archives de l'Etat de Genève et 3) valoriser le patrimoine archivistique.

Indicateur 8.1 : l'inspection des archives communales porte essentiellement sur le respect du calendrier de conservation, la sécurité matérielle de la conservation et la tenue à jour des inventaires.

O09 - INTÉRIEUR

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O09 - INTÉRIEUR						
Postes fixes	*59,700 ETP*		*-0,200 ETP*	*-0,3%*	*59,900 ETP*	*56,800 ETP*
3 Charges	**14.652.176**		**-159.990**	**-1,1**	**14.812.166**	**14.131.861,84**
4 Revenus		**289.949**	**54.915**	**23,4**	**235.034**	**184.277,17**
Couverture en F	**-14.362.227**		**214.905**		**-14.577.132**	**-13.947.584,67**
Couverture en %	**-98,02%**			**-0,4**	**-98,41%**	**-98,70%**
O09.01 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES.						
Postes fixes	*25,050 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*25,050 ETP*	*24,050 ETP*
3 Charges	**4.481.053**		**-117.912**	**-2,6**	**4.598.964**	**4.248.763,89**
4 Revenus		**95.129**	**-56**	**-0,1**	**95.186**	**72.327,27**
Couverture en F	**-4.385.923**		**117.855**		**-4.503.779**	**-4.176.436,62**
Couverture en %	**-97,88%**			**-0,1**	**-97,93%**	**-98,30%**
30 Charges de personnel	**3.855.305**		**-71.912**	**-1,8**	**3.927.216**	**3.783.862,83**
300 Autorités, commissions et juges	2.500		0	0,0	2.500	520,00
3001 Paiements aux autorités et juges	2.500		0	0,0	2.500	520,00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3.120.299		-56.246	-1,8	3.176.544	3.078.282,37
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	3.112.060		-64.484	-2,0	3.176.544	3.078.282,37
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	8.238		8.238	ND		
304 Allocations	8.838		-148	-1,6	8.985	2.060,00
3049 Autres indemnités	8.838		-148	-1,6	8.985	2.060,00
305 Cotisations patronales	721.388		-13.198	-1,8	734.586	699.695,51
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	201.740		-3.632	-1,8	205.372	196.608,63
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	436.034		-8.061	-1,8	444.095	423.007,65
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	6.889		-124	-1,8	7.013	5.096,12
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	76.725		-1.382	-1,8	78.107	74.983,12
309 Autres charges de personnel	2.280		-2.320	-50,4	4.600	3.304,95
3090 Formation et perfectionnement du personnel				ND		1.080,00
3099 Autres charges de personnel	2.280		-2.320	-50,4	4.600	2.224,95
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**624.569**		**-46.000**	**-6,9**	**670.569**	**463.490,62**
310 Charges de matières et de marchandises	65.820		-5.000	-7,1	70.820	58.200,48
3100 Matériel de bureau	7.000		-2.000	-22,2	9.000	5.424,87
3102 Imprimés, publications	51.000		-3.000	-5,6	54.000	46.424,61
3103 Littérature spécialisée, magazines	7.820		0	0,0	7.820	6.351,00
313 Prestations de service et honoraires	536.400		-41.000	-7,1	577.400	389.436,71

O09 - INTÉRIEUR

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O09.01 - MISE À DISPOSITION D'INFORMATIONS STATISTIQUES PUBLIQUES.						
3130 Prestations de services de tiers	507.000		-41.000	-7,5	548.000	352.044,17
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	29.400		0	0,0	29.400	37.392,54
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	3.000		0	0,0	3.000	1.231,20
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	1.000		0	0,0	1.000	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	2.000		0	0,0	2.000	1.231,20
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	4.500		0	0,0	4.500	4.644,61
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds				ND		300,00
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4.500		0	0,0	4.500	4.344,61
317 Dédommagements	14.849		0	0,0	14.849	9.977,62
3170 Frais de déplacements et autres frais	16.100		0	0,0	16.100	9.977,62
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-1.251		0	0,0	-1.251	
33 Amortissements du patrimoine administratif	**1.179**		**0**	**0,0**	**1.179**	**1.179,44**
330 Immobilisations corporelles du PA	1.179		0	0,0	1.179	1.179,44
3300 Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	1.179		0	0,0	1.179	1.179,44
39 Facturations internes				ND		**231,00**
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		231,00
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		231,00
42 Taxes		**60.629**	**-56**	**-0,1**	**60.686**	**41.227,27**
425 Recette sur ventes		40.000	0	0,0	40.000	3.429,00
4250 Ventes		40.000	0	0,0	40.000	3.429,00
426 Remboursements		20.629	-56	-0,3	20.686	37.798,27
4260 Remboursements et participations de tiers		20.629	-56	-0,3	20.686	37.798,27
43 Revenus divers		**34.500**	**0**	**0,0**	**34.500**	**31.100,00**
430 Revenus d'exploitation divers		34.500	0	0,0	34.500	31.100,00
4309 Autres revenus d'exploitation		34.500	0	0,0	34.500	31.100,00
O09.02 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES..						
Postes fixes	*5,850 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*5,850 ETP*	*5,350 ETP*
3 Charges	**894.735**		**8.033**	**0,9**	**886.701**	**891.238,76**
4 Revenus		**871**	**9**	**1,0**	**863**	**704,02**
Couverture en F	**-893.863**		**-8.025**		**-885.839**	**-890.534,74**
Couverture en %	**-99,90%**			**0,0**	**-99,90%**	**-99,92%**
30 Charges de personnel	**865.110**		**9.233**	**1,1**	**855.876**	**871.415,88**

O09 - INTÉRIEUR

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O09.02 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES..						
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	699.239		8.996	1,3	690.242	707.587,32
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	697.355		7.113	1,0	690.242	707.587,32
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	1.883		1.883	ND		
304 Allocations	2.152		21	1,0	2.130	240,00
3049 Autres indemnités	2.152		21	1,0	2.130	240,00
305 Cotisations patronales	161.439		1.936	1,2	159.503	161.818,56
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	45.183		581	1,3	44.602	45.547,63
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	97.529		1.113	1,2	96.416	97.736,45
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	1.543		20	1,3	1.523	1.190,72
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	17.184		221	1,3	16.963	17.343,77
309 Autres charges de personnel	2.280		-1.720	-43,0	4.000	1.770,00
3090 Formation et perfectionnement du personnel				ND		960,00
3099 Autres charges de personnel	2.280		-1.720	-43,0	4.000	810,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**29.625**		**-1.200**	**-3,9**	**30.825**	**19.822,88**
310 Charges de matières et de marchandises	7.250		-1.200	-14,2	8.450	3.211,95
3100 Matériel de bureau	2.000		-1.200	-37,5	3.200	1.245,55
3101 Matériel d'exploitation, fournitures				ND		14,32
3102 Imprimés, publications	250		0	0,0	250	3,46
3103 Littérature spécialisée, magazines	5.000		0	0,0	5.000	1.948,62
313 Prestations de service et honoraires	10.900		0	0,0	10.900	8.943,71
3130 Prestations de services de tiers	1.500		0	0,0	1.500	1.288,27
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	9.400		0	0,0	9.400	7.655,44
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	800		0	0,0	800	
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	300		0	0,0	300	
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	500		0	0,0	500	
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	4.500		0	0,0	4.500	3.432,86
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	4.500		0	0,0	4.500	3.432,86
317 Dédommagements	6.175		0	0,0	6.175	4.234,36
3170 Frais de déplacements et autres frais	6.232		0	0,0	6.232	4.234,36
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-57		0	0,0	-57	

O09 - INTÉRIEUR

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O09.02 - CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES DÉCISIONS COMMUNALES..						
42 Taxes		871	9	1,0	863	704,02
426 Remboursements		871	9	1,0	863	704,02
4260 Remboursements et participations de tiers		871	9	1,0	863	704,02
O09.03 - DÉVELOPPEMENT DURABLE..						
Postes fixes	*5,700 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*5,700 ETP*	*5,500 ETP*
3 Charges	**1.063.401**		**1.342**	**0,1**	**1.062.058**	**1.018.310,10**
4 Revenus		**1.235**	**14**	**1,1**	**1.222**	**29.096,82**
Couverture en F	**-1.062.165**		**-1.329**		**-1.060.837**	**-989.213,28**
Couverture en %	**-99,88%**			**0,0**	**-99,88%**	**-97,14%**
30 Charges de personnel	**929.465**		**6.705**	**0,7**	**922.759**	**900.256,08**
300 Autorités, commissions et juges	20.000		0	0,0	20.000	10.750,00
3001 Paiements aux autorités et juges	20.000		0	0,0	20.000	10.750,00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	733.853		14.340	2,0	719.512	721.636,02
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	731.876		12.364	1,7	719.512	721.636,02
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	1.976		1.976	ND		
304 Allocations	2.082		22	1,1	2.059	660,00
3049 Autres indemnités	2.082		22	1,1	2.059	660,00
305 Cotisations patronales	171.198		2.463	1,5	168.735	166.135,06
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	48.696		923	1,9	47.773	46.522,03
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	102.319		1.155	1,1	101.164	100.782,05
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	1.663		32	1,9	1.631	1.145,37
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	18.520		352	1,9	18.168	17.685,62
309 Autres charges de personnel	2.332		-10.120	-81,3	12.452	1.075,00
3090 Formation et perfectionnement du personnel	500		500	ND		265,00
3099 Autres charges de personnel	1.832		-10.620	-85,3	12.452	810,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**93.936**		**-5.363**	**-5,4**	**99.299**	**78.054,02**
310 Charges de matières et de marchandises	10.637		0	0,0	10.637	9.460,46
3100 Matériel de bureau	486		0	0,0	486	510,20
3102 Imprimés, publications	9.000		0	0,0	9.000	7.833,26
3103 Littérature spécialisée, magazines	1.151		0	0,0	1.151	1.117,00
313 Prestations de service et honoraires	74.966		-5.363	-6,7	80.329	57.410,84
3130 Prestations de services de tiers	8.566		0	0,0	8.566	10.551,70

O09 - INTÉRIEUR

RUBRIQUE	BUDGET 2018 CHARGES	BUDGET 2018 REVENUS	VARIATION 2018 - 2017 en F/Postes	VARIATION 2018 - 2017 en %	BUDGET 2017	COMPTE 2016
O09.03 - DÉVELOPPEMENT DURABLE..						
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	66.400		-5.363	-7,5	71.763	46.859,14
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	972		0	0,0	972	638,76
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	972		0	0,0	972	638,76
317 Dédommagements	7.361		0	0,0	7.361	10.543,96
3170 Frais de déplacements et autres frais	7.543		0	0,0	7.543	10.543,96
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-182		0	0,0	-182	
36 Charges de transfert	**40.000**		**0**	**0,0**	**40.000**	**40.000,00**
369 Différentes charges de transfert	40.000		0	0,0	40.000	40.000,00
3690 Autres charges de transfert	40.000		0	0,0	40.000	40.000,00
42 Taxes		**735**	**14**	**1,9**	**722**	**29.096,82**
424 Taxes d'utilisation et prestations de service				ND		290,00
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service				ND		290,00
426 Remboursements		735	14	1,9	722	28.806,82
4260 Remboursements et participations de tiers		735	14	1,9	722	28.806,82
43 Revenus divers		**500**	**0**	**0,0**	**500**	
430 Revenus d'exploitation divers		500	0	0,0	500	
4309 Autres revenus d'exploitation		500	0	0,0	500	
O09.04 - PROMOTION DE L'ÉGALITÉ H/F ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES						
Postes fixes	*7,300 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*7,300 ETP*	*6,600 ETP*
3 Charges	**5.561.178**		**20.370**	**0,4**	**5.540.807**	**5.354.271,47**
4 Revenus		**149.972**	**54.997**	**57,9**	**94.976**	**76.399,54**
Couverture en F	**-5.411.205**		**34.626**		**-5.445.832**	**-5.277.871,93**
Couverture en %	**-97,30%**			**-1,0**	**-98,29%**	**-98,57%**
30 Charges de personnel	**1.220.747**		**-4.613**	**-0,4**	**1.225.359**	**1.103.523,53**
300 Autorités, commissions et juges	19.348		0	0,0	19.348	4.030,00
3001 Paiements aux autorités et juges	19.348		0	0,0	19.348	4.030,00
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	969.894		-3.806	-0,4	973.699	891.797,07
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	967.451		-6.248	-0,6	973.699	891.797,07
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	2.442		2.442	ND		
304 Allocations	2.811		-13	-0,4	2.823	400,00
3049 Autres indemnités	2.811		-13	-0,4	2.823	400,00
305 Cotisations patronales	226.014		-474	-0,2	226.488	205.404,71

O09 - INTÉRIEUR

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O09.04 - PROMOTION DE L'ÉGALITÉ H/F ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES						
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	63.907		-248	-0,4	64.155	56.969,78
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	135.620		-125	-0,1	135.745	125.252,65
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	2.182		-8	-0,4	2.190	1.511,02
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	24.305		-94	-0,4	24.399	21.671,27
309 Autres charges de personnel	2.680		-320	-10,7	3.000	1.891,75
3090 Formation et perfectionnement du personnel				ND		1.070,75
3099 Autres charges de personnel	2.680		-320	-10,7	3.000	821,00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**314.699**		**35.000**	**12,5**	**279.699**	**206.905,95**
310 Charges de matières et de marchandises	23.400		-21.354	-47,7	44.754	1.912,84
3100 Matériel de bureau	4.000		-1.739	-30,3	5.739	936,35
3102 Imprimés, publications	14.000		-16.452	-54,0	30.452	-2.031,26
3103 Littérature spécialisée, magazines	5.400		-3.163	-36,9	8.563	3.007,75
313 Prestations de service et honoraires	276.987		63.047	29,5	213.940	195.549,55
3130 Prestations de services de tiers	36.785		13.000	54,7	23.785	42.128,06
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	240.202		50.047	26,3	190.155	153.421,49
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	1.090		0	0,0	1.090	864,55
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau	176		0	0,0	176	
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	914		0	0,0	914	864,55
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	3.870		-1.200	-23,7	5.070	2.021,00
3160 Loyer et bail à ferme des biens-fonds	1.486		0	0,0	1.486	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.384		-1.200	-33,5	3.584	2.021,00
317 Dédommagements	9.352		-5.493	-37,0	14.845	6.558,01
3170 Frais de déplacements et autres frais	9.700		-5.493	-36,2	15.193	6.558,01
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-348		0	0,0	-348	
36 Charges de transfert	**4.024.732**		**-10.017**	**-0,2**	**4.034.749**	**4.043.761,99**
363 Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	4.024.732		-10.017	-0,2	4.034.749	4.043.761,99
3634 Subventions accordées aux entreprises publiques	1.130.551		-9.217	-0,8	1.139.768	1.137.474,00
3636 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif	2.894.181		-800	0,0	2.894.981	2.906.287,99
39 Facturations internes	**1.000**		**0**	**0,0**	**1.000**	**80,00**
391 Prestations de service	1.000		0	0,0	1.000	80,00

O09 - INTÉRIEUR

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O09.04 - PROMOTION DE L'ÉGALITÉ H/F ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DOMESTIQUES						
3910 Prestations de service facturées en interne	1.000		0	0,0	1.000	80,00
42 Taxes		4.972	-3	-0,1	4.976	11.422,27
426 Remboursements		4.972	-3	-0,1	4.976	11.422,27
4260 Remboursements et participations de tiers		4.972	-3	-0,1	4.976	11.422,27
43 Revenus divers				ND		1.477,27
430 Revenus d'exploitation divers				ND		1.477,27
4309 Autres revenus d'exploitation				ND		1.477,27
46 Revenus de transferts		145.000	55.000	61,1	90.000	63.500,00
463 Subventions de collectivités publiques et de tiers		145.000	55.000	61,1	90.000	38.500,00
4630 Subventions de la Confédération		145.000	55.000	61,1	90.000	38.500,00
469 Différents revenus de transferts				ND		25.000,00
4690 Autres revenus de transferts				ND		25.000,00
O09.05 - ARCHIVES D'ETAT..						
Postes fixes	*15,800 ETP*		*-0,200 ETP*	*-1,2%*	*16,000 ETP*	*15,300 ETP*
3 Charges	**2.651.811**		**-71.825**	**-2,6**	**2.723.635**	**2.619.277,60**
4 Revenus		**42.740**	**-48**	**-0,1**	**42.789**	**5.749,52**
Couverture en F	**-2.609.070**		**71.776**		**-2.680.847**	**-2.613.528,08**
Couverture en %	**-98,39%**			**0,0**	**-98,43%**	**-99,78%**
30 Charges de personnel	**2.143.878**		**-62.625**	**-2,8**	**2.206.502**	**2.147.942,90**
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.735.215		-48.479	-2,7	1.783.693	1.746.838,52
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	1.730.585		-53.108	-3,0	1.783.693	1.746.838,52
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	4.629		4.629	ND		
304 Allocations	5.221		-180	-3,3	5.400	4.720,00
3049 Autres indemnités	5.221		-180	-3,3	5.400	4.720,00
305 Cotisations patronales	401.762		-12.046	-2,9	413.808	395.010,56
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	112.118		-3.135	-2,7	115.253	112.849,03
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	243.176		-7.613	-3,0	250.789	236.242,45
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	3.828		-106	-2,7	3.934	3.000,32
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	42.640		-1.193	-2,7	43.833	42.918,77
309 Autres charges de personnel	1.680		-1.920	-53,3	3.600	1.373,82
3090 Formation et perfectionnement du personnel				ND		773,82
3099 Autres charges de personnel	1.680		-1.920	-53,3	3.600	600,00

O09 - INTÉRIEUR

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O09.05 - ARCHIVES D'ETAT..						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**289.165**		**4.300**	**1,5**	**284.865**	**237.692,72**
310 Charges de matières et de marchandises	190.000		-9.200	-4,6	199.200	166.012,91
3100 Matériel de bureau	35.000		0	0,0	35.000	48.888,43
3101 Matériel d'exploitation, fournitures				ND		12,10
3102 Imprimés, publications	134.000		-9.200	-6,4	143.200	104.151,31
3103 Littérature spécialisée, magazines	17.000		0	0,0	17.000	12.071,71
3104 Matériel didactique				ND		18,15
3106 Matériel médical				ND		11,65
3109 Autres charges de matériel et de marchandises	4.000		0	0,0	4.000	859,56
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	1.615		0	0,0	1.615	855,55
3111 Machines, appareils et véhicules				ND		266,45
3119 Autres immobilisations ne pouvant êtres portées à l'actif	1.615		0	0,0	1.615	589,10
313 Prestations de service et honoraires	76.974		13.500	21,3	63.474	58.331,70
3130 Prestations de services de tiers	65.574		13.500	25,9	52.074	42.725,66
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	11.400		0	0,0	11.400	15.606,04
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	7.455		0	0,0	7.455	1.490,40
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	7.455		0	0,0	7.455	1.490,40
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	2.000		0	0,0	2.000	1.050,00
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	2.000		0	0,0	2.000	1.050,00
317 Dédommagements	11.121		0	0,0	11.121	9.941,91
3170 Frais de déplacements et autres frais	11.641		0	0,0	11.641	9.941,91
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-520		0	0,0	-520	
318 Réévaluations sur créances				ND		10,25
3181 Pertes sur créance effectives				ND		10,25
33 Amortissements du patrimoine administratif	**8.768**		**0**	**0,0**	**8.768**	**8.767,88**
330 Immobilisations corporelles du PA	8.650		0	0,0	8.650	8.649,52
3300 Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	8.650		0	0,0	8.650	8.649,52
332 Amortissements des immobilisations incorporelles	118		0	0,0	118	118,36
3320 Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	118		0	0,0	118	118,36
36 Charges de transfert	**210.000**		**-13.500**	**-6,0**	**223.500**	**224.542,00**

O09 - INTÉRIEUR

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
O09.05 - ARCHIVES D'ETAT..						
361 Dédommagements à des collectivités publiques	210.000		-13.500	-6,0	223.500	224.542,00
3611 Dédommagements aux cantons et aux concordats	0		-13.500	-100,0	13.500	14.542,00
3612 Dédommagements aux communes et aux associations intercommunales	210.000		0	0,0	210.000	210.000,00
39 Facturations internes				ND		**332,10**
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		332,10
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises				ND		332,10
42 Taxes		**17.740**	**-48**	**-0,3**	**17.789**	**5.749,52**
424 Taxes d'utilisation et prestations de service		16.000	0	0,0	16.000	4.004,20
4240 Taxes d'utilisation et prestations de service		16.000	0	0,0	16.000	4.004,20
426 Remboursements		1.740	-48	-2,7	1.789	1.728,67
4260 Remboursements et participations de tiers		1.740	-48	-2,7	1.789	1.728,67
429 Autres taxes				ND		16,65
4290 Autres taxes				ND		16,65
46 Revenus de transferts		**25.000**	**0**	**0,0**	**25.000**	
461 Dédommagements de collectivités publiques locales		25.000	0	0,0	25.000	
4610 Dédommagements de la Confédération		25.000	0	0,0	25.000	

SUBVENTIONS ACCORDEES DE 2016 A 2018 PAR PROGRAMME

Les exercices précédents ont été retraités à des fins de comparaison (avec explication sous le tableau)

Les subventions figurant dans ce tableau correspondent aux natures MCH2 363 Subventions à des collectivités et à des tiers et 369 Différentes charges de transfert.
La nature 36 Charges de transfert contient d'autres éléments.

dept	LIBELLÉ	Méc. Sal.	Liaf	Loi	Echéance	Projet de Budget 2018	VARIATION PB2018 / B2017		Budget 2017	COMPTES 2016
	O03 Conseil d'Etat					**394'746**	**-200'000**	***-33.6%***	**594'746**	**134'442**
pré	Réserve pour décisions Conseil d'Etat		af			150'000	-200'000	*-57.1%*	350'000	
pré	Conseil d'Etat subventions diverses		af			50'000	-		50'000	
pré	Protocole subventions diverses +		ns			194'746	-		194'746	134'442
	O06 Exercices des droits politiques					**90'000**	**50'000**	***125.0%***	**40'000**	**10'000**
pré	Promotion citoyenne +		af			20'000	-		20'000	10'000
pré	Participation de l'Etat aux frais électoraux		ns			70'000	50'000	*250.0%*	20'000	-
	O07 Affaires extérieures					**18'346'852**	**56'886**	***0.3%***	**18'289'966**	**17'651'732**
pré	Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)		ind	L 11703	2019	531'592	-		531'592	531'592
pré	Fédération genevoise de coopération		af	L 11860	2020	2'500'000	-		2'500'000	2'500'000
pré	Téléphérique du Salève		af	L 11950	2020	260'000	-		260'000	220'018
pré	Projets régionaux et transfrontaliers +		af			280'260	-94	*0.0%*	280'354	189'656
pré	Centre pour la coopération mondiale		af			200'000	-		200'000	
pré	Club suisse de la presse		af			102'000	-18'020	*-15.0%*	120'020	102'000
pré	Aide aux pays en voie de développement (LRT) +		ns			7'380'000	-		7'380'000	7'301'190
pré	Comité International Croix-Rouge		ns			4'500'000	-		4'500'000	4'500'000
pré	Aide aux missions des pays les moins avancés +		ns			1'548'000	-		1'548'000	1'398'720
pré	Coopération au développement dans le tiers-monde +		ns			540'000	-		540'000	539'946
pré	Interreg V		ns			250'000	-		250'000	229'774
pré	Location auprès de tiers pour ONG		ns			225'000	75'000	*50.0%*	150'000	119'015
pré	Genève internationale subventions diverses +		ns			30'000	-		30'000	19'820
	O09 Intérieur					**4'064'732**	**-10'017**	***-0.2%***	**4'074'749**	**4'054'653**
pré	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - foyer Le Pertuis	oui	ind	PL à venir		1'130'551	-9'217	*-0.8%*	1'139'768	1'137'474
pré	F-information - filigrane		af	L 11689	2019	515'000	-		515'000	515'000
pré	Association Vires		af	L 11959	2020	297'000	-		297'000	297'000
pré	Aide aux victimes de violence en couple		af	L 11960	2020	718'739	-		718'739	718'739
pré	SOS femmes		af	L 11960	2020	351'450	-		351'450	351'450
pré	Viol secours		af	L 11960	2020	292'051	-		292'051	292'051
pré	Arabelle foyer d'hébergement		af	PL à venir		539'541	-		539'541	539'541
pré	Association Face-à-Face		af			75'000	-		75'000	75'000
pré	Centre de liaison des associations féminines genevoises		af			45'600	-800	*-1.7%*	46'400	
pré	Associations féminines +		af			40'000	-		40'000	69'150
pré	Association Violence que faire		af			19'800	-		19'800	19'248
pré	Prix cantonal du développement durable		ns			40'000	-		40'000	40'000

Légende :
+ : voir le détail dans le tableau des subventions sans ligne propre, si des montants sont déjà prévus.
ind : indemnités
af : aides financières
pp : allocation à des tiers (personnes physiques)
ns : autres subventions non LIAF
(LRT) : lignes concernées par la nouvelle répartition des tâches canton-communes. Voir tableau détaillé ci-après.

Répartition des tâches canton - communes :

1er, 2ème et 3ème trains de mesures pour le PB2018

Détail par programme et par ligne de subvention

Départ.	Subventions du programme A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP)	4'677'503	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	**4'677'503**	

Départ.	Subventions du programme A06 Programme transversal à la politique A	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH) inscrit sur la ligne Contribution à la promotion de la paix	65'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	**65'000**	

Départ.	Subventions du programme C03 Mise en oeuvre et conduite des mesures d'action sociale	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DEAS	Hospice Général - Action sociale*		3'097'500
DEAS	Remise de cotisations AVS		1'140'000
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		**4'237'500**

Départ.	Subventions du programme K01 Réseau de soins	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DEAS	IMAD*		4'012'815
	Transferts nets en faveur du canton inscrits sur la rubrique 462		**4'012'815**

Départ.	Subventions du programme N01 Culture	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
DIP	Fondation romande pour le cinéma (Cinéforom)		2'500'000
DIP	Fondation pour l'écrit (Salon du livre)		155'000
DIP	Maison Rousseau et de la littérature (MRL)		81'500
DIP	Société Jean-Jacques Rousseau (SJJR)		50'000
DIP	Concours de Genève		380'000
DIP	Fédération mondiale des concours internationaux de musique		15'000
DIP	Rencontres internationales de Genève (RIG)		22'700
DIP	Association pour le patrimoine industriel (API)		50'000
DIP	Accès à la culture (tarifs jeunes)		490'000
DIP	Soutien aux échanges et tournées		222'750
DIP	Livre et édition		809'700
DIP	Fondation Martin Bodmer		250'000
DIP	Association pour la danse contemporaine (ADC)	400'000	
DIP	Fondation d'art dramatique (FAD)	2'450'000	
DIP	Fondation Saint-Gervais	192'500	
DIP	Théâtre du Grütli	199'250	
DIP	Théâtre Am Stram Gram	992'000	
DIP	Théâtre des Marionnettes de Genève	660'000	
DIP	Théâtre du Loup	350'000	
DIP	Cinémas du Grütli	420'000	
DIP	Fonction : Cinéma	150'000	
DIP	Festival Tous Ecrans	185'000	
DIP	Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR)	310'000	
DIP	Ateliers d'ethnomusicologie	129'350	
DIP	Contrechamps	450'000	
DIP	Orchestre de chambre de Genève (L'OCG)	760'000	
DIP	La Bâtie - Festival de Genève	500'000	
DIP	Théâtre Spirale, Gli Angeli, Bourses musique, Festival Archipel, Cave12, Association de soutien à la musique vivante (ASMV), Théâtre de l'Usine, Bureau culturel, Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aide aux compagnies indépendantes	595'000	
DIP	Festival Antigel, FanfareduLoup Orchestra, Eklekto, Swiss Chamber Concerts regroupés sur ligne Soutien à la création indépendante	1'045'000	
DIP	Association Cinéma des Trois Mondes (Festival Filmar en America Latina), Cinématou, Lanterne Magique regroupés sur la ligne Soutien à la diffusion	100'000	
DIP	Théâtre de Carouge	2'600'000	
	Total des transferts entre canton et communes	**12'488'100**	**5'026'650**
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	**7'461'450**	

Répartition des tâches canton - communes :

1er, 2ème et 3ème trains de mesures pour le PB2018

Détail par programme et par ligne de subvention

Départ.	Subventions du programme O07 Affaires extérieures	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
PRE	Festival international du film sur les droits humains (FIFDH), Festival International du Film Oriental de Genève (FIFOG) et Association Sirocco (Festival Black Movie) regroupés sur la ligne Aides aux pays en voie de développement	230'000	
	Transferts nets en faveur des communes inscrits sur la rubrique 362	**230'000**	

	Total des transferts de subventions entre canton et communes	**17'460'603**	**13'276'965**

Départ.	Dépenses générales du programme O03 Conseil d'Etat	Transfert du canton aux communes	Transfert des communes au canton
PRE	Dépenses générales relatives aux promotions citoyennes*	20'000	

	Transferts nets en faveur des communes inscrits au PB2018	**4'203'638**

* lignes modifiées ou nouvelles par rapport au B2017

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service des finances

POLITIQUE PUBLIQUE "O" / AUTORITES ET GOUVERNANCE

INVESTISSEMENT

Projet de Budget 2018

1. **Description des investissements**

2. **Exposés des motifs des investissements**

3. **Situations financières des investissements**

Genève, septembre 2017

O Autorités et gouvernance

Description succincte

Cette politique publique contient l'ensemble des investissements qui concourent à la mise en œuvre des programmes suivants:

O01 Grand Conseil
O03 Conseil d'Etat
O04 Surveillance de l'Etat
O06 Exercice des droits politiques
O07 Affaires extérieures
O09 Intérieur

Principaux projets et priorités pour 2018

a) Bâtiments et constructions
En 2018, les travaux de rénovation et de mise en conformité des salles et des accès publics des bâtiments de l'Hôtel de ville débuteront par l'adjudication des marchés aux entreprises et par le démarrage du projet, phase gros œuvre.

Concernant le crédit d'étude pour la construction et rénovation du bâtiment pour les Archives d'Etat, la finalisation du concours d'architecture et le lancement de l'étude du projet est prévu en 2018.

b) Systèmes d'information et de communication
En matière de vote électronique, il s'agira de terminer la réalisation de la plate-forme de vote électronique assurant la vérifiabilité universelle et de préparer la certification à 100% de la solution qui se déroulera sur 2019.

c) Equipements
Les investissements principaux seront prévus pour :
- le renouvellement du matériel informatique de la députation à l'occasion du changement de législature ainsi que pour le développement de projets informatiques du secrétariat général du Grand Conseil;
- divers investissements de renouvellement de l'office des bâtiments

Répartition des investissements par catégorie
Dépenses total 2018 : 11.8 millions

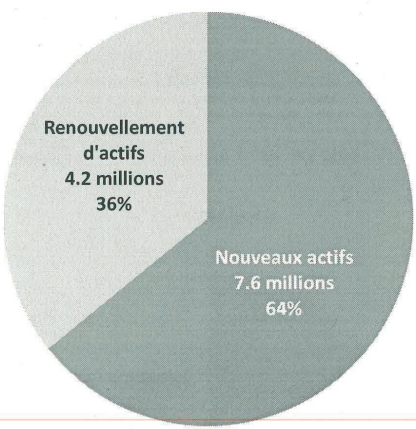

O - Autorités et gouvernance

Crédit d'ouvrage

1011472 - Transformation du bâtiment de l'Hotel-de-ville

CR 0230 - Office des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	18'276'000	0	1'000'000	4'800'000	26%	3'800'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11472, votée le 03/11/2016, ouvrant un crédit d'investissement de 19'356'000 F pour la rénovation et la mise en conformité des salles et des accès publiques des bâtiments de l'Hôtel de Ville (18'276'000 F pour les travaux, 1'013'000 F pour les équipements et 67'000 F pour l'informatique).

Objectifs annuels 2018
Adjudication des marchés aux entreprises.
Démarrage du projet phase gros-oeuvre

Objectifs annuels 2017
Mise à jour de la planification de la réalisation
Définition des rôles décisionnels pour le pilotage de la réalisation
Procédures d'appel d'offres aux entreprises
Ouverture du chantier avant le 12 juillet 2017 date d'échéance de la validité de l'autorisation de construire.

1011867 - Vote éléctronique de deuxième génération

CR 0411 - Direction générale des systèmes d'information (DGSI)

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	4'740'000	0	1'000'000	1'800'000	38%	800'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11867, votée le 01/09/2016, ouvrant un crédit d'investissement de 4'740'000 F pour la réalisation du vote électronique de 2e génération.

Objectifs annuels 2018
Fin de la réalisation de la plate-forme de Vote Electronique assurant la vérifiabilité universelle, incluant la première phase du back-office hébergement permettant l'administration de la plate-forme. Préparation de la certification à 100% de la solution se déroulant sur 2019.

Objectifs annuels 2017
Réalisation de la partie logicielle assurant la vérifiabilité universelle dans la transaction de vote électronique et déroulement de la phase de conception du futur back-office hébergement

O - Autorités et gouvernance

1011943 - Archives d'Etat dans le bâtiment de l'arsenal - étude

CR 0230 - Office des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	3'689'000	0	500'000	1'000'000	27%	500'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11943, votée le 4/11/2016, ouvrant un crédit d'étude de 3'689'000 F en vue de la construction d'un bâtiment à l'arsenal, rue de l'Ecole-de-Médecine 13, pour les archives d'Etat et la rénovation du bâtiment existant.

Objectifs annuels 2018
Finalisation du concours d'architecture et lancement de l'étude du projet.

Objectifs annuels 2017
Démarrage des études.

Crédit de renouvellement

2011510 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - PRE

CR 0101 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	374'000	95'481	46'800	186'800	50%	140'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11510, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 374'000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel.

Objectifs annuels 2018
Assurer le renouvellement des éléments mobiliers les plus anciens du département et acquérir un nouveau scanner servant à la numérisation des documents pour le service des Archives d'Etat. Le scanner utilisé actuellement a été acquis en 2008. En raison de l'évolution rapide de la technologie ainsi que des réparations récurrentes sur cet appareil, son remplacement est devenu indispensable.

Objectifs annuels 2017
Equiper les places de travail les plus anciennes avec du mobilier adapté.

O - Autorités et gouvernance

2011511 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - DF

CR 0221 - Secrétariat général

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	50'000	0	10'000	10'000	20%	0
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11511, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 2'500'000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances.
Une enveloppe de 50'000 F est prévue dans ce crédit au titre de la politique publique O pour divers investissements liés du service de l'audit interne (SAI).

Objectifs annuels 2018
Procéder au renouvellement partiel du mobilier et des équipements du service d'audit interne.

Objectifs annuels 2017
Procéder au renouvellement partiel du mobilier et des équipements du service d'audit interne.

2011517 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - GC

CR 1101 - Grand Conseil

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	1'800'000	146'592	200'000	926'500	51%	726'500
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11517, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 1'800'000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.

Objectifs annuels 2018
La tranche 2018 est prévue pour couvrir le renouvellement du matériel informatique de la députation à l'occasion du changement de législature, ainsi que pour le développement des projets informatiques du Secrétariat général du Grand Conseil. Une partie de la tranche annuelle pourra être utilisée pour l'acquisition de certains équipements dans la salle de remplacement.

Objectifs annuels 2017
Assurer le bon fonctionnement des matériels informatiques dans la Salle du Grand Conseil. Poursuivre le projet d'archivage numérique des documents du Grand Conseil et du SGGC. Préparer le changement de législature au printemps 2018.

O - Autorités et gouvernance

2011518 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - CdC

CR 1201 - Cour des comptes

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	115'000	7'631	10'000	5'000	4%	-5'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11518, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à l'ensemble des investissements de la Cour des comptes.

Objectifs annuels 2018
En 2018, la Cour des comptes continuera à procéder au renouvellement prévu de son mobilier.

Objectifs annuels 2017
En 2017, la Cour des comptes réalisera en partie les renouvellements prévus de son parc informatique et du mobilier. Ceci en regard également de la votation populaire du 28 février 2016 attribuant la révision des comptes de l'État de Genève à la Cour des comptes.

2011520 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - OBA

CR 0230 - Office des bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	8'583'332	1'745'463	1'953'569	2'400'000	28%	446'431
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11520, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 400'000'000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'office des bâtiments.
Une enveloppe initiale de 8'583'332 F est prévue dans ce crédit pour des travaux relatifs à la politique publique O.

Objectifs annuels 2018
Investissements principaux :
- remplacer des installations techniques de production d'énergies CVSE qui sont en fin de vie
- transformer de locaux pour répondre aux demandes des utilisateurs
- verser les subventions destinées au financement des mesures de protection des immeubles des organisations internationales sises à Genève

Objectifs annuels 2017
Investissements principaux :
- remplacer des installations techniques de production d'énergies CVSE qui sont en fin de vie
- transformer de locaux pour répondre aux demandes des utilisateurs
- verser les subventions destinées au financement des mesures de protection des immeubles des organisations internationales sises à Genève

O - Autorités et gouvernance

2011521 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI

CR 0411 - Direction générale des systèmes d'information (DGSI)

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	2'973'825	1'331'321	495'956	700'000	24%	204'044
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11521, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 153'350'000 F, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat.
Une enveloppe de 2'973'825 F est prévue dans ce crédit au titre d'investissements pour la politique publique O.

Objectifs annuels 2018
Assurer le renouvellement et les évolutions des actifs du patrimoine administratif relatifs aux systèmes d'information et de communication (SIC) de l'Etat de Genève. L'actuelle gouvernance des SIC permet la priorisation des projets liés à la présente politique publique.

Objectifs annuels 2017
Assurer le renouvellement et les évolutions des actifs du patrimoine administratif relatifs aux systèmes d'information et de communication (SIC) de l'Etat de Genève. L'actuelle gouvernance des SIC permet la priorisation des projets liés à la présente politique publique.

O - Autorités et gouvernance

Prêts

4011864 - Prêt à la FIPOI pour ONUG et OMS

CR 0122 - Direction générale de l'extérieur

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	89'600'000	0	12'400'000	21'920'000	24%	9'520'000
Recettes	89'600'000	0	0	0	0%	0

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11864, votée le 03/06/2016, ouvrant trois crédits d'investissement d'un montant total de 89'600'000 F pour des prêts en faveur de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) destinés au financement de projets de construction et rénovation de bâtiments de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)

Objectifs annuels 2018
Selon la planification établie par la FIPOI, l'Etat serait sollicité en 2018 à raison de 11 millions pour le bâtiment de l'OMS et de 10,92 millions pour la construction du nouveau bâtiment de l'ONU. Le versement de ces tranches dépendra bien évidemment du degré d'avancement des travaux planifiés par les organisations concernées.

Objectifs annuels 2017
L'échelonnement du prêt prévu dans l'exposé des motifs du PL à raison de 10,4 mio en 2017 a été mis à jour par rapport au dernier calendrier des travaux communiqué par l'ONU et l'OMS. Ainsi la tranche de 12,4 mio en 2017 représente le prêt pour le bâtiment de l'OMS (2,4 mio) et de l'ONU (10 mio), dont la plus grande partie concerne la construction du nouveau bâtiment prévu pour fin 2019.

Libellé	Crédit total	Comptes au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit	Variation 2018-2017
O AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
5 Dépenses d'investissement	41.681.157	3.326.488,55	5.216.325	11.828.300	28%	6.611.975
Investissements Nets	*41.681.157*	*3.326.488,55*	*5.216.325*	*11.828.300*	*28%*	*6.611.975*
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	27.785.000		2.500.000	7.600.000	27%	5.100.000
Investissements Nets	*27.785.000*		*2.500.000*	*7.600.000*	*27%*	*5.100.000*
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	13.896.157	3.326.488,55	2.716.325	4.228.300	30%	1.511.975
Investissements Nets	*13.896.157*	*3.326.488,55*	*2.716.325*	*4.228.300*	*30%*	*1.511.975*
01 - PRÉSIDENCE						
5 Dépenses d'investissement	374.000	95.481,09	46.800	186.800	50%	140.000
Investissements Nets	*374.000*	*95.481,09*	*46.800*	*186.800*	*50%*	*140.000*
02 - FINANCES						
5 Dépenses d'investissement	30.598.332	1.745.462,82	3.463.569	8.210.000	27%	4.746.431
Investissements Nets	*30.598.332*	*1.745.462,82*	*3.463.569*	*8.210.000*	*27%*	*4.746.431*
04 - SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE						
5 Dépenses d'investissement	7.780.825	1.331.321,37	1.495.956	2.500.000	32%	1.004.044
Investissements Nets	*7.780.825*	*1.331.321,37*	*1.495.956*	*2.500.000*	*32%*	*1.004.044*
11 - GRAND CONSEIL						
5 Dépenses d'investissement	2.813.000	146.591,95	200.000	926.500	33%	726.500
Investissements Nets	*2.813.000*	*146.591,95*	*200.000*	*926.500*	*33%*	*726.500*
12 - COUR DES COMPTES						
5 Dépenses d'investissement	115.000	7.631,32	10.000	5.000	4%	-5.000
Investissements Nets	*115.000*	*7.631,32*	*10.000*	*5.000*	*4%*	*-5.000*
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
CR: 02 Finances						
1011472 Transformation du bâtiment de l'Hotel-de-ville CR 02.30 Office des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	18.276.000		1.000.000	4.800.000	26%	3.800.000
1011943 Archives d'Etat dans le bâtiment de l'arsenal - étude CR 02.30 Office des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	3.689.000		500.000	1.000.000	27%	500.000
CR: 04 Sécurité et économie						
1011472 Transformation du bâtiment de l'Hotel-de-ville CR 04.11 Direction générale des systèmes d'information (DGSI)						
5 Dépenses d'investissement	67.000					
1011867 Vote électronique de deuxième génération CR 04.11 Direction générale des systèmes d'information (DGSI)						
5 Dépenses d'investissement	4.740.000		1.000.000	1.800.000	38%	800.000
CR: 11 Grand Conseil						
1011472 Transformation du bâtiment de l'Hotel-de-ville CR 11.01 Grand Conseil						
5 Dépenses d'investissement	1.013.000					
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
CR: 01 Présidence						

Libellé	Crédit total	Comptes au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit	Variation 2018-2017
2011510 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Département présidentiel CR 01.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	374.000	95.481,09	46.800	186.800	50%	140.000
CR: 02 Finances						
2011511 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Département des finances CR 02.21 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	50.000		10.000	10.000	20%	
2011520 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Bâtiments CR 02.30 Office des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	8.583.332	1.745.462,82	1.953.569	2.400.000	28%	446.431
CR: 04 Sécurité et économie						
2011521 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Systèmes d'information et de commun CR 04.11 Direction générale des systèmes d'information (DGSI)						
5 Dépenses d'investissement	2.973.825	1.331.321,37	495.956	700.000	24%	204.044
CR: 11 Grand Conseil						
2011517 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Grand Conseil CR 11.01 Grand Conseil						
5 Dépenses d'investissement	1.800.000	146.591,95	200.000	926.500	51%	726.500
CR: 12 Cour des comptes						
2011518 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Cour des comptes CR 12.01 Cour des comptes						
5 Dépenses d'investissement	115.000	7.631,32	10.000	5.000	4%	-5.000

Libellé	Crédit total	Comptes au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit	Variation 2018-2017
O AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
5 Dépenses d'investissement	89.600.000		12.400.000	21.920.000	24%	9.520.000
6 Recettes d'investissement	89.600.000					
Investissements Nets	*0*		*12.400.000*	*21.920.000*		*9.520.000*
PRETS A CARACTERE GENERAL - 4						
5 Dépenses d'investissement	89.600.000		12.400.000	21.920.000	24%	9.520.000
6 Recettes d'investissement	89.600.000					
Investissements Nets	*0*		*12.400.000*	*21.920.000*		*9.520.000*
01 - PRÉSIDENCE						
5 Dépenses d'investissement	89.600.000		12.400.000	21.920.000	24%	9.520.000
6 Recettes d'investissement	89.600.000					
Investissements Nets	*0*		*12.400.000*	*21.920.000*		*9.520.000*
PRETS A CARACTERE GENERAL - 4						
CR: 01 Présidence						
4011864 Prêts à la FIPOI pour ONUG et OMS CR 01.22 Direction générale de l'extérieur						
5 Dépenses d'investissement	89.600.000		12.400.000	21.920.000	24%	9.520.000
6 Recettes d'investissement	89.600.000					

Politique publique O (Autorité et gouvernance)

Grand Conseil et Secrétariat général du Grand Conseil

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du Secrétariat général du Grand Conseil débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Laurent Koelliker, sautier, remarque que, en termes de budget, il n'y a pas de variations, mais que l'année 2018 sera marquée par plusieurs changements importants, à savoir le renouvellement du Grand Conseil, les futurs travaux dans l'Hôtel de Ville, qui obligeront le Grand Conseil à siéger dans une salle de remplacement, et la prestation de serment du Conseil d'Etat à Saint-Pierre.

La question de la rémunération des députés et de la dotation des partis est abordée en audition. Enfin, le statut des députés indépendants est effleuré, notamment sous l'angle de leur rémunération.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique O (Autorité et gouvernance)

Grand Conseil et Secrétariat général du Grand Conseil

Présents : M. LUSSI Patrick
M. VELASCO Alberto

Assistent : **Secrétariat général du Grand Conseil**
M. KOELLIKER Laurent, Sautier
Mme RENFER Irène, Secrétaire adjointe

Procès-verbaliste : M. GONCZY Sacha

O01 Grand-Conseil

Introduction.

M. KOELLIKER indique que l'année prochaine est riche en événements pour le Grand Conseil. Ils ne se reflètent toutefois pas forcément dans le projet de budget. Il y a d'abord le changement de législature avec un renouvellement du parlement.

Le Bureau examine en ce moment la revalorisation ou non des jetons de présence. Il semblerait qu'on en reste aux montants actuels. Par rapport aux projections qu'on fait actuellement, on n'aura pas de dépassement.

Commentaires.

Un commissaire demande ce qui est prévu pour le déménagement de la salle GC ?

M. KOELLIKER explique qu'il s'agit du deuxième événement important pour la vie du parlement. On siégera dans la salle actuelle jusqu'à fin juin 2018. On profitera de l'été pour réaliser les travaux les plus gênants.

A la fin du mois d'août, le parlement se trouvera dans sa salle provisoire, à savoir la salle de conférence de l'UIT qui accueille le GC gracieusement. Ils ont une infrastructure intéressante pour nous : elle est de taille importante et il y a un accès direct qui donne sur l'esplanade du CICG. Le matériel informatique a été installé par la même société que le matériel du GC sauf qu'il a dix ans de moins. C'est un vote électronique avec des badges. Cela permettra de gérer plus facilement les remplacements des suppléants. Il y a aussi des caméras : la retransmission des débats peut être assurée.

Un commissaire demande la salle est mise à disposition gracieusement ?

M. KOELLIKER répond par la positive, si l'on excepte les frais supplémentaires générés par l'utilisation de leur personnel. Cela est très ponctuel : on pourra assez vite faire fonctionner la salle avec nos propres collaborateurs.

Un commissaire demande si 'il va falloir transporter toute la logistique ?

M. KOELLIKER indique que cela se résumera aux tirés à part et aux documents. Il y a des photocopieuses sur place pour préparer les documents en cas de besoin. Cela demandera un temps d'adaptation mais on peut absorber ces petits frais avec le budget de fonctionnement actuel.

Un commissaire demande si l'on ne risque pas d'avoir une demande de crédit supplémentaire l'an prochain pour la location de la salle ?

M. KOELLIKER explique que l'on est au stade d'un accord de principe qui a fait l'objet d'une correspondance entre la Présidence du Grand Conseil et le Secrétaire général adjoint de l'UIT. La gratuité est clairement indiquée. On attend de leur part le contrat de location qui fixe les conditions pratiques d'utilisation de la salle.

Un commissaire demande si la salle est en hémicycle ?

M. KOELLIKER répond qu'il ne s'agit pas tout à fait d'un hémicycle : ce sont des rangées qui font face à une tribune. Il faudra voir comment on place les différents intervenants. Il y a une quinzaine de places sur la tribune qui pourraient permettre d'avoir côte à côte le Bureau et le Conseil d'Etat. Il y a aussi deux rangées de 4 places en contrebas sur les côtés (cela correspondrait au fonctionnement ordinaire avec 4 Conseillers d'Etat). On pourra faire une installation *ad hoc* en cas de séance solennelle.

Il n'y a pas de tribune du public mais on peut délimiter un espace pour les journalistes et le public (la salle fait un peu plus de 200 places).

Un commissaire demande quelle sera la durée totale des travaux ?

M. KOELLIKER précise que les premiers travaux de sondage ont déjà débuté. La prochaine étape est l'installation d'un prototype de vitre dans la salle pour voir quel sera le vitrage à préconiser. C'est l'élément le plus important pour le patrimoine dans la mesure où c'est la seule chose qui se verra de l'extérieur. Cela se fera dans le courant de l'hiver. Les gros travaux prendront place au début de l'été de l'année prochaine.

La remise de la salle est prévue pour janvier 2021.

Un commissaire demande où seront logées les diverses commissions ?

M. KOELLIKER indique que l'on va solliciter les départements.

La salle des Fiefs ne sera plus utilisable.

La salle du Commissaire général ne pourra être utilisée qu'à partir de 17h à cause des bruits et vibrations.

La salle de l'Auditeur se situe en revanche suffisamment à l'écart pour être utilisée.

On va faire appel aux départements se trouvant dans la rue de l'Hôtel-de-Ville comme cela se faisait par le passé.

Pour la Commission des finances, M. KOELLIKER mentionne une salle se trouvant aux archives d'Etat. Elle est assez spacieuse et reste très proche de l'Hôtel de Ville.

Un commissaire comprend qu'il n'y aura pas de coût de location pour les salles de commissions ?

M. KOELLIKER confirme ces propos.

Un commissaire s'en félicite. Il remarque que les travaux risquent de dépasser les délais prévus. Il faut vraiment les suivre de près.

M. KOELLIKER avance que c'est bien ce que l'on fait. On est en train d'examiner avec le maître d'ouvrage et l'Office des bâtiments tous les points à régler avant de lancer les appels d'offres. On suit le calendrier pour l'instant. L'UIT veut revendre son siège en 2022 : on doit en conséquence revenir à l'Hôtel de Ville d'ici là. Ils ont leur propre projet de rénovation : ils vont détruire et reconstruire leur ancien bâtiment et vendre leur bâtiment actuel. D'autre part, il attire l'attention des commissaires sur la deuxième page de l'onglet n° 3 du projet de budget (détail des chiffres). Il y a une augmentation de 36 000 F à la ligne 313000 (« Informations, manifestations et relations externes »). Il s'agit de la prestation de serment du Conseil d'Etat devant le GC à Saint-Pierre. Cela entraîne des frais, notamment pour la diffusion de la cérémonie (ils sont compensés à d'autres endroits).

Un commissaire s'intéresse à la politique de diminution de la consommation de papier. Il demande où on en est pour les tirés à part ?

M. KOELLIKER précise que l'on est passé de 700 exemplaires lorsqu'il a commencé à 200 actuellement. On prévoit de passer à 150 pour la prochaine législature. Si on n'a pas davantage de demande des nouveaux députés, on pourrait passer à 100 exemplaires d'ici la fin de l'année prochaine. La diminution ne se répercute pas forcément dans les coûts (ce qui coûte cher est le premier exemplaire). C'est surtout pour éviter le gaspillage du papier. On a actuellement environ 20 députés qui souhaitent des tirages papier, ce que l'on comprend très bien. On est passé de tous les députés à une vingtaine : beaucoup de députés impriment seulement les tirés à part qui les intéressent.

Un commissaire remarque qu'il sollicite le SGGC de temps à autre pour les tirés à part. Il demande si cela pose problème ?

M. KOELLIKER répond que cela ne les gêne pas. On essaie d'atteindre le nombre qui correspond aux besoins avec une petite marge. La marge est encore trop importante (50 exemplaires jetés à chaque fois). Mais il ne s'agit pas de les supprimer totalement.

M. KOELLIKER précise qu'une fois l'objet terminé, on conserve trois exemplaires pour les archives. La vraie économie a été réalisée sur les frais d'expédition. On a pu les diminuer de 20 000 F.

Un député s'interroge sur les députés suppléants. Il était question de faire un bilan sur ces changements introduits par la nouvelle Constitution. Il demande si cela entraîne des travaux supplémentaires ?

M. KOELLIKER remarque qu'un député suppléant ne coûte pas plus qu'un député puisqu'il est payé à la présence. La remise des ordinateurs est un coût marginal. La seule activité plus délicate à gérer est celle des remplacements en séance plénière. Cette question sera réglée avec l'usage de la carte. Actuellement c'est une gestion manuelle : M. REYNARD doit indiquer à la main les changements. Il arrive parfois qu'on ait les changements au dernier moment où après le début de la séance. C'est délicat lorsqu'il y a un vote nominal. On doit tout changer à la main. Mais les groupes s'organisent assez bien par eux-mêmes. L'idée de départ des députés suppléants était d'obtenir un GC aussi complet que possible. On voit une amélioration à ce niveau, même si on n'est pas encore à 100.

Un député demande si il y a un plus haut taux de participation aux votes grâce à la présence des députés suppléants ?

M. KOELLIKER indique qu'on est passé de 85 à 95 en moyenne.

Un commissaire remarque qu'il siège au sein de la CCG. Or, les remplacements se font n'importe comment. Il se dit que la règle qui prévaut à la CVO devrait prévaloir pour la CCG ?

M. KOELLIKER rappelle qu'il s'agit d'une règle qui dépend des groupes. On ne vérifie pas qu'elle soit appliquée. Si les groupes et la commission l'estimaient nécessaire ou utile, on pourrait l'appliquer à la CCG.

M. KOELLIKER remarque que la règle fonctionne bien à la CVO. Elle se fait presque à la Commission des finances : on remarque que les remplaçants sont en général toujours les mêmes et qu'ils deviennent titulaires quand une place se libère. Il ajoute que les commissions voient à présent passer tous les objets avec les renvois automatiques des motions et des résolutions. Le rôle des commissions est renforcé.

Un commissaire demande si cela a permis une amélioration dans le traitement de l'ordre du jour ?

M. KOELLIKER répond par la positive. Pendant plusieurs années, il y avait une augmentation régulière de l'ordre du jour. Aujourd'hui, la tendance est inversée (de moins en moins d'objets). On espère connaître pendant la prochaine législature une session qui se termine par l'épuisement de l'ordre du jour. Il faut toutefois être attentif à ce que les commissions ne soient pas asphyxiées.

Un commissaire comprend que les commissions prennent plus d'importance. Cela signifie donc plus d'heures et plus de jetons de présence. Il faut aussi mentionner la commission d'enquête parlementaire à hauteur d'un million de coûts. Or le SGGC propose de maintenir le budget à 4.7 millions de F. Il demande comment cela est possible ?

M. KOELLIKER indique que la commission d'enquête parlementaire est entrée dans une phase différente cette année : il s'agit de la rédaction du rapport. Ce changement, ajouté au fait que certaines commissions ont épuisé leur ordre du jour, équilibrent le budget. Le chiffre est tout à fait logique si l'on part du principe que la commission d'enquête parlementaire terminera ses travaux l'année prochaine.

Un commissaire demande comment on intègre les élections au budget ?

M. KOELLIKER explique qu'elles n'ont pas véritablement d'incidences. Le seul petit effet peut être que les commissions siègent un peu moins juste avant les élections parce qu'elles ne veulent pas engager le parlement sur des décisions possiblement remises en cause quelques semaines plus tard. Pour les jetons de présence, c'est donc éventuellement une diminution.

Un commissaire demande des explications pour la rubrique 3052 en ce qui concerne les cotisations à la CPEG. La ligne est nulle ?

M. KOELLIKER indique que c'est la variation qui est nulle. Le montant est toujours le même. Il correspond aux députés affiliés au deuxième pilier.

Un député demande où les cotisations se trouvent pour le personnel ?

M. KOELLIKER explique que cela se trouve à la rubrique 3052 des charges du personnel. Il s'agit de 404 725 F. Les députés sont affiliés à Swisscanto, caisse qui a l'avantage d'être capitalisée au-delà de 100%. Il y a une quinzaine de députés affiliés sur 100. Cela concerne plutôt la couverture d'un risque invalidité/décès.

Un commissaire demande des précisions quant aux investissements informatiques ?

M. KOELLIKER indique qu'il y a un budget important pour renouveler le matériel informatique l'année prochaine, qui correspond à 926 500 F. Cette somme est aussi dévolue au développement des projets informatiques propres au GC (Accord et gestion électronique des documents). Le montant est un peu plus élevé que prévu parce que les montants non dépensés des années précédentes sont réaffectés.

Un commissaire remarque qu'il avait été question d'avoir accès à un nuage Grand Conseil. Il demande où on en est ?

M. KOELLIKER indique que le projet est examiné, mais que ce qui a été mis en place au niveau fédéral ne semble pas être concluant. On essaie d'apprendre de leurs expériences : on attend encore un peu. On conserve le principe de fournir un matériel qui soit entretenu par notre propre service informatique. L'autre principe est de faire recours à Accord pour éviter la diffusion par messagerie. Cela permet d'éviter de recevoir énormément de communications par messagerie et cela limite les fuites.

Un commissaire s'intéresse au vote électronique deuxième génération. Il comprend que cela se fera par carte ?

M. KOELLIKER explique que l'idée est que la carte de légitimation soit transformée en vraie carte fonctionnelle avec une puce pour pouvoir avoir accès aux salles et voter en séance.

Un commissaire remarque qu'il y a dans certains parlements un petit écran sur chaque place pour suivre les objets ?

M. KOELLIKER avance que le problème est l'usure des tablettes. Cela peut entraîner des coûts de maintenance assez élevés. On pense en revanche prévoir un écran pour tout le monde avec l'affichage des amendements, ce qui éviterait aussi au Président de les lire intégralement.

Publication du projet de budget 2018

O01 Grand Conseil

O01 Grand Conseil

Département responsable : GC

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**12'889'840**	**-7'290**	**-0.1%**	**12'897'130**	**12'369'848**
30 Charges de personnel	9'168'994	39'679	0.4%	9'129'315	9'122'351
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	3'344'007	-32'000	-0.9%	3'376'007	3'073'352
33 Amortissements du patrimoine administratif	171'439	-16'969	-9.0%	188'408	169'509
34 Charges financières	-	-	-	-	1'300
36 Charges de transfert	200'000	0	0.0%	200'000	-
39 Imputations internes	5'400	2'000	58.8%	3'400	3'336
REVENUS	**56'769**	**17**	**0.0%**	**56'752**	**64'796**
42 Taxes	17'242	17	0.1%	17'225	25'360
43 Revenus divers	39'527	0	0.0%	39'527	39'436
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-12'833'071**	**7'307**	**-0.1%**	**-12'840'378**	**-12'305'051**
Coût des prestations de moyens	*-1'237'423*	*-24'367*	*2.0%*	*-1'213'056*	*-1'091'731*
COÛT COMPLET	***-14'070'494***	***-17'060***	***0.1%***	***-14'053'434***	***-13'396'782***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***24.30***	***0.00***	***0.00%***	***24.30***	***22.80***
ETP fixes	*24.30*	*0.00*	*0.00%*	*24.30*	*22.80*

Descriptif du programme

Le Grand Conseil exerce le pouvoir législatif : il vote les projets de lois qui lui sont soumis par le Conseil d'Etat et les députés. Il vote également les impôts, décrète les dépenses et arrête les comptes de l'Etat.

Outre la haute surveillance de l'administration qu'il assume au travers de ses commissions de contrôle de gestion et des finances, le Grand Conseil exerce le droit de grâce et certaines fonctions de recours.

Il élit les représentants du Grand Conseil dans les commissions et délégations officielles et les membres du Pouvoir judiciaire dans l'attente des élections générales. En outre, les autorités exécutives et judiciaires, ainsi que les magistrats de la Cour des comptes, prêtent serment devant le Grand Conseil.

Ce programme contient la prestation suivante :

O01.01 Grand Conseil.

Projets prioritaires et justification des écarts

L'année 2018 sera marquée par plusieurs changements d'envergure engendrant d'importantes conséquences financières. Sont ainsi prévus, d'une part, le renouvellement du parlement ainsi que la prestation de serment du Conseil d'Etat lors d'une séance extraordinaire du Grand Conseil le 31 mai 2018. Selon la loi sur le protocole et son

O01 Grand Conseil (suite)

règlement d'application, la quasi-totalité des frais d'organisation est désormais à la charge du Grand Conseil. D'autre part, à l'automne 2018, l'avancement des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville conduira le Grand Conseil à siéger extra muros ce qui induira des frais de fonctionnement supplémentaires.

Malgré cela, le Bureau du Grand Conseil présente un projet de budget 2018 avec un montant de charges équivalent à celui du budget 2017 et ce, grâce à des réaffectations internes. A noter enfin qu'au moment du dépôt du projet de budget, le Bureau n'a pas encore examiné la question de la fixation du montant des jetons de présence pour la prochaine législature.

Objectifs et indicateurs

Aucun objectif pour ce programme.

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11 Grand Conseil						
Postes fixes	*24,300 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*24,300 ETP*	*22,800 ETP*
3 Charges	12.889.840		-7.290	-0,1	12.897.130	12.369.847,64
4 Revenus		56.769	17	0,0	56.752	64.796,30
Couverture en F	-12.833.071		7.307		-12.840.378	-12.305.051,34
Couverture en %	-99,56%			0,0	-99,56%	-99,48%
30 Charges de personnel	9.168.994		39.679	0,4	9.129.315	9.122.350,80
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	3.344.007		-32.000	-0,9	3.376.007	3.073.352,15
33 Amortissements du patrimoine administratif	171.439		-16.969	-9,0	188.408	169.508,99
34 Charges financières				ND		1.299,70
36 Charges de transfert	200.000		0	0,0	200.000	
39 Facturations internes	5.400		2.000	58,8	3.400	3.336,00
42 Taxes		17.242	17	0,1	17.225	25.360,35
43 Revenus divers		39.527	0	0,0	39.527	39.435,95

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11 Grand Conseil						
Postes fixes	*24,300 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*24,300 ETP*	*22,800 ETP*
3 Charges	**12.889.840**		**-7.290**	**-0,1**	**12.897.130**	**12.369.847,64**
4 Revenus		**56.769**	**17**	**0,0**	**56.752**	**64.796,30**
Couverture en F	**-12.833.071**		**7.307**		**-12.840.378**	**-12.305.051,34**
Couverture en %	**-99,56%**			**0,0**	**-99,56%**	**-99,48%**
11.01.01 Grand Conseil						
3 Charges	**8.601.252**		**23.442**	**0,3**	**8.577.810**	**8.227.156,20**
4 Revenus		**2.251**	**0**	**0,0**	**2.251**	**1.964,40**
Couverture en F	**-8.599.001**		**-23.442**		**-8.575.559**	**-8.225.191,80**
Couverture en %	**-99,97%**			**0,0**	**-99,97%**	**-99,98%**
30 Charges de personnel	5.468.746		9.911	0,2	5.458.835	5.628.247,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.756.448		28.500	1,0	2.727.948	2.425.545,44
33 Amortissements du patrimoine administratif	170.658		-16.969	-9,0	187.627	168.727,86
34 Charges financières				ND		1.299,70
36 Charges de transfert	200.000		0	0,0	200.000	
39 Facturations internes	5.400		2.000	58,8	3.400	3.336,00
42 Taxes		251	0	0,0	251	-1,80
43 Revenus divers		2.000	0	0,0	2.000	1.966,20
11.02.01 Secrétariat général du Grand Conseil						
Postes fixes	*24,000 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*24,000 ETP*	*22,500 ETP*
3 Charges	**4.238.256**		**-26.926**	**-0,6**	**4.265.182**	**4.091.226,29**
4 Revenus		**17.252**	**20**	**0,1**	**17.232**	**25.320,65**
Couverture en F	**-4.221.004**		**26.946**		**-4.247.950**	**-4.065.905,64**
Couverture en %	**-99,59%**			**0,0**	**-99,60%**	**-99,38%**
30 Charges de personnel	3.652.910		33.574	0,9	3.619.336	3.443.255,65
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	584.565		-60.500	-9,4	645.065	647.189,51
33 Amortissements du patrimoine administratif	781		0	0,0	781	781,13
42 Taxes		16.952	20	0,1	16.932	25.320,65
43 Revenus divers		300	0	0,0	300	0,00
11.03.01 Bureau interparlementaire de coordination						
Postes fixes	*0,300 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*0,300 ETP*	*0,300 ETP*
3 Charges	**50.332**		**-3.806**	**-7,0**	**54.138**	**51.465,15**
4 Revenus		**37.266**	**-3**	**0,0**	**37.269**	**37.511,25**
Couverture en F	**-13.066**		**3.803**		**-16.869**	**-13.953,90**
Couverture en %	**-25,96%**			**-16,7**	**-31,16%**	**-27,11%**
30 Charges de personnel	47.338		-3.806	-7,4	51.144	50.847,95

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.03.01 Bureau interparlementaire de coordination						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'994		0	0,0	2'994	617,20
42 Taxes		39	-3	-7,1	42	41,50
43 Revenus divers		37'227	0	0,0	37'227	37'469,75

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11 Grand Conseil						
Postes fixes	*24,300 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*24,300 ETP*	*22,800 ETP*
3 Charges	12.889.840		-7.290	-0,1	12.897.130	12.369.847,64
4 Revenus		56.769	17	0,0	56.752	64.796,30
Couverture en F	-12.833.071		7.307		-12.840.378	-12.305.051,34
Couverture en %	-99,56%			0,0	-99,56%	-99,48%
11.01.01 Grand Conseil						
3 Charges	8.601.252		23.442	0,3	8.577.810	8.227.156,20
4 Revenus		2.251	0	0,0	2.251	1.964,40
Couverture en F	-8.599.001		-23.442		-8.575.559	-8.225.191,80
Couverture en %	-99,97%			0,0	-99,97%	-99,98%
30 Charges de personnel	5.468.746		9.911	0,2	5.458.835	5.628.247,20
3001 Paiements aux autorités et juges	4.700.000		10.000	0,2	4.690.000	4.971.567,35
300130 Jetons de présence versés	4.700.000		10.000	0,2	4.690.000	4.971.567,35
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	250.000		0	0,0	250.000	327.061,95
301031 Traitement du personnel auxiliaire (heurefacture)	250.000		0	0,0	250.000	327.061,95
3049 Autres indemnités	643		0	0,0	643	
304991 Primes diverses (ancienneté, naissance, départ, décès)	643		0	0,0	643	
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	318.921		644	0,2	318.277	211.491,55
305000 Cotisations patronales AVS-AI-APG	253.721		513	0,2	253.208	166.915,65
305010 Participation aux frais de gestion AVS	7.228		15	0,2	7.213	8.027,80
305020 Assurance chômage	54.457		109	0,2	54.348	32.281,05
305030 Fonds pour la formation professionnelle	1.485		3	0,2	1.482	2.926,50
305040 Assurance maternité	2.030		4	0,2	2.026	1.340,55
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	20.000		0	0,0	20.000	37.184,50
305200 Cotisations à la CPEG	0		0	ND		20.572,40
305299 Cotisations patronales aux autres caisses de pensions	20.000		0	0,0	20.000	16.612,10
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	10.891		22	0,2	10.869	568,45
305300 Cotisations patronales aux assurances-accidents	10.891		22	0,2	10.869	568,45
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	121.291		245	0,2	121.046	79.796,35
305400 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	121.291		245	0,2	121.046	79.796,35
3099 Autres charges de personnel	47.000		-1.000	-2,1	48.000	577,05
309909 Autres indemnités fixes au personnel	42.000		0	0,0	42.000	
309999 Autres charges de personnel	5.000		-1.000	-16,7	6.000	577,05

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.01.01 Grand Conseil						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2.756.448		28.500	1,0	2.727.948	2.425.545,44
3100 Matériel de bureau	1.000		0	0,0	1.000	482,60
310000 Fournitures et matériel de bureau	1.000		0	0,0	1.000	482,60
3102 Imprimés, publications	4.000		1.000	33,3	3.000	4.752,90
310200 Imprimés, publications	4.000		1.000	33,3	3.000	4.752,90
3103 Littérature spécialisée, magazines	500		0	0,0	500	404,30
310300 Achats de livres et littérature spécialisée	500		0	0,0	500	404,30
3110 Meubles et appareils de bureau	0		-500	-100,0	500	
311000 Meubles et appareils de bureau	0		-500	-100,0	500	
3113 Matériel informatique	3.000		0	0,0	3.000	5.290,70
311300 Matériel et équipement informatique	3.000		0	0,0	3.000	5.290,70
3118 Immobilisations incorporelles	3.000		0	0,0	3.000	12.588,65
311800 Logiciels et autres incorporels	3.000		0	0,0	3.000	12.588,65
3130 Prestations de services de tiers	2.018.000		36.000	1,8	1.982.000	1.845.412,43
313000 Informations, manifestations et relations externes	190.000		36.000	23,4	154.000	52.576,20
313009 Autres prestations de service général	1.820.000		0	0,0	1.820.000	1.785.793,72
313090 Cotisations de membres	8.000		0	0,0	8.000	7.042,51
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	400.000		0	0,0	400.000	257.077,81
313200 Honoraires de mandataires	400.000		0	0,0	400.000	257.077,81
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau				ND		914,00
315000 Entretienréparation mobilierappareils de bureau				ND		914,00
3153 Entretien informatique (matériel)				ND		700,25
315300 Entretien de matériel informatique				ND		700,25
3170 Frais de déplacements et autres frais	332.000		-8.000	-2,4	340.000	297.921,80
317000 Frais de transports	100.000		0	0,0	100.000	87.739,15
317010 Frais de repas et logement	220.000		-10.000	-4,3	230.000	168.251,70
317020 Frais de représentation	12.000		2.000	20,0	10.000	40.630,95
317099 Autres frais et débours				ND		1.300,00
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-5.052		0	0,0	-5.052	
317900 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-5.052		0	0,0	-5.052	

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.01.01 Grand Conseil						
33 Amortissements du patrimoine administratif	**170.658**		**-16.969**	**-9,0**	**187.627**	**168.727,86**
3300 Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	99.913		682	0,7	99.231	89.418,58
330060 Amort. des biens meubles (PA) - Planifié	99.913		682	0,7	99.231	89.418,58
3320 Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	70.745		-17.651	-20,0	88.396	79.309,28
332000 Amort. des logiciels (PA) - Planifié	70.745		-17.651	-20,0	88.396	79.309,28
34 Charges financières				ND		**1.299,70**
3400 Intérêts passifs des engagements courants				ND		1.299,70
340029 Charges d'intérêts diverses sur les engagements courants				ND		1.299,70
36 Charges de transfert	**200.000**		**0**	**0,0**	**200.000**	
3635 Subventions accordées aux entreprises privées	200.000		0	0,0	200.000	
363500 Subventions accordées aux entreprises privées	200.000		0	0,0	200.000	
39 Facturations internes	**5.400**		**2.000**	**58,8**	**3.400**	**3.336,00**
3900 Approvisionnement en matériel et en marchandises	2.000		2.000	ND		1.096,00
390000 Approvisionnement en matériel et en marchandises facturé en interne	2.000		2.000	ND		1.096,00
3910 Prestations de service facturées en interne	3.400		0	0,0	3.400	2.240,00
391040 Prestations de véhiculesgarage facturées en interne	3.400		3.400	ND		2.240,00
391099 Autres prestations de service facturées en interne			-3.400	-100,0	3.400	
42 Taxes		**251**	**0**	**0,0**	**251**	**-1,80**
4260 Remboursements et participations de tiers		251	0	0,0	251	-1,80
426011 Participation aux pertes de gains maladie		251	0	0,0	251	-1,80
43 Revenus divers		**2.000**	**0**	**0,0**	**2.000**	**1.966,20**
4309 Autres revenus d'exploitation		2.000	0	0,0	2.000	1.966,20
430999 Autres revenus divers d'exploitation		2.000	0	0,0	2.000	1.966,20
11.02.01 Secrétariat général du Grand Conseil						
Postes fixes	*24,000 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*24,000 ETP*	*22,500 ETP*
3 Charges	**4.238.256**		**-26.926**	**-0,6**	**4.265.182**	**4.091.226,29**
4 Revenus		**17.252**	**20**	**0,1**	**17.232**	**25.320,65**
Couverture en F	**-4.221.004**		**26.946**		**-4.247.950**	**-4.065.905,64**
Couverture en %	**-99,59%**			**0,0**	**-99,60%**	**-99,38%**
30 Charges de personnel	**3.652.910**		**33.574**	**0,9**	**3.619.336**	**3.443.255,65**
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	2.935.766		12.588	0,4	2.923.178	2.781.348,90
301000 Traitement du personnel administratif	2.932.212		25.280	0,9	2.906.932	2.725.934,90

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.02.01 Secrétariat général du Grand Conseil						
301008 Réduction linéaire personnel administratif	-61.446		-692	1,1	-60.754	
301031 Traitement du personnel auxiliaire (heurefacture)	15.000		0	0,0	15.000	8.788,15
301041 Traitement des stagiaires	0		-2.000	-100,0	2.000	
301050 Heures supplémentaires payées	50.000		-10.000	-16,7	60.000	44.789,85
301051 Variations heures supplémentaires et congés non pris				ND		1.836,00
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	7.770		7.770	ND		
301801 Annuités du personnel administratif	7.770		7.770	ND		
3030 Travailleurs temporaires	18.000		0	0,0	18.000	
303000 Travailleurs temporaires	18.000		0	0,0	18.000	
3049 Autres indemnités	8.319		85	1,0	8.234	24.052,00
304990 Participation TPG	725		0	0,0	725	610,00
304991 Primes diverses (ancienneté, naissance, départ, décès)	7.594		85	1,1	7.509	23.442,00
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	190.157		1.316	0,7	188.841	178.637,05
305000 Cotisations patronales AVS-AI-APG	151.283		1.048	0,7	150.235	143.576,85
305010 Participation aux frais de gestion AVS	4.309		29	0,7	4.280	3.978,80
305020 Assurance chômage	32.470		225	0,7	32.245	29.156,05
305030 Fonds pour la formation professionnelle	885		5	0,6	880	770,95
305040 Assurance maternité	1.210		9	0,7	1.201	1.154,40
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	404.725		4.269	1,1	400.456	382.317,60
305200 Cotisations à la CPEG	404.725		4.269	1,1	400.456	382.317,60
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	6.493		46	0,7	6.447	4.588,60
305300 Cotisations patronales aux assurances-accidents	6.493		46	0,7	6.447	4.588,60
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	72.320		500	0,7	71.820	68.519,50
305400 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	72.320		500	0,7	71.820	68.519,50
3059 Autres cotisations patronales				ND		1.342,00
305900 Cotisations patronales liées aux charges à payer				ND		1.342,00
3090 Formation et perfectionnement du personnel	760		0	0,0	760	50,00
309000 Frais de formation	760		0	0,0	760	50,00
3099 Autres charges de personnel	8.600		7.000	437,5	1.600	2.400,00
309909 Autres indemnités fixes au personnel	8.600		7.000	437,5	1.600	2.400,00

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.02.01 Secrétariat général du Grand Conseil						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**584.565**		**-60.500**	**-9,4**	**645.065**	**647.189,51**
3100 Matériel de bureau	10.000		0	0,0	10.000	9.651,33
310000 Fournitures et matériel de bureau	10.000		0	0,0	10.000	9.651,33
3101 Matériel d'exploitation, fournitures	500		0	0,0	500	108,00
310120 Fournitures pour nettoyages et déchets	500		0	0,0	500	108,00
3102 Imprimés, publications	420.000		-10.000	-2,3	430.000	536.368,65
310200 Imprimés, publications	420.000		-10.000	-2,3	430.000	536.368,65
3103 Littérature spécialisée, magazines	2.120		0	0,0	2.120	1.620,50
310300 Achats de livres et littérature spécialisée	500		0	0,0	500	0,00
310310 Abonnements journaux et magazines	1.620		0	0,0	1.620	1.620,50
3105 Denrées alimentaires	500		0	0,0	500	
310500 Denrées alimentaires	500		0	0,0	500	
3106 Matériel médical	200		0	0,0	200	
310600 Fournitures médicales	200		0	0,0	200	
3110 Meubles et appareils de bureau	1.000		0	0,0	1.000	3.482,85
311000 Meubles et appareils de bureau	1.000		0	0,0	1.000	3.482,85
3111 Machines, appareils et véhicules				ND		1.156,50
311100 Machines, appareils et véhicules				ND		1.156,50
3112 Vêtements, linge, rideaux	0		-3.500	-100,0	3.500	
311200 Vêtements, linge, rideaux	0		-3.500	-100,0	3.500	
3113 Matériel informatique	5.000		-1.000	-16,7	6.000	3.033,90
311300 Matériel et équipement informatique	5.000		-1.000	-16,7	6.000	3.033,90
3118 Immobilisations incorporelles				ND		673,90
311800 Logiciels et autres incorporels				ND		673,90
3119 Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif				ND		1.592,85
311999 Autres machines et matériel				ND		1.592,85
3130 Prestations de services de tiers	37.000		-2.000	-5,1	39.000	16.279,93
313001 Frais de télécommunications	1.000		0	0,0	1.000	773,70
313002 Frais liés au courrier	25.000		-10.000	-28,6	35.000	15.134,08
313006 Frais de déménagement	10.000		8.000	400,0	2.000	

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.02.01 Secrétariat général du Grand Conseil						
313009 Autres prestations de service général	1.000		0	0,0	1.000	122,15
313090 Cotisations de membres				ND		250,00
3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	30.000		-20.000	-40,0	50.000	6.130,10
313200 Honoraires de mandataires	30.000		-20.000	-40,0	50.000	6.130,10
3150 Entretien de meubles et appareils de bureau				ND		783,95
315000 Entretienréparation mobilierappareils de bureau				ND		783,95
3151 Entretien de machines, appareils, véhicules	500		0	0,0	500	
315100 Entretienréparation équipementsvéhicules	500		0	0,0	500	
3153 Entretien informatique (matériel)	35.000		-25.000	-41,7	60.000	38.498,40
315300 Entretien de matériel informatique	35.000		-25.000	-41,7	60.000	38.498,40
3158 Entretien des immobilisations incorporelles	5.000		0	0,0	5.000	
315800 Maintenance des logiciels	5.000		0	0,0	5.000	
3161 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	15.000		0	0,0	15.000	12.132,55
316100 Location de machines à photocopier	15.000		0	0,0	15.000	12.132,55
3170 Frais de déplacements et autres frais	24.000		1.000	4,3	23.000	15.676,10
317000 Frais de transports	5.000		0	0,0	5.000	1.968,15
317010 Frais de repas et logement	13.000		0	0,0	13.000	7.656,90
317020 Frais de représentation	3.000		0	0,0	3.000	3.262,70
317099 Autres frais et débours	3.000		1.000	50,0	2.000	2.788,35
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-1.255		0	0,0	-1.255	
317900 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-1.255		0	0,0	-1.255	
33 Amortissements du patrimoine administratif	**781**		**0**	**0,0**	**781**	**781,13**
3300 Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	781		0	0,0	781	781,13
330060 Amort. des biens meubles (PA) - Planifié	781		0	0,0	781	781,13
42 Taxes		**16.952**	**20**	**0,1**	**16.932**	**25.320,65**
4250 Ventes		8.000	0	0,0	8.000	7.500,00
425000 Ventes de biens et marchandises		8.000	0	0,0	8.000	7.500,00
4260 Remboursements et participations de tiers		8.952	20	0,2	8.932	17.820,65
426001 Indemnités de la LAA		4.000	0	0,0	4.000	4.552,80
426002 Indemnités de l'assurance militaire		2.000	0	0,0	2.000	

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.02.01 Secrétariat général du Grand Conseil						
426010 Remboursements de salaires				ND		10.537,30
426011 Participation aux pertes de gains maladie		2.952	20	0,7	2.932	2.730,55
43 Revenus divers		300	0	0,0	300	0,00
4309 Autres revenus d'exploitation		300	0	0,0	300	0,00
430999 Autres revenus divers d'exploitation		300	0	0,0	300	0,00
11.03.01 Bureau interparlementaire de coordination						
Postes fixes	*0,300 ETP*		*0,000 ETP*	*0,0%*	*0,300 ETP*	*0,300 ETP*
3 Charges	50.332		-3.806	-7,0	54.138	51.465,15
4 Revenus		37.266	-3	0,0	37.269	37.511,25
Couverture en F	-13.066		3.803		-16.869	-13.953,90
Couverture en %	-25,96%			-16,7	-31,16%	-27,11%
30 Charges de personnel	47.338		-3.806	-7,4	51.144	50.847,95
3010 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	38.355		-3.185	-7,7	41.540	41.201,40
301000 Traitement du personnel administratif	38.318		-3.251	-7,8	41.569	41.201,40
301007 Réduction budgétaire personnel administratif	-160		0	0,0	-160	
301008 Réduction linéaire personnel administratif	-803		66	-7,6	-869	
301031 Traitement du personnel auxiliaire (heurefacture)	1.000		0	0,0	1.000	0,00
3018 Nature technique pour l'élaboration budgétaire - personnel administratif e	102		102	ND		
301801 Annuités du personnel administratif	102		102	ND		
3049 Autres indemnités	101		-8	-7,3	109	30,00
304990 Participation TPG				ND		30,00
304991 Primes diverses (ancienneté, naissance, départ, décès)	101		-8	-7,3	109	
3050 Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	2.484		-199	-7,4	2.683	2.657,90
305000 Cotisations patronales AVS-AI-APG	1.976		-159	-7,4	2.135	2.117,45
305010 Participation aux frais de gestion AVS	56		-5	-8,2	61	58,85
305020 Assurance chômage	424		-34	-7,4	458	454,00
305030 Fonds pour la formation professionnelle	12		0	0,0	12	10,85
305040 Assurance maternité	16		-1	-5,9	17	16,95
3052 Cotisations patronales aux caisses de pensions	5.266		-434	-7,6	5.700	5.863,80
305200 Cotisations à la CPEG	5.266		-434	-7,6	5.700	5.863,80
3053 Cotisations patronales aux assurances-accidents	85		-7	-7,6	92	84,65
305300 Cotisations patronales aux assurances-accidents	85		-7	-7,6	92	84,65

11 GRAND CONSEIL

RUBRIQUE	BUDGET 2018		VARIATION 2018 - 2017		BUDGET 2017	COMPTE 2016
	CHARGES	REVENUS	en F/Postes	en %		
11.03.01 Bureau interparlementaire de coordination						
3054 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	945		-75	-7,4	1.020	1.010,20
305400 Cotisations patronales aux caisses d'allocations familiales	945		-75	-7,4	1.020	1.010,20
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	**2.994**		**0**	**0,0**	**2.994**	**617,20**
3130 Prestations de services de tiers	2.000		0	0,0	2.000	
313009 Autres prestations de service général	2.000		0	0,0	2.000	
3170 Frais de déplacements et autres frais	1.000		0	0,0	1.000	617,20
317000 Frais de transports	1.000		0	0,0	1.000	482,20
317010 Frais de repas et logement				ND		135,00
3179 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-6		0	0,0	-6	
317900 Rubrique réservée pour la statistique financière fédérale	-6		0	0,0	-6	
42 Taxes		**39**	**-3**	**-7,1**	**42**	**41,50**
4260 Remboursements et participations de tiers		39	-3	-7,1	42	41,50
426011 Participation aux pertes de gains maladie		39	-3	-7,1	42	41,50
43 Revenus divers		**37.227**	**0**	**0,0**	**37.227**	**37.469,75**
4309 Autres revenus d'exploitation		37.227	0	0,0	37.227	37.469,75
430999 Autres revenus divers d'exploitation		37.227	0	0,0	37.227	37.469,75

O - Autorités et gouvernance

Crédit de renouvellement

2011517 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - GC

CR 1101 - Grand Conseil

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	1'800'000	146'592	200'000	926'500	51%	726'500
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit
Loi 11517, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 1'800'000 F, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.

Objectifs annuels 2018
La tranche 2018 est prévue pour couvrir le renouvellement du matériel informatique de la députation à l'occasion du changement de législature, ainsi que pour le développement des projets informatiques du Secrétariat général du Grand Conseil. Une partie de la tranche annuelle pourra être utilisée pour l'acquisition de certains équipements dans la salle de remplacement.

Objectifs annuels 2017
Assurer le bon fonctionnement des matériels informatiques dans la Salle du Grand Conseil. Poursuivre le projet d'archivage numérique des documents du Grand Conseil et du SGGC. Préparer le changement de législature au printemps 2018.

Libellé	Crédit total	Comptes au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit	Variation 2018-2017
O AUTORITÉS ET GOUVERNANCE						
5 Dépenses d'investissement	41.681.157	3.326.488,55	5.216.325	11.828.300	28%	6.611.975
Investissements Nets	*41.681.157*	*3.326.488,55*	*5.216.325*	*11.828.300*	*28%*	*6.611.975*
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	27.785.000		2.500.000	7.600.000	27%	5.100.000
Investissements Nets	*27.785.000*		*2.500.000*	*7.600.000*	*27%*	*5.100.000*
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	13.896.157	3.326.488,55	2.716.325	4.228.300	30%	1.511.975
Investissements Nets	*13.896.157*	*3.326.488,55*	*2.716.325*	*4.228.300*	*30%*	*1.511.975*
01 - PRÉSIDENCE						
5 Dépenses d'investissement	374.000	95.481,09	46.800	186.800	50%	140.000
Investissements Nets	*374.000*	*95.481,09*	*46.800*	*186.800*	*50%*	*140.000*
02 - FINANCES						
5 Dépenses d'investissement	30.598.332	1.745.462,82	3.463.569	8.210.000	27%	4.746.431
Investissements Nets	*30.598.332*	*1.745.462,82*	*3.463.569*	*8.210.000*	*27%*	*4.746.431*
04 - SÉCURITÉ ET ÉCONOMIE						
5 Dépenses d'investissement	7.780.825	1.331.321,37	1.495.956	2.500.000	32%	1.004.044
Investissements Nets	*7.780.825*	*1.331.321,37*	*1.495.956*	*2.500.000*	*32%*	*1.004.044*
11 - GRAND CONSEIL						
5 Dépenses d'investissement	2.813.000	146.591,95	200.000	926.500	33%	726.500
Investissements Nets	*2.813.000*	*146.591,95*	*200.000*	*926.500*	*33%*	*726.500*
12 - COUR DES COMPTES						
5 Dépenses d'investissement	115.000	7.631,32	10.000	5.000	4%	-5.000
Investissements Nets	*115.000*	*7.631,32*	*10.000*	*5.000*	*4%*	*-5.000*
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
CR: 02 Finances						
1011472 Transformation du bâtiment de l'Hotel-de-ville CR 02.30 Office des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	18.276.000		1.000.000	4.800.000	26%	3.800.000
1011943 Archives d'Etat dans le bâtiment de l'arsenal - étude CR 02.30 Office des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	3.689.000		500.000	1.000.000	27%	500.000
CR: 04 Sécurité et économie						
1011472 Transformation du bâtiment de l'Hotel-de-ville CR 04.11 Direction générale des systèmes d'information (DGSI)						
5 Dépenses d'investissement	67.000					
1011867 Vote électronique de deuxième génération CR 04.11 Direction générale des systèmes d'information (DGSI)						
5 Dépenses d'investissement	4.740.000		1.000.000	1.800.000	38%	800.000
CR: 11 Grand Conseil						
1011472 Transformation du bâtiment de l'Hotel-de-ville CR 11.01 Grand Conseil						
5 Dépenses d'investissement	1.013.000					
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
CR: 01 Présidence						

Libellé	Crédit total	Comptes au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit	Variation 2018-2017
2011510 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Département présidentiel CR 01.01 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	374.000	95.481,09	46.800	186.800	50%	140.000
CR: 02 Finances						
2011511 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Département des finances CR 02.21 Secrétariat général						
5 Dépenses d'investissement	50.000		10.000	10.000	20%	
2011520 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Bâtiments CR 02.30 Office des bâtiments						
5 Dépenses d'investissement	8.583.332	1.745.462,82	1.953.569	2.400.000	28%	446.431
CR: 04 Sécurité et économie						
2011521 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Systèmes d'information et de commun CR 04.11 Direction générale des systèmes d'information (DGSI)						
5 Dépenses d'investissement	2.973.825	1.331.321,37	495.956	700.000	24%	204.044
CR: 11 Grand Conseil						
2011517 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Grand Conseil CR 11.01 Grand Conseil						
5 Dépenses d'investissement	1.800.000	146.591,95	200.000	926.500	51%	726.500
CR: 12 Cour des comptes						
2011518 Crédit de renouvellement 2015-2019 - Cour des comptes CR 12.01 Cour des comptes						
5 Dépenses d'investissement	115.000	7.631,32	10.000	5.000	4%	-5.000

Politique publique O (Autorité et gouvernance)

Cour des comptes

Synthèse de l'audition en commission

L'audition de la Cour des comptes (ci-après la Cour) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Stanislas Zuin, président de la Cour, indique que l'augmentation des charges est uniquement liée à l'activité de révision de la Cour. En ce qui concerne les autres domaines, la Cour fait valoir une diminution de ses charges, en ce sens qu'elle s'applique – par analogie – la diminution de –5% demandée à l'ensemble de l'Etat. Elle souligne également l'effet d'une diminution de la dotation de la provision pour charge de prévoyance des magistrats. Globalement, la Cour indique que son budget est en diminution de 1,4 million de francs.

Le président de la Cour indique également que celle-ci avait travaillé avec la direction générale des finances sur un projet de contrat de prestations s'inscrivant sur une durée de trois ans, ce qui lui aurait permis d'avoir une meilleure prévisibilité budgétaire. Pour l'instant, le Conseil d'Etat n'est pas, selon le président de la Cour, favorable à cette manière de faire en ce qui concerne l'institution qu'il préside.

Il est encore relevé que, en ce qui concerne la révision à proprement parler, l'attribution des mandats se fera par le truchement d'un appel d'offres. Le président de la Cour note d'ailleurs que, tout prochainement, la Cour sera révisée par un organe de révision externe alors qu'elle l'était jusqu'à présent par le service d'audit interne.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique O (Autorité et gouvernance)

Cour des comptes

Présents : M. LUSSI Patrick
M. VELASCO Alberto

Assistent : **Cour des Comptes**
M. ZUIN Stanislas, Magistrat titulaire
M. CRUZADO Xavier, Secrétaire général

Procès-verbaliste : M. GONCZY Sacha

O04 Surveillance de l'Etat

O04.01 Audit et évaluation de la Cour des comptes.

Introduction.

M. ZUIN présente M. CRUZADO, le nouveau Secrétaire général à la Cour des comptes. Il dispose d'une expérience étendue notamment dans les domaines RH, finance et en contrôle interne. Il a œuvré entre autres auprès de la régie Brolliet.

La Cour des comptes (ci-après CdC) reste une petite structure (22 ETP environ) avec un budget qui d'ordinaire varie peu.

Pour le budget 2018, il y a en revanche de fortes variations, essentiellement à la baisse. On avait eu une forte hausse au budget 2017 dans la rubrique « charge de personnel » à cause de la dotation du fonds de pension des magistrats de la CdC.

Cette année, c'est l'effet inverse. La dotation à la provision pour pension, selon les hypothèses actuelles, est réévaluée à la baisse : on a une diminution d'environ 1.8 millions pour la nature 30. En revanche, on voit dans le tableau une baisse de seulement 1.4 millions. Cet écart est lié au fait qu'on augmente de 400 000 F la dotation en charge de personnel pour assurer la révision des comptes de l'Etat.

Il y avait eu un premier effet de 600 000 d'augmentation pour le budget 2017 relatif à la révision des comptes. C'est à présent le solde de 400 000 F pour parvenir à la dotation d'un million, acceptée par le Conseil d'Etat.

Pour cette première ligne du tableau, il y a donc une diminution de 1.4 millions dans les charges de personnel, liée à la diminution de 1.8 millions (nouveau calcul de la pension) et à l'augmentation de 0.4 millions (activité de révision). La deuxième ligne du tableau reprend les charges générales. Elle est parfaitement stable. Les autres rubriques ne sont pas directement contrôlées par la CdC. Les amortissements et les charges financières sont calculés par le département des finances. Pour les revenus 42, les « taxes » n'en sont pas au sens strict. Il s'agit d'indemnités reçues pour perte de gain en cas de maladie. Quant au coût des prestations de moyens, ce sont des allocations calculées par l'Etat pour l'usage des locaux, de l'informatique, des services comptabilité, du service des paies de l'OPE, etc.

Commentaires

Un commissaire demande pour la caisse de retraite. S'agissant de la Commission des finances, deux PL vont arriver. Il demande si les chiffres annoncés sont les conséquences de ce qui est inscrit dans le PL qui les concerne ?

Il pose la question du différentiel entre les 1.8 millions mentionnés et les 1.4 millions que l'on retrouve dans le document ?

M. ZUIN explique que les chiffres du budget 2018 sont calculés sur la base de la loi actuelle : la LTRCC (D 1 13). On ne prend pas en compte les PL en discussion au Grand Conseil. Il s'agit de transcrire en chiffres la loi existante. Pour la seconde question, il explique que le différentiel de 400 000 F est lié à l'augmentation prévue pour l'activité de révision. Il faut aussi mentionner l'application, par analogie avec l'administration cantonale, de la dernière tranche des 5% de réduction de la charge de personnel. Cela faisait au total 200 000 F à économiser sur trois périodes. On a inscrit la dernière tranche de 60 000 F, arrondie à 0.1 dans le texte de justification des écarts, au budget 2018.

Un commissaire demande si la révision des comptes de l'Etat a impacté les ETP ?

M. ZUIN répond par la positive (6 personnes). Il va y venir à présent. Le « descriptif de la prestation » a uniquement été adapté au vote de la loi LSurv au mois de mai pour que la révision des comptes individuels et consolidés soit intégrée. Pour le chapitre « projets prioritaires et justification des écarts », c'est l'explication qui vient d'être donnée.

Sur la troisième page, il s'agit de ce que les députés souhaitaient. Pour la première fois, il y a ici une segmentation de la CdC sur ses trois activités principales : l'audit, l'évaluation des politiques publiques et la révision des comptes.

Ainsi, on a le même chiffre à la colonne totale des coûts complets et au coût complet du budget 2018 à la page précédente. On a une réconciliation de ces montants. La CdC coûte donc, tout compris, 6 178 576 F. Pour la répartition de ces coûts, on voit que 4.6 millions sont alloués aux charges directes (ce qui est directement allouable à l'activité). Pour l'activité de révision mentionnée, on est à 864 000 F environ en charge de personnel, pour un total de 915 000 F environ. L'activité d'évaluation tourne autour des mêmes montants. L'activité d'audit reste l'activité principale de la CdC avec des charges à environ 2.8 millions.

Il y a ensuite les charges et revenus indirects : les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles et en qualité de centre de compétences. Par exemple, le support offert aux personnes qui font de l'audit, de l'évaluation ou de la révision (locaux, secrétariat, matériel, etc.), l'activité indirecte des magistrats pour la gestion administrative, les présentations de la CdC à l'université, etc. On rajoute les prestations de moyens fournies par l'Etat (410 000 F) et on parvient au coût complet. On atteint les chiffres qu'on avait articulés.

Un commissaire comprend qu'il y a 1 154 283 F de charges et revenus indirects, soit un peu moins de 20%.

M. CRUZADO répond par la positive. C'est la norme.

Un commissaire remarque qu'il n'y a dans les revenus que la rubrique 42 « taxes ». Il demande si on facture les prestations mentionnées comme les conférences à l'université ?

M. ZUIN répond par la négative. On a interdiction d'être rémunéré à titre personnel. Quant à la facturation des prestations de la Cour des comptes envers d'autres entités publiques comme l'université, on a estimé que cela n'était pas approprié.

Ce commissaire demande par quoi sont générées les taxes de 53 000 F environ ?

M. CRUZADO indique qu'il s'agit majoritairement de la perte de gain/maladie.

M. ZUIN rappelle que ce n'est pas la CdC qui choisit l'intitulé des natures comptables. La rubrique « taxe » est standardisée par le département des finances. Dans les rubriques détaillées, on retrouve l'indemnité de la LAA et la perte de gain en cas de maladie. C'est la structure du plan comptable de l'Etat.

M. ZUIN termine la présentation en parcourant la dernière page du document qui contient les objectifs et indicateurs de qualité. Tout d'abord, il y a l'indicateur sur la diffusion des bonnes pratiques (nombre moyen de téléchargements des rapports publics). La valeur cible est de 800 téléchargements par année par rapport. Le second indicateur est le nombre d'objets traités par année : on l'a fixé à 50. On a atteint le nombre de 70 pour l'année roulante (juillet à juin). Il y a, en troisième lieu, les mesures d'économies, objectif que l'on a

placé à 4 millions (coût approximatif de la fonction d'audit). Avec cet objectif, la CdC produit une opération « blanche » pour le contribuable. Il se trouve qu'on a de très bonnes nouvelles sur le plan des économies concernant cette année. On a presque atteint les 20 millions de mesures chez les audités.

Un commissaire revient sur le point des objectifs et indicateurs. Il comprend que le nombre d'objets traités correspond aux moyens de la CdC. Il demande si on va pouvoir maintenir l'objectif malgré la révision des comptes. Il demande si on estime que ce nombre de 50 est une bonne moyenne ?

M. ZUIN indique que le chiffre de 50 a été déterminé de manière relativement objective en fonction de la charge de travail moyenne nécessaire. On est parti sur 15 rapports publiés et 35 examens sommaires. Cela fait un examen sommaire par mois par magistrat titulaire. Toutefois, on doit évidemment s'adapter et on a dû faire beaucoup plus par le passé. Par exemple, en 2016, on a traité 86 objets. On a dû mobiliser beaucoup plus de suppléants. Les sollicitations des citoyens étaient très importantes. Le nombre de 50 est adapté si les communications citoyennes sont de cet ordre. Si on reçoit le double de communications, on devra s'adapter, afin de ne pas trop allonger le délai de réponse.

Un commissaire demande si « l'outil de production » correspond au « cahier de commandes ». En d'autres termes, il demande si on doit s'attendre à devoir augmenter le personnel dans les prochaines années pour répondre à la demande ?

M. ZUIN répond qu'on ne vient pas demander du personnel supplémentaire aujourd'hui. On a été élu en 2012 pour commencer en 2013 avec une certaine vision. On va tenir jusqu'à la fin de la législature sur cette base. On tient cette ligne, quitte à faire patienter les citoyens un peu plus longtemps. Les demandes ne sont pas forcément toutes d'importance égale. On reçoit parfois un citoyen qui dénonce une possible note de frais de quelques centaines de francs. Ce n'est pas le sujet qu'on va traiter le plus rapidement, quand parallèlement on est sollicité pour des risques d'atteintes à la santé par exemple.

Un commissaire s'interroge sur la variation des ETP. Il voit qu'il est question dans le document « d'auxiliaires ». Il se dit personnellement contre cette notion qui est faite pour masquer une augmentation de postes. Parfois, les « auxiliaires » restent des années à leur poste ?

M. CRUZADO indique qu'il s'agit une fois encore du format type du département des finances.

M. ZUIN précise que les ETP « fixes » sont les trois magistrats titulaires et les « auxiliaires » sont les collaborateurs de droit privé comme M. CRUZADO.

Un commissaire est d'avis que les « auxiliaires » ont été inventés par le CE pour faire semblant de ne pas engager d'ETP. Les auxiliaires sur le document ne sont pas des auxiliaires au sens où l'entendent les députés. Ce sont des personnes qui sont stables à la CdC.

M. ZUIN confirme que les ETP « fixes » sont les magistrats titulaires et les ETP « auxiliaires » sont les collaborateurs de droit privé. Pour les trois magistrats suppléants, ils équivalent à environ 0.5 ETP au total (15-20% de taux d'activités chacun). Ils ne sont pas comptabilisés dans les postes parce qu'ils sont payés par des jetons de présence. En revanche, ils sont tout de même comptabilisés dans la nature 30.

Un commissaire demande un complément quant au différentiel de 2.85 ETP ?

M. CRUZADO indique qu'il s'agit de la deuxième partie de l'enrichissement de l'équipe de révision.

Un commissaire demande à combien de postes au total correspondent à la révision ?

M. CRUZADO indique qu'il s'agit de 6 personnes pour un équivalent de 5.5 ETP. On sera au complet pour 2018. Les derniers arrivent le 1er octobre et le 1er novembre.

Un commissaire remarque qu'il a été question de mesures d'économies de 20 millions.

M. ZUIN indique que ce montant sera explicité vendredi dans le cadre du rapport annuel.

Le ***commissaire est d'avis qu'il y a un potentiel d'économies dans les RH de l'Etat qui est immense. Il demande si une partie des 20 millions concernent les RH ?***

M. ZUIN explique qu'il y a une partie liée au rapport publié fin juin sur l'audit de traitement des charges de personnel, en lien avec les assurances obligatoires ou non obligatoires. Il y a aussi d'autres économies qui touchent l'OPE. Ce n'est donc pas le problème d'un nombre trop important de personnes en RH.

Ce commissaire est d'avis que l'organisation des RH a un impact sur l'efficacité du travail des gens. C'est pour cela qu'il s'intéressait à ces 20 millions, qui représentent une somme importante.

M. ZUIN répond qu'il s'agit effectivement d'un des montants les plus importants depuis la création de la CdC.

Un commissaire souligne que la société change. Il demande si, face à cette évolution, il y a un potentiel de réorganisation de l'Etat pour dégager des économies substantielles ?

M. ZUIN indique qu'on apprécie ce point lors de chacun des audits. On vient avec des recommandations pour rendre l'Etat plus efficace ou efficient (économies à la clef). Il est difficile de donner des constats généraux. Certains services ont très bien suivi le mouvement d'efficience, d'autres moins. C'est à la CdC de venir avec des constats objectifs pour les aider à réaliser des économies. La question générale du commissaire concerne plutôt un débat de fond, davantage de nature législative. Il conviendrait de trouver des incitations pour que les Conseillers d'Etat aient intérêt à réduire leurs dépenses. Aujourd'hui, c'est le contraire. Il est antipolitique de réduire des postes actuellement. Le Secrétaire général d'un département ou le Conseiller d'Etat n'a à gagner que des ennuis. C'est une vraie question. Il faut se demander comment le GC pourrait valoriser les initiatives au sein de l'Etat pour être plus efficace.

Un commissaire demande si la CdC prend en compte que la population augmente et que l'Etat doit adapter son offre de prestations. C'est pour cela qu'il mentionnait la technologie et d'autres manières de travailler. Il faut se demander si le service accomplit sa tâche avec le maximum d'efficacité ?

M. ZUIN serait en peine de donner une réponse générale. Il faut voir ce que chaque service fait et avec quels moyens. Pour certains cas (prestations publiques impliquant des relations humaines), l'augmentation de la demande entraîne une augmentation des moyens. Par contre, dans d'autres cas, un outil informatique peut permettre dix fois plus d'efficience. Il n'en demeure pas moins qu'en arrière-plan de tout cela, tant qu'il n'y a pas de véritable incitation aux économies via un dispositif législatif, la mission est difficile. Les gens ne vont pas en faire une priorité.

Un commissaire demande à quel point la CdC est réellement indépendante. Il y a une rubrique « évaluation des politiques publiques ». Il demande si la CdC peut évaluer ce qu'elle souhaite. L'audit des HUG aurait été légèrement biaisé parce que la CdC a dû se cantonner à certaines informations ?

M. ZUIN réfute cette allégation de biais. Il indique que l'on a choisi de se restreindre au service de stérilisation et au service de neurologie, où les plaintes étaient les plus importantes. On n'est pas allé voir p.ex. l'orthopédie ou l'ophtalmologie, qui posent d'autres problèmes. C'est un choix de la CdC pour produire un rapport dans des délais convenables.

Ce commissaire demande qui fixe la note du degré de risque ?

M. ZUIN répond que le degré de risque est apprécié par l'audité parce que c'est lui qui doit l'intégrer à son système de contrôle interne. Le CA des HUG a décidé dans sa majorité que

la notation 1 est adéquate, cela surtout parce que les mesure avaient déjà été prises. Ils ont véritablement réagi : la Cour va s'assurer que cela va durer sur le long terme.

Un commissaire s'interroge sur la réelle liberté de manœuvre de la CdC ?

M. ZUIN est d'avis que la CdC genevoise a une indépendance qui lui convient et qui la protège. Mais son autonomie n'est pas complète ; on n'est pas maître de nos locaux ou de notre administration de personnel (on doit passer par l'OPE). On fait avec : cela ne remet pas en cause l'appréciation indépendante des faits dans les rapports.

Publication du projet de budget 2018

O04 Surveillance de l'Etat

O04 Surveillance de l'Etat

O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Département responsable : CDC

BUDGET

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**5'821'272**	**-1'425'369**	**-19.7%**	**7'246'641**	**4'656'980**
30 Charges de personnel	5'538'331	-1'432'012	-20.5%	6'970'343	4'324'518
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	257'288	0	0.0%	257'288	314'642
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'784	4'753	59.2%	8'031	8'713
34 Charges financières	12'869	1'890	17.2%	10'979	9'107
REVENUS	**53'543**	**287**	**0.5%**	**53'256**	**7'477**
42 Taxes	53'543	287	0.5%	53'256	7'477
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-5'767'729**	**1'425'656**	**-19.8%**	**-7'193'385**	**-4'649'502**
Coût des prestations de moyens	*-410'847*	*-39'552*	*10.7%*	*-371'295*	*-367'529*
COÛT COMPLET	***-6'178'576***	***1'386'104***	***-18.3%***	***-7'564'680***	***-5'017'031***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***22.45***	***2.85***	***14.54%***	***19.60***	***17.25***
ETP fixes	*3.00*	*0.00*	*0.00%*	*3.00*	*3.00*
ETP auxiliaires	*19.45*	*2.85*	*17.17%*	*16.60*	*14.25*

Descriptif de la prestation

Le rôle de la Cour peut se définir comme étant une surveillance externe exercée par un organe constitutionnel spécialisé, hors hiérarchie. Elle est l'une des quatre autorités de même rang régies par le titre IV de la Constitution. Elle est soumise à la haute surveillance du Grand Conseil, conformément à l'article 94 de la Constitution.

La Cour des comptes a pour but d'assurer un contrôle indépendant et autonome de l'administration cantonale, des communes, des institutions de droit public et des organismes privés subventionnés ou dans lesquels les pouvoirs publics exercent une influence prépondérante (art. 128 al. 1 Cst). Elle a également pour tâche l'évaluation des politiques publiques (art. 128 al. 3 Cst) et la révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève (art. 222 al.2 Cst.).

La Cour des comptes exerce son contrôle selon les critères de la légalité des activités, de la régularité des comptes et du bon emploi des fonds publics (art. 128 al. 3 Cst). Elle exerce sa tâche d'évaluation dans le respect des critères posés à l'art. 151 de la Constitution genevoise, à savoir sous l'angle de la pertinence, de l'efficacité et de l'efficience de l'action de l'État.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport détaillé (art. 42 al.1 LSurv). La Cour des comptes rend publics ses rapports. Elle y consigne ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qui peuvent en être tirés et ses recommandations éventuelles (art. 43 al.1 et 2 LSurv).

La Cour des comptes publie chaque année un rapport d'activités indiquant la suite donnée à ses rapports (art. 43 al.3 LSurv).

De manière succincte, les activités de la Cour des comptes peuvent être résumées comme suit:

1. Analyser les processus de gestion des entités concernées afin de déterminer les secteurs à risque d'un point de

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

vue de l'efficacité, de la régularité des comptes, de la légalité des activités et du bon emploi des fonds publics.
2. Sur la base de communications de citoyens ou d'autorités, ou encore par autosaisine, rédiger un examen sommaire ou effectuer une mission d'audit ou d'évaluation.
3. Etablir des rapports portant sur les missions effectuées. Dans la mesure du possible, émettre des recommandations aux entités concernées pour qu'elles puissent résoudre les problèmes de légalité des activités, de régularité des comptes ou de bon emploi des fonds publics identifiés, ou qu'elles puissent prendre des mesures visant à améliorer la pertinence et l'efficacité de la mise en oeuvre des politiques publiques. Identifier des économies ou des gains supplémentaires.
4. Dénoncer au procureur général les infractions relevant du droit pénal. Signaler les autres abus, irrégularités et déficiences aux autorités compétentes.
5. Effectuer un suivi des recommandations émises. Etablir un rapport annuel d'activité, intégrant notamment les suites données aux recommandations et ce jusqu'à 3 ans après l'émission du rapport d'audit ou d'évaluation.
6. La révision des comptes individuels et consolidés de l'État de Genève à partir de l'exercice 2017.

Le champ d'investigation de la Cour des comptes comprend près de 300 services de l'État, près de 100 organisations de droit public, plusieurs centaines d'organisations subventionnées de droit privé, 45 communes. Ces entités représentent au total plus de 12 milliards de budget de fonctionnement et emploient plus de 35'000 personnes.

Projets prioritaires et justification des écarts

Le projet de budget 2018 reflète une baisse des charges de la Cour des comptes de 1.4 million F.

Cette diminution est essentiellement expliquée par les éléments suivants :

- L'actualisation des provisions de la nature 30 implique une baisse de 1.8 million F en lien avec les retraites des magistrats de la Cour des comptes qui sont à la charge de l'État et évaluées selon les hypothèses actuelles.
- Dans le cadre du transfert de la révision des comptes de l'État du SAI à la Cour des comptes et à la suite des échanges avec la DGFE, la Cour des comptes avait prévu dès 2017 d'augmenter ses charges de personnel de + 1.0 million F de manière échelonnée. L'impact sur le projet de budget 2018 est de + 0.4 million F, après avoir été de + 0.6 million F sur le budget 2017.
- La Cour des comptes applique par analogie avec l'administration cantonale l'objectif de réduction de 5 % des charges de personnel. Cette réduction représente pour la Cour des comptes un total de 0.2 million F, dont la dernière tranche de 0.1 million F est inscrite au projet de budget 2018

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Le projet de budget 2018 de la Cour est ventilé comme suit, entre les trois "unités" principales que sont l'audit, l'évaluation des politiques publiques et la révision des comptes de l'État :

	Audit	Évaluation	Révision	TOTAL
CHARGES ET REVENUS DIRECTS				
30 - Charges de personnel	2'804'810	838'389	864'203	**4'507'402**
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	4'658	80'000	61'900	**146'558**
33 - Amortissements du patrimoine administratif	-	-	-	
34 - Charges financières	-	-	-	
42 - Taxes	-23'499	-6'846	-10'168	**-40'513**
Total résultat direct	**2'785'968**	**911'543**	**915'935**	**4'613'446**
CHARGES ET REVENUS INDIRECTS				
30 - Charges de personnel	533'246	184'351	313'332	**1'030'929**
31 - Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	57'275	19'801	33'654	**110'730**
33 - Amortissements du patrimoine administratif	6'613	2'286	3'885	**12'784**
34 - Charges financières	6'656	2'301	3'911	**12'869**
42 - Taxes	-6'740	-2'330	-3'960	**-13'030**
Total résultat direct et indirect	**3'383'019**	**1'117'952**	**1'266'758**	**5'767'729**
Coût des prestations de moyens fournies par l'État	212'510	73'468	124'869	**410'847**
COÛT COMPLET	**3'595'529**	**1'191'420**	**1'391'627**	**6'178'576**

Les charges et les revenus **directs** sont les montants qui peuvent être directement attribués à l'une ou l'autre des unités principales de la Cour. Il s'agit principalement de l'allocation des coûts salariaux des magistrats et collaborateurs (auditeurs, évaluateurs ou réviseurs) en fonction des heures passées ou des honoraires d'experts externes auxquels la Cour a fait appel pour mener l'une ou l'autre de ses missions.

Les charges et les revenus **indirects** sont les charges liées aux activités de support de la Cour pour l'accomplissement de ses fonctions institutionnelles et en qualité de centre de compétences. Peuvent être citées à titre d'exemple les charges du personnel pour de la gestion administrative (secrétariat, gestion des achats, des ressources humaines, de la comptabilité générale et analytique, ainsi que la gestion du système de contrôle interne et de gestion des risques adapté aux exigences étatiques, etc.), les charges de personnel liées à des interventions externes de la Cour (interventions dans des séminaires et cours, temps de présence à des séances de commissions du Grand Conseil et de conseils municipaux, formations d'autorités cantonales ou communales sur des thèmes de gestion publique, etc.). Sont également incluses dans ces charges indirectes, les dépenses informatiques (sécurité des communications citoyennes, gestion du site Internet, frais de maintenance des équipements et licences, etc.), les amortissements du patrimoine administratif ou encore les refacturations internes de l'État (tarification de l'office du personnel pour la gestion des salaires, loyers des locaux, etc.).

O04 Surveillance de l'Etat (suite)

O04.01 Audits et évaluations de la Cour des comptes

Objectifs et indicateurs

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Cour des comptes : Permettre à un maximum de citoyens, de parlementaires et de fonctionnaires de connaître le travail effectué par la Cour et de ce fait favoriser la transparence de l'action publique, indirectement la mise en place des recommandations						
1.1 Nombre moyen de téléchargements par rapport publié durant l'année	Qualité	800	800	654	800	2019
2. Etre une source de propositions au service du citoyen, du parlementaire et de l'administration en fournissant des connaissances constituant de véritables aides à la prise de décision (cadre d'un rapport ou d'un examen sommaire)						
2.1 Objets traités par an, soit la somme des rapports publiés et des examens sommaires (audits et évaluations)	Efficacité	50	30	86	50	2019
3. Recommander des mesures réalistes amenant à des économies ou des revenus supplémentaires que l'audité pourra mettre en place tout en améliorant sa qualité de gestion.						
3.1 Propositions d'économies sur des frais actuellement dépensés, de revenus supplémentaires. Recommandations permettant d'éviter des dépenses futures (en mio de F)	Efficience	4	4	3.4	4	2019

Commentaires

Politique publique O (Autorité et gouvernance)

Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

Ainsi, M. Stéphane Werly, préposé, constate qu'il n'y a pas de changement significatif entre le projet de budget 2018 et ceux des années précédentes. Il souligne toutefois les défis qui l'attendent, notamment l'adaptation de la LIPAD, en ce sens que selon lui cette adaptation ne sera pas que cosmétique, mais va également introduire de nouvelles notions.

Plus particulièrement, le préposé remarque que la LIPAD sera modifiée pour refléter les changements de la LPD et que celle-ci va prochainement octroyer au préposé un pouvoir de décision qu'il ne détient pas pour l'instant (pour l'heure, il ne peut que rendre des avis, des recommandations et/ou des préavis). Dérivé d'une obligation du droit supérieur, le préposé explique que, à terme, cela aura pour effet de lui donner davantage de travail.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique O (Autorité et gouvernance)

Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence (PPDT)

Présents : M. LUSSI Patrick
M. VELASCO Alberto

Assiste : **PPDT**
M. WERLY Stéphane

Procès-verbaliste : M. GONCZY Sacha

O04 : Surveillance de l'Etat

O04.06 Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Introduction

M. WERLY commente positivement le projet de budget.

Il n'y a aucun écart dans les charges de personnel. Il y a une diminution de 5 000 F dans les « Biens et services et autres charges des prestations ». Il s'agit des mesures d'économies du CE qui concernent tous les départements. Il ne demande rien de plus parce que tout va bien. Son idée serait d'avoir une personne en plus pour faire des audits de protection des données dans les services. Les fonctionnaires ne sont pas assez rendus attentifs à la protection des données personnelles. Il cite un exemple: il a vu un IPhone oublié qui n'était pas protégé par un code. Il a compris que dans la liste des noms il y avait plusieurs Conseillers d'Etat notamment. Il a donc pensé que c'était un enseignant. Il a pu rendre le téléphone à la personne, qui était un directeur d'établissement. Ainsi, dans un IPhone non protégé, il y a des données personnelles avec des copies de mail, etc. On voit cela partout.

Il faut développer une sensibilisation à la protection des données. Il rappelle que les fonctionnaires sont soumis à la LIPAD. Peu importe au fond le statut de la personne. La LIPAD date de 2002 et est totalement dépassée aujourd'hui. Il n'y avait pas d'IPhone en 2002. La LIPAD part du principe que les personnes traitent leurs données personnelles sur leur poste de travail et pas au-delà. On essaie de faire de la sensibilisation, mais cela est trop chronophage pour lui. On l'a fait avec une entreprise externe spécialiste : elle se trouve à la ligne 31 (Prestations de tiers »). Il faut continuer à agir de la sorte. Au moins, si on met un code sur l'IPhone, c'est déjà une protection. Mais il faut aller plus loin.

Détails

Un commissaire indique qu'il utilise lui-même son téléphone pour de nombreuses autres fonctions que celle de téléphoner. Il demande si c'est un danger d'avoir tous les fonctionnaires qui ont leurs messageries branchées sur leurs téléphones ?

M. WERLY répond par la positive. Il y a aussi des médecins qui travaillent à l'Etat. Il faut vraiment faire attention si on fait dévier la messagerie professionnelle. Les mails qui ont des contenus sensibles ne doivent pas être conservés sur un IPhone. Il faudrait avoir uniquement la messagerie privée sur le téléphone. Il y a une meilleure protection sur les

ordinateurs. On peut perdre très facilement un téléphone. Il faut mettre des codes, enlever les messages sensibles, etc.

Un commissaire demande si les téléphones portables achetés dans le commerce sont suffisamment sécurisés, en rapport avec la LIPAD ?

M. WERLY confirme qu'il s'agit d'un véritable problème. Il faut sans cesse adapter les lois aux technologies. Ces dernières avancent beaucoup trop vite.

Concernant le budget, il indique que les ETP n'ont pas varié. Le Bureau du GC a trouvé une remplaçante pour sa collaboratrice. Elle a déjà été élue au mois de juin. Mme Pascale BYRNE-SUTTON sera donc remplacée par Mme Joséphine BOILLAT. Les enjeux l'année prochaine sont l'intégration de Mme BOILLAT (qu'il connaît déjà et avec qui il s'entend très bien). On lui a demandé ce qu'il en pensait et c'était selon lui la meilleure candidate, et de loin. C'est une profession très technique. Elle arrive à un moment où on va changer la LIPAD. Il faut l'adapter aux exigences du droit supérieur (convention 108 du Conseil de l'Europe et dans une moindre mesure RGPD de l'Union européenne). C'est un gros défi. On a déjà fait un gros travail avec la DAJ pour adapter la loi existante.

Un commissaire demande pourquoi on parle de droit supérieur lorsqu'on parle de dispositions de l'Union européenne ?

M. WERLY indique que la Suisse doit quand même tenir compte du droit de l'Union européenne. En effet, il y aura une influence sur les entreprises qui offrent des services à l'étranger (TPG, Aéroport). De plus, la Suisse est membre du Conseil de l'Europe.

M. WERLY explique que le message du Conseil fédéral paru le 15 septembre sur la nouvelle LPD intègre les modifications 108 du Conseil de l'Europe. Le préposé fédéral va avoir plus de compétences, les données biométriques feront partie des données sensibles, etc. C'est une loi d'adaptation qui va harmoniser les vocabulaires.

Le commissaire comprend que cela vient de la nouvelle LPD. Il ne s'agit pas d'adapter directement des directives européennes.

M. WERLY indique qu'il faut prévoir la LPD qui va entrer en vigueur en 2018. On a donc fait le travail en amont. La Suisse est membre du Conseil de l'Europe. Avec l'évolution des technologies, depuis 1992, il y a eu trop de changements. Il va falloir adapter la loi cantonale à la LPD, qui elle-même est adaptée du Conseil de l'Europe. Ce qu'il ne souhaite pas, c'est qu'on puisse donner directement des sanctions. L'idée de la LIPAD est la sensibilisation. Par contre, le préposé pourra rendre des décisions sujettes à recours. Actuellement, il ne peut pas rendre de décision. On s'est adapté au droit fédéral : on a rajouté les données biométriques, on parle de « profilage », etc. On a collaboré toute cette année avec la DAJ pour ce faire.

Le commissaire demande quand ce PL sera prêt ?

M. WERLY explique qu'on a pensé à le soumettre en mars 2018. Cela va arriver en même temps que la préposée adjointe. L'idée est de bétonner le projet et de ne pas le rendre trop complexe. Il y a en ce moment un groupe interdépartemental LIPAD qui permet à chaque département d'envoyer une personne pour discuter des modifications voulues par la DAJ. Cela passera au GC au mois de mars pour une adoption espérée à la fin de l'année 2018.

Un commissaire s'interroge sur l'avancement de la question du service de médiation ?

M. WERLY répond que l'on se dirige plutôt vers l'abandon. Il ne sera plus concerné par ce projet. L'idée serait d'avoir un médiateur et un médiateur administratif distincts. Il s'agirait de la décision du GC.

Un commissaire indique que la Commission des finances était unanime pour dire que la solution de la Commission législative ne convenait pas. Avoir deux personnes en classe 32 était hors de question. M. LONGCHAMP semblait aller dans le même sens.

M. WERLY indique que la DAJ lui a expliqué que la Commission législative avait abandonné l'idée qu'il soit lui-même médiateur. Il précise qu'il continue toutefois sa formation de médiation puisqu'il l'a déjà commencée. Il n'a aucune autre nouvelle de la Commission.

M. WERLY indique qu'il est prêt pour le faire. Il n'a pas besoin d'un autre juriste. Il aurait plutôt besoin du soutien d'une personne spécialiste dans l'audit informatique.

Un commissaire demande sur quelle base il a été reçu à la Commission législative ?

M. WERLY répond qu'il s'agit de la modification de la LIPAD, PL 11984 : l'ajout du troisième chapitre « Médiation administrative ».

M. WERLY explique qu'il n'a pas eu de nouvelles depuis janvier. Il ne sait pas si les travaux sont toujours en cours. Dans tous les cas, cela ne change rien pour lui.

M. WERLY rappelle qu'il va être interpellé pour la suite. En effet, la loi prévoit qu'il doit postuler officiellement à la fin du mandat.

Un commissaire demande si le PPDT a dû appliquer la diminution de 1% ?

M. WERLY indique qu'il y a les 5 000 F de diminution susmentionnés.

Un commissaire précise qu'il s'agit des 5% de diminution sur toute la législature. Si le PL qui modifie la LIPAD passe, il va falloir doter le PPDT. Si ce PL avait été voté en 2017, le CE aurait dû en tenir compte dans le budget 2018. Ils seront donc obligés de venir avec une demande de crédit supplémentaire.

M. WERLY indique qu'il sera prêt pour reprendre la fonction de médiateur. Sa collègue est elle aussi médiatrice.

Les commissaires précisent que la question sera posée au département.

Politique publique P (Etats-majors et prestations de moyens)

Département des finances (DF)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département des finances (DF) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

La commission mentionnant à plusieurs reprises le rapport de la Cour des comptes sur les charges de personnel de l'Etat de Genève souhaite avoir des précisions sur les actions qui ont été prises par le département des finances. M. Grégoire Tavernier, directeur général de l'office du personnel, précise que, sur le retard dans les indemnités journalières à recouvrer qui se monte à 3,9 millions, près de 1,3 million de francs ont déjà été récupérés. La commission se pose la question de la non-détection à l'interne de cette problématique. Il est répondu que cette anomalie avait été détectée avant 2010, mais que c'est uniquement depuis 2010 que les outils ont été mis en place pour récupérer ces sommes. La priorité est maintenant donnée pour régler cette question à la fin de l'année 2018.

Par ailleurs, M. Tavernier note l'existence d'une cellule de retour au travail qui a été mise en place il y a plusieurs années et qui donne des résultats positifs.

La question du prélèvement d'une cotisation de 0,1% pour perte de gains maladie est également abordée. M. Serge Dal Busco explique que le Conseil d'Etat s'est saisi de cette problématique et qu'il a choisi de faire une modification légale par le biais du projet SCORE.

La commission poursuit son audition et exprime le souhaite de connaître l'état d'avancement du recensement des bâtiments. Il est répondu que la fin du recensement est prévue d'ici à 2018.

Dans la même thématique, la commission s'enquiert de l'entretien et de la rénovation des bâtiments. Le DF précise – pour répondre à cette question particulière – que le crédit de renouvellement de l'office des bâtiments est de 400 millions, dont plus de 200 sont alloués à la politique publique A « Formation » pour la rénovation et la transformation de bâtiments tels que cycles d'orientation, collèges et bâtiments universitaires). Il est également précisé que le ratio est à peu près identique s'agissant des frais d'entretien courant alloués par l'office des bâtiments.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique P (Etats-majors et prestations de moyens)

Département des finances (DF)

Les commissaires rapporteurs, M. Gabriel Barrillier et Mme Emilie Flamand-Lew, ont été reçus au Département des finances par M. le Conseiller d'Etat Serge Dal Busco.

Etaient également présents : Mmes et MM. Dominique Anklin, directeur administration et support (OBA-DF), Stéfanie Bartolomei-Flückiger, directrice financière départementale (DF), Pierre Béguet, directeur général des finances de l'Etat (DF), Alicia Calpe, directrice de la Centrale commune d'achat (DF), Pierre-Antoine Gobet, secrétaire général (DF), Grégoire Tavernier, directeur général de l'Office du personnel de l'Etat (DF), et Eric Favre, directeur général des systèmes d'information (DSE).

Le PV était pris par Mme Vanessa Agramunt, que nous remercions pour son travail.

Remarques générales

Les charges de la politique publique P dans son ensemble sont en augmentation de 2.1% dans le projet de budget 2018 (ci-après : PB2018) par rapport au budget 2017 (ci-après : B2017). Les programmes P01 et P02 (états-majors départementaux et gestion RH) sont en baisse, tandis que les trois autres programmes (gestion financière et achats, gestion du patrimoine et systèmes d'information de communication) sont en hausse.

P01 – Etats-majors départementaux

Les Etats-majors départementaux représentent 128.7 ETP dans le PB 2018, contre 134.5 dans le B2017 (mais 120.6 aux comptes 2016, ci-après C2016).

Pour rappel, le périmètre de ce programme regroupe : les collaborateurs des états-majors départementaux au sens strict (secrétariat général), les contrôleurs internes, et le gestionnaire des risques de l'Etat.

Explication des écarts principaux

Les diminutions de charges constatées dans les rubriques 30 et 31 correspondent aux efforts demandés par le Conseil d'Etat, ainsi qu'à des transferts neutres avec d'autres programmes.

Questions des commissaires

Un commissaire s'interroge au sujet de la baisse du nombre de postes par rapport au B2017 mais à l'augmentation par rapport aux C2016 (+6.69% !). Le département explique que d'une part le nombre de postes dans les comptes correspond à un instantané au 31 décembre, certains postes pouvant ne pas être pourvus à ce moment-là. D'autre part, il est très rare qu'un département consomme l'ensemble des postes (ou des francs) qui lui sont alloués dans le budget, en raison des délais de recrutement lorsqu'un poste est repourvu et des efforts d'économie faits pour ne pas repourvoir immédiatement tous les postes.

La réduction technique linéaire (RTL) de 2.1% opérée sur l'ensemble des charges de personnel de l'Etat (sauf exceptions) permet également de tenir compte de cet effet.

NB : Selon les précisions fournies par le département, la RTL est appliquée sur tout le PAT du Petit Etat à l'exception de l'Office cantonal de l'emploi - Part Fédérale et la Caisse cantonale genevoise de chômage qui sont financés par la Confédération. Concernant les enseignants, une toute petite RTL est appliquée, environ 20 fois plus faible que pour le PAT.

P02 – Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Projets prioritaires

SCORE : le projet de loi a été déposé, le CE espère une entrée en vigueur au 1er janvier 2019.

Professionnalisation des managers et des RH : dans la suite de Cap Manager, ce projet avance.

Qualité de vie au travail : anciennement nommé « gestion des absences de longue durée », ce concept vise à améliorer l'efficience au sein de l'Etat en limitant l'absentéisme (5.04% en légère hausse en moyenne petit Etat) et en offrant un environnement de travail agréable.

Concept de dématérialisation du dossier du personnel : l'ensemble des dossiers va être scanné, sur les scanners de l'AFC, qui sont disponibles dès le mois d'octobre, une fois le gros des déclarations fiscales traitées.

Migration du SIRH vers une nouvelle version du logiciel : cette migration sera effective au 1er janvier 2019.

Explication des écarts principaux

Les charges de personnel sont en baisse de 860'000 F (-2.2%), avec une baisse du nombre d'ETP (-4.1 ETP, soit -3.1%). Les éléments qui influencent le résultat à la baisse sont les suivants : mesures d'économie décidées par le CE, réallocation de ressources (neutre), compensés à la hausse par un transfert neutre de 0.1 million pour financer l'effort en matière de formation d'apprentis (objectif : 4% au sein de l'administration).

Questions des commissaires

Les commissaires sollicitent plusieurs précisions suite au rapport n°119 de la Cour des comptes, qui a pointé divers problèmes concernant l'assurance-accident et l'assurance maladie perte de gains de l'Etat, cette dernière existant sous la forme d'une auto-assurance).

Concernant le taux de cotisation LAA : une faible partie des collaborateurs-trices de l'Etat sont assurés à la SUVA, la majorité étant assurée auprès d'Helvetia. Le taux de cotisation est supérieur à la SUVA, mais l'OPE a toujours appliqué un taux pondéré unique à l'ensemble des collaborateurs-trices. La Cour des comptes demande que le taux effectif soit déduit aux deux catégories de personnel.

Toujours concernant la LAA, la Cour des comptes a souligné que le contrat avec une assurance privée devrait faire l'objet d'un appel d'offres selon les procédures AIMP. Cela est étudié par l'OPE et sera fait au plus tôt dès le 1er janvier 2019.

Dans son rapport, la Cour a également constaté que les demandes de remboursement d'indemnités journalières (congés maternité, LAA, militaire) n'étaient pas systématiquement faites et qu'il en résultait une perte estimée à 4 MCHF. Un poste a immédiatement été dégagé au service des paies afin de remédier à cela. Si nécessaire un amendement de ce montant pourrait être fait au budget 2018.

Enfin, la Cour des comptes soulève la question d'absence de base légale concernant le prélèvement d'une cotisation de 0.1% par l'Etat pour la perte de gains maladie. L'OPE indique que l'introduction d'une base légale est proposée dans le projet SCORE. Par ailleurs, l'opportunité de conclure un contrat avec une assurance extérieure est étudiée

depuis plusieurs années. En effet, le système actuel est peu favorable à l'Etat, puisque les cotisations perçues représentent 1.6 MCHF, tandis que les coûts directs des absences sont estimés à 78 MCHF. Toutefois, il ne sera pas évident de trouver une assurance prête à prendre en charge un client avec une sinistralité d'une telle ampleur (5.04% en moyenne en 2016). Par ailleurs, l'OPE profitera aussi de mettre sur pied un système d'assurance perte de gain qui n'oblige plus à verser le salaire, mais des indemnités durant une certaine période afin d'économiser sur les charges sociales.

P03 – Gestion financière transversale et départementale et achats

Projets prioritaires

Adoption prochaine du manuel comptable après consultation

Finalisation de la centralisation du contentieux (à l'exception du Service des contraventions).

Explication des écarts principaux

Les charges de personnel sont en très légère augmentation (+71'000 CHF, soit +0.3%), mais les ETP sont en baisse de 2.5 ETP soit -1.6%. Depuis le début de la législature, la DGFE a fourni un effort très important en termes d'économies sur les charges de personnel, atteignant près de -6%. Cette baisse n'apparaît pas telle quelle dans les chiffres, en raison de quelques transferts neutres pour l'Etat de postes, en particulier dans le cadre de la cellule « retour au travail ». Cette cellule permet de transférer le poste d'une personne qui est en difficulté importante dans un service (pour des raisons relationnelles) dans un autre service. C'est donc non seulement la personne qui est transférée, mais aussi son ETP.

Questions des commissaires

Pour les appels d'offres non soumis à l'accord OMC, le poids moyen des critères appliqués par la Centrale d'achat sont : 4% pour la formation professionnelle, 3% pour le social et 3% pour l'environnement. Pour l'achat de véhicules la qualité technique passe avant le prix.

P04 – Gestion du patrimoine de l'Etat

Projets prioritaires

Pouvoir judiciaire : en raison des travaux de rénovation au palais de justice, des locaux sont loués à l'Athénée pour reloger les juridictions concernées (cf. plus bas). D'autre part, la Cour de Justice sera regroupée sur un seul site à la rue St-Léger.

Chantiers de construction : lancement de plusieurs études (CO Renard, HEdS, Archives, etc.), démarrage des Dardelles selon le vote du GC, centre logistique d'Aire-la-Ville, centre d'instruction d'Epeisses, achèvement des chantiers en cours (CMU, Meyrin-Mategnin, ancienne Ecole de médecine, etc.), premier versement de subvention pour la Nouvelle Comédie.

Autres projets d'importance stratégique : rénovations et transformations (Uni Bastions, CO Budé, collège Rousseau, etc.), efficacité énergétique (CAD éco Jonction, installations photovoltaïques, plan lumière, etc.).

Explication des écarts principaux

Les charges de personnel (30) sont en baisse de 386'000 F, soit -1.1% et -9.2 ETP en raison des économies voulues par le CE, tandis que les charges de biens et services (31) sont en hausse de 2% (+2.7 MCHF) et les amortissements (33) en augmentation de 2.5% (+6.7 MCHF).

L'augmentation de la rubrique 31 s'explique notamment par le loyer des locaux du PJ durant la rénovation du Palais (+2.6 MCHF) et par la mise en service de nouveaux bâtiments. Ce dernier élément explique également la hausse des amortissements.

Les revenus sont en hausse de 1.485 MCHF (+3%), principalement en raison du transfert à l'OBA des indemnités versées par la Confédération dans le cadre de l'utilisation de la caserne des Vernets puis de Meyrin-Mategnin, et des revenus de location des abris PC. Ces éléments sont globalement neutres pour l'Etat. D'autre part, les revenus des loyers des parkings augmentent (+0.8 MCHF) en raison d'une optimisation des locations et d'une diminution des places vacantes.

Questions des commissaires

Une commissaire pose une question sur le loyer des locaux du Pouvoir judiciaire à la rue de l'Athénée, notoirement élevé lors de la précédente occupation, et qui a semble-t-il baissé. Le représentant de l'OBA confirme, indiquant que ces locaux sont restés vacants depuis le déménagement du PJ, ce qui a déjà fait baisser les prix. En outre, l'OBA a négocié fermement et obtenu un loyer intéressant. A l'époque où le PJ était installé à l'Athénée, le loyer était de 930.-/m^2. Pour 2018, l'offre initiale était de 850.-/m^2, que l'OBA a réussi à faire descendre à 500.-/m^2, avec une indexation prévue jusqu'à 600.-/m^2.

P05 – Systèmes d'information et de communication

Explication des écarts principaux

Les charges de personnel (30) sont en hausse de 3.4 MCHF (+3.7%), soit +11.8 ETP. Cela résulte d'une poursuite de l'internalisation du personnel (+6 ETP), mais aussi d'une amélioration de la sécurité de l'information de l'Etat (+3.5 ETP), d'assurer la maintenance et l'exploitation des nouveaux projets votés (+9.5 ETP). Ces augmentations sont compensées par des suppressions de postes d'agents spécialisés (-5.3 ETP) et par l'application des mesures du CE visant à une réduction du personnel.

Les charges de biens et services augmentent de 2.8 MCHF (+8.1%). Les économies réalisées sur les contrats de location de services grâce à l'internalisation (-1.4 MCHF) sont compensées par une augmentation des frais de licences facturés par les éditeurs (type Microsoft Office 365) (+1.8 MCHF), la maintenance et l'exploitation des projets votés (+0.8 MCHF), le déploiement de la nouvelle plateforme de travail (+0.5 MCHF), la refonte du vote électronique (+360'000 F) et la sécurité de l'Etat (+475'000 F).

Les revenus sont en hausse de 1.9 MCHF (+16.4%), résultant d'une part d'une augmentation de la facturation à d'autres cantons pour l'utilisation du système de vote électronique (+0.3 MCHF), et d'autre part de l'augmentation de l'activation des charges salariales des personnes internalisées à la DGSI (+1.8 MCHF).

Questions des commissaires

Un commissaire relève que selon la dernière enquête des chambres de commerce de Suisse romande sur la compétitivité des administrations cantonales de suisse latine 2017 Genève est en tête de la « digitalisation ».

Projet de budget 2018
Fonctionnement

Politique Publique P
Etats-majors et prestations de moyens

Audition du 3 novembre 2017

P01 Etats-majors départementaux

Périmètre du P01 :

- Les collaborateurs de l'état-major départemental (secrétariat général) au sens strict.
- Les contrôleurs internes.
- Le gestionnaire des risques Etat.

Le programme P01 centralise également :

- Les provisions pour heures supplémentaires et vacances de l'ensemble du personnel du département.
- Les amortissements des crédits de renouvellement des départements imputés aux SG des départements.
- D'autres natures de charges difficile à ventiler à priori (par ex les fournitures de bureau).

P01 Etats-majors départementaux

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**27'421'484**	**-1'240'888**	**-4.3%**	**28'662'372**	**26'031'352**
30 Charges de personnel	23'187'470	-805'522	-3.4%	23'992'992	22'721'440
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'977'811	-320'475	-9.7%	3'298'286	2'568'644
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'183'851	-14'879	-1.2%	1'198'730	266'790
36 Charges de transfert	19'900	-61'312	-75.5%	81'212	431'703
37 Subventions à redistribuer	0	-38'400	-100.0%	38'400	-
39 Imputations internes	52'451	-301	-0.6%	52'752	42'774
REVENUS	**1'734'617**	**50'674**	**3.0%**	**1'683'943**	**1'349'671**
42 Taxes	1'199'584	4'074	0.3%	1'195'510	468'630
43 Revenus divers	100'000	0	0.0%	100'000	501'601
44 Revenus financiers	370'033	20'000	5.7%	350'033	369'407
46 Revenus de transferts	65'000	65'000	-	-	10'034
47 Subventions à redistribuer	0	-38'400	-100.0%	38'400	-
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-25'686'866**	**1'291'564**	**-4.8%**	**-26'978'430**	**-24'681'681**
Coût des prestations de moyens	*-5'182'528*	*854'772*	*-14.2%*	*-6'037'300*	*-5'329'861*
Coûts répartis	*30'869'394*	*-2'146'336*	*-6.5%*	*33'015'730*	*30'011'542*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***128.70***	***-5.82***	***-4.33%***	***134.52***	***120.62***
ETP fixes	*117.69*	*-3.64*	*-3.00%*	*121.33*	*113.16*
ETP auxiliaires	*6.61*	*-2.18*	*-24.80%*	*8.79*	*4.96*
ETP agents spécialisés	*4.40*	*0.00*	*0.00%*	*4.40*	*2.50*

P01 Etats-majors départementaux

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : -0.8 million (-3.4%), -5.8 ETP (-4.3%)

L'écart s'explique par des transferts neutres avec d'autres programmes (-4.92 ETP), des mesures d'économies demandées par le CE (-0.9 ETP) et les mécanismes salariaux.

- Charges de biens et services (nat 31) : -0.3 million (-9.7%)

L'écart résulte des mesures d'économies demandées par le CE (-0.14 million) et des réallocations internes vers d'autres programmes (-0.18 million).

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Projets prioritaires :

• Projet SCORE.

• Professionnalisation des managers et des RH.

• Qualité de vie au travail.

• Réflexion sur le concept de dématérialisation du dossier du personnel.

• Migration du système d'information de gestion des RH à la version 9 effective au 1er janvier 2019.

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**40'048'677**	**-1'132'933**	**-2.8%**	**41'181'610**	**39'484'953**
30 Charges de personnel	38'346'807	-860'106	-2.2%	39'206'913	37'770'417
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'659'305	-269'216	-14.0%	1'928'521	1'666'227
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'666	1'166	13.7%	8'500	8'731
34 Charges financières	31'900	-2'776	-8.0%	34'676	37'060
39 Imputations internes	1'000	-2'000	-66.7%	3'000	2'518
REVENUS	**4'211'940**	**114'632**	**2.8%**	**4'097'308**	**4'514'130**
42 Taxes	2'805'940	114'632	4.3%	2'691'308	2'859'930
43 Revenus divers	-	-	-	-	47'541
46 Revenus de transferts	1'406'000	0	0.0%	1'406'000	1'598'159
49 Imputations internes	-	-	-	-	8'500
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-35'836'737**	**1'247'565**	**-3.4%**	**-37'084'302**	**-34'970'823**
Coût d'état-major	*-821'536*	*95'705*	*-10.4%*	*-917'241*	*-883'171*
Coût des prestations de moyens	*-6'108'891*	*-165'408*	*2.8%*	*-5'943'483*	*-5'746'008*
Coûts répartis	*42'767'163*	*-1'177'861*	*-2.7%*	*43'945'026*	*41'600'002*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	*-*	***0***	***0***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***126.90***	***-4.10***	***-3.13%***	***131.00***	***136.46***
ETP fixes	*121.99*	*-3.29*	*-2.63%*	*125.28*	*128.41*
ETP auxiliaires	*3.51*	*-0.81*	*-18.75%*	*4.32*	*6.65*
ETP agents spécialisés	*1.40*	*0.00*	*0.00%*	*1.40*	*1.40*

P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30): -0.9 M (-2.2%), -4.1 ETP

La variation des charges de personnel reflète les effets suivants :

- mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction de 5% des charges de personnel entre 2015 et 2018 équivalent à -0.6 million et -1.4 ETP pour 2018);
- transferts et modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction ressources humaines pour -0.3 million (-3.1 ETP);
- transfert neutre de +0.1 million (+0.4 ETP) en provenance de trois départements destiné à couvrir les charges nécessaires afin d'atteindre l'objectif d'une présence de 4% d'apprentis au sein de l'administration;
- mécanismes salariaux.

Charges de biens et services (nat 31) : -0.3 M (-14 %)

Les charges de biens et services diminuent de 0.3 million en raison des mesures d'économie.

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Projets prioritaires :

- Adoption prochaine du manuel comptable après la phase de consultation.
- Finalisation de la mesure 48 du Conseil d'Etat visant la centralisation du contentieux.

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**26'206'816**	**96'130**	**0.4%**	**26'110'686**	**25'526'564**
30 Charges de personnel	24'240'590	71'186	0.3%	24'169'404	24'199'933
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	1'686'693	-46'769	-2.7%	1'733'462	1'192'871
33 Amortissements du patrimoine administratif	9'933	-787	-7.3%	10'720	10'522
34 Charges financières	-	-	-	-	3'300
39 Imputations internes	269'600	72'500	36.8%	197'100	119'938
REVENUS	**194'752**	**-86'681**	**-30.8%**	**281'433**	**252'165**
42 Taxes	138'579	-26'681	-16.1%	165'260	74'223
43 Revenus divers	55'000	-60'000	-52.2%	115'000	177'714
44 Revenus financiers	1'173	0	0.0%	1'173	228
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-26'012'064**	**-182'811**	**0.7%**	**-25'829'253**	**-25'274'399**
Coût d'état-major	*-534'957*	*42'617*	*-7.4%*	*-577'574*	*-581'812*
Coût des prestations de moyens	*-5'641'181*	*-66'718*	*1.2%*	*-5'574'463*	*-5'527'961*
Coûts répartis	*32'188'202*	*206'912*	*0.6%*	*31'981'290*	*31'384'172*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***156.89***	***-2.51***	***-1.57%***	***159.40***	***155.48***
ETP fixes	*152.99*	*-2.51*	*-1.61%*	*155.50*	*150.91*
ETP auxiliaires	*3.90*	*0.00*	*0.00%*	*3.90*	*4.57*

P03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : +0.1 M (+0.3%), ETP : -2.5 ETP

La variation des charges de personnel reflète les effets suivants :

- mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction de 5% des charges de personnel entre 2015 et 2018 équivalent à -0.4 million et -3.6 ETP pour 2018);
- transferts et modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction finance (+1.1 ETP);
- mécanismes salariaux.

- Charges de biens et services (nat 31) : -0.05 M (-2.7%)

Les charges de biens et services diminuent en raison des mesures d'économie.

P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat

Projets prioritaires :

Planification et affectation des locaux :

- Mise à disposition du site de l'Athénée 6-8 pour le Pouvoir judiciaire.
- Regroupement de la Cour de Justice du Pouvoir judiciaire sur un seul site à Saint-Léger 10.

Chantiers de construction d'importance :

- Lancement de plusieurs études (CO Renard, bâtiments administratif de la Police internationale, Haute Ecole de la Santé et Archives cantonales).
- Démarrage de la construction de l'établissement pénitentiaire « Les Dardelles », du centre logistique d'Aire-la-Ville et du centre d'instruction d'Epeisses.
- Poursuite et achèvement des chantiers en cours (CMU, Meyrin-Mategnin, ancienne Ecole de Médecine ,etc.).
- Premier versement de subvention pour la Nouvelle Comédie.

Autres projets d'importance stratégique :

- Rénovation et transformation des bâtiments (Uni Bastions, Budé 2ème étape, collège Rousseau, etc.).
- Gestion et valorisation du patrimoine bâti (y compris transferts et cessions d'actifs).
- Efficacité énergétique II (Cad éco Jonction, installations photovoltaïques sur les toits des écoles, plan lumière, mesures d'optimisation de la consommation, etc.).

P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat

Chiffres clés

- Patrimoine immobilier
  - Environ 1'800 bâtiments cadastrés sur près de 700 sites
  - Bâtiments = env. 5 milliards de valeur nette comptable
  - Terrains = env. 5 milliards
- Investissements
  - Environ 240 millions/an toutes politiques publiques confondues
  - Plus de 700 chantiers lancés depuis le début de la législature
- Exploitation
  - Environ 15'000 demandes d'intervention/an
  - Plus de 3'000 contrats actifs

P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**464'983'719**	**9'074'000**	**2.0%**	**455'909'719**	**455'039'583**
30 Charges de personnel	36'084'110	-386'251	-1.1%	36'470'361	35'949'019
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	136'480'533	2'717'088	2.0%	133'763'445	133'556'585
33 Amortissements du patrimoine administratif	276'038'104	6'705'495	2.5%	269'332'609	269'698'006
36 Charges de transfert	16'112'892	193'121	1.2%	15'919'771	15'533'153
39 Imputations internes	268'080	-155'453	-36.7%	423'533	302'821
REVENUS	**51'268'788**	**1'485'698**	**3.0%**	**49'783'090**	**51'253'130**
40 Revenus fiscaux	-	-	-	-	0
41 Patentes et concessions	192'000	0	0.0%	192'000	270'106
42 Taxes	2'415'881	-286	-0.0%	2'416'167	3'861'740
43 Revenus divers	4'188'065	0	0.0%	4'188'065	5'212'051
44 Revenus financiers	30'617'549	1'710'498	5.9%	28'907'051	29'519'433
46 Revenus de transferts	13'472'603	-110'554	-0.8%	13'583'157	11'878'608
49 Imputations internes	382'690	-113'960	-22.9%	496'650	511'192
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-413'714'931**	**-7'588'302**	**1.9%**	**-406'126'629**	**-403'786'453**
Coût d'état-major	*-834'752*	*79'239*	*-8.7%*	*-913'991*	*-869'644*
Coût des prestations de moyens	*-8'758'781*	*297'821*	*-3.3%*	*-9'056'602*	*-8'931'992*
Coûts répartis	*423'308'465*	*7'211'242*	*1.7%*	*416'097'223*	*413'588'089*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	*-*	***0***	***0***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***287.71***	***-9.27***	***-3.12%***	***296.98***	***283.82***
ETP fixes	*280.70*	*-6.04*	*-2.11%*	*286.74*	*270.92*
ETP auxiliaires	*5.02*	*-0.23*	*-4.38%*	*5.25*	*7.90*
ETP agents spécialisés	*2.00*	*-3.00*	*-60.00%*	*5.00*	*5.00*

P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat

Explications des écarts principaux :

- Charges de personnel (nat 30) : -0.4 M (-1.1%), -9.3 ETP

La variation des charges de personnel reflète les effets suivants :

- mesures d'économie décidées par le Conseil d'Etat (objectif de réduction de 5% des charges de personnel entre 2015 et 2018 équivalent à -0.6 million et -6.4 ETP pour 2018);
- transferts et modifications d'allocations internes destinées à mieux refléter les ressources affectées par les départements à la fonction logistique (+0.1 million);
- adaptation du nombre d'agents spécialisés au disponible budgétaire à l'OBA (-3 ETP);
- mécanismes salariaux.

P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat

- Charges de biens et services (nat 31) : +2.7 M (+2%)

L'écart s'explique par :

- relogement des différents services du Pouvoir judiciaire pendant la durée des travaux de rénovation. Le montant de cette nouvelle location s'élève à 2.6 millions en 2018;
- mise en service de nouveaux bâtiments (voir nat. 33) génère des charges supplémentaires telles que des dépenses d'énergie, d'entretien courant, de maintenance des installations techniques et de nettoyage. A cet effet, l'OBA a reçu une enveloppe de 1 million du Conseil d'Etat;
- économies demandées par le Conseil d'Etat pour un montant de 0.7 million;
- réduction des charges d'entretien d'environ 0.3 million consécutive aux transferts et cessions d'actifs.

- Amortissements du patrimoine administratif (nat 33) : +6.7 M (+2.5%)

La hausse s'explique principalement par la mise en service de projets d'investissement importants, réalisés entre fin 2016 et 2017, tels que le Centre Médical Universitaire (CMU) 5 et 6, le bâtiment des lits (BDL) 2, l'étape 3.3 de la maternité et la nouvelle école de commerce Raymond Uldry ainsi que par un changement dans les modalités de mise à disposition des bâtiments du Cercle des agriculteurs.

L'augmentation des charges (2%) provient essentiellement de la mise en service de nouveaux bâtiments et, subsidiairement, de nouvelles locations nécessaires pour rénover les bâtiments utilisés par le Pouvoir judiciaire.

P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat

- Revenus financiers (nat 44) : +1.7 M (+5.9%)

Les revenus sont en augmentation en raison notamment du transfert, à l'OBA, des indemnités versées par la Confédération dans le cadre de l'utilisation des bâtiments de la caserne des Vernets, puis de Meyrin-Mategnin et des revenus de location des abris PC. L'effet est neutre sur le résultat de l'Etat puisque ces revenus étaient comptabilisés à l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM).

Les revenus des loyers des parkings augmentent de 0.8 million.

A noter que le total des revenus générés par l'OBA, soit 76.3 millions (dont 50.8 millions sur le programme P04 + 25.4 millions sur le programme M02) est en légère augmentation par rapport à 2017.

P05 Systèmes d'information et de communication

Le principal outil de production de l'Etat, son « système nerveux »

Le programme P05 vise à:

- Etablir la **stratégie** de l'administration cantonale en matière de systèmes d'information et de communication (SIC)
- Fournir les **services numériques de l'Etat à l'intention des citoyens et des entreprises**, dans le cadre de la cyberadministration, **ainsi qu'au sein de l'administration cantonale**
- Garantir un niveau de **sécurité de l'information** conforme aux exigences légales et aux besoins de l'État
- **Organiser l'information** au sein de l'Etat et **assurer la protection des données**.

Les SIC **constituent un levier indispensable pour le développement de toutes les politiques publiques** menées par le Conseil d'Etat. En particulier, le 117/144, les prestations sociales, la police, l'administration fiscale, l'enseignement et la formation, les droits politiques, la population, la gestion financière et RH de l'Etat, etc. ne sauraient fonctionner sans un système d'information et de communication.

Ce programme est mis en œuvre par la Direction générale des systèmes d'information (DGSI) et par les directions départementales responsables de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI).

P05 Systèmes d'information et de communication

- **86 SIC, en support de l'ensemble des politiques publiques** de l'Etat de Genève
- **634 applications métiers**, à l'intention des départements et offices de l'administration cantonale
- **295 000 comptes utilisateurs, dont 205 000 pour l'administration en ligne**
- **Un réseau métropolitain constitué notamment de 370 km de fibre optique**, 5 000 équipements réseau ainsi que 50 000 prises informatiques et téléphoniques, réparties sur 500 sites géographiques
- Quelque **31 800 ordinateurs** — dont 16 800 pour le secteur pédagogique — et 8 000 imprimantes
- **18 000 téléphones**, 500 télécopieurs et 2 700 abonnements de téléphonie mobile
- **3 400 serveurs** informatiques
- **3.1 million de giga-octets de stockage bruts**,
- **38 500 boîtes aux lettres électroniques**, qui voient l'échange de 124 millions de messages par an

P05 Systèmes d'information et de communication

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en F	en %		
CHARGES	**185'653'496**	**8'479'398**	**4.8%**	**177'174'098**	**169'990'333**
30 Charges de personnel	95'486'245	3'403'906	3.7%	92'082'339	86'236'757
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	37'355'778	2'792'573	8.1%	34'563'205	34'159'107
33 Amortissements du patrimoine administratif	52'621'276	2'728'218	5.5%	49'893'058	48'959'212
36 Charges de transfert	180'547	-444'155	-71.1%	624'702	624'702
39 Imputations internes	9'650	-1'144	-10.6%	10'794	10'555
REVENUS	**13'880'194**	**1'952'795**	**16.4%**	**11'927'399**	**12'203'600**
42 Taxes	3'362'902	272'317	8.8%	3'090'585	3'646'846
43 Revenus divers	10'216'295	1'836'295	21.9%	8'380'000	7'939'461
46 Revenus de transferts	300'997	-155'817	-34.1%	456'814	617'293
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**-171'773'302**	**-6'526'602**	**3.9%**	**-165'246'700**	**-157'786'733**
Coût d'état-major	*-1'088'220*	*17'589*	*-1.6%*	*-1'105'809*	*-993'550*
Coût des prestations de moyens	*-25'757'281*	*-2'716'252*	*11.8%*	*-23'041'029*	*-24'047'151*
Coûts répartis	*198'618'802*	*9'225'264*	*4.9%*	*189'393'538*	*182'827'434*
COÛT COMPLET	***0***	***0***	***-***	***0***	***0***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17		Budget 2017	Compte 2016
		en ETP	en %		
TOTAL POSTES	***605.84***	***11.79***	***1.98%***	***594.05***	***529.15***
ETP fixes	*596.97*	*20.53*	*3.56%*	*576.44*	*516.53*
ETP auxiliaires	*6.87*	*-3.45*	*-33.43%*	*10.32*	*9.82*
ETP agents spécialisés	*2.00*	*-5.29*	*-72.57%*	*7.29*	*2.80*

P05 Systèmes d'information et de communication

Liste détaillée des mesures proposées pour 2018

		Total	30	31	33	36+39	42	43	46	ETP
P05 - Projet de budget 2018		171'773'301	95'486'245	37'355'777	52'621'276	190'197	3'362'902	10'216'295	300'997	605.84
P05 - Budget 2017 (budget de référence)		165'246'700	92'082'339	34'563'205	49'893'058	635'496	3'090'585	8'380'000	456'814	594.05
N° de la demande	Mesures d'économie ou neutres (sans incidence sur le budget global de l'Etat)	-2'475'507	271'260	-1'089'110	-	-	4'788	1'652'869	-	0.01
12	Internalisation - effets 2017 et internalisation 2018	-2'123'656	423'320	-1'394'110				1'152'866		6.00
	Activation des charges de personnel	-500'000						500'000		
	Transferts internes	148'149	-152'060	305'000			4'788	3		-5.99
	Evolution des charges de personnel	**1'814'259**	**1'814'259**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**0.00**
	Coûts induits des postes 2017	1'590'485	1'590'485							
	Mécanisme salariaux 2018	223'774	223'774							
	Sécurité de l'information	**877'500**	**402'500**	**475'000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**3.50**
27+28	Sécurisation des sites web et de la plateforme Internet	322'500	172'500	150'000						1.50
2C+2I+15+16+2J	Protection du reseau cantonal contre les nouvelles menaces	555'000	230'000	325'000						2.00
	Charges contraintes - Frais de licences facturés par les éditeurs	**1'823'000**	**-**	**1'823'000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**0.00**
13	Location de licences Adobe	48'000		48'000						
34+41	Augmentation de la maintenance annuelle liée à l'évolution des licences Microsoft	1'775'000		1'775'000						
	Charges Contraintes - Budget de fonctionnement lié ou induit par la mise en œuvre de crédits d'ouvrage	**3'043'450**	**460'000**	**360'000**	**2'782'188**	**-444'555**	**270'000**	**-**	**-155'817**	**4.00**
	Amortissements liés aux actifs informatiques et aux subventions	2'337'633			2'782'188	-444'555				
	Produits différés des subventions d'investissement reçues de la Confédération	155'817							-155'817	
1	Vote électronique - Loi 11867 - Charges liées au projet	205'000	115'000	360'000			270'000			1.00
19	Refonte du système d'information des autorisations de construire - PL 12145 - Charges induites (maintenance et exploitation)	230'000	230'000							2.00
23	SIC de l'Office des Poursuites (OPUS) - Loi 10759 - Charges induites (maintenance et exploitation)	115'000	115'000							1.00
	Charges Contraintes - Budget de fonctionnement lié ou induit par la mise en œuvre du crédit de renouvellement	**1'755'756**	**632'500**	**1'306'682**	**-**	**-**	**-**	**183'426**	**-**	**5.50**
18	Renforcement du dispositif chargé des événements qualifiés de spéciaux (événements publics, sécurité, ORCA, etc.)	115'000	115'000							1.00
31	Maintenance et exploitation du nouveau système de gestion des appareils mobiles (gestion de flotte et sécurité)	190'000	115'000	75'000						1.00
2A	Maintien en fonction des serveurs et des sauvegardes de données (augmentation du volume des données et de leur disponibilité)	445'182		445'182						
2D	Maintien en fonction des services collaboratifs et de dématérialisation des documents (augmentation du nombre d'utilisateurs)	85'185	115'000	75'000				104'815		1.00
2G	Maintenance et exploitation de l'extension des fonctionnalités des centraux téléphoniques (pour l'accueil au public)	175'000	115'000	60'000						1.00
10+20+25+26+2F+39	Maintenance et exploitation de nouveaux services, applications ou fonctionnalités développés avec le crédit de renouvellement	223'889	172'500	130'000				78'611		1.50
3	Charges liées au renouvellement des postes de travail en 2018 - 2020 (déploiement de 3'500 postes par année)	500'000		500'000						
30	Maintenance du parc micro-informatique (augmentation du nombre de postes de travail et de périphériques)	21'500		21'500						
	Directions de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI départementales)	**-311'856**	**-176'613**	**-83'000**	**-53'970**	**-744**	**-2'471**	**-**	**-**	**-1.22**
	DOSI - 01 - PRE	-20'262	-12'273	-8'000			-11			
	DOSI - 02 - DF	-154'844	-79'909	-75'000			-65			-0.40
	DOSI - 03 - DIP	23'961	23'983				22			
	DOSI - 04 - DSE	11'344	11'354				10			
	DOSI - 05 - DALE	2'034	2'037				3			
	DOSI - 06 - DETA	-49'977	2'413		-53'970	-744	-2'324			-0.06
	DOSI - 07 - DEAS	-124'112	-124'218				-106			-0.76

P05 Systèmes d'information et de communication
Nature 30 — charges de personnel

Par comparaison avec le budget 2017, **les charges de personnel du programme P05 augmentent de +3,4 Mio** (+3,7%, +11,79 ETP). Cet écart est principalement la conséquence de mesures visant à :

- Poursuivre l'économie liée à l'**internalisation** du personnel : +6 ETP*
- Améliorer la **sécurité** de l'information de l'Etat : +3,5 ETP
- Assurer **la maintenance** et l'**exploitation** consécutives aux **projets** découlant des lois d'investissements votées : + 9,5 ETP
- **Supprimer des postes** d'agents spécialisés : -5,29 ETP
- Appliquer les **mesures du CE visant à une réduction du personnel** : -0,4 ETP (au DF)
- Prendre en compte les **coûts induits des postes octroyés en 2017**
- Appliquer les **mécanismes salariaux**
- Procéder à des transferts neutres (sans incidence sur le budget global de l'Etat)

** Rappel : 1 ETP internalisé = 45'200 F d'économie par an, charges patronales comprises.*

P05 Systèmes d'information et de communication
Nature 31 — Charges de biens et services

Par comparaison avec le budget 2017, **les charges de biens et services du programme P05 augmentent de +2,8 Mio** (+8,1%). Cet écart est principalement la conséquence de mesures visant à :

- Poursuivre l'économie liée à l'**internalisation du personnel**, en réduisant le nombre de contrats de location de service (LSE) : -1'394'110 F
- **Réduire les honoraires** de tiers : -83'000 F (DF et département présidentiel)
- Couvrir l'**augmentation des « frais de licences » facturés par les éditeurs** : +1'823'000 F
- Assurer **la maintenance** et l'**exploitation** consécutives aux **projets** découlant du crédit de renouvellement : +806'683 F
- Déployer la **nouvelle plateforme de travail** (3 500 postes en 2018, le déploiement se poursuivant en 2019 et 2020, pour un total de 10 500 postes) : +500'000 F
- Financer les charges liées au crédit d'ouvrage relatif à la refonte du **vote électronique** : +360'000 F
- Améliorer la **sécurité** de l'information de l'Etat : +475'000 F
- Procéder à des transferts neutres (sans incidence sur le budget global de l'Etat) : +305'000 F.

P05 Systèmes d'information et de communication

Nature 42 — Taxes

Par comparaison avec le budget 2017, **les taxes augmentent de +0,3 Mio** (+8,8%), résultant de l'augmentation de la facturation pour les prestations effectuées par la DGSI liées au vote électronique.

Nature 43 — Revenus divers

Par comparaison avec le budget 2017, **les revenus divers du programme P05 augmentent de +1,8 Mio** (+21,9%), résultant de l'augmentation de l'activation des charges salariales des personnes internalisées à la DGSI en 2017 et 2018.

P05 Systèmes d'information et de communication

Des indicateurs permettant de suivre la gestion du programme

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
1. Etoffer l'offre en matière de cyberadministration						
1.1 Nombre de citoyens et entreprises qui disposent d'un compte "e-démarche" (usagers)	Efficacité	220'000	N/A	N/A	250'000	2020
1.2 Taux de satisfaction global des usagers des e-démarches (%)	Qualité	75 %	N/A	N/A	75 %	2020
1.3 Part des prestations de l'administration cantonale en ligne (%)	Efficacité	50 %	46 %	42%	60 %	2020
2. Fournir des services de qualité et de manière performante						
2.1 Taux de satisfaction global des services fournis par la DGSI au sein de l'administration cantonale (%)	Qualité	>/= 70 %	N/A	N/A	>/= 70 %	2020
2.2 Dépenses du programme P05 - systèmes d'information et de communication - par poste de travail	Efficacité	< 4200 F	N/A	N/A	< 4200 F	2020

P05 Systèmes d'information et de communication
Evolution du coût complet d'un ordinateur

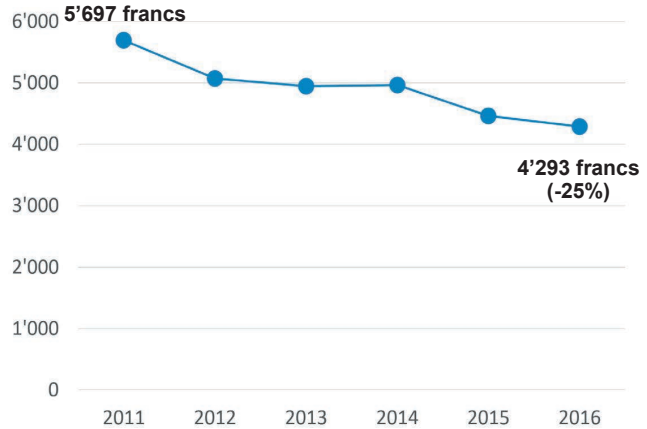

P05 Systèmes d'information et de communication
Evolution du taux de réussite des projets réalisés à la demande des départements

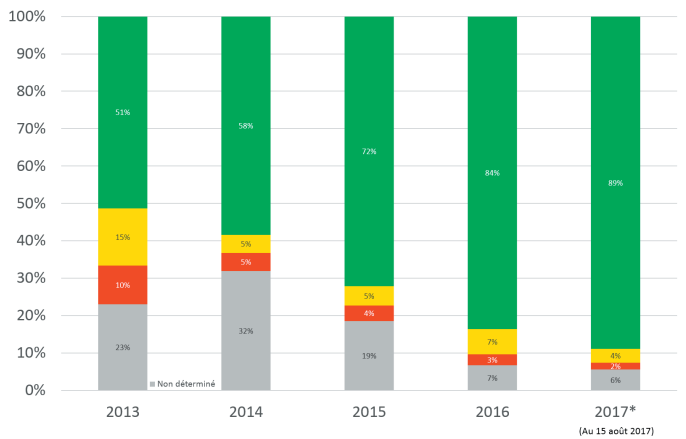

P05 Systèmes d'information et de communication

Evolution du retard moyen sur les projets réalisés à la demande des départements

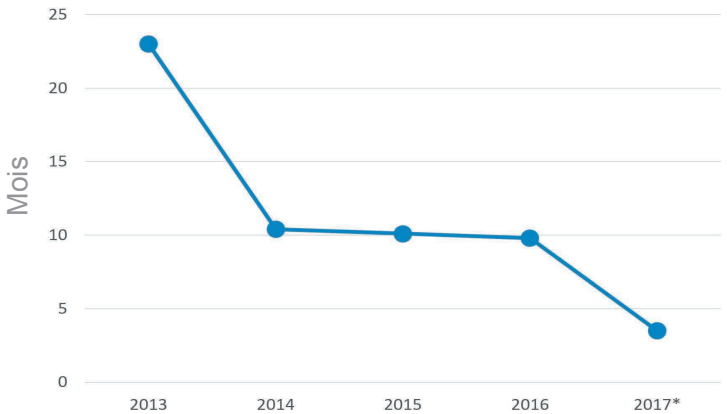

Projet de budget 2018
Investissements

Politique Publique P

Etats-majors et prestations de moyens

Politique publique P

Libellé	Crédit total	Comptes au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit	Variation 2018-2017
P ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS						
5 Dépenses d'investissement	**382.540.537**	45.595.761,34	51.572.210	**58.287.426**	15%	6.715.216
6 Recettes d'investissement	**18.000.000**	100.000,00				
Investissements Nets	***364.540.537***	*45.495.761,34*	*51.572.210*	***58.287.426***	*16%*	*6.715.216*
CRÉDITS D'OUVRAGE OU D'ACQUISITION - 1						
5 Dépenses d'investissement	**216.891.000**	63.504,00	17.304.371	**17.532.500**	8%	228.129
6 Recettes d'investissement	**18.000.000**					
Investissements Nets	***198.891.000***	*63.504,00*	*17.304.371*	***17.532.500***	*9%*	*228.129*
CRÉDITS DE RENOUVELLEMENT - 2						
5 Dépenses d'investissement	**165.649.537**	45.532.257,34	34.267.839	**40.754.926**	25%	6.487.087
6 Recettes d'investissement		100.000,00				
Investissements Nets	***165.649.537***	*45.432.257,34*	*34.267.839*	***40.754.926***	*25%*	*6.487.087*

Politique Publique P

Répartition des investissements par catégorie
Dépenses totales 2018 : 58.3 millions

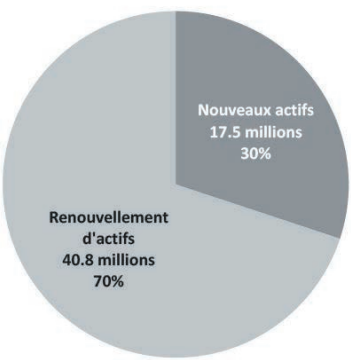

Politique Publique P

Principaux projets et priorités pour 2018

a) Bâtiments et constructions :
Achats de terrains et bâtiments en fonction des opportunités et besoins sous réserve de l'adoption du nouveau projet de loi.
Réalisation de projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'Etat de Genève.
Poursuivre les études et les réalisations des projets en cours. Rénover et transformer divers bâtiments administratifs.
b) Système d'information et de communication :
Assurer le renouvellement et les évolutions des actifs du patrimoine administratif relatifs aux systèmes d'information et de communication (SIC) de la politique publique P.
La commission de gouvernance interdépartementale priorisera les projets qui feront l'objet de nouveaux crédits d'investissement.
Réalisation, test et réception du nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH).
c) Equipements :
Poursuivre le renouvellement du mobilier, des équipements et des véhicules. Améliorer la qualité et la complétude des données du système d'information du territoire à Genève (SITG).

Investissements sous gestion de l'OBA

Politique Publique P

Investissements : Crédit d'ouvrage

1917017 - Acquisitions de terrains et bâtiments

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	50'000'000	0	5'000'000	5'000'000	10%	0
Recettes						

Objectifs annuels 2018

Achats de terrains et bâtiments en fonction des opportunités et besoins sous réserve de l'adoption du projet de loi.

1011975 - Efficience énergétique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	35'000'000	0	3'000'000	3'500'000	10%	500'000
Recettes	18'000'000	0	0	0	0%	0

Objectifs annuels 2018

Réalisation de projets d'efficacité énergétique dans les bâtiments de l'Etat de Genève.

Politique Publique P

Investissements : Crédit de renouvellement

2011520 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - OBA

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	64'417'407	12'502'393	14'519'002	16'560'507	26%	2'041'505
Recettes	0	100'000	0	0		0

Objectifs annuels 2018

Investissements principaux :

- poursuivre les études et les réalisations qui sont en cours (bâtiments administratifs);
- poursuivre les rénovations par parties d'ouvrages (toitures, façades, installations techniques; CVSE).
- transformer les locaux pour répondre aux demandes des utilisateurs.

Investissements sous gestion de la DGSI

Toutes politiques publiques confondues
Investissements placés sous la gestion de la DGSI

Au plan décennal des investissements (**PDI 2018-2027**), le Conseil d'Etat prévoit, pour ses systèmes d'information et de communication, des dépenses d'investissement à hauteur **en moyenne** de **47 millions de francs par année**, répartis comme suit :

- Crédit de renouvellement : 31,8 millions de francs
- Crédits d'ouvrage (et crédits d'étude) : 15,2 millions de francs

Crédits d'investissement sous gestion de la DGSI

Projet	Libellé	Politique Publique	CREDIT VOTE/PREVU	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	PB2018
DSE / Direction Générale des système d'information - CREDIT D'OUVRAGE						
1010484	Réalisation du système d'information du commerce	L - Economie	2'658'200	1'384'255		800'000
1010514	Refonte du répertoire des entreprises	L - Economie	3'517'100	2'103'024	560'000	400'000
1010516	HEG Battelle - bâtiment B	A - Formation	335'513	406'652		
1011264	Ecole de commerce de Frontenex	A - Formation	315'684	82'681	215'684	
1011272	Brenaz +100 (extension de 100 places)	H - Sécurité et population	302'380	230'696		
1011472	Transformation du bâtiment de l'Hotel-de-ville	O - Autorités et gouvernance	67'000			
1011580	Relocalisation caserne des Vernets - Meyrin Mategnin - construction	H - Sécurité et population	148'000			98'000
1011686	Aménagement du poste de police de la Servette	H - Sécurité et population	245'000	202'635		
1011702	Système d'information du service des contraventions	H - Sécurité et population	1'200'000	251'108	500'000	400'000
1011732	Etudes pour le remplacement du système d'information et de communication pour l'éducation	A - Formation	959'000		500'000	
1011788	Lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité	H - Sécurité et population	1'200'000		500'000	200'000
1011792	Evolution du SI fiscal 2016-2019	M - Finance et impôts	11'520'000	1'210'151	2'880'000	3'100'000
1011865	Equipement de l'école de commerce de Frontenex	A - Formation	1'314'000		1'200'000	140'000
1011866	SIRH - refonte technique	P - Etats-majors et prestations de moyens	3'630'000	63'504	500'000	1'600'000
1011867	Vote électronique de deuxième génération	O - Autorités et gouvernance	4'740'000		1'000'000	1'800'000
1011945	Optimisation des prestations de l'OCPM	H - Sécurité et population	2'330'000		810'000	1'200'000
1011946	Gestion des hospitalisations hors canton (GEHHC)	K - Santé	578'000		445'629	
1011973	Rénovation du CO Budé	A - Formation	107'000			
1012080	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF)	A - Formation	9'959'000			2'300'000
1012085	Transformation des infrastructures du centre de logistique civile et militaire d' Aire-la-Ville	H - Sécurité et population	183'849			
1012145	Refonte du SIC des autorisation de construire	G - Aménagement et logement	7'780'000			1'267'500
1012147	Modernisation des systèmes d'information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur	H - Sécurité et population	4'160'000			1'294'440
1012149	Rénovation d'Uni Bastions	A - Formation	64'800			64'800
1914015	Crédits d'ouvrage à venir en matière de systèmes d'information et de communication	P - Etats-majors et prestations de moyens	128'261'000		8'804'371	7'432'500
1918007	Les Dardelles - construction et équipements	H - Sécurité et population	2'500'000			
		Total crédit d'ouvrage	188'075'526	5'934'707	17'915'684	22'097'240
DSE / Direction Générale des système d'information - CREDIT DE RENOUVELLEMENT						
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	A - Formation	15'858'435	4'817'709	3'287'459	3'800'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	B - Emploi	646'490	28'324	161'623	200'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	C - Action sociale	4'389'345	344'323	1'055'088	1'100'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	D - Personnes âgées	1'941'405	478'125	399'851	500'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	F - Environnement	2'468'210	670'959	466'303	600'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	G - Aménagement et logement	3'017'350	1'356'711	633'088	700'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	H - Sécurité et population	7'978'260	2'653'176	1'426'240	1'700'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	J - Mobilité	2'550'010	160'968	598'753	600'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	K - Santé	1'110'380	136'859	255'095	300'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	L - Economie	545'980	273'756	101'495	100'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	M - Finance et impôts	12'804'185	4'092'581	2'507'796	3'100'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	N - Culture, sport et loisirs	99'305	18'784	24'826	100'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	O - Autorités et gouvernance	2'973'825	1'331'321	495'956	700'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	P - Etats-majors et prestations de moyens	97'201'130	32'586'992	19'138'506	23'500'000
2011521	Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI	Q - Energie	365'690		91'423	100'000
		Total crédit de renouvellement	153'950'000	48'950'587	30'643'500	37'100'000
DSE / Direction Générale des système d'information - TOTAL			342'025'526	54'885'294	48'559'184	59'197'240

Politique publique P — Refonte technique de SIRH

1011866 - SIRH - refonte technique

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	3'630'000	63'504	500'000	1'600'000	44%	1'100'000
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11866, votée le 01/09/2016, ouvrant un crédit d'investissement de 3'630'000 F pour la refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH).

Objectifs annuels 2018

Réalisation, test et réception du nouveau SIRH et préparation de son déploiement au sein de l'administration et des entités externes affiliées.

Objectifs annuels 2017

Acquisition de licences complémentaires du progiciel; conception et réalisation du modèle "suisse droit public" du progiciel; conception globale détaillée.

Crédit de renouvellement 2015 – 2019 DGSI — Loi 11521

Part relative à la politique publique P

2011521 - Crédit de renouvellement 2015-2019 - DGSI

	Crédit total	Cumul au 31/12/2016	Budget 2017	Budget 2018	% crédit total	Variation 2017 - 2018
Dépenses	97'201'130	32'586'992	19'138'506	23'500'000	24%	4'361'494
Recettes						

Résumé de la loi et but du crédit

Loi 11521, votée le 18/12/2014, ouvrant un crédit de renouvellement de 153'350'000 F, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat.
Une enveloppe de 97'201'130 F est prévue dans ce crédit au titre d'investissements pour la politique publique P.

Objectifs annuels 2018

Assurer le renouvellement et les évolutions des actifs du patrimoine administratif relatifs aux systèmes d'information et de communication (SIC) de l'Etat de Genève. L'actuelle gouvernance des SIC permet la priorisation des projets liés à la présente politique publique.

Objectifs annuels 2017

Assurer le renouvellement et les évolutions des actifs du patrimoine administratif relatifs aux systèmes d'information et de communication (SIC) de l'Etat de Genève. L'actuelle gouvernance des SIC permet la priorisation des projets liés à la présente politique publique.

Toutes politiques publiques confondues

Investissements placés sous la gestion de la DGSI

N° loi	N° loi bouclement	Année loi	Dpt	Objet	Crédit voté part DGSI (F)	Dépensé cumulé à fin 2016 (F)	Consommé (%) à fin 2016	Réel et Engagé 2017 (F)	Consommé total (3) (F)	(%)	Disponible sur la loi (F)	Avancement global	Appréciation livrables	Appréciation délais	Appréciation dépenses globale	Fin du projet
CREDITS D'OUVRAGE - lois votées, réalisations en cours ou terminées, hors lois bouclées					29'016'984	43'514'556	55%	5'935'943	49'450'498	63%	29'566'486					
Réalisations terminées — Projets de loi de bouclement en cours d'examen par le Grand Conseil					13'385'827	17'708'215	132%	-	17'708'215	132%	-4'322'388					
9332	11485	2004	DSE	Gestion électronique des dossiers de l'OCP	2'602'827	2'641'542	101%	-	2'641'542	101%	-38'715	100%				2013
10112	11476	2008	DF	Nouveau SIC de l'office des faillites (ORFEE)	5'405'000	4'361'082	81%	-	4'361'082	81%	1'043'918	100%				2013
10185	11486	2008	DALE	Refonte du SIC du logement (SIDLO)	5'378'000	10'705'591	199%	-	10'705'591	199%	-5'327'591	90%				2013
Réalisations terminées — Projets de loi de bouclement en cours de rédaction					20'190'573	19'027'429	94%	77'774	19'105'202	95%	1'085'371					
10418		2009	DSE	Etablissement "Curabilis" + divers ouvrages Champ-Dollon	551'000	322'035	58%		322'035	58%	228'965	100%				2016
10516		2011	DIP	HEG Battelle Informatique fibre optique	335'513	406'652	121%	-	406'652	121%	-71'139	100%				2015
10527		2010	DEAS	SIC du revenu déterminant unifié (SIC RDU)	6'639'000	6'253'001	94%	5'360	6'258'361	94%	380'639	100%				2016
10714		2011	DIP	Rnvlt SIC du service des allocations d'études et d'apprentissage (SAEA)	2'044'000	1'908'729	93%	-	1'908'729	93%	135'271	100%				2014
10759		2012	DF	Refonte du SIC de l'office des poursuites	8'940'000	8'651'260	97%	72'414	8'723'674	98%	216'326	100%				2017
10874		2014	DIP	Service Santé de la Jeunesse (Carnets de santé des élèves) - SISE Arc-en-ciel	1'133'680	1'052'420	93%		1'052'420	93%	81'260	100%				2015
11272		2013	DSE	Brenaz II - agrandissement de l'établissement (+ 100 places) - part informatique	302'380	230'696	76%		230'696	76%	71'684	100%				2016
11686		2015	DSE	Aménagement du poste de police de la Servette	245'000	202'635	83%		202'635	83%	42'365	100%				2016
Réalisations en cours					43'772'900	6'696'231	15%	5'012'409	11'728'640	27%	32'044'260					
10430		2009	DSE	Refonte des applications du registre du commerce	740'600	562'969	76%		562'969	76%	177'631	99%				2017
10484		2009	DSE	Réalisation du SIC du commerce	2'658'200	1'384'255	52%	1'200	1'385'455	52%	1'272'745	32%				2019
10514		2010	DSE	Refonte du répertoire entreprises & d'un référentiel adapté à l'AeL (REG@)	3'517'100	2'103'024	60%	564'941	2'667'865	76%	849'235	60%				2018
11140		2013	DSE	Vidéoprotection - système de vidéosurveillance	1'700'000	1'121'220	66%	157'852	1'279'072	75%	420'928	85%				2017
11702		2016	DSE	SIC du service des contraventions	1'200'000	251'108	21%	272'118	523'226	44%	676'774	38%				2019
11788		2016	DSE	Lutte contre criminalité informatique et la cybercriminalité	1'200'000	-	0%	328'387	328'387	27%	871'613	35%				2019
11792		2016	DF	Evolutions du SIC Fiscal	11'520'000	1'210'151	11%	2'015'941	3'226'092	28%	8'293'908	28%				2020
11866		2016	DF	Refonte de SIRH	3'630'000	63'504	2%	897'562	961'066	26%	2'668'934	27%				2019
11867		2016	PRE	Réalisation du vote électronique de 2e génération	4'740'000	-	0%	794'508	794'508	17%	3'945'492	22%				2019
11945		2016	DSE	Optimisation des prestations de l'OCPM	2'330'000	-	0%	-	-	0%	2'330'000	6%				2019
11946		2016	DEAS	Réalisation d'une gestion électronique des hospitalisations hors canton	578'000	-	0%	-	-	0%	578'000	5%				2018
12080		2017	DIP	Remplacement du SIC pour l'éducation et la formation (SIC EF)	9'959'000		0%	-	-	0%	9'959'000					2022
Réalisations en cours - liés à un projet de bâtiment					1'667'684	82'681	5%	825'760	908'441	54%	759'243					
11264		2013	DIP	Ecole de Commerce Frontenex-Informatique installation télécom	315'684	82'681	26%	19'377	102'058	32%	213'626	100%				2017
11580		2015	DSE	Meyrin-Mategnin Informatique	148'000	-	0%	-	-	0%	148'000	0%				2018
11865		2016	DIP	Equipement de l'école de commerce de Frontenex	1'204'000	-	0%	806'383	806'383	67%	397'617	98%				2018
11973		2017	DIP	Rénovation du CO Budé	104'006	-	0%	-	-	0%	104'006					
11521				**Crédit de renouvellement 2015 - 2019**	153'350'000	48'950'587	32%	28'688'684	77'639'271	51%	75'710'729					2019

Politique publique Q (Energie)

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Antonio Hodgers déclare que le DALE a atteint son objectif d'économie financière avec les –5% de la nature 30 entre le budget 2015 et le projet de budget 2018.

Il est précisé que les obligations énergétiques incombent aux propriétaires privés et publics. Des dérogations peuvent cependant être demandées, notamment en matière de double vitrage, pour certains bâtiments patrimoniaux ou si un plan de rénovation plus complet est envisagé dans les années à venir. Des rencontres avec l'OBA ont lieu pour aborder la stratégie de renouvellement des bâtiments de l'Etat, régis par un plan décennal. L'objectif demeure la mise en conformité et l'Etat privilégie le dialogue avec les propriétaires plutôt que les amendes.

Le Grand Conseil vient par ailleurs d'être saisi du projet de loi d'investissement en lien avec l'enterrement de la ligne à très haute tension de l'aéroport, projet complexe impliquant l'OFROU, les SIG, l'aéroport et des promoteurs privés.

Finalement, la rémunération pour l'intégration du programme bâtiments de la Confédération est évoquée sachant que les cantons redistribuent l'argent de la Confédération et sont rétribués pour cette tâche, qui figure en nature 42 et dans les charges en nature 31.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique Q (Energie)

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)

Les députés Roger DENEYS et Gabriel BARRILLIER remercient les représentants du DALE pour leur disponibilité, à savoir :

M. Antonio HODGERS, conseiller d'Etat

M. Christian GOUMAZ, Secrétaire général

M. Frédérik DEKONINCK, directeur Financier

M. Cédric PETITJEAN, directeur DOEE

Présentation générale (cf annexe PB 2018 Q- Energie) : Il est précisé que ce budget inclut toujours la participation des SIG sur son bénéfice de 15,5 millions, dans l'attente de la décision du Grand Conseil (PL 11471-A-2 renvoyé en commission de l'énergie)

M. HODGERS précise que certains indicateurs concernent l'électricité, tandis que d'autres dépendent beaucoup de l'économie privée. Il faudra réfléchir dans le cas où des indicateurs concernant l'Etat sont introduits, car ils devront refléter la société genevoise plutôt que le travail même de l'administration.

Fonctionnement administratif, charge du personnel et maintien des prestations:

Le commissaire ayant auditionné la politique Q pour les comptes 2016 constate la grande continuité de la gestion administrative et s'enquière des effets de la réorganisation de l'OFEN sur l'évolution des effectifs et note que les agents spécialisés ont disparu. Que sont-ils devenus ? De plus, il trouverait intéressant de connaître l'évolution totale des effectifs de cette PP durant les 10 dernières années.

Le DALE rappelle que la réorganisation de l'OCEN provient d'une volonté du Grand Conseil de renforcer le rôle de l'Office en matière de contrôle. 5 postes avaient été dévolus à la politique régalienne de l'énergie. Depuis lors, la situation est stable. Aujourd'hui, cette politique porte ses fruits à l'instar de l'opération concernant le double vitrage qui progresse. Le département fournira les chiffres de l'évolution des effectifs depuis la création de la politique Q (moins de 10 ans).

S'agissant des effectifs il est précisé précise que les comptes s'arrêtent au 31 décembre (c'est une photographie). Quant aux agents spécialisés, certains ont disparu dans le cadre de la réduction des -5% et d'autres ont été basculés en postes fixes. Cela empêche d'être contraint de se séparer de collaborateurs, ce qui est une perte de compétence qui n'est pas forcément bonne en termes de gestion globale. Sur l'ensemble du département, les postes fixes diminuent même si sur certains programmes enregistrent des variations.

Un commissaire est étonné de lire cette mention des -5% dans le projet de budget. Cette mention a recueilli une voix au Grand Conseil. Il n'a pas l'impression que cette mention soit appliquée de façon homogène de département en département.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une volonté du DALE. Un certain nombre de PP, notamment dans les tâches administratives pures font du -5%. D'une façon générale les activités de l'administration centralisée font l'effort du -5%. Au DALE cet objectif est atteint. Cela ne veut pas dire que les gens soient licenciés. Il s'agit d'un poste qui est récupéré suite à un départ et qui n'est pas réaffecté tout de suite. Si le service peut s'organiser sans ce poste, alors il est supprimé au budget suivant. D'où le décalage relevé par un commissaire concernant le total des postes indiqués sur les tableaux.

Un commissaire se dit « tracassé » par es incidences du -5% généralisé dur la caisse de retraite bien que le dépôt d'un nouveau projet de loi à ce sujet changent la donne. Qu'en est-il du maintien des prestations de la PP Q avec les différents partenaires comme, par exemple, les SIG ?

Le DALE souligne que l'objectif de diminuer la consommation thermique globale de -13% est le seul objectif chiffré. Il est atteint. D'autres objectifs sectoriels ont été atteints comme la diminution de la consommation thermique fossile. Au sujet des objectifs plus administratifs, le département est sur la bonne voie. Les -5% ne sont pas appliqués à tous les services de manière linéaire. Une analyse est faite pour savoir lesquels peuvent l'assumer. **Le chef du département que les-5% peuvent être atteints tout en maintenant ou améliorant les prestations** précise que les **relations avec les SIG se sont améliorées** suite au renouvellement de la direction aux SIG et à l'Office. **La convention d'objectifs** clarifie l'action et les compétences de deux entités avec des économies à la clé.

Objectifs et indicateurs :

Indicateur 1.1 Pourcentage du territoire du canton impacté par un concept énergétique territorial (CEP) La collaboration avec d'autres entités, dont les SIG, permet d'atteindre les objectifs en tirant au maximum ces synergies. Au sujet de **la collaboration annoncée avec la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)** un commissaire relève que le budget des investissements montre que les objectifs annuels 2018 restent les mêmes, mais le département avait informé qu'il allait se poser la question de savoir si ce n'était pas à la FAE d'effectuer l'essentiel du travail afin de dégager des économies de fonctionnement. Le DALE précise que la partie formalisation est en court et pour tout ce qui concerne les projets d'accompagnement d'entreprises, la FAE fait une analyse de la société demanderesse en d'un point de vu organisationnel et structurel. En ce qui concerne la partie énergétique, c'est à la Commission du fonds des privés d'étudier la qualité énergétique du projet. La finalité est que, soit le fonds des privés finance le soutien de ces entreprises, soit la FAE. Cette dernière pilote la partie entreprise, car il y a un besoin d'accompagnement pour que l'argent public soit bien investi.

Indicateurs 4.1 et 4.2. Un commissaire aborde la question du **contrôle des chantiers** en observant que le département avait annoncé lors du contrôle des comptes 2016 s'appliquer une **approche positive et non pas punitive.** Cette méthode permettra-t-elle d'atteindre le taux de conformité de 90% visé en 2018 alors contre 61% en 2016 et 75% escomptés en 2017 ?

Le DALE précise répond que l'approche positive ne veut pas dire qu'il n'y a pas de contrôle. Certaines infrastructures n'ont jamais subi de contrôle, à l'instar de la climatisation. Le département est conscient de cet historique lorsqu'il constate une infraction. Dans ce cas, l'approche positive est de dire à la personne concernée qu'elle ne sera pas amendée, à condition qu'elle réfléchisse à un concept énergétique avec l'aide de l'Etat qui est là pour la conseiller. Si la personne va plus loin que le minimum légal, des subventions peuvent être octroyées et si elle met en place un concept énergétique global, l'amende peut être effacée. Le chef du département souhaite que la menace de l'amende favorise le dialogue avec le propriétaire car l'époque de l'impunité énergétique est terminée et le contrôle par l'Etat doit bel et bien se faire. Il est encore précisé que cet indicateur n'est pas un indicateur de performance de l'administration mais un état de situation de ce que les font ou ne font pas. Cet indicateur donne une orientation du respect de la loi, lorsqu'il y a un contrôle.

Indicateurs 6.1 et 6.2 (préavis énergétiques dans les procédures d'autorisation). Plus de mille préavis ont été délivrés dans des délais rapide pour les APA et les DD ce qui donne une bonne vision au département sur le degré d'application des mesures visant à économiser l'énergie. Le chef du département estime qu'il est encore trop tôt pour tirer des

conclusions sur l'évolution du taux de conformité des chantiers à la loi. Si dans trois ans, il est constaté un plafonnement il faudra durcir les contrôles. Il suffira que les grandes corporations s'ajustent pour atteindre de meilleures performances, sans qu'il soit forcément nécessaire de modifier la loi pour renforcer les contrôles et appliquer des sanctions. Il rappelle que l'installation de double vitrage n'est plus soumise à autorisation

Un commissaire aborde la **rubrique 3132 du budget Q01 (honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc...) :** CHF 637'000.- aux comptes 2016, presque le double avec CHF1.062.000 au budget 2017 et CHF 1'057'000.- en 2018. Quid de cette évolution ?

En outre, **les taxes** (cf. position 42), passent de CHF 286'000.- en 2016 et ont pris une vitesse de croisière à CHF 1'200'000.- à partir du budget 2017.

Le département relève que sur la position 3132, deux effets se cumulent: le premier est le décalage sur les dépenses, puis les études anticipées en 2016 imputées en 2017 ; viennent s'ajouter les 5% de frais de gestion qu'il y a sur la part de la Confédération (5% sur 14 millions) qui a octroyé un budget pour gérer cet élément. L'augmentation du budget est expliquée par la tâche additionnelle donnée au canton pour laquelle la Confédération le rémunère. S'agissant de la position 42 le chef du département rappelle qu'il y a eu un débat en Commission des finances où le département est venu présenter sa stratégie en matière de contrôle. Un député avait proposé que le département contrôle et mette des amendes. Il avait à ce sujet répondu que ce n'était pas sa stratégie car partisan d'une démarche positive de dialogue. Un montant a été décidé avec la CF, mais ce n'est pas la politique du département. Un commissaire relève que les comptes 2017 montreront si le chiffre annoncé était surévalué ou non.

Un commissaire se demande s**i les indicateurs 7 concernant les traitements des déchets, l'évacuation et le traitement des eaux usées** ne devraient pas être dans la PP F étant donné qu'ils sont en lien avec la protection de l'environnement plutôt que l'énergie.

Le DAL répond que dans la PP Q, il n'y a qu'un seul programme, mais deux prestations, dont l'une concerne les SIG.

Par ailleurs, ce commissaire n'a pas trouvé la ligne correspondant à l'investissement pour **enterrer la ligne à l'aéroport**. Le département précise que le projet n'est pas abandonné et que le Grand Conseil sera saisi prochainement d'un PL pour financer ce projet. Ce dernier est très lié aux travaux de l'autoroute, donc il y a une contrainte temporelle très forte. Il n'y aura pas de décaissement en 2018.

Un commissaire demande quelles ressources offre **le fonds des communes annuellement.**

Le DALE explique que l'Etat ne pouvait pas utiliser comptablement des montants qui lui revenait, car il ne pouvait pas se subventionné lui-même. En passant par les comptes de bilan, le département est arrivé à intégrer ces montants comme étant des subventions d'investissement versés à l'Etat. Le problème a donc été résolu. Par ailleurs le PL concernant l'efficacité énergétique pour les bâtiments permettra de faire des demandes pour les collectivités. Aujourd'hui, l'enveloppe restante est de 16 millions environ. Pour l'Etat, il s'agit de1,5 million qui entre en plus dans sa « cagnotte »

PB 2018
Q – ENERGIE

Audition du 9 octobre 2017

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie
Secrétariat général

CHARGES DE PERSONNEL DU DALE

ECONOMIE DE 5%

DALE
- Le DALE a appliqué l'intégralité de l'économie de 5% sur ses charges de personnel entre 2016 et 2018 portant sur un total de 3.1MF ou 23.25 ETP.
- Pour le PB2018, cette économie se chiffre à 1.5MF ou 11.67 ETP.

Politique publique Q
- L'économie sur 3 ans se monte à 0.4MF, soit une réduction de 2.27 ETP.
- Sur le PB2018, cette économie se traduit par la suppression de 1.27 ETP pour un total de 0.2MF.

Q01 - ENERGIE

PRINCIPAUX PROJETS

- Poursuite des objectifs de réduction de la consommation thermique et d'électricité même si les objectifs de législature (-13% pour le thermique et -2% sur l'électricité par rapport à l'an 2000) sont déjà atteints.
- Adoption des plans directeurs de l'énergie et des énergies de réseaux dans la perspective de la nouvelle législature.
- Poursuite de la mise en œuvre des dispositions légales : assainissement des simples vitrages, audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique.
- Dans le cadre de la reprise du programme Bâtiment de la Confédération financé par la taxe sur le CO2, poursuite du soutien aux énergies renouvelables et à l'utilisation des rejets de chaleur.
- Projet Axe Stratégique Réseau : profiter des travaux d'élargissement de l'autoroute pour amener Génilac sur la façade sud de l'aéroport et enfouir la ligne électrique à très haute tension libérant ce secteur stratégique de contraintes fortes en matière d'aménagement.
- Projets SIG : Geothermie 2020, Génilac, développement des réseaux thermiques, de l'énergie solaire et des programmes d'économie d'énergie.
- Geothermie 2020 : poursuite de la phase de prospection.

Q01 - ENERGIE

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en F	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
CHARGES	**30'027'104**	**-2'515'031**	**-7.7%**	**32'542'135**	**10'681'931**
30 Charges de personnel	4'594'739	-258'345	-5.3%	4'853'084	4'315'785
31 Ch. de biens et services et autres ch. d'expl.	2'037'555	-1'260	-0.1%	2'038'815	959'275
33 Amortissements du patrimoine administratif	464'107	-925	-0.2%	465'032	466'841
36 Charges de transfert	6'077'000	-2'254'500	-27.1%	8'331'500	4'006'590
37 Subventions à redistribuer	16'852'000	0	0.0%	16'852'000	932'740
39 Imputations internes	1'703	0	0.0%	1'703	700
REVENUS	**34'754'453**	**-3'905'726**	**-10.1%**	**38'660'179**	**1'986'433**
42 Taxes	1'210'896	-126	-0.0%	1'211'022	286'413
43 Revenus divers	781'760	-3'905'600	-83.3%	4'687'360	287'597
44 Revenus financiers	15'909'797	0	0.0%	15'909'797	435'858
47 Subventions à redistribuer	16'852'000	0	0.0%	16'852'000	932'740
49 Imputations internes	-	-	-	-	43'825
RÉSULTAT (REVENUS - CHARGES)	**4'727'349**	**-1'390'696**	**-22.7%**	**6'118'045**	**-8'695'498**
Coût d'état-major	*-455'855*	*30'520*	*-6.3%*	*-486'375*	*-386'847*
Coût des prestations de moyens	*-812'550*	*39'521*	*-4.6%*	*-852'071*	*-766'057*
COÛT COMPLET	***3'458'943***	***-1'320'656***	***-27.6%***	***4'779'599***	***-9'848'402***

POSTES

	PBudget 2018	Variations PB18-B17 en ETP	Variations PB18-B17 en %	Budget 2017	Compte 2016
TOTAL POSTES	***30.99***	***-1.24***	***-3.85%***	***32.23***	***29.57***
ETP fixes	*29.88*	*1.92*	*6.87%*	*27.96*	*27.07*
ETP auxiliaires	*1.11*	*0.11*	*11.00%*	*1.00*	*0.50*
ETP agents spécialisés	*0.00*	*-3.27*	*-100.00%*	*3.27*	*2.00*

Q01 - ENERGIE

PRINCIPAUX ECARTS

Charges de personnel (-0.3MF / -5.3%)

- Participation aux économies de 5% sur les charges de personnel :
  - 1.24 ETP.

Charges de transfert (-2.3MF / -27.1%)
Revenus divers (-3.9MF / -83.3%)

- Modification du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) : le fonds des collectivités publiques est dorénavant comptabilisé au bilan impliquant la suppression des budgets de fonctionnement.

Q01 - ENERGIE

ZOOM SUR QUELQUES INDICATEURS

	Type indicateur	PB18	B17	C16	Cible LT	
					Valeur	Année
2. Appliquer les mesures d'utilisation économe et rationnelle de l'énergie dans le parc de bâtiments existants et auprès des grands consommateurs						
2.3 Part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique	Efficacité	≥ 90%	≥ 90%	82%	100%	2020
4. Contrôler le respect des dispositions de la loi sur l'énergie dans le domaine du bâtiment						
4.1 Nombre de chantiers contrôlés	Efficacité	≥ 150	≥ 150	162	≥ 150	2018
5. Maîtriser la consommation d'électricité						
5.1 Evolution de la consommation d'électricité annuelle par habitant par rapport au niveau de l'an 2000	Efficacité	≤ -7%	≤ -4.7%	≤ 6.8%	≤ -2%	2020

- La part d'énergie électrique des grands consommateurs engagés dans un programme d'efficacité énergétique dépassera les 90% en 2018.
- Maintien d'un bon niveau de contrôle.
- La baisse sensible de la consommation globale d'électricité par habitant doit se poursuivre.

POLITIQUE PUBLIQUE Q - ENERGIE

INVESTISSEMENTS - DEPENSES

	PB2018	BU2017	Ecarts PB2018 vs BU2017	
Crédits d'ouvrage	0	1'800'000	-1'800'000	-100.0%
Crédits de renouvellement	112'400	103'823	8'577	8.3%
Total dépenses	**112'400**	**1'903'823**	**-1'791'423**	**-94.1%**
Prêts	2'290'000	2'290'000	0	0.0%
Total dépenses avec prêts	**2'402'400**	**4'193'823**	**-1'791'423**	**-42.7%**

- Axe stratégique réseaux (enfouissement des lignes à très haute tension afin de développer la façade sud de l'aéroport) : report des premières dépenses sur 2019 (-1.8MF par rapport au budget 2017).
- Crédits de renouvellement du DALE et de la DGSI : poursuite des acquisitions et des travaux (variation marginale par rapport au budget 2017).
- Prêts énergie : poursuite du soutien aux projets d'infrastructure énergétique au moyen de prêts et de cautionnements (pas de variation de dépenses).

Merci de votre attention

Politique publique Q (Energie)

Services industriels de Genève (SIG)

Synthèse de l'audition en commission

L'audition des Services industriels de Genève (SIG) débute par la présentation du rapport de la sous-commission. Il n'est pas besoin de résumer ici la teneur de ce rapport, car le lecteur assidu pourra le trouver dans ce même volume. Il est plus intéressant de faire une brève synthèse de la suite de l'audition qui va compléter les informations données à la commission.

M. Michel Balestra, président du conseil d'administration, indique que les SIG souhaitent être l'acteur de référence pour conduire la transition énergétique et l'amélioration des conditions de production à Genève, tout en maintenant une gestion financière rigoureuse et en ayant des prix compétitifs par rapport à leurs concurrents, ceci pour des produits de meilleure qualité. Il précise qu'il y a 69 apprentis aux SIG et que c'est une volonté de la direction que d'avoir en permanence 70 apprentis.

En ce qui concerne le sponsoring, question posée par la commission, M. Balestra relève que cela représente 1,2 million de francs sur un chiffre d'affaires de plus d'un milliard. Il dit d'ailleurs l'importance de ce sponsoring pour les SIG.

Quant à la question de l'autonomie des SIG, tant M. Christian Brunier, directeur général, que M. Balestra s'accordent à dire qu'il faut donner les moyens aux entités qui doivent être autonomes. Ils donnent pour exemple l'introduction d'un nouveau modèle de management aux SIG qui s'avère plus souple et motivant pour eux qu'un éventuel retour à la B 5 05.

L'audition se poursuit par le sujet de la concurrence déloyale que pourraient développer des entreprises publiques ou semi-publiques à l'égard des PME et/ou PMI travaillant dans le domaine de l'électricité. A cet égard, M. Brunier souligne que les SIG n'échappaient pas à la règle et qu'il a été décidé de fermer l'ensemble des secteurs susceptibles d'être en concurrence avec les PME et/ou PMI locales.

Enfin, la question de la caisse de retraite de SIG est abordée, la commission apprend que cette caisse a un taux de couverture proche de 116%.

Pour plus d'informations, le lecteur voudra bien se référer au rapport de la sous-commission.

Politique publique Q (Energie)

Services industriels de Genève (SIG)

Présents : M. BARRILLIER Gabriel, député
M. DENEYS Roger, député

Assistent : Pour les **SIG**
M. BALESTRA Michel, Président du Conseil d'administration
M. BRUNIER Christian, Directeur général
Mme GAUDERLOT Céline, Directrice financière
M. JORDAN Jean-François, Responsable controlling et planification

PRESENTATTION GENERALE

M. BALESTRA indique que les SIG sont dans une **période d'amélioration de la productivité,** de redéfinition et d'affinement des objectifs, ainsi que de réflexion sur les partenariats. Ainsi l'entreprise a décidé de sortir de certaines de ses **participations** lesquelles doivent être améliorées. Le principe est de présenter des budgets réalistes quitte à accepter un dépassement si un impondérable n'a pas été identifié mais qu'il est justifié.

M. BRUNIER observe que le niveau **d'investissements reste très haut (230 millions de francs).** La moitié de ces investissements est due à la pérennisation de la sécurité des ouvrages et des réseaux, ce qui est aussi un argument moteur pour faire venir des entreprises ou les garder. L'autre moitié concerne les activités en développement, en particulier la thermique. Le chaud et le froid à Genève étaient jusqu'à présent dépendants d'énergie fossile venant de l'étranger. Aujourd'hui, les SIG développent la **thermique renouvelable,** ce qui crée de l'emploi local et permet un meilleur bilan environnemental. Les SIG investissent 50 millions par an dans ce secteur et ont une **convention d'objectifs avec l'Etat.** Les investissements dans les activités de développement concernent aussi le **solaire qui a un grand potentiel de développement chez nous**. Enfin, il reste encore un petit potentiel hydroélectrique, mais quasiment impossible en termes de rentabilité et d'acceptabilité politique et environnementale.

Il mentionne une **nouvelle diminution des tarifs de l'électricité au 1er janvier 2018**. Les tarifs avaient déjà été diminués de 3% l'année passée et le sont de 4% cette année. Il est démontré que diminuer les prix ne fait pas augmenter la consommation. En plus, si l'entreprise ne diminue pas ses prix, les grands clients iront consommer ailleurs, au tarif le moins cher, donc du fossile et non pas du renouvelable. Les SIG sont une entreprise à taille humaine qui diminue les quantités consommées avec Eco21. Ils doivent être compétitifs au niveau des prix pour être parmi les meilleures villes suisses.

Il indique enfin que l'entreprise tient le cap pour **réduire ses charges d'exploitation de 8% en 5 ans (à l'horizon 2020)** Les SIG augmentent leur terrain et leur domaine d'action et ne pourront pas développer 20% renouvelables en thermique dans les années à venir sans plus de monde. La direction générale valide chaque augmentation de périmètre. Ils ont demandé à être audités pour s'assurer de la pérennité des mesures prises.

ECHANGE AVEC LES DEUX COMMISSAIRES

Un commissaire s'interroge sur la **compensation les économies ainsi planifiées** par des charges résultant de variations de périmètre par rapport à la base retenue pour le projet Leviers de Performance. (rapport SIG p. 7) Ces charges sont aussi dues principalement à la poursuite du développement des activités liées à la **transition énergétique** (augmentation d'effectifs) ainsi qu'aux effets des mécanismes salariaux et de l'inflation. ». L'inflation est à 0.6%. Les SIG comptent 1'601 ETP. **Faut-il s'attendre à une augmentation des effectifs qui se situent actuellement à 1601 ETP ?**

M. BRUNIER répond que, si les SIG n'avaient pas de nouvelles activités, ils auraient encore moins de monde. Ils optimisent les processus et engagent du personnel pour ces nouvelles activités. Ainsi, ils arrivent à stabiliser le staff. **Tous les engagements concernent le solaire et la thermique**.M. BALESTRA explique qu'ils ont **une réflexion productive et non pas de réduction linéaire des charges**.

Le commissaire s'interroge sur la part **d'adaptation des salaires pour 2018.**

Mme GAUDERLOT répond que l'effet cumulé « adaptation de salaires et inflation » engendre une augmentation des charges d'exploitation de 3 millions de francs pour 2018. Cela vient en partie obérer l'effet du projet « Leviers de performance ».

M. BRUNIER explique que les SIG ont plusieurs actions en cours. Ils sont entrain de **réinventer un système salarial et travaillent avec les syndicats** pour essayer de le mettre en place au 1er janvier 2018, mais cela risque plutôt d'être en 2019. Ils ont fait une comparaison avec des entreprises concurrentes ainsi que l'Etat, la Ville de Genève et les entreprises publiques. **Les hauts salaires des SIG sont en-dessous de ceux des concurrents du marché. En revanche pour les « petits » employés, les salaires sont largement au-dessus du marché. S'ils continuent comme cela, ils seront obligés de sous-traiter toutes les tâches qui ne demandent pas ou peu de formation. Il faut donc corriger ces salaires et faire progresser les gens qui en ont le potentiel. La grille salariale pourra être descendue pour être plus proche du marché (mais pas les salaires), Le haut plafond diminuera un peu, ce qui permettra de stabiliser la masse salariale ou la réduire et d'optimiser l'entreprise. Le salaire moyen restera conforme à la concurrence, qui est quand même, pour la moitié des activités du SIG, assez forte.**

Le commissaire comprend que c'est calme sur le plan du partenariat social.

M. BALESTRA répond que tout est négocié et en phase avec les syndicats.

Le commissaire s'interroge sur la **baisse annoncée du prix de l'électricité**, alors que « globalement, l'électricité coûte plus chère en Europe » (Rapport SIG, p.4) Il demande comment les SIG peuvent baisser le prix aux clients genevois s'ils achètent l'électricité plus chère.

M. BRUNIER répond que l'entreprise détermine les tarifs en estimant le coût de l'énergie sur les années à venir**. Il existe un compte courant.** Si, par exemple, ils estiment que l'énergie coûte 10, mais que, finalement, elle a couté 8, le différentiel qui reste sur ce compte courant doit être rendu au client. Les SIG doivent tenir compte dans les tarifs de ce compte courant et de l'évolution des marchés. Ils considèrent qu'ils peuvent réduire le prix encore cette année. Dans ce compte courant, il y avait un différentiel qu'ils doivent au client. **Les SIG doivent être le plus proche possible des marchés.** Si la tendance à l'augmentation du prix se confirme, il faudra peut-être augmenter les tarifs l'année prochaine. Il y a des gros problèmes avec les centrales nucléaires françaises qui font augmenter les prix. **Actuellement, les SIG n'achètent pas d'énergie fossile et sont audités sur ce fait.** Pour obtenir les labels écologiques, c'est important. Les SIG doivent prouver qu'ils ont produit ou acheté des produits de telle qualité. Si le rapport d'audit ne le valide pas, ils ont 6 mois pour corriger, sinon ils perdent le label.

Mme GAUDERLOT revient sur la tarification de l'utilisation du réseau. Elle explique que, par rapport à 2017**, Swissgrid a baissé ses tarifs pour l'utilisation du réseau de transport très haute tension.**

M. BRUNIER informe que la Confédération imagine augmenter les **taxes sur les énergies.** Il n'est pas impossible que la baisse des tarifs des SIG soit compensée par une augmentation due à cette taxe, dont les SIG ne percevront *in fine* rien car ils la reverseront à la Confédération.

M. BALESTRA dit que les SIG font 1 milliard de chiffre d'affaires par année. La vente du fluide d'électricité représente environ 250 millions, soit le quart. L'idée de développer le réseau thermique est à la fois écologique, car 48% des émissions sont dues au bâti, et à la fois une opération économique car, si les SIG peuvent garantir 55% de chaleur renouvelable à un promoteur, ses frais de construction peuvent être diminués de 40%. C'est également bon pour la pérennité des SIG car, plus ils ont de services et de réseaux à offrir à leurs clients, plus ils assurent la pérennité de l'entreprise. La vision est globale.

Le même commissaire aborde la problématique de la concurrence car, depuis l'audition sur les comptes 2016 subsistent **quelques interrogations avec l'association professionnelle des chauffagistes.**

M. BRUNIER répond que les SIG sont actionnaires minoritaires de CGC Holding SA et M. BALESTRA explique que la situation des entreprises dans ces domaines n'est pas resplendissante et que les tensions sont fortes. Pour éviter cela, ils ont institué des rendez-vous réguliers avec le Président de la profession et ils ont institué une ligne directe sur laquelle ces derniers peuvent joindre des personnes responsables aux SIG en cas de doute sur une opération ou autre. Il n'y a eu aucun appel ces deniers mois. Autant les SIG prennent 20% des calories sur le chauffage à distance, autant ils ne s'occupent pas du travail à l'intérieur des immeubles et leur travail avec la corporation est de plus en plus proche, pour leur apprendre à travailler sur des concepts comme Eco21. Il faut qu'ils soient conscients que, si ce n'est pas SIG, ce sera EWZ, Alpiq etc. et que tout ne se passera pas de la même manière. En tant qu'ancien Président de la Chambre de commerce et du parti libéral genevois, il veut que les relations avec les entreprises privées soient très clairement amicales et qu'ils ne fassent que ce que celles-ci, par subsidiarité, ne sont pas capables de faire. Leur relation avec CGC Energie est bonne. M. Pierre KUNZ, qui est au conseil d'administration, a pour mission de défendre les intérêts des SIG et de **veiller à ce qu'il n'y ait pas de distorsion de concurrence avec le marché.** Le conseil d'administration a pensé que, pour des travaux de moyenne dimension que les autres entreprises de chauffage genevoises sont incapables de faire, CGC Energie pouvait être une entreprise qui ferait ces soumissions de moyen réseau. Dans ce cas de figure, il vaut mieux que ce soit CGC Energie plutôt qu'Alpiq ou EWZ.

M. BRUNIER dit que la participation des SIG dans CGC Holding SA est de 40%. Ils se rencontrent tous les 6 mois. Il y a peu d'entreprises dans lesquelles le président, le directeur général et le directeur commercial rencontrent une association professionnelle tous les 6 mois. Parfois, CGC Energie entend des choses, mais n'apporte aucun fait. Cela ne vient pas des membres du comité, mais plutôt de l'assemblée générale. Les SIG ont invité tous les chauffagistes prochainement pour leur faire visiter les lieux et répondre à leurs questions.

Concernant les appels d'offre les SIG et les professionnels se sont mis d'accord que, quand ils sont en-dessous des marchés publics, ils prennent la règle de 3 minimum et l'entreprise doit être dans les lieux. Les SIG appliquent cette règle, mais il est exclu que des professionnels soient inclus dans le traitement des appels d'offre. Le contrôle du comportement social du soumissionnaire (paiement des cotisations sociales et autres obligations) est strict, avec une procédure d'urgence avec l'OCIRT.

PRELEVEMENT SUR LE BENEFICE, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT, FIBRE OBTIQUE, **RELATION AVEC ALPIQ, ETC...**

L'autre commissaire s'interroge sur **la part de prélèvement du bénéfice des SIG.** Il demande si elle est dans le projet de budget 2018.

Mme GAUDERLOT répond que les intérêts sur le capital de dotation ont été maintenus dans le budget d'exploitation. Cet élément se retrouve dans les charges financières pour un montant de 5 millions de francs. Pour calculer l'endettement net à fin 2018, ils ont pris 10 millions complémentaires, en faisant l'hypothèse d'une sortie de trésorerie totale de 15 millions en lien avec le dividende mentionné.

Le commissaire s'interroge sur l'évolution de **la fibre optique en 2018.**

M. BRUNIER répond que, dans les états financiers consolidés, cet actif a été mis à zéro l'année passée par le biais d'une dépréciation. Au niveau de leurs autorités, ils ne font plus le débat sur la question de savoir s'il faut aller dans la fibre optique, car ils y sont. **Le réseau est quasiment fini. Les SIG respectent le contrat avec Swisscom et essayent de le renégocier, de même que trouver leurs meilleurs débouchés pour le rentabiliser au mieux**.

M. BALESTRA dit, qu'avant, ils passaient par un intermédiaire, qui demandait 12% de commission. Cet intermédiaire ne payait pas les factures des SIG et se finançait avec les liquidités des SIG. Ils ont considérablement amélioré ceci. Deux projets sont en cours.

M. BRUNIER dit qu'avec **la nouvelle loi fédérale sur l'énergie, il y aura des relevés à distance intelligents. Il n'y aura donc plus de releveur à termes. La fibre optique est utilisée comme support** en louent **au passage de données et est facturable aux clients. Ceux qui n'ont pas de fibre optique en louent**. La distribution électrique des SIG payera une partie à Telecom. Il y a également plein d'ambitions pour que Genève devienne un modèle en smart city. Le fait pour les SIG d'avoir un réseau de fibre optique est intéressant à la longue. Les SIG ont mis 140 millions dans le réseau et celui-ci vaut beaucoup plus en raison de sa construction en partenariat avec Swisscom. Le vendre ne vaut donc pas la peine. Cet actif sera encore valable pendant une cinquantaine d'année. Le cuivre a aussi été sous-estimé. Les SIG gardent cet héritage et sont sûrs qu'ils pourront en rentabiliser un petit bout dans les décennies à venir. Actuellement, ce n'est pas une source de profit, mais ils minimisent les pertes du mieux qu'ils peuvent.

M. BALESTRA explique avoir fait appel à un auditeur externe. Il s'avère que cette stratégie est la meilleure qu'ils puissent adopter en l'état. Il a demandé un rapport spécifique pour être sûr que les ressources allouées correspondent aux besoins de l'activité. **Hors amortissement de la dette, le rendement opérationnel est positif**. Cela ne coûte rien et rapporte un peu d'argent aux SIG, mais ils n'arrivent effectivement pas à payer la dette au rythme exigé. Sur la durée de la fibre optique, ils ont 50 ans pour amortir mais personne ne sait combien de temps cela prendra. Ils ne peuvent pas faire des miracles. Il a aussi demandé d'évaluer si des start-up ont des produits qui ont du succès de manière à développer encore des partenariats dans le business to business. Ils évaluent le marché. Avec les problèmes de sécurité, des besoins seront mieux remplis par les SIG que par Swisscom.

M. BRUNIER dit avoir fait l'expérience avec des start-up où des capteurs sont installés sur les places de parking. La start-up installe la technologie, les SIG cherchent les informations avec la fibre optique et ensuite les services de l'Etat utilisent ces données pour planifier les parcages et faire de la signalétique. Il faudrait créer une marque « smart canton » pour une véritable dynamique « smart city ».

Le commissaire demande si aucun **nouvel investissement** n'est prévu l'année prochaine sur la **fibre.** M. BALESTRA rappelle que l'Etat et le Grand Conseil ont décidé que ce n'était pas une tâche d'intérêt public et cela ne fait pas partie de la convention d'objectifs. Ils ne

font plus d'investissements, mais ils ont un contrat avec Swisscom, qui, malheureusement, les oblige à financer quelques travaux. M. BRUNIER remarque que cela peut être récurrent. Ils n'ont pas le potentiel d'arrêter tout investissement aujourd'hui en raison de ce contrat**. Dans les endroits définis au départ, soit les lieux denses, les SIG amènent la fibre et participent au financement**.

Le commissaire s'interroge **sur la zone extérieure.**

M. BALESTRA répond que Swisscom a annoncé qu'ils le feraient, mais que ce sera hors-contrat. M. BRUNIER explique avoir demandé lors de son entrée en fonction s'il s'agit d'une tâche d'intérêt public. Le gouvernement a clairement répondu que non. **L'argent des SIG doit servir à financier la transition énergétique**. M. BALESTRA ajoute qu'ils sont à disposition des communes pour faire une offre d'équipement, si elles sont d'accord de la payer.

Répondant au même commissaire M. BALESTRA note **qu'Alpiq** est à CHF 86 le MW alors que les SIG sont à CHF 50 et que la moyenne européenne est de 28 euros. Cette entreprise a annoncé qu'elle n'est plus vendeuse de ses barrages et qu'elle va se séparer du multiservice pour diminuer la dette. **Les SIG suivent cela de très près et ont mis en place un poste fixe suivre l'évolution de leurs participations. Ils sont très orientés sur Alpiq et se sont déjà** mis d'accord **pour demander la diminution du salaire de la directrice générale** alors qu'il n'y a pas de rendement dans l'entreprise. Ils demandent de trouver des axes de réorientations stratégiques pertinents pour travailler là-dessus. M. BRUNIER explique que les SIG sont très minoritaires car ils ne sont pas actionnaires direct d'Alpiq mais passent par EOS Holding. Il faut ensuite se mettre d'accord avec les autres sociétés. M. BALESTRA dit qu'EOS Holding possède 31% d'Alpiq et que les SIG ont 20% d'EOS Holding. Le risque de faillite était de 11% il y a 10 ans. **Maintenant que la Confédération a pris parti sur les opérations, il ne voit pas de risque de faillite**. Les diminutions au bilan étaient importantes sur les entreprises.

Ce commissaire s'interroge **sur EDH.**

M. BALESTRA répond qu'ils ont trop investi par rapport à ce que cela rapporte. M. BRUNIER n'est toutefois pas favorable à la vente de cette participation car, à la différence de certains investissements, cette société est solide. Quand le prix de l'électricité remontera, cela sera intéressant car EDH a du patrimoine important au niveau des barrages. Ils ont une recommandation de la Cour des Comptes ou d'un audit qui disait qu'il faudrait acheter plus d'actions et sortir de la bourse pour être en partenariat pour pouvoir rapatrier de l'énergie. Les SIG refont l'analyse chaque année. Le rapport passe à la direction générale et au conseil d'administration, qui décide ensuite. Jusqu'à présent, ce n'est pas le bon moment et ils ont d'autres priorités. M. BALESTRA ajoute qu'ils perçoivent des dividendes de 5 millions par année. M. BRUNIER dit qu'ils sont beaucoup plus sereins sur la gestion d'EDH que d'Alpiq.

Le commissaire s'interroge sur l'avenir du **projet au sud de l'AIG pour enterrer la ligne haute tension** Il n'y a rien dans le projet de budget 2018. Il demande ce qu'il en est.

M. BRUNIER répond que ce projet passera au conseil d'administration. Ils veulent faire de la thermique. Le chantier de l'autoroute commencera bientôt. Soit on fait un chantier global, soit partiel, mais il faut profiter du chantier de l'autoroute pour installer un bout de tuyau. L'AIG ne l'a pas encore voté, mais annonce partout dans la presse que le lien avec GeniLac est important pour lui. Ils ont une excellente relation avec M. André SCHNEIDER.

Le commissaire est étonné que cette ligne ne soit pas dans le projet de budget 2018. Il lui est répondu que les investissements dans la thermique, prévus dans le budget 2018, comprenne bien des dépenses en lien avec ce projet.

L'autre commissaire demande si le **plan directeur des énergies de réseau** est en cours d'élaboration.

M. BRUNIER répond que c'est clairement le département qui le pilote et que les SIG sont les chefs de projet. Le département souhaite qu'il y ait entre autre la nomination du nouveau directeur de l'office cantonal de l'énergie pour le finaliser. Les SIG sont prestataires, mais pas pilotes de cette opération. Cela les aide car, sur la stratégie thermique, ils pouvaient jusqu'à présent être en compétition interne. Il existe maintenant une cartographie quartier par quartier qui sera dans le plan et donnera la priorité. La planification peut être modifiée, mais le concept reste. Ils sauront à termes ce qu'ils auront quartier par quartier pour se chauffer et refroidir.

Ce commissaire observe avoir vu que l'objectif est d'abaisser de 13% la consommation thermique par habitant 2010-2018 et que cet objectif est sur le point d'être atteint. Il demande si cet objectif du Conseil d'Etat est réaliste.

M. BRUNIER répond qu'il s'agit d'un objectif cantonal. En matière énergétique, il est réalisable et atteignable. Il faut une vraie dynamique politique et des moyens. Les SIG contribuent avec la politique thermique à réduire la facture CO_2 et celle de ses clients. Le programme Eco21, qui était tourné essentiellement sur la diminution de l'électricité, sera aussi tourné pour la diminution thermique. Le but est maintenant d'avoir un indice énergétique plutôt qu'un indice électrique et un indice thermique. De temps en temps, il faudra peut-être consommer un peu plus d'électricité pour réduire la thermique. Le but est de diminuer les consommations pour que celles qui restent deviennent plus renouvelables. Il faut regarder bâtiment par bâtiment ce qu'il faut refaire. Il en est de même pour le département. Beaucoup de gens veulent aujourd'hui investir pour consommer moins pour des raisons économiques et écologiques. Le problème est qu'il faut se mettre en conformité sur tout dès que l'on touche l'enveloppe du bâtiment. M. HODGERS vient de donner des consignes à ses services pour ne prendre aucun risque sur la sécurité humaine, mais, qu'ensuite, il faut faire avec bon sens et souplesse une planification dans la durée, sans couper la dynamique d'investissement d'un propriétaire.

M. BALESTA note que sur les 9 indicateurs de l'OFEN, les SIG ont atteint 86% des objectifs de la transition énergétique pour une moyenne nationale de 49%. Les SIG ont toujours été sur une ligne de réflexion responsable vis-à-vis de l'environnement.

Ce commissaire demande ce qu'il en est de **la nappe phréatique et de ses conséquences sur le budget 2018.**

M. BRUNIER répond qu'il est probable que les SIG n'aient plus le droit de beaucoup utiliser la nappe phréatique. Ils ne sont pas responsables de la qualité du produit. Ils doivent plutôt négocier les redevances**. Leur réseau est équilibré car il est pompé dans la nappe et dans le lac.** Ils ont fait face à la canicule cet été. Dans l'évolution du réseau, s'ils prennent 100% dans le lac, il faudra faire des investissements pour optimiser et avoir un minimum de risques. En plus, une réflexion très forte se tient avec les Autorités français et le Conseil d'Etat soutient cette dynamique. Les Français ont aussi des problèmes de qualité de l'eau et d'approvisionnement et redéfinissent comment fonctionner sur le bassin genevois. Ils réfléchissent au niveau régional à la réflexion des réseaux, eaux potable et usées, mais les SIG seront intransigeants sur le financement, dont ils ne veulent pas être le centre. Les discussions sont en cours. Annemasse aimerait que les SIG traitent les micropolluants des eaux usées. Comme les SIG vont refaire la STEP de Villette, il est clair qu'ils referont la station et qu'ils déploieront à côté les micropolluants sur un terrain, mais ils attendent la décision d'Annemasse pour la dimensionner. Annemasse traitera ses eaux sans traitement de micropolluant, ce qui sera fait par les SIG. Il est possible de trouver des partages intelligents et de mutualiser les investissements.

Le commissaire demande à combien sont chiffrés ces investissements. M.BALESTRA précise que ce ne sera sûrement pas très cher. Avant la dernière adaptation des tarifs, ils perdaient près de 7 millions par année avec le secteur de l'eau et ils sont maintenant équilibrés justement.

Le même commissaire demande ce qu'il en est de **l'usine des Cheneviers.** M. BALESTRA répond qu'ils sont en train de travailler sur l'estimation de la **dette résiduelle** de Cheneviers III pour le plan financier à l'avenir et de faire le chiffrage précis de l'exploitation de la nouvelle usine (Cheneviers IV). Ils voteront très prochainement le départ des travaux au conseil d'administration.

Les SIG devraient investir une quinzaine de millions de francs en 2018 pour cette nouvelle usine.

M. BRUNIER rappelle que la Cour des comptes a constaté un endettement sur l'usine actuelle. La dette est estimée à 100 millions de francs. Le DETA dit qu'elle est plutôt de 30 millions. Les SIG ne céderont pas là-dessus. Si on prend la valeur de transfert de l'actif à SIG par rapport à une valeur marché, ils ont toujours estimé qu'ils avaient payé l'usine 100 millions de francs de trop. C'est ce même chiffre qui se retrouve maintenant.

M. BALESTRA dit que les SIG veulent que cette dette soit reconnue. Il y a trois cas de figure. Soit l'Etat la paye, soit il dit qu'il faut mettre cela dans la convention d'objectifs et que ce sera en diminution du prélèvement aux SIG, soit l'Etat dit qu'il faut la mettre dans Cheneviers IV en remettant la taxe à niveau pour atteindre un niveau normal. Attention, pour le traitement des déchets, ils ne parlent pas de rendement, mais de payer les charges, ce qui est une tâche d'intérêt public. La discussion sur la convention d'objectifs devra traiter de l'ensemble de ces éléments.

L'autre commissaire aborde la **convention d'objectifs** en vigueur jusqu'à fin 2019.

De l'avis de M. BALESTRA il s'agit d'un véritable outil à disposition du propriétaire pour dire ce qu'il veut que son entreprise fasse avec ses revenus pour l'intérêt général. Cela dispense d'avoir des discussions qui ne sont politiquement pas acceptées.

Quid du sponsoring ?

M. JORDAN répond qu'il transmettra la liste des bénéficiaires prochainement. L'enveloppe est toujours d'environ 1,2 millions de francs et avec les sponsors habituels (GSHC, la Ville de Genève etc.).

Un commissaire observe avec étonnement que tous les indicateurs en lien avec les eaux usées sont intégrés dans la politique publique Q alors qu'ils concernent la politique publique F (environnement). Réponse des SIG : ils n'y peuvent rien.

Budget 2018

Services Industriels de Genève

Version du budget validée par le Conseil d'Administration le 29 juin 2017

Document confidentiel

Introduction de M. Christian Brunier, Directeur Général

« La menace climatique qui pèse sur la survie de nos civilisations exige une mobilisation universelle. »

Al Gore

Le budget 2018 de SIG s'inscrit dans la continuité de celui établi pour 2017. Il marque l'engagement de SIG dans la transition énergétique, dans le respect de la stratégie de l'entreprise, validée début 2016, et du cadre fixé par la Convention d'objectifs, signée en 2015.

Une croissance maîtrisée du budget d'investissements

Le budget d'investissements, fixé pour 2018, s'établit à 230 MCHF. Ce budget, en hausse de 30 MCHF par rapport à 2017, reste proportionné à la capacité d'autofinancement de l'entreprise, en vue de maitriser le niveau d'endettement de l'entreprise.

Les investissements sur les réseaux et ouvrages techniques demeurent une priorité pour l'entreprise, afin de continuer à assurer à la population genevoise un approvisionnement sûr et des prestations d'un haut niveau de fiabilité. Ainsi, près de 50% des investissements seront consacrés aux réseaux d'électricité, de gaz et d'eaux en 2018. En parallèle, le projet de nouvelle usine des Cheneviers (Cheneviers IV) va entrer dans sa phase de réalisation en 2018, avec le démarrage des premiers travaux préparatoires.

La croissance du budget d'investissements alloué au secteur de la thermique (50 MCHF en 2018), pour le développement des réseaux de chaleur ou de froid à distance, dont l'énergie de base est d'origine essentiellement renouvelable et locale, traduit la volonté de SIG de se positionner comme un acteur majeur de la transition énergétique. Le développement de ce secteur se fait en cohérence avec la stratégie cantonale de l'énergie et son Plan directeur des énergies de réseaux (PDER), au travers de projets majeurs comme GéniLac ou CADécoJonction.

Le programme GEothermie 2020 se poursuivra en 2018, avec non seulement des nouveaux projets pilotes sur la nappe d'eau souterraine à faible profondeur (comme celui de Concorde mené en 2016), mais aussi la réalisation des premiers forages d'exploration sur des cibles de moyenne profondeur.

L'engagement de SIG en faveur de la transition énergétique se concrétisera également par la poursuite du programme éco21, dont l'objectif est d'atteindre 174 GWh d'économies d'électricité annuelles à fin 2018, soit l'équivalent de la consommation de 58'000 ménages. Ce programme d'efficience énergétique sera, de plus, étendu à l'énergie thermique. Enfin, le développement du solaire à Genève reste un axe de développement important pour SIG ; une stratégie de déploiement est en cours de finalisation.

Une nouvelle baisse des tarifs électricité, d'origine 100% renouvelable, au 1er janvier 2018

Après une baisse de 3% en 2017, les tarifs d'électricité baisseront encore de 4% en moyenne au 1er janvier 2018 (hors supplément fédéral). Trois facteurs contribuent à cette baisse : des conditions d'achat de l'énergie plus favorables, une diminution des prix facturés par Swissgrid, le gestionnaire du réseau de transport à très haute tension, et un réajustement du taux des prestations aux collectivités publiques (PCP). Cette baisse peut être réalisée tout en maintenant la garantie que l'électricité distribuée à ses clients, par SIG, est 100% d'origine renouvelable. Par ailleurs, SIG simplifiera ses grilles tarifaires au 1er janvier 2018 ; davantage de simplicité et de lisibilité permettra notamment aux clients professionnels de mieux prévoir leurs budgets dédiés à l'achat d'électricité.

Le maintien des objectifs intermédiaires du projet "Leviers de performance"

Le projet "Leviers de performance", lancé mi-2015, entrera en 2018 dans sa troisième année. Après des résultats encourageants en 2016 et 2017, l'objectif fixé pour fin 2018 est l'atteinte de 60% de la cible 2020, soit 19 MCHF d'économies sur un total de 30 MCHF. L'ensemble de l'entreprise est mobilisé pour le déploiement des plans d'actions, qui permettront d'atteindre les objectifs d'optimisation et d'en garantir la pérennité. Ce programme est clé en vue de contenir les coûts de l'entreprise, en améliorant les processus, dans un contexte de développement des activités liées à la transition énergétique.

En synthèse, SIG, par ce budget, souhaite renforcer son positionnement en tant qu'acteur référent, aux côtés de ses propriétaires, pour la réussite de la transition énergétique tout en maintenant une gestion financière rigoureuse, afin d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Evolution du contexte politico-législatif

Au niveau fédéral

Le premier paquet de mesures de la stratégie énergétique 2050 du Conseil fédéral (SE-2050) a été accepté, en référendum, le 21 mai 2017. Son entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2018.

Le 13 avril 2016, le Conseil fédéral a adressé aux Chambres fédérales le projet Stratégie réseaux électriques, qui a pour objectif de modifier la réglementation des processus de planification et d'approbation des réseaux, et d'optimiser les procédures. Des propositions parlementaires, sur une libéralisation partielle du comptage et sur la répartition des coûts d'approvisionnement entre clients en approvisionnement de base et clients au marché libre, ont élargi cet objet. Des divergences ont subsisté entre le Conseil des Etats et le Conseil national après la session d'été 2017. La thématique du soutien à l'énergie hydraulique indigène a été renvoyée à la CEATE-N (Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie de Conseil national) et séparée du projet.

Compte tenu de la nécessité de réviser la règlementation relative à la redevance hydraulique après 2019 (actuellement à 110 CHF/kW), une consultation concernant une révision de la loi sur les forces hydrauliques a débuté pendant l'été 2017.

La consultation par le Conseil fédéral, durant l'automne 2014, du projet d'arrêté fédéral prévoyant l'ouverture complète du marché de l'électricité pour 2018 a démontré, qu'en l'état, une majorité des milieux intéressés n'y était pas favorable. Le Conseil fédéral a donc communiqué, en 2016, qu'il retardait l'ouverture complète et qu'il continuerait à réexaminer la question en fonction de l'évolution des prix du marché de l'électricité et des négociations avec l'Union européenne.

Un projet de révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité devrait être mis en consultation en 2018 (la libéralisation du comptage est un des thèmes discutés).

Deux diminutions importantes des taux de rétribution pour les installations photovoltaïques auront lieu en avril et en octobre 2017.

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN), en collaboration avec les associations de branche concernées, a lancé en 2015 des travaux visant un projet de nouvelle loi sur l'approvisionnement en gaz (LApGaz). Ce marché est en ouverture partielle depuis octobre 2012, sur la base d'une convention d'accès entre la branche gazière et les consommateurs industriels. Selon l'OFEN (juin 2017), une consultation n'aurait pas lieu avant mi-2019.

Le Conseil fédéral a mis en consultation fin 2016 la Politique climatique de la Suisse post-2020 (révision complète de la loi sur le CO2, ratification de l'accord de Paris sur le climat et ratification de l'accord avec l'Union Européenne sur le couplage des systèmes d'échange de quotas d'émission). Une révision complète de la loi sur le CO2 devrait être soumise au Parlement à l'automne 2017.

Au niveau cantonal

En lien avec la Conception générale de l'énergie 2013, un Plan directeur de l'énergie (PDE), incluant un Plan directeur des énergies de réseaux (PDER), est en cours d'élaboration.

En avril 2017, le Grand Conseil a adopté la loi sur les ressources du sous-sol, concernant notamment la géothermie (règlement d'application en attente).

Le projet de révision de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève est toujours en cours d'examen.

Evolution du contexte économique

Prévisions du Groupe de Perspectives Economiques (GPE)

Source : http://ge.ch/gpe/media/site_gpe/files/imce/PDF/synthese_mars_2017.pdf

Le GPE estime que l'économie genevoise devrait retrouver un allant comparable à la Suisse en 2018, avec une progression du produit intérieur brut genevois de 1.6 %.

Sur le marché du travail, l'horizon est un peu brouillé. La baisse de l'emploi, observée depuis le début 2016, devrait prendre fin au cours de l'année 2017. Cependant, dans un contexte de persistance d'une croissance modeste et du risque de mesures de restructuration dans certaines branches, des licenciements risquent d'intervenir. Le taux de chômage ne devrait donc pas baisser, comme c'est le cas à l'échelon national ; il devrait s'établir, en moyenne annuelle, à 5.6 % en 2018, comme en 2017.

Après deux années de recul, l'évolution générale des prix à la consommation sera à nouveau positive en 2017 (+ 0.5 % en moyenne annuelle). Le renchérissement devrait rester contenu en 2018 (+ 0.6 %).

Evolutions des marchés

Marché de l'électricité

Après plusieurs années de baisse, les prix de l'électricité sont repartis à la hausse en 2016. Le prix pour une livraison en Allemagne « Base 2018 » est passé de 28 CHF/MWh, au début 2016, à 34 CHF/MWh, à fin 2016 (+21%), après avoir atteint son point le plus bas en février 2016 à 22 CHF/MWh.

En 2017, les prix du marché de l'électricité ont poursuivi la hausse constatée depuis février 2016 (+20% depuis le début de l'année 2017 pour une livraison 2018 en Allemagne). Comme par le passé, cette augmentation est à imputer à la progression des prix du charbon et des EUA (certificats CO2) ; ces derniers constituent toujours la référence pour la fixation des prix de l'électricité en Europe.

Marché du gaz

Le prix du spot en Allemagne a atteint son minimum en août 2016, à environ 10 €/MWh. Depuis, il n'a cessé de monter, pour atteindre 23 €/MWh à son point le plus haut le 6 février 2017, poussé par des consommations très élevées en lien avec un hiver très froid dans toute l'Europe. Il a ensuite baissé pour se négocier dans une plage comprise entre 17 et 15 €/MWh, à la fin du premier trimestre 2017.

Bien qu'il n'y ait pas de problèmes d'offre sur le long terme (le marché en Europe est structurellement long), la hausse du prix du spot a également fait monter le prix forward du « Base 2018 » qui a atteint 19 €/MWh à fin 2016, soit + 4 €/MWh par rapport à septembre 2016.

Plusieurs acteurs du marché voient les prix du gaz évoluer plutôt à la baisse dans le futur. Une période de surabondance est annoncée entre 2018 et 2020 ; des nouvelles capacités de liquéfaction du gaz, qui seront prochainement mises sur le marché européen, devraient considérablement augmenter l'offre.

Budget 2018

Principales hypothèses

Réseaux

- Consommation d'électricité stable par rapport à 2017.
- Rémunération exigible des capitaux engagés dans l'exploitation des réseaux électriques (WACC) fixée par la Confédération à 3.83% i.e. sans changement par rapport à 2017 (vs 4.70% de 2014 jusqu'à 2016).
- Baisse du tarif de l'utilisation du réseau électrique de 3.7% (-0.26 ct/kWh, hors supplément fédéral) et du taux des prestations dues aux collectivités publiques (PCP) à 14.2 % au 01.01.2018.
- Baisse du WACC gaz de 4.9% en 2017 à 4.7% en 2018.
- Atteinte d'environ 75% de la part de marché cible FTTH prévue pour 2022.

Energies

- Baisse du tarif énergie (électricité) de 3.4% (-0.3 cts/kWh) au 01.01.2018.
- Croissance des volumes de chaud/froid à distance d'environ 7% par rapport à 2017.
- Poursuite des forages géothermiques de faible et moyenne profondeur.
- Confirmation du programme solaire (15 MW en cumul à fin 2018).
- Objectif d'économies cumulées de 174 GWh à fin 2018 pour le programme éco21.

Environnement

- Baisse de la consommation d'eau de 1% (année de référence : 2014).
- Démarrage de la construction de Cheneviers IV en 2018.

Autres

- Taux d'inflation de 0.6% sur les charges d'exploitation.
- Adaptation des salaires de 0.6% (chiffre net de l'effet NORIA).

Chiffres-clés

(MCHF)	Réel 2016	Budget 2017	Budget 2018
Produits	1 046	1 044	1 089
Achats d'énergies	-312	-312	-331
Charges d'exploitation	-376	-373	-374
Redevances et autres charges	-119	-118	-132
EBITDA	**239**	**240**	**251**
Amortissements	-162	-174	-173
Charges et produits financiers	-18	-20	-15
Résultat de gestion	**58**	**46**	**63**
Investissements	**-173**	**-197**	**-230**
Dette nette (*)	**-708**	**-795**	**-699**
Ratio dette nette / EBITDA (multiple)	3.0	3.3	2.8
Dividende propriétaires	-	-30	-15
EBITDA / Produits (%)	23%	23%	23%
EPT	1 601	1 608	1 601

(*) : y compris dette nette des filiales et dette recapitalisation CPI SIG

Préambule

Le résultat de gestion présente le résultat économique des activités de SIG. Il ne tient pas compte des corrections de valeurs d'actifs, des effets de la consolidation des sociétés du groupe, des variations actuarielles relatives aux engagements de retraite, d'éventuels autres impacts IFRS ainsi que, le cas échéant, d'autres éléments exceptionnels n'entrant pas dans la gestion ordinaire des activités.

Pour des raisons de cohérence avec la présentation des états financiers consolidés de SIG, le revenu annuel généré par les participations clients (répartition sur la durée de vie des actifs y afférents) a été reclassé de la ligne « amortissements » vers la ligne « produits ». Ce reclassement a été réalisé pour l'ensemble des années présentées dans ce document, afin d'en faciliter la comparaison.

Synthèse

Le résultat de gestion prévu dans le budget 2018 s'établit à un niveau de 63 MCHF, en augmentation de 17 MCHF par rapport au budget 2017 et de 5 MCHF par rapport au réel 2016.

La hausse prévue devrait principalement résulter :

- D'une croissance des volumes dans les secteurs Réseaux et Energies (total d'environ 5 MCHF),
- Des effets du programme de réduction des charges d'exploitation (« projet Leviers de performance ») pour environ 6 MCHF, et
- D'une diminution des charges financières d'environ 5 MCHF.

Les flux d'exploitation (EBITDA de 251 MCHF) devraient permettre de couvrir les 230 MCHF d'investissements projetés pour 2018.

Sur la base d'un montant de dividendes de 15 MCHF (dont 5 MCHF enregistrés dans le budget d'exploitation au titre des intérêts sur le capital de dotation), la dette nette (composée des dettes financières nettes de SIG et de ses filiales ainsi que de la dette à l'égard de la caisse de pension) poursuivra sa décroissance.

Compte tenu de cette évolution de l'endettement net et du niveau d'EBITDA précédemment mentionné, le ratio "Dette nette / EBITDA" du budget 2018 devrait s'établir à un niveau de 2.8 (multiple).

Produits

L'augmentation des produits de 45 MCHF entre le budget 2017 et le budget 2018 est principalement attribuable aux taxes fédérales (+32 MCHF). Le budget 2018 tient en effet compte d'une hausse de la taxe CO2 de 0.7 cts/kWh (effet de +21 MCHF) ainsi que d'une augmentation du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables de 0.4 cts/kWh (effet de +11 MCHF), par rapport à 2017, toutes deux répercutées dans les produits.

Dans le secteur Réseaux, la distribution gaz devrait enregistrer un effet favorable d'environ 3 MCHF entre 2017 et 2018, en lien avec l'augmentation des volumes (+110 GWh). L'activité Telecom attend également une croissance soutenue du nombre de nouveaux raccordements en 2018 (+10'000 avec un effet de +3 MCHF sur les produits).

En complément, les produits du secteur Energies devraient bénéficier d'une hausse de 5 MCHF, notamment grâce à la poursuite du développement de l'activité thermique (+30 GWh) ainsi qu'à une croissance des raccordements gaz (+54 GWh).

Ces effets de croissance seront partiellement compensés par une diminution des produits du secteur Environnement (-4 MCHF), due principalement à la baisse des volumes d'eaux et à l'effet prix défavorable résultant d'une proportion plus importante de déchets industriels par rapports aux déchets urbains.

Achats d'énergies

Le budget 2018 prévoit une augmentation des achats d'énergies de 19 MCHF par rapport au budget 2017, en lien avec la hausse de la taxe CO2 précédemment mentionnée. Les coûts d'approvisionnement gaz (hors taxe CO2) devraient également augmenter d'environ 5 MCHF (principalement effet volumes).

Les tarifs Swissgrid pour l'utilisation du réseau de transport très haute tension et les prestations de services système généraux baisseront sensiblement en 2018 (respectivement de 8% et de 20% par rapport à 2017), générant un impact favorable sur les achats d'énergies d'environ 4 MCHF par rapport au budget 2017.

Enfin, les coûts d'approvisionnement de l'électricité devraient baisser légèrement (-2 MCHF, soit environ -1%), selon la tendance observée sur les marchés en 2015 et 2016 au moment de la contractualisation des besoins en approvisionnement pour 2018.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation devraient rester globalement stables entre 2017 et 2018.

L'effet du projet "Leviers de performance", lancé mi-2015, avec comme objectif une économie de 5% des charges d'exploitation en 2018 et de 8% en 2020 (économies évaluées par rapport au budget 2015, à périmètre constant et sans licenciement), devrait permettre d'atteindre des économies cumulées de 19 MCHF à fin 2018, soit 6 MCHF d'économies complémentaires pour l'année 2018. Ce montant de 19 MCHF représente un niveau d'atteinte de 60% de la cible 2020 (qui s'élève à 30 MCHF).

Ces économies seront compensées par des charges résultant de variations de périmètre par rapport à la base retenue pour le projet Leviers de Performance. Ces charges sont liées principalement à la poursuite du développement des activités liées à la transition énergétique (augmentation d'effectifs) ainsi qu'aux effets des mécanismes salariaux et de l'inflation.

Redevances et autres charges

La hausse des redevances et subventions à un niveau de 137 MCHF dans le budget 2018 (soit +16 MCHF vs budget 2017 et +21 MCHF vs 2016) est principalement due à l'augmentation du supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables (1.3 ct/kWh en 2016, 1.5 ct/kWh en 2017 et 1.9 ct/kWh en 2018).

Ces augmentations devraient être partiellement compensées par une baisse d'environ 10% (4 MCHF) de la redevance d'utilisation du domaine public, suite aux ajustements tarifaires de 2017 et 2018 pour l'acheminement électrique.

Les autres produits et charges s'élèvent à un montant net de -5 MCHF (produit net lié à la main d'œuvre interne activée sur les projets d'investissements) dans le budget 2018, à un niveau globalement stable par rapport au budget 2017.

Amortissements et charges financières nettes

La charge d'amortissement 2018 devrait rester globalement stable par rapport à celle du budget 2017.

La baisse des charges financières nettes de 5 MCHF entre le budget 2017 et le budget 2018 est essentiellement liée à la diminution progressive de la dette d'assainissement CAP (fin du remboursement en 2020) ainsi qu'aux effets favorables du contexte actuel de taux d'intérêts sur les emprunts à taux variable.

Investissements

Le budget 2018 d'investissements s'élève à 230 MCHF.

La répartition globale des investissements prévus pour 2018 est la suivante :
- 63% pour les ouvrages et réseaux (y compris hydraulique et telecom)
- 29% pour les activités en développement (thermique et énergies renouvelables)
- 8% pour l'informatique et les bâtiments administratifs

Les investissements sont en hausse d'environ 33 MCHF par rapport au budget 2017, principalement pour les raisons suivantes :
- Poursuite du développement de l'activité thermique (+11 MCHF d'investissements) avec des nouveaux projets de chauffage à distance de quartiers et la montée en puissance du projet Génilac.
- Niveau plus élevé des investissements prévus pour l'activité eaux usées (+8 MCHF) avec des travaux sur les steps de Villette et Aïre ainsi que pour la passerelle Onex-Vernier.
- Début de la construction de Cheneviers IV (+6 MCHF d'investissements vs budget 2017).

(MCHF)	Réel 2016	Budget 2017	Budget 2018
Environnement	**39**	**55**	**68**
Eau potable	24	27	24
Eaux usées	7	11	19
Valorisation des déchets	8	17	24
Réseaux	**74**	**67**	**71**
Electricité	52	48	50
Gaz	12	11	12
Telecom	10	8	9
Energies	**44**	**61**	**72**
Thermique et efficience énergétique	34	43	55
Géothermie	3	7	7
Nouvelles énergies renouvelables (éolien et solaire)	3	4	5
Hydraulique	3	7	6
Autres	**15**	**14**	**19**
Total investissements	**173**	**197**	**230**

ANNEXE 2

COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

GRAND CONSEIL
reçu le 14 NOV. 2017

Cour des comptes
54 route de Chêne
1208 Genève
Tél. : +41 (0)22 388 77 90
http://www.cdc-ge.ch

Monsieur
Edouard CUENDET
Président de la Commission
des finances du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Genève, le 13 novembre 2017

Examen du projet de budget 2018 – Questions transversales

Monsieur le Président,

Nous accusons réception de votre courrier du 11 octobre 2017 et y répondons comme suit.

1. Ressources humaines

1.1 Rente pont-AVS

Aucun membre de la Cour des comptes, collaborateur de droit privé ou magistrat, n'a annoncé sa retraite en 2017 ou en 2018. Pour le surplus, aucun bénéficiaire d'un pont-AVS n'est à signaler.

1.2 Demi-annuité

Le coût de la demi-annuité s'élève à 9'439 F pour 2018, soit 37 F / mois / personne.

1.3 Effet noria

Aucun effet *noria* n'est attendu dans le projet de budget 2018. En cas de vacance de poste, il est prévu de le remplacer par un professionnel de même niveau.

1.4 Temps partiel

La possibilité de temps partiel fait partie intégrante de la politique RH de la Cour des comptes. Au projet de budget 2018, 10 personnes sur 21 bénéficient d'un temps partiel (soit 48% de l'effectif hors magistrats), représentant au total l'équivalent de 1.55 ETP soit en moyenne 15.5% par bénéficiaire.

2. Subventions non monétaires

Ne s'applique pas à la Cour des comptes.

COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

3. Locations d'immeubles par l'État

Ne s'applique pas au cas de la Cour des comptes.

4. Plan de mesures – économies sur les charges de personnel

La Cour des comptes n'est pas tenue par les plans de mesures du Conseil d'État. Toutefois, la Cour a fait une application volontaire de l'engagement du Conseil d'État de réduire les charges de personnel de 5% d'ici 2018.Par analogie avec l'administration cantonale, la base de calcul applicable pour les 5% d'économies à la Cour des comptes a été les charges de personnel des collaborateurs de la Cour des comptes, hors magistrats, au budget 2015. Cette base représente une somme de 3'200'000 F, par conséquent 5% représentent **160'000 F**.

	2015	2016[1]	2017[2]	2018	TOTAL
Diminution de la dotation budgétaire en F	0	0	96'295	63'795	**160'090**

[1] En raison du budget calculé sur les 12e provisionnels, la diminution budgétaire prévue en 2016 a été reportée en 2017 (32'500 F).
[2] 32'500 (initialement prévus en 2016) + 63'795 (2017) = 96'295 F

5. Litiges judiciaires Etat - communes

La Cour des comptes n'a pas de litige en cours avec les autorités communales.

6. Cash pooling

Étant assimilée au Petit État du point de vue de la trésorerie, la Cour des comptes n'est pas concernée par le cash pooling.

7. Temps consacré à répondre aux questions transversales

Une heure.

Nous tenant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Pour la Cour des comptes

Stanislas ZUIN, président

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Genève, le 8 novembre 2017

GRAND CONSEIL
reçu le - 8 NOV. 2017

Le Conseil d'Etat

5574-2017

Grand Conseil
Commission des finances
Monsieur Edouard Cuendet
Président
Case postale 3970
1211 Genève 3

Concerne : Examen du projet de budget 2018 - questions transversales

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'examen du projet de budget 2018, la commission des finances a adressé au Conseil d'Etat, en date du 11 octobre 2017, un courrier relatif aux questions transversales. Vous trouverez ci-dessous les réponses du Conseil d'Etat.

1. **Ressources humaines**

a) **La Commission des finances souhaite recevoir les chiffres concernant les rentes-ponts AVS, ceci en comparaison avec les années précédentes (nombre de personnes et montants). La commission souhaite connaître le chiffre prévu pour 2018 et ce qui est d'ores et déjà annoncé pour 2017. La commission précise qu'elle souhaite ces chiffres en pourcentage et en valeur absolue.**

S'agissant des rentes-pont AVS pour le Petit Etat, vous trouverez dans le tableau ci-dessous les informations demandées, à la fois en pourcentage et en valeur absolue. Compte tenu du délai au 31 octobre accordé aux collaborateurs afin de présenter leur demande aux directions des ressources humaines départementales, les données pour 2018 seront consolidées prochainement et transmises ultérieurement. Les réponses des entités subventionnées concernées figurent en annexe.

Tableaux récapitulatifs des bénéficiaires de la rente-pont AVS (2014-2017) pour le Petit Etat

Session	2014	2015	2016	2017
Nombre de rente-pont AVS (y compris rentes partielles) *(en personnes)*	51	57	143	395
Coût (en millions)	2.6	2.6	7.8	20.9
Ratio nombre de rente / nombre de personnes	0.3%	0.4%	0.9%	2.5%

b) La commission souhaite connaître la somme que représente la demi-annuité pour les entités subventionnées et indemnisées. Plus précisément, elle souhaite en connaître le coût global et le coût non subventionné.

Les éléments demandés figurent dans le tableau joint (annexe 1). La demi-annuité représente en 2018 un coût total de CHF 19'932'115 millions, soit CHF 10'215'773 millions couverts par l'Etat et CHF 9'716'343 millions à la charge des entités concernées.

c) La commission souhaite connaître le montant alloué pour l'effet noria tant pour le petit Etat que pour le grand Etat dans le projet de budget 2018.

Les éléments demandés figurent dans le tableau joint (annexe 2).

d) Enfin, en matière de travail à temps partiel, la commission souhaite connaître – pour les entités subventionnées – leurs politiques en la matière. En ce qui concerne le petit Etat, la commission souhaiterait avoir des exemples illustratifs quant aux possibilités de temps partiel en son sein.

Les réponses des entités subventionnées figurent en annexe. S'agissant du Petit Etat, l'histogramme ci-dessous détaille la répartition et les effectifs des différents taux partiels au sein du Petit Etat. Il existe deux personnes à 9%, deux autres à 11%, 31 à 20%, 74 à 40% et 1356 à 50%.

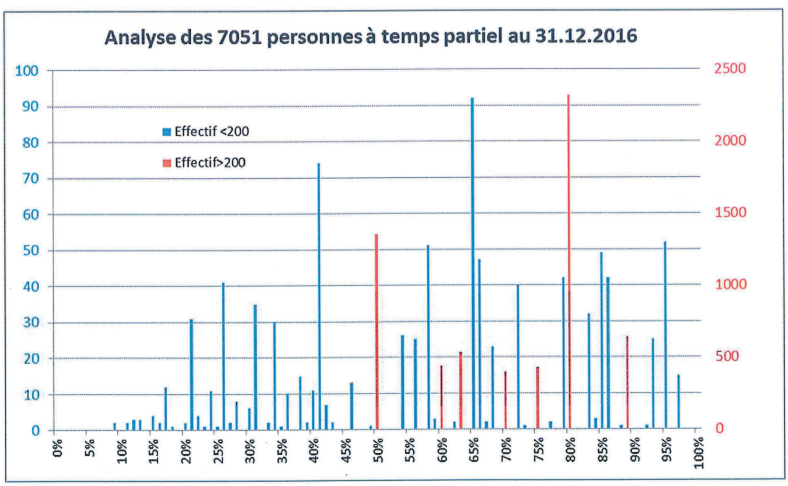

2. Subventions non monétaires – changement de méthode de calcul

La commission souhaite obtenir un résumé de la méthode de calcul intervenu dans le cadre des mises à disposition gratuite ou partiellement gratuite de locaux à diverses associations ou fondations. Elle souhaite également recevoir une illustration de cette nouvelle méthode à travers des cas exemplatifs. La commission souhaite avoir une liste des principaux écarts induits par ce changement de méthode de calcul (ceci en regard de l'ancienne méthode).

Les subventions non monétaires, relatives à la mise à disposition gratuite ou à prix réduit de biens immobiliers, sont désormais valorisées selon la méthode du coût. Cette nouvelle façon

de calculer les prestations en nature fournies par l'OBA reflète les coûts, sans marge, qui incomberaient à l'Etat si ce dernier utilisait pour ses propres besoins les locaux et terrains qu'il met à disposition de tiers subventionnés (voir annexe 3). Ce changement de méthode de valorisation a pour effet que la plupart des subventions non monétaires varient à la hausse comme à la baisse. A titre d'exemples, trois cas figurent en annexe (annexes 4 a–b-c). Pour chaque exemple, il est mentionné la variation de la subvention non monétaire entre les comptes 2016 et le PB2018 :

- Augmentation de la subvention non monétaire – Croix-Rouge genevoise
- Diminution de la subvention non monétaire – OPAGE
- Subvention non monétaire partielle – Conservatoire populaire de musique

3. **Locations d'immeubles par l'Etat**

La commission souhaite connaître le nombre de bâtiments administratifs d'une superficie de plus 1000 m2 en distinguant ceux qui sont loués et ceux qui sont propriétés de l'Etat.

Sur un total de 59 bâtiments administratifs, 42 (71%) sont propriété de l'Etat de Genève et 17 (29%) sont loués. En terme de surfaces utilisées à des fins administratives, 204'513 m2 (74%) concernent des locaux dont l'Etat de Genève est propriétaire tandis que 71'535 m2 (26%) font partie de bâtiments loués. La liste des bâtiments y relatifs figure en annexe (annexe 5).

4. **Plan de mesures – économies sur les charges de personnel**

La commission souhaite avoir une évaluation de la mesure touchant au 5% d'économies sur les charges de personnel (tel qu'annoncé dans le courrier du Conseil d'Etat du 28 octobre 2015). Un tableau s'étalant de 2015 à 2018 inclus sera remis à la commission.

Dans la même optique, la commission souhaite obtenir une mise à jour des mesures présentés par le Conseil d'Etat avec les effectifs sur les années 2015, 2016, 2017 et l'impact prévu sur 2018.

Le plan de mesures 2015-2018 du Conseil d'Etat et le tableau de synthèse de l'économie sur la base de 5% des charges de personnel est joint en annexe (annexe 6 et 7). Il est à noter que ces économies ont pu être réalisées par les départements sur d'autres natures que les charges de personnel, notamment sur les natures 31 et 36.

Le tableau ci-dessous présente quant à lui les effectifs depuis 2015 et l'impact prévu au projet de budget 2018.

Effectifs des années 2015 à 2018 en tenant compte des mesures présentées par le Conseil d'Etat

	Budget 2015	Budget 2016 selon les 12èmes provisoires	Budget 2017	Projet de budget 2018	
Petit-Etat	15'751.2	15'802.2	16'162.0	16'458.8	
Mesures[1]	-61.5	-119.8	-46.9	-62.7	-291.0

[1] *Impactant uniquement les secteurs non exemptés de la réduction de 5%*

5. **Litiges judiciaires Etat – communes**

La commission souhaite obtenir la liste des litiges judiciaires entre l'Etat (au sens large, c'est-à-dire également le Grand Conseil) et les communes.

Un tableau récapitulatif des litiges judiciaires entre l'Etat et les communes figure en annexe (annexe 8). Le Bureau du Grand Conseil répondra directement à la commission des finances.

6. **Cash pooling**

La commission souhaite connaître le type de contrat (or, argent, bronze) que les institutions de droit public ont avec l'Etat dans le domaine. Elle souhaite avoir une estimation des économies qui ont été permises par la mise en place du cash pooling. En outre, elle souhaite savoir s'il existe des institutions de droit public qui n'ont pas signé de contrat de cash pooling.

Les entités subventionnées du périmètre obligatoire (subventions supérieure à CHF 8 millions) sont toutes au bénéfice de conventions de trésorerie. Un tableau récapitulatif indiquant la liste des entités participant au système de gestion centralisée des liquidités selon le type de convention figure en annexe (annexe 9). La seule convention "bronze" concerne les HUG en raison de la complexité de leurs flux de trésorerie (volumes et variations).

Il convient par ailleurs de relever que la typologie "or/argent" n'est plus utilisée dans les nouvelles conventions. Celles-ci précisent que l'entité peut disposer de comptes non automatiquement centralisés. Toutefois, l'entité doit veiller à ce que le solde de chaque compte non centralisé soit inférieur à CHF 50'000. Pour des raisons opérationnelles, il arrive par exemple que certaines entités ont recours à des comptes postaux qui ne sont pas automatiquement centralisés.

Les graphiques ci-dessous illustrent d'une part les économies réalisées par le biais de la gestion centralisée des liquidités (en millions de CHF) et d'autre part le montant des liquidités déposées en fin d'année auprès du canton (en millions de CHF également).

Il est à noter que les économies représentent une estimation calculée sur la base des liquidités déposées par les entités et du taux moyen de la dette.

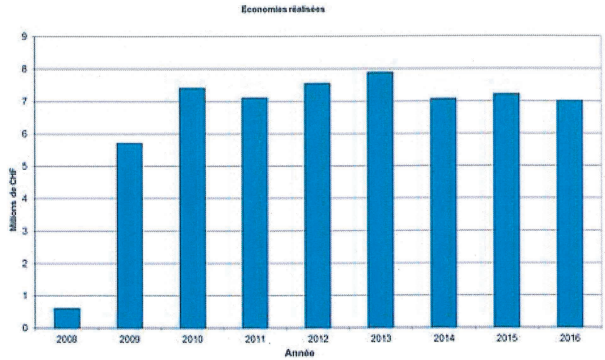

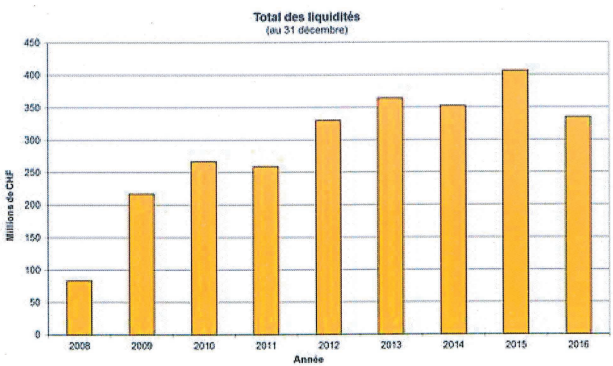

7. Temps consacré à répondre aux questions transversales

La commission souhaite connaître le temps qui a été consacré par les entités sollicitées et les départements pour répondre aux questions transversales dans le cadre du projet de budget 2018.

Au total, les départements ont consacré environ 55 heures à ces questions transversales, dont 45 heures pour le seul département des finances (OBA, OPE, DGFE, SG DF). Les réponses des entités sollicitées figurent en annexe.

Entités consolidées :

Comme demandé par votre commission, les questions transversales ont été transmises aux entités auditionnées de droit public faisant partie du périmètre de consolidation. Vous trouverez en annexe les réponses obtenues de celles-ci, à savoir les Services industriels de Genève, Hôpitaux universitaires de Genève, Aéroport international de Genève, Transports publics genevois, Université de Genève, Hospice général, Institution genevoise de maintien à domicile, Fondation des parkings, Fondation pour les terrains industriels, Fondation pour la

promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif, Fondations immobilières de droit public.

Notre Conseil rappelle à votre commission qu'il ne valide pas le contenu des réponses de ces entités et que, par conséquent, sa responsabilité n'est pas engagée.

En nous tenant à votre disposition pour toutes précisions, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja Wyden Guelpa

Le président :

François Longchamp

Annexes mentionnées

Coût de la demi-annuité : part subventionnée et part financée par les entités

	Entités	Pgm	Masse salariale 2017	Demi annuité 2018	Demi annuité couverte par l'Etat	Demi annuité à la charge de l'entité en 2018	Taux / Masse salariale
PRE	Foyer le Pertuis	O09	1'135'558	6'872	5'383	1'489	0.13%
DIP	Conservatoire de musique de Genève	N01	11'055'253	31'055	21'111	9'944	0.09%
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	N01	16'980'800	43'555	30'171	13'385	0.08%
	Institut Jaques-Dalcroze	N01	5'460'899	16'742	10'449	6'293	0.12%
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	A03	48'649'384	295'612	134'770	160'843	0.33%
	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	A05	14'860'027	89'925	71'122	18'803	0.13%
	Fondation Ensemble - secteur mineurs	A05	6'290'301	38'066	33'083	4'983	0.08%
	La Voie lactée	A05	1'564'112	9'465	7'396	2'069	0.13%
	L'ARC, une autre école	A05	2'084'766	12'616	10'339	2'277	0.11%
	Fondation SGIPA - secteur mineurs	A05	4'195'671	25'390	21'795	3'595	0.09%
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation	A03	32'647'316	197'565	161'272	36'293	0.11%
	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGA	A03	9'262'165	56'050	41'522	14'528	0.16%
	Astural - éducation spécialisée	A03	5'874'671	35'551	28'928	6'623	0.11%
	Astural - enseignement spécialisé	A05	5'381'974	32'569	26'501	6'068	0.11%
	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	A03	2'315'556	14'013	6'875	7'138	0.31%
	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	A05	1'582'689	9'578	4'699	4'879	0.31%
	HES-SO Genève	A04	144'269'964	449'371	449'371	-	0.00%
	Université de Genève	A04	426'707'087	3'527'438	2'227'577	1'299'861	0.30%
DEAS	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	E01	80'501'428	487'154	270'760	216'394	0.27%
	EPH - Aigues-Vertes	E01	20'445'882	123'728	75'363	48'365	0.24%
	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	E01	599'750	3'629	3'178	451	0.08%
	EPH - Association Arcade 84	E01	445'000	2'693	1'979	714	0.16%
	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	E01	9'116'171	55'167	19'374	35'792	0.39%
	EPH - Clair-Bois - Adultes	E01	30'666'175	185'576	104'183	81'394	0.27%
	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	E01	12'684'947	76'763	49'374	27'389	0.22%
	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	E01	8'788'599	53'184	7'866	45'318	0.52%
	EPH - Foyer Handicap	E01	21'852'060	132'238	69'425	62'813	0.29%
	EPH - Association La Corolle	E01	5'343'087	32'334	15'401	16'933	0.32%
	EPH - La Maison des Champs	E01	2'397'235	14'507	8'166	6'341	0.26%
	EPH - Association Point du Jour	E01	311'000	1'882	1'286	596	0.19%
	EPH - Réalise	E01	7'064'397	42'750	2'958	39'792	0.56%
	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	E01	17'326'169	104'849	79'790	25'059	0.14%
	EPH - Fondation Trajets	E01	10'627'256	64'311	28'387	35'924	0.34%
	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	E01	5'007'979	30'306	15'771	14'535	0.29%
	Association Argos	C03	3'437'000	20'799	13'788	7'011	0.20%
	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	C03	95'096'220	575'475	335'790	239'685	0.25%
	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	C05	20'874'780	126'324	73'710	52'614	0.25%
	Centre genevois de consultation LAVI	C03	1'035'000	6'263	5'410	854	0.08%
	EMS - Maison de Vessy	D01	25'751'870	155'837	37'401	118'436	0.46%
	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	D01	22'128'817	133'900	30'797	103'103	0.47%
	EMS - Poterie	D01	7'363'487	44'560	8'912	35'648	0.48%
	EMS - Résidence Les Arénières	D01	5'950'673	36'010	9'363	26'648	0.45%
	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	D01	5'811'051	35'166	7'385	27'781	0.48%
	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	D01	7'525'162	45'539	8'652	36'886	0.48%
	EMS - Butini	D01	15'226'333	92'142	19'350	72'792	0.48%
	EMS - Châtelaine	D01	9'571'592	57'922	11'584	46'338	0.48%
	EMS - Nouveau Coccinelle	D01	4'004'675	24'236	4'847	19'388	0.48%
	EMS - De la Rive	D01	6'583'688	39'841	10'757	29'084	0.44%
	EMS - Domaine de la Louvière	D01	6'995'641	42'334	9'737	32'597	0.47%
	EMS - Drize	D01	6'602'173	39'953	7'591	32'362	0.49%
	EMS - Eynard Fatio	D01	11'251'391	68'088	14'298	53'789	0.48%
	EMS - Foyer Béthel	D01	7'561'562	45'759	9'152	36'607	0.48%
	EMS - Foyer St-Paul	D01	7'712'422	46'672	9'334	37'337	0.48%
	EMS - Foyer Vallon	D01	7'578'181	45'859	10'546	35'312	0.47%
	EMS - La Méridienne	D01	1'724'299	10'435	2'713	7'722	0.45%
	EMS - La Petite Boissière	D01	7'779'307	47'076	10'357	36'720	0.47%
	EMS - La Plaine	D01	9'842'436	59'562	11'912	47'649	0.48%
	EMS - La Providence	D01	6'376'646	38'588	8'489	30'099	0.47%
	EMS - La Terrassière	D01	9'620'000	58'215	12'807	45'408	0.47%
	EMS - Le Léman	D01	3'055'400	18'490	4'253	14'237	0.47%
	EMS - Le Nouveau-Kermont	D01	8'053'000	48'733	12'671	36'062	0.45%
	EMS - Le Prieuré	D01	15'492'595	93'753	19'688	74'065	0.48%
	EMS - Les Bruyères	D01	7'145'186	43'239	9'513	33'726	0.47%
	EMS - Les Charmettes	D01	10'114'375	61'207	14'078	47'129	0.47%
	EMS - Les Charmilles	D01	10'497'602	63'526	13'341	50'186	0.48%
	EMS - Les Châtaigniers	D01	13'348'291	80'777	18'579	62'198	0.47%
	EMS - Fondation de l'Age d'Or	D01	7'095'158	42'936	9'875	33'061	0.47%
	EMS - Les Mimosas	D01	3'267'586	19'774	5'339	14'435	0.44%
	EMS - Les Pervenches	D01	7'854'550	47'532	9'031	38'501	0.49%
	EMS - Les Pins	D01	6'803'651	41'172	9'058	32'114	0.47%
	EMS - Liotard	D01	8'573'013	51'880	9'857	42'022	0.49%
	EMS - Maison de la Tour	D01	4'984'250	29'557	6'798	22'759	0.47%
	EMS - Moulins	D01	7'937'306	48'033	9'126	38'906	0.49%
	EMS - Notre Dame	D01	8'535'491	51'653	10'331	41'322	0.48%
	EMS - Pierre de la Fée	D01	7'955'018	48'140	8'665	39'475	0.50%
	EMS - Plantamour	D01	5'644'136	34'155	7'173	26'983	0.48%
	EMS - Résidence Beauregard	D01	4'850'000	29'350	6'750	22'599	0.47%
	EMS - Résidence de Bon Séjour	D01	10'419'000	63'051	13'871	49'179	0.47%
	EMS - Résidence de la Champagne	D01	5'375'938	32'532	6'506	26'026	0.48%
	EMS - Résidence des Franchises	D01	7'709'800	46'656	9'331	37'325	0.48%
	EMS - Résidence Fort Barreau	D01	7'644'300	46'259	10'640	35'620	0.47%
	EMS - Résidence Happy Days	D01	6'710'180	40'607	8'121	32'485	0.48%
	EMS - Résidence Jura	D01	5'586'187	33'805	7'775	26'030	0.47%
	EMS - Résidence Les Tilleuls	D01	7'659'500	46'351	12'051	34'300	0.45%
	EMS - Résidence Mandement	D01	5'369'203	32'492	7'148	25'344	0.47%
	EMS - Résidence Nant-d'Avril	D01	3'352'191	20'286	2'231	18'054	0.54%
	EMS - Résidence Saconnay	D01	6'147'907	37'204	7'813	29'391	0.48%
	EMS - Résidence Vendée	D01	7'108'354	43'016	8'173	34'843	0.49%
	EMS - Stella	D01	6'068'979	36'726	8'447	28'279	0.47%
	EMS - Val Fleury	D01	24'935'000	150'894	30'179	120'715	0.48%
	EMS - St-Loup - Vandelle	D01	8'870'589	53'680	10'199	43'481	0.49%
	EMS - Villa Mona	D01	5'360'000	32'466	6'818	25'648	0.48%
	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	D01	3'601'491	21'189	4'874	16'316	0.47%
	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	K01	677'000	4'097	2'965	1'132	0.17%
	Foyer de jour Pavillon Butini	K01	705'649	4'271	3'174	1'098	0.16%
	Foyer de jour Le Caroubier	K01	721'090	4'364	3'282	1'082	0.15%
	Foyer de jour Livada	K01	639'019	3'867	2'857	1'010	0.16%
	Foyer de jour l'Oasis	K01	761'490	4'608	3'468	1'141	0.15%
	Foyer de jour Soubeyran	K01	661'678	4'004	2'951	1'053	0.16%
	Foyer de jour Relais Dumas	K01	841'102	5'090	3'708	1'382	0.16%
	Foyer de jour La Seymaz	K01	645'700	3'907	2'904	1'003	0.16%
	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	K01	1'206'768	7'303	5'594	1'709	0.14%
	IMAD	K01	215'350'835	1'303'196	878'354	424'842	0.20%
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement	K01	1'092'264'787	6'609'840	2'445'641	4'164'199	0.38%
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt	K01	188'878'715	1'143'000	800'100	342'900	0.18%
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseign	K01	172'582'938	1'044'386	992'166	52'219	0.03%
	Total Subventionnés		**3'225'965'122**	**19'932'115**	**10'215'773**	**9'716'343**	**0.30%**

Montants alloués à l'effet Noria au PB 2018

	Entités	Pgm	Masse salariale 2017	Effet Noria au PB2018
PRE	Foyer le Pertuis	C09	1'135'558	-3'202
DIP	Conservatoire de musique de Genève	N01	11'055'253	-27'055
	Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	N01	16'980'800	-42'345
	Institut Jaques-Dalcroze	N01	5'460'899	-12'269
	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe)	A03	48'849'384	-80'174
	Fondation Clair Bois - secteur mineurs	A05	14'860'027	-42'310
	Fondation Ensemble - secteur mineurs	A05	6'290'301	-19'681
	La Voie lactée	A05	1'564'112	-4'400
	L'ARC, une autre école	A05	2'084'766	-6'150
	Fondation SGIPA - secteur mineurs	A05	4'195'671	-12'966
	Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) - éducation spécialisée	A03	32'647'316	-95'940
	Association genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPE)	A03	9'262'155	-24'701
	Astural - éducation spécialisée	A03	5'874'671	-17'209
	Astural - enseignement spécialisé	A05	5'381'974	-15'766
	Ecole protestante d'altitude - éducation spécialisée	A03	2'315'556	-4'090
	Ecole protestante d'altitude - enseignement spécialisé	A05	1'582'689	-2'795
	HES-SO Genève	A04	144'269'964	-519'372
	Université de Genève	A04	428'707'087	-970'076
DEAS	EPH - Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	E01	80'501'428	-161'074
	EPH - Aigues-Vertes	E01	20'445'882	-44'833
	EPH - Association pour l'appartement de jour (APAJ)	E01	599'750	-1'891
	EPH - Association Arcade 84	E01	445'000	-1'177
	EPH - Centre Espoir (Armée du salut)	E01	9'116'171	-11'526
	EPH - Clair-Bois - Adultes	E01	30'666'175	-61'978
	EPH - Fondation Ensemble - Adultes	E01	12'684'947	-29'372
	EPH - Fondation Pro entreprise sociale privée	E01	8'788'599	-4'679
	EPH - Foyer Handicap	E01	21'852'060	-41'300
	EPH - Association La Corolle	E01	5'343'087	-9'162
	EPH - La Maison des Champs	E01	2'397'235	-4'858
	EPH - Association Point du Jour	E01	311'000	-765
	EPH - Réalise	E01	7'064'397	-17'60
	EPH - Fondation SGIPA - Adultes	E01	17'326'169	-47'467
	EPH - Fondation Trajets	E01	10'627'256	-16'887
	EPH - Enveloppe destinée aux nouvelles places	E01	5'007'979	-9'382
	Association Argos	C03	3'437'000	-8'202
	Hospice Général - Fonctionnement - Action sociale	C03	95'096'220	-199'759
	Hospice Général - Fonctionnement - Asile	C05	20'874'780	-43'850
	Centre genevois de consultation LAVI	C03	1'035'000	-3'218
	EMS - Maison de Vessy	D01	25'751'870	-22'250
	EMS - Maison de retraite du Petit-Saconnex (MRPS)	D01	22'126'817	-18'321
	EMS - Poterie	D01	7'363'487	-5'302
	EMS - Résidence Les Arénières	D01	5'950'673	-5'570
	EMS - Armée du Salut - Résidence Amitié	D01	5'811'051	-4'393
	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	D01	7'525'152	-5'147
	EMS - Butini	D01	15'226'333	-11'511
	EMS - Châtelaine	D01	9'571'592	-6'892
	EMS - Nouveau Coccinelle	D01	4'004'875	-2'884
	EMS - De la Rive	D01	6'583'688	-6'399
	EMS - Domaine de la Louvière	D01	6'995'641	-5'792
	EMS - Drize	D01	6'602'173	-4'516
	EMS - Eynard Fatio	D01	11'251'391	-8'506
	EMS - Foyer Béthel	D01	7'561'562	-5'444
	EMS - Foyer St-Paul	D01	7'712'422	-5'553
	EMS - Foyer Vallon	D01	7'578'181	-6'275
	EMS - La Méridienne	D01	1'724'299	-1'614
	EMS - La Petite Boissière	D01	7'779'307	-6'161
	EMS - La Plaine	D01	9'842'436	-7'087
	EMS - La Provvidenza	D01	6'376'646	-5'050
	EMS - La Terrassière	D01	9'620'000	-7'619
	EMS - Le Léman	D01	3'055'400	-2'530
	EMS - Le Nouveau-Kermont	D01	8'053'000	-7'538
	EMS - Le Prieuré	D01	15'492'595	-11'712
	EMS - Les Bruyères	D01	7'145'186	-5'659
	EMS - Les Charmettes	D01	10'114'375	-8'375
	EMS - Les Charmilles	D01	10'497'602	-7'936
	EMS - Les Châtaigniers	D01	13'348'291	-11'052
	EMS - Fondation de l'Age d'Or	D01	7'095'158	-5'675
	EMS - Les Mimosas	D01	3'267'586	-3'176
	EMS - Les Pervenches	D01	7'854'550	-5'373
	EMS - Les Pins	D01	6'803'651	-5'388
	EMS - Liotard	D01	8'573'013	-5'864
	EMS - Maison de la Tour	D01	4'884'250	-4'044
	EMS - Mouilles	D01	7'937'306	-5'429
	EMS - Notre Dame	D01	8'535'491	-6'146
	EMS - Pierre de la Fée	D01	7'955'018	-5'155
	EMS - Plantamour	D01	5'644'136	-4'267
	EMS - Résidence Beauregard	D01	4'850'000	-4'016
	EMS - Résidence de Bon Séjour	D01	10'419'000	-8'252
	EMS - Résidence de la Champagne	D01	5'375'938	-3'871
	EMS - Résidence des Franchises	D01	7'709'800	-5'551
	EMS - Résidence Fort Barreau	D01	7'644'300	-6'329
	EMS - Résidence Happy Days	D01	6'710'180	-4'831
	EMS - Résidence Jura	D01	5'586'187	-4'625
	EMS - Résidence Les Tilleuls	D01	7'659'500	-7'169
	EMS - Résidence Mandement	D01	5'369'203	-4'252
	EMS - Résidence Nant-d'Avril	D01	3'352'191	-1'327
	EMS - Résidence Saconnay	D01	6'147'907	-4'648
	EMS - Résidence Vendée	D01	7'108'354	-4'862
	EMS - Stella	D01	6'068'979	-5'025
	EMS - Val Fleury	D01	24'935'000	-17'953
	EMS - St-Loup - Vandelle	D01	8'870'589	-6'067
	EMS - Villa Mona	D01	5'365'000	-4'056
	EMS - Enveloppe destinée aux nouvelles places	D01	3'501'491	-2'899
	Foyer de jour Aux Cinq Colosses	K01	677'000	-1'764
	Foyer de jour Pavillon Butini	K01	705'849	-1'888
	Foyer de jour Le Caroubier	K01	721'090	-1'952
	Foyer de jour Livada	K01	639'019	-1'700
	Foyer de jour l'Oasis	K01	761'490	-2'063
	Foyer de jour Soubeyran	K01	661'678	-1'755
	Foyer de jour Relais Dumas	K01	841'102	-2'206
	Foyer de jour La Seymaz	K01	645'700	-1'728
	Foyer de jour-nuit Pavillon de la Rive	K01	1'206'768	-3'328
	IMAD	K01	215'350'835	-522'527
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - fonctionnement	K01	1'092'264'787	-1'454'897
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - mission d'intérêt général	K01	188'878'715	-475'974
	Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) - recherche et enseignement	K01	172'582'938	-590'234
	Total Subventionnés		**3'225'965'122**	**-6'019'195**
Petit Etat	PRE+DF+DIP+DSE+DALE+DETA+DEAS+SGGC+PJ		**2'411'024'892**	**-8'539'282**

1. Valorisation des subventions non monétaires

La mise à disposition de biens immobiliers (terrains et/ou locaux), à titre gratuit ou à prix réduit, fait l'objet d'une subvention non monétaire (indemnité ou aide financière) conformément à la LIAF.

Le montant d'une subvention non monétaire est déterminé par comparaison entre le loyer (ou la rente) monétaire et le coût estimé de la prestation fournie, sur une base annuelle.
La part du coût annuel de la prestation non couverte par un revenu de loyer (rente) constitue une subvention non monétaire.

Il existe 4 situations-type :

1.

Coût estimé de la prestation	50'000 Fr
Loyer monétaire (revenu)	65'000 Fr
Part du coût non couvert	0 Fr

Le revenu de loyer excède le coût de la prestation (excédent de 15'000 Fr).
➢ **Aucune subvention non monétaire n'est octroyée.**

2.

Coût estimé de la prestation	50'000 Fr
Loyer monétaire (revenu)	30'000 Fr
Part du coût non couvert	20'000 Fr

Le revenu de loyer couvre partiellement le coût de la prestation (déficit de 20'000 Fr).
➢ **La subvention non monétaire octroyée est de 20'000 Fr.**

3.

Coût estimé de la prestation	50'000 Fr
Loyer monétaire (revenu)	0 Fr
Part du coût non couvert	50'000 Fr

Le revenu de loyer est nul (déficit de 50'000 Fr).
➢ **La subvention non monétaire octroyée est égale au coût de la prestation, soit 50'000 Fr.**

4.

Coût estimé de la prestation	50'000 Fr
Loyer monétaire (revenu)	50'000 Fr
Part du coût non couvert	0 Fr

Le revenu de loyer couvre entièrement le coût de la prestation.
➢ **Aucune subvention non monétaire n'est octroyée.**

2. Evaluation du coût de la prestation (biens immobiliers)

Composantes du coût estimé de la prestation

A. Coûts liés au terrain

- **Coût de financement**

Valeur nette comptable du terrain x Taux d'intérêt moyen de la dette de l'Etat

Source : comptabilité auxiliaire des immobilisations au 31 déc. n-1 (FA)

Le taux d'intérêt est fixé et revu périodiquement par la Trésorerie générale de l'Etat (taux actuel 2,0 %)

- **Charges d'exploitation éventuelles**

Source : restitution R100 de l'Infocentre (GL)

B. Coûts liés au bâtiment et aux installations fixes

- **Coût de financement**

Valeur nette comptable du bâtiment x Taux d'intérêt moyen de la dette de l'Etat

Source : comptabilité auxiliaire des immobilisations au 31 déc. n-1 (FA)

- **Charges d'amortissement**

Source : comptabilité auxiliaire des immobilisations au 31 déc. n-1 (FA)

- **Charges d'exploitation**

Charges nettes, soit les charges (nature 31) après déduction des coûts refacturés au bénéficiaire de la prestation

a) Méthode de référence : examen des charges effectives des trois derniers exercices ; établir la moyenne sur 3 ans des soldes de la nature 31 des dépenses générales, après déduction des charges refacturées (nature 426).

b) Méthode alternative : montant de charges compris entre 1% et 2% (moyenne 1,5 %) de la valeur nette comptable du bâtiment, sous réserve des charges directement supportées par le bénéficiaire.

Privilégier la méthode de référence (a), en principe plus fiable que l'approche alternative. Appliquer celle-ci en cas d'impossibilité de mesurer un niveau de charges à partir des comptes.

Source : restitution R100 de l'Infocentre (GL)

A + B Coût estimé total de la prestation

Evaluation de la subvention non monétaire	
Bénéficiaire	**Croix-Rouge genevoise (CRG)**
Objets / Description	**CO de la Gradelle - Ch. Du Pré-du-Couvent 5 Ch. de la Gradelle - 12-1614 CF 5055**

Coûts liés au terrain :

Valeur nette comptable du terrain (FA)	31.12.2016	**2002.80**	**39'104'754**
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
A. Coût annuel estimé du terrain		24.2%	**782'095**

Coûts liés au bâtiment :

Valeur nette comptable du bâtiment (FA)	31.12.2016	**2002.01-02-03**	**24'254'084**
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
Coût de financement estimé du bâtiment			**485'082**
Charge d'amortissement du bâtiment (FA)			**1'195'548**
Charges d'exploitation estimées			**769'058**
Taux de charges			3.17%
B. Coût annuel estimé du bâtiment		75.8%	**2'449'688**

A + B Coût annuel estimé total	100.0%	**3'231'783**

Surface nette totale du bâtiment	m2	**16'123**
Surface nette attribuée au bénéficiaire	m2	**360**
Pourcentage d'occupation		**2.24%**

Coût annuel estimé de la prestation	arrrondi	**72'200**

Loyer annuel monétaire	0%	**0**

Subvention annuelle non monétaire :			**72'200**
	part Terrain	24.2%	17'472
	part Bâtiment	75.8%	54'728

Coût estimé / m2	200
Loyer / m2	-

Commentaires :

Subvention non monétaire comptes 2016	(page 472)	46'610
Subvention non monétaire PB 2018		72'200
Augmentation de la subvention n.m.		25'590

Départ. responsable	DEAS
Date début validité	01.01.2017
Date fin validité	31.12.2020

Auteur fiche	Validation fiche
03.04.2017	03.04.2017
A. Tirefort / DGV	P. Aeby / DPF

Evaluation de la subvention non monétaire	
Bénéficiaire	**OPAGE / Maison du terroir / Bernex**
Objets / Description	**Rte de Soral 93** **CF 1107**

Coûts liés au terrain :

Valeur nette comptable du terrain (FA)	31.12.2016	744380	3'264'000
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
A. Coût annuel estimé du terrain		19.9%	**65'280**

Coûts liés au bâtiment :

Valeur nette comptable du bâtiment (FA)	31.12.2016	110701	3'922'236
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
Coût de financement estimé du bâtiment			**78'445**
Charge d'amortissement du bâtiment (FA)			**107'756**
Charges d'exploitation estimées			**77'036**
Taux de charges			1.96%
B. Coût annuel estimé du bâtiment		80.1%	**263'236**

A + B Coût annuel estimé total	100.0%	**328'516**

Surface nette totale du bâtiment	m2	**1'362**
Surface nette attribuée au bénéficiaire	m2	**336**
Pourcentage d'occupation		**24.7%**

Coût annuel estimé de la prestation	arrondi	**81'048**

Loyer annuel monétaire	0%	**0**

Subvention annuelle non monétaire :		**81'048**
part Terrain	19.9%	16'105.19
part Bâtiment	80.1%	64'942.81

Coût estimé / m2	241
Loyer / m2	-

Commentaires :

Subvention non monétaire comptes 2016 :	(page 472)	90'000
Subvention non monétaire PB 2018 :		81'048
Baisse de la subvention n.m.		-8'952

Départ. responsable	DETA
Date début validité	01.01.2017
Date fin validité	31.12.2020

Auteur fiche	Validation fiche
23.02.2017	03.08.2017
A. Tirefort / DGV	P. Aeby / DPF

Evaluation de la subvention non monétaire	
Bénéficiaire	**Conservatoire Populaire de Musique**
Objets / Description	**François-D'Ivernois 7** **CF 5231** **Parcelle 21-4220** **Bâtiments n° L206 et L395**

Coûts liés au terrain :

Valeur nette comptable du terrain (FA)	31.12.2016	7270	6'326'415
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
A. Coût annuel estimé du terrain		10.6%	**126'528**

Coûts liés au bâtiment :

Valeur nette comptable du bâtiment (FA)	31.12.2016	5231	15'333'668
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
Coût de financement estimé du bâtiment			306'673
Charge d'amortissement du bâtiment (FA)			619'341
Charges d'exploitation estimées			138'683
Taux de charges			0.90%
B. Coût annuel estimé du bâtiment		89.4%	**1'064'697**

A + B Coût annuel estimé total	100.0%	**1'191'226**

Surface nette totale du bâtiment	m2	2'116
Surface nette attribuée au bénéficiaire	m2	2'116
Pourcentage d'occupation		100.0%

Coût annuel estimé de la prestation	arrondi	**1'191'228**

Loyer annuel monétaire	35%	**415'620**

Subvention annuelle non monétaire :			**775'608**
	part Terrain	10.6%	82'382.68
	part Bâtiment	89.4%	693'225.32

Coût estimé / m2	563
Loyer / m2	196

Commentaires :

Subvention non monétaire comptes 2016 :	(page 473)	775'608
Subvention non monétaire au PB 2018 :		415'620
Baisse de la subvention n.m.		-359'988

Départ. responsable	DIP
Date début validité	01.01.2017
Date fin validité	31.12.2018

Auteur fiche	Validation fiche
17.07.2017	21.07.2017
A. Roulet / DGV	P. Aeby / DPF

2. Evaluation du coût de la prestation (biens immobiliers)

Composantes du coût estimé de la prestation

A. Coûts liés au terrain

- **Coût de financement**

Valeur nette comptable du terrain x Taux d'intérêt moyen de la dette de l'Etat

Source : comptabilité auxiliaire des immobilisations au 31 déc. n-1 (FA)

Le taux d'intérêt est fixé et revu périodiquement par la Trésorerie générale de l'Etat (taux actuel 2,0 %)

- **Charges d'exploitation éventuelles**

Source : restitution R100 de l'Infocentre (GL)

B. Coûts liés au bâtiment et aux installations fixes

- **Coût de financement**

Valeur nette comptable du bâtiment x Taux d'intérêt moyen de la dette de l'Etat

Source : comptabilité auxiliaire des immobilisations au 31 déc. n-1 (FA)

- **Charges d'amortissement**

Source : comptabilité auxiliaire des immobilisations au 31 déc. n-1 (FA)

- **Charges d'exploitation**

Charges nettes, soit les charges (nature 31) après déduction des coûts refacturés au bénéficiaire de la prestation

a) Méthode de référence : examen des charges effectives des trois derniers exercices ; établir la moyenne sur 3 ans des soldes de la nature 31 des dépenses générales, après déduction des charges refacturées (nature 426).

b) Méthode alternative : montant de charges compris entre 1% et 2% (moyenne 1,5 %) de la valeur nette comptable du bâtiment, sous réserve des charges directement supportées par le bénéficiaire.

Privilégier la méthode de référence (a), en principe plus fiable que l'approche alternative. Appliquer celle-ci en cas d'impossibilité de mesurer un niveau de charges à partir des comptes.

Source : restitution R100 de l'Infocentre (GL)

A + B Coût estimé total de la prestation

Evaluation de la subvention non monétaire	
Bénéficiaire	**Croix-Rouge genevoise (CRG)**
Objets / Description	**CO de la Gradelle - Ch. Du Pré-du-Couvent 5 Ch. de la Gradelle - 12-1614 CF 5055**

Coûts liés au terrain :

Valeur nette comptable du terrain (FA)	31.12.2016	2002.80	39'104'754
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
A. Coût annuel estimé du terrain		24.2%	**782'095**

Coûts liés au bâtiment :

Valeur nette comptable du bâtiment (FA)	31.12.2016	2002.01-02-03	24'254'084
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
Coût de financement estimé du bâtiment			**485'082**
Charge d'amortissement du bâtiment (FA)			1'195'548
Charges d'exploitation estimées			769'058
Taux de charges			3.17%
B. Coût annuel estimé du bâtiment		75.8%	**2'449'688**

A + B Coût annuel estimé total	100.0%	**3'231'783**

Surface nette totale du bâtiment	m2	16'123
Surface nette attribuée au bénéficiaire	m2	360
Pourcentage d'occupation		**2.24%**

Coût annuel estimé de la prestation	arrrondi	**72'200**

Loyer annuel monétaire	0%	**0**

Subvention annuelle non monétaire :			**72'200**
	part Terrain	24.2%	17'472
	part Bâtiment	75.8%	54'728

Coût estimé / m2	200
Loyer / m2	-

Commentaires :

Subvention non monétaire comptes 2016	(page 472)	46'610
Subvention non monétaire PB 2018		72'200
Augmentation de la subvention n.m.		25'590

Départ. responsable	DEAS
Date début validité	01.01.2017
Date fin validité	31.12.2020

Auteur fiche	Validation fiche
03.04.2017	03.04.2017
A. Tirefort / DGV	P. Aeby / DPF

Evaluation de la subvention non monétaire	
Bénéficiaire	**OPAGE / Maison du terroir / Bernex**
Objets / Description	**Rte de Soral 93** **CF 1107**

Coûts liés au terrain :

Valeur nette comptable du terrain (FA)	31.12.2016	744380	3'264'000
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
A. Coût annuel estimé du terrain		19.9%	**65'280**

Coûts liés au bâtiment :

Valeur nette comptable du bâtiment (FA)	31.12.2016	110701	3'922'236
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
Coût de financement estimé du bâtiment			**78'445**
Charge d'amortissement du bâtiment (FA)			107'756
Charges d'exploitation estimées			77'036
Taux de charges			1.96%
B. Coût annuel estimé du bâtiment		80.1%	**263'236**

A + B Coût annuel estimé total	100.0%	**328'516**

Surface nette totale du bâtiment	m2	1'362
Surface nette attribuée au bénéficiaire	m2	336
Pourcentage d'occupation		**24.7%**

Coût annuel estimé de la prestation	arrondi	**81'048**

Loyer annuel monétaire	0%	**0**

Subvention annuelle non monétaire :		**81'048**
part Terrain	19.9%	16'105.19
part Bâtiment	80.1%	64'942.81

Coût estimé / m2	241
Loyer / m2	-

Commentaires :

Subvention non monétaire comptes 2016 :	(page 472)	90'000
Subvention non monétaire PB 2018 :		81'048
Baisse de la subvention n.m.		-8'952

Départ. responsable	DETA
Date début validité	01.01.2017
Date fin validité	31.12.2020

Auteur fiche	Validation fiche
23.02.2017	03.08.2017
A. Tirefort / DGV	P. Aeby / DPF

Evaluation de la subvention non monétaire

Bénéficiaire	**Conservatoire Populaire de Musique**
Objets / Description	**François-D'Ivernois 7** **CF 5231** **Parcelle 21-4220** **Bâtiments n° L206 et L395**

Coûts liés au terrain :

Valeur nette comptable du terrain (FA)	31.12.2016	7270	6'326'415
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
A. Coût annuel estimé du terrain		10.6%	**126'528**

Coûts liés au bâtiment :

Valeur nette comptable du bâtiment (FA)	31.12.2016	5231	15'333'668
Taux moyen de la dette de l'État			2.00%
Coût de financement estimé du bâtiment			**306'673**
Charge d'amortissement du bâtiment (FA)			619'341
Charges d'exploitation estimées			138'683
Taux de charges			0.90%
B. Coût annuel estimé du bâtiment		89.4%	**1'064'697**

A + B Coût annuel estimé total	100.0%	**1'191'226**

Surface nette totale du bâtiment	m2	2'116
Surface nette attribuée au bénéficiaire	m2	2'116
Pourcentage d'occupation		**100.0%**

Coût annuel estimé de la prestation	arrondi	**1'191'228**

Loyer annuel monétaire	35%	**415'620**

Subvention annuelle non monétaire :		**775'608**
part Terrain	10.6%	82'382.68
part Bâtiment	89.4%	693'225.32

Coût estimé / m2	563
Loyer / m2	196

Commentaires :

Subvention non monétaire comptes 2016 :	(page 473)	775'608
Subvention non monétaire au PB 2018 :		415'620
Baisse de la subvention n.m.		-359'988

Départ. responsable	DIP
Date début validité	01.01.2017
Date fin validité	31.12.2018

Auteur fiche	Validation fiche
17.07.2017	21.07.2017
A. Roulet / DGV	P. Aeby / DPF

Liste des bâtiments administratifs utilisés par l'Etat de Genève (surface nette utile supérieure à 1'000 m2)
OBA /D.Anklin / S.Resitoglu
Source: SIBAT Date: 17.10.2017

N° de SITE	NOM	ADRESSE	DESTINATION	PROPRIETAIRE	OCCUPANTS	SURFACE (m²)
1000	Direction générale des véhicules	Route de Veyrier 86	Administration	Etat de Genève	DF/DETA	4'113
1003	Administration publique	Rue des Glacis-de-Rive 11	Administration	Etat de Genève	DIP/DSE	2'073
1006	Administration publique	Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 / Rue Henri-Fazy 1	Administration	Etat de Genève	PRESIDENCE/DF/DSE/Grand Conseil	5'046
1007	Administration publique	Rue Henri-Fazy 2	Administration	Etat de Genève	PRESIDENCE/DF/DSE/DETA/Grand Conseil	3'003
1008	Administration publique	Rue de l'Hôtel-de-Ville 6	Administration	Etat de Genève	DIP/DEAS	2'696
1010	Administration publique	Rue du Puits-Saint-Pierre 4	Administration	Etat de Genève	DF/DSE/DALE	1'092
1011	Administration publique	Rue de l'Hôtel-de-Ville 14	Administration	Etat de Genève	PRESIDENCE/DF/DSE/DALE/DETA/DEAS	5'063
1013	Palais de Justice	Rue des Chaudronniers 9	Judiciaire	Etat de Genève	DSE/PJ	2'494
1014	Palais de Justice	Place du Bourg-de-Four 3	Judiciaire	Etat de Genève	DSE/PJ	2'001
1018	Administration publique	Rue de l'Hôtel-de-Ville 11	Administration	Etat de Genève	DF/DSE/DETA/DEAS/PJ	4'440
1019	Administration publique	Rue des Granges 7	Administration	Etat de Genève	DIP	1'370
1020	Archives d'Etat	Rue de l'Hôtel-de-Ville 1	Administration	Etat de Genève	PRESIDENCE	2'060
1023	Palais de Justice	Place du Bourg-de-Four 1	Judiciaire	Etat de Genève	DSE/PJ	10'308
1032	Aéroport	Route de l'Aéroport 11	Police	Etat de Genève	DSE	1'463
1033	Arsenal cantonal	Rue de l'Ecole-de-Médecine 13	Administration	Etat de Genève	PRESIDENCE/DSE/DEAS	7'968
1035	Administration publique	Rue des Gazomètres 3-5-7	Administration	Etat de Genève	DIP/DALE/DETA	10'901
1042	PC Bernex	Chemin du Stand 4	Administration	Etat de Genève	DSE	2'917
1047	Palais de Justice	Rue des Chaudronniers 3	Judiciaire	Etat de Genève	DF/DSE/PJ	1'189
1056	Administration publique	Rue David-Dufour 1-3-5	Administration	Etat de Genève	DF/DIP/DSE/DALE/DETA	18'440
1062	Service des évacuations	Chemin de la Marbrerie 13	Administration	Etat de Genève	DF/DSE/DALE	3'705
1067	Palais de Justice	Rue des Glacis-de-Rive 4-6	Judiciaire	Etat de Genève	PJ	3'883
1074	VNC La Chapelle	Chemin Le-Sapay 3	Administration	Etat de Genève	DETA	1'279
1075	VNC La Chapelle	Chemin Le-Sapay 5	Administration	Etat de Genève	DSE/DETA	1'486
1084	Hôtel des Finances	Rue du Stand 26	Administration	Etat de Genève	DF/DSE/DALE	24'448
1088	Palais de Justice	Rue des Chaudronniers 7	Judiciaire	Etat de Genève	DSE/PJ	2'045
1090	Hôtel de Police Gravière	Chemin de la Gravière 5	Police	Etat de Genève	DF/DSE	13'596
1104	Administration publique	Rue Adrien-Lachenal 8/Glacis-de-Rive 7-9	Administration	Etat de Genève	DIP/DSE/DEAS	5'683
1107	Maison du Terroir	Route de Soral 93	Administration	Etat de Genève	DETA	1'245
1109	Administration publique	Sentier des Saules 3	Administration	Etat de Genève	DF	2'761
1111	Administration publique	Boulevard Helvétique 27	Administration	Etat de Genève	PRESIDENCE/DF/DSE/PJ	3'846
1118	Poste de Police	Chemin Le-Sapay 7	Police	Etat de Genève	DES	3'094
1125	Hôtel de Police Dussaud	Rue François-Dussaud 20	Police	Etat de Genève	DSE	2'174
1128	Administration publique	Quai du Rhône 12 / Rue des Gazomètres 1	Administration	Etat de Genève	DIP/DALE/DETA	5'374
1147	Administration publique	Route des Acacias 78	Administration	Etat de Genève	PRESIDENCE/DSE/DEAS	10'543
1156	STEP Aïre	Chemin de la Verseuse 17	Administration	Etat de Genève	Libre	1'900
1162	Palais de Justice	Rue des Chaudronniers 5	Judiciaire	Etat de Genève	DF/PJ	1'536
1549	Administration publique	Route de Chancy 88-90	Administration	Etat de Genève	DSE	8'358
1554	Administration publique	Route de Chêne 54	Administration	Etat de Genève	DF/DEAS/Cour des comptes	7'397
1556	Onex Jardin II	Chemin de l'Echo 5 et 5A	Administration	Etat de Genève	DF/DIP	5'499
2028	Centre Geisendorf	Rue de Lyon 58	Administration	Etat de Genève	DF/DIP	3'059
1558	Poste de Police	Route de Meyrin 24B	Police	Etat-PPE	DSE	1'593
5865	Acacias 45A	Route des Acacias 45A	Administration	Etat-PPE	DF/DSE	1'369
1158	Site Forestier AIG	Route H.-C.-Forestier 30	Police	Privé	DSE	1'001
5740	Site Forestier AIG	Route H.-C.-Forestier 30	Police	Privé	DSE	1'065
9000	Hôtel de Police Carl-Vogt	Boulevard Carl-Vogt 17-19	Police	Privé	DSE/PJ	7'041
9022	Administration publique	Rue du XXXI-Décembre 6-8	Administration	Privé	PRESIDENCE/DIP/DETA	1'239
9049	Hôtel des Finances	Rue du Stand 15	Administration	Privé	DF	3'070
9102	Poste de Police	Rue de Berne 6	Police	Privé	DSE/PJ	1'947
9123	Administration publique	Rue des Battoirs 7	Administration	Privé	DIP/DETA	1'684
9425	Administration publique	Rue Ami-Lullin 4	Judiciaire	Privé	PJ	1'306
9435	Administration publique	Boulevard Georges-Favon 26	Administration	Privé	DEAS	4'587
9439	Palais de Justice	Rue du Mont-Blanc 18	Judiciaire	Privé	PJ	1'884
9441	Administration publique	Rue du Stand 46	Administration	Privé	DF	5'566
9462	Administration publique	Rue du Grand-Pré 64-66	Administration	Privé	DSE	8'539
9470	Poste de Police	Route du Pont-Butin 55	Police	Privé	DSE	1'466
9827	Ministère Public	Chemin Annevelle 1-3/Chancy 6B	Judiciaire	Privé	DSE/PJ	6'679
9830	Administration publique	Rue des Gares 12	Administration	Privé	DSE/DEAS	11'492
9833	Administration publique	Chemin des Olliquettes 4	Administration	Privé	DIP/DETA	3'684
9852	Administration publique	Boulevard de Saint-Georges 16	Administration	Privé	DF/DIP/DSE	9'284
						276'048

SYNTHESE - LOCAUX ADMINISTRATIFS

1. Ensemble des locaux administratifs

ETAT =	Propriétaire	Locataire	Total
Nombre de bâtiments (sites)	42	17	59
Répartition en %	71%	29%	100%
Surfaces nettes utiles en m2	204'513	71'535	276'048
Répartition en %	74%	26%	100%

2. Locaux administratifs (hors police et justice)

ETAT =	Propriétaire	Locataire	Total
Nombre de bâtiments (sites)	30	9	39
Répartition en %	77%	23%	100%
Surfaces nettes utiles en m2	159'137	49'145	208'282
Répartition en %	76%	24%	100%

3. Locaux police et justice

ETAT =	Propriétaire	Locataire	Total
Nombre de bâtiments (sites)	12	8	20
Répartition en %	60%	40%	100%
Surfaces nettes utiles en m2	45'377	22'389	67'766
Répartition en %	67%	33%	100%

Plan de mesure - Réalisation sur 3 ans de l'économie de -5%

Département	Politique publique	Base de calcul pour l'économie TOTAL NATURE 30 au B2015	Objectif global d'économie de 5% Nature 30	Exceptions	Economie de 5% entre le B2015 et le PB2018 (y.c. exceptions)	Effort réalisé en 2016	Effort réalisé en 2017	Economie à réaliser au PB 2018
Total Etat	**Total prestations**	**2'178'863'979**	**-108'943'199**	**74'074'908**	**-34'868'291**	**-10'488'160**	**-11'151'032**	**-10'308'146**
01 Présidence	O Autorités et gouvernance	24'326'570	-1'216'328		-1'216'328	-245'350	-484'828	-506'678
	P Etats-majors et prestations de moyens	5'243'423	-262'171		-262'171	-153'941	-54'776	-32'927
	Total département	**29'569'993**	**-1'478'500**	**-**	**-1'478'500**	**-399'291**	**-539'604**	**-539'605**
02 Finances	H Sécurité et population	29'089'726	-1'454'486		-1'454'486	-531'987	-586'110	-1'212'523
	M Finance et impôts	63'588'315	-3'179'416		-3'179'416	-542'209	-120'366	-1'182'898
	O Autorités et gouvernance	4'050'600	-202'530		-202'530	-69'844	-66'343	-66'343
	P Etats-majors et prestations de moyens	78'238'588	-3'911'929		-3'911'929	-1'307'044	-1'775'435	-1'287'258
	Total département	**174'967'229**	**-8'748'361**	**-**	**-8'748'361**	**-2'451'084**	**-2'548'254**	**-3'749'022**
03 Instruction publique, culture et sport	A Formation	1'171'152'107	-58'557'605	49'232'976	-9'324'629	-2'578'197	-3'572'970	-3'308'970
	N Culture, sport et loisirs	4'615'617	-230'781		-230'781	-40'667	-44'294	-44'294
	P Etats-majors et prestations de moyens	12'660'140	-633'007		-633'007	-122'794	-105'945	-105'945
	Total département	**1'188'427'864**	**-59'421'393**	**49'232'976**	**-10'188'417**	**-2'741'658**	**-3'723'209**	**-3'459'209**
04 Sécurité et économie	H Sécurité et population	381'950'156	-19'097'508	16'233'419	-2'864'088	-1'035'312	-67'000	-1'152'000
	L Economie	16'148'765	-807'438	99'666	-707'773	89'305	-425'000	-232'000
	P Etats-majors et prestations de moyens	78'057'885	-3'902'894	3'401'151	-501'744	-583'548	-303'000	-365'050
	Total département	**476'156'806**	**-23'807'840**	**19'734'236**	**-4'073'605**	**-1'529'555**	**-795'000**	**-1'749'050**
05 Aménagement, logement et énergie	G Aménagement et logement	49'391'388	-2'470'211	30'000	-2'440'211	-442'008	-560'331	1'145'037
	P Etats-majors et prestations de moyens	9'111'300	-456'685		-456'685	-416'476	-92'578	105'335
	Q Energie	4'659'166	-231'197		-231'197	-26'530	-139'967	199'831
	Total département	**63'161'854**	**-3'158'093**	**30'000**	**-3'128'093**	**-885'014**	**-792'876**	**1'450'203**
06 Environnement, transports et agriculture	F Environnement	32'799'720	-1'639'986		-1'639'986	-172'752	-882'756	-584'478
	H Sécurité et population	14'554'462	-727'723		-727'723	-681'693	-	-46'030
	J Mobilité	28'685'809	-1'434'290		-1'434'290	234'428	-544'227	-1'124'492
	P Etats-majors et prestations de moyens	8'826'824	-441'341		-441'341	-333'423	-237'560	129'642
	Q Energie	190'107	-9'505		-9'505	-1'293	-	-8'212
	Total département	**85'056'922**	**-4'252'846**	**-**	**-4'252'846**	**-954'734**	**-1'664'543**	**-1'633'569**
07 Emploi, affaires sociales et santé	B Emploi (hors régime fédéral)	7'070'494	-353'525		-353'525	-211'780	-247'000	-68'744
	C Action sociale	19'890'055	-994'503	136'254	-858'249	-227'511	-61'251	-40'652
	D Personnes âgées	9'108'528	-455'426	256'640	-198'787	-129'471	-90'255	-32'260
	E Handicap	6'327'934	-316'397	183'885	-132'512	-100'026	-55'462	-29'570
	K Santé	17'641'226	-882'061		-882'061	-250'377	-397'811	-
	P Etats-majors et prestations de moyens	7'060'582	-353'029		-353'029	-203'453	-130'767	-321'773
	Total département	**67'098'818**	**-3'354'941**	**576'779**	**-2'778'162**	**-1'482'617**	**-982'546**	**-492'999**
11 Grand Conseil	**O Autorités et gouvernance**	**4'406'139**	**-220'307**	**-**	**-220'307**	**-44'207**	**-105'000**	**-71'100**
12 Cour des comptes	**O Autorités et gouvernance**	**3'200'336**	**-160'017**	**160'017**	**-**	**-**	**-**	**-63'795**
14 Pouvoir judiciaire	**I Justice**	**86'818'017**	**-4'340'901**	**4'340'901**	**-**	**-**	**-**	**-**

LISTE DES MESURES DU CONSEIL D'ETAT

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015 [1]	2016 [1]	2017 [1]	2018 [1]	2019 [1]	Effet global
			résultat	résultat	résultat	résultat	résultat	
A. Plan de mesures du budget 2015			***118.6***	***31.9***	***13.0***	***3.4***	***10.6***	***177.5***
TRANS	1	Réduction budgétaire des charges de personnel et dépenses générales équivalente à 1% des ETP	12.9	5.4	-	-	-	18.3
TRANS	2	Réduction de 2% des charges de personnel des états-majors et activités de support	1.5	-	-	-	-	1.5
TRANS	3	Réduction linéaire de 1% des subventions cantonales classées selon la LIAF comme indemnités	18.8	-	-	-	-	18.8
DALE	4	Augmentation de 1 % des taux d'efforts pour le logement subventionné	-	3.1	1.0	0.1	-	4.2
DALE	5	Diminution de 100 francs par pièce et par année du montant maximum de la subvention personnalisée HM	-	0.7	0.2	0.1	-	0.9
PRE	6	Dépouillement par lecteur optique pour les élections majoritaires	1.7	-1.7	-	1.5	-0.5	1.0
DF	8	Optimisation des relations TVA pour l'Etat, l'Université, les HUG et l'Hospice général – inclusion des SIG dans le périmètre TVA	3.9	-	-	-	-	3.9
TRANS	10	Application stricte de la directive sur les reports de solde de vacances au-delà du 31.12 de l'année N+1	0.8	-0.8	-	-	-	-
TRANS	11	Suppression du paiement de la 6ème semaine de vacances pour les cadres supérieurs	1.4	-	-	-	-	1.4
DIP+DF	12	Transfert des charges d'entretien courant des bâtiments à l'Université avec subvention compensatoire partielle	3.0	-	-	-	-	3.0
DIP+DF	13	Transfert des charges d'entretien courant des bâtiments à la HES SO avec subvention compensatoire partielle	-	0.5	-	-	-	0.5
TRANS	14	Introduction d'un taux global de 4% d'apprenti-e-s pour l'Etat de Genève	-	-	-	-	-	-
DSE	15	Révision de la stratégie de la politique de soutien à l'économie	0.7	0.4	0.4	-	-	1.5
DF	16	Réduction des budgets alloués au contrôle interne et à l'audit interne	0.3	-	0.3	-	-	0.7
DEAS	17	Mesures concernant l'accès à l'assurance maladie	2.1	2.3	3.6	-	-	8.0
DEAS	18	Suppression par paliers pour intégration action sociale	4.5	-	-	-	-	4.5
TRANS	20	Modification réglementaire sur les reports de solde de vacances au-delà du 31.08 de l'année N+1	-	1.1	-1.1	-	-	-
DIP	21	Suppression du magazine "Clés de l'école"	0.3	-	-	-	-	0.3
DIP	22	Economie en lien avec les devoirs surveillés et autres mesures d'efficiences	0.1	0.2	-	-	-	0.4
DIP	23	Suppression et fusion de commissions officielles	0.1	-	-	-	-	0.1
TRANS	24	Suppression de la gestion des abonnements TPG	0.1	-	-	-	-	0.1
PRE	25	Réduction des cadeaux aux jubilaires	0.0	-	-	-	-	0.0
DF	26	Augmentation des recettes fiscales par le recrutement de 5 contrôleurs fiscaux supplémentaires	9.0	-	-	-	-	9.0
DSE	27	Réduction de l'externalisation du personnel de la Direction générale des systèmes d'information (DGSI)	2.6	0.6	0.4	1.7	0.1	5.4
DSE	28	Projets de réorganisation au sein de l'Office cantonal de la population et des migrations	1.1	-	-	-	-	1.1
DSE	29	Sécurité internationale	1.1	-	-	-	-	1.1
DSE	30	Sécurité aéroportuaire	0.3	-	-	-	-	0.3
DF	31	Emoluments pour les demandes de délais de dépôts de déclaration fiscale inférieurs à 3 mois	1.2	-	-	-	-	1.2
DF	32	Valorisation des terrains & bâtiments via l'octroi de nouveaux DDP	-	10.7	-5.1	-	-	5.6
DF	33	Régularisation de la situation du Cercle des Agriculteurs de Genève (CAG) via l'octroi de DDP pour les terrains et une dotation pour les bâtiments	-	-	-	-	-	-

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015 [1]	2016 [1]	2017 [1]	2018 [1]	2019 [1]	Effet global
			résultat	résultat	résultat	résultat	résultat	
DF	34	Nouvelles rentes DDP (droits distincts permanents de superficie) secteur Vernets	-	-	-	-	11.0	11.0
DALE	35	Réévaluation des émoluments en matière d'autorisation de construire	1.5	0.5	0.5	-	-	2.5
DALE	36	Prélèvement d'une part du bénéfice des Services industriels de Genève (SIG) [2]	-	-	12.8	-	-	12.8
DETA	37	Hausse des redevances des barrages hydroélectriques conformément à la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (DGEau)	0.9	-	-	-	-	0.9
DETA	38	Augmentation des revenus suite à la révision du règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public cantonal (DGGC)	0.2	-	-	-	-	0.2
DETA	39	Augmentation des émoluments suite au recrutement de deux experts techniques à la Direction générale des véhicules (DGV)	0.1	0.1	-	-	-	0.2
TRANS	40	Suspension de l'annuité 2015 et impact du rattrapage de la caisse de la Police	32.7	8.7	-	-	-	41.4
DIP	41	Suppression de la hausse prévue dans la convention d'objectifs de l'Université de Genève	3.0	-	-	-	-	3.0
DETA	42	Révision du contrat de prestation TPG	5.0	-	-	-	-	5.0
DETA	43	Non compensation des effets de l'initiative IN 146 sur les TPG	7.0	-	-	-	-	7.0
DIP	44	Suppression des hausses prévues dans les contrats de prestations du MICR, de la Fondamco et de la Fondation romande pour le cinéma	0.5	0.2	-	-	-	0.7
B. Plan de mesures complémentaires			***10.6***	***-4.9***	***33.4***	***-7.3***	***0.1***	***31.9***
PRE	46	Simplification et augmentation de l'efficience du contrôle interne et de la gestion des risques	-	-	-	-	-	-
DIP	47	Révision de la LIAF: suppression des PL de subventionnement, remplacement de contrats de prestations par des lettres de mission annuelles fixant ressource et objectifs, fixation d'un seuil de matérialité pour les différents contrôles	-	-	-	-	-	-
DF	48	Regroupement des services gérant le contentieux	-	0.5	0.2	0.1	0.1	0.9
DF	49	Optimisation des relations TVA au sein du grand Etat	10.6	-10.0	-	-	-	0.6
PRE et DETA	51	Réduction des publications	0.0	-	-	-	-	0.0
DETA	52	Optimisation des garages d'entretien mécanique et augmentation de la mutualisation des véhicules, tant en acquisition qu'en usage de ceux-ci	*à chiffrer*					
DF et DALE	53	Transfert d'actifs - FTI	-	-	-1.5	-8.0	-	-9.5
DF	53	Transfert d'actifs - Villas				*à chiffrer*		
DF	53	Transfert d'actifs - Beau-Séjour	-	3.7	-3.7	-	-	-
DF et DIP	53	Transfert d'actifs - UNIGE				*à chiffrer*		
DF et DEAS	53	Transfert d'actifs - HUG				0.6	-	0.6
DF	53	Transfert d'actifs - SGIPA			-	-	-	-
DF	53	Transfert d'actifs - La Pastorale			0.7	-		0.7
DF	54	Modification de la culture de l'administration dans le domaine RH	-	-	-	-	-	-
DF	55	Réduction supplémentaire des subventions cantonales classées selon la LIAF comme aides financières (1% de réduction)	-	0.9	-	-	-	0.9
DIP	56	Examiner la possibilité de renégocier la contribution financière à la HES-SO (convention intercantonale)	-	-	1.0	-	-	1.0
PRE	58	Répartition des tâches canton-communes	-	-	-	-	-	-
DF	59	Instauration dans la LIPP d'un plafond (500 CHF) en matière de déductibilité des frais de déplacement [3]	-	-	36.8	-	-	36.8

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015 [1]	2016 [1]	2017 [1]	2018 [1]	2019 [1]	Effet global
			résultat	résultat	résultat	résultat	résultat	
Tous les départements	60	Augmentation des émoluments à hauteur du coût complet des prestations délivrées	-	-	-	-	-	-
DSE	61	Facturation des frais de sécurité des manifestations sportives				*à chiffrer*		
DSE	62	Prélèvement de la part aux bénéfices de l'Aéroport international de Genève (AIG) sur leurs bénéfices opérationnels et non leurs bénéfices nets				-	-	-
DF	63	Examen de la pertinence de la garantie octroyée aux Rentes Genevoises				*à chiffrer*		
DF et DALE	64	Augmentation des droits de superficie pour financer les mesures d'aménagement du territoire				*à chiffrer*		
DALE	65	Augmentation de la taxe sur la plus-value foncière suite à des déclassements pour financer les mesures d'aménagement du territoire				*à chiffrer*		
Tous les départements	66	Vérifier les moyens obtenus de la Confédération pour les tâches qu'elle finance	-	-	-	-	-	-
DIP	67	Etude de l'instauration d'un dispositif de contribution des entreprises privées au financement des structures d'accueil de la petite enfance	*en attente de la mise en œuvre du projet fiscal 17*					
C. Plan de mesures du budget 2016			***15.0***	***83.3***	***26.3***	***-***	***2.5***	***127.0***
TRANS	68	Suspension de l'annuité 2016	-	39.8	10.1	-	-	49.9
TRANS	69	Suppression du financement des rattrapages à la caisse de police en cas d'annuité et de promotion	-	-	-	-	2.5	2.5
TRANS	70	Contrainte en matière de vacance de postes	-	4.9	-	-	-	4.9
TRANS	72	Réduction budgétaire de 1% sur les charges de personnel	-	17.0	-	-	-	17.0
TRANS	73	Réduction budgétaire de 1% sur les dépenses générales	-	4.3	-	-	-	4.3
TRANS	74	Reconduction en 2016 de l'économie de 15 millions sur les dépenses générales prévue pour l'exercice 2015	15.0	-	-	-	-	15.0
TRANS	75	Suppression des montants prévus au budget pour l'allocation unique de vie chère (taux d'inflation nul)	-	0.6	-	-	-	0.6
TRANS	76	Réduction budgétaire de 1% sur les indemnités	-	15.8				15.8
DF	77	Facturation de frais de rappel par l'AFC	-	0.7	-	-	-	0.7
DF	78	Généralisation du courrier A+ au lieu du courrier recommandé à l'AFC	-	0.2	0.2	-	-	0.4
DF	79	Imposer aux employeurs la transmission des certificats de salaires annuels de leurs employés	-	-	16.0	-	-	16.0
DF	80	Simplification de la procédure d'abandon de créances pour les actifs résiduels de l'Ex fondation de valorisation des actifs de la BCGe qui ne dépendraient plus de la COFIN	-	-	-	-	-	-
DETA	82	Simplification des procédures « arbres »		0.0				0.0
D. Plan de mesures du budget 2017			***-***	***-***	***34.1***	***33.6***	***-***	***67.7***
TRANS	83	Réduction budgétaire sur les charges de personnel dans le cadre de l'objectif d'économie de -5%	-	-	11.1	13.2	-	24.3
TRANS	84	Réduction budgétaire équivalente à 1% sur les subventions	-	-	21.0	20.4	-	41.4
DEAS	85	Assurance maladie : assimilation des concubins vivant ensemble avec au minimum un enfant en commun à un couple marié	-	-	2.0	-	-	2.0
E. Plan de mesures du budget 2018			***-***	***-***	***8.0***	***71.8***	***100.0***	***179.8***
TRANS	86	Versement d'une demi-annuité	-	-	-	20.3	4.1	24.4
DF	87	Améliorations des revenus fiscaux - diminution du seuil de matérialité	-	-	1.6	37.2	32.6	71.4

DPT	N°	Libellé de la mesure	2015 [1]	2016 [1]	2017 [1]	2018 [1]	2019 [1]	Effet global
			résultat	résultat	résultat	résultat	résultat	
DF	88	Régularisation des dossiers fiscaux	-	-	6.4	8.2	63.0	77.6
PRE	89	Numérisation des bulletins lors des élections proportionnelles	-	-	-	0.5	-	0.5
PRE	90	Abandon de la FAO papier au profit de la FAO numérique	-	-	-	0.3	-	0.3
DIP	91	Modification des conditions d'octroi du chèque annuel de formation	-	-	-	0.3	0.3	0.5
DEAS	92	Suppression du subside C dans les barèmes des subsides ordinaires	-	-	-	5.5	-	5.5
DEAS	93	Suppression du supplément d'intégration de 100 F lors de la signature du CASI	-	-	-	0.4	-	0.4
Total du plan de mesures			***144.2***	***110.2***	***114.9***	***101.4***	***113.2***	***583.9***

[1] L'année 2015 à 2017 présente les effets des mesures selon leur état d'avancement. Les années 2018 et 2019 présentent les effets budgétisés des mesures.

[2] Les valeurs concernant la mesure 36 sur les SIG sont celles inscrites au budget 2017 car le projet de loi relatif à cette mesure n'a pas été adopté par le Grand Conseil au moment du vote du budget 2017.

[3] Les revenus fiscaux supplémentaires de la mesure 59 concernant les frais de déplacement ont été revus à la hausse dans le cadre du budget 2017 (+36.8 millions de revenus dès 2016 au lieu 27.9 millions selon l'ancienne estimation).

Département	Litige
PRE	-
DF	-
DIP	-
DSE	Un litige pendant avec la Ville de Genève concernant l'activité du Service des contraventions, et plus particulièrement la rétrocession du produit des amendes d'ordre. Le litige se présente sous la forme d'une procédure administrative, dans laquelle la CACJ a rendu un arrêt déclarant irrecevable le recours respectivement l'action (ATA/76/2017). L'affaire est pendante au TF. La Ville a également ouvert action au civil pour les mêmes prétentions. La procédure est actuellement suspendue
DALE	**Office du patrimoine et des sites** Un cas pendant d'opposition de la Ville de Genève contre le plan de site de Miremont **Office de l'urbanisme** Un cas pendant de recours de la commune de Bernex contre la L 11985 (Vailly-Sud - Route de Chancy) **Office des autorisations de construire** Environ 25 cas pendants de recours de communes contre des décisions d'autorisations de construire
DETA	**Direction générale des transports** Procédure opposant le DETA (et le DALE) à la commune de Plan-Les-Ouates, ainsi qu'à des particuliers, dans le cadre de recours formés le 7 mars 2017 contre une autorisation de construire. Le TAPI a récemment débouté les recourants mais le délai de recours n'est pas encore échu (cause N° A/1287/2016) Procédure opposant le DETA à la commune de Vernier dans le cadre d'un recours formé devant le TAPI contre un arrêté de règlementation du trafic (cause N° A/3834/2017) Recours de la Ville de Genève formé auprès de la Chambre administrative de la Cour de Justice contre un courrier du Conseil d'Etat du 10 février 2016 portant sur la thématique du contrôle du stationnement (cause N° A/840/2016) **Direction générale du génie civil** Procédure opposant le Conseil d'Etat à la Ville de Lancy dans le cadre d'une action de droit public formée auprès de la Chambre administrative de la Cour de Justice pour un montant de CHF 2'772'363.-. La procédure est pendante mais actuellement suspendue (cause N° A/3275/2016) Procédure opposant le Conseil d'Etat à la Ville de Lancy dans le cadre d'une demande en paiement formée devant le Tribunal de première instance pour un montant de CHF 2'772'363.-. La procédure est pendante mais actuellement suspendue (cause N° C/18859/2016) Procédure opposant le DETA à la Ville de Genève dans le cadre d'un recours déposé auprès du TAPI contre une décision d'allègement. La cause a été gardée à juger le 31 août 2017 (cause N° A/3199/2016) Procédure opposant le DETA à la Ville de Genève dans le cadre d'un recours déposé auprès de la Chambre administrative de la Cour de Justice à l'encontre d'un jugement rendu par le TAPI relatif à une décision d'allègement. La cause a été gardée à juger le 9 juin 2017 (cause N° A/1778/2016) Procédure opposant le DETA à la commune de Perly-Certoux dans le cadre d'un recours déposé auprès du TAPI contre une autorisation de construire. La procédure est pendante mais actuellement suspendue (cause N° A/837/2013) **Direction générale de l'environnement** Procédure opposant le DETA à la commune d'Avusy A toutes fins utiles, une procédure d'opposition impliquant la commune de Cartigny est actuellement pendante mais qu'il ne s'agit pas stricto sensu d'une procédure judiciaire **Direction générale de l'eau** Procédure opposant le DETA à la Ville de Genève dans le cadre d'un recours formé devant le TAPI à l'encontre d'une autorisation de construire. La procédure est pendante mais actuellement suspendue (cause N° A/3676/2016)
DEAS	-
Grand Conseil	

Liste des entités participant au système de gestion centralisée des liquidités :

Convention	Entité	Depuis
Or	**ARC** - Fondation l'ARC	01.12.2013
Or	**ASFIP** - Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance	01.01.2012
Or	**Fondation Eclosion**	01.08.2013
Or	**FIDP** - Secrétariat Fondation immobilière de droit public	01.01.2009
Or	**Fondation HBM Camille Martin**	01.01.2009
Or	**Fondation HBM Emile Dupont**	01.01.2009
Or	**Fondation HBM Emma Kammacher**	01.01.2009
Or	**Fondation HBM Jean Dutoit**	01.01.2009
Or	**Fondation René et Kate Block**	01.01.2009
Or	**Fonds de répartition des bénéfices de la loterie romande**	01.04.2010
Or	**Fonds de répartition des bénéfices de la loterie romande - réserve**	01.04.2010
Or	**Fonds d'aide au sport**	01.03.2011
Or	**FIDU** - Fonds intercommunal pour le développement urbain	01.07.2017
Or	**FIE** - Fonds intercommunal d'équipement	01.07.2017
Or	**FFPC** - Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue	01.09.2012
Argent	**AGAPé**	01.04.2014
Argent	**ARA** - Association des répétitoires Ajeta	01.04.2009
Argent	**ASTURAL**	01.09.2008
Argent	**CAFNA** - Caisse allocations familiales non actifs	01.01.2009
Argent	**CPPG** - Caisse publique de prêts sur gages	01.01.2012
Argent	**CAP LOISIRS**	25.08.2009
Argent	**Clinique Joli-mont**	01.07.2011
Argent	**Clinique Montana**	01.07.2011
Argent	**CMUSGE** - Conservatoire de musique de Genève	01.01.2010
Argent	**CPM** - Conservatoire populaire de musique	01.01.2010
Argent	**EPI** - Établissements publics pour l'intégration	01.07.2008
Argent	**ETM** - Ecole des musiques actuelles et des technologies musicales	01.04.2011
Argent	**FAE** - Fondation d'aide aux entreprises	02.05.2008
Argent	**FAE** - Avance liquidités	01.09.2009
Argent	**FAE** - Franc Fort	01.09.2009
Argent	**FASe** - Fondation d'animation socioculturelle	14.01.2008
Argent	**FOJ** - Fondation officielle de la jeunesse	01.09.2008
Argent	**Fondation Aigues-Vertes**	01.09.2012

Convention	Entité	Depuis
Argent	**Fondation Clair-Bois** - Minoteries	01.07.2010
Argent	**Fondation Clair-Bois** - Chambesy	01.07.2010
Argent	**Fondation Clair-Bois** - Pinchat	01.07.2010
Argent	**Fondation Clair-Bois** - Lancy	01.07.2010
Argent	**Fondation Clair-Bois** - Gradelle	01.07.2016
Argent	**Fondation Clair-Bois** - direction	01.10.2017
Argent	**Fondation des parkings**	01.02.2011
Argent	**Fondation Ensemble**	14.12.2009
Argent	**Fondation Pro-Juventute**	01.02.2015
Argent	**Fondation Pro-Juventute - R de famille**	01.04.2015
Argent	**Foyer Handicap**	01.04.2013
Argent	**FPLC** - Fondation pour le logement bon marché et l'habitat coopératif	01.06.2011
Argent	**HG** - Hospice général	10.12.2007
Argent	**IHEID** - Institut des hautes études internationales et de dév	01.12.2009
Argent	**IMAD** - Fondation d'aide et de soins à domicile	01.06.2011
Argent	**IMAD** - Fondation d'aide et de soins à domicile BVR	01.06.2011
Argent	**Institut Jaques Dalcroze**	01.04.2010
Argent	**OPI** - Office pour la promotion industrielle	01.06.2010
Argent	**OPI** - Office pour la promotion industrielle - Alpic	01.06.2013
Argent	**SGIPA** - CEFI	01.10.2009
Argent	**SGIPA** - CISP	01.10.2009
Argent	**SGIPA** - Foyer pour handicapés mentaux	01.10.2009
Argent	**SGIPA** - Ateliers protégés	01.10.2009
Argent	**SGIPA** - Administration Conches	01.01.2013
Argent	**TPG**	01.03.2010
Argent	**Trajets**	01.01.2014
Argent	**Université de Genève** - Crédits programmes	18.05.2009
Argent	**Université de Genève** - Fonctionnement	02.05.2008
Argent	**Université de Genève** - Projets de loi	01.01.2012
Argent	**UPCGE** - Université populaire du canton de Genève	01.07.2009
Bronze	**HUG -** Hopitaux universitaires de Genève	01.05.2008

GENÈVE
AÉROPORT

Direction générale
ANS/ODE

N o t e aux

Membres de la Commission des finances

Genève, le 17 octobre 2017

Objet: PB2018 - Questions transversales de la Commission des finances

Mesdames, Messieurs,

En réponse aux questions transversales de la Commission des finances dans le cadre de l'examen du projet de budget 2018 de l'État de Genève, nous sommes à même de répondre comme suit :

Ressources humaines

Ci-dessous les montants payés pour le pont transitoire AVS pour 2015-2019 en extrapolant les départs de 2018 à 30 personnes ainsi que le coût 2019 qui en découlerait, en application du règlement sur les mesures d'encouragement à la retraite anticipée approuvé par le Conseil d'administration de Genève Aéroport le 1er novembre 2013.

Année	Ponts transitoires en cours	Nouveaux	Nombre total payé	%	Coût annuel (décaissement)	%
2015	36	7	43		1'021'251	
2016	35	3	38	-12%	898'252	-12%
2017	31	25	56	47%	887'364	-1%
2018	43	30*	73	30%	1'020'542	15%
2019	*47*	*?*	*47*		*1'478'808*	*45%*

* 30 nouveaux * 1 mois à 2'350.00 = 70'500

Remarque : Le nombre de départs en progression est dû à la fusion CIA-CEH en 2013 puis en raison de la modification du plan de prévoyance de la CPEG en 2019. La situation devrait se stabiliser dès 2020.

Temps partiel

Votre question sur le temps partiel ne nous concerne pas étant donné que Genève Aéroport n'est pas un établissement public subventionné.

Temps consacré à répondre aux questions transversales

Environ quatre heures.

André SCHNEIDER
Directeur général

Fondations Immobilières
de Droit Public
SECRETARIAT DES FONDATIONS IMMOBILIERES DE DROIT PUBLIC

DALE
Secrétariat général
Case postale 3880
1211 GENEVE 3

A l'att. de M. Christian GOUMAZ,
Secrétaire général

N/réf. : MP/cp

Genève, le 18 octobre 2017

Concerne : Examen du projet de budget 2018 – questions transversales

Monsieur le Secrétaire général,

Nous accusons réception de votre courriel du 10 octobre 2017 auquel était annexée la demande des questions transversales portant sur l'examen du projet de budget 2018 effectué par la Commission des finances du Grand Conseil.

A ce sujet, nous vous prions de trouver ci-dessous les différentes réponses aux seules questions pour lesquelles le SFIDP était concerné et ce conformément aux instructions reçues :

1) Ressources humaines

a) Le SFIDP n'accorde jamais de rentes-ponts AVS à son personnel.
d) Pour autant que la charge de travail et la fonction le permettent, le SFIDP a toujours été favorable aux demandes de temps partiel qui lui ont été adressées.

6) Cash Pooling

Les FIDP sont au bénéfice d'une convention de type "or" pour le cash pooling.

7) Temps consacré à répondre aux questions transversales

Le temps consacré à analyser les questions et préparer les réponses n'est pas matériel.

Espérant avoir répondu à satisfaction aux questions posées, le soussigné se tient volontiers à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de notre parfaite considération.

Michel PERIZZOLO
Directeur

Copie : Monsieur Stéphane LORENZINI, Président de la Commission Administrative

FPLC Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif

Rue des Maraîchers 36 ▪ 1205 Genève
022 322 20 70 ▪ fplc@fplc.ch ▪ www.fplc.ch

Département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie
Présidence et secrétariat général
Monsieur Fabio Tittonel
Secrétaire général adjoint
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3880
1211 Genève 3

Genève, le 16 octobre 2017

V/réf. :
N/réf. : JDO/DCL/mno

Examen du projet de budget 2018 - questions transversales de la Commission des finances

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Nous nous référons à vos courriels du 10 octobre 2017 et vous prions de trouver ci-après, nos réponses aux questions transversales adressées par la commission des finances au Conseil d'Etat :

1) **Ressources humaines**

Il n'y a pas de rentes-ponts AVS prévues.

La FPLC n'est pas concernée par la demi-annuité, car elle se base sur la grille salariale du Canton mais ne l'applique pas strictement.

La FPLC n'est pas subventionnée. Elle n'accorde des temps partiels que si le poste et le cahier des charges le permettent. A ce jour, elle a pu accorder des temps partiels aux collaborateurs qui en ont fait la demande.

2) **Temps consacré à répondre aux questions transversales**

Une heure.

Le soussigné de droite se tient bien volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général adjoint, nos salutations distinguées.

Fondation pour la promotion du logement
bon marché et de l'habitat coopératif

Jan Doret
Président

Damien Clerc
Secrétaire général

facilitateur d'implantation

Carouge, le 16 octobre 2017

Département de l'aménagement,
du logement et de l'énergie (DALE)
Monsieur Fabio Tittonel
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postal 3880
1211 Genève 3

N/réf. YC/JG

Concerne : questions transversales posées par la commission des finances dans le cadre de l'examen du projet de budget 2018.

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

Pour faire suite à la demande de la commission des finances, nous vous communiquons ci-dessous, les réponses aux différentes questions dans le cadre de l'examen du projet de budget 2017.

1. **Ressources humaines**

La Commission des finances souhaite recevoir les chiffres concernant les rentes-ponts AVS, ceci en comparaison avec les années précédentes (nombre de personnes et montants). La commission souhaite connaitre le chiffre prévu pour 2018 et ce qui est d'ores et déjà annoncé pour 2017. La commission précise qu'elle souhaite ces chiffres en pourcentage et en valeur absolue.

- *La FTI n'est pas concernée par les rentes-ponts AVS.*

La commission souhaite connaitre la somme que représente la demi-annuité pour les entités subventionnées et indemnisées. Plus précisément, elle souhaite en connaitre le coût global et le coût non subventionné.

- *Ne concerne pas la FTI.*

La commission souhaite connaitre le montant alloué pour l'effet noria tant pour le petit Etat que pour le grand Etat dans le projet de budget 2018.

- *Ne concerne pas la FTI.*

FTI Fondation pour les terrains industriels de Genève I av. de la Praille 50 I CP 1115 I 1211 Genève 26
t +41 (0)22 342 21 60 I f +41 (0)22 342 09 28 I fti@fti.geneve.ch I www.fti.geneve.ch I CHE-103.718.063 TVA

La commission souhaite connaitre – pour les entités subventionnées – leurs politiques en la matière. En ce qui concerne le petit Etat, la commission souhaiterait avoir des exemples illustratifs quant aux possibilités de temps partiel en son sein.

- *Ne concerne pas la FTI.*

2. **Subventions non monétaires – changement de méthode de calcul**

La commission souhaite obtenir un résumé de la méthode de calcul intervenu dans le cadre des mises à disposition gratuite ou partiellement gratuite de locaux à diverses associations ou fondations. Elle souhaite également recevoir une illustration de cette nouvelle méthode à travers des cas exemplatifs. La commission souhaite avoir une liste des principaux écarts induits par ce changement de méthode de calcul (ceci en regard de l'ancienne méthode).

- *Ne concerne pas la FTI.*

3. **Locations d'immeubles par l'Etat**

La commission souhaite connaitre le nombre de bâtiments administratifs d'une superficie de plus 1000 m2 en distinguant ceux qui sont loués et ceux qui sont propriétés de l'Etat.

- *Ne concerne pas la FTI. La FTI loue 548m2 de locaux administratifs appartenant à l'Etat.*

4. **Plan de mesures – économies sur les charges de personnel**

La commission souhaite avoir une évaluation de la mesure touchant au 5% d'économies sur les charges de personnel (tel qu'annoncé dans le courrier du Conseil d'Etat du 28 octobre 2015). Un tableau s'étalant de 2015 à 2018 inclus sera remis à la commission

- *Ne concerne pas la FTI.*

Dans la même optique, la commission souhaite obtenir une mise à jour des mesures présentés par le Conseil d'Etat avec les effectifs sur les années 2015, 2016, 2017 et l'impact prévu sur 2018.

- *Ne concerne pas la FTI.*

5. **Litiges judiciaires Etats - Communes**

La commission souhaite obtenir la liste des litiges judiciaires entre l'Etat (au sens large, c'est-à-dire également le Grand Conseil) et les communes.

- *Ne concerne pas la FTI. A ce jour, la FTI ne gère pas de litige entre l'État et les communes.*

6. **Cash pooling**

La commission souhaite connaitre le type de contrat (or, argent, bronze) que les institutions de droit public ont avec l'Etat dans le domaine. Elle souhaite avoir une estimation des économies qui ont été permises par la mise en place du cash pooling.

En outre, elle souhaite savoir s'il existe des institutions de droit public qui n'ont pas signé de contrat de cash pooling.

- *La FTI n'a pas signé de contrat de cash pooling.*

7. **Temps consacré à répondre aux questions transversales**

La commission souhaite connaitre le temps qui a été consacré par les entités sollicités et les départements pour répondre aux questions transversales dans le cadre du projet de budget 2018.

- *La FTI a consacré 1 heure pour répondre aux questions relatives aux ETP et 1h30 pour ce questionnaire.*

Nous restons bien volontiers à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, nos meilleures salutations.

Juan Garda
Chef de service
Finance, RH et contrôle de gestion

Yves Cretegny
Directeur général

DALE
Monsieur Christian Goumaz
Secrétaire Général
Case postale 3880
1211 Genève 3

Contact
Céline Gauderlot
022 420 71 00
celine.gauderlot@sig-ge.ch

Référence
FI - Budget 2018 / CGT

Genève, le 18 octobre 2017

Réponses aux questions transversales posées par la Commission des Finances dans le cadre de l'examen du Budget 2018

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos réponses aux questions transversales posées par la Commission des Finances et transmises par le Conseil d'Etat en date du 10 octobre.

Services Industriels de Genève
Ch. du Château-Bloch 2
Le Lignon

Correspondance
SIG Service Clients
Case postale 2777
1211 Genève 2

www.sig-ge.ch

1. Rente pont-AVS

Les collaborateurs SIG n'ont pas la possibilité d'obtenir une rente pont-AVS.

L'âge de la retraite est fixé à 64 ans avec une possibilité de préretraite à 58 ans, actuellement financée par le collaborateur.

SIG compte 1'675 collaborateurs réguliers.

2. Demi-annuité pour les entités subventionnées

Question non applicable à SIG.

3. Effet NORIA

Le taux NORIA retenu pour l'élaboration du budget 2018 est de 0.4%.

4. Travail à temps partiel pour les entités subventionnées

SIG n'a pas de politique spécifique en matière de temps partiel. Le taux d'activité des postes est déterminé en fonction des besoins de l'entreprise.

Toutefois, une grande flexibilité est offerte en matière d'aménagement du temps de travail, pour autant que les contraintes d'exploitation le permettent.

5. Mise à disposition gratuite / partiellement gratuite de locaux

Question non traitée par SIG, selon instructions du DALE.

6. Location d'immeubles

Question non traitée par SIG, selon instructions du DALE.

7. Plan de mesures - Economies sur les charges de personnel

Question non traitée par SIG, selon instructions du DALE.

8. Litiges judiciaires avec les communes

Question non traitée par SIG, selon instructions du DALE.

9. Cash pooling

Question non traitée par SIG, selon instructions du DALE.

10. Temps consacré aux questions transversales

1 heure

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Secrétaire Général, à l'assurance de notre considération distinguée.

Christian Brunier
Directeur général

P.O.
Céline Gauderlot
Directrice Finances

FONDATION DES PARKINGS

Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775
1211 Genève 26

T. +41 (0) 22 827 44 90
F. +41 (0) 22 827 48 60

admin@fondation-parkings.ch
www.geneve-parking.ch

Département de l'Environnement,
des Transports et de l'Agriculture
Service des Finances
A l'att. de Monsieur Vincent MOTTET
Directeur Financier
Rue Henri-Fazy 2 - CP 3918
1211 GENEVE 3

SB/nl

Genève, le 13 octobre 2017

Concerne : Examen du projet de budget 2018
Questions transversales

Monsieur le Directeur Financier,

Conformément à votre demande, nous vous communiquons, ci-après, les informations demandées selon le questionnaire.

1. Ressources humaines

a) Rentes-ponts AVS

2017
- CHF 39'830,-- sont provisionnés.
- 2 bénéficiaires de PLEND de 2014 (1 année + 5 mois)

2018
- CHF 38'092,50 sont provisionnés.
- 1 bénéficiaire de PLEND de 2014 (11 mois). Le paiement du PLEND sera clos.
- 1 demande Rente Pont AVS (9 mois), paiement sur 5 ans de CHF 1372,50/mois.

b) Temps partiel

La Fondation des Parkings offre la possibilité aux membres du personnel de travailler à temps partiel, dans la mesure où la baisse du taux de travail ne nuit pas à l'activité.

Actuellement sur 151 personnes (sans compter les apprentis), 28 travaillent à temps partiel :

- 20% : 1 personne
- 50% : 4 personnes
- 60% : 3 personnes
- 70% : 1 personne
- 80% : 18 personnes
- 90% 1 personne

.../...

2. Subventions non-monétaires

Selon courriel du 10 octobre dernier, la Fondation des Parkings n'est pas concernée.

3. Locations d'immeubles par l'Etat

Selon courriel du 10 octobre dernier, la Fondation des Parkings n'est pas concernée.

4. Plan de mesures - économies sur les charges du personnel

Selon courriel du 10 octobre dernier, la Fondation des Parkings n'est pas concernée.

5. Litiges judiciaires Etats - Communes

Selon courriel du 10 octobre dernier, la Fondation des Parkings n'est pas concernée.

6. Cash pooling

Selon courriel du 10 octobre dernier, la Fondation des Parkings n'est pas concernée.

7. Temps consacré à répondre aux questions transversales

Le temps passé pour la recherche des informations, la validation auprès de la Direction et mise en forme est estimé à 3h00.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et, tout en restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Financier, nos salutations les meilleures.

Stéphane BERTOSSA
Directeur Administratif & Financier

Hospice général

Direction générale
Cours de Rive 12
Case postale 3360
1211 Genève 3

Monsieur Mauro Poggia
Conseiller d'Etat chargé du
Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3952
1211 Genève 3

t 022 420 51 14
e christophe.girod@hospicegeneral.ch

N/Réf. : CGD/cti/044

Genève, le 30 octobre 2017

Concerne : Examen du projet de budget 2018 – questions transversales

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Cher Monsieur,

Je vous transmets, ci-après, les réponses de l'Hospice général aux questions transversales posées par la Commission des finances dans le cadre de l'examen du projet de budget 2018.

1) Ressources humaines

La Commission des finances souhaite recevoir les chiffres concernant les rentes-ponts AVS, ceci en comparaison avec les années précédentes (nombre de personnes et montants). La commission souhaite connaitre le chiffre prévu pour 2018 et ce qui est d'ores et déjà annoncé pour 2017. La commission précise qu'elle souhaite ces chiffres en pourcentage et en valeur absolue.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des rentes-ponts AVS depuis 2014. Il reprend le nombre de rentes débutées chaque année, ainsi que le coût total y relatif jusqu'à la fin du droit au dispositif.

Année de début de rente	2014	2015	2016	2017	2018 (Rentes annoncées, validées)	2018 (rentes annoncées, non validées)
Nb nouveaux rentiers	16	2	5	21	2	8
Effectif HG fin de période	1'036	1'065	1'109	1'135		1'140
Proportion nouveaux rentiers / Effectif HG	1.5%	0.2%	0.5%	1.9%	0.2%	0.7%
Montants des rentes à verser jusqu'au terme du droit	1'184'889	38'303	168'654	969'516	144'268	529'762

La commission souhaite connaitre la somme que représente la demi-annuité pour les entités subventionnées et indemnisées. Plus précisément, elle souhaite en connaitre le coût global et le coût non subventionné.

Il n'a pas été demandé à l'Hospice général de répondre à cette question.

La commission souhaite connaitre le montant alloué pour l'effet noria tant pour le petit Etat que pour le grand Etat dans le projet de budget 2018.

Il n'a pas été demandé à l'Hospice général de répondre à cette question.

Enfin, en matière de travail à temps partiel, la commission souhaite connaître – pour les entités subventionnées – leurs politiques en la matière. En ce qui concerne le petit Etat, la commission souhaiterait avoir des exemples illustratifs quant aux possibilités de temps partiel en son sein.

Le travail à temps partiel est possible au sein de l'institution. Il y est même encouragé (en fonction des profils de postes et des besoins des services).
A titre indicatif, 64% des collaborateurs étaient à taux partiel à fin septembre 2017 (taux moyen d'activité de 84%). Le taux d'activité minimal est fixé à 50%.

2) Subventions non monétaires – changement de méthode de calcul

La commission souhaite obtenir un résumé de la méthode de calcul intervenu dans le cadre des mises à disposition gratuite ou partiellement gratuite de locaux à diverses associations ou fondations. Elle souhaite également recevoir une illustration de cette nouvelle méthode à travers des cas exemplatifs. La commission souhaite avoir une liste des principaux écarts induits par ce changement de méthode de calcul (ceci en regard de l'ancienne méthode).

Il n'a pas été demandé à l'Hospice général de répondre à cette question.

3) Locations d'immeubles par l'Etat

La commission souhaite connaitre le nombre de bâtiments administratifs d'une superficie de plus 1000 m2 en distinguant ceux qui sont loués et ceux qui sont propriétés de l'Etat.

Il n'a pas été demandé à l'Hospice général de répondre à cette question.

4) Plan de mesures – économies sur les charges de personnel

La commission souhaite avoir une évaluation de la mesure touchant au 5% d'économies sur les charges de personnel (tel qu'annoncé dans le courrier du Conseil d'Etat du 28 octobre 2015[1]). Un tableau s'étalant de 2015 à 2018 inclus sera remis à la commission.

Dans la même optique, la commission souhaite obtenir une mise à jour des mesures présentés par le Conseil d'Etat avec les effectifs sur les années 2015, 2016, 2017 et l'impact prévu sur 2018.

Il n'a pas été demandé à l'Hospice général de répondre à cette question.

Mieux vivre ensemble à Genève
hospicegeneral.ch

5) Litiges judiciaires Etats - Communes

La commission souhaite obtenir la liste des litiges judiciaires entre l'Etat (au sens large, c'est-à-dire également le Grand Conseil) et les communes.

Il n'a pas été demandé à l'Hospice général de répondre à cette question.

6) Cash pooling

La commission souhaite connaitre le type de contrat (or, argent, bronze) que les institutions de droit public ont avec l'Etat dans le domaine. Elle souhaite avoir une estimation des économies qui ont été permises par la mise en place du cash pooling.

En outre, elle souhaite savoir s'il existe des institutions de droit public qui n'ont pas signé de contrat de cash pooling.

Il n'a pas été demandé à l'Hospice général de répondre à cette question.

7) Temps consacré à répondre aux questions transversales

La commission souhaite connaître le temps qui a été consacré par les entités sollicités et les départements pour répondre aux questions transversales dans le cadre du projet de budget 2018.

Le temps consacré aux réponses concernant le projet de budget 2018 a été d'une heure et trente minutes.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, mes respectueuses salutations.

Christophe Girod
Directeur général

Hôpitaux Universitaires Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

DEPARTEMENT DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTE
Monsieur Mauro POGGIA
Conseiller d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3952
1211 GENEVE 3

Direction générale

N/réf. BL / D17-00094

Genève, le 23 octobre 2017

Objet :
Examen du projet de budget 2018 - Liste des questions transversales

Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur,

Pour faire suite au courrier du 9 octobre 2017 de Monsieur Roger Deneys, président de la commission des finances du Grand Conseil, je vous prie de trouver, ci-après, les éléments de réponse aux questions transversales relatives aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

1. Ressources humaines

a) Montants rentes-ponts AVS

Durant l'année 2016, 309 personnes ont demandé à partir avec la rente-pont AVS en 2017. Au 17 octobre 2017, 35 personnes ont d'ores et déjà formalisé leur demande pour un départ en 2018. Le nombre de personnes qui confirmeront d'ici le 31 octobre 2017, date limite du dépôt des demandes, n'est, quant à lui, pas encore connu.

Les montants versés sont :

	2017	2018
Versés	6'090'327.10	
Anciennes situations		4'437'754.00
35 nouvelles situations		750'422.33
Total	**6'090'327.10**	**5'188'176.33** soit (-14.8%)

b) Politique du temps partiel

Notre politique RH vise à promouvoir autant que possible le temps partiel pour tous les collaborateurs qui le souhaitent, en vue de permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ceci étant particulièrement important en milieu hospitalier au vu des nombreuses contraintes horaires.

La répartition est la suivante :

5'548 collaborateurs travaillent à temps partiel sur un total de 11'148, soit 49.77%.
Les taux d'activité les plus sollicités se situent entre 70% et 90%. Ils représentent 73.50% des emplois à temps partiel.

7. Temps consacré à répondre aux questions transversales

Le temps pour répondre a été de 2 heures 30.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Bertrand Levrat
Directeur général

Copies
M. François Canonica, président du Conseil d'administration des HUG
M. Adrien Bron, directeur général de la direction générale de la santé
M. Marc Brunazzi, directeur administratif et financier du DEAS

imad INSTITUTION GENEVOISE DE MAINTIEN À DOMICILE

Imad - Direction générale
Avenue Cardinal-Mermillod 36
CP 1731
1227 Carouge

www.imad-ge.ch

Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS)
Monsieur Mauro Poggia
Conseiller d'Etat
Case postale 3178
1211 Genève 3

Date 23 octobre 2017
Concerne Projet de budget 2018 – questions transversales de la commission des finances
Contact MDR/AD - Tél. 022 420 20 80 - Fax 022 420 20 81

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Cher Monsieur,

Conformément au courriel de M. M. Brunazzi du 13 octobre 2017 faisant référence au courrier du 9 octobre 2017 de la commission des finances du Grand Conseil au Conseil d'Etat, vous trouverez ci-après les réponses aux questions transversales posées dans le cadre de l'examen du projet de budget 2018.

1. Ressources humaines

1.1 Chiffres des rentes-ponts AVS

Les rentes-ponts AVS sont les suivantes pour les années 2015 à 2018 :

Année	Nombre de personnes	Montant budgété	Montant provisionné	Montant annoncé
2015	25	1'750'000,-	1'754'534,-	-
2016	29	1'850'000,-	1'957'368,-	-
2017	33	1'750'000,-	-	2'315'000,- [1]
2018	-	1'750'000,-	-	-

[1] Montant annoncé estimé sur la base de 18 rentes-ponts AVS déjà octroyées (entre le 01.01.2017 et le 31.03.17 selon autorisation de dépôt des demandes prolongée) et estimé pour les 15 rentes-ponts dont la demande est en cours.

1.2 Coût de la demi-annuité

Nous souhaitons apporter les précisions suivantes concernant ce point malgré la mention d'une réponse commune fournie par l'office du personnel de l'Etat.

L'impact financier lié au versement de la demi-annuité à **imad** est estimé à un peu plus de 1,3 million de francs, charges sociales incluses. Cet impact est financé partiellement à hauteur de F 878'354,- par une augmentation de l'indemnité, le solde restant à charge de l'institution. Le coût non subventionné se monte à F 442'111,-.

1.3 Effet de noria

Il est mentionné la réalisation d'une réponse commune par l'office du personnel de l'Etat de Genève.

1.4 Politique en matière de temps partiels

Depuis plusieurs années, **imad** privilégie le travail à temps partiel permettant à près de trois quart de son personnel d'en bénéficier et affichant un taux moyen d'activité de 80,4%.

Plus précisément, les taux d'activité en vigueur à **imad** sont, en principe, 50%, 60%, 80% et 100%. La référence de situation pour les clients peut être exercée par les professionnels infirmiers ou assistants en soins et santé communautaire (ASSC), à raison des taux d'activité 60%, 80% ou 100% exclusivement.

Il convient de relever que la politique en matière de temps partiels de **imad** doit tenir compte des contraintes de planification en lien avec son fonctionnement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ainsi que des objectifs de limitation du tournus des intervenants. C'est pourquoi, en ce qui concerne les fonctions terrains, infirmiers et ASSC, le taux minimal est actuellement de 80%.

2. Subventions non monétaires – changement de méthode de calcul

Il est mentionné la réalisation d'une réponse commune par l'Office des bâtiments de l'Etat de Genève.

3. Locations d'immeubles par l'Etat

Il est mentionné la réalisation d'une réponse commune par l'Office des bâtiments de l'Etat de Genève.

4. Plan de mesures – économies sur les charges de personnel

Il est mentionné la réalisation d'une réponse commune par l'Office du personnel de l'Etat de Genève ainsi que la Direction générale des finances de l'Etat.

5. Litiges judiciaires Etat – Communes

Il est mentionné la réalisation d'une réponse commune par le Département Présidentiel.

6. Cash pooling

Il est mentionné la réalisation d'une réponse commune par la Direction générale des finances de l'Etat.

7. Temps consacré à répondre aux questions transversales

Le temps consacré à la production de la réponse est estimé à 8 heures toutes fonctions confondues.

Nous demeurons à votre disposition pour tout complément d'information dont vous pourriez avoir besoin et vous présentons, Monsieur le Conseiller d'Etat, cher Monsieur, nos salutations les meilleures.

Marie Da Roxa
Directrice générale

Alain Decosterd
Directeur administratif et financier

Copie : Monsieur Marc Brunazzi, directeur financier, DEAS
Monsieur Adrien Bron, directeur général, DGS
Monsieur Moreno Sella, président du conseil d'administration de imad

Département de l'Environnement, des Transports et de
l'Agriculture (DETA) - Secrétariat Général
A l'attention de M. Vincent Mottet
Directeur Financier
Rue Henri-Fazy 2
Case postale 3919
1211 Genève 3

Finances & Gestion
Sophie Heurtault Malherbe
Directrice Finances & Gestion

T. +41 22 308 31 52
F. +41 22 308 34 00
heurtault.sophie@tpg.ch

Grand-Lancy, le 19 octobre 2017

Notre référence : 110/SHM/tc - GED N° 243644

Questions transversales sur le projet de budget 2018 de la Commission des finances du Grand Conseil

Monsieur le Directeur,

Conformément au courriel du Secrétariat général du Département des Finances du 10 octobre, nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, les informations demandées :

1) Ressources humaines

Question a)

La Commission des finances souhaite recevoir les chiffres concernant les rentes-ponts AVS, ceci en comparaison avec les années précédentes (nombre de personnes et montants). La commission souhaite connaître le chiffre prévu pour 2018 et ce qui est d'ores et déjà annoncé pour 2017. La commission précise qu'elle souhaite ces chiffres en pourcentage et en valeur absolue.

Réponse des TPG

Les TPG n'ont pas de rentes-ponts AVS.

Question d)

Enfin, en matière de travail à temps partiel, la commission souhaite connaître – pour les entités subventionnées – leurs politiques en la matière. En ce qui concerne le petit Etat, la commission souhaiterait avoir des exemples illustratifs quant aux possibilités de temps partiel en son sein.

Réponse des TPG

Sur 1951 collaborateurs (état septembre 2017), nous avons 123 collaborateurs/trices travaillant à temps partiel, soit 6,3 % de l'ensemble du personnel. La majorité des collaborateurs/trices à temps partiel exerce une activité à 80%. L'octroi d'un aménagement de temps partiel se fait en fonction des besoins de service ; il peut être temporaire ou définitif.

7) Temps consacré à répondre aux questions transversales

Question

La commission souhaite connaître le temps qui a été consacré par les entités sollicitées et les départements pour répondre aux questions transversales dans le cadre du projet de budget 2018.

Réponse des TPG

Temps total estimé : 60 minutes

Espérant avoir répondu de manière satisfaisante à votre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Sophie Heurtault Malherbe
Directrice Finances & Gestion

Copies à : M. Alain Fournier, Responsable Comptabilité, Service des Finances du DETA
Mme Anne Hornung-Soukup, Présidente du Conseil d'Administration des TPG
M. Denis Berdoz, Directeur Général des TPG
Mme Sheba Corti, Directrice des Ressources Humaines, TPG

UNIVERSITÉ DE GENÈVE
RECTORAT

Le Recteur
Professeur Yves Flückiger
Ligne directe: 022 379 75 13
recteur@unige.ch

Monsieur Aldo MAFFIA
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Direction des finances
Case postale 3925
1211 GENEVE 3
Distribution interne : A104ER/DIRFIN

Genève, le 23 octobre 2017

Examen du projet de budget 2018 – questions transversales

Monsieur le Directeur,

Je me réfère à votre requête du 11 octobre 2016 et vous adresse comme convenu les réponses par thème.

1. Ressources humaines

1.1. Rente-pont AVS

Le tableau ci-dessous répondra aux attentes de la Commission des finances.

Université : Rente Pont-AVS - période 2013 à 2018

	2013	2014	2015	2016	2017	*B2018*	Total
Charges DIP	5'525'385	171'591	146'922	979'895	1'856'700	*900'000*	9'580'493
Charges FONDS	33'452	-	-	-	28'497	-	61'949
Total Charges UNIGE	5'558'837	171'591	146'922	979'895	1'885'197	*900'000*	8'742'442
Nombre personnes DIP	78	3	5	18	37	*15*	156
Nombre personnes Fonds	1				1	*0*	2
Nombre total UNIGE	79	3	5	18	38	*15*	158
Décaissements "rentes" DIP	2'687'967	3'152'933	2'354'830	1'624'557	956'848		10'777'135
Décaissements "rentes" FONDS	52'300	77'299	41'296	27'840	4'640		203'375
Total Décaissements UNIGE	2'740'267	3'230'232	2'396'126	1'652'397	961'488		10'980'510

Provision utilisée jusqu'au 30.09.2017

1.2. Travail à temps partiel

A défaut d'une politique institutionnelle affichée, l'Université témoigne d'une grande flexibilité en matière de taux d'activité. Cet état de fait apparaît dans le règlement sur le personnel de l'Université où, pour presque toutes les fonctions du corps enseignant, l'engagement à taux partiel

est prévu. Cela s'inscrit par ailleurs pleinement dans la mission d'enseignement de l'Université et permet d'engager, à des taux très partiels, des spécialistes d'un domaine spécifique.

La cohorte la plus importante en terme de taux d'activité partielle se trouve donc logiquement au sein du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche. Au niveau du personnel administratif et technique, nous observons que 57 % des personnes sont engagées entre 75 et 100 %, ce qui témoigne également d'une grande ouverture au temps partiel pour cette catégorie de personnel.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

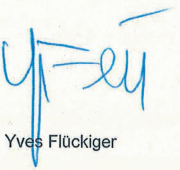

Yves Flückiger

Copies à Mme Vrbica Ivana, secrétaire générale adjointe, Unité d'enseignement supérieur, DIP
M. Raphaël Ferrillo, directeur financier, UniGe

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

Présidence du Grand Conseil

Genève, le 30 octobre 2017

Commission des finances
Monsieur Edouard Cuendet, président
Hôtel de Ville
Genève

Examen du projet de budget 2018 – questions transversales

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les députés,

Pour faire suite à votre lettre du 7 octobre 2016, le Bureau du Grand Conseil vous adresse ci-dessous les réponses concernant le Grand Conseil.

1) Ressources humaines

Il n'y a pas eu cette année ni au cours des dernières années de rente-pont AVS au sein du Secrétariat général du Grand Conseil.

S'agissant du travail à temps partiel, le Secrétariat général du Grand Conseil peut le proposer compte tenu du rythme hebdomadaire ou mensuel des séances de commissions et des séances plénières du parlement.

Questions 2, 3 et 6

Le Grand Conseil et son secrétariat général ne sont pas concernés par ces questions.

4) Plan de mesures – économies sur les charges de personnel

Pour le Grand Conseil et son secrétariat général, l'économie de 5% sur les charges de personnel représentait un montant de 220'307 francs à répartir sur trois ans.

La tranche imputée sur l'année 2016 s'est élevée à 44'207 francs et celle pour 2017 à 105'000 francs.

Pour le projet de budget 2018 et considérant les événements importants dont la charge budgétaire incombe au Grand Conseil (changement de législature, prestation de serment du Conseil d'Etat et changement de salle pour les séances plénières), le Bureau a décidé de ne pas reprendre à son compte la dernière tranche de 71'100 francs, tout en maintenant le total de ses charges inchangées par rapport au budget 2017.

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 Case postale 3970 1211 Genève 3 Téléphone 022 327 97 00 Téléfax 022 327 97 19

5) Litiges judiciaires Etats – Communes

Il existe actuellement quatre recours de communes contre des décisions du Grand Conseil, selon le tableau exposé ci-dessous :

Loi	Intitulé	Commune
L 11985	Modification limites de zones « Vailly Sud »	Commune de Bernex
L 11923	Loi accordant une indemnité à la FdP pour la prestation de contrôle du stationnement en Ville de Genève	Ville de Genève
L 12045	LCI loi sur les constructions et installations diverses	Ville de Carouge
L 12045	LCI loi sur les constructions et installations diverses	Ville de Genève

7) Temps consacré à répondre aux questions transversales

Le temps consacré à répondre à ces questions est estimé à 30 minutes.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les députés, à l'assurance de notre considération distinguée.

Laurent Koelliker
Sautier

Eric Leyvraz
Président du Grand Conseil

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Le secrétaire général

POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général
Rue des Chaudronniers 5
Case postale 3966
CH - 1211 Genève 3

Genève, le 16 novembre 2017

Monsieur Edouard Cuendet
Président de la commission des finances
Grand Conseil
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3970
1211 Genève 3

Examen du projet de budget 2018 – questions transversales

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver ci-joint la réponse du pouvoir judiciaire aux questions transversales posées par la commission des finances dans le cadre de l'examen du projet de budget 2018.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Patrick BECKER

patrick.becker@justice.ge.ch - **Téléphone** +41 (0)22 327 62 63 - **Télécopie** +41 (0)22 546 97 47

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE
Secrétariat général

Examen du projet de budget 2018

Réponses aux questions transversales

Novembre 2017

1. Ressources humaines

1.1 Rentes-pont AVS

La Commission des finances souhaite recevoir les chiffres concernant les rentes-ponts AVS, ceci en comparaison avec les années précédentes (nombre de personnes et montants). La commission souhaite connaitre le chiffre prévu pour 2018 et ce qui est d'ores et déjà annoncé pour 2017. La commission précise qu'elle souhaite ces chiffres en pourcentage et en valeur absolue.

2017		**2018**	
Nombre de collaborateur PAT	3	Collaborateur pouvant prétendre à la rente-pont AVS	25
Nombre de magistrats	3	Nombre	2
Montant total des rentes	286'941	Pourcentage	8%
		Montant total de la rente	118'332

1.2 Coût de la demi-annuité et effet noria

La commission souhaite connaitre la somme que représente la demi-annuité pour les entités subventionnées et indemnisées. Plus précisément, elle souhaite en connaitre le coût global et le coût non subventionné.

La commission souhaite connaitre le montant alloué pour l'effet noria tant pour le petit Etat que pour le grand Etat dans le projet de budget 2018.

Les mécanismes salariaux du pouvoir judiciaire suivent le même processus que ceux de l'administration cantonale. Le calcul et le financement de l'annuité, lorsqu'elle accordée, est réalisé de manière centralisée par l'OPE. Le coût de la demi-annuité et l'effet noria inscrits au projet de budget 2018 du pouvoir judiciaire se présentent comme suit :

Demi annuité	720 384
Effet noria	-266 237
Total net	**454 147**

1.3 Travail à temps partiel

Enfin, en matière de travail à temps partiel, la commission souhaite connaitre – pour les entités subventionnées – leurs politiques en la matière. En ce qui concerne le petit Etat, la commission souhaiterait avoir des exemples illustratifs quant aux possibilités de temps partiel en son sein.

Au 1er novembre 2017, le pouvoir judiciaire compte 689 collaborateurs (645 employés ou fonctionnaires et 44 auxiliaires mensualisés). 40.20% travaillent à temps partiel; 91% des employés concernés sont des femmes, étant rappelé que le personnel du pouvoir judiciaire est à 75% féminin.

Sur les 9 premiers mois de l'année 2017, le pouvoir judiciaire a autorisé 29 diminutions de taux d'activité et 37 augmentations du taux d'activité, ces changements touchant 10% de l'effectif.

Sur les 9 premiers mois de l'année 2017, 76 annonces d'ouverture de poste ont été publiées sur le bulletin des places vacances, dont 19 pour une activité à temps partiels, soit 25% des annonces.

Taux activité	Nbr
100%	412
Temps partiel	277
	689

Détails taux partiels	Nbr	
Femmes	253	91%
Hommes	24	9%
	277	

Taux activité	Auxiliaire mois	Employé	Fonctionnaire	Total	
20%			1	1	
30%			1	1	40
40%	1		2	3	
50%	2	4	29	35	
60%		1	31	32	
70%		1	27	28	
75%			2	2	237
80%	7	8	105	120	
90%	2	5	48	55	
100%	32	66	314	412	
Total :	**44**	**85**	**560**	**689**	

2. Subvention non-monétaires

Le pouvoir judiciaire n'accorde pas de subventions non-monétaires et n'est donc pas concerné par cette problématique

3. Locations d'immeubles par l'Etat (cf. annexe 1)

La commission souhaite connaitre le nombre de bâtiments administratifs d'une superficie de plus 1000 m2 en distinguant ceux qui sont loués et ceux qui sont propriétés de l'Etat.

Le pouvoir judiciaire occupe en l'état au total 14 bâtiments, dont 8 bâtiments propriété de l'Etat et 4 bâtiments loués ont une superficie de plus de 1000 m2. 2 bâtiments propriété de l'Etat n'atteignent pas la superficie de 1000 m2 (cf. liste en annexe).

4. Plan de mesures – économies sur les charges de personnel

La commission souhaite avoir une évaluation de la mesure touchant au 5% d'économies sur les charges de personnel (tel qu'annoncé dans le courrier du Conseil d'Etat du 28 octobre 2015[1]). Un tableau s'étalant de 2015 à 2018 inclus sera remis à la commission.

Dans la même optique, la commission souhaite obtenir une mise à jour des mesures présentés par le Conseil d'Etat avec les effectifs sur les années 2015, 2016, 2017 et l'impact prévu sur 2018.

Plusieurs réformes législatives ont entraîné une augmentation de la dotation en magistrats et en collaborateurs du pouvoir judiciaire, de sorte que les charges de personnel ont augmenté durant les derniers exercices budgétaires (modifications de la loi sur l'organisation judiciaire pour créer la cour constitutionnelle, mettre en œuvre le droit fédéral portant sur l'expulsion des délinquants étrangers, …). Leur mise en œuvre a toutefois été échelonnée sur plusieurs années.

5. Litiges judiciaires Etat - Communes

La commission souhaite obtenir la liste des litiges judiciaires entre l'Etat (au sens large, c'est-à-dire également le Grand Conseil) et les communes.

Question non destinée au pouvoir judiciaire.

6. Cash pooling

La commission souhaite connaitre le type de contrat (or, argent, bronze) que les institutions de droit public ont avec l'Etat dans le domaine. Elle souhaite avoir une estimation des économies qui ont été permises par la mise en place du cash pooling.

Le pouvoir judiciaire a adhéré au cash pooling de l'Etat dès sa mise œuvre et a donc participé aux économies réalisées dans ce cadre.

A de très rares exceptions, des comptes bancaires liés à des affaires judiciaires particulières ont été ouverts. Ces comptes n'ont pas généré de coûts pour l'Etat.

7. Temps consacré aux questions transversales

La commission souhaite connaitre le temps qui a été consacré par les entités sollicités et les départements pour répondre aux questions transversales dans le cadre du projet de budget 2018.

Le pouvoir judiciaire a consacré un peu plus de 10 heures à la recherche, au traitement, à l'analyse et au contrôle des données et des éléments nécessaires à l'élaboration des réponses aux questions transversales, ainsi qu'à la formalisation de celles-ci. Ces heures de travail ont été accomplies par des collaborateurs des directions de support du pouvoir judiciaire, soit des ressources humaines (50%), des finances (30%), de la logistique (15%) et du secrétariat général (5%).

* * *

Récapitulation des sites, des surfaces SP et des propriétaires

Etabli à la demande de la DFIN du PJ, du 31 octobre 2017

Site	Bâtiments			Surfaces	Propriétaire
Appellation	N° bâtiment	Abréviation	Adresse	SP (SIA 416) en m²	Propriétaires
Bât. A + B (VV)	1023	A - B	1, place du Bourg-de-Four	9342	Etat de Genève
Bât. C (VV)	1014	C	3, place du Bourg-de-Four	1430	Etat de Genève
Bât. D (VV)	1047	D	3, rue des Chaudronniers	1256	Etat de Genève
Bât. E (VV)	1162	E	5, rue des Chaudronniers	1300	Etat de Genève (DDP : Hospice Général)
Bât. F (VV)	1088	F	7, rue des Chaudronniers	2202	Etat de Genève
Bât. G et Micro VPJ (VV)	1023	G	1, place du Bourg-de-Four	2695	Etat de Genève
Bât. H (VV)	1013	H	9, rue des Chaudronniers	3370	Etat de Genève
Bât. K (Colladon)	3004	K	2, rue Colladon (étage Rez)	839	Etat de Genève
Bât. L (Ami-Lullin)	9425	L	4, rue Ami-Lullin (étages 3 à 6)	1503	Privé
Bât. M (Bd Helvétique)	1111	M	27, Boulevard Helvétique (étages 4 et 6)	470	Etat de Genève
Bât. S (Annevelle)	9827	S	1 et 3 chemin d'Annevelle (6bis Chancy)	8948	Privé
Bât. T - SPEC+A. (Allobroges)	9015	T	14, rue des Allobroges (Rez + S-S)	1739	Ville de Genève (Coopérative le Granit)
Bât. U - Glacis-de-Rive	1067	U	4 et 6 rue des Glacis-de-Rive	4000	Etat de Genève
Bât. Y - Saint-Léger	9913	Y	10, rue de Saint-Léger	3310	Privé

Légende :

8 bâtiments appartenant à l'Etat de Genève et comprenant plus de 1'000 m2 de surfaces de plancher

4 bâtiments louées par l'Etat de Genève à des autres entités et comprenant plus de 1'000 m2 de surfaces de plancher

2 bâtiments dont les surfaces occupées par le Pouvoir judicaire n'atteint pas les 1'000 m2 de surface de plancher (le bâtiment étant plus ample)

LL - 02 novembre 2017

ANNEXE 1 : CONSOLIDATION DES LISTES D'AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE

		PROJET DE BUDGET 2018			TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	ETP Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
TOTAL ETAT		8'293'524'135	8'032'163'068		24'986'542	122'340'300	9.0	8'318'510'677	8'154'503'368
RESULTAT			-261'361'067		97'353'758				-164'007'309
				Amendements budgétaires	24'986'542	122'340'300	9.0		
				Amendements techniques	-	-	0.0		
	TRANSVERSAL				98'307	-	-	98'307	-
				Amendements budgétaires	98'307	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
A	FORMATION	2'072'971'586	83'426'804		5'803'662	-4'728'000	-	2'078'775'248	78'698'804
				Amendements budgétaires	5'803'662	-4'728'000	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
B	EMPLOI	104'730'024	33'577'707		-500'000	-500'000	-	104'230'024	33'077'707
				Amendements budgétaires	-500'000	-500'000	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
C	ACTION SOCIALE	929'127'502	169'834'311		4'770'000	6'365'300	-	933'897'502	176'199'611
				Amendements budgétaires	4'770'000	6'365'300	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
D	PERSONNES AGEES	479'288'722	78'000'827		-242'432	727'296	-	479'046'290	78'728'123
				Amendements budgétaires	-242'432	727'296	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
E	HANDICAP	425'986'721	64'829'503		-157'568	472'704	-	425'829'153	65'302'207
				Amendements budgétaires	-157'568	472'704	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
F	ENVIRONNEMENT	69'546'774	41'766'649		-	-	-	69'546'774	41'766'649
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
G	AMENAGEMENT ET LOGEMENT	121'723'318	38'362'417		167'258	-	1.0	121'890'576	38'362'417
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	167'258	-	1.0		
H	SECURITE ET POPULATION	632'484'261	282'249'665		325'459	275'000	9.0	632'809'720	282'524'665
				Amendements budgétaires	536'126	275'000	9.0		
				Amendements techniques	-210'667	-	-		
I	JUSTICE	185'857'603	64'231'752		-	-	-	185'857'603	64'231'752
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
J	MOBILITE	399'908'279	75'899'232		13'489'114	-	-	413'397'393	75'899'232
				Amendements budgétaires	13'278'447	-	-		
				Amendements techniques	210'667	-	-		
K	SANTE	1'167'669'768	36'116'806		1'400'000	-	-	1'169'069'768	36'116'806
				Amendements budgétaires	1'400'000	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		

ANNEXE 1 : CONSOLIDATION DES LISTES D'AMENDEMENTS DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
TOTAL ETAT - PAR POLITIQUE PUBLIQUE

		PROJET DE BUDGET 2018			TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
		CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	ETP	CHARGES	REVENUS
L	ECONOMIE	38'662'661	55'418'651		578'970	-	2.6	39'241'631	55'418'651
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	578'970	-	2.6		
M	FINANCE ET IMPOTS	741'682'269	6'916'477'274		40'069	119'928'000	0.2	741'722'338	7'036'405'274
				Amendements budgétaires	-	119'928'000	-		
				Amendements techniques	40'069	-	0.2		
N	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	78'407'385	1'528'120		-	-	-	78'407'385	1'528'120
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
O	AUTORITE ET GOUVERNANCE	88'590'449	1'633'297		-	-	-	88'590'449	1'633'297
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		
P	ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS	743'713'411	70'907'600		-786'297	-200'000	-3.8	742'927'114	70'707'600
				Amendements budgétaires	-	-200'000	-		
				Amendements techniques	-786'297	-	-3.8		
Q	ENERGIE	13'173'401	17'902'453		-	-	-	13'173'401	17'902'453
				Amendements budgétaires	-	-	-		
				Amendements techniques	-	-	-		

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
TRANSVERSAL ETAT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
						98'307	**-**	**-**	**-**		
Tous les programmes	30	Charges de personnel	2'451'036'373		Hausse du taux de cotisation du régime LAMat de 0,082% à 0,092% dès le 1er janvier 2018 selon le projet de règlement modifiant le règlement d'application de la loi instituant une assurance en cas de maternité et d'adoption (RAMat – J 5 07.01)	98'307		budg.	-	2'451'134'680	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
A FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'072'971'586	**83'426'804**		**5'803'662**	**-4'728'000**	**-**	**-**	**2'078'775'248**	**78'698'804**
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	46	Revenus de transferts		47'292'044	Diminution de la contribution fédérale en faveur de la formation professionnelle selon informations disponibles dans le projet de budget 2018 de la Confédération.		-4'728'000	budg.	-	-	42'564'044
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	36	Subvention extraordinaire à la FFPC	62'369'673		Ajustement de la subvention extraordinaire de la FFPC conformément à l'art. 8 de la loi sur la formation continue des adultes (LFCA). Cette demande est arrivée trop tardivement pour être prise en compte au PB18.	803'662		budg.	-	63'173'335	-
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	36	Frais de placements éducation spécialisée	18'422'219		Ajustement des frais de placements dans l'éducation spécialisée pour faire suite à un dépassement budgétaire lié à l'accueil de réquérants d'asiles mineurs non accompagnés et les hospitalisations dites sociales.	5'000'000		budg.		23'422'219	

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
B EMPLOI

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			104'730'024	**33'577'707**		**-500'000**	**-500'000**		**-**	**104'230'024**	**33'077'707**
B01 - Réinsertion des demandeurs d'emplois	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'467'311		Dans le cadre du dispositif des allocations de retour en emploi (ARE), l'office cantonal de l'emploi (OCE) demande le remboursement de la participation financière versée aux entreprises bénéficiaires. Cette facturation donne lieu à la constatation d'une créance et d'un revenu sur la nature 469 si le remboursement se rapporte à une participation financière de l'exercice précédent; le remboursement vient en déduction de la charge s'il se rapporte à une participation financière de l'exercice courant. Les créances se rapportant à ces factures ne sont parfois pas recouvrées en raison de la situation financière du débiteur. Une dépréciation de créances est alors constatée. Depuis le bouclement 2016, une baisse du recours à ce type de dispositif est constaté. Il s'en suit que le montant de la facturation et des revenus prévus sur la rubrique 469001 doit être revu à la baisse de 500'000 F. En parallèle, le volume des créances et de dépréciations à constater baissent du même montant. L'effet sur le résultat est neutre.	-500'000		budg.	-	1'967'311	-
B01 - Réinsertion des demandeurs d'emplois	46	Revenus de transferts		32'505'328			-500'000	budg.	-	-	32'005'328

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
C ACTION SOCIALE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			929'127'502	**169'834'311**		**4'770'000**	**6'365'300**		**-**	**933'897'502**	**176'199'611**
C01 - Accès à l'assurance maladie	36	Subsides aux assurés à ressources modestes	344'053'200		Le projet de budget 2018 a été construit sur la base d'une hausse prévisionnelle des primes d'assurance-maladie de +3.5%. Or, la publication officielle des primes 2018 par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) fait état d'une hausse moyenne pour Genève de +5.4%. L'impact de cette hausse plus importante sur les subsides à payer en 2018 est de +6'000'000 F. Parallèlement, la subvention fédérale pour assurés à ressources modestes augmente de +6'095'300 F par rapport au montant prévu au projet de budget 2018, selon les dernières informations communiquées par l'OFSP. Cette hausse s'explique : - à hauteur de +3'000'000 F par le report de la mesure du programme de stabilisation 2017-2019 de la Confédération qui visait à diminuer de 7.5% à 7.2% le montant des dépenses brutes de santé qu'elle consacre au financement de l'allègement des primes individuelles d'assurance-maladie, - à hauteur de +3'095'300 F par la hausse plus importante que prévu des primes d'assurance-maladie pour l'année 2018.	6'000'000		budg.	-	350'053'200	-
C01 - Accès à l'assurance maladie	46	Revenus de transferts		161'600'000			6'095'300	budg.	-	-	167'695'300
C01 - Accès à l'assurance maladie	36	Subsides aux assurés à ressources modestes	344'053'200		Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des baisses de charges courantes escomptées suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales **Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.**	-100'000		budg.		343'953'200	-
C01 - Accès à l'assurance maladie	46	Revenus de transferts		161'600'000	Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des revenus supplémentaires escomptés suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales. **Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.**		300'000	budg.		-	161'900'000
C01 - Accès à l'assurance maladie	36	Couverture des créances des assureurs pour primes impayées	50'700'000		Conformément à l'article 64a LAMal, l'Etat prend en charge chaque année, à hauteur de 85%, les actes de défaut de biens (ADB) résultant des primes d'assurance-maladie impayées des genevois. Selon les dernières informations communiquées par les assureurs au Service de l'assurance-maladie (SAM), cette charge sera de 52'600'000 F en 2018. Par rapport au montant initialement prévu au projet de budget 2018, une hausse de +1'900'000 F est nécessaire, s'agissant d'une charge contrainte.	1'900'000		budg.	-	52'600'000	-
C03 - Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale	36	Hospice Général - Prestations - Action Sociale (S970810000)	300'447'658		Cet amendement s'inscrit dans le cadre de l'application du 1er train de la loi 11761 instituant la répartition des tâches entre les communes et le canton (LRT). Le montant du loyer des locaux exploités par l'Hospice général (HG) ainsi que de la compensation des charges cantonales par les communes de Carouge, de Troinex et de Veyrier ont été surestimée de 30'000 F. Il convient donc d'ajuster à la baisse la participation au fonds de régulation de Carouge (-18'484 F), de Troinex (-1'901 F) et de Veyrier (-9'615 F), ainsi que la subvention accordée à l'HG (-30'000 F). L'effet sur le résultat est neutre.	-30'000		budg.	-	300'417'658	-
C03 - Mise en œuvre et conduite des mesures d'action sociale	46	Revenus de transferts		4'277'502			-30'000	budg.	-	-	4'247'502
C05 - Actions en matière d'asile et de migration	36	Hospice Général - Prestations - Asile	32'693'340		Revue à la baisse du nombre de personnes accueillies dans le dispositif.	-3'000'000		budg.	-	29'693'340	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
D PERSONNES ÂGÉES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			479'288'722	**78'000'827**		**-242'432**	**727'296**		**-**	**479'046'290**	**78'728'123**
D02 - Soutien financier individuel aux personnes âgées	36	Prestations complémentaires fédérales AVS (PC fédérales AVS)	257'387'726		Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des baisses de charges courantes escomptées suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales **Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.**	-194'829		budg.		257'192'897	-
	36	Prestations complémentaires cantonales AVS (PC cantonales - AVS)	62'887'646			-47'603		budg.		62'840'043	-
D02 - Soutien financier individuel aux personnes âgées	46	Revenus de transferts		73'887'839	Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des revenus supplémentaires escomptés suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales. **Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.**		727'296	budg.		-	74'615'135

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
E HANDICAP

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			425'986'721	**64'829'503**		**-157'568**	**472'704**		**-**	**425'829'153**	**65'302'207**
E02 - Soutien financier individuel aux personnes handicapées	36	Prestations complémentaires fédérales AI (PC fédérales AI)	156'215'825		Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des baisses de charges courantes escomptées suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales **Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.**	-105'590		budg.		156'110'235	-
	36	Prestations complémentaires cantonales AI (PC cantonales - AI)	76'898'257			-51'978		budg.		76'846'279	-
E02 - Soutien financier individuel aux personnes handicapées	46	Revenus de transferts		60'367'572	Cet amendement budgétaire vise à tenir compte des revenus supplémentaires escomptés suite à la création d'un dispositif d'entraide administrative en matière de lutte contre la fraude aux prestations sociales. **Les charges liées à la création du service d'enquête sont sur le programme H01.**		472'704	budg.		-	60'840'276

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
H SÉCURITÉ ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			632'484'261	**282'249'665**		**536'126**	**275'000**	**-**	**7.0**	**633'020'387**	**282'524'665**
H01 Population, droit de cité et migration	30	Charges de personnel	27'366'768		Création de la cellule anti fraude selon décision du Conseil d'Etat du 18 octobre 2017. **Cet amendement est en lien avec celui du DEAS sur les programmes C01, D02 et E02.**	700'000		budg.	7.0	28'066'768	-
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	306'712'517		Suppression de la prise en charge par l'Etat des rattrapages liés à la caisse de pension lors de promotion pour le personnel policiers (loi 11773)	-1'290'493		budg.		305'422'024	-
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	306'712'517		Dans le cadre de l'actualisation de la convention intercantonale de la conférence latine des chefs des départements de justice et police (CLDJP), augmentation de 2 ETP financés par une augmentation de la participation financière des autres cantons.	275'000		budg.	2.0	306'987'517	-
H02 Sécurité publique	46	Revenus de transfert		46'087'085			275'000	budg.	-	-	46'362'085
H02 Sécurité publique	30	Charges de personnel	306'712'517		Augmentation des primes d'assurances maladie pour 2018	825'000		budg.	-	307'537'517	-
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	115'721'705		Suppression de la prise en charge par l'Etat des rattrapages liés à la caisse de pension lors de promotion pour les agents de détention (loi 11773)	-248'381		budg.		115'473'324	-
H07 Privation de liberté et mesures d'encadrement	30	Charges de personnel	115'721'705		Augmentation des primes d'assurances maladie pour 2018	275'000		budg.	-	115'996'705	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
J MOBILITÉ

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			399'908'279	**75'899'232**		**13'278'447**	**-**	**-**	**-**	**413'186'726**	**75'899'232**
J01 Transports et mobilité	36	Charges de transfert	254'592'534		Indemnité TPG En vertu de la loi fédérale sur le transport de voyageurs (art. 28, al. 4, LTV), de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (art. 31 OITRV) et de la loi 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publics (art 3A, al. 2), versement d'une indemnité supplémentaire en compensation de la non augmentation des tarifs Unireso.	4'252'168		budg.	-	258'844'702	-
J01 Transports et mobilité	36	Charges de transfert	254'592'534		Indemnité TPG supplémentaire (L12128) En application de la loi 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publics (art 3A, al. 5), versement d'une indemnité supplémentaire afin de retrouver le volume d'offre de 2014. Le montant, proposé par une délégation ad-hoc du Conseil d'Etat, a été entériné le 1er novembre 2017 par le Conseil d'Etat.	9'000'000		budg.	-	263'592'534	-
J01 Transports et mobilité	36	Charges de transfert	254'592'534		Indemnité SMGN En vertu de la loi fédérale sur le transport de voyageurs (art. 28, al. 4, LTV), de l'ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (art. 31 OITRV) et de la loi 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publics (art 3A, al. 2), versement d'une indemnité supplémentaire en compensation de la non augmentation des tarifs Unireso.	26'279		budg.	-	254'618'813	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
K SANTÉ

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			1'167'669'768	**36'116'806**		**1'400'000**	**-**		**-**	**1'169'069'768**	**36'116'806**
K01 - réseau de soins	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	7'060'314		Dès 2018, l'Etat doit verser par an des sommes de l'ordre de 600'000 F aux infirmières indépendantes et de 5'000'000 F aux organisations de soins à domicile. Par rapport au budget 2017 de 4'200'000 F, la part résiduelle à couvrir par un amendement budgétaire s'élève donc à 1'400'000 F (nature 313087).	1'400'000		budg.	-	8'460'314	-

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
M FINANCE ET IMPÔTS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			741'682'269	**6'916'477'274**		**-**	**119'928'000**		**-**	**741'682'269**	**7'036'405'274**
M01 Impôts, taxes et droits	40	Revenus fiscaux		6'145'245'000	La chambre constitutionnelle de la Cour de justice a annulé la loi modifiant la loi de procédure fiscale (LPFisc) (Transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale (11803)) le 30 octobre 2017. Les revenus prévus par cette loi ne peuvent donc pas être réalisés.		-16'000'000	budg.	-	-	6'129'245'000
	40	Revenus fiscaux		6'145'245'000	Cet amendement reflète la mise à jour des estimations fiscales à fin septembre. Le total des impôts s'améliore de 135.9 millions de francs et se décompose de la manière suivante: 400 – Impôts des personnes physiques : +10.5 millions Le taux de croissance du PIB suisse réel pour 2018 est resté inchangé à 1.7%. En revanche, le taux de croissance pour 2017 est passé de 1.4% à 1.3%. Compte tenu de l'avancement de la taxation, l'impact est de -10 millions pour l'impôt sur le revenu. Le taux de croissance de la fortune mobilière (indicateurs de la BNS) a évolué de manière positive. Compte tenu de l'avancement de la taxation, l'impact est de +20 millions de francs. 401 – Impôts des personnes morales : +88.4 millions L'évolution des taux de croissance pour 2016, 2017 et 2018 résultant du nouveau panel des entreprises de septembre, combinée avec l'avancement de la taxation explique cette augmentation importante. 402 – Autres impôts directs : +0.2 millions Réévaluation de l'impôt immobilier complémentaire : +0.2 million 460 – Parts à des revenus : +36.8 millions L'amélioration est principalement due à l'évolution des taux de croissances du bénéfice résultant du questionnaire de septembre.		99'100'000	budg.	-	-	6'244'345'000
	46	Revenus de transferts		395'042'000			36'828'000	budg.	-	-	431'870'000

ANNEXE 2 : LISTE DES AMENDEMENTS BUDGETAIRES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
P ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			743'713'411	**70'907'600**		**-**	**-200'000**	**-**	**-**	**743'713'411**	**70'707'600**
P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat - bâtiments et biens associés	44	Revenus financiers		30'617'549	Avec l'entrée en vigueur fin octobre 2017 de la loi 12058-A sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport, les revenus des locations de salles aux associations sportives vont diminuer. En effet, la loi stipule que les associations sportives au bénéfice d'une subvention communale peuvent bénéficier de la gratuité des salles. La baisse des revenus est évaluée à environ 200'000 chf en 2018 soit 1/3 du total des revenus des locations de salles.		-200'000	budg.	-	-	30'417'549

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT A FORMATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			2'072'971'586	**83'426'804**		**-**	**-**	**-**	**-**	**2'072'971'586**	**83'426'804**
A01 Enseignement obligatoire et orientation	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	15'867'793		Transfert vers les charges de personnel pour les dépenses relatives au personnel temporaire ADECCO (transports, infirmiers, techniciens)	-42'000		techn	-	15'825'793	-
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	622'843'825			42'000		techn	-	622'885'825	-
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	622'843'825		Réaffectation de 2 ETP enseignants du programme A02 vers le programme A01 (R 2018 dans le cadre de FO18).	89'456		techn	2.0	622'933'281	-
A01 Enseignement obligatoire et orientation	30	Charges de personnel	622'843'825		Réaffectation de 0.5 ETP de chargé de mission du programme A02 vers le programme A01.	106'815		techn	0.5	622'950'640	-
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	30	Charges de personnel	433'341'015			-106'815		techn	-0.5	433'234'200	-
A02 Enseignement secondaire II et formation continue	30	Charges de personnel	433'341'015		Réaffectation de 2 ETP enseignants du programme A02 vers le programme A01 (R 2018 dans le cadre de FO18).	-89'456		techn	-2.0	433'251'559	-
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	84'715'533		Stabilisation d'un etp auxiliaire pour le chef de service du SSEJ	-	-	techn	-	84'715'533	-
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'920'036		Transfert au GLAJ pour gestion / maintenance de la plateforme Loisirsjeunes.ch	-20'000		techn	-	2'900'036	-
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	36	Groupement de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE)	123'629			20'000		techn	-	143'629	-
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'920'036		Transfert vers les charges de personnel pour les dépenses relatives au personnel temporaire ADECCO (transports, infirmiers, techniciens)	-158'000		techn	-	2'762'036	-
A03 Suivi éducatif et soutien aux familles	30	Charges de personnel	84'715'533			158'000		techn	-	84'873'533	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT D PERSONNES ÂGÉES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			479'288'722	**78'000'827**		-	-		-	**479'288'722**	**78'000'827**
D01 - Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Armée du Salut	1'592'959		Cet amendement neutre corrige une confusion faite dans l'application des mécanismes salariaux sur le report ligne à ligne par EMS. Il vise à adapter les subventions accordées par EMS: - dans le cadre du renouvellement de leur contrat de prestations et sur la base notamment de l'évolution des minutes de soins, du coût normatif reconnu actualisé des données financières, analytiques et de gestion fournies par les EMS; - dans le cadre de la planification médico-sociale et sur la base du planning actualisé au 31 août 2017 des ouvertures et fermetures de lits EMS. A cet effet, la fin de la rénovation de bâtiment des Azalées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex (24 lits MRPS) est avancée à 2019 au lieu de 2021; - dans le cadre du projet d'amendement du régime de financement des soins de LaMal et eu égard au texte retenu en conférence de conciliation (session d'automne 2017) pour les séjours extra-cantonaux, les modalités desdits séjours sont plus restrictives qu'anticipées. Cet amendement intègre également le regroupement des lignes de subvention "EMS - La Petite Boissière", "EMS - Les Charmilles" et "EMS - Liotard" sur une nouvelle ligne de subvention "EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL" et "EMS - Résidence Les Arénières" et "EMS - Poterie" sur une nouvelle ligne de subvention "EMS - Fondation la Vespérale", ainsi que le changement de nom sans modification de rubrique budgétaire de EMS - Résidence Nant-d'Avril qui devient EMS - Villa Mandement. L'effet sur le résultat est neutre.	-4'972		techn	-	1'587'987	-
	36	EMS - Bessonnette - fdt Les Marronniers	2'150'369			-7'246		techn	-	2'143'123	-
	36	EMS - Butini	4'302'180			-13'672		techn	-	4'288'508	-
	36	EMS - Châtelaine	2'968'603			-10'151		techn	-	2'958'452	-
	36	EMS - De la Rive	2'160'613			93'555		techn	-	2'254'168	-
	36	EMS - Domaine de la Louvière	2'247'065			-7'290		techn	-	2'239'775	-
	36	EMS - Drize	1'830'354			-6'076		techn	-	1'824'278	-
	36	EMS - Eynard Fatio	3'443'234			-11'424		techn	-	3'431'810	-
	36	EMS - Foyer Béthel	2'010'633			-6'345		techn	-	2'004'288	-
	36	EMS - Foyer St-Paul	2'415'191			-65'512		techn	-	2'349'679	-
	36	EMS - Foyer Vallon	1'818'245			-4'818		techn	-	1'813'427	-
	36	EMS - La Méridienne	979'837			-137'527		techn	-	842'310	-
	36	EMS - La Provvidenza	1'995'574			-6'539		techn	-	1'989'035	-
	36	EMS - La Terrassière	2'892'493			-9'275		techn	-	2'883'218	-
	36	EMS - Le Léman	1'100'652			-3'780		techn	-	1'096'872	-
	36	EMS - Le Nouveau-Kermont	2'606'504			-7'899		techn	-	2'598'605	-
	36	EMS - Le Prieuré	4'409'664			-14'072		techn	-	4'395'592	-
	36	EMS - Les Bruyères	2'132'571			-6'808		techn	-	2'125'763	-
	36	EMS - Les Charmettes	3'146'714			-21		techn	-	3'146'693	-
	36	EMS - Les Châtaigniers	3'900'041			-11'974		techn	-	3'888'067	-
	36	EMS - Fondation de l'Age d'Or (ex Les Lauriers)	2'019'238			-6'097		techn	-	2'013'141	-
	36	EMS - Les Mimosas	1'091'487			-3'295		techn	-	1'088'192	-
	36	EMS - Les Pervenches	2'073'440			-6'709		techn	-	2'066'731	-
	36	EMS - Les Pins	1'955'040			-6'125		techn	-	1'952'915	-
	36	EMS - Maison de la Tour	1'645'979			-641		techn	-	1'645'338	-
	36	EMS - Maison de Vessy	7'499'987			-22'349		techn	-	7'477'638	-
	36	EMS - Mouilles	2'332'552			-7'966		techn	-	2'324'586	-
	36	EMS - MRPS	6'115'384			3'798		techn	-	6'119'182	-
	36	EMS - Notre Dame	2'721'447			-9'423		techn	-	2'712'024	-
	36	EMS - Nouveau Coccinelle	1'917'360			-7'624		techn	-	1'909'736	-
	36	EMS - Pierre de la Fée	2'290'001			-7'940		techn	-	2'282'061	-
	36	EMS - Plantamour	1'967'430			-6'931		techn	-	1'960'499	-
	36	EMS - Résidence Beauregard	1'567'509			-5'104		techn	-	1'562'405	-
	36	EMS - Résidence de Bon Séjour	2'775'672			-8'260		techn	-	2'767'412	-
	36	EMS - Résidence de la Champagne	1'725'800			-5'993		techn	-	1'719'807	-
	36	EMS - Résidence des Franchises	2'113'243			-6'786		techn	-	2'106'457	-
	36	EMS - Résidence Fort Barreau	2'112'170			-6'250		techn	-	2'105'920	-
	36	EMS - Résidence Happy Days	1'847'549			-5'947		techn	-	1'841'602	-
	36	EMS - Résidence Jura	1'725'806			-5'479		techn	-	1'720'327	-
	36	EMS - Résidence Les Tilleuls	2'419'951			-7'218		techn	-	2'412'733	-
	36	EMS - Résidence Mandement	1'364'122			-3'924		techn	-	1'360'198	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT D PERSONNES ÂGÉES

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
D01 - Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	36	EMS - Villa Mandement (ex EMS - Résidence Nant-d'Avril)	1'033'395		Cet amendement neutre corrige une confusion faite dans l'application des mécanismes salariaux sur le report ligne à ligne par EMS. Il vise à adapter les subventions accordées par EMS: - dans le cadre du renouvellement de leur contrat de prestations et sur la base notamment de l'évolution des minutes de soins, du coût normatif reconnu actualisé des données financières, analytiques et de gestion fournies par les EMS; - dans le cadre de la planification médico-sociale et sur la base du planning actualisé au 31 août 2017 des ouvertures et fermetures de lits EMS. A cet effet, la fin de la rénovation de bâtiment des Azalées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex (24 lits MRPS) est avancée à 2019 au lieu de 2021; - dans le cadre du projet d'amendement du régime de financement des soins de LaMal et eu égard au texte retenu en conférence de conciliation (session d'automne 2017) pour les séjours extra-cantonaux, les modalités desdits séjours sont plus restrictives qu'anticipées. Cet amendement intègre également le regroupement des lignes de subvention "EMS - La Petite Boissière", "EMS - Les Charmilles" et "EMS - Liotard" sur une nouvelle ligne de subvention "EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL" et "EMS - Résidence Les Arénières" et "EMS - Poterie" sur une nouvelle ligne de subvention "EMS - Fondation la Vespérale", ainsi que le changement de nom sans modification de rubrique budgétaire de EMS - Résidence Nant-d'Avril qui devient EMS - Villa Mandement. L'effet sur le résultat est neutre.	-4'263		techn	-	1'029'132	-
	36	EMS - La Plaine	2'689'758			-8'624		techn	-	2'681'134	-
	36	EMS - Résidence Saconnay	1'425'874			-3'965		techn	-	1'421'909	-
	36	EMS - Résidence Vendée	1'900'686			-7'406		techn	-	1'829'280	-
	36	EMS - Stella	1'917'360			-6'165		techn	-	1'911'195	-
	36	EMS - Val Fleury	7'411'157			-24'830		techn	-	7'386'327	-
	36	EMS - St-Loup - Vandelle	2'598'294			-8'859		techn	-	2'589'435	-
	36	EMS - Villa Mona	1'443'453			392		techn	-	1'443'845	-
	36	EMS - La Petite Boissière	2'142'447			-2'142'447		techn	-	-	-
	36	EMS - Les Charmilles	2'901'527			-2'901'527		techn	-	-	-
	36	EMS - Liotard	2'078'243			-2'078'243		techn	-	-	-
	36	EMS - Petite Boissière, Charmilles, Liotard SARL				7'267'051		techn	-	7'267'051	-
	36	EMS - Poterie	1'997'739			-1'997'739		techn	-	-	-
	36	EMS - Résidence Les Arénières	2'256'638			-2'256'638		techn	-	-	-
	36	EMS - Fondation la Vespérale				4'253'502		techn	-	4'253'502	-
	36	Enveloppe EMS (Enveloppe destinée aux nouvelles places)	385'302			361'870		techn	-	747'172	-
D01 - Mise en oeuvre et conduite des actions en faveur des personnes âgées	36	Séjours Extra cantonaux (nouveau)	3'500'000		Cet amendement budgétaire vise à adapter l'enveloppe EMS pour tenir compte des engagements déjà pris pour les ouvertures et fermetures de lits EMS qui vont s'étaler sur la période des contrats de prestations 2018-2021. L'Etat doit notamment pouvoir au financement des 24 lits MRPS qui seront ouverts à la fin de la rénovation en cours du bâtiment des Azalées de la Maison de Retraite du Petit-Saconnex mais l'enveloppe EMS prévue au budget 2018 ne suffira pas à honorer cet engagement dès 2019. Les modalités d'application du régime de financement des soins de LaMal pour les séjours extra-cantonaux sont plus restrictives qu'anticipées, notamment en regard du texte retenu en conférence de conciliation. Ainsi, une partie du montant prévu en 2018 pour couvrir cette charge est réallouée de manière à présenter un amendement neutre. L'effet sur le résultat est neutre.	-761'510		techn	-	2'738'490	-
	36	Enveloppe EMS (Enveloppe destinée aux nouvelles places)	385'302			761'510		techn	-	1'146'812	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT E HANDICAP

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			425'986'721	**64'829'503**		**-**	**-**		**-**	**425'986'721**	**64'829'503**
E01 - Mise en œuvre et conduite des actions en faveur des personnes handicapées	36	EPH - Clair-Bois adultes	21'918'897		Ajustement de la subvention accordée dans le cadre du nouveau contrat de prestations 2018 - 2021, suite à une actualisation de la planification des places mises à disposition par l'EPH. L'effet sur le résultat est neutre.	464'400		techn	-	22'383'297	-
	36	EPH - Fondation Ensemble - adultes	10'081'556			410'400		techn	-	10'491'956	-
	36	EPH - EPI	60'135'076			739'200		techn	-	60'874'276	-
	36	EPH - Association La Corolle	3'247'888			180'000		techn	-	3'427'888	-
	36	EPH - Enveloppe nouvelles places	7'213'148			-1'794'000		techn	-	5'419'148	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
F ENVIRONNEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			69'546'774	**41'766'649**		**-**	**-**		**-**	**69'546'774**	**41'766'649**
F04 - Nature et pasyage	31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	6'403'969		Conventions-programmes RPT Reclassification des charges liées à la part cantonale au financement des conventions-programmes RPT en charges de transfert, conformément à la nature des projets (= transfert neutre).	-274'475		techn	-	6'129'494	-
F04 - Nature et paysage	36	Charges de transfert	1'038'633			274'475		techn	-	1'313'108	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
G AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			121'723'318	**38'362'417**		**167'258**	**-**		**1.0**	**121'890'576**	**38'362'417**
G01 - Logement et planification foncière	30	Charges de personnel	10'823'461		Renforcement de l'équipe de la direction de la planification des opérations foncières pour le traitement des droits distincts et permanents en provenance de l'office des bâtiments (P04).	167'258		techn	1.0	10'990'719	
G01 - Logement et planification foncière	30	Charges de personnel	10'823'461		Renforcement de l'équipe de la direction du projet Praille Acacias Vernets par optimisation des ressources départementales au DALE.	-117'562		techn	-1.0	10'705'899	
G02 - Aménagement du territoire	30	Charges de personnel	14'649'425			117'562		techn	1.0	14'766'987	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
H SÉCURITÉ ET POPULATION

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			632'484'261	**282'249'665**		**-210'667**	**-**	**-**	**-**	**632'273'594**	**282'249'665**
H05 Admission à la circulation routière et à la navigation	33	Amortissements du patrimoine administratif	250'781		Des amortissements pour 211'000 ont été budgétés à tort sur le programme H05 au lieu du programme J01	-210'667		techn	-	40'114	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
J MOBILITÉ

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			399'908'279	**75'899'232**		**210'667**	**-**	**-**	**-**	**400'118'946**	**75'899'232**
J01 Transports et mobilité	33	Amortissements du patrimoine administratif	3'961'359		Des amortissements pour 211'000 ont été budgétés à tort sur le programme H05 au lieu du programme J01	210'667		techn	-	4'172'026	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
L ECONOMIE

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			38'662'661	**55'418'651**		**578'970**	**-**		**2.6**	**39'241'631**	**55'418'651**
L01 Développement et soutien à l'économie	30	Charges de personnel	2'460'680		Transfert neutre de 2,6 ETP entre le programme P05 et le programme L01 (DG DERI)	578'970		techn	2.6	3'039'650	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
M FINANCE ET IMPÔTS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES	REVENUS		CHARGES	REVENUS	Techn	Total	CHARGES	REVENUS
			hors 37 et 39	hors 47 et 49		hors 37 et 39	hors 47 et 49	Budg.		hors 37 et 39	hors 47 et 49
			741'682'269	**6'916'477'274**		**40'069**	**-**		**0.2**	**741'722'338**	**6'916'477'274**
M04 Production et perception des impôts	30	Charges de personnel	69'868'053		Transfert neutre intra-département (DF) (voir également P01 et P05)	40'069		techn	0.2	69'908'122	-

ANNEXE 3 : LISTE DES AMENDEMENTS TECHNIQUES DU CONSEIL D'ETAT AU PROJET DE BUDGET 2018 - FONCTIONNEMENT
P ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

Programme	Nature	Libellé	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			ETP	PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
			CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49		CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49	Techn Budg.	Total	CHARGES hors 37 et 39	REVENUS hors 47 et 49
			743'713'411	**70'907'600**		**-786'297**	**-**	**-**	**-3.8**	**742'927'114**	**70'907'600**
P01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	23'187'470		Transfert neutre intra-département (DF) (voir également P05 et M04)	-160'274		techn	-0.8	23'027'196	-
P01 Etats-majors départementaux	30	Charges de personnel	23'187'470		Transfert neutre de 0,2 ETP entre le programme P05 et le programme P01 (DSE)	46'145		techn	0.2	23'233'615	-
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	42	Taxes		2'805'940	Cet amendement vise à effectuer un transfert neutre entre revenus à l'OPE.		-200'000	techn	-	-	2'605'940
P02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines	46	Revenus de transferts		1'406'000			200'000	techn	-	-	1'606'000
P04 - Gestion du patrimoine de l'Etat - bâtiments et biens associés	30	Charges de personnel	36'084'110		Transfert neutre inter-département (DF - DALE G01) Renforcement de l'équipe de la direction de la planification des opérations foncières pour le traitement des droits distincts et permanents en provenance de l'office des bâtiments	-167'258		techn	-1.0	35'916'852	-
P05 Systèmes d'informtion et de communication	30	Charges de personnel	95'486'245		Transfert neutre intra-département (DF) (voir également P01 et M04)	120'205		techn	0.6	95'606'450	-
P05 Systèmes d'information et de communication	30	Charges de personnel	95'486'245		Transfert neutre de 0,2 ETP entre le programme P05 et le programme P01 (DSE)	-46'145		techn	-0.2	95'440'100	-
P05 Systèmes d'information et de communication	30	Charges de personnel	95'486'245		Transfert neutre de 2,6 ETP entre le programme P05 et le programme L01 (DG DERI)	-578'970		techn	-2.6	94'907'275	-

ANNEXE 4

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL

		PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
TOTAL ETAT		**797'008'094**	**23'610'474**		**-27'403'750**	**-**	**769'604'344**	**23'610'474**
Total net			773'397'620					745'993'870
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-27'403'750			
A	**FORMATION**	**150'528'334**	**8'800'000**		**-2'500'000**		**148'028'334**	**8'800'000**
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-2'500'000			
B	**EMPLOI**	**515'361**					**515'361**	
				Amendements budgétaires Amendements techniques				
C	**ACTION SOCIALE**	**4'165'534**					**4'165'534**	
				Amendements budgétaires Amendements techniques				
D	**PERSONNES AGEES**	**800'000**					**800'000**	
				Amendements budgétaires Amendements techniques				
E	**HANDICAP**	**2'509'984**					**2'509'984**	
				Amendements budgétaires Amendements techniques				
F	**ENVIRONNEMENT**	**17'172'042**	**677'630**		**-150'000**		**17'022'042**	**677'630**
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-150'000			
G	**AMENAGEMENT ET LOGEMENT**	**54'590'607**	**1'305'844**				**54'590'607**	**1'305'844**
				Amendements budgétaires Amendements techniques				
H	**SECURITE ET POPULATION**	**75'912'956**	**1'000'000**		**-13'950'000**		**61'962'956**	**1'000'000**
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-13'950'000			

ANNEXE 4

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL

		PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS		PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
		Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
I	JUSTICE	10'511'110					10'511'110	
				Amendements budgétaires Amendements techniques				
J	MOBILITE	301'446'933	11'827'000		-200'000		301'246'933	11'827'000
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-200'000			
K	SANTE	69'262'687			-3'687'500		65'575'187	
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-3'687'500			
L	ECONOMIE	2'180'334					2'180'334	
				Amendements budgétaires Amendements techniques				
M	FINANCE ET IMPOTS	6'550'000					6'550'000	
				Amendements budgétaires Amendements techniques				
N	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	30'634'086			-700'000		29'934'086	
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-700'000			
O	AUTORITES ET GOUVERNANCE	11'828'300					11'828'300	
				Amendements budgétaires Amendements techniques				
P	ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS	58'287'426			-6'216'250		52'071'176	
				Amendements budgétaires Amendements techniques	-6'216'250			
Q	ENERGIE	112'400					112'400	
				Amendements budgétaires Amendements techniques				

ANNEXE 4

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL
A. FORMATION

N° de projet	Libellé	CR (publié)	Nature	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
				Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Techn / Budg.	Dépenses	Recettes
			nat	**150'528'334**	**8'800'000**		**-2'500'000**			**148'028'334**	**8'800'000**
						Amendements budgétaires	-2'500'000		budg.		
						Amendements techniques			techn		
1908002	HEAD - Equipements et adatation des locaux du nouveau campus	0230	5	5'000'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-2'500'000		budg.	2'500'000	

ANNEXE 4

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL
F. ENVIRONNEMENT

N° de projet	Libellé	CR (publié)	Nature	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
				Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Techn Budg.	Dépenses	Recettes
			nat	**17'172'042**	**677'630**		**-150'000**	**-**		**17'022'042**	**677'630**
						Amendements budgétaires	-150'000	-	budg.		
						Amendements techniques	-	-	techn		
							-	-		-	-
1918006	Zone portuaire et de loisir du Vengeron	0608	5	300'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-150'000	-	budg.	150'000	-
							-	-		-	-
					-		-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-

ANNEXE 4

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL
H. SECURITE ET POPULATION

N° de projet	Libellé	CR (publié)	Nature	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
				Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Techn Budg.	Dépenses	Recettes
			nat	**75'912'956**	**1'000'000**		**-13'950'000**	**-**		**61'962'956**	**1'000'000**
						Amendements budgétaires	-13'950'000	-	budg.		
						Amendements techniques	-	-	techn		
							-	-		-	-
1918007	Les Dardelles - construction et équipements	0230	5	25'500'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-12'750'000	-	budg.	12'750'000	-
							-	-		-	-
1918009	Nouveaux radars	0404	5	1'400'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-700'000	-	budg.	700'000	-
							-	-		-	-
1918010	Sécurisation des installations des stands de tir - équipements métiers de la police	0404	5	1'000'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-500'000	-	budg.	500'000	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-

ANNEXE 4

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL
J. MOBILITE

N° de projet	Libellé	CR (publié)	Nature	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
				Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Techn Budg.	Dépenses	Recettes
			nat	301'446'933	11'827'000		-200'000	-		301'246'933	11'827'000
						Amendements budgétaires	-200'000	-	budg.		
						Amendements techniques	-	-	techn		
							-	-		-	-
1918012	Jonction autoroutière de Vernier Canada et barreau de Monfleury	0611	5	200'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-100'000	-	budg.	100'000	-
										-	-
1918013	Etudes d'avant-projet pour le télécabine urbain entre les Cherpines et l'aéroport	0603	5	200'000	-	La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-100'000	-	budg.	100'000	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
										-	
										-	
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-

ANNEXE 4

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL
K. SANTE

N° de projet	Libellé	CR (publié)	Nature	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
				Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Techn Budg.	Dépenses	Recettes
			nat.	**69'262'687**			**-3'687'500**			**65'575'187**	
						Amendements budgétaires Amendements techniques	-3'687'500		budg. techn		
1918014	IMAD - informatique	0715	5	1'275'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-637'500		budg.	637'500	
1918015	HUG - Solution d'archive neutre (VNA - Vendor Neutral Archive)	0715	5	2'700'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-1'350'000		budg.	1'350'000	
1918016	HUG - Equipements d'automation et d'assistance aux gestes techniques	0715	5	2'000'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-1'000'000		budg.	1'000'000	
1918017	HUG - Rénovation partielle des pavillons (3A) de l'Hôpital de Loëx	0230	5	400'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-200'000		budg.	200'000	
1918018	HUG - Rénovation et agrandissement des blocs opératoires	0230	5	1'000'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-500'000		budg.	500'000	

ANNEXE 4

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL
N. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

N° de projet	Libellé	CR (publié)	Nature	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
				Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Techn Budg.	Dépenses	Recettes
			nat.	30'634'086			-700'000	-		29'934'086	-
						Amendements budgétaires	-700'000	-	budg.		
						Amendements techniques	-	-	techn		
							-	-		-	-
1918019	Centre de formation football - subvention	0230	5	1'400'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-700'000	-	budg.	700'000	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-			-	
							-				
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-

ANNEXE 4

LISTE DES AMENDEMENTS AU PROJET DE BUDGET 2018
INVESTISSEMENTS HORS PRETS A CARACTERE GENERAL
P. ETATS-MAJORS ET PRESTATIONS DE MOYENS

N° de projet	Libellé	CR (publié)	Nature	PROJET DE BUDGET 2018		MOTIFS	TOTAL DES AMENDEMENTS			PROJET DE BUDGET 2018 AMENDE	
				Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	Techn Budg.	Dépenses	Recettes
			nat.	**58'287'426**			**-6'216'250**	**-**		**52'071'176**	**-**
						Amendements budgétaires	-6'216'250	-	budg.		
						Amendements techniques	-	-	techn		
							-	-		-	-
1917017	Acquisitons de terrains et bâtiments	0230	5	5'000'000		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-2'500'000	-	budg.	2'500'000	-
							-	-		-	-
1914015	Crédits d'ouvrage à venir en matière de systèmes d'information et de communication	0411	5	7'432'500		La planification des objets non déposés au Grand Conseil a été revue à la baisse	-3'716'250	-	budg.	3'716'250	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
											-
							-	-		-	-
							-	-		-	-
							-	-		-	-

LISTE DES AMENDEMENTS - COMMISSION DES FINANCES DU 29 NOVEMBRE (fin du 2ème débat)

				CHARGES	REVENUS	RESULTAT
	Projet de Budget amendé par le CE le 15 novembre			8'318'510'677	8'154'503'368	-164'007'309
	PROG	Nat	Libellé	CHARGES	REVENUS	RESULTAT
Amendements proposés par la Commission des finances et votés	Tous	31	baisse sur la nature 3132 Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	-1'000'000		
	H09	30	alignement au C2016	-700'000		
	H09	31	alignement au C2016	-200'000		
	J01	30	baisse sur les charges de personnel	-300'000		
	L01	30	baisse sur les charges de personnel	-100'000		
	N01	36	Grand Théâtre	-3'000'000		
	O07	36	suppression subvention Club suisse de la presse	-102'000		
	O07	31	suppression sur la politique régionale	-50'000		
	P05	31	baisse des charges de la DGSI	-2'000'000		
TOTAL amendements votés				**-7'452'000**	**-**	**7'452'000**
Refus de la politique publique G	G	toutes	refus pp G	-121'890'576	-38'362'417	83'528'159
Amendements proposés par le CE et refusés par la COFIN	H02	30	suppression du rattrapage CP police	1'290'493		
	H02	46	financement des autres cantons		-275'000	
	H02	30	augmentation des primes d'assurances maladie	-825'000		
	H07	30	suppression du rattrapage CP prison	248'381		
	H07	30	augmentation des primes d'assurances maladie	-275'000		
TOTAL amendements refusés				**-121'451'702**	**-38'637'417**	**82'814'285**
projet de loi budgétaire (2ème débat)				**8'189'606'975**	**8'115'865'951**	**-73'741'024**